BIBLIOTHEQUE DU PARLEMENT

J
103
H72
1960
D4A4

CANADA. PARLEMENT. C. DES C. COMITE SPECIAL DES DEPENSES AUX FINS DE LA DEFENSE.
Procès-verbaux et témoignages.

DATE | NAME - NOM

CHAMBRE DES COMMUNES

Troisième session de la vingt-quatrième législature

1960

COMITÉ SPÉCIAL

DES

DÉPENSES AUX FINS DE LA DÉFENSE

Président: M. G. E. HALPENNY

PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

Fascicule 1

SÉANCES DU MARDI 3 MAI ET DU

MERCREDI 11 MAI 1960

Dépenses du ministère de la Défense nationale
pour l'année financière 1958-1959

TÉMOINS:

L'honorable George R. Pearkes, V.C., ministre de la Défense nationale;
M. F. R. Miller, sous-ministre.

AOUT 9 1960
BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

L'IMPRIMEUR DE LA REINE, CONTRÔLEUR DE LA PAPETERIE
OTTAWA, 1960

23077-1—1

COMITÉ SPÉCIAL
DES
DÉPENSES AUX FINS DE LA DÉFENSE

Président: M. G. E. Halpenny

Vice-président: M. Roger Parizeau

et MM.

Baldwin
Carter
Chambers
Fairfield
Forgie
Hellyer
Lambert
MacEwan
Pratt
Roberge
Smith (*Calgary-Sud*)
Webster
Winch

Secrétaire du Comité,
Antoine Chassé.

ORDRES DE RENVOI

CHAMBRE DES COMMUNES,
VENDREDI 18 mars 1960.

Il est décidé—Qu'un comité spécial soit institué en vue d'étudier toute dépense de deniers publics aux fins de la défense nationale et tous engagements de dépenses auxdites fins, encourus depuis le 1er avril 1958, dont il est fait mention dans les Comptes publics, et de faire de temps à autre des rapports exprimant ses observations et ses vues à ce sujet et indiquant, notamment, quelles économies compatibles avec l'exécution de la politique décidée par le Gouvernement peuvent, s'il y a lieu, y être faites; que le comité soit autorisé à assigner des personnes, à faire produire des documents et dossiers et à interroger des témoins; et que, par dérogation à l'article 67 du Règlement, le comité se compose d'au plus quinze (15) membres, que la Chambre désignera à une date ultérieure.

LUNDI 2 mai 1960.

Il est ordonné—Que le Comité spécial des dépenses aux fins de la défense, institué le 18 mars 1960, se compose de MM. Baldwin, Carter, Chambers, Fairfield, Forgie, Halpenny, Hellyer, Lambert, MacEwan, Parizeau, Pratt, Roberge, Smith (*Calgary-Sud*), Webster et Winch.

Il est ordonné—Que les postes numéros 217 à 237 inclusivement, figurant au budget principal des dépenses de 1960-1961 et se rapportant au ministère de la Défense nationale, soient retirés du comité des subsides et renvoyés au Comité spécial des dépenses aux fins de la défense, sous réserve toujours des pouvoirs que possède le comité des subsides à l'égard du vote des deniers publics.

Il est ordonné—Que les postes numéros 66 à 74 inclusivement, figurant au budget principal des dépenses de 1960-1961 et se rapportant au ministère de la Production de défense, soient retirés du comité des subsides et renvoyés au Comité spécial des dépenses aux fins de la défense, sous réserve toujours des pouvoirs que possède le comité des subsides à l'égard du vote des deniers publics.

MARDI 3 mai 1960.

Il est ordonné—Que le Comité spécial des dépenses aux fins de la défense soit autorisé à siéger pendant les séances de la Chambre; et qu'il soit autorisé à faire imprimer les documents et témoignages dont le Comité ordonnera la publication et qu'à cet égard soit suspendue l'application de l'article 66 du Règlement.

Certifié conforme.

Le Greffier de la Chambre,
L.-J. RAYMOND.

23077-1—1½

RAPPORT À LA CHAMBRE

MARDI 3 mai 1960.

Le Comité spécial des dépenses aux fins de la défense a l'honneur de présenter son

PREMIER RAPPORT

Le Comité recommande:

1. Qu'il soit autorisé à se réunir pendant les séances de la Chambre.
2. Qu'il soit autorisé à faire imprimer les documents et témoignages dont le Comité ordonnera la publication, et que l'application de l'article 66 du Règlement soit suspendue à cet égard.

Le président,
G. E. HALPENNY.

REMARQUE: *Ledit rapport a été agréé le même jour.*

PROCÈS-VERBAUX

Le Sénat, Salle 356-S.
MARDI 3 mai 1960.
(1)

Le comité spécial des dépenses aux fins de la défense se réunit à 9 heures et demie du matin.

Présents: MM. Baldwin, Chambers, Fairfield, Forgie, Halpenny, Hellyer, Lambert, MacEwan, Parizeau, Roberge, Smith (*Calgary-Sud*), Winch—12.

Le secrétaire du Comité voit à l'élection du président.

M. Smith (*Calgary-Sud*) propose, avec l'appui de M. Fairfield, que M. Halpenny soit élu président.

Sur la proposition de M. Chambers, appuyée par M. Lambert, la présentation des candidats est close.

La motion de M. Smith (*Calgary-Sud*) mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

M. Halpenny prend le fauteuil du président.

Le président demande qu'on présente les candidats à la vice-présidence.

M. Lambert propose, avec l'appui de M. MacEwan, que M. Parizeau soit élu vice-président.

Sur la proposition de M. Smith (*Calgary-Sud*), appuyé par M. Fairfield, la présentation des candidats est close.

La motion de M. Lambert, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Sur la proposition de M. Fairfield, appuyée par M. Smith (*Calgary-Sud*),

Il est décidé—Que le Comité sollicite la permission de se réunir pendant les séances de la Chambre.

Sur la proposition de M. Winch, appuyé par M. Hellyer,

Il est décidé—Que le Comité sollicite l'autorisation de faire imprimer les documents et témoignages dont le Comité ordonnera la publication.

Sur la proposition de M. Winch, appuyé par M. Fairfield,

Il est décidé—Que le président et quatre autres membres du Comité, que le président pourra désigner, constituent le sous-comité du programme et de la procédure.

Les séances futures font l'objet d'un débat. Après plusieurs propositions, il est convenu que la question des heures et des jours de séance soit renvoyée au sous-comité du programme et de la procédure qui l'étudiera et fera des recommendations au Comité.

A 9 h. 45 du matin, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

Chambre des Communes,
Salle 238-S.

MERCREDI 11 mai 1960.
(2)

Le Comité se réunit à 9 h. et demie du matin sous la présidence de M. G. E. Halpenny.

Présents: MM. Baldwin, Carter, Chambers, Fairfield, Forgie, Halpenny, Hellyer, Lambert, Parizeau, Roberge, Smith (*Calgary-Sud*), Winch—12.

Aussi présents: L'honorable George R. Pearkes, V.C., ministère de la Défense nationale; M. F. R. Miller, sous-ministre; M. E. Armstrong, sous-ministre adjoint (Finances); et M. D. B. Dwyer, surintendant des états parlementaires.

Au début des délibérations, le président donne lecture du rapport suivant du sous-comité du programme et de la procédure:

Le sous-comité du programme et de la procédure, auquel le président a désigné MM. Hellyer, Fairfield, Smith (*Calgary-Sud*) et Winch pour siéger avec lui, s'est réuni le mardi 3 mai, à 4 heures et demie de l'après-midi.

Tous les membres dudit sous-comité étaient présents.

Après débat, les décisions suivantes ont été prises et l'adoption en est recommandée au Comité:

1. Que le Comité se réunisse tous les mercredis et vendredis à 9 heures et demie du matin.
2. Que le Comité passe d'abord en revue les dépenses de 1958-1959, dont il est fait mention dans les Comptes publics, et poursuivre ensuite l'étude des prévisions de 1960-61.
3. Qu'au début, seuls le ministre et les hauts fonctionnaires du ministère soient assignés comme témoins.
4. Qu'en conformité des pouvoirs que lui confère l'ordre de renvoi du mardi 3 mai 1960, le Comité fasse imprimer, au jour le jour, 750 exemplaires en anglais et 250 exemplaires en français de ses procès-verbaux et témoignages et tous les autres documents dont le Comité ordonnera la publication.

Le président,
G. E. HALPENNY.

M. Winch propose, avec l'appui de M. Hellyer.

Que l'ordre des travaux proposé au deuxième alinéa dudit rapport soit renversé, c'est-à-dire que les prévisions de dépenses de 1960-1961 soient étudiées en premier et que les dépenses de 1958-1959 passent en second.

La proposition de M. Winch, mise aux voix, est rejetée par un vote enregistré ainsi qu'il suit: Pour—MM. Carter, Forgie, Hellyer, Winch (4); Contre—Baldwin, Chambers, Fairfield, Lambert, Parizeau, Smith (*Calgary-Sud*)—6.

M. Smith (*Calgary-Sud*) propose, avec l'appui de M. Lambert,

Qu'une addition soit faite au troisième alinéa dudit rapport ainsi qu'il suit:

Que le sous-comité reçoive et étudie toutes propositions des membres du Comité au sujet des autres témoins à convoquer et fasse rapport à ce sujet.

La motion de M. Smith (*Calgary-Sud*), mise aux voix, est adoptée à main levée.

Sur la proposition de M. Winch, appuyé par M. Lambert, ledit rapport ainsi modifié est adopté.

Le président présente le ministre de la Défense nationale, l'honorable George R. Pearkes, V.C.. Le ministre présente à l'étude du Comité un rapport financier indiquant les dépenses réelles du ministère de la Défense nationale pour les années financières 1955-1956, 1956-1957, 1957-1958, ainsi qu'une comparaison entre les prévisions et les dépenses de 1958-1959 et une répartition de celles-ci entre la Marine, l'Armée, l'Aviation, le Conseil de recherches pour la défense, les services d'inspection, l'Aide mutuelle et autres.

Il est convenu que ledit rapport financier soit imprimé en appendice aux procès-verbaux et témoignages d'aujourd'hui (*Voir Appendice "A"*).

M. Pearkes commente brièvement le rapport financier et il est ensuite interrogé, ainsi que M. Miller.

A 11 heures du matin, le Comité s'ajourne au vendredi 13 mai 1960, à 9 heures et demie du matin.

Le secrétaire du Comité,
Antoine Chassé.

TÉMOIGNAGES

MERCREDI 11 mai 1960,
9 heures et demie du matin.

Le PRÉSIDENT: Messieurs, nous sommes en nombre.

J'aimerais vous lire maintenant un rapport de la réunion du sous-comité directeur.

RAPPORT DU SOUS-COMITÉ DIRECTEUR

Le sous-comité du programme et de la procédure, auquel le président a désigné MM. Hellyer, Fairfield, Smith (*Calgary-Sud*), et Winch pour siéger avec lui, s'est réuni le mardi 3 mai, à 4 heures et demie de l'après-midi.

Tous les membres dudit sous-comité étaient présents.

Après discussion, les décisions suivantes ont été prises et l'adoption en est recommandée au Comité:

1. Que le Comité se réunisse tous les mercredis et vendredis à 9 heures et demie du matin.
2. Que le Comité passe d'abord en revue les dépenses de 1958-1959, dont il est fait mention dans les Comptes publics, et poursuive ensuite l'étude des prévisions de 1960-1961.
3. Qu'au début, seuls le ministre et les hauts fonctionnaires du ministère soient assignés comme témoins.
4. Qu'en conformité des pouvoirs que lui confère l'ordre de renvoi du mardi 3 mai 1960, le Comité fasse imprimer, au jour le jour, 750 exemplaires en anglais et 250 exemplaires en français de ses procès-verbaux et témoignages et tous les autres documents dont le Comité ordonnera la publication.

Le président,
G. E. HALPENNY.

M. HELLYER: Quelle était la troisième recommandation?

Le PRÉSIDENT: Qu'au début, seuls le ministre et les hauts fonctionnaires du ministère soient assignés comme témoins.

Voulez-vous proposer l'adoption du procès-verbal.

M. HELLYER: Auparavant, monsieur le président, j'aimerais faire une remarque.

Il était entendu que vous convoqueriez une autre réunion du sous-comité directeur entre-temps.

Le PRÉSIDENT: C'est exact.

M. HELLYER: Mais on ne l'a pas fait.

A part ça, je ne me souviens pas de cette troisième proposition. Je m'oppose aussi à la première, avant que nous commençions la séance, afin que l'ensemble du Comité en décide.

J'ai l'impression...

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Vous parlez de la première?

Le PRÉSIDENT: Que le Comité se réunisse tous les mercredis et vendredis à 9 heures et demie du matin.

M. HELLYER: Il s'agirait de la deuxième.

Le PRÉSIDENT: Que le Comité passe d'abord en revue les dépenses de 1958-1959, dont il est fait mention dans les Comptes publics, et poursuive ensuite l'étude des prévisions de 1960-1961.

M. HELLYER: A titre de dissident, je désire faire connaître mon attitude et celle de notre parti.

Le PRÉSIDENT: Assurément.

M. HELLYER: Voici notre opinion. Le présent comité a d'abord été approuvé per le premier ministre, le 20 janvier, et près de quatre mois se sont écoulés depuis. Le comité a été constitué le 17 mars. En se basant sur la proposition que nous nous réunissions deux fois la semaine seulement, le nombre maximum de réunions sur lesquelles nous pouvons compter après aujourd'hui est de 14, d'ici la fin de juin. Vous, monsieur, et quelques autres, avez calculé que la session peut se terminer à la fin de juin. Dans ce cas-là, il nous faudrait suspendre ou remettre à plus tard nos travaux.

Le PRÉSIDENT: J'exprimais une opinion personnelle.

M. HELLYER: Dans ces conditions, il me semble que nous devrions renverser cet ordre et étudier d'abord les prévisions de 1960-1961 et assigner ensuite les témoins que nous voudrons. S'il nous reste ensuite du temps, nous pourrions étudier les prévisions de la période 1958-1959. Il me semble que ce serait là accomplir le travail du Comité dans un ordre approprié et le considérer sous son vrai jour parce que, même si les prévisions de 1958-1959 seront intéressantes à étudier, elle n'ont pas l'importance aiguë des prévisions de l'année courante.

Nous sommes d'avis que le présent Comité a le devoir d'étudier les projets du Gouvernement canadien en matière de défense et que nous devrions savoir dès maintenant ce qu'ils sont. Nous sommes d'avis que nous devrions consacrer beaucoup de temps à l'examen de ces questions, jusqu'à ce que nous ayons épuisé le sujet. Et alors, nous étudierons le côté comptes publics. S'il paraît évident, d'ici là, que le Comité n'aura pas le temps d'étudier ces questions sous cet angle alors nous devrions proposer que cette étude, qui touche les comptes publics, soit confiée au comité des comptes publics lui-même, qui s'en acquittera mieux.

Je propose que nous étudions les prévisions de dépenses de la période 1960-1961 dès le début, et que nous demandions au ministre d'exposer les projets du Gouvernement canadien en matière de défense à la prochaine réunion du Comité, s'il n'est pas prêt à le faire aujourd'hui. Ensuite, je propose que les membres du personnel du ministre qu'il désire nous fassent un résumé de l'organisation de notre défense sous ses divers aspects. S'il le veut bien, on pourrait donner un aperçu, à huis clos, sur les services de renseignements. Nous devrions ensuite assigner des témoins. Nous en avons quelques-uns à l'idée, ceux dont nous avons parlé à la réunion du sous-comité directeur. Quelques noms ont été mentionnés, mais il y en quatre ou cinq que j'aimerais que nous convoquions.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Monsieur le président, peut-être pourrions-nous considérer ceci un sujet à la fois.

M. HELLYER: Cela me convient.

Le PRÉSIDENT: Je vous remercie beaucoup, monsieur Hellyer. Les vues que vous exprimez aujourd'hui sont exactement les mêmes que celles que vous avez fait connaître au sous-comité directeur. Vous ne les avez pas modifiées.

Nous avons étudié les propositions de M. Hellyer à la réunion du sous-comité directeur. Il y a un point seulement sur lequel j'aimerais attirer l'attention de M. Hellyer et c'est ceci: même si j'ai pensé que deux réunions du sous-comité directeur seraient nécessaires, vous vous souvenez qu'à la fin de la dernière réunion, il me semblait que nous avions à peu près étudié tout ce

que nous pouvions, d'ici à ce que nous ayons tenu une ou deux séances. Nous pourrons ensuite convoquer le sous-comité directeur n'importe quand. Nous pourrions même tenir une séance cet après-midi, si nous le jugeons nécessaire.

M. HELLYER: Nous avions compris que vous deviez tenir deux séances.

Le PRÉSIDENT: C'est ce que j'avais dit au début.

M. WINCH: Monsieur le président, je ne veux pas jeter la confusion, mais je suis porté à avoir la même impression que M. Hellyer.

Nous avons tenu une réunion au cours de laquelle nous avons examiné certains sujets. Comme vous le dites, peut-être a-t-on pris une décision. Mais pourtant, je suis sûr que si vous y songez de nouveau, vous vous rappellerez qu'avant d'ajourner la séance, j'ai déclaré que, pour ma part, j'aimerais avoir la fin de semaine pour repenser à tout cela.

Le PRÉSIDENT: C'est exact.

M. WINCH: De cette façon, nous pourrions offrir des propositions plus définies et s'il y a lieu, de nouvelles considérations. Vous vous rappelez, c'est ce que j'ai dit. Et j'ai téléphoné à votre bureau, lundi matin, pour savoir exactement quand la seconde réunion aurait lieu, parce que c'est ce que j'avais compris. Malheureusement, vous n'étiez pas encore de retour.

Le PRÉSIDENT: Vous avez raison.

M. WINCH: Laissez-moi vous dire, monsieur le président, que j'anticipais une seconde réunion du sous-comité directeur. Mais peut-être pourrions-nous considérer un peu plus longuement les questions que vous avez déjà mentionnées.

L'une des raisons pour lesquelles je déplore qu'elle n'ait pas eu lieu, c'est que j'en étais venu à peu près aux mêmes conclusions que M. Hellyer, c'est-à-dire que nous avons peut-être eu tort dans nos discussions préliminaires de dire que nous devrions commencer par les comptes publics, parce qu'il me semble que nous devrions étudier d'abord les prévisions de dépenses.

Je partage également l'avis que le début de la séance devrait être consacré à la déclaration du ministre et à celles des hauts fonctionnaires du ministère. Ensuite, nous devrions avoir l'avantage d'appeler des témoins autres que les employés du ministère.

Le PRÉSIDENT: Monsieur Smith, vous avez assisté à la réunion du sous-comité directeur. Avez-vous des observations?

M. LAMBERT: Voulez-vous dire que les témoins dont vous parlez seraient entendus au cours de nos séances publiques?

M. WINCH: Les différents témoins?

M. LAMBERT: Oui.

M. WINCH: Évidemment. Je n'ai rien à cacher et j'espère que le ministère n'a rien à cacher non plus.

M. LAMBERT: Monsieur le président, je veux souligner le sous-entendu des remarques de M. Winch, que le ministère cache quelque chose.

Voulez-vous parler de témoins en dehors du ministère qui révéleraient des choses?

M. WINCH: Vous dites?

M. LAMBERT: Voulez-vous dire que ces témoins révéleraient certaines choses?

M. WINCH: Je prétends, s'il faut donner des explications, que le présent comité a été constitué dans le but de faire un certain travail et d'étudier certaines questions, en tant que comité digne de responsabilités. Je ne crois pas que l'on y arrive en entendant les propositions qui proviennent d'un seul côté. Sans aucun doute, il y en a d'autres au pays qui sont renseignés et qui aimeraient à dire quelque chose. Nous aimerions certainement les entendre et ne pas cacher leurs témoignages.

Le PRÉSIDENT: Avez-vous quelque chose à dire, monsieur Smith?

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Monsieur le président, en ce qui concerne les témoins à convoquer, je ne crois pas que nous n'ayons pris aucune décision.

M. WINCH: Non.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): C'est certainement exact.

Le PRÉSIDENT: Au sujet des témoins à convoquer au début, quelqu'un a proposé que nous nous en tenions au ministre et aux hauts fonctionnaires du ministère. Ensuite, notre sous-comité directeur sera libre d'agir.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Au sujet de la marche à suivre, monsieur le président, je croyais que nous étions tous du même avis. J'étais sûr que M. Hellyer l'était et que nous étudierions les prévisions de dépenses dans l'ordre où elles nous ont été renvoyées.

Quant à moi, je n'ai aucune objection à cet ordre, sauf qu'elles nous ont été ainsi confiées par la Chambre. Je croyais que c'était l'opinion générale du sous-comité directeur.

Le PRÉSIDENT: Voulez-vous dire quelque chose, monsieur Chambers?

M. CHAMBERS: Monsieur le président, je voulais dire simplement que 1958-1959 vient évidemment avant 1960-1961. Si on veut étudier convenablement ce que l'on pourrait appeler l'expansion de la défense au cours de la période que nous passons en revue, nous ferions mieux de prendre la partie des comptes publics d'abord. Je crois que nous pourrions en disposer assez rapidement et, ensuite, nous pourrions passer à ce qui suit normalement la première partie de notre tâche.

L'autre sujet sur lequel j'ai un mot à dire, c'est que M. Hellyer a parlé de quatorze séances. Je crois que les députés, et probablement le public, s'attendent à ce que le Comité accomplisse le travail qui lui a été confié. Je ne veux pas faire d'observations au sujet des prédictions relatives à la fin de la session, mais si elle doit se terminer à la fin de juin, peut-être le Comité pourrait-il se réunir plus de deux fois la semaine pour finir son travail. Mais il me semble que nous ne devrions pas commencer avec l'idée que nous ne pourrons pas compléter la tâche que la Chambre nous a confiée.

Le PRÉSIDENT: Nous n'y avons nullement songé.

Je parie qu'il y aura intersession parlementaire cet été. Cependant, je me suis déjà trompé et je puis me tromper encore bien des fois.

Si le travail du Comité n'est pas terminé et s'il y a intersession, nous nous réunirons certainement de nouveau à l'automne, lorsque nous reviendrons.

Le Comité continuera son étude jusqu'à ce que nous soyons tous d'accord que nous avons fini de comparer les prévisions et les dépenses de 1958-1959 et l'examen complet des prévisions de 1960-1961.

Monsieur Fairfield, vous avez assisté à la réunion. Avez-vous quelque chose à dire?

M. FAIRFIELD: Monsieur le président, M. Hellyer a posé les mêmes réserves qu'aujourd'hui au cours de la réunion du sous-comité directeur. Il m'a certainement paru convenir que c'est l'ordre logique dans lequel il faudrait procéder et je ne crois pas que l'on en doute.

M. CARTER: Monsieur le président, si le Comité examine ces dépenses, seront-elles examinées de nouveau par le Comité des comptes publics?

Le PRÉSIDENT: Quelles dépenses?

M. CARTER: Les dépenses de la défense.

Le PRÉSIDENT: Nous avons parcouru les prévisions de 1958-1959 et maintenant, nous allons passer aux dépenses et les comparer aux prévisions.

En ce qui concerne la période 1960-1961, nous examinerons seulement les prévisions. Nous ne pouvons étudier les dépenses.

M. CARTER: Si nous passons en revue ces dépenses que vous avez mentionnées...

Le PRÉSIDENT: Oui.

M. CARTER: Je voulais dire simplement, monsieur le président, qu'il y a, à cette fin, le Comité des comptes publics.

Est-ce que ce comité examinera ces dépenses de nouveau?

Le PRÉSIDENT: Je n'en ai pas la moindre idée.

M. WINCH: L'examen n'en a pas été confié au Comité des comptes publics, mais au nôtre.

M. CARTER: Autrement dit, nous faisons le travail qu'un autre comité devrait faire.

M. WINCH: Je crois qu'on peut affirmer en toute sécurité qu'elles ne seront pas renvoyées au Comité des comptes publics. Si nous ne les examinons pas, elles ne le seront pas du tout. Alors, gardons-les ici, puisque nous les avons.

Le PRÉSIDENT: Puis-je vous lire notre ordre de renvoi?

> Qu'un comité spécial soit institué en vue d'étudier toute dépense de deniers publics aux fins de la défense nationale et tous engagements de dépense auxdites fins, encourus depuis le 1er avril 1958, dont il est fait mention dans les Comptes publics...

Et ainsi de suite.

M. HELLYER: Si vous me le permettez, je vous ferai remarquer de nouveau que la tâche importante de notre comité est de discuter à fond, et en toute franchise, les questions de défense, sous tous les angles. C'est là, à mon avis, ce que les gens du pays attendent de nous et ce que nous avons le devoir de faire à titre de représentants du public.

Le PRÉSIDENT: Et c'est bien ce que nous allons faire.

M. HELLYER: Cette question a été soulevée, il y a déjà quelque temps, et le Comité vient seulement de se mettre à l'œuvre. Si nous remettons à plus tard la partie importante de ce que nous devons faire, je crois que le public ne pourra s'expliquer ce délai interminable que nous mettrions à entreprendre le travail sérieux qui nous incombe. Pour ma part, je ne veux pas prendre la responsabilité de m'occuper de questions qui sont intéressantes, mais relativement sans conséquences.

Le PRÉSIDENT: Vous ne croyez pas que les dépenses de 1958-1959 sont importantes?

M. HELLYER: Elles sont assez importantes pour que nous nous en occupions lorsque nous aurons terminé la tâche urgente que doit accomplir le Comité.

Le PRÉSIDENT: C'est votre opinion personnelle.

M. HELLYER: Oui. A la fin de juin, même si la Chambre siège encore, l'intérêt public aura diminué et s'il fait très chaud, il nous sera difficile d'accomplir toute notre tâche. Nous devrions commencer dès le début à discuter les prévisions de dépenses de 1960-1961, remettant à plus tard le reste de notre mandat.

J'aimerais que le Comité entende un certain nombre de personnes. Nous croyons que M. Solandt...

Le PRÉSIDENT: Un instant, s'il vous plaît. Nous nous écartons du sujet. D'après le troisième alinéa du rapport, les témoins qui doivent être appelés au début seront limités au ministre et aux hauts fonctionnaires du ministère. C'est tout ce que nous avons dit ici. Nous avons convenu, au sous-comité directeur, que ce serait tout un problème de savoir où s'arrêter si nous commençions à en assigner d'autres. Une proposition a été présentée à la réunion et j'aimerais en discuter davantage à la prochaine séance du sous-comité directeur qui pourrait avoir lieu cet après-midi, si nécessaire. Je ne veux cependant pas en parler maintenant.

Votre argument principal, c'est que nous devrions commencer par les prévisions de dépenses de 1960-1961 avant de passer aux dépenses de 1958-1959.

M. HELLYER: Oui. Il y a la question connexe de savoir si nous devrions entendre ou non d'autres témoins, en plus des hauts fonctionnaires du ministère.

Le PRÉSIDENT: Nous en entendrons peut-être.

M. HELLYER: Cela donne une bonne idée du nombre de séances nécessaires avant que nous ayons complété cet examen.

Le PRÉSIDENT: Allons-nous limiter le nombre des séances? Lorsque je dis que nous nous réunirons tous les mercredis et vendredis, cela ne veut pas dire que nous ne siégerons pas les lundis, mardis, jeudis et samedis.

M. HELLYER: Vous avez affirmé qu'il serait impraticable d'organiser plus de réunions.

Le PRÉSIDENT: Oui, mais nous devrons peut-être continuer dans l'après-midi, certains jours.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): J'ai proposé, à la réunion du sous-comité directeur, que les membres du Comité vous soumettent les noms des témoins que nous aimerions entendre, afin que le sous-comité directeur les étudie, en rapport l'un avec l'autre, et fasse ensuite rapport au comité. Est-ce que vous en convenez, monsieur Hellyer?

M. HELLYER: J'étais d'accord. Mais j'avais compris que nous le ferions avant la présente réunion, afin que nous puissions étudier la question.

Le PRÉSIDENT: Nous pouvons encore accepter cette proposition. Je voulais y songer. Je crois que vous avez également suggéré au sous-comité directeur, monsieur Winch, que nous pourrions peut-être nous limiter à dix personnes, en dehors du ministère. Cette suggestion a été faite.

Je demanderais que nous nous abstenions de discuter plus longuement ce détail, d'ici à ce que le sous-comité directeur se soit réuni de nouveau.

M. WINCH: C'est ce que j'allais dire. Je crois que nous couvrons trop de terrain et il y a danger de s'embourber.

Afin de procéder point par point et de suivre un ordre convenable, je propose que nous procédions en commençant par les prévisions de dépenses que nous avons devant nous.

M. HELLYER: Celles de 1960-1961.

Le PRÉSIDENT: Est-ce que vous proposez que le rapport du sous-comité directeur que nous avons soit accepté?

M. WINCH: Non, c'est le contraire.

Le PRÉSIDENT: Vous proposez que les prévisions de 1960-1961 soient examinées avant les comptes publics? Quelqu'un veut-il appuyer la proposition?

M. HELLYER: J'appuie la motion.

M. CARTER: La question des dépenses, c'est du passé. Nous ne pouvons pas sauver le pays ni lui épargner de l'argent en y revenant. Nous pouvons décider si cet argent a été dépensé sagement ou non, ou si l'on aurait pu en tirer un meilleur parti.

Le PRÉSIDENT: Vous pensez que les comptes publics n'en valent pas la peine?

M. CARTER: Je n'ai pas dit ça.

M. WINCH: Ils sont d'importance secondaire.

M. CARTER: Vous venez juste de dire qu'à votre avis, nous prendrions des vacances parlementaires à la fin de juin et reviendrions pour une session d'automne.

Le PRÉSIDENT: C'était mon opinion personnelle.

M. LAMBERT: C'est une simple conjecture.

M. CARTER: Non. C'est fort possible. Que ce soit possible ou non, ce qui nous préoccupe, c'est le peu de progrès que nous avons fait jusqu'ici dans les affaires de la Chambre. Les prévisions de dépenses de la défense constituent l'item le plus considérable du budget du gouvernement. Si nous examinons les dépenses en premier lieu, nous remettons à beaucoup plus tard l'étude des prévisions, ce qui retardera les travaux de la Chambre. Si la Chambre prend des vacances cet été et que nous n'avons pas étudié les prévisions, alors l'étude en sera remise jusqu'à ce que nous revenions à l'automne. Afin de hâter les travaux de la Chambre, il me semble que nous devrions nous occuper d'abord des prévisions de dépenses.

Nous ne rendrions aucun service au pays dans le moment, en nous occupant des dépenses passées. C'est de l'eau qui a coulé dans la rivière. Nous pouvons déplorer nos fautes passées, mais c'est tout ce que nous pouvons faire à leur sujet. Mais voilà ici quelque chose d'urgent et de nécessaire. Il me semble que l'ordre logique, c'est de s'occuper en premier lieu des choses qui ont la priorité.

M. BALDWIN: Je ne crois pas que nous soyons ici pour fournir un intéressant sujet de discussion. Nous y sommes pour examiner les prévisions de dépenses. Je considère comme nécessité préalable d'étudier d'abord les dépenses. Je m'oppose à la motion.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): M. Baldwin a exprimé mon opinion. Je me rappelle que M. Hellyer, lors de la réunion du sous-comité directeur, voulait savoir si nous pourrions ou non assigner des témoins au sujet du CF-105. Il semble que le sous-comité s'est entendu à ce sujet.

M. HELLYER: Nous devrions enregistrer le vote sur ce point.

Le PRÉSIDENT: Très bien. La motion proposée par M. Winch, appuyée par M. Hellyer, est que l'ordre proposé au deuxième alinéa du rapport du sous-comité directeur soit renversé, c'est-à-dire que les prévisions de dépenses de 1960-1961 passent en premier et que les dépenses de 1958-1959 viennent en second.

Quels sont ceux qui sont en faveur de la motion?

Le SECRÉTAIRE: Quatre.

Le PRÉSIDENT: Ceux qui s'y opposent?

M. CARTER: On a demandé l'enregistrement des votes.

Le PRÉSIDENT: Le secrétaire va donner les noms, en commençant par M. Balwin.

Le SECRÉTAIRE: M. Baldwin.

M. BALDWIN: Vote négatif.

Le SECRÉTAIRE: M. Carter.

M. CARTER: Vote affirmatif.

Le SECRÉTAIRE: M. Chambers.

M. CHAMBERS: Vote négatif.

Le SECRÉTAIRE: M. Fairfield.

M. FAIRFIELD: Vote négatif.

Le SECRÉTAIRE: M. Forgie.

M. FORGIE: Vote affirmatif.

Le SECRÉTAIRE: M. Hellyer.

M. HELLYER: Vote affirmatif.

Le SECRÉTAIRE: M. Lambert.

M. LAMBERT: Vote négatif.

Le SECRÉTAIRE: M. McEwan.

Le PRÉSIDENT: Absent.

Le SECRÉTAIRE: M. Parizeau.

M. PARIZEAU: Vote négatif.

Le SECRÉTAIRE: M. Pratt.

Le PRÉSIDENT: Absent.

Le SECRÉTAIRE: M. Roberge.

Le PRÉSIDENT: Absent.

Le SECRÉTAIRE: M. Smith (*Calgary-Sud*).

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Vote négatif.

Le SECRÉTAIRE: M. Webster.

Le PRÉSIDENT: Absent.

Le SECRÉTAIRE: M. Winch.

M. WINCH: Vote affirmatif.

Le SECRÉTAIRE: Quatre votes affirmatifs, six votes négatifs.

Le PRÉSIDENT: Merci, messieurs. La motion a été rejetée.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Je propose que nous acceptions le rapport du sous-comité directeur, avec peut-être des éclaircissements au sujet du troisième alinéa où il est question du ministre et de ses hauts fonctionnaires. Les membres du Comité pourraient vous proposer des noms, à vous et au sous-comité directeur, de personnes qui pourraient être convoquées et celui-ci les étudierait.

Lorsque le sous-comité directeur s'est réuni, aucune décision finale n'a été prise au sujet des témoins qui seraient appelés. A cause des sous-entendus à l'effet que nous allons convoquer seulement le ministre et quelques-uns de ses hauts fonctionnaires, je voudrais que l'on fournisse aux membres du Comité l'occasion de soumettre les noms proposés au sous-comité directeur.

M. WINCH: J'appuie cette proposition.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Je ne prétends même pas qu'il faudrait un amendement, à condition que le Comité s'entende.

Le PRÉSIDENT: Est-ce que cela répondrait à votre suggestion si, au lieu de l'alinéa 3 disant "qu'au début, seuls le ministre et les hauts fonctionnaires du ministère soient assignés comme témoins", nous mettions "que la question concernant l'assignation des témoins soit considérée à mesure qu'elle se présentera"?

M. CHAMBERS: Pourquoi ne pas laisser la phrase telle quelle?

M. LAMBERT: Non. Je suis en faveur de la proposition de M. Smith. Je ne crois pas que ce serait satisfaisant de laisser la question au hasard. Nous devrions affirmer clairement que les membres du Comité ont le droit de présenter à ce sujet leurs suggestions au sous-comité directeur et nous pourrons décider de ce que nous ferons lorsque les suggestions auront été présentées.

Le PRÉSIDENT: Nous pourrions insérer un nouvel alinéa 4 et l'alinéa 4 actuel deviendrait l'alinéa 5. Nous dirions que le sous-comité directeur proposerait une liste de noms de personnes que chaque membre du Comité aimerait voir assigner.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): La raison pour laquelle j'aimerais que le sous-comité directeur prenne la décision finale,—naturellement, c'est le comité qui doit prendre la décision finale,—le sous-comité directeur pourrait faire une sélection pour éviter les répétitions et présenter les recommandations finales.

Le PRÉSIDENT: Seriez-vous satisfaits si nous ajoutions un nouvel alinéa disant que chaque membre du Comité peut soumettre une liste de noms des témoins qu'il aimerait faire assigner et que cette liste sera étudiée par le sous-comité directeur. Est-ce approuvé, messieurs?

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Convenu.

Le PRÉSIDENT: Est-ce convenu?

M. WINCH: Je propose que le rapport ainsi modifié soit adopté.

Le PRÉSIDENT: Quelqu'un veut-il appuyer la motion?

M. LAMBERT: J'appuie la motion.

Le PRÉSIDENT: La motion présentée par M. Winch est appuyée par M. Lambert. Ceux qui sont en faveur? Ceux qui s'y opposent, s'il y en a? Adoptée.

Maintenant, messieurs, nous avons avec nous, ce matin, le ministre de la Défense nationale.

M. CARTER: Avant que nous commençions et que le ministre entame le sujet, serait-il possible que le sous-comité directeur ou le Comité songe à répartir le temps que nous consacrerons à cette phase particulière de notre enquête, afin que nous soyons sûrs d'avoir suffisamment de temps pour étudier les prévisions de dépenses de la défense, sans avoir à nous hâter à la fin de la session?

Le PRÉSIDENT: A la première réunion du sous-comité directeur, nous étions d'avis que nous pourrions compléter en trois ou quatre séances au plus la comparaison des dépenses et des prévisions de 1958-1959, si nous nous y mettons sérieusement, en songeant qu'il nous reste cette autre tâche à accomplir.

Nous ne pouvons en finir là et déclarer qu'à la fin de quatre séances, nous ne ferons pas davantage. Mais si chacun veut collaborer, je ne vois pas pour quelle raison au monde nous ne pouvons en finir, parce que tout est clairement exposé devant nous.

Par conséquent, avec la collaboration de tous, je suis sûr que nous pourrons accomplir notre tâche.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Si non, la solution, c'est de nous réunir chaque jour.

M. HELLYER: Pouvons-nous nous mettre d'accord pour consacrer deux séances aux dépenses, ensuite les laisser de côté et étudier les prévisions pour l'année 1960-1961, et revenir aux dépenses plus tard.

M. CHAMBERS: Si nous pouvions nous mettre à l'œuvre avec ces dépenses, après une ou deux séances, nous pourrions y songer.

Le PRÉSIDENT: Je propose que nous terminions une tâche à la fois, Maintenant, puis-je présenter notre ministre de la Défense nationale, M. Pearkes, qui est accompagné de son sous-ministre et autres hauts fonctionnaires de son ministère.

M. Pearkes m'a écrit le 6 mai, disant:

> Tel qu'on me l'a demandé, je joins à la présente un certain nombre de feuillets indiquant les dépenses du ministère de la Défense pour l'année 1958-1959.

Il a déclaré que ces feuillets seraient déposés dans vos boîtes postales. Est-ce que chaque membre du Comité en a reçu? Pas vous, monsieur Carter? En avons-nous des feuillets supplémentaires? Est-ce que quelqu'un d'autre n'en a pas reçu? Il n'en manque qu'un exemplaire pour M. Carter.

Maintenant, j'imagine que M. Pearkes voudrait commencer son témoignage par une déclaration. Auparavant, peut-être pourrions-nous distribuer les notes relatives aux dépenses de 1958-1959, en relation avec les prévisions, comme base de comparaison. Cela nous permettra de suivre M. Pearkes sans difficulté. Nous pourrions même le suivre sans ça, mais ce sera peut-être utile. Très bien, alors, monsieur Pearkes. Si vous voulez commencer.

M. G. R. PEARKES, V.C. (*Ministère de la Défense nationale*): Le président vous a remis une déclaration que j'ai l'intention de vous lire. Je ferai quelques observations au cours de cette lecture, afin de pouvoir répondre à toutes questions. C'est une comparaison générale des dépenses et des prévisions de 1958-1959.

Permettez-moi de vous dire au début que j'ai l'intention, et je puis vous assurer que ce sera également la ligne de conduite du ministère, de vous fournir tous les renseignements que nous pourrons au sujet de ces dépenses. Nous n'avons absolument rien à cacher et nous vous expliquerons n'importe quel sujet sur lequel vous désirez de plus amples renseignements.

Vous vous souvenez que les dépenses générales de la défense étaient groupées en un seul crédit, en 1958-1959. Elles étaient désignées sous la rubrique "services de la défense" et, parmi vous, ceux qui faisaient partie du comité des prévisions budgétaires de cette année-là, se rappelleront la recommandation voulant que le crédit soit partagé de façon à ce qu'il y ait au moins deux crédits pour chacune de ces armées.

Nous devrons étudier le crédit comme il a paru. Mais, dans ces tableaux que l'on vous a remis, vous remarquerez que nous avons séparé les armes et, par conséquent, nous pourrons nous occuper de chacune séparément.

La première page est un simple résumé général de toutes les dépenses du ministère. Les pages suivantes concernent la Marine, l'Armée, l'Aviation et, ensuite, le Conseil de recherches pour la défense et l'Administration.

Je crois que vous trouverez que c'est là une façon commode de ranger ces questions de dépenses. La seule observation que je désire faire, c'est que, si vous jetez un coup d'œil à la deuxième page suivante, vous verrez un nombre entre parenthèses, à la suite de la définition des catégories de frais. C'est simplement le numéro de la rubrique en cause.

Maintenant, revenons-en au mémoire qui a été distribué. Je fais mieux de le lire.

Les tableaux remis au Comité résument, sous une forme commode, je crois, les prévisions et les dépenses de 1958-1959 et comprennent également, pour fins de comparaison, les dépenses des trois années précédentes.

On ne nous a pas demandé d'examiner ces dernières, mais j'ai pensé qu'en vous donnant celles d'une année ou deux antérieures, cela servirait de comparaison. Les temps changent et nous devons toujours nous rappeler l'atmosphère qui règne au cours des années à l'étude.

Le premier est un tableau composé énumérant les dépenses totales du ministère au complet. Ces dépenses sont réparties, au haut de la page, entre les divers secteurs du ministère et, dans les colonnes qui suivent, en catégories principales de dépenses.

Vous verrez, dans la colonne de gauche, marine, armée, aviation et ainsi de suite. Ce sont les principaux secteurs du Ministère, ainsi que les recherches et perfectionnements pour la défense, l'administration, les services d'inspection, l'aide mutuelle et les frais directs d'infrastructure; ensuite les postes secondaires relatifs aux pensions et ainsi de suite.

Plus bas, vous avez une analyse des débours en espèces et nous traitons de ces catégories principales: frais de personnel, administration et entretien, construction, acquisition de matériel et perfectionnement, puis constributions à l'infrastructure et à l'OTAN.

Les autres colonnes indiquent les dépenses réelles de 1955-1956, 1956-1957, et 1957-1958. Puis l'année dont nous nous occupons, les dépenses de 1958-1959, comparées aux prévisions.

Commençons par la première rubrique, la Marine. Les prévisions totales pour la Marine, cette année-là, étaient de $281,615,000; les dépenses réelles ont été de $272,960,000.

Le PRÉSIDENT: Si le ministre veut bien m'excuser, je crois qu'il serait sage de faire imprimer ces tableaux complets comme appendice. Est-ce convenu?

Assentiment.

(*Voir Appendice A*)

Je ne crois pas que ce soit nécessaire de présenter une motion à cette fin, si tout le monde est d'accord. Je regrette. Voulez-vous continuer.

M. PEARKES: Je ne pose aucune objection à celà.

Une analyse plus détaillée de ces catégories de dépenses est établie pour chacun des secteurs, la marine, l'armée, l'aviation et ainsi de suite, dans les tableaux suivants. Toutes les dépenses du ministère sont donc inscrites dans ces tableaux.

Les hauts fonctionnaires ici présents ont ce que nous appelons un livret de renseignements traitant de chacune de ces rubriques. Nous pourrons donc vous renseigner sur toutes les questions que vous aimerez poser à leur sujet. Si les renseignements ne sont pas là, nous les obtiendrons pour la prochaine réunion.

Pour expliquer la seconde rubrique, c'est le compte spécial de l'aide mutuelle. Les dépenses du ministère, en 1958-1959, se sont élevées à $1,424,740,758.73, alors que les prévisions étaient de $1,687,212,593.00 soit une économie de $262,471,833.27.

Nous décidâmes, après avoir déposé le bilan des dépenses de la défense de 1958-1959, de consacrer au complet, aux dépenses de cette année-là, la balance de ce qui était connu comme compte spécial de l'aide mutuelle. Les prévisions que nous avions déposées prévoyaient l'utilisation à cette fin de $49,871,000 à même ledit compte.

La décision prise de liquider ce compte en 1958-1959 a eu pour résultat l'utilisation des fonds complets du compte, soit $211,739,027.96, pour les dépenses de 1958-1959.

Ce compte spécial avait été établi par la Loi sur les crédits de Défense de 1950. En vertu de cette loi, lorsque du matériel obtenu pour les Forces canadiennes était ensuite transféré, à titre d'aide mutuelle, et remis à d'autres pays membres de l'OTAN, la valeur de ce matériel était imputée aux crédits de l'aide mutuelle, et un crédit équivalent était établi au compte spécial pour servir à l'acquisition de matériel pour les Forces canadiennes.

A compter de l'année financière 1956-1957, aucun autre crédit à même ce compte ne fut permis. La valeur des transferts de l'aide mutuelle, mentionnés plus haut, fut simplement portée au crédit des dépenses de l'année courante. Le compte fut entièrement liquidé en 1958-1959.

Quant aux frais de personnel, les frais du personnel militaire dépassèrent les prévisions d'environ $17,270,000. Ces frais couvrent non seulement la solde, mais aussi les rations, le vêtement, etc. La raison principale de cet excédent de dépense, a été le transfert d'une grande quantité de drap acheté auparavant et qui avait été obtenu par le département de la Production de défense, à titre de frais imputés à la caisse automatiquement renouvelable de la production de défense.

Ce drap fut remis au ministère de la Défense nationale et constituait une dépense de $15,069,182. Il a maintenant été transporté dans les entrepôts de la Défense nationale, ce qui a dispensé le ministère de la Production de défense de l'obligation de louer de l'espace à cette fin. Comme résultat, il a été possible de réduire le personnel requis pour s'en occuper, de 18 à 9.

On remarquera également que la solde et les indemnités de l'Aviation royale canadienne ont dépassé les prévisions de 5 millions. Cela est dû aux effectifs qui ont été de 300 à 400 plus élevés. Le recrutement a été favorable cette année. On s'est rapproché davantage du plafond, tout en restant dans

les limites du plafond général. Cette augmentation a été plus grande que prévue, et le nombre d'hommes qui sont restés membres du service, plus élevé qu'on ne s'y attendait. Le taux d'usure a donc été moins élevé. Une sous-estimation du nombre en droit de recevoir les indemnités payables aux hommes mariés, et du nombre de ceux qui se sont mariés, semble une tendance qui s'accroît. L'augmentation a commencé vers ce temps-là. Ce sont là les facteurs, ainsi que d'autres éléments supérieurs de paye, qui expliquent la balance.

"Administration et entretien" vient ensuite.

Les dépenses de cette rubrique ont été inférieures aux prévisions de deux à trois pour cent de l'estimation totale d'environ $604 millions. Aucun changement important dans ce domaine n'a eu d'influence concluante sur le résultat final. Les traitements des civils constituent un élément important de ces frais et les dépenses totales à cette fin se sont élevées durant l'année à $175,912,517, alors que les prévisions étaient de $176,395,694. C'est que les traitements des civils ont continué d'augmenter depuis les précédentes années financières, mais l'effectif constant a été réduit constamment depuis 1956-1957.

Vous remarquerez par ces chiffres qu'en 1956-1957, l'effectif constant des civils permanents du ministère était de 54,371; en 1957-1958, il était de 53,969; en 1958-1959, 52,023. La tendance s'est continuée, de sorte qu'actuellement, le chiffre est de 49,417.

Comme le nombre de situations vacantes était comparativement élevés durant la première partie de cette période, le personnel civil n'a pas été réduit en proportion des réductions de l'effectif. Nous réduisions celui-ci en conformité du travail à faire et selon le nombre de personnes que nous jugions nécessaires pour l'accomplir. Cependant, au cours de la dernière année, il y a eu aussi réduction considérable des employés.

En 1956-1957, il y avait 49,795 personnes dans le service; en 1957-1958, le nombre était tombé à 48,345; en 1958-1959, il était de 48,956; en 1959, il était descendu à 45,911.

"Construction" est l'autre rubrique importante. Les frais de construction ont été inférieurs de 24 millions aux sommes prévues; 20 millions environ concernent l'Aviation royale canadienne et 4 millions, la Marine. Dans ces deux cas, le chiffre de dépenses inférieur est dû en grande partie à l'impossibilité, de la part des ingénieurs, de produire les plans et devis détaillés, assez tôt pour que les contrats soient conclus et que les dépenses consacrées aux projets s'élèvent aux chiffres prévus pour l'année financière. Nous avions espéré faire davantage dans le domaine de la construction, mais à cause de diverses circonstances, certains projets ont dû être remis à plus tard.

La rubrique suivante est "Acquisition de matériel". Les dépenses à cet égard sont d'environ 65 millions inférieures aux prévisions. La dépense inférieure la plus significative concerne ici les avions pour l'Aviation royale canadienne qui ont coûté environ $41 millions de moins que prévu, à cause, surtout, du programme CF-105. En septembre 1958, certains éléments de ce programme ont été abandonnés, dont le système de conduite du tir ASTRA et le projectile Sparrow. Plus tard, en février, tout le programme CF-105 a été annulé. C'est également ce qui explique pourquoi les dépenses ont été inférieures à la rubrique "munitions et expansion" de l'Aviation royale canadienne.

En ce qui concerne la Marine, le chiffre de dépenses a été de beaucoup inférieur aux prévisions pour le matériel de signalisation et de TSF. Cela est attribuable à une évaluation trop optimiste du temps requis pour préparer certains projets, jusqu'au point où les contrats peuvent être accordés et les dépenses effectuées. Il y a eu perfectionnement considérable du matériel de TSF à ce temps-là. Par contre, les dépenses pour les navires ont dépassé

les prévisions d'à peu près un montant équivalent à l'épargne mentionnée pour le matériel de signalisation et de TSF. Cela est dû surtout à la facturation plus rapide dans les travaux de construction relatifs au programme primitif de quatorze navires d'escorte anti-sous-marine. Les sept destroyers suivants du programme de navires d'escorte étaient tous en construction et presque complétés. Ils entraient en armement cette année-là. On s'est hâté de soumettre les factures relatives à cette construction.

Les dépenses pour le matériel de l'armée ont été de 10 millions inférieures aux prévisions de $49,871,000. Les dépenses pour les véhicules et le transport ont été considérablement moindres que prévu, surtout à la suite d'une réduction dans la quantité obtenue, à la suite de revues détaillées au cours de l'année. Des revues sont effectuées et, naturellement, les prévisions font l'objet d'examens constants. On s'est aperçu que le nombre de véhicules commandés dépassait les besoins essentiels. Les dépenses en matière d'armement ont été inférieures aux prévisions, ce qui a résulté surtout du fait qu'on a mis plus de temps qu'on ne le croyait ordinairement nécessaire pour en arriver au stade où l'on pourrait commencer les acquisitions. Vous vous rendez compte qu'il faut passer par ces divers stades: d'abord, les recherches, ensuite le perfectionnement et ensuite l'acquisition régulière. Cela s'applique également à l'acquisition de matériel de signalisation et de TSF, qui n'a pu être commençée aussi rapidement qu'on le prévoyait.

Les "contributions aux budgets de l'infrastructure et de l'OTAN" peuvent être basées sur le pourcentage de l'infrastructure, c'est-à-dire les exigences générales de nos alliés de l'OTAN en matière de bâtiments, aéroports, et ainsi de suite. Ces bâtiments sont en dehors du Canada, soit en France, en Allemagne et autres pays d'Europe. Les prévisions sont présentées par l'OTAN et vous verrez qu'on a été un peu trop optimiste dans ce cas. Les prévisions de 21 millions et demi étaient basées sur des renseignements fournis par le comité de l'infrastructure de l'OTAN comme étant la facture probable qui serait présentée, à titre de contribution du Canada, au cours de l'année financière. Les factures ont été en réalité bien inférieures, résultant en une dépense moindre de 9 millions environ.

Ce sont là les explications générales des raisons pour lesquelles les sommes votées par le Parlement n'ont pas pu être dépensées au cours de l'année financière, ce qui a amené une économie considérable de 262 millions, cette année-là.

Les prévisions ont fait l'objet d'un examen constant. Les services et tout le ministère ont fait un effort sincère pour éviter toute duplication possible dans l'achat de matériel non nécessaire ou, en général, pour réduire les dépenses en matière de défense.

Voilà, je crois, tout ce que j'ai à dire dans le moment.

Le PRÉSIDENT: Je vous remercie beaucoup, monsieur le ministre.

Messieurs, le sous-comité directeur a suggéré que nous pourrions utiliser ces feuillets, qui contiennent une comparaison des dépenses, un peu comme un programme établi.

Comme M. Pearkes l'a fait remarquer, le premier constitue plus ou moins un état consolidé.

Si vous voulez commencer l'interrogatoire, je propose que vous passiez à la page 2 qui concerne la Marine. Nous pourrions passer d'un poste à l'autre et les rayer à mesure, à moins que des réponses concernant l'un de ces postes ne puissent être fournies aujourd'hui, ou aux prochaines séances. Dans ce cas, nous les réserverions jusqu'à ce que nous ayons obtenu les renseignements demandés.

M. HELLYER: Monsieur le président, j'ai deux ou trois questions générales à poser avant que nous procédions ainsi.

Le PRÉSIDENT: Allez-y.

M. HELLYER: Monsieur le ministre, le 31 mars 1959, votre armée, votre marine et votre aviation étaient-elles aussi bien équipées que vous l'auriez voulu?

Le PRÉSIDENT: Avant que vous ne répondiez, monsieur le ministre, voilà une de ces questions de portée générale qui vont soulever des arguments. Monsieur Hellyer, j'avais l'impression que vous désiriez poursuivre cette partie de nos délibérations, c'est-à-dire l'examen des dépenses de 1958-1959, et maintenant, vous soulevez cette question. Je propose que lorsque vous en arriverez à l'un de ces postes sur l'un des trois feuillets mentionnés, vous posiez des questions qui s'y rapportent.

M. HELLYER: Monsieur le président, je crois que ma question est appropriée et que le ministre peut y répondre, parce que, lorsqu'il dépense 262 millions de moins que la somme autorisée par le Parlement, nous devrions savoir si cela est dû à une estimation erronnée ou à une administration incompétente. Il est évident que quelque chose va très mal et il me semble que le ministre devrait nous dire s'il croyait alors posséder le matériel nécessaire à ses forces armées ou non.

M. CHAMBERS: Je crois que ce membre du Comité aurait dû écouter les explications données sur la raison de cet écart entre les dépenses et les prévisions.

M. HELLYER: C'est ce que j'ai fait. Je crois qu'elles ont dû être rédigées par un agent des relations extérieures ayant reçu l'ordre de le faire de façon aussi assommante et peu intéressante que possible, et de rationaliser tout ce qui s'est passé.

Le PRÉSIDENT: Monsieur Winch...

M. WINCH: Ma question est un peu différente. Avant que nous débutions avec ces feuillets, poste par poste, je me demandais, à la suite de l'exposé du ministre, lorsqu'il mentionne la diminution, à la page 2, du nombre d'employés civils qui sont permanents...

Une VOIX: De quoi parlez-vous?

Le PRÉSIDENT: Cinquième alinéa, page 2.

M. WINCH: Oui, là où sont les chiffres de 1956-1957 à 1960-1961. Si j'ai bien compris, le ministre a dit que ceux-là sont permanents.

Le ministre pourrait-il nous dire le nombre correspondant de ceux qui sont employés à titre temporaire. Pourrait-on nous fournir ce renseignement plus tard?

Le PRÉSIDENT: Pouvez-vous l'obtenir, monsieur le ministre?

M. PEARKES: Je doute que nous ayons ici ce renseignement.

M. WINCH: Parfois, monsieur le président, il y en a un grand nombre qui ne peuvent être employés pendant des années, comme vous le savez, mais...

Le PRÉSIDENT: Je vais vous dire où nous pourrions trouver ça. A mesure que nous parcourrons ces postes, vous verrez les sommes mentionnées et si elles diminuent, vous verrez que le nombre des employés permanents et des emplois intermittents est moindre.

M. WINCH: Pas tout à fait, monsieur le président, parce qu'il y a eu modification du barême des traitements.

Le PRÉSIDENT: Lorsque nous y arriverons, peut-être auront-ils plus de renseignements à nous fournir.

M. PEARKES: Nous serons en mesure de vous fournir le renseignement que vous désirez, mais peut-être pas sous la forme désirée, parce qu'il y a tant de journées individuelles de travail d'autorisés.

M. WINCH: Alors, donnez-nous le en journées individuelles de travail.

M. PEARKES: Nous le ferons à la prochaine réunion.

Le PRÉSIDENT: Monsieur Lambert...

M. LAMBERT: Monsieur le président...

M. HELLYER: Monsieur le président, avant que nous passions à ces détails, j'aimerais poser une autre question générale.

Le PRÉSIDENT: J'ai donné la parole à M. Lambert et votre tour viendra ensuite.

M. HELLYER: C'est une question très courte.

Le PRÉSIDENT: Comprenons-nous bien, monsieur Hellyer. Vous êtes l'un des membres du Comité...

M. HELLYER: Je le sais très bien.

Le PRÉSIDENT: Et il y en a quatorze autres. Je vais vous accorder autant de considération qu'à tout autre, mais pas une once de plus. Ce n'est que juste. A vous, monsieur Lambert.

M. LAMBERT: Au sujet du premier poste, frais du personnel militaire de la Marine. Le ministre a fait quelques observations dans son rapport au sujet de la solde et des indemnités dans l'Aviation royale canadienne. La même remarque s'applique-t-elle à la Marine? Trouvez-vous que les frais d'économie domestique sont aussi élevés à l'égard du personnel de la Marine que des autres services? Les soldes et indemnités à l'égard du logement, des écoles et ainsi de suite, sont-elles aussi élevées dans la Marine que dans les autres services?

M. PEARKES: Les soldes et indemnités sont les mêmes. Naturellement, les frais scolaires sont moins élevés. Dans les autres services, les principaux frais scolaires, pour les enfants à charge, découlent du fait qu'il y a des postes de l'armée et de l'aviation en dehors du pays et dans des régions éloignées, alors que le personnel marié de la marine, en grande partie, se trouve à Esquimalt, sur la côte ouest, ainsi qu'à Halifax, et Cornwallis sur la côte est. La scolarité est loin d'être aussi dispendieuse, parce qu'une plus grande proportion des enfants, dont les parents sont dans la marine, fréquentent les écoles régulières de la région.

L'effectif total de la Marine générale, le 31 mars 1958, était de 19,867. Durant l'année, il a été porté à 20,478. La tendance générale d'augmentation de l'effectif se retrouve dans la Marine comme dans l'Aviation.

M. CARTER: Monsieur le président...

Le PRÉSIDENT: Aviez-vous fini, monsieur Lambert?

M. CARTER: Monsieur le président, j'en appelle au règlement. Il est d'usage, du moins il en a toujours été ainsi, de poser des questions au sujet de la déclaration du ministre. La question de M. Lambert concerne les frais du personnel.

Le PRÉSIDENT: Elle était adressée au président.

M. CARTER: En appel au règlement, monsieur le président, et comme question de procédure, il semblerait plus logique de s'occuper de la déclaration du ministre avant de passer aux questions de détail.

Le PRÉSIDENT: La seule raison pour laquelle j'ai préconisé une certaine méthode, c'est qu'à mesure que vous parcourrez ceci, vous trouverez tous les renseignements voulus dans ces postes. J'ai pensé qu'il y aurait alors plus de rapport. Nous pourrions ainsi parcourir ces dépenses de 1958-1959 beaucoup plus rapidement.

M. WINCH: En parlant de la première catégorie, monsieur le président, voulez-vous parler de l'ensemble ou voulez-vous dire un poste après l'autre?

Le PRÉSIDENT: Nous prenons "solde et indemnités", sous la rubrique "frais du personnel militaire"... le poste n° 1 en premier.

A vous, monsieur Hellyer.

M. HELLYER: Durant la période que couvrent ces dépenses, avez-vous recommandé au Conseil du Trésor des projets de construction qui ont été refusés par lui ou remis à plus tard?

M. PEARKES: Très probablement, parce que c'est la responsabilité du Conseil du Trésor d'examiner toutes les dépenses, afin de voir si elles concordent avec les prévisions et de nous dire si l'argent est disponible à ce temps-là pour couvrir ces dépenses.

M. HELLYER: D'après vous, serait-il juste de dire que c'est là un facteur qui a contribué à ce que les dépenses soient moindres dans la catégorie de la construction, au cours de cette année financière?

M. PEARKES: Oui. Il y a sans doute des projets qui ont été remis à plus tard ou peut-être complètement éliminés, au cours de l'examen général du Conseil du Trésor.

Le PRÉSIDENT: Messieurs, pouvons-nous en revenir aux "frais du personnel militaire"?

M. WINCH: Monsieur le président, sous la rubrique "solde et indemnités"...

Le PRÉSIDENT: Il s'agit de la Marine, à la page 2?

M. WINCH: Oui.

Le PRÉSIDENT: Continuez, monsieur Winch.

M. WINCH: De 1956-1957 à 1958-1959, les chiffres des dépenses annuelles vont de quelque 67 millions, 64 millions, à 76 millions.

Le ministre pourrait-il nous donner une idée si l'augmentation est due à la hausse des indemnités ou à l'augmentation du personnel?

M. PEARKES: Je crois qu'il serait juste de dire que les deux facteurs y ont contribué. Il y a eu augmentation graduelle du personnel. Les plafonds avaient été établis plusieurs années auparavant et il a fallu quelque temps avant que le recrutement permette de les atteindre. Un plus grand nombre de membres du personnel ont également reçu un salaire de métier. Le fait qu'ils avaient fait partie du service et s'étaient réengagés leur donnait droit à une solde plus élevée.

Au cours des années qui ont suivi la guerre de Corée, les services stabilisaient leur personnel, plus d'hommes acceptaient le service militaire comme carrière permanente et plus d'hommes se réengageaient. Alors les dépenses générales se sont accrues, parce que les individus avaient droit à un taux de solde supérieur, ayant acquis de plus grandes qualifications, des qualifications dans divers métiers, ce qui leur donnait droit à des indemnités supplémentaires.

M. WINCH: Le chiffre de votre personnel approche-t-il de près le plafond qui a été établi, il y a quelques années, en se basant sur la Marine?

M. PEARKES: Les services ont atteint leur plafond.

M. WINCH: La Marine a atteint le plafond?

M. PEARKES: Je devrais peut-être faire ici une réserve. Le ministère a imposé des limitations à l'égard de l'armée, de sorte qu'elle n'a pas atteint le plafond général mentionné. Je crois qu'il était de 49,000 et nous avons dit qu'elle ne devrait pas recruter dans le moment au delà de 47,700.

Le PRÉSIDENT: Monsieur le ministre, je croyais que M. Winch parlait de la marine.

M. WINCH: Oui.

Le PRÉSIDENT: Allez-y, monsieur Carter.

M. CARTER: Monsieur le président, ma question porte sur les denrées alimentaires.

Le PRÉSIDENT: Nous y serons dans un instant, monsieur Carter. Avez-vous d'autres questions à poser au sujet de la solde et des indemnités?

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Monsieur le ministre, durant cette période, à cause de la répercussion sur la solde et les indemnités du personnel de la Marine, certains membres ont-ils été éliminés, parce qu'il y avait double emploi avec une autre arme et vous avez, en quelque sorte, combiné le poste avec d'autres armes, je veux dire, par exemple, en les groupant dans le corps de la prévôté ou quelque chose de ce genre?

Le PRÉSIDENT: L'unification des trois armes?

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Oui, sur le principe de l'unification des trois armes.

M. PEARKES: Je ne crois pas qu'il y ait eu réduction générale. Si l'on s'apercevait que des gens accomplissaient le travail que d'autres faisaient dans une autre arme, on les mutait à un autre poste.

M. SMITH (*Clgary-Sud*): Je songe à la recommandation concernant cette unification. Naturellement, cela n'apparaîtrait pas cette année, de toute façon, mais plus tard.

M. PEARKES: Les recommandations qui ont été formulées concernant l'unification du personnel médical et autres n'affecteraient en rien cette dépense.

Le PRÉSIDENT: Avez-vous d'autres questions à poser au sujet du poste "solde et indemnités"?

Le poste est approuvé.

Le PRÉSIDENT: "Frais de voyage et de déménagement".

Oui, monsieur Lambert?

M. LAMBERT: A-t-on réduit ou tenté de réduire ces frais par une plus longue affectation du personnel aux mêmes postes? Dans l'affirmative, la réduction a-t-elle été substantielle? Je crois que le poste a fait l'objet de recommandations?

M. PEARKES: On a tenté de prolonger les affectations à divers postes. Nous avons constitué la Marine de l'est et la Marine de l'ouest. Nous avons assigné certains navires au littoral de l'est et d'autres au littoral de l'ouest.

Lorsque le programme de construction de la classe *Restigouche* a été complété, tous ces navires ont été assignés au littoral de l'est et tous ceux de la classe *Saint-Laurent*, au littoral de l'ouest. Ce qui a permis de réduire les déplacements que l'on était obligé de faire entre les deux points.

Le PRÉSIDENT: D'autres questions sur les "Frais de voyage et de déménagement"?

Le poste est approuvé.

Le PRÉSIDENT: "Médecins et dentistes consultants et services spéciaux". Oui, monsieur Winch.

M. WINCH: Puis-je poser une question au ministre sur la méthode suivie en matière de services médicaux?

Auparavant, chacun des services possédait son propre service médical, mais maintenant il y a cette méthode d'unification. Je ne peux pas faire le partage dans le moment, mais avant l'unification des services médicaux, le personnel était de 477; après, il était de 472.

Le ministre pourrait-il nous renseigner au sujet de cette réduction extrêmement basse et comment elle s'applique aux services de la marine?

M. PEARKES: Cela ne vise pas les comptes en question, parce que l'unification n'a eu lieu que plus tard.

Jusqu'à maintenant, l'unification n'a pas réduit le nombre total de médecins. Nous en avons manqué et nous en manquons encore, mais il y a eu amélioration dans l'efficacité des services, et cela n'apparaît pas dans ces chiffres.

Le PRÉSIDENT: Ces recommandations ont été faites en 1958, je crois.

M. WINCH: Oui, je l'avais oublié.

M. LAMBERT: Dans le domaine médical, s'en tient-on à l'idée d'hôpitaux servant aux trois services en général, ou est-ce un plan futur?

M. PEARKES: Le projet d'hôpitaux servant pour les trois services n'entre pas dans ces dépenses. Ce projet ne fait que commencer et les progrès sont considérables.

Le PRÉSIDENT: Je vous remercie, monsieur le ministre.

Allons-nous approuver le poste "médecins et dentistes consultants et services spéciaux"?

Le poste est approuvé.

Le PRÉSIDENT: "Habillement et équipement personnel". Avez-vous des questions?

M. WINCH: Je regrette, monsieur le président....

Le PRÉSIDENT: Allez, monsieur Winch.

M. WINCH: Sous la rubrique "Habillement", si vous suivez la ligne de dépenses, vous verrez qu'en 1957-1958 elles sont inférieures à 1956-1957. Maintenant, elles ont monté à $2,546,000.

Ma question se rapporte en particulier au renseignement qu'on nous a donné, il y a un moment, à la première page de ces notes, au sujet du transfert de drap, de la caisse automatiquement renouvelable de la production de défense au ministère de la Défense, au montant de $15,069,182.

J'aimerais demander au ministre ce qui est inclus, en général, dans les stocks de drap et si cela comprend les vêtements qui ont été faits? Dans l'affirmative, a-t-on fait une revue des qualités et quantités?

La raison de ma questoion, c'est ce qui s'est passé dans d'autres pays au cours de l'an dernier en particulier, alors qu'il y a eu des millions et des millions d'approvisionnements militaires absolument inutiles et dont on ne se servirait pas en deux siècles. Je songe au Royaume-Uni en particulier.

En quoi consistent des approvisionnements, qu'elle est leur valeur réelle au point de vue utilité immédiate?

M. PEARKES: Cela comprend la partie du transfert de drap du ministère de la Production de défense au ministère de la Défense nationale, qui intéresse la marine. Nous pouvons vous donner les chiffres exacts.

M. F. R. MILLER (*sous-ministre de la Défense nationale*): $1,696,000.

M. CARTER: C'est la part de la marine?

M. WINCH: Dans votre inventaire, avez-vous la certitude que ce tissu a une valeur utile? N'est-ce pas un article qu'on a acheté et qui sera jeté au rebut un de ces jours?

M. PEARKES: On le garde encore en magasin. On a disposé d'une petite quantité depuis 1958, mais la plus grande partie est encore en magasin. On considère qu'il a une certaine valeur militaire et qu'il est prudent d'en garder autant. On s'en servira à mesure des besoins pour l'habillement.

M. WINCH: Cela nous amène à une phase de mon interrogatoire, monsieur le président.

Le PRÉSIDENT: Votre deuxième question, monsieur Winch?

M. WINCH: Ce tissu dont vous avez disposé, avez vous des renseignements au sujet de ce qu'il coûte, combien vous l'avez vendu et à qui il a été vendu?

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Voulez-vous me dire également combien de drap représentent $1,696,000?

M. PEARKES: Une très grande quantité, naturellement.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Combien de verges?

M. PEARKES: Il s'agit de drap acheté surtout durant les années de la guerre de Corée et qui a été conservé par le ministère de la Production de Défense. Je

crains ne pouvoir vous dire le prix de la vente, s'il y en a eu de vendu, parce que cela aurait relevé de la Production de défense.

M. WINCH: La Corporation de disposition des biens de guerre?

M. PEARKES: Oui, la Corporation de disposition des biens de la couronne.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Il s'agit de vente à la verge et non d'uniformes confectionnés?

M. MILLER: C'est du drap qui a été acheté pour confectionner des uniformes en cas d'urgence. Il y a environ 15 millions de verges de tissus divers, surtout pour uniformes pour les trois services. On n'en a pas encore vendu comme surplus de guerre. La réduction dont parle le ministre, c'est la quantité qu'on a retiré des magasins pour en confectionner des uniformes pour les trois services.

M. WINCH: Vous n'en avez pas vendu?

M. MILLER: On n'a encore disposé d'aucune quantité.

M. WINCH: J'avais compris que vous aviez disposé d'une certaine partie.

Le PRÉSIDENT: On vient de la remettre aux divers services.

M. PEARKES: Elle a été remise aux divers services. On n'a disposé d'aucune partie par l'entremise de la Corporation des biens de la Couronne. Je n'en étais pas sûr quand j'en ai parlé, et j'ai dit "si on en a disposé".

M. LAMBERT: Ce recours à la caisse automatiquement renouvelable de la Production de défense, est-ce que cela signifie que parfois, le ministère de la Défense nationale peut se procurer certain tissu et peut faire certaines dépenses qui échappent au contrôle du Parlement? Où cette caisse automatiquement renouvelable de la Production de défense entre-t-elle dans les prévisions... pour faire ces achats considérables, par exemple?

M. MILLER: Si je me souviens bien, cela relève de la Loi sur la production de défense. Nous effectuons les remboursements. Nous l'achetons de cette caisse à mesure que nous l'utilisons.

M. PEARKES: Cela a été liquidé maintenant.

M. LAMBERT: En d'autres termes, l'inventaire relevait de ce service et maintenant, il relève de vous?

M. MILLER: En effet.

M. CARTER: Combien de drap chaque service requiert-il par année? Quels sont les besoins annuels et comment se présentent-ils?

Le PRÉSIDENT: Pouvons-nous nous en tenir à la marine? Est-ce qu'il y a moyen de faire une évaluation, monsieur le ministre, ou monsieur Miller?

M. PEARKES: Les fournitures demandées par le service des approvisionnements de la marine sont basées sur le nombre du personnel dans ce service et leur besoins.

Il y a toujours des stocks en magasin. Lorsqu'ils sont classifiés, on en fait une estimation et des réquisitions sont formulées. Elles sont ensuite examinées afin de s'assurer si elles sont nécessaires et, si on les considère justifiées, une réquisition est établie pour l'achat.

M. CARTER: Je comprends le procédé, mais je voulais savoir ceci: vous devez savoir et vous devez posséder des chiffres au ministère, à ce sujet; combien de ce drap a été utilisé l'an dernier, combien l'année précédente et ainsi de suite. Vous basez sur ces chiffres les quantités que vous devez mettre en magasin. Quelle est votre ligne de conduite lorsqu'il s'agit de vous procurer ce genre de marchandises? Achetez-vous des stocks pour un an, pour 10 ans ou quoi?

M. MILLER: Tout dépend de l'article. Nos acquisitions sont basées sur la consommation de l'année, plus 10 p. 100 de ce que nous appelons les besoins approximatifs.

Je crois que nous avons maintenant changé notre système d'établissement du coût de l'habillement. Auparavant, nous remettions tout simplement un uniforme lorsque nous étions d'avis qu'il fallait en remplacer un. Maintenant, nous accordons un crédit d'habillement, ce qui fait que l'individu tente, lui aussi, de faire durer son habillement plus longtemps.

M. WINCH: Puis-je poser une question?

Le PRÉSIDENT: Oui, monsieur Winch. Ensuite, il nous faudra terminer.

M. WINCH: Le ministre pourrait-il nous expliquer le raisonnement voulant qu'environ huit ans au moins après l'achat de ce tissu, il vous en reste pour 15 millions de dollars?

M. CHAMBERS: Quinze millions de verges.

M. WINCH: Non, 15 millions de dollars est le montant de ce drap dont le ministère a pris possession. C'est ce qui en reste après la guerre de Corée, soit il y a environ huit ans.

Sur quelle base faites-vous vos achats pour qu'après huit ans, vous ayez encore pour 15 millions de drap à uniformes?

M. PEARKES: Nous devrions considérer la situation d'alors.

Il s'agissait de la Corée. Le gouvernement d'alors avait pensé qu'il serait nécessaire de mobiliser nos forces pour cette guerre. Par conséquent, le matériel nécessaire à la mobilisation fut prévu. Il n'a pas été nécessaire de mobiliser les forces dont nous aurions pu avoir besoin, alors de grandes quantités de matériel sont restées. On s'en sert maintenant. Nous ne dessinons pas de nouveaux uniformes, mais nous utilisons le même drap. Nous utilisons ces stocks de mobilisation.

M. WINCH: Suivez-vous maintenant la même ligne de conduite, étant donné la grave situation mondiale, de garder des stocks importants, advenant la mobilisation?

M. PEARKES: Je crois qu'il serait juste de dire que nous ne prévoyons pas de plans généraux d'approvisionnement de forces importantes pour une expédition outre-mer.

Le PRÉSIDENT: Pouvons-nous réserver ce poste jusqu'à la prochaine séance? La motion d'ajournement est-elle dans l'ordre?

Assentiment.

Nous nous réunirons vendredi prochain, à la même heure, messieurs.

Le Comité s'ajourne.

Appendice A

MINISTÈRE DE LA DÉFENSE NATIONALE

ÉTAT FINANCIER

(milliers de dollars)

Service	1955–1956 Dépenses	1956–1957 Dépenses	1957–1958 Dépenses	1958–1959 Prévisions	1958–1959 Dépenses
Marine	340,808	326,699	294,989	281,615	272,960
Armée	461,438	459,452	424,654	437,181	432,853
Aviation	798,248	863,100	818,768	870,015	797,466
Recherches et perfectionnement pour la défense	64,358	69,323	78,666	82,525	74,360
Administration	2,964	3,064	3,241	3,360	2,995
Services d'inspection	8,697	8,088	7,639	8,083	7,112
Aide mutuelle-frais directs et infrastructure	26,299	22,121	13,647	23,000	13,414
Autres (Pensions, subventions, etc.)	48,086	55,087	59,268	61,304	60,670
Frais de caisse	1,750,898	1,806,934	1,695,872	1,767,083	1,661,830
Ajouter—Transferts de matériel de la Seconde Guerre mondiale (Cr. aux comptes spéciaux)	59,379	—	—	—	—
Déduire—Imputations aux comptes spéciaux					
Marine	—	—	313	—	37,446
Armée	54,542	47,508	24,056	49,871	39,699
Aviation	5,623	—	3,040	30,000	159,944
Dépenses budgétaires	1,750,112	1,759,426	1,668,463	1,687,212	1,424,741
ANALYSE DES DÉPENSES					
I. Personnel militaire					
Marine	77,002	82,591	88,716	91,277	92,599
Armée	198,538	205,829	223,622	215,986	223,395
Aviation	188,951	211,854	232,508	229,535	238,274
Total	464,491	500,274	544,846	536,998	554,268
II. Opérations et entretien					
Marine	85,367	86,142	88,320	94,222	93,182
Armée	122,675	123,461	128,489	125,579	125,200
Aviation	252,170	303,043	303,849	292,675	278,415
Recherches et perfectionnement pour la défense, Administration et services d'inspection	26,075	28,896	30,719	30,706	30,913
Pensions, subventions, etc	48,086	55,087	59,268	61,304	60,670
Total	534,373	596,629	610,645	604,486	588,380

III. Construction					
Marine	11,539	9,985	7,572	11,500	7,554
Armée	74,805	78,958	46,720	45,745	44,559
Aviation	73,196	120,704	52,256	40,155	21,934
Recherches et perfectionnements pour la défense, Administration et services d'inspection	1,836	2,126	2,129	3,195	2,683
Total	161,376	211,773	108,677	100,595	76,720
IV. Acquisition de matériel					
Marine	166,900	147,981	110,381	84,616	79,635
Armée	65,420	51,204	25,823	49,871	39,699
Aviation	283,931	227,499	225,155	307,450	258,843
Recherches et perfectionnements pour la défense, Administration et services d'inspection	15,297	4,225	3,274	4,427	3,128
Aide mutuelle—production directe	15,758	8,081	3,179	1,500	1,008
Total	547,306	438,990	367,812	447,864	382,313
V. Perfectionnements					
Marine	2,793	2,841	2,254	3,740	2,405
Armée	3,646	3,929	4,757	3,900	2,637
Aviation	26,372	38,458	46,413	48,000	42,701
Total	32,811	45,228	53,424	55,640	47,743
VI. Contributions aux dépenses d'infrastructure et aux budgets de l'OTAN	10,541	14,040	10,468	21,500	12,406
Aide mutuelle					
Frais directs (comme ci-dessus)	26,299	22,121	13,647	23,000	13,414
Transferts de matériel des Services et entraînement aérien pour l'OTAN	148,667	111,432	104,817	107,000	57,298
Total, Aide mutuelle	174,966	133,553	118,464	130,000	70,712

MINISTÈRE DE LA DÉFENSE NATIONALE—MARINE

COMPARAISON DES DÉPENSES

(milliers de dollars)

Catégorie de frais		1955–1956 Dépenses	1956–1957 Dépenses	1957–1958 Dépenses	1958–1959 Prévisions	1958–1959 Dépenses
I. FRAIS DU PERSONNEL MILITAIRE						
Solde et indemnité	(3)	61,067	67,093	74,508	76,365	76,667
Frais de voyage et de déménagement	(5)	6,845	6,819	6,517	6,016	6,039
Médecins et dentistes consultants et services spéciaux	(4)	384	439	374	425	473
Habillement et équipement personnel	(12)	2,940	2,023	1,312	1,800	2,546
Denrées alimentaires	(12)	5,345	5,808	5,586	6,138	6,442
Fournitures médicales et dentaires	(12)	315	299	293	381	287
Blanchissage et nettoyage à sec	(22)	106	110	126	125	145
Sous-total		77,002	82,591	88,716	91,277	92,599
II. TOUS AUTRES FRAIS DE DIRECTION						
Traitements et salaires civils	(1)	29,275	33,021	39,877	40,371	40,789
Indemnités civiles	(2)	27	26	30	35	31
Transport: chemin de fer et camion	(6)	1,111	1,093	942	1,200	880
Affranchissement	(7)	115	119	122	125	106
Téléphone, télégrammes et autres moyens de communication	(8)	567	616	552	601	579
Publication des rapports et autres imprimés du Ministère	(9)	1,020	537	594	694	522
Matériel d'exposition, films, annonces, radio et étalage	(10)	305	298	257	200	184
Papier, fournitures, matériel, accessoires et mobilier de bureau	(11)	1,382	782	931	850	1,032
Réparations et entretien des bâtiments et ouvrages, y compris le terrain	(14)	3,874	4,360	1,841	1,937	2,597
Location de terrains, bâtiments et ouvrages	(15)	30	36	45	80	79
Services de ville	(19)	1,719	1,868	1,867	1,900	2,304
Pensions, pensions de retraite et autres prestations pour services personnels	(21)	271	300	318	375	322
Corps des commissionnaires et autres services	(4)	1,539	1,607	1,718	1,777	1,854
Honoraires professionnels—Architectes, ingénieurs, etc.	(4)	586	325	295	250	374
Frais pour cours spéciaux	(4)	352	1,798	984	2,260	2,337
Combustible pour chauffage, cuisine et usines d'énergie	(12)	1,741	1,979	1,864	2,000	1,803
Essence, mazout et lubrifiants	(12)	4,957	5,219	6,801	6,500	6,478
Matériel et approvisionnements divers	(12)	12,594	10,139	9,809	10,123	9,521
Matériel de casernes, hôpitaux et camps	(12)	1,906	1,633	974	1,000	853
Réparation et entretien du matériel	(17)	21,248	19,681	17,934	20,944	19,508
Dépenses non prévues ailleurs	(22)	748	705	565	1,000	1,029
Sous-total		85,367	86,142	88,320	94,222	93,182

III. Constructions militaires et autres						
Achat de propriétés immobilières (terrains et bâtiments)	*(13)*	*139*	*58*	*107*	*50*	*62*
Construction—Projets importants sous contrat	*(13)*	*10,528*	*8,966*	*6,857*	*10,900*	*7,076*
Construction—Main-d'œuvre journalière et projets moins importants sous contrat.	*(13)*	*872*	*961*	*608*	*550*	*406*
Sous-total		11,539	9,985	7,572	11,500	7,544
IV. Coût d'acquisitions importantes et de production						
Navires	(16)	72,261	76,857	56,395	30,167	36,791
Avions et moteurs	(16)	49,678	37,123	28,186	22,645	22,422
Matériel mécanique, y compris le transport	(16)	837	1,011	227	1,000	973
Armement	(16)	15,687	8,186	7,640	8,173	4,608
Matériel de transmission et de T.S.F.	(16)	17,482	15,672	9,524	14,858	6,779
Matériel d'instruction spécial	(16)	144	72	276	302	216
Matériel technique divers	(16)	611	706	820	600	569
Munitions et bombes	(16)	10,200	8,354	7,313	6,871	7,277
Sous-total		166,900	147,981	110,381	84,616	79,635
Total des dépenses		340,808	326,699	294,989	281,615	272,960
Déduire—Transferts de la production courante à l'Aide mutuelle	(34)	1,566	14	32,114	30,058	21,615
Dépenses à même les comptes spéciaux	(34)	—	—	313	—	37,446
Dépenses budgétaires nettes		339,242	326,685	262,562	251,557	213,899

MINISTÈRE DE LA DÉFENSE NATIONALE—ARMÉE

COMPARAISON DES DÉPENSES

(milliers de dollars)

Catégorie de frais		1955–1956 Dépenses	1956–1957 Dépenses	1957–1958 Dépenses	1958–1959 Prévisions	1958–1959 Dépenses
I. FRAIS DU PERSONNEL MILITAIRE						
Solde et indemnités	(3)	154,966	170,254	185,473	183,880	183,330
Frais de voyage et de déménagement	(5)	19,754	16,643	21,504	13,915	15,356
Médecins et dentistes consultants et services spéciaux	(4)	2,731	2,634	2,430	2,476	2,540
Habillement et équipement personnel	(12)	9,181	4,759	3,452	4,200	10,911
Denrées alimentaires	(12)	9,956	9,613	8,855	9,515	9,340
Fournitures médicales et dentaires	(12)	984	942	878	1,000	907
Blanchissage et nettoyage à sec	(22)	965	984	1,030	1,000	1,011
Sous-total		198,537	205,829	223,622	215,986	223,395
II. TOUS AUTRES FRAIS DE DIRECTION						
Traitements et salaires civils	(1)	53,785	58,322	63,435	64,425	65,482
Indemnités civiles	(2)	480	613	636	622	773
Transport: chemin de fer et camion	(6)	6,794	5,224	4,994	4,432	3,190
Affranchissement	(7)	357	340	342	350	314
Téléphone, télégrammes et autres moyens de communication	(8)	1,469	1,665	1,829	1,673	1,568
Publication des rapports et autres imprimés du ministère	(9)	737	868	855	800	814
Matériel d'exposition, films, annonces, radio, étalage	(10)	1,296	1,043	864	700	660
Papier, fournitures, matériel, accessoires et mobilier de bureau	(11)	3,102	2,044	2,467	1,800	2,002
Réparations des bâtiments et ouvrages, y compris le terrain	(14)	10,402	10,417	10,655	10,000	12,398
Location de terrains, bâtiments et ouvrages	(15)	1,978	2,025	2,072	2,250	2,278
Services de ville	(19)	3,910	4,721	4,767	4,737	5,121
Pensions, pensions de retraite et autres prestations pour services personnels	(21)	473	493	515	524	523
Corps des commissionaires et autres services	(4)	2,638	3,026	3,662	3,950	4,316
Honoraires professionnels—Architectes, ingénieurs, etc	(4)	2,653	2,163	1,359	1,300	1,737
Frais pour cours spéciaux	(4)	462	467	386	400	387
Combustible pour chauffage, cuisine et usines d'énergie	(12)	7,061	7,783	7,779	7,916	6,909
Essence, mazout et lubrifiants	(12)	2,720	2,512	2,650	2,500	2,273
Matériel et approvissionnements divers	(12)	4,250	3,232	2,663	2,500	2,270
Matériel de casernes, hôpitaux et camps	(12)	4,724	4,089	3,322	1,700	1,987
Réparation et entretien du matériel	(17)	10,794	9,867	10,276	10,500	7,408
Dépenses non prévues ailleurs	(22)	2,590	2,547	2,961	2,500	2,800
Sous-total		122,675	123,461	128,489	125,579	125,200

III. CONSTRUCTIONS MILITAIRES ET AUTRES						
Achat de propriétés immobilières (terrains et bâtiments)	(13)	1,711	1,370	534	200	1,313
Construction—Importants projets sous contrat	(13)	70,070	74,835	43,997	43,045	41,055
Construction—Main-d'oeuvre journalière et projets moins importants sous contrat	(13)	3,024	2,753	2,189	2,500	2,191
Sous-total		74,805	78,958	46,720	45,745	44,559
IV. COÛT D'ACQUISITIONS IMPORTANTES ET DE PRODUCTION						
Chars et véhicules de combat blindés	(16)	2,005	699	164	80	33
Matériel mécanique, y compris le transport	(16)	18,681	11,351	3,419	5,061	2,430
Armement	(16)	7,144	5,053	8,450	9,348	7,848
Matériel de signalisation et de TSF	(16)	3,953	2,243	898	6,274	1,509
Matériel d'instruction spécial	(16)	122	90	153	100	77
Matériel technique divers	(16)	1,952	1,335	1,416	3,260	1,818
Munitions et bombes	(16)	31,364	30,433	11,323	25,748	25,984
Sous-total		65,421	51,204	25,823	49,871	39,699
Total des dépenses		461,438	459,452	424,654	437,181	432,853
Déduire—Transferts de la production courante à l'Aide mutuelle	(34)	113	23,271	21,937	26,299	22,588
Dépenses à même les comptes spéciaux	(34)	54,542	47,508	24,056	49,871	39,699
DÉPENSES BUDGÉTAIRES NETTES		406,783	388,673	378,661	361,001	370,566

MINISTÈRE DE LA DÉFENSE NATIONALE—AVIATION ROYALE CANADIENNE

COMPARAISON DES DÉPENSES

(milliers de dollars)

Catégories de frais		1955–1956 Dépenses	1956–1957 Dépenses	1957–1958 Dépenses	1958–1959 Prévisions	1958–1959 Dépenses
I. FRAIS DU PERSONNEL MILITAIRE						
Solde et indemnités	(3)	150,364	174,391	196,636	198,260	203,544
Frais de voyage et de déménagement	(5)	18,015	19,052	19,203	16,150	15,568
Médecins et dentistes consultants et services spéciaux	(4)	2,234	2,393	2,240	2,205	2,109
Habillement et équipement personnel	(12)	7,913	6,122	4,606	3,267	7,370
Denrées alimentaires	(12)	8,930	8,420	8,295	8,419	8,163
Fournitures médicales et dentaires	(12)	872	848	820	751	796
Blanchissage et nettoyage à sec	(22)	623	628	708	683	724
Sous-total		188,951	211,854	232,508	229,735	238,274
II. TOUS AUTRES FRAIS DE DIRECTION						
Traitements et salaires civils	(1)	37,836	43,418	46,431	49,035	48,489
Indemnités civiles	(2)	164	172	176	123	172
Transport: chemin de fer et camion	(6)	11,129	25,866	10,389	4,238	4,134
Affranchissement	(7)	335	338	322	348	298
Téléphone, télégrammes et autres moyens de communication	(8)	4,324	4,178	4,405	4,919	4,402
Publication des rapports et autres imprimés du ministère	(9)	617	673	774	748	811
Matériel d'exposition, films, annonces, radios, étalage	(10)	776	843	717	575	572
Papier, fournitures, matériel, accessoires et mobilier de bureau	(11)	2,611	2,216	2,231	2,302	1,577
Réparations et entretien des bâtiments et ouvrages, y compris le terrain	(14)	10,766	15,392	14,163	15,000	13,203
Location de terrains, bâtiments et ouvrages	(15)	1,892	4,612	2,550	3,271	3,177
Services de ville	(19)	5,169	5,922	6,370	6,475	6,653
Pensions, pensions de retraite et autres prestations pour services personnels	(21)	356	395	400	450	412
Corps des commissionnaires et autres services	(4)	2,389	2,982	3,406	4,942	4,065
Honoraires professionnels—Architectes, ingénieurs, etc	(4)	8,680	16,041	5,347	1,100	1,586
Frais pour cours spéciaux	(4)	2,291	1,345	2,159	2,227	1,725
Ligne Mid-Canada—Entretien par contrat	(4)	—	—	17,254	22,000	19,108
Combustible pour chauffage, cuisine et usine d'énergie	(12)	8,061	9,305	8,777	8,123	7,709
Essence, mazout et lubrifiants	(12)	33,619	31,894	31,998	34,640	30,852
Matériel et approvisionnements divers	(12)	4,654	5,592	6,630	6,181	6,456
Matériel de casernes, hôpitaux et camps	(12)	4,231	4,184	2,765	2,349	1,194
Réparation et entretien du matériel	(17)	111,032	126,094	135,623	122,540	120,126
Dépenses non prévues ailleurs	(22)	1,238	1,581	962	1,089	964
Sous-total		252,170	303,043	303,849	292,675	278,415

III. Construction militaires et autres						
Achat de propriétés immobilières (terrains et bâtiments)	(13)	1,930	1,961	1,717	1,455	398
Construction—Projets importants sous contrat	(13)	67,968	115,026	46,775	36,000	19,286
Construction—Main-d'œuvre journalière et projets moins importants sous contrat	(13)	3,298	3,717	3,764	2,700	2,250
Sous-total		73,196	120 704	52,256	40,155	21,934
IV. Coût d'acquisitions importantes et de production						
Aéronefs et moteurs	(16)	234,546	174,832	178,854	246,929	205,976
Matériel mécanique, y compris le transport	(16)	4,267	4,409	6,094	5,000	5,758
Armement	(16)	339	874	712	2,323	1,196
Matériel de signalisation et de TSF	(16)	20,269	31,534	10,229	17,240	19,543
Matériel d'instruction spécial	(16)	4,312	4,161	3,057	5,519	2,787
Matériel technique divers	(16)	4,219	5,400	6,065	6,619	4,387
Munitions et bombes	(16)	15,979	6,289	20,144	23,720	19,196
Sous-total		293,931	227,499	225,155	307,450	258,843
Total des dépenses		798,248	863,100	813,768	870,015	797,466
Déduire—Transferts de matériel imputés sur l'Aide mutuelle	(34)	36,553	40,393	24,349	41,643	6,348
Entraînement aérien pour l'OTAN	(34)	51,056	47,753	26,418	9,000	6,746
Dépenses à même les comptes spéciaux	(34)	5,623	—	3,040	30,000	159,944
Dépenses budgétaires nettes		705,016	774,954	759,961	789,372	624,428

MINISTÈRE DE LA DÉFENSE NATIONALE

Comparaison des dépenses

CONSEIL DE RECHERCHES POUR LA DÉFENSE

Administration, Services d'inspection, Aide mutuelle et autres

(milliers de dollars)

—		1955–1956 Dépenses	1956–1957 Dépenses	1957–1958 Dépenses	1958–1959 Prévisions	1958–1959 Dépenses
CONSEIL DE RECHERCHES POUR LA DÉFENSE						
Recherche						
Traitements et salaires civils		9,636	10,834	12,085	13,022	12,751
Autres frais de direction		5,682	7,518	8,386	7,243	8,738
Construction		1,395	2,028	1,969	2,640	2,220
Matériel		14,834	3,715	2,802	3,980	2,908
Total pour la recherche		31,547	24,095	25,242	26,885	26,617
Perfectionnement						
Marine		2,793	2,841	2,254	3,740	2,405
Armée		3,646	3,929	4,757	3,900	2,637
Aviation		26,372	38,458	46,413	48,000	42,701
Total du perfectionnement		32,811	45,228	53,424	55,640	47,743
Total des recherches et du perfectionnement		64,358	69,323	78,666	82,525	74,360
ADMINISTRATION MINISTÉRIELLE						
Traitements et salaires civils	(1)	2,360	2,567	2,726	2,845	2,623
Indemnités civiles	(2)	26	17	21	20	23
Services professionnels et spéciaux	(4)	20	29	13	10	3
Frais de voyage et de déménagement	(5)	145	148	160	150	135
Affranchissement	(7)	66	54	54	55	48
Téléphone, télégrammes et autres moyens de communication	(8)	10	9	8	12	7
Publication de rapports et autres imprimés	(9)	96	58	53	48	29
Papier, fournitures, accessoires et mobilier de bureau	(11)	104	83	81	72	45
Fournitures et approvisionnements	(12)	69	20	30	30	33
Matériel divers	(16)	12	23	21	7	3
Pensions, pensions de retraite et autres prestations pour services personnels	(21)	—	—	—	1	1
Toutes autres dépenses	(22)	55	56	74	110	45
Total, administration		2,964	3,064	3,241	3,360	2,995

SERVICES D'INSPECTION						
Traitements et salaires civils	(1)	6,717	6,511	6,196	6,172	5,578
Solde et indemnités	(3)	110	113	114	140	91
Services professionnels et spéciaux	(4)	188	199	115	110	53
Frais de voyage et de déménagement	(5)	351	294	264	300	240
Transport: chemin de fer et camion	(6)	26	15	12	15	13
Affranchissement	(7)	13	13	11	13	9
Téléphone, télégrammes et autres moyens de communication	(8)	54	45	39	45	40
Papier, fournitures, accessoires et mobilier de bureau	(11)	78	36	36	39	33
Fournitures et approvisionnements	(12)	194	201	125	162	116
Acquisition et construction de bâtiments et ouvrages, y compris achat de terrain:						
Achat de propriétés immobilières (terrains et bâtiments)	(13)	—	—	133	430	451
Construction de bâtiments et ouvrages:						
Projets importants sous contrat	(13)	441	98	17	98	—
Main-d'œuvre journalière et projets moins importants sous contrat	(13)	—	—	10	27	12
Réparation et entretien des bâtiments et ouvrages	(14)	27	19	46	12	12
Location de terrains, bâtiments et ouvrages	(15)	2	2	2	3	2
Acquisition ou construction de matériel	(16)	452	487	451	440	217
Réparation et entretien du matériel	(17)	20	32	42	52	21
Services de ville	(19)	19	18	21	20	19
Pensions, pensions de retraite et autres prestations pour services personnels	(21)	2	2	2	2	2
Toutes autres dépenses	(22)	3	3	3	3	3
Total, Services d'inspection		8,697	8,088	7,639	8,083	7,112
AIDE MUTUELLE						
Acquisition aux fins de l'aide mutuelle		15,758	8,081	3,179	1,500	1,009
Transferts aux pays de l'OTAN de matériel provenant des magasins militaires		97,611	63,679	78,399	98,000	50,551
Entraînement aérien pour l'OTAN		51,056	47,753	26,418	9,000	6,746
Contributions aux dépenses d'infrastructure et aux budgets militaires de l'OTAN		10,541	14,040	10,468	21,500	12,406
Total, Aide mutuelle		174,966	133,553	118,464	130,000	70,712
AUTRES						
Dépenses d'autres ministères aux fins de la défense		2,029	2,169	2,757	4,469	3,704
Subventions aux associations militaires		270	273	282	259	259
Subventions à la ville d'Oromocto		—	—	350	961	960
Pensions et autres prestations, etc		45,787	52,645	55,879	55,615	55,747
Total, Autres		48,086	55,087	59,268	61,304	60,670

CHAMBRE DES COMMUNES

Troisième session de la vingt-quatrième législature

1960

COMITÉ SPÉCIAL

DES

DÉPENSES AUX FINS DE LA DÉFENSE

Président: M. G. E. HALPENNY

PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

Fascicule 2

SÉANCE DU VENDREDI 13 MAI 1960

Dépenses aux fins de la Défense nationale pour l'année financière 1958-1959

TÉMOINS:

L'honorable George R. Pearkes, V.C., ministre de la Défense nationale; M. F. R. Miller, sous-ministre; M. E. Armstrong, sous-ministre adjoint (Finances).

L'IMPRIMEUR DE LA REINE, CONTRÔLEUR DE LA PAPETERIE
OTTAWA, 1960

23075-5—1

COMITÉ SPÉCIAL

DES

DÉPENSES AUX FINS DE LA DÉFENSE

Président: M. G. E. Halpenny

Vice-président: M. Roger Parizeau

et MM.

Baldwin,	Hellyer,	Smith (*Calgary-Sud*),
Carter,	Lambert,	Webster,
Chambers,	*Macdonald (*Kings*),	Winch.
Fairfield,	Pratt,	
Forgie,	Roberge,	

Le secrétaire du Comité,
Antoine Chassé.

*A remplacé M. MacEwan, le 12 mai 1960.

ORDRE DE RENVOI

JEUDI, 12 mai 1960.

Il est ordonné: Que le nom de M. Macdonald (*Kings*) soit substitué à celui de M. MacEwan dans la liste des membres du Comité spécial des dépenses aux fins de la défense.

Certifié conforme.

Le secrétaire de la Chambre,
Léon-J. Raymond.

23075-5—1½

PROCÈS-VERBAL

Chambre des communes, Pièce 238-S
VENDREDI, 13 mai 1960
(3)

Le Comité spécial des dépenses aux fins de la Défense se réunit à 9 heures et demie du matin, sous la présidence de M. G. E. Halpenny.

Présents: MM. Baldwin, Carter, Chambers, Fairfield, Forgie, Halpenny, Hellyer, Lambert, Macdonald (*Kings*), Parizeau, Smith (*Calgary-Sud*), Webster, Winch—(13).

Aussi présents: L'honorable George R. Pearkes, V.C., ministre de la Défense nationale; M. F. R. Miller, sous-ministre; M. E. Armstrong, sous-ministre adjoint (Finances); M. D. B. Dwyer, surintendant des documents parlementaires; le contre-amiral R. A. Wright, contrôleur de la Marine et le colonel F. E. Anderson, directeur du budget de l'Armée.

Le Comité reprend l'étude, interrompue lors de son ajournement du mercredi 11 mai, des dépenses du ministère de la Défense nationale pour l'année financière 1958-1959.

Le ministre et MM. Miller et Armstrong sont interrogés à ce sujet.

Un relevé des emplois intermittents au cours des années financières 1957-1958, 1958-1959, 1959-1960, est déposé en réponse à une question posée par M. Winch le mercredi 11 mai.

Un relevé des dépenses, au 31 mars 1959, du programme de construction des destroyers d'escorte est aussi déposé.

Il a été convenu que ces deux relevés soient considérés comme lus et qu'ils soient versés au compte rendu des délibérations du Comité.

L'étude des dépenses du ministère de la Défense nationale pour 1958-1959 se poursuivant toujours, M. Chambers en propose l'ajournement à la prochaine séance.

L'honorable G. R. Pearkes, V.C., ministre de la Défense nationale, présente au Comité un document en date du mois de mai 1960 et intitulé "Renseignements à l'intention du Comité spécial des dépenses aux fins de la défense".

A 10 h. 55 du matin, la séance est levée.

Le secrétaire du Comité,
Antoine Chassé.

TÉMOIGNAGES

VENDREDI 13 mai 1960
9 heures et demie du matin

Le PRÉSIDENT: Nous avons le quorum, messieurs. Avant de commencer l'interrogatoire, il me fait plaisir, au nom du Comité, de souhaiter la bienvenue à M. John A. Macdonald qui remplacera M. MacEwan. Nous sommes heureux de vous accueillir parmi nous, monsieur Macdonald.

Monsieur Winch, le ministère nous a fourni la réponse à la question que vous avez posée au sujet des emplois intermittents. Consentez-vous à ce que ce relevé soit déposé au compte rendu des témoignages, messieurs?

(Assentiment.)

MINISTÈRE DE LA DÉFENSE NATIONALE

RELEVÉ DES EMPLOIS INTERMITTENTS AU COURS DES ANNÉES FINANCIÈRES 1957-1958, 1958-1959, 1959-1960

Arme et affectation	Année financière		
	1957–1958	1958–1959	1959–1960
Marine royale du Canada	Jours-Hommes		
Radoubs de navires	256,583	278,011	328,093
Construction et entretien d'ouvrages et de bâtiments	63,370	96,873	81,673
Service du matériel	3,540	5,446	4,000
Fournitures et approvisionnements	8,591	8,211	7,286
Exercices d'été	8,074	8,119	8,086
Armée canadienne			
Construction et entretien d'ouvrages et de bâtiments	386,452	461,998	394,947(est.)
Exercices d'été	173,349	138,892	112,138
Aviation royale du Canada			
Construction et entretien d'ouvrages et de bâtiments	497,890	574,009	490,530
Fournitures et approvisionnements	38,668	35,972	16,711(est.)
Exercices d'été	18,978(est.)	20,000(est.)	21,540
TOTAL	1,455,495	1,627,531	1,465,004

le 13 mai 1960

Le PRÉSIDENT: Vous vous rappellerez, messieurs, que nous avons approuvé les trois premiers postes, savoir: solde et indemnités; frais de voyage et de déménagement; services de médecins et de dentistes consultants, et services spéciaux. Quelques minutes avant l'ajournement, lors de la dernière séance, M. Carter en était encore à certaines questions sur l'habillement et l'équipement du personnel. Avez-vous d'autres questions? Le poste sur l'habillement et l'équipement du personnel militaire est-il adopté? Avez-vous des questions au sujet du poste 4? Est-il approuvé?

(Assentiment.)

Le PRÉSIDENT: Nous passons maintenant aux denrées alimentaires. Avez-vous des questions là-dessus ou approuvez-vous le poste?

(Assentiment.)

Le PRÉSIDENT: Fournitures médicales et dentaires. Les dépenses sont de 287 millions, au regard d'une prévision de 381 millions. Avez-vous des questions, messieurs?

M. FAIRFIELD: Le montant est de $287,000.

Le PRÉSIDENT: Vous avez raison, $287,000.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Vous ne vous trompiez que d'une décimale, monsieur le président.

Le PRÉSIDENT: Simplement. Le poste est-il approuvé?

(Assentiment.)

Le PRÉSIDENT: Blanchissage et dégraissage.

M. WINCH: J'aurais une question à ce sujet, monsieur le président. Le blanchissage et le dégraissage sont-ils faits dans les services mêmes? Sinon, le ministère se sert-il des installations disponibles, comme celles des hôpitaux militaires, par exemple, qui sont pourvus d'un outillage très complet?

Le PRÉSIDENT: Monsieur Winch, vous posez, n'est-ce pas, la question suivante: le blanchissage et le nettoyage sont-ils donnés par contrat à l'extérieur ou sont-ils faits à l'aide des propres installations de la Défense nationale?

M. WINCH: Précisément.

L'honorable G. R. PEARKES, V.C. (*ministre de la Défense nationale*): Une grande partie se fait par contrat à l'extérieur. Nos installations sont plutôt limitées.

Le PRÉSIDENT: Le poste est-il approuvé?

(Assentiment.)

Le PRÉSIDENT: Le premier poste approuvé concernait les dépenses afférentes au personnel militaire. Nous en sommes maintenant à la section II: toutes autres dépenses concernant le fonctionnement.

Le premier poste vise les traitements et salaires civils. Avez-vous des questions, messieurs? Approuvez-vous le poste?

(Assentiment.)

Le PRÉSIDENT: Poste 2, indemnités civiles. L'approuvez-vous, messieurs?

(Assentiment.)

Le PRÉSIDENT: Poste 3, transport: chemin de fer et camion. Avez-vous des questions? Le poste est-il approuvé?

(Assentiment.)

Le PRÉSIDENT: Poste 4, affranchissement. Vous l'approuvez?

(Assentiment.)

Le PRÉSIDENT: Téléphone, télégrammes et autres moyens de communication. Vous l'approuvez?

(Assentiment.)

Le PRÉSIDENT: Publication des rapports et autres imprimés du ministère? Vous l'approuvez?

(Assentiment.)

Le PRÉSIDENT: Matériel d'exposition, annonces, films, radiodiffusion et étalages.

M. WINCH: Monsieur le président, que comprend ces dépenses de radiodiffusion; l'annonce est-elle faite dans un but de recrutement?

M. PEARKES: En effet.

M. WINCH: Et la radiodiffusion aussi?

M. PEARKES: La radiodiffusion se place sous la rubrique du recrutement et des relations publiques; de l'information.

M. WINCH: Vu que, comme vous nous l'avez affirmé lors de la dernière séance, le recrutement en est rendu pratiquement à son maximum, pouvez-vous me dire si vous aurez encore besoin de cette somme?

Le PRÉSIDENT: N'oubliez-pas, monsieur Winch, que nous en sommes à discuter les dépenses de 1958-1959. Le ministère a dépensé moins qu'il l'avait prévu.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Monsieur le président, je vous ferai remarquer que M. Winch nous présente justement une perspective du problème que nous discutons. Si je comprends bien, vous désirez réserver toutes les questions sur les dépenses courantes jusqu'à ce que nous en arrivions aux prévisions de dépenses de 1960-1961?

Le PRÉSIDENT: C'est bien cela. Nous entreprendrons l'étude des prévisions de dépenses de 1960-1961 lorsque nous aurons terminé la comparaison des dépenses et des estimations de 1958-1959. Si vous avez des questions au sujet de l'année 1959-1960, messieurs, nous pourrons en disposer à mesure que nous étudions les prévisions de 1960-1961. Cela vous convient-ils?

M. PEARKES: Il serait bon que j'explique ici que cette réduction a été faite délibérément dans le temps. Le recrutement était satisfaisant alors, et nous avons donc pu réduire le montant consacré à la publicité cette année-là.

Le PRÉSIDENT: Avez-vous d'autres questions messieurs? Le poste est-il approuvé?

(Assentiment.)

Le PRÉSIDENT: Papier, fournitures, accessoires et mobilier de bureau. Avez-vous des questions messieurs, le poste est-il approuvé?

(Assentiment.)

Le PRÉSIDENT: Réparation et entretien de bâtiments et d'ouvrages, y compris les terrains. Y a-t-il des questions?

M. CHAMBERS: Monsieur le président, y a-t-il quelque chose à signaler, entre le montant dépensé et les prévisions?

Le PRÉSIDENT: L'estimation était de $1,937,000, les dépenses ont été de $2,597,000.

M. PEARKES: Vers la fin de l'année en question, nous avons convenu qu'il serait utile d'augmenter les travaux d'entretien des bâtiments. Il ne s'agit pas de constructions nouvelles, mais certains bâtiments étaient délabrés et l'augmentation de l'estimation provient surtout du fait qu'une bonne partie du travail a été accomplie au cours des mois d'hiver, de préférence aux mois d'été.

M. WINCH: Monsieur le président, j'ai une question à poser à ce sujet. Les travaux d'entretien dont vient de parler le ministre sont-ils tous faits directement par le ministère ou y a-t-il entente avec le ministère des Travaux publics, quant aux réparations et à l'entretien?

M. PEARKES: L'entretien se fait de deux façons, soit par contrat, soit par l'embauchage de main-d'œuvre temporaire; dans ce cas nous recrutons des travailleurs de la localité. Ils sont sous la surveillance du service qui requiert les travaux d'entretien et exécutent des petits travaux de peinture et de menuiserie.

Le PRÉSIDENT: Avez-vous d'autres questions, monsieur Winch?

M. WINCH: Non, monsieur le président.

Le PRÉSIDENT: Vous approuvez ce poste, messieurs?
(Assentiment.)

Le PRÉSIDENT: Poste 15, location de terrains, bâtiments et ouvrages. Avez-vous des questions? Le poste est-il approuvé?
(Assentiment.)

Le PRÉSIDENT: Poste 19, Services de ville. Le poste est-il approuvé?
(Assentiment.)

Le PRÉSIDENT: Poste 21, pensions, pensions de retraite et autres prestations pour services personnels.

M. WINCH: Monsieur le président, je voudrais poser une question au ministre à propos des prestations. Les familles du personnel naval qui fait du service en mer ou à bord des navires reçoivent-elles des allocations familiales? Sinon, pourrait-on m'expliquer pourquoi?

M. E. B. ARMSTRONG (*sous-ministre adjoint, division des Finances, ministère de la Défense nationale*): Oui, ceux qui font du service à bord des navires en bénéficient car les allocations familiales s'appliquent aux membres du service de la Marine qui sont en mer. Ils appartiennent quand même à des bases navales du Canada et ils ont droit aux allocations.

Le PRÉSIDENT: Merci, monsieur Armstrong. Avez-vous d'autres questions, Monsieur Winch?

M. WINCH: Même s'ils sont très loin en mer, ils appartiennent quand même à une base navale canadienne et ils ont droit aux allocations familiales?

M. ARMSTRONG: C'est bien cela.

M. PEARKES: Dans le cas des familles qui demeurent au Canada, bien entendu.

M. WINCH: Lorsque nous en serons rendus à l'Armée et à l'Aviation, j'aurai peut-être les renseignements que je désire.

Le PRÉSIDENT: Corps des commissionnaires et autres services; il s'agit ici d'une dépense de $374,000 au regard d'une prévision de dépense de $250,000. Avez-vous des questions là-dessus, messieurs?

M. WINCH: J'en aurais une, monsieur le président. Quelle est la ligne de conduite adoptée dans le cas des gardes civils qui servent dans plusieurs de nos dépôts, vu que depuis plusieurs années on semble préférer les services du corps des commissionnaires à ceux des anciens combattants. On ne paie pas les mêmes salaires qu'on donnait aux anciens combattants?

M. PEARKES: Comme les honorables députés le savent le corps des commissionnaires est un organisme national. Il a été établi dès la fin de la Seconde Guerre mondiale, dans le but de fournir un emploi aux anciens soldats. Il y avait une pénurie d'emploi à l'époque, on a aidé aux anciens combattants à s'en procurer comme gardes de sécurité, on leur a fourni des uniformes et on les a fréquemment mutés d'un emploi à l'autre. Comme bien d'autres ministères du gouvernement, nous confions au corps des commissionnaires tout le travail que nous pouvons leur offrir.

Le personnel actuel du service de garde peut être muté ou soumis à un système de rotation par le corps des commissionnaires. Nous sommes d'avis que l'organisme nous fournit des employés de première qualité. Il n'est que naturel que les salaires payés par le corps des commissionnaires à ces anciens combattants soient un peu moindre que les gages moyens de la main-d'œuvre ordinaire de la localité où ces gardes sont stationnés. Si vous payez aux anciens combattants des salaires plus élevés ou aussi élevés que ceux des jeunes gens, les employeurs seront moins porté, généralement, à embaucher

le commisionnaire ou l'ancien combattant. Nous devons donc nous conformer aux normes de salaire établies par le corps des commissionnaires.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): En d'autres termes, vous fournissez une occasion d'emploi aux anciens combattants, en les payant à un taux moindre que vous n'auriez à le faire si vous employiez votre personnel militaire?

M. PEARKES: Absolument.

M. WINCH: Ce n'est pas tout à fait ce que je veux dire. Je n'ai certainement aucune critique à formuler contre le corps des commissionnaires, je sais qu'il accomplit une tâche excellente. Ma question porte sur le fait qu'autrefois les services de garde ou de sécurité étaient confiés aux anciens combattants plutôt qu'aux civils. Je n'ai jamais compris pourquoi on a délaissé l'emploi des anciens combattants pour celui du corps des commissionnaires. Vous laissez partir les anciens combattants pour employer le personnel du corps des commissionnaires. Si ces hommes continuent leur service à titre de membres du corps des commissionnaires, ils rendent donc les mêmes services pour des salaires moindres qu'ils recevaient auparavant. C'est, comme vous le savez, la situation qui a régné jusqu'ici. Je ne trouve pas cela juste; ces hommes sont tous des anciens combattants, qu'ils appartiennent ou non au corps des commissionnaires. Ils font le même travail mais ils ne sont pas payés au même taux.

M. PEARKES: Un petit groupe de gardes de sécurité avait été affecté au service de la Marine, pour faire la sentinelle autour des quais. Je ne sais si on retient encore leurs services à l'heure actuelle, mais ils ont été employés à une époque où on avait jugé que les services des commissionnaires étaient beaucoup plus satisfaisants. Je crois que tout le personnel des anciens marins employés comme gardes de sécurité au service de la Marine a été absorbé par le corps des commissionnaires ou qu'on lui a confié d'autre travail.

M. WINCH: Voilà justement ce que je soutiens; on l'a fait, mais à un taux de salaire moindre. Je n'aime guère voir ces gens subir des réductions de salaire, car, de toute façon ils n'ont jamais été payés bien grassement.

Le PRÉSIDENT: Avez-vous d'autres questions, messieurs? Approuvez-vous ce poste?

(Assentiment.)

Le PRÉSIDENT: Honoraires professionnels—architectes, ingénieurs et experts-conseils. La dépense est de $374,000; l'estimation était de $250,000. Des questions? Approuvé?

(Assentiment.)

Le PRÉSIDENT: Honoraires pour cours spéciaux; les dépenses sont de $2,337,000 et l'estimation était de $2,260,000. Des questions?

M. WEBSTER: De quoi s'agit-il?

M. PEARKES: Un grand nombre de cours spéciaux sont offerts au personnel naval, afin de le tenir au courant des développements scientifiques. Certains des cours sont donnés au Royaume-Uni, d'autres aux États-Unis, d'autres dans les universités canadiennes. Ces cours font partie du programme de formation de la Marine.

Le PRÉSIDENT: Vous approuvez, messieurs?

(Assentiment.)

Le PRÉSIDENT: Poste 12, essence, mazout et lubrifiants.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Monsieur le président, je voudrais demander au ministre ou à ses fonctionnaires si l'acquisition de ces produits, qui servent pratiquement tous à la production de défense, sont achetés au Canada où les prix sont concurrentiels?

M. PEARKES: Vous parlez de l'achat?

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Je voudrais savoir si on achète des produits canadiens dont les prix sont concurrentiels, de préférence aux produits étrangers?

M. PEARKES: Oui, autant que possible, nous achetons les produits canadiens dont les prix sont comparables.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Il serait donc juste de dire, monsieur le ministre, que la Production de défense fournit à peu près tous vos approvisionnements importants, comme ceux qui alimentent les établissements de Churchill, par exemple?

M. PEARKES: La Production de défense achète tous ces produits par contrat mais nous stipulons qu'il doit s'agir de produits canadiens autant que possible.

Le PRÉSIDENT: Telles sont vos exigences?

M. PEARKES: Nous donnons un cahier des charges et cette exigence en fait partie.

Le PRÉSIDENT: Avez-vous d'autres questions, messieurs? Le poste est-il approuvé?

(Assentiment.)

Le PRÉSIDENT: Matériel et approvisionnements divers; il y a épargne. Avez-vous des questions, messieurs, approuvez-vous?

(Assentiment.)

Le PRÉSIDENT: Matériel de casernes, d'hôpitaux et de camps; il y a épargne. Approuvez-vous, messieurs?

(Assentiment.)

Le PRÉSIDENT: Réparation et entretien du matériel; il y a épargne. Vous approuvez?

(Assentiment.)

Le PRÉSIDENT: Toutes autres dépenses. Elles sont à peu près égales à l'estimation. Avez-vous des questions, messieurs? Vous approuvez?

(Assentiment.)

Le PRÉSIDENT: Achat de propriétés immobilières (terrains et bâtiments). Les dépenses sont de $62,000, au regard d'une prévision de $50,000. Avez-vous des questions?

M. WINCH: Est-ce cette année-là que vous avez acquis le terrain du manège de Vancouver?

M. PEARKES: Non, ceci ne concerne que la Marine.

M. WINCH: Excusez-moi, je confonds les deux.

Le PRÉSIDENT: De rien, monsieur Winch. Vous approuvez, messieurs?

(Assentiment.)

Le PRÉSIDENT: Construction de bâtiments et ouvrages. Il s'agit de contrats importants. La dépense est de 7 millions de dollars, et le chiffre estimatif était de $10,900,000. Vous avez des questions?

M. CARTER: Le ministre a expliqué ce poste.

Le PRÉSIDENT: Monsieur le ministre, pourriez-vous expliquer la raison de cette épargne à M. Carter?

M. CARTER: Je crois qu'elle a déjà été donnée. Le ministre en a parlé dans son exposé.

M. PEARKES: Nous pourrions vous donner...

M. CARTER: Je ne demande pas d'explication, j'accepte volontiers celle que le ministre a déjà donnée.

Le PRÉSIDENT: Merci mille fois, monsieur Carter. Vous approuvez, messieurs?

(Assentiment.)

Le PRÉSIDENT: Construction—main-d'œuvre à la journée et entreprises forfaitaires de moindre importance. Il y a ici une réelle économie.

(Assentiment.)

Le PRÉSIDENT: Nous passons maintenant à la section IV—Acquisition de matériel important et coûts de production. Nous en sommes au poste 16, navires.

M. WINCH: Monsieur le président, peut-on ici demander au ministre quel type de navires on a construit, cette année-là?

M. PEARKES: Voici la liste des navires qui étaient en construction à cette époque.

Tout d'abord les premiers sept navires de la classe du Restigouche, à savoir le Chaudière, construit aux chantiers d'Halifax; le Gatineau, construit aux chantiers de la *Davie Shipbuilding;* le St. Croix, construit aux chantiers de la *Marine Industries;* le Restigouche, construit par la *Canadian Vickers;* le Kootenay, construit aux chantiers de la *Burrard Drydock;* le Terra Nova, construit au *Victoria Machinery Depot* et enfin le Columbia, construit aux chantiers de la *Burrard Drydock.* La construction de ces navires a été confiée aux différents chantiers maritimes du Canada par la Commission maritime. On ne l'a pas donnée à forfait, afin de ne pas la confier entièrement à un seul chantier; il était juste que les chantiers situés sur les deux côtes du Canada reçoivent chacun leur part des travaux en temps de paix afin que, dans l'éventualité d'un désastre, nous puissions recourir aux services de tous. Ces navires sont maintenant armés et ils ont pris la mer.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Je crois que c'est justement à ce sujet que nous nous étions butés à tant de difficultés avec le ministère, il y a deux ans. Nous voulions assurer des méthodes de comptabilité du ministère et du mode qui devait présider au paiement de la construction de ces navires.

M. PEARKES: Oui; la difficulté s'élève surtout du fait que les chantiers ne peuvent nous présenter leurs comptes assez rapidement. Il en résulte que les montants sont reportés d'une année à l'autre. Il est très difficile d'estimer les coût réels ou de donner un chiffre exact des paiements dus.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Certaines années, le retard a été de trois ans, je crois.

M. PEARKES: C'est vrai. Nous pourrions, si vous le désirez, vous donner les dépenses encourues jusqu'ici pour ces navires.

Le PRÉSIDENT: Ces chiffres-ci sont précisément ceux des dépenses réelles subies à cette date, monsieur.

M. PEARKES: Je parlais des dépenses pour chaque navire.

Le PRÉSIDENT: Désirez-vous ces renseignements, monsieur Forgie?

M. FORGIE: Oui, afin d'établir une comparaison entre les coûts.

M. PEARKES: Désirez-vous que je lise ce tableau ou si vous préférez qu'il soit versé au compte rendu?

Le PRÉSIDENT: Pour épargner du temps, nous pourrions le verser au compte rendu. Cela vous convient, messieurs?

(Assentiment.)

MARINE ROYALE CANADIENNE

PROGRAMME DE CONSTRUCTION DE DESTROYERS D'ESCORTE (14 navires)

N°	Nom	Chantier	Dépenses au 31 mars 1959
205	St. Laurent	Canadian Vickers Ltd	14,319,847
206	Saguenay	Halifax Shipyards Ltd	17,595,874
207	Skeena	Burrard Drydock	18,758,868
229	Ottawa	Canadian Vickers Ltd	16,261,337
230	Margaree	Halifax Shipyards Ltd	18,649,809
233	Fraser	Yarrow's Ltd	17,803,174
234	Assiniboine	Marine Industries Ltd	18,856,689
235	Chaudière	Halifax Shipyards Ltd	17,872,289
236	Gatineau	Davie Shipbuilding Ltd	18,100,475
256	St. Croix	Marine Industries Ltd	19,430,901
257	Restigouche	Canadian Vickers Ltd	18,653,723
258	Kootenay	Burrard Drydock	19,459,594
259	Terra Nova	Victoria Machinery Depot	21,127,603
260	Columbia	Burrard Drydock	17,252,516
			254,142,699

Le PRÉSIDENT: Avez-vous d'autres questions au sujet des acquisitions de matériel important et des coûts de production? Vous approuvez ce poste, messieurs?

Assentiment.

Le PRÉSIDENT: Avions et moteurs. Les dépenses sont de $22,400,000 et la prévision était de $22,600,000. Il n'y a pratiquement pas de différence. Vous approuvez?

(Assentiment.)

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Monsieur le président, avant de continuer, le ministre pourrait-il déposer au compte rendu un état du coût de l'entretien, pour l'année, des avions à pistons? Je parle des avions qui servent à la formation des pilotes.

M. PEARKES: Ces dépenses-là n'ont trait qu'à la Marine.

Le PRÉSIDENT: Vous désirez connaître les frais d'entretien?

M. SMITH (*Calgary-Sud*): S'il vous plaît.

M. PEARKES: Nous en déposerons un relevé à la prochaine séance.

Le PRÉSIDENT: C'est parfait, merci beaucoup.

Matériel mécanique, y compris le transport. La dépense est un peu en deçà de la prévision. Vous approuvez, messieurs?

(Assentiment.)

Le PRÉSIDENT: Armement. La dépense est bien inférieure à l'estimation.

M. LAMBERT: Le ministre en a donné l'explication.

(Assentiment.)

Le PRÉSIDENT: Matériel de transmission et de TSF. Je crois que vous avez expliqué ce poste, monsieur le ministre?

M. PEARKES: Oui.

Le PRÉSIDENT: Vous approuvez, messieurs?

(Assentiment.)

Le PRÉSIDENT: Matériel d'instruction spécial. Approuvé?

(Assentiment.)

Le PRÉSIDENT: Matériel divers. Approuvé?

(Assentiment.)

Le PRÉSIDENT: Munitions et bombes.

M. WINCH: Ces projectiles comprennent-ils des ogives nucléaires?

M. PEARKES: Non, il n'y en a pas.

M. CHAMBERS: Il serait impossible d'en obtenir à ce prix.

Le PRÉSIDENT: Approuvé?

(Assentiment.)

Le PRÉSIDENT: Eh bien! cela termine les dépenses de la Marine. Si vous voulez bien vous référez à celles de l'Armée—

M. LAMBERT: Au sujet des transferts de production courante à l'aide mutuelle...

Le PRÉSIDENT: Cela figure dans le relevé concernant la Marine, messieurs.

M. LAMBERT: Les prévisions étaient assez considérables et les dépenses réelles ont atteint un chiffre quelque peu inférieur.

Au titre de ce programme reste-il une bonne réserve, ou y aura-t-il vraisemblablement une réserve transférable à cette fin?

M. PEARKES: Parlez-vous des navires ou du matériel?

M. LAMBERT: Je parle des deux.

M. PEARKES: Je crois que nous avons deux navires, de la classe Algerine.

A cette époque, nous avons transféré un bon nombre de navires à la Turquie, en vertu du programme d'aide mutuelle. Je ne crois pas me tromper en disant que deux autres navires seraient à transférer au titre de l'aide mutuelle. Jusqu'ici, cependant, aucun pays n'a paru en avoir besoin.

Le PRÉSIDENT: Approuvé, messieurs?

(Assentiment.)

Le PRÉSIDENT: Maintenant, passons à l'Armée. Le premier poste des coûts afférents au personnel militaire concerne la solde et les indemnités. Les dépenses sont à peu près égales aux prévisions. Avez-vous des questions?

(Assentiment.)

Le PRÉSIDENT: Frais de voyage et de déménagement. N'oubliez pas, messieurs, que nous en sommes aux dépenses de l'Armée.

M. WINCH: Je voudrais poser une question au sujet des frais de voyage et de déménagement des forces armées stationnées outre-mer. Est-ce le ministère qui s'occupe de leur transport ou s'il est confié à des sociétés civiles?

M. PEARKES: Le ministère s'en occupe, nous réservons leur passage auprès des compagnies maritimes commerciales.

Une proportion croissante du personnel est transféré d'Europe au Canada et du Canada en Europe à bord des appareils de l'Aviation royale du Canada. A mesure que nos avions de transport se multiplient, nous transportons notre personnel à leur bord; dans l'ensemble il s'agit néanmoins ici de frais de transport.

M. WINCH: C'est ce que je pensais. Pouvez-vous nous donner un état approximatif du transport fait par les avions de l'Aviation canadienne et de celui qui est confié aux compagnies privées?

M. PEARKES: Les lignes commerciales transportent très peu de notre personnel, presque tous les voyages aériens se font dans les avions du CARC. Il y a des cas où nous transportons les particuliers, mais c'est très rare qu'il soit nécessaire de noliser un avion. En général, si nous confions le transport

à des entreprises commerciales, nous choisissions de préférence, le transport par bateau.

Le PRÉSIDENT: Approuvez-vous ce poste, messieurs?

(Assentiment.)

Le PRÉSIDENT: Médecins et dentistes consultants et services spéciaux.

M. FORGIE: Monsieur le président, je voudrais demander au ministre si, de son avis, c'est la responsabilité du ministère de fournir des soins médicaux aux femmes et enfants des soldats stationnés dans les différent camps du Canada?

M. PEARKES: Non, nous ne croyons pas qu'il entre dans les attributions des services médicaux de l'Armée de soigner les familles des soldats du Canada, sauf dans les postes très éloignés du Nord, où il n'existe pas d'autres services médicaux ou, naturellement, outre-mer. Cependant, s'il s'agit de donner de l'aide en cas d'urgence, nous nous en occupons.

Le PRÉSIDENT: Parliez-vous spécialement de Petawawa, monsieur Forgie?

M. FORGIE: Oui.

M. PEARKES: Nous n'assumons aucune responsabilité dans ce cas.

M. FORGIE: J'ai posé cette question parce que, comme vous le savez, Petawawa est à 10 milles de Pembroke.

Le PRÉSIDENT: Et où se trouve Pembroke?

M. PEARKES: A 10 milles de Petawawa.

M. FORGIE: °Je crois que vous allez à la pêche tous près, monsieur le président.

Le PRÉSIDENT: C'est vrai.

M. FORGIE: La situation relative à l'hospitalisation est critique à Petawawa; comme vous le savez, monsieur, les services ne suffisent pas à la demande, il n'y a pas assez de médecins dans ce secteur du pays pour améliorer une situation qui s'aggrave sans cesse. Près de 6,500 militaires sont stationnés au camp militaire de Petawawa, à l'heure actuelle. Tel est le chiffre qu'on m'a fourni. Il est de plus en plus compliqué d'y hospitaliser les femmes et enfants et je me demande si ce problème vous a été soumis et si l'on s'en occupe.

M. PEARKES: Je sais que le problème particulier à Petawawa est actuellement à l'étude et qu'on en discute avec les autorités de l'hôpital. Toutefois, nous n'entreprenons pas en règle générale de soigner les familles de nos soldats.

M. FORGIE: Merci.

Le PRÉSIDENT: Le poste est-il approuvé, messieurs?

(Assentiment.)

Le PRÉSIDENT: Le suivant concerne l'habillement et l'équipement personnel. Ici les dépenses dépassent sensiblement les prévisions.

M. MACDONALD (*Kings*): Il y a eu une augmentation de $6,700,000 pour ce poste en particulier. Apparemment, les notes jointes expliquent cette augmentation. Le ministre pourrait-il nous dire quand a eu lieu l'achat d'étoffe ou des vêtements,—j'imagine qu'il s'agit surtout d'étoffe,—et quand a été fabriqué ce tissu que la production de défense a décidé d'acquérir?

M. CARTER: C'était au temps de la guerre de Corée?

M. PEARKES: Il a été acheté, dans l'ensemble, au temps de la guerre de Corée.

M. MACDONALD (*Kings*): Donc, il y a à peu près dix ans.

Le PRÉSIDENT: A peu près.

Vous avez d'autres questions à ce sujet, messieurs? Le poste est-il approuvé?

(Assentiment.)

Le PRÉSIDENT: Denrées alimentaires. Les estimations et les dépenses s'équivalent. Des questions?

(Assentiment.)

Le PRÉSIDENT: Fournitures médicales et dentaires. Les dépenses sont quelque peu inférieures, ici. Des questions?

(Assentiment.)

Le PRÉSIDENT: Blanchissage et dégraissage. Les dépenses et les estimations sont à peu près les mêmes. Des questions? Approuvé?

(Assentiment.)

Le PRÉSIDENT: Nous passons maintenant à tous les autres frais de fonctionnement. Traitements et salaires civils.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Monsieur le président, je voudrais poser une question au ministre, mais je sais que le Règlement des comités ne me permet pas de demander quelle est la situation actuelle. Toutefois, je lis, dans le rapport du Comité des prévisions de dépenses de 1958, ce qui suit:

> "Si l'on considère qu'il faut un civil pour maintenir deux hommes en uniforme, le Comité conseille fortement une revue constante des effectifs de chaque établissement afin d'empêcher qu'on retienne inutilement les services de quelqu'un."

Comme c'est la seule année financière que nous puissions discuter, la présente n'étant pas encore sujet d'étude, pouvez-vous me dire que la situation était pire que jamais alors? Y a-t-il eu amélioration ces dernières années?

Le PRÉSIDENT: Monsieur Smith, désirez-vous savoir si le nombre des employés, en 1958-1959, dépasse celui de 1957-1958?

M. SMITH (*Calgary-Sud*): C'est justement le renseignement que je désire.

M. PEARKES: Nous avons ici les chiffres au 31 mars 1958; les employés à temps continu étaient alors au nombre de 19,233. Au 31 mars dernier, ils étaient de 18,543.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): La discussion et l'étude du Comité ont porté aussi sur les relations entre la Commission et votre ministère ainsi que sur la collaboration de la Commission au sujet de la classification. Avez-vous été satisfait de la reclassification de votre personnel civil par la Commission?

M. PEARKES: Oui; nous avons des relations très étroites et très satisfaisantes avec la Commission, qui nous procure des employés de haute compétence. Comme je le disais lors de la dernière séance, il y a eu diminution générale du personnel civil, vous pouvez le constater en jetant un coup d'œil au compte rendu. Je n'en ai pas d'exemplaire sous la main.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Pourrais-je vous demander, monsieur le ministre, si vous êtes de l'avis du Comité lorsqu'il déclare ce qui suit dans son rapport:

> C'est l'opinion du Comité que, vu la rigidité actuelle des règlements du Service civil, la classification n'a pas la souplesse voulue pour ajuster le nombre des employés civils aux besoins du ministère.

Je vous le demande, parce que cela ne semble pas cadrer avec ce que vous disiez il y a un instant. Êtes-vous d'avis contraire, quant à cette partie du rapport?

M. PEARKES: Je crois que depuis 1958-1959 il y a beaucoup plus de souplesse dans l'ajustement. Dans l'ensemble, notre personnel civil est très loyal et compétent.

M. LAMBERT: A mesure que vous avez réduit vos effectifs civils, dans le remaniement de vos cadres, avez-vous rempli les postes restés vacants par des militaires?

M. PEARKES: Dans l'ensemble, il s'agit d'une réforme absolument dynamique. Elle a été entreprise cette année-là et s'est poursuivie depuis. Il se peut que, dans certains cas, le personnel militaire ait pris la place de l'employé civil. En général, cependant, la réforme avait pour but de réduire le nombre des emplois.

M. WINCH: Monsieur le président, pourrais-je poser une question au ministre? Elle se rapporte indirectement à ce qui se discute à l'heure actuelle. Pourrait-il nous donner une explication brève de la ligne de conduite qui a été adoptée quant au travail à accomplir ou aux emplois à attribuer, soit au personnel militaire soit au personnel civil?

Il ne semble pas que la méthode soit la même dans les trois services. Dans la Marine, par exemple, le salaire des employés civils et la solde des militaires sont de 76 millions de dollars et de 40 millions. Dans l'Armée, le chiffre est de 183 millions pour les uns et de 65 millions pour les autres. Dans l'aviation, il est de 203 millions en comparaison de 48 millions.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Il s'agit d'un service de défense.

M. WINCH: Ce sont tous des services de défense.

Avez-vous un principe défini pour déterminer le travail qui doit être confié au personnel militaire et celui qui doit l'être au personnel civil? Avez-vous établi une ligne de conduite bien arrêtée là-dessus?

M. PEARKES: A Cette époque, la guerre de Corée finissait et nous avons procédé à un remaniement général. Pendant la guerre, il y a eu tendance générale à verser autant du personnel militaire qu'il était possible au service actif. Il a bien fallu le remplacer par des travailleurs civils, même dans les postes qui, normalement, revenaient au personnel militaire, comme les corvées de cuisine et autres, par exemple.

Ce personnel civil a été maintenant remplacé par le personnel militaire, sauf dans certains postes où il reste encore bon nombre de civils; les arsenaux maritimes, par exemple, où il ne serait pas économique d'employer des marins; les entrepôts et enfin les bureaux où nous employons bon nombre de jeunes filles.

Nous cherchons à former le militaire en vue du travail qui lui revient normalement. Les travaux ménagers et ceux des services d'approvisionnement sont confiés, autant que possible, à des civils. Je crois que c'est là notre ligne de conduite générale.

M. FORGIE: Cela coûterait beaucoup plus cher, n'est-ce pas?

M. PEARKES: Il serait beaucoup plus coûteux d'employer des militaires pour ces postes que de les confier à des civils.

M. CHAMBERS: A ce sujet, le compte rendu de la dernière séance signale que, depuis 1956-1957, le nombre des travailleurs civils a été réduit et qu'il est passé de 54,000 à 49,000. Il y a certainement indice d'une réduction, là.

Le PRÉSIDENT: Merci, monsieur Chambers.

Avez-vous d'autres questions au sujet de ce poste, messieurs?

(Assentiment.)

Le PRÉSIDENT: Indemnités civiles. Approuvé, des questions?

(Assentiment.)

Le PRÉSIDENT: Transport: chemin de fer et camion. Les dépenses sont inférieures à la prévision. Approuvé?

(Assentiment.)

Le PRÉSIDENT: Affranchissement.

(Assentiment.)

Le PRÉSIDENT: Téléphone, télégrammes et autres moyens de communication. Avez-vous des questions? Le poste est-il approuvé?

(Assentiment.)

Le PRÉSIDENT: Publication de rapports et autres imprimés du ministère. La dépense est un peu plus forte ici, $14,000. Avez-vous des questions? Vous approuvez?

(Assentiment.)

Le PRÉSIDENT: Matériel d'exposition, annonces, films, radio et étalages. La dépense est moins forte que la prévision.

M. LAMBERT: Monsieur le président, s'agit-il d'une concentration des dépenses ou plutôt d'une contribution des trois armes dans un but de recrutement?

M. PEARKES: Je ne le crois pas. Le manque de fonds se réflète assez bien ici, nous n'avons pu faire face à toutes les exigences prévues. La dépense atteint presque les prévisions, mais il a fallu couper un peu les dépenses de publicité.

M. CARTER: S'agit-il de films de publicité ou y a-t-il aussi des documentaires servant à la formation?

M. PEARKES: Les deux sont compris.

Le PRÉSIDENT: Le poste est-il approuvé?

(Assentiment.)

Le PRÉSIDENT: Papier, fournitures, matériel, accessoires et mobilier de bureau. La dépense est un peu plus forte ici. Approuvé?

(Assentiment.)

Le PRÉSIDENT: Réparation et entretien des bâtiments et ouvrages, y compris les terrains. La dépense est plus forte, pour ce poste.

M. LAMBERT: Elle est même assez considérable, soit de 20 p. 100 plus élevée, au moins. Avez-vous des explications à ce sujet?

M. PEARKES: C'est que, comme dans la Marine, une quantité de travaux avaient été retardés jusqu'aux mois d'hiver alors que, pour obvier au chômage saisonnier, des travaux additionnels ont été exécutés pour l'entretien et les réparations.

Le PRÉSIDENT: A propos, messieurs, le colonel Anderson, directeur du budget de l'Armée, est ici aujourd'hui afin de répondre aux questions que vous pourriez lui poser.

Je voudrais aussi vous présenter le contre-amiral R. A. Wright, contrôleur de la Marine et son adjoint, M. R. J. Mulligan. Vous êtes très bienvenus, messieurs; fort heureusement les postes de la Marine ont pu être approuvés sans que nous ayons recours à eux.

Avez-vous d'autres questions au sujet de l'entretien et de la réparation des bâtiments et ouvrages, y compris les terrains? Vous approuvez ce poste, messieurs?

(Assentiment.)

Le PRÉSIDENT: Location de terrains, bâtiments et ouvrages. Vous approuvez, messieurs?

(Assentiment.)

Le PRÉSIDENT: Services de ville. La dépense est légèrement plus forte. Approuvé?

(Assentiment.)

Pensions, pensions de retraite et autres prestations pour services personnels.

M. WINCH: Voilà le poste sur lequel je m'acharne depuis des années et le même problème revient toujours. Je veux parler des avantages accessoires et plus spécialement des allocations familiales qu'on devrait accorder aux familles des militaires qui ont suivi le père outre-mer. Pourquoi ne les leur paie-t-on pas?

M. PEARKES: Nous ne payons pas d'allocations familiales au personnel militaire dont les familles sont installées outre-mer; ces familles ont accepté volontairement les services que nous leur fournissons, comme le transport, par exemple. L'allocation familiale ne leur est pas payée parce que, en vertu des règles pertinentes, les bénéficiaires doivent demeurer au Canada.

M. WINCH: Lorsque nous avons posé la même question au Comité des prévisions de dépenses, vous nous avez donné la même réponse. Lorsque nous l'avons demandé à l'autre ministère, on nous a admis que la loi autorisait le paiement des allocations mais que votre ministère ne l'avait jamais réclamé. Je ne puis du tout comprendre pourquoi les familles de notre personnel militaire qui ont suivi le père outre-mer sont privées de ce droit qui revient à toutes les familles canadiennes. Je m'oppose carrément à cet état de choses et j'espérais que vous auriez maintenant proposé plusieurs modifications.

M. PEARKES: Cette question a été étudiée de concert avec l'autre ministère. L'allocation n'était pas payée, à l'époque dont nous parlons aujourd'hui, et je ne crois pas qu'elle le soit maintenant. M. Armstrong pourrait peut-être vous donner des détails à ce sujet.

M. ARMSTRONG: Comme le ministre l'a dit, c'est la Loi sur les allocations familiales qui s'applique ici. Les enfants du personnel militaire stationné ailleurs qu'au Canada et qui ont suivi leur père ne sont pas admissibles à l'allocation familiale, mais d'autres allocations sont payables à ces familles. Ces allocations varient d'après la région et l'indice du coût de la vie. Même si ces allocations ne compensent pas directement l'absence d'allocations familiales dans la plupart des cas, sinon dans tous, l'allocation additionnelle payée aux familles stationnées outre-mer constituerait une somme plus forte que celle qui est payée ici au Canada. Ce n'est pas invariablement le cas, cependant.

M. WINCH: Vous dites qu'une allocation additionnelle est accordée, dans le cas du personnel militaire et des familles stationnées outre-mer et vous prétendez que cette allocation tient compte du coût de la vie de la région, sur une base comparable à ce que la vie peut coûter à Ottawa. S'il en est ainsi, il y a donc allocation basée sur le coût de la vie et les inconvénients imposés par la mutation. Je me suis assuré du bien-fondé de ce renseignement qu'on m'avait donné il y a deux ans; même à ce compte je prétends encore que ces gens ont droit aux privilèges qu'on accorde à ceux qui demeurent au Canada.

Le PRÉSIDENT: Je me rappelle que vous avez soulevé cette question devant le Comité des prévisions de dépenses et vous êtes revenu cette année encore, lorsque nous avons étudié les prévisions de dépenses du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social. Vous avez présenté vos protestations, c'est maintenant au tour de M. Fairfield.

M. WINCH: J'espère qu'on m'attribuera une nouvelle protestation ou un rappel de cette question.

Le PRÉSIDENT: En effet; merci.

M. FAIRFIELD: Lorsque les familles des militaires sont outre-mer ou à l'étranger, elles ne reçoivent pas de soins médicaux ou dentaires ni de services scolaires gratuits?

M. PEARKES: Elles reçoivent des services scolaires gratuits et peuvent être soignées gratuitement aux hôpitaux militaires, qu'il s'agisse de soins médicaux ou dentaires.

M. ARMSTRONG: Pour les services médicaux et dentaires, il existe un plan d'hospitalisation du gouvernement fédéral à l'intention des personnes qui servent outre-mer. Le taux des primes est le même que celui du plan d'hospitalisation de l'Ontario. Les membres de la famille du militaire sont traités dans les hôpitaux du service et ils reçoivent tous les avantages accessoires que prévoit ce plan. Les comptes sont payés entièrement, ceux du médecin et de l'hôpital, lorsque ces personnes sont traitées dans un hôpital du service.

M. WINCH: Vous dites que ces familles paient une prime?

M. ARMSFTRONG: Oui, la même que celle qui est payée en vertu du plan d'hospitalisation de l'Ontario. La même prime est exigée pour le médecin et l'hospitalisation. A l'heure actuelle, les prestations payées en vertu de ce plan d'hospitalisation comprennent tout.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Avez-vous dit que la situation de la famille du militaire vivant outre-mer était plus avantageuse, du point de vue financier, que celles des militaires stationnés au pays?

M. ARMSTRONG: Vous avez dû mal comprendre. J'ai dit qu'il y avait des allocations accordées à ceux qui étaient stationnés outre-mer, afin de compenser leurs dépenses additionnelles. Dans la plupart des cas, le revenu total d'un homme qui sert à l'étranger est plus élevé qu'il ne le serait au Canada, même s'il ne reçoit pas d'allocation familiale. Mais ce n'est pas une règle invariable pour tous, il arrive des cas où il n'en est pas ainsi.

M. PARIZEAU: Sont-ils exempts de l'impôt sur le revenu, lorsqu'ils font du service outre-mer?

M. BALDWIN: La réponse de M. Armstrong à M. Smith pourrait s'appliquer à ma question: si je comprends bien, la solde additionnelle, les allocations et autres avantages accordés aux familles des militaires qui ont suivi le père outre-mer devraient, en général, compenser pour ce que ces familles recevraient au Canada, en allocations familiales?

M. ARMSTRONG: Dans la plupart des cas, ces avantages dépasseraient le montant des allocations familiales. En moyenne, il est certain que les normes de vie maintenues à l'étranger par les militaires équivalent, à peu près à ce que leurs familles pourraient se permettre au Canada, avec un revenu normal.

M. BALDWIN: Le paiement de l'allocation familiale aux familles des militaires transportées outre-mer ne serait accordé qu'en raison d'une situation moins avantageuse que celle qui serait la leur s'ils demeuraient au Canada où cette allocation leur serait payée?

M. ARMSTRONG: Ce serait, je suppose, une des conditions.

M. PARIZEAU: Nos militaires stationnés outre-mer doivent-ils payer de l'impôt sur le revenu?

M. PEARKES: Absolument.

M. CARTER: Ne pourrions-nous réserver ce poste et me permettriez-vous, lorsque nous arriverons au poste correspondant de l'Aviation, de produire un tableau qui a été présenté à ma demande au Comité permanent des prévisions budgétaires et qui donne des chiffres exacts là-dessus?

Le PRÉSIDENT: Cela nous rendrait bien service. Nous pouvons réserver ce poste et vous présenterez votre tableau en temps voulu.

(Le poste approuvé.)

Le PRÉSIDENT: Corps des commissionnaires et autres services. Des questions, messieurs?

M. FORGIE: Je voudrais poser une question. Les commissionnaires sont-ils tous des anciens combattants?

M. PEARKES: Je crois que tous les commissionnaires sont des anciens combattants. Ils sont embauchés par le corps des commissionnaires et si je comprends bien cet organisme n'emploie que des anciens combattants.

Le PRÉSIDENT: Approuvé. Honoraires, architectes, ingénieurs etc. Des questions?

M. WINCH: Puis-je demander si tous les services d'architectes et d'ingénieurs sont fournis par votre ministère ou si vous cherchez à assurer une plus grande efficacité en collaborant avec le ministère des Travaux publics qui a un personnel très nombreux d'ingénieurs et d'architectes?

M. PEARKES: Il s'agit ici des honoraires payés aux architectes de l'extérieur.

M. WINCH: Oh! ils sont tous de l'extérieur, alors?

M. PEARKES: En effet. Je crois savoir que le ministère des Travaux publics n'a simplement pas assez de personnel pour pouvoir faire face à cette fluctuation; et ce doit être une fiuctuation dans le cas des architectes. Le ministère a, de temps à autre, des architectes à service discontinu et nous avons pu recourir à eux. Mais ces honoraires concernent tous des architectes de l'extérieur.

M. LAMBERT: Le ministère maintient tout de même un certain personnel d'architectes et d'ingénieurs, n'est-ce pas, dans sa division civile?

M. PEARKES: C'est exact.

Le PRÉSIDENT: A titre de consultants?

M. PEARKES: Ce sont plutôt ceux de l'extérieur qui agissent comme consultants; ceux du ministère s'occupent surtout de surveillance.

M. WINCH: Ces honoraires sont-ils payés sur une certaine base, soit 5, 7 ou 10 p. 100, comme au ministère des Travaux publics?

M. LAMBERT: Je crois qu'ils le sont en vertu d'un règlement du Conseil du Trésor.

Le PRÉSIDENT: Je crois qu'il y a des normes d'établies à ce sujet.

M. ARMSTRONG: Nous payons aux taux fixés dans les contrats préparés par la *Defence Construction Limited.*

Le PRÉSIDENT: Approuvé.

Honoraires pour cours spéciaux.

M. WEBSTER: En vous reportant au premier feuillet, vous constaterez que la Marine a dépensé une somme de $2,300,000 et l'Armée une somme de $300,000. Voilà un écart extraordinaire, quelle en est la raison? Pourquoi le premier montant est-il beaucoup plus élevé que l'autre? La Marine donne-t-elle plus de cours ou pousse-t-elle la formation à l'excès?

M. CHAMBERS: L'Armée n'a pas besoin d'autant de cours.

M. PEARKES: L'Armée est vraiment plus privilégiée en ce sens que, lorsque les cours sont donnés aux États-Unis par l'Armée des États-Unis, ils sont gratuits. Ceux de la Marine des États-Unis ne le sont pas, il y a des honoraires à payer.

Le PRÉSIDENT: Approuvez-vous le poste, messieurs?

(Assentiment.)

Essence, mazout et lubrifiants pour l'équipement mécanique.

(Assentiment.)

Matériel de casernes, d'hôpitaux et de camps?

(Assentiment.)

Fournitures et approvisionnements divers? Approuvé?

(Assentiment.)

Réparation et entretien du matériel, jusqu'à concurrence de 3 millions de dollars.

(Assentiment.)

Toutes autres dépenses.

M. MACDONALD (*Kings*): Voilà une dépense très considérable. Le ministre pourrait-il donner un résumé des dépenses les plus importantes?

Le PRÉSIDENT: Il s'agit du poste: "toutes autres dépenses".

M. PEARKES: Le montant dépensé en vertu de cette catégorie comprend ce qui suit: réclamations et compensations de diverses natures: $207,000; relevés et cartographie: $1,280,000; subventions à la formation et examens médicaux: $526,000; cadets, bibliothèques et autres: $400,000; troupes canadiennes en Europe: $78,000; troupes canadiennes en Indochine: $61,777; plus divers autres coûts s'élevant à $237,000. Voilà tous les renseignements que je possède.

Tous ces détails ont été examinés par le Conseil du Trésor qui a autorisé les dépenses.

M. WINCH: A-t-on procédé à des relevés et à des travaux de cartographie en dehors du Canada? Dans l'affirmative, dans quel pays?

M. PEARKES: Je ne crois pas qu'on en ait faits ailleurs qu'au Canada.

Le PRÉSIDENT: S'ils l'avaient été, nous n'aurions pas eu à les payer. Le poste est-il approuvé?

(Assentiment.)

Nous en sommes maintenant à la construction d'ouvrages militaires et autres et le premier chef de dépense concerne l'achat de propriétés immobilières (terrains et édifices). Ici, les dépenses dépassent de beaucoup les prévisions.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Il y a un rapport à ce sujet, mais auriez-vous la bonté de nous expliquer ces dépenses?

M. PEARKES: Le coût additionnel concerne l'achat de 100 logis fournis par la Société centrale d'hypothèques et de logement. Le montant s'élève à $1,200,000. Cette construction a été faite à Oromocto, tout près de Gagetown.

Dans le temps, nous cherchions à utiliser les édifices du camp de Gagetown qui ne pouvaient servir alors, car nous n'avions pas de maisons pour les militaires mariés. Nous avons considéré qu'il était nécessaire d'accélérer la construction des logis pouvant servir aux militaires mariés afin de ménager plus d'espace dans les casernes.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Le Comité serait peut-être intéressé d'apprendre que l'erreur de prédiction ou de prévision prend un caractère tout à fait humain; cependant, je me demande comment il se fait qu'on n'a pas prévu cela, lors des estimations?

M. ARMSTRONG: Ce projet de logement a été initié de concert par la Société d'hypothèques et de logement et le ministre provincial. Il fallait louer les logis au personnel civil stationné à cet endroit. Toutefois, nous avons découvert, une fois la construction finie, qu'il n'y avait pas de marché civil pour ce genre de logement. Comme le ministère avait besoin de logis pour son personnel marié, il a décidé d'acquérir les bâtisses et de l'y loger.

Cela n'avait pas été prévu du temps des estimations, le problème ne s'est manifesté que plus tard dans l'année.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Aventurons-nous un peu plus loin et disons franchement qu'il n'a pas été prévu. N'avez-vous vraiment pas de meilleure explication de l'étude qu'on a dû sûrement faire de la situation? C'est arrivé comme cela, tout bonnement?

M. ARMSTRONG: Je me suis peut-être mal expliqué. Le projet avait débuté à titre d'entreprise de location pour les civils.

Le PRÉSIDENT: Par un entrepreneur local?

M. ARMSTRONG: Il est arrivé que personne, parmi les civils, ne voulait de ces logements. C'est pourquoi nous avons décidé d'en faire des logis pour nos militaires mariés.

M. HELLYER: Avez-vous demandé d'abord à la Société d'hypothèques et de logement de prendre ce projet en charge?

M. ARMSTRONG: Oui, il a été entrepris en collaboration avec le ministère; du moins, nous nous y intéressions.

M. HELLYER: Aviez-vous le droit de déterminer les normes de la construction?

M. ARMSTRONG: Nous n'avons rien eu à faire quant aux exigences de la construction de ces maisons. Elles ont été construites d'après le minimum des normes de construction pour des logements à loyer modeste. Il s'agit de maisons construites en rangs serrés.

M. HELLYER: Vous êtes-vous entendus pour garantir le loyer à la Société d'hypothèques et de logement?

M. ARMSTRONG: Nous avions une entente avec cette société suivant laquelle nous garantissions le loyer si elle ne pouvait les louer et nous avions convenu de protéger l'intérêt de l'hypothèque.

M. LAMBERT: Quelle agence du gouvernement a dirigé ce développement qui me paraît pure spéculation? Était-ce la Société d'hypothèques et de logement, était-ce une agence provinciale ou était-ce le ministère de la Défense nationale?

M. ARMSTRONG: Si je me rappelle bien, cette construction a été patronnée par la Commission d'Oromocto. C'est elle qui tenait à cette entreprise. Comme vous le savez, cette commission se compose des représentants du ministère de la Défense nationale, du ministère des Finances, du fédéral et du provincial ainsi que des autorités locales.

Le PRÉSIDENT: Avez-vous payé plein prix pour ces maisons ou si vous les avez eues à bon compte, vu que vous aidiez quelqu'un à s'en débarrasser?

M. ARMSTRONG: Nous les avons eues au prix coûtant.

M. LAMBERT: Dans le temps, la participation du gouvernement fédéral était sujette à l'approbation du Conseil du Trésor, n'est-ce pas?

M. ARMSTRONG: Oui, pour la construction originale. L'entente originale devait être approuvée par le Conseil du Trésor; quant à l'entreprise même, je crois qu'elle a aussi été proposée au Conseil du Trésor par la Société d'hypothèques et de logement, mais je n'en suis pas tout à fait sûr. Si vous désirez une réponse précise, il faudra que je fasse des recherches.

M. LAMBERT: Existe-t-il d'autres ententes du genre qui pourraient lier le ministère de la Défense nationale?

Le PRÉSIDENT: Parlez-vous d'aujourd'hui ou de ce qui se passait dans le temps?

M. ARMSTRONG: Je n'en connais aucun.

M. LAMBERT: Je parle de ce qui se passait en 1958-1959.

M. ARMSTRONG: Non, je n'en connais pas.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): C'est bien le poste où il y a une différence entre les dépenses réelles et les prévisions?

Le PRÉSIDENT: Oui, une différence de $1,200,000.

M. WINCH: Puis-je demander s'il y a, dans les dépenses de l'année à l'étude, une somme consacrée à la construction d'un nouveau manège à Vancouver?

M. PEARKES: Non.

Le PRÉSIDENT: S'il n'y a pas d'autres questions, le poste est approuvé.

(Assentiment.)

Construction main-d'œuvre et contrats de moindre importance. La dépense est un peu en-deçà des prévisions. Vous l'approuvez, messieurs?

(Assentiment.)

Matériel mécanique, y compris les véhicules. La dépense est moins forte ici.

M. LAMBERT: Pour quelle raison? S'agit-il simplement d'achats pour le transport militaire ou a-t-on décidé d'éliminer complètement certains types de véhicules?

M. PEARKES: Il a été décidé d'éliminer certaines pièces d'équipement ou certains véhicules, comme les camions-fourgons ou les wagonnettes. C'est pourquoi les dépenses sont moins fortes.

M. WINCH: A-t-on changé de ligne de conduite quant à l'achat des blindés ou si on en a acheté?

M. PEARKES: Nous n'en avons pas acheté? Nous n'avons pas de blindés nouveaux; du moins, à l'époque, aucun pays de l'OTAN n'en avait à vendre.

M. HELLYER: Ce poste comprend-il une provision pour l'entreprise de Bobcat?

M. PEARKES: Oui.

M. HELLYER: A-t-on fait rapport sur ce programme?

M. PEARKES: Oh! oui, en effet. Plus tard, il y a eu un poste sur l'entreprise de Bobcat.

M. BALDWIN: C'est ce qu'on retrouve dans les notes du ministre, où il dit que les dépenses étaient moindres que les prévisions, vu la réduction qui a suivi une revue détaillée du projet.

M. PEARKES: En effet, il y a eu une revue du matériel requis. Des demandes nous étaient parvenus de divers commandements et un certain nombre de ces véhicules a été éliminé comme n'étant pas essentiels.

Le PRÉSIDENT: Merci beaucoup. Avez-vous d'autres questions? Le poste est-il approuvé?

(Assentiment.)

Matériel de transmission et de TSF. Il y a une épargne sensible, ici. Avez-vous des questions?

M. MACDONALD (*Kings*): Les prévisions plus fortes que les dépenses s'attribuent, j'imagine, à l'augmentation du matériel de TSF nécessaire au programme de survivance nationale. Avez-vous eu des difficultés à vous procurer le matériel de TSF et autre du genre?

Le PRÉSIDENT: Au cours de l'année 1958-1959?

M. MACDONALD (*Kings*): Oui.

M. PEARKES: Les prévisions de dépenses de cette année-là ne comprenaient pas le matériel nécessaire à la survivance. La dépense a été moins forte

parce que les installations n'ont pas été faites assez rapidement pour acheter le matériel prévu.

Le PRÉSIDENT: Approuvez-vous, messieurs?

(Assentiment.)

Matériel d'instruction spécial. La dépense est moins forte ici encore. Approuvé?

(Assentiment.)

Matériel divers.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): La même réponse s'applique-t-elle ici?

M. PEARKES: Oui, le programme n'a pas avancé aussi rapidement que prévu.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Et vous n'avez pu acheter le matériel?

Le PRÉSIDENT: Avez-vous d'autres questions, messieurs?

M. CARTER: Vos prévisions pour ce poste étaient excessives; elles doublaient la dépense réelle de 1957-1958. Prévoyez-vous une augmentation des dépenses, pour ce poste?

M. PEARKES: Nous espérions nous procurer le matériel qui nous aiderait à identifier la retombée et la radioactivité mais il a été impossible, dans le temps, de l'obtenir. Nous espérions que le programme avancerait plus vite et que ce matériel serait disponible dans le temps.

Le PRÉSIDENT: Y a-t-il d'autres questions. Approuvez-vous?

(Assentiment.)

Munitions et bombes.

M. WINCH: J'ai deux questions à poser. Le ministre peut-il nous dire ce qui a été dépensé de ce montant de $25,184,000 pour des munitions et des bombes achetées et manufacturées au Canada? A-t-on inclus, sous cette rubrique, des approvisionnements de nature chimique ou bactériologique?

M. PEARKES: Il va falloir que j'obtienne ce renseignement pour vous le transmettre. Presque tout ce matériel a été manufacturé au Canada. Je pourrais peut-être vous donner le type de munitions; nous avons le 105 Howitzer pour le Howitzer de 105 millimètres; des munitions pour le fusil 7.62, un nouveau type d'arme; il y a aussi les obus de 20 livres et ceux qui servent aux mortiers de 60 millimètres et enfin les obus pour le canon anti-aérien de 90 millimètres. Il y a un montant de $2,692,000 pour matériel divers. Il se peut qu'il y ait, sous cette rubrique, des munitions achetées en dehors du pays, mais la plupart ont été manufacturées au Canada même. Votre seconde question concernait les munitions pour la guerre chimique, je crois.

M. WINCH: Ou la guerre bactériologique.

M. PEARKES: La guerre chimique ou bactériologique. Nous n'avons pas fait d'acquisition de matériel de ce genre. Tout le travail qui a été accompli en vue d'une guerre bactériologique a été de nature expérimentale, pour la défense seulement.

M. WINCH: Nous pourrons poser la même question à une autre division du ministère.

M. PEARKES: Oui, au Conseil de la recherche pour la défense.

M. WINCH: Les munitions et bombes qui sont fournies aux troupes canadiennes stationnées outre-mer sont-elles toutes de provenance canadienne? Je voudrais savoir si vous vous fournissez à d'autres sources ou si le Canada se charge de l'achat, au pays même, des munitions et des bombes qui servent à ses services armés outre-mer?

M. PEARKES: Dans l'ensemble, nous nous approvisionnons aux sources canadiennes; cependant, à cette époque, des armes ont été fournies par d'autres

pays alliés, et les munitions servant à ces armes ont été achetées aux États-Unies ou à des sources britanniques.

M. WINCH: Puis-je savoir quelle proportion de ces munitions est du type ordinaire?

M. PEARKES: Je ne pourrais avancer qu'un avis personnel. Cette proportion ne serait qu'une fraction du total.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Comme les munitions ne sont fabriquées que dans certaines régions contralisées principalement dans l'est du Canada, je me demande si on s'évertue à distribuer l'approvisionnement dans les autres régions du Canada? On nous a affirmé qu'on prendrait en considération la question d'encourager l'industrie à vous fournir ce matériel.

M. PEARKES: Je ne pourrais répondre à votre question parce que les contrats ont tous été distribués par la Production de défense.

M. HELLYER: Le ministre pourrait-il nous dire si, oui ou non, on a l'intention de se servir des munitions anti-aériennes de 90mm? Dans l'affirmative quelle en sera, exactement, la fonction?

M. PEARKES: En 1958-1959, ces munitions faisaient partie de l'équipement des forces armées. Je crois qu'elles ont servi à des pratiques de tir et qu'elles auraient été disponibles à l'époque aux manœuvres anti-aériennes.

M. HELLYER: Cela revient à dire que ces munitions ne servent plus et que les canons anti-aériens ne font plus partie de l'équipement de service?

M. PEARKES: Je crois que ces canons et ces munitions ont été cédés en vertu de l'Aide mutuelle.

Le PRÉSIDENT: Avez-vous d'autres questions, messieurs? Approuvez-vous le poste?

Avez-vous des questions au sujet de l'Aide mutuelle? Le poste est approuvé. Nous avons terminé l'étude de dépenses de l'Armée, messieurs, nous avançons rapidement, je vous remercie.

M. CHAMBERS: Il ne reste plus que 10 minutes avant la réunion de la Chambre. Serait-il possible de nous ajourner immédiatement?

(Assentiment.)

M. PEARKES: Nous sommes assez avancés et vraisemblablement nous passerons bientôt aux prévisions de dépenses. J'ai préparé des notes qui, je le crois, aideront les membres du Comité. Il ne s'agit pas d'un livre blanc; ce n'est qu'un rapport provisoire sur la marche des progrès et sur le matériel que nous nous sommes procurés. De fait, ce rapport illustre ce que nous avons réalisés dans l'acquisition de l'équipement. Je propose que ce rapport soit distribué maintenant, si le président le juge à propos.

Le PRÉSIDENT: Certainement.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Puis-je proposer qu'avant la prochaine réunion du Comité, le comité directeur se rencontre pour discuter certains de nos problèmes?

Le PRÉSIDENT: Oui, j'y songeais.

La séance est levée.

CHAMBRE DES COMMUNES

Troisième session de la vingt-quatrième législature

1960

COMITÉ SPÉCIAL

DES

DÉPENSES AUX FINS DE LA DÉFENSE

Président: M. G. E. HALPENNY

PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

Fascicule 3

SÉANCE DU MARDI 17 MAI 1960

Dépenses du ministère de la Défense nationale pour l'année financière 1958-1959

TÉMOINS:

L'honorable George R. Pearkes, V.C., ministre de la Défense nationale; MM. R. R. Miller, sous-ministre, E. Armstrong, sous-ministre adjoint *(Finances)*.

L'IMPRIMEUR DE LA REINE, CONTRÔLEUR DE LA PAPETERIE
OTTAWA, 1960

23138-1—1

COMITÉ SPÉCIAL
DES
DÉPENSES AUX FINS DE LA DÉFENSE

Président: M. G. E. Halpenny
Vice-président: M. Roger Parizeau

et MM.

Baldwin
Carter
Chambers
Fairfield
Forgie
Hellyer
[1]Macdonald (*Kings*)
Lambert
Roberge
Smith (*Calgary-Sud*)
[2]Thompson
Webster
Winch

Secrétaire du Comité:
Antoine Chassé.

[1]A remplacé M. MacEwan le 12 mai.
[2]A remplacé M. Pratt le 16 mai.

ORDRE DE RENVOI

LUNDI 16 mai 1960.

Il est ordonné—Que le nom de M. Thompson soit substitué à celui de M. Pratt sur la liste des membres du Comité spécial des dépenses aux fins de la défense.

Certifié conforme

Le greffier de la Chambre,
L.-J. RAYMOND.

23138-1—1½

PROCÈS-VERBAL

Le Sénat, Salle 256-S.
MARDI 17 mai 1960.
(4)

Le Comité spécial des dépenses aux fins de la défense se réunit à 9 heures et demie du matin, sous la présidence de M. G. E. Halpenny.

Présents: MM. Baldwin, Carter, Chambers, Fairfield, Forgie, Halpenny, Hellyer, Lambert, Roberge, Smith (*Calgary-Sud*), Thompson, Webster, Winch—13.

Aussi présents: L'honorable George R. Pearkes, ministre de la Défense nationale; MM. F. R. Miller, sous-ministre, E. Armstrong, sous-ministre adjoint (Finances); D. B. Dwyer, surintendant des dossiers parlementaires, et le commodore de l'Air R. W. Desbarats, chef de la Direction des finances, Aviation royale du Canada.

Le président présente le rapport suivant du sous-comité du programme et de la procédure:

Le sous-comité du programme et de la procédure se réunit le lundi 16 mai à 4 heures de l'après-midi.

Présents: MM. Halpenny (*président*); Hellyer, Fairfield, Smith (*Calgary-Sud*), et Winch.

Le sous-comité étudie la marche à suivre et convient des recommandations suivantes:

1. Si le Comité décide d'assigner d'autres témoins que les fonctionnaires supérieurs du ministère, lesdits témoins seront entendus après l'examen du ministre et des fonctionnaires supérieurs du ministère relativement au poste nº 1 des prévisions de dépenses du ministère de la Défense nationale pour l'année 1960-1961.
2. Qu'aucun membre *régulier* des Forces armées ne soit assigné à témoigner devant le Comité sur des questions de ligne de conduite.

Le président,
G. E. Halpenny.

Sur la proposition de M. Baldwin, avec l'appui de M. Fairfield, ledit rapport est adopté ainsi modifié.

Le Comité reprend l'examen, interrompu le vendredi 13 mai, des dépenses du ministère de la Défense nationale pour les années financières 1958-1959.

Le Ministre ainsi que MM. Miller et Armstrong sont interrogés.

Les fonctionnaires du ministère déposent une réponse à une question posée par M. Winch, qui figure à titre d'appendice "A" au compte rendu des témoignages d'aujourd'hui.

Au cours de son interrogatoire, le ministre s'engage à fournir plus tard les réponses aux questions posées par MM. Baldwin, Hellyer, Winch et Smith (*Calgary-Sud*).

L'examen des dépenses pour l'année 1958-1959 du ministère de la Défense nationale est interrompu et ajourné à la prochaine séance.

A 11 heures du matin, sur la proposition de M. Smith (*Calgary-Sud*), le Comité s'ajourne pour se réunir de nouveau le lendemain à 9 heures et demie du matin.

Le secrétaire du Comité,
Antoine Chassé.

TÉMOIGNAGES

MARDI 17 mai 1960.
9 heures et demie du matin.

Le PRÉSIDENT: Messieurs, nous sommes en nombre. Je désire faire trois observations.

Tout d'abord, je désire souhaiter la bienvenue en votre nom à M. Ben Thompson, qui remplace M. Pratt.

En second lieu, nous avons convoqué une séance pour aujourd'hui parce que le ministre avait un rendez-vous demain; il a toutefois décidé qu'il pourra être présent demain, sans aucune difficulté, de sorte que nous tiendrons non seulement cette séance supplémentaire aujourd'hui, mais nous en aurons une autre demain, d'après le programme, et une autre vendredi.

Enfin, je désire vous signaler que le sous-comité directeur s'est réuni hier après-midi, et voici le compte-rendu de cette réunion.

Le sous-comité du programme et de la procédure se réunit le lundi 16 mai à 4 heures de l'après-midi.

Présents: MM. Halpenny (*président*); Hellyer, Fairfield, Smith (*Calgary-Sud*) et Winch.

Le sous-comité étudie la marche à suivre et convient des recommandations suivantes:

1. Si le Comité décide d'assigner d'autres témoins que les fonctionnaires supérieurs du ministère, lesdits témoins seront entendus après l'examen du ministre et des fonctionnaires supérieurs du ministère, relativement au poste nº 1 des prévisions de dépenses du ministère de la Défense nationale pour l'année 1960-1961.

2. Qu'aucun membre des forces armées ne soit assigné à témoigner devant le Comité sur des questions de ligne de conduite.

Voilà les recommandations formulées par ce comité. Convenez-vous de les adopter, messieurs?

M. LAMBERT: Monsieur le président, si on assigne des témoins de l'extérieur qui critiquent sévèrement la ligne de conduite actuelle du ministère ou la ligne de conduite de l'un ou l'autre des services, comment prévoyez-vous régler cette question? S'agit-il de ne pas donner l'occasion à des chefs militaires actuels ou à d'autres personnes de réfuter des allégations qui peuvent n'être que des paroles en l'air dont personne ne veut prendre la responsabilité?

Le PRÉSIDENT: Si vous vous rappelez la première séance du sous-comité directeur...

M. LAMBERT: J'admets qu'un problème se pose, mais je me préoccupe des personnes dont les déclarations font les manchettes des journaux.

M. WINCH: Monsieur le président, vous vous rappelez sans doute que le sous-comité n'avait pas du tout cette intention.

La recommandation veut laisser entendre que la méthode qui a toujours été suivie en ce qui concerne les questions posées sur la ligne de conduite est que les réponses à ces questions doivent être données par le ministre lui-même, à moins qu'il préfère qu'elles soient données par un chef de service.

Si j'ai bien compris le but visé en formulant ces recommandations, c'était que votre Comité n'assigne aucun membre des forces armées en vue de les interroger sur la ligne de conduite, étant donné que celle-ci relève du ministre.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Il me semble, monsieur le président, que nous discutons l'assignation des témoins un peu trop prématurément, étant donné, chose qu'il convient de signaler, que la recommandation est ainsi conçue:

"Si le comité décide d'assigner des témoins..."

Il me semble qu'il est tout à fait prématuré de supposer que des témoins seront assignés, avant que le comité n'ait recommandé au sous-comité directeur d'agir ainsi. En procédant ainsi avant que des noms n'aient été soumis, je prétends que nous mettons la charrue devant les bœufs.

Au sujet du deuxième point:

> Qu'aucun membre des forces armées ne soit assigné à témoigner devant le comité sur les questions de ligne de conduite...

J'ai contribué quelque peu à la rédaction de ce paragraphe. Il devrait peut-être être ainsi conçu:

> Qu'aucun membre des forces armées en activité de service ne soit assigné.

De cette façon, un officier de la milice ne serait pas nécessairement exclu.

Le PRÉSIDENT: M. Winch a signalé le but visé par la deuxième recommandation...

> Qu'aucun membre des forces armées ne soit assigné à témoigner devant le comité sur des questions de ligne de conduite.

Il est évident que les membres du sous-comité souhaitent que les membres du Comité adoptent cette recommandation, mais cela n'empêche pas M. Pearkes d'assigner toute personne qu'il désire.

M. LAMBERT: D'accord, si on donne une explication quelconque à ce sujet.

Le PRÉSIDENT: La recommandation est-elle approuvée, messieurs?

M. BALDWIN: Compte tenu de la modification proposée par M. Smith?

M. SMITH (*Calgary-Sud*): J'ai proposé simplement qu'il s'agisse d'un membre actif des forces armées. Les membres du sous-comité ne faisaient pas nécessairement allusion aux officiers de la milice, et un membre de la milice est quand même un membre des forces armées.

Le PRÉSIDENT: La modification serait ainsi conçue:

> Qu'aucun membre actif des forces armées soit assigné à témoigner.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): C'est cela.

M. BALDWIN: Je le propose.

Le PRÉSIDENT: Quelqu'un veut-il appuyer cette proposition?

M. FAIRFIELD: Je l'appuie.

La proposition est adoptée.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): On m'a signalé,—et ce n'est qu'une question des mots à employer,—que le mot "régulier" serait préférable au mot "actif".

Le PRÉSIDENT: Êtes-vous d'accord que le mot "régulier" remplace le mot "actif"?

M. HELLYER: Que veut dire "régulier"?

M. BALDWIN: Pourriez-vous donner de nouveau lecture de cette proposition, monsieur le président?

Le PRÉSIDENT: Elle serait ainsi conçue:

Qu'aucun membre actif—ou régulier—des forces armées ne soit assigné à témoigner devant le Comité sur des questions de ligne de conduite.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): On fait ainsi une distinction entre un officier permanent de l'aviation, de l'armée ou de la marine, et un de la milice.

Le PRÉSIDENT: Le mot "actif" est préférable.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Je suis de cet avis.

Le PRÉSIDENT: Qu'en pensez-vous, monsieur le ministre?

L'hon. George R. PEARKES (*Ministre de la Défense nationale*): On parle d'armée régulière, de marine et d'aviation régulières.

Le PRÉSIDENT: Le mot "régulier" serait préférable.

Assentiment.

M. HELLYER: Ceci n'exclut pas les officiers à la retraite?

Le PRÉSIDENT: Non. Avant d'aborder le chapitre de l'A.R.C., M. Smith a posé une question concernant les dépenses de la M.R.C. pour 1958-1959, relativement aux frais d'entretien des aéronefs de formation propulsés par des moteurs à pistons. Voici ces renseignements: Pour l'avion Harvard, $113,400 et pour l'Expéditor, $135,360.

Messieurs, nous sommes au chapitre de l'A.R.C. et nous comparons les dépenses réelles aux prévisions de dépenses de 1958-1959. Sous la rubrique des frais du personnel militaire, le premier poste est celui des soldes et des allocations. Les dépenses se sont élevées à $203,544,000 contre des prévisions de $198,260,000.

M. CARTER: A ce sujet, monsieur le président, M. Winch a soulevé lors de la dernière séance, la question du versement des allocations familiales aux militaires à l'étranger. J'ai alors demandé que ce poste soit réservé jusqu'à ce qu'on puisse retracer un tableau qui avait été versé au compte rendu des *Débats* en réponse à une question que j'avais posée le 13 mai.

Le PRÉSIDENT: Vous avez raison, monsieur Carter, je m'en souviens.

M. CARTER: La réponse se trouve à la page 3817 des *Débats* de 1959. Je ne crois pas qu'il soit nécessaire de poser la question mais la réponse indique qu'un aviateur-chef, ayant cinq enfants, durant une période de trois ans de service à l'étranger perdrait, en allocations familiales, $1,584, avec une économie correspondante de $16.80 en impôt sur le revenu.

Un aviateur-chef, ayant trois enfants, perdrait $912 en allocations familiales, et réaliserait une économie correspondante de $278.88 en impôt sur le revenu.

Si je ne m'abuse, quand nous étions en train d'examiner les soldes et les allocations,—quand nous étions en train d'étudier les sommes prévues dont nous étudions en ce moment la dépense, je pense que le ministre a déclaré qu'on avait l'intention,—je ne suis pas certain s'il a déclaré à cette occasion qu'il s'agissait simplement d'une intention, mais qu'on avait l'intention de prolonger la durée du service à l'étranger, afin d'épargner les frais occasionnés par le déplacement du personnel. J'aimerais que le ministre confirme ces avancés s'ils sont exacts.

M. PEARKES: En 1958-1959, la période normale de service à l'étranger était de deux ans. Nous l'avons maintenant prolongée à trois ans, et le militaire peut demander une prolongation, s'il le désire. Cela s'applique à tous les services.

M. CARTER: Je désirais que cet avancé soit confirmé, étant donné que si la période de service à l'étranger est prolongée l'écart ou la perte en allocations en

seront augmentés; si un militaire a deux enfants lorsqu'il se rend à l'étranger, il pourrait en avoir cinq avant la fin de sa période de service.

M. PEARKES: Le nombre d'enfants s'accroît assez rapidement et je n'ai aucun renseignement sur le nombre de jumeaux qui sont nés.

M. CARTER: C'est à cause de la prolongation.

M. PEARKES: Aucun militaire n'est obligé d'accepter une prolongation. On ne la lui accorde que sur demande, et je dois dire qu'un grand nombre de militaires demandent cette prolongation, en particulier les militaires mariés. Le célibataire souffre davantage du mal du pays que l'homme marié qui y a sa famille.

M. CARTER: En guise de conclusion, si on ne peut pas verser d'allocations aux militaires à l'étranger en vertu de la Loi sur les allocations familiales, le ministère de la Défense nationale pourrait-il y remédier d'une autre façon? Pourrait-il modifier certaines de ses lois en vue de contrebalancer cette perte en revenus?

M. PEARKES: Nous devons obtenir l'autorisation nécessaire à l'égard de toutes les allocations spéciales relatives aux militaires qui sont en Europe et qui ne reçoivent pas les allocations familiales.

M. CARTER: Permettez-moi de signaler, monsieur le président, que les simples soldats subissent des pertes plus considérables. En ce qui concerne un officier, un commandant d'escadre, par exemple, l'économie en impôt sur le revenu s'élève à $998.04 contre une perte de $1,584.

Le PRÉSIDENT: Quelle est votre question, monsieur Carter?

M. CARTER: La voici: peut-on faire quelque chose pour éliminer l'écart qui existe entre la perte subie par un simple soldat et celle d'un officier supérieur, étant donné que la perte en revenu est plus considérable à l'endroit du soldat?

Le PRÉSIDENT: Je pense que le ministre vous a déjà répondu sur ce point. Avez-vous d'autres observations à ce sujet, monsieur le ministre?

M. PEARKES: Jusqu'à présent nous n'avons trouvé aucun moyen de régler cette question. Nous sommes concients du problème, et l'écart est contrebalancé jusqu'à un certain point par les allocations et les avantages que nous accordons, et qui ont été énumérés lors de la dernière séance.

Le PRÉSIDENT: Étant donné que bien des militaires demandent des prolongations, il semble qu'ils soient assez contents de leur sort.

M. CHAMBERS: Je pense que les chiffres que M. Carter a cités ne rendent pas tout à fait justice, parce qu'il est évident que les impôts scolaires et les autres dépenses représentent une épargne pour l'homme marié. L'enseignement est fourni, comme l'a déclaré le ministre lors de la dernière séance, et il y a également divers autres avantages. Il est plutôt difficile de les concrétiser de façon à les comparer aux allocations familiales, mais il y a d'autres avantages dont bénéficient les militaires à l'étranger qui contrebalancent quelque peu cette perte.

Le PRÉSIDENT: Avez-vous une question à poser, monsieur Chambers?

M. CHAMBERS: Non, j'avais simplement cette déclaration à faire.

M. FAIRFIELD: Le ministère pourrait-il nous fournir des chiffres comparatifs sur le nombre de militaires au Canada qui doivent imputer leurs frais scolaires à leurs allocations familiales, comparativement aux militaires à l'étranger qui n'ont pas à le faire?

M. Carter a laissé entendre que cela constituait une injustice à l'égard des militaires en service à l'étranger, mais il est évident qu'ils obtiennent certains avantages pour contrebalancer cette perte. Le ministère pourrait-il nous dire ce que représente en argent ces avantages?

M. PEARKES: L'allocation versée à un aviateur-chef à l'étranger s'élève à $432 par année.

M. FAIRFIELD: Ceci répond en partie de son grief et de sa question.

M. PEARKES: Excusez-moi, il s'agit là de l'allocation globale pour quatre années.

M. CARTER: Dans ce cas, monsieur le président, par rapport au tableau de la page 3817 que j'ai cité, j'ai demandé quel était le montant global des indemnités supplémentaires payables en Angleterre et qui ne sont pas touchées par les militaires de grade analogue demeurant dans des logis pour militaires mariés, au Canada, et qui ne sont attribués qu'au personnel marié et non au personnel célibataire. Cette colonne porte la mention "néant".

Le PRÉSIDENT: Pour aboutir, monsieur le ministre, y a-t-il eu des modifications depuis que ces chiffres ont été consignés au compte rendu des débats? Quelle en est la date, monsieur Carter?

M. CARTER: Le 13 mai 1959.

M. PEARKES: Aucune modification n'a été apportée. Il se peut que M. Armstrong puisse donner quelques autres renseignements à ce sujet.

M. WINCH: Aucune allocation n'a été faite en Angleterre mais elles sont versées aux militaires se trouvant sur le continent.

M. ARMSTRONG (*Sous-ministre adjoint, Division des Finances, ministère de la Défense nationale*): L'allocation aux militaires à l'étranger que le ministre a mentionnée est accordée tant aux militaires mariés qu'aux militaires célibataires. Elle n'est donc pas indiquée dans cette colonne. Comme M. Winch l'a signalé, ce tableau a trait aux militaires mariés qui demeurent dans des logis pour militaires mariés en Angleterre, et ces militaires ne reçoivent pas d'allocations supplémentaires. Ils bénéficient évidemment d'une maison entièrement meublée, chauffée et éclairée, en plus d'autres avantages.

M. CARTER: Un militaire au Canada bénéficie des mêmes avantages, n'est-ce pas?

M. ARMSTRONG: Le coût de la vie, selon des données que nous avons obtenues du Bureau fédéral de la statistique, est quelque peu inférieur, et c'est pourquoi ces militaires ne reçoivent pas d'indemnités supplémentaires.

Je pense qu'une indemnité supplémentaire d'un certain montant est accordée à tous les militaires en service à l'étranger. Cette indemnité varie selon le pays et l'endroit où se trouvent les militaires.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Mon collègue assis à ma droite me fait remarquer qu'il n'y a aucune pénurie de demandes en ce qui concerne les militaires qui désirent aller à l'étranger.

M. PEARKES: Les affectations au service à l'étranger ne se font pas tout simplement parce qu'on en fait la demande.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Mais de nombreux militaires néanmoins désirent y être affectés, n'est-ce pas?

M. PEARKES: C'est exact.

M. BALDWIN: M. Armstrong, en réponse à une question que je lui ai posée vendredi dernier, a déclaré qu'à son avis dans la plupart des cas les soldes et indemnités supplémentaires et les autres prestations reçues par les personnes à charge des militaires à l'étranger équivaudraient, en moyenne, au montant que les intéressés recevraient au Canada en vertu des allocations familiales, et seraient même plus élevées que les allocations familiales.

On pourrait peut-être également nous fournir un tableau indiquant les avantages comparatifs, soit en argent ou en valeur d'argent, dont bénéficient les mêmes militaires de grade au Canada et à l'étranger.

Le PRÉSIDENT: Est-ce possible?

M. PEARKES: Nous pourrions vous fournir ces renseignements la semaine prochaine, au lieu de demain.

Le PRÉSIDENT: Cela nous va.

Messieurs, le poste n° 1 est-il approuvé?

Assentiment.

Le PRÉSIDENT: Le poste n° 2, frais de voyage et de déménagement, il s'agit ici d'une dépense quelque peu inférieure à la prévision. Avez-vous d'autres questions?

Le poste est approuvé.

Le PRÉSIDENT: Le poste n° 3, médecins et dentistes consultants et services spéciaux. Il s'agit ici d'une dépense quelque peu inférieure aux prévisions. Avez-vous des questions?

Le poste est approuvé.

Le PRÉSIDENT: Le poste n° 4, habillement et équipement personnel, Il y a une augmentation considérable des dépenses en comparaison des prévisions. Avez-vous des questions?

M. LAMBERT: Ce poste a été expliqué.

Le PRÉSIDENT: Pourriez-vous donner les explications nécessaires, monsieur le ministre?

M. LAMBERT: Non, ce poste a été expliqué.

M. PEARKES: Il s'agit de la quote-part de l'A.R.C. à cet égard. Le Comité désire peut-être d'autres renseignements sur cette question des étoffes et de l'habillement. J'ai fait rédiger un mémoire que je pourrais consigner au compte rendu si vous le désirez.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Je crois que ce serait une bonne chose.

Le PRÉSIDENT: Pouvons-nous considérer le mémoire comme ayant été lu, messieurs?

Assentiment.

Réserves en étoffes destinées à la confection d'habillements militaires.

1. Par l'arrêté 546276 le conseil du Trésor a autorisé le transfert au ministère de la Défense nationale d'une réserve d'étoffes d'une valeur de $15,072,000 qui avait été achetée et détenue par le ministère de la Production de défense à des fins militaires, et que ce dernier ministère détenait dans des entrepôts loués. L'espace nécessaire étant devenu disponible dans les dépôts militaires, il n'était plus nécessaire d'utiliser l'espace loué à cette fin.

2. Ces étoffes avaient été gardées en réserve par le ministère de la Production de défense à cause des difficultés considérables que l'on avait eues à obtenir des étoffes pour habiller les forces militaires devenues plus nombreuses à la suite de la guerre de Corée. A la lumière de la situation internationale qui prévalait alors, on a pensé qu'il serait prudent d'acquérir une réserve d'étoffes tissées essentielles, en vue de pouvoir fournir d'autres habillements en cas d'urgence.

3. En achetant ces étoffes et en ayant ainsi des tissus à la verge dont on pouvait disposer facilement, on pourrait aussi réduire le nombre de vêtements confectionnés qu'il aurait fallu autrement maintenir en réserve, moyennant une mise de fonds plus importante.

4. Bien que ces réserves aient été d'abord accumulées pour faire face aux besoins pressants pouvant se manifester elles ont également servi, ce qui était un avantage du point de vue de l'administration, à faire face aux besoins

normaux annuels d'entretien des trois services, et à cette fin les étoffes ont été retirées de temps à autre et remplacées selon les besoins. On pouvait ainsi renouveler les réserves, et il était plus facile de fournir des étoffes aux fabriquants de vêtements confectionnés. Au cours des années, les réserves sont passées d'un sommet, en 1953, de 34,216,882 verges au stock actuel de 14,916,518 verges.

5. Le 26 février 1960 on a transféré le stock de l'entrepôt du ministère de la Production de défense au dépôt d'approvisionnement de la marine à Montréal, où il est maintenant entreposé.

6. Les réserves reçues par le ministère de la Défense nationale s'élevaient à une quantité totale de 14,916,518 verges de différentes catégories d'étoffes. Sur ce nombre:

a) On prévoit que 189 étoffes d'une quantité approximative de 11,161,219 verges devront être utilisées pour l'entretien normal des vêtements des services militaires au cours des cinq prochaines années.

b) 180 étoffes d'une quantité approximative de 3,755,299 verges sont en voie d'être examinées attentivement pour voir si elles peuvent être utilisées d'une façon rentable au cours des cinq prochaines années (période pendant laquelle elles pourront probablement être conservées sans détérioration). Il est possible qu'on doive se défaire en partie ou totalité de cette quantité.

7. Les gardiens des réserves dans le dépôt d'approvisionnement de la Marine rapportent que les étoffes sont en bon état sauf sous un rapport. Il s'agissait d'environ un quart des tissus qui ont été mis en balles retenues par des armatures de fer. Ces armatures ont marqué l'étoffe de la couche supérieure des balles mais les marques peuvent être enlevées au moyen d'une éponge. La courroie en serrant l'étoffe l'a légèrement marqué d'un pli qui pourra présenter certaines difficultés aux manufacturiers lors du découpage. Ce dommage, évalué en chiffres ronds, atteint environ $\frac{1}{4}$ p. 100 des réserves en balles.

8. Les catégories d'étoffes en réserve ne servent pas toutes à la confection d'uniformes, mais comprennent des tissus pour confectionner des canadiennes, des sacs de couchage, des vêtements d'hôpital, des toiles de chemises, des ponchos, des imperméables, des musettes, des tentes, des housses de matelas, etc.

9. Les journaux ont rapporté que les réserves qui atteignent environ 15 millions de verges d'étoffe, pourraient servir à confectionner 3 millions d'uniformes. Cela est tout à fait faux. Non seulement, comme on l'a indiqué plus haut, une proportion considérable des réserves se compose d'étoffes utilisées pour la confection d'autres articles que les uniformes, mais les quantités d'étoffes utilisées surtout pour la confection d'uniformes qui sont en réserve, ne fourniraient, approximativement, que le nombre de vêtements que voici:

Uniformes ordinaires	230,600
Manteaux	51,880
Uniformes légers d'été	165,634
Uniformes de campagne	101,000
Imperméables	136,619

Le PRÉSIDENT: Denrées alimentaires: il s'agit ici d'une dépense quelque peu inférieure à la prévision.

M. CARTER: A ce sujet, je remarque en ce qui concerne l'aviation que les chiffres relatifs aux dépenses réelles pour 1958-1959 et pour 1957-1958 s'apparentent beaucoup plus que dans le cas de l'armée et de la marine. Je pense que les dépenses en ce qui concerne l'armée dépassaient de $500 celles de

l'année précédente, et en ce qui concerne la marine, de $800 ou $900. Essayez-vous de faire maigrir les aviateurs ou de faire engraisser les marins?

M. PEARKES: Vous vous souviendrez qu'à cette époque l'aviation a établi une série d'exercices physiques, qui ont pu avoir ce résultat!

Le PRÉSIDENT: C'est bien possible. Le poste est-il approuvé, messieurs?

M. THOMPSON: Monsieur le président, où obtenons-nous les denrées alimentaires pour nos forces armées à l'étranger?

Le PRÉSIDENT: Voulez-vous savoir où nous les avons obtenues au cours de 1958-1959?

M. THOMPSON: Oui.

M. PEARKES: En ce qui concerne l'armée?

M. THOMPSON: En ce qui concerne n'importe laquelle des forces armées, mettons l'aviation?

M. PEARKES: L'aviation les a obtenues par l'entremise du service d'approvisionnement américain, et elle a acheté directement des Américains les denrées nécessaires.

M. THOMPSON: Je pose cette question, monsieur le président, parce que je représente une circonscription agricole qui produit un des meilleurs fromages cheddar au monde. Or, il semblerait que si un membre de nos forces armées désire avoir du fromage cheddar il faudrait qu'il l'obtienne par l'entremise de parents, parce que les services armés n'en ont pas acheté du tout pour les forces armées. Ne serait-il pas possible qu'on fasse acheter du fromage cheddar pour les forces armées?

M. PEARKES: Lors du premier envoi de troupes en Europe sous le régime des accords de l'OTAN, on a conclu qu'il ne serait pas pratique d'organiser un système canadien d'approvisionnement pour un nombre si restreint de troupes. On a donc conclu des ententes pour faire approvisionner l'aviation par les services d'approvisionnements des États-Unis et l'armée par ceux du Royaume-Uni, étant donné que l'armée faisait alors partie de la division du Royaume-Uni.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): D'après le témoignage que vous avez présenté il y a deux ans, vous avez dit pouvoir acheter ces denrées alimentaires en épargnant un montant considérable aux autres contribuables canadiens qui ne produisent pas de fromage cheddar.

Le PRÉSIDENT: Le poste est-il approuvé?

M. HELLYER: Est-ce qu'on leur fournit du saumon russe?

M. PEARKES: Pas à l'heure actuelle. Je crois qu'à une certaine époque la ration des militaires britanniques comportait une certaine quantité de saumon russe en conserve. Toutefois je crois savoir qu'elle n'en comporte plus à l'heure actuelle.

Le PRÉSIDENT: Y a-t-il d'autres questions? Le poste est-il approuvé?

Le poste est approuvé.

Fournitures médicales et dentaires. Avez-vous des questions?

Le poste est approuvé.

Blanchissage et nettoyage à sec? Avez-vous des questions?

Le poste est approuvé.

Le poste nº 2, toutes autres dépenses d'exploitation: traitements et salaires civils. Avez-vous des questions?

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Puis-je demander au ministre si on a fait des essais dans une des trois armes pour déterminer l'efficacité de la ligne de conduite voulant qu'on utilise ensemble des membres du personnel militaire et du

personnel civil? Je crois que vous avez déclaré que votre ministère réalisait sans aucun doute des économies considérables en employant un personnel civil dans certaines circonstances. Vous nous avez également signalé que vous aviez réduit le nombre des employés d'une façon assez importante, cette année-là et les années suivantes. Est-ce qu'on effectue des essais en vue de confirmer ces chiffres ou bien pour déterminer s'il convient mieux d'employer des civils dans l'aviation que dans l'armée, ou vice versa dans la marine plutôt que dans l'aviation?

M. PEARKES: Je puis simplement signaler que la proportion entre les employés civils et les employés militaires est constamment à l'étude. Je n'ai pas connaissance d'essais particuliers dans ce sens.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): La proportion était de 2 à 1. Est-ce la même pour tous les services?

M. PEARKES: J'ignore quelle est la proportion actuelle.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): C'était celle de cette année-là. Je vous remercie.

Le PRÉSIDENT: Avez-vous d'autres questions? Sinon, ce poste sera approuvé.

Le poste est approuvé.

Indemnités civiles: Les dépenses sont quelque peu supérieures aux prévisions. Avez-vous des questions?

Le poste est approuvé.

Transport: chemin de fer et camion. Les dépenses sont quelque peu inférieures aux prévisions. Avez-vous des questions?

Le poste est approuvé.

M. LAMBERT: A l'égard du poste transport: chemin de fer et camion, en ce qui concerne le transport par route, est-ce que l'Aviation a ses propres camions, ou ce travail est-il confié à des entrepreneurs civils?

M. PEARKES: Il est confié presque complètement à des entrepreneurs civils. L'Aviation ne possède pas d'équipes de camions.

Le PRÉSIDENT: Avez-vous d'autres questions?

M. PEARKES: Il s'agit du transport par terre.

M. LAMBERT: Du transport par route.

M. PEARKES: Oui.

Le PRÉSIDENT: Le poste est-il approuvé?

Le poste est approuvé.

Affranchissement: les dépenses sont inférieures aux prévisions. Y a-t-il des questions?

Le poste est approuvé.

Téléphone, télégrammes et autres moyens de communication: les dépenses sont quelque peu inférieures aux prévisions. Y a-t-il des questions?

Le poste est approuvé.

Publication de rapports et autres imprimés

M. HELLYER: Hier, par votre entremise, monsieur le président, j'ai demandé qu'on nous fournisse une liste de toutes les publications de l'A.R.C. pour l'année à l'étude, y compris tous les manuels de service. Je me demande si on peut nous fournir cette liste?

Le PRÉSIDENT: J'ignore si on peut nous la fournir aujourd'hui.

M. PEARKES: Nous ne l'avons pas aujourd'hui, mais elle vous sera fournie.

M. HELLYER: Dans ce cas, pouvons-nous convenir que ce poste soit réservé?

Le PRÉSIDENT: Oui. Si vous le désirez, le poste publication de rapports et autres imprimés est réservé.

Le poste est approuvé.

Matériel d'exposition, annonces, films, radiodiffusion et étalages, etc. Les dépenses correspondent à peu près aux prévisions. Y a-t-il des questions?

Le poste est approuvé.

M. CARTER: Chaque secteur des forces armées a-t-il son propre organisme d'achat à l'égard des films et des autres moyens de publicité? Chaque secteur y affecte-t-il une partie de son budget ou bien les achats se font-ils par un organisme central?

M. PEARKES: En ce qui concerne la publicité à l'égard du recrutement, il existe un comité central, et la somme d'argent est affectée d'après les diverses rubriques; une certaine somme est allouée à chaque secteur des forces armées aux fins de son propre recrutement, et une certaine somme est affectée au recrutement des trois armes. Il existe un comité central au sein duquel tous les secteurs sont représentés, et ce comité régit et répartit les crédits affectés à la publicité.

Le PRÉSIDENT: Chaque secteur a-t-il son propre service des relations publiques?

M. PEARKES: Oui, et il y a un directeur des relations publiques qui coordonne tout le travail.

Le PRÉSIDENT: Je vous remercie.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Vous n'avez intégré aucun des organismes de recrutement à ce stade?

M. PEARKES: Pas à ce stade.

Le PRÉSIDENT: Y a-t-il d'autres questions?

Le poste est approuvé.

Papier, fournitures, accessoires et mobilier de bureau. Les dépenses sont inférieures aux prévisions. Y a-t-il des questions?

Le poste est approuvé.

Réparation et entretien des bâtiments et ouvrages, y compris le terrain. Les dépenses sont inférieures aux prévisions. Y a-t-il des questions?

M. HELLYER: Existe-t-il des ententes entre le ministère et d'autres ministères du gouvernement, par exemple entre le ministère de la Défense nationale et le ministère des Transports, en ce qui concerne le soin et l'entretien des propriétés relevant du ministère de la Défense nationale?

M. PEARKES: L'entretien de ces propriétés s'effectue de deux façons; en premier lieu, des réparations régulières sont effectuées sous la direction d'employés du ministère, et en vertu de contrats passés par l'entremise du ministère de la Production de défense. Toutes les autres ententes à l'égard de l'achat et de la location de terrains sont conclues par l'entremise du ministère des Transports que nous déléguons à cette fin. Sont-ce là les renseignements que vous désirez?

M. HELLYER: Vous arrive-t-il de louer des terrains au ministère des Transports, qui servent par exemple de terrains d'atterrissage secondaires?

M. PEARKES: Je crois que cela pourrait arriver, mais je ne puis l'affirmer, étant donné que nous transférons de temps à autre des terrains à différents

ministères, au ministère du Nord canadien, à la direction des Affaires indiennes, et ainsi de suite. Il peut arriver que l'un ou l'autre de ces ministères loue certains de nos terrains pour la somme symbolique de $1 par exemple. Il s'agit là de transactions de peu d'importance.

M. LAMBERT: Étant donné que les logis permanents pour le personnel marié aux bases de l'Armée et de l'Aviation existent dans certains cas depuis huit ou dix ans, dans quel état sont-ils? Ces habitations individuelles ou semi-détachées ou ces petites rangées de maisons qui servent à loger le personnel militaire marié, sont-elles en bon état ou constatez-vous que leur entretien devient de plus en plus onéreux?

M. PEARKES: Règle générale, je dirais que ces habitations sont en assez bon état. Cependant, là où des édifices temporaires ont été transformés en logements pour le personnel marié, on y constate certainement des traces d'usure.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): En ce qui concerne les édifices qui ne relèvent pas du présent poste, pouvez-vous me dire pourquoi les architectes insistent tellement dans plusieurs régions pour que la partie arrière de ces habitations porte sur la rue, ce que n'aiment pas du tout les habitants de ces maisons. C'est le lot des habitations construites tout dernièrement dans les centres militaires les plus importants; elles ont été construites de façon telle que c'est l'arrière des maisons qui donne sur la rue.

Le PRÉSIDENT: Il y a sans doute une raison à cela.

M. FORGIE: C'est peut-être en vue d'avoir une meilleure perspective.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Les habitants de ces maisons et ceux de la région contiguë critiquent sévèrement cette façon de disposer les maisons.

M. PEARKES: Je suppose que les plans ont été approuvés par les urbanistes, si on peut les appeler ainsi; tous ces plans auront été approuvés par le ministère de la Production de défense, ou plutôt par la Société centrale d'hypothèque et de logement.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Puis-je demander, par l'entremise du président, si le ministre aurait l'obligeance d'aller aux renseignements à ce sujet, étant donné qu'on s'en préoccupe beaucoup.

M. PEARKES: Certainement.

Le PRÉSIDENT: Passons maintenant au poste concernant la réparation et l'entretien des bâtiments et ouvrages, y compris le terrain. Y a-t-il d'autres questions?

Le poste est approuvé.

Services de ville. Y a-t-il des questions?

Le poste est approuvé.

Pensions, pensions de retraite et autres prestations pour services personnels. Les dépenses sont quelque peu inférieures aux prévisions? Y a-t-il des questions?

Le poste est approuvé.

Corps des commissionnaires et autres services. Y a-t-il des questions?

Le poste est approuvé.

Monsieur Thompson, j'ignore si vous vous en rendez compte, mais nous avons examiné une bonne partie de ces listes, sous les rubriques de l'Armée et de la Marine. Voilà pourquoi on ne pose pas beaucoup de questions.

Honoraires—Architectes, ingénieurs, etc. Avez-vous des questions? Les dépenses sont quelque peu supérieures aux prévisions.

M. BALDWIN: Y a-t-il une raison bien simple qui explique pourquoi les dépenses, qui ont atteint plus de 16 millions de dollars en 1956-1957 sont passées à 1 million et demi pour l'année à l'étude?

M. PEARKES: Oui, en 1957 il y avait beaucoup plus de travaux de construction que durant la période à l'étude. On s'occupait à ce moment-là de la préparation des plans de construction de certains camps, et on me dit que la plus forte dépense au cours de cette période de 1956-1957 fut occasionnée par la préparation des plans de la ligne d'alerte intermédiaire qui était alors en construction, de même que ceux de certains édifices et de certains camps. Je pense que le camp de Sarcee étant un de ceux qui ont été construits à cette époque.

Le PRÉSIDENT: Avez-vous d'autres questions?

M. BALDWIN: Non.

Le PRÉSIDENT: Le poste est approuvé.

Honoraires pour cours spéciaux.

M. WINCH: Puis-je poser une question?

Le PRÉSIDENT: Certainement.

M. WINCH: Ma question a trait à la formation. D'après une réponse donnée à la Chambre, et d'après d'autres renseignements que le ministre nous a donnés, les frais relatifs à la formation d'un pilote s'élevaient à environ $32,000 en 1940, mais ils s'élèvent à l'heure actuelle à $80,000. Cela représente évidemment des frais considérables pour les contribuables. J'aimerais que le ministre nous dise combien de pilotes, après leur période d'enrôlement quittent les forces armées après qu'on a dépensé tout cet argent pour leur formation?

M. PEARKES: Nous vous obtiendrons ces renseignements, car je ne pense pas que nous les ayons ici.

Le PRÉSIDENT: Aimeriez-vous qu'on vous les obtienne, monsieur Winch?

M. WINCH: Oui.

Le PRÉSIDENT: Très bien. (Voir l'appendice "A").

Le poste est approuvé.

Ligne d'alerte intermédiaire, entretien par contrat; les dépenses se sont élevées à $19,108,000 et les prévisions étaient de $22 millions.

M. HELLYER: Étant donné que le public a critiqué récemment l'aménagement de la ligne d'alerte intermédiaire, le ministre pourrait-il nous faire brièvement quelques observations sur l'utilité ou l'efficacité de cette ligne?

M. PEARKES: La construction de la ligne d'alerte intermédiaire qui a été entreprise, si je ne m'abuse, vers 1955 ou 1956, constituait une entreprise importante à des fins entièrement nouvelles. Cette ligne a été conçue par un organisme connu à un moment donné sous le nom de "garde-corps de McGill", et elle était située dans ce qui était alors et ce qui continue d'être à plusieurs endroits une région inaccessible. D'après mes renseignements, je crois que l'aménagement de cette ligne a été effectué avec le plus grand soin. Elle était presque terminée au moment où j'ai pris la direction du ministère. J'ai néanmoins fait certaines enquêtes à ce sujet, et je dirais que les frais considérables sont attribuables aux difficultés sans précédent, aux difficultés inconnues jusqu'alors qui ont surgi à cet égard.

M. HELLYER: Il ne s'agit pas tant des difficultés sans précédent, mais plutôt de savoir si la ligne est utile à l'heure actuelle.

M. PEARKES: Elle était certainement utile en 1958-1959, la période que nous étudions actuellement.

M. WINCH: Pourrait-on avoir d'autres renseignements sur l'utilité de la ligne à cette époque? Pourrait-on vous faire quelques commentaires sur la déclaration du capitaine de groupe Limbrick qui, si je comprends bien, est un ancien directeur du service des opérations de guerre par radio, au sein de l'A.R.C., selon laquelle la ligne d'alerte intermédiaire n'est d'aucune utilité, qu'elle ne l'a jamais été et qu'elle est tout à fait désuète.

M. CHAMBERS: Monsieur le président, j'en appelle au règlement; ne pourrions-nous pas étudier ce sujet de façon plus approfondie quand nous serons saisis des prévisions à cet égard?

Le PRÉSIDENT: J'allais proposer à M. Winch d'étudier ce sujet quand nous serons saisis des prévisions de 1960-1961, étant donné que cette question n'est plus tout à fait d'actualité. Il se peut que l'utilisation de cette ligne ait été quelque peu différente alors qu'elle l'est actuellement. Si vous êtes d'accord, je propose que nous réservions l'étude de ce poste.

M. WINCH: Nous étudions cependant les dépenses de ces années-là.

Le PRÉSIDENT: Je suis sûr que le ministre répondra à votre question dès maintenant si vous le désirez.

M. PEARKES: Au cours de l'année que nous étudions en ce moment, notre continent risquait surtout d'être attaqué par des bombardiers russes. Il était essentiel qu'on soit alerté préalablement, et qu'on puisse repérer la route suivie par ces bombardiers.

L'alerte préliminaire aurait été donnée par la ligne avancée de préalerte située le long de l'océan Arctique, que vous connaissez sans doute, puis ces bombardiers auraient disparu des écrans de radar dont on disposait à l'époque, jusqu'à ce qu'ils aient traversé la ligne d'alerte intermédiaire située à quelques centaines de milles au sud de la ligne avancée de préalerte. Les bombardiers auraient réapparu sur les écrans de radar et on aurait pu alors suivre leur trajet.

La ligne d'alerte intermédiaire est située à une distance relativement courte en avant de la ligne Pinetree qui constitue la ligne de contrôle à l'égard des avions intercepteurs qui auraient été envoyés pour intercepter les bombardiers.

M. WINCH: Puis-je poser la question suivante: est-il vrai ou faux qu'à l'époque à l'étude, à ce stade des comptes publics, il était très possible et fort probable qu'un avion survolant le pays en vue de l'attaquer possédait un outillage qui pouvait brouiller et détruire tout genre de réseau d'alerte?

M. PEARKES: Je dirais que c'était faux. Nous avons éprouvé fréquemment les mécanismes d'alerte. On a fait des essais en vue de constater à quel point les appareils électroniques pouvaient dérégler les mécanismes d'alerte et bien que dans certains cas ces appareils auraient pu intercepter les renseignements transmis, cela n'aurait pas pu se produire sur toute l'étendue du continent. Je suis d'avis que la ligne d'alerte intermédiaire cette année-là était absolument nécessaire pour nous avertir de la présence d'avions ennemis et pour nous permettre de repérer ces mêmes avions afin que les avions intercepteurs puissent engager le combat avec eux.

M. SMITH *(Calgary-Sud)*: Puis-je demander par l'entremise du président si la personne qu'a mentionnée M. Winch en posant sa question, le capitaine de groupe Limbrick, directeur des opérations de guerre par radio, . . . savez-vous, monsieur, si au cours de la période durant laquelle il a été en fonctions il a formulé des critiques semblables à celles qui ont été publiées?

M. PEARKES: M. Limbrick ne faisait pas partie de l'A.R.C. au cours de la période durant laquelle j'ai été ministre. Je ne suis donc pas en mesure de l'affirmer.

M. WINCH: Je sais que M. Smith n'a pas eu l'occasion de lire ces propos, mais M. Limbrick a déclaré que lorsqu'il occupait ses différents postes, il n'a pas fourni l'occasion aux autorités de le traduire devant une cour martiale quand elles étaient convaincues qu'il était dans l'erreur.

Le PRÉSIDENT: Ne pourrions-nous pas réserver ce poste jusqu'à l'examen des dépenses de 1960-1961?

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Le ministre pourrait-il nous dire si M. Limbrick a fait des représentations au cours de la période à l'étude? il semblerait qu'il l'ait fait avant cette période.

M. PEARKES: Je ne pense pas que M. Limbrick m'ait jamais fait des recommandations précises.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Il occupait un poste important, et il semble avoir eu certaines opinions dont il a fait état récemment.

M. WINCH: M. Limbrick a déclaré ce qui suit: "Étant donné cet état de choses, j'ai formulé à mes supérieurs les objections que j'entretenais à l'égard de la ligne d'alerte intermédiaire", et cœtera.

Le PRÉSIDENT: Le ministre n'était pas en fonctions à cette époque.

M. PEARKES: Je pense qu'il a dû faire part de ses objections à ses supérieurs, que ceux-ci les ont examinées et qu'ils les ont jugées inacceptables.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Je vous remercie. Il a fait des représentations, mais non pendant que vous étiez en fonctions.

Le PRÉSIDENT: Le poste est-il approuvé?

Le poste est approuvé.

Combustible pour chauffage, cuisines et usines d'énergie. Y a-t-il des questions?

Le poste est approuvé.

Essence, mazout et lubrifiants? Y a-t-il des questions?

Le poste est approuvé.

Matériel et approvisionnements divers? Y a-t-il des questions?

Le poste est approuvé.

Matériel de casernes, d'hôpitaux et de camps? Y a-t-il des questions?

Le poste est approuvé.

Réparation et entretien du matériel. Y a-t-il des questions?

Le poste est approuvé.

Nous en arrivons aux dépenses diverses.

M. HELLYER: Quels seraient les éléments importants du poste précédent?

M. PEARKES: La réduction est attribuable à la campagne très active menée à cette époque en vue de réduire les accidents au cours des envolées, et par conséquent le nombre de réparations n'a pas été aussi élevé qu'on l'avait prévu.

Le PRÉSIDENT: Cela répond-il à votre question, ou désirez-vous connaître les principaux postes?

M. HELLYER: Je pense que le ministre a répondu partiellement à ma question, du moins il a donné à entendre qu'il y avait une réduction de l'entretien du matériel important, des avions, des appareils pour la lutte contre l'incendie, et le reste.

M. PEARKES: C'est exact.

Le PRÉSIDENT: Toutes autres dépenses. Y a-t-il des questions?

Le poste est approuvé.

Le PRÉSIDENT: Sous la rubrique n° II, nous réservons le poste publication des rapports du ministère.

Passons à la rubrique III, construction d'édifices militaires et autres. Achat d'immeubles (terrain et bâtiments). Les dépenses sont très inférieures aux prévisions. Y a-t-il des questions?

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Puis-je demander, par l'entremise du président, si cette réduction était motivée de quelque façon par la réduction au cours de cette époque de notre participation à l'OTAN? Ces chiffres indiquent-ils une réduction? Nous avons fermé un certain nombre de postes.

M. PEARKES: Cette réduction ne serait aucunement reliée à nos engagements envers l'OTAN à l'étranger.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Et au Canada?

M. PEARKES: Quant à la formation au Canada dans le cadre de l'OTAN, elle commençait à diminuer. Il se peut qu'il aurait été souhaitable d'acheter certaines propriétés, mais on en a décidé autrement.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Y a-t-il alors d'autres explications que la participation à l'OTAN?

M. PEARKES: Dans cette division, le montant relatif à la propriété qui n'a pas été achetée au cours de l'année s'est élevé à environ $510,000.

M. HELLYER: L'explication en ce qui concerne l'entraînement dans le cadre de l'OTAN semble invraisemblable, vu qu'on étudiait depuis quelque temps le projet de mettre fin à ce programme. N'a-t-on pas rayé une autre prévision?

Le PRÉSIDENT: En réalité les dépenses sont inférieures d'un peu plus de 1 million de dollars aux prévisions.

M. PEARKES: On a inclus ces affectations dans les prévisions. J'ignore s'il y a des renseignements sur le détail des crédits. L'explication générale, est que les terrains n'étaient pas nécessaires et n'ont donc pas été achetés cette année-là.

Le PRÉSIDENT: Il se peut que ce soit la raison. Les prévisions de 1958-1959 se comparent quelque peu à celles de 1956-1957 et de 1957-1958.

M. HELLYER: Je voudrais savoir quelle fonction a été éliminée pour que ce crédit ne soit plus nécessaire.

M. ARMSTRONG: Permettez-moi de répondre brièvement à cette question. Je n'ai pas la liste précise des propriétés, mais il y a deux domaines principaux. Il y a eu d'autres dépenses qui ont été inférieures aux prévisions, outre celles que le ministre a mentionnées. Par exemple, certains terrains ont été expropriés au lac Primrose. Nous avions prévu certains crédits pour régler le compte relatif à ces terrains, ce qui n'a pas été fait cette année-là, et voilà pourquoi les dépenses ont été inférieures de $400,000 aux prévisions. Les prévisions de 1958-1959 portaient une affectation d'environ $100,000 pour régler un autre achat de terrain. Cette expropriation a été réglée en réalité en 1957-1958, ce qui a donné une autre dépense inférieure aux prévisions. Ces deux crédits s'élevaient à environ $500,000.

En outre, d'autres propriétés dont on avait prévu l'achat n'ont pas été achetées cette année-là.

Le PRÉSIDENT: En ajoutant les engagements envers l'OTAN, on arrive à un montant qui correspond d'assez près aux dépenses inférieures aux prévisions. Est-ce que cela fait votre bonheur, monsieur Hellyer?

M. HELLYER: Oui merci.

Le PRÉSIDENT: Le poste est-il approuvé?

Assentiment.

Le PRÉSIDENT: Construction—contrats principaux.

M. LAMBERT: Cette réduction des dépenses provient-elle du report ou de l'annulation de certains projets de construction?

M. PEARKES: Des deux. Je puis vous signaler quelques-uns des projets les plus importants.

A Hoberg, emplacement d'une station radiophonique en Colombie-Britannique, qui est un endroit très inaccessible, étant situé au sommet d'une montagne, il n'a pas été possible de terminer alors le travail. Un versement considérable était en souffrance relativement aux édifices de l'administration, comme les classes pour les écoles, et on étudiait alors de nouveau le réaménagement de cette station. Ce travail a été terminé depuis lors, et les versements ont été effectués au moins en partie.

Un autre poste considérable était celui de Camp Borden où on projetait de construire des habitations supplémentaires.

Il y avait une autre affectation relative à North Bay, où on a dû reporter à plus tard l'exécution de travaux de nivellement des pistes d'atterrissage et de défrichement préalable à l'agrandissement de l'aérodrome se chiffrant à un million et demi de dollars.

On a également reporté à plus tard les travaux prévus à Trenton et on y a apporté certaines modifications vu qu'à l'époque on songeait à transférer le commandement de l'entraînement de Trenton à Winnipeg et de transférer le commandement du transport aérien de Montréal à Trenton. Il a fallu apporter certaines modifications nécessaires.

M. WINCH: Monsieur le président, je n'ai certainement aucune objection quand on peut diminuer les dépenses, et il s'agit ici d'une réduction très considérable. J'aimerais cependant avoir des explications sur le point suivant: quand on décide d'entreprendre un projet qui est censé coûter 35 millions de dollars, il faut évidemment une grande somme de travail et de réflexion. Et pourtant, au cours d'une période de 12 mois les frais ne s'élèvent pas à 36 millions de dollars mais à $19,286,000, ce qui signifie qu'il a dû se produire un changement très considérable.

Est-ce que cela ne démontre pas un certain manque de réflexion et une incompétence poussée? Je veux dire, quand une telle situation se présente au cours d'une période de douze mois?

M. PEARKES: Je ne pense pas que ce soit là une critique équitable, monsieur Winch. Il faut que les prévisions soient préparées longtemps d'avance. Songez qu'à l'heure actuelle, le ministère est déjà en train de préparer les prévisions de l'année prochaine. Je suis certain que plusieurs modifications seront apportées d'ici la fin de 1961. Je ne connais aucun autre ministère ni aucun autre organisme du gouvernement où les changements sont si fréquents, à cause de l'invention de nouvelles armes, de l'aspect changeant du danger qui menace, de la modification de l'idée générale des opérations militaires, qu'il est presque impossible de faire des prévisions précises.

Dans le cas présent il s'agissait d'une période de changements. Il s'agit encore d'une période de changements très considérables, ce qui rend extrêmement difficile de prévoir précisément quels seront les besoins.

Nous essayons de réduire les dépenses le plus possible, et nous pouvons épargner de l'argent en ne dépensant pas toutes les sommes qui nous sont affectées. Ces crédits visent de nombreuses entreprises très différentes, de sorte qu'on peut épargner dans tous les domaines ou encore parce qu'il est impossible de se procurer les matériaux nécessaires pour les travaux de construction.

M. WINCH: Je suis certainement d'accord qu'il ne convient pas de dépenser tout son argent tout simplement parce qu'on l'a en mains, mais il me semble que quelque chose ne va pas du tout dans le cas présent.

Le PRÉSIDENT: Monsieur Winch, le cas est différent de celui d'une entreprise commerciale, étant donné, comme le ministre vient de l'expliquer, que les prévisions commencent dix-huit mois avant le début de l'année. Comme vous le savez, les budgets des entreprises commerciales sont établis vers le 1er octobre, au lieu d'une année d'avance, vu que les années civiles et les années financières correspondent presque parfaitement. Je suppose qu'il faut également tenir compte de ces changements, comme l'a expliqué le ministre.

M. PEARKES: On a cherché à réduire les dépenses à cette époque.

Le PRÉSIDENT: M. Winch est d'accord là-dessus.

M. WINCH: Certainement, mais cela aurait dû commencer plus tôt.

Le PRÉSIDENT: Le poste est-il approuvé, messieurs, ou bien avez-vous d'autres questions?

Assentiment.

Le PRÉSIDENT: Construction—travail à la journée et entreprises à forfait d'importance secondaire. Les dépenses sont quelque peu inférieures aux prévisions. Y a-t-il des questions?

Assentiment.

Le PRÉSIDENT: Passons maintenant à la partie IV, acquisition et production de matériel important.

M. HELLYER: Pourrions-nous avoir le détail des principaux éléments de ces postes?

Le PRÉSIDENT: Le premier poste concerne les avions et les moteurs.

M. HELLYER: Oui.

M. PEARKES: Voici les détails des dépenses réelles. Relativement à l'avion Arrow, $90,477,000; à l'avion CF-100, $19,538,000; à l'aéronef Argus, $51,188,000; relativement au CC.106, $29,209,000; au Sabre, $1,642,000; au T.33, $2,837,000, et diverses autres dépenses relatives aux aéronefs, 11 millions de dollars.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Monsieur le ministre, permettez-moi de vous demander par l'entremise du président si la présente prévision vise également l'entretien?

Le PRÉSIDENT: Non.

M. PEARKES: Non.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Pourrais-je revenir plus tard sur cette question et vous demander si vous auriez l'obligeance, lors d'une prochaine séance, de me dire quels sont les frais d'entretien des avions munis de moteurs à pistons?

Le PRÉSIDENT: Certainement.
Monsieur Hellyer, vous désirez poser une autre question à ce sujet?

M. HELLYER: A-t-on modifié de façon importante les dépenses relatives à ces six postes?

M. PEARKES: La principale réduction avait trait à l'avion Arrow. Cette année-là on a tout d'abord décidé de ne pas poursuivre le projet relatif au mécanisme de réglage du tir *Sparrow*; plus tard, à la fin de l'année, on a décidé de ne pas poursuivre la production de l'avion Arrow, et la commande a été annulée. Voilà ce qui explique les principales diminutions dans le cas présent.

M. WINCH: Monsieur le président, pouvons-nous maintenant demander jusqu'où on est allé en ce qui concerne le projet relatif au mécanisme de réglage du tir et à la production de l'avion Arrow, pour ce qui est de la valeur utilitaire des deux projets?

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Pourrait-on également nous définir le projet? S'agit-il du projet relatif aux 37 appareils construits préalablement à la production...

M. WINCH: Je parle du premier point qui a été soulevé par rapport à cette question; le ministre a parlé du mécanisme de réglage du tir. Jusqu'où est-on allé dans la réalisation de ce projet, et quels contrats avait-on passés? Pourrait-on me donner la raison principale pour laquelle le Canada avait décidé d'adopter ce système particulier de réglage du tir?

M. PEARKES: Pour répondre tout d'abord à la première question, les sommes d'argent consacrées à l'usinage et à la production du mécansime de réglage du tir *Astra* en 1957-1958 ou jusqu'à cette année-là, se chiffraient par $3,908,750, plus une autre dépense de $55,116. En 1958 on a affecté un autre montant de $339,471 à l'égard du premier poste, et de $2,054,225 à l'égard du second poste. Ces sommes représentent certains des frais de la mise au point initiale du mécanisme de réglage du tir.

M. WINCH: A quel stade en était rendu ce projet lorsqu'il a été annulé?

M. PEARKES: Il en était au premier stade de la mise au point. La production n'était pas encore commencée.

M. WINCH: Ce mécanisme a-t-il été mis au point uniquement pour être utilisé sur l'avion Arrow?

M. PEARKES: C'est la marine américaine qui a entrepris la mise au point du *Sparrow*, mais elle a annulé ce programme après que nous avions jugé que le *Sparrow* constituerait la meilleure arme pour munir le CF-105. Par conséquent, le Canada par la suite a dû assumer tous les frais de la mise au point du *Sparrow*.

M. WINCH: Voilà le point auquel je veux arriver, et que je ne savais pas trop comment soulever au début: étant donné que les États-Unis, pour des raisons qui leur sont propres, ont décidé d'annuler le programme relatif au *Sparrow*, ai-je raison de supposer qu'ils ont pris cette décision parce qu'à leur avis cette arme n'était pas utile ou parce qu'ils prévoyaient qu'elle serait remplacée par une meilleure? Dans le cas de l'affirmative, lorsque les États-Unis ont annulé ce programme relatif au *Sparrow*, pourquoi sommes-nous allés de l'avant et avons-nous assumé tous les frais, qui représentent une somme considérable? Les États-Unis nous ont-ils fait savoir, lorsqu'ils ont annulé ce programme, qu'ils songeaient à produire une arme plus efficace? Pourquoi le Canada est-il allé de l'avant dans ce domaine?

Le PRÉSIDENT: Vous voulez dire pourquoi a-t-il continué la mise au point?

M. WINCH: Oui.

M. PEARKES: Je pense que M. Miller est en mesure de vous donner d'autres détails sur le programme relatif au *Sparrow*.

M. F. R. MILLER (*sous-ministre de la Défense nationale*): Nous avons décidé, je pense, de mettre au point le n° 2 dans la catégorie des armes *Sparrow*. On était en train de mettre au point toute une série de ces armes. La marine a poursuivi la mise au point fondamentale à un degré assez avancé, ayant presque atteint le stade de la mise en service; elle a ensuite fait porter ses recherches sur un *Sparrow* à niveau inférieur. Elle avait mis au point une arme efficace à haute altitude, mais elle désirait avoir une arme à basse altitude, étant donné les besoins particuliers de la marine des États-Unis.

On avait presque terminé la mise au point du *Sparrow* sur lequel nous avions jeté notre dévolu. La marine des États-Unis a essayé de faire adopter les crédits relatifs à cette arme, mais le crédit ayant été resserré la marine a dû abandonner la mise au point de cette arme, qui avait atteint un stade assez avancé. Nous avons pensé que nous pourrions poursuivre cette mise au point et la terminer.

M. WINCH: Pourriez-vous me dire si ces mêmes organismes fabriquaient quelque dispositif de réglage du tir à haute altitude dont nous aurions pu nous servir et qui nous aurait évité de poursuivre cette mise au point au Canada?

Le PRÉSIDENT: Nous n'avons jamais entrepris la production.

M. WINCH: Je parlais de la mise au point.

M. PEARKES: Non.

M. WINCH: Vous dites que le programme a été annulé aux États-Unis étant donné qu'il s'agissait d'une catégorie d'armes à basse altitude, et que vous désiriez des armes à haute altitude. Est-ce que les États-Unis produisaient d'autres armes pouvant servir à haute altitude?

M. MILLER: Oui, il aurait été possible de se procurer d'autres genres d'armes. Le *Sparrow* avait atteint même alors le stade de la mise au point continue.

M. WINCH: Et le stade de la production?

M. PEARKES: Non.

M. WINCH: N'avait-on pas atteint le stade de la production d'un instrument ou d'une arme quelconque à haute altitude dont vous aviez besoin?

M. MILLER: Je pense qu'on l'avait probablement atteint, mais il s'agissait d'une arme peu satisfaisante. On continuait la mise au point de cette arme. A cette époque c'est le *Falcon* qui avait atteint le stade le plus avancé de la mise au point. On devait alors surmonter certains inconvénients importants, et il fallait en poursuivre la mise au point.

M. WINCH: Je suis encore quelque peu embrouillé, et j'aimerais continuer à approfondir ce point, si vous me le permettez. Je m'en tiendrai à celui-ci pour le moment, et je parlerai d'autres points plus tard. Je ne saisis pas très bien pourquoi, vu que les États-Unis ont laissé tomber, malgré toutes leurs ressources, la mise au point du *Sparrow* qui était presque terminée, le Canada ait décidé de poursuivre ce programme, pour le laisser tomber par la suite. Je ne m'explique pas ces diverses mesures.

Le PRÉSIDENT: Si je comprends bien, le Canada mettait cette arme au point de concert avec la marine américaine. Ai-je raison, ou s'agissait-il d'une autre catégorie de *Sparrow*?

M. PEARKES: Je pense que le Canada a pris cette décision assez longtemps avant que la marine américaine laisse tomber le programme. Les États-Unis poursuivaient leur programme lorsque le Canada a pris cette décision. Ils ne l'avaient pas laissé tomber lorsque le Canada a décidé d'utiliser cette arme.

M. WINCH: Puis-je demander au ministre,—étant donné qu'il s'agit ici d'une question de ligne de conduite je dois la poser au ministre,—si le ministère de la Défense a comme ligne de conduite générale, lorsqu'il travaille de concert avec les États-Unis sur des questions de mise au point qu'il décide d'adopter,—si je comprends bien vous avez dit que le Canada a décidé d'adopter cette arme même lorsque les États-Unis la mettaient au point,—votre ministère a-t-il comme ligne de conduite générale de prendre une décision et de se lancer dans la mise au point et dans la production? C'est la seule fois qu'un cas de ce genre se présente. Votre ministère a-t-il comme ligne de conduite générale d'agir de cette façon? Il doit régler d'autres questions, par exemple celle du *Bomarc*. Le Canada décide d'adopter cette arme, qu'on est en train de mettre au point aux États-Unis, et on ignore si elle fonctionnera ou non. Si

les États-Unis décident de laisser tomber la mise au point et la production, le Canada décide d'aller de l'avant.

Le PRÉSIDENT: Seriez-vous satisfait si on vous répondait que c'est pour ne pas dévier de la ligne de conduite?

M. WINCH: Évidemment, si cela fait partie de la ligne de conduite générale. . . .

Le PRÉSIDENT: Je vous en prie, monsieur Winch. Cela répondrait-il à votre question si le ministre pouvait nous dire durant combien de mois nous avons poursuivi la mise au point de cette arme après que la marine des États-Unis l'eut laissée tomber?

M. WINCH: En partie.

M. PEARKES: Je devrai vérifier ce renseignement. Je dirais que la mise au point du *Sparrow II* s'est poursuivie pendant environ une année, ou même davantage, après que la marine américaine eut laissé tomber ce programme. Je pourrai vous obtenir les dates précises.

M. WINCH: Vous avez décidé de laisser tomber la mise au point du *Sparrow* non pas parce qu'on n'en parlait plus aux États-Unis, mais parce que vous avez décidé de discontinuer la production de l'avion Arrow.

M. PEARKES: Je me demande s'il serait utile que je fasse dès maintenant une brève déclaration sur le programme Arrow? Je vous donnerais les raisons qui ont motivé son annulation.

Le PRÉSIDENT: Je crois que ce serait très utile.

M. PEARKES: Je serai très bref.

M. SMITH *(Calgary-Sud)*: Je crois que ce serait une excellente chose, monsieur le ministre. Pourriez-vous, à cet égard, retracer les antécédents du programme relatif à cet avion, non seulement à compter de votre nomination, mais depuis le moment où on a tracé les premiers plans de cet avion, pourriez-vous nous parler de l'usage qu'on voulait en faire à ce moment-là, du temps qui s'est écoulé avant d'arriver à la fabrication de certains appareils préalablement à la production, avant qu'on n'ait décidé de fabriquer cet appareil pour remplacer les appareils de nos propres escadrilles?

M. PEARKES: J'ai préparé hier un document dont je puis vous donner lecture. Je l'ai préparé de façon aussi concise que possible, et c'est un exposé complet des faits.

L'apparition de l'avion de chasse MIG-17 au cours de la guerre de Corée a révélé que l'Union soviétique avait accompli de grands progrès dans la production d'avions à réaction, et il y avait des indices que les Russes étaient en mesure de produire des bombardiers turbo réacteurs. On a donc conclu à cette époque que dès 1958 les Russes seraient peut-être en mesure d'attaquer l'Amédique du Nord au moyen de bombardiers turboréacteurs transportant des bombes atomiques. Il fallait donc remplacer le CF-100 après 1958 par un avion de combat supersonique à réaction.

A cette époque, la défense aérienne du Canada relevait d'abord du Canada. La seule entente concernant l'appui des États-Unis avait trait à l'envoi de renforts après le début du combat. La défense aérienne du Canada au cours de cette période exigeait le maintien de neuf escadrilles régulières et de dix escadrilles auxiliaires, comptant de cinq à six cents avions. La mise au point des projectiles anti-aériens était encore à ses débuts.

Au début de 1954 l'Union soviétique avait construit un bombardier à réacteur à grand rayon d'action et la bombe thermonucléaire. Par conséquent, la menace que constituaient les bombardiers à l'égard de notre continent était devenue une réalité, et il était donc nécessaire de collaborer plus étroitement avec les États-Unis. On a entrepris de toute urgence la construction des trois lignes d'alerte et de contrôle.

Pour remplacer le CF-100, on a d'abord songé à un avion, connu plus tard sous le nom de CF-105 ou Avro Arrow, dont le rayon d'action serait de 300 milles nautiques, pouvant combattre à une altitude maximum de 60,000 pieds à une vitesse maximum de Mach 2. Le programme relatif au CF-105 a donc été entrepris en mai 1953 lorsque le conseil du trésor a approuvé une affectation de $200,000 à l'égard du tracé des plans. Ce montant a été porté au cours de la même année à $500,000.

En décembre 1953, le comité de la défense du cabinet a approuvé le programme de mise au point de deux fuselages prototypes pour un montant de $26,900,000, qui devait être réparti sur une période de cinq ans.

Les premières prévisions quant aux frais allaient de 1 million et demi à 2 millions de dollars par avion. Dès 1955, il devint évident qu'il serait impraticable de munir les escadrilles auxiliaires de cet avion. Les escadrilles auxiliaires n'étant plus destinées au combat, il ne fallait plus qu'environ 150 avions du type CF-105.

Tous les efforts en vue d'intéresser les États-Unis ou le Royaume-Uni à cet avion se sont révélés vains, bien que lors du premier tracé des plans de cet avion ni les États-Unis ni le Royaume-Uni n'envisageaient la fabrication d'un avion semblable.

En 1955, les États-Unis mettaient au point des avions de la catégorie Century. Par conséquent, étant donné le nombre limité et les frais accrus,—les prévisions relatives aux frais avaient augmenté considérablement pour diverses raisons,—à compter de 1955 le programme a été revisé constamment et de fréquents avertissements ont été donnés que si les circonstances se modifiaient ou s'il survenait d'autres événements, il se pourrait que le programme soit annulé.

En mars 1955 un programme de mise au point de 40 avions préalables à la production et d'un nouveau moteur ont été approuvés pour un montant de 280 millions de dollars.

En septembre 1955 ce montant a été porté à 340 millions. En décembre 1955 le programme a été revisé de nouveau et on s'est limité à 11 avions, les dépenses au 31 mars 1958 ne devaient pas dépasser 170 millions de dollars.

De nombreuses revisions ont eu lieu mais la mise au point s'est poursuivie. Entretemps, la mise au point des projectiles ballistiques intercontinentaux faisait des progrès considérables.

M. Khrouchtchev avait déclaré que les bombardiers portant équipage étaient désuets. Au cours de la même période aucun autre indice n'indiquait que l'Union soviétique mettait au point des bombardiers supersoniques ou qu'elle augmentait le nombre des bombardiers à grand rayon d'action.

Le lancement du Sputnik en 1957 a confirmé ce que l'on supposait, à savoir que l'U.R.S.S. avait accompli des progrès considérables en ce qui concerne la production de projectiles. Il devint évident que dans un avenir rapproché la principale menace à l'endroit de l'Amérique du Nord proviendrait des projectiles ballistiques intercontinentaux. La performance du Sputnik et les autres essais de lancement qui furent tentés ont grandement stimulé les programmes entrepris par les États-Unis à l'égard des projectiles et des fusées sol-air. Ces recherches poursuivies tant par l'Union soviétique que les États-Unis ont eu des répercussions considérables sur la solution du problème de notre défense aérienne.

En septembre 1958, le premier ministre a annoncé l'établissement d'un programme de partage des frais selon lequel les États-Unis acquitteraient les deux-tiers des frais relatifs à d'autres améliorations apportées à la ligne *Pinetree,* à l'aménagement du système SAGE et à l'établissement de deux escadrilles de Bomarc. Les frais de l'établissement des deux bases de Bomarc devaient s'élever à environ 20 millions de dollars. La quote-part du Canada

à l'égard de tout le projet devait être d'environ 120 millions, soit un tiers du coût global du projet.

En février 1959 le programme relatif au CF-105 a été définitivement annulé. A cette époque l'ensemble des frais du programme Arrow visant une commande de 37 avions dont la production n'avait pas encore commencé et une commande relative à la production de 169 avions, y compris les dispositifs de réglage du tir et les armes, s'élevaient à environ $2,289,000,000. Ce montant approximatif sans compter les dépenses faites jusqu'alors devait s'établir, au cours des années, plus ou moins ainsi qu'il suit: pour 1959-1960, 390 millions de dollars; pour 1960-1961, 454 millions; pour 1961-1962, 378 millions; pour 1962-1963, 337 millions, et par la suite un autre montant de 259 millions de dollars.

Un autre programme possible qui ne viserait que la production de 60 avions devait s'élever à 1 milliard 489 millions de dollars. Outre les dépenses faites jusqu'à ce moment-là, ce programme devait se répartir au cours des années ainsi qu'il suit; 1959-1960, 378 millions de dollars; 1960-1961, 354 millions; 1961-1962, 178 millions; 1962-1963, 97 millions; et 21 millions de dollars au cours des années suivantes.

On voit donc que le programme a progressé depuis ses débuts très modestes, soit la mise au point seulement d'un fuselage, pour comprendre la mise au point d'un moteur d'avion, ainsi que la mise au point et la production d'un mécanisme très dispendieux de réglage du tir et d'armement.

Il est certain que les dernières prévisions des frais qui ont été faites n'ont jamais été envisagées lors de la première étude du projet. En réalité les frais sont passés d'une première prévision de 1 million et demi ou 2 millions de dollars par avion, à 12 millions et demi par avion, si cette mise au point avait compris celle du premier dispositif de réglage du tir; ou à $7,800,000 si on avait adopté l'autre dispositif modifié.

Permettez-moi de dire que l'Arrow n'a jamais dépassé le stade de la mise au point, et qu'on n'a jamais ordonné la production d'un avion quelconque.

Voilà un bref résumé des antécédents de l'Arrow. J'ai essayé de les résumer et de vous donner les raisons qui ont motivé ces changements. Tout ce que je puis dire, en guise de conclusion, c'est que les frais de 12 millions et demi de dollars à l'égard d'un avion ou même de $7,800,000 si on avait adopté l'autre mécanisme de réglage du tir constituaient une dépense trop élevée pour le budget de défense de cette époque.

Le PRÉSIDENT: Je vous remercie.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Monsieur le président, avant que nous ajournions, étant donné que nous ne pourrons de toute évidence obtenir le compte rendu de cette réunion avant notre séance de demain, et vu que l'exposé du ministre sur les antécédents de ce programme est important, le ministère pourrait-il nous fournir des exemplaires de cet exposé avant la séance de demain?

Le PRÉSIDENT: Je pense que ce serait possible, n'est-ce pas?

M. PEARKES: Je le pense.

M. HELLYER: Je vous en saurais gré, parce qu'il semble que les frais relatifs à cet avion ont augmenté, même après l'annulation du programme.

—Le Comité s'ajourne.

APPENDICE "A"

M. Winch, député.

Questions:

1. Combien d'officiers du personnel navigant ayant terminé leur instruction, y compris ceux qui sont attachés à une région aérienne ou à l'État-major, ont demandé d'être licenciés de l'Aviation royale du Canada durant les années financières *a*) 1958-1959; *b*) 1959-1960?
2. Quel a été le coût estimatif de l'instruction de ces officiers?
3. Combien de membres, qui se sont engagés après avoir reçu une instruction technique, ont refusé de se réengager: *a*) en 1958-1959; *b*) en 1959-1960?
4. Combien ont pris d'autres dispositions en vue de leur licenciement du service?

Réponses:

1. Voici la réponse à la première partie: *a*) 11; *b*) 10.
2. Voici la réponse à la deuxième partie: *a*) $816,000; *b*) $736,000.
3. Voici la réponse à la troisième partie: *a*) 584; *b*) 662.
4. Voici la réponse à la quatrième partie: en 1958-1959, 41; en 1959-1960, 59.

(*Débats nº 78, 11-5-60, p. 3935.*)

CHAMBRE DES COMMUNES

Troisième session de la vingt-quatrième législature

1960

COMITÉ SPÉCIAL

DES

Dépenses aux fins de la Défense

Président: M. G. E. HALPENNY

PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

Fascicule 4

SÉANCE DU MERCREDI 18 MAI 1960

Dépenses de la Défense nationale pour l'année financière 1958-1959

TÉMOINS:

L'honorable George R. Pearkes, V.C., ministre de la Défense nationale; M. F. R. Miller, sous-ministre; M. E. Armstrong, sous-ministre adjoint (Finances).

ROGER DUHAMEL, M.S.R.C.
IMPRIMEUR DE LA REINE ET CONTRÔLEUR DE LA PAPETERIE
OTTAWA, 1960

23140-7—1

COMITÉ SPÉCIAL
DES
DÉPENSES AUX FINS DE LA DÉFENSE

Président: M. G. E. Halpenny

Vice-président: M. Roger Parizeau

et MM.

Baldwin
Carter
Chambers
Fairfield
Forgie
Hellyer
Lambert
Macdonald (*Kings*)
Roberge
Smith (*Calgary-Sud*)
Thompson
Webster
Winch

Secrétaire du Comité:
Antoine Chassé.

PROCÈS-VERBAL

CHAMBRE DES COMMUNES, pièce 238-S.
MERCREDI 18 mai 1960.
(5)

Le Comité spécial des dépenses aux fins de la défense se réunit à 9 heures et demie du matin, sous la présidence de M. G. E. Halpenny.

Présents: MM. Baldwin, Carter, Chambers, Fairfield, Forgie, Halpenny, Hellyer, Lambert, Parizeau, Roberge, Smith (*Calgary-Sud*), Thompson, Winch—(13).

Aussi présent: L'honorable George R. Pearkes, ministre de la Défense nationale; M. F. R. Miller, sous-ministre; M. E. Armstrong, sous-ministre adjoint (*Finances*); M. D. B. Dwyer, surintendant des documents parlementaires et M. Desbarats, commodore de l'air, directeur des finances de l'Aviation royale du Canada.

Avant d'aborder l'ordre du jour, le président annonce au Comité qu'un extrait du témoignage rendu par l'honorable George R, Pearkes, la veille, concernant l'avion Arrow, a été miméographié et distribué à tous les membres du Comité, peu après la fin de la séance de mardi.

Le Comité reprend l'étude, commencée le mardi 17 mai, des dépenses du ministère de la Défense nationale pour l'année financière 1958-1959.

Les documents suivants sont déposés par les hauts fonctionnaires du ministère, et le Comité décide de les faire imprimer en appendice au compte rendu des délibérations d'aujourd'hui.

1. Demandé par M. Carter: Situation financière des membres mariés et accompagnés de leur famille,—personnel de la Division aérienne (ARC) et de la Brigade d'infanterie canadienne,—pendant leur séjour de quatre années outre-mer.—*Appendice A.*
2. Demandé par M. Hellyer: Publications imprimées à l'intention de l'ARC en 1958-1959.—*Appendice B.*
3. Demandé par M. Smith (*Calgary-Sud*): Frais d'entretien des avions d'instruction à pistons, 1958-1959.—*Appendice C.*
4. Demandé par M. Winch: Frais de formation des pilotes de l'ARC jusqu'à l'obtention de leurs ailes, 1940, 1950 et 1960; augmentation progressive des frais.—*Appendice D.*

Le ministre ainsi que MM. Miller et Armstrong sont interrogés.

L'étude des dépenses du ministère de la Défense nationale pour l'année 1958-1959 n'étant pas terminée, la suite en est renvoyée à la prochaine séance.

A onze heures du matin, le Comité s'ajourne au vendredi 20 mai 1960 à 9 heures et demie du matin.

Le secrétaire du Comité,
Antoine Chassé.

23140-7—1½

TÉMOIGNAGES

MERCREDI 18 mai 1960
9 heures et demie du matin.

Le PRÉSIDENT: Messieurs, nous avons le quorum.

Pour répondre au désir du Comité on a pu, avec le concours des sténographes de la Division des comités et du cabinet du ministre de la Défense nationale, préparer des exemplaires miméographiés de la déclaration que le ministre nous a faite hier au sujet des avions Arrow; un exemplaire de cette déclaration a été placée dans la case postale de chacun des membres du Comité peu après 5 heures, hier après-midi.

C'est une transcription exacte du texte qui apparaîtra dans le fascicule n° 3, que chaque membre devrait recevoir aujourd'hui même. Nous avons bénéficié en cela de l'excellente collaboration de l'Imprimeur de la Reine.

Le ministère a préparé des réponses pour MM. Hellyer et Winch qui ont posé des questions sur les allocations destinées aux militaires outre-mer. Peut-être était-ce M. Carter, mais peu importe puisque les réponses sont là. Si vous y consentez, nous allons faire déposer ces documents en vue de les inclure dans le compte rendu de nos délibérations.

(Voir *appendice A*)

M. Hellyer a voulu avoir une liste des publications, y compris les manuels de formation, pour 1958 et 1959. Vous plaît-il que cette liste soit déposée?

(Assentiment.)

(Voir *appendice B*)

M. HELLYER: Oui, j'aimerais à voir ce document.

Le PRÉSIDENT: Entendu, monsieur Hellyer.

En suite, M. Smith a demandé qu'on lui fasse connaître les frais d'entretien des avions d'instruction à piston pour 1958-1959. Voulez-vous que ce document vous soit remis à vous-même, monsieur Smith?

M. SMITH (*Calgary-Sud*): J'aimerais simplement y jeter un coup d'œil puis le faire déposer.

(Voir *appendice C*)

Le PRÉSIDENT: M. Winch a demandé quels étaient les frais de formation jusqu'à l'obtention des ailes, pour 1940, 1950 et 1960, soit l'augmentation progressive de ces frais.

M. WINCH: C'est juste, et le document a été déposé à la Chambre.

(Voir *appendice D*)

Le PRÉSIDENT: Monsieur le ministre, voulez-vous discuter maintenant un mémoire supplémentaire à celui que vous avez présenté hier?

M. CARTER: Avant de commencer, puis-je demander si nous aurons l'occasion, lors des délibérations soit sur les dépenses, soit sur les prévisions budgétaires, de discuter cette liste des allocations de familles? Nous ne la verrons pas d'ici à ce que nous recevions le compte rendu des témoignages.

Le PRÉSIDENT: Mais oui.

M. CARTER: Nous en aurons l'occasion?

Le PRÉSIDENT: Oui. Avez-vous un mémoire supplémentaire à présenter, monsieur le Ministre?

L'hon. G. R. PEARKES (*Ministre de la Défense nationale*): Non, je n'en ai pas. Une question a été posée, à la fin de la séance, concernant ces chiffres mêmes, et M. Hellyer a prétendu qu'ils n'étaient pas conformes à ceux qui ont été publiés antérieurement. Mais ce sont les mêmes qu'a donnés le premier ministre, le 20 février 1959, et que l'on peut voir au hansard, à la page 1280. Les voici:

> On estime qu'avec ces modifications, le coût moyen total par unité, pour 100 avions de service, pourrait être abaissé d'environ 12 millions et demi...

Et c'est le chiffre que j'ai cité.

> ...à environ $7,800,000, y compris les armes, les pièces de rechange et l'achèvement de la mise au point, mais non compris aucune partie de la somme de 303 millions dépensée à la mise au point avant septembre dernier.

Je n'ai pas cité dans ce document le chiffre de 303 millions de dollars. J'ai dit: en plus des dépenses déjà faites. Mes chiffres sont donc tout à fait exacts, abstraction faite de l'accroissement de 303 millions de dollars.

Le PRÉSIDENT: Merci.

M. LAMBERT: Les frais du programme Arrow comprenaient-ils des modifications aux aérodromes de défense dans notre pays, rendues nécessaires par la mise en service de l'avion Arrow?

M. PEARKES: Non, monsieur le président. Nulle dépense visant les terrains n'est comprise dans les chiffres que j'ai cités. Ces chiffres se rapportent à la construction de l'avion, au moteur, au système de contrôle du tir, aux armes et aux pièces de rechange.

M. LAMBERT: Est-ce qu'il y a eu une évaluation quelconque de ce que pourraient être les frais au sol?

M. PEARKES: On m'a dit que l'estimation était de 34 millions de dollars.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Visant quoi au juste?

M. PEARKES: L'allongement des pistes d'envol, l'éclairage et les bâtiments servant d'entrepôts pour les armes.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Cette somme de 34 millions de dollars ne doit s'appliquer qu'à un nombre restreint de pistes d'envol, si l'on considère ce que coûtent ces aménagements aujourd'hui.

M. PEARKES: Il fallait placer les avions à des stations déjà établies et pourvues d'escadrilles, soit à North Bay, Uplands, Bagotville, Saint-Hubert et Comox.

M. CHAMBERS: Hier, M. Winch a posé une série de questions et il a demandé pourquoi le Canada n'a pas suivi l'exemple des États-Unis, quand la marine américaine a annulé son programme d'avions Sparrow. N'est-il pas exact qu'avec des avions de ce genre, si nous avions, à ce moment-là, changé les armes qui leur sont propres, il eût fallu refaire les plans de l'avion en question, ce qui aurait entraîné des frais?

M. PEARKES: En changeant les armes qui sont propres à un avion il faut presque inévitablement faire d'importants changements à l'avion lui-même, non pas précisément à la charpente, mais il faut réarranger les fils, les appareils électroniques et tout ce qui s'y rapporte.

M. CHAMBERS: Et tout cela demande un travail très long, n'est-ce pas?

M. PEARKES: Et pour le moins coûteux. Je ne crois pas que nous ayons une idée de ce que peut coûter le changement, sauf qu'en introduisant l'appareil Falcon, qui coûterait moins cher, le chiffre est de 7.8 millions de dollars au lieu de 12.5 millions par avion.

M. WINCH: A propos, j'ai compris que le ministre a dit hier que la mise au point de l'avion Sparrow n'était pas encore terminée. Voilà pourquoi son efficacité n'a pas encore été établie. Devons-nous déduire de ce que l'on vient de dire que d'après la ligne de conduite adoptée, nous nous engageons dans un programme de lourdes dépenses et dans la préparation d'un avion sans savoir si le système de contrôle du tir donnera satisfaction.

M. PEARKES: L'appareil de contrôle du tir et la préparation de celui-ci, tout comme la préparation de l'avion se font en même temps et simultanément, car il faut que les éléments s'imbriquent. Je ne crois pas qu'il soit possible de préparer l'appareil de conduite du tir sans procéder à la préparation de l'avion. Les deux vont de pair et l'on doit les commencer ensemble. Mais ils n'avaient jamais été rassemblés, du moins autant que je sache, au moment de l'annulation.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Monsieur le ministre, est-il juste de dire que le programme Arrow a été abandonné à cause de la combinaison de deux motifs dont l'un était d'ordre économique tandis que l'autre se rapportait au fait que les possibilités de cet appareil étaient restreintes?

M. PEARKES: A cause aussi de la moins grande menace de bombardement. Tels étaient les trois principaux motifs. Et peut-être devrais-je ajouter à ces motifs le nombre limité d'avions qui pouvaient être construits, car nous ne pouvions amener les États-Unis, le Royaume-Uni, ni aucun autre pays à s'engager à acheter de ces avions.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): En outre, à la page trois de votre exposé, vous parlez de la tentative d'intéresser les États-Unis ou le Royaume-Uni:

Tous les efforts ont été vains lorsqu'il s'est agit d'essayer d'intéresser les États-Unis ou le Royaume-Uni à cet avion.

Je me demande si vous pourriez préciser le moment où ces tentatives ont été faites?

M. PEARKES: Elles se sont poursuivies pendant assez longtemps. A un certain moment, mon prédécesseur s'est rendu à Washington et il a essayé d'intéresser les États-Unis à cet avion. J'ai suivi son exemple, et je suis allé plus d'une fois à Washington pour y rencontrer le secrétaire de la défense d'alors, M. McElroy, ainsi que M. Gates et les fonctionnaires supérieurs de l'Aviation, là-bas.

Je suis allé au Royaume-Uni et j'ai parlé à ces messieurs. Mes visites ont été précédées et suivies de celles de plusieurs de nos hauts fonctionnaires. Le fabricant a aussi de son côté essayé d'intéresser les États-Unis, je pense.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Pourriez-vous nous dire, bien qu'elles ne soient plus d'actualité maintenant, quelles objections ont été élevées lorsqu'on a fait ces démarches aux États-Unis?

M. PEARKES: Je pense qu'on a fait valoir deux points. Les États-Unis produisaient alors un avion qu'ils considéraient comparable au CF-105. Ensuite, le prix du CF-105 dépassait celui qu'ils étaient disposés à payer.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Il est difficile de vous poser une question se rapportant à la période où vous n'étiez pas encore ministre. Mais peut-être votre personnel pourrait-il vous éclairer. Pouvez-vous nous en dire plus concernant les démarches faites avant votre nomination?

Peut-on préciser le genre de démarches ou le genre de réponses faites avant votre propre nomination? Y a-t-il dans les dossiers quelque chose de nature à indiquer quelles démarches ont été faites, soit de la part du ministère, soit de la part du fabricant?

M. PEARKES: J'ai ici une note qui remonte au mois de novembre 1955; voici ce qu'elle contient:

> Les ministres ont remis à plus tard l'étude de la proposition visant à commencer le programme de mise au point du CF-105, en attendant que le ministre de la Défense nationale des États-Unis, au Secrétariat de la guerre, obtienne des précisions quant à la possibilité que les États-Unis participent à ce programme ou s'en chargent en entier?

C'est là une décision prise par le gouvernement le jeudi 17 novembre.

M. HELLYER: De quelle année?

M. PEARKES: 1955. On m'a fait savoir ensuite:

> Le ministre de la Défense nationale est allé à Washington et s'est entretenu avec le secrétaire de l'Air des États-Unis. Bien qu'il n'y ait aucun dossier concernant ces entretiens, on croit que le secrétaire de l'Air des États-Unis a exprimé son inquiétude quant à la possibilité que le gouvernement du Canada n'entreprenne pas la production de cet avion, car rien ne faisait prévoir qu'il pourrait surgir quelque chose dans le domaine du perfectionnnement qui soit de nature à remplacer le CF-105, pour satisfaire aux besoins du Canada. Quoi qu'il en soit, on croit que nul engagement n'a été pris par le secrétaire de l'Air des États-Unis concernant l'achat de pareil avion.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Pouvez-vous me dire quel texte vous lisez, monsieur Pearkes?

M. PEARKES: Je lisais ce qui constituait une décision du Cabinet du temps, à propos de l'étude remise à plus tard.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Je m'excuse, monsieur, mais voulez-vous répéter?

M. PEARKES: Je dis qu'il s'agit d'une décision prise par le gouvernement à l'époque. J'ignore si j'aurais dû citer textuellement cette décision.

M. HELLYER: Dans ce cas, vous n'auriez aucune objection à nous lire les conclusions auxquelles le Cabinet en est arrivé sur le même sujet depuis?

Le PRÉSIDENT: Je pense qu'il serait plus ou moins dans l'ordre, de lire le texte d'une décision prise par un gouvernement antérieur.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): La raison pour laquelle j'ai demandé cela... En toute franchise, je ne savais pas ce que j'allais obtenir, mais j'essaie de m'assurer de quelque chose et peut-être pourrais-je poser la question suivante au ministre: nous savons, puisqu'il en a été question à plusieurs reprises dans le plus récent document, que certaines démarches ont été faites avant votre nomination, monsieur, et vous avez parlé de celles de 1955, notamment. Voici ce que je m'efforce d'établir: quelle a été l'attitude du secrétaire de la guerre, ou du secrétaire d'État ou du gouvernement des États-Unis envers nos représentants? Ont-ils, à ce moment-là, donné un encouragement précis concernant leur intention d'acheter cet avion ou de participer à sa production?

M. PEARKES: Je suis tout à fait certain que les États-Unis ne se sont jamais engagés d'une façon catégorique à acheter l'avion en question. Ils ont manifesté de l'intérêt, ils ont dit qu'ils leur plaisait, mais ils n'ont jamais pris d'engagement catégorique.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Est-il également vrai que cette déclaration s'applique à tout autre pays, comme le Royaume-Uni ou la France?

M. PEARKES: Oui. Je suis sûr que jamais il n'y a eu d'engagement catégorique; au fait, je puis dire davantage: personne n'a jamais donné d'indication quant à l'achat de l'avion en question. Tous ont manifesté de l'intérêt et ont dit qu'ils croyaient que c'était un bon avion, mais personne ne s'est jamais engagé à en acheter. Et, pour autant que je sache, nul capital américain n'a jamais servi à la mise au point de cet avion. Il s'est toujours purement agi d'un projet canadien.

Le PRÉSIDENT: Monsieur Hellyer.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Peut-être vous souviendrez-vous, monsieur Pearkes, si je puis poser cette dernière question, monsieur le président, que les membres du Comité des prévisions de dépenses ont déclaré dans un rapport adopté et appuyé par tous les intéressés:

> ...le Comité s'inquiète à l'idée que le gouvernement entreprenne d'exécuter tout autre programme d'armement de l'ampleur de celui-ci, sans avoir au préalable négocié une entente quelconque visant le partage des frais soit avec des pays membres de l'OTAN, soit avec les États-Unis, sous le régime de l'accord NORAD.

Voici ma question: à votre avis, eût-il été préférable de conclure une entente précise concernant le partage des frais, avant la mise en œuvre d'un programme de cette envergure?

M. PEARKES: Je doute que cela aurait été possible. On n'a certainement pas réussi en tout cas à en arriver à un accord de ce genre.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Vous ne pensez vraiment pas que la chose eût été possible de quelque façon?

M. PEARKES: C'est mon avis. Je ne crois pas que les États-Unis auraient été prêts, à aucun moment, à conclure une entente à ce propos. Mais ce n'est là qu'une opinion. Je n'étais pas ministre de la Défense nationale, à ce moment-là.

Il n'y a rien de nature à indiquer que les États-Unis aient été prêts à partager les frais ou à faire une contribution directe à la mise au point de l'avion en question. Nulle contribution n'est jamais venue des États-Unis à cet égard.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Évidemment, l'accord NORAD n'avait pas été conclu, à ce moment-là.

M. PEARKES: Non.

M. HELLYER: Monsieur le ministre, vous avez manifestement parcouru certains dossiers du régime antérieur. Êtes-vous d'avis qu'en ce qui touche le CF-100 les conditions ont été les mêmes, c'est-à-dire qu'il n'y a pas eu d'engagement, pendant le temps où cet avion a été mis au point, d'après lequel ce dernier aurait pu être utilisé mutuellement ou par d'autres pays et que les ventes ne se sont faites qu'une fois la production commencée.

M. PEARKES: Je pense que cela est exact. La construction du CF-100 a eu lieu longtemps avant que je devienne ministre de la Défense, mais je n'ai jamais entendu dire qu'il y ait eu un engagement quelconque. Mes hauts fonctionnaires disent que ma déclaration était fondée.

M. HELLYER: Je crois que c'est exact, monsieur le ministre. Expliquant pourquoi la production de l'Avro Arrow a été contremandée, vous avez indiqué au Comité trois motifs: le coût, la performance et la diminution du danger.

Pouvez-vous nous dire de quel élément on a le plus tenu compte dans la décision prise et aussi si, à votre avis, au moment où l'annulation s'est faite, les escadrilles de défense de l'ARC avaient toujours besoin, au point de vue militaire, d'intercepteurs portant équipage?

M. PEARKES: Je pense que c'est une affaire d'opinion. Et les opinions peuvent varier quant à l'importance relative attachée à ces trois éléments qui ont tous contribué, sans que je puisse préciser celui qui a été le plus important. Ils avaient tous leur importance quant à la décision à prendre.

Au sujet du besoin d'un intercepteur, comme on en concevait l'idée à ce moment-là, les chefs d'état-major ont reçu l'ordre de faire enquête sur la possibilité d'obtenir un autre avion moins cher, qui pût remplacer le CF-105. C'est ce qu'a dit le premier ministre à la Chambre des communes, en faisant sa déclaration, savoir que les chefs d'état-major avaient reçu l'ordre de vérifier s'il n'y avait pas moyen d'obtenir un autre avion d'une efficacité prouvée.

M. HELLYER: Quel a été le résultat de ces recherches?

M. PEARKES: Nulle décision n'a été prise, dans le temps, de remplacer le CF-100.

M. HELLYER: Apparemment, on n'en a pas pris depuis non plus. Le ministre est-il en mesure de nous dire si la question est encore à l'étude.

M. PEARKES: Oui, elle l'est.

M. HELLYER: Le ministre a-t-il l'impression qu'on a encore besoin d'un intercepteur portant équipage?

M. PEARKES: Tant qu'il y aura menace de bombardement, il faudra des intercepteurs portant équipage et des moyens de combattre cette menace.

Je dois dire que nous avons conclu une alliance avec les États-Unis et qu'il n'est pas essentiel que les associés fournissent tous deux chaque élément de défense.

M. HELLYER: Mais vous êtes d'avis qu'il est essentiel que chaque membre de l'alliance fournisse quelques-uns des éléments?

M. PEARKES: Je pense que tant que durera la menace de bombardement, il est essentiel,—il y a association,—et il devrait y avoir également entente concernant le genre de moyens de défense à fournir, y compris des dispositifs d'alerte, des intercepteurs, des engins terre-air et le reste.

M. HELLYER: Mais dans chaque association, il est normal que chaque membre fournisse quelque chose dont l'autre a besoin, qu'il fournisse ce qui lui convient le mieux.

M. PEARKES: Il n'est pas du tout nécessaire que chaque associé fournisse une partie de chacune de ces trois composantes. En examinant la question de la défense dans son ensemble, il est logique de penser que l'un des adhérents doive fournir toute une composante et rien des deux autres.

M. HELLYER: J'aimerais donner lecture d'une brève déclaration que vous avez faite au Comité des prévisions de dépenses, le 4 juillet 1958, si on me permet, afin de voir si vous êtes toujours du même avis. Voici les paroles que vous êtes censé avoir dites:

> Les découvertes qui ont été faites en ce qui concerne les projectiles téléguidés, terre-air et air-air, de même que l'addition d'ogives atomiques à ces engins téléguidés, laissent entrevoir de grandes possibilités d'augmenter l'efficacité de notre défense aérienne. Il est donc logique que le Canada adopte des armes de ce genre dans un avenir rapproché. Cependant, il y a des éléments importants qui nous obligent à utiliser pour la défense aérienne, et ce pendant plusieurs années encore, de fait pour aussi longtemps que nous pouvons le prévoir, des intercepteurs portant équipage.

Au même compte rendu, vous poursuivez:

> L'intercepteur portant équipage peut remplir des missions de reconnaissance tandis que les engins terre-air ne le peuvent pas. La reconnaissance est un des problèmes les plus difficiles auxquels le commandant de la défense aérienne a à faire face. Même si le travail de l'intercepteur pourvu d'équipage comporte des limitations, néanmoins, puisque la décision finale et grave de lancer une contre-attaque massive peut reposer sur l'identification certaine, dans le réseau de certains avions inconnus mais qualifiés de "hostiles" et puisque le fait de ne pas avoir lancé à temps les forces de défense et de contre-attaque pourrait entraîner une défaite irréparable et sans précédent, il faut donc de toute nécessité inclure les intercepteurs portant équipage et capables d'aider à résoudre le problème d'identification.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Quelle est la page?

M. HELLYER: Je regrette, mais je n'ai pas le numéro de la page.

Le PRÉSIDENT: Le texte est extrait du compte rendu du Comité des prévisions de dépenses de 1958-1959.

M. HELLYER: Le ministre est-il encore d'avis qu'au point de vue des besoins, cette déclaration est juste?

M. PEARKES: Comme nous sommes à considérer les dépenses de 1958-1959, je crois que c'est juste, eu égard aux conditions de ce moment-là.

M. HELLYER: Pensez-vous que ces conditions aient changé depuis?

Le PRÉSIDENT: Nous envisageons toujours l'époque 1958-1959, monsieur Hellyer.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): On sait que vous avez officiellement changé d'avis depuis.

M. HELLYER: Je crois que ceci est important, monsieur le président. Nous pouvons traiter ce point dès maintenant ou plus tard, mais j'aimerais savoir si le ministre pense toujours que les besoins sont les mêmes qu'alors.

Le PRÉSIDENT: Nous en sommes toujours à 1958-1959. Quand nous en arriverons à l'année 1960-1961, si vous voulez poser cette question...

M. HELLYER: L'affaire se rapporte au contremandement de l'avion, à ce moment-là, ou à la décision de ne pas consacrer l'argent épargné à l'achat d'un autre avion portant équipage, pour les mêmes fins.

Le PRÉSIDENT: Si le ministre veut dire ce qu'il en pense, il peut le faire. Vous lui avez demandé s'il pensait de la même façon qu'au moment où il a fait cette déclaration visant les prévisions de dépenses de 1958-1959. Il a dit que si c'était à refaire, il ferait exactement la même chose.

M. HELLYER: Entendu. Permettez-moi alors de poser cette question. Si, à ce moment-là, le ministre pensait que la fonction d'identification était importante, qu'il s'agissait vraiment d'une nécessité militaire, pourquoi n'a-t-il pas immédiatement utilisé l'argent épargné par le contremandement de l'Avro Arrow pour acheter un autre avion portant équipage, en vue du double objet d'identification et d'interception?

Le PRÉSIDENT: Vous voulez dire en 1958-1959?

M. HELLYER: Oui.

M. PEARKES: La réponse est fort simple. On ne saurait obtenir aussi rapidement un autre avion au pied levé, et comme une somme d'argent considérable était en jeu il fallait faire un examen minutieux des diverses sortes d'avions disponibles. Cette étude a commencé avant le contremandement de l'avion Arrow.

M. HELLYER: Combien de temps avant ce contremandement?

M. PEARKES: Vous vous souviendrez qu'en septembre de 1958 un changement a été apporté et que la mise au point allait continuer jusqu'en mars 1959. C'est pendant cette période que les recherches se sont faites sur les diverses sortes d'avions qui pourraient être disponibles. C'est une façon normale de procéder de la part de l'Aviation que de garder des renseignements à jour, quant aux différents types d'avions disponibles.

M. HELLYER: Si l'enquête s'est poursuivie pendant tous ces mois, pourquoi le ministre n'a-t-il pas été en mesure de prendre une décision, soit avant ou immédiatement après l'annulation de la commande d'Avro Arrow? Au fait, vous nous avez dit dans votre déclaration que la possibilité d'annuler ce programme avait été à l'étude même encore plus longtemps.

Pourquoi l'Aviation et le ministre n'ont-ils pas été en mesure de faire part de leur choix au moment où la décision a été annoncée, sinon avant?

M. PEARKES: Nous n'étions pas en mesure de faire cette déclaration. Nous n'avions pas décidé quelle sorte d'avion, s'il s'en trouvait, pouvait remplacer le CF-100. Le CF-100 ne devait pas être prêt avant la fin de 1961 ou le début de 1962.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Le CF-105.

M. PEARKES: Le CF-105 ne devait pas être prêt avant la fin de 1961 ou le début de 1962.

M. HELLYER: Quand vous dites qu'il n'était pas prêt, je comprends que quelque . . .

M. PEARKES: Pas pour entrer en fonction dans l'escadrille.

M. HELLYER: D'après certaines gens, je comprends que le rythme de la production aurait permis l'installation de la première escadrille vers le début de 1961. Pensez-vous que cela est exact.

M. PEARKES: Non, d'après le renseignement que j'ai, ils n'auraient pas fait partie de l'escadrille avant la fin de 1961 ou le début de 1962.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): N'avez-vous pas déclaré que durant la période à l'étude les escadrilles actuelles de CF-100 et de Sabres étaient à ce moment-là prêtes à remplir leurs fonctions d'identification.

M. PEARKES: C'étaient les avions disponibles et on les considérait aptes à remplir leurs fonctions jusqu'à ce qu'ils fussent remplacés par les avions CF-105.

M. HELLYER: Voilà une question intéressante et importante. On a estimé que ces avions pourraient remplir leurs fonctions. En 1958, les Russes avaient-ils des avions Bear ou Bison?

M. PEARKES: Je crois que oui. Je puis affirmer qu'ils en avaient.

M. HELLYER: Le CF-100 peut-il intercepter et identifier les avions Bear et Bison?

M. PEARKES: Oui. On a jugé que le CF-100 serait capable d'intercepter le genre d'avions que les Russes avaient alors.

M. HELLYER: Mais uniquement à condition de les rencontrer face à face, car ces avions ont quelque avance, le CF-100 ne pourrait jamais les rattrapper, n'est-ce pas?

M. PEARKES: Je ne pense pas.

Le PRÉSIDENT: Ne sommes-nous pas en train de s'engager ici dans le domaine de la fantaisie?

M. HELLYER: Pas du tout, car la vitesse de ces avions est comparable, mais les avions russes volent plus haut que les intercepteurs. La question est tout à fait pertinente de savoir si nos escadrilles de défense pouvaient identifier, sans compter l'interception, les avions qu'avaient les Russes en 1958.

M. PEARKES: Nuls plans n'avaient été préparés pour le remplacement des CF-100 avant le début de 1961, et de savoir s'ils étaient en mesure de remplir leur rôle n'importe guère. C'étaient les seuls avions que nous avions à ce moment-là et, à mon avis,—d'autres peuvent penser différemment,—ils auraient été en mesure de faire face au bombardement des Russes, à ce moment-là.

M. HELLYER: N'est-il pas vrai que l'Aviation avait recommandé, même pendant cette période provisoire, l'introduction du CF-100 Mark VI avec ses projectiles d'une capacité plus grande que le Mark V, pour améliorer la situation avant que le CF-105 devienne disponible.

M. PEARKES: Un perfectionnement quelconque était en cours concernant un nouveau modèle du CF-100 connu sous le nom de Mark VI. Ce modèle a été annulé pendant l'été de 1957.

M. HELLYER: N'est-il pas vrai que ce modèle était destiné à combler le vide pendant la période 1958-1960, jusqu'à l'achèvement du Avro Arrow?

M. PEARKES: A un moment donné, cet avion a été considéré comme étant supérieur au Mark V, mais après juste considération le gouvernement a décidé de l'annuler, étant donné que la mise au point du modèle VI CF-100 n'était pas justifié.

M. HELLYER: La raison que vous avez donnée dans le temps était que le Super CF-105 deviendrait bientôt disponible.

M. PEARKES: Voilà l'une des raisons.

M. HELLYER: Je me demande, monsieur le ministre, si vous pourriez nous dire à quel moment a été prise la décision de contremander l'avion Arrow?

M. PEARKES: La nouvelle a été annoncée à la Chambre le 20 février.

M. HELLYER: La décision n'a-t-elle pas été prise avant cela?

M. PEARKES: Elle a certainement été prise avant. Elle a été annoncée ce jour-là. Je ne crois pas que le premier ministre ait pris la décision pendant qu'il était à la Chambre, cet après-midi-là.

M. HELLYER: Vous dites donc que le premier ministre en a pris la décision. Mais subséquemment, il a indiqué que la compagnie aurait dû savoir à partir de septembre que l'annulation était inévitable. Il a donc dû y avoir un avis quelconque?

M. PEARKES: Vous vous souviendrez que le premier ministre a annoncé en septembre, n'est-ce pas, que l'on faisait enquête sur la possibilité de construire une sorte d'avion Arrow modifié... une conduite du tir et des armes modifiées. A ce moment-là, il y avait indice, comme il y en avait eu depuis nombre d'années, que si les conditions venaient à changer, il serait peut-être nécessaire d'annuler le projet.

M. HELLYER: Entendu. Mais le premier ministre a donné l'impression que la société productrice aurait dû savoir que l'annulation était inévitable. Êtes-vous de cet avis?

M. PEARKES: Oui.

M. HELLYER: A un certain moment, entre septembre et février, avez-vous dit à la compagnie que l'annulation serait annoncée prochainement?

M. PEARKES: Non, parce que la compagnie n'a jamais été avisée de l'annulation.

M. HELLYER: Reconnaissez-vous que durant cette période vous ayez dit à la compagnie que, d'après vous, il serait question de limiter la production, quoi qu'il advint.

M. PEARKES: Non, je suis tout à fait sûr que je ne lui ai jamais dit cela.

M. WINCH: Puis-je poser une question?

Le PRÉSIDENT: Allez-y, monsieur Winch.

M. WINCH: Pendant que le ministre en est sur ce point, aurait-il la bonté de nous dire d'après quel contrat ou quelle entente avec la société A. V. Roe devait se faire la mise au point de l'avion Arrow, et quelle était l'entente avec cette société, advenant le cas d'une annulation? Sur quoi se fondait le contrat quant à la façon de procéder et quelle était l'entente s'il y avait annulation, et, dans ce cas, quelle devait être la situation?

M. PEARKES: Je ne suis pas en mesure de vous donner ce renseignement, car les contrats se sont faits par l'entremise du ministère de la Production de défense. Je n'ai pas le contrat même.

M. WINCH: Aurions-nous le droit, en vertu de notre mandat, d'obtenir ce renseignement, vu qu'il s'agit de production de défense. Il est certain que le problème entier de l'Arrow en fait partie intégrante.

Le PRÉSIDENT: J'aimerais étudier ce point, monsieur Winch, si je puis. Je vous donnerai réponse plus tard. Je veux en parler avec l'Orateur de la Chambre.

Oui, monsieur Carter?

M. CARTER: M. Hellyer a-t-il terminé?

M. HELLYER: Non, mais allez-y tout de même.

M. CARTER: Au deuxième alinéa de la page 3 de l'exposé du ministre, on lit:

> ...lorsque cet avion a d'abord été conçu, ni les États-Unis ni le Royaume-Uni n'avaient dans leurs projets un avion qui lui fût comparable.

J'imagine que le ministre parle ici de la période de 1953. Donc, en 1953, ni les États-Unis ni le Royaume-Uni n'avaient dans leurs projets un avion comparable.

Comment se fait-il que le Canada soit en avance sur ces deux pays pour ce genre de projet? Nous sommes-nous faits une meilleure idée des besoins pour l'avenir ou ont-ils été plus lents, eux, à les prévoir? Avons-nous mieux compris?

Je voudrais savoir comment il se fait que nous ne jugions pas les situations de la même façon, lorsqu'il s'agit de déterminer quels seront les besoins futurs?

M. PEARKES: Je pense qu'en ce qui concerne le Canada les conditions sont spéciales...les grands espaces, etc.

Je pense qu'il faut accorder à l'Aviation royale du Canada le crédit de s'être montrée vigilante dans ce cas et de s'être rendu compte, comme je l'ai dit hier, que l'avion turbo-propulsé et l'avion à réaction entraient dans l'armement en Russie.

Je donne crédit à l'Aviation royale du Canada d'avoir été, dans ce cas, les premiers à prévoir que ce besoin devait surgir.

Quoi qu'il en soit, il faut se rappeler que nous avons des conditions spéciales et que le CF-100 était destiné à se prêter aux conditions spéciales qui existaient alors.

En parlant du CF-100, c'était une affaire de progrès que de songer à lui trouver un remplaçant tel que le CF-105 alors à l'état de projet.

M. CARTER: Mais, tout d'abord, il s'agissait de faire concurrence au bombardier portant équipage?

M. PEARKES: Certainement.

M. CARTER: La même menace existait aux États-Unis qui ont à défendre un espace comparable à celui du Canada. Et nous sommes en avance sur les États-Unis où les conditions se ressemblent.

M. PEARKES: C'est l'impression que j'ai. Notre pensée a précédé celle des États-Unis, à ce moment-là, mais il se peut que mes renseignements ne soient pas absolument complets. Il se peut que les États-Unis aient fait leurs projets, mais il n'y avait alors nulle mise au point concernant un avion ayant les mêmes caractéristiques que le CF-105.

M. CARTER: Combien de temps après que nous eumes pris les devants ont-ils décidé que nous avions raison et jugé à propos de perfectionner un avion comparable au CF-105.

M. PEARKES: Je pense qu'on peut dire que c'était tout de suite après que nous eumes décidé de nous mettre à l'œuvre au sujet du CF-105 que les Américains ont commencé à perfectionner ce que j'appelle leur série Century, soit le 101, le 102 etc.

Le PRÉSIDENT: Monsieur Winch si j'ai demandé de retenir la décision à propos de votre question jusqu'à demain c'est en raison d'une entente faite par un gouvernement antérieur, et nous voulons nous montrer aussi justes que possible là-dessus. Je préfère donc en parler à l'Orateur de la Chambre.

Poursuivez, monsieur Carter.

M. CARTER: J'attendais que le ministre eût fini. Vous avez quelque chose à ajouter?

M. PEARKES: Le sous-ministre me fait justement remarquer que le CF-105 était un avion biplace à long rayon d'action,—du moins à rayon d'action relativement long, de 300 à 500 milles, alors qu'au Royaume-Uni on n'a pas besoin de ce type d'avion.

M. CARTER: Je ne songe pas tant au Royaume-Uni qu'aux États-Unis. Apparemment, la série ou classe *Century* est le 106. Vous avez dit qu'ils projetaient de construire le 102 et le 103. J'aimerais savoir quand a surgi le 106.

M. PEARKES: Le 106 est un avion monoplace, tout comme le 102.

M. CARTER: Quel est celui qui se compare à l'avion Arrow?

M. F. R. MILLER (*sous-ministre de la Défense nationale*): Puis-je répondre à cette question?

Le PRÉSIDENT: Oui, monsieur Miller.

M. MILLER: Il n'y a aucun avion qui soit strictement comparable à l'Arrow. Les conditions géographiques des États-Unis et la complexité de leur canevas géodésique les ont amenés à la conclusion qu'un avion à un seul moteur et à une seule place pourrait faire le travail dans des conditions compliquées quant au canevas géodésique; en outre un avion de ce genre coûte cher.

En ce qui concerne le Royaume-Uni, les besoins sont bien différents. La capacité de pré-alerte y est très limitée. Les Anglais doivent compter sur une réaction rapide ainsi que sur une grande vitesse de montée, au-dessus d'un sol, encore une fois, peu étendu. Donc leur besoin de portée et la capacité de contrôle d'un avion du sol sont différents de ce que nous avons, vu l'espace limité où l'avion évolue.

Ce qui nous a donné l'idée du 105 a été la longue distance et le double moteur, à cause de la sûreté, car si un moteur manque, l'autre peut fonctionner. Il faut un navigateur aérien tout autant qu'un pilote, dans des endroits où la liaison du sol avec l'avion en vol n'est pas possible.

M. CARTER: J'ai compris que le but de nous associer aux États-Unis et de leur laisser établir des bases au Canada était que, en cas d'attaque, ils pourraient intercepter un avion ennemi aussi loin que possible de leur pays, ce qui se ferait au-dessus du territoire canadien. Dans ces circonstances, les conditions auxquelles ils auraient à faire face seraient les mêmes que pour l'Aviation canadienne.

M. PEARKES: Vous devez songer que l'accord NORAD n'avait pas été conclu, à ce moment-là.

M. CARTER: Pouvez-vous nous dire où en était rendu la mise au point de l'Arrow lorsque l'accord a été conclu.

M. PEARKES: L'accord NORAD a été conclu en 1957.

M. CARTER: L'avion Arrow était alors bien au point?

M. PEARKES: Il était en voie de perfectionnement. Aucun avion Arrow n'avait encore volé en 1957.

M. CARTER: Les États-Unis n'avaient pas encore d'avion comparable à l'Arrow, et qui pût défendre les États-Unis de la même façon qu'aurait pu le faire l'avion Arrow?

M. SMITH (*Calgary-Sud*): "Comparable" n'est pas une expression tout à fait appropriée ici. Je prétends, bien qu'il s'agisse, il me semble, d'un avion différent, que l'impression que laisse le mot "comparable", c'est qu'il n'y avait nul autre avion capable de faire le même travail. Ce n'est pas l'impression que vous vouliez donner, n'est-ce pas?

M. MILLER: "Comparable" n'est peut-être pas le meilleur mot. On pourrait dire "ayant les mêmes caractéristiques". Divers avions pourront faire le même travail, mais les conditions dans lesquelles ils l'accompliront sont différentes. Nous pensons que certains facteurs ont une importance relative, et ce différemment des dessinateurs et des pilotes américains.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Mais vous ne voudriez pas donner l'impression qu'un autre avion ne pourrait pas faire la même chose?

M. MILLER: Non.

M. HELLYER: A propos, un autre avion ne pourrait pas faire la même chose à moins qu'il n'ait deux places, deux moteurs et un navigateur aérien. Ils se ressemblent, sans être comparable, n'est-ce pas?

M. MILLER: C'est une affaire de degré de perfection et d'efficacité.

M. PEARKES: C'est à ce moment que les Américains commençaient à songer à l'avion à long rayon d'action, tel le 108.

M. CARTER: J'ai deux autres questions à poser.

J'ai déduit de ce qu'a dit M. Miller que nos amis des États-Unis songeaient à un avion plus petit, pouvant s'adapter mieux aux conditions plus dense de leur population, au plus grand nombre de champs d'aviation, etc., qu'aux conditions d'une population moins dispersée que celle que nous avons au Canada. Mais voici ce qui me préoccupe. Notre alliance avec les États-Unis et notre organisation de défense dépendent de la nécessité d'intercepter les avions ennemis à une aussi grande distance que possible.

Le PRÉSIDENT: Quelle est donc votre question, monsieur Carter?

M. CARTER: Aux bases qu'ils ont aujourd'hui chez nous, les États-Unis ont-ils des avions qui puissent faire la même chose que l'avion Arrow?

M. PEARKES: Pas précisément.

Le PRÉSIDENT: Avez-vous d'autres questions, monsieur Carter?

M. CARTER: Une encore. J'aimerais savoir à quel degré de perfectionnement en était rendu l'avion Arrow quand les États-Unis ont décidé de construire leur avion 106, ou bien celui qui se rapproche le plus des données particulières de l'avion Arrow, du rôle propre que l'avion Arrow était destiné à jouer?

M. PEARKES: Je ne crois pas que nous ayons ce renseignement, précisément parce qu'il s'agit d'un renseignement des États-Unis, mais il est manifeste qu'ils ont commencé leurs avions de la catégorie *Century* très peu de temps après le début de la mise au point du CF-105.

M. CARTER: Pensez-vous, je vais donner à ceci la forme d'une question, bien qu'il s'agisse plutôt d'une déclaration...

Le PRÉSIDENT: Veuillez en faire une question, monsieur Carter.

M. CARTER: Je vais la faire précéder des mots "pensez-vous"; étant donné le manque de collaboration de la part des États-Unis, pensez-vous que nous aurions dû participer à l'accord NORAD sans y prévoir qu'il devait y avoir la collaboration sincère qu'il semble que nous n'ayons pas eue dans le passé et que nous n'avons pas encore?

M. PEARKES: Je ne saurais être d'accord avec vous, car je crois que les États-Unis ont très bien collaboré avec nous et que cette collaboration s'est accentuée et est devenue de plus en plus réelle depuis l'accord NORAD.

M. CARTER: Mais, d'après vos propres paroles, d'après la déclaration que vous avez faite tout à l'heure, les Américains nous ont demandé des bases et nous les leur avons accordées et nous comptons, dans une grande mesure, sur ces bases pour la défense du Canada, mais ils n'ont encore aucun appareil qui puisse faire la même chose que l'avion Arrow.

Le PRÉSIDENT: Depuis quand adhérons-nous à l'accord NORAD?

M. PEARKES: Depuis l'été de 1957.

Peut-être serait-il bon d'inclure dans le compte rendu quel est le véritable rayon d'action de l'Arrow, afin qu'il n'y ait pas de doute à ce propos?

Le PRÉSIDENT: Voilà qui est intéressant.

M. PEARKES: Je vais répondre à cette question sous trois rubriques. Le rayon d'action supersonique de combat est de 354 milles marins, ce qui fait environ 407 milles terrestres.

M. CARTER: S'agit-il d'une distance comprenant le retour?

M. PEARKES: Il s'agit du rayon d'action.

M. CARTER: Le total?

M. PEARKES: Il s'agit d'aller de la base,—rayon supersonique de combat, —jusqu'à un point situé à 354 milles de distance puis revenir.

Le PRÉSIDENT: Avez-vous dit que ces 354 milles étaient . . .

M. CARTER: . . . des milles marins.

M. PEARKES: Oui, 354 milles marins. Le rayon d'action subsonique de combat est de 506 milles marins.

M. HELLYER: Ce qui fait, traduit en . . .

M. PEARKES: . . . traduit en milles ordinaires?

M. HELLYER: Oui.

M. PEARKES: 582 milles terrestres. Pour le transport ou le déplacement, ce serait 750 milles, en temps de non-combat.

Le PRÉSIDENT: En milles marins?

M. PEARKES: Oui, 750 milles marins, soit 862 milles terrestres.

M. HELLYER: A la vérité, monsieur le ministre, d'après votre déclaration, il semble que les spécifications aient été dépassées, quant à la portée.

M. PEARKES: Les spécifications ont changé à diverses reprises. Je crois que les premières spécifications établies dépassaient 300 milles, mais à une altitude moins élevée. C'est alors que les changements ont été faits, pour augmenter l'altitude.

M. HELLYER: Comment ces portées peuvent-elles se comparer aux intercepteurs de la catégorie *Century,* que les États-Unis ont en ce moment?

Le PRÉSIDENT: Nous revenons à l'actualité, monsieur Hellyer. Si vous voulez répondre à cette question, monsieur le ministre, vous pouvez le faire.

M. PEARKES: Non, je ne crois pas que je doive donner des renseignements à propos de la capacité d'un avion appartenant à une autre puissance.

Le PRÉSIDENT: Non. Avez-vous d'autres questions, monsieur Carter?

M. CARTER: Non, merci.

Le PRÉSIDENT: Monsieur Forgie.

M. FORGIE: Deux questions. Avant l'annulation du contrat de l'Arrow, quelle a été l'attitude du NORAD à ce propos?

M. PEARKES: Le NORAD a été créé durant l'été de 1957. Cet organisme estimait alors qu'il devait y avoir un programme complet de défense. Il a proposé certains changements au programme de défense existant. Il a été alors question de contremander le CF-105, avec le commandant du NORAD, dont l'avis a été pris en considération quand on a envisagé l'annulation.

M. FORGIE: D'après vos remarques, je conclus que ce commandant s'est montré en faveur de ce que le gouvernement entreprenne la construction de l'Arrow.

M. PEARKES: Ce n'est pas ce que j'ai dit. Je ne crois pas qu'il faille rendre publique l'avis, qu'il soit ou non favorable, l'avis professionnel, dirais-je, des commandants locaux. Après tout le NORAD est dirigé conjointement. Le commandant formule ses recommandations aux chefs conjoints d'état-major. Les chefs conjoints d'état-major étudient ces recommandations et font leurs propres recommandations au gouvernement. Le gouvernement décide ensuite de la ligne de conduite à suivre.

M. HELLYER: Je pense que vous voulez être conséquent à ce propos. N'avez-vous pas cité récemment les paroles du général Kuter pour appuyer l'idée de continuer le programme de construction du Bomarc.

Le PRÉSIDENT: De quoi s'agissait-il?

M. PEARKES: Je ne me souviens pas.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): C'était une déclaration publique.

M. PEARKES: Il a fait une déclaration publique. Je ne pense pas, toutefois, l'avoir citée.

M. HELLYER: Je croyais vous l'avoir entendu citer à la Chambre.

M. PEARKES: Je ne crois pas avoir dit cela à la Chambre. Je ne crois pas avoir cité les paroles du général Kuter.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Il a fait cette déclaration publique.

M. PEARKES: Il a fait cette déclaration, oui, une déclaration publique.

M. CHAMBERS: N'est-il pas vrai, de façon générale que tous les commandants de campagne veulent obtenir le plus d'armes possible, avec le meilleur rendement possible?

Le PRÉSIDENT: C'est tout à fait normal.

M. FORGIE: J'ai une autre question à poser au ministre. Et il se peut cependant qu'il ne juge pas opportun d'y répondre. Quel a été l'avis donné par le NORAD au gouvernement, avant l'annulation du contrat de l'Arrow?

Le PRÉSIDENT: Cela est irrégulier.

M. PEARKES: Je ne crois pas devoir répondre à cette question.

M. BALDWIN: Le ministre nous indiquerait-il la date du mémoire dont il a donné lecture... qui remonte à 1925?

Le PRÉSIDENT: A 1925?

M. BALDWIN: A 1955, ai-je dit, le mémoire concernant les tentatives du gouvernement d'alors?

Le PRÉSIDENT: C'était le mémoire dont a parlé le ministre; s'il l'a lu, il s'est peut être écarté quelque peu des principes, car il s'agissait d'une décision d'un gouvernement antérieur.

M. FORGIE: Je me demande si je puis poser une question à ce propos. Le ministre partage-t-il mon interprétation de cette déclaration, c'est-à-dire qu'elle indique que l'on savait très bien, à ce moment-là qu'il était considéré comme souhaitable et même nécesssaire d'obtenir un arrangement quelconque avec les États-Unis quant au partage des frais?

M. PEARKES: Je ne pense pas qu'il ait été question, en 1955, de partager les frais de production d'un avion. Avant ce moment, un arrangement avait été conclu par l'ancien régime, entre le gouvernement du Canada et celui des États-Unis, pour le partage des frais de la ligne Pinetree.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Pour ce qui est de 1953, vous avez eu devant les yeux le total des frais, qui s'élevait à plus de la moitié de tout le budget de la défense qui représentait, à ce moment-là, le programme de l'avion Arrow. Si vous aviez été ministre à cette époque, n'auriez-vous pas jugé bon de conclure un arrangement quelconque sur le partage des frais?

M. PEARKES: Je ne crois pas être tenu de répondre à cette question.

Le PRÉSIDENT: Ce genre de question met le ministre dans l'embarras. Ce n'est pas juste pour notre témoin. Je demande aux membres du Comité de ne pas poser de questions de ce genre.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Je tâche d'être juste. Je ne fais que demander une opinion sur un fait qui est évident.

M. HELLYER: Je tiens à dire que le ministre a répondu aux questions d'une façon loyale et je lui en sais gré.

M. BALDWIN: Quoi qu'il en soit, disons que ce mémoire traitait uniquement de la possibilité d'obtenir des États-Unis une participation aux commandes données pour l'avion.

M. PEARKES: Tous les efforts ont été faits, tant par moi-même que par mon prédécesseur, dans le but d'obtenir des commandes des États-Unis pour les avions que nous mettions au point. La mise au point de cet avoin en particulier a été une initiative du Canada qui espérait pouvoir en vendre aux autres pays. De toute façon, il est malheureux que, en dépit des efforts tentés, on ait été incapable de réussir.

M. BALDWIN: Mais il était indiqué dans ce mémoire que le gouvernement d'alors avait eu l'intention d'essayer d'obtenir des commandes.

M. PEARKES: J'ai lu ce texte pour démontrer que le régime antérieur avait tenté d'obtenir des commandes des États-Unis, pour cet avion.

M. BALDWIN: Sans résultat.

M. PEARKES: Exactement. Tout comme moi.

M. BALDWIN: A ce moment-là, en 1955, quant au projet en question, quelle était l'obligation contractuelle du gouvernement?

M. PEARKES: D'après l'entente, il devait y avoir assistance pour la mise au point de cet avion. Il n'y avait pas de contrat pour la production de l'avion. C'est le Canada qui en défrayait le coût. Vous parlez de...

M. BALDWIN: 1955. Quelle était la limite de notre obligation contractuelle propre à ce moment-là?

M. PEARKES: En 1955? Je vais prier le sous-ministre de vous donner les chiffres précis.

M. MILLER: En 1953, la décision a été prise de commencer 40 modèles de pré-série, aux fins de poursuivre la mise au point.

M. BALDWIN: C'est ce à quoi je songeais quand j'ai demandé au ministre la date du mémoire qu'il a lu. Je cherchais à établir si le mémoire avait été préparé avant la décision prise concernant le programme de perfectionnement au prix de 280 millions de dollars.

M. PEARKES: C'était en 1955.

Le PRÉSIDENT: Je vous réfère à la page 3 du document. Vous y trouverez peut-être réponse à votre question.

> En mars 1955, un projet de perfectionnement comportant 40 modèles de pré-série et un nouveau moteur a été approuvé au coût de 280 millions de dollars.

M. PEARKES: Cela se passait en novembre 1955. Le ministre de la Défense nationale d'alors a été chargé de se rendre à Washington et d'essayer de conclure une entente.

Le PRÉSIDENT: Vous êtes le suivant, monsieur Lambert.

M. BALDWIN: Monsieur le président, j'ai une autre question. A la page 2 de votre exposé, vous dites:

> D'après les premières estimations, le prix devait être d'un million et demi à deux millions de dollars par appareil.

Ensuite à la page 6:

> En fait, d'une première évaluation d'un million et demi à deux millions de dollars, le coût a passé à 12.5 millions de dollars, par avion, avec l'appareil original de contrôle du tir, ou 7,300,000 en y mettant l'appareil modifié de contrôle du tir.

Serait-il possible de nous indiquer maintenant ou peut-être plus tard les éléments progressifs qui ont amené le coût à passer d'un million et demi à douze millions et demi de dollars par avion? Vous en avez parlé à plusieurs reprises, mais je pense qu'il serait préférable que tout fût mis ensemble dans une même déclaration.

M. PEARKES: Vous voulez parler des divers éléments. Ce fut pour de multiples raisons. Hier, je vous ai exposé, en général, les principales raisons,—diminution des cadres, lorsqu'il n'a plus été question des forces auxiliaires, l'avènement d'un nouveau moteur; tout cela est entré en ligne de compte. Mais si vous voulez l'énumération des diverses étapes...

M. BALDWIN: J'ai pensé que ce serait préférable si tout était condensé dans une déclaration particulière. Et, en ce qui me concerne, ce pourrait être bref.

Le PRÉSIDENT: C'est une chose que l'on peut obtenir.

M. CARTER: A ce propos, monsieur le président, j'aimerais avoir les chiffres de comparaison pour le CF-100. Voici ce que je veux dire. Les chiffres que le ministre va donner comprendront les frais de mise au point fondés sur la production d'un certain nombre d'aéronefs et j'aimerais avoir les chiffres de comparaison pour le CF-100, y compris les frais de perfectionnement.

M. PEARKES: Il faudrait revenir en arrière.

Le PRÉSIDENT: Jusqu'à l'antiquité.

M. PEARKES: Je ne sais pas à quel moment a commencé le CF-100, mais c'était durant la guerre.

M. CARTER: Je ne vois pas quelle importance cela peut avoir.

Le PRÉSIDENT: Peu importe. L'un des membres du Comité désire un renseignement et le ministre a accepté de le lui fournir.

M. CARTER: Moi aussi, j'ai demandé un renseignement.

Le PRÉSIDENT: Mais il est impossible de l'extraire de dossiers qui ne sont pas disponibles. Si vous voulez quelque chose qui soit d'actualité, ou...

M. CARTER: Voici tout ce que je demande: si le ministre doit produire des chiffres concernant les onze avions (ceux qui ont été contremandés) y compris le coût du perfectionnement des onze premiers, ne pourrions-nous pas obtenir les mêmes chiffres à l'égard du coût total de la mise au point des onze premiers CF-100?

M. CHAMBERS: Ne s'éloigne-t-on pas, avec ces deux questions, des dépenses de 1958-1959?

Le PRÉSIDENT: A la vérité, oui.

M. CHAMBERS: Les chiffres qu'a cités le ministre dans sa déclaration, à chaque échelon, étaient des estimations. Quand nous disons "un million et demi de dollars", c'était la meilleure estimation au début du programme. Il ne pouvait s'agir du prix exact, parce que l'avion n'était pas encore en production. La même chose s'applique au chiffre total. A ce moment-là c'était la meilleure estimation. Je ne sais pas quels renseignements le Comité pourrait retirer d'une revue étape par étape des changements de prévisions de cet article des dépenses de 1958-1959. La même remarque s'applique au cas du CF-100.

Le PRÉSIDENT: Est-ce un rappel au règlement, monsieur Carter?

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Alors, ma question serait irrégulière. Quoi qu'il en soit, à un moment donné, quand nous en arriverons à l'examen des dépenses de 1960-1961, j'aimerais avoir le coût probable d'un avion comparable qui serait à l'étude, à titre de remplacement, je veux parler d'un avion des États-Unis. Ce renseignement pourrait être fourni quand nous étudierons les dépenses de 1960-1961.

Le PRÉSIDENT: Je demanderai ces précisions à l'égard de 1960-1961, si elles sont disponibles. Tâchons pour le moment de nous en tenir à 1959-1960.

A votre tour, monsieur Lambert.

M. LAMBERT: Vous avez donné à entendre qu'après le début du programme de perfectionnement du CF-105, les États-Unis ont inauguré leur série

Century. Ils sont allés jusqu'au CF-108. Dans ce groupe d'avions, il devait y en avoir un ou deux, peut-être trois, qui étaient du type du CF-105 et qui pouvaient jouer le même rôle que le CF-105. On dit que ces avions ont été perfectionnés, jusqu'à un certain point, puis éliminés. Avez-vous un moyen de savoir quand les États-Unis ont cessé de perfectionner ces avions analogues au CF-105?

M. PEARKES: Je pense qu'il est bien difficile de répondre à cette question, parce qu'il n'y a pas d'avion, aux États-Unis, qui soit précisément comparable au CF-105.

Aujourd'hui, les États-Unis ont dans leur aviation le 101 qui comporte divers modèles tout comme le 102 et le 103. Ce sont leurs principaux appareils. Il y a également eu le 108 dont on a discontinué la mise au point cette année, je pense.

M. HELLYER: Mais la mise au point du 108 différait de celle du 106 et du 105 canadien. Le genre de carburant devait être différent.

M. PEARKES: C'était un avion de reconnaissance à bien plus grand rayon d'action.

M. HELLYER: A la vérité, les États-Unis n'ont mis au rebut aucun avion d'un type se rapprochant beaucoup du 105.

M. PEARKES: Ils ont dans leur aviation des types qui sont...

M. HELLYER: Du même cru.

M. PEARKES: ...qui ont les mêmes caractéristiques, tout en étant pas absolument identiques.

M. FORGIE: J'ai encore une question à poser.

M. LAMBERT: Y a-t-il quelque chose qui ait indiqué, au cours de ce programme de perfectionnement du CF-105 et pendant que l'on entretenait des doutes quant à son utilisation comme avion de combat, que les Américains aient pressenti le gouvernement canadien concernant l'emploi de n'importe quel de leurs avions?

Le PRÉSIDENT: Au cours de la période de 1958-1959?

M. LAMBERT: Oui.

M. PEARKES: Je ne pense pas que les États-Unis aient tenté, à cette époque, de vendre des avions intercepteurs au Canada.

Le PRÉSIDENT: Pendant cette période.

Pouvons-nous nous arrêter ici. Monsieur Forgie vous serez le premier à pouvoir poser des questions vendredi matin, à 9 heures et demie.

Le Comité s'ajourne.

APPENDICE A

SITUATION FINANCIÈRE DU PERSONNEL MARIÉ ET ACCOMPAGNÉ DE LEUR FAMILLE—DIVISION DE L'AIR (ARC) ET DE LA BRIGADE D'INFANTERIE CANADIENNE—PENDANT LEUR SÉJOUR DE QUATRE ANNÉES OUTREMER

Demandé par MM. Carter et Baldwin.

			Effet de perte en alllocation de famille			Allocations additionnelles reçues		
			(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	
							Allocation spéciale**	
Endroit	Grade	Nombre d'enfants*	Perte au titre des allocations familiales	Épargne fiscale	Perte nette (1) (2)	Indemnité de séjour à l'étranger*	Logement fourni au personnel marié	Logement non fourni au personnel marié
			$	$	$	$	$	$
Royaume-Uni	Aviateur chef	3 (*a*)	864.00	225.60	638.40	432.00	Nil	480.00
	"	5 (*b*)	1,536.00	Nil	1,536.00	432.00	Nil	480.00
	Sergent	3 (*a*)	864.00	422.40	441.60	576.00	Nil	480.00
	"	5 (*b*)	1,536.00	271.20	1,264.80	576.00	Nil	480.00
	Commandant d'escadre	3 (*a*)	864.00	664.80	199.20	1,296.00	Nil	480.00
	"	5 (*b*)	1,536.00	1,029 60	506.40	1,296.00	Nil	480.00
France Metz seulement	Aviateur chef	3 (*a*)	864.00	225.60	638.40	432.00	1,536.00	3,456.00
	"	5 (*b*)	1,536.00	Nil	1,536.00	432.00	1,536.00	3,456.00
	Sergent	3 (*a*)	864.00	422.40	441.60	576.00	1,728.00	3,648.00
	"	5 (*b*)	1,536.00	271.20	1,264.80	576.00	1,728.00	3,648.00
	Commandant d'escadre	3 (*a*)	864.00	664.80	199.20	1,296.00	2,304.00	5,568.00
	"	5 (*b*)	1,536.00	1,029.60	506.40	1,296.00	2,304.00	5,568.00
France ailleurs qu'à Metz	Aviateur chef	3 (*a*)	864.00	225.60	638.40	432.00	1,536.00	3,072.00
	"	5 (*b*)	1,536.00	Nil	1,536.00	432.00	1,536.00	3,072.00
	Sergent	3 (*a*)	864.00	422.40	441.60	576.00	1,728.00	3,264.00
	"	5 (*b*)	1,536.00	271.20	1,264.80	576.00	1,728.00	3,264.00
	Commandant d'escadre	3 (*a*)	864.00	664.80	199.20	1,296,00	2,304.00	4,800.00
	"	5 (*b*)	1,536.00	1,029.60	506.40	1,296.00	2,304.00	4,800.00

BELGIQUE	Aviateur chef	3 (*a*)	864.00	225.60	638.40	432.00	1,680.00	3,120.00
	"	5 (*b*)	1,536.00	Nil	1,536.00	432.00	1,680.00	3,120.00
	Sergent	3 (*a*)	864.00	422.40	441.60	576.00	1,920.00	3,360.00
	"	5 (*b*)	1,536.00	271.20	1,264.80	576.00	1,920.00	3,360.00
	Commandant d'escadre	3 (*a*)	864.00	664.80	199.20	1,296.00	2,880.00	4,320.00
	"	5 (*b*)	1,536.00	1,029.60	506.40	1,296.00	2,880.00	4,320.00
ALLEMAGNE	Aviateur chef	3 (*a*)	864.00	225.60	638.40	432.00	720.00	1,440.00
	"	5 (*b*)	1,536.00	Nil	1,536.00	432.00	720.00	1,440.00
	Sergent	3 (*a*)	864.00	422.40	441.60	576.00	720.00	1,440.00
	"	5 (*b*)	1,536.00	271.20	1,264.80	576.00	720.00	1,440.00
	Commandant d'escadre	3 (*a*)	864.00	664.80	199.20	1,296.00	720.00	1,440.00
	"	5 (*b*)	1,536.00	1,029.60	506.40	1,296.00	720.00	1,440.00
ITALIE (Sardaigne)	Aviateur chef	3 (*a*)	864.00	225.60	638.40	432.00	N/A	4,080.00
	"	5 (*b*)	1,536.00	Nil	1,536.00	432.00		4,080.00
	Sergent	3 (*a*)	864.00	422.40	441.60	576.00	N/A	4,800.00
	"	5 (*b*)	1,536.00	271.20	1,264.80	576.00		4,800.00
	Commandant d'escadre	3 (*a*)	864.00	664.80	199.20	1,296.00	N/A	6,960.00
	"	5 (*b*)	1,536.00	1,029.60	506.40	1,296.00		6,960.00

* (*a*) Ages des enfants: 2, 6 et 8.
(*b*) Ages des enfants: 1, 3, 5, 8 et 10.

NOTA:
* *Indemnité de séjour à l'étranger:* Cette indemnité est payée au personnel célibataire et au personnel marié, aux mêmes taux.
* *Indemnité spéciale:* Il s'agit ici d'une indemnité de vie chère payable uniquement au personnel marié.

Demandé par M. Hellyer

APPENDICE B

PUBLICATIONS IMPRIMÉES À L'INTENTION DE L'AVIATION ROYALE DU CANADA, EN 1958-1859

CAP 15—Organization and Functions of Air Force Headquarters.
CAP 16—Royal Canadian Air Force Supply Instructions—Volume 3—Packaging
CAP 23—Manual for Administration, Operation and Servicing of Mobile and Marine Equipment.
CAP 78—Royal Canadian Air Force Maintenance Requirements
CAP 179—Postal and Message Addresses for the Royal Canadian Air Force
CAP 342—Orders for aircraft Control and Services—Volume 2—Radar Approach.
CAP 425—Security Orders for the Royal Canadian Air Force
CAP 456—Air Movement Manual for the Royal Canadian Air Force
CAP 460—Manual of Service Writing for the Royal Canadian Air Force
CAP 483—Royal Canadian Air Force Officer Branch Specification
CAP 464—Syllabi of Royal Canadian Air Force Training Courses
CAP 476—Glossary of Military Terms, Royal Canadian Air Force
CAP 488—General Service Knowledge Qualifying Examinations
CAP 484—Manual of Food Services
CAP 500—Catalogue of Publications in Use by the Royal Canadian Air Force
CAP 502—RCAF Filing Classification Manual
CAP 600—Index to Materiel Authorization
CAP 607—Scale of Issue-Medical Equipment
CAP 611—Scale of Issue-Telecommunication Equipment
CAP 619—Checking Lists—M33 (C) Anti-Aircraft Fire Control Systems
CAP 623—Unit Equipment Table, Air Observers' School
CAP 634—Unit Equipment Table, Construction and Maintenance Units
CAP 635—Unit Equipment Table, Repair Depots
CAP 640—Unit Equipment Table, Volume 1—1 Supply Depot
Volume 2—2 Supply Depot
Volume 4—5 Supply Depot
Volume 5—7 Supply Depot
Volume 6—11 Supply Depot
Volume 7—30 Air Materiel Base
CAP 643—Unit Equipment Table, Photographic Establishment
CAP 653—Checking Lists—Mobile Equipment
CAP 663—5th Edition Aircraft Equipment Schedule—Mitchell
CAP 664—5th Edition Aircraft Equipment Schedule—Harvard
CAP 665—4th Edition Aircraft Equipment Schedule—Expeditor
CAP 666—4th Edition Aircraft Equipment Schedule—Lancaster
CAP 667—5th Edition Aircraft Equipment Schedule—Dakota
CAP 670—Scale of Issue Aircraft Technical Shops
CAP 671—Aircraft Equipment Schedule—CANUCK
CAP 674—Aircraft Equipment Schedule C119
CAP 672—Aircraft Equipment Schedule Sabre
CAP 673—Aircraft Equipment Schedule T33
CAP 675—Aircraft Equipment Schedule Piasecki
CAP 677—Aircraft Equipment Schedule Comet Mk 1A
CAP 709—Ground Telecommunication Equipment Schedule—Automatic Direction Finder

CAP 710—Ground Telecommunication Equipment Schedule—LF/MF Beacon Transmitter FRN
CAP 711—Ground Telecommunication Equipment Schedule—Heavy Radar Height Finder
CAP 713—Ground Telecommunication Equipment Schedule—Spare Exhibit and Equipment Schedule
CAP 720—Aircraft Equipment Schedule—Sikorsky
CAP 721—Aircraft Equipment Schedule—Argus
CAP 723—Aircraft Equipment Schedule—KDA Target Drone
CAP 767—Unit Equipment Table—Central Experimental and Proving Establishment
CAP 769—Unit Equipment Table—Operational Training Unit
CAP 771—Unit Equipment Table—2 Personnel Selection Unit (Officers)
CAP 774—Unit Equipment Table—Doppler Mid Canada Early Warning Line
CAP 775—Unit Equipment Table—Institute Aviation Medicine
CAP 776—Unit Equipment Table—Primary Training School
CAP 781—Unit Equipment Table—Telecommunication Ground (Air Force Headquarters)
CAP 783—Unit Equipment Table—Telecommunication Ground (Air Defence Command)
CAP 784—Unit Equipment Table—Telecommunication Ground (5 Air Division)
CAP 785—Unit Equipment Table—Telecommunication Ground (1 Air Division Metz)
CAP 786—Unit Equipment Table—Telecommunication Ground (Air Materiel Command)
CAP 787—Unit Equipment Table—Telecommunication Ground (Air Transport Command)
CAP 788—Unit Equipment Table—Telecommunication Ground (Training Command)
CAP 789—Unit Equipment Table—Telecommunication Ground (14 Training Group)
CAP 790—Unit Equipment Table—Telecommunication Ground (Maritime Air Command)
CAP 791—Unit Equipment Table—Telecommunication Ground (Tactical Air Command)

Brochures de l'ARC.

No. 3—Notes on the Preparation of Daily Routine Orders
No. 27—The Care and Use of Films and Projectors
No. 30/1—5BX Plan Physical Fitness Series
No. 35—Recherches et Sauvetage Secteur atlantique
No. 36—1 Air Division Information Pamphlet
No. 55—Reference Handbook for Operators of RCAF Mobile Equipment and Marine Craft
No. 64—A Guide to the Organization of Married Quarters Community Councils
No. 69—RCAF Aeromedical Handbook for Aircrew
No. 74—A Guide to the Organization and Administration of a Station Physical Recreation Programme
No. 75—A Guide to the Organization and Administration of a Station Physical Fitness Programme
No. 76—A Guide to "Social Recreation" in the RCAF
No. 78—RCAF Sports Series—Beginning Hockey

No. 80—RCAF Sports Series—Coach's Manual of Hockey
No. 81—RCAF Sports Series—The Hammer
No. 82—RCAF Sports Series—The Discus
No. 83—RCAF Sports Series—The Javelin
No. 84—RCAF Sports Series—Hop, Step and Jump
No. 85—RCAF Sports Series—The Broad Jump
No. 86—RCAF Sports Series—The High Jump
No. 94—RCAF Sports Series—Volleyball, Coach's Manual
No. 95—RCAF Sports Series—How to Play Better Volleyball

Publications du commandement de l'entraînement aérien.

2—Advanced Flying Manual—Silver Star
4—Pilots' Navigation Manual
6—Harvard Pilots' Check List
7—Safety Equipment and Survival Manual
8—Students Handbook for Chipmunk—Flying Training
9—Pilots' Check List—Silver Star
10—Pilots' Operating and Emergency Check List—Dakota
11—Pilots' Operating and Emergency Procedures Check List Expeditor
12—Observer Manual—Volume I, DR Navigation
13—Observer Manual—Volume II—Allied Subjects
14—Observer Manual—Volume III—Electronic Aids to Navigation
15—Observer Manual—Volume IV—Communications Equipment
16—Observer Manual—Volume V—Airborne Interception
17—Observer Manual—Volume VI—Electronic Theory
18—Instruction Handbook for Basic Flying Training
19—Procedure for Handling DVA Correspondence Courses in the RCAF
21—Pilot's Operating and Emergency Procedures—Mitchell
24—Search and Rescue, Information Booklet
28—Airman's Handbook Station St Johns
29—Corporal's Service Training Course Manual

Guide pour l'étude des spécialités de l'ARC.

No. 211—Photographer
No. 221—Meteorological Observer
No. 291—Graphic Artist
No. 303—Surveyor (Construction Engineering)
No. 313—Draughtsman (Contruction Engineering)
No. 430—Aircraft Instrument and Electrical Maintenance Superintendent
No. 431—Equipment Technician (Aero)
No. 433—Instrument Technician
No. 500—Aircraft Maintenance Superintendent
No. 502—Aero-Engine Technician
No. 503—Airframe Technician
No. 511—Munitions and Weapons Technician
No. 513—Armament Systems Technician
No. 561—Safety Equipment Technician
No. 580—Mobile Equipment Superintendent
No. 582—Operator Mechanic Mobile Equipment
No. 658—Supply Technician
No. 701—Clerk Accounting
No. 712—Clerk Typist
No. 713—Clerk Stenographer

No. 752—Air Force Policeman
No. 801—Medical Assistant
No. 934—Recreation Specialist

Documents divers de parution courante.

Air Force Routine Orders
Air Force Administrative Orders
Air Force Engineering Orders
Queen's Regulations (Air)
Roundel
CAP 16 Supply Administration and Accounting Manual Volume I
Flight Comment
Canaircommentary
Royal Canadian Air Force List
Air Material Command Bulletin
Air Intelligence Summary
Air Intelligence Technical Studies
Air Intelligence Guide
Air Intelligence Briefs
CAP 10 Royal Canadian Air Force Catalogue of Equipment
Central Experimental Proving Establishing Reports
RCAF Observer

APPENDICE C

Demandé par M. Smith (Calgary-Sud).

Frais d'entretien des avions d'instruction à moteurs à pistons

Type d'avion	Total des frais $
Chipmunk	261,188
Dakota	921,729
Expeditor	801,211
Harvard	1,820,078
Mitchell	943,573
	4,747,779
Say	4,750,000

APPENDICE D

Demandé par M. Winch

Frais (individuels) de formation des pilotes de l'ARC jusqu'à l'obtention des ailes, 1940, 1950 et 1960

Augmentation progressive des frais

1949—$32,000—avions Tiger Moth et Harvard

1950—$51,215—avion Harvard

1960—$80,026—avions Chipmunk, Harvard et T33

Raisons de l'augmentation progressive des frais indiqués ci-dessus:

1940—Les pilotes étaient formés à titre d'aviateurs et ils obtenaient le diplôme de sergent-pilote ou d'officier-pilote; les salaires étaient beaucoup plus bas que pendant les années d'après-guerre tout comme l'étaient les frais initiaux et les frais de fonctionnement des avions Tiger Moth et Harvard.

1950—Les pilotes étaient formés à titre de cadet de vol et ils étaient payés comme officiers-pilotes; les frais initiaux et les frais de fonctionnement de l'avion Harvard avaient augmenté rapidement par rapport à ceux du temps de guerre, au rythme de l'économie en général.

1960—Les pilotes sont encore formés à titre de cadets de vol et sont payés comme officiers-pilotes; les frais initiaux et les frais de fonctionnement des avions réactés de haute performance sont beaucoup plus élevés que dans le cas des avions utilisés en 1940 et en 1950 et la formation est forcément plus complexe.

CHAMBRE DES COMMUNES

Troisième session de la vingt-quatrième législature

1960

COMITÉ SPÉCIAL

DES

DÉPENSES AUX FINS DE LA DÉFENSE

Président: M. G. E. HALPENNY

PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

Fascicule 5

CANADA
SEP 27 1960
BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

SÉANCE DU VENDREDI 20 MAI 1960

Dépenses de la Défense nationale pour l'année financière 1958 - 1959

TÉMOINS:

L'honorable George R. Pearkes, V.C., ministre de la Défense nationale; M. F. R. Miller, sous-ministre; M. D. A. Golden, sous-ministre de la Production de défense.

ROGER DUHAMEL, M.S.R.C.
IMPRIMEUR DE LA REINE ET CONTRÔLEUR DE LA PAPETERIE
OTTAWA, 1960

23160-5—1

COMITÉ SPÉCIAL
DES
DÉPENSES AUX FINS DE LA DÉFENSE

Président: M. G. E. Halpenny

Vice-président: M. Roger Parizeau
et MM.

Baldwin	Hellyer	Thompson
Carter	Lambert	Webster
Chambers	Macdonald (*Kings*)	Winch
Fairfield	Roberge	
Forgie	Smith (*Calgary-Sud*)	

Secrétaire du Comité:
Antoine Chassé.

Correction

Au compte rendu des délibérations du 18 mai 1960, page 108, 13 alinéa, de la version anglaise, fascicule 4 de la version française, substituer le nom de M. Baldwin à celui de M. Forgie.

PROCÈS-VERBAL

Chambre des Communes, Pièce 238-S,
VENDREDI 20 mai 1960.
(6)

Le Comité spéciale des dépenses aux fins de la Défense se réunit à 9 heures et demie du matin, sous la présidence de M. G. E. Halpenny.

Présents: MM. Baldwin, Carter, Chambers, Fairfield, Halpenny, Hellyer, Lambert, Parizeau, Roberge, Smith (*Calgary-Sud*), Thompson, Webster, Winch (13).

Aussi présents: l'honorable George R. Pearkes, V.C., ministre de la Défense nationale; M. F. R. Miller, sous-ministre; M. E. Armstrong, sous-ministre adjoint (Finances); M. D. B. Dwyer, surintendant des documents parlementaires; le commodore de l'Air Desbarats, chef de la division des Finances, Aviation royale du Canada; M. D. A. Golden, sous-ministre, ministère de la Production de défense.

Avant la lecture des Ordres du jour, le Comité examine les rapports de presse concernant une déclaration faite par l'honorable George R. Pearkes, à la séance du mercredi 18 mai 1960, au sujet de la participation conjointe du Canada et des États-Unis à la défense aérienne du continent.

M. Baldwin demande qu'une correction soit apportée au compte rendu du procès-verbal et des témoignages du vendredi 18 mai 1960, fascicule 4 (voir page précédente).

Le Comité reprend l'étude des dépenses du ministère de la Défense nationale, pour l'année financière 1958-1959, au point où il l'avait laissée le mercredi 18 mai précédent.

Le président décide que la question de M. Winch, au sujet du contrat ou de l'entente intervenue entre le gouvernement et A. V. Roe pour la production de l'appareil Arrow et des termes de l'accord en cas d'annulation de contrat, était conforme au Règlement vu que l'Ordre de renvoi du 18 mars dispose ce qui suit:

> "Qu'un comité spécial soit institué en vue d'étudier toute dépense de deniers publics aux fins de la *défense nationale* et tous engagements de dépenses *auxdites fins*, encourues depuis le 1er avril 1958, dont il est fait mention dans les comptes publics . . ."

L'Ordre de renvoi ne fait aucune mention d'un ministère en particulier.

MM. Pearkes, Golden et Miller sont interrogés.

L'étude des dépenses du ministère de la Défense nationale n'étant pas terminée, le Comité en remet la suite à la prochaine séance.

A 10 h. 55 du matin, le Comité s'ajourne à 9 heures et demie du matin, le mercredi 25 mai 1960.

Le secrétaire du Comité,
Antoine Chassé.

NOTA: Les mots en italique indiquent le fondement de la décision du président.

TÉMOIGNAGES

VENDREDI 20 mai 1960,
9 h. 30 du matin.

Le PRÉSIDENT: Nous avons le quorum, messieurs.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Monsieur le ministre, je voudrais vous poser une question au sujet de certains commentaires de la presse. Le titre de l'article en question est le suivant: *"R.C.A.F. Grounding Combat Forces Pearkes Hints"*. J'ai lu les témoignages et ils ne me semblent pas cadrer avec les conclusions de l'article. Comme vous avez fait une brève déclaration aux journalistes, j'ai pensé que vous aimeriez peut-être en faire une autre au Comité quant à cette dépêche de la Presse canadienne.

M. LAMBERT: Monsieur le président, je n'ai pas cet article sous les yeux mais il a paru aussi dans les journaux français, dans des termes peut-être plus crus,—plus précis.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): On a voulu prétendre que la force aérienne n'était plus d'aucune utilité. Ce n'est pas ce que le ministre nous a laissé entendre et j'ai pensé qu'il consentirait à faire une déclaration pour éclaircir ce point.

L'hon. G. R. PEARKES, V. C. *(ministre de la Défense nationale):* Je crois que les journaux se référaient à l'entente que nous avons avec les États-Unis sur la défense aérienne du continent. J'avais dit que cette défense se composait d'au moins trois éléments: un élément d'alerte, un élément d'interception et un élément de défense, à l'aide de projectiles sol-air. J'ai dit qu'il n'était pas indispensable que l'un ou l'autre des deux pays contribue à chacun de ces trois éléments.

Je n'ai pas dit que l'un d'eux pouvait s'abstenir de jouer son rôle. Quelqu'un m'avait interrogé sur la nécessité de retenir des intercepteurs au Quartier général de la défense aérienne du Canada. Voilà ma déclaration. J'ai dit aussi qu'aucune décision n'avait été prise en 1958, non plus qu'à l'heure actuelle, sur la possibilité de remplacer les CF-100 par un autre appareil. Je ne parlais nullement des autres quartiers généraux, à savoir celui de la division aérienne d'Europe; celui du transport aérien qui est en état d'expansion à l'heure actuelle, comme je vous le démontrerai lorsque nous en serons à l'examen des prévisions de dépenses de cette année; et enfin, celui des expéditions de recherches et de secours qui est en pleine activité et que nous équipons de nouveaux appareils aériens. Cela répond-il à votre question?

M. SMITH (*Calgary-Sud*): C'est ainsi que je l'avais compris; il n'y a donc aucune intention catégorique de réduire les effectifs actuels de nos forces de défense nationale?

M. PEARKES: Nous discutons, à l'heure actuelle, des dépenses de 1958-1959.

Le PRÉSIDENT: Nous y viendrons, monsieur Smith.

M. PEARKES: En 1958-1959, nous n'avions aucun projet ou aucune intention de réduire notre flotte aérienne.

M. BALDWIN: Il s'agit peut-être d'une question de privilège, mais lors de la dernière séance j'ai posé une question dans le but de montrer que, dès 1955, le gouvernement du temps avait des doutes sérieux sur la sagesse de continuer à soutenir ce programme sans un accord avec les États-Unis. Cette question

avait été attribuée à M. Forgie, je suis sûr qu'il ne tient pas à la prendre à son compte. Vous trouverez cette question à la page 108 de la version anglaise.

Le PRÉSIDENT: Quelle ligne?

M. BALDWIN: A peu près vers le milieu de la page. J'avais posé une question, vous avez dit quelque chose, il y a eu confusion et c'est alors qu'on a attribué à M. Forgie la question que j'avais posée.

Le PRÉSIDENT: Nous ferons la correction nécessaire.

Messieurs, vous vous rappellerez que M. Winch a posé la question suivante:

> Pendant que le ministre en est sur ce point, aurait-il la bonté de nous dire d'après quel contrat ou quelle entente avec la société A. V. Roe devait se faire le perfectionnement de l'avion Arrow?

Puis, il a ajouté ce qui suit:

> Aurions-nous le droit, en vertu de notre mandat, d'obtenir ce renseignement, vu qu'il s'agit de production de défense? Il est certain que le problème entier de l'Arrow en fait partie intégrante.

Vous vous rappellerez, monsieur Winch, que j'ai proposé d'en parler à l'Orateur de la Chambre. Le greffier, M. Raymond, est d'avis que la question est pertinente, vu les termes de notre mandat, d'après lesquels un comité spécial devait être formé dans le but d'examiner toutes les dépenses aux fins de la défense nationale. Les mots "défense nationale" commencent par des minuscules et le Comité, j'en suis sûr, conviendra que la production de défense est comprise dans cette rubrique.

Monsieur Winch, j'ai invité ici, ce matin, M. Golden, sous-ministre de la Production de défense. Il est à la droite du secrétaire. Voudriez-vous lui répéter votre question?

M. WINCH: Voici ma question: sur quelle base contractuelle la société A. V. Roe a-t-elle entrepris les travaux de perfectionnement de l'appareil CF-105, quelle est l'entente et quelles sont les directives en cas d'une résiliation de contrat partielle ou totale?

M. D. A. GOLDEN (*sous-ministre de la Production de défense*): Nous avons un grand nombre de contrats avec cette société. Ils sont tous soumis aux conditions générales énoncées dans la formule DDP-26 B du ministère de la Production de défense. L'article 25 de cette formule détermine les directives à suivre, en cas de résiliation de contrat. Voici comment se lit cet article:

> 25. *Résiliation*
>
> (1) Nonobstant toute disposition du contrat, le Ministre peut, au moyen d'un avis donné à l'entrepreneur, mettre fin au contrat pour ce qui est de l'ensemble ou de quelque partie non achevée de l'ouvrage. Sur avis de résiliation, l'Entrepreneur doit cesser le travail (y compris la fabrication et l'acquisition de matériaux destinés à l'exécution du contrat) selon les termes de l'avis et dans la mesure y spécifiée mais il doit poursuivre, à un rythme convenable, l'exécution de toute partie ou parties (s'il en est) de l'ouvrage devant être parachevée(s) aux termes dudit avis; il doit en outre poursuivre, à un rythme convenable, l'exécution de toute partie ou parties de l'ouvrage jusqu'à une date déterminée ou jusqu'au parachèvement des travaux, selon qu'il est prévu dans ledit avis. De plus, le Ministre pourra, en tout temps ou à l'occasion, donner un ou plusieurs autres avis de résiliation à l'égard de l'une quelconque ou de chacune des parties de l'ouvrage non visée(s) par des avis antérieurs.
>
> (2) Lorsqu'un avis est donné sous le régime de la présente clause, et sous réserve des dispositions ci-après,
>
> *a*) Tout ouvrage exécuté aux termes des présentes par l'entrepreneur avant la signification de l'avis ou subséquemment en conformité dudit avis, doit être payé en conformité des présentes (sous réserve d'inspection et d'acceptation par Sa Majesté);

b) à l'égard d'un ouvrage non terminé aux termes des présentes avant la signification de l'avis susdit ou subséquemment, Sa Majesté versera à l'Entrepreneur le montant que ledit ouvrage a coûté à ce dernier, aux termes des dispositions des présentes, de même qu'une somme supplémentaire représentant un bénéfice juste et raisonnable pour le travail accompli;

c) sous réserve des dispositions de l'alinéa *d*) du présent paragraphe (2) l'Entrepreneur a droit au remboursement de toutes dépenses en immobilisations expressément autorisées par les termes du contrat ou approuvées par le Ministre aux fins du contrat (et réellement faites ou engagées) dans la mesure où ces dépenses (moins la dépréciation à leur égard déjà comptée dans la détermination du coût aux termes du contrat) ont été raisonnablement faites par lui pour l'exécution du contrat et qu'elles y sont dûment attribuables;

d) si le contrat vise exclusivement des dépenses de capitaux à l'égard de matériel additionnel ou d'agrandissement d'usine, les alinéas *a*), *b*), *c*) du présent paragraphe (2) ne s'appliquent pas, mais Sa Majesté doit payer ou rembourser à l'Entrepreneur le coût raisonnable et approprié pour lui (non déjà acquitté par Sa Majesté):

(i) de tout le matériel additionnel qui, avant la signification de l'avis de résiliation, a été acheté, acquis ou fabriqué par l'Entrepreneur, ou a fait l'objet d'un contrat et à l'égard duquel il est tenu d'effectuer des paiements;

(ii) de tout le matériel additionnel en voie de fabrication par l'Entrepreneur à la date de signification dudit avis, ainsi que de tout le travail à l'égard de la construction de l'agrandissement d'usine jusqu'à la même date, y compris le coût des matériaux et des éléments pour lesquels l'Entrepreneur a passé contrat en vue de ladite fabrication ou de ladite construction et à l'égard desquels il est tenu d'effectuer des paiements.

(3) Nonobstant les dispositions des paragraphes (1) et (2) les sommes dont l'Entrepreneur doit être remboursé de droit, advenant un avis de résiliation donné en vertu de la présente clause 25 comprennent sous réserve des dispositions ci-après les frais à lui causés ou occasionnés par l'annulation à la suite de l'avis de résiliation d'obligations par lui contractées le coût de préparation des comptes et des états visant le travail accompli à la date effective de la résiliation et les engagements pris par l'Entrepreneur à l'égard des parties achevées de l'ouvrage, les salaires que, d'après les lois et les règlements alors en vigueur, l'Entrepreneur est tenu de payer aux employés dont les services ne sont plus requis en raison de ladite résiliation, les frais causés ou occasionnés par l'établissement d'un inventaire des matériaux, éléments constituants, ouvrage en cours, ouvrages finis et en mains à la date effective de la résiliation et les autres frais et dépenses causés ou occasionnés par la cessation totale ou partielle des opérations visées par le contrat. Toutefois, les paiements et remboursements prévus au présent paragraphe ne pourront être effectués que dans la mesure où il est établi à la satisfaction du Ministre que lesdits frais et que lesdites dépenses ont été réellement et effectivement faits par l'Entrepreneur, qu'ils sont raisonnables et qu'ils sont à juste titre attribuables au fait qu'il a été mis fin à l'ouvrage ou à la partie de l'ouvrage visé par l'avis de résiliation.

(4) A moins d'autorisation contraire du Ministre, l'Entrepreneur placera ses commandes de matériaux et de pièces nécessaires à l'exécution du contrat et adjugera ses sous-traités à l'égard de tout ouvrage visé par les présentes sous réserve de stipulations qui lui permettront de résilier tout contrat adjugé par lui à des conditions et avec des con-

séquences analogues à celles que prévoit la présente clause au sujet de la résiliation du contrat par le Ministre et de la signification d'un ou des avis mentionnés plus haut et à des conditions et avec des conséquences analogues à celles que prévoit la présente clause au sujet du remboursement et du profit. Advenant la résiliation du contrat, en tout ou en partie, aux termes des présentes, l'Entrepreneur collaborera avec Sa Majesté et le Ministre et fera en tout temps tout ce qui sera raisonnable en son pouvoir afin de réduire au minimum le montant des obligations de Sa Majesté dans le cas d'une résiliation sous l'autorité des présentes.

(5) En cas de désaccord au sujet du montant du remboursement auquel l'Entrepreneur a droit, la question sera déférée à la Cour de l'Échiquier.

(6) Dès que l'Entrepreneur aura été remboursé conformément aux présentes, le titre à la propriété des matériaux, éléments, usine, matériel et ouvrage en cours à l'égard desquels ce remboursement est effectué passera et sera dévolu à Sa Majesté (l'Entrepreneur s'engageant par les présentes, comme garantie additionnelle, à souscrire et livrer tous les documents voulus), et ces matériaux, éléments, usines, matériel et ouvrage en cours devront être livrés à l'ordre du Ministre, mais les matériaux ainsi pris ne pourront en aucun cas dépasser ce qui aurait été requis pour la complète exécution du contrat si aucun avis de résiliation n'avait été donné aux termes des présentes.

(7) Si l'Entrepreneur peut prouver à la satisfaction du Ministre que quelque mesure prise par ce dernier en vertu de la présente clause lui a causé des difficultés exceptionnelles, le Ministre pourra, sans tenir compte de tout autre disposition de la présente clause et à sa discrétion absolue, accorder à l'Entrepreneur l'allocation (qui en aucun cas toutefois ne devra comprendre une somme ou une indemnité pour perte de profits) qu'il jugera appropriée.

(8) L'Entrepreneur n'aura aucun droit de réclamer des dommages-intérêts, une indemnité, une compensation pour perte de bénéfices, une allocation ou autre dédommagement, en raison ou en conséquence directe ou indirecte de quelque mesure prise ou de quelque avis donné par le Ministre en vertu ou en exécution des stipulations de la présente clause, sauf aux termes expressément prévus dans ladite clause.

(9) Le droit de résiliation et de signification d'avis prévu aux termes de la présente clause s'ajoute aux droits de Sa Majesté et du Ministre et n'en remplace aucun.

M. WINCH: Merci beaucoup. Puis-je poser deux questions, monsieur le président?

Le PRÉSIDENT: Certes, monsieur Winch.

M. WINCH: Qu'entend-on par profit juste et raisonnable; où et comment, dans ce document, a-t-on prévu l'éventualité d'arrêter le paiement du salaire des employés, dans le cas d'une résiliation?

M. GOLDEN: En ce qui concerne la seconde partie de votre question, monsieur Winch, je dois vous dire que les employés d'Avro ont reçu une indemnité de fin d'emploi et des prestations supplémentaires d'assurance-chômage. Le personnel à salaire horaire qui était payé hebdomadairement a reçu le salaire d'une semaine dans le cas d'un employé ayant moins d'un an de service et le salaire de deux semaines, dans le cas de plus d'un an de service. De plus, pour chaque semaine de chômage, au cours des deux années qui suivront la mise à pied, l'ex-employé doit recevoir $10 par semaine, s'il a droit à des prestations d'assurance-chômage et $15 par semaine s'il n'a pas droit à ces prestations. Le montant

maximum payé à chaque personne se limite à $260. Le personnel non-surveillant, payé mensuellement, a reçu un mois de salaire, sans qu'il soit tenu compte de ses années de service.

Quand au profit, il s'est établi à 5 p. 100 jusqu'à la date de réalisation et aucun profit à l'égard des frais n'a été versé après la résiliation.

Le PRÉSIDENT: D'autres questions?

M. HELLYER: Dans les contrats dont il est question, y avait-il une clause mentionnant que tout commentaire éditorial, toute coupure de journal ou tout discours politique pertinent devrait être considéré comme addenda au contrat?

M. GOLDEN: Je ne saisis pas très bien votre question.

M. CHAMBERS: Monsieur le président, je ne crois pas que cette question devrait être posée au sous-ministre.

Le PRÉSIDENT: Voulez-vous répéter cette question?

M. HELLYER: Oui. Y avait-il une clause, dans les contrats, voulant que la compagnie ait le devoir de considérer les coupures de presse, les commentaires éditoriaux ou les discours politiques s'y rapportant comme des addenda aux contrats?

M. GOLDEN: Il n'y avait aucune clause du genre.

M. HELLYER: On ne pouvait donc pas s'attendre que la compagnie interprète ses contrats autrement qu'en vertu des clauses qu'ils contenaient?

M. GOLDEN: Est-ce une affirmation ou une question?

M. HELLYER: C'est une question.

M. GOLDEN: Je ne saurais ce qu'on attendait de la compagnie dans ce sens, monsieur Hellyer.

Le PRÉSIDENT: Je dirais, monsieur Hellyer, que c'est . . .

M. HELLYER: Il s'agit d'une question importante. La compagnie avait un contrat et d'après ce contrat le seul avis de changement des stipulations ne pouvait venir que du ministre, n'est-ce pas?

M. GOLDEN: Dans le cas d'une résiliation, les clauses de la formule DDP-26B prévalent.

M. HELLYER: A quel moment de la période qui s'est écoulée entre septembre 1958 et février 1959 a-t-on donné le premier avis de résiliation ou de tout autre changement du contrat alors en cours?

M. GOLDEN: L'avis de résiliation a été donné le 20 février 1959.

M. HELLYER: La compagnie n'a donc reçu, entre le mois de septembre 1958 et cette date, aucun autre avis du genre?

M. GOLDEN: Aucun autre avis n'est nécessaire, en vertu de la formule DDP-26B.

M. HELLYER: Aucun avis de cessation de contrat?

M. GOLDEN: La formule DDP-26B ne fait mention d'aucun autre avis.

M. CHAMBERS: Puis-je poser une toute petite question, monsieur le président?

Le PRÉSIDENT: Allez-y, monsieur Hellyer.

M. CHAMBERS: Lorsque vous nous avez donné des renseignements au sujet de l'indemnité de fin d'emploi qu'on a payée aux employés d'Avro, vous n'avez pas dit si cette indemnité s'appliquait aussi aux compagnies qui avaient des sous-contrats.

M. GOLDEN: Je ne pourrais vous répondre dans tous les détails; mais en général les paiements étaient conformes aux stipulations des ententes collectives en vigueur à l'époque de la résiliation.

Le PRÉSIDENT: Avec chaque sous-traitant, monsieur Golden?

M. GOLDEN: Avec les sous-traitants, oui.

M. HELLYER: Pour me rafraîchir la mémoire, pouvez-vous me dire si le télégramme ordonnant la suspension des opérations mentionnait que le travail devait cesser immédiatement?

M. GOLDEN: Je n'ai pas ce télégramme ici. Pour rafraîchir ma mémoire, à mon tour, je devrais peut-être relire ce télégramme.

Le PRÉSIDENT: Préférez-vous l'avoir devant vous afin de le commenter?

M. GOLDEN: Si je me rappelle bien, le télégramme était rédigé dans ce sens. Il a été classé, je ne l'ai pas ici.

Le PRÉSIDENT: Cela vous suffit-il, monsieur Hellyer?

M. HELLYER: Oui.

Le PRÉSIDENT: Désire-t-on poser d'autres questions à M. Golden?

M. CARTER: J'aurais une question, monsieur le président. Il était bien long le document qui nous a été lu.

M. CHAMBERS: Voulez-vous le faire relire?

M. CARTER: Je n'ai pas tout à fait compris ce qu'on stipulait au sujet de l'avis de résiliation. La formule stipule-t-elle que l'avis doit être donné tant de semaines ou de mois à l'avance?

M. GOLDEN: Non, la formule stipule tout simplement que le contrat peut être résilié en tout temps.

M. CARTER: En tout temps?

M. GOLDEN: En tout temps.

M. CARTER: Sans préavis?

M. GOLDEN: C'est bien cela.

Le PRÉSIDENT: M. Forgie a posé une question, vers la fin de la séance de mercredi. Savez-vous, monsieur Hellyer ou monsieur Carter, ce que M. Forgie désirait demander? J'ai clos la séance en disant que nous pouvions suspendre là-dessus et que M. Forgie pourrait commencer à poser ses questions vendredi matin...

M. HELLYER: M. Forgie n'a pu se rendre ici ce matin.

Le PRÉSIDENT: Oui, je me demande si vous saviez sur quoi porterait son interrogatoire.

M. HELLYER: Je n'en sais rien.

Le PRÉSIDENT: Nous allons continuer, alors. Nous en étions encore au poste: avions et moteurs. Avez-vous d'autres questions?

M. HELLYER: J'en ai une, si personne d'autre n'en a. Monsieur le ministre, au cours de la période pendant laquelle on songeait à résilier le contrat de l'Avro Arrow, chose qui s'est produite par la suite, un certain nombre de conseillers militaires ont déclaré publiquement que les avions intercepteurs portant équipage seraient encore requis, aussi loin dans l'avenir que ces conseillers pouvaient le prévoir, soit pour une bonne partie de l'année 1960, au moins.

Des déclarations du genre ont été faites par le général Partridge, le maréchal de l'Air Slemon, le général Kuter, le général Thomas White, le général Pearkes, le Général Taylor, le général Twining et d'autres.

Le PRÉSIDENT: Et quelle est votre question, au juste?

M. HELLYER: Voici ma question: le ministre pourrait-il dire au Comité si toute déclaration contraire a été formulée, au cours de la même période?

M. PEARKES: Non, je ne connais aucun officier de l'Armée ou de l'Aviation qui aurait pu faire publiquement une déclaration contraire. Je parle des officiers canadiens en service; je ne sais ce qu'auraient pu dire certains officiers des services armés des États-Unis.

M. HELLYER: Vu ce qu'on vient de dire, monsieur le président, et vu la déclaration que le ministre a faite, mercredi dernier, selon laquelle le gouvernement a demandé à l'Aviation de trouver un appareil moins coûteux pour remplacer l'Avro Arrow, en présumant aussi qu'un avion intercepteur monté était encore nécessaire, pourquoi, de l'avis du ministre, n'a-t-il pas été possible de prendre une décision avant le mois de mai 1960 dans une affaire qui traîne depuis septembre 1958?

Le PRÉSIDENT: Nous n'examinons que la période qui se termine à la fin de 1959, monsieur le ministre; de septembre 1958 à la fin de 1959.

M. PEARKES: Jusqu'à la fin de 1959, aucun appareil aérien convenable n'était disponible. Il y avait beaucoup de différence entre les appareils que les États-Unis et le Canada fabriquaient alors. Cette différence portait surtout sur un élément géographique. Les bases aériennes du Canada étaient, dans le temps, relativement proches de la ligne Mid-Canada; il était donc indispensable qu'un avion puisse décoller rapidement de sa base pour pouvoir s'engager contre un bombardier ennemi avant d'atteindre la ligne Mid-Canada et les stations aériennes. Ce qui revient à dire qu'il fallait à l'appareil une vitesse ultrasonique pour décoller.

Deuxièmement, la condition géographique d'un territoire très peu peuplé et ne possédant que quelques pistes d'envol ne permettait que l'usage de bi-moteurs facilement manœuvrables, alors qu'aux États-Unis, vu les systèmes d'avertissement plus nombreux, la position méridionale des bases aériennes et la multiplicité des champs d'aviation dans un pays beaucoup plus populeux, un appareil pouvait décoller plus lentement pour prendre graduellement une vitesse ultrasonique avant de s'engager contre un appareil ennemi. L'aviation des États-Unis n'avait pas besoin d'un bi-moteur, vu qu'il n'y existe pratiquement pas de risque de tomber dans un territoire isolé.

Nous n'avons donc pu, en 1958-1959, décider de l'appareil qui conviendrait pour remplacer le CF-105 bien qu'un certain nombre de modèles de valeur éprouvée fussent à l'examen dans le temps.

M. HELLYER: Avant la résiliation, n'a-t-on pas pris en considération le fait qu'aucun choix convenable n'était possible?

Le PRÉSIDENT: Je crois que le ministre a déjà répondu trois fois à cette question.

M. WINCH: Me permettez-vous une question?

M. HELLYER: Je désire que le ministre nous fasse part de son opinion là-dessus, si c'est possible.

M. PEARKES: Nous connaissions, en 1958-1959, les propriétés des avions que nous possédions dans le temps. L'Arrow ne pouvait être prêt avant la fin de 1961 ou le début de 1962. Restait les années intermédiaires, 1958-1959, 1960, 1961 et 1962, qui nous donnait amplement le temps de trouver un appareil qui nous conviendrait.

Aux États-Unis, on procédait au perfectionnement de certains types d'appareil et c'est ainsi que nous avons fait un relevé pour décider de celui qui nous conviendrait le mieux.

Le PRÉSIDENT: Monsieur Smith, votre question est-elle supplémentaire?

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Elle l'est.

Monsieur le ministre, je me demande s'il serait possible d'établir, approximativement, à quelle époque votre service des renseignements vous a indiqué que la menace des bombardiers montés devenait moins imminente? Je crois que vous avez fait, au cours de la période dont il est question, certaines déclarations qui indiquaient que cette menace diminuait.

M. PEARKES: Notre opinion s'est formée graduellement, au fur et à mesure des indications. Vers le début de 1958, je crois, il y a eu une déclaration de

M. Khrouchtchev qui a dit que le bombardier portant équipage tombait en désuétude.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Quelle était, au cours de cette période, l'effectif de nos escadrilles stationnées au Canada? Remarquez que je parle aussi bien des Sabres que des CF-100.

M. PEARKES: Nous avions 9 escadrilles à l'époque, comprenant 18 avions chacune.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Parlant toujours de la même époque, n'avez-vous pas déclaré en Chambre et devant ce même Comité qu'à votre avis ces appareils, les Sabres et les CF-100, étaient suffisants pour combattre les bombardiers montés de tout aggresseur éventuel?

M. PEARKES: Nous considérions que le CF-100, était capable, jusqu'à ce que nous puissions le remplacer, de faire face à la menace de tous bombardiers que les Russes pouvaient lancer. Comme je l'ai dit, cet appareil aurait été remplacé vers 1961 ou 1962. Nous avons pensé que le CF-105, qui venait d'être conçu, serait disponible vers la fin de 1958. Cependant, nous nous sommes vite aperçus qu'il ne serait pas prêt en temps et nous étions confiants alors que le CF-100 serait en mesure de faire face à toute menace jusqu'à ce que le CF-105 soit disponible.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): M. Hellyer vous a demandé pourquoi vous n'avez rien fait pour remplacer le CF-105 après la résiliation des contrats. La réponse était fondée, je présume, sur une combinaison de trois facteurs: d'abord, vous n'auriez pas d'appareils avant 1961; deuxièmement, vous avez tenu compte du facteur de dépense et troisièmement vous avez cru, du moins dans le temps, que vous étiez suffisamment équipés pour les besoins de la défense.

M. PEARKES: Au cours de l'année 1958-1959, nous étions d'avis que les avions intercepteurs canadiens étaient suffisants pour repousser toute menace de bombardement. Nous avions, depuis 1957, une entente avec les États-Unis pour la défense mutuelle du pays et nous pouvions compter sur la collaboration très étroite des forces de nos voisins.

N'oubliez pas que le pacte de NORAD a été signé en 1957 et que des projets d'utiliser les forces aériennes des États-Unis dans le ciel canadien pouvaient être formulés d'avance, dans le cas d'une attaque contre notre pays.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Vous veniez de supprimer le 105 et malgré tout vous trouviez, à l'époque, que vous étiez suffisamment armés. D'après les renseignements que vous avait fournis votre service des renseignements, à l'effet que la menace des bombardiers montés devenait moins imminente, vous avez déclaré dans le temps qu'aucun autre appareil des États-Unis ne vous convenait ou pouvait être disponible comme remplacement. Je présume donc, monsieur le ministre, qu'avec votre personnel vous avez étudié soigneusement la possibilité d'un avion disponible aux États-Unis?

M. PEARKES: Oh! absolument.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Vous êtes convaincu que, dans le temps, vous avez pris toutes les précautions possibles?

M. WINCH: Étant donné la déclaration que le ministre vient de faire au sujet du remplacement, il a été décidé dans le temps qu'il n'y avait aucun appareil aux États-Unis qui pouvait satisfaire aux exigences du Canada vu que, dans notre pays, il nous fallait un avion intercepteur de grande vitesse au décollage à cause du temps très court à notre disposition après le signal d'alerte.

Ai-je raison de croire que le Royaume-Uni serait à peu près dans la même situation que le Canada au point de vue de l'alerte et qu'il lui faudrait un avion intercepteur de vitesse ultrasonique au décollage?

Si ma supposition est exacte, n'y avait-il pas, au Royaume-Uni, des types d'avions qui auraient fait l'affaire du Canada?

M. PEARKES: Je réponds d'abord à votre première question: la situation est encore plus critique au Royaume-Uni qu'au Canada et le type de chasseur requis par la RAF doit avoir une plus grande rapidité d'action que celle qu'exige la défense du Canada. Encore une fois, les conditions sont telles, au Royaume-Uni à cause d'une population très dense et du grand nombre de pistes aériennes, que, en général, l'intercepteur de la RAF doit être un appareil à un seul moteur.

M. WINCH: Pourriez-vous nous donner plus de détails là-dessus? Si, comme vous le dites, la situation est plus critique encore au Royaume-Uni, en ce que les appareils doivent décoller et entrer en jeu beaucoup plus vite, malgré le territoire très populeux, quelle différence y a-t-il, entre cette situation et celle du Canada? Si de tels appareils existent au Royaume-Uni, pourquoi ne seraient-ils pas adaptables au Canada?

M. PEARKES: A cause de deux facteurs; premièrement, la RAF n'a pas des appareils de la portée qu'il nous faudrait sur ce continent.

M. WINCH: Pouvez-vous nous dire quelle serait cette portée?

M. PEARKES: Non. Il s'agit là de renseignements privilégiés et je ne suis pas en mesure de donner les détails de la portée des avions du Royaume-Uni. Je ne puis que m'en tenir aux renseignements généraux. Il y a un autre point aussi; à l'époque nous songions au système de commande centralisé qui devait être installé ici et le Royaume-Uni n'a pas le territoire qui lui permettrait la même installation que nous avons déjà introduite dans nos opérations.

Le PRÉSIDENT: Monsieur Winch, je crois qu'au fond vous désirez tout simplement savoir si le ministère s'est assuré, dans le temps, de la possibilité de se procurer des avions au Royaume-Uni.

M. PEARKES: Je puis vous assurer que nous l'avons fait; nous aurions bien voulu acheter des avions britanniques, si ces avions avaient pu convenir à nos exigences et surtout s'il y en avait eu en disponibilité.

M. FAIRFIELD: Le ministre pourrait-il nous dire quelle était, en 1958-1959, la ligne de conduite adoptée par le NORAD pour protéger ses bases aériennes?

M. PEARKES: Volontiers. La protection des bases de bombardiers SAC était l'une des premières conditions de la défense aérienne du continent nord-américain. N'allez pas croire, cependant, que nous négligions la protection des centres populeux. Pour répondre nettement à votre question, je dois répéter que la protection des bases de bombardiers SAC était un élément très important des mesures de défense aérienne.

M. FAIRFIELD: Donc, le rôle du CF-105 ne pouvait être d'un si grand intérêt alors, pas suffisamment pour persuader les États-Unis de l'acheter. Ils avaient les avions qui leur convenaient pour protéger leurs bases aériennes sans acheter le 105?

M. PEARKES: Ils n'étaient pas prêts à investir de l'argent dans l'achat du 105 car ils étaient d'avis que le genre d'avions qu'ils possédaient convenait mieux à leurs exigences particulières et qu'ils étaient plus économiques que le 105.

M. WINCH: Ils tenaient à ce que les avions de l'agresseur soient descendus en territoire canadien et non au-dessus des États-Unis, de sorte que le CF-105 ne leur aurait servi à rien.

Le PRÉSIDENT: Cela n'est qu'une affirmation.

À vous la parole, monsieur Lambert.

M. LAMBERT: Après la signature du traité de NORAD et vu ce qu'il impliquait pour la défense nord-américaine, le gouvernement des États-Unis a-t-il

été averti que le Canada renonçait à la fabrication de l'Arrow? Quelle a été sa réaction, du point de vue de l'entente de NORAD?

M. PEARKES: Le gouvernement des États-Unis a été avisé à l'avance qu'il deviendrait peut-être nécessaire de renoncer à l'Arrow, pour les raisons que j'ai données. Nous l'avons tenu au courant de nos projets avant la résiliation du contrat et il a été avisé immédiatement dès cette résiliation accomplie. Le Canada n'a jamais reçu du gouvernement des États-Unis le moindre signe d'approbation ou de désapprobation concernant cette décision.

M. LAMBERT: Il est donc à présumer que cette décision n'a pas paru, aux yeux des États-Unis, préjudiciable aux conditions de l'entente de NORAD?

M. PEARKES: Non.

Le PRÉSIDENT: Vous pouvez procéder, monsieur Carter.

M. CARTER: Monsieur le ministre, à la page 4 de votre exposé vous dites que M. Krouchtchev a déclaré que les bombardiers montés étaient devenus désuets. Cette déclaration de M. Krouchtchev a-t-elle été prise au sérieux ou a-t-on douté de sa véracité?

M. PEARKES: Nous l'avons prise au sérieux. Je crois que cette déclaration a été faite devant le Soviet suprême et, en général, les déclarations faites en Russie, par M. Krouchtchev, devant des représentants soviétiques, paraissent exactes. Depuis longtemps nous en sommes venus à la conclusion que les déclarations faites devant ce que j'appellerais le parlement russe sont des déclarations exactes et véridiques.

Le PRÉSIDENT: La déclaration de M. Pearkes à ce sujet se retrouve au fascicule 3 du compte rendu.

M. CARTER: Les événements subséquents ont-ils démontré l'exactitude de cette déclaration?

M. PEARKES: Autant que nous puissions en juger maintenant; la déclaration a été répété souvent depuis et je puis dire que rien n'indique que les Russes aient continué à développer de nouveaux types de bombardiers; ils se contentent de remplacer les appareils qu'ils ont à l'heure actuelle, pour maintenir leurs effectifs, sans s'occuper de fabriquer de nouveaux types.

M. CARTER: À l'époque où M. Krouchtchev a fait sa déclaration, les rapports des services de renseignement indiquaient-ils que l'Union soviétique avait des bombardiers à vitesse ultrasonique, capables de bombarder des centres populeux des États-Unis?

M. PEARKES: Il serait difficile de révéler, au cours d'une séance publique, ce que les services de renseignement ont signalé à ce sujet.

Le PRÉSIDENT: Vous avez parfaitement raison, monsieur Pearkes.

M. CARTER: Alors, savait-on, à l'époque, si l'Union soviétique possédait des bombardiers à vitesse ultrasonique?

Le PRÉSIDENT: C'est la même question, monsieur Carter.

M. CARTER: Elle découle de la déclaration.

Le PRÉSIDENT: Laquelle? Celle de M. Krouchtchev ou celle de M. Pearkes?

M. CARTER: Non. À la page 4 de son exposé, le ministre dit qu'au cours de la même période rien n'indiquait que l'Union soviétique préparait des plans de bombardiers à vitesse ultrasonique ni qu'elle augmentait le nombre de ses bombardiers à long rayon d'action.

M. PEARKES: C'est ce que je viens de dire et je m'en tiens à ma déclaration.

M. CARTER: Rien n'indiquait que l'Union soviétique possédait des bombardiers ultrasoniques?

Le PRÉSIDENT: Cette question n'est pas dans l'ordre, comme vous le savez, monsieur Carter.

M. HELLYER: Monsieur le président, lorsque M. Smith a posé sa question, il y a un instant, il a dit du nombre des bombardiers russes qu'il avait "diminué" et qu'il avait été "réduit". Je me demande si le ministre s'accorde, en partie du moins, avec M. Smith? Pourrait-il nous définir ce qu'il entend par ces mots?

M. PEARKES: Vous voulez parler du nombre des bombardiers russes?

M. HELLYER: Oui.

M. PEARKES: Il semble que la fabrication de certain des types plus anciens a été abandonnée; il y a donc, dans l'aviation russe, diminution générale du nombre de bombardiers disponibles et en fonction.

M. HELLYER: Mais en 1958-1959, le nombre total des bombardiers russes était beaucoup moindre que l'année précédente, n'est-ce pas?

Le PRÉSIDENT: Voilà encore une question à laquelle il est très difficile au ministre de répondre.

M. HELLYER: Il y a confusion, à cause du sens inusité qu'on a donné aux mots "menace moins imminente". On a compris que la menace était moins forte qu'auparavant et ailleurs on a compris qu'elle était moins forte qu'on ne le prévoyait, ce qui est tout à fait différent. Le ministre devrait éclaircir ce point.

Le PRÉSIDENT: Quelle est votre question, au juste?

M. HELLYER: En se servant des mots "menace moins imminente" le ministre a-t-il voulu dire que le danger était moindre qu'auparavant ou moindre que ce qu'on le prévoyait dans le temps?

Le PRÉSIDENT: Le ministre a-t-il dit que les menaces avaient diminué?

M. CHAMBERS: Évidemment, si nous discutons de ce qui s'est passé en 1958-1959, nous ne parlons pas des appareils qui ne seront en usage qu'en 1961 ou 1962.

Le PRÉSIDENT: Donc, nous ne pouvons en discuter, la question n'est pas dans l'ordre.

M. CHAMBERS: En 1958-1959, ces appareils n'existaient pas. Donc, peu importe ce que les menaces pourraient être en 1961-1962.

Le PRÉSIDENT: Je ne me rappelle pas que le ministre ait fait une déclaration semblable. Je propose d'attendre que le compte rendu soit imprimé.

M. HELLYER: En Chambre et ailleurs, le ministre a déclaré qu'au temps de la résiliation du contrat de l'Avro Arrow la menace que représentaient les bombardiers russes, l'un des facteurs en cause, avait diminué. Voulait-il dire, par là, que la menace était moindre qu'auparavant ou moindre que ce qu'on avait prévu?

M. CARTER: Je voudrais revenir à la question précédente que vous avez jugée contraire au règlement; je désire poser une question de privilège là-dessus.

Le PRÉSIDENT: Très bien.

M. CARTER: Je voudrais lire la déclaration du ministre.

Le PRÉSIDENT: Figure-t-elle dans le fascicule 3?

M. CARTER: Elle est à la page 4 de l'exposé du ministre.

Le PRÉSIDENT: Est-elle contenue au fascicule 3

M. CARTER: Oui, et je vous la lirai:

Le PRÉSIDENT: Merci.

M. CARTER: Dans le fascicule 3, le ministre déclare:

> M. Khrouchtchev avait déclaré que les bombardiers montés étaient désuets. Au cours de la même période, aucun autre indice...

Le mot autre indique sûrement qu'on avait relevé quelque indice, car autrement il ne saurait parler d'autre indice.

Le PRÉSIDENT: Il ne s'agit là que d'un détail technique. Quelqu'un a pu tirer des conclusions et se faire une opinion, mais il n'en reste pas moins qu'il s'agit de renseignements secrets. Le ministre a parlé de certains indices recueillis dans le temps et il a ajouté "aucun autre indice...".

J'ai jugé la question contraire au Règlement parce que le ministre a dit qu'il s'agissait de données jugées secrètes à l'époque.

M. HELLYER: En novembre dernier, le général Kuter a dit au peuple canadien qu'il souhaitait que les escadrilles aériennes de la défense du Canada fussent rééquipées d'avions supersoniques. Il a laissé entendre, le mois dernier à Colorado Springs, qu'il n'avait pas changé d'idée depuis novembre.

Le ministre ne croit-il pas que le Canada, qui a signé une entente solennelle avec le gouvernement des États-Unis pour accepter la responsabilité conjointe de la défense aérienne de continent nord-américain, est dans l'obligation maintenant de remplir son rôle jusqu'au bout, même si notre participation est inférieure, tant du point de vue des frais que de la contribution réelle à cette défense?

Le PRÉSIDENT: Vous parlez toujours de ce qui s'est passé en 1958-1959, n'est-ce pas?

M. HELLYER: Les deux périodes sont étroitement reliées. Sur une question de privilège, nous pourrions peut-être décider s'il serait possible de continuer notre interrogatoire sans être forcés de confiner nos remarques à une période particulière et s'il serait possible d'entamer la question des prévisions de dépenses sans avoir à réserver le poste que nous discutons dans le moment.

Le PRÉSIDENT: C'est en effet une question de privilège.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Plus tôt, vous avez, avec raison et bon sens, jugé cette question contraire au Règlement. Si nous cherchons à faire des comparaisons qui pourraient nous être utiles dans bien des cas, c'est une autre affaire. Mais je propose que nous nous en tenions à votre décision et que nous retournions aux prévisions de dépenses, plutôt que d'essayer de satisfaire M. Hellyer.

M. HELLYER: Il ne s'agit pas de me satisfaire; je ne cherche qu'un moyen efficace qui permettrait au Comité de s'acquitter de son mandat et qui aiderait la discussion et l'étude des questions les plus importantes qui nous ont été confiées. D'un autre côté, il est très difficile, sinon impossible, de déterminer les facteurs qui s'appliquent au présent et à l'avenir, surtout maintenant que nous en sommes à la question des appareils aériens. Il serait bien plus satisfaisant pour tous les membres du Comité si nous entamions la discussion des prévisions de dépenses courantes et si nous réservions l'étude des postes de 1958-1959, qui n'ont pas encore été examinés.

Le PRÉSIDENT: J'étais pourtant convaincu que nous avancions très rapidement dans cette étude. Nous avons tous convenu, au début de ces délibérations, comme je l'ai proposé au Comité, d'examiner toutes les dépenses de 1958-1959 d'abord. Je ne vois pas pourquoi nous changerions d'idée maintenant.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Et j'ajouterai que rien ne saurait empêcher un membre du Comité, une fois que nous aurons entamé l'étude des prévisions de dépenses, de revenir en arrière et de reprendre la discussion présente.

M. HELLYER: Si nous en avions l'assurance, je crois que nous en serions satisfaits.

Le PRÉSIDENT: Je croyais vous en avoir déjà assuré et vous avoir dit que nous pourrions revenir sur les dépenses de 1959-1960.

M. HELLYER: Si vous ne vous opposez pas à ce que nous revenions en arrière, tout est parfait alors.

Le PRÉSIDENT: Je ne m'y oppose pas du tout.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Monsieur le ministre, vous avez déjà donné, en réponse à une question que j'ai posée les trois raisons principales qui ont motivé l'abandon du programme de production du CF-105. Je pourrais les énumérer de mémoire: (*a*) le coût; (*b*) la diminution ou le déclin de la menace des bombardiers montés d'un ennemi éventuel et (c) les possibilités des appareils aériens. C'est moi-même qui vous ai suggéré ce troisième facteur.

Pouvez-vous me dire, si, des trois facteurs, celui du coût a plus d'importance, vu que le coût initial de l'entreprise totale s'élevait à un milliard de dollars, environ?

M. PEARKES: On m'a posé la même question il y a une couple de jours et j'ai dit que les trois facteurs avaient chacun leur importance.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Pourrions-nous discuter d'abord de la capacité d'opération des avions? Où devait-on stationner les escadrilles et avait-on déjà utilisé les bases aériennes?

M. PEARKES: En 1958-1959, nous avions fixé les bases de ces escadrilles justement là où elles sont aujourd'hui; à North Bay, à Uplands, à St-Hubert, à Bagotville et à Comox, en Colombie-Britannique.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Je reconnais que nous avons parlé très souvent de la portée de l'appareil; mais je voudrais savoir si, à l'époque, vos conseillers la trouvaient suffisante pour repousser toute menace? Je songe à la portée limitée de l'avion, à la grandeur du territoire qu'il aurait eu à survoler; n'y a-t-il pas là un facteur qui a motivé aussi la résiliation du contrat?

M. PEARKES: Absolument.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): C'est tout.

M. HELLYER: Comment se fait-il qu'on ait changé d'avis si brusquement? Si l'Aviation trouvait ces appareils satisfaisants dans le temps et s'ils étaient construits d'après les spécifications données, pourquoi, tout à coup, avez-vous décidé qu'ils ne pourraient accomplir la mission pour laquelle ils avaient été conçus?

M. PEARKES: Lors de la première séance, j'ai dit que l'idée originale avait été de fournir ce type d'appareil aux escadrilles auxiliaires dispersées à travers le Canada. Plus tard, pour différentes raisons, il a été jugé peu pratique d'entraîner les escadrilles auxiliaires à la manœuvre d'un type aussi avancé d'appareil aérien et nous avons, en conséquence, modifié le rôle confié aux escadrilles auxiliaires.

Nous avions des indications à l'effet qu'il se produirait un changement vers 1956. En conséquence, le nombre des escadrilles a été réduit et ce type d'appareil n'était plus nécessaire à la défense des grands secteurs du Canada.

M. HELLYER: C'est bien possible, monsieur le ministre; mais ne croyez-vous pas, comme on l'avait pensé dans le temps, que sur le vaste territoire dont vous venez de parler cet appareil aurait pu jouer un rôle d'identification de grande valeur?

M. PEARKES: Il aurait pu servir d'identificateur dans les limites du rayon que j'ai mentionné pour les vitesses ultrasoniques, à peu près 407 milles, ce qui veut dire que l'avion aurait pu voler à 407 milles de distance des stations aériennes que j'ai énumérées.

M. HELLYER: Il est clair que, pour l'identification ordinaire de la menace dont vous avez parlé tout à l'heure, l'avion n'aurait pas eu à passer nécessairement de la vitesse subsonique à la vitesse ultrasonique; il aurait été possible à l'appareil de rester dans son rayon d'action, soit 600 à 700 milles.

M. FAIRFIELD: Ces appareils n'auraient-ils pu manœuvrer de la tête des lacs jusqu'aux contreforts des montagnes Rocheuses?

M. PEARKES: En effet. Comme nous ne pouvions nous procurer suffisamment d'appareils pour patrouiller ce très grand secteur du Canada que vous

venez de décrire, nous nous sommes associés aux États-Unis pour la défense aérienne. Leurs appareils devaient veiller à l'identification et à l'interception des avions étrangers, au-dessus de cette partie précise du Canada, même si nous avions alors notre CF-105.

M. HELLYER: J'ai une question supplémentaire. On a discuté longtemps la portée de cet appareil. L'expérience obtenue des autres types d'avions n'a-t-elle pas démontré qu'en modifiant les modèles subséquents il serait possible d'augmenter considérablement leur portée et leur rayon d'action?

M. PEARKES: En 1958, il n'existait aucun plan de remodelage de l'appareil pour en augmenter le rayon au-delà de la portée dont je vous ai parlé lors de la première séance.

M. HELLYER: Mais n'est-ce pas là un perfectionnement tout naturel à apporter à un nouveau modèle?

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Il peut s'ensuivre qu'en le remodelant, l'appareil perde certaines de ses qualités originelles.

M. CARTER: Le ministre pourrait-il nous expliquer plus en détail le concept de défense mutuelle du NORAD? Le premier objectif de l'organisme consiste-t-il à défendre les bases SAC aux États-Unis ou comprend-il aussi la défense aérienne du Canada?

M. PEARKES: En 1958, la défense des bases de bombardiers SAC était l'un des buts du NORAD.

M. CARTER: Ce traité engageait-il la responsabilité des États-Unis dans la défense aérienne du Canada?

Le PRÉSIDENT: Vous parlez toujours de l'époque 1958-1959?

M. CARTER: Oui, et du présent aussi.

M. PEARKES: La défense des centres populeux du Canada, la défense du territoire canadien, la défense du ciel canadien tout cela faisait partie du concept général de la défense du continent nord-américain, aux termes du traité de NORAD.

M. CARTER: Je cherche à comprendre quelles sont les clauses de priorité, dans cette entente.

M. PEARKES: Les clauses de priorité?

M. CARTER: Oui.

M. PEARKES: Elles peuvent varier, de temps à autre.

M. CARTER: A l'époque de transition, lorsque les bombardiers montés tombaient en désuétude et que les projectiles lancés par la seule pression d'un bouton prenaient la vedette, nos associés des États-Unis étaient-ils convaincus que le CF-100 pourrait s'acquitter convenablement du rôle qui lui était dévolu?

Le PRÉSIDENT: Ils n'avaient rien à y voir, le CF-100 était à nous.

M. CARTER: Mais le Canada était l'associé des États-Unis.

M. PEARKES: Je puis dire que les autorités américaines étaient très heureuses de savoir que 9 escadrilles de l'Aviation royale canadienne collaboraient avec l'aviation des États-Unis pour la défense du continent.

M. CARTER: Les États-Unis étaient convaincus que le CF-100 s'acquitterait convenablement de son rôle?

Le PRÉSIDENT: C'est vrai.

M. HELLYER: Vous avez dit: "c'est vrai".

Le PRÉSIDENT: C'est ce que le ministre vient de dire. Très bien, nous allons biffer ces mots du compte rendu.

M. CHAMBERS: Sans trahir la sécurité du pays, le ministre peut-il nous dire qu'elle serait, d'après ses conseillers, la première cible d'une attaque ennemie en Amérique du nord? En d'autres termes, où se dirigerait d'abord l'ennemi sur ce continent?

M. PEARKES: Depuis la fondation de l'OTAN, le concept des forces de représailles qui sont à la fois, comme on le répète si souvent, notre épée et notre bouclier, portait surtout, à l'époque, sur la protection des bases de bombardiers SAC aux États-Unis. Je ne saurais vous dire dans quelle proportion ou en vertu de quelle priorité la protection de ces bases venait en premier. Je ne puis qu'insister sur le fait que la protection des bases SAC est un élément important de la défense du continent nord-américain, comme la protection des villes du Canada est aussi un élément de la défense nord-américaine.

M. CHAMBERS: Voici ma question: était-on d'avis, à l'époque, que les premières cibles d'une force ennemie seraient de toute nécessité, les bases SAC? En d'autres termes, l'ennemi s'y attaquerait-il en tout premier lieu?

Le PRÉSIDENT: Vous voulez savoir si ces bases seraient le premier objectif de l'ennemi ou l'un de ses premiers?

M. PEARKES: Il était prévu que l'ennemi dirigerait ses premières attaques contre le continent sur les bases de bombardiers SAC.

M. BALDWIN: Monsieur le président, le ministre nous a parlé des efforts laborieux qui ont été faits, au cours de la période en question, pour obtenir une collaboration quelconque quant à l'Avro Arrow et ensuite pour remplacer cet avion par un autre appareil une fois le programme abandonné. Je crois que vous avez parlé de démarches pénibles auxquelles vous et votre personnel vous êtes astreints à cette fin.

M. PEARKES: C'est exact; nous nous sommes efforcés d'intéresser d'autres pays à l'Avro Arrow. Cependant, pour des raisons que j'ai déjà données, le coût et la capacité d'opération de cet appareil par exemple, le Royaume-Uni et les autres pays n'ont pas semblé s'y intéresser et aucun d'eux n'a indiqué qu'il serait prêt à acheter l'Avro Arrow si jamais cet appareil était mis au point.

M. BALDWIN: Vous avez parlé aussi à M. Smith de vos démarches pour obtenir un appareil de remplacement convenable.

M. PEARKES: Nous nous sommes évertués, en 1958-1959, à chercher dans différents pays le type d'avion disponible qui pourrait remplacer le CF-100.

M. BALDWIN: Et maintenant, à la suite de vos efforts et de votre travail, vous est-il venu des doutes sérieux sur la sagesse qu'il y aurait eu, sans recourir à l'aide de nos alliés, à concevoir, à perfectionner et à construire un appareil de la nature de l'Arrow, un appareil qui pouvait convenir partiellement à nos exigences paticulières, vu les changements radicaux et le coût absolument astronomique d'un tel programme?

M. PEARKES: Comme il est très facile d'être sage après coup, je puis dire qu'en 1958 j'aurais déclaré qu'il était hautement désirable, si la chose avait été possible, de vendre cet appareil à d'autres pays avant le début des opérations ou de partager avec eux le coût de mise au point. Mais encore une fois, c'est là de la sagesse à rebours. Lorsque ce programme a débuté en 1953, le gouvernement du temps avait étudié tous les facteurs en cause et décidé qu'il était justifié de l'entreprendre. Il avait l'expérience heureuse du perfectionnement du CF-100 et se croyait justifié de perfectionner un avion qui le remplacerait. Je crois que personne ne peut se permettre, et je n'essaierai pas de le faire, de critiquer, des années après, une décision basée sur l'expérience d'alors.

M. FAIRFIELD: J'ai une question supplémentaire. Y avait-il, à part le coût très élevé de l'appareil, d'autres aspects qui pouvaient repousser les acheteurs éventuels?

M. PEARKES: En effet.

M. FAIRFIELD: Ils ne voulaient rien entendre, vu le coût excessif?

M. PEARKES: Le prix dépassait de beaucoup celui qu'ils payaient pour des avions du type qui leur convenait.

Le PRÉSIDENT: Avez-vous d'autres questions au sujet de ce poste, messieurs?

M. HELLYER: Le ministre croit-il, puisque la rétrospection nous fait voir les choses plus objectivement, que si le gouvernement avait décidé de poursuivre le programme de l'Avro Arrow nous serions maintenant en mesure d'échanger cet appareil avec les États-Unis pour d'autre matériel de défense?

Le PRÉSIDENT: Nous voilà revenus au présent; enfin, continuez.

M. PEARKES: En 1958, nous n'avions aucun espoir d'intéresser quelque pays que ce soit à l'achat de l'Avro Arrow.

M. HELLLYER: C'est vrai pour ce temps-là, mais si le programme avait été continué, les circonstances actuelles auraient peut-être tout changé.

Le PRÉSIDENT: Nous voilà encore en 1961!

Le poste est-il approuvé?

M. HELLYER: Non, monsieur le président.

Je crois que nous avions demandé des renseignements additionnels sur la ventilation des frais.

La compagnie avait accepté l'offre du ministre de fabriquer 100 modèles au coût de $3,450,000 l'appareil, n'est-ce pas?

M. CHAMBERS: Moins le coût du perfectionnement.

Le PRÉSIDENT: N'est-ce pas la réponse que vous avez reçue hier?

M. HELLYER: Je crois qu'elle était contenue dans l'exposé du ministre.

Si le ministre le peut, nous voudrions obtenir une ventilation de la différence des coûts entre ce montant de $3,450,000 et le total du prix qu'il en aurait coûté, par modèle, si nous avions entrepris une fabrication volumineuse et si nous avions pu vendre cet appareil, une fois nos propres exigences comblées.

M. MILLER: Je vais répondre à cette question.

La compagnie nous a proposé le prix de $3,750,000 par modèle. Elle avait posé comme condition la fabrication de 100 modèles qu'elle vendrait non équipés, pour ce moment, ce qui revient à dire que pour 100 avions le montant mentionné serait multiplié par 100. Elle n'a pas mentionné, dans cette condition, la continuation du perfectionnement de l'avion jusqu'à ce qu'il puisse être fabriqué à titre d'appareil entièrement équipé et prêt à entrer en fonctions. Ce perfectionnement avait été estimé, dans le temps, à $295,000,000, ce qui ajoute 3 millions au prix initial, pour un appareil perfectionné au-delà de sa simple configuration. De plus, il fallait songer aux pièces de rechange, à l'outillage au sol, ce qui représentait une autre somme de 100 millions de dollars. L'acquisition des armes nécessaires pour l'équiper ajoutait encore 50 millions de dollars au prix. Donc, comme le ministre l'a dit, un seul modèle devait coûter environ $7,800,000 et 100 modèles cent fois autant, en partant d'un prix de base de $3,750,000. En ajoutant à l'avion tous les éléments indispensables à son perfectionnement, voilà ce que les premiers cent modèles auraient pu coûter et voilà comment on peut calculer ce qu'un grand volume de production aurait pu coûter si l'entreprise avait été continuée.

M. HELLYER: Vous voulez dire qu'au delà des cent premiers appareils les prix auraient été réduits de 4 à 5 millions de dollars, ou moins, selon le volume de production?

M. MILLER: C'était là l'offre définitive de la compagnie, fondée sur la fabrication de 100 appareils?

M. HELLYER: Le ministre a donné un chiffre l'autre jour pour la production de 167 avions et pour celle de 37 appareils d'avant-production.

M. MILLER: Il y avait, en tout, 169 appareils. C'était en remplacement, avion pour avion, des appareils de neuf escadrilles. Il y avait donc 169 avions de production plus 49 qui, je crois, formaient l'avant-production.

M. HELLYER: Quel aurait été le coût, par unité, pour le total des appareils?

M. MILLER: Il n'y a qu'à diviser par 200 un chiffre rond.

Les coûts qui avaient été donnés comprenaient les frais entiers. Ce chiffre de $3,750,000 ne tient pas compte des dépenses encourus jusque-là, soit septembre 1958.

M. HELLYER: Pour obtenir une meilleure perspective, pourriez-vous nous dire quel était le coût, par modèle, du premier groupe de CL-28, par exemple, qui n'était ni armé ni muni d'outillage contre les incendies ou autre chose du genre? Je sais que la comparaison est assez difficile à établir.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Il ne s'agit pas de comparaison.

Le PRÉSIDENT: Non, la différence entre un éléphant et une souris...

M. HELLYER: Les 25 premiers modèles ont-ils coûté ce prix de $140,000,000 que vous nous avez mentionné?

Le PRÉSIDENT: Le ministre vérifie ce renseignement dans ses documents.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Cela m'intéresserait de savoir comment vous pouvez trouver cette question pertinente, monsieur le président. Il s'agit d'avions tout à fait différents qui servent à des buts complètement différents.

Le PRÉSIDENT: Je crois que le ministre a parlé de cela auparavant.

M. PEARKES: L'estimation originelle était fondée sur le coût de 600 appareils, alors que la dernière estimation ne tenait compte que de 100 appareils. Cette réduction du prix à l'unité est justifiée par l'expérience acquise au cours de la production des appareils CF-100 alors que les frais ont baissé, pendant la production, de quelque 50 p. 100. 680 appareils CF-100 ont été fabriqués. Le coût de production des 70 premiers appareils s'élevait à $1,089,000, en moyenne, par appareil.

M. HELLYER: Ce n'est pas de cet appareil que je parlais.

M. PEARKES: Non, mais cela indique tout le même le changement qui se produit à mesure que la production augmente. Les frais moyens de production des derniers 208 appareils ont diminué de $535,000 par appareil.

Le PRÉSIDENT: De moitié, alors?

M. HELLYER: A peu près la moitié de ce que le groupe initial avait coûté.

M. PEARKES: Oui.

M. HELLYER: Le ministre pourrait-il nous dire pourquoi, si le ministère songeait sérieusement à renoncer à la fabrication de cet appareil en septembre 1958, il a autorisé la compagnie, en novembre de la même année, à commencer l'installation du système Hughes contre les incendies?

M. PEARKES: Vous voulez savoir pourquoi nous l'avons autorisée?

Le PRÉSIDENT: Oui, l'installation du système contre les incendies, en 1958. Voulez-vous répéter votre question, monsieur Hellyer?

M. HELLYER: Si le ministère était d'avis qu'il fallait abandonner la fabrication de l'appareil, pourquoi a-t-il quand même permis l'installation du système Hughes contre les incendies?

M. PEARKES: Vous vous rappellerez que le premier ministre a donné, en Chambre, les raisons qui ont motivé la continuation de la production pendant l'hiver de 1958. La situation internationale était critique à l'époque, en Extrême-Orient. Il était à conseiller de tenir le personnel de l'Avro en disponibilité afin que, si la situation se détériorait, nous puissions avoir ce personnel sous la main. Entre-temps, des épreuves ont été entreprises afin de découvrir s'il était pratique d'introduire, sans dépenses excessives, cette arme de replacement et ce système contre les incendies dans l'appareil Arrow.

Le PRÉSIDENT: Vous opposez-vous à ce que nous réservions ce poste, monsieur Hellyer?

M. HELLYER: Il me reste à peine deux ou trois questions, monsieur le président.

J'ai déjà entendu cette explication, monsieur le ministre, mais je me demande si, en 1959, la situation n'était pas encore plus grave à Berlin qu'elle ne l'était au Moyen-Orient l'automne précédent?

Le ministre n'a-t-il jamais tenté d'obtenir une participation des États-Unis au programme en les invitant à fournir le système contre les incendies, le matériel d'équipement fabriqué aux États-Unis et les services d'envolées d'essai?

M. PEARKES: Les fabricants des États-Unis auraient été enchantés de fournir l'un quelconque des éléments du CF-100...

M. MILLER: Le CF-100.

M. PEARKES: ...mais cet appareil était perfectionné au Canada.

M. HELLYER: Ce n'est pas ce que je demandais. Voici ma question: Le ministre a-t-il tenté de déterminer l'Aviation des États-Unis à participer à ce programme, après la signature du traité NORAD ou vers septembre 1959?

M. PEARKES: Les États-Unis n'ont jamais songé à acheter cet appareil ni à contribuer quoi que ce soit à son perfectionnement. Ils voulaient bien nous vendre les pièces nécessaires car, bien entendu, certaines pièces ne pouvaient être obtenues qu'aux États-Unis, mais rien n'indiquait, à l'époque, qu'ils nous apporteraient une contribution financière ou autre.

M. HELLYER: Voici ma dernière question pour aujourd'hui: les États-Unis ont, en fait, consenti à payer les deux-tiers du prix de tout ce que nous fournissions en vertu du NORAD, le matériel nécessaire pour combler les lacunes, le système SAGE et les Bomarcs. Pourquoi a-t-on agi différemment lorsqu'il s'est agi des avions intercepteurs qui faisaient partie, aussi, du même système de défense?

M. PEARKES: Bien entendu, les États-Unis avaient convenu depuis des années de partager les coûts de construction de certaines des lignes d'alerte, mais ils n'avaient jamais convenu de partager les frais de fabrication de l'Arrow.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Je crois que M. Hellyer devrait être invité à examiner les raisons de l'échec que le ministère a essuyé lorsqu'il a voulu vendre cet appareil.

Le PRÉSIDENT: Messieurs, monsieur Hellyer, voulez-vous réserver ce poste?

M. HELLYER: Je pourrais le vendre moi-même; oui monsieur le président, il est déjà onze heures.

Le PRÉSIDENT: Nous avons demandé à chacun de vous de nous fournir une liste des personnes que vous désirez interroger à supposer que nous en convoquions. Pourriez-vous préparer cette liste afin que je puisse la présenter au comité de direction au début de la semaine prochaine?

La prochaine séance aura lieu mercredi prochain, à 9 h. et demie du matin, dans cette même pièce.

Le Comité s'ajourne.

CHAMBRE DES COMMUNES

Troisième session de la vingt-quatrième législature

1960

COMITÉ SPÉCIAL

DES

DÉPENSES AUX FINS DE LA DÉFENSE

Président: M. G. E. HALPENNY

CANADA
SEP 27 1960
BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

Fascicule 6

SÉANCE DU MERCREDI 25 MAI 1960

Dépenses du ministère de la Défense nationale pour l'année financière 1958-1959

TÉMOINS:

L'honorable George R. Pearkes, V.C., ministre de la Défense nationale; MM. F. R. Miller, sous-ministre et G. S. Field, investigateur scientifique en chef, Conseil de recherches pour la défense.

ROGER DUHAMEL, M.S.R.C.
IMPRIMEUR DE LA REINE ET CONTRÔLEUR DE LA PAPETERIE
OTTAWA, 1960

23162-1—1

COMITÉ SPÉCIAL
DES
DÉPENSES AUX FINS DE LA DÉFENSE

Président: M. G. E. Halpenny

Vice-président: M. Roger Parizeau

et MM.

Baldwin	Hellyer	Thompson
Carter	Lambert	Webster
Chambers	Macdonald (*Kings*)	Winch
Fairfield	Roberge	
Forgie	Smith (*Calgary-Sud*)	

Secrétaire du Comité,
Antoine Chassé.

PROCÈS-VERBAL

CHAMBRE DES COMMUNES, salle 238-S,

MERCREDI 25 mai 1960.
(7)

Le Comité spécial des dépenses aux fins de la défense se réunit à 9h. 32 du matin, sous la présidence de M. G. E. Halpenny.

Présents: MM. Baldwin, Chambers, Fairfield, Forgie, Halpenny, Hellyer, Lambert, Macdonald (*Kings*), Roberge, Smith (*Calgary-Sud*), Thompson, Winch—12.

Aussi présents: L'honorable George R. Pearkes, V.C., ministre de la défense nationale; M. F. R. Miller, sous-ministre; M. E. Armstrong, sous-ministre adjoint (*Finances*); le commodore de l'air Desbarats, chef de la division des finances de l'Aviation royale du Canada; M. G. S. Field, investigateur scientifique en chef au Conseil des recherches, pour la défense.

Le Comité, qui avait ajourné le vendredi 20 mai, reprend l'étude des dépenses du ministère de la Défense nationale pour l'année financière 1958-1959.

Le Comité aborde l'étude des dépenses du Conseil de recherches pour la défense et M. Field fait un court exposé de l'activité du Conseil.

Le Comité décide de reporter l'interrogatoire de M. Field à la prochaine réunion.

Le Comité s'ajourne à 10h. 50 pour se réunir de nouveau le vendredi 27 mai à 9 heures et demie du matin.

Le secrétaire suppléant du Comité,
CLYDE LYONS.

TÉMOIGNAGES

MERCREDI 25 mai 1960,
9 heures et demie du matin.

Le PRÉSIDENT: Messieurs, nous sommes en nombre. C'est M. Lyons, que nous connaissons tous, qui doit remplir les fonctions de secrétaire de notre Comité.

A la fin de l'étude du crédit nº 5, je crois que M. Hellyer était en train d'interroger le ministre et nous avons réservé la question des dépenses relatives aux avions et aux moteurs. Désirez-vous continuer de poser des questions au ministre, monsieur Hellyer?

M. HELLYER: Oui, monsieur le président, j'en ai encore quelques-unes à lui poser.

Monsieur le ministre, au fascicule 5 des témoignages, en réponse à M. Smith qui vous avait demandé à quel moment d'autres dispositions avaient été prises relativement aux bombardiers russes, vous lui avez répondu ceci:

> M. PEARKES: C'était une période où les choses se modifiaient petit à petit. On se faisait peu à peu une opinion sur divers sujets. Il y avait plusieurs indications. Par exemple, M. Khrouchtchev a fait une déclaration à un moment donné,—je crois que c'est la première fois qu'il en a parlé,—selon laquelle les bombardiers portant équipage étaient tombés en désuétude. Je crois qu'il a dit cela vers le début de 1958.

Est-ce exact?

Le PRÉSIDENT: Vous parlez de la page 127 (*version anglaise*), soit l'avant-dernier paragraphe?

M. HELLYER: Au bas de la page.

Le PRÉSIDENT: L'avant-dernier paragraphe; très bien.

L'honorable G. R. PEARKES (*ministre de la Défense nationale*): Vous me demandez si ce que j'ai dit est exact?

M. HELLYER: Oui.

M. PEARKES: Pour autant que je sache c'est exact. Vous vous souviendrez que le premier sputnik a été lancé en automne de 1957 et je crois que c'est peu après cet événement que M. Khrouchtchev a fait cette déclaration pour la première fois et, évidemment, il l'a répétée depuis.

M. HELLYER: Monsieur le ministre, d'après le *Herald* de Calgary, du 18 janvier 1958, vous avez dit...

M. SMITH (*Calgary-Sud*): C'est un journal auquel on peut se fier entièrement!

M. PEARKES: C'est à voir.

Le PRÉSIDENT: Je crois qu'il a été consigné au compte rendu que c'est un journal auquel on peut se fier.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Pour sûr!

M. HELLYER: Je vais vous citer les paroles qu'on attribue au ministre de la Défense nationale dans le *Herald* de Calgary du 18 janvier 1958:

> Je ne partage pas l'opinion de ceux qui prétendent que les avions Arrow seront démodés avant d'avoir été mis en service. Lorsque les Russes cesseront de construire des bombardiers, il sera assez tôt pour penser à d'autres moyens de défense.

Ça c'était le 18 janvier 1958. Ne voyez-vous rien d'incompatible entre les deux opinions que vous avez exprimées à ce sujet?

M. PEARKES: Voulez-vous bien répéter ce que vous venez de nous lire?

M. HELLYER: Voici ce que dit la coupure:

> Je ne partage pas l'opinion de ceux qui prétendent que les avions Arrow seront démodés avant d'avoir été mis en service. Lorsque les Russes cesseront de construire des bombardiers, il sera assez tôt pour penser à d'autres moyens de défense.

Je vous cite exactement ce qui est écrit.

M. PEARKES: Eh bien, je crois que c'est exact. Cela reflète bien l'opinion que je me faisais en 1958.

M. HELLYER: Le 27 septembre 1958...

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Puis-je demander si c'est là toute citation?

M. HELLYER: Je n'ai pas le journal sous la main.

M. PEARKES: La dernière partie de cette citation est certainement exacte. J'estimais à ce moment-là que lorsque les Russes cesseraient de construire des bombardiers, il serait assez tôt pour penser à d'autres moyens de défense.

M. BALDWIN: J'ai une question qui se rapporte également à ce sujet. Par rapport à votre déclaration, n'est-il pas vrai que vous avez dit que plusieurs choses indiquaient que la déclaration de M. Khrouchtchev a faite à peu près au début de 1958,—que la déclaration qu'il a faite au début de 1958 représentait probablement une de ces indications?

M. PEARKES: Oui, et quand ils ont lancé le sputnik cela fournissait une autre indication. Ces modifications ne se font pas tout d'un coup. Il y a une tendance générale et on se rend compte de ce qui se passe d'après les renseignements publiés et d'après les déclarations des uns et des autres. Je ne crois pas que l'on puisse dire qu'à un certain moment nous nous sommes tout à coup rendus compte que les bombardiers portant équipage étaient sur le point de disparaître ou que le danger d'une attaque par de tels bombardiers diminuait.

D'après les renseignements que nous recueillons il est tout à fait certain qu'ils continuent d'en fabriquer. Aussi, à l'heure actuelle, je ne vous affirmerais certainement pas que le danger d'attaque par des bombardiers portant équipage ait disparu. Si la guerre devait éclater demain, il y aurait très certainement un danger d'attaque par des bombardiers russes. Je suis persuadé qu'ils s'en serviraient si la guerre devait éclater demain.

M. HELLYER: Quelques mois plus tard, le 27 septembre 1958, l'honorable James H. Douglas, secrétaire de l'Air des États-Unis aurait dit ceci lors de la réunion annuelle des aviateurs:

> Je crois que les Soviets disent la vérité lorsqu'ils prétendent qu'ils ont fabriqué un nouveau bombardier a grand rayon d'action. Cette innovation montre évidemment toute l'importance de nos propres programmes de construction de bombardiers perfectionnés, d'intercepteurs à grand rayon d'action et de projectiles de défense antiaérienne.

Est-ce que le ministre voudrait nous dire laquelle de ces déclarations a le plus d'importance, selon lui, du point de vue de l'intention des Russes?

Le PRÉSIDENT: Vous voulez dire laquelle des deux déclarations faites par les Soviets?

M. HELLYER: Oui, ils ont dit d'une part que les bombardiers pourvus d'équipages étaient tombés en désuétude et d'autre part qu'ils fabriquaient un nouveau bombardier à grand rayon d'action.

M. PEARKES: Vous voulez dire qu'il aurait fallu essayer d'évaluer l'importance de ces deux déclarations lorsqu'elles ont été faites en 1958? Il est inutile que j'essaie de les évaluer maintenant, soit, deux ans plus tard. Ce

n'est pas juste de me demander de le faire. Si vous y tenez absolument, je puis vous dire que j'attache sans doute moins d'importance au fait que les Russes, comme M. Douglas l'a dit, ont mis en service un nouveau bombardier à grand rayon d'action, parce que je ne crois pas que ce soit le cas.

M. FAIRFIELD: En ce qui concerne la déclaration des Russes, devons-nous en tenir compte simplement par rapport aux dispositions à prendre?

M. PEARKES: Non, nous devons évaluer l'importance des déclarations russes.

M. FAIRFIELD: Nous devons décider s'il faut y croire ou non?

M. PEARKES: Ces déclarations représentent une de nos sources de renseignements et je sais que nous avons essayé de voir à quel point il fallait s'y fier.

M. HELLYER: Si je soulève ce point, c'est parce que le ministre a tant insisté sur le fait que la déclaration de M. Smith était un facteur important auquel nous pouvions nous fier.

Le PRÉSIDENT: Vous voulez dire à la page 127 (version anglaise)?

M. HELLYER: Oui, il est parfaitement évident que les Russes ont fait deux déclarations qui se contredisent entièrement, ce qui indiquerait qu'il ne faut pas trop s'y fier.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Je me demande si le ministre se rend compte que c'est en partie à cause de M. Douglas que les escadrilles d'avions de combat et de chasse des États-Unis ont été réduits ou du moins qu'on a réduit le programme qui s'y rapporte?

M. PEARKES: Je crois qu'à ce moment-là M. Douglas était secrétaire de l'Air.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Oui, en effet.

M. PEARKES: Et par conséquent il fallait bien qu'il soit responsable dans une certaine mesure de toutes les mesures prises par les États-Unis.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Par conséquent, il est possible que sa façon de penser ait été la même que la vôtre, monsieur.

M. HELLYER: Par rapport aux possibilités de vol de ces avions, le ministre, au fascicule 4 des témoignages, indique que le rayon d'action des avions de combat supersoniques est de 354 milles nautiques, soit 407 milles légaux.

Plus loin dans le même fascicule, il indique que le rayon d'action des avions de combat subsoniques est de 506 milles nautiques ou de 582 milles légaux. Dans le hansard de l'an passé, à la page 1342, le ministre a dit ceci à ce sujet; je vous cite le passage:

> On se préoccupait alors du rayon d'action du CF-105. Nous avions été informés que ce rayon d'action était de 238 milles nautiques en vol supersonique et de 347 milles nautiques en vol subsonique. Il va sans dire que pour une attaque l'avion irait le plus loin possible et ne recourrait à la vitesse supersonique que durant les quelques dernières minutes, de sorte que le rayon général de manœuvre du CF-105 serait d'environ 300 milles, comprenant une période de vol supersonique et une autre de vol subsonique.

Je me demande si le ministre pourrait concilier ces deux déclarations par rapport au rayon d'action de l'avion.

M. PEARKES: Mais oui. Les diverses vitesses visées, par rapport à l'ultime objectif, ont été établies à différentes époques. Les chiffres définitifs que je vous ai cités sont ceux dont on se servait comme objectif pour la vitesse. Ils étaient fondés sur la performance de l'avion après que celui-ci eût été construit.

M. HELLYER: Et ils sont à peu près deux fois plus élevés que ceux dont on se servait au moment où on a cessé de fabriquer cet avion?

Le PRÉSIDENT: Les chiffres sont là, monsieur Hellyer.

M. HELLYER: Oui.

M. PEARKES: Les chiffres que j'ai fournis au Comité...

M. HELLYER: Par exemple 354 en comparaison de 238.

M. PEARKES: ... sont ceux de la vitesse que l'avion aurait pu atteindre je crois bien si on avait terminé sa mise au point.

Le PRÉSIDENT: Avez-vous d'autres questions à poser, monsieur Hellyer?

M. HELLYER: Oui, si personne d'autre ne désire en poser.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): J'en ai une autre à poser à ce sujet, si vous voulez bien, monsieur Hellyer. Monsieur le ministre, nous nous sommes penchés sur la question des modifications qu'il y aurait peut-être eu moyen d'apporter au CF-105 pendant le peu de temps qu'il a existé. Or, je me demande si vous, ou un de vos fonctionnaires, pourrait nous dire si on a songé à modifier cet avion et, le cas échéant, jusqu'à quel point on aurait pu le faire.

On n'a pas besoin d'être ingénieur en aéronautique pour savoir que lorsqu'on modifie un avion de l'une ou l'autre façon, on change également certaines autres de ses caractéristiques. C'est cela qui m'intéresse. Est-ce qu'on a cherché à modifier les plans originaux de cet avion pour augmenter son rayon d'action, pour lui permettre d'atteindre une plus grande altitude ou pour en augmenter la vitesse; dans le cas de l'affirmative, quelles modifications y a-t-on apportées exactement?

M. F. R. MILLER (*sous-ministre de la Défense nationale*): Je crois qu'il importe de noter que lorsqu'on a abandonné la mise au point de cet avion, on avait encore besoin d'environ 300 millions de dollars pour terminer ces travaux. Les modèles que l'on avait mis à l'essai étaient munis de moteurs américains. On ne s'était pas encore servi du moteur de construction canadienne dont on allait le munir éventuellement. Par conséquent, sa vitesse et son rayon d'action ont été extrapolés d'après les essais au tunnel aérodynamique, d'après les calculs des dessinateurs.

Ainsi, et ceci est important, lorsqu'on a annulé la partie du programme se rapportant aux projectiles *Astra* et *Sparrow* et qu'on les a remplacés par les MA-1 et les *Falcon* d'origine américaine, on a prévu beaucoup de place pour le combustible.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Ceci indique ce qui arrive quand on modifie le dessin d'un avion ou les aménagements. Est-ce qu'en changeant les projectiles, on a également changé ses propriétés aérodynamiques, monsieur Miller, est-ce qu'on a modifié le rayon d'action ou la vitesse prévue de cet avion?

M. MILLER: Ces autres armes prenaient moins de place dans l'avion que le projectile *Sparrow* dont on comptait le munir au début. Il y avait ainsi plus de place de disponible pour le combustible et en conséquence, le rayon de vol de l'avion s'en trouvait augmenté.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Mais cela n'a rien donné de décisif, n'est-ce pas, à cause de la condition des essais au tunnel aérodynamique?

M. MILLER: Non, je ne crois pas. Toutefois, il ne faut pas oublier que malgré que l'avion eût volé, il était loin d'être tout à fait au point.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Combien avez-vous dit? Combien avez-vous dû dépenser jusqu'au moment où ces avions ont été annulés?

M. MILLER: On prévoyait, d'après les chiffres que je vous ai cités l'autre jour, qu'il fallait encore 295 millions de dollars...

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Et en ce qui concerne sa mise au point, à quel stade en aurait-on été à ce moment-là? L'avion n'aurait pas été entièrement prêt à la mise en service, n'est-ce pas?

M. MILLER: C'est le montant prévu pour la fourniture de 100 avions complètement au point, munis de projectiles MA-1, soit du *Falcon*.

M. HELLYER: De sorte que ces 295 millions de dollars dont on avait encore besoin pour compléter sa mise au point représentaient une partie, ou toute la somme qu'il fallait pour compléter la commande de 37 avions?

M. MILLER: C'est la somme qu'il aurait fallu à partir de ce moment-là, soit de septembre 1958, lorsque la décision a été prise, pour arriver au point où on aurait pu commencer à fabriquer cet avion.

M. HELLYER: Au point où on aurait pu fabriquer plus d'avions que les 37 commandés?

M. MILLER: Oui, pour fabriquer 100 avions, afin de mettre la fabrication en train. On en avait besoin pour achever les modèles dont on avait besoin avant de lancer la fabrication et...

Le PRÉSIDENT: Pour compléter les 37 avions et en fabriquer jusqu'à 100 en tout?

M. MILLER: Non, pardon, on aurait pu commencer à fabriquer les 100 avions. Il s'agit là simplement des frais de mise au point. Les frais de fabrication des 100 avions ne sont pas compris.

M. HELLYER: Est-ce que ces 781 millions de dollars auraient permis de mettre au point avant la production d'autres avions que les 100 commandés?

M. MILLER: Oui.

M. HELLYER: Combien?

M. MILLER: Vingt avions. C'est ce qu'il aurait fallu pour compléter le programme de la mise au point de vingt avions à partir du 1er septembre 1958.

M. HELLYER: Par conséquent, si vous aviez reçu 781 millions de dollars de plus, vous auriez obtenu 120 avions?

Le PRÉSIDENT: Est-ce que vous avez entendu la question, monsieur Miller? Est-ce que cela vous aurait permis d'obtenir...

M. MILLER: Les avions que l'on met au point avant la production ne peuvent pas tous être mis en service. On estime que huit de ces vingt avions auraient pu être équipés et mis en service.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Dans quel état auraient-ils été... vous m'excuserez de vous interrompre, monsieur Hellyer. Est-ce qu'ils auraient été nus? Dans quel état les pilotes d'essai ou la compagnie les auraient-ils remis? Qu'est-ce qu'il aurait fallu dépenser en plus si on les avait livrés à l'armée de l'air?

M. MILLER: Je n'ai pas le détail du montant.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Eh bien, est-ce qu'il y a...

M. MILLER: Quelques-uns de ces vingt avions auraient été aménagés spécialement pour les essais, ils auraient été tellement différents qu'on n'aurait pas pu les adapter pour que les escadrilles s'en servent. On prévoyait, néanmoins, qu'après les essais huit auraient pu être mis en état pour que les escadrilles s'en servent.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Oui, mais il aurait tout de même fallu les mettre en état? Ils n'auraient pas été pourvus d'instruments électroniques; on s'en serait servi tout d'abord pour essayer les circuits et les poches d'air. Ils auraient simplement été équipés pour cela, n'est-ce pas?

M. MILLER: Ils auraient tous été équipés de manière différente. C'était des appareils spécialisés, chacun d'eux était destiné à un travail différent.

M. HELLYER: D'après ce que je me rappelle des modèles d'avions CF-100 qu'on n'avait pas encore commencé à fabriquer et dont on s'est servi, croyez-vous qu'on aurait raison de dire qu'à part ceux qu'on aurait pu mettre en service, tous les autres étaient destinés à un usage pratique, à faire des essais, des vols d'essai ou autre chose du genre?

M. MILLER: Je ne sais pas exactement jusqu'à quel point ils auraient pu être utiles.

M. HELLYER: Je crois, par exemple, qu'un des avions Mark II était pourvu d'instruments spéciaux pour les essais de haute altitude, en sorte qu'on aurait pu continuer de s'en servir à cette fin et les renseignements qu'il permettait de recueillir auraient été très utiles à l'Aviation royale du Canada, n'est-ce pas?

M. MILLER: Oui, on pourrait le supposer.

M. HELLYER: En se fondant sur l'utilité de ces 120 avions, leur prix aurait pu être ramené de 7.81 millions de dollars à 6.5 millions, n'est-ce pas?

M. MILLER: Non, on n'aurait pas obtenu 120 avions. On aurait obtenu huit avions, on aurait acheté 92 avions dont la fabrication avait commencé et on se serait servi de 8 avions modèles qu'on aurait pu mettre en état; ainsi on aurait eu 100 avions pouvant être mis en service. C'est sur ces bases-là qu'il faut faire le calcul.

M. HELLYER: Ainsi le prix de revient serait réduit d'environ 7.2 millions de dollars . . .

Le PRÉSIDENT: Ce sont là des calculs à règle.

M. MILLER: Cette somme est celle qu'il aurait fallu pour terminer le programme, et on l'a divisé par le nombre d'avions prêts à être mis en service que vous avez obtenus.

M. HELLYER: On a calculé que ça ferait 108 avions pouvant être mis en service?

M. MILLER: Cent avions.

M. CHAMBERS: Est-ce que les pièces de rechange courantes, le matériel de terre et le reste qu'il faut pour ces avions sont compris dans ce prix?

M. MILLER: Cette somme de 781 millions de dollars comprend environ 100 millions pour les pièces de rechange et le matériel de terre.

M. CHAMBERS: Était-ce suffisant pour les mettre en service?

M. MILLER: Oui, si on avait reçu cette somme on aurait pu les mettre en service.

Le PRÉSIDENT: Je crois que nous avons déjà étudié plusieurs de ces questions, messieurs.

M. HELLYER: J'ai plusieurs autres questions très importantes à poser au sujet de cette dépense, si vous le voulez bien.

Le PRÉSIDENT: Allez-y.

M. HELLYER: On nous a dit que 100 avions, 100 avions prêts à décoller, coûteraient 781 millions de dollars.

D'après la déclaration du ministre, 169 avions mis au point plus des modèles d'avion qui n'ont pas encore été mis en fabrication auraient coûté environ 2,200 millions de dollars. Or, j'aimerais savoir comment on a calculé ce montant.

M. MILLER: Il s'agit là d'un autre genre d'avion, de celui qu'on envisageait à l'origine, muni d'un appareil de contrôle du tir *Astra* et d'un projectile *Sparrow*.

M. HELLYER: On nous a dit cela la semaine passée très exactement, monsieur le président, et le ministre associé de la Défense a dit la même chose au cours d'un discours qu'il a prononcé à Toronto mercredi dernier. Je trouve incroyable qu'il se serve de chiffres fondés sur un modèle d'avion qui a été abandonné, qui n'existait plus qu'en théorie après qu'on l'eût modifié, et qu'il donne ainsi une fausse idée de la situation, car il y a un écart d'environ un milliard de dollars.

Le PRÉSIDENT: Comment arrivez-vous à ce chiffre, monsieur Hellyer?

M. HELLYER: Permettez-moi de poursuivre ma question. Si 100 avions prêts à être mis en service coûtent 781 millions de dollars, comment peut-on supposer que la société fabriquerait 100 autres avions pouvant voler mais dépourvus de pièces de rechange et d'armes pour un supplément de 375 millions de dollars ou moins?

M. MILLER: Pour que le Comité puisse se faire une idée de la différence qui existe entre les deux avions, je vais vous citer quelques chiffres qui indiquent les frais qu'il aurait fallu envisager si on avait continué de fabriquer des avions de modèle *Sparrow-Astra.*

M. HELLYER: Ce n'est pas particulièrement les avions du modèle *Sparrow-Astra* qui nous intéressent, mais les CF-105 et leur appareil de contrôle du tir *Hughes* que le gouvernement a décidé de commander en novembre 1958 et qui ont été annulés par la suite. C'est de ces avions-là que nous parlons.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Mais M. Hellyer doit certainement reconnaître que ce qui nous intéresse avant tout, ce ne sont pas des avions démunis de tout appareil, mais le prix de revient total.

M. HELLYER: Vous avez parfaitement raison.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Qu'il s'agisse du *Sparrow* ou du...

M. HELLYER: Si l'honorable député de Calgary-Sud ou de Calgary-Nord, Est ou Ouest veut bien me permettre de poursuivre.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): De Calgary-Sud. Mes électeurs du Nord sont bien peu nombreux.

Le PRÉSIDENT: C'est entendu, messieurs, mais ne perdons pas notre temps.

M. PEARKES: Il est parfaitement clair, il me semble, qu'il y a deux séries de chiffres, l'une se rapporte à un certain genre d'appareil de commande du tir et d'un certain projectile, et l'autre à un nouveau type d'appareil modifié.

Le PRÉSIDENT: Si je me souviens bien, monsieur Hellyer, ces renseignements ont été fournis dans cet ordre-là, le coût d'un avion nu et...

M. CHAMBERS: Les deux montants ont été cités.

Le PRÉSIDENT: Les deux montants ont été cités. Mais continuez, monsieur Hellyer; où voulez-vous en venir?

M. HELLYER: Ce que je cherche à faire ressortir c'est que si 100 avions supplémentaires ont coûté 375 millions de dollars, il est à supposer qu'on n'aurait pas fourni de nouveau tout ce matériel pour les services de terre pour 100 autres avions, n'est-ce pas?

Ce montant de 781 millions de dollars comprend 100 millions pour les pièces de rechange et le matériel pour les services de terre. Quelle fraction de cette somme aurait-il fallu pour 100 avions additionnels?

M. MILLER: Il faut vous rendre compte qu'il y en avait environ deux fois autant, car ces 100 avions auraient constitué environ 5 escadrilles et les 200 avions en auraient constitué neuf, de sorte que la proportion du matériel de terre serait de neuf sur cinq.

M. HELLYER: Et vous voudriez compter 100 millions de dollars de plus pour les pièces de rechange et le matériel des services de terre, grosso-modo?

M. CHAMBERS: La proportion est de neuf sur cinq.

M. MILLER: Si on se procure les pièces détachées prévues au départ, celles-ci, par rapport au prix original de l'avion, reviennent en général à 30 ou 40 p. 100 de la valeur de l'avion lorsqu'il est tout simplement prêt à voler... il s'agit de l'achat initial de pièces détachées.

Le PRÉSIDENT: Vous dites de 30 à 40 p. 100, monsieur Miller?

M. MILLER: Oui, cela dépend du genre d'avion et du nombre d'avions dans un groupe.

M. HELLYER: Les 100 millions de dollars compris dans vos prévisions antérieures auraient sans doute englober les 100 avions supplémentaires?

M. MILLER: Les 100 autres avions, oui.

M. HELLYER: Le ministre s'est servi précédemment du chiffre de 50 millions de dollars, mais vous vous seriez servis de 100 millions de dollars pour acheter les armes qu'il fallait pour les 100 avions supplémentaires?

M. MILLER: Nous n'avons jamais tenu compte dans nos calculs d'un nombre aussi important d'avions de ce modèle, du type MA-1 *Falcon,* et, par conséquent, nous nous lançons un peu trop dans les suppositions en ce moment.

M. HELLYER: J'estime que ceci est très important car il s'agit du type d'avion dont il était question, dont on s'occupait au moment où la fabrication a été annulée et il est parfaitement évident, d'après ces chiffres, qu'on aurait pu acheter 100 avions en plus des 100 envisagés à l'origine, y compris les pièces détachées, le matériel pour les services de terre et les armes, pour un supplément de 100 millions de dollars; de sorte qu'on aurait pu se procurer 200 avions additionnels pour 200 millions de dollars environ, soit, pour un milliard de dollars de moins que le montant dont le ministre a cité dans son témoignage et que le ministre associé a cité dans son discours à Toronto la semaine passée.

Il me semble qu'il ne convient pas du tout de citer des chiffres aussi importants avec tant de désinvolture, de jongler avec un milliard de dollars et d'induire les gens en erreur, par inadvertance peut-être, au sujet du prix de cet avion en établissant un rapport entre le prix et un système de contrôle du tir hypothétique qui avait été annulé depuis des mois.

Le PRÉSIDENT: Mais il s'agit de deux types d'avion.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): C'est là sans doute une opinion, et je me demande si je pourrais vous citer un passage qui se trouve à la page 338 (*version anglaise*). J'ai l'intention de poser une question au sujet des prévisions de dépenses aux fins de la défense pour l'année 1958 et je me permets de vous demander si vous avez changé d'avis par rapport aux réponses que vous avez données alors.

M. Pearson vous a dit ceci à ce moment-là, monsieur le ministre:

> Le ministre serait-il d'accord pour dire qu'après qu'on eut pris cette décision il y a environ trois ans,—je ne suis pas tout à fait sûr de la date,—de mettre au point le CF-105, avion Arrow, des changements très importants ont eu lieu par rapport à l'efficacité accrue des bombardiers pilotés du bord et à la mise au point de projectiles ballistiques intercontinentaux, et, dans le cas de l'affirmative, estime-t-il que ces modifications doivent influer sur la ligne de conduite qu'il y aurait lieu d'adopter à l'avenir relativement à la mise au point du CF-105?

Puis M. Benidickson vous a demandé ceci, monsieur:

> Autrement dit, si nous achetons...

M. HELLYER: Monsieur le président, permettez-moi...

Le PRÉSIDENT: Un instant, je vous prie, M. Smith est en train de poser une question.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): M. Benidickson a dit ceci:

> Autrement dit, si nous achetons des CF-105 dans la mesure où on en aura besoin pour équiper nos escadrilles en 1961, je crois avoir lu quelque part que pour avoir les pièces détachées nécessaires et le reste, la dépense occasionnée par le CF-105 serait d'environ un milliard de dollars.

Et vous avez répondu:

> Eh bien, j'estime que ce montant est purement estimatif. Nous n'avons aucun chiffre précis à cet égard.

A ce moment-là, vous n'aviez donc aucun chiffre précis, n'est-ce pas?

M. PEARKES: En effet.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Ensuite je voudrais vous poser une question au sujet de ce que M. Pearson a dit à ce momen-là, car il avait de toute évidence certains doutes au sujet de la mise en train proposée de l'Arrow. M. Pearson a dit cela et vous lui avez répondu ceci, monsieur:

> Pour ma part, je suis convaincu que les bombardiers portant équipage présentent toujours un danger...

Je ne vais pas vous répéter tout ce que vous avez dit. Vous avez expliqué pourquoi vous estimiez que ce danger existait toujours, mais vous avez dit que ce serait le cas pendant une période prolongée,—est-ce bien cela,—ou du moins pendant une certaine période de temps, et dans certaines circonstances, et que c'était pour cela que vous en étiez arrivé à cette conclusion?

M. PEARKES: En 1958, les bombardiers portant équipage étaient encore à craindre.

M. HELLYER: Monsieur le président, il s'agissait de savoir s'il était opportun ou nécessaire de poursuivre le programme ou non. J'ai parlé de la dépense et de ce que, à mon avis, les chiffres cités induisent sérieusement en erreur; jusqu'à un certain point c'est agir de façon irresponsable que de citer des chiffres fondés sur un système de contrôle et sur un genre de projectile que le gouvernement actuel avait décidé d'abandonner et de remplacer par d'autres plusieurs mois avant que la commande n'ait été annulée.

Le PRÉSIDENT: Vous songez ici à deux montants. Il y a celui de $2,200,000...

M. HELLYER: Exactement.

Le PRÉSIDENT: Et il y en a un autre de $1,300,000 environ.

M. HELLYER: C'est cela.

Le PRÉSIDENT: Un de ces montants s'applique aux avions non pourvus de système de contrôle du tir et l'autre à ceux qui étaient munis d'un tel système.

M. HELLYER: Non, les deux types d'avion avaient un système de commande et un projectile. Il s'agit simplement de l'écart qu'il y a entre la dépense prévue pour l'avion envisagé au début et celle occasionnée par la suite par l'appareil qui l'a remplacé.

Le PRÉSIDENT: Pouvez-vous répondre à cette question, monsieur le ministre? Essayons d'en finir si possible.

M. MILLER: Je crois qu'il serait utile que je vous explique exactement en quoi consiste ces $2,200,000 dont il est question. On devait s'en servir pour continuer la mise au point de l'avion. Tout d'abord, cette somme devait défrayer toutes les dépenses occasionnées à partir de la mise en exécution du programme. Le montant qu'on a cité pour les 100 avions représente le prix de ce nombre d'avions à partir de ce stade-là. Il ne comprend pas environ 300 millions de dollars qui avaient déjà été dépensés pour le programme. Ces $2,200,000 ont servi en grande partie à achever la mise au point du système *Astra* et du projectile *Sparrow* ainsi qu'au perfectionnement de l'avion même. Par conséquent, si on essaie d'établir une comparaison de la dépense à l'égard des 200 avions et celle pour les 100 avions, c'est en quelque sorte comme si on essayait de faire une comparaison entre une pomme et une orange.

M. HELLYER: Je suis d'accord avec vous jusqu'à un certain point, mais je ne suis pas entièrement de votre avis. J'aimerais interroger le ministre au sujet de ce qu'il a dit par rapport à la dépense qui a été faite par la suite et celle qui a été faite antérieurement. Le ministre a déclaré, et le ministre associé a dit dans son discours:

> ...c'est la somme prévue en plus des dépenses occasionnées jusqu'à présent.

M. CHAMBERS: Quelle était la somme prévue?

M. HELLYER: $2,285,000,000 dont on avait besoin pour poursuivre la fabrication.

Le PRÉSIDENT: Et alors?

M. HELLYER: Et alors j'estime que cela n'a rien à voir avec la question.

M. CHAMBERS: D'où vient ce renseignement?

M. HELLYER: De la déclaration que le ministre a faite devant notre Comité.

M. CHAMBERS: C'est à quelle page?

Le PRÉSIDENT: Messieurs, j'estime en toute justice que pour nous permettre de travailler ensemble lorsque vous citez un passage des témoignages, il faudrait indiquer la page et le paragraphe.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): C'est une excellente idée. Les questions que j'ai posées se rapportaient aux doutes que M. Pearson a exprimés au sujet de l'avenir de l'Arrow à la page 338. Les chiffres cités par M. Benidickson paraissent à la page 339.

M. CHAMBERS: Je me demande si on pourrait nous distribuer des règles à calculer pour que nous puissions suivre M. Hellyer.

Le PRÉSIDENT: Non, monsieur, cela coûterait trop cher.

M. HELLYER: Je doute fort que le secrétaire parlementaire sache comment s'en servir.

M. FAIRFIELD: Je vois en lisant cette déclaration qu'il y a ceci:

> La somme prévue en plus des dépenses occasionnées jusqu'à présent devait, au cours des années, s'établir plus ou moins de la façon suivante:

Le PRÉSIDENT: C'est à quel endroit?

M. FAIRFIELD: C'est à la page 5 de l'exposé du ministre.

Le PRÉSIDENT: Attendez que je trouve cela.

M. ROBERGE: C'est au bas de la page 89 de la version anglaise de nos délibérations.

Le PRÉSIDENT: Merci monsieur Roberge.

> En septembre 1958, le premier ministre a annoncé un programme à frais partagés...

M. FAIRFIELD: Si M. Hellyer voulait prendre sa règle à calculer et additionner ces dépenses, il trouverait qu'à part celles qui avaient été faites jusque-là, elles se chiffrent à $1,818,000,000 ce qui est un tout autre montant que les $2,289,000,000 qu'il nous a cités. Par conséquent, à part les dépenses occasionnées jusqu'à ce moment-là, cela fait environ 400 millions de dollars.

M. CHAMBERS: Je trouve que M. Hellyer se sert des citations de telle façon qu'il nous induit fortement en erreur. Il cite en effet deux déclarations du ministre qui ne proviennent pas du même exposé, il les réunit et il arrive à une conclusion qui n'est pas justifiée par les témoignages.

M. HELLYER: Mais pas du tout, ces citations viennent des témoignages.

Le PRÉSIDENT: Voici que nous commençons à nous chamailler; nous n'arrivons à rien. Il m'a bien semblé quand nous nous sommes mis au travail ce matin que nous étions en train de ressasser plusieurs témoignages qui ont été donnés. Si vous consultez les pages 89 et 90 (*version anglaise*), je crois que vous verrez pourquoi deux montants sont cités, monsieur Hellyer. Il me semble que tous les renseignements sont là et j'estime que si nous nous donnions tous la peine de nous préparer un peu mieux à l'avance, nous n'aurions pas besoin de poser la même question trois ou quatre fois et les renseignements pertinents seraient éventuellement consignés au compte rendu.

M. HELLYER: On a parlé tout à l'heure de la comparaison entre une pomme et une orange. Or, à un endroit, on cite un montant de $2,289,000,000 pour

200 avions et puis, à la page 90, on en mentionne un autre pour 60 avions dont la fabrication a été achevée et il s'agit toujours, si vous me permettez de le dire, d'avions munis d'un système de commande du tir *Astra* et de projectiles *Falcon* et *Sparrow*. Or, je prétends que ces chiffres n'ont aucun rapport et qu'ils sont trompeurs. Ils n'auraient pas dû être consignés au compte rendu et le ministre ne devrait pas s'en servir quand il fait des discours parce qu'ils ne veulent rien dire du tout et qu'ils donnent au public une fausse idée de la dépense envisagée pour le genre d'avions qu'on se proposait de construire au moment où la commande a été annulée.

Le PRÉSIDENT: En somme vous prétendez que ces chiffres sont erronés?

M. HELLYER: Ils ne veulent rien dire du tout.

Le PRÉSIDENT: Ils sont erronés et ne veulent rien dire?

M. HELLYER: Exactement.

Le PRÉSIDENT: Dans ce cas, s'ils sont erronés, ils sont faux.

M. PEARKES: Je n'ai pas la page imprimée mais j'ai un exemplaire dactylographié de mon exposé.

Le PRÉSIDENT: C'est aux pages 89 et 90 (*version anglaise*).

M. PEARKES: J'ai parlé d'un programme qu'on pourrait peut-être adapter à la place et j'ai dit ensuite,—c'est à la page 90:

> Il est certain que les dernières estimations reçues n'avaient pas été envisagées quand on a commencé à étudier ce projet. A vrai dire les dépenses ont passé d'une première estimation d'un million et demi à 2 millions de dollars par avion à 12 millions et demi de dollars, soit, $12,500,000 par avion, si le système originel de contrôle du tir avait été compris, ou $7,800,000 si l'autre système de contrôle, le système modifié, avait été adopté.

M. HELLYER: Quand vous dites...

Le PRÉSIDENT: Un instant je vous prie, monsieur Hellyer.

M. PEARKES: J'ai indiqué bien clairement qu'il y avait deux types d'avion et j'ai dit que si on avait adopté le modèle modifié, cela aurait coûté $7,800,000 par avion. Si nous avions choisi le modèle initial pourvu du *Sparrow*, cela aurait coûté $12,500,000...

M. HELLYER: Monsieur le président, au paragraphe...

Le PRÉSIDENT: Un instant, je vous prie, monsieur Hellyer. Vous avez posé une question et le ministre y répond.

M. PEARKES: Au bas de la page 89 je cite quelques chiffres.

M. CHAMBERS: Dans le dernier paragraphe, au bas de la page 89, dernière phrase, il y a ceci:

> ...à part les dépenses faites jusqu'à présent.

Le PRÉSIDENT: C'est ici je crois.

M. PEARKES: Dans cet exposé je n'ai pas mentionné la somme de 303 millions de dollars. J'ai dit que c'était en plus des sommes déjà dépensées de sorte que les chiffres qui figurent ici sont parfaitement conformes, exception faite de l'augmentation de 303 millions de dollars. Si vous voulez savoir à quel moment cette somme a été dépensée, j'ai ici certains renseignements. Ces 303 millions de dollars visaient...

M. HELLYER: De quels 303 millions de dollars parlez-vous?

Le PRÉSIDENT: Du montant qu'il a cité.

M. PEARKES: Du montant que j'ai cité lorsque j'ai parlé de la somme qui n'avait pas encore été dépensée. Est-ce cela qui vous intéresse?

M. HELLYER: Non, mais...

Le PRÉSIDENT: Voulez-vous poursuivre, monsieur.

M. PEARKES: Je puis seulement vous donner le détail par année. Je ne sais pas si cela vous intéresse.

M. HELLYER: J'ai posé une question au sujet de la déclaration du ministre que nous venons de relire. C'est au troisième paragraphe de la page 90:

> ...ou $7,800,000 si l'autre système de contrôle du tir, le système modifié, avait été adopté.

M. PEARKES: Oui.

M. HELLYER: N'est-il pas vrai qu'on l'a adopté en novembre 1958?

M. PEARKES: Non. Nous en faisions l'essai ces années-là pour voir si on pouvait l'adopter. Je crois pouvoir vous dire sans me tromper qu'on ne s'est jamais servi d'un CF-105 muni d'un *Falcon*.

M. HELLYER: On ne s'en est jamais servi? Est-ce que vous avez signé un contrat avec la société qui fabrique les appareils de contrôle du tir *Hughes* pour qu'elle fabrique ces appareils et pour que ces avions en soient munis?

M. PEARKES: On n'a jamais commandé des appareils semblables pour les CF-105. Par rapport au *Falcon* et au système de contrôle, nous faisions des essais pour voir si cet appareil et ce système conviendraient. C'est pour cela que j'ai dit:

> ...ou $7,800,000 si l'autre système de contrôle du tir, le système modifié, avait été adopté.

Si on avait adopté cet autre système, cela aurait coûté $7,800,000 à raison d'un appareil par avion. Je ne peux pas vous dire aujourd'hui que ce système a été adopté puisque ce n'est pas le cas. Nous en faisions l'essai pour voir s'il convenait d'adopter le *Falcon*.

M. HELLYER: Le ministre se laisse entraîner par ses propres paroles car le premier ministre a déclaré que le nouveau système de contrôle du tir allait être adopté. D'après ce que je comprends, un contrat a été signé entre le ministère de la Défense nationale et la société qui fabrique les contrôles *Hughes*.

Le PRÉSIDENT: Il me semble que le ministre vient de nous dire qu'il n'y a pas eu de contrat?

M. HELLYER: Il a dit qu'il n'y a pas eu de contrat pour la production et il a joué sur le mot «production»; il ne s'est pas expliqué.

Le PRÉSIDENT: Pourtant il y a une différence.

M. HELLYER: Si vous me permettez de me reporter à la page 89, le dernier paragraphe se lit comme suit:

> En février 1959 on a fini par annuler le CF-105. A ce moment-là la dépense totale prévue en vertu du programme de l'Arrow pour une commande de 37 avions mis au point mais non encore construits et pour 169 avions construits et munis d'un contrôle du tir et d'armes se chiffrait par environ $2,289,000,000.

Toutefois, à ce moment-là, on a abandonné le système de contrôle du tir *Astra*.

Par conséquent, il s'agissait d'une prévision de dépense qui ne comptait déjà plus puisqu'elle se fondait sur un dispositif qui avait été abandonné quelques mois plus tôt.

Le PRÉSIDENT: Et qu'est-ce que vous voulez savoir?

M. HELLYER: Je voudrais savoir pourquoi, dans ce cas, on s'est servi de ces chiffres après qu'on eut décidé de procéder autrement?

M. PEARKES: Tout ce que je puis vous dire, c'est qu'un autre dispositif, soit le *Falcon*, était à l'essai.

Le premier ministre a déclaré dans un communiqué de presse en date du 23 septembre:

> Dans l'intervalle, des modifications seront apportées au CF-105 durant sa mise au point en vue de pouvoir employer un système de contrôle du tir et un projectile que l'on fabrique déjà pour les avions des États-Unis destinés à la défense de l'Amérique du Nord. L'économie considérable qu'il sera possible de réaliser en annulant les programmes de l'*Astra* et du *Sparrow* et en y substituant ces autres éléments déjà en production se chiffrera par environ 330 millions de dollars pour les 100 avions commandés.

Nous essayions de déterminer s'il était possible de se servir du *Falcon*, c'est-à-dire du système de contrôle modifié. Or, comme je l'ai dit, lorsqu'ils ont été annulés il n'y avait aucun rapport entre les deux modèles. Je crois vous avoir expliqué bien clairement qu'il y avait deux modèles. Il y avait le modèle envisagé au début, qui était trop coûteux. Nous essayions de voir s'il serait possible de réaliser une économie qui en vaudrait la peine, qui nous justifierait de continuer, et la décision a été prise définitivement.

M. HELLYER: Y aurait-il quelque raison de croire...

Le PRÉSIDENT: Un instant, monsieur Hellyer. M. Winch a une autre question à poser à ce sujet.

M. WINCH: Il me semble que la déclaration du ministre qu'on vient de nous lire et le communiqué de presse du premier ministre se contredisent. Ce dernier a dit ceci:

...que l'on fabrique déjà...

alors que le ministre nous a dit il y a quelques instants qu'ils n'avaient jamais été fabriqués.

Le PRÉSIDENT: Je ne crois pas qu'il ait dit qu'on les fabriquait chez nous.

M. PEARKES:

> Dans l'intervalle, des modifications seront apportées au CF-105 durant sa mise au point...

M. WINCH: Oui, continuez.

M. PEARKES:

> ...en vue de pouvoir employer un système de contrôle du tir et un projectile qu'on fabrique déjà pour les avions des États-Unis destinés à la défense de l'Amérique du Nord.
>
> ...l'arme que l'on fabriquait déjà, c'était le *Falcon*.

M. WINCH: Mais pas le système de contrôle du tir?

M. PEARKES: Non pas le système de contrôle. Il n'a jamais été question de munir le CF-105 de ces deux appareils à la fois.

M. HELLYER: Une dernière question à ce sujet. Est-ce que le ministre pourrait nous dire s'il avait quelque raison de croire que le système de contrôle *Hughes* qu'on se proposait d'installer ne conviendrait pas?

M. PEARKES: Nous n'en avions aucune idée. On n'a jamais songé à ce système pour ce type d'avion.

M. HELLYER: Évidemment vous ne saviez pas non plus ce que l'*Astra* pouvait donner puisque cet appareil n'avait pas été complètement mis au point, tandis que les appareils *Hughes* avaient donné de bons résultats dans d'autres avions.

Le PRÉSIDENT: Quelle est votre question, monsieur Hellyer?

M. HELLYER: Voici: ai-je raison d'affirmer que le premier ministre ou le ministre de la Défense ont dit quelque part,—j'aimerais trouver le passage en question mais ce ne sera pas possible ce matin,—que le changement qu'on se proposait d'effectuer, à savoir l'installation du système de contrôle du tir *Hughes*, semblait satisfaisant?

M. PEARKES: Nous espérions qu'il conviendrait, mais tant qu'on n'a pas installé un appareil dans un avion, il n'est guère possible d'être sûr de son fait.

Le PRÉSIDENT: Approuvez-vous le poste, messieurs?

M. BALDWIN: Puis-je demander une autre question à ce sujet?

Le PRÉSIDENT: Très bien, monsieur Baldwin.

M. BALDWIN: Monsieur le ministre, à la page 96, lorsque vous avez parlé de la déclaration du premier ministre, vous avez ajouté quelque chose.

Le PRÉSIDENT: De quel paragraphe s'agit-il, monsieur Baldwin?

M. BALDWIN: Du troisième paragraphe.

Vous avez demandé au ministre s'il avait autre chose à dire, monsieur le président. Le ministre a parlé de la déclaration que le premier ministre a faite le 20 février 1959 et je crois qu'il y aurait lieu de lire ces deux déclarations à la suite l'une de l'autre. Le ministre a dit ceci:

> On prévoit que ces changements permettraient de réduire la dépense globale moyenne pour 100 avions de service de $12,500,000 à $7,800,000 chacun.

Lorsqu'on lit cette déclaration à la suite de celle du premier ministre du 20 février, tout devient parfaitement clair. J'aimerais que le ministre nous dise ce qu'il pense au sujet de cette partie de la déclaration du premier ministre, à savoir:

> Depuis ma déclaration de septembre dernier, on a fait beaucoup de travail quant à l'utilisation d'un dispositif de commande différent et d'armes différentes dans l'*Arrow*. Ces remaniements se sont révélés pratiques. Bien que le rayon d'action de l'avion ait été augmenté, il est encore limité. On estime qu'avec ces modifications le coût moyen total par unité, pour 100 avions de service, pourrait être abaissé d'environ 12 millions et demi à environ $7,800,000 y compris les armes, les pièces de rechange et l'achèvement de la mise au point, mais non comprise aucune partie de la somme de 303 millions dépensée à la mise au point avant septembre dernier.

Ce que vous avez ajouté fait sans doute suite à la déclaration du premier ministre, monsieur le ministre?

M. PEARKES: Oui, en effet.

M. HELLYER: C'est justement à cette partie-là de la déclaration du premier ministre que je pensais, là où il dit que ces remaniements se sont révélés pratiques.

Le PRÉSIDENT: D'autres questions? Le poste est-il approuvé?

Le poste est approuvé.

Maintenant, nous allons passer au matériel mécanique y compris les véhicules, sous la rubrique "Acquisition de matériel important et frais de production".

M. HELLYER: Est-ce que les moteurs sont compris dans la même rubrique?

Le PRÉSIDENT: Ils doivent être compris dans "Matériel mécanique", j'imagine.

M. HELLYER: Je me demande si le ministre...

Le PRÉSIDENT: M. Miller pourrait peut-être nous le dire. Oui, ils sont compris.

M. HELLYER: Je me demande si le ministre pourrait nous dire si on a fini par abandonner complètement le moteur *Iroquois* ou si on en a conservé certaines parties afin de s'en servir en cas de besoin?

M. PEARKES: On a continué de fabriquer ces moteurs. La société *Orenda* en construit en ce moment pour un nouvel avion, le 104.

M. HELLYER: Je songeais aux machines d'usinage et de mise au point qui étaient à l'essai. Est-ce qu'on les a démontées ou les a-t-on conservées?

M. PEARKES: Je l'ignore.

M. HELLYER: Est-ce que la société a fait savoir au ministère de la Défense nationale que le gouvernement français s'intéressait à ces moteurs *Iroquois* et envisageait la possibilité de s'en procurer 300 s'ils étaient satisfaisants?

M. PEARKES: Oui, je me souviens que le gouvernement français nous a fait savoir qu'il s'y intéressait, mais pour autant que je sache il n'y a pas eu de suite à cela.

M. HELLYER: Est-ce que le ministère de la Défense nationale a répondu officiellement à la lettre que la société lui a adressée au sujet de la proposition du gouvernement français?

M. CHAMBERS: Il s'agit sans doute du ministère de la Production de défense, monsieur le président?

Le PRÉSIDENT: C'est fort probable, mais le ministre doit sans doute le savoir.

M. PEARKES: Le ministère de la Défense nationale n'aurait pas répondu officiellement à ce sujet, car les demandes de cette nature sont adressées au ministère de la Production de défense. Je me souviens, cependant, que le gouvernement français a fait une demande semblable, mais il n'y a pas donné suite.

M. HELLYER: Est-ce que, selon vous, les dispositions prises par rapport à la distribution de la production de défense relèvent davantage de ce ministère que du vôtre?

M. PEARKES: Nous passons les commandes au ministère de la Production de défense et celui-ci s'efforce de réaliser une affaire aussi avantageuse que possible, et les frais sont partagés.

Le PRÉSIDENT: Y a-t-il d'autres questions? Le poste est-il approuvé?

Le poste est approuvé.

Le PRÉSIDENT: Armement. A-t-on des questions?

Approuvé.

M. HELLYER: Au sujet de ce poste, la dépense réelle a été bien inférieure au montant prévu. Je me demande si le ministre pourrait nous en expliquer la raison?

Le PRÉSIDENT: La somme prévue était de $2,300,000 et on a dépensé environ $1,200,000.

M. PEARKES: Oui. On avait compris dans la somme prévue un montant de $1,525,000 pour le matériel dont on aurait eu besoin relativement au programme *Sparrow* qui a été annulé par la suite. On n'a pour ainsi dire pas touché à cet argent.

Le PRÉSIDENT: D'autres questions?

Le poste est-il approuvé?

Approuvé.

Le PRÉSIDENT: Matériel de transmission; les dépenses ont légèrement excédé la somme prévue. Y a-t-il des questions?

Le poste est approuvé.

Le PRÉSIDENT: Matériel spécial d'instruction, le montant est sensiblement inférieur à celui qui avait été prévu. Des questions?

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Est-ce qu'on pourrait nous en expliquer un peu la raison.

M. PEARKES: D'après ce qu'on me dit, les disponibilités prévues en 1958-1959 pour les appareils simulant le CF-100 dépassaient d'environ $1,400,000 le montant dont on a eu besoin. Le reste du montant prévu en trop provient du fait qu'on a annulé des achats d'appareils de radar pour instruction et d'autre matériel se rapportant au programme de l'Arrow.

Le détail de la dépense réelle est le suivant: aides audio-visuelles, $297,000; simulateurs de vol et appareils d'instruction pour la manipulation des instruments, $2,396,000; panneaux de démonstration, $19,000 et articles divers, $73,000.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Vous dites qu'on a surestimé le montant qu'il fallait pour les simulateurs. Y a-t-il une autre raison, M. Miller pourrait peut-être nous en expliquer la raison?

Le PRÉSIDENT: Vous expliquer pourquoi on a surestimé le montant?

M. MILLER: Quand on achète des avions on achète en même temps des appareils qui les simulent et lorsque certains programmes sont annulés ou modifiés...

M. SMITH (*Calgary-Sud*): C'est uniquement par rapport au CF-105?

M. MILLER: Oui, surtout.

Le PRÉSIDENT: Avez-vous d'autres questions, messieurs?
Le poste est approuvé.

Le PRÉSIDENT: Matériel technique divers; le montant dépensé est légèrement inférieur à la prévision.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Permettez que j'en revienne à ma question. M. Miller a dit "surtout". Puis-je lui demander de nous dire, sans entrer dans le détail, quelle proportion de la surestimation est attribuable à l'annulation de l'Arrow, serait-ce 80 p. 100, ou envisageait-on une autre dépense qui serait la cause de cette surestimation?

M. MILLER: Non, je crois que la dépense prévue à cette fin en est surtout la cause. Je n'ai pas la ventilation de ces dépenses.

Le PRÉSIDENT: Il serait sans doute assez difficile de citer une proportion.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): C'est sans doute parce qu'on a annulé l'Arrow, n'est-ce pas monsieur Miller?

M. MILLER: Oui, c'est cela.

Le PRÉSIDENT: Matériel technique divers. Y a-t-il des questions?
Le poste est approuvé.

Le PRÉSIDENT: Munitions et bombes.

M. WINCH: Je remarque qu'à part l'année 1956-1957, où l'Aviation royale du Canada n'a eu besoin que de $6,200,000, il lui faut de 16 jusqu'à 24 millions de dollars environ par année pour les munitions et les bombes. Pendant l'année à l'étude, elle a dépensé $19,196,000 à cette fin. J'aimerais savoir si l'Aviation royale dépense une telle somme simplement pour ses besoins en temps de paix ou si elle fait des réserves de munitions et de bombes?

M. PEARKES: Cette année-là une certaine somme a été prévue pour l'achat des missiles *Sparrow*, mais comme on a arrêté le programme une économie a été réalisée. Nous ne faisons aucune réserve de munitions. C'est en majeure partie ce que nous avons dépensé au cours de l'année.

Le PRÉSIDENT: En réponse à la question de M. Winch, vous avez dépensé environ 20 millions de dollars par année pour fabriquer des munitions et des bombes et pour les mettre à l'essai?

M. PEARKES: Non, pas exactement. A ce moment-là, nous...

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Le président est un excellent témoin.

M. PEARKES: A ce moment-là nous étions en train de nous procurer un certain nombre de torpilles aériennes. Une somme de $16,651,000 avait été prévue pour la fabrication de bombes, de torpilles et de missiles et on n'a dépensé que 10 millions de dollars à cette fin. Si nous avons dépensé moins que la somme prévue c'est aussi en partie parce que l'exécution du programme

des torpilles de la marque 44 a progressé moins rapidement qu'on ne l'avait prévu. Il s'agit là d'une nouvelle torpille qu'on lance dans l'eau à partir d'un avion et qui file sous l'eau jusqu'à l'objectif.

M. WINCH: Puis-je poser une question?

Le PRÉSIDENT: Oui, monsieur Winch.

M. WINCH: Il semblerait que l'Aviation royale du Canada dépense toujours de 16 à 24 millions de dollars par année environ pour les munitions et les bombes Est-ce que le ministre pourrait nous dire à peu près combien d'argent on gaspille chaque année parce que ces munitions tombent en désuétude ou parce qu'on ne se sert plus des armes auxquelles elles étaient destinées? En d'autres termes, combien dépensons-nous pour des munitions et des bombes dont on ne peut pas se servir en temps de paix parce que d'autres armes sont adoptées?

M. PEARKES: Je n'ai pas ce renseignement pour l'année à l'étude. Mais je vous dirai quel est le montant prévu pour l'année prochaine lorsque nous en serons là.

M. WINCH: Ce sont les comptes que nous étudions en ce moment qui m'intéressent.

M. PEARKES: Il va falloir que je me procure ce renseignement.

M. WINCH: J'ai cru comprendre d'après ce que vous avez dit il y a quelques instants que si nous dépensons tant d'argent c'est en partie parce que certaines munitions ne peuvent plus servir du fait que de nouvelles armes sont adoptées. Pouvez-vous me dire si nous perdons 5 p. 100 ou 50 p. 100, bref, combien perdons-nous à cause de cela?

M. PEARKES: Je n'ai pas ce renseignement sous la main, mais je vais me le procurer.

M. WINCH: Très bien.

Le PRÉSIDENT: Si on vous obtient ce renseignement, est-ce que cela vous suffira, monsieur Winch? Comme ça nous pourrons en terminer avec ce poste?

M. WINCH: C'est regrettable de devoir dépenser de l'argent pour des munitions dont on se sert, mais c'est encore pire s'il faut en dépenser pour des munitions qu'il faut détruire.

M. PEARKES: Nous vous fournirons tous les détails au sujet des dépenses relatives aux munitions.

Le PRÉSIDENT: Le poste est-il approuvé?
Approuvé.

Le PRÉSIDENT: Avez-vous des commentaires à faire au sujet des transferts de matériel aux fins de l'aide mutuelle?

M. SMITH (*Calgary-Sud*): J'ai une question à poser.

Le PRÉSIDENT: Au sujet de l'aide mutuelle?

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Non, au sujet de la formation d'aviateurs dans le cadre du programme de l'OTAN.

Le PRÉSIDENT: Dans ce cas, nous vous écoutons, monsieur Hellyer.

M. HELLYER: Si le montant dépensé à l'égard de l'aide mutuelle est moins important que celui qu'on avait prévu, est-ce parce qu'il n'y avait pas de preneur pour le matériel offert ou parce qu'on n'a pas offert de matériel?

M. PEARKES: Je crois que c'est surtout parce que nous n'avons pas trouvé de gens qui voulaient prendre le matériel comme le recommandait le Conseil.

M. HELLYER: Est-ce que le ministre pourrait nous donner une idée du genre de matériel que nous avons offert et qui n'a pas trouvé preneur?

M. WINCH: Et pourrait-il nous dire en même temps si c'est parce que les armes ne pouvaient plus nous servir et, par conséquent, ne pouvaient non plus être utiles à d'autres.

M. PEARKES: Pas nécessairement.

Je vais vous expliquer. En ce qui concerne la Marine, quatre dragueurs de mines du modèle *Algerine* d'une valeur de 8 millions de dollars étaient prévus dans le programme initial et seulement deux de ces vaisseaux ont été transférés. Le reste du matériel dont on n'a pas eu besoin pour la Marine consistait en divers articles qui ne convenaient pas à l'aide mutuelle.

Par rapport à l'Armée, il y avait divers articles qui n'ont pas intéressé ceux à qui on les croyait destinés. Il s'agissait sans doute d'articles démodés qui dataient de la deuxième Guerre mondiale dont nos alliés ne pouvaient pas se servir.

En ce qui concerne l'Armée de l'air 40 avions du modèle Sabre d'une valeur de $20,622,000 étaient compris dans le programme originel et on ne les a pas offerts officiellement à titre de l'aide mutuelle lorsqu'on a appris qu'ils ne présentaient sans doute aucun intérêt pour ceux à qui on les destinait. Les recommandations visant l'allocation de cinquante T-33 d'une valeur de 11 millions de lollars ont tardé à arriver, de sorte qu'ils n'ont pas été offerts en 1958-1959. Une somme de 6 millions de dollars avait été prévue pour des pièces de rechange pour les avions CF-100 destinés à la Belgique, mais on ne s'est servi que de $2,500,000 à cette fin.

M. HELLYER: Et si on en a commandé moins est-ce parce qu'il y a eu moins d'usure, ou quoi?

M. PEARKES: Je ne saurais vous dire pourquoi la Belgique n'en a pas eu besoin. Elle n'avait peut-être pas les disponibilités nécessaires cette année-là... je ne sais pas.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Monsieur le président...

Le PRÉSIDENT: S'agit-il du poste à l'étude?

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Non.

Le PRÉSIDENT: Ce poste est-il approuvé?

Approuvé.

Le PRÉSIDENT: Vient ensuite la formation d'aviateurs dans le cadre du programme de l'OTAN.

A vous, monsieur Smith.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Monsieur le ministre, est-ce que je pourrais vous demander de nous expliquer dans les grandes lignes les principales dispositions financières qui ont été prises avec les pays qui participent au programme de formation des aviateurs de l'OTAN, qu'on exécute au Canada. Il s'agit simplement de la période à l'étude parce que nous ne nous chargeons plus de former des aviateurs.

M. PEARKES: Ils ont payé tant par étudiant, je crois que c'était $5,000, et nous fournissons, dans l'ensemble, les installations et autres moyens.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): N'est-il pas vrai que les ententes que nous avions avec les pays de l'OTAN variaient considérablement et que les contrats avec les participants n'étaient pas uniformes?

M. MILLER: Au début, le Canada a formé ces aviateurs gratuitement. Les frais globaux étaient portés au compte de l'aide mutuelle du Canada.

A mesure que les pays de l'OTAN constituaient leurs propres armées de l'air et élaboraient leurs propres programmes de formation, les pays les plus importants se sont retirés, le Royaume-Uni, la France et l'Italie. Toutefois, la Norvège, le Danemark et les Pays-Bas n'étaient pas en mesure d'inaugurer des programmes de formation chez eux et nous avons continué de former leurs aviateurs. Afin de nous assurer qu'ils choisiraient soigneusement les candidats qu'ils nous envoyaient, nous avons convenu que leurs gouvernements

nous verseraient une somme symbolique pour chaque élève que nous nous chargerions de former et on a convenu qu'ils nous verseraient $5,000. Ce sont les dispositions qui ont été prises vis-à-vis des trois pays qui ont continué.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Il s'agit toujours de la même époque. Comme les ententes avec les participants ont été annulées ou terminées, vous avez sans doute été obligés d'absorber dans vos propres services un assez grand nombre d'aviateurs et autres qui s'étaient occupés de la formation des candidats de l'OTAN. J'en viens maintenant à la question suivante et vous pourrez sans doute répondre aux deux en même temps.

D'après l'expérience que vous avez acquise, monsieur le ministre, ou monsieur Miller, et compte tenu évidemment de ce que cette entreprise faisait partie de la contribution du Canada à l'OTAN, est-ce que vous vous y prendriez de la même façon si c'était à recommencer? Cette entreprise n'a-t-elle pas laissé quelque peu à désirer en ce qui concerne le Canada tout en admettant qu'elle représentait une contribution?

M. PEARKES: Il était essentiel à l'époque d'aider les pays de l'OTAN à se constituer une armée de l'air. Ces dispositions ont été prises peu de temps après la formation de l'OTAN. Je ne sais pas du tout si nous nous y prendrions de la même façon, si c'était à recommencer. L'expérience nous a sans doute profité et par conséquent il y a certaines choses que nous pourrions changer.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Par rapport aux nouvelles prévisions de dépenses, cette expérience vous aura peut-être avertis. Je suppose que si d'autres pays vous demandaient de former des aviateurs, vous ne vous y prendriez pas tout à fait de la même façon. Ai-je raison?

M. PEARKES: Nous ne nous chargeons plus de ce genre de formation.

Le PRÉSIDENT: Il vous a soumis une hypothèse, répondez-lui de la même façon.

M. WINCH: Par rapport à l'année 1958-1959, j'aimerais savoir si vous avez formé des pilotes allemands en vertu de ce programme?

M. PEARKES: Je crois bien que oui. Oui, c'est bien cela, nous avons formé des pilotes allemands mais leur gouvernement a payé pour tout ce que nous leur avons fourni.

M. WINCH: Ne trouviez-vous pas assez paradoxal que le Canada forme des pilotes d'un pays qui nous a conduits deux fois à la guerre?

M. PEARKES: Il ne faut pas oublier que peu après 1955, l'Allemange a été admise à l'OTAN.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Les conditions mondiales veulent qu'on se trouve parfois en bien drôle de compagnie.

M. WINCH: Lorsque cela a été convenu, ne vous semblait-il pas que c'était suffisant d'avoir été trompé une fois, et qu'il ne fallait pas que la démocratie soit trompée de nouveau?

Le PRÉSIDENT: Encore une hypothèse.

M. WINCH: Ce n'est pas une hypothèse, car des milliers de Canadiens y songent et surtout les anciens combattants.

Le PRÉSIDENT: Je m'en rends compte.

M. CHAMBERS: En quelle année a-t-on pris des dispositions avec l'Allemagne à cet égard?

M. HELLYER: En 1956.

M. WINCH: Les Allemands ont considéré que le Traité de Versailles n'était qu'un chiffon de papier.

M. PEARKES: C'était en 1955, 1956 ou 1957?

M. CHAMBERS: Au début de 1957?

M. HELLYER: Je suis sûr que c'était du temps des libéraux, si c'est la réponse que vous cherchez.

M. PEARKES: C'était certainement avant que j'entre en fonctions.

M. CHAMBERS: Est-ce que ces dispositions ont été prises sous les auspices du ministre associé de l'époque?

Le PRÉSIDENT: D'autres questions?
Dans ce cas, le poste est-il approuvé?
Approuvé.

Le PRÉSIDENT: Viennent ensuite les dépenses faites à même les comptes spéciaux. Des questions?

M. WINCH: Il doit y avoir une explication, car le montant est passé de 30 millions à 159 millions de dollars.

Le PRÉSIDENT: Je crois que c'est assez bien expliqué dans l'exposé.

M. WINCH: Il s'agit des comptes qui ont été transférés sans doute?

Le PRÉSIDENT: Oui.
Est-ce que le poste est approuvé?
Approuvé.

Le PRÉSIDENT: Vient ensuite le Conseil de recherches pour la défense. Il est maintenant 11 heures moins le quart.

M. WINCH: Vous remarquerez à ce propos que depuis l'année 1955-1956, le montant a dépassé 64 millions de dollars, qu'il a atteint jusqu'à 82 millions, et le voilà maintenant à $74,360,000. J'aimerais bien qu'on nous dise exactement ce qui est compris dans cette dépense de 74 millions de dollars aux fins des recherches et des études pour la défense? Comment sommes-nous placés à cet égard par rapport au Royaume-Uni et les États-Unis? Y a-t-il double emploi dans certains domaines? Le Royaume-Uni et les États-Unis ne font-ils pas certains travaux avec les ressources dont ils disposent qui pourraient nous servir et qui nous éviteraient une telle dépense qui est énorme pour un pays comme le nôtre?

Le PRÉSIDENT: Il est maintenant 11 heures moins le quart. Est-ce que cela conviendrait au Comité, et à vous aussi, monsieur Winch, si nous réservions cette question générale jusqu'à vendredi matin à 9 heures et demie?

M. PEARKES: M. Field est présent et il pourrait nous faire un bref exposé.

Le PRÉSIDENT: Bon, nous allons l'entendre et vous pourrez poser des questions vendredi au sujet de ce qu'il nous aura dit.

M. G. S. FIELD (*investigateur scientifique en chef, Conseil des recherches pour la défense*): Monsieur le président, je ne sais pas si je vais pouvoir répondre brièvement, vu toutes les questions que M. Winch a posées, mais je pourrais peut-être vous faire quelques commentaires pour mettre les choses en bonne perspective.

Par rapport à la défense globale de 70 millions de dollars, je crois qu'il faudrait tout d'abord remarquer qu'elle se compose de deux éléments.

Il y a tout d'abord le Conseil de recherches pour la Défense, qui est essentiellement un organisme de recherches et qui dépense sans doute 30 millions de dollars environ. Pour l'année à l'étude, je crois que la somme dépensée a été d'environ 26 ou 27 millions de dollars. Quant au reste des 70 millions de dollars, ils servent aux études effectuées pour l'Armée, la Marine et l'Aviation. Les services armés ont besoin de certains articles déterminés pour leurs opérations, de nouveau matériel, et le Conseil de recherches pour la défense les aide à les mettre au point. Bien des articles sont compris dans ces 45 et quelques millions de dollars.

Par rapport au travail du Conseil de recherches pour la défense, comme je viens de le dire, il s'agit essentiellement de recherches. Cette activité est très étroitement liée à celle du Royaume-Uni et des États-Unis en particulier, quoique nous soyons également en relations avec d'autres pays de l'OTAN. Toutefois, les programmes de travaux du Conseil sont élaborés en détail, à la suite de nombreux entretiens avec nos amis, en définissant de façon générale certaines parties qui, pour diverses raisons, semblent être le mieux appropriées aux moyens dont nous disposons au Canada tant du point de vue du personnel que de celui du matériel.

Par conséquent, on peut répondre à la question qui a été posée, à savoir s'il y a beaucoup de chevauchement, qu'en général nous n'entreprenons aucun programme avant de l'avoir étudié avec nos amis ou avant de nous être bien renseignés sur ce qu'ils font, de sorte que nos travaux complètent ceux que l'on effectue ailleurs. En général, comme je viens de le dire, nous entreprenons l'exécution de ces programmes parce que nous estimons que les moyens dont nous disposons nous permettent de contribuer particulièrement bien au travail qui se fait. Ces moyens nous sont souvent fournis par notre situation géographique. Nous avons, par exemple, le grand Nord où le climat et le terrain nous permettent d'effectuer certaines expériences plus facilement que le Royaume-Uni ou les États-Unis.

En outre, nous avons parfois un groupe de personnes qui grâce à la formation spécialisée qu'elles ont reçue, à l'expérience qu'elles ont acquise et aux recherches qu'elles ont déjà faites ont un bagage qui leur permet de se mettre plus rapidement à l'exécution d'un programme qu'on ne peut le faire aux États-Unis ou en Grande-Bretagne, malgré que nous soyons obligés, comme je l'ai dit, de tenir compte de ce que les autres pays de l'OTAN sont en train de réaliser.

Voilà la situation sans détail aucun, monsieur le président; si quelqu'un désire soulever des questions plus précises ou me demander quoi que ce soit, je serai très heureux de lui répondre.

Le PRÉSIDENT: Nous allons réserver nos questions jusqu'à la prochaine réunion.

M. WINCH: Répondrez-vous également aux questions posées au sujet des études ou est-ce que quelqu'un d'autre va s'en charger?

M. FIELD: Je pourrai répondre à plusieurs des questions et s'il en est auxquelles je ne puis pas répondre, je vous obtiendrai les renseignements voulus.

La séance est levée.

CHAMBRE DES COMMUNES

Troisième session de la vingt-quatrième législature

1960

COMITÉ SPÉCIAL

DES

DÉPENSES AUX FINS DE LA DÉFENSE

Président: M. G. E. HALPENNY

PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

Fascicule 7

SÉANCE DU VENDREDI 27 MAI 1960

Dépenses aux fins de la Défense nationale pour l'année financière 1958-1959

TÉMOINS:

L'honorable George R. Pearkes, ministre de la Défense nationale; M. R. F. Miller, sous-ministre; M. P. S. Conroy, contrôleur général des Services d'inspection; M. G. S. Field, investigateur scientifique en chef, Conseil de recherches pour la défense.

CANADA
SEP 27 1960
BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

L'IMPRIMEUR DE LA REINE, CONTRÔLEUR DE LA PAPETERIE
OTTAWA, 1960

23228-0—1

COMITÉ SPÉCIAL
DES
DÉPENSES AUX FINS DE LA DÉFENSE

Président: M. G. E. Halpenny

Vice-président: M. Roger Parizeau

et MM.

Baldwin	Fairfield	Macdonald (*Kings*)
*Cardin	Forgie	Smith (*Calgary-Sud*)
Carter	Hellyer	Thompson
Chambers	Lambert	Webster
		Winch

Le secrétaire du Comité,
Antoine Chassé.

*A remplacé M. Roberge le 26 mai 1960.

ORDRE DE RENVOI

JEUDI 26 mai 1960.

Il est ordonné—Que le nom de M. Cardin soit substitué à celui de M. Roberge sur la liste des membres du Comité spécial des dépenses aux fins de la défense.

Certifié conforme.

Le greffier de la Chambre,
L.-J. RAYMOND.

23228-0—1½

PROCÈS-VERBAL

CHAMBRE DES COMMUNES, Salle 238-S
VENDREDI 27 mai 1960.
(8)

Le Comité spécial des dépenses aux fins de la défense se réunit à 9 heures et demie du matin sous la présidence de M. G. E. Halpenny.

Présents: MM. Baldwin, Carter, Fairfield, Forgie, Halpenny, Hellyer, Lambert, Macdonald (*Kings*), Webster, Winch—(10).

Aussi présents: L'honorable George R. Pearkes, ministre de la Défense nationale; M. F. R. Miller, sous-ministre; M. E. Armstrong, sous-ministre adjoint (Finances); M. D. B. Dwyer, surintendant des dossiers parlementaires; M. G. S. Field, investigateur scientifique en chef, Conseil de recherches pour la défense; M. P. S. Conroy, contrôleur général, Services d'inspection.

Le Comité reprend l'examen, interrompu le mercredi 25 mai, des dépenses du ministère de la Défense nationale pour l'année financière 1958-1959.

Le ministre et MM. Miller, Conroy et Field sont interrogés.

Le Comité termine l'examen des dépenses du ministère de la Défense nationale pour l'année financière 1958-1959, mais il est décidé que les questions qui font l'objet des rapports reproduits au fascicule 4, au sujet desquelles le ministre s'était engagé à fournir de plus amples renseignements, pourront être examinées de nouveau quand le Comité aura en main ces renseignements supplémentaires.

Le président remercie le ministre et les fonctionnaires de leur aide et fait remarquer que c'est la dernière fois aujourd'hui que M. Miller témoigne devant le Comité en sa qualité de sous-ministre.

Au nom du Comité, le président présente à M. Miller des vœux de succès dans son nouveau poste de président des chefs d'état-major qu'il occupera le 1er juin.

Après délibération, il est décidé que le Comité commencera à sa prochaine réunion l'examen des prévisions de dépenses du ministère de la Défense nationale pour l'année financière 1960-1961.

A 10 h. 48 du matin, le Comité s'ajourne au mercredi 1er juin 1960, à 9 heures et demie du matin.

Le secrétaire du Comité,
Antoine Chassé.

TÉMOIGNAGES

VENDREDI 27 mai 1960.
9 heures et demie du matin.

Le PRÉSIDENT: Messieurs, nous sommes en nombre. M. Miller aimerait partir en vacances lundi et, pourvu que cela vous convienne, nous pourrions, je pense, l'interroger le premier, s'il y a un grand nombre de questions au sujet de recherches pour la défense. Avez-vous beaucoup de questions à poser, monsieur Winch?

M. WINCH: Oui, un assez grand nombre.

Le PRÉSIDENT: Si tout le monde est d'accord, nous devrions, je pense, réserver la question du Conseil de recherches pour la défense et examiner les dépenses aux titres suivants: administration ministérielle, services d'inspection, aide mutuelle et divers. Il n'y a pas d'opposition?

(Assentiment)

Le PRÉSIDENT: Commençons l'examen de la rubrique administration ministérielle. Avez-vous des questions au sujet des traitements et salaires civils? La dépense a été légèrement inférieure au montant prévu. Avez-vous des questions?

La dépense est approuvée.

Le PRÉSIDENT: Viennent ensuite les indemnités civiles. Avez-vous des questions?

La dépense est approuvée.

Le PRÉSIDENT: Le troisième article porte sur les services professionnels et spéciaux. Avez-vous des questions, messieurs?

La dépense est approuvée.

Le PRÉSIDENT: Frais de voyage et de déménagement. Questions?

La dépense est approuvée.

Le PRÉSIDENT: Affranchissement. Avez-vous des questions?

La dépense est approuvée.

Le PRÉSIDENT: Téléphone, télégrammes et autres moyens de communication. Avez-vous des questions?

La dépense est approuvée.

Le PRÉSIDENT: Publications. Des questions?

M. LAMBERT: Oui, monsieur le président. Sous ce rapport, les publications du Conseil de recherches pour la défense sont-elles en grande demande chez le public? Tous ces éléments de dépenses se trouvent sous la rubrique Conseil de recherches pour la défense?

Le PRÉSIDENT: Non, le Conseil de recherches pour la défense n'en constitue que la première partie, monsieur Lambert.

M. LAMBERT: Monsieur le président, le titre du document se lit: Conseil de recherches pour la défense, administration.

Le PRÉSIDENT: Vous avez raison, monsieur Lambert. Au haut de la page, on peut lire: Conseil de recherches pour la défense, administration. Mais ensuite Conseil de recherches pour la défense apparaît en sous-titre, suivi de recherches et études, marine, armée et aviation. Ensuite, il y a total, recherches et études, à la fin de la partie du tableau qui a trait au Conseil de recherches pour la défense.

Nous arrivons ensuite à l'administration ministérielle et c'est ce que nous examinons présentement. Avez-vous des questions, monsieur Lambert?

La dépense est approuvée.

M. LAMBERT: Monsieur le président, sous la rubrique précédente, il y avait des traitements et salaires civils. Quelle est la différence entre ceux-là et ceux-ci? Est-ce aux fins de la comptabilité que les traitements et salaires civils forment un groupe particulier sous la rubrique administration ministérielle?

L'hon. G. R. PEARKES (*ministre de la Défense nationale*): L'administration ministérielle, dans l'ensemble, signifie l'administration centrale ici à Ottawa et il s'agit ici des dépenses relatives à l'administration du ministère dans son ensemble, des dépenses dont le sous-ministre est directement responsable.

La partie précédente se rapportait entièrement au Conseil de recherches pour la défense. Vous avez mentionné le haut de la page. On y lit en effet Conseil de recherches pour la défense mais aussi administration, services d'inspection, aide mutuelle et autres. Ce sont tous des groupes distincts de dépenses.

M. LAMBERT: Très bien; mais pour autant qu'il s'agisse du ministère de la Défense nationale, le détail de l'administration ministérielle indiqué ici en comparaison de celui de la rubrique précédente...

Le PRÉSIDENT: Vous voulez parler de la répartition entre la marine, l'armée et l'aviation?

M. LAMBERT: C'est cela.

M. WINCH: Ne sommes-nous pas à examiner les dépenses du bureau central de la défense nationale?

M. PEARKES: Il s'agit ici des dépenses relatives à l'administration du ministère à distinguer des dépenses relatives à l'administration de l'armée, de la marine et de l'aviation.

Le PRÉSIDENT: Avez-vous d'autres questions, monsieur Winch, ou cette explication vous suffit-elle?

M. WINCH: C'est parfait.

Le PRÉSIDENT: La dépense est-elle approuvée?

Approuvée.

Le PRÉSIDENT: Papier de bureau un peu moins que le montant prévu. Des questions?

Approuvée.

Le PRÉSIDENT: Fournitures et approvisionnements. Les dépenses sont à peu près égales au montant prévu. Des questions?

Approuvée.

Le PRÉSIDENT: Matériel divers. Des questions?

Approuvée.

Le PRÉSIDENT: Pensions. Des questions?

M. HELLYER: Monsieur le président, j'ai une question à poser à ce sujet. J'ai remarqué un article dans l'un des journaux l'autre jour au sujet des engagements en matière d'allocations de retraite pour les forces armées. Peut-être s'agit-il ici uniquement du personnel de l'administration, je n'en suis pas certain. Mais le ministre pourrait-il nous dire quel total atteignent les engagements de la Couronne, en sus des dépenses pour lesquelles des crédits ont déjà été votés, eu égard à ces allocations de retraite?

M. F. R. MILLER (*sous-ministre de la Défense*): Le présent article n'englobe évidemment pas l'ensemble des services; il ne s'agit ici que de l'administration ministérielle. La caisse plus vaste, l'état financier de la caisse de retraite... est-ce de cela que vous parlez?

M. HELLYER: C'est la question qui se pose à la lecture de cet article de journal, il me semble, en effet.

M. MILLER: Tenter de vous expliquer cela, l'état financier de cette caisse, serait vraiment... nous pourrions vous préparer un document à ce sujet; mais sans cela...

M. HELLYER: Je n'insisterai pas, monsieur le président. Je me demandais simplement si les témoins avaient des renseignements en main.

Le PRÉSIDENT: Je vous remercie.

M. WINCH: Monsieur le président, puis-je poser une question, maintenant?

Le PRÉSIDENT: Oui, certainement.

M. WINCH: J'imagine que ma question a trait aux "autres prestations". Existe-t-il quelque mesure, quelque ligne de conduite, applicable au cas où une personne au service du ministère en cause ici est blessée en se rendant au bureau central de la Défense nationale ou en en revenant. Cette personne est-elle protégée de quelque façon?

M. PEARKES: La personne qui est de service est protégée contre les accidents. Le militaire qui se rend à son travail quotidien ordinaire est, à mon avis, de service.

M. WINCH: Je me souviens que, il y a un assez bon nombre d'années, une modification de la ligne de conduite a donné lieu à beaucoup de difficultés et je me demandais si toutes ces difficultés avaient été aplanies.

M. PEARKES: Je ne sais pas si vous parlez du personnel militaire ou du personnel civil.

M. WINCH: Toute personne qui tombe sous la rubrique administration que nous sommes à examiner.

M. MILLER: Il ne peut par conséquent s'agir que du personnel civil.

M. WINCH: Toutes les personnes qui composent ce personnel sont donc protégées?

M. MILLER: En vertu de la Loi sur l'indemnisation des employés de l'État.

M. WINCH: Existe-il une différence entre la protection donnée au personnel civil et la protection donnée au personnel militaire?

M. PEARKES: Oui.

M. WINCH: Quelle est la différence? S'il s'agit de civils, ils sont protégés en vertu d'une loi particulière; et, s'il s'agit de militaires?

M. PEARKES: Ils sont protégés en vertu des termes de leur contrat de service qui prévoit l'hospitalisation. S'ils sont tués ou s'ils deviennent complètement invalides, ils tombent alors sous le coup de la Loi canadienne sur les pensions.

M. WINCH: Et, s'ils sont tués, la veuve...

M. PEARKES: En route vers leur travail.

M. WINCH: ...la veuve ou les personnes à charge tombent alors sous le coup de la Loi sur les pensions, est-ce exact?

M. PEARKES: Ces personnes tomberaient sous le coup de la Loi sur les pensions en effet, de la Loi canadienne sur les pensions et non de la Loi sur les pensions aux militaires. Il y a deux lois. La Loi sur les pensions aux militaires porte sur le service de longue durée et, en pareil cas, ces personnes tomberaient sous le coup de cette loi car elles obtiendraient une pension de 50 p. 100.

M. WINCH: Je vous remercie.

Approuvée.

Le PRÉSIDENT: Toutes autres dépenses. Le montant est ici bien inférieur au montant prévu. Avez-vous des questions?

Approuvée.

Le PRÉSIDENT: Services d'inspection: traitements et salaires civils. Un montant moindre que le montant prévu. Avez-vous des questions?

M. LAMBERT: Monsieur le président, sous ce rapport, on avait donné à entendre que, en 1958 et en 1959, par suite de la réduction des achats aux fins de la défense, il y aurait probablement diminution du personnel.

M. PEARKES: L'année 1958-1959 a marqué la fin d'une période chargée de construction; les besoins en matière de services d'inspection sont allés en diminuant, particulièrement dans le domaine du matériel.

Le PRÉSIDENT: Quel nom portent vos services d'inspection maintenant? Ce nom est-il le même que durant la guerre?

M. PEARKES: Services d'inspection.

Le PRÉSIDENT: C'est tout?

M. PEARKES: Oui.

Le PRÉSIDENT: Au ministère de la Défense nationale?

M. PEARKES: Oui.

La dépense est approuvée.

Le PRÉSIDENT: Services professionnels et spéciaux. Avez-vous des questions?

M. CARTER: Qu'entend-on exactement par services professionnels et spéciaux? De quelle sorte de services s'agit-il?

M. PEARKES: Il s'agirait de services d'inspection très spécialisés que nos inspecteurs ordinaires ne seraient pas en mesure de fournir.

M. P. S. CONROY *(contrôleur général des Services d'inspection)*: De temps à autre, il est nécessaire de s'adresser à des services extérieurs pour obtenir des avis professionnels, à *Lloyd's* de Londres par exemple; parfois, à d'autres spécialistes du Royaume-Uni et ainsi de suite. Nous devons payer ces services.

M. CARTER: Comment expliquer la forte réduction au regard des prévisions de dépenses antérieures?

M. CONROY: La principale raison est que le nombre de contrats adjugés en dehors du pays a été moins élevé en 1958-1959.

Le PRÉSIDENT: Avez-vous d'autres questions?
Approuvée.

Le PRÉSIDENT: Frais de voyage et de déménagement. Ici encore, il y a eu réduction.

M. WINCH: Pourquoi le montant en est-il aussi élevé sous la rubrique des services d'inspection?

Le PRÉSIDENT: Pardon?

M. WINCH: Non, le montant n'en est pas tellement élevé, en vérité.

Le PRÉSIDENT: La dépense est approuvée?
Approuvée.

Le PRÉSIDENT: Transport: chemin de fer et camion. Avez-vous des questions?
Approuvée.

Le PRÉSIDENT: Affranchissement. Des questions?
Approuvée.

Le PRÉSIDENT: Téléphone, etc. Des questions?
Approuvée.

Le PRÉSIDENT: Papier de bureau. Des questions?
Approuvée.

Le PRÉSIDENT: Fournitures et approvisionnements. Avez-vous des questions?
Approuvée.

Le PRÉSIDENT: Acquisition ou construction de bâtiments et ouvrages, y compris acquisition de terrains, achat de propriétés immobilières.

M. LAMBERT: S'agit-il ici simplement d'un changement dans les méthodes de comptabilité, car je remarque qu'il n'y avait rien sous cette rubrique de 1955 jusqu'en 1957. Des dépenses ont été faites en 1957-1958. Ensuite, ces dépenses atteignent un montant qui est proportionnellement assez élevé tout en n'étant pas tellement élevé en chiffres absolus. Comment se fait-il que les services d'inspection aient besoin de terrains et de bâtiments?

M. PEARKES: Il s'agit ici de certains polygones à Nicolet.

Le PRÉSIDENT: Avez-vous d'autres questions?

La dépense est approuvée.

Le PRÉSIDENT: Construction. Pas de dépenses, je crois donc que cela sera approuvé.

Assentiment.

Le PRÉSIDENT: Travaux à la journée et petites adjudications. Avez-vous des questions?

Approuvée.

Le PRÉSIDENT: Réparation et entretien de bâtiments et ouvrages. Les chiffres des dépenses et des prévisions sont les mêmes, 12 et 12. Des questions?

Approuvée.

Le PRÉSIDENT: Location de terrains. Avez-vous des questions?

La dépense est approuvée.

Le PRÉSIDENT: Acquisition ou construction de matériel, les dépenses ont été bien inférieures aux prévisions. Des questions?

M. MACDONALD (*Kings*): Pourrait-on nous expliquer brièvement ce qui est compris sous cette rubrique?

M. CONROY: Construction de matériel?

Le PRÉSIDENT: Oui.

M. CONROY: Cette dépense concerne surtout les installations d'épreuve de l'artillerie à Nicolet. Les dépenses sont inférieures aux prévisions par suite de l'annulation de plusieurs projets importants, y compris une rampe statique de lancement de fusées. Les autres projets ont été continués mais nous avons cherché à réduire les dépenses sous ce rapport en attendant que la situation se soit plus ou moins stabilisée.

M. WINCH: Comment se fait-il que cela tombe sous la rubrique Services d'inspection?

M. CONROY: Nous nous occupons d'éprouver toutes les armes,—canons, affûts de canon, etc.,—qu'achète le ministère de la Défense nationale. Ces épreuves se font à Nicolet, Valcartier et aussi à Long Branch.

Le PRÉSIDENT: La dépense est-elle approuvée?

La dépense est approuvée.

Le PRÉSIDENT: Réparation et entretien du matériel. Des questions? La dépense est-elle approuvée

La dépense est approuvée.

Le PRÉSIDENT: Services de ville. Des questions? La dépense est-elle approuvée?

La dépense est approuvée.

Le PRÉSIDENT: Pensions, etc. Des questions? La dépense est-elle approuvée?

La dépense est approuvée.

Le PRÉSIDENT: Toutes autres dépenses—divers. Des questions? La dépense est-elle approuvée?

La dépense est approuvée.

M. WINCH: Comment se fait-il que les dépenses à ce titre soient toujours égales aux prévisions?

Le PRÉSIDENT: Oui, c'est juste, elles sont égales aux prévisions.

Si je me souviens bien, nous avons réservé un article pour M. Hellyer. Il s'agissait de la "Publication de rapports et autres documents", sous la rubrique Aviation royale du Canada. Nous avons réservé cet article car M. Hellyer demandait des renseginements.

M. PEARKES: Ces renseignements ont été fournis. Il s'agit d'une longue liste de publications. Vous l'avez remise à M. Hellyer lui-même.

Le PRÉSIDENT: Monsieur Hellyer, cette liste que vous avez reçue renferme-t-elle tous les renseignements qu vous désiriez obtenir sur la question?

M. HELLYER: J'ai d'autres questions à poser, soit maintenant soit en une autre occasion, monsieur le président. Quand continuerons-nous l'examen des dépenses du Conseil de recherches pour la défense?

Le PRÉSIDENT: Nous pourrions maintenant finir ceci et revenir ensuite à la rubrique qui vous intéresse. Avez-vous beaucoup de questions à poser au sujet de l'aide mutuelle? Passons à la dernière page, à la rubrique "Aide mutuelle". Le premier article sous cette rubrique se lit: "Acquisition aux fins de l'Aide mutuelle". Les dépenses se sont élevées à un million de dollars tandis que les prévisions étaient de un million et demi environ. Avez-vous des questions, messieurs?

La dépense est-elle approuvée?

La dépense est approuvée.

Le PRÉSIDENT: Transferts aux pays de l'OTAN de matériel provenant des magasins militaires. Les dépenses sont inférieures aux prévisions. Avez-vous des questions? La dépense est-elle approuvée?

La dépense est approuvée.

Le PRÉSIDENT: Entraînement aérien pour l'OTAN. Des questions?

M. CARTER: Ces dépenses sont beaucoup plus faibles que les dépenses effectuées en 1957-1958. De 26 millions de dollars, elles sont tombées à 6 millions. Y a-t-il une raison spéciale à cette forte réduction?

M. PEARKES: L'entraînement des pilotes pour les pays de l'OTAN tirait à sa fin car ces pays commençaient à l'époque à établir leurs propres programmes d'entraînement.

M. MILLER: Les membres du Comité se rendront compte, je pense, qu'il s'agit ici d'un sommaire des dépenses au titre de l'aide mutuelle qu'ils ont examinées précédemment, service par service.

M. CARTER: Oui.

Le PRÉSIDENT: Contributions à l'infrastructure et aux budgets de l'OTAN.

M. WINCH: Je m'excuse de mon ignorance mais pourrait-on m'expliquer ce qu'on entend exactement par "infrastructure"?

M. PEARKES: L'infrastructure comprend surtout la construction de tous les projets requis par l'OTAN, dont tous les pays de l'OTAN se partagent le coût. Le Canada paie un certain pourcentage du coût, mettons, de l'entretien et de la construction de tous les projets de l'OTAN, qu'il s'agisse d'immeubles, d'aérodromes ou d'autres choses de ce genre. Le présent article ne comprend pas le personnel.

M. WINCH: Le Canada paie-t-il chaque année un pourcentage déterminé ou un nouveau budget est-il établi chaque année quant à ce que le Canada doit contribuer?

M. PEARKES: Il nous faut, chaque année, établir des prévisions quant à ce que ces pays dépenseront et ensuite déterminer quel en sera notre pourcentage. La chose n'est pas facile parce que, à peu près chaque année, les dépenses des pays de l'OTAN n'atteignent pas les prévisions.

M. WINCH: S'il arrivait que l'OTAN soit dissoute ou que le Canada s'en retire pour une raison quelconque, ces dépenses que le Canada a faites pour la construction d'aérodromes ou autres choses seront-elles considérées comme des dons ou le Canada recouvrira-t-il quelque chose du pays auquel ces installations resteront?

Le PRÉSIDENT: Voulez-vous dire si jamais le Canada se retirait de l'OTAN?

M. WINCH: Oui.

M. PEARKES: Il n'existe, que je sache, aucun accord selon lequel le Canada serait remboursé de quelque façon pour ses contributions à l'OTAN.

M. WINCH: Je comprends très bien que nous leur fournissions du personnel et des forces armées mais, dans le présent cas, certaines choses resteraient et je me demandais si la ligne de conduite serait différente à cet égard?

M. PEARKES: Sous la présente rubrique nous payons notre part de la construction d'aérodromes, d'immeubles et ainsi de suite, qui sont érigés dans les pays de l'OTAN. Rien n'a été dépensé au Canada au titre de l'infrastructure. Aucune des dépenses comprises ici n'a été effectuée en vue de la construction de quelque chose au Canada.

M. WINCH: Selon ce principe, alors, pour autant qu'il s'agisse de l'OTAN, il ne se construit rien dans l'Amérique du Nord?

Le PRÉSIDENT: Vous voulez dire au titre de l'infrastructure?

M. WINCH: Oui, au titre de l'infrastructure.

M. PEARKES: C'est juste. Le Canada n'a jamais demandé qu'à ce titre des immeubles soient érigés sur le continent nord-américain.

M. WINCH: Permettez-moi de demander ceci alors: étant donné qu'on compte que le Canada contribuera et qu'il contribue en effet à la défense mondiale, pour autant qu'il s'agisse des démocraties, n'a-t-on jamais songé que la défense de l'Amérique du Nord est intimement liée à la défense de n'importe quel autre pays de l'OTAN; et, dans le cas de l'affirmative, pourquoi le Canada n'est-il pas aidé?

M. PEARKES: Comme vous le savez, la région Canada-États-Unis est une des régions de l'OTAN. Mais, en raison de l'éloignement de cette région de l'Europe et du fait que nous avons pu, en concluant des accords directement avec les États-Unis, faire la construction qui a été faite au Canada et qui est à l'avantage des autres pays de l'OTAN, nous avons toujours payé les frais de ces constructions nous-mêmes. Je songe aux installations du réseau éloigné de pré-alerte par exemple. Elles ont été érigées en vertu d'ententes entre le Canada et les États-Unis.

Ce sont surtout le Canada et les États-Unis, bien entendu, qui bénéficient des avantages qu'offre le réseau éloigné de pré-alerte; mais, indirectement, ou peut-être assez directement, les autres pays de l'OTAN en bénéficient aussi. Toutefois, nous avons fait d'autres contributions. Et jamais depuis la formation de l'OTAN des fonds d'infrasturcture n'ont été dépensés au Canada.

M. WINCH: La marine sur les côtes de l'Atlantique relève directement ou indirectement du commandement de l'OTAN?

M. PEARKES: Oui.

M. WINCH: Il ne s'est jamais fait de travaux de construction pour le compte de l'OTAN à cet endroit?

M. PEARKES: Pas au Canada. On avait songé à y aménager des installations pour l'emmagasinage du combustible mais l'OTAN n'y a jamais dépensé d'argent.

M. CARTER: Ces pourcentages, les pourcentages des contributions du Canada à l'infrastructure, comment sont-ils déterminés? Se fonde-t-on sur le chiffre de la population ou sur le produit national brut?

M. PEARKES: Le pourcentage est déterminé par une entente et il s'établit entre 5 et 6 p. 100.

M. CARTER: Il n'y a pas de formule; on ne se fonde sur aucune formule?

M. PEARKES: Il s'agit d'un pourcentage convenu.

Le PRÉSIDENT: Il y aurait donc une formule convenue pour commencer?

M. PEARKES: Oui, à l'OTAN.

M. CARTER: Une entente différente chaque année?

M. PEARKES: Oui.

M. CARTER: Le pourcentage varie-t-il chaque année

M. PEARKES: Je crois qu'il demeure à peu près toujours le même. Il peut varier d'une fraction, mais il s'établit entre 5 et 6 p. 100.

M. CARTER: Est-il tenu compte de quelque façon des contributions que fait le Canada aux installations de défense au Canada ou en Amérique du Nord?

M. PEARKES: A mon avis, si nous ne demandons pas que des fonds de l'infrastructure soient dépensés au Canada, c'est en raison du faible pourcentage de notre contribution.

M. WINCH: Puis-je poser une autre question?

Le PRÉSIDENT: Oui, monsieur Winch.

M. WINCH: Je remarque que, en 1957-1958, les dépenses réelles ont été de $10,468,000. Pour 1958-1959, les prévisions atteignaient $21,500,000, soit prseque le double des dépenses de l'année précédente, tandis qu'en fait il ne fallait que 2 millions de plus qu'en 1957-1958, c'est-à-dire $12,406,000. Existait-il des circonstances particulières qui vous ont porté à croire qu'il vous faudrait plus que doubler le montant de l'année précédente au titre de l'infrastructure?

M. PEARKES: Nous n'avons à peu près rien à dire au sujet des dépenses. Les travaux se font à l'entreprise. Les contrats sont habituellement adjugés à des sociétés européennes et elles n'ont tout simplement pas été capables de dépenser l'argent. Il est très difficile pour nous de faire une estimation. Nous connaissons le budget qui est adopté. Notre représentant au conseil de l'OTAN donne son adhésion au budget général. Lorsqu'il s'agit des dépenses découlant de ce budget, nous n'avons vraiment rien à dire. Ainsi, si une société française, par exemple, n'est pas capable d'exécuter les travaux de construction à l'égard desquels elle a fait une soumission, notre estimation n'est pas exacte car nous devons fonder celle-ci sur le budget.

M. WINCH: Vous affirmez cependant que vous n'avez à peu près rien à dire.

M. PEARKES: C'est exact.

Le PRÉSIDENT: Vous voulez dire que vous n'exercez aucun contrôle sur les livraisons, je pense.

M. PEARKES: Vous parlez de contrôle sur le budget?

M. WINCH: C'est ce point qui m'intéresse.

M. PEARKES: Il y a contrôle sur le budget. Une réunion se tient en décembre chaque année à laquelle assiste le ministre des Finances et on y examine les budgets. Bien entendu, notre représentant permanent, M. Léger, a rang d'ambassadeur. Il étudie toutes ces propositions et assure la sauvegarde des intérêts du Canada.

Le PRÉSIDENT: Avez-vous d'autres questions, messieurs?

M. BALDWIN: Monsieur le président, le présent article comprend-il notre contribution au programme de recherches de l'OTAN?

Le PRÉSIDENT: Le programme de recherches de l'OTAN?

M. BALDWIN: J'imagine que le détail nous en sera fourni lors de l'examen des recherches pour la défense mais je songe à des choses telles que les bourses d'étude dans le domaine des sciences.

Le PRÉSIDENT: M. Field pourrait probablement répondre à votre question.

M. PEARKES: On me dit que tel n'était pas le cas en 1958-1959, l'année que nous sommes à examiner.

M. BALDWIN: Je vois. Avons-nous quand même fait quelque contribution au programme de recherches de l'OTAN en 1958-1959?

M. G. S. FIELD (*investigateur scientifique en chef, Conseil des recherches pour la défense*): Nous avons prêté les services de deux personnes au centre de recherches de La Haye. Nous avons payé leurs dépenses pendant qu'elles travaillaient en cet endroit, mais ces dépenses n'ont pas été imputées à l'infrastructure.

M. BALDWIN: Nous obtiendrons probablement des détails au sujet de notre participation aux bénéfices du programme de recherches de l'OTAN quand M. Field témoignera lors de l'examen de la question des recherches pour la défense?

Le PRÉSIDENT: En effet.

La dépense est-elle approuvée?

La dépense est approuvée.

Le PRÉSIDENT: Divers: dépenses aux fins de la défense effectuées par d'autres ministères du gouvernement.

M. WINCH: Pourrait-on nous expliquer brièvement ce que font les autres ministères du gouvernement et ce dont il s'agit ici?

M. PEARKES: Il s'agit surtout du ministère des Transports qui fournit des services météorologiques, c'est-à-dire des dépenses effectuées par le ministère des Transports eu égard aux services météorologiques, de réglementation de la circulation aérienne et autres fournis au ministère de la Défense nationale, sur une base recouvrable. C'est là un des articles compris sous la présente rubrique et les dépenses ont été, inférieures aux prévisions de $700,000.

Le PRÉSIDENT: Est-ce là un des articles les plus importants, monsieur le ministre?

M. PEARKES: Oui, c'est l'un des plus importants.

Le PRÉSIDENT: D'autres questions?

La dépense est-elle approuvée?

La dépense est approuvée.

Le PRÉSIDENT: Subventions aux associations militaires, etc. Les dépenses sont égales aux prévisions. Avez-vous des questions? La dépense est-elle approuvée?

La dépense est approuvée.

Le PRÉSIDENT: Subventions à la ville d'Oromocto? Où se trouve Oromocto?

M. PEARKES: Oromocto est près de Gagetown.

Le PRÉSIDENT: Je vous remercie. La dépense est-elle approuvée?

La dépense est approuvée.

Le PRÉSIDENT: Pensions et autres prestations, etc? Des questions? La dépense est-elle approuvée?

La dépense est approuvée.

Le PRÉSIDENT: Revenons à M. Field, messieurs, c'est-à-dire au Conseil de recherches pour la défense. Le premier article, monsieur Winch, comprend les traitements et salaires civils.

M. WINCH: Je croyais que nous devions d'abord examiner la question dans son ensemble, monsieur le président.

Le PRÉSIDENT: Procédons article par article. Traitements et salaires civils? Avez-vous des questions, messieurs? La dépense est-elle approuvée?

La dépense est approuvée.

Le PRÉSIDENT: Autres frais d'exploitation, avez-vous des questions?

La dépense est approuvée.

Le PRÉSIDENT: Construction?

M. LAMBERT: Ces chiffres comprennent-ils des dépenses en vue de la construction d'un tunnel aérodynamique?

M. FIELD: Je le crois. Nous avons fait certaines contributions à la construction d'un tunnel aérodynamique. En effet, il y a eu une contribution à cette fin au cours de l'année que nous sommes à examiner.

M. LAMBERT: De quelle importance?

M. FIELD: $400,000.

Le PRÉSIDENT: Avez-vous d'autres questions? La dépense est-elle approvée?

La dépense est approuvée.

Le PRÉSIDENT: Matériel. Des questions? La dépense est-elle approuvée?

La dépense est approuvée.

Le PRÉSIDENT: Nous en arrivons maintenant aux travaux de perfectionnement effectués par la marine. La dépense a été de $2,405,000 tandis que des prévisions s'établissaient à $3,740,000. Avez-vous des questions?

M. HELLYER: Oui, monsieur le président.

M. WINCH: Je ne comprends pas très bien notre façon de procéder.

Le PRÉSIDENT: Je vais vous dire comment, à mon avis, nous devrions procéder, monsieur Winch. Si vous le voulez bien, rendons-nous jusqu'à "aviation" et nous réserverons cet article s'il y a des questions.

M. WINCH: Il me semble,—je ne sais ce que les autres membres du Comité en pensent,—qu'il vaudrait peut-être mieux que nous examinions d'abord l'ensemble de la question car cela pourrait mettre en lumière certains points que nous voudrons étudier par le détail.

Le PRÉSIDENT: Aimeriez-vous faire l'essai de la méthode de procéder que vous proposez, monsieur Winch, et poser vos questions? De cette façon, nous pourrons terminer tout cela en même temps.

M. WINCH: Comme je l'expliquais lors de la dernière séance, je saurais gré à M. Field de bien vouloir nous donner une idée générale du travail principal. Tout d'abord, il y a des travaux de recherche pour lesquels nous avons dépensé 26 millions de dollars; il y a ensuite les travaux de perfectionnement qui nous ont coûté $47,700,000 l'an dernier. De quel genre étaient les travaux qui ont été entrepris? Et certains de ces travaux ont-ils été effectués sans qu'il y ait d'abord consultation et collaboration avec les autres pays.

M. FIELD: Le Conseil de recherches pour la défense, comme je le disais lors de la dernière séance, s'occupe uniquement de recherches pour la défense et cela dans un certain nombre de domaines. Je puis vous donner des exemples.

Le Conseil a fait des travaux de recherche dans le domaine de la défense aérienne, dans celui de la défense antisous-marine et dans celui des communications. Nos travaux de recherche portent aussi sur les moyens de défense contre les armes nucléaires, bactériologiques et chimiques. Nous avons aussi effectué des recherches sur le comportement de l'individu dans un milieu difficile; j'entends par là les problèmes auxquels doivent faire face les équipages aériens, la difficulté de la respiration à des altitudes élevées, même s'ils ont de l'oxygène, et autres choses de ce genre. Nous donnons le nom de recherches bioscientifiques à ce domaine. Voilà des exemples du domaine général dans lequel s'exerce notre activité.

Pour ce qui est des travaux de perfectionnement, les détails et les montants indiqués représentent un grand nombre de domaines dont la plupart ont des limites restreintes. Dans un bon nombre de cas, il s'agit de modifications apportées au matériel, à l'équipement de télécommunication, aux appareils de réception et de transmission par radio et aux appareils de radar. Nous travaillons aussi sur les véhicules et sur l'équipement personnel. De fait, ces travaux portent sur des centaines de domaines différents.

Vous remarquerez que les dépenses sous "Aviation" sont très élevées. A cette époque, le CF-105 était courant et une partie du crédit devait servir à l'achat de fuselages et de moteurs d'avion, surtout pour le CF-105. C'est ce qui explique pourquoi ce montant est élevé.

Le PRÉSIDENT: Monsieur Winch, si vous désirez examiner la question de plus près après la réunion, vous trouverez tout cela aux pages 13, 14 et 15 du Livre blanc de 1959, si vous voulez bien en prendre note.

Maintenant, avez-vous des questions précises?

M. WINCH: J'aurais une question à poser sur ceci: M. Field a dit, je pense, que certains travaux de recherche portaient sur les armes chimiques et bactériologiques. Je crois qu'il a dit cela. J'aimerais obtenir tous les renseignements possibles sur ce que le Canada fait exactement dans ce domaine, tout particulièrement s'il s'agit d'armes.

M. FIELD: Je crois avoir dit que nos efforts dans ces domaines avaient pour objet de trouver des moyens de nous défendre nous-mêmes contre de telles armes. Nous ne sommes pas intéressés à la production des armes que j'ai mentionnées, nous nous occupons uniquement de trouver des moyens de nous défendre nous-mêmes advenant que des ennemis utilisent de telles armes contre nous.

M. WINCH: Ces domaines ne font-ils pas l'objet d'études très poussées dans des pays dont les ressources sont beaucoup plus grandes que les nôtres? Pour quelle raison particulière le Canada devrait-il entreprendre de tels travaux?

M. PEARKES: Nous disposons de facilités exceptionnelles dont l'aménagement a commencé pendant la Seconde Guerre mondiale en vertu d'une entente entre l'Angleterre, le Canada et les États-Unis. De vastes installations ont été aménagées près de Suffield (Alberta) pour fins d'essais eu égard à une guerre chimique.

Cette station expérimentale a été maintenue sans interruption depuis et elle nous a fourni beaucoup de renseignements précieux. Les trois pays que j'ai mentionnés se partagent ces informations.

M. WINCH: Puis-je demander combien on a dépensé à ce titre pendant l'année qui nous intéresse?

Le PRÉSIDENT: Je me demandais, monsieur le ministre, si nos alliés font quelque contribution au travail particulier qui se fait ici au Canada ou celui-ci constitue-t-il notre part aux termes de quelque entente mutuelle?

M. PEARKES: Il va me falloir me renseigner à ce sujet mais je crois que le Royaume-Uni contribue largement au projet de Suffield, c'est-à-dire en fournissant du personnel.

M. FIELD: Il y a eu des visiteurs à certains moments mais la responsabilité du maintien proprement dit des établissements de Suffield incombe au Canada.

Des organismes existent dans les trois pays. Nous avons, depuis la guerre, une entente tripartite et une réunion se tient chaque année au cours de laquelle le programme est examiné et des allocations en vertu de ce programme sont faites à chaque pays selon les facilités dont il dispose pour entreprendre des phases particulières du programme. Mais les travaux que chaque pays entreprend de sa propre initiative sont payés par ce pays.

Au sujet de votre question antérieure quant au montant dépensé, nous n'avons pas de chiffres exacts là-dessus mais on me dit que ce montant atteint environ 3 millions de dollars.

Le PRÉSIDENT: Je remarque que nos dépenses ont été à peu près les mêmes chaque année depuis 1955: 64 millions de dollars, 69 millions, 78 millions, 82 millions et 74 millions. Notre charge n'est pas beaucoup plus lourde qu'elle l'était alors. Est-ce exact?

M. FIELD: C'est tout à fait exact, monsieur le président.

M. WINCH: Pour ce qui est des recherches proprement dites à l'égard desquelles les dépenses ont été de 26 millions de dollars, M. Field pourrait-il nous dire approximativement quelle part de ces dépenses ont été faites pour des recherches ou des essais intéressant les régions septentrionales du Canada?

M. FIELD: Je ne peux pas vous donner une réponse complète à ce sujet. Nous avons un laboratoire à Churchill et, au cours de l'année qui nous intéresse, nous y avons dépensé $188,000. En outre, plusieurs éléments de notre programme se rattachent à la défense dans les régions septentrionales. Par exemple, nous nous occupons constamment des communications dans le nord et ce travail se fait dans des laboratoires à Ottawa et ailleurs. Il serait très difficile de vous donner des chiffres car les différentes parties de notre programme sont étroitement liées les unes aux autres. Presque tous nos programmes comportent des éléments relatifs aux régions septentrionales et nous n'avons jamais cherché à séparer les dépenses se rapportant à ces éléments de celles qui concernaient des travaux d'application plus générale.

Je dois dire, je pense, que bon nombre de nos programmes sont grandement influencés par le fait que nous avons le nord à notre porte. Nous nous rendons compte qu'une certaine responsabilité nous incombe sous ce rapport et, en conséquence, une orientation dans ce sens est donnée à bon nombre de nos programmes.

J'ai mentionné comme exemple les communications ce qui veut dire que lorsque nous nous attaquons à un problème relatif aux communications nous devons accorder une attention particulière au problème tel qu'il se pose dans les régions septentrionales car les difficultés y sont plus grandes à cause de l'aurore boréale.

M. WINCH: Je crois savoir aussi qu'il se fait beaucoup d'essais d'armes et de matériel créés et produits aux États-Unis, qu'on en fait l'essai dans le Nord canadien. Est-ce le service en cause ici qui s'occupe de ces essais et, dans le cas de l'affirmative, les travaux sont-ils payés par le Canada? Je veux parler des essais d'armes, de vêtements et ainsi de suite.

M. FIELD: Le Conseil de recherches pour la défense n'a pas beaucoup à voir à l'épreuve des armes; cette responsabilité incombe surtout aux services armés eux-mêmes. Ainsi, des essais ont été faits au Canada de projectiles américains mais c'est l'armée qui s'en est occupée et le Conseil de recherches n'a rien eu à faire avec cela.

Le PRÉSIDENT: Cela ne tombe pas sous la rubrique que nous sommes à étudier?

M. FIELD: Non.

M. WINCH: Comment en faites-vous l'essai pour voir ce qui va se produire? Quand le Comité s'est rendu à cet endroit il y a trois ou quatre ans, on était à faire l'essai d'un canon américain. Sous ce rapport, le Conseil de recherches pour la défense est-il en cause de quelque façon, par exemple pour déterminer les modifications qu'il y aurait lieu d'apporter et ainsi de suite, ou les États-Unis envoient-ils des investigateurs scientifiques?

M. FIELD: Ces objets n'arrivent ici que lorsqu'on est prêt à en vérifier le fonctionnement à l'usage. Les essais au cours de la production pour déterminer s'ils sont conformes au modèle se font plus tôt. Quand ces objets sont apportés au Canada pour être mis à l'essai dans la région arctique ils en sont au stage de l'épreuve à l'usage. Il est arrivé parfois qu'on nous ait soumis des problèmes qui se sont présentés au cours des essais mais les essais eux-mêmes ne nous concernent pas.

M. PEARKES: Il y a un point sur lequel je tiens à ce qu'il n'y ait aucun malentendu. Vous avez parlé de projectiles américains. Il ne s'est fait au Canada aucun essai de lancement de projectiles intercontinentaux par les États-Unis.

M. WINCH: De quel genre de projectiles américains a-t-on fait l'essai au Canada?

M. PEARKES: L'arme Nike à courte portée qui est une arme défensive lancée du sol.

M. WINCH: De quelle sorte de cône de charge ce projectile est-il muni?

M. PEARKES: Jamais des cônes de charge nucléaires n'ont été mis à l'essai au Canada. Le Nike peut avoir un cône de charge classique ou un cône de charge nucléaire. Cependant, jamais des cônes de charge nucléaires n'ont été mis à l'essai au Canada.

M. WINCH: La transcription du compte rendu n'est pas encore disponible mais, si ma mémoire ne me fait pas défaut, je crois que M. Field a dit lors de notre dernière réunion qu'il ne se faisait pas de travaux de perfectionnement au Canada sans qu'il y ait au préalable consultation et entente avec d'autres pays, et particulièrement les États-Unis.

M. FIELD: Je parlais des travaux de recherche en particulier.

M. WINCH: Je parle maintenant des travaux de perfectionnement.

M. FIELD: Je croyais que vos remarques au sujet de la duplication du travail s'appliquaient aux recherches et c'est de cela que je parlais. J'ai parlé des recherches d'abord. Je ne crois pas avoir fait quelque remarque au sujet de la coordination des travaux de perfectionnement, bien qu'il soit vrai qu'il y a coordination. Cependant, le Conseil de recherches pour la défense n'a pas la même responsabilité lorsqu'il s'agit de la coordination des travaux de perfectionement; cette responsabilité incombe aux services armés. Pour sa part, le Conseil est chargé de faire la mise au point du programme du point de vue des possibilités scientifiques et techniques. Cependant, les services armés ont eux-mêmes les rouages voulus pour l'examen avec d'autres pays des programmes de perfectionnement. Il existe certains organismes tripartites qui s'occupent de la coordination.

M. WINCH: J'aimerais savoir quels véhicules ou quelles armes, exception faite du CF-105, on cherchait à perfectionner au cours de la période qui nous intéresse?

Le PRÉSIDENT: Ces renseignements sont-ils secrets, monsieur le ministre?

M. PEARKES: Non, je crois que nous pouvons vous donner ces renseignements.

Il y a, par exemple, la chenillette de transport du personnel, le Bobcat, qui devait être à l'étude à l'époque.

Les deux principaux étaient l'avion cargo de l'armée et le Bobcat. L'avion cargo de l'armée était un wagon volant connu sous...

Le PRÉSIDENT: Était-ce un DeHavilland?

M. PEARKES: Aucune dépense n'a été faite pour l'Avrocar...

M. FIELD: Il s'agit du Caribou ou CC-108. C'est le Caribou qui était construit par la DeHavilland.

M. WINCH: Pour ce qui est de cet avion cargo, je ne sais plus comment vous l'avez appelé, et le Bobcat, les travaux de perfectionnement ont-ils été commencés après consultation et entente avec quelque autre pays à de telles fins?

M. PEARKES: Les travaux relatifs au Bobcat ont été commencés il y a quelques années et je ne saurais dire s'il y a eu consultation avec d'autres pays au préalable. Cependant, peu de temps après le début des travaux de perfectionnement, je sais qu'on s'est mis en rapports avec d'autres pays.

M. WINCH: Puis-je demander si le Bobcat est un véhicule de caractère défensif ou offensif.

M. PEARKES: C'est une chenillette blindée de transport du personnel, pour protéger le personnel qui se déplace d'un endroit à un autre sur le champ de bataille.

Étant donné que le Canada n'a aucune intention d'agression, on pourrait dire, je pense, que ce véhicule est strictement défensif car il ne serait utilisé qu'une fois la guerre commencée.

M. WINCH: Si les renseignements qu'on obient dans les journaux et les revues sont exacts, le Bobcat est une auto-chenille, deux fois la grosseur du Bren, qui peut transporter la moitié ou toute une section de troupes ainsi que deux ou trois mortiers. Est-ce exact?

M. PEARKES: Oui.

M. WINCH: Vous dites que c'est un véhicule strictement défensif. Je ne sais pas si la réponse à ma question pourrait révéler des informations secrètes mais le sujet est traité dans les journaux et les revues. Advenant qu'on s'en serve pour prévenir l'agression, comment pourrait-on l'employer au cours de ce qui serait, je suppose, une attaque militaire en vue de détruire d'abord les ateliers de réparation et les dépôts de combustible. Comment pourrait-il servir en tant que véhicule lourd?

M. PEARKES: Des réserves de combustible sont nécessaires pour assurer le maintien de toute position défensive. Si les principales réserves de combustible sont détruites et, sans aucun doute, elles pourraient l'être advenant une guerre,—et, selon nous, la prochaine guerre sera de courte durée,—

M. WINCH: Le ministre a déclaré que ce véhicule doit servir uniquement en cas d'attaque. Il pourrait servir pour ce qui, à mon sens, est une fin importante, le transport d'une arme anti-char efficace?

M. PEARKES: Il pourrait transporter une arme anti-char efficace mais l'objet principal du véhicule est de transporter les troupes à un endroit où elles descendront pour combattre. Il ne s'agit pas d'un véhicule blindé dans lequel les troupes doivent demeurer pour combattre.

Le PRÉSIDENT: Essentiellement, il s'agit d'un moyen de transport.

M. PEARKES: Essentiellement, il s'agit d'une chenillette de transport du personnel.

M. WINCH: Puis-je demander si l'on a offert de vendre de tels véhicules à d'autres pays qui auront à faire face aux mêmes difficultés et, dans le cas de l'affirmative, quels résultats ont été obtenus?

M. PEARKES: Je puis dire ceci: dans la mesure où il s'agit de l'année 1958-1959, on n'a pas réussi à en vendre à aucun autre pays. Je puis aller plus

loin et dire que, jusqu'ici, nous n'avons reçu aucune commande pour le Bobcat d'aucun autre pays.

M. WINCH: J'aurais encore une question à poser mais quelqu'un d'autre pourrait peut-être continuer pour le moment afin de me donner la chance de la tourner convenablement.

Le PRÉSIDENT: Avez-vous d'autres questions au sujet du Conseil de recherches pour la défense?

M. BALDWIN: La question des contributions aux bourses d'études en sciences de l'OTAN relève-t-elle de votre service ou du Conseil national de recherches?

Le PRÉSIDENT: En 1958-1959?

M. BALDWIN: Oui.

M. FIELD: Nous n'avons contribué à aucune bourse d'études au cours de l'année susmentionnée. Ce à quoi j'ai fait allusion plus tôt, c'était au Centre technique de défense aérienne de SHAPE à qui nous avons prêté les services de deux personnes.

M. BALDWIN: Je crois savoir que, pendant l'année 1959, 150 bourses d'études scientifiques ont été accordées en vertu du programme de recherches de l'OTAN et je me demandais si nous avions contribué à ces bourses et si certaines d'entre elles avaient été accordées au Canada.

M. FIELD: Pas que je sache; certainement pas au Conseil de recherches pour la défense.

M. BALDWIN: Je suppose qu'il est encore trop tôt pour poser des questions quant à notre participation à des choses telles que le programme de recherches anti-sous-marine de l'OTAN, les recherches sur les matériaux? Je crois savoir que ces programmes n'ont été établis qu'en 1959.

M. FIELD: Oui, mais je puis vous répondre au sujet du centre de recherches anti-sous-marine où nous avons envoyé une personne.

M. BALDWIN: Il s'agit de la base qui se trouve en Italie?

M. FIELD: Oui.

M. BALDWIN: Est-ce dans votre service que le travail nécessaire est effectué eu égard à l'accord bilatéral avec les États-Unis au sujet du satellite interplanétaire, de celui que nous construisons au Canada?

Le PRÉSIDENT: S'agit-il de 1958-1959?

M. BALDWIN: Je suppose que le programme existait en 1958-1959.

M. FIELD: Ici encore il s'agit d'un programme dont l'étude ne faisait que commencer à cette époque mais, encore une fois, je suis prêt à répondre à votre question.

Ce programme est né du fait que, depuis bon nombre d'années, le Conseil de recherches pour la défense s'occupe de recherches sur les couches supérieures de l'atmosphère en vue tout particulièrement de recueillir des renseignements qui nous aideront à repérer et à suivre les projectiles qui se dirigent vers nous par le nord. Jusqu'ici, notre programme nous avait permis d'atteindre une distance restreinte, de quelque 60 à 80 milles, où se trouve une couche réfléchissante qui arrête les ondes de radio venant d'au-dessous. Nous cherchions à pénétrer au-dessus de cette couche. Les États-Unis nous ont offert un propulseur de renfort. Si nous voulions utiliser un satellite et le munir d'instruments, ils ont dit qu'ils nous fourniraient le propulseur de renfort. Le satellite est construit de façon à survoler la partie supérieure de cette couche qu'il nous était antérieurement très difficile de pénétrer.

M. BALDWIN: Le Canada demeure-t-il entièrement indépendant pour ce qui est des instruments dont le satellite sera muni ainsi que de la construction technique de cet engin?

M. FIELD: Cet engin est entièrement de construction canadienne et nous en conservons la pleine maîtrise.

M. WINCH: Étant donné que tous nos alliés au sein de l'OTAN auraient à faire face aux mêmes problèmes que le Canada pour repousser une agression, —je suppose que cela est un fait; cela doit être un fait,—il faut donc qu'il y ait quelque chose pour assurer la mobilité de ces forces. N'y avait-il aucun autre véhicule disponible chez l'un quelconque de nos alliés de l'OTAN et, dans le cas de la négative, nos alliés n'ont-ils pas entrepris ou ne font-ils pas des recherches semblables?

M. PEARKES: En 1958, aucun autre véhicule n'était disponible. D'autres pays effectuaient des recherches parallèles eu égard à un type semblable de véhicule. Aujourd'hui, d'autres pays effectuent des travaux de recherches et de perfectionnement relativement à des véhicules qui sont du même type général et de la même catégorie. On n'a pas réussi jusqu'ici à obtenir la standardisation du Bobcat.

M. WINCH: Mais la question se pose toujours. Si, comme le ministre vient de le déclarer, il n'existait à l'époque aucun véhicule de ce genre mais que des études parallèles se faisaient et se font encore dans tous les pays en cause, ne croyez-vous pas qu'il faudrait établir quelque principe afin que tous ces pays ne cherchent pas en même temps à créer la même chose?

M. PEARKES: Je suis tout à fait d'accord avec vous.

Une des faiblesses de l'OTAN réside dans l'absence de standardisation des armes et dans la duplication des travaux de recherche et de perfectionnement et même des programmes de production d'armes. Cependant, en dépit de tous les efforts qui ont été tentés par moi et, je le sais, par mes deux prédécesseurs, nous n'avons jamais fait de progrès marqués, sauf pour ce qui est de l'adoption générale du fusil F.N.

C'est un Canadien qui est président du comité de standardisation de l'OTAN, mais nous n'avons réussi à faire aucun progrès marqué. Une certaine rivalité d'intérêts existe entre les pays. Les différents pays ont des exigences légèrement différentes et ils donnent une orientation légèrement différente à leurs travaux. Il y a aussi les demandes des industries locales qui veulent qu'on leur confie la tâche de fabriquer ou de perfectionner quelque article particulier. Je ne sais pas comment on pourrait obtenir un accord parfait entre les nations libres de l'OTAN.

M. WINCH: Si ce que vous dites est exact,—et si vous le dites ce doit être exact,—il est déplorable, à mon avis, que, lorsqu'il s'agit de défense, de protection de la patrie, des demandes locales exercent une influence et, en conséquence, l'argent des contribuables se dépense dans chaque pays et particulièrement au Canada.

M. PEARKES: Comme je le disais, on reconnaît que la standardisation serait une bonne chose. C'est là un avantage que les dictatures, telles que la Russie, ont sur un groupe d'alliés.

M. MACDONALD (*Kings*): Le ministre a déjà répondu en partie à ma question, qui avait trait à ce comité de standardisation. Ce comité siégeait lorsque j'ai suivi un cours militaire à Rivers (Manitoba), il y a quelques années. Je me demande s'il siège périodiquement et pendant combien de temps?

M. PEARKES: Le comité de standardisation de l'OTAN siège en permanence.

M. WINCH: A la lumière de ce que le ministre a dit, savoir qu'on n'a pas réussi à intéresser quelque autre pays au Bobcat, le Canada se trouvera-t-il dans une situation différente de celle dans laquelle il s'est trouvé par rapport au CF-105 qui, bien entendu, constituait un projet d'envergure beaucoup plus grande, advenant qu'il crée ce qui, selon vous, serait une arme appropriée

répondant aux besoins du Canada, c'est-à-dire sera-t-il financièrement en mesure de produire cette arme pour son propre usage seulement?

M. BALDWIN: Ne s'agit-il pas là d'une question générale de principe?

M. WINCH: C'est pourquoi j'ai adressé ma question au ministre.

Le PRÉSIDENT: Monsieur Winch, il vaudrait mieux, je pense, poser cette question au moment de l'examen des prévisions de dépenses que maintenant.

M. WINCH: Cependant, l'argent a été dépensé au cours de l'année que nous sommes à étudier.

M. PEARKES: On tente en ce moment des efforts sérieux en vue d'intéresser le Royaume-Uni, les États-Unis et d'autres pays à l'achat du Bobcat.

Le PRÉSIDENT: Si vous attendiez, monsieur Winch, vous pourriez savoir combien on a dépensé au titre des recherches relatives au Bobcat en 1958-1959.

M. WINCH: Il me faudra obtenir cette réponse et l'autre réponse lorsque nous ferons l'examen des prévisions de dépenses.

Le PRÉSIDENT: Avez-vous une question à poser, monsieur Carter?

M. CARTER: J'ai une seule question à poser.

Le Conseil de recherches pour la défense a-t-il réussi à obtenir des renseignements ou des données scientifiques grâce à la mise en orbite de satellites par d'autres pays?

M. PEARKES: Il n'en est pas question dans les dépenses de l'année à l'étude.

Le PRÉSIDENT: Votre question est-elle pertinente, monsieur Carter?

M. CARTER: Je demande simplement ce que le Conseil a réussi à obtenir.

Le PRÉSIDENT: En 1958-1959?

M. CARTER: Oui.

M. PEARKES: La réponse est qu'aucun satellite n'a été mis en orbite au cours de l'année susmentionnée.

Le PRÉSIDENT: Vous avez la parole, monsieur Hellyer.

M. HELLYER: Sous la rubrique travaux de perfectionnement—marine et armée, les dépenses sont inférieures du tiers environ aux prévisions. Cela s'explique-t-il du fait que certains programmes de perfectionnement, soit de la marine, soit de l'armée, auraient été abandonnés ou ralentis?

M. FIELD: Faites-vous allusion à un poste particulier?

M. HELLYER: Oui. Je parle du coût des travaux de perfectionnement pour la marine et l'armée au cours de l'année financière.

Le PRÉSIDENT: Vous voulez dire les 55 millions de dollars au regard des 45 millions?

M. HELLYER: Je parlais uniquement de la marine et de l'armée.

M. PEARKES: L'écart entre les dépenses et les prévisions se rattache en grande partie à trois projets de perfectionnement, dans la mesure où il s'agit de la marine. C'est bien de la marine dont vous parlez?

M. HELLYER: De l'armée et de la marine.

M. PEARKES: Les dépenses ont été inférieures aux prévisions d'environ $300,000 à l'égard du projet connu sous le nom de système d'élaboration et d'interprétation des données tactiques. Les dépenses ont aussi été inférieures aux prévisions de quelque $200,000 à l'égard du matériel connu sous le nom de matériel de sonar à profondeur variable et de $245,000 pour les recherches sur les plans et la construction d'engrenages principaux.

Ce sont là les trois principaux postes à l'égard desquels les dépenses ont été inférieures aux prévisions.

M. HELLYER: Qu'entendez-vous par matériel de sonar à profondeur variable et pourquoi le système d'élaboration et d'interprétation des données tactiques n'était-il plus requis?

M. PEARKES: Les dépenses prévues visaient surtout la construction de matériel prototype en vue d'une évaluation. Au cours de l'année, il est devenu évident que pour répondre aux programmes établis en matière de construction et de transformation de navires, il serait nécessaire d'omettre l'essai d'un prototype et de se lancer tout de suite dans la production. L'utilisation du premier modèle construit pour fins d'évaluation a occasionné certaines dépenses au cours de l'année mais le solde non dépensé a été d'environ $350,000.

M. HELLYER: Pendant que nous sommes sur le sujet, pourriez-vous nous dire pour quelle raison les dépenses ont été inférieures aux prévisions eu égard à l'armée?

M. PEARKES: Les prévisions de dépenses ont été préparées plus d'un an avant l'année financière précédente, afin de déterminer le montant requis. Cela comporte aussi la solution de plusieurs inconnues. Vous ne trouverez pas grand'chose ici à ce sujet. Ces chiffres de dépenses n'accusent aucune tendance marquée. Les dépenses en 1957-1958 ont été plus élevées que d'habitude. Apparemment, aucun projet particulier n'a été abandonné.

Le PRÉSIDENT: Avez-vous une question à poser, monsieur Winch?

M. WINCH: Je cherche à en finir avec ceci ce matin. Cependant, j'ai deux questions à poser. L'autre projet de perfectionnement qui, au dire de M. Field, était l'un des plus importants en cours en 1958-1959, a-t-il été mené à bonne fin ou a-t-il été abandonné? Comment l'appelez-vous, un avion cargo?

M. PEARKES: Le Caribou.

M. WINCH: Ces travaux ont-ils été achevés?

M. FIELD: Oui, ils l'ont été.

M. PEARKES: Une subvention a été accordée.

M. FIELD: Le ministère de la Défense nationale a accordé une subvention à la compagnie qui avait fourni elle-même la plus grande partie des fonds requis. Un certain intérêt s'est manifesté à l'endroit de cet avion et, en conséquence, le gouvernement a mis un certain montant d'argent à la disposition de la compagnie afin de l'aider à exécuter ce programme. Elle l'a complété récemment et un certain nombre de ces avions ont été vendus à l'armée américaine.

M. WINCH: Soit sous la rubrique travaux de recherches ou sous la rubrique travaux de perfectionnement, avez-vous entrepris des travaux relatifs à la création d'un abri contre les bombes devant servir au Canada pour fins de survivance?

Le PRÉSIDENT: En 1958-1959?

M. PEARKES: Pas au cours de l'année que vous mentionnez.

M. FIELD: Il n'y en a pas eu.

M. WINCH: Y en a-t-il eu l'année suivante?

M. PEARKES: Des travaux de recherches sous ce rapport ont été effectués au cours des années qui ont suivi 1958.

Le PRÉSIDENT: Avez-vous d'autres questions au sujet du Conseil de recherches pour la défense?

Toutes ces dépenses sont-elles approuvées?

Assentiment.

Le PRÉSIDENT: Monsieur Hellyer, vous aviez des questions à poser au sujet de la publication de rapports parlementaires et autres.

M. HELLYER: La liste en est donnée au fascicule 4. Il est évident que certaines de ces publications avaient déjà été imprimées au cours d'années anté-

rieures. Je me demande si le ministre pourrait me dire laquelle des publications énumérées sur cette liste est la première qui ait paru pour la première fois en 1958-1959?

Le PRÉSIDENT: La première publication originale en 1958-1959?

M. HELLYER: Oui.

M. PEARKES: Je ne pourrais pas vous le dire tout de suite. Il faudrait que je me renseigne.

Le PRÉSIDENT: Nous obtiendrons ce renseignement.

M. PEARKES: La liste des publications qui paraissaient pour la première fois?

M. HELLYER: Oui. Elles semblent être numérotées consécutivement. Pourriez-vous nous dire, par conséquent, où commence l'année financière qui nous intéresse?

M. PEARKES: Les numéros ne sont pas consécutifs. Il nous faudra obtenir le renseignement.

M. HELLYER: Si vous en avez la liste en main, pourriez-vous me dire ce que seraient les numéros CAP672 et CAP673?

Le PRÉSIDENT: Monsieur Hellyer, je ne crois pas que ces renseignements soient disponibles aujourd'hui. Voulez-vous poursuivre votre interrogatoire et nous chercherons à vous obtenir ces renseignements plus tard.

M. HELLYER: Des renseignements additionnels pourraient être requis. Je ne m'y oppose pas. Je puis dire au ministère exactement ce que je veux savoir à condition qu'on s'engage à me fournir les renseignements demandés.

M. PEARKES: Si nous savons exactement ce que vous voulez, nous pourrons vous l'obtenir.

Le PRÉSIDENT: Auriez-vous l'obligeance de me dire quels renseignements vous désirez obtenir?

M. HELLYER: Oui, monsieur.

Le PRÉSIDENT: Nous allons réserver cet article.

C'est le seul et je me demande s'il est nécessaire de le réserver si vous obtenez les renseignements que vous désirez.

M. HELLYER: Pourvu qu'il soit entendu que nous pourrons l'examiner plus tard quand nous aurons ces renseignements.

Le PRÉSIDENT: Il n'y a pas d'opposition?

Assentiment.

M. HELLYER: J'ai une autre question à poser sur un autre sujet. Les renseignements fournis en réponse à une demande de M. Smith et reproduits à la page 28 du fascicule 4, appendice "C" indiquent le coût du maintien des avions d'entraînement à pistons. Pour ce qui est de l'avion Mitchell, je me demande à combien d'appareils la dépense s'applique?

Le PRÉSIDENT: La discussion est close à ce sujet mais je ne vois pas pourquoi nous ne pourrions pas vous donner ce renseignement.

M. PEARKES: Le nombre des appareils n'est pas indiqué à l'appendice "C". Apparemment, on ne nous a pas demandé cela. Il nous faudrait obtenir ce renseignement. Vous aimeriez savoir combien d'appareils sont compris dans cette dépense?

M. HELLYER: Le nombre des appareils et le nombre d'heures de vol au cours de l'année pour les avions Mitchell.

M. WINCH: Je remarque que le coût du maintien des appareils Harvard est de $1,128,000. Les deux avions qui ont fait explosion étaient-ils des Harvard?

M. PEARKES: Non. L'avion Harvard est l'avion d'entraînement. Nous en avons un grand nombre.

M. WINCH: Je me demandais de quel type était l'avion qui s'est écrasé récemment?

M. PEARKES: Il s'agissait du Mitchell qui est utilisé maintenant comme avion de communication et de transport.

M. WINCH: A deux occasions, il y a eu, mettons, des accidents semblables?

M. PEARKES: Des avions Mitchell ont été impliqués dans deux accidents. Un de ces accidents s'est produit cette année et l'autre il y a quelque temps. On me dit que c'était en 1957.

Le PRÉSIDENT: Messieurs, je vous remercie. Je désire remercier tous les fonctionnaires du ministère qui se trouvent parmi nous.

Il y a un point qui, je le sais, vous intéressera. C'est la dernière fois probablement que M. Miller se présente ici en sa qualité de sous-ministre de la Défense.

M. PEARKES: Vous avez raison. A compter de mercredi, il assumera la charge de président des chefs d'état-major.

Le PRÉSIDENT: Au nom du Comité, permettez-moi de vous offrir nos meilleurs vœux de succès dans votre nouvelle fonction. Nous vous remercions de votre collaboration.

M. WINCH: Avant que nous ajournions, pourriez-vous nous donner quelque idée de la façon dont vous procéderez lors de la prochaine séance. Le ministre et les chefs de service présenteront-ils des mémoires, ou comment avez-vous l'intention d'introduire la question des prévisions de dépenses que nous aurons à examiner?

Le PRÉSIDENT: Avant la prochaine séance, le comité de direction se réunira. Je proposerais qu'il se réunisse lundi après-midi immédiatement après les ordres du jour.

M. HELLYER: Ne pourrait-il pas se réunir aujourd'hui? Je serai absent lundi.

Le PRÉSIDENT: Mardi vous irait-il?

M. HELLYER: Pas tellement.

Le PRÉSIDENT: Nous verrons ce que nous pourrons faire.

M. HELLYER: Est-il convenu que le ministre commencera par un exposé.

Le PRÉSIDENT: Oui.

M. PEARKES: Je procéderai comme vous le voudrez.

Le PRÉSIDENT: Je vous remercie, messieurs.

Le Comité s'ajourne.

CHAMBRE DES COMMUNES

Troisième session de la vingt-quatrième législature

1960

COMITÉ SPÉCIAL DES

DÉPENSES AUX FINS DE LA DÉFENSE

Président: M. G. E. HALPENNY

PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

CANADA
SEP 27 1960
BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

Fascicule 8

SÉANCE DU MERCREDI 1er JUIN 1960

Prévisions de dépenses du ministère de la Défense nationale pour l'année 1960-1961

TÉMOIN:

L'honorable George R. Pearkes, V.C., ministre de la Défense nationale.

L'Imprimeur de la Reine, Contrôleur de la Papeterie, Ottawa, 1960

COMITÉ SPÉCIAL DES DÉPENSES
AUX FINS DE LA DÉFENSE

Président: M. G. E. Halpenny

Vice-Président: M. Roger Parizeau

et MM.

Baldwin	Forgie	Thompson
Cardin	Hellyer	Webster
Carter	Lambert	Winch
Chambers	Macdonald (*Kings*)	
Fairfield	Smith (*Calgary-Sud*)	

Secrétaire du Comité
Antoine Chassé.

PROCÈS-VERBAL

CHAMBRE DES COMMUNES, salle 238-S,

MERCREDI 1er juin 1960.

(9)

Le Comité spécial des dépenses aux fins de la défense se réunit à 9 heures et demie du matin sous la présidence de M. G. E. Halpenny.

Présents: MM. Baldwin, Cardin, Carter, Chambers, Fairfield, Forgie, Halpenny, Hellyer, Lambert, Parizeau, Smith (*Calgary-Sud*), Webster, Winch—13.

Aussi présents: L'honorable George R. Pearkes, V.C., ministre de la Défense nationale; MM. E. Armstrong, sous-ministre adjoint (Finance) et D. B. Dwyer, surintendant des dossiers parlementaires.

Les fonctionnaires du Ministère fournissent les renseignements supplémentaires sur les documents mentionnés aux pages 114 et 117 (version anglaise) des procès-verbaux et témoignages, qui ont été demandés le vendredi 27 mai.

Le président donne lecture d'une lettre de M. Pearkes dans laquelle le ministre propose de faire un bref exposé sur la politique du gouvernement avant d'aborder l'étude de divers postes des Prévisions des dépenses du ministère de la Défense nationale pour l'année 1960-1961.

Le président fait savoir au Comité que le sous-comité du programme et de la procédure s'est réuni la veille pour voir comment le Comité devrait poursuivre l'étude des prévisions de dépenses, afin de décider comment il conviendrait de convoquer les témoins autres que le ministre et les fonctionnaires du ministère, et qu'il avait simplement convenu de soumettre ces questions au comité principal qui en déciderait.

Sur quoi, M. Fairfield, appuyé par M. Smith (*Calgary-Sud*), propose:

Que le Comité, comme l'a proposé le président, commence par entendre l'exposé d'introduction du ministre; qu'il lui pose des questions; qu'il étudie avec le ministre et ses fonctionnaires tous les postes des prévisions de dépenses, à part le crédit n° 1 qui serait réservé, et que le Comité décide alors s'il convient d'appeler d'autres témoins.

M. Hellyer, appuyé par M. Carter, cherche à modifier cette motion en proposant:

Que dès que le ministre aura terminé son exposé et qu'on l'aura interrogé à ce sujet, six témoins, qui seront nommés par les représentants des divers parties selon le nombre proportionnel de ces derniers qui sont membres du Comité, soient convoqués.

La modification proposée par M. Hellyer, mise aux voix, est rejetée à main levée par 7 contre 5.

La motion de M. Fairfield, mise aux voix, est adoptée à main levée par 7 contre 5.

Le Comité poursuit l'étude des Prévisions de dépenses du ministère de la Défense nationale pour l'année 1960-1961.

M. Pearkes lit un exposé dans lequel il est question du document intitulé «Renseignements destinés au Comité spécial des prévisions de dépenses du ministère de la Défense nationale» qui a été soumis au Comité le vendredi 13 mai 1960. Il est convenu de faire imprimer le document en question en appendice aux procès-verbaux et témoignages de ce jour. (Voir Appendice A).

Le Comité s'ajourne à 10h.48 du matin.

Le Secrétaire du Comité,
Antoine Chassé.

TÉMOIGNAGES

MERCREDI 1er juin 1960.
9 heures et demie du matin.

Le PRÉSIDENT: Nous avons le quorum, messieurs.

Tout d'abord, par rapport à ce que M. Hellyer a dit au sujet des frais d'entretien des avions Mitchell, qui étaient de $943,573 en 1958-1959, on m'a fait savoir que 37 avions étaient en service pendant cette période. Ces avions ont accompli en tout 17,324 heures de vol.

Ensuite monsieur Hellyer, vous avez demandé des publications du C.A.R.C., et surtout celles qui ont paru pour la première fois en 1958-1959.

La liste en est assez longue donc si vous voulez bien, je vais la déposer?

M. HELLYER: Si vous voulez tout simplement me la remettre, monsieur le président, cela nous évitera de perdre du temps.

Le PRÉSIDENT: Dans ce cas, il ne sera pas nécessaire de déposer ce document.

Maintenant, M. Smith a posé une question au sujet des avions Mitchell. Voulez-vous poursuivre, monsieur Smith.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Savez-vous si des officiers supérieurs de l'armée de l'air pilotent des avions Mitchell?

L'hon. G. R. PEARKES (*ministre de la Défense nationale*): Nous nous servons d'avions Mitchell pour les communications et les officiers supérieurs, au cours de leur service, pilotent des avions Mitchell ou tout autre avion afin de maintenir leurs heures de vol ils peuvent également être transportés comme voyageurs dans des Mitchell ou dans tout autre modèle d'avion.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Mais, ce que je cherche à savoir . . . je vais poser ma question d'une autre façon: n'estime-t-on pas que, du point de vue de l'efficacité, les Mitchell sont des avions assez difficiles à manier du fait qu'il faut s'en servir constamment pour se familiariser avec leurs caractéristiques?

Je me suis demandé si le ministère de la Défense nationale n'avait pas songé à un autre type d'avion pour les officiers supérieurs qui ont peut-être un peu dépassé l'âge où on est le plus capable de piloter un avions?

M. PEARKES: Nous estimons que ces avions sont parfaitement satisfaisants; ils sont en service, et si un aviateur est capable de piloter un type d'avion, je ne crois pas que l'on puisse prétendre qu'il ne soit pas en mesure d'en piloter un autre, s'ill est capable de voler.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Il y a eu deux accidents.

M. PEARKES: Oui, malheureusement. Toutefois, je ne pense pas que c'était des officiers supérieurs qui pilotaient ces avions-là.

Le PRÉSIDENT: Pourrions-nous réserver d'autres questions à ce sujet jusqu'à ce que nous en arrivions à la C.A.R.C. pour 1960-1961?

M. Pearkes nous a adressé la lettre suivante:

> Lorsque le Comité des dépenses du ministère de la Défense nationale abordera l'étude des prévisions de ce ministère pour l'année financière 1960-1961, je serais prêt, si vous le désirez, de vous faire un court exposé

de la politique du gouvernement au cours duquel je vous indiquerai les engagements que le Canada a pris y compris ceux vis-à-vis des Nations Unies, de l'OTAN et de la défense du Canada et des États-Unis.

Après cet exposé général, il serait peut-être souhaitable que vous obteniez des renseignements sur chacun de ces engagements, et que vous posiez ensuite des questions. Si nous entreprenions cette étude d'ensemble avant de nous occuper des divers postes, je crois que nous pourrons étudier beaucoup plus facilement les crédits détaillés qui paraissent dans les prévisions de dépenses.

Je serais heureux d'avoir vos commentaires à ce sujet.

Le comité de direction s'est réuni hier. J'ai lu cette proposition et tous les membres étaient d'accord sauf sur un point dont je ferais bien de vous parler tout de suite.

Les membres du comité de direction, dont je fais partie, n'ont pas pu se mettre d'accord sur un point et nous avons décidé de le soumettre à la présente réunion.

Or, je propose que nous procédions de cette façon du commencement jusqu'à la fin et que nous terminions l'étude de chaque crédit pour l'année 1960-1961. Nous verrons alors environ combien de temps il nous reste pour nous réunir, et nous pourrons aborder la question des témoins de l'extérieur, du nombre de témoins qu'il faudrait convoquer. C'est là le point sur lequel les membres du comité de direction ne sont pas tombés d'accord. M. Winch et M. Carter, qui représentaient M. Hellyer, estimaient qu'il ne fallait pas permettre au ministre de procéder de cette façon.

Soit dit en passant, je voulais laisser de côté le crédit n° 1 pour le moment. C'est ce que j'ai proposé; et nous aurions pu nous en occuper plus tard.

M. Winch et M. Carter trouvaient qu'il valait mieux que le ministre fasse son exposé et que nous interrompions ensuite nos délibérations pour appeler les témoins que le présent Comité aura décidé d'entendre. Voilà la différence.

Voulez-vous nous dire quelque chose à ce sujet, monsieur Winch?

M. WINCH: Je crois que vous avez expliqué la question telle que nous l'avons étudiée au comité de direction.

J'ai beaucoup réfléchi à ces délibérations du comité de direction. Je ne vois aucune raison de changer d'opinion. Pour vous résumer très rapidement ce que j'en pense, j'estime que notre Comité a été chargé de faire un certain travail et d'effectuer certaines enquêtes et, d'après les résultats de ces enquêtes, de faire rapport. Or, si nous devions procéder comme vous nous proposez de le faire, à savoir, si nous entendions le Ministre, comme il le propose dans sa lettre, ce que j'approuve, et si nous prenions ensuite le temps de questionner le ministre et les autres personnes qu'il pourrait proposer, ce que, aussi, j'approuve entièrement . . . mais là où je ne suis plus d'accord, c'est sur la façon de procéder vis-à-vis des prévisions de dépenses individuelles pour l'année financière en cours car, si nous nous y prenons de cette façon, il va falloir prendre une décision, ou nous abstenir d'en prendre, pour chacun des montants prévus. Nous le ferions sans avoir obtenu l'opinion d'autres personnes, si nous décidons qu'il y en a que nous devrions entendre.

Pour ma part, j'estime qu'il est assez ridicule de prendre une décision au sujet des prévisions de dépenses avant d'avoir entendu les arguments pour et contre et sans en avoir délibéré.

D'autre part, si nous nous penchons sur les prévisions de dépenses, elles vont

sans doute être automatiquement soumises à la Chambre dans notre rapport. Je trouve qu'il est absolument inconcevable d'étudier les prévisions de dépenses en détail, d'en faire rapport à la Chambre et d'entendre ensuite les témoins de l'extérieur au sujet de la ligne de conduite suivie ou des dépenses elles-mêmes. C'est une situation impossible à mon avis. De plus, comme je l'ai dit hier, et aujourd'hui encore, d'après l'expérience que j'ai acquise pendant de longues années en faisant partie de comités provinciaux et fédéraux, une fois que les prévisions de dépenses ont été acceptées et qu'il y a eu de nombreuses réunions au sujet des comptes, comme dans notre cas, et qu'on a rapporté ces prévisions de dépenses . . . si quelqu'un se présente devant le comité et lui propose de faire marche arrière et d'entendre des témoins, s'il décide d'en entendre, le comité s'y refusera car en ce qui le concerne, sa tâche est terminée. Car ceux qui font partie du comité ont énormément à faire, ils ont leur propre travail, le travail des comités, leur travail à la Chambre, et ils ne tiennent pas du tout à assister à d'autres réunions encore. Même si je me trompe à cet égard et s'ils acceptaient, à quoi servirait-il d'interroger des témoins puisqu'une décision a été prise au sujet des prévisions de dépenses.

Je ne suis asolument pas d'accord avec cette suggestion et je vous propose, j'estime que ma proposition est raisonnable et qu'elle est faite pour la première fois, que nous entendions le Ministre et toute personne qu'il désire faire témoigner, que nous entendions ses explications, que nous posions des questions, et ensuite que nous décidons si nous allons entendre les opinions de personnes de l'extérieur et, le cas échéant, qui nous devons entendre.

Voilà ce que j'en pense, et j'y ai beaucoup réfléchi depuis la réunion d'hier.

Le PRÉSIDENT: Monsieur Hellyer?

M. HELLYER: Monsieur le président, notre opinion est la même que celle que M. Winch vient d'exprimer et la même que celle que M. Carter a proposée hier au comité de direction.

Nous estimons que c'est tout simplement une question de bon sens. Nous avons eu le sentiment, aux réunions qui ont eu lieu jusqu'à présent, que notre Comité a été en quelque sorte un comité de comptes publics de deuxième ordre et à vrai dire, nous avons aidé à répondre à plusieurs questions que nous aurions, au contraire voulu poser au sujet des comptes de l'année financière 1958-1959, tout simplement parce que nous voulions passer aux affaires importantes pour lesquelles, selon nous, notre comité a été formé . . . et à cet égard, comme nous nous sommes occupés d'abord des comptes et que nous avons laissé les prévisions de dépenses pour plus tard, nous avons trouvé que cela ne convenait pas au genre d'enquête que nous aurions voulu faire par rapport aux dépenses déjà faites. Or, voilà que le problème se pose de nouveau, et nous ne voulons absolument pas que notre Comité se transforme en un comité des prévisions budgétaires de deuxième ordre. Nous avons toujours pensé que ce Comité avait été formé, et c'est certainement l'impression que le public a eue lorsqu'il a été constitué, afin d'étudier à fond la politique en matière de défense, afin d'en étudier tous les aspects.

Le PRÉSIDENT: Vous avez raison.

M. HELLYER: Afin que, non seulement les membres de notre comité, mais la Chambre des communes, à qui nous devons faire rapport, et le public également puisse se rendre compte que nous avons au moins étudié à fond tous les aspects de la question et que, tout comme le gouvernement l'a fait en établissant la ligne de conduite à suivre, nous avons fondé notre jugement après avoir pris tous les points de vue en considération. Par conséquent, nous estimons qu'il faudrait, et nous sommes tous parfaitement d'accord sur ce point, entendre le ministre et les fonc-

tionnaires qu'il désire présenter comme témoins, et l'interroger au sujet de son exposé, que nous attendons avec beaucoup d'intérêt, mais qu'ensuite nous devrions inviter, non pas de nombreuses personnes de l'extérieur, mais quelques unes de ces personnes qui ne se sentiraient pas, par loyauté, gênées de répondre, dont la seule loyauté est envers le pays dans son ensemble . . . qui se rendent compte de leur responsabilité en tant que citoyens. Je crois que, quoique la loyauté des fonctionnaires soit au-dessus de tout soupçon il est inévitable que, pour juste envers le gouvernement et envers les ministres, ils aient des idées bien arrêtées qui sont opposées aux opinions officielles. Si nous n'entendions que le ministre et ses fonctionnaires nous ne connaîtrions que l'opinion officiel par rapport à la politique de défense.

Nous estimons qu'il faut entendre des personnes de l'extérieur afin d'être sûrs d'avoir entendu toutes les opinions au sujet de la question. Et il faudrait le faire dès le début car, selon nous, il serait inutile d'étudier l'un ou l'autre article destiné à l'usage des armées, de décider si les camions Chevrolet sont meilleurs que les camions Ford, ou si les CF-104 sont préférables aux CF-105 avant de savoir si, de façon générale, on a besoin de ce genre d'équipement. Nous estimons qu'il serait plus raisonnable d'entendre les témoins dès que le Ministre aura fait son exposé, de les interroger, même si cela nous oblige à tenir des réunions supplémentaires pour terminer l'étude des prévisions de dépenses, crédit par crédit, avant de faire notre rapport à la Chambre.

C'est, en tout cas, une question que le comité des Communes devra étudier et, en ce qui concerne le présent Comité, il est beaucoup plus important que nous étudions en long et en large, toutes les questions se rapportant à la défense.

Le PRÉSIDENT: Monsieur Fairfield, vous avez assisté à la réunion en question, je crois. Avez-vous des commentaires à faire?

M. FAIRFIELD: Oui, monsieur le président. Il me semble que les remarques de M. Hellyer ne se tiennent pas très bien. Pour les prévisions de dépenses de 1958, ces messieurs ont refusé de réfléchir à la possibilité d'appeler des témoins de l'extérieur.

Je vais vous citer quelques exemples à cet égard.

A la page 10, M. McIlraith a dit ceci:

> Je n'ai pas l'intention d'entamer ce sujet, mais je veux être très clair sur un point; si nous ne faisons que discuter de ligne de conduite à suivre avec les témoins en question, nous nous éloignons de la pratique habituelle de notre régime parlementaire.

Et plus loin, il y a dit ceci:

> Si nous entreprenons d'inviter des témoins, nous allons nous lancer dans des controverses à n'en plus finir, en ce qui a trait à des questions de politique, qui ne nous ont pas été confiées. Je ne vois pas comment nous pourrions restreindre nos discussions, avec ces témoins à des questions de prévisions de dépenses sans tomber dans des questions de lignes de conduite à suivre.

A la page 15, M. Benidickson dit:

> Je crois que nous devrions commencer par examiner les gens qui sont à notre disposition et qui viennent soit du ministère de la Défense nationale soit du ministère de la Production de défense.

Et, à la page 18, M. Pickersgill dit ceci:

> Il ne servirait à rien d'amener des profanes, quelque capables soient-ils. J'ai soutenu cette thèse contre chaque député conservateur du Comité

des prévisions de dépenses quand j'étais ministre. Je n'ai aucunement changé d'idée, mais il paraît que beaucoup de gens l'ont fait.

Or, ce parti semble avoir changé d'opinion depuis deux ans. M. Winch, au moins, a de la suite dans les idées. Néanmoins, j'estime qu'il a tort de dire que si nous acceptons ces prévisions de dépenses, elles vont être soumises à la Chambre et il ne pourra plus en être question. Car vous avez dit tout au début que le crédit N° 1 serait réservé et dans ce cas, comme vous l'avez dit vous-même, nous pourrions convoquer n'importe quel témoin.

Maintenant, pour en finir, monsieur le président, j'aimerais proposer que la façon de procéder que le président nous a proposée, soit, d'entendre l'exposé du ministre et de nous occuper ensuite des prévisions de dépenses tout en réservant le crédit n° 1 jusqu'à ce que nous en ayons terminé avec les prévisions, soit adoptée.

M. WINCH : Pourrais-je poser une question? Puis-je demander à M. Fairfield comment il compte faire rapport à la Chambre sans inclure le crédit n° 1?

M. FAIRFIELD : C'est ce que vous avez laissé entendre, que nous étudierions les prévisions de dépenses et que nous n'aurions plus l'occasion de le faire si les prévisions de dépenses étaient terminées en comité.

M. SMITH (*Calgary-Sud*) : Le Comité pourrait toujours réserver le crédit n° 1 et ne pas faire rapport des prévisions de dépenses.

M. WINCH : Le président a laissé entendre hier qu'il souhaitait pouvoir rapporter les prévisions de dépenses à la Chambre.

Le PRÉSIDENT : Je crois qu'il y a là un malentendu de votre part, monsieur Winch. Ce que je voulais, c'est que le crédit n° 1 soit réservé jusqu'à ce que nous ayons examiné les prévisions de dépenses poste par poste, et, si vous vous souvenez, j'ai proposé que nous décidions à ce moment-là s'il faudrait convoquer des témoins, combien de persones il faudrait convoquer et ainsi de suite. Je ne vois pas comment nous pourrions soumettre un rapport, nous ne pourrions certainement pas soumettre un rapport définitif, à la Chambre avant d'avoir décidé, à ce moment-là, qui nous allons convoquer, ou si nous allons convoquer qui que ce soit, mettons les choses ainsi, car il est possible, comme vous l'avez fait remarquer, qu'il en soit ainsi.

M. WINCH : Je voudrais bien faire remarquer au Comité que, selon moi, il est absolument inconcevable qu'un comité parlementaire décide d'une question avant d'avoir entendu les témoins, et c'est ce qu'on nous propose de faire. Je trouve cela absolument ridicule.

M. SMITH (*Calgary-Sud*) : Si c'était le cas, je serais d'accord avec M. Winch. Je ne suis pas de son avis, mais je trouve que sa revendication est raisonnable.

Monsieur le président, nous discutons tout simplement du moment auquel il conviendrait de faire telle ou telle chose et j'espère que nous n'allons pas nous perdre dans une longue discussion au sujet de la façon de procéder, car nous pourrions employer notre temps de façon beaucoup plus utile en poursuivant notre travail.

Ce que nous demandons, c'est que le cas du ministère soit présenté d'après les prévisions de dépenses. De nombreux crédits doivent être examinées et analysés par ce Comité. Nous pourrions ensuite passer à la question des témoins. Par rapport à la remarque selon laquelle notre Comité ressemble à un comité des comptes publics de second ordre, si c'est le cas, c'est sans doute l'auteur de cette remarque qui en est la cause car je crois que jusqu'à présent les autres d'entre-nous ont eu plaisir à examiner ces questions.

Je trouve que votre proposition, en tant que telle, et la motion de M. Fairfield sont très raisonnables. C'est ainsi que nous avons procédé par le passé. Car, si le Comité décide que nous devrions convoquer certains témoins, rien ne nous empêche de le faire.

Pour terminer, je me permets de dire que si le membre du Comité qui est assis à ma droite a raison et que le temps va nous manquer, il n'y a absolument rien qui empêche notre Comité de se réunir plus souvent afin de terminer son travail. Je propose que si, au bout d'un certain temps, nous constatons que notre travail n'avance pas, nous devrions nous réunir tous les jours.

Le PRÉSIDENT: Vous appuyez la motion?

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Oui.

Le PRÉSIDENT: Avez-vous des commentaires à faire, monsieur Lambert?

M. LAMBERT: J'estime, à cet égard, que l'argument de M. Smith est très bien trouvé. Je ne vois absolument pas comment nous pourrions interroger intelligemment des témoins de l'extérieur, sans avoir étudié l'exposé du ministre à la lumière des prévisions de dépenses. Autrement dit, nous nous perderions en hypothèses. Il serait extrêmement difficile d'interroger les témoins sur les déclarations générales qu'ils sont susceptibles de faire. Je crois que cela ne serait possible qu'en étudiant certains domaines déterminés et si des explications sont nécessaires où s'il y a des divergences d'opinions sur l'une ou l'autre question, on peut mettre le doigt dessus je trouve qu'il est beaucoup plus logique de se documenter à l'avance, avant d'interroger les soi-disant témoins indépendants.

Le PRÉSIDENT: On sait ainsi de quoi ils parlent.

M. LAMBERT: C'est cela précisément.

M. CARTER: Monsieur le président, j'aimerais tout d'abord dire deux mots au sujet de ce que M. Fairfield a affirmé. Il y a un vieux proverbe latin qui dit, je crois, que les temps changent et que nous aussi nous changeons.

M. FAIRFIELD: Oui, c'est vrai.

M. CARTER: Ce n'est pas parce que nous adoptons une certaine attitude à un moment donné . . .

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Où serons-nous demain?

M. CARTER: Il n'y a que les imbéciles qui ne changent jamais, d'après ce qu'on m'a dit. Ce que nous allons faire demain et ce que nous faisons aujourd'hui dépend de la situation dans laquelle nous nous trouvons. Les circonstances d'aujourd'hui sont certainement tout autres que celles qui existaient en 1958.

M. FAIRFIELD: Quand vous ne teniez pas à interroger les témoins de l'extérieur.

M. CARTER: Pour en revenir à la question du moment propice, dont M. Smith nous a parlé, nous avons un devoir, en tant que membres du Parlement, envers le peuple du Canada. Il est de notre devoir de tirer le meilleur parti possible du temps dont nous disposons. Une des raisons pour lesquelles notre Comité a été formée est pour vous permettre d'économiser du temps à la Chambre. C'est une raison importante, j'en conviens, mais il y en a d'autres également. Notre Comité peut entreprendre certaines tâches dont le comité de la Chambre ne peut pas se charger. Nous pouvons entendre des témoins, mais nous ne pouvons pas faire comparaître des témoins devant le comité de la Chambre.

Si nous voulons employer au mieux le temps dont nous disposons, nous devons nous occuper d'abord des questions qui ont le plus d'importance et, nous avons prétendu, sur ce compte-là, que nous aurions dû étudier les prévisions de

dépenses avant les dépenses parce que ces dernières sont du passé tandis que les prévisions s'appliquent au présent. Néanmoins, nous avons accepté ce qu'on nous a dit et nous avons étudié les dépenses, ce qui nous a pris du temps. Je ne suis pas sûr du tout que nous ayons employé notre temps le mieux possible, si cela nous prive de l'occasion d'entendre des témoins.

Le PRÉSIDENT: La résolution ne stipule nullement que nous allons être privés de l'occasion d'entendre des témoins.

M. CARTER: Mais d'après le temps qui nous reste il semble bien qu'il en soit ainsi.

Comme M. Winch l'a dit, le peuple du Canada et tout les membres de la Chambre s'intéressent à la défense de notre pays. Nous voulons tous obtenir les meilleures idées, quelle que soit leur origine, nous voulons les recueillir et les appliquer. Si nous voulons faire du bon travail, il semble logique que nous nous efforçions avant tout de faire le travail que le comité de la Chambre ne peut entreprendre. Ensuite, nous devrions essayer de glaner autant d'idées que possible au sujet de notre défense, de la défense du Canada et de celle des pays de l'Ouest.

Je crois que nous pourrions répartir le temps dont nous disposons et s'il nous faut plus de temps pour nous occuper des prévisions de dépenses, il faudra qu'on nous l'accorde. Mais nous devrions certainement répartir soigneusement le temps dont nous disposons et nous occuper d'abord des questions les plus importantes. Il semble que, comme M. Winch et M. Hellyer l'ont dit, lorsque le ministre et ses fonctionnaires nous auront expliqué les mesures sur lesquelles les prévisions sont fondées, ce serait logiquement le moment de convoquer les témoins et d'obtenir d'autres opinions afin que nous soyons mieux renseignés lorsque nous aurons à prendre une décision au sujet des prévisions de dépenses.

Par conséquent, je m'oppose à la motion de M. Fairfield.

Le PRÉSIDENT: Avant de donner la parole à M. Baldwin, je tiens à souhaiter la bienvenue à M. Cardin qui va remplacer M. Roberge. J'espère que vous vous plairez parmi nous.

M. BALDWIN: Monsieur le président, il me semble que certains membres se montrent aussi impétueux que pendant les premières délibérations et qu'ils veulent se précipiter dans une discussion avant que nous ayons établi les bases qui s'imposent. J'estime pour cette raison, que la motion proposée est parfaitement appropriée. En répense à ce que M. Hellyer a dit par rapport au temps dont nous disposons, s'il ne nous était pas possible d'étudier tous les crédits, cela n'aurait pas tant d'importance puisque le comité de la Chambre les étudierait en tout cas . . . c'est ce que j'ai cru comprendre d'après ce qu'il a dit . . . d'après les pouvoir qui nous ont été attribués le 2 mai 1960, nous avons pour devoir d'étudier ces crédits, ces comptes qui paraissent dans le budget, un par un.

Ensuite, par rapport à ce que M. Winch a dit, soit, que nous prendrions des décisions au sujet des crédits sans avoir obtenu des preuves et sans avoir entendu des témoins à leur sujet, je ne vois pas pourquoi, s'il y a un crédit au sujet duquel un membre du Comité désire avoir plus d'explications, ce crédit, de même que le crédit principal, ne seraient pas réservés. Nous pourrions, si nécessaire, tenir d'autres réunions.

Je trouve que la façon de procéder telle qu'elle est expliquée dans la résolution, et telle que M. Fairfield l'a expliquée, convient parfaitement.

Le PRÉSIDENT: J'aimerais bien que M. Fairfield s'en assure. En tant que président de ce Comité, je propose que le ministre nous fasse son exposé et qu'ensuite nous poursuivions l'étude des prévisions de dépenses en réservant le crédit n° 1, et à ce moment-là nous déciderons s'il convient de convoquer des

témoins de l'extérieur. Est-ce la motion que vous voulez faire?

M. FAIRFIELD: Oui.

Le PRÉSIDENT: Cette proposition a été appuyée par M. Smith. Y a-t-il autre chose?

M. HELLYER: Oui, monsieur le président. Je voudrais proposer une modification.

Avant de le faire, toutefois, j'aimerais dire, au sujet du point que M. Fairfield a soulevé, qu'il est parfaitement exact que la position de notre parti a changé depuis 1958. Mais, à travers le monde également, les événements se sont succédés à une vitesse jusqu'alors inconnue dans l'histoire de la technologie militaire. Ce point a été nettement souligné dès les débuts quand nous avons demandé qu'un comité, comme celui-ci devait être, selon nous, soit constitué. Nous avons reconnu que notre point de vue n'avait pas été le même par le passé, mais à ce moment-là les circonstances semblent plus compréhensibles, plus faciles à saisir selon la façon de penser habituelle. C'est à cause des changements rapides qui se sont produits dans les idées et dans la phisolophie, et aux énormes progrès réalisés dans le domaine de la technologie, que nous avons trouvé qu'il fallait quelque chose d'autres à l'heure actuelle, et nous savons que beaucoup de gens sont de notre avis à ce sujet.

Comme M. Carter l'a si bien dit, il faut mettre en avant les choses essentielles. Il n'est pas question d'impétuosité mais de responsabilité. Il s'agit de ce que nous avons la responsabilité de faire en tant que membre de ce Comité et non pas seulement en tant que représentants de la Chambre des communes mais aussi dans celle de représentants du peuple canadien.

Pour cette raison, je ne suis pas tout à fait sûr de l'endroit où il faut effectuer cette modification . . .

Le PRÉSIDENT: Voulez-vous me dire quelle modification vous proposiez.

M. HELLYER: Je propose, appuyé par M. Carter, que dès que le ministre aura fait son exposé et que nous en aurons délibéré, notre Comité entende les six témoins de l'extérieur qui seront choisis par les représentants des divers partis en proportion du nombre de membres de ces paris qui siègent à ce Comité.

M. WINCH: Et qu'est-ce qui arrive dans mon cas?

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Vous avez sans doute droit à une demi-voix?

Le PRÉSIDENT: Monsieur Hellyer, voulez-vous nous expliquer comment vous désirez répartir les six témoins?

M. HELLYER: C'est un peu comme la loi de la redistribution . . . proportionnelle, sauf que personne ne choisira moins d'un témoin!

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Vous n'avez certainement pas passé des nuits blanches pour inventer cela.

M. HELLYER: Non, en effet, vous pouvez en être sûr.

Le PRÉSIDENT: Une distribution proportionnelle . . . parmi les membres du Comité ou parmi les partis?

M. HELLYER: Je pensais qu'il pourrait y avoir environ trois par représentant du gouvernement, deux par représentant de l'Opposition officielle, et un par M. Winch.

Le PRÉSIDENT: Avez-vous quelque chose à dire au sujet de la modification?

M. SMITH (*Calgary-Sud*): C'est du pareil au même.

M. FAIRFIELD: Avant de proposer cette modification, M. Hellyer a dit que s'ils ont changé d'opinion c'est à cause des changements rapides qui se sont pro-

duits dans le domaine de la technologie et ainsi de suite. Or, les témoins, dont certains ont déjà été nommés, n'ont, à vrai dire, rien eu à faire avec les forces armés depuis de longues années. Par conséquent, comment pourraient-ils nous fournir des renseignements vraiment utiles? En ce qui me concerne, j'ai au moins eu de la suite dans les idées. A la page 8 des procès-verbaux et témoignages du Comité des prévisions de dépenses de 1958 (fascicule 16), j'ai dit ceci:

> Je désire ne jeter le moindre doute sur les individus que nous pourrions inviter à témoigner, mais puisqu'ils n'ont pas fait de recherches récentes et qu'ils ont fait des déclarations publiques qui sont de nature à porter atteinte de façon plus ou moins grave, à l'autorité du ministre, tout cela semble indiquer que leurs témoignages seraient exposés à être empreints de préjugés, et c'est pourquoi je m'opposerais à cette façon de procéder ou d'inviter des témoins de cette sorte.

Je ne tiens pas particulièrement à discuter de la valeur, ou du manque de valeur, des soi-disant «spécialistes» qui pourraient nous donner des renseignements utiles. Je ne m'oppose pas à ce qu'on les convoque mais je me demande tout simplement, tout comme je le faisais à ce moment-là, si les renseignements qu'ils nous fourniraient seraient à jour, sans parler d'autres choses.

Le PRÉSIDENT: Je dois vous faire remarquer qu'il s'agit simplement de la proposition de modifier la façon de procéder. Nous ne somme pas en train de décider s'il faut convoquer des témoins ou non.

M. CHAMBERS: J'invoque le Règlement, monsieur le président, dans la deuxième partie de la modification on demande très précisément que des témoins soient convoqués à un moment déterminé.

Le PRÉSIDENT: Vous avez raison, monsieur Chambers. Je m'excuse, monsieur Fairfield. Je voulais dire au sujet de la motion.

M. CHAMBERS: Je tiens à vous dire que, sauf que c'est un groupe de politiciens d'un parti déterminé qui les convoque, c'est une façon tout à fait nouvelle pour un comité de la Chambre des communes de procéder, que de convoquer des «spécialistes indépendants». En ce qui me concerne, c'est quelque chose de tout à fait nouveau. Un groupe de politiciens de l'un ou l'autre parti peut s'adresser à n'importe qui pour des conseils au sujet de la ligne de conduite à suivre, mais chez-nous les porte-paroles des divers partis ont toujours annoncé les mesures qu'ils ont prises par la suite.

Pour ma part, j'estime que les mesures que le ministre a énoncées par le passé et celles dont il va être question dans son exposé résulteront de la sagesse collective de notre parti ainsi que des opinions que nous avons obtenues des spécialistes que nous avons consultés.

J'ai toujours eu l'impression que l'Opposition pouvait agir à peu près de la même façon. Elle peut demander conseil à n'importe qui mais ce sont ses représentants qui font partie de notre Comité qui devraient annoncer la ligne de conduite adoptée par le parti en matière de politique.

Nous nous écarterions tout à fait de la façon dont nous avons l'habitude de procéder au Canada si des personnes sans responsabilité aucune discutaient de la ligne de conduite à suivre. Les membres de ce Comité, ayant été élus, ont des responsabilités et ils doivent répondre des déclarations qu'ils font au sujet de la ligne de conduite à suivre.

Il me semble que nous changerions complètement de principe si nous agissions autrement et je ne serais certainement pas prêts à consentir qu'on le fasse avant d'y avoir réfléchi beaucoup plus longuement.

M. SMITH (*Calgary-Sud*) : Je n'appuierais pas la modification non plus . . .

Le PRÉSIDENT : Un instant je vous prie, monsieur Smith. Oui, monsieur Carter?

M. SMITH (*Calgary-Sud*) : Je prendrai la parole après M. Carter.

M. CARTER : On a invoqué le Règlement, monsieur le président, et j'estime que les remarques de M. Fairfield sont justement contraires au Règlement parce que la proposition ne mentionne pas les catégories de témoins que nous pourrions convoquer. M. Fairfield, dans ses remarques, a supposé que nous allions convoquer des militaires à la retraite. Il se pourrait que ce soit le cas, quoiqu'il n'y ait rien de sûr, mais ce n'est pas mentionné dans la proposition et par conséquent elle est antirèglementaire.

Ce sera en tout cas le gouvernement qui sera responsable de la ligne de conduite. Nous demandons tout simplement qu'on nous fournisse des renseignements et quand nous aurons obtenu ces renseignements, nous nous en servirons lorsque nous étudierons les prévisions de dépenses. Il se pourrait que nous en fassions rapport mais nous ne cherchons nullement à nous substituer au gouvernement et ce dernier est responsable, comme auparavant, de tout ce qui se passe par rapport à la défense au Canada.

M. SMITH (*Calgary-Sud*) : Si ce Comité décide de convoquer des témoins, je propose qu'il le fasse, mais qu'il laisse de côté le nombre de témoins à inviter.

M. Carter a dit, et j'espère qu'il est sincère, que c'est pour obtenir des explication, ou plutôt, pour comprendre les plans pour l'avenir, pour qu'on nous soumette des idées et qu'on nous fasse des propositions. D'autre part, M. Hellyer, j'en suis sûr, ne s'intéresse pas aussi sérieusement que M. Carter aux questions de défense . . .

M. HELLYER : Halte-là !

M. SMITH (*Calgary-Sud*) : . . . mais, en tant que Libéral, il désire nommer une personne qui appuiera les propositions qui s'attaquent à la ligne de conduite. Je veux bien croire . . .

M. HELLYER : Cette remarque est tout à fait malhonnête et je m'y oppose énergiquement. Nous ne cherchons nullement à appeler un témoin qui pourrait faire du tort à qui que ce soit. Nous cherchons simplement à étudier la question à fond ce que nous ne pensons pas pouvoir faire avec le ministre et ses fonctionnaires car, lorsqu'ils ont eu à prendre des décisions, celles-ci, pour certaines raisons, sont tombées à l'eau. Par conséquent, ils ne vont pas, ou plutôt, nous ne nous attendons pas à ce qu'ils nous fournissent très facilement l'opinion de l'Opposition.

Les personnes que nous avons l'intention d'inviter à venir témoigner sont bien renseignées. Je ne connais pas leurs convictions politiques, mais l'un de ces témoins serait M. Roger Hilsman, de l'Université John Hopkins, un des spécialistes en science militaire les plus connus.

M. CHAMBERS : Est-il citoyen canadien.

M. HELLYER : Non, il ne l'est pas et s'il venait ce serait parce que nous l'aurions invité. A vrai dire, je ne sais pas s'il viendrait. Mais c'est un homme . . .

M. SMITH (*Calgary-Sud*) : Et M. Khrouchtchev également?

M. HELLYER : Mais c'est un homme qui pourrait nous dire de façon très précise, d'après des renseignements tout à fait à jour dont il dispose, précisément ce que l'on pense dans les milieux scientifiques militaires en ce moment. Je suis sûr que, du point de vue de la politque, il n'a pas d'intérêts personnels à servir.

Ensuite nous voudrions convoquer M. Ormond Solandt. Non seulement a-t-il

été président du conseil de recherches de la défense mais notre gouvernement l'a ensuite engagé pour certains travaux de nature scientifique. Je suis sûr que grâce à ses lectures et aux études qu'il fait, il doit être très au courant de tout ce qui touche à la science militaire.

La troisième personne à laquelle nous pensons est le général Graham. Je suis sûr qu'en bon militaire il ne s'intéresse pas à la politique mais, il ne s'opposerait sûrement pas à ceux qui sont membres du parti au pouvoir. Il ne se présenterait pas seulement en tant qu'officier à la retraite, il se pourrait . . . Je ne sais même pas s'il viendrait, il se pourrait qu'il ne veuille pas venir. Mais c'est un homme qui pourrait nous donner son opinion sur le rôle de l'armée dans les situations militaires qui se présentent à l'heure actuelle sans être contraint comme le serait un fonctionnaire de la Couronne.

Le PRÉSIDENT: Est-ce que ceci est exact, monsieur Hellyer? Je vais m'occuper de votre modification et ensuite M. Forgie et M. Winch désirent prendre la parole à ce sujet.

Dès que le ministre aura fait son exposé et qu'il aura été interrogé à ce sujet, des témoins seront convoqués, leur nombre étant proportionné à celui des représentants des divers partis qui siègent à ce Comité. Est-ce à peu près ce que vous voulez proposer?

M. HELLYER: Oui, à peu près. J'ai proposé qu'ils soient choisis par les partis.

M. CHAMBERS: Il est question de six témoins.

M. WEBSTER: Il en a déjà appelé quatre.

Le PRÉSIDENT: Que six témoins soient appelés sur une base proportionnelle ou qu'ils soient nommés sur une base proportionnelle?

M. HELLYER: Qu'ils soient nommés sur une base proportionnelle. Ceci afin qu'on ne puisse pas supposer que les témoins sont influencés du point de vue de la politique . . .

Le PRÉSIDENT: Je comprends.

M. HELLYER: Je suis sûr qu'ils auraient de nombreux renseignements à nous fournir.

M. FORGIE: Ai-je raison de croire que le ministre, dans son exposé, va nous annoncer la politique du gouvernement en matière de défense?

Le PRÉSIDENT: Pardon?

M. FORGIE: Ai-je raison de croire que le ministre lorsqu'il nous fera son exposé, annoncera la politique du gouvernement en matière de défense?

Le PRÉSIDENT: Non, je ne rois pas que vous ayez raison. Vous voulez dire qu'il nous expliquerait toute la politique du gouvernement en une seule fois?

M. FORGIE: Non, mais les points saillants de la politique du gouvernement . . . est-ce que c'est ce que le ministre a l'intention de faire?

Le PRÉSIDENT: Monsieur le ministre, voulez-vous nous dire quelle est votre intention?

M. PEARKES: Je suis prêts à vous expliquer la politique du gouvernement en matière de défense.

M. FORGIE: Dans ce cas, monsieur le président, si le ministre énonce la politique du gouvernement, ne croyez-vous pas qu'on devrait nous permettre de critiquer équitablement cette politique?

Le PRÉSIDENT: Absolument.

M. FORGIE: Si le gouvernement ne nous explique pas sa politique en matière

de défense, on devrait nous permettre d'appeler des personnes qui auraient assez de connaissance pour nous permettre de formuler une politique de défense, car notre forum est bien l'endroit pour le faire.

Le PRÉSIDENT: Le ministre a dit qu'il allait expliquer sa politique.

M. WINCH: Je ne vais pas mentionner de noms, car je ne crois pas que ce soit ce qui nous intéresse en ce moment.

Le PRÉSIDENT: Vous avez faison, monsieur Winch.

M. WINCH: Ce qui nous intéresse, c'est la façon de procéder. Je voudrais tout simplement répondre à ce que M. Chambers nous a dit.

Nous ne serions pas en train de créer un précédent. J'ai fait partie de comités de la Chambre des communes où les membres ont choisi les témoins qu'ils voulaient entendre et ils ont été convoqués. C'est arrivé à bien des occasions.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Mais on a fait preuve de partialité sans doute.

M. WINCH: Non, les membres ont simplement dit qu'ils voulaient entendre certains témoins et ceux-ci ont été convoqués.

M. BALDWIN: Au sujet du moment propice, il me semble que peut-être . . .

Le PRÉSIDENT: S'agit-il de la modification?

M. BALDWIN: Il s'agit de la modification. Il me semble que les membres qui proposent cette modification sont en train de juger toute la question à l'avance. Il vaudrait mieux que nous entendions les témoins après avoir enendu l'exposé du ministre et ses fonctionnaires. Ce qu'ils diront satisfera peut-être tout le monde et nous n'aurons pas besoin d'appeler des témoins.

M. WINCH: Il me semblait que vous jugiez la question à l'avance.

Le PRÉSIDENT: Pouvons-nous mettre la modification aux voix?

La modification, mise aux voix, est rejetée par 7 voix contre 5.

Le PRÉSIDENT: Êtes-vous prêts à mettre la motion aux voix, messieurs?

La motion est adoptée par 7 voix contre 5.

Le PRÉSIDENT: Comme c'est drôle, le même nombre de voix dans chaque cas.

Monsieur le ministre, voulez-vous poursuivre comme vous avez proposé de le faire dans votre lettre du 18 mai, s'il vous plaît?

M. PEARKES: Les remarques que je vais faire ce matin ont été écrites car j'ai pensé qu'ainsi les membres du Comité pourraient me suivre plus facilement et elles seront de nature générale, tout au moins au début de mon exposé. Ensuite, je me propose, et je suppose que vous adoptez maintenant ma proposition, d'examiner dans le détail nos trois engagements les plus importants, à savoir, nos engagements envers les Nations Unies, l'OTAN et NORAD. Ce sont-là nos trois alliances internationales. Je crois qu'il serait utile que nous les étudions séparément et que vous me posiez des questions quant à la façon dont nous tenons ces engagements.

Je vous donnerai ce matin une idée d'ensemble et, si je le puis, je vais vous expliquer la façon de penser de notre gouvernement qui l'a amné à maintenir ces alliances.

Je dois vous dire, qu'à part les explications que je vais vous donner, il y a également les brochures que j'ai distribuées à une réunion antérieure de ce Comité.

Vendredi, le 13 mai, cette brochure a été distribuée aux membres du Comité dans l'espoir qu'elle pourrait leur être utile pendant les prochaines discussions au sujet des prévisions de dépenses de mon ministère pour l'année 1960-1961. Vous remarquerez qu'au premier paragraphe de cette brochure, il est indiqué bien claire-

ment qu'il n'y a eu aucune modification fondamentale de notre politique de défense telle qu'elle était expliquée dans le rapport annuel de l'an passé. J'en ai des exemplaires supplémentaires si quelqu'un en a besoin.

Comme il est expliqué dans ce rapport, la politique de défense du Canada découle directement de notre politque étrangère et elle a pour objet d'assurer la sécurité nationale et le maintien de la paix dans le monde.

La politique étrangère du gouvernement est évidemment une politique gouvernementale et mon ministère est tenu de suivre la ligne de conduite établie par le gouvernement.

Ces objectifs, à savoir, notre sécurité nationale et le maintien de la paix dans le monde sont atteints au moyen des dispositions collectives prises avec l'OTAN et les Nations Unies. La plus grande portée des armes offensives munies de cônes nucléaires fait que le continent de l'Amérique du Nord se trouverait dans la zone visée dans toute guerre qu'il pourrait y avoir à l'avenir. On se rend compte, par conséquent, que la défense de cette zone, du Canada, ne peut être considérée séparément. Le grand avantage de la défense collective dans le cadre d'une alliance telle que celle de l'OTAN est qu'une force équilibrée et intégrée peut être fournie si chaque nation membre s'occupe de fournir les éléments dont elle a particulièrement besoin et cette force peut être maintenue de façon très utile.

Depuis quelques années, bien des changements fondamentaux ont eu lieu par rapport à l'idée dont on se fait de la guerre. Plus qu'à toute autre époque, nous nous trouvons, par rapport aux questions de défense, dans une période de transition. Les progrès réalisés dans le domaine de la technologie ont été surprenants, mais tous les jours de nouveaux problèmes se posent pour ceux qui doivent prendre des dispositions vis-à-vis de la défense, il y a les armes atomiques, les cônes nucléaires, les fusées et les projectiles de toutes sortes et, maintenant, même de satellites qui circulent autour de la terre. A l'heure actuelle, ces difficultés se compliquent à cause des incertitudes qui ont suivi la conférence au sommet qui a duré si peu de temps et à cause des résultats jusqu'à présent inconnus des pourparlers au sujet du désarmement. Le Canada, toutefois, s'est consacré à rechercher sans relâche des moyens de soulager les tensions internationales et d'obtenir le désarmement permanent.

Telle est la politique fondamentale de notre gouvernement. Or, j'ose prétendre qu'aucun gouvernement ne s'est mis, plus sincèrement en quête d'une solution pratique pour ces problèmes. Sans exagérer, nous nous sommes trouvés au tout premier plan dans les pourparlers au sujet du désarmement.

Toutefois, jusqu'à ce qu'on ait décidé comment il conviendrait de procéder pour exercer un contrôle sur les armes et les réduire de manière permanente, le Canada et ses alliés doivent poursuivre leurs efforts pour empêcher la guerre et pour maintenir la paix grâce à leur efficacité du point de vue militaire. Comme le premier ministre l'a dit dans le discours radiodiffusé qu'il a prononcé le 19 mai dernier:

> L'heure exige que nous gardions notre sang-froid, que nous prenions des décisions bien calmement et que nous nous montrions bien décidés de maintenir nos défenses en cas d'agression, tout en ne perdant aucune occasion de maintenir la paix au moyen de négociations.

Donc, aujourd'hui, lorsque je vous expliquerai les mesures que nous prenons en ce moment, il ne faudra pas oublier que celles-ci pourraient être modifiées en un rien de temps par des conférences qui pourront avoir lieu par la suite, ou par les progrès qui vont être réalisés dans le domaine de la technologie des armes. Il va sans dire qu'une politique de défense réaliste doit être fondée sur une évaluation aussi nette et aussi compréhensive que possible de ce qui menace notre sécurité. Par conséquent, avant de vous parler de notre politique de défense, nous

allons étudier très brièvement le danger auquel le Canada et ses alliés doivent faire face.

Jusqu'à tout dernièrement, il semblait que l'Union soviétique s'efforçait de créer une atmosphère de détente. Néanmoins, il y a une vérité inéluctable, à savoir, que la capacité des Soviets de faire la guerre, ne diminue pas. M. Krouchtchev, dernièrement, a eu ceci à dire: «Notre État», c'est-à-dire la Russie, je vous cite ses paroles «dispose de fusées puissantes. Notre armée de l'air va être remplacée presque entièrement par des fusées. Nous avons jusqu'à présent considérablement réduit, et semble-t-il nous allons continuer de réduire la fabrication de bombardiers et autre matériel tombé en désuétude, et il se pourrait même que nous cessions en- et autre matériel tombé en désuétude, et il se pourrait même que nous cessions complètement d'en fabriquer. En ce qui concerne la marine, notre flotte sous-marine prend énormément d'importance . . . notre armée est munie d'armes jusqu'alors inconnues de l'homme. C'est pourquoi nous pouvons réduire nos forces armées».

Lorsqu'on considère tous les aspects du danger qui nous menace, nous devons prendre connaissance des objectifs des Soviets pendant la guerre froide. Voici quelques-unes de leurs visées: ils cherchent premièrement à consolider le régime communiste à l'intérieur de leur pays, soit en Russie; deuxièmement à renforcer l'idéologie communiste dans le bloc européen de l'Est; troisièmement, à faire crouler l'OTAN et à miner, dans l'ensemble, les mesures de défense de l'Ouest, et quatrièmement, à étendre l'influence soviétique dans les pays d'Afrique et de l'Asie. Ainsi, le danger qui menace notre sécurité nationale et, à vrai dire, celle de tout le monde libre, n'est pas uniquement un danger militaire. C'est aussi un danger politique, économique et psychologique. Pour que le Canada puisse lutter avec succès contre cette menace globale, il nous faut une stratégie d'ensemble où tous les éléments, militaires, politiques, économiques et psychologiques, sont étroitement coordonnés et parfaitement équilibrés.

Pour vous montrer à quel point la situation a changé et toute l'importance que nous attachons à mener cette guerre froide sur le front de l'économique, je me permets d'attirer votre attention sur les sommes d'argent qui ont été accordées à ce que nous appelons souvent des pays insuffisamment développés. Les sommes que nous avons contribuées pour aider ces pays en 1956-1957 se sont chiffrées, en chiffres ronds, à 38 millions de dollars et cette année, elles ont atteint 70 millions. Vous comprendrez ainsi à quel point nous essayons d'aider ces autres pays du point de vue économique et psychologique.

A l'heure actuelle, je ne crois pas que les Russes, et je me fonde à cet égard sur les meilleures preuves qu'on puisse obtenir, prendraient délibérément des mesures qui, selon eux, risqueraient sérieusement de provoquer une guerre générale. Néanmoins, si les pays de l'Ouest ralentissaient leurs efforts par rapport à la défense sans se protéger de façon adéquate, ou s'il y avait une fussion au sein de l'OTAN, les possibilités d'une infiltration soviétique dans la zone de l'OTAN ou à l'extérieur de cette zone pourraient s'accentuer considérablement.

Par conséquent, quelle est, à l'heure actuelle, la situation par rapport au monde libre et aux États communistes? L'invention de la bombe nucléaire liée à celle de nouveaux moyens de lancement beaucoup plus rapides a conduit à ce qu'on appelle un «pat nucléair». En d'autres termes, le monde communiste reconnaît qu'une guerre nucléaire avec l'Ouest entraînerait tout simplement la destruction mutuelle. Par conséquent, il est peu probable, pour le moment, qu'une attaque soudaine soit envisagée.

Une troisième guerre mondiale pourrait, selon moi, surgir à la suite de trois éventualités. Tout d'abord, les hostilités pourraient commencer si l'équilibre du

pouvoir militaire qui existe à présent devait être modifié. Il y aurait une autre possibilité de danger si la Russie était la première à obtenir certains résultats dans le domaine technologique, si elle parvenait à découvrir, par exemple, un moyen de détruire ou de détourner les projectiles pendant leur trajet. Jusqu'à présent, aucune arme de ce genre n'a été mise au point. Et la troisième possibilité de danger est celle d'une guerre locale qui prendrait de l'expansion. Il ne faut jamais oublier qu'une guerre peut toujours éclater par inadvertance ou à cause d'une révolution. Il est possible qu'une guerre totale soit causée par un soulèvement de ce genre.

Or, nous savons que si l'une ou l'autre de ces trois éventualités se présentait, si l'équilibre du pouvoir changeait sensiblement, s'il y avait une découverte inattendue dans le domaine de la technologie ou si une guerre locale se répandait, l'Amérique du Nord serait en toute probabilité attaquée.

Le bloc soviétique a environ 5 ou 6 millions d'hommes sous les armes et quoique des réductions aient été annoncées, l'invention de nouvelles armes, tant conventionnelles que nucléaires, a augmenté le rapport entre la puissance de tir et le nombre d'hommes. En somme, il est à supposer que les Soviets possèdent maintenant des armes atomiques qui conviennent aux armées de terre et de mer, et aussi toute une gamme d'avions et d'engins de lancement pour les projectiles. En ce qui concerne les projectiles intercontinentaux, les Russes, sans aucun doute, ont quelques projectiles de ce genre dont ils pourraient se servir immédiatement et, d'ici quelques années, ils en auront probablement plusieurs centaines à leur disposition. A mesure que l'efficacité de leurs projectiles augmentera, ils compteront de moins en moins sur leurs bombardiers. D'autre part, leur flotte sous-marine qui comprend plus de 400 vaisseaux, est impressionnante; il se pourrait que certains de leurs sous-marins soient déjà munis de projectiles ballistiques.

Ce que je tiens à souligner à cet égard, c'est que si les Russes ont réduit le nombre de soldats, ils l'ont fait non pas tellement pour aider au désarmement mais plutôt parce qu'ils ont inventé des armes beaucoup plus puissantes et plus destructrices.

D'après l'expérience que nous avons acquise au cours des cinquante années qui viennent de s'écouler nous savons qu'aucun pays ne peut se défendre seul contre un agresseur. Du point de vue militaire, nous sommes absolument incapables de nous procurer tout ce qu'il nous faudrait pour nous défendre. En effet, comme le premier ministre l'a dit à plusieurs occasions: «Il y en a sans doute qui prétendent que nous devrions nous procurer, nous-mêmes, ce dont nous avons besoin pour nous défendre, mais aucune nation du monde libre n'est capable de le faire». Par conséquent, le Canada et les autres nations du monde qui sont du même avis, ont eu recours à la seule solution possible, soit, aux alliances. Ainsi, pour assurer sa sécurité nationale et pour maintenir la paix dans le monde, le Canada a conclu certains accords avec d'autres nations.

Donc, quand on se rend compte qu'il n'est ni pratique ni raisonnable d'agir seul en matière de défense, les alliances, de nécessité, offrent la seule solution. Or, les alliances comportent des responsabilités qui sont comparativement nouvelles pour un pays tel que le Canada. Pour la première fois en temps de paix, du personnel militaire étranger se trouve sur notre sol. Évidemment, nous ne sommes pas les seuls à cet égard. Les forces des États-Unis se trouvent, non seulement chez nous, mais aussi, et en nombres bien plus importants, au Royaume-Uni et dans d'autres pays d'Europe. De notre côté, nous maintenons des effectifs militaires aux États-Unis, au Royaume-Uni, en France et en Allemagne. Les effectifs militaires contribués par les alliés européens de l'OTAN ne sont pas nécessairement stationnés dans leurs propres pays. Ces effectifs sont envoyés dans des endroits où selon l'accord commun de l'alliance, ils peuvent le mieux aider à prévenir la guerre.

Nous ne devons pas, par conséquent, considérer isolément l'effort que nous fournissons pour la défense, mais plutôt l'utilité générale des alliances en vue de la défense auquelle nous apportons une contribution qui correspond à nos capacités sans imposer une charge excessive sur nos effectifs et nos ressources financières. Puisque le concepte de l'OTAN repose sur prévention de la guerre, j'insiste là-dessus . . . c'est là la pensée qui est à la base de toute l'Organisation du Traité de l'Atlantique du Nord, soit, que plutôt que d'essayer de gagner une guerre il faut l'empêcher parce que nous savons qu'une guerre entraînerait la destruction de bien des pays de l'alliance et du monde entier, tant qu'un acte d'agression n'aura pas été commis, nous pourrons considérer que nos efforts et ceux de nos alliés ont réussi. Nous aurons réussi à empêcher la guerre. Quoique ce genre d'assurance coûte cher, je crois que les Canadiens, dans l'ensemble, approuvent les engagements que nous avons pris, et que nous sommes sur le point de prendre, et souhaitent que nous continuions à jouer notre rôle et à payer notre part plutôt que de nous tenir à l'écart, de nous retirer dans notre coquille pendant que d'autres, qui ne sont guère mieux placés que nous, portent le fardeau qui s'impose pour maintenir la paix.

Le Canada, par conséquent, a accepté de prendre les engagements suivants pour la défense:

(1) de fournir des forces armées de terre, de l'air et de la marine pour assurer la défense de la zone du Canada et des États-Unis;

(2) de contribuer à la défense collective et aux forces de prévention de l'OTAN en Europe et dans l'Atlantique du Nord;

(3) de fournir des effectifs pour aider l'Organisation des Nations Unies à poursuivre ses objectifs visant au maintien de la paix.

Il serait peut-être utile que le Comité étudie maintenant ces engagements un par un et il pourrait peut-être commencer aujourd'hui par la contribution que nous faisons aux Nations Unies. Le Canada contribue du personnel militaire aux commissions de trève de Kashmir, de Palestine et d'Indo-Chine, et aux forces d'urgence qui se trouvent en Égypte. Nous avons, en tout, 90 officiers et soldats qui font partie des commissions de trève et environ 850 soldats et 80 membres de l'armée de l'air qui font partie des forces d'urgence en Égypte.

En Égypte, l'armée canadienne a son quartier général à Gaza et son camp principal à Rafah. L'armée est munie d'armes légères qui ne conviennent qu'à la protection individuelle, et ses véhicules de reconnaissance, les Ferret, aussi, ne sont munies que d'armes légères. L'aviation a trois Dakota et quatre avions Otter à El Arish. Le contingent canadien est maintenu en partie par le Canada et en partie par les Nations Unies. Notre part comprend, en général, les soldes et les indemnités, le coût de l'équipement initial, les frais de voyage et de transport du personnel et du matériel au Canada, soit, les frais occasionnés lorsque le personnel se déplace de l'endroit où il était stationné jusqu'au port maritime. La dépense prévue à cet égard pour l'année 1960-1961, est de 5 millions de dollars. Il est assez difficile de déterminer exactement le montant de la contribution.

En outre, nous maintenons au Canada un bataillon spécialement équipé pouvant être transporté par avion à tout moment dans n'importe quelle partie du monde, Je vous dirais en passant, que ces hommes doivent être spécialement vaccinées afin qu'on puisse les envoyer très rapidement dans les pays chauds si c'était nécessaire. Ils sont toujours en état de partir et peuvent se mettre en route à n'importe quel moment, ce qui évite de perdre du temps. En outre, le personnel de l'unité en question comprend très peu de jeunes gens qu'on ne permettrait pas de quitter le pays

à cause de leur âge. L'unité en question est une unité complète qui est prête à partir à n'importe quel moment. Ses moyens de transport sont organisés de façon à ce qu'ils puissent être transportés par les avions disponibles. D'autre part, d'autres forces régulières sont disponibles au Canada si les Nations Unies avaient besoin d'aide additionnelle pour empêcher qu'une guerre locale se répande. Nous croyons tout d'abord, que les Nations Unies pourraient nous demander de faire une petite contribution très rapidement, de contribuer un certain nombre d'hommes, environ un bataillon, comme nous le faisons pour les forces d'urgence des Nations Unies en Égypte. C'est pourquoi nous avons, à Londres, le bataillon dont je viens de vous parler qui est en mesure de se déplacer avec très peu de préavis. Des avions du commandement du transport aérien sont à Trenton.

Le PRÉSIDENT: Lorsque vous parlez de Londres, vous voulez dire Londres dans l'Ontario, sans doute?

M. PEARKES: Oui.

Je dois vous dire que le gouvernement actuel a proposé à bien des occasions qu'une police internationale soit formée sous les auspices des Nations Unies. A vrai dire, notre premier ministre avant que la conférence des Nations Unies tenue à San Francisco en mars 1945 n'ait été convoquée, a plaidé en faveur de l'établissement d'effectifs semblables et, ces dernières années, il a de nouveau signalé que, de même que le gouvernemnt actuel, il appuierait une telle décision.

Nous attachons beaucoup d'importance à ce que des effectifs soient disponibles en tout temps pour ces missions qui sont organisées pour maintenir la paix. Il y a quelque temps nous avons annoncé l'achat de divers avions de transport qui nous permettront de prendre part beaucoup plus facilement à ces diverses missions. Nous avons le CC-109, un avion de transport de rayon moyen, le CC-106, un avion de transport de longue distance, et le C-103B, le dernier modèle que nous avons acheté, qui est un avion de transport lourd. Cet avion peut transporter le matériel lourd; on peut s'en servir sur des terrains accidentés et des pistes de décollage relativement courts lui suffisent. Quoique ceci ne se rapporte pas, à vrai dire, à la défense, je vous dirai en passant que notre commandement de transport assiste en ce moment le Chili. Non seulement envoyons-nous des approvisionnements d'ici jusqu'à Santiago, ce qui fait un long voyage, mais comme les États-Unis se servent d'avions lourds pour y amener de fortes quantités de denrées, il n'y a pas assez d'avions moyens, tels que nos North Stars, pour transporter ces approvisionnements de Santiago jusqu'aux régions sinistrées. Par conséquent, on a besoin d'avions lourds tels que, mettons, les Globemasters américains et aussi d'avions plus légers, de rayon moyen, qui peuvent parvenir jusqu'aux endroits où les aéroports laissent à désirer. C'est là où les C-130B rendent des services inestimables à notre avis.

Il vous intéressera peut-être de connaître quelques-unes des caractéristiques de ces nouveaux avions. Le CC-106 peut parcourir 4,700 milles nautiques, ou 5,400 milles terrestres à une vitesse normale de 370 milles de l'heure, et il peut transporter 134 passagers, 4,600 milles terrestres ou 52,800 livres de marchandises 2,900 milles terrestres. Le CC-109 peut parcourir 1,960 milles terrestres à une vitesse normale de 300 milles par heure et il peut transporter 40 passagers, ou 8,800 livres de marchandises, 1,150 milles terrestres. Le C-130B peut parcourir 4,000 milles terrestres à une vitesse normale de 345 milles par heure, et il peut transporter 25,000 livres à une distance de 2,900 milles terrestres, ou 92 passagers à une distance de 3,350 milles terrestres. Le prix de revient de ces avions est indiqué à la page 13 (version anglaise) de la brochure de renseignements que nous avons distribuée aux membres du Comité. La plupart de ces avions auront été livrés aux services de l'aviation d'ici la fin de l'année financière en cours et il nous sera ainsi possible de transporter très loin et

en un seul voyage le bataillon dont je vous ai parlé, avec des armes légères, des jeeps, et une certaine quantité de rations.

Le PRÉSIDENT: Merci, monsieur le ministre.

Avant de passer à autre chose, messieurs, j'estime que cette brochure devrait être incorporée au compte rendu de la séance. Êtes-vous d'accord?

Assentiment (voir l'Appendice A).

Le PRÉSIDENT: Il ne nous reste que quelques minutes. Avez-vous des questions à poser au sujet des engagements du Canada envers les Nations Unies? Avez-vous des questions d'ordre général à poser avant que nous nous occupions du détail.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Il y a deux questions que j'aimerais poser si vous voulez bien. Il se pourrait que vous n'ayez pas ce renseignement, monsieur le ministre, mais j'aimerais savoir comment la contribution du Canada se compare avec celle des autres pays membres des Nations Unies. Pouvez-vous nous en donner une idée approximative? Pouvez-vous nous dire à combien se chiffre la contribution du Canada?

M. PEARKES: Je ne crois pas que je devrais me permettre de vous citer ces chiffres ou de vous dire quelle est la contribution des autres pays. Nous étudions en ce moment nos propres prévisions de dépenses et les autres pays estiment que le montant de leurs contributions ne doit pas être révélé. Je ne suis pas en mesure de vous donner des renseignements détaillés. Mais je pourrai sans doute vous fournir des renseignements d'ordre général et aussi le nombre total des effectifs de force d'urgence des Nations Unies.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Cela me suffirait. Si je vous ai posé cette question c'est parce que j'aimerais savoir, par rapport à la somme globale que nous dépensons, exactement combien le Canada contribue à l'ensemble de ces effectifs. Les Nations Unies doivent certainement publier ces chiffres. Je vais m'en tenir là, monsieur le président.

M. PEARKES: En tout cas je puis vous dire qu'en ce qui concerne les effectifs d'urgence des Nations Unies, notre contribution est la deuxième en importance.

Le PRÉSIDENT: Désirez-vous qu'on vous fournisse d'autres renseignements à une prochaine réunion, monsieur Smith?

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Si nous connaissons le nombre global des effectifs et la contribution proportionnelle du Canada, il nous serait facile de tirer des conclusions.

Ensuite, je voulais vous demander ceci: vous avez dit, monsieur le ministre que vous aviez des effectifs supplémentaires que vous teniez à la disposition des Nations Unies. Ensuite, dans le paragraphe suivant, vous parlez de l'attitude adoptée par le premier ministre, le gouvernement et d'autres évidemment, ainsi que de la proposition qui a été faite de maintenir des effectifs de police pour les Nations Unies. Devons-nous conclure, par conséquent, que si ces effectifs de police étaient constitués, les unités, il n'a pas été question de leur importance, qui sont disponibles à Londres feraient partie de la contribution que nous ferions à de tels effectifs?

M. PEARKES: Ce sont là purement des suppositions, mais nous tenons ces effectifs en disponibilité de notre propre gré et ils seraient prêts à partir à n'importe quel moment.

Si un accord était conclu, je ne sais absolument pas, pour le moment, si on demanderait au Canada de faire une contribution plus importante ou moins importante, mais nous estimons que les effectifs que nous tenons en disponibilité sont

raisonnables. Il se pourrait, évidemment, qu'on ait besoin d'effectifs d'un autre genre, mais . . .

M. SMTH (*Calgary-Sud*) : Cela dépendrait de ce qu'il faudrait dans l'ensemble sans doute?

M. PEARKES : Cela dépendrait de l'accord qui serait conclu si jamais on établissait une force de police semblable. Mais comme vous le savez, les Nations Unies n'ont elles-mêmes rien fait pour établir des forces semblables.

M. SMITH (*Calgary-Sud*) : Je sais; c'est simplement le rapport entre ces deux paragraphes qui m'intéressait. Je vous remercie, monsieur le président.

Le PRÉSIDENT : Messieurs, avant que nous nous retrouvions vendredi matin, je vous propose d'étudier l'exposé du ministre et de préparer vos questions séparément sur les Nations Unies, l'OTAN et NORAD. Si vous avez d'autres questions à poser au sujet des Nations Unies, et je suis sûr que vous en avez, pourriez-vous attendre jusqu'à vendredi matin, ou y a-t-il des renseignements que vous voudriez qu'on vous fournisse vendredi? Est-ce que l'un de vous désire qu'on lui fournisse des renseignements au sujet des Nations Unies vendredi?

M. HELLYER : Monsieur le président, le ministre a dit qu'il avait d'autres renseignements à nous donner au sujet de chacune de ces catégories. Pourrions-nous les entendre d'abord?

M. PEARKES : Je vais vous parler très brièvement de nos engagements vis-à-vis de l'OTAN avant d'aborder ce sujet-là et je vais aussi vous dire quelques mots au sujet de ce que nous contribuons à la défense de l'Amérique du Nord.

Le PRÉSIDENT : Je crois que les renseignements sur les Nations Unies sont compris dans la deuxième partie de ce document, n'est-ce pas?

M. PEARKES : Oui, en effet. Je n'ai rien d'autre à dire en ce qui concerne l'ensemble de nos engagements envers les Nations Unies.

M. HELLYER : Entendez-vous que nous devrions nous occuper seulement des Nations Unies au début de notre prochaine réunion, monsieur le président, avant de passer à ces autres questions?

Le PRÉSIDENT : Oui, mais j'ai pensé que vous pourriez peut-être rassembler vos questions au sujet des Nations Unies d'abord, de l'OTAN ensuite et puis de NORAD, pour être sûrs que nous ne passons rien. Ensuite, vous les poserez dans cet ordre si cela peut vous convenir. Vous êtes d'accord, n'est-ce pas?

Assentiment.

Le PRÉSIDENT : Dans ce cas nous nous retrouverons ici vendredi matin à la même heure, messieurs.

APPENDICE "A"

CANADA

Renseignements
à l'intention du

Comité spécial des dépenses en matière de défense

1960

L'HONORABLE G. R. PEARKES, V.C.,
Ministre de la Défense nationale

Mai 1960
OTTAWA

RENSEIGNEMENTS À L'INTENTION DU COMITÉ SPÉCIAL DES DÉPENSES EN MATIÈRE DE DÉFENSE 1960

Introduction

1. Le programme de défense du Canada a été exposé en détail dans le rapport sur la défense qui a paru en avril 1959. Depuis lors, aucune modification fondamentale n'a été apportée à ce programme et, par conséquent, le présent document doit être considéré comme un aide-mémoire à l'intention du comité, où sont exposées les mesures qui ont été prises au cours des derniers mois en vue de mettre en œuvre le programme de la défense établi antérieurement.

2. Il faut se rendre compte que, par l'intermédiaire du ministère des Affaires extérieures, on a fait et on fait encore de grands efforts en vue d'effectuer des progrès réels dans les discussions internationales qui ont pour objet d'en arriver à un désarmement efficace. Même si le Canada poursuit aussi ce but suprême, il n'a pas rejeté les engagements qu'il avait pris à l'égard de l'alliance de défense de l'OTAN et n'a pas supprimé l'aide qu'il accorde aux forces de paix des Nations Unies et aux commissions de surveillance de la trêve.

3. Aucun pays ne peut se permettre de compter sur une défense unilatérale. Il ne faut pas considérer l'effort de défense du Canada comme un élément distinct, mais plutôt comme une contribution à l'ensemble des moyens de discussion de l'Alliance de l'Ouest. Nos dépenses de défense n'assurent pas une protection complète mais, avec d'autres éléments, elles contribuent à accroître l'efficacité des défenses globales contre les agressions éventuelles.

4. Le remplacement des bombardiers pilotés par des missiles de diverses portées, qui transforme la menace aérienne, ainsi que les progrès rapides réalisés dans la technologie du perfectionnement des armes, ont posé des problèmes à ceux qui doivent s'assurer que les forces armées canadiennes possèdent le matériel requis pour exécuter les tâches qui leur sont confiées. Vu le coût du perfectionnement des nouveau systèmes d'armes et les progrès scientifiques qui ont nécessité l'annulation de projets de défense en voie d'exécution, il a fallu apporter une certaine souplesse au programme en ce qui concerne l'acquisition de matériels nouveaux. Cependant, compte tenu des limites d'ordre financier, on considère que les décisions qui ont été prises au cours de l'année dernière relativement à l'acquisition de matériels nouveaux n'ont pas porté atteinte à la contribution du Canada à l'ensemble des moyens de dissuasion d'une agression militaire.

La Marine royale du Canada

5. La Marine royale du Canada dispose de plus de navires et d'hommes en mer que jamais auparavant en temps de paix. Au cours de l'année écoulée, les sept destroyers-escorteurs de la classe du *Saint-Laurent* sont passés à la côte ouest,

tandis que les sept navire navires de la classe du *Restigouche* font partie de la flotte qui est basée à Halifax (N.-É.) On a posé la quille de cinq des repliques des destroyers-escorteurs de la classe du *Restigouche,*—le *MacKenzie,* le *Saskatchewan,* le *Yukon,* le *Qu'Appelle* et *l'Annapolis,*— et la sixième, celle du *Nipigon* sera probablement mise en chantier en juillet 1960. La marine a commandé un pétrolier de ravitaillement qui pourra effectuer en mer le réapprovisionnement en carburant et matériel des navires de la flotte et accroître ainsi les possibilités d'opérations.

6. Par suite de l'affectation des navires de la classe du *Saint-Laurent* à la côte ouest, il est devenu nécessaire d'obtenir un sous-marin qui servirait de cible d'entraînement. A cet égard, on a entrepris des pourparlers avec les États-Unis en vue d'obtenir, à titre de prêt, un sous-marin de type classique. Ce sous-marin aura comme équipage des hommes de la Marine royale du Canada. En décembre 1959, le ministère de la Production de défense a passé un contrat en vue de l'acquisition de matériel sonar à profondeur variable. Ce matériel, qui a été perfectionné par la Marine et des savants du Conseil de recherches pour la défense à l'Établissement des recherches navales de Dartmouth (N.-É.), accroîtra sensiblement les possibilités de détection des navires anti-sous-marins.

7. Les navires d'entretien *Cape Scott* et *Cape Breton* ont été transformés en navires-ateliers et remis en service en 1959, l'un sur la côte est et l'autre sur la côte ouest. En assurant des services de réparations en mer, ils serviront à accroître la mobilité de la flotte.

8. Au cours de l'année, la Marine a pris livraison d'autres appareils CS2F *Tracker.* Ces avions ont été améliorés, notamment en ce qui concerne les appareils radar, les moyens de détection et de poursuite des sous-marins, et l'autopilote.

Personnel

9. Effectifs: force régulière, 20,675; réserve, 3,311.

Armée canadienne

10. Trois des cinq principales unités du groupe de brigade d'infanterie canadienne en Europe, ont été relevées à l'automne de 1959. C'était là la première phase d'un nouveau programme qui permettra aux membres de la brigade d'accomplir une période de service de trois plutôt que de deux ans avant d'être remplacés. A partir de la fin de 1960, le tiers environ du groupe de brigade sera relevé tous les ans.

11. On a annoncé, en mars 1960, que les autorités avaient approuvé l'acquisition de l'engin de 762 mm Honest John et son matériel de lancement, en remplacement du missile surface-surface Lacrosse, qui était destiné aux forces d'infanterie en Europe. Cet engin, qui peut être armé d'une tête classique ou nécléaire, a été adopté par plusieurs autres pays membres de l'OTAN. Les crédits de 1960-1961 permettront d'augmenter la puissance de feu du char Centurion, dont les canons de 20 livres seront remplacés par des canons de 105mm.

12. L'Armée procède également à l'acquisition de postes de TSF C42 en quantités suffisantes pour répondre aux besoins des opérations en campagne et de survie.

13. Le programme de perfectionnement du véhicule blindé et chenillé désigné sous le nom de Bobcat est en bonne voie; on terminera au cours de l'année le stade des travaux techniques.

14. L'Armée a reçu assez de fusils C1FN pour les mettre en service dans l'Armée régulière aussi bien que dans les unités de la Milice. Elle a également été en mesure de distribuer un certain nombre des nouvelles mitraillettes de 9 mm à ses forces régulières et de répondre ainsi, en partie, à leurs exigences opérationnelles. D'autres armes de ce genre ont été commandées.

15. Le 1er septembre 1959, l'Armée a assumé les fonctions et les responsabilités qui lui avaient été attribuées dans les opérations de survie. A cette date, le système national d'alerte en cas d'attaque nucléaire a commencé à fonctionner 24 heures par jour. Le matériel de sauvetage léger et les instruments de détection des radiations qui avaient été commandés pour les unités mobiles commencent à être livrés, et on a pu entreprendre l'instruction. A la fin de 1960, l'Armée aura des stocks suffisants pour pourvoir non seulement à l'instruction mais aussi aux opérations.

16. La Milice a obtenu assez de matériel pour commencer l'instruction relative aux opérations de survie. Plus tard cette année, elle recevra le matériel de sauvetage qui permettra aux unités de la réserve d'exécuter toutes leurs tâches relatives à la survie.

Personnel

17. Effectifs: force régulière, 47,185; réserve 40,010.

Aviation royale du Canada

18. A la suite d'une demande des autorités de l'OTAN, 8 escadrilles de la Première division aérienne en Europe remplaceront leurs appareils par des avions de reconnaissance offensive CF 104. Au Canada, on se prépare à fabriquer cet avion, qui entrera vraisemblablement en service opérationnel en 1961.

19. On terminera cette année les livraisons des avions Argus, qui sont des appareils de chasse sous-marine à long rayon d'action. Les avions maritimes Neptune ont été transférés à la côte ouest et tous les appareils Lancaster utilisés par le Commandement aérien maritime ont été retirés du service.

20. L'Aviation a commandé, en plus du long-courrier CC106 et du moyen-courrier CC109, quatre C130B, qui seront affecté au transport du matériel sur de moyennes distances, et dix CSR110, avions amphibies destinés à la recherche et au sauvetage. Elle obtiendra également 27 avions Otter pour le compte de ses escadrilles auxiliaires qui seront alors en mesure d'appuyer les services militaires et civils.

21.On a commencé les travaux d'aménagement des bases pour le Bomarc et du Centre des transmissions du Sage, près de North-Bay, en Ontario, de même que les levés et l'acquisition des terrains requis pour la construction de postes radar lourds supplémentaires et de postes radar auxiliaires.

22. Le corps des observateurs terrestres de l'ARC, qui surveille la zone situé au sud du 55e parallèle, sera licencié à partir de juin 1960 parce que le réseau de radar Pinetree est actuellement en mesure de fournir des renseignements complets et immédiats sur les avions qui survolent cette zone. Les postes d'observation établis au nord du 55e parallèle continueront de fonctionner afin de renforcer les réseaux de radar DEW et MID-CANADA et de faciliter les opérations de sauvetage et de recherches.

23. Un calculateur IBM 705 a été installé en août 1959 au Q.G. du Commandement du matériel aéronautique afin d'assurer la bonne administration des ressources en matériel de l'ARC.

Personnel

24. Effectifs: force régulière, 51,737; réserve, 3,792.

Conseil de recherches pour la défense

25. Le rôle du Conseil de recherches pour la défense revêt une importance toujours plus grande, parce que cet organisme doit maintenir des normes scientifiques très élevées et assurer un service très complet d'échange de renseignements scientifiques.

26. Les recherches dans le domaine de la défense contre les missiles intercontinentaux se sont poursuivies sans relâche durant l'année écoulée. L'Établissement canadien de recherches et de perfectionnement en matière d'armement (CARDE) ainsi que l'Établissement de recherches pour les télécommunications de la défense ont établi des programmes de recherches en commun avec la *U.S. Army,* la *U.S.-A.F.* et la *National Aeronautical Space Administration.* Les techniques et les moyens mis au point au CARDE en vue d'étudier le comportement des missiles en vol hypersonique ont été utilisés par la *U.S. Army Rocket and Guided Missile Agency,* qui cherchait la solution de certains problèmes particuliers de la détection des missiles intercontinentaux et de l'identification de leurs charges. L'Établissement des recherches pour les télécommunications de la défense collabore avec la National Aeronautical *Space Administration* au perfectionnement et à la fabrication d'un satellite et de ses instruments. Ce satellite permettra d'obtenir et de transmettre des données relatives à la partie supérieure de l'ionosphère.

27. Le laboratoire le radar de Prince-Albert a été inauguré officiellement en juin 1959. Aux termes d'un programme établi de concert avec la *USAF,* ce laboratoire est actuellement utilisé en vue d'obtenir des données scientifiques plus précises sur les aurores boréales et leurs effets sur les transmissions par radar.

28. La Station d'expérimentation de Suffield poursuit activement un programme d'études sur les effets de choc et de souffle produits par les détonations d'explosifs brisants de plusieurs tonnes. L'objet de ce programme est de fournir dans le domaine des explosions nucléaires, des données comparables à celle que nous possédons déjà sur les armes classiques.

29. Les nouvelles tâches qui ont été confiées à l'Armée canadienne en matière de protection civile ont ajouté un autre secteur aux recherches que le Conseil poursuit pour le compte de l'Armée.

30. La coopération avec l'OTAN devient plus étroite et des ententes bilatérales sont actuellement en voie de négociation avec les pays membres de l'OTAN en vue d'un échange de renseignements scientifiques dans les domaines de la défense qui présentent un intérêt commun. Les négociations avec la Norvège et les Pays-Bas sont sur le point d'aboutir. Les discussion préliminaires avec la France et l'Allemagne de l'Ouest en vue de préparer la voie à des négociations officielles ont déjà commencé.

CRÉDITS ET DÉPENSES DE LA DÉFENSE

Crédits de la défense

31. Le montant global des crédits demandés pour l'année 1960-1961 s'élève à $1,593,272,266 comparativement à $1,680,194,006 pour l'année 1959-1960, soit une réduction de $86,921,740.

32. En plus des crédits demandés pour l'année 1960-1961, le budget prévoit une dépense de $3,000,000 qui sera prélevée sur le compte visant le remplacement de matériel, établi aux termes de l'article 11 de la Loi sur la défense nationale. En 1959-1960 la somme prélevée sur ce même compte était de $15,000,000.

33. La réduction totale de $86,921,740 pour l'année 1960-1961 est due à la diminution de $15,990,424 du crédit budgétaire Administration et Entretien, et à la baisse de $70,931,316 du crédit Immobilisations, soit Construction ou acquisition d'immeubles, travaux, terrains et matériel important.

34. On trouvera aux pages 17 et 19 des tableaux comparatifs des débours en espèces prévus dans le budget des dépenses de l'année 1960-1961 et de l'année 1959-1960, ainsi que les dépenses réelles de chaque année financière depuis 1951-1952. Les chiffres comparatifs sont indiqués par service et par chapitre budgétaire ordinaire.

Dépenses pour la Défense par rapport aux dépenses totales

35. Après la guerre de Corée, les dépenses pour la Défense ont atteint un point culmunant pendant l'année financière qui se terminait le 31 mars 1953, et elles ont continué à dépasser $1,700,000,000 durant les quatre années suivantes, au cours desquelles de fortes dépenses ont été effectuées pour la construction et le matériel; elles ont ensuite diminué à moins de $1,600,000,000. Le tableau de la page 9 indique la proportion des dépenses pour la Défense par rapport aux dépenses totales durant ces dernières années.

	Budget de la Défense Dépenses	Budget total Dépenses	Proportion des dépenses de la Défense	Débours nets en espèces
	(en milliers de dollars)	(en milliers de dollars		(en milliers de dollars
1951-1952	1,415,474	3,732,875	37.9	1,389,577
1952-1953	1,882,418	4,337,276	43.4	1,814,337
1953-1954	1,805,915	4,350,522	41.5	1,784,466
1954-1955	1,665,969	4,275,363	39.0	1,717,299
1955-1956	1,750,112	4,433,128	39.5	1,750,898
1956-1957	1,759,426	4,849,035	36.3	1,806,934
1957-1958	1,668,463	5,087,411	32.8	1,695,872
1958-1959	1,424,741	5,364,040	26.6	1,661,830
1959-1960	1,500,652	5,706,800	26.4	1,512,209
	Prévisions pour la Défense	Prévisions totales	Proportion des prévisions pour la Défense	Débours nets en espèces
1960-1961	1,593,272	5,740,200	27.8	1,596,272

36. Les dépenses pour la défense au cours de l'année record, c'est-à-dire en 1952-1953, étaient de $129 par habitant; elles sont estimées à $89 pour l'année financière 1960-1961. Aux États-Unis, elles sont actuellement de $227 par habitant et au Royaume-Uni de $88. Par rapport au produit national brut, le pourcentage des dépenses en 1952-1953 était de 10.5. On estime qu'il sera de 4.4 pour l'année financière 1960-1961.

37. Les frais d'administration et d'entretien ont augmenté durant la plus grande partie de cette période et ce n'est qu'au cours des deux dernières années qu'il a été possible de les réduire, grâce à des mesures énergiques. En 1960-1961, les crédits destinés à l'administration et à l'entretien sont d'environ $16,000,000 inférieurs aux prévisions pour l'année 1959-1960. La principale réduction dans les dépenses pour la défense a été faite dans les crédits des immobilisations. Depuis la guerre de Corée, les immobilisations avaient atteint à la fin de la dernière année financière, la somme totale de $1,374,997,000. Elles ont servi à pourvoir les forces armées du matériel requis pour les opérations, y compris les installations importantes, comme les réseaux Pinetree et Mid-Canada, la construction de maisons d'habitation modernes pour les militaires mariés ou célibataires, de dépôts, d'entrepôts, de magasins, de dépôts de munitions, d'ateliers, d'écoles et de services d'instruction. Malgré que les besoins continuent d'être importants dans le domaine de la construction opérationelle, notamment ceux qui découlent du programme de partage des dépenses avec les États-Unis relativement à l'amélioration du réseau Pinetree, à l'établissement du Sage et de bases pour le Bomarc, ainsi que ceux qui requiert l'adoption de nouveaux avions lourds tels que l'Argus, on a maintenant pourvu aux besoins considérables en nouvelles installations permanentes. Si l'on compare les prévisions relatives à la construction d'un montant de $98,352,000 pour 1960-1961 avec les dépenses de $266,399,000 faites à cette fin en 1952-53, année pendant laquelle ces dépenses ont atteint leur plus haut niveau, on constate une diminution de $168,047,000. Les dépenses relatives au matériel destiné aux trois Armes, durant cette période, se sont élevées à $4,627,315,000. Les trois Armes ont été pourvues d'un équipement nouveau au cours de cette même période. En outre, les dépenses relatives aux matériels fabriqués spécialement en vertu du programme d'aide mutuelle ont été d'environ $123,000,000. Les achats de matériel ont augmenté rapidement après 1950 jusqu'à un sommet de $765,088,000 au cours de l'année financière 1953-1954. Durant cette année record, les dépenses pour les navires se sont élevées à $93,323,000, pour les avions, à $410,301,000 et pour les munitions à $73,491,000. Au cours des années subséquentes, les dépenses de matériel ont diminué jusqu'au niveau actuel des prévisions pour 1960-1961, soit $298,984,000, par suite de la réduction des matériels de rechange requis pour remplacer les stocks initiaux des matériels usés ou désuets. D'autre part, cela eut pour effet de réduire de façon substantielle le matériel des stocks militaires destinés au programme d'aide mutuelle et contribua à la réduction de ce programme.

38. Il convient de noter certains autres considérations en rapport avec le niveau courant des dépenses relatives au matériel. En vertu des programmes relatifs aux améliorations du réseau Pinetree, du Sage et du Bomarc au sujet desquels le Canada a conclu un accord avec les États-Unis quant au partage des dépenses, la part en matériel de ce dernier pays est évaluée à $250,000,000. Toutes les dépenses du Canada relativement à ce programme se rapportent à la construction, de sorte qu'elles ne changent pas le niveau des déboursés relatifs au matériel. Les rapides progrès techniques réalisés dans le domaine des armes perfectionnées ont également influé sur les dépenses relatives au matériel. Les dépenses nécessaires pour la mise au point de ces systèmes d'armes sont tellement élevées qu'elles dépassent

de beaucoup le budget de défense du Canada. Il a fallu faire montre d'une grande prudence lorsqu'il s'est agi de choisir des matériels nouveaux et de contracter de lourds engagements de dépenses en ce qui concerne les matériels pendant cette période. Si l'on avait continué de fabriquer le CF-105 et son armement, il aurait fallu encourir des dépenses supplémentaires d'environ $1,000,000,000 et augmenter de $300,000,000 les dépenses de l'année financière de 1960-1961.

Répartition du budget de la Défense

39. Le tableau ci-après établit la répartition des crédits prévus pour la défense en indiquant les dépenses directes imputables aux principaux domaines du programme de défense en vertu des accords de défense collective du Canada, ainsi que les dépenses relatives à l'instruction, à l'appui logistique, etc., que comportent tous ces domaines:

	Affectation	Montant en millions de dollars	Proportion du budget de la Défense
1.	Contribution à l'OTAN:		
	SHAPE	206.9	13.0
	ACLANT	166.7	10.5
2.	Défense de la Région Canada-États-Unis, y compris toutes les forces en campagne de l'Armée canadienne	357.3	22.5
3.	Forces à l'instruction	205.3	12.7
4.	Forces d'appui logistique	296.3	18.6
5.	Commandement et administration	98.1	6.2
6.	Réserves et élèves-officiers	61.6	3.9
7.	Etude et perfectionnement	44.7	2.8
8.	Recherches et sauvetage	14.5	.9
9.	Pensions	60.2	3.8
10.	Aide mutuelle	14.8	.9
11.	Crédits divers et non attribués	66.8	4.2
	TOTAL	1,593.2	100.0

Construction, Matériel et perfectionnement

40. Ces crédits s'élèvent ensemble à $394,336,346 en 1960-1961, soit un peu moins de 25 p. 100 du total des montants demandés. C'est une diminution de $70,931,316 sur ceux de 1959-1960. Des crédits ont été prévus sous ces rubriques pour la construction, y compris l'achat de terrains, l'acquisition de matériels importants et le perfectionnement. Les montants imputables à chacune de ces rubriques dans les crédits de 1960-1961 et de 1959-1960 se répartissent comme suit:

	Crédits 1960-1961	Crédits 1959-1960	Différence nette
	(en milliers de dollars)	(en milliers de dollars)	(en milliers de dollars)
Construction, y compris l'achat de terrains	98,352	120,031	—21,679
Acquisition de matériels importants	281,768	323,672	—41,904
Perfectionnement	14,216	21,565	— 7,349
	394,336	465,268	—70,932

Construction

41. Des crédits ont été prévus pour la continuation du programme Sage-Bomarc-Radar lourd accepté par le Canada en vertu de l'accord avec les États-Unis concernant le partage des dépenses. Les dépenses prévues pour ce programme en 1960-1961 sont estimées à $21,422,000, soit $7,850,000 pour le Sage, $8,000,000 pour la construction de deux bases de Bomarc et $5,572,000 pour les postes de radar lourd, y compris les installations de postes de radar auxiliaires. La continuation des projets d'aménagement des bases de la Marine à Greenwood et Summerside et de la fabrication de l'avion Argus comportant des dépenses estimées à environ $7,500,000 en 1960-1961. Les montants prévus pour les dépenses relatives au transfert du Commandement du transport aérien à Trenton et à l'adoption de l'avion CC106 sont d'environ $3,000,000.

Matériel

42. Les prévisions budgétaires relatives à la construction de navires renferment des crédits de $30,700,000 en vue de la construction de six répliques de l'escorteur anti-sous-marin de la classe du Restigouche. Le montant de $1,500,000 a été prévu afin de commencer la construction d'un pétrolier de ravitaillement. Des crédits de $900,000 sont destinés à payer les dépenses occasionnées par le prêt d'un sous-marin par les États-Unis.

43. La fabrication des derniers des 100 avions de la Marine CS2F Tracker se terminera au cours de 1960-1961 et on prévoit que la livraison finale de ces avions aura lieu en octobre 1960. Les dépenses prévues à cette fin pour 1960-1961 sont de $1,120,000 en comparaison des crédits de $21,500,000 affectés à la fabrication de ces avions en 1959-1960.

44. Les prévisions budgétaires renferment des crédits d'un montant de $1,000,000 pour le sonar à profondeur variable afin de faire face aux dépenses prévues pour ce matériel en 1960-1961.

45. Les améliorations à apporter à la puissance de tir du char de combat Centurion sont estimées à $6,000,000, et $482,000 ont été prévus à cette fin en 1960-1961. Des crédits de $1,585,000 sont prévus en 1960-1961 pour le poste de T.S.F. C42, dont le coût total estimatif est de $11,328,000. Le montant prévu en 1960-1961 pour l'acquisition du fusil FN C1 et C2 de 7.62 mm. est de $2,598,000, et pour la mitraillette de 9 mm. il est de $914,000. Des crédits de $6,544,000 sont prévus pour les munitions de ces armes. Les sommes réservées dans le budget pour les opérations de survie de l'Armée s'élèvent à $7,850,000. Le coût estimatif des fusées de 762 mm. et des rampes de lancement est de $2,800,000, mais aucun crédit n'est prévu à cette fin pour 1960-1961.

46. L'achèvement des travaux de perfectionnement du Bobcat est estimé à $664,000, et les prévisions budgétaires pour 1960-1961 renferment un crédit à cette fin.

47. Pour ce qui est de la fabrication de l'avion CF 104, elle avait déjà coûté environ $27,000,000 à la fin de la dernière année financière, et les prévisions budgétaires pour 1960-1961 comportent des crédits de $75,000,000 réservés à cette fin. Le programme de l'Aviation royale du Canada prévoit également l'achat des appareils suivants:

Le CSR110, un avion de recherches et de sauvetage, dont la dernière livraison doit se faire en 1960-1961, au coût total de $13,391,000; sur ce montant, il reste $7,000,000 à dépenser en 1960-1961.

Le CC109, un avion de transport à autonomie moyenne, dont la dernière livraison doit se faire en 1960-1961, au coût total de $23,590,000; sur ce montant, il reste environ $662,000 à dépenser en 1960-1961.

L'Argus, un avion de reconnaissance maritime à long rayon d'action, dont la dernière livraison doit s'effectuer en 1960-1961, au coût total de $226,675,000 sur ce montant, il reste environ $6,000,000 à dépenser en 1960-1961.

Le CC106, un long-courrier lourd, dont le coût total s'élève à $120,000,000; environ $88,000,000 ont déjà été dépensés et un montant estimatif de $30,000,000 doit être affecté à cette fin en 1960-1961.

Le C130B, un moyen-courrier lourd, qui doit être livré en 1960-1961 et dont le coût total s'élève à $14,000,000; sur ce montant, il reste environ $7,000,000 à dépenser en 1960-1961.

L'Otter, un avion destiné aux escadrilles de la force auxiliaire, dont la dernière livraison doit être faite en 1960-1961, au coût total de $3,956,000; sur ce montant, il reste environ $2,000,000 à dépenser en 1960-1961.

48. Dans le domaine de l'électronique, l'Aviation continuera de doter ses installations de télécommunications aériennes et terrestre de matériel UHF, ainsi que des plus récents auxiliaires de navigation aériens et terrestres. Les dépenses prévues en 1960-1961 s'élèvent à environ $7,000,000 pour le matériel UHF, et à environ $5,000,000 pour les installations TACAN de bord et au sol. En outre, des dépenses d'environ $1,500,000 sont prévues pour 1960-1961 en vue du matériel de navigation de bord à effet Doppler.

Aide mutuelle

49. Le programme total d'aide mutuelle pour 1960-1961 s'élève à $54,800,000; sur ce montant les crédits requis pour payer les dépenses directes sont de $14,800,000. En 1959-1960, les montants destinés aux mêmes fins s'élevaient respectivement à $90,000,000 et $21,850,000. La réduction du montant affecté au programme d'ensemble provient, pour une large part, d'une diminution progressive des articles d'équipement dans les stocks de nos forces armées, qui pourraient servir à nos alliés de l'OTAN, pour fins d'aide mutuelle. La valeur de ce matériel, qui était estimée à $60,144,000 en 1959-1960, a été réduite en 1960-1961 au montant estimatif de $35,000,000. En outre, le coût du programme d'instruction des équipages aériens de l'OTAN continue de baisser. Du montant estimatif de $8,006,000 en 1959-1960, il tombe à $5,000,000 pour 1960-1961. Pour ce qui est des dépenses directes, ce montant a diminué de $21,850,000 en 1959-1960 à $14,800,000 en 1960-1961, parce que nous devons faire moins de débours en espèces pour remplir nos obligations, en ce qui concerne nos contributions aux budgets de l'infrastructure et des projets militaires de l'OTAN.

MINISTÈRE DE LA DÉFENSE NATIONALE

Tableau comparatif des dépenses par année financière

(EN MILLIERS DE DOLLARS)

Chapitres budgétaires	1951-52 Dépenses	1952-53 Dépenses	1953-54 Dépenses	1954-55 Dépenses	1955-56 Dépenses	1956-57 Dépenses	1957-58 Dépenses	1958-59 Dépenses	1959-60 Crédits	1959-60 Dépenses*	1960-61 Prévisions
Marine (Débours en espèces)	182,371	260,296	289,031	304,166	340,808	326,699	294,989	272,960	287,492	261,590	271,301
Armée (Débours en espèces	473,066	503,390	436,376	454,391	461,438	459,452	424,654	432,853	448,853	400,793	421,297
Aviation (Débours en espèces)	650,525	912,710	914,984	814,733	798,248	863,100	813,768	797,466	811,304	721,528	767,929
Conseil de recherches pour la défense	18,376	23,782	23,568	26,329	31,547	24,095	25,242	26,617	29,519	28,458	30,480
Perfectionnement	17,018	19,207	17,239	23,522	32,811	45,228	53,424	47,743	21,565	11,685	14,216
Aide mutuelle, Infrastructure et OTAN	129,935	246,355	300,228	260,022	174,966	133,553	118,464	70,711	90,000	49,150	54,800
Administration, Pensions, etc.	41,772	48,681	56,812	57,010	59,747	66,239	70,149	70,777	74,611	73,405	76,249
MOINS:											
(a) transferts d'équipement à même les stocks des services armées, sous le régime d'aide mutuelle		40,042	114,604	127,504	38,231	63,679	78,399	50,551	60,144	30,000	35,000
(b) affectation pour l'instruction d'équipages aériens de l'OTAN	48,552	104,628	71,340	52,890	51,056	47,753	26,418	6,746	8,006	4,400	5,000
Imputations sur les comptes spéciaux	49,037	cr 12,667	46,379	93,810	60,166	47,508	27,410	237,089	15,000	11,557	3,000
Dépenses Budgétaires	1,415,474	1,882,418	1,805,915	1,665,969	1,750,112	1,759,426	1,668,463	1,424,741	1,680,194	1,500,652	1,593,272

*Dépenses prévues

MINISTÈRE DE LA DÉFENSE NATIONALE
Tableau des dépenses par chapitres principaux
(EN MILLIERS DE DOLLARS)

Chapitres principaux	1951-52 Dépenses	1952-53 Dépenses	1953-54 Dépenses	1954-55 Dépenses	1955-56 Dépenses	1956-57 Dépenses	1957-58 Dépenses	1958-59 Dépenses	1959-60 Crédits	1959-60 Dépenses*	1960-61 Prévisions
Personnel militaire	346,832	407,148	400,155	444,943	464,491	500,261	544,835	554,268	563,677	549,769	563,117
Opérations et entretien	379,678	409,266	439,087	486,491	524,818	563,097	603,099	591,265	629,749	591,974	621,318
Acquisition de matériel	486,212	718,086	765,088	649,542	568,907	458,637	412,354	425,923	360,237	271,966	298,984
Construction	173,336	266,399	166,861	123,421	135,814	140,430	91,907	75,772	120,031	85,600	98,353
Contributions aux budgets de l'infrastructure et de l'OTAN	3,519	13,438	13,274	12,069	10,541	14,040	10,468	12,406	21,500	12,900	14,500
Réseau Mid-Canada	—	—	—	833	46,327	130,469	33,210	2,196	—	—	—
Débours bruts en Espèces	1,389,577	1,814,337	1,784,465	1,717,299	1,750,898	1,806,934	1,695,873	1,661,830	1,695,194	1,512,209	1,596,272
Plus : Transferts d'équipement aux fins d'aide mutuelle créditées aux comptes spéciaux	74,934	55,414	67,829	42,480	59,380	—	—	—	—	—	—
Moins : Imputations sur les comptes spéciaux	49,037	cr 12,667	46,379	93,810	60,166	47,508	27,410	237,089	15,000	11,557	3,000
Dépenses Budgétaires	1,415,474	1,882,418	1,805,915	1,665,969	1,750,112	1,759,426	1,668,463	1,424,741	1,680,194	1,500,652	1,593,272

*Dépenses prévues

CHAMBRE DES COMMUNES

Troisième session de la vingt-quatrième législature

1960

COMITÉ SPÉCIAL

DES

DÉPENSES

AUX FINS DE LA DÉFENSE

Président: M. G. E. HALPENNY

PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

Fascicule 9

SÉANCE DU VENDREDI 3 JUIN 1960

Prévisions de dépenses du ministère de la Défense nationale

pour l'année financière 1960-1961

TÉMOINS:

L'honorable George R. Pearkes, V.C., Ministre de la Défense nationale;

M. E. Armstrong, sous-ministre adjoint (Finances).

L'IMPRIMEUR DE LA REINE, CONTRÔLEUR DE LA PAPETERIE
OTTAWA, 1960

CANADA
SEP 27 1960
BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

COMITÉ SPÉCIAL

DES

DÉPENSES AUX FINS DE LA DÉFENSE

Président: M. G. E. Halpenny

Vice-Président: M. Roger Parizeau

et MM.

Baldwin	Fairfield	Macdonald (*Kings*)
Cardin	Forgie	Smith (*Calgary-Sud*)
Carter	Hellyer	Thompson
Chambers	Lambert	Webster
		Winch

Secrétaire du Comité:
Antoine Chassé.

PROCÈS-VERBAL

CHAMBRE DES COMMUNES, Pièce 238-S
VENDREDI 3 juin 1960
(10)

Le Comité spécial des dépenses aux fins de la défense se réunit à 9 heures et demie du matin sous la présidence de M. G. E. Halpenny.

Présents: MM. Baldwin, Carter, Chambers, Forgie, Halpenny, Hellyer, Lambert, Macdonald (*Kings*), Parizeau, Thompson, Webster et Winch. — 12.

Aussi présents: L'honorable George R. Pearkes, V.C., ministre de la Défense nationale; M. E. Armstrong, sous-ministre adjoint (*Finances*); M. D. B. Dwyer, surintendant de documents parlementaires; le brigadier W. J. Lawson, juge-avocat général.

Le Comité reprend l'étude, interrompue le mercredi 1er juin, des prévisions de dépenses du ministère de la Défense nationale pour l'année financière 1960-1961.

On distribue aux membres du Comité, pour leur usage personnel, un exemplaire du Manuel de l'OTAN 1959 de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord.

L'honorable George R. Pearkes, V.C., après avoir donné lecture d'un exposé détaillé sur l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord, est interrogé brièvement à ce sujet. Le ministre est assisté de M. Armstrong.

A 10 h. 50 du matin le Comité s'ajourne au mercredi 8 juin 1960 à 9 heures et demie.

Le secrétaire du Comité,

Antoine Chassé.

TÉMOIGNAGES

VENDREDI 3 juin 1960

Le PRÉSIDENT: Messieurs, nous sommes en nombre.

Vous vous souviendrez qu'à la fin de la séance de mercredi le ministre nous a lu son exposé sur l'Organisation des Nations Unies.

Nous avons décidé de poursuivre notre interrogatoire au sujet des Nations Unies. Monsieur Winch, je crois comprendre que vous aviez une série de questions que vous vouliez poser relativement aux Nations Unies.

M. WINCH: Je n'avais que deux ou trois questions à poser, monsieur le président.

L'hon. G. R. PEARKES (*ministre de la Défense nationale*): Il y avait une question à laquelle on n'a pas su répondre. Elle avait trait à l'importance numérique des contingents fournis par d'autres pays à la Force d'urgence des Nations Unies. Voulez-vous que je vous donne ce renseignement maintenant?

Le PRÉSIDENT: Oui, monsieur le ministre. Veuillez poursuivre.

M. PEARKES: Le Brésil, a fourni au total 635 officiers et troupes; le Canada, 916 officiers et troupes; le Danemark, 561; la Norvège, 613; l'Inde, 1,179; la Suède, 659; la Yougoslavie, 745. Cela fait en tout 5,322 officiers et hommes dont 17.2 p. 100 ont été fournis par le Canada.

Le PRÉSIDENT: Merci, monsieur le ministre.

Veuillez poursuivre, monsieur Winch.

M. WINCH: Malheureusement, monsieur, je devrai partir avant la fin de la matinée. Cependant, il y a quelques points sur lesquels j'aimerais me renseigner.

Je voudrais demander au ministre de bien vouloir me donner des précisions au sujet de la troisième convention dont il parle à la page 8 de l'exposé qu'il nous a lu lors de notre dernière réunion; il y est question, en effet:

> de fournir des contingents afin d'apporter un appui à l'Organisation des Nations Unies et de l'aider à poursuivre ses objectifs visant au maintien de la paix.

et au sujet de ce qu'il dit à la page 9, à savoir:

> Je dois vous dire que notre gouvernement a recommandé à plusieurs reprises qu'une police internationale soit créée sous l'égide des Nations Unies.

Le ministre pourrait-il nous donner des précisions sur les méthodes employées ou sur les mesures, les plus récentes de préférence, qui ont été prise pour mettre à exécution ce projet d'une police permanente et augmentée des Nations Unies, car il s'agit là, à mon avis, d'une question à laquelle tous les membres de notre Comité, et le peuple canadien tout entier s'intéressent vivement.

M. PEARKES: Oui. Des démarches ont été faites par certains membres du gouvernement et ils ont déclaré à diverses occasions que dans l'ensemble une police mondiale aiderait à empêcher l'agression. Elle pourrait apporter un soulagement dans des situations difficiles, et elle serait nécessaire si jamais le désarmement devenait une réalité.

Je n'ai pas sous les yeux les passages qu'on nous a cités, mais je pense que vous avez tous entendu non seulement les membres du gouvernement, mais aussi, à la

Chambre, les membres des autres partis, se prononcer en faveur d'une police des Nations Unies, et dire qu'on en aura besoin quand le moment du désarmement général viendra.

M. WINCH: J'aimerais savoir quelle suite a été donnée à ce projet par l'ONU même. Avez-vous jamais soumis une proposition précise au sein de l'assemblée générale ou du conseil de sécurité ou d'un comité spécial quelconque? Le cas échéant, s'agissait-il simplement d'une déclaration, ou avez-vous essayé de faire aboutir l'affaire?

M. PEARKES: Il nous faudrait obtenir ce renseignement du ministère des Affaires extérieures.

M. WINCH: Seulement du ministère des Affaires extérieures?

M. PEARKES: Oui. Le ministère de la Défense nationale ne s'occupe pas de ces questions.

M. WINCH: J'ai encore une question à poser.

J'ai été très intéressé par les remarques que le ministre a faites par rapport au bataillon aéroporté que nous maintiendrons au Canada et qui, en cas de besoin, pourrait être envoyé dans n'importe quel coin du monde. C'est ce que le ministre dit à la page 9 de son mémoire. Il faudrait, pour être utile, qu'un tel bataillon puisse agir très rapidement. J'aimerais savoir si ce bataillon serait employé seulement dans le cas d'une agression ou d'une guerre localisées. En réalité le Canada serait ainsi attiré dans une guerre. En vertu de quelle loi le gouvernement se propose-t-il de transporter des troupes canadiennes à un endroit quelconque pour participer à une guerre? D'où vient son autorité sous ce rapport?

M. PEARKES: Vous vous souviendrez qu'on a obtenu l'approbation de la Chambre des communes lorsque les contingents des Nations Unies ont été expédiés en Corée. Or, en vertu des dispositions de la Loi sur la défense nationale, nous pouvons envoyer des forces régulières n'importe où pour défendre notre pays. Je n'ai pas la loi sous les yeux, mais on y trouve à peu près ceci: ils peuvent être envoyés n'importe où pour défendre le Canada ou quand il s'agit . . . des Nations Unies je crois bien. Peut-être vaudrait-il mieux que je consulte la loi.

M. WINCH: C'est justement là la question. Supposons que la Chambre des communes ne siégeait pas et que vous n'étiez pas en mesure de soumettre la question à la Chambre, comment pourrait-on conclure qu'il s'agit de défendre le Canada? Dans le cas de certains conflits locaux on ne sait pas où la guerre va éclater. Voilà ce qui m'intéresse.

M. PEARKES: Je ferais mieux de me procurer la loi, car je préférerais vous citer les termes textuellement.

Le PRÉSIDENT: En attendant, vous avez cité un passage de la page 9 du mémoire, monsieur Winch; cela figure maintenant au compte rendu, à la page 198 (version anglaise). J'en fais mention afin que nous puissions le retrouver. Avez-vous tous un exemplaire de ce fascicule?

M. HELLYER: Il doit être dans le courrier de ce matin, car je ne l'ai pas encore vu.

Le PRÉSIDENT: Eh bien, messieurs, nous ferions mieux de distribuer les exemplaires que nous avons sous la main.

M. HELLYER: Il s'agit de savoir si nous allons maintenant examiner ensemble le mémoire que le ministre a présenté à la dernière séance, ou si nous allons remettre de le faire jusqu'à ce que nous ayons entendu le reste de son témoignage.

Le PRÉSIDENT: A mon avis, il faudrait terminer l'étude des Nations Unies, puis le ministre nous parlera brièvement de l'OTAN, et nous l'interrogerons à ce sujet. Il pourra ensuite nous dire quelques mots au sujet de NORAD, et nous lui poserons des questions à cet égard. A mon avis, cela prendra soin de beaucoup de questions découlant de son exposé et nous pourrons alors nous y reporter s'il y a d'autres questions.

M. HELLYER: Et cette question bien entendu sera réservée jusqu'à ce que nous examinions son mémoire.

M. WEBSTER: En attendant qu'il se procure ce renseignement, le ministre pourrait-il me dire quelle est, au juste, la contribution que la marine est en mesure de faire aux Nations Unies?

M. PEARKES: La marine n'a aucune force spéciale affectée aux entreprises des Nations Unies. La marine est fortement engagée, comme je vais vous l'expliquer, vis-à-vis des forces de l'OTAN au sein du commandement suprême des forces alliées de l'Atlantique, mais nos 14 navires sur la côte de l'Ouest qui ne sont pas affectés à ce commandement seraient prêts à prendre part à l'instant à toute entreprise des Nations Unies approuvée par le gouvernement.

Il y a quelques effectifs sur la côte de l'Est. Ainsi, tant à l'Est qu'à l'Ouest, il y a toujours quelques navires qui, en cas d'urgence, pourraient se mettre en route dans un délai de quatre heures.

M. FORGIE: Ai-je raison de supposer que les forces canadiennes sous les ordres de l'OTAN constituent la seule armée de volontaires de métier parmi ces forces?

M. PEARKES: Il y a certaines forces armées . . . tout le personnel de l'armée régulière, de la marine et de l'aviation sont des volontaires; ce sont tous des volontaires.

M. BALDWIN: J'ai un autre point à soulever en marge de la question de M. Winch: le ministre peut-il nous dire si au sein des Nations Unies d'aucuns s'opposent vivement à la constitution d'une police semblable à celle dont on vous a parlé, ou s'agit-il là d'une question qu'on devrait renvoyer au ministère des Affaires extérieures?

M. PEARKES: On n'a jamais constitué de force de police internationale jusqu'à présent, c'est-à-dire, pas avant qu'un cas d'urgence ne se soit présenté.

M. BALDWIN: Oui, je sais, mais s'oppose-t-on ou s'opposerait-on vivement à la constitution d'une pareille force?

Le PRÉSIDENT: Vous voulez dire dans le cadre de l'OTAN?

M. BALDWIN: Dans le cadre des Nations Unies.

M. PEARKES: On a fait une proposition dans ce sens, mais, comme je l'ai dit, on n'y a jamais donné suite. Toutefois, je ne suis pas en mesure de vous dire si d'aucuns s'y sont fortement opposés ou non, car je n'assiste pas aux réunions des Nations Unies.

M. HELLYER: A votre avis, une armée internationale comme, par exemple, une armée des Nations Unies serait-elle essentielle si le désarmement universel pouvait vraiment avoir lieu?

M. PEARKES: J'en suis certain, car il y aurait fort probablement des troubles et il faudrait des forces armées pour maîtriser la situation.

M. HELLYER: Il y aurait inévitablement des différends qu'il s'imposerait de régler et il faudrait faire observer d'une façon ou d'une autre le règlement convenu. En outre, il faudrait une autorité internationale possédant des pouvoirs réels afin de mener les choses à bien.

M. PEARKES: A mon avis, les nations mettront bien du temps à adopter cette proposition.

M. HELLYER: M. Khrouchtchev a proposé le désarmement universel et intégral sans proposer en même temps la création d'une armée des Nations Unies qui serait chargée de faire respecter les frontières internationales et de s'occuper d'autres problèmes qui surgiraient en cas de désarmement.

M. PEARKES: Il faudrait une armée quelconque pour maintenir l'ordre. A mon avis, on ne pourrait pas plus se passer d'une police internationale, si toutes les nations abandonnaient les armes, qu'on ne pourrait se passer d'une police municipale à l'heure actuelle.

M. CARTER: Quelle distinction peut-on faire entre une armée, soit, une force armée régulière, et un corps chargé d'assurer l'ordre civil? Après la guerre on a défendu à l'Allemagne d'avoir une armée, mais on lui a permis de maintenir un corps d'hommes entraînés (qui est devenu par la suite le noyau d'une armée) chargé d'assurer la paix et le bon ordre à l'intérieur des frontières de l'Allemagne.

Le PRÉSIDENT: Vous voulez savoir comment on distingue l'un de l'autre?

M. CARTER: Oui, quelle distinction peut-on faire entre les deux quand une force régulière peut se transformer aussi facilement en un corps chargé d'assurer l'ordre civil?

Le PRÉSIDENT: Votre question est bien fondée.

M. PEARKES: C'est sans doute vrai qu'ils se confondent. A mon avis, ils se distingueraient d'après le genre d'armes dont ils seraient munis.

M. CARTER: Dans cet ordre d'idées, supposons que les nations désarment, mais qu'on permette à chaque pays d'avoir un corps de troupes, un corps d'hommes formés d'une certaine importance, armés d'un certain genre d'arme dans le but de maintenir l'ordre à l'extérieur de leurs pays respectifs. Et supposons qu'une situation se présente comme cette qui existait en Turquie, est-ce qu'on compterait sur les Nations Unies pour intervenir dans un cas semblable?

M. PEARKES: Je crois que cette question est par trop hypothétique pour que j'y réponde.

Le PRÉSIDENT: Je permets simplement à ces Messieurs de poser quelques questions en attendant les documents que le ministre a envoyé chercher afin de pouvoir répondre à la question de M. Winch.

M. CHAMBERS: Il y a une différence entre une force de police et une force capable de lancer une attaque. Comme le ministre nous l'a dit, cela dépend des armes que les hommes portent. A titre d'exemple, s'ils ne peuvent porter que des armes légères, comme des fusils ou des revolvers on pourrait alors les considérer comme des agents de police. Mais s'ils disposaient de pièces d'artillerie ou d'armes plus lourdes, il se pourrait que ce ne soit plus le cas.

M. CARTER: Ce n'est pas là où je voulais en venir. Je suis d'accord avec vous, mais nous aurions un corps de troupes, semblable à celui des États-Unis. Or, quel serait son rôle dans une pareille situation

Le PRÉSIDENT: Nous parlons plutôt d'une force de police des Nations Unies.

M. BALDWIN: De maintenir l'ordre entre les nations plutôt que de protéger leurs frontières. C'est là la distinction.

M. PEARKES: On est malheureusement obligé d'aller chercher le mémoire dont j'ai besoin.

M. WINCH: Dans ce cas, vous pourriez peut-être nous le soumettre à la prochaine réunion.

Le PRÉSIDENT: Je pense que nous devrions réserver la question des Nations Unies et je vais demander au ministre de nous présenter maintenant son mémoire sur l'OTAN. Nous allons vous distribuer des exemplaires de ce mémoire avant que le ministre en commence la lecture. Êtes-vous prêts messieurs?

M. PEARKES: L'Alliance de l'Atlantique Nord a pour objet d'éviter la guerre en prenant des dispositions efficaces de prévention. Le Conseil de l'Atlantique Nord a approuvé cet objectif dès le mois de janvier 1950 et c'est le but qu'on poursuit encore à l'heure actuelle. Les méthodes employées afin de parvenir à cette fin ont subi des modifications au cours des années, mais le concept fondamental de l'OTAN relatif à la défense, à savoir, celui de la prévention, est resté le même.

Le traité de l'Atlantique Nord a été signé le 4 avril 1949. Une suite de «conquêtes sans guerre» effectuées par les communistes en Europe ont abouti en février 1948, au coup d'État de Prague. Cet événement a averti très nettement les puissances occidentales que des mesures défensives s'imposaient. A l'époque où le Canada, de concert avec onze autres nations de même opinion, a signé le traité de l'Atlantique Nord à Washington, ces alliés étaient extrêmement faibles au point de vue militaire. Ils ne disposaient que de forces régulières très restreintes et leurs réserves d'effectifs aguerris n'ayant qu'un matériel insuffisant elles n'avaient aucune valeur militaire. Devant la menace soviétique l'Occident était incapable à cette époque de résister fermement, et les forces de combat, dans leur ensemble, n'étaient pas assez puissantes pour empêcher les tentatives d'agression. Depuis 1949 le nombre des forces a augmenté progressivement et leur valeur militaire s'est améliorée. A l'heure actuelle, les forces de l'OTAN nous fournissent le moyen de convaincre tout agresseur possible qu'il serait obligé de révéler ses intentions. L'alliance militaire comprend aujourd'hui une suite de commandements fort bien organisés auxquels sont affectées des troupes de nombreuses nations. Lors de sa réunion de décembre 1957 le Conseil, réuni en assemblée ministérielle, s'est mis d'accord sur un projet de l'OTAN acceptant le minimum de forces recommandé par les commandants.

La contribution militaire du Canada au sein de l'alliance comprend non seulement une division aérienne, un groupe de brigade et des navires affectés au Commandement suprême des forces alliées de l'Atlantique, lesquels constituent nos engagements principaux, mais aussi des officiers d'état-major qui sont affectés au quartier général intégré.

Si vous voulez bien consulter les pages 86 et 87 du Manuel de l'OTAN, vous verrez la place que le Canada occupe dans cet organisme à l'échelon du commandement. Nous avons un délégué permanent auprès du Conseil de l'Atlantique Nord (dont il est question au haut de la page); à l'heure actuelle c'est M. Jules Léger qui remplit cette fonction. En plus du personnel diplomatique il dispose d'un personnel militaire commandé par le major général George Kitching, qui a transféré son quartier général de Londres à Paris afin d'être en liaison plus étroite avec notre ambassadeur. Le conseil de l'Atlantique Nord se réunit également en assemblée ministérielle et il y a d'habitude trois réunions semblables par année. Une réunion des ministres des affaires extérieures — ou plutôt des secrétaires d'État aux affaires étrangères — a lieu au printemps. M. Green est rentré dernièrement d'une de ces réunions tenue à Ankara. Il y a une réunion des ministres de la défense qui, elle aussi, a lieu au printemps, au mois de mars. J'ai assisté à une de ces réunions cette année à Paris. Il y a une troisième réunion, celle des ministres des affaires extérieures et des ministres de la défense nationale et des finances, qui a lieu à Paris chaque année en décembre.

La commission militaire, à titre d'autorité supérieure de l'OTAN, fait rapport directement au Conseil de l'Atlantique Nord. La commission militaire comprend le

chef militaire de chaque pays membre. Au palier de ces chefs d'état-major, le comité militaire se réunit au moins deux fois par an. C'est indiqué dans le tableau. Cette commission est chargée de faire des recommandations et de donner des conseils au sujet de questions d'ordre militaire. Le représentant canadien est le maréchal de l'air F. R. Miller, il est président de la commission des chefs d'état-major. Afin de permettre à la commission de fonctionner en session permanente et de lui assurer des pouvoirs de décision réels, chaque chef d'état-major nomme un représentant militaire permanent qui, entre les séances des chefs d'état-major, s'occupe en session permanente, des questions qui relèvent de la commisison militaire. Cette commission (en session permanente) siège à Washington et c'est le vice-maréchal de l'air M. M. Hendrick, président de l'état-major interarmes à Washington qui y représente le Canada. Il a sous ses ordres une équipe de spécialistes des trois services.

Le groupe permanent, en tant qu'organe exécutif de la commission militaire, est chargé de donner des conseils portant sur la stratégie dans les régions où les forces de l'OTAN sont en activité et à ce titre c'est de lui que relèvent les commandants de l'OTAN. Il comprend des représentants des États-Unis, du Royaume-Uni et de la France. Un colonel canadien est membre du bureau permanent d'études de Washington. Ce groupe a un bureau de liaison à Paris par lequel il transmet ses recommandations et ses décisions au conseil. Un officier canadien fait fonction de représentant adjoint du groupe permanent auprès de ce bureau.

Sur le continent d'Europe, il y a le *Commandement des forces alliées en Europe.* Maintenant il vous faudra tourner à la page 90. Les forces armées dans cette zone relèvent du commandant suprême des forces alliées en Europe. La structure d'ensemble des forces du commandement suprême des forces alliées en Europe est destinée à fournir à la zone européenne de l'OTAN un bouclier efficace et bien équilibré et à soutenir le concept de la prévention tant des grands conflits que des conflits de moindre importance. Le fait que ce projet essentiel ait pu réussir parce que plusieurs nations y ont collaboré de façon pratique *en temps de paix,* indique bien que l'effort déployé et la collaboration réalisée sur le plan international ont atteint un niveau inconnu jusqu'alors et méritent que le Canada continue d'y apporter énergiquement son appui.

Plusieurs officiers canadiens d'état-major sont affectés au quartier général du commandement suprême des forces alliées en Europe, qui se trouve près de Paris, et certains y occupent des postes très importants. Le maréchal de l'air Dunlap, de l'ARC, est l'adjoint du chef d'état-major, direction des apérations, sous le commandement du général Norstad. En outre, deux capitaines de groupe et cinq lieutenants-colonels ont été affectés à diverses sections spéciales de ce quartier général. Il y a en tout environ cinquante Canadiens au quartier général suprême des forces alliées en Europe (SHAPE).

Des officiers canadiens sont en service à plusieurs quartiers généraux intégrés secondaires de SHAPE. Par exemple, au quartier général des forces aériennes alliées pour l'Europe centrale, un de nos commodores de l'air est le chef des projets et de la politique, et un autre est l'adjoint du chef d'état-major à la division de la logistique. Deux autres officiers supérieurs canadiens occupent des postes importants à la division des opérations et de la logistique de ce quartier général.

Au quartier général de la 4e force aérienne tactique, situé à Ramstein en Allemagne, le chef d'état-major est un commodore de l'air de l'ARC et un autre officier supérieur canadien est l'assistant de l'adjoint au chef d'état-major, division des opérations.

Au quartier général du groupe d'armée du nord, un de nos officiers est le chef d'études de la section, et au quartier général des forces alliées du nord, un autre officier canadien est l'adjoint au chef d'état-major, direction des opérations.

Outre ces officiers en service dans les divers quartiers généraux, le major général Bernatchez qui remplit la fonction de président de l'agence militaire de l'OTAN pour la normalisation, est chargé d'une lourde responsabilité, soit d'accélérer la normalisation conformément à la ligne de conduite permanente établie pour le groupe. Son personnel international comprend également quelques autres officiers canadiens d'état-major. Le commandant adjoint du collège de la défense de l'OTAN est également un Canadien.

Il y a plus de 300 militaires canadiens en service dans les divers quartiers généraux et agences de l'OTAN, sans compter ceux qui font partie des forces uniquement canadiennes. Je pense que les précisions indiquent clairement le rôle important que jouent les Canadiens dans les cadres du commandement et de l'état-major.

Notre groupe de brigade de notre division aérienne est placé sous le commandement général du commandant en chef des forces alliées pour l'Europe centrale. Le 4e groupe de brigade d'infanterie canadienne, qui est en garnison à Soest, Hemer et Werl, en Allemagne, compte quelque 5,500 hommes. Le groupe de brigade comporte trois bataillons d'infanterie et les armes de soutien nécessaires afin qu'il puisse fonctionner comme une unité tactique indépendante. Voici les principales unités de la brigade à l'heure actuelle: le 1er régiment, du *Royal Canadian Horse Artillery*, les 1st/8th *Canadian Hussars,* le 1er bataillon de gardes canadiennes, le 2e bataillon du *Queen's Own Rifles of Canada* et le 1er bataillon du *Black Watch:* L'élément de soutien de la 4e brigade d'infanterie canadienne s'occupe de l'administration de la force. A part le quartier général de brigade, les principaux éléments sont la 1ère Unité de base sanitaire canadienne et la 1ère Unité de base des magasins militaires canadiens.

Le rôle essentiel du 4e groupe de brigade d'infanterie canadienne consiste à contribuer à la protection de l'Europe occidentale en retardant l'avance éventuelle des forces terrestres de l'ennemi.

Les forces de l'OTAN formant bouclier ne servent pas simplement de cordon d'alerte; elles sont, en effet, assez puissantes pour obliger un agresseur à s'arrêter afin de concentrer ses troupes avant d'effectuer une percée et de révéler ainsi qu'il n'a pas simplement l'intention d'effectuer un coup de main ou de faire une descente de peu de portée, mais de déclencher une attaque de grande envergure. Le fait qu'il rencontrerait une forte opposition dès le début pourrait l'amener à réfléchir avant d'accepter les conséquences d'une grande guerre.

Le groupe de brigade est présentement . . .

M. BALDWIN: Il y a une omission importante, monsieur le ministre.

Le PRÉSIDENT: Vous trouverez cela au compte rendu. Le ministre va maintenant poursuivre la lecture de son texte.

M. PEARKES: J'y ai inséré certaines choses hier soir. Je vous relirai le texte si vous le désirez.

M. BALDWIN: Non, ce n'est pas nécessaire.

M. PEARKES: A mon avis ce que j'ai ajouté est important.

M. HELLYER: Je suis de votre avis.

M. PEARKES: Merci. Le groupe de brigade fait partie actuellement du groupe d'armée du Nord. Comme on l'a déjà annoncé le gouvernement a décidé cette année d'acquérir des engins téléguidés du sol de 762mm, les *Honest John,* afin d'augmenter les possibilités de soutien de la brigade. Cette arme peut porter une ogive nucléaire.

Le coût estimatif du fonctionnement et de l'entretien de la brigade s'élève à 36 millions de dollars par année. Ce chiffre ne comprend pas, bien entendu, les dépenses occasionnées par l'achat de nouveau matériel et l'entraînement au Canada. Nos troupes sont dotées d'armes et de véhicules modernes. On leur a fourni un nouveau fusil, de nouvelles mitrailleuses et des chars de combat modernes. Nous apportons déjà des améliorations aux chars, c'est-à-dire aux chars «Centurion». Nous sommes en train de remplacer le canon de 20 livres par une pièce de 105mm et leur blindage de même que leur rayon d'action ont également été améliorés.

L'armée britannique munit également ses chars de canons plus puissants à l'heure actuelle et nous nous conformons à ce qu'elle fait dans ce domaine. Nous avons affecté une petite unité aérienne de l'armée au service d'observation et à celui des communications.

Le maintien d'une brigade outre-mer donne lieu à une foule de problèmes. Tous les membres de nos forces sont des volontaires et notre niveau de vie est élevé. Par conséquent, nous fournissons des installations qui permettent à nos troupes d'outre-mer d'y vivre avec leurs familles. Nous fournissons à cette fin un certain nombre de logements pour les hommes mariés, toutes les facilités pour l'enseignement, des magasins, tels les services *Maple Leaf*, et autres commodités.

Nous avons mis au point dernièrement un nouveau système de roulement pour les unités du groupe de brigade afin de relever environ le tiers de la brigade chaque année au lieu de remplacer la brigade tout entière tous les deux ans. Ce sera la première année où ce régime aura été entièrement en vigueur. Le nouveau système comporte deux avantages: il assurera au groupe de brigade une uniformité accrue et il réduira sensiblement les frais occasionnés par le transport des militaires et leurs familles.

La 1ère Division aérienne du Canada fait partie de la 4e Force aérienne tactique alliée. Les principaux éléments de la division de l'air se trouvent à présent aux endroits suivants: le quartier général est installé à Metz (France); la section des communications 109, à Grostenquin (France); la 30e base de matériel aéronautique, à Langar, dans le Nottinghamshire (Angleterre); la section du transport 137, l'unité des services techniques 314 et le dépôt d'approvisionnement 312 sont tous à Langar; l'escadrille de commande des aéronefs et d'alerte 61, établie à Metz, dirige un poste de radar de repérage à grand rayon qui assure l'alerte et l'identification des avions de la division; et il y a également l'escadrille des télécommunications 601.

La division comporte quatre escadres de chasseurs. Chaque escadre est composée de deux escadrilles de chasseurs *Sabre* et une escadrille d'intercepteurs tout temps CF-100:

L'escadre de chasse n° 1 est à Marville (France);

L'escadre de chasse n° 2 est à Grostenquin;

L'escadre de chasse n° 3 est à Zweibrucken (Allemagne); et

L'escadre de chasse n° 4 est à Baden-Soellingen (Allemagne).

En outre, en ce qui concerne l'Europe, notre aviation s'est engagée:

1) A collaborer au maintien d'un champ de tir aérien en Sardaigne. Ce champ de tir est exploité en commun par l'ARC, l'Aviation italienne et l'Aviation allemande.

2) A fournir un groupe de consultants à l'Allemagne afin d'aider l'unité de formation pratique des pilotes de chasse de l'aviation allemande dans les domaines de la technique et de l'instruction. Cette unité est située à Oldenburg.

Le coût estimatif de la Division aérienne se chiffre à près de 91 millions de dollars par année. Ce chiffre se rapporte aux frais de fonctionnement seulement et ne comprend pas les dépenses occasionnées par l'achat de nouveau matériel ou par les services de formation au Canada. En outre, nous fournissons aux membres de la Division aérienne et à leurs familles des services semblables à ceux dont bénéficie le groupe de brigade: logements pour les hommes mariés, facilités d'enseignement et autres avantages.

A la demande de l'OTAN, le gouvernement a décidé récemment de remplacer le Sabre F-76, dont les huit escadrilles sont munies présentement, par un avion de reconnaissance capable de passer à l'attaque. L'avion qu'on a choisi à cette fin, le CF-104, est construit à l'heure actuelle par Canadair; les moteurs étant construits par la société Orenda de Toronto. On pourrait doter cet avion d'une arme nucléaire tactique.

Je devrais peut-être vous parler du *programme d'infrastructure en commun* qui a été établi au sein de l'Alliance et au sujet duquel certaines questions m'ont été posées l'autre jour. On a emprunté le terme "infrastructure" à la terminologie employée par les chemins de fer français pour désigner les ouvrages de base tels que les remblais, les ponts, les tunnels, et le reste. L'OTAN a adopté ce terme pour désigner toutes les installations fixes nécessaires au déploiement et au fonctionnement des forces armées à savoir, les aérodromes, les installations pour les transmissions et télécommunications, les pipelines et les réservoirs de carburants, les postes d'alerte radar et les postes d'aides à la navigation, les installations portuaires et ainsi de suite.

Les installations destinées à l'usage exclusif des forces nationales sont connues sous le nom d'*infrastructure nationale* et sont payées à même les budgets nationaux. Celles qui sont faites à la demande des commandants internationaux aux fins de l'entraînement des forces internationales en temps de paix ou pour qu'elles puissent s'en servir en temps de guerre, constituent ce qu'on appelle l'*infrastructure en commun*. Les gouvernements membres fournissent collectivement les fonds requis pour ces installations.

C'est pour la première fois que les membres d'une alliance ont réuni leurs ressources afin de constituer une force défensive appropriée. L'infrastructure en commun est une nouvelle expérience tentée sur le plan international du fait que tous les intéressés désiraient résister à l'agression. Elle témoigne des résultats obtenus grâce à la solidarité internationale dans tous les domaines, voire même dans les domaines hautement spécialisés. La part du Canada des dépenses faites en commun est de 5 à 6 p. 100 environ. Ce montant, ajouté aux autres dépenses effectuées pour les fins militaires de l'OTAN, se chiffre à 14 millions et demi dans les prévisions budgétaires de cette année.

La situation géographique de l'Atlantique Nord qui se trouve entre nos pays constitue un des facteurs essentiels de notre alliance. Afin d'assurer la protection en haute mer par des forces armées, on a établi un commandement conjoint connu sous le nom de *commandement allié de l'Atlantique*. Il en est question dans le tableau. Le commandant suprême des forces alliées de l'Atlantique, dont le quartier général est à Norfolk, en Virginie, aurait sous son commandement, en cas d'urgence, des forces des États-Unis, du Royaume-Uni, du Canada, du Danemark, des Pays-Bas, de la France et du Portugal.

Environ quatorze officiers de la marine canadienne sont affectés au commandement suprême des forces alliées de l'Atlantique et aux quartiers généraux secondaires.

Le sous-chef d'état-major chargé du personnel et de l'administration, le directeur adjoint de la division des plans et des opérations de défense, ainsi que le directeur

chargé de l'examen annuel au quartier général du commandement suprême des forces alliées de l'Atlantique sont tous des Canadiens.

Nous avons aussi un officier de marine au quartier général du commandement en chef du secteur oriental de l'Atlantique et un autre au quartier général du commandant en chef du secteur occidental.

Alors qu'à l'origine on avait pour principe, en cas de guerre sur mer, de fournir des forces capables de convoyer un grand nombre de navires du continent nord-américain en Europe la situation de nos ponts est tout autre à cet égard. Les Russes, comme je l'ai dit à la dernière réunion, disposent d'une puissante flotte de sous-marins, car ils ont peut-être plus de quatre cents sous-marins dont quelques-uns seraient en mesure de lancer des projectiles sur notre continent.

L'une des tâches les plus importantes du commandant suprême des forces alliées de l'Atlantique consiste par conséquent à prendre des mesures en vue du repérage, de la poursuite et de la destruction des sous-marins ennemis dans la zone de l'OTAN dès le début d'un conflit éventuel.

Les forces canadiennes affectées au Commandement suprême de l'Atlantique aux fins du commandement opérationnel ont un porte-avions, 29 navires d'escorte et 3 escadrilles du commandement de l'aviation maritime. Ces forces de la Marine royale de l'Aviation royale du Canada collaborent étroitement avec le commandant suprême des forces alliées de l'Atlantique pour ce qui est de plans et de la formation, mais en temps de paix elles relèvent du commandant canadien de la région maritime de l'Atlantique, le contre-amiral Pullen, dont le quartier général est à Halifax. Toutefois, ces forces participent aux exercices du Commandement suprême de l'Atlantique plusieurs fois par année.

L'amiral Pullen remplit aussi une autre fonction, celle de commandant du *secteur canadien de l'Atlantique,* qui relève de l'OTAN par l'intermédiaire du Commandant suprême des forces alliées de l'Atlantique. Le secteur canadien de l'Atlantique a également son quartier général à Halifax. L'amiral Pullen commanderait, en cas de guerre, les forces canadiennes, britanniques, américaines ou celles de tout autre pays participant au Commandement suprême de l'Atlantique que le commandant suprême affecterait au commandement secondaire de l'amiral.

La présence de nos troupes en Europe fournit à nos associés européens un indice bien net de notre intention de nous acquitter de tous nos engagements. J'irais jusqu'à dire que nos alliés du pacte de l'Atlantique trouveraient cela désastreux si le Canada retirait ses troupes de l'Europe. Il se peut que l'effectif canadien soit peu important, mais il indique clairement que nous tenons à participer à cette entreprise militaire conjointe. D'après ce que je viens de dire, vous constaterez que nos engagements envers l'OTAN constituent une partie importante de notre pogramme de défense. Comme je l'ai dit hier, le meilleur moyen de renforcer les défenses des pays occidentaux consiste à participer aux alliances. De l'avis du gouvernement, il importe que le Canada participe, dans la mesure du possible, à l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord. Le premier ministre a déclaré à maintes reprises que nos troupes resteront en Europe aussi longtemps qu'on en aura besoin. Pour citer un exemple, le 2 juin 1958, lors de la visite du Président de la République fédérale d'Allemagne il a déclaré ceci: «Nous réaffirmons notre foi dans l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord, notre appui à cette organisme défensif voué au maintien de la paix et sans le moindre dessein offensif. Je tiens à préciser — et je cite encore les paroles du premier ministre — que, quelles que soient les menaces qui pourraient être dirigées contre les pays qui croient en la mission de l'OTAN et en la nécessité de son maintien, le Canada continuera de maintenir des troupes en Europe aussi longtemps que la tension internationale et des craintes justifiables exigeront la participation canadienne».

Les événements internationaux des dernières semaines ont souligné l'importance de cette participation. J'espère que tous les membres de votre Comité sont d'accord pour dire que nous allons continuer d'apporter tout notre appui à cette alliance, car il nous faut rester unis. Jamais la vérité du vieux dicton, «L'union fait la force» n'a-t-elle été plus évidente qu'aujourd'hui. Les membres du Comité, j'en suis sûr, ont remarqué ce que le premier ministre a dit il y a deux jours, à savoir, que «par suite des événements qui se sont produits dernièrement, les pays de l'OTAN se rendent compte, peut-être mieux qu'à tout autre moment depuis quelques années, de la nécessité de rester unis». Ce besoin d'unité a sans aucun doute ranimé le sentiment de la solidarité. Il se peut que l'OTAN ne soit pas un organisme parfait, mais il nous a néanmoins permis, au moyen de la collaboration et de la consultation, d'affronter fermement la situation. Par conséquent, nous avons maintenu la paix et nous avons empêché toute incursion hostile de la zone de l'OTAN par les puissances communistes.

Le PRÉSIDENT: Merci beaucoup, monsieur le ministre, vous nous avez fait un excellent exposé. Messieurs, avez-vous des questions à poser relativement à l'Alliance de l'Atlantique Nord?

M. CARTER: Il y a quelque chose qui m'inquiète, monsieur le président. Nous n'aurons pas beaucoup de temps de mercredi à vendredi pour examiner les déclarations du ministre.

Le PRÉSIDENT: C'est exact.

M. CARTER: Pourrions-nous verser cet autre exposé au compte rendu, car ainsi nous aurions plus de temps pour l'étudier avant la prochaine réunion. Nous pourrions peut-être mieux employer le temps à notre disposition en demandant au ministre de nous présenter son autre mémoire.

Le PRÉSIDENT: Oui, peut-être. Que préférez-vous, messieurs?

M. CHAMBERS: A mon avis, comme les exposés portent maintenant sur chaque service séparément, cela en facilite l'étude, et les témoignages s'enchaîneront mieux.

Le PRÉSIDENT: Comme vous le savez, monsieur Carter, nous nous proposions au début de poser des questions pendant que nous aurions le sujet clairement à l'esprit. Je comprends votre point de vue, monsieur Carter, mais c'est aux membres du Comité d'en décider. Pour ma part, je n'ai pas de préférence.

M. CARTER: Monsieur le président, sauf erreur, nous n'avons étudié aucun de ces mémoires. D'après ce que je comprends, tous ces mémoires font partie d'un exposé général.

Le PRÉSIDENT: Oui. Comme vous le savez, le ministre nous a fait un exposé général et, vers la fin, il nous a parlé brièvement de l'ONU. Nous étions sur le point de l'interroger à ce sujet, mais comme il lui manquait certains documents, nous sommes passés au mémoire sur l'OTAN.

Il n'y a qu'un seul inconvénient à ce que nous passions maintenant au mémoire sur NORAD. Il me semble que cette façon de procéder prêtera à confusion. A mon avis, nous ferions mieux de nous en tenir à l'OTAN jusqu'à ce que nous en ayons terminé.

M. CARTER: Vous ne voulez pas dire que vu les questions que nous avons posées au sujet de l'OTAN, que nous ne pourrons pas y revenir plus tard?

Le PRÉSIDENT: Non. Nous avons réservé la question des Nations Unies et comme nous en aurons certainement terminé avec l'OTAN ce matin, nous y reviendrons à la prochaine réunion.

M. CARTER: Eh bien, j'ai quelques questions à poser au sujet du premier mémoire du ministre.

Le PRÉSIDENT: Vous n'étiez pas présent au début de la séance monsieur Carter. J'ai expliqué à M. Hellyer que nous allions entendre le mémoire sur les Nations Unies et que nous poserions ensuite des questions à ce sujet; que nous poserions alors des questions, d'abord sur l'OTAN et ensuite sur NORAD. Nous avons réservé l'exposé général et ainsi vous pourrez y revenir.

Veuillez poursuivre l'interrogatoire sur l'OTAN.

M. PEARKES: Je ne sais pas si ces messieurs désirent d'autres renseignements sur le transport et le ravitaillement de la brigade et de la division aérienne?

Le PRÉSIDENT: Je pense que ce serait très utile, et si vous avez ces renseignements sous la main, je vous prierais de nous les donner dès maintenant.

M. PEARKES: Je n'ai pas de copies de ce document.

Le PRÉSIDENT: Cela ne fait rien, les renseignements que vous donnerez seront versés au compte rendu.

M. PEARKES: Politique suivie relativement au maintien du 4e groupe de brigade d'infanterie canadienne en Europe — supports logistiques — généralités.

1. Les supports logistiques du groupe de brigade sont fondés sur les services d'intendance du Royaume-Uni. Les responsabilités en matière d'approvisionnement en matériel sont réparties de la manière suivante:

a) Le Royaume-Uni fournit le matériel et les pièces de rechange disponibles qui sont utilisées par tous les pays;

b) le Canada fournit tous les vêtements et tous les accessoires personnels des troupes;

c) le Canada fournit tout le matériel et pièces de rechange qui ne sont pas utilisés par tous les pays, y compris ceux de provenance américaine;

d) le Canada fournit le matériel utilisé par tous les pays et les pièces de rechange que le Royaume-Uni ne peut fournir et qu'on ne peut acheter sur les lieux.

2. Les articles d'usage commun fournis par les Britanniques sont:

a) les carburants liquides;

b) les lubrifiants et les graisses;

c) les vivres (aux taux canadiens);

d) les approvisionnements généraux;

e) le matériel pour l'instruction des ingénieurs et le matériel aux fins de la défense;

f) un assortiment limité de munitions, de matériel technique et de fournitures de véhicules.

Réparation des véhicules

3. Le groupe de brigade répare lui-même ses véhicules. Les grosses réparations que les ateliers de la brigade ne sont pas en mesure d'effectuer se font dans les ateliers britanniques, avec l'aide du personnel canadien. Le matériel de provenance américaine

que ni le groupe de brigade ni les Britanniques ne peuvent réparer est expédié au dépôt approprié de l'armée américaine afin d'être remis en état.

Fournitures de logement

4. Les fournitures de logement s'obtiennent de sources britanniques et aux taux britanniques.

Service postal

5. Le service postal du groupe de brigade, pour la réception et l'expédition du courrier relève de l'armée canadienne. Ce service comprend l'établissement de bureaux de poste militaires qui se chargent de la vente de timbres-poste, de l'émission et de l'encaissement de mandats-poste, de la réception et de la remise des télégrammes; ces bureaux assurent tous les divers services postaux et appliquent, au besoin, les directives du censeur de campagne.

Services des travaux

6. Les services des travaux, qui sont chargés d'entretenir les logements, sont assurés par le personnel canadien en conformité des règlements britanniques. On ne peut s'écarter des taux britanniques ou de ligne de conduite établie par ces derniers que sur approbation préalable du quartier général de l'armée. Ce sont les Britanniques qui fournissent aux services des travaux les matériaux dont ils ont besoin.

Approvisionnements d'urgence fournis par l'Armée des États-Unis

7. L'armée américaine en Europe est autorisée à fournir des approvisionnements d'urgence au groupe de brigade.

Pour ce qui est du corps d'aviation, le matériel dont la division aérienne de l'ARC a besoin en Europe provient de trois sources:

a) Premièrement, une proportion considérable du matériel de caractère non militaire est acquise en Europe et au Royaume-Uni par le truchement du ministère de la Production de défense.

b) Deuxièmement, le corps de l'aviation des États-Unis en Europe fournit l'essence, l'huile, les lubrifiants, les vivres, les munitions et les explosifs en vertu d'un accord conclu entre le ministère de la Défense nationale et le *Department of Defence* des États-Unis. La majeure partie du carburant pour avions à réaction et de l'essence pour moteurs parvient aux bases de l'ARC par le réseau de pipelines de l'OTAN qui à son tour, est alimenté par les installations d'emmagasinage en gros de carburants qui sont destinés à pourvoir aux besoins des forces canadiennes et américaines.

c) Troisièmement, la plus grande partie des approvisionnements en matériel technique et en matériel de combat est fournie par la base du matériel aéronautique de l'ARC à Langar (Angleterre). Les stocks de cette base sont renouvelés à même la production de l'industrie canadienne par le réseau de dépôts d'approvisionnement de l'ARC au Canada.

Je pense que cela suffit. Je m'efforce de vous donner autant de renseignements que possible.

Peut-être aimeriez-vous savoir combien de maisons et d'écoles nous avons en Europe.

A Baden-Soellingen nous avons 401 logements pour l'ARC; à Grostenquin 444; à Hemer 563; à Langar 200; à Marville 419; à Mercy-les-Metz 152; à Soest 608;

et à Unna 78 autres logements pour l'armée; à Werl 369 et à Zweibrucken 400, ce qui fait un total de 3,634.

Pour ce qui est des écoles, nous avons à Baden-Soellingen une école de 40 salles de classe, pour l'ARC. A Grostenquin, nous avons 38 salles de classe; à Hemer, une école de 6 classes et une autre de 12 salles de classe temporaires; à Marville, une école de 32 classes; à Metz, 26 classes; à Soest, une école de 12 classes, une autre de 16 classes et 9 salles de classe temporaires; à Werl, une école de 16 classes et 3 salles temporaires, et à Zweibrucken, 41 classes. Nous devons maintenir 266 salles de classe pour les enfants à charge de nos militaires en Europe.

Le PRÉSIDENT: Il y a sans doute environ de 40 à 45 élèves dans chaque classe, n'est-ce pas?

M. ARMSTRONG: Il y en a un peu moins, je pense, mettons 35.

Le PRÉSIDENT: Cela représente une population considérable.

M. MACDONALD *(Kings)*: A la page 2 de son exposé le ministre dit ceci:

> Lors de sa réunion de décembre 1957, le Conseil réuni en assemblée ministérielle, s'est mis d'accord sur un projet de l'OTAN acceptant le minimum de forces recommandé par les commandants.

Le ministre a énuméré les divers engagements que nous avons pris de fournir des troupes en Europe. Or, je voudrais lui demander si ces engagements sont à peu près les mêmes que ceux que nous avons acceptés à la réunion de 1957?

M. PEARKES: Oui. Le Canada n'a modifié aucun de ses engagements, c'est-à-dire aucun de ceux qu'il a acceptés.

M. CHAMBERS: En est-il de même, pour la plupart des membres de l'OTAN?

M. PEARKES: Je ne suis pas en mesure de vous dire ce que font les autres pays.

M. MACDONALD *(Kings)*: Monsieur le président, j'aimerais poser quelques questions au sujet du groupe de brigade de l'armée en Europe. Je suis heureux de constater qu'on modernise l'armée en la dotant d'armes appropriées à la guerre telle qu'elle se fait de nos jours, mais je me demande si le ministre pourrait nous expliquer brièvement comment la brigade se sert de la fusée de 762mm et du lance-fusées *Honest John*. Quelle genre d'unité se sert de cette arme?

M. PEARKES: Un régiment d'artillerie attaché à la brigade s'en servira. Les troupes recevront leur instruction d'abord au Canada. Une école sera établie à Shilo, un centre d'instruction militaire au Manitoba, un petit détachement d'artilleurs préposés aux lance-fusées *Honest John*, resteront sur place mais les autres iront en Europe.

Ainsi les troupes seront formées avant de partir pour l'Europe. Un certain nombre de militaires reçoivent présentement, aux centres d'instruction américains, une instruction qui leur permettra de se servir du lance-fusée *Honest John*.

Le PRÉSIDENT: Cette arme porte-t-elle un autre nom, monsieur le ministre?

M. PEARKES: Non; c'est le nom employé par toutes les forces européennes.

M. MACDONALD *(Kings)*: Vous avez dit également qu'on a augmenté la puissance des armes du char «Centurion» en remplaçant le canon de 20 livres par un de 105mm et en renforçant le blindage.

M. PEARKES: Oui.

M. MACDONALD *(Kings)*: Le ministre pourrait-il nous expliquer comment on augmente la puissance des armes? en quoi consiste ce travail par rapport au «Centurion»?

M. PEARKES: La plupart du travail est effectué dans nos ateliers en Allemagne.

M. MACDONALD *(Kings)*: J'aimerais surtout savoir en quoi consiste ce travail.

M. PEARKES: Il s'agit de renforcer le blindage de certaines parties essentielles du char. On a augmenté la puissance des armes selon la méthode suivie dans l'armée britannique. Le «Centurion», comme vous le savez, est un char britannique, et les Britanniques y ont apporté des améliorations. Ils y ont installé un canon plus puissant, de sorte qu'il peut affronter les chars de combat russes et, afin d'obtenir rapidement la justesse du tir, on y a installé également une mitrailleuse de réglage en portée.

Les Anglais ont élaboré une méthode qui permet d'atteindre la cible presque immédiatement. J'ai assisté à une démonstration en Angleterre il y a un an, et ce canon est d'une précision remarquable.

Le PRÉSIDENT: Le canon a également été mis au point par les Britanniques?

M. PEARKES: Oui.

Le PRÉSIDENT: Y a-t-il d'autres questions?

M. MACDONALD *(Kings)*: J'ai encore une autre question à poser. J'ai eu une conversation avec un commandant de bataillon qui a servi à un moment donné dans le groupe de brigade outremer. Or, selon lui, si les membres de la brigade séjournaient moins longtemps en Europe, s'ils n'y restaient que deux ans, sans, mettons, que leur familles ne les accompagnent on n'aurait pas besoin de maintenir des écoles et des logements pour les militaires mariés, et cela vaudrait mieux non seulement du point de vue des finances mais pour d'autres raisons également. Evidemment cette façon de procéder a commencé il y a plusieurs années et on l'a maintenue depuis lors.

Le ministre pourrait-il nous éclairer sur les avantages et les désavantages de ce procédé?

M. PEARKES: La question de permettre aux familles d'accompagner les militaires lorsqu'ils se rendent en Europe a fait l'objet d'une étude approfondie. Mais il ne faut pas oublier que notre force est composée de volontaires, et à mon avis ce ne serait guère facile d'amener ces hommes à laisser leurs familles ici au Canada pendant deux ans ou plus quand nous les envoyons en Europe. Je doute fort que nous puissions dans ce cas maintenir l'effectif de notre armée.

Ce ne serait ni rentable ni pratique de faire séjourner des troupes en Europe pendant moins de deux ans. Les hommes n'auraient pas le temps de s'acclimater, et ils ne seraient pas suffisamment habitués à collaborer avec les autres forces de l'OTAN. Ils ne connaîtraient pas le terrain et le reste et ils n'auraient pas reçu cette instruction avancée qu'il est impossible de leur donner en Europe en moins de deux ans.

M. LAMBERT: J'aimerais en revenir à la question que M. Macdonald a posée en premier lieu. Le ministre a répondu que l'instruction se rapportant au maniement du lance-fusées *Honest John* est donnée en partie au Canada, à Shilo. Evidemment cette instruction ne comprend pas l'emploi de cette arme munie d'une ogive nucléaire.

M. PEARKES: C'est exact. L'instruction donnée au Canada ne comporte jamais l'emploi de charges nucléaires.

M. BALDWIN: Monsieur le président, je dois vous dire, avant de poser ma question, que j'ai assisté au congrès parlementaire de l'OTAN tenu l'automne passé à Washington, et comme j'étais un des nouveaux venus on m'a relégué au comité

scientifique. Il y a un rapport très complet et fort intéressant qui a été rédigé sur l'initiative du sénateur Jackson, de Washington. Ce rapport renferme certains énoncés qui serviraient peut-être de contexte à une question que je vais poser au ministre. Entre autres, il est proposé dans ce rapport qu'on se décide au plutôt de créer un institut permanent du pacte de l'Atlantique chargé d'étudier les questions de défense. Est-ce que le ministre a connaissance de ce projet?

M. PEARKES: On a institué un collège de l'OTAN d'état-major où les officiers de tous les services des divers pays suivent des cours. On y envoie régulièrement des étudiants. Un de nos officiers est membre du personnel d'instruction du collège et nous y avons des étudiants qui fréquentent régulièrement les cours. On pourrait dire que c'est un genre de groupe d'étude.

M. BALDWIN: Je crois comprendre que ce collège existe depuis assez longtemps?

M. PEARKES: Je crois que ce collège d'état-major existe depuis environ 5 ans. Je crois qu'on peut également y envoyer des civils.

M. BALDWIN: Où se trouve ce collège?

M. PEARKES: A Paris.

M. BALDWIN: L'autre question a trait à l'établissement d'un centre d'instruction sur les projectiles. Ceci a été proposé par le conseil parlementaire en 1958. D'après le rapport du sénateur Jackson, jusqu'à l'été dernier, on avait levé les plans de certaines régions susceptibles de servir de zones d'instruction, et le quartier-général principal des puissances alliées en Europe étudie en ce moment les avantages de ces diverses régions comparées les unes aux autres. Il s'agit apparemment du Portugal, de l'Italie, de la Grèce et de la Turquie. Je me demande si on a pris une décision et si ce projet est en voie de réalisation.

M. PEARKES: Je ne crois pas qu'on ait pris de décision à cet égard. A ma connaissance, il n'y a pas de crédits prévus dans le présent budget pour l'établissement d'un centre d'instruction sur les missiles dans le cadre de l'infrastructure de l'OTAN.

M. CARTER: J'aimerais revenir sur la question posée par M. Macdonald au sujet des chars de combat. Y a-t-il des nouveaux dans le domaine des armes antichar? Le cas échéant, le ministre pourrait-il nous dire de quelles armes antichar il s'agit?

M. PEARKES: Il y a les canons de 106mm sans recul. 18 de ces armes accompagnées des munitions nécessaires et de certaines réserves ont été fournies afin d'augmenter les moyens de défense contre les chars du bataillon d'infanterie. C'est-à-dire que chaque bataillon est muni de 18 de ces canons antichar sans recul. Chaque bataillon possède maintenant douze armes de ce genre, soit le double de ce qu'ils avaient l'an dernier. Ensuite, il y a le mortier de 81mm. 18 armes de ce genre, accompagnées des munitions nécessaires et de certaines réserves, ont été fournies en vue d'accroître la puissance de tir du bataillon d'infanterie. Chaque bataillon est doté à l'heure actuelle de douze de ces mortiers soit un peu plus que ce qu'ils avaient auparavant.

Le PRÉSIDENT: Est-ce que cette réponse vous satisfait?

M. CARTER: Oui. Le ministre vous a donné à entendre qu'il n'était pas en mesure de répondre à la question de M. Chambers, à savoir si les autres associés de l'OTAN avaient rempli leurs engagements. Le ministre pourrait-il nous dire combien de divisions d'armée relèvent effectivement du commandement de l'OTAN à l'heure actuelle, si toutefois, ce renseignement n'est pas secret?

M. PEARKES: Ce renseignement est secret. Je ne me permettrais pas de le donner à une séance ouverte au public.

M. CARTER: Nous avons tous lu de temps à autre dans les journaux, des déclarations attribuées soit directement soit indirectement au général Norstad, selon lesquelles il ne disposerait pas d'un nombre suffisant de troupes pour remplir sa mission. Le ministre pourrait-il nous dire si oui ou non notre pénurie d'effectifs est compensée par l'augmentation de notre puissance de tir?

M. PEARKES: Le rapport entre la puissance de tir et le nombre d'hommes s'est beaucoup amélioré, non seulement parce qu'on a adopté de nouvelles armes classiques, mais aussi par suite de l'introduction d'armes nucléaires.

M. LAMBERT: A la page 7 du mémoire présenté par le ministre on trouve le coût estimatif du fonctionnement et de l'entretien de la brigade. Cependant, ce chiffre ne comprend pas les dépenses aux fins du nouveau matériel et de l'instruction au Canada. Existe-t-il une prévision de ces frais supplémentaires, pour une année déterminée, qui indiquerait la dépense globale à envisager sous ce rapport?

M. PEARKES: Je pense qu'il serait impossible de séparer l'instruction au Canada aux fins de la force de l'OTAN, de l'ensemble de l'instruction militaire au Canada et de la fourniture de matériel en général. Il serait peut-être utile de consulter la brochure qu'on vous a distribuée. Vous trouverez certains chiffres à la page 10, mais je ne crois pas que cela réponde à la question que vous avez posée. Je ne pense pas qu'il soit possible d'y répondre.

Le PRÉSIDENT: Messieurs, au début de la séance, le ministre a dû envoyer chercher un renseignement. L'avez-vous maintenant?

M. PEARKES: Oui.

Le PRÉSIDENT: Dans ce cas je pense que nous allons ajourner dès qu'on nous aura communiqué ce renseignement.

M. PEARKES: Il n'y a aucune loi qui oblige le gouvernement à obtenir l'approbation du parlement avant d'expédier une force régulière en service de campagne.

Que les forces régulières soient, ou non, en service actif, elles relèvent de l'article 34 (1) de la Loi sur la défense nationale. En vertu de cette loi, elles peuvent être tenues en tout temps d'accomplir n'importe quel devoir légitime; c'est-à-dire, n'importe quel devoir qui relève de la fonction exécutive du gouvernement.

Or, la loi veut, je vais vous citer une phrase du paragraphe 1 de l'article 34:

> Les forces régulières, leurs unités et autres éléments, ainsi que tous leurs officiers et hommes, peuvent, en tout temps, être mis dans l'obligation d'accomplir n'importe quel devoir légitime.

Par conséquent, si le gouvernement du Canada les chargeait de participer à n'importe quelle entreprise des Nations Unies, elles pourraient, en vertu de cet article de la Loi sur la défense nationale, s'éloigner du Canada afin d'accomplir cette mission.

Toutefois, dans le passé le gouvernement, avec raison, à mon avis, a décidé qu'en conformité de ses règles constitutionnelles, il devait prévenir le parlement lorsqu'il décidait d'envoyer une force importante au-delà des frontières du Canada et qu'il fallait fournir au parlement l'occasion d'approuver ou de désapprouver cette décision. C'est ce qui a été fait dans le cas de la Corée.

Je puis assurer votre Comité que le gouvernement actuel procéderait de cette façon si jamais nous décidions d'expédier un grand nombre de nos forces armées au-delà de nos frontières afin de remplir un engagement international pris par le Canada.

Le PRÉSIDENT: Je vous remercie de nous avoir si bien éclairés; nous avons passé une matinée fort intéressante, monsieur le ministre.

M. LAMBERT: Pour établir un rapport entre les renseignements que le ministre nous a donnés, la question précise soulevée par M. Winch, et l'emploi de ce bataillon spécial en qualité d'unité de police, n'est-il pas vrai qu'on n'expédierait cette unité à l'étranger qu'à la demande directe des Nations Unies, plutôt qu'en vertu d'une décision prise par le Canada seul, sauf s'il s'agissait de défendre notre pays même?

M. PEARKES: Le Canada n'a aucunement l'intention de se charger à lui seul d'envoyer une force à l'étranger.

Le bataillon est destiné à être affecté à une force des Nations Unies. S'il s'agissait de défendre le Canada même, il se pourrait que nous l'expédions à l'étranger, mais il est destiné à être affecté à une force des Nations Unies.

Le PRÉSIDENT: Nous nous réunirons mercredi prochain, dans cette même salle, messieurs. Je vous remercie.

CHAMBRE DES COMMUNES

Troisième session de la vingt-quatrième législature

1960

COMITÉ SPÉCIAL

DES

DÉPENSES AUX FINS DE LA DÉFENSE

Président : M. G. E. HALPENNY

CANADA NOV 15 1960 BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

Fascicule 10

SÉANCE DU MERCREDI 8 JUIN 1960

Dépense du ministère de la Défense nationale pour l'année financière 1960-1961

TÉMOIN :

L'honorable George R. Pearkes, V.C., ministre de la Défense nationale

L'IMPRIMEUR DE LA REINE, CONTRÔLEUR DE LA PAPETERIE
OTTAWA, 1960

COMITÉ SPÉCIAL

DES

DÉPENSES AUX FINS DE LA DÉFENSE

Président: M. G. E. Halpenny

Vice-président: M. Roger Parizeau

et MM.

Baldwin
Cardin
Carter
Chambers
Fairfield
Forgie
Hellyer
Lambert
Macdonald (*Kings*)
Smith
(*Calgary-Sud*)
Thompson
Webster
Winch

Secrétaire du Comité:
Antoine Chassé.

PROCÈS-VERBAL

Chambre des communes, salle 238-S.
MERCREDI 8 juin 1960.
(11)

Le Comité spécial des dépenses aux fins de la Défense, se réunit aujourd'hui à 3 heures et demie de l'après-midi, sous la présidence de M. G. E. Halpenny.

Présents: MM. Baldwin, Carter, Chambers, Fairfield, Halpenny, Hellyer, Lambert, Macdonald (*Kings*), Parizeau, Smith (*Calgary-Sud*), Thompson, Webster et Winch—13.

Aussi présents: l'honorable George R. Pearkes, V.C., ministre de la Défense nationale; M. E. Armstrong, sous-ministre adjoint (*finances*) et M. D. D. Dwyer, surintendant des rapports au parlement.

Le président présente respectivement le troisième rapport du sous-comité du programme et de la procédure, lequel se lit comme il suit:

Le comité directeur présente son

TROISIÈME RAPPORT

Le sous-comité s'est réuni à 3 heures et 45 minutes de l'après-midi, le jeudi 2 juin.

Présents: Le président, M. G. E. Halpenny, l'honorable Paul Hellyer et MM. Fairfield, Smith (*Calgary-Sud*) et Minch.

Notre alliance avec l'OTAN et les engagements que nous avons contractés avec cet organisme, constituant l'un des facteurs les plus importants dans la défense du Canada, le sous-comité directeur estime que le Comité devrait entreprendre le plus tôt possible une tournée d'enquête auprès du quartier général de SHAPE, à Paris (France), auprès de la 4e brigade canadienne d'infanterie, à Soest (Allemagne) et auprès de la 1ère division canadienne de l'air à Metz (France) et il recommande que les autorités compétentes prennent toutes dispositions nécessaires afin que ce voyage débute le vendredi 17 juin.

Le président,
G. E. Halpenny.

Après débat, M. Smith (*Calgary-Sud*), propose, avec l'appui de M. Winch, que ledit rapport soit adopté.

Cette motion de M. Smith, mise aux voix, est adoptée mains levées par le vote suivant: Pour, 10; contre, nul.

Sur motion de M. Parizeau, avec l'appui de M. Webster,

Il est décidé—Que le Comité demande à la Chambre autorisation de se réunir à divers endroits.

Le Comité reprend l'étude des prévisions de dépenses du ministère de la Défense nationale pour l'année 1960-1961, au point où ils en étaient le vendredi 3 juin.

Le ministre, l'honorable George R. Pearkes, V.C., donne lecture d'un document relatif à NORAD.

A 5 heures de l'après-midi, le Comité s'ajourne jusqu'à 9 heures et demie du matin, le vendredi 10 juin.

Le secrétaire du Comité,
Antoine Chassé.

TÉMOIGNAGES

MERCREDI 8 juin 1960.
3 heures et demie de l'après-midi.

Le PRÉSIDENT: Messieurs, nous avons le quorum.

Votre comité directeur s'est réuni le 2 juin, et il désire soumettre la recommandation suivante à tous les membres du présent Comité:

> Notre alliance avec l'OTAN et les engagements que nous avons contractés avec cet organisme, constituant l'un des facteurs les plus importants dans la défense du Canada, le sous-comité directeur estime que le Comité devrait entreprendre le plus tôt possible une tournée d'enquête auprès du quartier général de SHAPE, à Paris (France) auprès de la 4e brigade canadienne d'infanterie, à Soest (Allemagne), et auprès de la 1ère division canadienne de l'air, à Metz (France), et il recommande que les autorités compétentes prennent toutes dispositions nécessaires afin que ce voyage débute le vendredi 17 juin.

Messieurs, avant d'étudier la recommandation du comité directeur, je propose que, pour le compte rendu, au moins, cette recommandation soit approuvée à l'unanimité par les membres de notre Comité. Je crois personnellement que c'est là un avis sensé de la part du comité directeur, car une grande partie de notre budget de défense est affecté à l'OTAN.

Le comité directeur a discuté le pour et le contre de cette recommandation, et je crois que nous devrions entreprendre ce voyage. Cependant, ce n'est que notre avis, et je désirerais entendre l'opinion de certains membres qui ont assisté à cette réunion, notamment MM. Fairfield, Smith, Paul Hellyer et Harold Winch.

M. HELLYER: Monsieur le président, je suis un de ceux qui croient sincèrement que nous devrions visiter les établissements de l'OTAN, et je l'ai dit lors de la réunion du comité directeur.

Malheureusement, il faut fixer le moment opportun et, vu le travail énorme que doivent encore accomplir la Chambre des communes et ses divers comités qui siègent actuellement,—ce qui nécessite la présence de mains députés,—il ne serait pas à propos que s'absentent un si grand nombre de députés durant ces quelques dernières semaines de la session. Dans ces circonstances, j'espère ou plutôt je propose, que nous remettions ce voyage jusqu'à la fin de la session et que nous l'entreprenions si possible, à ce moment-là.

Je sais que cette suggestion n'est pas conforme à votre proposition originale, monsieur le président—

Le PRÉSIDENT: Je le sais, monsieur Hellyer.

M. HELLYER: Mais au nom du parti libéral, je dois dire que, au cours des deux ou trois prochaines semaines, nous pourrons difficilement nous dispenser des députés qui feront ce voyage. Nous estimons que nous devons retenir ici tous ceux qui peuvent y demeurer. Pour cette raison, nous espérons que ce voyage aura lieu,—mais seulement après la fin de la présente session.

Le PRÉSIDENT: Avant que j'accorde la parole à M. Smith, vous présumez, monsieur Hellyer, que la Chambre s'ajournera durant l'été, ou qu'elle sera prorogée dans deux, trois ou même quatre semaines. Est-ce exact?

M. HELLYER: Vous me demandez en quelque sorte de prédire l'avenir. Je crois que la Chambre n'aura pas terminé ses travaux dans deux, trois ou même quatre semaines, si nous désirons achever tout le travail prévu. Cependant, si la Chambre s'ajournait à la fin de juin pour reprendre ses séances après un ajournement durant les mois d'été, alors nous n'aurions aucune objection à entreprendre ce voyage durant l'intervalle.

Le PRÉSIDENT: Monsieur Smith.

M. SMITH (*Calgary-Sud*) : Monsieur le président, je partage dans une large mesure les vues de M. Hellyer. Le seul point que je n'accepte pas, c'est le moment opportun d'entreprendre ce voyage. Il n'y a aucun doute que le comité directeur a raison de dire que ce voyage est important, et je ne désire pas insister sur ce sujet, mais j'ai quelques commentaires à faire sur ce qu'a dit M. Hellyer.

Monsieur le président, il a proposé que ce voyage soit entrepris à la fin de la session. Nous nous rappelons tous ce qu'a dit M. Hellyer, ainsi que les autres orateurs qui ont parlé lors de ce débat et qui ont insisté sur l'importance des travaux de notre Comité. A mon avis, monsieur le président, rien n'est plus important que le travail qu'accomplit notre Comité par rapport à ces questions vitales. Comme vous l'avez dit vous-même, une partie considérable de notre budget est affectée à nos accords, et par conséquent, il importe que nous y voyions au moyen d'inspections.

Vous vous rappelerez également, monsieur le président, que plusieurs parmi nous ont dit que si nous désirons poursuivre une étude d'ensemble, il ne doit y avoir aucune limite à l'étendue ou à la nature de notre enquête. A mon avis, notre Comité ne peut accomplir son travail de façon appropriée si nous nous contentons de siéger dans cette salle et d'entendre les témoignages de fonctionnaires, sans nous rendre compte personnellement de la situation. Nous ne croyons pas établie un précédent en proposant que les membres de notre Comité aillent examiner ces opérations sur les lieux mêmes.

M. Hellyer a proposé que nous remettions ce voyage jusqu'à la fin de la session. Ceci serait assez difficle, car à la fin de la session, le Comité désirerait peut-être soumettre un rapport, et il nous faudrait le faire sans avoir pu examiner ce secteur important du budget de la défense.

Comme vous l'avez dit, quand se terminera la session? Il est plutôt difficile d'en déterminer la date, et je crois que nous devrions entreprendre ce voyage assez tôt, car nous ne savons pas quand la Chambre terminera ses travaux.

Le PRÉSIDENT: Monsieur Winch?

M. WINCH: Monsieur le président, vous avez demandé aux membres de notre Comité d'exprimer leur avis sur ce sujet, et je suis prêt à le faire.

J'apprécie l'opinion qu'a exprimée M. Hellyer, et surtout les raisons qui ont motivé un certain point de vue qu'il a exprimé.

Je puis vous assurer, monsieur le président, que depuis la dernière réunion de notre comité directeur, j'ai songé sérieusement à la recommandation qu'il a soumis et que nous étudions présentement.

Normalement, je m'opposerais à pareille visite, surtout si on l'interprétait comme étant un voyage de plaisir. Cependant, on a confié une tâche importante à notre Comité,—probablement l'une des plus importantes confiées à un comité de la Chambre depuis maintes années.

Au cours de la réunion du comité directeur, vous ne nous avez fait qu'une déclaration générale, monsieur le président. Depuis, vous avez eu l'occasion de réfléchir davantage à ce que vous nous avez dit à ce moment-là. Si les membres de notre Comité visitent les régions que vous avez mentionnées, ils désireraient qu'on leur fournissent au préalable les renseignements, confidentiels ou non, qui leur permettraient de comprendre le rôle que jouent nos troupes outremer et sous la direction de l'OTAN. Ce voyage en vaudrait certainement la peine si nous pouvons constater l'équipement en armes de nos troupes, voir et faire enquête directement, poser des questions et recevoir des réponses concernant la corrélation et la coordination de nos effectifs avec ceux des autres pays.

Je pense que ce voyage ne coûterait pas très cher si nous voyagions dans un des avions de l'A.R.C.

Pour résumer, je répète que ce voyage serait utile si le président nous assurerait qu'un officier responsable de l'OTAN nous fournira préalablement tous les renseignements possibles, et si nous pouvons constater de visu ce qui se passe et examiner l'équipement de nos troupes.

J'admets le bien-fondé de ce que M. Hellyer a dit, et je désire ajouter que les députés des Communes doivent assumer de graves responsabilités, surtout en ce moment. Nous constatons cet après-midi que j'avais raison l'autre jour à la Chambre des communes de dire que nous devrions siéger davantage car notre Comité s'est, en effet réuni cet après-midi. Durant plusieurs semaines, j'ai fait des recherches au sujet des crédits qui sont présentés cet après-midi, et par conséquent j'aimerais être à la Chambre lorsqu'ils seront étudiés. Il faut décider quels travaux ont la priorité, et c'est ce que je me suis efforcé de faire depuis la réunion de notre comité directeur. J'en ai conclu que ce voyage en vaudra la peine si le président peut nous assurer, non pas qu'il est sage de l'entreprendre car il n'admettrait jamais au contraire mais que nous obtiendrons des renseignements sur les lieux.

Je suis le seul membre social-démocrate du présent Comité, et vu l'importance de la tâche qu'on lui a assignée, je suis prêt à lui accorder la priorité, tout en regrettant que, de ce fait, je serai obligé de manquer les réunions des comités et les séances de la Chambre.

Je ne désire porter aucun jugement tant que nous ne posséderons toute la preuve; si ce voyage peut nous fournir des renseignements supplémentaires, alors il m'aidera à prendre une décision avant que nous ne présentions notre rapport.

Je ne puis que répéter ce que j'ai dit il y a deux semaines: tant que je n'aurai pris connaissance de toute la preuve, je ne désire nullement exprimer mon avis sur le rapport que nous soumettrons à la Chambre des communes. J'ai réfléchi à la décision que je devais prendre à l'égard de cette importante question, et, donné les conditions que j'ai indiquées, je suis prêt à approuver ce voyage.

Le PRÉSIDENT: Je puis vous assurer, tout comme le ministre le fera subséquemment, qu'on nous fournira tous les renseignements que vous avez demandés. N'est-ce pas, monsieur le ministre?

L'hon. G. R. PEARKES (*ministre de la Défense nationale*): Je ne vois pas comment des renseignements secrets concernant les plans d'opération peuvent être communiqués à un comité tel que celui-ci.

Le PRÉSIDENT: Vous ne désirez pas obtenir des renseignements secrets, n'est-ce pas, monsieur Winch?

M. WINCH: Voici ce que je désire savoir: existe-t-il des renseignements absolument exacts que l'on ne peut nous communiquer ici? Sinon, il est inutile que notre comité gaspille son temps ou l'argent des contribuables en effectuant ce voyage. Cependant, je suis prêt à approuver ce voyage si les membres de notre Comité, sans qu'il y ait de parti pris, peuvent rencontrer nos troupes outremer et leur parler, et parvenir ainsi à mieux prendre la situation afin que nous puissions arriver à une décision avant de rédiger notre rapport. Mais si ces renseignements peuvent nous être fournis ici, il n'y a aucune raison de faire ce voyage.

M. PEARKES: Si vous visitiez le quartier général de SHAPE, je suis certain qu'on vous expliquerait, au moyen de cartes semblables à celles qui ont paru dans les petits livres bleus que nous vous avons distribués la semaine dernière, le caractère général, la composition, l'organisation et l'administration de l'OTAN. Vous pourriez vous rendre compte des conditions dans lesquelles travaillent les officiers, avec qui vous pourriez causer librement.

Je suis certain que le général Norstad, ou l'un de ses officiers supérieurs, vous expliquerait la nature générale de l'OTAN. Puis, vous pourriez vous adresser à la division de l'air, et visiter une ou deux escadrilles, selon le temps que

vous désirez y consacrer. On pourrait vous faire voir l'équipement et les conditions de vie des aviateurs, et vous expliquer le rôle de reconnaissance et d'attaque de ces unités, ainsi que d'autres facteurs de ce genre. Vous pourriez ensuite vous adresser à la brigade et constater les conditions de vie de ces effectifs. Vous pourriez voir les troupes et examiner leur matériel. Cependant, vous ne pouvez espérer qu'on vous explique le rôle opérationnel de cette brigade. C'est là un secret que, à mon avis, aucun commandant ne désirerait révéler.

M. WINCH: Si les membres de notre comité, ou quelques-uns d'entre eux, se rendaient outremer, dans quelle mesure nos troupes qui s'y trouvent pourraient-elles nous fournir des renseignements concernant la position des forces canadiennes et ainsi nous aider à prendre une décision lorsque nous adopterons les crédits qui sont actuellement à l'étude? Est-ce que cela nous aiderait à en arriver à une décision?

M. PEARKES: Ce voyage pourrait sans doute vous aider, parce que vous pourriez rencontrer le personnel sur les lieux mêmes. Il est plus facile d'estimer la situation de 5,500 hommes et d'apprécier ce qu'ils peuvent accomplir lorsqu'on les a vus en personne et qu'on a examiné leur équipement.

Le PRÉSIDENT: Désirez-vous poser une question, Monsieur Smith?

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Monsieur le président, je désire poser une question sur le sujet que nous étudions actuellement.

Il n'est certainement pas inconcevable que notre Comité demande et obtienne, au cours de ses séances, des renseignements confidentiels concernant le déploiement de nos forces armées. Dans le passé, on nous en a déjà communiqué à plusieurs reprises. En comité, en discutant des questions relatives à la défense et en examinant le rôle que jouent nos troupes, on peut fort bien nous dire, et à juste titre, que les renseignements qu'on nous communique sont de nature strictement confidentielle. Je ne parle pas de l'aspect international de cette question. Cependant, les officiers supérieurs de l'armée canadienne, que nous désirons voir avant tout, peuvent nous dire quels renseignements sont confidentiels et quels ne le sont pas. N'est-ce pas vrai?

M. PEARKES: Comme je l'ai dit, je ne crois pas que le commandant de la brigade canadienne pourrait révéler aux membres de notre comité que, advenant une avance ou une invasion, ses troupes doivent se retirer à tel endroit, avancer à tel autre endroit, ou s'engager dans telle autre action.

Ces effectifs obéissent aux instructions d'un commandant international, qui, à mon avis, n'aurait pas le droit de révéler les mesures à prendre en cas d'invasion.

M. WINCH: Je pense qu'aucun membre de ce Comité désire obtenir pareils renseignements. Cependant, nous désirons savoir s'il nous est possible d'en obtenir qui nous aideront à étudier les crédits.

En outre, si nous effectuons ce voyage, pourrons-nous avoir une entrevue avec quelque autorité au Royaume-Uni, indépendemment de notre visite auprès de nos forces armées dans les régions d'Europe où elles sont en garnison?

Le PRÉSIDENT: Ce projet n'était pas inclus dans la recommandation originale, mais je comprends ce que vous voulez dire, monsieur Winch.

M. WINCH: J'ai beaucoup d'affection pour le Royaume-Uni, et j'espère que tous les Canadiens en éprouvent autant. C'est pourquoi je me demande s'il ne serait pas possible, au cours de ce voyage, de discuter des questions de défense avec des représentants de notre mère-patrie, en notre qualité de membres du Comité spécial des dépenses aux fins de la défense, lequel est un organisme officiel de la Chambre des communes.

Le PRÉSIDENT: C'est là une proposition personnelle, monsieur Winch, et nous la réserverons pour le moment. Et maintenant, M. Chambers, et ensuite, M. Fairfield.

M. CHAMBERS: Monsieur le président, vous avez lu les recommandations qu'a soumises le comité directeur. Ce rapport indique-t-il pendant combien de temps les membres de notre comité seront absents?

Le PRÉSIDENT: Nous avions l'intention de prendre l'avion, mettons, le vendredi 17. Le lundi, nous pourrions visiter le quartier général de SHAPE, le mardi, la quatrième brigade d'infanterie, et le mercredi, nous irions à Metz. Nous reprendrions l'avion pour le Canada le jeudi ou vendredi, selon les autres tournées que nous ferions ou les autres lieux susceptibles de nous fournir des renseignements que nous aurions à visiter.

Je pense qu'il serait possible de raccourcir ce voyage, et que nous ne serions absents de la Chambre que durant cinq jours. Si la durée de ce voyage pouvait être réduite de quelque façon, MM. Hellyer et Winch seraient satisfaits, je pense.

M. FAIRFIELD: Puis-je ajouter deux mots à cet égard, monsieur le président? J'avais d'abord l'intention de signaler que M. Hellyer se préoccupe surtout du facteur temps. Si nous partions vendredi soir, samedi nous serions à Paris, au quartier général de SHAPE. Puis nous purrions nous rendre à Soest lundi.

Le PRÉSIDENT: Vous voulez dire qu'on nous communiquerait les renseignements nécessaires samedi, à SHAPE?

M. FAIRFIELD: Oui, et ensuite retourner à Metz, en repartir mardi soir et nous serions de retour ici mercredi. Ainsi, nous ne serions absents de la Chambre que quelques jours. Ceci comporte une somme de travail considérable, mais c'est un devoir qui incombe au Comité.

M. WINCH: Puis-je faire une brève remarque, monsieur le président?

Le PRÉSIDENT: Très bien, monsieur Winch.

M. WINCH: Si le Comité désire effectuer un voyage aller et retour en vitesse, cela ne m'intéresse pas; je crois qu'il serait préférable de ne pas l'entreprendre. Si nous partons, faisons le travail qui s'impose, sinon, restons sur place.

Le PRÉSIDENT: Nous pourrions quand même accomplir notre tâche. Si nous quittions Ottawa vendredi, vous croyez que nous pourrions visiter SHAPE samedi et y obtenir les renseignements qu'il nous faut à Paris. Ensuite, nous pourrions quitter Paris dimanche vers onze heures et...

M. FAIRFIELD: Nous rendre à Soest.

Le PRÉSIDENT: A la quatrième brigade d'infanterie. Pourrions-nous y aller par avion, ou devrons-nous faire une partie du trajet par autobus?

M. PEARKES: On peut prendre l'avion de Paris jusqu'à un endroit situé à environ deux heures, par route, de Soest.

Le PRÉSIDENT: Ainsi nous pourrions nous y rendre dimanche et obtenir nos renseignements à Soest lundi. Ensuite, pourrions-nous quitter Soest lundi soir, nous rendre à Metz le même soir et nous y renseigner?

M. PEARKES: Oui.

Le PRÉSIDENT: Nous aurions autant de temps, monsieur Winch sauf que nous n'aurions ainsi aucun moment libre. Nous nous en tiendrions à notre itinéaire original, mais il nous faudrait travailler jour et nuit; il n'y a aucun inconvénient à cela, car nous devons le faire à la Chambre des communes.

M. WEBSTER: On ne peut pas toujours travailler sans se délasser.

M. PEARKES: Vous n'auriez guère le temps de visiter les installations. Des renseignements vous seront communiqués dans une salle de conférence, mais il vous sera difficile de constater dans quelles conditions vivent nos troupes. Ce serait un voyage superficiel.

Le PRÉSIDENT: Nous ne désirons pas constater comment vivent les troupes.

M. WINCH: Si nous voulons faire du bon travail, faisons-le; sinon, il est préférable de demeurer ici.

M. SMITH (*Calgary-Sud*) : Monsieur le président, je désirerais définir ce que nous pouvons accomplir à la suite d'une telle visite car ceci, comme M. Winch l'a dit, est très important. Je ne propose nullement qu'on nous communique des renseignements d'ordre tactique concernant la stratégie en cas d'urgence, car je ne crois pas que le Comité y serait particulièrement intéressé.

Permettez-moi d'exposer ce problème d'une autre façon. Certaines personnes au Canada qui doutent par exemple, que notre brigade soit utile dans les cadres du monde occidental. Je ne suis pas de ces critiques. Mais ce voyage nous fournirait plus qu'une illustration, plus que des arguments purement logiques à l'effet que l'OTAN est une association et que nous devons y apporter notre contribution. Nous pourrions constater le travail réel que cet organisme accomplit, ainsi que le degré d'intégration de notre division de l'air au sein de la division plus considérable. Voilà des renseignements qui devraient être communiqués au Comité afin de l'aider à effectuer cet examen.

Rien de ceci n'est de nature secrète, n'est-ce pas?

M. PEARKES: Je suis certain qu'on se fera un plaisir de vous expliquer toute l'organisation, et si vous visitez les forces armées du Canada, je n'ai aucune objection à ce que l'on vous communique tous les renseignements désirés, sauf ceux qui concernent les opérations éventuelles.

M. SMITH (*Calgary-Sud*) : Je vous remercie, Monsieur le ministre, ceci explique toute l'affaire.

M. PEARKES: D'ailleurs, aucun commandant n'aurait le droit de vous transmettre ces renseignements.

M. SMITH (*Calgary-Sud*) : Je le sais.

Le PRÉSIDENT: Je pense qu'aucun membre du Comité ne s'y attend.

M. PEARKES: Ces officiers peuvent vous expliquer l'organisation; ils peuvent vous faire voir l'équipement qu'ils possèdent et vous expliquez la compétence de leurs troupes et les aménagements dont elles disposent. Et lorsque vous visiterez le quartier général de l'OTAN, je suis certain que le général Norstad vous expliquera le fonctionnement général de cet organisme, les responsabilités qu'il assume et toute l'importance qu'il attache à la présence des troupes canadiennes en Europe.

M. SMITH (*Calgary-Sud*) : Je vous remercie, monsieur le ministre.

M. PEARKES: Je ne crois pas qu'il vous dira plus que ce qu'il a dit lorsque, au cours de la visite à Ottawa, il a adressé la parole, ainsi que le général Gunther, aux députés, dans la salle du comité des chemins de fer, comme vous vous souviendrez.

Le PRÉSIDENT: Pour en revenir au facteur temps, puis-je vous poser quelques questions, monsieur le ministre? Si nous quittions Ottawa vendredi, croyez-vous que nous pourrions sans difficulté terminer nos enquêtes auprès de SHAPE le samedi?

M. PEARKES: Non, je ne pourrais l'affirmer, car je crois que normalement le personnel de SHAPE est assez restreint les samedis, et le général Norstad ne serait peut-être pas présent. Cependant, je crois qu'il s'efforcerait d'accéder à vos vœux.

M. WINCH: Monsieur le président, avant que nous nous engagions davantage dans cette discussion, je désire dire que je m'oppose à ce voyage s'il doit être fait en vitesse. Si nous partons, accomplissons notre tâche comme il l'impose, sinon, n'entreprenons pas cette randonnée.

Le PRÉSIDENT: Je sais aussi bien que vous, monsieur Winch, que nous avons une tâche à accomplir. Or, je cherche à savoir si nous pouvons la faire durant quatre jours d'absence de la Chambre, ou durant cinq jours, et je ne perds pas une minute de vue que nous voulons accomplir au mieux notre mission.

M. PEARKES: Monsieur le président, il vous faudra passer au moins une journée entière au quartier général de SHAPE. Si vous avez voyagé toute une nuit en avion, vous ne vous sentiez guère disposé le lendemain matin. Si vous pouviez commencer votre travail le lundi, par exemple... Si vous voyagiez de nuit, vous auriez un jour pour vous reposer.

Si vous partiez un samedi, vous pourriez aller visiter SHAPE le lundi matin et y passer toute la journée. Puis, si vous visitez la division de l'air, vous désirerez certainement aller à Metz, le quartier général, où vous verrez une ou deux escadrilles. Ceci vous prendrait deux jours.

Je ne crois pas que vous puissiez visiter la brigade avec profit à moins d'y consacrer deux jours.

Le PRÉSIDENT: C'est ce que je désire savoir.

M. PEARKES: Et il vous faudrait revenir le lendemain.

M. WINCH: En d'autres termes, si nous désirons accomplir notre travail efficacement, il nous faudra nous absenter durant une semaine; autrement, le voyage n'en vaudra pas la peine.

M. PEARKES: A mon avis, en calculant au plus juste le temps qu'il faudra, si vous partez un samedi, vous pourrez visiter SHAPE le lundi; le mardi et le mercredi, vous pourrez visiter la division, et, le jeudi et le vendredi, la brigade. Ensuite, à votre discrétion, vous pourrez prendre l'avion à Dusseldorf vendredi soir ou samedi matin. Si vous partez tôt samedi matin, vous serez de retour à Ottawa vers minuit.

Le PRÉSIDENT: Ceci représente un voyage d'une semaine complète, Messieurs. Avez-vous quelque chose à dire, monsieur Baldwin?

M. BALDWIN: Non, monsieur le président, j'ai obtenu les renseignements que je désirais.

M. CHAMBERS: Monsieur le président, je désire faire une remarque concernant ce que M. Winch a dit il y a quelques instants au sujet des Britanniques. Je les estime beaucoup, moi aussi. Il y a peu de temps, nous avons reçu le ministre britannique de la Défense, et je crois que nous constaterions que tout haut fonctionnaire britannique hésiterait à parler de la politique de défense du Canada. Nos propres officiers en Europe pourraient nous fournir les renseignements que nous désirons obtenir, et à SHAPE, on pourrait nous expliquer comment l'effort du Canada est coordonné au plan général de l'OTAN. Cependant, si nous demandions à des fonctionnaires britanniques d'exprimer leur avis...

M. SMITHS (*Calgary-Sud*): Personne ne l'a proposé.

M. CHAMBERS: ... concernant les crédits de défense du Canada, je ne crois pas qu'ils y consentiraient. Évidemment, des officiers britanniques de SHAPE nous expliqueraient le rôle que leur pays joue dans cet organisme.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Il me ferait plaisir, Monsieur le président, de proposer l'adoption du rapport qu'a soumis le comité directeur, avec l'itinéraire qui y est projeté.

Le PRÉSIDENT: Quelqu'un désire-t-il appuyer cette motion?

M. WINCH: Je regrette, mais quelle est cette motion?

M. SMITH (*Calgary-Sud*): J'ai dit qu'il me ferait plaisir de proposer l'adoption du rapport du comité directeur, y compris l'itinéraire qui y est projeté.

M. WINCH: Monsieur le président, ce voyage durerait environ une semaine?

Le PRÉSIDENT: Oui; nous partirions un vendredi ou un samedi et nous serions de retour le samedi suivant, soit une semaine entière d'absence, Monsieur Winch.

M. WINCH: Monsieur le président, je crois que j'ai clairement exprimé mon attitude à ce sujet; après votre exposé concernant le but de ce voyage et

les résultats que nous pourrons en obtenir, et après que le ministre nous a assurés que nous pourrons obtenir tous les renseignements que nous désirons, sauf ceux qui sont de nature ultra secrète, j'appuie cette motion.

Le PRÉSIDENT: Je vous remercie, Monsieur Winch. Encore une fois, je demanderais que cette motion soit adoptée à l'unanimité, monsieur Hellyer. Désirez-vous faire quelques commentaires sur cette motion, monsieur Hellyer? Je connais votre attitude à cet égard.

M. HELLYER: Je ne puis qu'énoncer de nouveau notre attitude, monsieur le président. Je crois que ce voyage en vaut la peine, qu'il sera profitable à tous les membres de ce Comité, et qu'il faut l'effectuer de façon convenable.

Il s'agit simplement d'en fixer le moment opportun. Cette session dure déjà depuis assez longtemps, et les députés commencent à être fatigués. Il nous faut étudier plusieurs mesures législatives importantes, dont quelques-unes viennent tout juste d'être déposées, et d'autres ne l'ont pas encore été, entre autres la Déclaration canadienne des droits, le bill relatif aux coalitions, qui seront renvoyés en comité la semaine prochaine et qui apparemment y seront étudiés presque chaque jour, les crédits, que nous avons si bien commencé à examiner, la Loi sur les juges, les modifications au Règlement et à la Procédure, et maintes autres mesures qui exigent une somme de travail considérable.

En outre, comme vous le savez, et ceci n'est pas un secret, quelques-uns de nos membres sont occupés ailleurs.

Le PRÉSIDENT: Dans des provinces peu importantes!

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Voilà le point tragique.

M. HELLYER: Lorsque j'ai dit "quelques-uns de nos membres", je voulais parler des députés de la Chambre des communes. Je crois qu'aucune section n'est exclue. Il est difficile de réunir un nombre suffisant de députés pour effectuer l'immense travail que doivent accomplir les comités. De fait, ces jours derniers, plusieurs comités dont celui-ci n'en est pas, ont dû retarder leurs séances assez longtemps parce qu'il n'y avait pas quorum. Un comité n'a pu se réunir parce qu'il n'a pu trouver un quorum.

Il me semble que nous avons choisi un mauvais moment pour entreprendre ce voyage, un moment où nous sommes tous fatigués et où nous avons une somme de travail considérable à accomplir, et il nous sera difficile de continuer d'accomplir notre tâche jusqu'à la fin de la session.

M. WINCH: C'est une question de priorité, Bill.

M. HELLYER: M. Winch a bien dit que c'est une question de priorité, et je ne suis pas convaincu que ce voyage soit assez important pour que nous y consacrions une semaine, et justement une des plus critiques de la session.

Le PRÉSIEDNT: Vous avez d'abord suggéré que nous entreprenions ce voyage après la prorogation, mais je crois que cela serait impossible, car notre Comité est un comité spécial, qui cessera d'exister dès prorogation de la Chambre.

M. HELLYER: Évidemment, Monsieur le président, vous présumez que ce sera une prorogation et non un ajournement de la Chambre. Vous oubliez également qu'au rythme de deux séances par semaine, il nous faudra plusieurs semaines de discussion avant de terminer nos délibérations.

Le PRÉSIDENT: Nous accélérerons les travaux; vous savez bien que nous avons discuté ce sujet

M. HELLYER: Je crois que le point que j'ai soulevé est à propos. Nous siégerons pendant une bonne partie de l'été, ou, si notre Comité n'est pas dissout, durant la période d'ajournement. Il me semble que nous pourrions choisir une période qui conviendrait à tous, lorsque nous ne serions pas bousculé et harcelés comme en ce moment.

Le PRÉSIDENT: A votre avis, quand ce voyage pourrait-il s'effectuer?

M. HELLYER: Je ne saurais le dire immédiatement, mais je pourrai en discuter davantage s'il est ajourné.

Le PRÉSIDENT: Quelqu'un a-t-il d'autres commentaires au sujet de cette motion?

M. LAMBERT: Monsieur le président, en ce qui concerne le moment opportun d'effectuer ce voyage, je désirerais signaler que si la Chambre s'ajourne, certains députés voudront peut-être s'occuper d'affaires personnelles auxquelles ils accordent la même importance.

Le PRÉSIDENT: Je désire signaler pour ma part que ce voyage est plus important que celui qu'on effectué nos politiciens, ou nos confrères, lorsqu'ils ont visité certains endroits au cours des dernières semaines, ou que ceux qu'ils se proposent d'effectuer au cours des prochaines semaines.

Comme M. Winch l'a dit, je crois que c'est là une question de priorité, car lorsque nous aurons vérifié les dépenses, nous pourrons soumettre de meilleures recommandations. Voilà pourquoi j'ai recommandé personnellement que ce voyage soit effectué.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Nous pourrons mieux décider lorsque nous aurons reçu les recommandations du comité directeur.

M. CHAMBERS: Si cette motion est adoptée, il est possible que, pour des raisons personnelles ou autres, certains membres de notre Comité ne puissent s'absenter, ce qui changera peut-être l'opinion de M. Hellyer. Nous avons assisté régulièrement aux séances du présent Comité, bien que je ne sois pas certain que nous ayons jamais eu la présence de tous les membres au cours d'une même séance. Ce voyage pourrait s'effectuer avec un nombre insuffisant de nos membres, et je crois qu'il ne serait pas à propos de l'entreprendre si n'y participent pas des représentants de chaque parti.

Le PRÉSIDENT: Je préférerais que tous les membres du Comité y prennent part, mais j'en doute, car cela ne s'est jamais produit antérieurement. Cependant, si cette motion est adoptée, et si nous décidons d'effectuer ce voyage, j'espère que tous les membres de notre Comité y participeront.

Que tous les membres en faveur de la motion qu'a proposée M. Smith lèvent la main.

Et maintenant, ceux qui s'y opposent.

M. HELLYER: Nous nous abstenons de voter.

La motion est approuvée.

Le PRÉSIDENT: Je déclare que la motion est approuvée.

M. WINCH: Monsieur le président, bien que le Comité ait adopté cette motion, il n'est pas certain que cette enquête soit effectuée. Cependant, si elle l'est au cours de ce voyage, je vous demanderais, en votre qualité de président et après consultation avec le ministre, d'inviter un ou deux représentants de la tribune des journalistes à participer à ce voyage, vu que tout ce que nous verrons et tout ce que nous entendrons pourra être discuté en ce Comité au cours de notre examen des crédits relatifs à la défense.

Le PRÉSIDENT: Le comité directeur et le ministre étudieront cette proposition en temps voulu.

Messieurs, avant que nous n'entreprenions ce voyage, il faut une motion demandant à la Chambre des communes la permission de nous transporter d'un endroit à l'autre. Je désirerais que l'on propose et que l'on appuie une motion recommandant à la Chambre des communes que notre Comité soit autorisé à se transporter d'un endroit à l'autre.

M. WEBSTER: Je propose cette motion, monsieur le président.

M. PARIZEAU: J'appuie cette motion, monsieur le président.

Le PRÉSIDENT: Je vous remercie.

Que tous les membres qui approuvent cette motion l'indiquent de la façon ordinaire. Y en a-t-il qui s'y opposent?

La motion est approuvée.

Le PRÉSIDENT: Je déclare que la motion est approuvée.

Je vous remercie, messieurs, et maintenant nous allons poursuivre l'étude de l'exposé du ministre.

M. WINCH: Monsieur le président, je regrette d'avoir dû m'absenter un peu tôt lors de la dernière séance. Avant que le ministre ne commence son exposé, puis-je demander s'il peut maintenant me fournir les renseignements que je lui ai demandés concernant l'envoi de troupes canadiennes outremer et l'autorisation de notre pays à participer à une guerre locale?

M. PEARKES: Ces renseignements ont été fournis lors de la dernière séance.

Le PRÉSIDENT: Vous trouverez ces renseignements à la page 237 (version anglaise). Avez-vous un exemplaire du compte rendu de cette séance?

M. WINCH: Non, je n'en ai pas.

Le PRÉSIDENT: Nous en avons un exemplaire supplémentaire, Monsieur Winch. Vous trouverez ces renseignements à la page..... Vous désireriez peut-être les lire? Vous aurez peut-être d'autres questions a poser à ce sujet?

M. WINCH: Il vaudrait mieux poursuivre pour le moment.

Le PRÉSIDENT: Veuillez poursuivre monsieur le ministre.

M. LAMBERT: Monsieur le président, avons-nous fini d'étudier les questions concernant l'OTAN?

M. CARTER: J'avais compris que ce sujet allait être réservé.

M. LAMBERT: Je crois qu'il a été décidé que le ministre continuerait avec la troisième phase et reviendrait ensuite aux questions concernant l'OTAN.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Avant d'aller plus loin, monsieur le président, je désirerais poser une question, sans affirmer quoi que ce soit.

Le PRÉSIDENT: Très bien.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Je discutais justement avec mes collègues l'à-propos d'examiner à fond la situation par rapport à l'OTAN, tant que nous n'aurions effectué ce voyage qui nous permettra d'étudier les fonctions de l'OTAN. Je ne soulève pas d'objection, je propose simplement que l'on considère ce point de vue.

Le PRÉSIDENT: Je crois, Monsieur Smith, qu'il serait préférable d'agir ainsi, car après ce voyage, et après les renseignements qu'on nous aura alors communiqués, on pourra répondre de façon plus intelligente aux questions que nous désirerons poser.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): C'est ce que je voulais dire.

M. HELLYER: Le ministre a-t-il avec lui son exposé concernant NORAD?

M. PEARKES: Oui, je l'ai.

Le PRÉSIDENT: Vous l'avez avec vous en ce moment?

M. PEARKES: Je l'ai ici, et il a été imprimé.

Le PRÉSIDENT: Vous parlez de l'exposé sur NORAD

M. HELLYER: Monsieur le président, pourrions-nous étudier cet exposé dans le détail et ensuite poser des questions générales?

Le PRÉSIDENT: Je crois que ce serait une excellente façon de procéder.

M. WINCH: Je désirerais poser plusieurs questions concernant l'OTAN.

Le PRÉSIDENT: Ce sujet a été réservé.

Monsieur le ministre, voulez-vous nous présenter votre exposé concernant la défense du continent nord-américain, laquelle, je crois, est plus importante que NORAD.

M. WINCH: Monsieur le président, nous allons traiter de NORAD, mais nous pourrons néanmoins en revenir à l'OTAN et poser des questions à ce sujet, n'est-ce pas?

Le PRÉSIDENT: Oui, monsieur Winch, nous pourrons revenir sur le sujet de l'OTAN. Le seul sujet que nous ayons terminé jusqu'à présent est celui qui concerne les Nations Unies, à condition que l'on ait répondu de façon satisfaisante aux questions que vous avez posées.

Monsieur le ministre, je vous demanderais de poursuivre maintenant.

M. PEARKES: Le présent exposé concerne la défense de l'Amérique du Nord et les engagements contractés aux termes de NORAD.

C'est seulement au cours des quelques dernières années que l'on s'est rendu compte qu'une attaque contre le continent nord-américain était possible. Il y a peu longtemps qu'il existe coopération entre le Canada et les États-Unis dans le domaine de la défense mutuelle. Ce n'est qu'après le début de la guerre de 1939 que l'on a songé à prendre des mesures destinées à assurer la consultation entre nos deux pays au sujet de la défense de ce continent. Comme vous le savez, ces pourparlers préliminaires ont abouti, au mois d'août 1940, à la conclusion de l'accord entre le président Roosevelt et le premier ministre Mackenzie King, connu sous le nom de "Déclaration d'Ogdensburg".

Subséquemment, il a été établi une commission conjointe permanente de la défense, et durant le reste de la guerre une coopération étroite a existé entre les forces armées de nos deux pays. La guerre terminée, le gouvernement canadien, à la demande du gouvernement des États-Unis, a convenu que devrait continuer, en temps de paix, la coopération qui existait dans le domaine de la défense depuis 1940, et une commission militaire a été formée aux fins d'élaborer la défense de l'Amérique du Nord.

En 1949, l'alliance de l'OTAN a été formée, et la région canada-américaine a fait partie de cette organisation. Les projets de défense conjoints du Canada et des États-Unis concernaient surtout la défense aérienne de cette région, en vue de faire face à la menace éventuelle que j'ai déjà signalée. Pour se conformer aux responsabilités d'ordre régional qu'ils avaient assumées à l'égard de l'OTAN, le Canada et les États-Unis ont formé une Région de dédense aérienne conjointe, connue sous le nom de NORAD, dont l'institution a été annoncée au mois d'août 1957.

Une autre mesure de défense coopérative et mutuelle a été adoptée au mois de juillet 1958, lorsqu'a été établi une commission ministérielle conjointe connue sous le nom de commission canado-américaine de défense conjointe, et formé de ministre des deux pays intéressés aux affaires extérieures, à la défense, à la production de défense et aux finances. Cette commission s'est déjà réunie deux fois, et elle tiendra sa prochaine réunion au Canada au début du mois prochain.

Parce que NORAD tient un rôle vital dans le principal facteur de prévention, les avions et les projectiles de la région stratégique de l'air, on se rendra compte que toute amélioration apportée à la défense aérienne du Canada contribuera directement à la défense de notre pays et renforcera également notre système général de défense préventive.

A plusieurs reprises, j'ai signalé ce qu'il en coûterait pour mettre au point ces moyens modernes de représailles et ces engins nucléaires. Même les États-Unis trouvent que le coût en est très élevé. Ils ont constaté récemment qu'il leur fallait réduire les crédits qu'ils affectaient à la défense aérienne du continent nord-américain et consacrer un plus fort montant aux fins d'améliorer les forces de représailles et fermer ce que l'on appelle la trouée dans la protection contre les missiles. Le Canada peut apporter une contribution importante à la défense de ce continent même si nos moyens de représailles ne sont guère considérables.

On se rappellera que le commandant en chef de la région de défense aérienne du continent nord-américain a été autorisé, aux termes de son mandat, à établir les quartiers généraux secondaires nécessaires à l'accomplissement de sa mission, soit, la défense du continent nord-américain contre toute attaque aérienne. Le commandant de NORAD a maintenant établi ces organisations secondaires avec l'approbation du comité des chefs d'état major canadien et des chefs d'état major conjoints des États-Unis.

La région géographique du Canada et des États-Unis, y compris l'Alaska, a été divisée en neuf régions de défense aérienne, chacune contrôlée par un quartier général régional. En outre, chaque région est divisée en un ou plusieurs secteurs qui sont responsables de la défense aérienne de leurs zones géographiques respectives. Cette organisation permet au commandant de NORAD de maintenir un commandement centralisé sur toutes les armes, les avions et les missiles du système de défense aérienne.

Un commandemant centralisé sera établi dans la plupart des régions au moyen du système terrestre semi-automatique de conduite des opérations, connu sous le signe de SAGE. Les quartiers généraux régionaux sont des centres de commandement de combat SAGE, et les quartiers généraux de secteurs sont des centres de direction de combat SAGE. Les gros calculateurs SAGE installés dans ces centres fourniront aux officiers canadiens et américains hautement spécialisés les renseignements fondamentaux qui leur permettront de décider de la façon dont ils utiliseront les armes dont ils disposent. Il faut signaler que les compilateurs SAGE ne prennent aucune décision; ces décisions sont prises par des êtres humains, par les officiers commandant, et elles sont basées sur la situation tactique qu'établissent les calculatrices SAGE. Cet ensemble de computateurs et d'êtres humains spécialisés assure le réglage parfait des intercepteurs et des missiles assignés à ce réseau. Ainsi, les cibles peuvent être identifiées, choisies, et, au besoin, détruites, tandis que les avertissements nécessaires sont transmis aux organismes intéressés de deux États, y compris la région aérienne stratégique et les organisations chargées des mesures d'urgence ou de la défense civile. Ce système de commande positive centralisée est devenu beaucoup plus important depuis l'adoption de nouvelles armes défensives.

Les computateurs SAGE des secteurs ou des centres de direction reçoivent des renseignements des divers éléments du système de défense aérienne, y compris les lignes d'avertissement avancées, les postes aériens d'avertissement avancés, et les bases d'interception et de missiles. Chaque centre de direction transmet automatiquement les renseignements nécessaires aux computateurs du quartier général régional ou du centre de commande. Les renseignements requis sont également transmis automatiquement au quartier général de NORAD, à Colorado Springs.

Comme je l'ai dit, la totalité du Canada et des États-Unis, y compris l'Alaska, a été divisée en neuf zones régionales. Des quartiers généraux sont situés dans chacune de ces zones et sont reliées au quartier général central à Colorado Springs, ainsi qu'à leur quartier général de secteur secondaire.

L'équipement de ces divers secteurs et régions, et l'affectation des commandants, ont été établis selon certains principes convenus en commun. Dans des régions situées dans un seul pays et renfermant uniquement des forces de ce pays, le commandant et le personnel proviennent du pays en question. Cependant, s'il est nécessaire d'employer des forces de l'autre pays dans l'espace aérien de la région géographique en question, le personnel et les effectifs d'opération seront fournis au commandant afin d'assurer l'utilisation effective de ces forces. Dans les régions qui comprennent des territoires ou des forces des deux pays, le commandant et son adjoint ne sont ordinairement pas du même pays. Il a été convenu que le commandant aurait un état major conjoint composé d'officiers des deux pays, et que la représentation nationale auprès

de NORAD dépendrait généralement de la composition des troupes et du territoire en question.

Quatre des neuf régions de NORAD sont situées entièrement à l'intérieur des États-Unis; elles comprennent les régions méridionales, ainsi que l'Alaska, et ne renferment que des effectifs de ce pays. Les cinq autres régions comprennent des territoires du Canada et des États-Unis et sont équipées de troupes de ces deux pays.

Ainsi, d'après ces principes, le personnel canadien est intégré à la structure du commandement et des effectifs au quartier général de NORAD, aux cinq quartiers généraux régionaux conjoints et aux dix quartiers généraux de secteur.

A Colorado Springs, le maréchal de l'air Slemon est le commandant en chef adjoint de NORAD, et trente-deux autres membres de l'A.R.C. font partie, à divers postes, du personnel intégré. Le vice-maréchal de l'air MacBrien est le commandant du quartier général régional septentrional de NORAD à Saint-Hubert, et le personnel de l'A.R.C. et de la U.S.A.F. sont intégrés sous son commandement.

L'organisation régionale de NORAD, que je viens d'expliquer, est celle qui existe à l'heure actuelle. Cependant, au fur et à mesure que seront disponible un nouvel équipement et de nouvelles facilités, et surtout lorsque des régions et des secteurs supplémentaires seront équipés d'appareils SAGE, il pourra survenir des changements dans l'organisation et dans les frontières régionales. Évidemment, ces changements devront être approuvés par le Canada s'ils affectent notre espace aérien ou nos troupes armées.

Il a été établi trois lignes d'avertissement en vue d'alerter, advenant une attaque par des avions portant équipage. Dans le Nord extrême, le réseau avancé de pré-alerte, ou ligne DEW, s'étend de l'Alaska au Cap Dyer, sur la terre de Baffin; elle a été érigée et équipée par les États-Unis. Les officiers de l'A.R.C. dirigent maintenant les opérations de ces emplacements de la ligne DEW situés au Canada. Plus au sud, vers le 55e parallèle de latitude nord, se trouve la ligne d'alerte intermédiaire dont les stations s'étendent de Dawson Creek (C.-B.), à Hopedale, au Labrador. Elle a pour objet de confirmer les renseignements que lui fournissent les stations de la ligne DEW et de permettre que toute mesure nécessaire soit prise par le réseau de commande Pinetree. La ligne d'alerte intermédiaire comprend 8 postes de commande de section et 90 postes de détection "doppler" qui s'étendent par tout le pays. Elle a été construite par le Canada et elle est dirigée par l'A.R.C. Elle est assez éloignée du réseau Pinetree pour permettre que soit lancé tout avertissement permettant de prendre les mesures qui s'imposent. Il en coûte environ $17,-250,000 annuellement pour maintenir la ligne d'alerte intermédiaire.

Le réseau Pinetree a été établi et est maintenu conjointement par le Canada et les États-Unis. Il comporte 34 postes, dont 20 sont servies par le personnel de l'aviation des États-Unis, et 14 de l'A.R.C. La ligne Pinetree s'étend de l'île Vancouver, à travers la région méridionale du Canada, jusqu'en Nouvelle-Écosse, et de là en direction septentrionale à travers Terre-Neuve et le Labrador, jusqu'à la baie Frobisher. Il en coûte environ $19,100,000 annuellement au Canada pour maintenir notre partie de cette ligne.

Afin d'augmenter la puissance de notre défense aérienne, comme il a été antérieurement annoncé, le gouvernement a décidé d'établir au Canada deux escadrilles de missiles téléguidés Bomarc B. Ses escadrilles, de concert avec celles qui sont stationnées aux États-Unis, formeront partie d'un réseau NORAD d'emplacement interdépendants de missiles sol-air qui protégeront la partie nord-est du continent. Ce réseau s'étend approximativement de Winnipeg à la côte du Labrador.

Des computateurs et des appareils de réglage électroniques SAGE assurent le maximum d'efficacité de fonctionnement des armes défensives. En outre, on prend en ce moment des dispositions en vue de prolonger et de renforcer le réseau de repérage radar Pinetree en ajoutant d'autres grands postes de radar et un nombre considérable de radars auxiliaires; on s'efforce également d'améliorer les moyens d'analyser les renseignements et les facilités de communication. Les États-Unis paieront environ les deux tiers du coût total de ces améliorations, et le Canada, environ le tiers. Les crédits destinés à ces améliorations sont prévus dans le budget des dépenses de 1960-1961, et il en est fait mention à la page 11 du bulletin de renseignements.

Actuellement, l'avion de combat CF-100 toutes températures constitue la contribution du Canada aux effectifs d'interception de NORAD. Des 9 escadrilles ainsi équipées, deux sont en garnison à chacun des endroits suivants: Saint-Hubert, Ottawa, Bagotville et North Bay, et une à Comox. On sait que la période d'utilité de l'avion CF-100 est restreinte, mais, aucune décision n'a encore été prise concernant son remplacement. Cependant, l'A.R.C. a étudié divers modèles d'avions dont on pourrait doter nos escadrilles canadiennes, s'il était décidé de ce faire. Pareille mesure comporterait des dépenses considérables; il existe déjà un grand nombre d'intercepteurs dans le réseau de défense du continent nord-américain, et d'autre part la nature du danger qui menace se modifie constamment. Par conséquent, toute décision finale exige une étude très attentive. Il pourrait y avoir des avantages du point de vue de la tactique à fournir un intercepteur plus perfectionné, en ce moment, à nos escadrilles canadiennes, mais il n'a pas encore été décidé si cette mesure est assez importante pour justifier les dépenses qu'elle impliquerait.

Le plan de défense aérienne du continent nord-américain exige divers genres d'armes, y compris des intercepteurs portant équipage et des missiles sol-air. Cependant, comme je l'ai déjà signalé, il n'est peut-être pas nécessaire que le Canada contribue à la défense aérienne sous tous les aspects.

Jusqu'à ce moment, j'ai parlé des moyens de défense contre une attaque éventuelle de bombardiers portant équipage. Aucun de ces moyens n'est efficace contre les missiles ballistiques intercontinentaux, mais tant qu'un agresseur possible possèdera des avions de ce genre, nous devons pouvoir nous défendre contre ces armes, advenant une attaque contre ce continent.

En vue d'avertir de l'approche de missiles ballistiques, il est actuellement établi un système connu sous le signe de BMEWS (réseau avance de défense contre les missiles ballistiques). Trois postes principaux sont actuellement installés en Alaska, au Groenland, celui-ci est en voie d'achèvement et dans le nord de l'Angleterre. Ces radars prennent soin d'une vaste région de l'hémisphère septentrional et peuvent fournir des avertissements, même si ce n'est que quelques minutes avant une attaque imminente par missiles. Le Canada contribue dans une faible mesure aux moyens de communication des régions à l'arrière. Bien que notre pays n'y joue aucun rôle, on peut signaler ici l'existence du réseau MIDAS (réseau d'alerte de défense contre missiles) des États-Unis. Ce réseau satellite a pour objet de fournir au BMEWS, quelque temps après, d'autres renseignements concernant le lancement d'un missile de l'Union soviétique. Le BMEWS ne peut que repérer et suivre le missile après qu'il a été lancé. On espère que le MIDAS, en enregistrant l'augmentation de la chaleur qu'exige le lancement d'un missile, pourra indiquer qu'un tel projectile a été lancé avant qu'il ne soit détecté dans sa course.

Bien qu'il n'existe actuellement aucun moyen de défense contre un missile ballistique intercontinental, on effectue des recherches considérables dans ce domaine, et le Canada y tient un rôle important.

La création du missile ballistique intercontinental (l'ICBM) a signalé pour la première fois que notre continent pourrait subir une attaque foudroyante

dès les premières heures d'une grande guerre. Lorsque l'on s'est rendu compte de ce danger, le Conseil de recherches pour la défense a reçu des instructions de s'enquérir des programmes de recherches qui pourraient être entrepris en vue d'aider nos alliés à trouver des moyens de défense contre cette nouvelle arme.

A cette fin, il était évident que des recherches s'imposaient dans plusieurs domaines, dont le premier comportait la détection et l'avertissement immédiat. On a alors étudié l'efficacité du radar à cet égard.

Advenant une attaque contre le continent nord-américain, la plupart des missiles ballistiques intercontinentaux viendraient du nord. Il existe alors une difficulté spéciale, parce que les aurores boréales tendent à brouiller les ondes de la radio. Les rayons radar sont considérablement brouillés lorsqu'il existe des aurores boréales. Le Conseil de recherche pour la défense examine depuis quelque temps les communications radiophoniques dans le Nord, et il est parfaitement outillé pour accomplir ce travail concernant les aurores boréales. Les États-Unis s'en sont rendus compte, et ils ont offert de collaborer et de prêter au Canada un très puissant radar qui est maintenant installé au laboratoire de radar de Prince-Albert. Le programme scientifique de ce laboratoire a été établi de concert avec les autorités américaines, mais il est entièrement dirigé et exécuté par le Canada. Des renseignements utiles ont déjà été obtenus. Les scientifiques du Conseil de recherches pour la défense ont également élaboré des techniques de mesurage de la radio-réflexion des divers genres d'ogives.

Une autre étude qu'entreprend ce Conseil a pour objet de distinguer entre l'ogive et les autres parties d'un projectile ICBM qui voyageraient dans l'espace après son lancement. En particulier, je puis mentionner des recherches effectuées à l'établissement de recherches et de perfectionnement en matière d'armement où on lance des projectiles à de grandes vitesses dans des champs de tir intérieurs, dans des tubes où le vide a été fait, ce qui imite les conditions qui existent dans l'atmosphère supérieure. Ces études ont grandement intéressé nos associés américains, et plusieurs organismes qu'intéressent les questions relatives aux missiles ballistiques intercontinentaux attendent le réultat des épreuves de l'ERPMA afin de les utiliser eux-mêmes.

L'emploi d'appareils radar pour repérer et identifier ces missiles et en suivre le parcours peut être amélioré ou remplacé par l'utilisation de procédés à l'infra-rouge ou autres. On étudie des moyens de lancer des appareils de mesurage dans l'atmosphère supérieure, afin d'en déterminer les caractéristiques, de constater s'il y existe des signaux de fond qui peuvent brouiller les appareils de repérage et en vue d'établir la portée du repérage que l'on peut espérer à ces altitudes. Des instruments ont été portés dans l'atmosphère par des avions, des ballons et des projectiles. Le Conseil de recherches pour la défense et l'A.R.C. participent activement, dans l'Atlantique-sud, à des expériences conjointes avec les États-Unis, reliées à celles qui s'effectuent au cap Canaveral et au cours desquelles on utilise des avions munis d'instruments. Ces épreuves ont pour but de déterminer l'aspect d'un missile ballistique intercontinental en vol.

Lorsqu'un de ces missiles a été repéré et identifié, il faut en lancer un du sol afin de l'intercepter et le détruire. C'est le temps qui compte, et ce projectile doit être lancé, pour ainsi dire, instantanément. Plusieurs missiles sont actionnés au moyen de carburants liquides qui exigent une assez longue préparation avant d'être activés. Il faut évidemment un carburant solide immédiatement prêt à être actionné. Les scientifiques du Conseil de recherches pour la défense étudient cette question depuis longtemps, et ils s'intéressent en particulier à la basse température que doivent avoir ces carburants. On croit que cette caractéristique importera grandement à la création d'un projectile anti-missiles. Les travaux effectués sont très encourageants.

Des petits projectiles de recherche canadiens seront utilisés pour fins de mesurage scientifique jusqu'à une altitude de cent milles. Cependant, il importe d'étudier les régions septentrionales à des altitudes plus élevées, et la *National Aeronautics and Space Administration* des États-Unis a consenti à fournir, pour fins de lancement un satellite dont le Canada fournira tous les instruments, permettant ainsi aux scientifiques du Conseil de recherches pour la défense d'étudier les régions qui nous intéressent particulièrement.

En outre, les techniciens canadiens utilisent des rayons dirigés par radio qu'ils projettent vers le firmament afin d'explorer l'atmosphère supérieure, mais cette méthode ne vaut que pour une altitude de quelque soixante à quatre-vingt milles. Ainsi, le satellite canadien permettra d'obtenir, à des hautes altitudes, des données qu'il serait très difficile d'établir, voire même impossible, de recueillir par d'autres moyens.

Voilà les principales recherches qu'effectue le Conseil de recherches pour la défense en vue d'élaborer un système de défense contre les missiles ballistiques intercontinentaux. Ce programme comporte maintes ramifications et maints détails; son ampleur est considérable, et une grande partie du personnel du Conseil s'adonne à des travaux de recherche dans ce domaine. Parce que les systèmes de défense projetés contre les missils sont très coûteux, le Canada ne pourrait en élaborer un par lui-même. Voilà pourquoi il nous a paru préférable de mettre nos ressources de recherches en commun avec celles de nos associés plus puissants, dans l'espoir que nos efforts combinés produiront un système de défense qui pourra nous protéger tous.

Outre les mesures de défense aérienne concernant les régions que j'ai décrites, des navires et des avions de la Marine royale canadienne, ainsi que des forces maritimes de l'A.R.C., opérant sous un commandement naval conjoint, aident à protéger le continent nord-américain contre toute attaque provenant de la mer. Outre les trente navires de guerre affectés à SACLANT, quatorze navires anti-soumarins et une escadrille d'avions de patrouille maritime sont stationnés sur la côte du Pacifique; des dragueurs de mines et des vaisseaux de défense locale sont également stationnés sur les deux côtes. Il y a collaboration constante entre ces navires et ces avions et ceux des États-Unis, afin d'assurer une forte défense maritime.

En cherchant sans cesse à améliorer nos moyens de défense anti-soumarine, nous avons mis à point un appareil important connu sous le nom de sonar à profondeurs variables. Il a été perfectionné par l'Établissement de recherches navales sur la côte atlantique, et des contrats de production ont maintenant été accordés.

Les trois groupes de brigade de notre armée régulière, en garnison sur notre territoire, un dans l'Ouest, l'autre dans la région centrale et le troisième dans l'Est, fournissent des effectifs de défense territoriale suffisants. Nous avons les effectifs nécessaires pour assurer le roulement de notre brigade de service en Europe, et nous possédons également un personnel technique compétent pour effectuer les tâches que peuvent exiger les Nations Unies et que j'ai déjà mentionnées lorsque nous avons étudié la contribution de notre pays envers cette organisation. Des éléments de chacune de ces trois brigades ont été formés aux méthodes de guerre dans l'Arctique et aux techniques du parachutisme; ils pourraient entrer en action à bref avis. Ces forces seraient disponibles advenant une invasion ennemie isolée du genre commando.

Il faut également signaler ici le rôle que joue l'A.R.C. dans les opérations de recherche et de sauvetage au Canada aussi bien qu'au large de nos côtes. L'A.R.C. s'acquitte de ses engagements nationaux et internationaux, de recherche et de sauvetage, par l'entremise de centres de coordination de sauvetage et d'unités aériennes situés dans chacune des régions de recherches et de sauvetage au Canada. Il existe quatre régions semblables, à savoir, celles de l'Atlan-

tique, de l'Est, de l'Ouest et du Pacifique. Des centres de coordination de sauvetage sont établis aux endroits suivants: Halifax, Torbay, Trenton, Winnipeg et Vancouver.

Les centres de coordination de sauvetage reçoivent, enregistrent et analysent les renseignements relatifs à des cas d'urgence et, au besoin, entreprennent et dirigent des opérations de recherche et de sauvetage. Chaque centre assure la liaison avec les groupes locaux intéressés—par exemple, avec les exploitants de remorqueurs sur la côte de la Colombie-Britannique. Les unités de sauvetage maintiennent des avions spéciaux de recherche et de sauvetage qui peuvent être utilisés immédiatement. Voici les avions actuellement en service pour ces fins: neuf Dakotas, cinq Lancasters, sept Cansos, quatorze Otters et six gros hélicoptères. Dix nouveaux avions amphibies, les CRS-110, ou Albatross, ont été commandés dernièrement en vue de remplacer les avions Canso.

Sont également attachées à ces unités de sauvetage des équipes de parachutistes de sauvetage, formées de personnes compétentes pouvant apporter les premiers soins aux blessés et aider les survivants jusqu'à ce que soient prises les dispositions nécessaires à leur sauvetage. Les unités de sauvetage possèdent en stock un équipement de sauvetage et de survie qui peut être largué de l'air, et des équipes de sauvetage terrestres sont formées et maintenues à diverses stations de l'A.R.C. par tout le Canada. Il intéressera les membres du Comité d'apprendre qu'en 1959, 144 opérations de recherche et de sauvetage ont été effectuées en vue de secourir des avions en détresse, et pour la première fois depuis l'institution de cet organisme de recherche et de secours, toutes ces recherches ont été heureuses. Au cours de toutes leurs opérations, ces avions l'an dernier ont enregistré un total de 5,527 heures de vol. Si vous le permettez, je vais interrompre un instant cet exposé car je désire expliquer de façon détaillée, lors de notre prochaine séance, le rôle que joue l'armée canadienne au cours des opérations de survie effectuées en ce pays, ainsi que celui que tient le ministère de la Défense nationale auprès de cet organisme. J'aurai alors des cartes qui pourront sans doute vous intéresser.

Le PRÉSIDENT: Je n'en doute pas, et je vous remercie sincèrement. Je crois qu'il serait sage, ou plutôt, qu'il serait préférable, réfléchir à l'exposé du ministre avant de lui poser des questions. Comme nous avions l'intention de nous ajourner à cinq heures, je proposerais que nous le fassions maintenant.

La motion est adoptée.

Nous nous réunirons ici vendredi matin, à 9 heures et demie. Je vous remercie.

Le Comité s'ajourne.

CHAMBRE DES COMMUNES

Troisième session de la vingt-quatrième législature

1960

COMITÉ SPÉCIAL

DES

DÉPENSES AUX FINS DE LA DÉFENSE

Président: M. G. E. HALPENNY

PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

Fascicule 11

SÉANCE DU VENDREDI 10 JUIN 1960

Prévisions de dépenses du ministère de la Défense nationale pour l'année financière 1960-1961

TÉMOINS:

L'honorable George R. Pearkes, V.C., ministre de la Défense nationale.

L'IMPRIMEUR DE LA REINE, CONTRÔLEUR DE LA PAPETERIE
OTTAWA, 1960

COMITÉ SPÉCIAL
DES
DÉPENSES AUX FINS DE LA DÉFENSE

Président: M. G. E. Halpenny

Vice-président: M. Roger Parizeau

et Messieurs

Baldwin	Forgie	Thompson
Cardin	Hellyer	Webster
Carter	Lambert	Winch
Chambers	Macdonald (*Kings*)	
Fairfield	Smith (*Calgary-Sud*)	

Secrétaire du comité:
Antoine Chassé.

PROCÈS-VERBAL

CHAMBRE DES COMMUNES, Salle 238-S.
VENDREDI 10 juin 1960.
(12)

Le Comité spécial des dépenses aux fins de la défense se réunit à 9 heures et demie du matin sous la présidence de M. G. E. Halpenny, président.

Présents: MM. Baldwin, Cardin, Carter, Chambers, Fairfield, Halpenny, Hellyer, Lambert, Macdonald *(Kings)*, Parizeau, Smith *(Calgary-Sud)*, Thompson et Winch.—(13)

Aussi présents: L'honorable George R. Pearkes, V.C., ministre de la Défense nationale; M. E. Armstrong, ministre adjoint de la Défense (finances); M. D. B. Dwyer, surintendant de la documentation parlementaire; monsieur le major F.-S. Corbeau.

Avant de procéder à l'appel de l'ordre du jour, M. Baldwin propose, avec l'appui de M. Macdonald (*Kings*),

"Que la résolution adoptée par le Comité le 8 juin, demandant l'adoption du Troisième rapport du Comité directeur soit maintenant annulée."

Après délibération, la motion de M. Baldwin, mise aux voix, est adoptée à mains levées par 10 contre un.

Sur la proposition de M. Parizeau, avec l'appui de M. Lambert,

Il est décidé—Que la résolution adoptée par le Comité le 8 juin, portant que le Comité demande permission à la Chambre de se déplacer d'un endroit à l'autre soit annulée.

Le Comité reprend l'étude faite le mercredi 8 juin et traitant des dépenses du ministère de la Défense nationale pour l'année financière 1960-1961.

L'honorable George R. Pearkes, V.C., donne lecture d'un mémoire traitant de l'établissement de l'Organisation des mesures d'urgence. (OMU) Pendant que le ministre parle le major F.-S. Corbeau montre sur des cartes étalées dans la salle du comité divers points illustrant les observations de M. Pearkes.

A 10 h. 45 du matin le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

Le secrétaire du Comité,
Antoine Chassé.

TÉMOIGNAGES

VENDREDI 10 juin 1960.
9 heures et demie du matin.

Le PRÉSIDENT: Messieurs, nous sommes en nombre.

M. BALDWIN: Monsieur le président, j'aimerais faire quelques observations à propos de la dernière partie du procès-verbal de la séance précédente. Il s'agissait de la question que nous avions abordée au sujet d'un voyage à l'Europe pour inspecter les installations de l'OTAN.

Depuis hier, particulièrement, j'ai eu l'occasion de lire le procès-verbal du 8 juin dernier. Je l'ai lu très attentivement. A mon avis, et vous pouvez rectifier si je fais erreur, monsieur, il était manifestement dans l'intention du comité directeur qu'une telle question reçoive l'appui général et l'approbation de tous sans exception. La raison en est claire, je crois. Ces gens voulaient la soustraire à toute influence politique, afin de décourager plus tard les récriminations.

Peut-être a-t-on envisagé ce but, mais ce n'est pas l'impression qui est donnée, je crois, en lisant le procès-verbal de ce qui avait été dit au sujet de ce crédit. Il y avait eu abstention, et je ne vais vraiment pas en discuter la raison. Lorsque vous vous rendez compte du volume de travail qu'il reste encore à exécuter, peut-être que M. Hellyer et son groupe avaient-ils quelque motif valable de dire ce qu'ils ont dit et de prendre la position qu'ils ont prise; de toute façon, cependant, on en était pas arrivé à l'unanimité voulue. Je pense également que les anticipations de certains membres et les possibilités de la mission, compte tenu des limitations indiquées par le Ministre, ne correspondaient probablement pas tout à fait.

Je n'ajouterai rien de plus pour le moment, mais, à mon avis, étant donné toutes ces circonstances, les délibérations d'un comité de cette importance n'auraient pas été très utiles si un tel voyage se faisait. Je recommande que nous n'entreprenions pas cette tournée en Europe comme elle a été projetée, et à cette fin je propose maintenant que la motion présentée par M. Smith (*Calgary-Sud*), le 8 juin, et qui adoptait le troisième rapport du comité directeur prévoyant une tournée d'enquête en Europe, soit par les présentes annulée.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Monsieur le président, j'aimerais juste dire un mot ou deux à ce sujet.

M. CHAMBERS: Monsieur le président, cette motion a-t-elle été appuyée?

M. SMITH (*Calgary-Sud*): J'aimerais dire un mot, si je le puis, monsieur.

Le PRÉSIDENT: Avant cela, monsieur Smith, y a-t-il quelqu'un qui appuie la motion de M. Baldwin?

M. MACDONALD (*Kings*): Oui, je l'appuie.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Je ne puis accepter les conclusions de M. Baldwin, monsieur le président. Je n'ai aucunement à m'excuser d'avoir présenté la motion.

A ce moment-là, le comité directeur, si vous me permettez de le rappeler aux membres de ce Comité, considérait ce voyage important, et nous par-

tagions tous cet avis, y compris M. Hellyer. La motion portait que nous devions partir le vendredi 17 juin. Maintenant, monsieur, je vais vous faire remarquer une chose. Certains messieurs de la presse ont laissé entendre qu'ils s'agissait là d'un voyage et d'une tournée de plaisir en Europe. Il faudrait comprendre, je crois, qu'après 17 ou 16 heures passées dans un avion pour ensuite se soumettre à un programme très chargé de cinq journées consacrées à visiter des installations qui absorbent les deux tiers du budget total de la défense, nous reviendrions bien informés mais que notre voyage n'aurait pas comporté tous les agréments d'un séjour ordinaire en Europe. Nous aurions certainement passé tout notre temps à travailler.

Ayant dit ce que j'avais à dire là-dessus, le but d'une telle mission, monsieur, était de se rendre là-bas afin d'observer sur place l'investissement le plus important de tout le budget de la défense. Je dois dire, monsieur, qu'il me paraît étrange que nous décidions maintenant de ne pas lui accorder la même priorité que nous lui avions déjà donnée. Pour cette raison, je ne puis appuyer l'amendement proposé par M. Baldwin.

Le PRÉSIDENT: Y a-t-il quelqu'un d'autre qui désire parler sur cette motion?

M. LAMBERT: J'abonde quelque peu dans le sens de M. Baldwin, sauf, toutefois, que je pense qu'il nous faudrait finalement aller voir ces installations en Europe et nous rendre compte de leur grande valeur. Je crois que l'on a mal interprété, que l'on a plutôt interprété à la légère les motifs qui ont poussé ce comité à décider ce voyage. Bien que je reconnaisse quelque validité aux réserves apportées par M. Hellyer à cet égard, je suis enclin à penser, en y mettant la condition de voir au travail tous les représentants de son parti à la Chambre durant cette période intermédiaire, que ses raisons quant à l'inopportunité qu'il y aurait pour les membres du Comité de partir en ce moment, sont quelque peu valables. Cependant, à la lumière de tous ces faits, il se peut qu'il soit préférable de retarder la décision de partir, et j'appuie la proposition de M. Baldwin portant que ce n'est pas là une décision irrévocable.

Le PRÉSIDENT: La proposition présentée à ce Comité porte que nous annulions la motion.

M. LAMBERT: Parfait, mais pour autant que je suis concerné, je suis prêt à la reconsidérer plus tard.

Le PRÉSIDENT: Vous recommandez que nous la reconsidérions plus tard.

M. HELLYER: J'aimerais seulement, monsieur le président, vous faire part de nouveau de la position que j'avais prise l'autre jour. Je crois que c'est là une initiative intéressante. Il est important que les membres aient une fois l'occasion de voir à l'œuvre le Grand quartier général des puissances alliées en Europe et nos établissements de l'OTAN, mais ce n'est pas le moment de le faire étant donné la très forte somme de travail qu'il reste à faire tant à la Chambre des communes qu'aux comités de la Chambre.

Vous pouvez parfaitement vous en rendre compte ce matin même. Trois réunions de comités au moins se tiennent à la même heure, soit à 9 heures et demie. Le Comité de la banque et du commerce siège présentement. J'en fais partie et je ne puis y être. Le Comité des Affaires des anciens combattants tient une séance. M. Carter vient d'y aller et nous est revenu parce qu'il n'y avait pas quorum et que, par conséquent, le travail ne pouvait se continuer. Une telle situation souligne et accentue, je crois, la difficulté qu'il y a d'essayer d'effectuer tout le travail qui s'amoncelle pour les députés vers la fin de la session. Le Ministre vient de m'informer qu'il manque présentement une réunion du Cabinet. Il semble qu'au cours des quelques semaines

qui restent, si nous devons nous occuper du travail de la Chambre des communes de la manière dont nous devons le faire et le considérer, il nous faut nous mettre résolument à la tâche. Peut-être désirerions-nous que ce travail soit mieux réparti sur tous les mois de l'année, mais il semble toujours que les choses s'accumulent vers la fin d'une session. Je constate, dans la liste des travaux prévus pour lundi et mardi prochains, des propositions visant à établir un autre comité à cette date tardive. La session est presque terminée et un nouveau comité est formé pour l'étude d'un très important sujet. Je crois que cela absorbera tout le temps et les ressources des membres de la Chambre des communes. Je pense que nous ferions mieux de remettre ce voyage à un moment où nous pourrons le faire sans remords de conscience.

M. WINCH: Monsieur le président, je me trouve quelque peu dans la position d'un homme qui doit choisir entre deux routes à prendre. Vous vous souviendrez qu'à notre dernière réunion j'avais manifesté certains doutes et que je vous avais posé ainsi qu'au Ministre une série de questions touchant l'opportunité d'une telle tournée, en vous demandant s'il serait avantageux pour le Comité de visiter les divers gens et endroits proposés par le comité directeur. J'ai accepté la proposition, non seulement parce que le Ministre et vous-même m'aviez assuré de l'importance de ce voyage, mais aussi parce que je crois fermement qu'à l'égard de telles décisions les considérations ne doivent pas être partiales ni s'inspirer de la politique. J'ai, par conséquent, donné mon appui à la motion. Je ne le regrette pas.

Vous ayant fait part de ces remarques, j'aimerais ajouter que je regrette très profondément et sincèrement la manière facétieuse et irresponsable avec laquelle la presse a interprété le point de vue et la décision du Comité.

Des VOIX: Bravo, bravo!

M. WINCH: Je crois que la presse a rendu un mauvais service au Comité et au peuple canadien. Je suis le seul membre de mon parti au Comité. Les quatorze autres partagent des opinions politiques différentes des miennes, mais je crois qu'au cours de chacune de nos réunions tous ont abordé avec sérieux la tâche qui nous a été confiée. Les journalistes ont assisté à toutes nos délibérations et j'aurais cru qu'ils se seraient rendus compte que nous voulions vraiment nous efforcer de réussir ce projet et l'enquête qui nous avait été demandée.

Pour ma part, j'estime qu'aucun membre de ce Comité n'avait l'intention de se payer une partie de plaisir aux frais du contribuable, comme cela a été rapporté dans les journaux du Canada tout entier. Je considère que ce voyage aurait été très rude, vraiment très rude, et très fatiguant et pénible pour les membres qui l'auraient entrepris.

Il m'a semblé que je devais dire cela et je l'ai dit, monsieur le président.

Étant donné la réaction et l'attitude des journaux, j'ai maintenant certains doutes quant à la manière dont ce voyage serait interprété, si nous l'entreprenions, que nous l'aimions ou non. La presse est puissante, et elle pourrait miner la dignité et la responsabilité des membres, si c'est là l'attitude qu'elle veut prendre.

En raison de ce qui a déjà été mentionné par les autres membres de ce Comité, et bien que je sois toujours d'opinion que ce voyage aurait été très profitable vu que les membres seraient entrés personnellement en contact avec ces gens, et auraient pu se rendre compte ainsi de la manière dont la plus grande partie des fonds de ce ministère sera dépensée dans les prochains douze mois, ce parti serait le meilleur à prendre. Je suis porté à penser dans le moment qu'il ne serait pas nécessaire d'annuler la motion, mais qu'il faudrait reconsidérer l'avantage que pourrait représenter ce voyage à une date ultérieure.

Ayant dit ce que j'avais à dire, je vous répète que je me trouve dans la position d'un homme qui doit choisir entre deux routes à prendre, mais étant donné tous les aspects de la question qui remettent les choses en équilibre en ce moment, je devrai me ranger du côté de celui qui a présenté la motion.

Le PRÉSIDENT: Sommes-nous prêts à mettre cette question aux voix, messieurs?

M. CARTER: Quelle est la motion?

Le PRÉSIDENT: Voici la motion: M. Baldwin propose, avec l'appui de M. Macdonald (*Kings*) que la résolution adoptée à l'égard de la motion présentée par M. Smith le 8 juin, demandant l'adoption du troisième rapport du comité directeur, soit maintenant annulée. Tous ceux qui sont pour la motion, auriez-vous l'obligeance de lever la main? Pourrions-nous nous prononcer à l'unanimité là-dessus? Ceux qui sont contre?

La motion est adoptée.

Le PRÉSIDENT: Je déclare la motion adoptée.

Maintenant, pourrions-nous poursuivre notre travail?

M. PARIZEAU: Comme la motion de M. Baldwin a été adoptée, je dirais, monsieur le président, qu'il n'y a maintenant plus aucune utilité pour la motion du 8 juin, portant que le Comité demande permission à la Chambre des communes de se transporter d'un endroit à l'autre. Je propose donc que ladite motion soit annulée.

Le PRÉSIDENT: Y a-t-il quelqu'un qui appuie la motion de M. Parizeau? Monsieur Lambert.

Y a-t-il quelque remarque?

M. WINCH: Je crois que c'est là une question importante. J'ai lu dans le *Globe and Mail* de ce matin que le premier ministre s'inquiétait beaucoup à propos de cette décision et qu'il annulerait le projet. Je crois, monsieur, qu'il est d'extrême importance pour le Canada qu'il soit reconnu si cela est exact ou non. Je ne pense pas que le premier ministre s'immiscerait dans les affaires d'un comité. Une telle ingérance serait extrêmement dangereuse et très répréhensible. Je ne crois pas qu'il y en ait eu une. Je suis cependant d'avis qu'il faudrait faire connaître les faits aux gens qui ont lu la chose dans la Presse canadienne. Comme je l'ai dit, je n'y crois pas, mais j'aimerais recevoir de vous l'assurance qu'il n'y eut aucune ingérence de la part du premier ministre dans le travail ou les projets du Comité.

Le PRÉSIDENT: Monsieur Lambert.

Je vous répondrai dans un instant, monsieur Winch.

M. LAMBERT: Peut-être M. Winch ferait-il bien de considérer qu'il s'agit là de la même source d'informations qui avait interprété l'attitude du Comité à l'égard de ce voyage et qu'il devrait l'envisager de la même manière.

M. WINCH: Je crois qu'au nom de notre démocratie et de notre régime parlementaire, nous devrions éclaircir ce point ici.

Le PRÉSIDENT: Vous serez bien aise d'apprendre que je n'ai pas parlé au premier ministre depuis que nous avons commencé nos réunions, si ce n'est pour lui souhaiter bonne journée. Et je n'ai pas l'intention de le faire avant que nous ayons terminé nos délibérations.

M. BALDWIN: Comme parrain de la motion, puis-je ajouter qu'à mon avis, un comité aussi important que le nôtre, devrait être à l'instar de l'épouse de César, au-dessus de tout reproche. Lorsqu'il parut évident qu'un tel projet

n'était pas réalisable et que l'on ne parvenait pas à s'entendre à l'unanimité, je présentai ma motion.

Le PRÉSIDENT: Allons-nous continuer?

Je crois que le Ministre a un mémoire à présenter sur les programmes de survie en temps d'urgence. Convient-il aux membres du Comité que je demande au Ministre d'en faire lecture maintenant?

M. CARTER: Puis-je demander s'il y a d'autres mémoires?

Le PRÉSIDENT: Celui-ci est le dernier.

L'hon. GEORGE R. PEARKES (*ministre de la Défense nationale*): C'est là le quatrième et dernier mémoire touchant le programme général de la défense.

M. CARTER: J'allais proposer que s'il y en avait eu d'autres, nous ferions bien de les ajouter au compte rendu.

Le PRÉSIDENT: Je crois que nous devrions commencer par ce quatrième mémoire pour ensuite retourner à l'étude des exposés touchant l'OTAN et le NORAD. Nous considérerons après la question de la survie en temps d'urgence. Avec ces exposés vous serez en mesure de vous livrer à un petit travail personnel. Je crois qu'il pourrait en résulter une épargne de plusieurs heures.

M. CARTER: J'avais proposé une telle façon de procéder au début, mais comme nous semblons consacrer beaucoup de temps à la lecture de ces mémoires j'avais pensé que s'il y en avait eu plusieurs autres à lire, il faudrait les déposer sur le bureau.

M. PEARKES: Ce mémoire est le dernier. J'ai cru qu'il compléterait l'idée générale que l'on se fait de notre programme de défense. Je veux parler des opérations de l'Organisation des mesures d'urgence, étant donné que le ministère de la Défense nationale prévoit dans son budget des sommes considérables à cet effet. J'ai cru qu'il serait utile d'expliquer brièvement les opérations générales de cet organisme. Je vous ai donné un manuscrit de ce que j'allais dire. Il y aura quelques retouches.

Aussi longtemps que le danger d'une attaque contre ce continent existera, le gouvernement croit qu'il n'est que prudent d'établir des mesures visant à assurer la survie, mesures qui pourraient être adoptées advenant que nous échouions dans toutes nos autres tentatives pour prévenir la guerre. Tenant compte de cela, le gouvernement a établi une Organisation des mesures d'urgence, qui fait partie du secrétariat du Conseil privé. Cette organisation doit voir entre autres choses à assurer la continuité du gouvernement en temps de guerre, à l'organisation du contrôle général des communications et du transport routier en temps de guerre et à l'attribution au sein de l'OTAN de responsabilités relativement à l'organisation de la défense civile en temps d'urgence. De plus, elle est chargée de stimuler l'organisation d'urgence chez les ministères et organismes civils du gouvernement fédéral en général.

Il est indispensable, si le Canada doit survivre comme nation, que le gouvernement civil continue son activité qui est d'orienter et de diriger, particulièrement en cas d'attaque nucléaire. Chacun des gouvernements provinciaux doit avoir des contacts très étroits avec les installations centrales prévues pour un gouvernement d'urgence, à l'aide d'un système de communication hautement perfectionné.

Aussi longtemps qu'il est possible de maintenir les relations, l'administration centrale du gouvernement fédéral continuera d'assumer la direction. Si par hasard une certaine région était coupée de ses communications ou isolée, les autorités fédérales du centre régional qui travaillent avec les divers fonctionnaires provinciaux concernés assumeraient la direction de ladite région.

L'établissement de ces centres régionaux a été annoncé par le premier ministre le 31 mai dernier, lorsqu'il a déclaré que:

> Des centres régionaux seront promptement établis en chaque province. Leur importance et leur nature varieront en fonction de certains éléments, par exemple la densité de la population à desservir, la possibilité d'une attaque directe sur la capitale provinciale, et en particulier, le système de communications d'urgence et ses exigences techniques. Les centres ne seront pas immenses, mais ils suffiront à assurer l'efficacité requise.
>
> En certaines provinces, il faudra faire de la construction, tandis que dans d'autres, la transformation d'immeubles existants pourrait satisfaire aux exigences. Ce qu'il faut avant tout, c'est une protection suffisante contre les retombées radio-actives, péril contre lequel le gouvernement encourage les citoyens à se protéger par l'aménagement d'abris convenables dans les sous-sols. Nous prenons des dispositions immédiates en vue de pourvoir aux bâtiments requis et nous allons tout de suite étudier avec les autorités provinciales les dispositions à prendre pour que les provinces se servent de ces bâtiments.

Des fonds sont prévus dans le présent budget pour le lancement de tels projets cette année.

En mai 1959, un décret du conseil dit Décret de 1959 sur la défense civile, a été adopté, lequel établit les responsabilités des divers ministères que l'organisation des mesures d'urgence concerne. Le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, qui avait jusqu'ici représenté l'autorité centrale en matière de défense civile sur le plan fédéral, est désormais chargée de la direction gnérale et de la mise au point du programme touchant les services d'hygiène et de bien-être d'urgence dont l'exécution, en général, relèvera des provinces. En plus, ce ministère administre l'École de défense civile d'Arnprior en Ontario.

Le ministère de la Justice s'est vu confié la responsabilité de faire appel à la Gendarmerie royale du Canada pour le maintien de la loi et de l'ordre et en ce qui concerne certains autres aspects du contrôle de la circulation.

Le premier ministre, par l'intermédiaire de l'Organisation des mesures d'urgence du Conseil privé, est responsable de certaines opérations particulières du programme de la défense civile, dont l'administration de l'aide financière aux provinces et aux municipalités.

La principale tâche de l'Organisation des mesures d'urgence dans le domaine de la défense civile est d'assumer la responsabilité générale de la coordination de toutes les initiatives de la défense civile à l'échelon fédéral. Pour ce qui est de la réorganisation des fonctions des autorités fédérales et provinciales sous ce rapport, il est peut-être plus juste de souligner que les provinces ont moins la responsabilité des tâches techniques qui sont maintenant acquittées par l'Armée mais qu'elles doivent s'occuper davantage des questions touchant la santé et le bien-être.

Pour ce qui est des dispositions économiques, le gouvernement a annoncé la formation en temps de paix d'un organisme d'approvisionnements de guerre. Cet organisme qui relève du ministère de la Production de défense, régira en temps de guerre, la distribution et l'usage des fournitures essentielles, leur prix, leur rationnement, au besoin, et par tous les moyens possibles verra à assurer aux survivants leur part des biens disponibles.

Les projets pour le contrôle des communications progressent à un rythme rapide.

De plus, des plans prévoyant le contrôle de tous les genres de transport,

— par air, par eau, par chemin de fer et par terre, sont présentement mis au point par le ministère des Transports.

Un comité du gouvernement, dit Comité du Cabinet chargé des plans d'urgence a été établi. En qualité de ministre de la Défense nationale, j'en suis le prsident et les autres membres sont les ministres des Finances, du Commerce, de la Santé nationale et du Bien-être, de la Production de défense, de la Justice, le ministre associé de la Défense nationale et le ministre sans portefeuille.

Ce comité est chargé d'étudier les principales questions d'administration se rapportant aux mesures d'urgence et de soumettre lesdites questions à l'examen du Cabinet.

Certaines responsabilités à l'égard des opérations de survie m'avaient été confiées en ma qualité de ministre de la Défense nationale en vertu du Décret du conseil susmentionné, lesquelles ont été réassignées au sein de mon ministère à l'Armée, qui recevra l'aide de la Marine royale du Canada et de l'Aviation royale du Canada, le Conseil de recherches pour la défense fournissant l'assistance nécessaire dans le domaine de la recherche.

Les responsabilités qui m'ont été confiées sont les suivantes:

a) Fournir les facilités techniques et mettre sur pied un système d'alerte pour avertir le public de la possibilité et de l'imminence d'une attaque;

b) Déterminer l'endroit d'une explosion nucléaire et la nature des retombées, et prendre les mesures nécessaires pour mettre le public en garde contre les retombées;

c) Évaluer les dommages et le nombre de victimes résultant de l'attaque et des retombées;

d) Contrôler, diriger et poursuivre la réintégration dans les régions endommagées par une explosion nucléaire ou contaminées par de dangereuses retombées radioactives, le travail de décontamination dans ces régions, et le sauvetage ainsi que les premiers secours aux personnes blessées ou immobilisées sur place;

e) Diriger les services de police et d'incendie dans les régions sérieusement endommagées ou contaminées qui font l'objet d'opérations de réintégration, y compris le contrôle de la circulation et le déplacement de la population dans ces régions; — j'appuie sur les mots «dans ces régions.»

f) Diriger les services municipaux et autres visant l'entretien et la réparation des réseaux d'aqueduc et d'égout dans les régions sérieusement endommagées ou contaminées;

g) Fournir une aide d'urgence aux autorités provinciales et municipales pour le maintien de la loi et de l'ordre et pour faire face à la panique ou à la désintégration de l'autorité civile; et

h) Voir au maintien et à la mise en service des facilités de communications d'urgence.

Les forces régulières et la milice de l'Armée canadienne sont maintenant organisées pour les opérations de survie et celles qui seraient au Canada au moment de l'attaque mais qui ne seraient pas directement engagées dans un travail prioritaire comme la défense même du sol canadien, pourraient servir à cette fin.

L'Armée canadienne a inauguré une série d'études corrélatives en vue d'examiner à fond les divers aspects du problème que pose la survivance. Les domaines étudiés comprennent les cas possibles de radiation, les incendies, le contrôle de la circulation dans les régions éprouvées, la réintégration et les

opérations de sauvetage entreprises à échelles, le déblaiement des routes, l'évaluation des dommages et des pertes, les problèmes de décontamination, les reconnaissances et la surveillance, les sources d'alimentation, de combustible et de main-d'œuvre à l'intention des forces de secours, la direction des services municipaux de même que le commandement et le contrôle de telles opérations.

Le commandement des forces armées engagées dans des opérations de survie sera exercé par le chef de l'état-major général qui pourra le déléguer au besoin aux commandants généraux. Le commandement des forces navales et aériennes qui seront appelées à aider l'Armée et à servir en leur rôle ordinaire sera assumé par le commandant du service concerné. Ce commandant sera responsable devant l'officier de l'armée en charge de l'opération. Ces forces seront assignées à ce travail spécial de survivance nationale en vertu ordinairement d'une ordonnance du commandant général de l'ensemble des troupes concernées, ou d'un commandant d'une zone ou d'une armée locale, advenant une interruption dans les communications. Étant donné que les tâches sont confiées à titre de responsabilités directes en cas d'attaque nucléaire, il n'est pas besoin d'attendre des autorités provinciales une requête officielle, comme cela serait exigé si l'aide était requise pour des désastres non considérés comme des cas d'urgence nationale. Toutefois, vu que les autorités provinciales sont responsables de certains aspects de la défense civile, les opérations de survie conduites par les forces militaires seront étroitement coordonnées à celles des autorités provinciales de la défense civile.

Les principales tâches de l'Armée se répartissent en trois grandes catégories; tout d'abord, la fourniture des facilités techniques et la mise sur pied d'un système d'alerte pour avertir le public de la possibilité et de l'imminence d'une attaque. Un réseau national d'alerte partant d'un centre fédéral d'alerte est relié à tous les centres provinciaux d'alerte et de là à divers endroits de moindre importance où se trouvent des agglomérations humaines. Puis des dispositions sont prévues pour l'obtention, l'enregistrement graphique et la diffusion d'informations sur les retombées. Les réseaux d'alerte d'enregistrement des retombées ont tous deux exigé une amplification considérable des services de communication de l'Armée de même que l'agrandissement imposant des cadres du Service royal des transmissions. En troisième lieu, l'organisation et le lancement d'opérations en vue de la réintégration dans les régions endommagées par une attaque nucléaire.

Quant au réseau d'alerte, pour être efficace il faut qu'il soit aménagé de façon à colliger, évaluer et diffuser tous les renseignements pertinents et techniques touchant les nombreuses pertes que le Canada pourrait subir. Le réseau doit pouvoir établir des communications immédiates avec toutes les sources d'informations utiles comme celles du réseau NORAD et celles des services de renseignements militaires et d'autres organismes appropriés. Il doit renfermer des éléments capables d'évaluer les effets probables de l'activité aérienne des forces ennemies sur la population civile et les moyens de diffuser les avertissements, les avis et les instructions connexes au public. Le réseau d'alerte, aménagé par l'Armée en vue d'assurer la survivance de la nation en cas d'attaque, a commencé de fonctionner le 1er septembre 1959. Des officiers y sont maintenant préposés à Ottawa et à des centres d'alerte dans chacune des provinces. Le signal d'alerte sera donné par des sirènes et annoncé sur les réseaux radiophoniques des provinces. L'Armée s'est chargée de la fourniture, du fonctionnement et de l'entretien des sirènes de même que de l'établissement des lignes essentielles de communication avec les stations de la radio civile des provinces.

Le coût prévu du réseau d'alerte et des établissements requis pour les sirènes des régions centrales et l'aménagement des lignes devant desservir

les stations radiophoniques prioritaires s'élève à peu près à $650,000 pour la présente année et à $970,000 pour 1961-1962.

Je pourrais mentionner à ce sujet que le gouvernement, après avoir étudié la question de prévoir une régie efficace du réseau national des télécommunications durant une guerre atomique, en est venu à la conclusion qu'il serait nécessaire de créer une organisation d'urgence si le gouvernement, certains organismes et usagers chargés de fonctions essentielles, devaient obtenir le meilleur service possible avec ce qu'il resterait de telles installations après l'attaque. A cette organisation serait confiée la tâche de régir et d'administrer le réseau national des communications, y compris les émissions radiophoniques et télévisées. Cet organisme serait connu sous le nom d'Organisation nationale des télécommunications en temps d'urgence. Il serait fondé au sein du ministère des Transports, sous la direction de mon collègue, le ministre des Transports. Il recevrait les conseils d'un comité composé de fonctionnaires supérieurs d'autres ministères du gouvernement qui s'intéressent particulièrement à la question des télécommunications.

La diffusion des avertissements au public dans les petits centres nécessitera la collaboration de la gendarmerie locale, des brigades d'incendie et d'autres organismes provinciaux et municipaux. Dans de telles circonstances, la responsabilité totale incombera à l'Armée avec l'aide des autres organismes qui agiront en son nom. Le Gouvernement se propose d'aménager à l'intérieur des provinces des installations d'alerte par sirènes et de fournir d'autres genres de communications qui viendront s'ajouter à ceux qui sont présentement conçus pour alerter le public en cas d'urgence.

La seconde grande tâche de l'Armée, qui est d'obtenir, d'enregistrer et de diffuser les informations touchant les retombées, pose de très graves problèmes.

Pour être efficace le réseau d'enregistrement des explosions nucléaires et des retombées doit fonctionner et employer un personnel 24 heures par jour. Il doit comprendre

a) Des postes d'enregistrement des explosions nucléaires dans les régions susceptibles de servir de cibles.

b) Des établissements provinciaux de recherches sur les effets nucléaires installés dans nos centres d'alerte et munis des données météorologiques s'y rapportant et nécessaires pour l'évaluation des retombées radioactives que causeraient probablement les explosions dans nos propres régions-cibles et dans les régions-cibles avoisinantes des États-Unis. Ces centres doivent avertir le public de la nature probable des retombées, informer les autorités fédérales des explosions et de leurs effets immédiats et prédire l'arrivée probable des retombées d'après les intensités mesurées.

c) Des postes pour l'enregistrement de la densité de la radiation par tout le pays en vue de fournir continuellement aux établissements provinciaux de recherches des rapports sur les intensités de la radiation.

Le réseau d'enregistrement des explosions et des retombées nucléaires que propose l'Armée prévoit l'établissement par tout le pays de 2,000 postes, dont 200 se trouveraient dans le Nord. Si vous regardez la carte du Canada vous y verrez les divers postes d'enregistrement de la radiation qu'il est projeté d'établir.

Ces additions assez imposantes à la carte représentent les régions mêmes où il y aurait des retombées advenant l'explosion d'une bombe dans certains centres désignés.

Les explosions dans ces cas se produiraient à un endroit situé près d'Ed-

monton, comme il est indiqué et plus bas, au sud, près de Windsor — et ici les régions marquées sont celles qui seraient atteintes.

M. HELLYER: Le Ministre pourrait-il indiquer sur la carte les retombées produites par une seule grande explosion?

M. PEARKES: Je vais demander au major Corbeau de vous l'illustrer.

Le major F.-S. CORBEAU: C'est là, une force de 5 mégatonnes à une hauteur d'explosion de 850 mètres; Edmonton: explosion au sol d'une force de 5 mégatonnes; Windsor: explosion au sol d'une force de 5 mégatonnes; Ottawa: force de 5 mégatonnes, hauteur de l'explosion, 850 mètres.

M. PEARKES: Je puis mentionner que dans les régions populeuses qui se trouvent au sud de cette ligne noire, les caractéristiques des retombées ordinaires exigeraient que ces postes d'enregistrement soient localisés sur un réseau de 15 par 45 milles, s'étendant de l'est à l'ouest. La raison pour laquelle nous avons un si grand nombre de ces centres d'enregistrement, c'est que nous voulons connaître aussi à fond que possible la formation des retombées. Les services de l'Armée et ceux d'autres organismes ne permettent pas de couvrir toute l'étendue géographique qui s'impose dans une telle entreprise. Il faudra donc que les divers ministères fédéraux, les organismes provinciaux et municipaux, les organisations civiles à caractère bénévole et peut-être certaines associations commerciales travaillent ensemble à l'aménagement d'un réseau efficace.

Nous maintenons un service d'alerte dont le rôle est d'avertir du danger des retombées possibles partout au Canada. C'est-à-dire que si des bombes explosaient dans une partie quelconque du continent nord-américain, nous pourrions prédire quel endroit présenterait des risques à cet égard. Il ne s'ensuit pas nécessairement qu'une bombe devrait tomber au Canada pour qu'une telle menace se fasse sentir. Une bombe pourrait être lancée au sud de la frontière. Les retombées se produisent quelque temps après l'explosion même et peuvent se disperser sur une très grande étendue.

Afin de maintenir en état de disponibilité un tel réseau d'alerte, nous avons à Ottawa et dans divers centres au Canada de grandes cartes qui sont recouvertes d'un grillage. Nous recevons tous les jours, parfois deux ou trois fois par jour, un rapport sur les conditions atmosphériques; ces rapports informent les centres de la vélocité du vent à des hauteurs variées et de la direction des vents. Lorsqu'un nuage atomique se forme à des milliers de pieds dans l'espace les particules se précipitent sur la terre et la direction de la retombée prend celle du vent. Naturellement, le vent n'a pas la même vélocité à toutes les altitudes. Un vent peut souffler beaucoup plus vite, disons du nord-ouest à quelque mille pieds du sol alors que plus haut la direction du vent peut être tout à fait à l'opposé et la vélocité bien différente. En conséquence, quand les particules retombent elles peuvent être poussées dans une certaine direction à 20,000 et 30,000 mille pieds d'altitude tandis que plus bas, à 10,000 pieds, elles sont poussées dans une autre direction. Nous recevons chaque jour des rapports des divers centres du ministère des Transports disséminés à travers le Canada. Nous avons choisi 13 endroits qui pourraient être attaqués par une bombe et nous avons préparé une carte des retombées de chaque jour.

A l'aide d'un code qui est facilement déchiffrable si on superpose à la carte le grillage dont j'ai parlé, les divers centres d'alerte peuvent s'échanger très rapidement des informations sur ces retombées qu'il est posible de réenregistrer en temps opportun.

Il est fort probable qu'il y a un certain intervalle de temps entre l'explosion de la bombe et la retombée. Des diverses retombées ainsi supposées sont tirées un certain nombre de lignes montrant le temps approximatif qu'elles

prendraient pour arriver à un endroit particulier. Ces renseignements seraient transmis aux régions intéressées. Ce procédé est continuellement modifié par les fonctionnaires du service, ce qui permet d'initier une grande partie de notre personnel régulier à la façon de calculer les retombées radio-actives. Nous pouvons maintenant communiquer ces renseignements n'importe quand s'ils sont requis et s'il se présente un cas d'urgence.

M. LAMBERT: Le Ministre possède-t-il des graphiques pouvant illustrer cet aspect particulier dont il a parlé, au sujet des retombées et du grillage présentement en usage?

Le PRÉSIDENT: Un graphique qui pourrait être reproduit dans les témoignages.

M. PEARKES: Oui. Si vous regardez cette carte, vous verrez le graphique du réseau couvrant à peu près la province d'Alberta. Vous verrez, à l'intérieur de cette région, les lignes rouges qui sont tracées. Il y a là une zone appelée E.K. et d'autres F.K. et G.K. couvrant d'autres parties du Canada. Or, dans tous les centres provinciaux, le marquage des cartes se fait en superposant à celles-ci le même grillage. Peu importe l'échelle de la carte. En donnant la région E.K. pour ensuite se reporter aux lettres du carré, disons JG59, vous pourrez en faire connaître l'exacte position aux autres centres. Vous serez en mesure d'indiquer la région où des retombées sont prévues ou rapportées. Les stations d'enregistrement que vous voyez ici, feront rapport qu'il y a ou qu'il n'y a pas de retombées dans cette région particulière. Et ainsi sera connue la nature exacte des retombées, ce qui facilitera beaucoup la tâche de conseiller les gens sur l'endroit où aller s'ils doivent se déplacer d'un certain centre, ou de les avertir s'ils sont en danger. Et comme il est possible de calculer le temps que prennent les poussières pour descendre, vous pourrez avoir une idée du moment où les retombées arriveront. Prenez, par exemple, ce grand graphique là; de telles particules pourraient arriver, mettons à Battleford, trois ou quatre heures après l'explosion. Vous connaissez la direction générale du vent et vous pouvez présumer de la vitesse des retombées. Par conséquent, vous pourrez prédire qu'à Wainwright, disons, les retombées arriveront quelque trois heures après l'explosion de la bombe.

Le PRÉSIDENT: Voulez-vous continuer, monsieur le ministre.

M. PEARKES: Ainsi, nous avons aujourd'hui en plus du réseau d'alerte de l'Armée qui fonctionne 24 heures par jour, des centres d'alerte fédéraux et provinciaux, qui font le calcul deux fois par jour des retombées que pourraient provoquer des explosions nucléaires dans les régions-cibles canadiennes et dans des régions-cibles avoisinantes des États-Unis.

De plus, il s'impose de façon pressante d'assurer avec les États-Unis l'échange rapide et efficace des données relatives aux explosions nucléaires et aux retombées. Évidemment, si une bombe tombe tout près de la frontière, les retombées pourraient être entraînées de l'autre côté et arriver au Canada. Aussi, nous tenons-nous en étroits rapports avec l'organisation des États-Unis.

Cela est possible par l'intermédiaire des organismes établis.

La responsabilité de l'Armée quant à l'évaluation des dommages et des pertes résultant d'une attaque et des retombées se limitera à l'estimation du pourcentage de tels dommages et de telles pertes dans les régions atteintes. Un groupe d'étude a été formé sous les auspices de l'Organisation des mesures d'urgence et se compose des représentants de chacun des ministères en cause. A chacun des ministères incombe la charge de décider quel genre d'informations seront instamment requises et à quelles régions il faudra les destiner. Les résultats en seront transmis au Comité du cabinet chargé des plans d'urgence. On pourra ensuite faire le choix de la méthode à employer pour l'évaluation des dommages.

Nous n'en sommes pas encore arrivés à ce stade.

En troisième lieu, l'Armée est chargé du problème de la pénétration dans les lieux affectés par l'explosion nucléaire ou contaminées par de fortes retombées radioactives. Les forces permanentes et la milice sont équipées et entraînées pour de telles opérations de réintégration et de sauvetage. L'effectif imposant de l'Armée, tant régulière que de réserve, limite le personnel disponible pour ces tâches.

Les présentes prévisions laissent entendre qu'il pourrait arriver que plusieurs milliers de civils soient obligés d'aider aux opérations de survie, en plus du personnel disponible des services. La responsabilité de former et d'organiser ce personnel, et il s'agit ici du personnel civil, incombe aux provinces et aux municipalités. En cas de désastre, l'activité des civils entraînés aux opérations de sauvetage serait surveillée et dirigée par l'Armée dans les régions qui auraient souffert d'une attaque nucléaire ou auraient subi de lourds dommages. On projette d'employer les forces armées aux opérations de survie en unités entièrement mobiles et indépendantes, pour des périodes limitées de temps. De telles troupes devraient avoir subi un entraînement leur permettant de pénétrer dans les régions endommagées ou gravement contaminées en vue de secourir les blessés ou les immobilisés sur place, d'aider à maintenir la loi et l'ordre et d'assurer la surveillance des endroits stratégiques.

Ces unités mobiles seront recrutées parmi les membres des régiments blindés, des régiments de l'artillerie ou des bataillons de l'infanterie. Toute l'armée canadienne postée en ce pays a maintenant été organisée en diverses colonnes mobiles qui peuvent se transporter rapidement dans toute région où il y aurait eu destruction. Il y a présentement en entraînement plus de 22 de ces colonnes régulières et 44 colonnes composées de l'armée régulière et de la milice. La composition peut en varier, mais chaque colonne compte en moyenne plus de 800 hommes. Elles sont pourvues ou l'on est à les pourvoir d'équipement de sauvetage. Une partie de cet équipement se compose d'instruments simples et élémentaires tels les suivants: câbles spéciaux, crics pour soulever les effondrements, échelles, trousses de secours, divers instruments de radiation permettant la vérification n'importe quand, et d'autres beaucoup plus compliqués.

On remet à chaque homme un petit bouton, qui est vérifié de temps à autre afin de déterminer le degré de radio-activité qu'il a absorbé. De plus, ces colonnes possèderont un équipement spécial pour combattre les incendies. Elles auront des équipements de cuisine de campagne et de divers genres de postes de radio. Elles recevront aussi du matériel spécialisé comme des réservoirs mobiles d'eau, des véhicules de réparation, des camions munis d'appareils de soudage et de coupage.

Des plans sont également en voie d'exécution pour l'obtention d'un approvisionnement de phares d'éclairage, de générateurs auxiliaires, de pompes centrifuges, d'appareils de respiration spéciaux, d'autres instruments de radiation, y compris ceux qui peuvent être utilisés dans les airs, dans les véhicules et qui sont capables de détecter la radioactivité à une certaine distance. Les installations de T.S.F. seront augmentées avec la fourniture de l'appareil C42 à très hautes fréquences qui est fabriqué au Royaume-Uni, et dont la commande est maintenant passée. C'est là l'appareil militaire le plus perfectionné de ce genre.

L'entraînement aux opérations de survie entre dans les exercices ordinaires de l'armée et, en tant que tel, il est inclus dans les programmes d'entraînement collectifs et individuels. Les services techniques de l'armée aideront à la décontamination du personnel, des approvisionnements d'eau, des vêtements et du matériel et fourniront des renseignements à ce sujet. L'armée

dirigera les travaux de déblaiement et on lui fournira tout le matériel lourd disponible pour ses travaux mécaniques. A ces fournitures sera ajouté de l'équipement non militaire lorsque la chose sera possible.

Aux stades initiales, les ressources militaires et des services seront coordonnées par l'armée et bien que la fourniture des approvisionnements médicaux regarde surtout le ministère de la Santé nationale et du bien-être social, les services médicaux de l'Armée donneront le traitement initial dans les régions de réintégration. Ils aideront à faire évacuer les blessés après les avoir décontaminés.

Bien que l'Armée ne s'arrogerait pas les fonctions des services policiers, les brigades d'incendie et des autorités municipales dans les régions gravement dévastées ou contaminées, elle serait chargée de la surveillance complète dans les zones sujettes aux opérations de réintégration.

Il faut reconnaître que la fourniture d'aide d'urgence aux autorités provinciales et municipales en vue du maintien de la loi et de l'ordre, et dans les cas de panique ou de desintégration de l'autorité civile durant une attaque nucléaire, représente une tâche nouvelle pour l'Armée seulement dans le sens qu'une telle aide sera beaucoup plus grande que tout ce que nous avons vu jusqu'ici. Les services armés se sont toujours vu confier la responsabilité de fournir de l'aide aux autorités civiles pour le maintien de la loi et de l'ordre, seulement naturellement sur demande ou lorsque la situation menacait d'échapper au contrôle des autorités civiles responsables.

J'ajouterai seulement que les escadrons auxiliaires de l'Aviation royale du Canada sont à l'entraînement, et qu'ils sont équipés d'avions Otter, ce qui prêtera main-forte à l'Armée dans les opérations de survie. A l'heure actuelle, c'est là un des rôles que jouent plusieurs des escadrons auxiliaires de l'Aviation royale du Canada.

Le PRÉSIDENT: Je vous remercie beaucoup, monsieur le ministre.

Messieurs, cela complète l'étude des quatre groupes, comme il avait été proposé dans notre programme, à savoir ceux des Nations Unies, de l'OTAN, du NORAD, et de la survivance nationale en cas d'urgence.

Vous verrez à la page 226 (version anglaise) des procès-verbaux et temoignages, le commencement de l'exposé du ministre sur l'OTAN.

M. SMITH *(Calgary-Sud)*: Pourrais-je demander une question, monsieur le président?

Le PRÉSIDENT: Certainement.

M. SMITH *(Calgary-Sud)*: Je constate que le Ministre a avec lui plusieurs de ses cartes et graphiques ainsi que plusieurs membres de son personnel, relativement au programme de survivance nationale. Je me demandais si cela pourrait servir à son personnel, et tandis que nous avons encore ce sujet frais à la mémoire si, dans les circonstances, nous ne pourrions pas étudier le dernier rapport le premier.

Le PRÉSIDENT: Nous pourrions le faire. Cependant, il est maintenant dix heures et demie. Je crois que ce groupe particulièrement intéressé à cette section du programme de survivance en cas d'urgence doit partir de toute façon. Dans les quelques minutes qui restent, j'avais pensé que si nous revenions à l'exposé du ministre sur l'OTAN, nous pourrions commencer l'interrogatoire là-dessus et ensuite terminer la séance dans quinze minutes.

M. CARTER: Procédons de cette façon, monsieur le président. Je vois ici un certain nombre de graphiques et de cartes, lesquels, je crois, ont été apportés ici dans un certain but. Tandis que cet exposé est tout frais dans notre mémoire, peut-être pourrions-nous nous en servir. Si ces documents

ont été apportés pour illustrer quelque point spécial, je pense que nous devrions en profiter pendant qu'ils sont ici..

Le PRÉSIDENT: C'est ce qu'a dit M. Smith. Je croyais que ces témoins devaient revenir une seconde fois; n'est-ce pas exact, monsieur le ministre?

M. PEARKES: Comme vous voulez.

Le PRÉSIDENT: Je ne crois pas que nous puissions terminer le tout dans quinze minutes.

M. CHAMBERS: Peut-être, monsieur le président, pourrions-nous jeter un coup d'oeil sur ce que nous avons présentement ici.

Le PRÉSIDENT: Il y a autre chose, monsieur le ministre. Y a-t-il quelque façon de reproduire certains de ces documents pour que nous puissions les inclure dans les témoignages?

Des VOIX: Oh non.

Le PRÉSIDENT: Je ne vois pas comment cela pourrait se faire. Y a-t-il quelque point que vous aimeriez souligner, monsieur le ministre, tandis que ces grandes cartes sont ici?

M. SMITH *(Calgary-Sud)*: Posons notre question ainsi: le ministre ou les membres de son personnel désirent-ils dire quelque chose au sujet de ces cartes?

M. PEARKES: Très brièvement, monsieur le président, je crois que je puis dire ceci. Ce grand graphique ici fait voir l'organisation générale du réseau d'alerte pour la survivance en cas d'attaque.

Nous pourrions assumer que du quartier général du NORAD, qui en est le principal centre à Colorado Springs, nous pourrions être avertis promptement de l'arrivée de bombardiers ou d'une attaque par projectiles téléguidés.

Un tel avertissement serait communiqué de cet endroit à la région du nord à Saint-Hubert, et transmis simultanément ici à Ottawa. Une décision serait prise à Ottawa quant au temps où il faudrait donner l'alerte, c'est-à-dire quant au moment où il faudrait faire sonner les sirènes partout au Canada. Il serait possible de transmettre cette communication à tous les centres provinciaux, où sont aménagés depuis septembre dernier, je tiens à le faire remarquer, les installations d'alerte des provinces qui sont 24 heures par jour au service de la population canadienne, depuis la Colombie-Britannique jusqu'à Terre-Neuve.

Une fois cet avertissement donné à Ottawa, à l'effet qu'il fallait disons sonner l'alerte dans les provinces de Québec ,du Nouveau-Brunswick, de l'Île du Prince-Édouard et de Terre-Neuve, des sirènes retentiraient. «Restez aux écoutes et demeurez à l'intérieur pour entendre les instructions qui vous seront données», vous diraient-elles.

Le réseau d'émissions contrôlées commencerait alors à fonctionner, et certaines stations désignées annonceraient les autres directives émanant des divers centres d'alerte des provinces. C'est là la situation à l'heure actuelle.

M. WINCH: Monsieur le président, puis-je demander au ministre si les rapports des trois réseaux d'alerte au radar ne sont transmises qu'au NORAD, le principal centre d'alerte, ou sont-ils transmis n'importe où ailleurs? J'imaginerais qu'un centre comme cela serait le premier que viserait toute attaque S'il était détruit, qu'adviendrait-il alors?

M. PEARKES: Si Colorado Spring était détruit?

M. WINCH: Tout d'abord, les alertes émanant des trois lignes de radar que nous avons ne sont-elles données qu'au centre du NORAD?

M. PEARKES: Non; elles sont transmises simultanément à toutes les régions du NORAD.

M. WINCH: A toutes les régions en même temps?

M. PEARKES: A toutes les régions; elles reçoivent les informations simultanément.

Le PRÉSIDENT: Nous les recevons à Saint-Hubert en même temps que Colorado Springs.

M. CARTER: J'aimerais faire deux propositions, monsieur le président. Lorsque le ministre décrivait ces additions sur la carte, il avait été mentionné que ces régions laissaient supposer une explosion de cinq megatonnes.

Je vois que ce graphique-ci fait voir ce qu'est une explosion de cinq megatonnes, et ses conséquences possibles. Je crois que cela devrait être porté dans le rapport, à l'intention des gens qui pourraient lire ce témoignage, - pour leur gouverne.

Le PRÉSIDENT: C'est là une bonne idée. Pourrions-nous l'avoir maintenant, monsieur le ministre?

M. CARTER: L'autre proposition que j'aimerais faire, alors que je l'ai toute fraîche dans ma mémoire, est ceci: un assez long exposé avait été fait à ce sujet dans les témoignages du Comité des prévisions de dépenses, au temps où les prévisions de dépenses de la Santé nationale avaient été soumises à la Chambre. Il vaudrait peut-être la peine de se procurer le témoignage de cette séance particulière et de la rendre disponible en même temps que celui d'aujourd'hui.

Le PRÉSIDENT: Chacun des membres a un exemplaire de ces témoignages à son bureau.

M. CARTER: Je pensais aux gens de l'extérieur, qui . . .

Le PRÉSIDENT: Votre idée c'est d'inclure dans ce témoignage celui qui avait été donné au Comité des prévisions de dépenses de M. Smith.

M. CARTER: Oui, parce que les gens de l'extérieur, qui naturellement s'adresseraient à ce comité, pourraient ne pas penser, ou ignorer qu'un autre témoignage a été donné au Comité des prévisions de dépenses sur le même sujet.

M. WINCH: Vous leur avez maintenant dit.

Le PRÉSIDENT: Pourriez-vous expliquer cela, s'il vous plaît, monsieur le ministre?

M. PEARKES: Pour les fins du rapport, ce graphique fait voir les dommages d'une explosion provoquée avec une arge de cinq mégatonnes, en supposant que celle-ci a été lancée à un certain endroit particulier. Sur cette carte-ci, c'est Ottawa.

M. WINCH: S'agit-il d'une explosion dans les airs ou sur le sol?

M. PEARKES: Les données représentent la moyenne entre une explosion au sol et une à basse altitude. En supposant que l'explosion de la bombe se soit produite ici . . .

Le PRÉSIDENT: Lorsque vous dites «ici», monsieur le ministre, vous voulez dire Ottawa, - cette remarque est simplement aux fins du rapport?

M. PEARKES: Oui, Ottawa. Sur un rayon de deux milles partant du point où la bombe a explosé, la destruction serait complète et tout le personnel serait tué.

Sur un rayon de cinq milles, les édifices seraient démolis ou sérieusement endommagés; les murs et les toits s'écrouleraient; les bâtiments dont la charpente est d'acier seraient tout tordus.

Sur un rayon de huit milles, les maisons seraient endommagées à un tel point qu'elles ne seraient pas réparables; les charpentes seraient tordues, les mus fendus, les portes et les entrées endommagées.

Sur un rayon de dix milles de là, les maisons et les édifices seraient inhabitables dans des conditions normales. Les valeurs ont été adaptées aux normes et aux genres de construction établies au Canada.

Cela naturellement s'appliquerait au rayon émanant d'explosions de bombes partout, à tout endroit.

Le PRÉSIDENT: Merci, monsieur le ministre. Je crois, messieurs, que sur cette note nous allons ajourner la réunion jusqu'à . . .

M. HELLYER: Avant d'ajourner, monsieur le président, je me demande si nous ne pourrions pas convoquer une réunion du comité directeur pour deux raisons, dont l'une, afin de permettre d'accélérer le travail de ce comité en ajoutant peut-être une séance supplémentaire par semaine, et l'autre, en vue de considérer à quel moment il sera plus facile pour les membres de se réunir maintenant que la Chambre siège le matin. Également, l'ancien horaire sur lequel nous nous étions entendus n'a plus son utilité.

Le PRÉSIDENT: Nous allons étudier cette question soit cet après-midi soit au début de la semaine prochaine, lorsque nous saurons quand ce groupe arrivera ici. Ensuite, messieurs, nous reviendrons à la page 226 (édition anglaise) à notre prochaine réunion.

M. HELLYER: Monsieur le président, j'ai juste une chose à ajouter à ce sujet. J'en ai fait mention trois fois, je crois. Je suis certain que nous serons autorisés à demander quelques questions d'ordre général avant d'aborder particulièrement la question du NORAD et de l'OTAN.

Le PRÉSIDENT: Oui, notre but en ce moment est d'établir simplement l'ordre du jour à suivre.

M. WINCH: Monsieur le président, puis-je faire remarquer que lorsque j'ai parlé un peu plus tôt ce matin, j'aurais dû faire entendre clairement que je ne faisais pas allusion à la presse toute entière; je ne voulais parler que de certains de ses secteurs.

M. SMITH *(Calgary-Sud)*: Sommes-nous encore en réunion?

Le PRÉSIDENT: Non.

M. SMITH *(Calgary-Sud)*: Y a-t-il d'autres déclarations à faire au sujet de la presse?

Le PRÉSIDENT: C'est celle-ci.

La séance est levée.

CHAMBRE DES COMMUNES

Troisième session de la vingt-quatrième législature

1960

COMITÉ SPÉCIAL DES

DÉPENSES AUX FINS DE LA DÉFENSE

Président: M. G. E. HALPENNY

PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

Fascicule 12

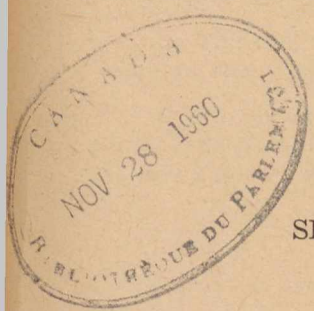

SÉANCE DU MERCREDI 15 JUIN 1960

Prévisions de dépenses du ministère de la Défense nationale pour l'année financière 1960-1961

TÉMOINS:

L'honorable George R. Pearkes, V.C., ministre de la Défense nationale; le colonel L. E. Kenyon, directeur des plans et opérations de survivance.

L'Imprimeur de la Reine, Contrôleur de la Papeterie, Ottawa, 1960

COMITÉ SPÉCIAL DES DÉPENSES
AUX FINS DE LA DÉFENSE

Président: M. G. E. Halpenny

Vice-Président: M. Roger Parizeau

et MM.

Baldwin	Forgie	Thompson
Cardin	Hellyer	Webster
Carter	Lambert	Winch
Chambers	Macdonald (*Kings*)	
Fairfield	Smith (*Calgary-Sud*)	

Secrétaire du Comité
Antoine Chassé.

PROCÈS-VERBAL

CHAMBRE DES COMMUNES, salle 238-S,
MERCREDI 15 juin 1960

Le Comité spécial des dépenses aux fins de la défense se réunit à 3 heures et demie de l'après-midi, sous la présidence de M. G. E. Halpenny.

Présents: MM. Baldwin, Carter, Chambers, Fairfield, Forgie, Halpenny, Lambert, Macdonald (*Kings*), Parizeau, Smith (*Calgary-Sud*), Thompson, Webster et Winch—13.

Aussi présents: L'honorable George R. Pearkes, V.C., ministre de la Défense nationale; M. E. Armstrong, sous-ministre adjoint (Finances); M. D. E. Dwyer, surintendant des documents parlementaires; le colonel L. E. Kenyon, directeur des Plans et opérations de survivance.

Avant de passer à l'Ordre du jour, M. Smith (*Calgary-Sud*) se fait l'interprète de tous les membres du Comité et offre au président leurs meilleurs vœux, à l'occasion de son anniversaire de naissance (14 juin 1960).

Le Comité reprend l'étude, interrompue le vendredi 10 juin, des prévisions de dépenses du ministère de la Défense nationale, pour l'année financière 1960-1961.

M. Pearkes est interrogé longuement au sujet de l'Organisation des mesures d'urgence. Il est assisté du colonel Kenyon.

Le Comité, ayant terminé son interrogatoire concernant l'OMU, continue d'interroger le ministre au sujet de sa déclaration sur l'OTAN.

Le Ministre, sur certaines questions qui lui sont posées, s'engage à fournir les réponses lors d'une séance ultérieure.

A 5 h. quinze de l'après-midi, l'étude des prévisions de dépenses du ministère de la Défense nationale pour l'année financière 1960-1961 n'étant pas terminée, le Comité s'ajourne à vendredi 17 juin, à 9 h. et demie du matin.

Le secrétaire du Comité,
Antoine Chassé.

TÉMOIGNAGES

MERCREDI 15 juin 1960

Le PRÉSIDENT: Messieurs, nous avons le quorum.

M. SMITH (*Calgary-Sud*) : Monsieur le président, pendant que le ministre se rend à son siège, me permettez-vous de profiter de cette occasion pour vous souhaiter un heureux anniversaire, même si vous le fêtiez hier.

Le PRÉSIDENT: Merci mille fois, monsieur Smith, c'est très aimable à vous.

Messieurs, vous vous rappelerez que, lors de la dernière séance, MM. Carter et Smith ont proposé que nous poursuivions notre étude sur la défense civile en commençant d'abord par la déclaration que le ministre devait nous faire.

Si vous voulez bien vous référer aux dernières pages du fascicule 11, vous y trouverez le début de cette déclaration.

Une fois la défense civile terminée, nous parlerons de l'OTAN.

Avez-vous des questions?

M. SMITH (*Calgary-Sud*) : Monsieur le ministre, je ne parlerai pas de ce que contient votre déclaration mais plutôt de ce qu'elle ne mentionne pas, afin d'obtenir votre opinion.

Vous savez qu'il existe, aux États-Unis, un organisme qui s'appelle la Patrouille civile de l'air. Le Canada possède aussi un organisme du genre, mais beaucoup plus modeste; il a pour mission de mobiliser les appareils de l'aviation civile, d'après un principe militaire, pour les services de recherches et de secours aériens. Il tient en disponibilité en cas d'urgence, un groupe de pilotes amateurs et il contribue, en général, au programme de survivance nationale.

Cet organisme n'est pas beaucoup reconnu au Canada. Je sais cependant, que le chef du personnel aérien a dirigé quelques enquêtes sur la possibilité de former une patrouille civile de l'air pour renforcir la mobilisation des forces militaires pour le programme de survie nationale. Il est évident qu'en cas d'urgence ou dans l'éventualité d'un désastre, les communications seraient de la plus haute importance et il semble que, si les télécommunications sont mobilisées comme elles l'ont été récemment, le ministère de la Défense nationale, en collaboration, évidemment, avec le ministère des Transports, devra alors étudier la possibilité de suivre l'exemple des États-Unis, qui ont mis à l'épreuve la grande efficacité de la Patrouille civile de l'air. Étant donné que le Canada possède un plus grand nombre de pilotes amateurs par habitant, il me semble que cette entreprise pourrait être extrêmement utile à l'OMU et qu'elle n'exigerait pas beaucoup de capial, car on dispose déjà des avions nécessaires et de pilotes compétents. Cette entreprise jouerait aussi un rôle capital dans la défense passive, qui fait le sujet de la présente discussion, et elle fournirait l'avantage de conserver un noyau de pilotes dans l'éventualité d'un cas d'urgence, en plus de fournir un apport précieux aux services de recherches et de secours aériens.

Pourriez-vous apporter vos commentaires sur cette question, monsieur le ministre?

L'hon. G. R. PEARKES (*ministre de la Défense nationale*) : Oui, monsieur. On a déjà discuté de cette question avec les forces aériennes et avec le ministère des

Transports et aussi lors de la récente réunion du comité ministériel de l'OMU. Nous avons accueilli favorablement l'offre que nous ont fait les aéro-clubs.

Nous croyons qu'au début la meilleure chose serait que chaque groupe travaille de concert avec l'organisme provincial et que tous les groupes fassent partie de l'organisme provincial de défense passive.

Comme vous le savez, il y a évidemment des escadrons auxiliaires qui font partie des opérations militaires de survie et qui ont un rôle précis à jouer.

Étant donné qu'il y a toute une variété de devoirs dont pourraient s'acquitter les aéro-clubs, comme le mouvement de la population, et d'autres problèmes semblables, nous avons pensé que le mieux serait de s'entendre avc les divers organismes provinciaux de défense passive, et nous avons alors communiqué avec eux.

M. SMITH (*Calgary-Sud*) : Monsieur le ministre, il me vient une autre question à l'esprit. Je suis heureux d'apprendre qu'on a encouragé ce groupe.

Cependant, monsieur le ministre, je ne pensais pas uniquement aux aéro-clubs, car j'ai pris une part active, par exemple, dans l'aviation commerciale privée, qui a formé, dans ma région, le service civil de contrôle aéronautique. Il y a aussi de grandes flottes d'avions commerciaux qui pourraient être disponibles et qui ne font pas nécessairement partie de l'association royale des aéro-clubs.

Ce qui m'inquiète dans votre réponse, monsieur le ministre, c'est que, dans un autre comité, nous avons constaté que le programme de survie nationale n'avait pas pris la même expansion dans toutes les provinces. Ce point est très apparent et il faut s'y attendre.

S'il s'agit d'une importante responsabilité et, si cette responsabilité doit être assumée par les provinces, n'allons-nous pas faire face à la même situation, c'est-à-dire que les provinces actives, qui ont un bon programme de défense passive, utiliseront à bon escient ces avions, tandis que les provinces inactives ne sauront pas en tirer tous les avantages possibles.

Je suis partisan de l'uniformité et je me demande si vous ne devriez pas prendre vous-même la direction de cette entreprise, par l'entremise de l'aviation.

M. PEARKES : Comme je l'ai dit, il y a eu un pas de fait tout récemment et nous avons pris contact avec les provinces en vue de coordonner les diverses entreprises. Naturellement, nous aimerions bien que toutes soient ramenées au même palier. Cette coordination sera effectuée par l'entremise des fonctionnaires de l'OMU des diverses provinces.

Le PRÉSIDENT : Voulez-vous poser une question, monsieur Lambert?

M. LAMBERT : Oui, et sur le même sujet.

Est-ce que la direction de l'entreprise sera assumée par le directeur régional de l'OMU, ou bien si elle sera laissée entre les mains de l'autorité provinciale?

M. PEARKES : Le comité de l'OMU s'est adressé aux provinces et aux aéro-clubs pour leur demander que les aéro-clubs se tiennent en contact avec les provinces. Évidemment, le fonctionnaire régional de l'OMU sera là pour donner tous les conseils nécessaires et pour fournir toute l'aide qu'il pourra et il tâchera de donner l'élan à cette entreprise spéciale.

M. LAMBERT : Serait-il juste de dire que l'autorité provinciale prendra l'initiative qui revenait à l'OMU?

M. PEARKES : Je dirais plutôt que l'OMU a déjà pris l'initiative en main et que les organismes provinciaux des diverses provinces, où il y a un fonctionnaire de l'OMU qui est très familier avec l'entreprise, se chargeront maintenant de la direction.

Le PRÉSIDENT : Messieurs, avez-vous d'autres questions à poser sur ce point particulier avant que nous passions à un autre point?

M. FAIRFIELD: Au sujet du personnel civil, M. le président a déclaré au début de la page 271 (version anglaise):

> En cas de désastre, l'activité des civils entraînés aux opérations de sauvetage serait surveillée et dirigée par l'Armée dans ces régions qui auraient souffert d'une attaque nucléaire ou auraient subi de lourds dommages.

Peut-être que M. le ministre se rappellera que, lors des grands raids effectués en Grande-Bretagne, on trouvait que les opérations ordinaires de sauvetage n'étaient pas trop bien exécutées par les civils, jusqu'à ce que ces civils fassent partie de l'armée active, qu'ils y soient incorporés et qu'ils aient à obéir à des règlements.

Est-ce que l'OMU a l'intention de verser un salaire aux civils auxquels on fera appel, tout comme s'il ne s'agissait pas d'un personnel civil mais d'employés de l'armée directement soumis à des unités de l'armée et de la milice?

M. PEARKES: Pas en tout premier lieu, de toute façon.

Ces civils travailleront tout comme les volontaires ordinaires travaillent actuellement pour la défense passive. Cependant, lorsqu'il s'agira d'entrer de nouveau dans une région dévastée, l'armée espérera recevoir l'aide de volontaires pour régler la situation qui se présentera dans cette région lourdement endommagée.

On n'a pas encore déterminé si ces employés civils recevraient une rémunération.

M. FAIRFIELD: Est-ce que M. le ministre a admis que tous ces employés civils occuperont éventuellement un poste très périlleux?

M. PEARKES: Oui. Si notre continent reçoit une attaque nucléaire, nous serons tous dans une situation très périlleuse.

M. FAIRFIELD: Mais que se passera-t-il exactement dans le cas où on devrait entrer de nouveau dans une région lourdement endommagée?

M. PEARKES: Personne ne sera alors spécialement désigné pour cette fonction et, comme je l'ai déjà indiqué, on n'a pas encore discuté de la question de la rémunération.

M. FAIRFIELD: Je ne pense pas seulement au traitement des volontaires, mais en cas de blessure ou d'atteinte provenant de la radioactivité, les volontaires ne recevraient aucune compensation alors que, en Angleterre, le personnel recevait, dans ce cas, une compensation en vertu de la Loi sur la guerre.

M. PEARKES: J'aimerais me renseigner sur ce point, car j'ai l'impression que tout civil travaillant pour la défense passive reçoit une indemnité s'il est blessé alors qu'il est au service de la défense passive. Cependant, j'aimerais recevoir de plus amples renseignements sur ce sujet. En réalité, cette question ne fait pas partie des prévisions budgétaires de mon ministère, mais, si je me souviens bien, ces volontaires civils recevront une compensation.

Le PRÉSIDENT: Vous pourrez peut-être monsieur le ministre nous fournir ce renseignement lors de la prochaine réunion.

M. PEARKES: C'est ce que je ferai, ou peut-être puis-je envoyer quelqu'un se renseigner; il est possible que ce renseignement puisse être obtenu par téléphone.

Le PRÉSIDENT: Ce serait préférable si vous le pouviez, monsieur le ministre.

Messieurs, avez-vous d'autres questions?

M. FAIRFIELD: Monsieur le président, j'ai une autre question.

Vous avez aussi mentionné que vous alliez obtenir du Royaume-Uni un appareil de radio à très haute fréquence. Est-ce que M. le ministre pourrait nous donner une idée de sa portée?

Cet appareil est mentionné à la page 271 (version anglaise) et on le nomme le C-42 V.H.F.

M. PEARKES: Oui, je crois que nous parlions de l'appareil C-42 V.H.F. Sa portée est de 15 milles.

M. FAIRFIELD: Est-ce qu'on le mettra à la disposition des unités militaires?

M. PEARKES: Oui.

Le PRÉSIDENT: Avez-vous une question monsieur Lambert?

M. LAMBERT: Pour revenir à la première question de M. Fairfield, est-ce qu'on envisage de quelque façon d'accorder aux commandants militaires locaux le pouvoir de conscrire ou d'enrôler dans les rangs un personnel civil entraîné plus ou moins considérable aux fins d'opérations de survie?

M. PEARKES: Pas avant que la catastrophe ne survienne.

M. LAMBERT: Vous dites pas avant que la catastrophe ne survienne, mais qu'arrivera-t-il si la catastrophe survient?

M. PEARKES: Si une catastrophe survient, nous espérons qu'il y aura des volontaires disponibles.

M. LAMBERT: Et s'il n'y en a pas?

M. PEARKES: L'armée devra alors faire de son mieux, malgré l'absence de ces volontaires.

M. LAMBERT: Aucune disposition n'a été prise pour enrôler ces personnes?

M. PEARKES: Pas pour les enrôler dans l'armée. Ce sont des personnes qui travaillent à la défense passive tout comme ceux qui faisaient autrefois partie de l'organisme de la défense passive. Nous en avons un certain nombre actuellement et nous espérons qu'un grand nombre d'entre eux seront entraînés, de sorte qu'ils pourront venir en aide à l'armée si jamais on a besoin de leurs services.

M. LAMBERT: Est-ce qu'on a pris des dispositions, actuellement, pour enrôler ces personnes?

M. PEARKES: Oui, certaines dispositions ont été prises.

M. FAIRFIELD: Monsieur le ministre se souvient peut-être du personnel A.R.P., en Angleterre. On a eu à peu près le même organisme de volontaires jusqu'en 1939. Lorsque les premières bombes ont commencé à tomber, la majorité de ces volontaires ont rejoint leur famille, loin des régions bombardées, laissant pratiquement sans protection ces régions affectées. En Angleterre actuellement, on en est venu à la conclusion qu'il faut enrôler ces volontaires, leur verser un traitement réel et les assujétir à la Loi sur la guerre de la Grande-Bretagne.

Croyez-vous que nos volontaires, au Canada, soient meilleurs que ceux de la Grande-Bretagne?

Le PRÉSIDENT: Est-ce qu'on a changé la Loi sur la guerre, à cette époque?

M. FAIRFIELD: Non. De fait, on a appelé ces personnes et on en a employé 380,000. Je me demande si M. le ministre croit que le corps des volontaires fournira un meilleur travail, dans l'éventualité d'un désastre au Canada, que celui qu'ont offert les volontaires de la Grande-Bretagne, lors du désastre de 1940.

M. PEARKES: A ma connaissance, aucune disposition n'a encore été prise pour assujétir certains civils à une loi quelconque. Je ne sais pas si cette disposition pourrait être comprise dans la Loi sur les mesures de guerre.

Pour ce qui est de votre autre question sur les civils qui recevraient des blessures, ils ont la protection prévue par la Loi sur la compensation accordée aux travailleurs. La province paierait 25 p. 100 et le gouvernement fédéral paierait 75 p. 100 des frais de compensation pour tout individu qui serait blessé.

Le PRÉSIDENT: Est-ce que cette disposition s'applique aux individus qui n'ont

pas un emploi régulier et est-ce que ces derniers seraient aussi protégés en vertu de la Loi sur la compensation accordée aux travailleurs?

M. PEARKES: Si un individu travaille pour la défense passive, il est protégé.

M. FAIRFIELD: Est-ce que cette situation existe dans toutes les provinces, monsieur le ministre?

M. PEARKES: On m'a dit que cette protection est en vigueur dans la majorité des provinces et que les autres provinces font actuellement des démarches pour obtenir cette protection.

M. WEBSTER: Quelle est la situation des personnes qui travaillent individuellement: est-ce qu'elles profitent de cet arrangement? Est-ce qu'une personne travaillant séparément, qui se joint à l'organisme de la défense passive et qui est blessée, profite de cet arrangement?

Le PRÉSIDENT: Est-ce qu'une personne qui gagne plus de $5,300, ou plus que la limite, quelle qu'elle soit, reçoit la même protection?

M. WEBSTER: Il existe une limite quant aux revenus personnels et aussi une limite qui concerne les personnes employées et celles qui travaillent à leur propre compte.

Le PRÉSIDENT: Pourriez-vous nous trouver une réponse à ces questions, monsieur le ministre?

M. PEARKES: Oui. Je n'ai pas sous la main tous les détails à ce sujet, mais il ne s'agit pas d'une dépense qui fait partie de nos prévisions budgétaires.

M. WEBSTER: Ce n'est pas une dépense qui entre dans votre budget?

M. PEARKES: Je pourrais obtenir les principaux détails à ce sujet.

Le PRÉSIDENT: Ce sera satisfaisant.

M. CHAMBERS: Je me demande s'il existe une disposition qui accorderait à un commandant militaire local, dans un cas d'urgence, le pouvoir de donner des ordres à des organismes tels que les corps de pompiers et les corps de polices municipaux qui seraient alors forcés de sortir de leur propre région?

M. PEARKES: Notre intention est que les autorités militaires ne donnent pas d'ordres en dehors des régions qui seront lourdement endommagées. Si l'organisme militaire entre dans une région, (on emploie le terme reprise du terrain), où pratiquement tout a été détruit et où les survivants devraient être évacués à cause de l'intense contamination, les volontaires qui entreraient alors, que ce soit un corps organisé comme un corps de pompiers, pourraient être placés sous l'autorité du commandant militaire et ils travailleraient sous la direction générale de ce dernier qui serait responsable des opérations de reprise du terrain.

M. CHAMBERS: Cette soumission serait encore libre. Par exemple, si vous prenez le cas que nous avons illustré dans nos graphiques, si la ville d'Ottawa est bombardée, est-ce que le commandant militaire a alors le droit d'ordonner au corps de pompiers de Renfrew de venir combattre le feu autour de la ville?

M. PEARKES: D'après l'entente actuelle, la ville de Renfrew ne pourrait que mettre son corps de pompiers à la disposition du commandant militaire. Si la municipalité de Renfrew décide de mettre son corps de pompiers à la disposition de l'armée, ce corps travaillera alors sous la direction du commandant militaire qui sera en charge des opérations. Aucun commandant militaire n'aurait le droit de se rendre à Renfrew ou à Pembroke, ou dans aucune autre ville, et d'ordonner au corps de pompiers de venir à Ottawa.

Le PRÉSIDENT: Cette entente existe actuellement entre les municipalités, n'est-ce pas, monsieur le ministre?

M. PEARKES: Nous essayons présentement d'obtenir une plus grande collaboration entre les différentes municipalités.

M. CARTER: Monsieur le président, ma question se rattache à celle de M. Smith qui a ouvert cette discussion.

Lors de notre dernière réunion, M. le ministre nous a fourni un rapport complet et détaillé de l'organisation qu'on se propose d'établir et qui est en voie de se réaliser pour assurer la survie nationale. Il est évident que la survie nationale constitue l'objectif principal de cette organisation. Je me demande si cet objectif pourrait se subdiviser en objectifs particuliers que l'on doit poursuivre et atteindre pour assurer la survie nationale. La connaissance de ces objectifs secondaires serait donc d'une très grande utilité pour les membres de ce comité et pour moi-même en particulier. Je me demande si M. le ministre ne pourrait pas nous donner une illustration.

Le PRÉSIDENT: Si vous consultez la page 266 (version anglaise), vous verrez que M. le ministre y dit: "les responsabilités qui m'ont été confiées sont les suivantes": et elles sont énumérées de A jusqu'à H. Je crois que vous avez là la subdivision demandée et la réponse à votre question, monsieur Carter.

M. CARTER: Il ne s'agit pas là tout à fait de ce à quoi je pensais. Je ne m'exprime peut-être pas de façon trop claire. Les renseignements qui sont fournis aux pages 266 à 268 indiquent les différentes parties de l'organisme.

Le PRÉSIDENT: Ils donnent la division des responsabilités.

M. CARTER: Ces renseignements donnent la division des responsabilités, mais je pense actuellement aux objectifs que nous poursuivons.

Le PRÉSIDENT: Est-ce que ces objectifs ne résultent pas automatiquement de la division des responsabilités, monsieur Carter? J'ai bien peur de ne pas saisir ce à quoi vous pensez.

M. CARTER: Il me serait très utile de pouvoir clarifier dans mon esprit la division de l'objectif principal de la survie nationale. Pour atteindre ce but fondamental, nous devons atteindre un certain nombre de buts particuliers. Je me demande tout simplement si M. le ministre ne pourrait pas formuler brièvement ces buts particuliers.

Le PRÉSIDENT: Pouvez-vous maintenant ajouter quelque chose à votre déclaration, monsieur le ministre?

M. PEARKES: Je ne saisis pas la question. Dans ma déclaration, vous trouvez les responsabilités qui nous ont été confiées. Vous y trouvez la liste des diverses responsabilités, par exemple, celle de déterminer l'endroit d'une explosion nucléaire et le mode des retombées nucléaires et celle de fournir au public les avertissements nécessaires quant à ces retombées nucléaires. Comme je l'ai expliqué lors de la dernière réunion, il s'agit d'une responsabilité qui relève de l'armée; on s'acquitte actuellement de cette responsabilité grâce à des ententes selon lesquelles un certain nombre de centres pourront donner les précisions et les avertissements nécessaires au sujet des retombées nucléaires, centres qui fonctionneront tout d'abord dans un réseau de 15 milles par 45 milles de la partie habitée du Canada. De ces endroits précis, les renseignements seront transmis au centre général et ensuite aux diverses provinces.

M. CARTER: Il est sûr que M. le ministre ne s'attend pas à ce que tous ces projets soient réalisés avec la même rapidité et qu'ils soient achevés en même temps. Cela est tout naturel, quand on sait que cette responsabilité est confiée à des associations et à des organismes différents; certains organismes travailleront plus rapi-

dement que d'autres et certains devront sûrement passer avant d'autres. Voilà le point auquel je pense, celui que je voudrais éclaircir.

M. PEARKES: Des progrès très considérables ont déjà été enregistrés quant à l'organisation de ces différents centres d'information, grâce à la collaboration de divers services, qui ont un personnel compétent et bien formé, dans des endroits où des systèmes de communication existent déjà. On a déjà établi un grand nombre de ces centres d'informations. Il est vrai que ces derniers ont besoin d'un outillage de dépistage plus complet et nous nous procurons ces instruments le plus rapidement possible.

Il y a une question de priorité, je suppose, quant aux endroits où l'on doit d'abord installer ces instruments, en commençant par les régions qui seront éventuellement les premières cibles. Nous espérons que la plupart de ces instruments seront installés dans ces centres à la fin de l'année. Ces instruments seront distribués de façon à peu près égale à travers le pays.

M. CARTER: Serait-il exact de dire qu'on prendra les dispositions nécessaires pour installer en premier lieu les différents systèmes d'avertissement, étant donné que, sans ce système, le reste du programme ne pourra apparemment pas fonctionner?

M. PEARKES: Nous avons accordé la priorité à l'installation des divers systèmes d'avertissement pour détecter les bombes ou les missiles ennemis et pour avertir de leur approche. On relie actuellement tous ces systèmes. En même temps, nous avons procédé à l'établissement d'un système d'avertissement contre les retombées nucléaires, système qui est aussi très important.

M. CARTER: Toutes ces installations sont en progrès?

M. PEARKES: Oui, toutes sont en progrès.

Il a été plus facile d'obtenir certains genres d'instruments qui ne sont pas aussi coûteux que certains autres instruments plus lourds, dont l'achat doit être retardé, mais l'ensemble du programme se réalise rapidement.

M. WINCH: Lorsque vous dites que le programme général progresse, vous voulez parler de l'organisation de la survie nationale, en cas d'une attaque nucléaire. J'aimerais poser une question à ce sujet. D'après les renseignements que j'ai lus et entendus, j'ai l'impression que, dans le cas d'une attaque nucléaire, le système d'information ne serait pas suffisant pour permettre l'évacuation complète des grands centres et que les personnes d'une région qui ne pourront pas en sortir n'auront qu'un abri comme protection. On nous a dit, lors d'une réunion antérieure, que le conseil de recherches pour la défense a fait quelque chose, en collaboration avec un autre organisme, au sujet des plans et de la construction des abris nécessaires. Nous avons aussi entendu parler de ce problème dans un autre comité. Je suis d'avis que ce problème doit être traité en tout premier lieu et avec le plus grand soin; je veux parler du genre d'abri nécessaire, peu importe sa dimension. J'ai entendu dire qu'on est en train d'imprimer un livre d'instructions ou un programme à ce sujet. Est-ce que M. le ministre pourrait nous donner des renseignements sur la date de publication de cette brochure de renseignements.

Le PRÉSIDENT: Je ne sais pas, monsieur Winch, si ce sujet relève du ministre de la Défense nationale. De toute façon, rien n'empêche M. le ministre de présenter ses commentaires sur le sujet.

M. WINCH: M. le ministre a fait ses commentaires sur le programme général de survie nationale.

M. PEARKES: Je sais que la brochure dont vous parlez est actuellement imprimée par l'OMU et que sa publication est attendue prochainement. Je ne suis pas

au courant de la date réelle de sa publication, mais on m'a dit qu'elle serait disponible dans un avenir très rapproché.

J'apprends à l'instant que cette brochure sera publiée dans un mois ou à peu près.

M. WINCH: J'aimerais que vous précisiez le "ou à peu près", car c'est là la réponse que nous recevons depuis longtemps.

Le PRÉSIDENT: Vous avez là la réponse définitive, à ce sujet, monsieur Winch.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Monsieur le président, j'ai une autre question qui complète celle de M. Carter. M. le ministre a parlé de la question de priorité qui intervient pour la livraison des divers instruments. Le rôle qu'on a assigné à l'armée est très important et M. le ministre a avoué qu'il en était responsable. On a manifesté beaucoup d'enthousiasme à ce sujet, si l'on considère l'augmentation du nombre des personnes enrôlées.

Une des critiques, monsieur le ministre, a trait à la vieille question: quand serons-nous en mesure d'obtenir l'outillage nécessaire pour pouvoir remplir ce rôle? Plusieurs de nos régiments, par exemple, doivent encore venir en aide à nos nouvelles recrues. Je me demande si M. le ministre peut nous indiquer si on a amélioré les dispositions relatives à l'outillage que l'on fournit aux unités de l'armée canadienne pour la survie nationale?

M. PEARKES: Oui, je crois que, de façon générale, l'armée est pourvue du matériel de sauvetage qu'il lui faut, comme par exemple une partie des trousses de sauvetage et des instruments de détection de la radioactivité pour commencer à s'entraîner en vue du rôle qu'elle aura à jouer dans la survie nationale; l'armée est aussi pourvue de plusieurs autres articles, dont les principaux sont du matériel de détection de la radioactivité, des compteurs de la radioactivité, des indicateurs calculateurs, des dosimètres techniques, des simulateurs d'entraînement à la détection de la radioactivité, ainsi que d'autres articles imporants pour la survie nationale, y compris des quantité additionnelles de matériel de sauvetage pour compléter l'équipement de l'armée régulière et de la milice; l'armée possède aussi d'autres instruments nécessaires pour détecter la radioactivité, y compris des compteurs de la radioactivité, des appareils de contrôle des rayons gamma, des dosimètres tactiques et techniques, des chargeurs de dosimètres, des simulateurs d'entraînement à la détection de la radioactivité et des appareils spéciaux comme des trousses de véhicules, des réservoirs à eau, des appareils pour la réparation et des machines à souder. Vous avez là quelques-uns des articles qui seront fournis à l'armée afin qu'elle puisse remplir le rôle qui lui revient dans la survie nationale.

Le PRÉSIDENT: Sont-ils disponibles à l'heure actuelle?

M. PEARKES: Ceux que j'ai mentionnés le sont.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Pourriez-vous, dans le but d'aider le profane que je suis à comprendre dans quelle mesure les unités sont outillés au Canada, me dire approximativement jusqu'à quel point les unités de milice sont outillées: possèdent-elles les deux tiers, la moitié, ou moins du quart de leur matériel? Que leur manque-t-il encore? C'est là que je veux en venir.

M. PEARKES: Toutes les unités de milice disposent de suffisamment de matériel pour l'entraînement mais non pour les opérations proprement dites. Je crois cependant qu'elles devraient avoir les principaux articles vers la fin de cette année.

J'ai présentement une autre liste susceptible de vous intéresser. Les principaux articles relatifs à la survie que l'on doit se procurer en 1960-61, comprennent des projecteurs, des groupes électrogènes auxiliaires portatifs et câbles, des pompes centrifuges, des appareils atmosphériques, des instruments de détection de la radio-

activité, comprenant des antennes de compteurs de la radioactivité, d'appareils de contrôle des rayons gamma; des véhicules de compteurs de la radioactivité et des appareils de contrôle des rayons gamma; des compteurs de la radioactivité et des appareils de contrôle des rayons gamma à lecture à distance et de campagne, et ainsi de suite.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Pourriez-vous indiquer au comité, à combien s'élèvera le coût approximatif du matériel complet des unités de milice?

M. PEARKES: Il me serait impossible de vous donner le coût approximatif de tout le matériel. Je ne crois pas que nous ayons les données à ce sujet, mais je peux vous citer les chiffres ayant trait au matériel relatif à la survie, et le montant qu'ils représentent dans les prévisions budgétaires de cette année: $3,764,000.

Ces chiffres ne comprennent pas le matériel des transmissions, le matériel régulier des transmissions qui s'élève à $2,561,000. Il y a en outre $1½ million affecté aux signaux d'alarme tels que sirènes et ce genre d'appareils; ce qui signifie qu'une somme totale de $7,850,400 sera affectée à ce matériel qui contribuera grandement à fournir le matériel essentiel aux unités régulières et aux unités de milice. Mais je suis passablement convaincu que l'autre matériel, et en particulier le matériel de type plus lourd.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Ce montant approximatif représenterait environ la moitié ou un peu moins que la moitié du montant global des dépenses aux fins de la défense?

M. PEARKES: Les dépenses devront s'échelonner sur plusieurs années.

M. FAIRFIELD: Ces dépenses doivent-elles servir à outiller les unités des régions régulières de survie comme on nous l'a expliqué au début de l'année?

M. PEARKES: Oui; on a donné une démonstration à l'échelle de l'armée dans le but de faire connaître le genre de matériel qu'on cherche à obtenir; aussitôt qu'on l'aura obtenu, on le distribuera aux unités régulières de l'armée et aux unités de milice.

M. THOMPSON: Monsieur le président, je crois que la déclaration démontre combien le projet de la survie nationale est complet; j'aimerais savoir cependant quels sont les moyens qu'on a pris pour mettre le public au courant de ces projets. M. Winch a abordé la question des abris souterrains ainsi que celle des alarmes et des signaux, des émissions de radio et des sirènes. Mais le grand public serait-il, en cas d'urgence, au courant de ces sirènes?

M. PEARKES: Le public a été informé non seulement par l'intermédiaire du personnel de l'armée, mais encore par l'intermédiaire du personnel de la défense civile qui a reçu une formation particulière à cet égard; et de longs articles paraissent très souvent dans les journaux quotidiens et hebdomadaires.

Je me souviens qu'il y a une semaine environ, le général Worthington a fait paraître un long article dans un hebdomadaire qui décrivait de façon détaillée comment fonctionnait ce projet.

J'ajouterai même qu'une partie de ses renseignements lui a été communiquée par notre ministère.

Le PRÉSIDENT: La brochure que vous devez publier ne donnera-t-elle pas un grand nombre de renseignements à ce sujet? J'entends la brochure qui doit être publiée dans un mois environ?

M. PEARKES: Je crois que cette brochure sera surtout consacrée à la description des abris.

M. THOMPSON: Le problème est de savoir jusqu'à quel point ces renseignements atteignent le public. Je crois qu'il est très important que le public sache

comment agir en cas d'alerte; il devrait savoir que lorsqu'une sirène se fera entendre, il devra écouter la radio; je me demande combien de personnes savent ce qu'elles doivent faire. Je dirais même que très peu de personnes savent comment agir dans ce cas, ce qui est pourtant, à mon avis, très important.

Le PRÉSIDENT: Quelle est votre question?

M. LAMBERT: A-t-on considéré, ou a-t-on préparé la rédaction d'une sorte de publication qui serait intitulée, par exemple "Ce que toute personne devrait savoir au sujet de la défense nationale, et ce qu'elle devrait faire" qui serait distribuée à tout le monde.

M. CHAMBERS: Règlement. Cette question ne relève sûrement pas de la défense nationale; elle s'éloigne de nos prévisions budgétaires.

Le PRÉSIDENT: Pourriez-vous me rappeller votre question, s'il-vous-plaît?

M. LAMBERT: A-t-on considéré, ou a-t-on préparé une publication qui s'intitulerait, par exemple: "Ce que que toute personne devrait savoir au sujet de la défense nationale et ce qu'elle devrait faire"?

M. PEARKES: Il existe un grand nombre de brochures décrivant nos travaux qui sont publiées par la division de l'information de l'organisation des mesures d'urgence.

M. SMITH: Y en a-t-il trop cependant?

M. PEARKES: Je ne pense pas qu'il y en ait trop.

M. LAMBERT: Comment procède-t-on à leur distribution? Je suppose qu'elles sont remises à toute personne qui en fait la demande?

M. PEARKES: Elles sont envoyées dans les diverses provinces et dans les bureaux de l'organisation des mesures d'urgence et dans les bureaux de la défense civile.

Vous m'avez demandé quelles mesures étaient prises pour renseigner le public? Le général Wrinch directeur général des opérations de survie a fait récemment une tournée à travers tout le Canada et il a tenu des réunions au cours desquelles il a expliqué en quoi consistait la survie, en évitant toutefois de semer la panique dans le public. Mais on fournit une grande quantité de renseignements de diverses façons.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Ne croyez-vous pas qu'il est assez risqué de fournir des renseignements trop nombreux, trop compliqués et trop détaillés?

M. PEARKES: Nous tentons d'éviter ce risque.

Le PRÉSIDENT: Vous avez déclaré à la page 266 (version anglaise), que parmi les responsabilités qui vous incombaient, on comptait la mise en œuvre de moyens techniques et d'un système destiné à mettre le public en garde contre la probabilité et l'imminence d'une attaque et à la page 268 vous avez déclaré au troisième alinéa qu'il était nécessaire de mettre sur pied une organisation d'urgence en vue de projeter, de contrôler et d'administrer un système national de communications comprenant des émissions de radio et de télévision.

Je vous demande donc, si on a affecté, dans les prévisions budgétaires de cette année, une somme d'argent en vue, d'indiquer aux Canadiens le poste de radio ou de télévision qu'il devrait syntoniser en cas d'urgence?

M. PEARKES: Cet aspect relèverait du ministère des Transports.

Le PRÉSIDENT: Très bien. S'il relève du ministère des Transports, j'enfreins donc le règlement et je déclare ma question contraire au règlement.

M. BALDWIN: Je voudrais poser une question qui se rapporte à une déclaration faite à la page 267 (version anglaise). Si, par exemple, une région devait être

retranchée ou isolée de la juridiction fédérale, concentreriez-vous le travail des divers fonctionnaires provinciaux impliqués qui travaillent dans cette région? Agiraient-ils comme intermédiaires du gouvernement fédéral et auraient-ils pleins pouvoirs sur la région où ils seraient assignés?

M. PEARKES: Dans chacun des centres qui sont établis présentement et auxquels on assure une protection en cas d'attaque, on a prévu un signal; il y aura des fonctionnaires fédéraux tels que les fonctionnaires de l'OMU et d'autres ministères fédéraux dans cette région, en plus des fonctionnaires fédéraux de différents ministères qu'il y a à l'heure actuelle dans chaque province, il y aurait aussi des fonctionnaires provinciaux.

M. BALDWIN: Je pense surtout à ce qui adviendrait si une région était isolée; les représentants fédéraux de cette région particulière seraient-ils investis de l'autorité du gouvernement fédéral central?

M. PEARKES: Ils devraien alors exercer toutes les activités du gouvernement fédéral dans cette région isolée; ils auraient alors pleins pouvoirs.

M. BALDWIN: Y compris le contrôle dans les domaines civils et militaires?

M. PEARKES: Oui, en vue de la coordination.

M. BALDWIN: Cette autorité entrera-t-elle en vigueur dès que la Loi sur les mesures d'urgence sera proclamée?

M. PEARKES: Elle entrerait en vigueur dès que la région serait isolée.

M. MACDONALD (*Kings*): Monsieur le président je voudrais d'abord poser une question de privilège. A la page 262—

Le PRÉSIDENT: A quel paragraphe?

M. MACDONALD (*Kings*): Au second paragraphe des remarques de M. Hellyer on lit:

Le comité des Anciens combattants se réunit. M. Carter vient d'y aller et assiste maintenant à ce comité parce qu'il n'y a pas le quorum et que le comité ne peut procéder à ses travaux.

Le PRÉSIDENT: Où voyez-vous cela?

M. MACDONALD: A la page 262, au deuxième paragraphe des remarques de M. Hellyer, à la quatrième ligne.

Je fais partie du comité depuis trois ans et nous n'avons jamais eu de difficulté à obtenir le quorum.

Le PRÉSIDENT: Merci.

M. MACDONALD: Je voulais simplement le faire remarquer au comité et dire que c'était absolument faux. Je l'ai d'ailleurs vérifié auprès du président du comité des Anciens combattants.

Le PRÉSIDENT: Très bien, on a inscrit votre remarque au dossier.

M. MACDONALD: J'aimerais faire un bref commentaire sur le programme de la survie nationale. J'y ai pris part au cours des cinq dernières années en faisant du travail de milice, et je dois dire qu'il est très encourageant de voir qu'on a établi l'année dernière un personnel qui s'y consacre et un programme solide qui le met en œuvre. Je crois que tout fonctionne de façon très satisfaisante. J'aimerais suggérer à tous les membres de suivre, s'ils en ont l'occasion, un cours d'orientation à l'excellente école d'Arnprior. J'ai suivi ce cours l'an dernier et je crois avoir été le premier membre du Parlement à le faire. Je trouve qu'il y a là un personnsl très compétent et d'excellentes conditions de logement.

Le PRÉSIDENT: Merci beaucoup.

Avez-vous une question à poser?

M. MACDONALD (*Kings*) : Oui. Je crois que le programme est tout indiqué pour l'armée, puisque l'armée est une force de terre. Mais je me demande si le Ministre pourrait m'expliquer brièvement le rôle du C.A.R.C. et de la M.R.C.? Seraient-ils chargés de leur propre protection seulement dans le programme de survie nationale, ou devraient-ils aussi apporter leur aide à la milice en tant que corps?

M. PEARKES : Oui. Comme je l'ai dit, tous les membres de la M.R.C. et du C.A.R.C. seront appelés à collaborer avec l'armée dans toutes ces opérations, ce qui serait particulièrement utile dans les cas du maintien des communications, car ils seraient alors immédiatement disponibles. Des escadrilles auxiliaires et d'autres domaines du C.A.R.C. pourraient alors jouer plusieurs rôles. On n'a qu'à songer, par exemple, à l'organisation des recherches et du sauvetage; elle aurait des avions à sa disposition. Le commandement de la Défense aérienne pourrait transporter du matériel lourd et pourrait également transporter un grand nombre d'hommes très rapidement d'une région à l'autre, en cas de besoin.

M. MACDONALD : Ils sont donc entraînés de façon à pouvoir s'intégrer dans la milice?

M. PEARKES : Le personnel du C.A.R.C. et la marine royale canadienne sont entraînés pour la survie nationale.

Le PRÉSIDENT : Merci, monsieur le ministre. Monsieur Thompson, je crois que vous avez une autre question à poser.

M. THOMPSON : Je voudrais poser une question au sujet de la déclaration que le ministre a faite à la page 3. Elle a trait à l'organisation des mesures d'urgence et à leur responsabilité à l'égard de certaines opérations particulières du programme de la défense civile comprenant l'administration de l'aide financière aux provinces et aux municipalités.

Le PRÉSIDENT : A quelle page?

M. THOMPSON : A la page 266 (version anglaise). Je me demande quelle forme prend cette aide. De quelle façon apporterons-nous de l'aide financière aux provinces et aux municipalités?

M. PEARKES : Nous avons à notre disposition une somme de $4 million qui doit être consacrée aux projets recommandés par les provinces et approuvés en dernier lieu par l'O.M.U. Les provinces défraient 25 p. cent et le gouvernement fédéral défrait 75 p. cent des coûts, sauf dans le cas ou le matériel requis par les provinces servirait entretemps à des buts civils ordinaires; s'il servait de voitures de pompiers et d'ambulances par exemple. Ce matériel serait alors accordé sur une base de 50-50 au lieu de 75-25.

Le PRÉSIDENT : Y a-t-il d'autres questions?

M. CARTER : J'aurais deux ou trois questions à poser. Je voudrais tout d'abord en revenir à ce système d'alarme et à la transmission des renseignements en cas d'attaque. Si je comprends bien ces systèmes dépendent de la provision d'énergie électrique à la disposition des centres avancés. Il y aura environ 2,000 centres de ce genre dispersés à travers le Canada. Quelles dispositions a-t-on prises en cas de panne de courant dans ces centres?

M. PEARKES : Chacun de ces centres sera muni d'éléments de puissance motrice de secours.

M. CARTER : Il y aura des éléments de puissance motrice supplémentaire dans chaque centre?

M. PEARKES : Dans tous les centres provinciaux.

M. CARTER : Je suppose que les renseignements relatifs à l'attaque proviendront

de régions très proches du lieu de l'explosion de la région où la bombe a éclaté? Avez-vous prévu les mêmes installations à cet égard?

M. PEARKES: Non, sûrement pas. Quand vous considérez qu'il existe un centre sur un réseau de quinze milles multiplié quarante cinq fois, il serait presque impossible d'avoir des installations de puissance motrice dans chacun d'entre eux. Évidemment certains centres seront assez près du lieu de l'explosion; d'autres en seront éloignés de 20 ou 250 milles.

M. CARTER: Le Ministre a-t-il envisagé la possibilité d'un sabotage de l'énergie électrique lors de l'attaque?

M. PEARKES: Évidemment nous avons envisagé l'éventualité d'un genre de cinquième colonne. Mais ce serait à la gendarmerie royale de parer à cette éventualité et de veiller à la prévention de sabotage.

M. CARTER: J'ai une ou deux questions à poser à la suite de la question de M. Smith sur les coûts. Le Ministre a déclaré à la page 268 (version anglaise), que le montant aproximatif de cette année atteindrait $650,000, et $970,000 en 1960-62. Le Minisre pourrait-il dire au comité sur quoi se fondent ces chiffres. Représentent-ils le coût approximatif de cette année, le chiffre que nous croyons atteindre cette année, ou la somme qui sera mise à notre disposition aux fins militaires?

M. PEARKES: Au cours des derniers mois, depuis que le ministère s'est vu confier ces responsabilités en septembre, il a effectué des prévisions de dépenses aux fins de la défense; ce chiffre aproximatif représente le montant requis pour que le ministère puisse se procurer les sirènes et les systèmes d'alarme dont il peut avoir besoin. Ces dépenses prévoient soit l'achat de nouvelles sirènes, soit la location de sirènes actuelles.

M. CARTER: Cela suffit à nos besoins. Ces chiffres sont fondés sur nos besoins.

M. PEARKES: Ces chiffres sont fondés sur les besoins actuels tel qu'ils se sont révélés à la suite de relevés effectués dans ce but.

Le PRÉSIDENT: Ce chiffre de $650,000 fait partie du $7,555,000 que vous avez mentionné.

M. PEARKES: Oui.

M. CARTER: M. le président voudrait-il expliquer cela plus longuement?

Le PRÉSIDENT: Vous avez mentionné le chiffre de $650,000 dans le second alinéa de la page 268 (version anglaise). Dans les procès-verbaux d'aujourd'hui le Ministre nous a donné le budget complet.

M. PEARKES: Nous avons maintenant inclu le montant globale de la location et de l'achat des sirènes qui forment notre système d'alarme. Ces $650,000 sont compris dans la somme de $1,525,000.

M. CARTER: Ce chiffre d'environ $1 million et quelques milliers de dollars représente le montant total?

Le PRÉSIDENT: Dans les prévisions budgétaires nous estimons que le chiffre s'élèvera à $7,500,000.

M. CARTER: Pour l'armée, la marine, l'aviation et le programme entier de la survie nationale.

Le PRÉSIDENT: Pour la survie nationale.

M. PEARKES: Le montant total du matériel de survie, du matériel de signaux et de l'achat et de la location des sirènes dans les prévisions budgétaires de 1960-61 s'élève à $7,850,400.

Le PRÉSIDENT: Ces chiffres sont fondés sur nos besoins actuels.

M. PEARKES: Ils sont fondés sur nos besoins, en tenant compte de ce que nous pouvons effectivement nous procurer cette année.

Le PRÉSIDENT: Vous aurez l'occasion d'étudier cette question en détail par la suite.

M. CARTER: J'aimerais poser une autre question. Outre ce montant de 7 millions de dollars et plus, y a-t-il d'autres dépenses dans d'autres ministères qui sont faites aux fins de ce programme? Le Ministre peut-il donner au Comité une idée sommaire du coût global de ce programme?

Le PRÉSIDENT: Je ne vois pas comment le Ministre pourrait le faire. J'ai moi-même enfreint le Règlement et je déclare certainement cette question contraire au Règlement. Avez-vous d'autres questions, monsieur Carter?

M. CARTER: Je ne veux pas m'accaparer du temps dont nous disposons.

Le PRÉSIDENT: Vous avez la parole. Nous tenons à terminer l'étude des mesures d'urgence, si la chose est possible. A vous donc.

M. CARTER: Toutes les questions relatives aux mesures d'urgence, à la survie nationale, à la protection civile et aux autres organisations connexes semblent très compliquées surtout aux échelons supérieurs. Si l'on en juge par la description que le Ministre a donnée dans son exposé, il semble que ce soit du premier ministre que dépende, par l'intermédiaire de l'organisation des mesures d'urgence, la coordination de tout cet ensemble complexe et assez obscur, ensemble notamment qui comprend l'administration de l'assistance financière aux provinces. Voici ma question: quels en sont les rouages précis?

Le PRÉSIDENT: A quel page de l'exposé?

M. CARTER: A la page 266 (version anglaise).

M. PEARKES: Il appartient en propre au premier ministre d'assurer la coordination de toutes les opérations de survie nationale. On lui soumet tout ce qui se fait dans ce domaine et il s'en charge d'une manière spéciale. Il coordonne les domaines d'activité des différents ministères fédéraux.

Le PRÉSIDENT: Ainsi que vous l'avez mentionné par la suite dans votre exposé.

M. PEARKES: Oui. Quand je dis: "entre les différents ministères fédéraux", je sous-entends entre les différentes provinces. Il nous faut la collaboration des provinces dans l'établissement des centres de transmission dont nous avons parlé aujourd'hui. Voilà une autre source de dépenses. Dans les prévisions budgétaires de l'année, les prévisions de dépenses du ministère comportent une somme d'environ 5,000,000 de dollars. Ce montant permettra, en fait, d'entreprendre la construction ou l'aménagement des immeubles auxquels il a fait allusion à la Chambre récemment.

M. CARTER: Si, par hypothèse, le comité du cabinet chargé d'organiser les mesures d'urgence est avant tout un comité d'organisation, y a-t-il d'autres organismes qui se chargent de diriger et de coordonner cet ensemble complexe?

M. PEARKES: Il y a tout le personnel de l'O.M.U. qui travaille au bureau du Conseil privé et dont M. Curry est directeur. Son personnel étudie les divers projets qui lui sont soumis et son secrétariat tient à jour la correspondance, les procès-verbaux des séances du comité du cabinet et les affaires courantes.

M. CARTER: Au sommet de cette organisation,—de cet organisme de coordination—, se trouve le premier ministre. Le premier ministre aurait-il, en fait, le pouvoir de prendre le commandement de toute cette organisation en cas d'urgence?

M. PEARKES: Je ne vois pas ce que vous voulez dire par prendre en fait le

commandement. Il se chargerait certainement de coordonner tous les services qui existent. Il est à la tête de toute cette organisation comme il est à la tête du gouvernement.

M. CARTER: J'avais cru comprendre qu'il en était ainsi au stade de la mise au point de l'organisation. Une fois que celle-ci est constituée, de qui relève le commandement dans les cas d'urgence; qui coordonne tous ces services

M. PEARKES: Le premier ministre.

M. CARTER: Encore le premier ministre?

M. PEARKES: Le premier ministre est à la tête de cette organisation.

M. CARTER: Et il ...

M. PEARKES: Il coordonnerait les tâches des différents ministères qui se trouvent définies dans le décret du conseil sur la défense civile.

M. WINCH: J'ai l'impression qu'à ce moment-là, celui-ci pourrait avoir d'autres choses en tête.

M. PEARKES: Il peut toujours déléguer ses pouvoirs à quelqu'un d'autre et le comité du cabinet est là pour l'aider dans sa tâche.

M. CARTER: Le premier ministre a comme fonction principale d'assurer le maintien du gouvernement et devant l'ampleur de la tâche, lui serait-il possible de prendre le commandement de cette organisation? Sinon, qui le ferait?

M. PEARKES: A mon avis, le terme "commandement" est mal choisi. Le mot "commandement" est un terme militaire signifiant qu'un officier reçoit la direction d'une certaine unité. Je ne crois pas qu'un organisme non militaire exerce un commandement.

Ainsi, je ne commande à aucune troupe. Je suis ministre. Mais, il y a des officiers,—des généraux de l'armée—, qui exercent le commandement et qui ont la direction effective des troupes.

M. CARTER: Mais, il y a une hiérarchie?

Le PRÉSIDENT: Monsieur Carter, le gouverneur général est commandant en chef de l'armée, de la marine et de l'aviation, mais je doute fort qu'en temps de guerre, il prenne son épée pour entrer dans la mêlée.

M. CARTER: Il m'intéresse beaucoup de savoir comment tous ces pouvoirs se trouvent coordonnés. Peut-il exister dans le monde une telle organisation relevant à la fois de cinq ministères distincts et dont le centre de coordination se trouve comme isolé et sans lien logique avec ceux-ci?

M. PEARKES: Très certainement. Aucun ministère ne peut se charger seul de toutes les tâches nécessaires à la survie nationale. Je sais qu'il y a au Royaume-Uni et aux États-Unis un certain nombre de ministères qui ont un rôle à jouer à cet égard et qui ont des fonctions à remplir dans des secteurs bien définis.

Toutes ces tâches doivent être coordonnées de quelque façon et c'est le premier ministre qui est au sommet de tout cet ensemble et qui se charge de le coordonner. Mais, il en est ainsi seulement quand la coordination n'a pu être réalisée à un échelon inférieur. Au-dessous du premier ministre vient immédiatement un haut-fonctionnaire permanent: le directeur de l'organisation des mesures d'urgence. Il s'occupe précisément de coordonner tous les services. Il y a aussi le comité du cabinet qui, ainsi que je l'ai mentionné lors d'une séance antérieure, comprend plusieurs ministres du cabinet. Ceux-ci assistent aux réunions accompagnés de leurs hauts-fonctionnaires et ils veillent à ce que les mesures de coordination soient exécutées.

M. CARTER: Ce que je ne comprends pas c'est ...

Le PRÉSIDENT: J'aimerais savoir ce que vous ne comprenez pas, M. Carter.

M. CARTER: C'est que je ne vois pas de lien entre l'organe de coordination et tous les autres organismes. Je ne comprends comment la hiérarchie est structurée ou comment s'effectue la coordination. Il doit y avoir moyen de voir comment cela fonctionne.

Prenons un exemple concret. A supposer, par exemple, qu'une bombe éclate sur Winnipeg. J'en suis suffisamment éloigné pour être en toute sécurité.

Le PRÉSIDENT: Nous en sommes très heureux, monsieur Carter.

M. CARTER: L'armée prendrait charge de la situation et le ministère de la Défense nationale veillerait à remplir ses fonctions vis-à-vis des forces armées. Le Ministre vient justement de les énumérer. Le ministère de la Santé assurerait les services médicaux nécessaires: traitements médicaux et décontamination. La Gendarmerie royale veillerait au maintien des lois et du bon ordre et le ministère des Transports assurerait les communications.

Je pense que dans une région plus immédiate, susceptible d'être soumise à un bombardement, ce serait la confusion et qu'il serait très difficile pour les différents organismes situés sur les lieux de coordonner leurs tâches. Il faut donc qu'il y ait un organe central ou une personne préposée à cette fin. Voilà ce que j'essaie d'expliquer. Qui est cette personne?

M. WEBSTER: L'officier général commandant.

M. PEARKES: Voilà pourquoi il y a des officiers chargés de l'organisation des mesures d'urgence dans chaque province. Ils sont là pour assurer une coordination dans la province non seulement entre les ministères fédéraux eux-mêmes, mais aussi entre les ministères fédéraux et les autorités provinciales.

M. CARTER: Et si l'organisation d'urgence provinciale était coupée de ses contrats avec Ottawa où se trouve l'organisation centrale, elle prendrait la direction des opérations, est-ce bien cela?

M. PEARKES: Oui.

Le PRÉSIDENT: C'est aussi simple que cela, monsieur Carter.

M. CARTER: Non, ce n'est pas aussi simple qu'on le croit, parce qu'il y aura quelqu'un dans la province même. C'est précisément une question que l'on vient de poser aujourd'hui.

M. BALDWIN: J'ai posé cette question il y a environ une demie-heure.

M. CARTER: Oui. Le coordonnateur,—est-ce bien lui qui deviendra le chef suprême de l'organisation en cas d'urgence?

M. PEARKES: Si une région se trouvait complètement isolée et coupée de tout moyen de communication, elle aurait son organisation. Il y aurait dans cette région le haut-fonctionnaire de l'O.M.U. qui serait en mesure d'assurer la coordination entre l'armée, les ministères fédéraux et les autorités provinciales.

Le PRÉSIDENT: Dois-je comprendre que s'il est tué, un autre est prêt à le remplacer.

M. PEARKES: En effet.

Le PRÉSIDENT: Et si celui-ci est tué, il y en a un troisième pour le remplacer?

M. WEBSTER: Voilà une promotion rapide.

M. CARTER: Ce dernier prend la direction de l'organisation, mais quelle est l'étendue de ses pouvoirs? Il ne peut pas commander à l'armée d'aller à tel endroit ni de faire quoi que ce soit, n'est-ce pas?

M. PEARKES: Non, mais il peut réunir les gens qui sont sur place. Il est facile de la faire.

M. WINCH : Je souhaite de tout cœur qu'il n'en soit rien, parce qu'il ne sera pas possible de convoquer une réunion de ce genre. J'espère aussi que l'organisation de la défense à ce stade, tandis que nous n'avons pas à faire face à de telles situations, est suffisamment au point, de sorte que l'on a prévu à l'avance les mesures à prendre ainsi que la coordination des services afin que chacun sache immédiatement ce qu'il doit faire et qu'il le fasse sans qu'on ait à lui dire de "faire ceci" ou de "faire cela".

S'il vous faut convoquer une réunion, il ne nous reste plus qu'à invoquer le Ciel et à demander grâce.

M. PEARKES : Ce que j'entends par convoquer une réunion se résume ainsi : rassembler les personnes qui font partie de l'organisation provinciale et s'il faut coordonner les mesures d'urgence ; tout ce que la personne en charge devra faire, quand elle aura réuni ces personnes, sera de prendre des mesures pour coordonner les services.

Chacun connaît déjà la sphère particulière dans laquelle il doit travailler.

M. WINCH : N'est-ce pas la même chose qu'en tant de guerre ? Quand une compagnie se trouve isolée, le commandant ne se croise pas tout simplement les bras en disant : "Malheur ! Nous voilà coupés. Que vais-je faire ?" Il se ressaisit et fait son devoir. Il en est sûrement de même pour la survie nationale.

M. LAMBERT : Y a-t-il une personne en charge de l'organisation provinciale ?

M. PEARKES : Oui, il y a une personne en charge des opérations dans la province. Il y a un représentant de l'O.M.U. dans chaque province.

M. LAMBERT : Exerce-t-il des pouvoirs ?

Le PRÉSIDENT : Je pense que pour résumer et pour en arriver à une conclusion il suffirait de demander au ministre s'il y a un chef des opérations dans chaque province à l'heure actuelle ?

M. PEARKES : Oui.

M. BALDWIN : Il s'agit du haut-fonctionnaire fédéral dont il est fait mention à la page 267 (version anglaise) et au sujet duquel j'ai déjà posé une question.

Le PRÉSIDENT : C'est exact, docteur Fairfield.

M. FAIRFIELD : Monsieur le ministre, nous avons été à même de voir certains tableaux ici même l'autre jour et ils étaient tous élaborés en fonction d'une bombe de cinq mégatonnes. Je crois comprendre d'après l'enquête menée par le comité aux États-Unis qu'il est maintenant possible de lancer des bombes de dix mégatonnes.

M. PEARKES : On m'a dit que la bombe de dix mégatonnes est la moitié moins efficace que la bombe de cinq mégatonnes. Puis-je demander au haut-fonctionnaire ici présent de nous éclairer à ce sujet ?

Le Colonel L. E. KENYON (*Directeur des opérations de survie et des plans du ministère de la Défense nationale*) : Il a été question des effets de la bombe de dix mégatonnes, mais elle n'est pas seulement le double d'une bombe de cinq mégatonnes. Le type d'effet que nous constatons normalement augmente en raison de la racine cubique du rendement, de sorte qu'une bombe de dix mégatonnes n'est que partiellement et même d'une fraction plus grosse qu'une bombe de cinq mégatonnes.

M. FAIRFIELD : Je vois.

Le PRÉSIDENT : Y a-t-il d'autres questions à ce sujet ? Monsieur Carter, je ne voulais pas vous interrompre. Aviez-vous d'autres questions à poser sur la survie nationale ?

M. WEBSTER : Puis-je poser une question à M. Kenyon ? Si la bombe de dix mégatonnes est à peine plus dévastatrice que l'autre pourquoi la fabrique-t-on ?

Col. KENYON: Eh bien! Elle existe déjà.

M. WEBSTER: Nous savons qu'elle existe. A supposer que la destruction causée par une bombe de cinq mégatonnes soit égale à 2 et que votre bombe de dix mégatonnes soit égale à 2.2, pourquoi la fabriquer?

Le PRÉSIDENT: Peut-être la fabrique-t-on pour le même montant d'argent.

M. WEBSTER: C'est bien possible.

Col. KENYON: Parce qu'il faut tenir compte de l'avion porteur. On ne peut pas avoir deux avions porteurs si on a des appareils individuels. Il faut mettre tous les œufs dans le même panier.

Le PRÉSIDENT: Le crédit relatif aux mesures d'urgence aux fins de la survie nationale est-il approuvé?

Des VOIX: Approuvé.

Le PRÉSIDENT: Venons-en maintenant, messieurs, au crédit relatif à l'OTAN. L'exposé du Ministre sur l'OTAN se trouve à la page 227.

M. LAMBERT: Ma question a trait au réseau du ravitaillement de notre division aérienne et de notre groupe de brigade blindé. La division aérienne est ravitaillée par des voies américaines et les groupes de brigade par des voies britanniques. A-t-on évalué les économies, s'il en est, de personnel et d'argent que l'on réalise en vertu du présent régime par opposition à un programme de ravitaillement entièrement canadien?

M. PEARKES: On a étudié de manière très approfondie la question d'établir un réseau entièrement canadien au moment où les troupes ont été constituées et envoyées en Europe et on a eu l'occasion par la suite d'y revenir. Tous les rapports que j'ai reçus indiquent qu'il serait beaucoup plus onéreux et en même temps peu pratique d'établir un réseau entièrement canadien.

M. LAMBERT: A cette question, j'ajouterais ceci: les réseaux de ravitaillement étant différents, y a-t-il des divergences dans le genre de services fournis au groupe de brigade et à la division aérienne et s'il y a une différence fondamentale de traitement, a-t-on prévu certaines mesures pour remédier à la situation afin que les militaires de la division aérienne ne se sentent pas soumis à un régime inférieur à ceux du groupe blindé et vice versa? Cette question relève peut-être d'un spécialiste.

M. PEARKES: Si j'en juge par les rapports que l'on m'a soumis et par les visites personnelles que j'ai faites à la division aérienne et à la brigade, je puis affirmer que les troupes sont très satisfaites des conditions dans lesquelles elles vivent. Il y a évidemment de légères différences dans les approvisionnements, mais les troupes s'habituent très vite au genre d'approvisionnements fournis soit par les Américains, soit par les Britanniques. En certains cas et pour certains produits, on fait des achats spéciaux de denrées devenues rares dans les approvisionnements américains ou britanniques. Il s'agit de denrées qui font partie de l'alimentation du jeune Canadien moyen. On achète en particulier, par exemple, une certaine quantité supplémentaire de lait frais. Les membres des forces armées canadiennes boivent d'ordinaire plus de lait que les Britanniques. En ce qui a trait aux approvisionnements américains, les Canadiens boivent plus de thé et moins de café que les Américains. On a donc pris des mesures visant à établir un certain équilibre.

M. LAMBERT: Par suite de ces achats spéciaux, les régimes finissent par se valoir de part et d'autre.

M. PEARKES: Je dirais que les deux formations sont entièrement satisfaites du genre d'approvisionnements qu'elles reçoivent.

Je dirai, en ce qui a trait à l'armée, que nous avons à peu près tout le matériel

nouveau qui a été fabriqué depuis la deuxième guerre mondiale. De nos jours, il y a très peu de matériel datant de la deuxième guerre mondiale dont on se serve encore dans l'armée.

M. WINCH: Cela va de soi. La deuxième guerre mondiale est terminée depuis longtemps. Il m'intéresse de connaître le genre de matériel et le genre de véhicules dont on se sert. Pour ce qui est des chars d'assaut, par exemple, j'aimerais savoir s'il sont lourds ou moyens, et ainsi de suite.

M. PEARKES: Nous nous servons du char d'assaut type Centurion.

M. WINCH: Est-ce là le seul modèle de char que nous ayons à l'heure actuelle?

M. PEARKES: C'est, en effet, le seul char d'assaut que nous possédions. Nous avons évidemment des voitures de reconnaissance, mais nous ne possédons que le char de combat de type Centurion. Comme je l'ai examiné lors de notre débat sur l'OTAN, nous sommes en train de renforcer le blindage de ce char et d'accroître sa puissance de feu.

M. WINCH: Je suis tout particulièrement désireux de connaître tous les genres de matériel et d'armements que nous possédons déjà et que nous sommes susceptibles d'acquérir par la suite, qui exigent des munitions d'un genre spécial tombant sous le contrôle d'une force armée étrangère.

M. PEARKES: Je crois ne pas me tromper en affirmant que les forces canadiennes n'utilisent aucune arme dont elles ne controlent les munitions. Si vous voulez parler des armes nucléaires, il est évident qu'à l'heure actuelle il n'y en a aucune qui soit comprisee dans le matériel de nos propres forces armées. Dès que le "Honest John" sera mis à la disposition de nos troupes l'an prochain, elles auront alors un matériel nucléaire.

M. WINCH: Etant donné que nos troupes ne représentent qu'un centre de l'OTAN, pourrait-on nous fournir également des renseignements sur la façon dont les troupes d'autres pays sont équipées relativement à ce genre d'armements? Je me place au point de vue de l'interchangeabilité, dans l'éventualité d'une guerre offensive ou défensive.

M. PEARKES: Je ne suis pas en mesure de faire un exposé détaillé du matériel employé par les forces armées d'autres pays.

M. WINCH: J'attache beaucoup d'importance à cette question de l'interchangeabilité, parce que les armes n'étaient pas interchangeables au cours de la dernière guerre et qu'il en est résulté beaucoup de confusion.

M. PEARKES: L'interchangeabilité est un facteur important qui fait en ce moment l'objet d'une étude très approfondie.

M. WINCH: Cette question d'uniformisation fait-elle l'objet de réunions avec les membres de l'OTAN?

Le PRÉSIDENT: Je crois que le Ministre a déclaré antérieurement que le sous-comité sur l'uniformisation du matériel a été présidé par un Canadien.

Je crois, en effet, qu'une liste comme celle que vous avez suggérée nous serait très utile.

M. MACDONALD (*Kings*): Le Ministre nous dirait-il si la brigade d'infanterie peut, à l'heure actuelle, être voiturée dans les véhicules qui lui sont proprement affectés et transportée en entier d'un endroit à un autre?

M. PEARKES: L'année dernière, nous avons expédié plusieurs véhicules additionnels et je crois pouvoir affirmer maintenant que la brigade entière peut être voiturée dans les véhicules dont elle est maintenant munie soit à même ses effec-

tifs antérieurs ou grâce aux véhicules additionnels qui lui ont été expédiés. Cette brigade est maintenant motorisée.

Le PRÉSIDENT: A-t-on d'autres questions à poser sur l'OTAN?

M. CHAMBERS: Nous avons appris, en réponse à une question poséee par M. Winch, que les forces américaines avaient décidé d'adopter le même genre de pièces d'artillerie que celle que nous avons adoptées sur les chars Centurion. Cette mesure démontre qu'il y a un certain progrès de fait vers l'uniformisation.

Le PRÉSIDENT: Merci, monsieur Chambers.

Y a-t-il d'autres questions au sujet de l'OTAN, messieurs?

M. CARTER: Quelles sont, en chiffres ronds, les dépenses de l'OTAN?

Le PRÉSIDENT: Ces chiffres nous ont déjà été donnés à la page 230 (version anglaise), ainsi que dans la brochure qui nous a été présentée.

M. PEARKES: Oui et ils figurent à la page 10 du dépliant de renseignements qui vous a été distribué.

Le PRÉSIDENT: Je vous réfère à la page 212 (version anglaise), de nos délibérations.

M. CARTER: Nos dépenses pour l'OTAN sont-elles les montants sur lesquels il y a eu entente, c'est-à-dire les engagements financiers qui ont été assignés au Canada? Est-ce cela?

M. PEARKES: Il s'agit de l'engagement financier global. Les chiffres que vous pouvez voir sont les montants effectivement versés.

M. WINCH: J'aimerais beaucoup que le Ministre nous fournisse quelques éclaircissements sur la question que voici: pourrait-il nous indiquer en gros la hiérarchie qui existe dans l'organisation de l'OTAN et nous dire si on consulte le Canada dans cette hiérarchie et si,—cela peut sembler étrange, mais je le demande très sérieusement—, on exige certaines garanties de la part de celui qui est mis à la tête du commandement, en particulier quand ce chef doit commander aux troupes canadiennes, alors que son pays a déjà été en guerre contre le Canada et que non seulement il aurait pu être déclaré criminel de guerre mais qu'il l'a effectivement été?

J'aimerais savoir tout simplement sur quelle base on se fonde pour établir une hiérarchie quand on tient compte de tous les pays qui font partie de l'OTAN à l'heure actuelle et du fait que le commandement ne relève pas de nos forces armées. J'aimerais savoir exactement ce qu'il en est.

Le PRÉSIDENT: Je vous réfère à la page 227 (version anglaise).

M. WINCH: Non. Je veux parler de la nomination des commandants pour les différents secteurs.

M. PEARKES: La nomination du commandant suprême des forces alliées est décidée par tous les pays de l'OTAN et, comme vous le savez, le commandant suprême est le général Norstad.

M. WINCH: Je veux parler des commandants de secteur et pour être plus précis: comment procède-t-on au juste à une nomination et quel cas fait-on de la nomination d'un commandant militaire allemand dans l'organisation de l'OTAN?

M. PEARKES: Le commandant en chef,—c'est-à-dire le général Norstad—, présente une recommandation pour la nomination des commandants subordonnés et celle-ci est référée à un conseil militaire qui siège en permanence. Autrement dit, cette recommandation est référée aux représentants des différents pays de l'OTAN à Paris et à Washington.

Le PRÉSIDENT: Voilà en général comment on procède aux recommandations?

M. PEARKES: Oui, en effet.

M. WINCH: Ce conseil compte des représentants de tous les pays?

M. PEARKES: Ah, oui! Le conseil comprend un représentant canadien.

M. WINCH: Le Canada peut-il user du droit de veto, s'il le désire?

M. PEARKES: Mais, très certainement.

M. WINCH: Pourrais-je demander si les nominations doivent être acceptées à l'unanimité?

M. PEARKES: Elles sont soumises au comité militaire de l'OTAN. Elles sont ensuite référées aux divers gouvernements et ceux-ci peuvent, s'il le désire, présenter une recommandation de leur choix ou opposer leur veto.

M. THOMPSON: Y a-t-il eu diminution ou augmentation de nos effectifs militaires par suite de notre participation à l'OTAN ou depuis que nous sommes membres de l'OTAN?

M. PEARKES: Non, parce qu'au moment où nous sommes devenus membre de l'OTAN et au moment de la guerre de Corée, nos effectifs militaires étaient plus considérables qu'à l'heure actuelle. Après la guerre de Corée, nous avons réduit nos effectifs ou, en d'autres termes, si nous n'avions pas de troupes cantonnées en Europe, nous n'aurions pas besoin d'une armée aussi considérable et nous n'aurions pas besoin d'effectifs aussi nombreux dans l'armée ou l'aviation.

M. THOMPSON: En d'autres termes, nos effectifs n'ont pas augmenté par suite de nos contributions?

M. PEARKES: Je ne puis pas dire que nos effectifs ont augmenté sans dire qu'ils sont maintenant plus considérables qu'ils ne l'étaient, mais si nous n'avions pas pris d'engagements envers l'OTAN, nous n'aurions pas besoin d'autant d'hommes dans l'armée et dans l'aviation ni non plus dans la marine par suite de nos engagements envers le Commandement des Forces alliées de l'Atlantique (SACLANT).

M. THOMPSON: Par suite de notre engagement envers l'OTAN, nos forces armées sont plus considérables qu'elles ne le seraient autrement?

M. PEARKES: Évidemment.

M. LAMBERT: A la page 230 des témoignages (version anglaise), il est question, au milieu de la page, de l'infrastucture nationale. Y a-t-il dans le cadre de l'OTAN une infrastructure dite canadienne et si tel est le cas, quel en est la nature?

M. PEARKES: L'OTAN n'a aucune infrastructure au Canada.

M. CARTER: J'aimerais savoir la place que l'OTAN occupe dans notre politique de défense en général. Est-il vrai de dire d'abord en ce qui a trait à l'OTAN que nos relations avec cet organisme sont fondées sur le fait que celui-ci est un préventif et un bouclier?

M. PEARKES: Les forces de l'OTAN sont à la fois un bouclier et un préventif contre la gueerre. Je ne pense pas que nous puissions séparer ces deux aspects l'un de l'autre, parce qu'un bouclier est une mesure préventive contre la gueerre.

L'absence de troupes en Europe pourrait augmenter le danger d'une attaque dans cette partie du monde. Mais, il y a bel et bien des troupes sur place et alors l'ennemi, s'il lançait une attaque, pourrait être arrêté. L'ennemi devra soupeser le risque d'entrer dans un conflit majeur ou ne pas mettre ses plans immédiats à exécution. Je crois que c'est là une mesure très apte à prévenir la guerre.

Une des causes qui pourrait déclencher une guerre serait l'extension de quelque opération locale lancée sans doute dans l'espoir de gagner une petite portion de territoire par un ennemi qui ne croit pas qu'une attaque contre un pays membre de l'OTAN puisse signifier que tous les autres pays membres de l'OTAN vont se joindre pour lui résister. Mais, en voyant sur place les forces armées de différents pays, il se rendra compte qu'il y a des troupes et que s'il persiste à attaquer, il s'attirera nettement de grandes représailles. Ainsi, les forces cantonnées en Europe ne sont pas là uniquement pour protéger le territoire européen, mais elles y sont en tant que mesure préventive efficace contre l'agresseur.

M. WINCH : Diriez-vous que la principale fonction des forces de l'OTAN en Europe est de servir de digue jusqu'au moment,—j'espère au moins que ce jour viendra—, où la diplomatie pourra entrer en scène pour prévenir une guerre mondiale? Est-ce là sa principale raison d'être?

Le PRÉSIDENT : En plus de son aspect préventif?

M. WINCH : Mais si ce n'est pas une organisation préventive ayant une très haute portée, on se dirige tout droit vers la guerre thermo-nucléaire et il faut alors être prêt à entrer dans un conflit thermo-nucléaire. Mais, je veux dire, que le premier but que l'on s'est tracé c'est que dans un cas d'agression de nature fonctionnelle l'organisation serve à endiguer l'ennemi pour un temps plus ou moins long jusqu'à ce que la diplomatie se soit mise de la partie en essayant de prévenir un conflit qui pourrait dégénérer en guerre mondiale thermo-nucléaire?

M. PEARKES : Oui, mais je ne veux surtout pas laisser entendre que les forces de l'OTAN peuvent soutenir l'attaque indéfiniment.

M. WINCH : Non, je le comprends bien.

M. PEARKES : La diplomatie devra faire vite, mais les troupes sont sur place et suffisamment équipées pour résister aux premières attaques de l'ennemi. Elles sont là et elles sont suffisamment fortes pour que l'ennemi s'arrête et rassemble des effectifs plus considérables, s'il est déterminé à lancer une invasion. Cet arrêt peut donner suffisamment de temps à la diplomatie pour veiller à enrayer la guerre.

M. WINCH : Voilà qui soulève un bon point de droit et je ne pense pas qu'il s'agisse d'une question qui relève d'un expert. Elle entre dans notre sujet ainsi qu'elle doit entrer dans les raisonnements du Ministre et du gouvernement. Si un pays était prêt psychologiquement et matériellement à poser un geste contre les forces de l'OTAN, contre un pays membre de l'OTAN, cette décision n'indiquerait-elle pas d'une manière presque infaillible que ce pays est prêt à entrer dans un conflit mondial? Parce que ce pays doit savoir, en vérité, que toute mesure grave d'agression ne peut avoir qu'un seul résultat. Si l'on pouvait régler le différent d'une autre manière, pourquoi alors agir de la sorte? On doit s'attendre à ce que l'autre côté riposte et résiste à ces mesures. On agit de la sorte en sachant, comme je l'ai dit, presque infailliblement, que l'on ne s'engage pas simplement dans une guerre de type traditionnel pour acquérir un peu de territoire. J'ai pu m'exprimer d'une manière assez singulière, mais voilà précisément ce que je voulais dire.

Le PRÉSIDENT : Je crois que cette question relève d'un expert.

M. WINCH : Je ne le crois pas.

M. PEARKES : Je pense que cela dépend surtout de l'endroit où débute le conflit initial. On peut bien penser que si l'on ne s'empare que d'une bande de territoire turc,—et je choisis la Turquie à titre d'exemple, parce que la Turquie est membre de l'OTAN—.

M. WINCH : Voilà précisément le genre d'explication que j'attendais de votre part.

M. PEARKES : On peut se dire : «Voilà l'occasion d'acquérir un peu de territoire et les alliés ne diront rien. Ils ne voudront pas déclencher une guerre nucléaire et ils accepteront certainement le fait accompli».

A mon avis, le fait qu'il y ait des troupes sur place suffisamment puissantes pour prévenir de telles situations forcera l'ennemi à s'arrêter, à réfléchir et à se dire : «Si nous tentons de nous emparer de cette petite bande de territoire, l'OTAN, d'autre part, est sincère, déterminée à agir et catégorique quand elle déclare que toute agression contre un de ses membres est une agression contre elle».

M. WINCH : Croyez-vous vraiment possible qu'une manœuvre, une agression de type traditionnel, contre les forces de l'OTAN n'entraîne pas nécessairement l'usage des armes thermo-nucléaires ?

M. PEARKES : Il est possible, à mon avis, qu'une opération de petite envergure conduite avec des armes classiques soit mise en échec par une autre armée équipée de la même façon. Tout dépend des dimensions de l'agression.

Nous abordons le problème suivant : Qu'est-ce qu'une arme nucléaire ? Il y a maintenant des armes nucléaires dont on se sert comme armes tactiques. Il serait très difficile de limiter l'usage de ces armes. Cependant, je ne crois pas que cela veuille dire nécessairement que l'on se servira de forces de représailles, mais elles sont là, à notre disposition, et elles constituent un moyen très puissant de prévention.

M. WINCH : D'après vous et suivant la manière dont vous entrevoyez une telle éventualité et ses résultats, s'il le faut,—et j'espère que l'on n'aura jamais à s'en servir—, les forces de l'OTAN et nos propres forces armées, puisque nous en sommes membre, serviront de troupes d'attaque démonstrative, elles seront rapides, très mobiles, rudes au combat et capables de se déplacer en peu de temps ; pour endiguer l'agresseur, il faut pouvoir le tenir en échec avec des canons antichars, des véhicules très rapides et du matériel de ce genre. Est-ce ce genre de troupes bien équipées et bien formées que nous avons dans le cadre de l'OTAN ? Ou ai-je tort en disant que c'est précisément le genre de troupes qu'il faut avoir pour parvenir aux buts que vous avez tracés ?

M. PEARKES : En ce qui concerne notre brigade canadienne, j'ai déclaré qu'elle forme maintenant une brigade motorisée, ce qui signifie qu'elle se déplace sur roues et non pas entièrement à travers champs ; mais le véhicule moderne accomplit du très bon travail sur tous terrains et peut certainement se déplacer très rapidement quand les routes traversent des régions de point en point. Elle est équipée d'armes antichars et de fusils antichars qui constituent de nouvelles armes antichars et évidemment des chars eux-mêmes. Comme je l'ai déjà dit, nous perfectionnons constamment les canons et le blindage de nos chars.

M. WINCH : Puis-je poser une question au sujet des chars qui se rapporte à ce que vous venez de dire : les forces canadiennes sont-elles équipées de chars de type centurion, ou de char de grande vitesse ou de vitesse moyenne ? Je ne connais pas les termes exacts ; j'étais dans l'infanterie moi-même et non dans le contingent des chars

M. PEARKES : Je crois qu'il n'y a qu'un genre de chars de type centurion.

M. WINCH : Les lourds ?

M. PEARKES : Ce sont les chars de type centurion lourd.

M. WINCH : Est-ce qu'ils comptent parmi les chars les plus lourds ?

M. PEARKES: Oui.

M. WINCH: Pourquoi employez-vous les chars les plus lourds et pourquoi la brigade est-elle équipée des chars les plus lourds si l'on doit faire face au genre de guerre que vous avez mentionné?

M. PEARKES: Je crois que c'est inévitable; en fait, je crois que l'on peut être certain que les Russes se serviraient de leurs chars au cours des opérations qui pourraient survenir. Nous devons, en conséquence, posséder des chars munis de canons assez lourds pour faire face aux chars russes. Voilà pourquoi, en raison des améliorations apportées aux chars russes au cours des dernières années, nous avons jugé qu'il était nécessaire de perfectionner les canons des chars de type Centurion, de les munir d'un canon plus lourd, d'un canon à tir plus exact et plus rapide que celui du char de type Centurion.

Le PRÉSIDENT: De toutes façons, c'est un char qui se déplace assez rapidement?

M. PEARKES: Oui.

M. SMITH (*Calgary-sud*): Est-ce pour la même raison que vous avez amélioré la majorité de vos armes?

Le PRÉSIDENT: Je me demande s'il serait possible de terminer sur ce point, car il est 5 h.15 et nous nous réunirons à nouveau ici vendredi matin à 9h.30?

Assentiment.

CHAMBRE DES COMMUNES

Troisième session de la vingt-quatrième législature

1960

COMITÉ SPÉCIAL

DES

DÉPENSES AUX FINS DE LA DÉFENSE

Président: M. G. E. HALPENNY

PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

Fascicule 13

CANADA
NOV 28 1960
BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

SÉANCE DU VENDREDI 17 JUIN 1960

Prévisions de dépenses du ministère de la Défense nationale pour l'année financière 1960-1961

TÉMOINS:

L'honorable George R. Pearkes, V.C., ministre de la Défense nationale;
M. E. Armstrong, sous-ministre adjoint (finances).

ROGER DUHAMEL, M.S.R.C.
IMPRIMEUR DE LA REINE ET CONTRÔLEUR DE LA PAPETERIE
OTTAWA, 1960
23383-3—1

COMITÉ SPÉCIAL
DES
DÉPENSES AUX FINS DE LA DÉFENSE

Président: M. G. E. Halpenny

Vice-président: M. Roger Parizeau

et Messieurs

Baldwin	Forgie	Thompson
Cardin	Hellyer	Webster
Carter	Lambert	Winch
Chambers	Macdonald (*Kings*)	
Fairfield	Smith (*Calgary-Sud*)	

Secrétaire du Comité:
Antoine Chassé.

PROCÈS-VERBAL

CHAMBRE DES COMMUNES, pièce 238-S

Vendredi 17 juin 1960.
(14)

Le Comité spécial des dépenses aux fins de la Défense se réunit à 9 heures et demie du matin sous la présidence de M. G. E. Halpenny.

Présents: MM. Carter, Chambers, Fairfield, Halpenny, Hellyer, Parizeau, Smith (*Calgary-Sud*), Thompson et Winch—9.

Aussi présents: L'honorable George R. Pearkes, V.C., ministre de la Défense nationale; M. E. Armstrong, sous-ministre adjoint (*finances*); M. D. B. Dwyer, surintendant du Service des documents parlementaires.

Le Comité reprend l'examen, suspendu le mercredi 15 juin, des prévisions de dépenses du ministère de la Défense nationale pour l'année financière 1960-1961.

M. Armstrong dépose les réponses aux questions qu'à posées M. Winch au cours de la dernière séance, et il est ordonné qu'elles soient imprimées en appendice au compte rendu de ce jour. (*Voir appendice "A".*)

De nouveau on pose des questions au ministre et à M. Armstrong au sujet de l'OTAN.

L'examen des prévisions de dépenses du ministère de la Défense nationale pour l'année financière 1960-1961 se continue, et il est ajourné à la prochaine séance.

A 10 h. 45 du matin, le Comité s'ajourne jusqu'à 3 heures et demie de l'après-midi le mercredi 22 juin.

Le secrétaire du Comité,
Antoine Chassé.

23383-3—1½

TÉMOIGNAGES

Vendredi, 17 juin 1960.

9 heures et demie du matin.

Le PRÉSIDENT: Messieurs, nous avons le quorum.

Vous vous rappellerez que lors de la dernière séance, M. Winch a demandé certains renseignements concernant les armes. M. Winch a maintenant une copie de cette liste. Je demanderais que le Comité en autorise l'impression. (*Voir appendice "A".*)

Monsieur Winch, à la fin de la dernière séance, vous avez posé des questions concernant les chars Centurion. Désirez-vous continuer votre examen sur ce sujet?

M. FAIRFIELD: Monsieur le président, la semaine dernière, on a demandé si le gouvernement fédéral était autorisé à requérir les services de volontaires pour la défense civile, et il s'en est suivi une discussion relativement au dédommagement de ces volontaires qui subiraient des blessures.

Le PRÉSIDENT: En effet; cependant, on ne nous a pas transmis tous les renseignements sur ce sujet.

M. FAIRFIELD: Ces renseignements sont-ils disponibles aujourd'hui?

Le PRÉSIDENT: Avez-vous des renseignements aujourd'hui, monsieur le ministre?

M. E. B. ARMSTRONG (*sous-ministre adjoint, finances*): Je crois que je puis répondre à cette question. La partie à laquelle on n'a pas répondu concernait une question de détail, et nous n'en avons pas encore obtenu la réponse. J'ai ici le rapport annuel du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social. Incidemment, ce problème n'est pas du ressort de notre ministère, car nous ne sommes pas responsables de cet aspect de la défense civile.

En ce qui concerne les personnes mobilisées pour la défense civile, ce rapport signale que toutes les provinces, sauf Québec et l'Île du Prince-Édouard, ont conclu, avec le gouvernement fédéral, des ententes aux termes desquelles ces compensations à l'égard de blessures reçues au cours de l'entraînement, seraient également partagées par le gouvernement fédéral et celui de la province intéressée.

M. FAIRFIELD: Avez-vous dit au cours de la période d'entraînement?

M. ARMSTRONG: Oui, au cours de l'entraînement. Je crois que l'on étudie encore les dédommagements à accorder aux autres personnes affectées à la défense civile. Aucune entente n'a encore été conclue à ce sujet.

M. FAIRFIELD: Advenant un cas d'urgence et que ces personnes soient dans une zone de danger, elles relèveraient de l'Armée, n'est-ce pas, et non du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social?

L'hon. G. R. PEARKES (*ministre de la Défense nationale*): Si elles travaillent dans une région dévastée, elles tomberaient sous l'autorité de l'Armée. De fait, si elles n'étaient pas proprement équipées, on ne leur permettrait pas de s'aventurer dans une région dévastée. Il faudrait transporter hors d'une pareille région et décontaminer tous les individus qui s'y trouveraient, et il faudrait s'assurer du degré de radioactivité qu'ils auraient absorbé.

Je crois que l'administration entière d'une région dévastée doit être confiée à l'Armée, et celle des régions situées à l'extérieur d'une pareille zone relèverait des autorités de la défense civile.

Si des civils s'engageaient en vue de pénétrer dans une région dévastée ou s'ils y consentaient volontairement, je crois,—et ce n'est là qu'une opinion personnelle, car aucune règle n'a été établie à cet égard,—qu'ils seraient traités de la même façon que les militaires et qu'ils seraient soumis aux mêmes ordres que ces derniers qui ont été mobilisés.

M. FAIRFIELD: On n'a encore établi aucune ligne de conduite déterminée à ce sujet?

M. PEARKES: Les détails n'ont pas encore été fixés, mais il me semble que ce que j'ai dit serait juste à l'égard de toutes les parties intéressées.

Le PRÉSIDENT: Monsieur Winch, désirez-vous poser d'autres questions au sujet des chars Centurion?

M. WINCH: Non, pas en ce moment, monsieur le président.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Monsieur le président, je désirerais poser quelques questions au ministre et je m'en excuse, car certains renseignements que je désire obtenir ont peut-être été communiqués au Comité lors de sa dernière séance. S'il en est ainsi, je vous prierais de m'en avertir, monsieur le président. Je n'ai pas eu l'occasion de lire le compte rendu de la dernière séance et, par conséquent, je ne suis pas au courant de ce qui s'y est passé.

Tout d'abord, je désirerais demander au ministre à quelle époque il revoit, en sa qualité de membre du cabinet, le rôle sans cesse changeant que jouent les forces armées du Canada auprès de l'OTAN. Il pourrait peut-être me répondre simplement que c'est lorsqu'il assiste aux réunions de cet organisme. Mais, en employant les mots "sans cesse changeant", je suppose théoriquement qu'il soit décidé de changer le rôle de notre aviation et de rééquiper notre division de l'Air, au cours d'une certaine période; dans pareilles circonstances, pouvez-vous nous dire comment ces décisions sont prises? Le sont-elles à la suite de relations constantes entre le général Norstad et le personnel du ministre?

M. PEARKES: Il existe des relations constantes avec le personnel du SHAPE. Comme je l'ai dit au début de ma déclaration, nous avons auprès de l'OTAN, à Paris, un représentant qui détient un poste d'ambassadeur, M. Jules Léger. Tous les jours, il confère avec ses collègues. Son conseiller militaire est un major-général, et il rencontre quotidiennement les officiers du SHAPE. Toute suggestion est transmise au Canada, et des commentaires sont faits lors d'une revue annuelle formelle. A la fin de chaque été, au cours de ce que nous appelons le chapitre national de la revue annuelle, toute recommandation visant à des changements, toute critique qui est adressée ou toute plainte reçue sont transmises au Canada, et je les examine moi-même avec les officiers de mon ministère. Si ces questions sont graves et importantes, elles sont naturellement renvoyées au comité de défense du cabinet ou au conseil des ministres, et une réponse est adressée au SHAPE. Ces suggestions ou changements peuvent être discutés au cours de la conférence des ministres qui se tient au mois de décembre de chaque année.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Monsieur le ministre, c'est pour une raison définitive que l'on a rééquipé la division de l'Air. Pourriez-vous me dire la raison de ce changement et pourquoi on a modifié le rôle assigné à notre aviation?

M. PEARKES: Une des raisons, c'est que le Sabre F-86 devenait désuet.

En outre, les forces aériennes des pays continentaux membres de l'OTAN assumaient la défense aérienne. Au début de notre participation à l'OTAN, il n'existait à peu près aucune défense aérienne immédiate. La défense aérienne peut être mieux assurée par nos alliés européens qui sont membres de l'OTAN.

La troisième raison qui a motivé ce changement, c'est que l'étendue du champ de bataille augmentait avec la portée des armes modernes.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Alors, monsieur, votre explication m'induit à vous poser la question que je désirais poser au sujet de notre brigade stationnée en Europe.

Au cours de la séance du 3 juin de ce Comité, vous avez dit que le rôle fondamental de la quatrième brigade d'infanterie canadienne consiste à protéger l'Europe occidentale en retardant toute avance éventuelle de troupes ennemies. Lors de notre dernière séance, nous avons discuté cet objectif assez longuement. Vu la nature du conflit qui peut surgir, ainsi que la nécessité d'assurer une plus grande mobilité des troupes et d'augmenter nos forces aériennes, le gouvernement ou l'alliance même sont-ils d'avis que cette brigade devrait être douée d'une plus grande mobilité ou ne croient-ils pas qu'elle est peut-être trop fortement concentrée. Je me demande s'il existe équilibre approprié entre les unités de la brigade et celles de l'aviation.

M. PEARKES: Les brigades, même si elles ne jouent qu'un rôle défensif, occuperont un territoire plus étendu qu'au cours de la deuxième guerre mondiale, par exemple.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Oui.

M. PEARKES: Sur un terrain soumis à une attaque nucléaire, il doit exister une plus grande mobilité que ne l'aurait permis l'équipement employé au cours de la deuxième guerre mondiale. Afin de faire face à cette situation, nous avons expédié assez de véhicules à moteur pour assurer le déplacement de tout le personnel au moyen des véhicules se trouvant sur le territoire même de la brigade à ce moment. Voilà la situation actuelle.

Comme vous le savez, le Canada a conçu un véhicule de combat blindé, communément appelé "Bobcat". Ce véhicule assurera davantage la mobilité de notre brigade en Allemagne.

D'autres pays suivent cette pratique. Les Britanniques aussi élaborent un véhicule qu'ils appellent une famille de véhicules; il sera blindé et possédera sensiblement les mêmes caractéristiques que le Bobcat canadien. Il se présentera sous divers modèles: pour l'infanterie seule, pour l'artillerie, pour fins d'approvisionnement et pour fins ambulancières, ce qui fournira une plus grande mobilité. Ce véhicule est presque terminé.

Nous espérons terminer le Bobcat en septembre, ce qui est encourageant. A la fin de l'année, si nous décidons de le fabriquer, les plans, etc., seront prêts et nous pourrons alors demander des soumissions. Nous avons des fonds suffisants à cette fin, car il nous reste environ $600,000 des prévisions de cette année, et cette somme suffira à terminer la conception de cet équipement. Nous avons déjà dépensé environ 3 millions de dollars à l'égard de ce véhicule.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Évidemment, cette brigade doit posséder une plus grande mobilité que toute autre force.

M. PEARKES: C'est exact.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Je reviendrai peut-être sur ce sujet plus tard, monsieur le président.

M. HELLYER: Monsieur le ministre, on a dit que le préventif constitue le moyen de défense le meilleur et le plus efficace. Êtes-vous de cet avis?

M. PEARKES: Vous désirez savoir si le préventif constitue le moyen de défense le plus efficace?

M. HELLYER: Oui.

M. PEARKES: Naturellement, c'est là un concept de l'OTAN. Nous croyons que le préventif est l'objectif de tous nos préparatifs militaires qui doivent viser à assurer cette force de représailles.

Le préventif comprend deux éléments principaux: les forces proprement dites que l'on appelle ordinairement la protection ou le bouclier et les forces de représailles, que l'on désigne souvent comme l'épée.

M. HELLYER: Le ministre croit-il que nous devrions contribuer au préventif ou est-il d'avis que nous y contribuons déjà?

M. PEARKES: A mon avis, nous y contribuons déjà. J'insiste sur le fait que les forces de protection font partie du préventif. Je ne sais si vous voulez laisser entendre que la force de représailles constitue le seul préventif, mais je ne partage pas cet avis.

M. HELLYER: Voici ma question suivante: Croyez-vous que le Canada devrait contribuer à cet élément du préventif qui fait partie des forces de représailles?

M. PEARKES: Lorsque l'OTAN a été instituée, les forces de représailles ont été confiées au Royaume-Uni et aux États-Unis. Le Canada n'a apporté aucune contribution importante à la force de bombardiers britannique B, ni à la force du SAC.

M. HELLYER: A votre avis, notre nouveau rôle de reconnaissance offensive relève-t-il du commandement tactique aérien ou fait-il partie de la force de représailles?

M. PEARKES: Je n'envisagerais pas cette question de cette façon, car le rayon d'action d'un avion de reconnaissance offensive est restreint. Tout d'abord, ces avions ont pour mission d'assurer la reconnaissance et ensuite d'attaquer les centres de concentration et d'activité des forces ennemies, ainsi que les objectifs inopinés, comme nous disions au cours de la dernière guerre. Ces objectifs seraient des cibles mobiles, comme une colonne de troupes se dirigeant vers le front de combat à partir d'une certaine distance derrière les lignes réelles. La guerre aura commencé avant que soient utilisés nos avions de reconnaissance offensive.

M. CHAMBERS: Ne croyez-vous pas, monsieur le ministre, que c'est une arme tactique plutôt que stratégique?

M. PEARKES: La tactique et la stratégie chevauchent de si près qu'il est difficile de trancher cette question. Si nous nous en tenons à l'ancienne définition de la stratégie,—le mouvement de troupes vers la ligne de combat, la mise en position de troupes en vue du combat,—alors il faut admettre que c'est une arme stratégique, mais je ne crois pas que ce concept puisse s'appliquer.

M. CHAMBERS: Si l'on tient compte de la signification que l'on donne à cette expression aujourd'hui,—une région aérienne des États-Unis et les bombardiers V,—ne croyez-vous pas que cette arme puisse être ainsi classée?

M. PEARKES: Cette arme constitue essentiellement une force de représailles. A mon avis, ces avions peuvent influer sur le combat immédiat.

M. HELLYER: Le ministre croit-il que le commandement stratégique aérien devrait relever de la direction de l'OTAN?

M. PEARKES: J'ignore si je devrais me prononcer sur cette question. L'OTAN a accordé ce rôle particulier aux États-Unis et à la Grande-Bretagne. Le Canada a accepté cette décision lorsqu'elle a été prise. Comme nous n'avons rien à voir avec les bombardiers du SAC, je ne crois pas qu'il m'appartienne de me prononcer sur la question de savoir s'ils devraient relever de l'OTAN. C'est plutôt un sujet de politique étrangère.

M. HELLYER: N'existe-t-il pas possibilité de dédoublement, monsieur le ministre, lorsque des avions tactiques des forces de protection, sous le contrôle de l'OTAN, transportent des armes atomiques qui peuvent atteindre le territoire ennemi, au moins jusqu'à un certain point? Ces avions ont un rayon d'action suffisant pour leur permettre de pénétrer en territoire ennemi; ainsi il est possible qu'il y ait dédoublement dans le rôle qui a antérieurement été assigné au commandement stratégique aérien et celui qui est confié à la *Royal Air Force*?

M. PEARKES: S'il y a crainte de dédoublement, il appartient aux commandants de s'assurer que les mêmes objectifs ne sont pas attaqués par deux ou trois forces distinctes.

M. HELLYER: Supposons, monsieur le ministre, que soit lancé un avertissement d'une attaque générale; que le BMEWS ait repéré le vol de missiles et qu'il n'y ait qu'une période d'avertissement de 15 minutes, transmise à toutes les régions du globe. Sans doute, dans deux ou trois ans, des missiles russes seront mis en position contre toutes les bases aériennes d'Europe où seront stationnés des avions des régions tactiques aériennes. Il est possible que les équipages de certains de ces avions tactiques soient en état d'alerte et qu'ils puissent s'envoler. Ils peuvent présumer que leurs pistes d'atterrissage seront détruites avant leur retour. Dans cette éventualité, comment disposeraient-ils de leur charge atomique et que feraient-ils après l'avoir lancée?

Le PRÉSIDENT: C'est presque une pure hypothèse, mais continuez, monsieur le ministre, si vous le désirez.

M. PEARKES: Je ne crois pas que je puisse répondre à cette question de façon détaillée. Je présume que certains équipages lanceraient leurs bombes atomiques sur les objectifs qu'ils avaient pour mission d'attaquer. D'autres devraient retourner aux bases fixées d'avance et qu'ils pourraient gagner.

Si vous craignez qu'un engin atomique puisse détonner avant qu'il soit lancé, je puis vous dire que l'expérience a démontré qu'il n'existe à peu près aucun danger qu'une ogive atomique explose à la suite d'une chaleur intense, d'un écrasement de l'avion ou de quelque autre accident de ce genre.

M. HELLYER: Ce n'est pas ce point qui m'inquiétait, mais, si ces avions ou quelques-uns d'entre eux s'envolaient au cours de la brève période d'avertissement et que, peu après, les équipages se rendaient compte qu'ils ne pourraient retourner à aucun aéroport, ils lanceraient leurs bombes,—ou du moins une partie d'entre elles,—sur l'objectif qui leur aurait été assigné. Ainsi, ils auraient accompli leur mission avant même de décider s'ils devaient abandonner leur avion.

Il s'agit de savoir si, dans ces circonstances, il n'existerait pas dédoublement entre le bombardement qu'ils pourraient effectuer et le rôle assigné à la région stratégique aérienne. Lorsque nous lui avons rendu visite l'an dernier, le général Powers nous a dit qu'il s'inquiétait sérieusement de cette question. Il nous a également dit que ce sujet n'était pas de nature secrète.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Ces faits que présente M. Hellyer sont-ils confirmés?

M. HELLYER: Il nous a dit que son plan de guerre était constamment modifié par des moyens électroniques, mais que ce plan n'était pas communiqué à la direction de l'OTAN. Le général Powers s'inquiétait du fait que certains de ces avions stratégiques atteindraient l'objectif assigné à ses hommes avant que ces premiers l'aient quitté. Ces cibles auraient été anéanties, il y aurait des retombées radioactives qui présenteraient un véritable danger pour les pilotes et les équipages des bombardiers du commandement stratégique aérien, tandis qu'ils se dirigeraient vers leur objectif. Il me semble que c'est là un problème qui n'a pas été résolu et qui intéresse sérieusement non seulement le commandement stratégique aérien, mais tous les membres de l'OTAN, particulièrement ceux qui se proposent d'acheter et d'équiper des avions qui pourront participer à pareilles opérations.

Le PRÉSIDENT: Je crois que j'ai assisté à cette même séance, et le général Powers ne semblait pas aussi inquiet que vous le croyez.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Pour les fins du compte rendu, je désirerais savoir la source du témoignage que M. Hellyer rend au sujet du général Powers.

M. HELLYER: C'était une conversation personnelle.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Très bien.

M. PEARKES: Ce sont certainement des problèmes que les commandants doivent résoudre eux-mêmes.

M. HELLYER: Je sais que c'est un problème qui doit être résolu; cependant, il me semble d'une telle importance qu'il devrait l'être par les ministres de l'OTAN, car il concerne les relations qui existent entre la direction stratégique aérienne et la force de protection de l'OTAN relativement à l'établissement et aux opérations de ces deux organismes.

M. CHAMBERS: M. Hellyer pourrait-il nous dire si le général Powers a prétendu que l'OTAN devrait relever du SAC, ou si le SAC devrait relever de l'OTAN?

M. HELLYER: Il a indiqué clairement qu'à son avis tous les éléments de la force de prévention devraient relever d'un commandement unique et unifié.

Le PRÉSIDENT: Et sous son autorité?

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Puis-je établir un parallèle?

Certainement on pourrait en établir plusieurs. Durant la dernière guerre, nous avons compté jusqu'à huit corps d'aviation distincts, obéissant à un commandement unique et unifié. Vous avez certainement raison de dire qu'il appartient aux commandants de s'assurer qu'il n'existe aucun dédoublement. N'est-ce pas un exemple typique de ce qui se produirait,—le même principe s'appliquerait,—même dans les circonstances actuelles de l'alliance entre l'OTAN et le SAC?

M. PEARKES: D'après ce que M. Hellyer dit, les commandants savent qu'il existe dédoublement; le cas échéant, je crois qu'ils sauront résoudre ce problème.

M. HELLYER: Je crois que les commandants savent qu'un pareil problème existe, mais ils n'en voient pas la solution. Voilà non seulement un rôle, mais une responsabilité qui incombe aux membres de l'OTAN aussi bien qu'à nous-mêmes. Nous aurons en Europe des avions armés d'engins atomiques et qui participeront à cette tragédie générale.

Les conséquences assument une ampleur plus grave que celles que nous avons connues au cours de la deuxième guerre mondiale. Alors, il n'importait guère qu'on lance quelques bombes supplémentaires sur un objectif; aujourd'hui, si un équipage jette une bombe thermo-nucléaire sur une cible et traverse le nuage qui s'en dégage, il périra.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Il n'a pas été prouvé que le général Powers s'inquiétait de cette situation; c'est simplement l'opinion du député qui vient de parler.

M. PEARKES: Permettez-moi de signaler qu'il appartient au commandant de choisir les objectifs. Le SAC a des officiers de liaison auprès de l'OTAN, et je suis certain que le commandant de cet organisme au SHAPE est au courant de ce problème et qu'il lui sera soumis; nous avons confiance au général Norstad et en son état-major. Notre pays y a un représentant, et je suis certain que ce problème sera résolu à cet échelon.

Le PRÉSIDENT: Il me semble, monsieur Hellyer, que c'est un problème qui relève des commandants du SHAPE et non de notre Comité.

M. HELLYER: Avant de quitter ce sujet, monsieur le président, je désire signaler que je ne crois pas que cette question relève uniquement des commandants, car nous, à titre de politiciens, et notre gouvernement, envoyons des troupes dans cette région de conflit possible. Une absence de liaison et de commandement bien défini, ainsi que le dédoublement des fonctions, comme je l'ai signalé, peuvent influer directement sur les décisions de ces commandants.

Le PRÉSIDENT: Quelle solution proposez-vous, monsieur Hellyer?

M. HELLYER: J'ai demandé au ministre si, à son avis, la force de prévention ne devrait pas relever d'un commandement unique et unifié, ou si le SAC ne devrait pas être soumis au contrôle de l'OTAN. Je lui ai également demandé comment il entend résoudre ce problème.

Le PRÉSIDENT: Je ne crois pas qu'il appartienne au ministre de proposer une solution à ce problème. Il a dit que c'était là la responsabilité du SHAPE.

M. HELLYER: Cependant, le ministre nous demande de dépenser l'argent des contribuables pour acheter des avions qui pourront transporter des bombes atomiques et qui, advenant une guerre générale, ne pourront que survoler le territoire ennemi durant dix ou quinze minutes avec leur charge; ce sont ces avions qui créeraient ce problème. A mon avis, il n'est que juste que les contribuables canadiens connaissent les dispositions éventuelles.

M. PEARKES: Je puis répondre à cette question en disant que le Canada a pleine confiance au commandant de l'OTAN. Nous savons qu'il existe des moyens de liaison entre le SAC et l'OTAN, et je suis certain que ces problèmes d'ordre tactique seront résolus à cet échelon.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Peut-être, afin de contenter le député qui a posé ces questions, puis-je demander au ministre de répondre à la question suivante: Si le général Powers s'inquiète de ce problème, en faites-vous autant? D'après votre réponse, je présume que vous ne vous en inquiétez pas et que les commandants eux-mêmes pourraient éviter ce dédoublement.

Le PRÉSIDENT: Monsieur Carter.

M. HELLYER: Voudriez-vous répondre à cette question, monsieur le ministre, afin que nous puissions consigner votre réponse au compte rendu? Je n'ai pas bien compris si vous craigniez qu'il puisse exister dédoublement advenant que les commandants de l'OTAN et de l'aviation tactique ne soient au courant, de semaine en semaine, des plans et de la stratégie du SAC.

M. PEARKES: Je ne saurais dire si le commandant de l'OTAN ignore les plans du SAC. Je dis et je sais qu'il existe un système de liaison entre le SAC et l'OTAN.

M. HELLYER: Cependant, ce système ne peut être satisfaisant, sinon le général Powers ne s'inquiéterait pas de la sécurité de son personnel.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Nous ignorons s'il s'en inquiète.

M. PEARKES: Je n'ai pas entendu ce qu'a dit le général Powers, et je n'ai aucun commentaire à faire sur ce sujet. Ni lui, ni le commandant à NORAD, n'ont averti le gouvernement canadien qu'ils entretenaient de pareils sentiments.

Le PRÉSIDENT: Monsieur Carter.

M. CARTER: Je désire poser plusieurs questions, mais je veux continuer dans la même voie que M. Smith.

Le PRÉSIDENT: C'est très bien, continuez, monsieur Carter.

M. CARTER: Il faut tout d'abord définir ce que l'on entend par le mot "mobilité". Il existe deux genres de mobilité: l'une consiste à pouvoir se déplacer rapidement dans la zone où l'on se trouve, et l'autre, à transporter les hommes et l'équipement d'une zone à une autre, ou même dans un autre pays assez éloigné.

Je crois que le ministre nous a fourni un exemple de ce genre au cours de notre dernière séance, lorsqu'il a dit que l'URSS croyait qu'elle pourrait s'en tirer indemne si elle s'emparait d'une parcelle du territoire de la Turquie, ayant l'impression que l'OTAN n'interviendrait pas. Voilà un véritable danger et, advenant pareil cas, nos troupes possèdent-elles assez de mobilité pour qu'il nous soit permis de les transporter d'Europe en Turquie? Possédons-nous également ce genre de mobilité?

M. PEARKES: Les troupes canadiennes ne pourraient être transportées de la région à laquelle elles sont assignées sans qu'auparavant le gouvernement canadien y ait consenti. Si elles doivent être déplacées à un endroit éloigné,—même dans une région de l'OTAN,—il faut leur fournir des moyens de transport par air, rail ou eau. Ces moyens ne relèvent pas directement du commandement canadien en Europe. Ils devraient être fournis par le commandant suprême allié. Comme je l'ai signalé dans une déclaration antérieure, nous avons accru et nous accroissons considérablement notre service de transport; cependant, ce service sera établi ici au Canada.

M. CARTER: La même situation s'appliquerait à toutes les autres unités des autres États membres de l'OTAN; elles ne pourraient être envoyées dans un autre pays sans l'autorisation de leur gouvernement respectif.

Je m'efforce d'obtenir une idée générale de l'OTAN et de son fonctionnement.

M. PEARKES: Les troupes sont assignées à l'OTAN. Le commandant suprême allié, de concert avec le gouvernement canadien, les assigne ensuite à une certaine région subordonnée. Avec le consentement de notre gouvernement, il a été convenu que nos troupes serviraient dans la région de l'Europe centrale. Je ne crois pas que le commandant suprême allié les déplacerait de cette région sans avoir obtenu l'autorisation du gouvernement canadien. Je crois, et je sais, qu'il informerait notre gouvernement de son intention,—ou qu'il lui demanderait la permission,—d'envoyer des troupes hors de la région particulière où elles étaient en service.

M. CARTER: D'après ce que vient de dire le ministre, si la Russie avait l'intention de lancer une attaque ou de déclencher une agression, il semble que ce serait une excellente stratégie de sa part que de faire diversion en envahissant, avec des troupes assez nombreuses, un pays tel que la Turquie et en provoquant ainsi une aide de l'extérieur. Il faudrait retirer d'autres pays les troupes de l'OTAN. Est-il entendu que nous ne retirons pas ces troupes pour les acheminer vers un autre pays, mais qu'elles doivent demeurer dans la partie de l'Europe à laquelle elles ont été assignées pour servir de bouclier, et qu'elles ne doivent pas être détournées?

M. PEARKES: Je n'aiderai certainement pas les Russes en leur disant quelle stratégie ils devraient adopter.

M. CARTER: Je ne crois pas qu'ils aient besoin de qui que ce soit pour le leur dire.

M. PEARKES: Je ne le leur dirai certainement pas.

Le PRÉSIDENT: Ils ne liront certainement pas ces renseignements dans notre compte rendu. Désirez-vous poser d'autres questions, monsieur Carter?

M. CARTER: Oui, je désire en poser plusieurs.

M. PEARKES: Je désire signaler que la Turquie fait partie des forces alliées, partie de la région méditerranéenne de l'OTAN...

M. CARTER: Oui, mais l'OTAN n'est-elle pas fondée sur le principe voulant qu'une attaque contre un membre constitue une attaque contre tous?

M. PEARKES: En effet.

M. CARTER: Ce qui signifie certainement que si un État membre de l'OTAN est attaqué, les autres pays doivent lui venir en aide.

Le PRÉSIDENT: Je crois que le ministre commençait à expliquer ce point lorsque vous l'avez interrompu, monsieur Carter. Monsieur le ministre, vous avez dit que la Turquie fait partie de la région méridionale de l'OTAN?

M. PEARKES: Oui, la Turquie fait partie de la région méridionale de l'OTAN, et, naturellement, les troupes de cette région seraient les plus faciles à expédier.

Nous sommes convenus de fournir des troupes à l'OTAN et nous sommes convenus qu'elles devraient être stationnées en Europe centrale. S'il était nécessaire d'envoyer des troupes canadiennes à quelque autre secteur du front de l'OTAN,—au front septentrional, méditerranéen ou méridional,—le gouvernement canadien devrait consentir à leur déplacement.

Ainsi, au cours de la deuxième guerre mondiale, le gouvernement du Canada a consenti à ce que la Première division canadienne soit expédiée en Afrique. Il a également consenti à ce que des troupes canadiennes servent en Sicile et en Italie, ainsi que dans la région nord-ouest de l'Europe, car c'est lui qui exerce contrôle sur ces troupes. Lorsque ces troupes sont mises à la disposition d'un commandant allié, elles ne peuvent être affectées n'importe où, car il existe certaines limitations à la façon dont celui-ci peut en disposer.

M. CARTER: Je pourrais peut-être formuler ma question de façon différente, monsieur le président?

Lorsque l'on a élaboré l'établissement de l'OTAN et déterminé la contribution de chaque État membre, a-t-on tenu compte de la mobilité qui serait exigée des troupes de cet organisme, au sens le plus large, de la possibilité de les déplacer immédiatement de la région septentrionale à la région méridionale? En d'autres termes, l'OTAN est-elle prête à faire face à une pareille éventualité?

M. FAIRFIELD: Voilà décidément des questions d'ordre stratégique général, et un grand nombre de gens derrière le rideau de fer désireraient en connaître les réponses. Je ne crois pas que nous devrions les prendre en considération.

Le PRÉSIDENT: Monsieur Carter, avez-vous d'autres questions à poser?

M. CARTER: Je ne crois pas qu'il soit dangereux de laisser savoir aux peuples derrière le rideau de fer que nous sommes prêts.

Le PRÉSIDENT: En effet, nous sommes prêts.

M. CARTER: Vu la contribution de notre pays en ce qui concerne les divisions aériennes et autres éléments, les prévisions budgétaires qui nous sont présentées sont-elles établies d'après les besoins actuels de nos troupes de façon à leur permettre de remplir leur rôle, ou sont-elles établies d'après la priorité des exigences du budget général de la Défense?

M. PEARKES: Il nous faut tenir compte de ce qu'exigent nos troupes en vue de leur permettre de remplir leur rôle immédiat. Nous avons plusieurs tâches à accomplir: la défense aérienne du continent nord-américain, la survie de notre population et maintes autres fonctions. En considérant ces éléments, nous devons tenir compte de notre aptitude à payer; voilà pourquoi nous devons établir un ordre de priorité. Je crois que certaines unités stationnées en Europe sont fort bien équipées pour remplir la tâche qui leur a été assignée.

M. CARTER: Peut-on présumer qu'advenant une attaque, nos troupes d'infanterie seraient soumises au feu d'avions d'attaque au sol?

M. PEARKES: J'ignore quels sont les plans des Russes; il est possible que nos troupes le soient.

M. CARTER: Sommes-nous préparés contre une telle attaque?

M. PEARKES: Oui.

M. CARTER: Possédons-nous l'équipement nécessaire?

M. PEARKES: Oui.

M. CARTER: Nos troupes possèdent-elles des avions d'attaque au sol qui leur appartiennent?

M. PEARKES: Notre brigade n'en a pas, car les seuls avions qu'elle possède sont quelques avions légers pour reconnaissance de pièce d'artillerie et pour fins de communications.

M. CARTER: D'autres unités de l'OTAN peuvent-elles fournir ce genre d'appui à nos troupes?

M. PEARKES: Certainement; les formations plus considérables fournissent ce genre d'appui.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Monsieur le ministre, vous vous rappelez que juste avant le rééquipement de la division de l'air,—qui s'imposait du point de vue militaire et qui a été bien accueilli par l'OTAN, car il fallait remplacer les avions Sabre,—le général de Gaulle a pris certaines mesures concernant sa flotte ainsi que les avions militaires stationnés en France. On pouvait croire en ce moment que le moral des États membres de l'OTAN était assez bas. J'ai déjà dit que nous sommes d'accord qu'il convient de rééquiper notre division de l'air pour fins militaires. Cependant, on se demande souvent au Canada si nous avons rééquipé cette division uniquement pour des raisons d'ordre militaire, ou si nous ne l'avons pas fait pour des raisons politiques, afin de maintenir l'alliance. Cette mesure a sans doute eu pour résultat d'élever le moral. Ce point a été soulevé plusieurs fois dans des éditoriaux de nos journaux, et je désirerais demander au ministre si ce changement a été fait uniquement pour des raisons d'ordre militaire.

M. PEARKES: Pour des raisons d'ordre militaire.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Mais vous ne nierez pas qu'une telle mesure ait grandement relevé le moral?

M. PEARKES: Du point de vue militaire, il fallait rééquiper ces escadrilles d'avions Sabre, et c'est ce qui a motivé notre décision. Je conviens avec vous que lorsque le premier ministre a visité ces troupes et leur a dit qu'elles demeureraient en Europe aussi longtemps que leurs services seraient requis et que ces avions seraient rééquipés, le moral de ces hommes s'est sensiblement amélioré.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Il ne serait pas convenable de vous demander si vous êtes satisfait des autres unités que vous fournissez à l'OTAN, car vous ne le feriez pas autrement; cependant, n'est-il pas possible que le nombre des autres troupes que nous fournissons à cette alliance soit sensiblement modifié au cours de la prochaine année par suite des changements qui s'imposeront alors? Je ne désire nullement lancer une prédiction en ce qui concerne notre brigade, mais est-il possible qu'il y ait modification dans un avenir rapproché?

M. PEARKES: Au fur et à mesure que l'armée allemande recrutera ses effectifs, elle pourra fournir plus d'hommes que maintenant et, dans quelques années, l'armée et l'aviation de ce pays seront plus puissantes qu'aujourd'hui. Il s'en suivra une modification du pourcentage des troupes que fournissent les différentes nations.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Alors, monsieur le ministre, notre brigade se retirera-t-elle?

M. PEARKES: Je ne puis répondre à cette question.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Vous indiquez ici des dépenses de quelque 96 millions de dollars à l'égard de la division de l'Air, et d'environ 38 millions de dollars à l'égard de la brigade. C'est ce que l'on peut appeler le coût minimum, car l'équipement et les frais d'entraînement n'y sont pas inclus. Savez-vous quel est le montant réel de notre contribution totale, y compris non seulement les frais d'entraînement du personnel, mais le coût de l'équipement?

M. ARMSTRONG: Nous avons les chiffres relatifs à l'équipement, lesquels ne comprennent pas l'entraînement. Nous ne pouvons répartir de façon satisfaisante les frais généraux entre la brigade et le reste de l'Armée. Nous pouvons vous fournir les chiffres relatifs aux frais d'opération et d'équipement.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Ainsi qu'à ceux de la division de l'Air?

M. ARMSTRONG: Oui.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Ces renseignements pourraient peut-être être déposés.

M. PEARKES: Tous ces renseignements sont fournis dans cette brochure.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Je m'excuse, car je croyais que ces chiffres ne s'appliquaient qu'à une année.

M. PEARKES: Oui, pour une période d'une année. Nous ne pouvons déterminer le coût de l'entraînement d'un soldat au Canada, surtout si l'on tient compte des édifices et autres éléments de ce genre et d'un certain pourcentage qui doit être alloué à l'OTAN advenant qu'un soldat en particulier ne puisse se rendre en Europe.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Je suis assuré que vous admettrez que le programme d'entraînement aérien a connu un succès extraordinaire et, quelque temps après qu'il eut été terminé, le Canada avait consenti à entraîner des pilotes de certains pays de l'OTAN; on a mentionné ce fait au cours de séances antérieures du Comité. Cette entente a pris fin lorsque les pays intéressés ont été en mesure d'entraîner leurs propres équipages. Vu notre climat favorable et notre habileté à construire des avions, avez-vous songé que probablement nous pourrions contribuer davantage en invitant d'autres pays à entraîner leurs hommes au Canada, naturellement sur une base différente de l'ancienne, qui n'a nullement été une opération rentable. Je me demade si le Royaume-Uni, ou tout autre pays, consentirait à entraîner au Canada les troupes qu'il affecte à l'OTAN.

M. PEARKES: Il n'a pas été suggéré que ces pays désireraient entraîner leurs troupes au Canada. De fait, lorsqu'ils recherchaient des bases d'entraînement à l'extérieur de leur pays, les Allemands ont catégoriquement déclaré que le continent nord-américain était trop éloigné pour qu'ils songent à entraîner leurs hommes en notre pays. Quelques hommes subissent peut-être leur entraînement ici dans nos forces de l'Air, car quelques États membres de l'OTAN maintiennent encore en notre pays certains militaires qui y suivent des cours d'instruction. Quelques militaires de forces étrangères, en visite au Canada, y font un stage et suivent des cours spéciaux. Cependant, aucun pays n'a demandé que ses troupes soient entraînées au Canada.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Aucune demande ne nous a été adressée, mais ne croyez-vous pas qu'une telle mesure apporterait une contribution importante à l'OTAN?

M. PEARKES: Si l'on songe à suggérer pareille mesure, et si quelque autre pays nous en fait la demande, le gouvernement devra alors étudier cette question.

Désirez-vous que je vous communique les chiffres maintenant?

M. SMITH (*Calgary-Sud*): S'il vous plaît.

M. ARMSTRONG: Voici les chiffres pour l'année 1960-1961, le coût de l'équipement compris: $41,700,000 pour la brigade et $165,200,000 pour la division de l'Air.

Le PRÉSIDENT: Et maintenant, monsieur Winch.

M. WINCH: Je constate que la brigade canadienne en Europe ne possède pas d'armes de défense contre avions. Un autre pays fournit-il des escadrons de D.C.A. aux bases canadiennes?

M. PEARKES: En effet. Nous fournissons une brigade qui fait partie de cet élément. Si une attaque par avions est déclenchée contre des troupes terrestres,—tactique qui peut être employée,—la défense est assurée par la deuxième force tactique aérienne, par les canons antiaériens des Britanniques ou par les missiles sol-air qui peuvent être établis dans la région.

M. WINCH: Outre le domaine des armes, un point m'intéresse en particulier, et le ministre pourrait peut-être me l'expliquer. Comment s'applique l'article 2 du traité de l'OTAN et que fait le Canada pour tenter d'en élargir l'exécution?

M. SMITH: Je crois que c'est là une question de coopération économique.

M. PEARKES: Ceci ne relèverait pas du ministère de la Défense nationale, mais du ministère des Affaires extérieures.

M. HELLYER: Monsieur le ministre, on a souvent dit que les forces de protection de l'OTAN seraient affectées à l'emploi d'armes nucléaires, sinon immédiatement après le début d'un conflit, même restreint, mais quelque temps après. On a ainsi craint que les forces de protection de l'OTAN soient les premières à employer des armes tactiques atomiques. Croyez-vous que cela soit vrai?

M. PEARKES: A mon avis, les circonstances décideront si les forces de l'OTAN seront les premières à employer ces armes. Je conçois certaines situations où ces forces ne seraient pas les premières à utiliser ces armes tactiques atomiques.

M. HELLYER: Croyez-vous que certaines unités de protection de l'OTAN, bien qu'elles soient équipées d'armes classiques, devraient être entraînées au maniement d'armes tactiques atomiques, si l'utilisation en devenait nécessaire?

M. PEARKES: Certainement, car je ne vois pas pourquoi ces troupes ne devraient pas savoir comment se servir d'armes atomiques au cas où il leur serait nécessaire de le faire.

M. HELLYER: Si l'on examine attentivement la décision d'acquérir le lance-missiles "Honest John", qui peut transporter une ogive nucléaire, il nous faut de nouveau faire face au problème que peuvent impliquer la garde et le contrôle de ces engins. Dans ces circonstances, ces ogives atomiques seraient-elles attachées à ces engins, même si elles sont du ressort des États-Unis?

M. PEARKES: Réellement, je ne puis répondre à cette question, car j'ignore les détails techniques. Je ne sais si quelqu'un ici connaît les détails techniques concernant l'attachement de ces ogives nucléaires au missile "Honest John".

M. HELLYER: Avons-nous conclu cet accord avec les États-Unis relativement au contrôle et à l'utilisation des armes atomiques?

M. PEARKES: Non. Il y a encore négociations à ce sujet.

M. HELLYER: Je présume que vous ne sauriez pas non plus combien de temps il faut pour attacher les ogives atomiques lorsqu'elles sont entreposées séparément?

M. PEARKES: Je ne possède pas ce renseignement.

M. HELLYER: Nous pourrions peut-être l'obtenir plus tard. Le ministre pourrait sans doute nous expliquer comment est accordée l'autorisation d'employer des armes atomiques.

M. PEARKES: Actuellement, des négociations sont en cours avec les États-Unis relativement à l'utilisation générale, par les forces canadiennes, et à l'entreposage d'armes atomiques au Canada, lesquelles seraient employées par les forces armées de ces deux pays. Lorsque cet accord général aura été complété, des accords spéciaux seront conclus avec les commandants intéressés, tels que le commandant allié suprême en Europe et le commandant de ACLANT.

M. HELLYER: Ces accords n'ont peut-être pas encore été établis de façon détaillée.

M. PEARKES: Les accords ne sont pas encore définitifs.

M. HELLYER: Je désirerais savoir si, dès que ces renseignements seront disponibles ou dès qu'un accord aura été conclu, il faudra consulter le président des États-Unis avant que ces armes soient utilisées. Comme vous le savez, le commandant de la région stratégique aérienne ne peut employer ces armes offensives sans l'autorisation du président. Les armes défensives atomiques peuvent-elles être employées avec l'autorisation d'un officier de rang inférieur, tel le commandant sur le terrain?

M. PEARKES: Je crois que le président des États-Unis doit autoriser tout emploi d'armes nucléaires. Les ogives appartiennent aux États-Unis, et ce pays doit en autoriser l'emploi. Le Canada ayant obtenu autorisation d'employer ces armes, il appartient alors à notre pays de décider s'il se prévaudra de cette permission que lui ont accordée les États-Unis.

M. HELLYER: Monsieur le président, voilà qui pose un grave problème auquel, à mon avis, nous n'avons pas encore songé. Le commandant de la région stratégique aérienne est sans doute autorisé à faire décoller ses avions et à les envoyer dans la direction générale de l'objectif. Ces avions peuvent voler jusqu'à un certain point, mais non au delà, à moins que l'équipage n'ait reçu des ordres définis à cet égard. Dans les circonstances ordinaires, il faut plusieurs heures avant de passer par la filière ordinaire du commandement, avant que l'on ait pu rejoindre le président des États-Unis, et avant que celui-ci ait décidé d'engager le combat et d'en donner l'ordre. Cependant, il me semble que l'on n'a pas songé à ce qui arrive, avant qu'une décision soit prise, aux missiles, à longue ou à courte portée, et aux autres armes qui sont au sol, qui ne sont pas mobiles et qui ne peuvent s'envoler avant quelque temps. En d'autres termes, c'est le même problème qui s'applique aux avions tactiques. S'ils doivent être utilisés, les équipages ne disposent que de quelques minutes pour ce faire, dix ou quinze, probablement. Que feraient-ils alors? Largueraient-ils leurs bombes? Laisseraient-ils leurs avions au sol? Qu'arriverait-il si des ordres précis n'étaient pas donnés?

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Si quelqu'un vous tire dessus, je crois que c'est là une question passablement théorique.

M. HELLYER: C'est théorique, mais c'est également un problème très grave.

Le PRÉSIDENT: C'est une question hypothétique, mais continuez.

M. HELLYER: Toutes les guerres futures sont hypothétiques. L'utilisation des missiles et des armes offensives que nous aurions pu entreposer sous le contrôle des États-Unis,—telles les ogives atomiques,—est soumise à la filière de commandement et à la période qu'implique la transmission des ordres lorsqu'il n'existe que quelques minutes pour réagir. Je désirerais que le ministre nous déclare le plus tôt possible ce qui se produit exactement au cours de chacune des dix minutes qui suivent le lancement d'un avertissement, et comment fonctionneront et seront mises en état les forces armées durant cette période.

Le PRÉSIDENT: Vous désirez que ces renseignements soient consignés au compte rendu?

M. HELLYER: Oui.

Le PRÉSIDENT: Je crois que les Russes le désireraient également.

M. PEARKES: Je puis vous communiquer ces renseignements en termes généraux seulement. Les armes nucléaires ne peuvent être utilisées sans l'autorisation du président des États-Unis. Leur emploi relèverait alors du commandant suprême allié en Europe.

M. HELLYER: Je désire poser une ou deux questions d'ordre général. Je comprends dans quelle situation se trouve le ministre, car évidemment les détails de cette manœuvre n'ont pas encore été établis de façon précise.

M. FAIRFIELD: Je n'approuve pas cette assertion. Je ne crois pas qu'il soit exact de dire que de toute évidence les détails n'ont pas été établis. Ils peuvent l'avoir été, mais les Russes ne demanderaient pas mieux que de savoir combien de temps il nous faut avant de mobiliser nos forces de répression aériennes. Je crois que c'est une question ridicule.

M. HELLYER: Je ne crois pas que ce soit une question ridicule, car la vie de nos troupes et la sécurité de notre nation sont en jeu. C'est une importante question que de déterminer le laps de temps requis avant que la personne autorisée en premier lieu ait transmis un ordre catégorique à ceux qui doivent l'exécuter. Ce même problème s'est posé à l'égard des troupes stationnées en Europe. Advenant une guerre totale, les communications directes par téléphone et par câble seraient probablement coupées. C'est sans doute la stratégie qu'emploierait l'ennemi. Les communications par radio sont plus lentes et ne peuvent être contrôlées de façon absolue. Je crois qu'il est très important d'établir la différence entre la nécessité théorique d'obtenir en toutes circonstances l'autorisation du président des États-Unis et, comme M. Smith l'a dit, la réaction presque automatique du commandant sur le terrain.

Le PRÉSIDENT: Lorsque tous deux nous sommes allés visiter cet endroit, on nous a dit que si les communications étaient rompues, un ou deux autres moyens pourraient être assurés. C'est ce que l'on nous a dit. Je crois que cette question est tout à fait irrégulière, car il intéresserait grandement les Russes de savoir ce que nous ferons en pareille occasion.

M. FAIRFIELD: Surtout en ce qui concerne le laps de temps requis pour déclencher la réaction.

M. HELLYER: Il me semble que certaines de nos troupes aimeraient le savoir.

M. FAIRFIELD: De toute façon, vous n'en feriez pas partie.

Le PRÉSIDENT: Monsieur Winch, je crois que vous désirez poser quelques questions.

M. WINCH: Voici la question qui m'intéresse: En Europe, nous sommes membres de l'OTAN, et toute mesure que prend un membre met naturellement en cause tous les autres membres de l'alliance. Advenant une agression, qui décide si les troupes de l'OTAN doivent se servir d'armes autres que les armes classiques? Ce n'est pas une hypothèse. Il faudra décider immédiatement si l'on doit employer des armes nucléaires plutôt que des armes classiques, et le temps manquera de consulter tous les gouvernements pour savoir s'il faut employer une ogive ou une arme nucléaire. Ce procédé ne serait nullement pratique. Il me semble que nous sommes tous solidaires et que nous sommes tous contraints, que nous l'aimions ou non, par quelque mesure que puisse prendre un membre. Le gouvernement a-t-il donné son consentement ou son autorisation, à nos alliés en Europe qui détiennent des ogives nucléaires, de se servir de ces dernières, car je conçois difficilement que pareille autorisation puisse être accordée après coup?

M. SMITH (*Calgary-Sud*): C'est la même question.

M. WINCH: Je ne puis concevoir que le consentement d'employer ces armes soit donné subséquemment, s'il ne l'a pas déjà été donné antérieurement?

Le PRÉSIDENT: Je crois que cette question est de même nature. Si vous désirez y répondre, vous êtes libre de le faire, monsieur le ministre.

M. PEARKES: J'allais poser la question suivante: Vous désirez savoir si le gouvernement canadien a autorisé les autres gouvernements à se servir d'armes nucléaires?

Le PRÉSIDENT: C'est le fond de la question, n'est-ce pas?

M. WINCH: Parmi les membres de l'OTAN, car si ces armes sont utilisées, le Canada y sera intéressé ou il y sera mêlé.

M. PEARKES: Je crois qu'en général le conseil de l'OTAN a admis la possibilité d'employer des armes atomiques en cas d'attaque.

M. WINCH: Et, ainsi, ceux qui les détiennent peuvent s'en servir immédiatement, sans autre consultation, ce qui, de toute façon, serait impossible, à mon avis. Il est donc entendu que ces gouvernements, de leur propre chef, peuvent décider d'employer ces armes immédiatement, s'ils le jugent à propos?

M. PEARKES: Ils ne peuvent le faire que si le président a autorisé le commandant suprême allié à s'en servir. Si ces armes lui sont livrées, si, pour ainsi dire, le président des États-Unis permet à d'autres membres de l'OTAN de s'en servir, alors le conseil de cet organisation reconnaît que le commandant suprême peut les employer.

M. WINCH: Advenant en Europe une agression contre quelques troupes ou contre quelque pays de l'OTAN, est-il exact de dire que le président des États-Unis décide entièrement et par lui-même s'il y a lieu d'employer des armes nucléaires au lieu des armes classiques?

M. PEARKES: Je ne crois pas que cette assertion soit exacte, car nous savons...

M. WINCH: Toute décision concernant une guerre livrée avec des armes autres que les armes classiques?

M. PEARKES: ...car nous savons que d'autres pays, tels le Royaume-Uni et la France, mettent au point des armes nucléaires.

Le PRÉSIDENT: Monsieur Carter, vous avez dit que vous désiriez poser une question traitant d'un autre domaine?

M. CARTER: Oui, je désire poser quelques questions.

Le PRÉSIDENT: Il ne nous reste que quelques minutes.

M. CARTER: Très bien. Le ministre a très bien répondu à la question que lui a posée M. Winch au sujet des canons antiaériens.

Le PRÉSIDENT: C'est exact.

M. CARTER: Je n'ai pas très bien compris ce qu'il m'a répondu lorsque je lui ai demandé quels avions assureraient la protection aérienne de nos troupes advenant une attaque terrestre de la part des Russes.

M. PEARKES: La deuxième force tactique aérienne alliée.

M. CARTER: Elle pourvoit à cette protection?

M. PEARKES: Elle fournit la protection aérienne du front où les troupes canadiennes sont de service.

M. CARTER: Dans une contre-attaque, quel genre d'avions d'attaque au sol protégeraient nos troupes?

M. PEARKES: Ceci relève de la même organisation,—la deuxième force tactique aérienne,—laquelle, je crois, est composée de Britanniques, de Hollandais, de Belges et d'Allemands.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Monsieur le président, je désirerais poser à M. Armstrong une question à laquelle il pourra sans doute répondre.

Nos dépenses relatives à l'OTAN,—y compris celles de la brigade et de la division aérienne,—s'élèvent à environ 206 millions de dollars. Il me semble que ce montant ne représente pas les dépenses réelles à l'égard de cette organisation, car j'examine en ce moment certaines de nos contributions à SACLANT, à l'OTAN et à l'infrastructure.

Je désirerais obtenir le montant total, en dollars et en cents, de notre contribution à l'OTAN, y compris aux forces de SACLANT, ansi que notre contribution à l'infrastructure et à tout le personnel administratif.

Pour un comité comme le nôtre, il est important de connaître le coût total.

M. ARMSTRONG: Je crois que je puis vous fournir tous ces chiffres, sauf peut-être ceux concernant le personnel administratif.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Très bien; je possède les deux premiers montants.

M. ARMSTRONG: Ils étaient exacts: pour la Marine royale du Canada, $103,200,000 et pour l'Aviation, $63,500,000.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): C'est pour quelle organisation?

M. ARMSTRONG: Ces $63,500,000 sont pour SACLANT; les montants versés à l'égard de l'infrastructure et notre contribution aux budgets de l'OTAN sont indiqués dans les prévisions de $14,500,000.

Le PRÉSIDENT: Messieurs, que désirez-vous faire lors de notre prochaine séance?

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Je n'ai pas tout à fait terminé, monsieur le président. Je pourrais peut-être demander à M. Armstrong quel était ce chiffre.

M. ARMSTRONG: Quatorze millions et demi de dollars.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Y a-t-il d'autres frais, comme ceux relatifs à l'intendance, au carburant, aux vivres?

M. ARMSTRONG: Tous les frais relatifs à l'intendance, au carburant et aux vivres sont inclus dans les chiffres que je vous ai donnés.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Ainsi, c'est le coût total, à l'exception des frais relatifs à l'entraînement de nos forces au Canada?

M. ARMSTRONG: A l'exception des frais d'entraînement et des frais généraux au Canada.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Ce sont les seules dépenses concernant nos troupes stationnées en Europe?

M. ARMSTRONG: Le chiffre que je viens de vous donner concernant l'Aviation comprend les frais relatifs à l'entraînement du personnel de l'unité des avions Sabre; cependant, les autres frais généraux d'entraînement n'y sont pas inclus.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Nous n'avons aucune autre dépense, pour le corps médical ou de prévôté?

M. ARMSTRONG: Non; toutes ces dépenses sont comprises dans ces montants. Il peut exister quelques frais peu importants relatifs à ceux qui font partie des personnels internationaux.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Qu'entendez-vous par "frais peu importants"?

M. ARMSTRONG: Une fraction de 1 p. 100.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Mais aucuns autres frais?

M. ARMSTRONG: Aucuns.

Le PRÉSIDENT: Messieurs, il vous appartient de décider quand nous nous réunirons de nouveau: lundi ou mardi matin à 9 h. 30, ou mercredi après-midi à 3 h. 30. Ceux qui sont en faveur du lundi ou du mardi matin voudront bien lever la main. Très bien, messieurs; alors nous nous réunirons mercredi après-midi à 3 h. 30. Je vous remercie.

Le Comité s'ajourne.

APPENDICE "A"

Renseignements demandés par M. Winch

1. Liste des articles d'équipement opérationnel que possède le quatrième groupe de brigade d'infanterie canadien en Allemagne:

a. Motocyclettes
*b. Chars moyens (Centurion)
c. Voitures de reconnaissance (Ferrets)
d. Camions de 2½ tonnes
e. Camions de ¾ de tonne
f. Camionnettes tous usages de ¾ de tonne
g. Camions tous usages (jeeps) de ¼ de tonne
h. Camions-ambulances
i. Camions à benne basculante
j. Camions-ateliers de 2½ tonnes
k. Camions moyens de récupération
l. Camions-tracteurs et semi-remorque de 60 tonnes
m. Camions-tracteurs et semi-remorque de 25 tonnes
n. Camions-grues (montés)
o. Remorques de 1½ tonne
p. Remorques de ¾ de tonne
q. Remorques de ¼ de tonne
r. Remorques (eau)
s. Remorques (bain)
t. Niveleuse motorisée
u. Niveleuse
v. Tracteurs

Avions

a. Avions L-19

Armes

a. Pistolets de 9 mm
b. Fusils de 7.62 mm
c. Fusils automatiques de 7.62 mm
d. Fusils sans recul de 106 mm
e. Mitraillettes Sten de 9 mm
f. Mitrailleuses de calibre .30
g. Mitrailleuses de calibre .303
h. Mitrailleuses de calibre .50
i. Lance-fusées (anti-chars)
j. Mortiers de 60 mm
k. Mortiers de 81 mm
l. Obusiers légers de 105 mm

Les munitions pour les armes énumérées au paragraphe 2 sont détenues sous le contrôle du commandant du 4e G.B.I.C., ministère de la Défense nationale,
16 juin 1960.

2. Armement des avions de la Division aérienne n° 1 de l'ARC:

Les avions Sabre sont équipés de mitrailleuses de calibre .5. Les avions CF-100 sont équipés de fusées de 2.75 pouces. Les stocks de munitions requis pour fins d'entraînement et de combat sont détenus à chaque groupe de la Division de l'Air et sont ainsi sous le contrôle direct de l'ARC.

---

*Équipés de canons lançant un projectile de 20 livres.

CHAMBRE DES COMMUNES

Troisième session de la vingt-quatrième législature

1960

COMITÉ SPÉCIAL

DES

DÉPENSES AUX FINS DE LA DÉFENSE

Président: M. G. E. HALPENNY

PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

Fascicule 14

SÉANCE DU MERCREDI, 22 JUIN 1960

Prévisions de dépenses du ministère de la Défense nationale pour l'année financière 1960-1961

TÉMOINS :

L'honorable George R. Pearkes, V.C., ministre de la Défense nationale.

L'IMPRIMEUR DE LA REINE, CONTRÔLEUR DE LA PAPETERIE
OTTAWA, 1960

CANADA
NOV 28 1960
BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

COMITÉ SPÉCIAL

DES

DÉPENSES AUX FINS DE LA DÉFENSE

Président: M. G. E. Halpenny

Vice-président: M. Roger Parizeau

et Messieurs

Baldwin	Forgie	Thompson
Cardin	Hellyer	Webster
Carter	Lambert	Winch
Chambers	Macdonald *(Kings)*	
Fairfield	Smith *(Calgary-Sud)*	

Secrétaire du comité :
Antoine Chassé.

PROCÈS-VERBAL

CHAMBRE DES COMMUNES, pièce 238-S,

MERCREDI, 22 juin 1960.
(15)

Le comité spécial des dépenses aux fins de la défense se réunit à 3 heures et demie de l'après-midi, sous la présidence de M. G. E. Halpenny.

Présents: MM. Baldwin, Carter, Chambers, Fairfield, Forgie, Halpenny, Hellyer, Macdonald *(Kings)*, Smith *(Calgary-Sud)* et Winch — (10).

Aussi présents: L'honorable George R. Pearkes, V.C., ministre de la Défense nationale; M. E. Armstrong, sous-ministre adjoint (finances); et M. D. B. Dwyer, surintendant, Service des documents parlementaires.

Le Comité reprend l'examen, suspendu le vendredi 17 juin, des prévisions de dépenses du ministère de la Défense nationale pour l'année financière 1960-61.

M. Pearkes est interrogé sur l'utilisation d'armes nucléaires au Canada et sur l'OTAN.

M. Winch propose, avec l'appui de M. Hellyer, que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures soit invité à informer le Comité, de l'état des négociations entre le Canada et les États-Unis sur l'utilisation des armes nucléaires au Canada.

En amendement à cette motion, M. Chambers, appuyé par M. Smith *(Calgary-Sud)*, propose d'y ajouter les mots suivants : pourvu que la mesure soit recommandée par le comité directeur".

La proposition d'amendement de M. Chambers est adoptée à main levée par 5 voix contre 4.

La motion principale, ainsi modifiée, est adoptée sur division.

L'examen des prévisions de dépenses du ministère de la Défense nationale pour l'année financière 1960-1961 n'étant pas terminé, il est renvoyé à la prochaine séance.

A 5 h. 10 de l'après-midi, le Comité s'ajourne jusqu'au vendredi 24 juin, à 9 heures et demie du matin.

Le secrétaire du Comité,
ANTOINE CHASSÉ.

TÉMOIGNAGES

MERCREDI 22 juin 1960,
3 heures et demie de l'après-midi.

Le PRÉSIDENT: Messieurs, nous avons le quorum. A la fin de la dernière réunion, M. Smith avait posé une série de questions sur les frais relatifs à l'OTAN. Je crois, monsieur Smith, que vous avez obtenu tous les renseignements que vous désiriez à ce sujet.

M. SMITH *(Calgary-Sud)*: Oui, monsieur le président.

M. WINCH: Avant de commencer, monsieur le président, j'aimerais demander au ministre s'il pourrait faire quelque chose de très important, à mon avis. Il me semble que dans ce comité et à la Chambre des communes, les réponses que l'on donne à certaines questions semblent indiquer que l'on se moque du Comité ou que l'on se moque de la Chambre des communes.

Je vous le fais remarquer, monsieur le président, et je pose au ministre la question suivante: quand je considère les déclarations faites par le ministre et le premier ministre à la Chambre des communes et celles que le ministre a faites dans ce comité, sur l'emmagasinage ou l'utilisation des ogives nucléaires au Canada, il m'est impossible de faire concorder ces déclarations avec celles qu'on nous a faites récemment et selon lesquelles on aurait entamé des négociations sur l'emmagasinage ou sur l'utilisation des ogives nucléaires au Canada.

J'ai revu cette après-midi certains témoignages recueillis par le Comité et certaines réponses données à la Chambre des communes, et je trouve impossible de concilier les réponses qu'on a faites ici avec celles qu'on a faites à la Chambre des communes sur l'attitude du Canada à l'égard des ogives nucléaires, car à la Chambre des communes, comme au comité, on a déclaré très clairement qu'il ne peut, en aucune circonstance, y avoir d'ogives nucléaires au Canada ou dans n'importe quel groupe d'outre-mer.

Considérant, en particulier, les renseignements donnés à la Chambre des communes cette après-midi, il me semble absolument impossible de faire concorder la déclaration faite par le ministre à notre comité et à la Chambre des communes avec nos discussions.

C'est pourquoi j'aimerais poser une question qui me semble juste et à laquelle le Comité a droit d'exiger une réponse précise : on nous fait savoir qu'il n'existe pas d'ogives nucléaires au Canada; qu'il n'y en aura pas; mais que l'on a entamé des négociations en vue de savoir si on devrait en avoir ou non. Puis-je demander au ministre d'indiquer au Comité aussi précisément que possible quelle est l'attitude du Canada à l'égard des ogives nucléaires, au pays aussi bien qu'outre-mer ?

L'hon. G. R. PEARKES *(ministre de la Défense nationale)* : On n'a pas encore emmagasiné d'ogives nucléaires au Canada. On a entamé des négociations avec les États-Unis sur l'emmagasinage d'armes nucléaires défensives qui serviraient à leurs escadrilles d'interception à Harmon-Field et à Goose-Bay. Ces escadrilles d'interception qui relèvent du NORAD, servent surtout aux fins de la défense de la région adjacente à ces deux bases louées aux États-Unis.

M. WINCH: Y a-t-il des ogives nucléaires à ces endroits ?

M. PEARKES: Il n'y a pas d'ogives nucléaires à l'heure actuelle; mais les États-Unis et le Canada ont entrepris des négociations, — disons des discussions, — en vue de déterminer si l'on devrait installer des ogives nucléaires à ces bases

qui ont été louées à l'usage des escadrilles d'interception de l'aviation des États-Unis. Est-ce clair ?

M. WINCH: Le ministre voudrait-il nous dire, dans ce cas, à quoi ont trait les négociations dont on nous a parlé à la Chambre des communes aujourd'hui, ou dont on nous a parlé l'autre jour ? Les négociations en cours ont-elles pour but de déterminer si l'on devrait ou non avoir des ogives nucléaires ?

M. PEARKES: L'échange de notes actuellement ne porte que sur ce sujet.

Mais, ainsi que l'a dit le premier ministre, le 18 janvier, à la Chambre des communes :

> Bien que j'aie déjà expliqué soigneusement l'attitude du gouvernement par le passé, on a manifesté de l'inquiétude au sujet des armes nucléaires qui font encore l'objet de négociations avec les États-Unis. On pourrait résumer la position du Canada dans les termes suivants : c'est possible qu'un jour les forces canadiennes aient besoin de certaines armes nucléaires si elles veulent garder leur efficacité.

Il poursuit sa déclaration en citant l'exemple du projectile antiaérien Bomarc. Puis, un peu plus loin, il parle d'un système de contrôle selon lequel les armes nucléaires, aux termes de la loi américaine, doivent demeurer sous le contrôle des États-Unis. Il poursuit :

> Si on en obtient . . .

C'est-à-dire des armes nucléaires.

> En conséquence, c'est des États-Unis qu'on les obtiendrait, le cas échéant. Tel est le principe sur lequel repose notre attitude. Nous ne pouvons pas changer le principe de la propriété américaine, car les États-Unis ont une idée bien arrêtée à cet égard, mais c'est le Canada qui décidera de leur utilisation au Canada.

Un peu plus tard dans la journée, répondant à une question de M. Pearson, voici ce qu'il répondait à la page 79 :

> Dans ces conditions, des négociations sont entreprises avec les États-Unis en vue d'obtenir que les armes nécessaires soient mises à la disposition des unités de la défense canadienne quand elles seront nécessaires. Je ne puis donner de détails sur ces négociations, mais je tiens à dire que les arrangements pris pour la sauvegarde et la sûreté de toutes ces armes au Canada seront soumis au consentement et à l'approbation du Canada.
>
> Je tiens à préciser clairement que les armes nucléaires ne seront utilisées par les forces canadiennes que si le gouvernement le décidait et elles le seraient de la manière approuvée par le gouvernement canadien. Le Canada conserve son entière liberté de choisir et de décider. De plus, pour assurer que tout accord conclu corresponde aux conditions du moment, il sera soumis à une révision en tout temps à la demande de l'un ou l'autre gouvernement.

Le PRÉSIDENT: Êtes-vous satisfait, monsieur Winch ?

M. WINCH: Non, pas pour le moment. Puis-je demander au ministre, par votre intermédiaire, monsieur le président, une question très importante, à mon avis, en raison des déclarations faites au Comité et à la Chambre des communes par le premier ministre et par le ministre. Les négociations qui, si j'ai bien compris la réponse donnée aujourd'hui par le premier ministre à la Chambre des communes, sont en cours mais ne sont pas complétées, traitent-elles de la question de l'emmagasinage ou de l'utilisation des ogives nucléaires pour le Bomarc au Canada, car cela fait partie de la même question ?

Étudie-t-on aussi cette question ?

M. PEARKES: Non, les négociations n'ont pas encore atteint le stade de l'échange de notes. Il y a eu des discussions préliminaires, comme l'indique la déclaration du premier ministre, et les négociations se poursuivent avec les États-Unis.

On peut résumer la position du Canada en ces termes : les forces armées canadiennes auront peut-être besoin d'armes nucléaires, si elles veulent garder leur efficacité. Le projectile antiaérien Bomarc, par exemple, aurait besoin pour être efficace, d'être armé d'ogives nucléaires.

M. WINCH: C'est précisément la question. Le ministre peut-il nous dire, considérant les extraits qu'il vient de nous lire, si les négociations, jusqu'à présent, ont porté sur le Bomarc ou sur les ogives ordinaires ?

Les discussions avec les États-Unis portent-elles sur l'emmagasinage d'ogives nucléaires au Canada en vue de les utiliser sur le Bomarc ? Est-ce là ce que je dois comprendre ?

M. PEARKES: Il y a des discussions préliminaires à ce sujet, à l'échelon officiel.

M. HELLYER: Monsieur le ministre, est-ce la même chose ?

M. SMITH *(Calgary Sud)*: Règlement, monsieur le président. Je crois qu'étant donné la nature raisonnable de notre collègue qui a posé des questions au ministre, nous devrions lui demander, non pas de retirer sa déclaration selon laquelle on se moquait peut-être du Comité, mais nous assurer qu'il a été satisfait des réponses et ne pas laisser supposer qu'on se moque du Comité. Ce rappel au Règlement me semble assez important.

M. PEARKES: Me serait-il permis de dire, monsieur le président, que je crois que les longues déclarations que j'ai faites aujourd'hui ne contredisent pas les déclarations que j'ai faites au cours de notre dernière réunion, comme l'indique la page 12 du fascicule 13.

Le PRÉSIDENT: C'est la raison pour laquelle je vous ai laissé parler M. Winch. Je pense qu'il faudrait régler cette question. J'ai compris et je pensais que vous aviez compris.

M. WINCH: M. Smith m'a demandé si je retirais ma déclaration selon laquelle on se moque du Comité. Je maintiens ma déclaration et, personnellement, je n'aime pas beaucoup la situation. En fait, je ne l'aime pas du tout.

Le PRÉSIDENT: Vous voulez dire la discussion, la confusion, quoi ?

M. WINCH: Nous en sommes à notre quatorzième séance et, personnellement, je crois que nous ne sommes pas très avancés. J'ai obtenu plus de renseignements en consultant les journaux qu'en assistant aux séances du Comité. J'ai été très étonné de voir dans les journaux qu'on avait entamé des négociations sur la possibilité de se procurer des ogives nucléaires au Canada, parce que j'avais cru comprendre, d'après la déclaration du ministre et du premier ministre . . .

Le PRÉSIDENT: Qu'il n'y avait pas d'ogives nucléaires au Canada ?

M. WINCH: Et qu'il n'y en aurait jamais. Mais, si j'en juge d'après les journaux, les négociations en cours traitent de l'acquisition de ces ogives par le Canada. C'est pourquoi je crois que le Comité a le droit d'exiger du ministre une déclaration aussi franche que possible sur l'objet des négociations, de savoir depuis quand elles durent et quand une décision sera prise.

J'espère que nous pourrons obtenir ces renseignements avant de faire rapport à la Chambre des communes.

M. PEARKES: Vous devez vous souvenir que, dès le 20 février 1959, le premier ministre a traité cette question quand il a déclaré au sujet des ententes avec le NORAD ce qui suit :

Pour ce qui est des décisions concernant les règles à suivre pour la garde et le contrôle des ogives nucléaires destinées aux forces canadiennes relevant du commandant suprême des forces alliées en Europe et du commandant suprême des forces alliées dans l'Atlantique-Nord, elles ne seront prises qu'à la suite de négociations avec les associés de l'OTAN intéressés et avec ces commandants.

M. WINCH: De quand date cette déclaration ?

M. PEARKES: Du 20 février 1959; page 1282 du hansard.

M. WINCH: C'est bien, c'est justement ce que je voulais faire remarquer. Je savais cela; et c'est aujourd'hui seulement qu'on nous dit à la Chambre des communes que les négociations se poursuivent. Je pense que le Comité aurait droit . . .

M. PEARKES: Je vous demande pardon; on vous a dit, le 18 janvier de cette année, que les négociations étaient en cours.

M. WINCH: C'est juste; on nous a dit également, il y a quelque 16 mois, que les négociations se poursuivaient toujours.

Je pense que le Comité, — et, d'après ce qu'on nous a lu et ce que nous avons appris depuis, les négociations se poursuivaient toujours, — a le droit de savoir maintenant pourquoi les négociations durent depuis 16 à 18 mois et quelle position fondamentale du ministre et du gouvernement à l'égard des ogives nucléaires au Canada ?

M. SMITH *(Calgary-Sud)*: Monsieur le président, il y a sûrement une importante question en jeu. L'honorable député a parfaitement droit de poser des questions sur le retard, mais ce n'est pas ce qu'il a voulu faire remarquer en premier lieu. Il a parlé d'incompatibilité dans les déclarations. Il n'y a de toute évidence aucune incompatibilité, à moins qu'il ne puisse nous en citer des exemples.

Est-ce à cause de ces incompatibilités qu'il dit qu'on se moque du Comité ? J'aimerais que son accusation soit bien définie et j'ajouterais que, s'il n'a pas réussi à obtenir des renseignements, c'est peut-être en raison de l'incapacité dans laquelle sont les membres d'obtenir des renseignements, plutôt que de les obtenir des témoins.

Le PRÉSIDENT: Monsieur Winch, j'allais dire qu'il ne me souvient pas, — et j'ai une assez bonne mémoire, — d'avoir entendu le ministre faire une déclaration autre que celle-ci : Il n'y a pas d'ogives nucléaires emmagasinées au Canada. Il l'a déclaré à plusieurs reprises et il l'a déclaré encore aujourd'hui. Nous apprenons aujourd'hui que les négociations ont commencé ou qu'elles se poursuivent.

M. WINCH: Elles ont commencé il y a 18 mois.

Le PRÉSIDENT: On ne l'a jamais nié au Comité.

M. WINCH: Je voudrais savoir si le Comité ne pourrait pas, après 18 mois . . .

M. CHAMBERS: 16 mois.

M. WINCH: . . . ne pourrait pas obtenir des précisions . . .

Le PRÉSIDENT: Je crois que l'on vous a fait une déclaration bien précise. Si vous lisez les témoignages d'aujourd'hui, vous verrez que le ministre a déclaré que les négociations entreprises envisagent la possibilité d'armer le Bomarc. Quels autres renseignements désirez-vous, monsieur Winch ?

M. WINCH: Je crois que le gouvernement ne fait que tergiverser.

Le PRÉSIDENT: Ce n'est pas mon avis.

M. WINCH: Eh bien, c'est le mien. Je crois que le gouvernement ne fait que tergiverser dans cette question d'entente avec les États-Unis, et j'aimerais bien, après 18 mois, obtenir une réponse définie de la part du ministre. Il a simplement déclaré qu'il y avait des négociations en cours. Quand compte-t-il obtenir une réponse, surtout étant donné que la Chambre a appris aujourd'hui qu'on en vient à une entente au sujet de l'emmagasinage d'ogives nucléaires au Canada sous le contrôle des États-Unis.

Le PRÉSIDENT: Vous aimeriez savoir quand se termineront les négociations et quand on compte prendre une décision ?

M. WINCH: C'est exact.

Le PRÉSIDENT: Je ne vois pas comment le ministre pourrait le dire.

M. PEARKES: Vendredi, j'ai fait la déclaration suivante : "Les négociations ne sont pas terminées". Elles ne sont pas finies; il n'y a encore rien de définitif.

M. WINCH: Vous admettrez, monsieur le ministre, que les négociations se poursuivent depuis 18 mois, selon ce que vous avez dit ?

M. PEARKES: J'admets que les négociations se poursuivent, comme l'a déclaré le premier ministre le 20 février. Il a déclaré que les négociations étaient en cours. Mais rappellez-vous que nous ne possédons à l'heure actuelle aucune arme susceptible de tirer des ogives nucléaires.

M. WINCH: Permettez-moi dans ce cas, monsieur le président, de demander au ministre s'il nie les rapports publiés dans la presse aujourd'hui, selon lesquels des négociations sont en cours à l'heure actuelle en vue d'emmagasiner des ogives nucléaires au Canada ? Est-ce vrai ou faux, car j'ai toujours cru comprendre que le gouvernement canadien ne voulait pas d'ogives nucléaires au Canada ?

M. PEARKES: Le premier ministre a déclaré à plusieurs reprises, à partir de 1959, que les armes que nous cherchons à obtenir, telles que le Bomarc, par exemple, ne pouvaient pas être vraiment efficaces si elles n'étaient pas munies d'ogives nucléaires. Il a déclaré maintes fois que les négociations se poursuivaient à cet égard.

Les négociations ne se poursuivent pas rapidement, car nous n'avons pas encore de Bomarc; nous ne croyons pas en avoir avant 1961.

M. HELLYER: Monsieur le président, j'aimerais poursuivre cette question d'incompatibilité du programme d'armes atomiques du gouvernement canadien. Comme l'a dit le ministre, le 20 février 1959, le premier ministre déclarait à la Chambre des communes ce qui suit :

> Ces armes défensives ne prennent toute leur puissance que quand elles sont munies d'ogives nucléaires. Le gouvernement est donc en train d'étudier, de concert avec le gouvernement américain, les questions relatives à l'acquisition d'ogives nucléaires pour le Bomarc et pour d'autres armes défensives qui seront utilisées par les forces canadiennes au Canada et à l'emmagasinage des ogives nucléaires au Canada. Les problèmes que pose l'affectation d'armes nucléaires à courte portée à la brigade canadienne en Europe, en vertu des tâches défensives de l'OTAN, sont aussi à l'étude.

J'ai deux questions à poser, monsieur le président, qui sont directement reliées à ce sujet.

Nonobstant la déclaration du premier ministre, selon laquelle ces armes défensives ne prennent toute leur puissance que quand elles sont munies d'ogives nucléaires, on ne nous a jamais catégoriquement nié ou affirmé que le gouvernement canadien installerait des ogives nucléaires pour les forces canadiennes.

Je pense qu'il est parfaitement juste de demander au ministre si le ministère de la Défense nationale a l'intention d'acquérir des ogives nucléaires pour les armes des forces canadiennes.

Le PRÉSIDENT: Espérez-vous obtenir une réponse du ministre avant même que les négociations soient terminées ?

M. HELLYER: Oui.

Le PRÉSIDENT: Pourquoi ?

M. WINCH: Moi aussi.

Le PRÉSIDENT: Comment le ministre pourrait-il répondre à cette question ?

M. HELLYER: Permettez-moi de formuler la question d'une façon différente. Je pense, monsieur le président, qu'il peut nous dire si nous aurons des avions qui ne seront efficaces . . .

Le PRÉSIDENT: Ces armes ne sont pas pleinement efficaces, c'est ce qu'on a dit.

M. HELLYER: "Ces armes défensives ne prennent pas toute leur puissance", oui.

Le PRÉSIDENT: Je ne vois pas comment le ministre pourrait vous donner une réponse avant d'avoir obtenu les renseignements au préalable. Avant d'obtenir les renseignements nécessaires, il lui est impossible de vous donner une réponse.

M. HELLYER: Le ministre pourrait-il répondre à la deuxième question que je lui adresserai à ce sujet ? Le premier ministre a déclaré :

> Les problèmes que pose l'affectation d'armes nucléaires à la brigade canadienne en Europe . . .

Le PRÉSIDENT: Où prenez-vous cette citation, monsieur Hellyer ?

M. HELLYER: Je cite le hansard du 20 février 1959, page 128. Le premier ministre a déclaré :

> Les problèmes que pose l'affectation d'armes nucléaires à courte portée à la brigade canadienne en Europe, en vue des tâches défensives de l'OTAN, sont également à l'étude.

J'aimerais que le ministre nous dise quelle est la nature de ces problèmes et si on les a résolus.

M. WINCH: Je ne cite rien; mais, parlant de mémoire, je me souviens que le ministre a déclaré, il y a 18 mois, qu'on avait entamé des négociations sur l'utilisation d'ogives nucléaires. Étudierons-nous, lors de la présente réunion ou lors d'une réunion future, chacun des postes des prévisions de dépenses du ministère ?

Le PRÉSIDENT: Oui.

M. WINCH: Je ferai donc suite à la question de M. Hellyer, en demandant au ministre comment il se fait que nous sommes toujours sans réponse après 18 mois de négociations ? Comment pourrons-nous voter ces crédits ? Nous devrons voter ces crédits dans un jour ou deux.

Le PRÉSIDENT: Monsieur Winch, savez-vous si on doit affecter certaines sommes d'argent aux ogives nucléaires ?

M. WINCH: Non, monsieur le président, mais . . .

Le PRÉSIDENT: Je pense que nous devrions remettre cette discussion à plus tard, quand nous aborderons l'étude de ces crédits.

M. WINCH: Non, monsieur le président. Les prévisions de dépenses représentent une somme totale de près d'un milliard et quart de dollars, qui doit tout comprendre.

Le PRÉSIDENT: Nous saurons bien, quand nous aborderons l'examen de ces dépenses, si on doit affecter des sommes d'argent aux ogives nucléaires.

M. PEARKES: Je peux répondre immédiatement à cette question. Les prévisions de cette année ne comportent rien pour les ogives nucléaires.

M. HELLYER: Mais certaines armes ne prennent toute leur puissance que quand elles sont munies d'ogives nucléaires, n'est-ce pas ?

Le PRÉSIDENT: C'est exact, et lorsque nous examinerons les prévisions de dépenses . . .

M. HELLYER: Pourriez-vous laisser le ministre répondre à cette question ? Je ne doute absolument pas de votre compétence, mais j'aimerais bien que le ministre lui-même réponde à ma question.

Le PRÉSIDENT: Je voulais simplement vous dire, monsieur Hellyer, que l'on ne prévoit rien d'argent pour les ogives nucléaires, et nous ne demanderons aucune question au ministre à ce sujet.

M. HELLYER: J'invoque le règlement, monsieur le président. C'est absolument faux.

Le PRÉSIDENT: Nous devons examiner les prévisions de dépenses de 1960-61.

M. HELLYER: On nous a demandé de voter des sommes d'argent pour des armes, qui comme nul ne l'ignore, d'après les témoignages d'experts en d'autres endroits, ne peuvent être pleinement efficaces sans ogives nucléaires. Nous votons des fonds canadiens à cet égard. Nous avons sûrement le droit de demander au ministre de la Défense nationale et au gouvernement de notre pays si on doit installer des ogives nucléaires sur les avions.

M. WINCH: Et sur les Bomarc.

M. HELLYER: Comment saurons-nous autrement ce que nous payons ?

Le PRÉSIDENT: Comme l'a déclaré le ministre, les Bomarc doivent être munis d'ogives nucléaires pour être pleinement efficaces.

M. HELLYER: C'est juste.

M. WINCH: C'est exactement là que je veux en venir. Je pense qu'il faudrait éclaircir cette question avant de procéder à l'examen de chaque crédit séparément.

Le PRÉSIDENT: Aimeriez-vous faire d'autres commentaires à ce sujet, monsieur le ministre ?

M. WINCH: Il y a 18 mois, vous avez entamé des discussions en vue de savoir si on se procurerait des ogives nucléaires pour le Canada ou pour nos forces armées d'outre-mer. Après 18 mois et jusqu'à présent, à la Chambre des communes, on nous a dit que les négociations sont toujours en cours. Je crois que le Comité a le droit d'obtenir une réponse très précise du ministre sur la situation et de se faire expliquer en quoi cette question est reliée avec les prévisions de dépenses dont il discutera dans quelques jours.

M. CHAMBERS: Monsiur Winch veut-il dire qu'une question d'importance devrait être éclaircie en l'espace de deux jours ?

M. HELLYER: Deux jours après 18 mois.

Le PRÉSIDENT: Messieurs, en toute justice je ne vois pas comment vous pourriez obtenir de réponse à cette question. Nous devons étudier les prévisions de dépenses de 1960-61. Si aucun montant n'est prévu pour les ogives nucléaires, je ne vois vraiment pas comment nous pouvons poser des questions de ce genre.

M. WINCH: Je dis en toute franchise, monsieur le président, que le ministre nous a répété à maintes reprises, à la Chambre des communes comme au Comité, certaines choses sur les ogives nucléaires. Je crois, en fin de compte, que nous avons le droit, en tant que membres du Comité, à certaines précisions

sur la position adoptée à l'égard des ogives nucléaires de nos forces armées. Pourquoi, après 18 mois, n'avons-nous pas obtenu de décision ? Pourquoi, — et je tiens à souligner ce point-là, car j'ai toujours cru comprendre, d'après le ministre de la Défense nationale et le premier ministre, que le gouvernement n'était pas du tout en faveur de l'emmagasinage d'ogives nucléaires au Canada, — le ministre n'est-il pas au courant de la ligne de conduite du gouvernement après 18 mois de négociations ?

M. SMITH *(Calgary-Sud)*: Je voudrais savoir si, à ce sujet, il serait possible de connaître la source d'information de M. Winch ?

M. WINCH: Ces informations proviennent de la Chambre des communes.

M. SMITH *(Calgary-Sud)*: Dans quelle déclaration a-t-il puisé ces renseignements ?

M. PEARKES: Je ne vois pas ce que je pourrais citer de plus que la déclaration faite par le premier ministre le 18 janvier; il a fait savoir qu'un jour les forces canadiennes auraient besoin d'ogives nucléaires si elles doivent demeurer efficaces. On installera donc des ogives nucléaires sur les Bomarc, dans les projectiles des avions. Pour être efficaces, les forces canadiennes devront un jour acquérir des ogives nucléaires.

Le Bomarc n'est pas disponible à l'heure actuelle; il ne le sera pas cette année financière. Pourquoi dans ce cas précipiter les négociations ? Je peux vous assurer...

M. WINCH: Nous voulons connaître notre politique de défense.

M. PEARKES: Il y a un grand nombre de problèmes qui sont reliés aux ogives nucléaires, et vous ne voulez sûrement pas tout régler avant même que nous en ayons besoin.

M. SMITH *(Calgary-Sud)*: Puis-je demander une question au ministre, monsieur le président ?

Le PRÉSIDENT: Posez votre question, monsieur Smith.

M. SMITH *(Calgary-Sud)*: Le premier ministre a déclaré :

> Ces armes défensives ne prennent toute leur puissance que quand elles sont munies d'ogives nucléaires.

Voici ma question : pour être pleinement efficaces, ces armes doivent être munies d'ogives nucléaires. Répondez-vous "oui" à cette question ?

M. PEARKES: Ces armes peuvent être utilisées, soit avec des ogives nucléaires, soit avec des ogives ordinaires à explosif puissant. Pour atteindre certains genres de cibles, vous obtiendriez avec les ogives nucléaires de meilleurs résultats. Mais, pour atteindre certains autres genres de cibles, il ne serait pas nécessaire d'utiliser des ogives nucléaires.

M. SMITH *(Calgary-Sud)*: Merci, monsieur.

Voici ma seconde question : les négociations se poursuivent sur les ogives nucléaires à l'égard de certaines armes, mais dans le cas du Bomarc on n'a pas encore obtenu les armes sur lesquelles les ogives nucléaires seraient utilisées; est-ce exact ?

M. PEARKES: Nous n'avons pas encore reçu de Bomarc. Le type d'ogive nucléaire qui pourrait être utilisé, le genre d'emmagasinage requis et les questions de cette nature font l'objet de discussions à l'échelon officiel. Nous recevons tous les renseignements possibles en attendant que nous en ayons réellement besoin. Comme l'a signalé le premier ministre, nous en aurons peut-être besoin, mais il s'agit de préparer les notes à échanger entre les deux pays.

M. SMITH *(Calgary-Sud)*: Puis-je vous interrompre à ce moment ?

Je vous adresserai une troisième question maintenant, de façon à maintenir une suite logique. Avez-vous déjà déclaré ou, à votre connaissance, un membre du gouvernement a-t-il déjà déclaré que vous ne vouliez pas d'ogives nucléaires ?

M. PEARKES: Pas à ma connaissance.

M. WINCH: Vous l'avez fait, quand je dis "vous".

Le PRÉSIDENT: Monsieur Winch, quand vous aurez posé votre question, je vous demanderai de vous abstenir de poser ce genre de questions jusqu'à ce que nous soyons rendus à l'examen de chaque crédit. Je vous permettrai de poser cette question, mais je vous demanderai de vous abstenir de toute question ayant trait au Bomarc jusqu'à ce que nous examinions les prévisions de dépenses séparément.

M. WINCH: J'aimerais poser cette question à l'égard du Bomarc étant donné ce qui a été dit précédemment.

Quand le Bomarc a été commandé, l'a-t-on commandé sans savoir s'il serait muni d'ogives ordinaires ou d'ogives nucléaires ?

M. PEARKES: Comme je l'ai déclaré, le Bomarc peut être utilisé avec les deux catégories d'ogives.

M. WINCH: Mais, quand les Bomarc ont été commandés par le gouvernement, avait-on l'intention de se servir des ogives nucléaires, des ogives ordinaires ou des deux ?

M. PEARKES: Quand le Canada a commandé le Bomarc et, quand le premier ministre a fait sa déclaration le 20 février 1959, il était clair que le Bomarc pouvait utiliser des ogives nucléaires.

Le PRÉSIDENT: Je vous demanderai maintenant, monsieur Winch, de bien vouloir abandonner le sujet.

M. WINCH: Puis-je demander une dernière question ?

Pensiez-vous alors, quand le contrat a été signé ou accordé, qu'on utiliserait peut-être des ogives nucléaires sur les Bomarc ? Est-ce ce qui avait été entendu ?

M. PEARKES: On n'a pas encore accordé de contrat. Il me semble, comme le premier ministre l'a déclaré, que pour que le Bomarc prenne toute sa puissance il faudrait qu'il soit armé d'une ogive nucléaire.

Le PRÉSIDENT: Très bien, messieurs, veuillez laisser ce sujet de côté jusqu'à ce que nous arrivions à ce crédit.

A-t-on d'autres questions à poser au sujet de l'OTAN ?

M. HELLYER: J'ai une série de questions que j'avais commencé à poser.

Le PRÉSIDENT: Ces questions portent-elles sur l'OTAN ?

M. HELLYER: Oui. Elles se rapportent au sujet dont j'ai déjà parlé. J'ai posé une question à l'égard des problèmes qu'entraîne l'élaboration d'ententes relatives à l'utilisation d'armes nucléaires à courte portée par l'OTAN. Puis-je répéter la question que j'ai posée au ministre ? J'aimerais connaître la nature de ces problèmes et savoir s'ils ont déjà été résolus.

Le PRÉSIDENT: Pourriez-vous répéter votre question, monsieur Hellyer ?

M. HELLYER: Oui. La question était fondée sur la déclaration du premier ministre, inscrite dans le hansard du 20 février 1959 et dans laquelle il disait :

> Les problèmes que pose l'affectation d'armes nucléaires à courte portée, à la brigade canadienne en Europe, en vue des tâches défensives de l'OTAN, sont également à l'étude.

Je voudrais connaître la nature de ces problèmes et savoir s'ils ont été résolus.

M. PEARKES: Ces problèmes ont trait à l'emmagasinage des armes nucléaires : où elles seront emmagasinées, comment elles seront emmagasinées, qui sera responsable de l'emmagasinage et ainsi de suite.

M. WINCH: Pourrais-je poser une question à ce sujet ?

Le PRÉSIDENT: Oui.

M. WINCH: Vous vous souvenez, monsieur le ministre, que vendredi dernier j'ai demandé des renseignements au sujet des armes; j'ai reçu une liste complète des armes utilisées par les forces canadiennes de l'OTAN et de celles qu'elles attendent. La liste comprenait trois pages. Aucune arme susceptible de tirer des ogives nucléaires ne figurait sur la liste. Comment rattacher cela à la réponse que vous venez de donner à monsieur Hellyer ?

M. PEARKES: Autant que je sache, aucune des armes dont dispose la brigade canadienne ne peut tirer des ogives nucléaires.

M. WINCH: Voulez-vous dire que la liste que vous m'avez donnée . . .

Le PRÉSIDENT: Cette liste figure à la dernière page du fascicule 13 des procès-verbaux du Comité.

M. WINCH: Voulez-vous dire que certaines des armes qui figurent dans la liste que vous m'avez donnée peuvent lancer des ogives nucléaires ?

M. PEARKES: Non, elles ne le peuvent pas. Aucune des armes dont dispose la brigade actuellement ne peut, à ma connaissance, lancer des ogives nucléaires.

M. WINCH: Comment expliquer alors la réponse que vous avez donnée à M. Hellyer ?

M. PEARKES: Nous sommes actuellement à négocier l'achat de l'*Honest John,* arme sol-sol qui sera capable de lancer une ogive nucléaire. Quand nous recevrons cette arme l'an prochain, elle sera en mesure de lancer une ogive nucléaire. Une partie de notre personnel reçoit actuellement une formation sur l'usage de cette arme. Le problème de l'emmagasinage et les problèmes connexes devront être résolus avant que nous recevions cette arme.

M. WINCH: Où pouvons-nous trouver les crédits prévus pour ce matériel, dans la brigade de l'OTAN, en Europe ?

M. PEARKES: Les prévisions de cette année ne comportent aucune somme d'argent pour l'*Honest John,* il y en aura l'an prochain. Mais nous avons manifesté l'intention d'acheter l'*Honest John* aussitôt qu'il sera disponible.

M. WINCH: En 1962, alors ?

M. PEARKES: Dans les prévisions de 1961-1962.

M. HELLYER: A la page 5655 du hansard du 2 juillet 1959, le ministre a fait la déclaration suivante :

> L'honorable député de Vancouver-Est a parlé de la puissance nucléaire en donnant plutôt l'impression que le Canada ne devrait pas employer ces armes. Le gouvernement du Canada tient évidemment à ce que ses troupes soient dotées d'armes aussi efficaces que celles des troupes avec lesquelles elles collaborent. Je ne pense pas que le Canadien moyen désire voir les troupes de son pays entrer en action avec un équipement inférieur.

Doit-on déduire de cette déclaration, monsieur le ministre, que les troupes canadiennes en Europe seront équippées d'armes nucléaires ?

M. PEARKES: Je ne sais combien de fois j'aurai à le répéter. J'ai dit que nous avions commandé l'*Honest John* et l'avion 104. Ils sont tous deux capables d'utiliser des armes nucléaires.

M. HELLYER: Nous sommes presque satisfaits de vos réponses, monsieur le ministre. Tout ce qu'il vous reste à faire maintenant, c'est de nous dire si le gouvernement a l'intention d'équiper ces deux appareils d'armes nucléaires ou non; nous serons fixés alors sur ce sujet.

Le PRÉSIDENT: Posez la question l'an prochain lorsqu'il sera question des prévisions de 1961-1962. Aucune somme n'a été prévue pour ces armes pour le moment.

M. HELLYER: Si on vous demandait d'acheter des meubles et que vous n'ayez pas de maison, vous ne les achèteriez pas, n'est-ce pas ?

Le PRÉSIDENT: Nous n'achetons pas de meubles.

M. HELLYER: Nous n'achetons pas de meubles, mais nous achetons des véhicules et nous voulons connaître les armes qu'ils peuvent utiliser.

Le PRÉSIDENT: Le ministre a déjà répondu à cette question.

M. HELLYER: Vous avez le Bomarc et le 104, et vous formez, actuellement, avec l'argent des contribuables, des troupes et vous leur apprenez comment lancer des missiles téléguidés capables de porter des armes nucléaires.

M. PEARKES: La déclaration du premier ministre est parfaitement claire sur ce sujet :

> C'est possible qu'un jour les forces canadiennes aient besoin de certaines armes nucléaires si elles veulent garder leur efficacité.

M. HELLYER: "C'est possible", "si" et "quand", voilà les mots auxquels nous trouvons à redire.

M. PEARKES: Ne vous rendez-vous pas compte qu'il y a en ce moment des conférences sur le désarmement à Genève; et que les armes qu'on a proposé, entre autres, d'éliminer en tout premier lieu, sont les armes nuéclaires ? Nous ne savons pas si ces propositions seront acceptées ou non. Je ne viendrai pas déclaré aujourd'hui qu'en dépit des conférences sur le désarmement, nous allons utiliser des armes nucléaires. Je ne puis pas faire une telle déclaration. Mais nous prenons les mesures nécessaires en cas d'échec de la conférence. Si les conférences sur le désarmement échouent, alors, comme l'a déclaré le premier ministre, nous demanderons peut-être que les forces canadiennes utilisent ces armes.

M. WINCH: Pour moi, ce n'est pas le mot "peut-être" qui est important; mais étant donné ce que le ministre vient de déclarer, il est d'avis que nos troupes canadiennes d'outre-mer doivent être équipées d'armes nucléaires et d'ogives nucléaires. Vous n'envisagez pas, en conséquence, la possibilité d'une guerre ordinaire et vous vous engageriez immédiatement dans une guerre nucléaire. Est-ce la raison pour laquelle vous dites maintenant que vous allez les équiper d'armes nucléaires ?

M. PEARKES: J'ai déclaré, comme l'a fait le premier ministre, — et je le répète une fois de plus, — que ces forces en auront peut-être besoin. Le premier ministre n'a pas déclaré qu'elles "seront" équipées d'armes nucléaires. La situation est assez confuse en ce moment, et il ne serait pas sage du tout, au moment même où il est question de désarmement, que le Canada fasse des menaces de guerre et déclare que, quoiqu'il advienne, nous utiliserons des armes nucléaires.

M. HELLYER: Monsieur le président, il me semble que pour une raison que j'ignore, on ne me laisse pas . . .

M. PEARKES: Puis-je vous lire une autre citation ? Elle est datée du 18 janvier et je l'ai déjà mentionnée :

> Dans ces conditions, des négociations sont entreprises avec les États-Unis en vue d'obtenir que les armes nécessaires soient mises à la disposition des unités de la défense canadienne quand elles seront nécessaires.

Nous prenons les mesures nécessaires pour nous préparer à toute éventualité, de sorte que, lorsque le besoin s'en fera sentir, nous serons prêts à équiper nos forces avec des armes.

M. HELLYER: Le ministre a dit qu'il ne serait pas sage de déclarer à l'heure actuelle que nous avons l'intention d'utiliser des armes nucléaires. Ne pense-t-il pas qu'il ne serait pas sage d'acheter ces véhicules, si le gouvernement n'a pas l'intention d'utiliser ces armes à supposer qu'on n'en vienne jamais à aucune entente sur le désarmement.

M. PEARKES: Non, je ne pense pas qu'il serait sage d'abandonner l'achat de ces choses à l'heure actuelle.

M. HELLYER: Il ne serait pas sage ?

M. PEARKES: Non, je ne le pense pas.

M. HELLYER: Serait-il sage d'en faire l'achat ?

M. PEARKES: Nous avons conclu des ententes et nous allons les respecter; rien, à l'heure actuelle, ne justifierait l'abandon des plans que nous avons entrepris.

M. SMITH *(Calgary-Sud)*: Vous croyez qu'il faut être prêt.

M. WINCH: Puis-je poser une question ? Je le fais maintenant parce que c'est mon droit. Le Canada est mon pays et le sera toujours. Mais je ne peux comprendre . . .

M. CHAMBERS: Vos airs de propriétaires ne nous font pas honneur.

M. WINCH: C'est mon pays, et je ne comprends pas qu'on se serve des mots "si", "pourquoi" et "peut-être". Nous sommes à notre quatorzième séance, monsieur le président, et si le ministre ne peut nous répondre que par des "pourquoi", des "quand" et des "peut-être", j'aimerais bien lui demander, en tant que Canadien véritable et patriote, s'il ne pourrait pas nous répondre par des "devra" et des "sera", au lieu de nous répondre par des "si", des "pourquoi" et des "peut-être".

M. PEARKES: Je ne peux aller jusque-là.

M. FAIRFIELD: Plusieurs de ces questions sont hypothétiques.

M. WINCH: Elles ne sont pas hypothétiques; ce sont, à mon avis, des questions extrêmement importantes. Si le malaise règne à la Chambre des communes et dans le public, c'est en raison d'une politique de défense basée sur des "si", "possibles", des "pourquoi" et des "peut-être".

M. PEARKES: Si la défense était une question de noir ou blanc, comme cela serait facile ! Mais ce n'est malheureusement pas ainsi. Il y a différentes teintes de gris entre le noir et le blanc.

M. HELLYER: Si je peux continuer en noir et blanc, j'aimerais lire une autre citation tirée du hansard du 3 juillet 1959, à la page 5677. Le ministre de la Défense nationale déclarait :

> Au sujet de l'acquisition d'armes atomiques, le premier ministre a déclaré à la Chambre le 20 février que les problèmes que pose l'affectation d'armes nucléaires à courte portée à la brigade canadienne en Europe, en vue des tâches défensives de l'OTAN, sont également à l'étude. Ces études se poursuivent et le jour approche où il pourra y avoir des échanges de notes sur la question.

Cette déclaration date du 3 juillet 1959. Le ministre voudrait-il nous expliquer, s'il se rendait compte du temps que prendraient les échanges de notes, ce qu'il entendait par "le jour approche", et quand pense-t-il maintenant qu'un échange de notes sera possible ?

M. PEARKES: Si vous considérez les événements à partir du 20 janvier 1959, vous verrez que je prévoyais terminer les négociations plus tôt qu'il ne l'a été possible. Nous pensions à l'époque que la Lacrosse serait l'arme utilisée dans la brigade canadienne. Mais, étant donné les circonstances, la Lacrosse ne s'est pas révélée l'arme que nous espérions. Cette arme était mise au point aux États-Unis, pas au Canada, et l'on a modifié les plans généraux touchant l'utilisation de cette arme.

M. HELLYER: Nous savons qu'il y a eu des modifications dans les plans généraux; il y en a eu plusieurs et il y en aura sans doute encore d'autres; mais ce qui nous inquiète surtout, c'est le temps que prend le gouvernement à adopter une ligne de conduite car, comme l'a fait remarquer monsieur Winch, une grande confusion règne dans ce domaine sur lequel on a fait un grand nombre de déclarations contradictoires.

Le 22 juillet 1959, dans une interview à Radio-Canada juste avant son départ pour Londres, M. Pearkes a dit :

> Le problème (du ravitaillement des escadrilles canadiennes en France) se posera quand nos escadrilles seront rééquipées avec le F-104G, puis pourvues d'armes nucléaires.

Est-ce la citation exacte ?

M. PEARKES: Je ne saurais me souvenir.

Le PRÉSIDENT: Voulez-vous répéter la date ?

M. HELLYER: Le 22 juillet 1959; la citation était la suivante :

> Le problème (du ravitaillement des escadrilles canadiennes en France) se posera quand nos escadrilles seront rééquipées avec le F-104G, puis pourvues d'armes nucléaires.

M. PEARKES: Beaucoup de problèmes se poseront si jamais elles sont pourvues d'armes nucléaires.

M. HELLYER: Monsieur le président, je crois que le problème s'est posé et qu'il se pose toujours. Il est facile de dire qu'il ne serait pas sage d'agir d'une certaine façon. En fait, le gouvernement canadien serait bien imprudent de continuer de dépenser l'argent des contribuables pour des armes qui doivent être utilisées avec des ogives nucléaires, à moins qu'une décision ne soit prise à leur égard. Je pense que notre attitude est bien raisonnable; on ne devrait pas nous demander de voter des sommes d'argent qui doivent servir à des systèmes d'armement avant de nous définir bien clairement l'attitude du gouvernement à ce sujet.

Nous demandons instamment au ministre de nous dire maintenant, s'il le sait, — et s'il ne le sait pas, de demander à ses collègues d'en venir à une décision ferme à ce sujet, — si ces armes seront munies d'armes nucléaires.

Le PRÉSIDENT: Le ministre a déjà répondu quatre fois à cette question.

M. HELLYER: Il ne nous a jamais donné de réponse définitive; il n'a répondu que par des "peut-être", des "si" ou des "quand".

M. WINCH: J'aimerais poser une question qui donnerait, je crois, une tournure définitive à ce sujet. Pourrais-je poser, par votre intermédiaire, monsieur le président, au ministre...

Le PRÉSIDENT: Oui, monsieur Winch ?

M. WINCH: ... une question qui traite d'un domaine dont j'ai déjà parlé et qui a une grande importance ? Le ministre est-il responsable des négociations avec les États-Unis, en matière d'ogives nucléaires ou ce domaine relève-t-il des Affaires extérieures ?

M. PEARKES: Les dernières négociations et l'échange de notes relèvent des Affaires extérieures.

M. WINCH: J'aimerais, dans ce cas, faire une proposition et, si quelqu'un veut bien m'appuyer, je propose que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures soit convoqué au Comité, afin de nous donner tous les renseignements possibles sur les négociations qui sont en cours entre le Canada et les États-Unis concernant l'utilisation ou l'emmagasinage des ogives nucléaires. J'aimerais faire cette proposition dès maintenant.

M. HELLYER: Monsieur le président, étant donné les circonstances, j'appuierais cette proposition.

Le PRÉSIDENT: Y a-t-il des commentaires ?

M. CHAMBERS: Je suis bien heureux d'entendre une déclaration précise de monsieur Winch, représentant le PSD et de monsieur Hellyer, représentant le parti libéral qui indique clairement combien ils ont hâte que le gouvernement canadien déclare qu'il utilise des armes nucléaires. Je pense que c'est très édifiant.

M. HELLYER: Je crois qu'il est important que le Canada adopte une attitude définie et que le gouvernement soit assez franc pour en faire part à son peuple.

M. PEARKES: Le gouvernement est parfaitement franc, mais il n'adoptera pas une attitude rigide. Je ne peux rien ajouter à la déclaration suivante faite par le premier ministre le 18 janvier :

> Dans ces conditions, des négociations sont entreprises avec les États-Unis en vue d'obtenir que les armes nécessaires soient mises à la disposition des unités de la défense canadienne quand elles seront nécessaires.

Ces négociations se poursuivent. Ils n'ont pas encore atteint le stage de l'échange définitif de notes concernant ces armes, sauf dans le cas de l'emmagasinage d'ogives nucléaires à Goose-Bay et à Harmon-Field, sur les bases qui ont été louées aux États-Unis, comme l'a déclaré le premier ministre aujourd'hui. Mais les discussions et les entretiens se poursuivent, et l'on s'arrange de façon que lorsque les armes seront disponibles, il n'y ait plus qu'une simple question d'échange de notes avant de les obtenir. Je pense qu'on ne peut rien faire de plus.

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, ne peut que répéter ce que j'ai dit, soit que des négociations se poursuivent et qu'on échange des notes sur l'emmagasinage des armes à Goose-Bay et à Harmon-Field, sur les bases qui ont été louées. Mais les armes nucléaires n'ont pas encore fait l'objet d'échange de notes. Des entretiens se sont engagés toutefois entre les hauts fonctionnaires et les ministres dans ce domaine.

M. WINCH: Je pense que les questions que j'ai posées avant de présenter la motion étaient bien raisonnables. J'ai cru comprendre, d'après les questions que j'ai posées et les réponses que m'a données le ministre, que ces entretiens se poursuivaient depuis 18 mois.

M. PEARKES: C'est juste, les discussions se poursuivent.

M. WINCH: Le premier ministre nous a clairement laissé entendre aujourd'hui que les négociations se poursuivaient toujours. J'ai bien pris soin, monsieur le président, de demander au ministre si ces questions relevaient de sa compétence ou de celle du secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Le ministre a répondu que cette question relevait du secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Étant donné les devoirs qui oncombent au Comité et les réponses qu'on nous a données, je crois qu'il est extrêmement important que nous sachions officiellement ce qui s'est passé au cours de ces 18 mois, et où en sont actuellement les discussions entre le Canada et les États-Unis.

Le PRÉSIDENT: Votre motion, si je comprends bien, vise à inviter le secrétaire d'État aux Affaires extérieures au Comité pour discuter des négociations en cours entre le Canada et les États-Unis au sujet des ogives nucléaires. Est-ce exact ?

M. WINCH: Sous tous leurs aspects.

Le PRÉSIDENT: C'est là votre motion ?

M. WINCH: Dans la mesure où le Canada est en cause à propos de l'utilisation des armes nucléaires.

M. MACDONALD *(Kings)*: Monsieur le président, je ne vois pas le but ou la nécessité d'une telle motion, étant donné que ces armes peuvent être utilisées avec ou sans ogives nucléaires. On n'a jamais déclaré catégoriquement qu'on utiliserait des ogives nucléaires. Il n'y a donc aucune raison d'inviter des fonctionnaires des Affaires extérieures qui peuvent être en cause.

M. WINCH: Avez-vous lu les journaux ?

M. CHAMBERS: Je serais bien étonné que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures fasse part au Comité de négociations privées qui se poursuivent avec d'autres pays. Mais je pense aussi qu'on devrait être juste à l'égard de M. Winch et, pour cette raison, je proposerais de déférer la motion à l'examen du comité directeur.

M. SMITH *(Calgary-Sud)*: J'aimerais appuyer cette proposition, parce que nous avons l'habitude, à laquelle se rallie M. Winch, de renvoyer les témoins au comité directeur, afin que ce dernier étudie le but et l'importance de leur convocation et fasse ensuite rapport au Comité. J'appuie la modification de M. Chambers.

Le PRÉSIDENT: Le Comité est-il d'accord ?

M. WINCH: Il ne se présente aucune incompatibilité. Quand on a discuté un peu plus tôt pour savoir si la Production de défense relevait de notre compétence, on a déclaré qu'elle en relevait; et on a décidé qu'on pouvait faire appel à ses fonctionnaires. Nous sommes maintenant en face d'un autre domaine de notre ressort, mais qui a trait aux Affaires extérieures. La Production de défense n'a pas été renvoyée au comité directeur, mais on a décidé ici même qu'elle relevait de notre compétence.

Le PRÉSIDENT: Voici les ordres de renvoi. Dépenses :

> Il est ordonné — Que les postes numéros 217 à 237 inclusivement, figurant au budget principal des dépenses de 1960-1961 et se rapportant au ministère de la Défense nationale, soient retirés du comité des subsides et renvoyés au Comité spécial des dépenses aux fins de la défense, sous réserve toujours des pouvoirs que possède le comité des subsides à l'égard du vote des deniers publics.

Puis, plus loin :

> Il est ordonné — Que les postes numéros 66 à 74 inclusivement, figurant au budget principal des dépenses de 1960-1961 et se rapportant au ministère de la Production de défense, soient retirés du comité des subsides et renvoyés au Comité spécial des dépenses aux fins de la défense, sous réserve toujours des pouvoirs que possède le comité des subsides à l'égard du vote des deniers publics.

Voilà ce qui est déclaré dans les ordres de renvoi.

M. PEARKES: Puis-je donner lecture d'un autre extrait. Le premier ministre a déclaré le 18 janvier, ce qui suit :

... les armes nécessaires soient mises à la disposition des unités de la défense canadienne quand elles seront nécessaires.

Puis, il a ajouté :

Je ne puis donner de détails sur ces négociations.

Je ne vois pas comment on pourrait donner des détails sur des négociations qui ne sont pas encore terminées.

M. WINCH: Je pense qu'on traîne les négociations avec les États-Unis jusqu'à ce que le Comité ait terminé sa tâche. En tant que membre du Comité, j'exige un rapport des personnes responsables des négociations qui durent depuis 18 mois sur l'utilisation ou l'emmagasinage des armes nucléaires. Je sais que le ministre, à ma connaissance, a répondu à toutes les questions qu'on lui a adressées. Quand je lui ai demandé qui était responsable de ces questions, il m'a répondu que c'était le secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Je soutiens donc que nous avons le droit d'inviter le secrétaire d'État aux Affaires extérieures à discuter de la question. Je pense qu'il est important d'obtenir au Comité tous les détails relatifs à l'état où en sont les négociations après 18 mois et à la raison de leur suspension. Voilà pourquoi je demande que la motion soit présentée maintenant.

M. CHAMBERS: Il serait bon, je crois, que je propose d'y ajouter les mots suivants :

Pourvu que le comité directeur en fasse la recommandation.

J'aimerais faire cette proposition.

Le PRÉSIDENT: Quelqu'un appuie-t-il cette proposition ?

M. SMITH *(Calgary-Sud)*: J'appuie cette proposition.

Le PRÉSIDENT: L'amendement se lirait ainsi ...

M. HELLYER: Je voudrais faire remarquer auparavant, que le ministre a signalé que tout ce que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures pourrait faire en venant au Comité serait de répéter ce qui a été dit aujourd'hui, c'est-à-dire que le gouvernement n'a pas l'intention d'adopter d'attitude définie et qu'il ne veut pas prendre de décision

M. PEARKES: Je n'ai jamais dit que le gouvernement n'avait pas d'attitude définie. Nous en avons une.

M. HELLYER: Si le ministre voulait bien essayer de savoir quelle est l'attitude du gouvernement et voulait bien lui demander de prendre une décision et de l'annoncer, à la Chambre des communes ou au Comité, il ne serait plus nécessaire d'inviter le secrétaire d'État aux Affaires extérieures au Comité. Mais nous croyons que nous avons droit à un compte rendu sur la diligence avec laquelle se poursuivent les négociations; nous avons également droit de savoir quand, d'après le ministre ou le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, on en arrivera à une conclusion.

Je pense qu'il serait facile de prouver à tout le Comité combien certaines des armes proposées sont inutiles sans ogives nucléaires, et combien il est insensé de prétendre qu'elles peuvent être pleinement efficaces avec des explosifs ordinaires de grande puissance.

Le PRÉSIDENT: Parlez-vous de l'amendement ?

M. HELLYER: Oui et, pour cette raison et étant donné l'importance des dépenses en jeu, nous croyons que la question devrait être éclaircie.

M. SMITH *(Calgary-Sud)*: Il devient du jour au lendemain une autorité en armes nucléaires.

M. PEARKES: Je dois protester contre le fait que l'honorable membre affirme continuellement que le gouvernement n'a pas pris d'attitude à ce sujet; cette

attitude a été clairement établie par le premier ministre le 18 janvier, comme je l'ai déjà fait remarquer une demi-douzaine de fois.

M. SMITH *(Calgary-Sud)*: Mais, il ne comprend pas.

M. FAIRFIELD: Je pense que, puisque ces négociations sont bilatérales, il serait injuste de ne faire appel qu'à un des intéressés.

Si M. Winch veut être juste, il devrait exprimer le désir de faire aussi venir l'autre ministre intéressé, celui des États-Unis. Je ne pense pas qu'il soit bon de ne faire appel qu'à un des intéressés.

M. WINCH: C'est en toute sincérité que j'ai proposé la motion, monsieur le président. On propose maintenant de la modifier. Je veux qu'on fasse quelque chose de positif à ce sujet. Si l'auteur de l'amendement voulait bien y ajouter . . .

Le PRÉSIDENT: Pourvu que le comité directeur en fasse la recommandation.

M. WINCH: L'auteur de l'amendement voudrait-il ajouter que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures rencontre le comité directeur ?

M. SMITH *(Calgary-Sud)*: Je crois, monsieur le président, que c'est là une demande raisonnable, en ce sens qu'on peut déterminer, de cette façon, s'il peut ajouter quelque chose à la présente discussion; maintenant, reste à savoir si ce point doit être ajouté à l'amendement.

M. WINCH: J'aimerais savoir s'il peut fournir des renseignements supplémentaires au comité directeur. Voulez-vous ajouter cela ?

M. CHAMBERS: Je ne vois pas pourquoi le secrétaire d'État aux Affaires extérieures ne rencontrerait pas le comité directeur; mais je doute qu'il soit conforme au Règlement de proposer une motion visant à l'inviter au comité directeur.

M. WINCH: J'ai demandé qu'il soit invité à rencontrer le comité directeur.

M. CHAMBERS: Le comité directeur a le pouvoir d'inviter n'importe qui.

Le PRÉSIDENT: Il me semble, messieurs, que ce n'est pas très conforme au Règlement. Une motion a été adoptée et une modification y a été apportée et vous essayez maintenant de détruire la motion.

M. WINCH: Non, je n'essaie pas de la détruire.

Le PRÉSIDENT: Non, mais c'est ce qui arrive en fait. Vous détruisez la modification en demandant au secrétaire d'État aux Affaires extérieures d'être présent au comité directeur.

M. CHAMBERS: Je ne suis pas entièrement d'accord avec vous, mais je pense qu'il est évident que le comité directeur a pleinement le pouvoir, s'il le juge bon, en étudiant cette motion, de s'entretenir avec le secrétaire d'État aux Affaires extérieures.

Je n'estime pas nécessaire la modification supplémentaire de monsieur Winch. Tout comité directeur peut agir ainsi.

Le PRÉSIDENT: Je suis d'accord avec M. Chambers. Je pense qu'on traitera le cas en toute justice. La motion demeure telle que vous l'avez présentée sauf qu'on y ajoute les mots "pourvu que le comité directeur en fasse la recommandation".

Dois-je mettre la question aux voix ?

M. CARTER: Avant la mise aux voix, je voudrais demander au ministre d'éclaircir un point.

Je comprends très bien l'utilité des négociations à l'égard des emplacements du Bomarc. Toutefois, j'en comprends moins la nécessité au sujet de Harmon-Field et de Goose-Bay, parce que ces endroits étaient inclus dans un bail qui,

conclu avant la confédération, leur assurait pleine liberté dans cette région. Je serais étonné que les termes du bail primitif ne donnent pas pleins pouvoirs aux États-Unis. Corrigez-moi si je fais erreur. monsieur le ministre.

M. PEARKES: Le bail ne donne pas aux États-Unis le droit d'emmagasiner des ogives nucléaires en ces endroits pour la simple raison que les armes nucléaires n'existaient pas à cette époque et, que cela soit nécessaire ou non, les États-Unis ont déféré la question au Canada et ils préparent actuellement des notes sur ces deux bases.

M. CARTER: Serait-il possible, monsieur le président, de nous procurer ce document ?

M. PEARKES: Non, car il n'est pas terminé.

M. CARTER: Le bail original.

M. CHAMBERS: Ce document relève sûrement des Affaires extérieures.

Le PRÉSIDENT: Je crois comprendre que les deux documents sont des documents publics, celui qui a trait au Labrador et celui qui a trait à Terre-Neuve.

Sommes-nous prêts à voter sur l'amendement ?

M. CARTER: S'oppose-t-on à faire déposer le document lors d'une réunion subséquente ?

M. PEARKES: On ne s'oppose pas à ce que les membres du Comité obtiennent des documents publics.

Le PRÉSIDENT: Sommes-nous prêts à voter sur l'amendement ?

Que tous ceux qui sont en faveur de l'amendement veuillent bien lever la main.

Le SECRÉTAIRE DU COMITÉ: Cinq.

Le PRÉSIDENT: Contre l'amendement ?

Le SECRÉTAIRE DU COMITÉ: Quatre.

Le PRÉSIDENT: Je déclare l'amendement...

M. WINCH: La motion ainsi modifiée.

Le PRÉSIDENT: Ainsi modifiée.

Voudriez-vous voter sur la motion ?

M. WINCH: Ainsi modifiée. Je voulais qu'on se prononce sur la motion. Je n'aimais pas cela, mais j'appuierai la motion ainsi modifiée.

Le PRÉSIDENT: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion ainsi modifiée veuillent bien lever la main.

Le SECRÉTAIRE DU COMITÉ: Six.

M. WINCH: A défaut de mieux, je prendrai ce qu'on me donnera.

M. HELLYER: Monsieur le président, il se présente une certaine irrégularité qui devrait être éclaircie. Toute décision prise par le comité directeur doit être renvoyée au Comité. C'est une règle bien établie. Un comité ne peut voter une modidication à une motion et déléguer ensuite ces pouvoirs au comité directeur. Vous vous rendez compte que cette façon de procéder viole le Règlement.

M. SMITH *(Calgary-Sud)*: Vous constaterez, alors, que vous votez sur la motion de monsieur Hellyer, car on n'a pas apporté d'autre amendement à la première modification.

Le PRÉSIDENT: Que chacun d'entre nous retienne les services d'un avocat; je crois que nous en avons besoin.

M. HELLYER: Voudriez-vous demander au secrétaire légiste de la Chambre des communes d'examiner si cette façon de procéder est irrégulière ?

M. SMITH *(Calgary-Sud)*: Demandez au secrétaire de relire les deux motions.

M. WINCH: Il me semble que nous devrions continuer tout simplement.

M. HELLYER: Ces difficultés ressemblent à celles qu'éprouve le ministre à établir sa ligne de conduite.

Le PRÉSIDENT: Messieurs, pourrions-nous revenir à la question de l'OTAN et voir si nous pouvons en terminer l'étude aujourd'hui ?

Avez-vous d'autres questions à poser au sujet de l'OTAN ?

M. SMITH *(Calgary-Sud)*: A la page 13 de votre rapport, monsieur . . .

Le PRÉSIDENT: A quelle page des procès-verbaux ?

M. SMITH *(Calgary-Sud)*: Je ne suis pas certain de la page. En tout cas, c'est à la page 13 du rapport du ministre sur l'OTAN. Il n'est pas nécessaire que vous vous y reportiez, puisque je lirai la seule mention.

Nous avons déjà étudié, en partie du moins, les fonctions de la brigade et de la division de l'air, monsieur; mais pourriez-vous dire au Comité si on a l'intention de modifier la qualité, le nombre ou le rôle des forces navales qui font partie du SACLANT ? Il semble y avoir eu très peu de changements dans les forces navales, tandis que le rôle de la brigade et de la division de l'air a subi un changement assez marqué. Prévoyez-vous des modifications au rôle que joueront les forces navales dans le SACLANT.

M. PEARKES: Notre contribution au SACLANT consiste à mettre à la disposition du commandant en chef du SACLANT un nombre déterminé de navires, en cas de besoin, si une guerre survenait. Ces navires ont pour unique but de détecter, de chasser et de détruire les sous-marins.

M. SMITH *(Calgary-Sud)*: La réponse à ma question est donc non. On ne songe pas à modifier leur rôle.

M. PEARKES: Aucun changement n'est prévu.

M. SMITH *(Calgary-Sud)*: Puis-je vous demander la question suivante alors ? Votre ministère, ou le gouvernement, a-t-il l'intention d'améliorer ou d'accroître le matériel des forces navales du SACLANT ?

M. PEARKES: Nous améliorons constamment notre matériel. Nous disposons du sonar à profondeur variable et nous sommes à perfectionner le matériel de TSF. Je crois pouvoir dire qu'on revoit continuellement le matériel des forces navales, le matériel qui doit servir sur les vaisseaux. Nous l'améliorons à mesure que de nouvelles inventions et de nouveaux perfectionnements se présentent.

M. SMITH *(Calgary-Sud)*: Je suis inquiet comme doivent l'être les hauts fonctionnaires de la Défense nationale, j'en suis sûr, des progrès considérables réalisés par les sous-marins ennemis dans la guerre sous-marine; et je voudrais savoir si le type de destroyer de la classe du Saint-Laurent est jugé capable, en égard à son rôle dans l'OTAN, de faire face aux menaces de sous-marins.

M. PEARKES: Oui. Le *Saint-Laurent* est considéré comme un vaisseau de surface efficace. Évidemment le *Restigouche* est encore plus perfectionné que le *Saint-Laurent*. Mais le *Saint-Laurent* est considéré comme un navire de guerre efficace.

M. WINCH: Pourrai-je poser une question au ministre, une question qui a trait à la présente discussion sur l'OTAN ?

Le PRÉSIDENT: C'est bien.

M. WINCH: Nous avons conclu au Canada deux ententes relatives à la défense : le NORAD et l'OTAN. Je crois comprendre qu'aux termes de l'OTAN, le commandant de l'OTAN dirige nos forces navales de la côte de l'Atlantique. Est-ce exact ?

M. PEARKES: Un commandant de l'Atlantique assume les fonctions de commandant de l'OTAN.

M. WINCH: C'est-à-dire de la marine royale du Canada sur la côte de l'Atlantique. J'ai posé cette question pour une raison. Je crois, personnellement, qu'il est très néfaste de croire que nous n'avons qu'un ennemi. J'espère cependant que nous n'aurons pas de guerre. Voici la question que j'aimerais poser. Quelle est la position de nos forces navales sur la côte du Pacifique ? Sous quel commandement sont-elles placées, car, si mes connaissances en géographie sont exactes, les ports sibériens de l'URSS sont plus rapprochés de la côte du Pacifique que de celle de l'Atlantique. Qui commande sur la côte du Pacifique ?

Le PRÉSIDENT: Les forces navales ?

M. WINCH: Oui.

M. PEARKES: Je veux que cette question soit bien claire dans votre esprit.

Certaines unités de la flotte de l'Atlantique sont placées sous le commandement du SACLANT, c'est-à-dire le commandant en chef de l'Atlantique en cas d'un conflit. Il y a d'autres navires dans l'Atlantique, toutefois, qui ne relèvent pas du commandement du SACLANT. En ce qui concerne le Pacifique, aucune des forces du Pacifique ne relèvent du commandement de l'OTAN; elles relèvent de l'officier supérieur de la côte du Pacifique de la Marine royale du Canada.

M. WINCH: Puis-je alors poser cette importante question. Quelle différence y a-t-il entre le commandement de la marine dans l'Atlantique et celui du Pacifique ? J'ai compris, d'après ce que vous venez d'expliquer, que dans l'Atlantique la Marine royale du Canada est en grande mesure placée sous le commandement du SACLANT, de l'OTAN. Que dire de la côte du Pacifique ?

Le PRÉSIDENT: Il vient de répondre à cette question.

M. WINCH: Sa réponse ne m'a pas satisfait.

Quelle différence y a-t-il entre le commandement de l'Atlantique et celui du Pacifique ?

M. PEARKES: L'officier supérieur de la marine royale du Canada dans l'Atlantique est commandant de tous les navires qui sont postés dans l'Atlantique. Il est également commandant subordonné du SACLANT, c'est-à-dire, que le commandement de l'Atlantique de l'OTAN compte une subdivision canadienne, ce qui signifie que tous les navires, qu'ils soient canadiens, américains ou britanniques, qui sont actuellement placés sous le commandement du SACLANT, relèvent du commandant en chef de la marine royale du Canada. Il y a, toutefois, certains navires de la flotte de l'Atlantique qui relèvent du commandant en chef de la région de l'Atlantique, en cas de guerre. Or le commandant en chef de la région de l'Atlantique peut réaffecter certains navires ou même tous les navires au sous-commandement canadien, où il peut juger que la bonne marche de la guerre exige de les envoyer ailleurs.

En ce qui concerne la région du Pacifique, l'Organisation du Traité de l'Atlantique nord ne s'y applique pas. Les navires de la marine royale du Canada qui sont postés dans le Pacifique sont à la disposition de la marine royale du Canada ou, devrais-je dire, à la disposition du gouvernement du Canada. Ces navires ont pour but principal de protéger la côte ouest; mais le gouvernement pourrait, s'il le jugeait bon, les poster ailleurs, par exemple, pour appuyer une opération entreprise dans toute partie du monde par les Nations Unies. En d'autres termes, on pourrait dire qu'ils servent en premier lieu à protéger la côte du Pacifique et, en second lieu, qu'ils sont une réserve générale à la disposition du gouvernement du Canada.

M. WINCH: C'est justement là que je veux en venir. Si j'ai bien compris, les ports sibériens de l'URSS, — et c'est à regret que je le dis, — et la Chine communiste sont aussi près, sinon plus, des ports du Pacifique que l'URSS l'est de l'autre côté. Quelle différence existe-t-il entre les deux politiques ? Tous supposent que si guerre il y a, c'est l'URSS qui la déclenchera. La Colombie-Britannique est censée être plus près de l'URSS que ne l'est Halifax. J'aimerais savoir qu'elle différence l'Organisation du Traité de l'Atlantique nord a établie entre la côte de l'Est et celle de l'Ouest.

M. PEARKES: L'Organisation du Traité de l'Atlantique nord s'occupe de l'Atlantique du Nord. Quant au Pacifique, on peut dire qu'il fait partie de la région Canada - États-Unis de l'Organisation du Traité de l'Atlantique nord; mais ces navires de guerre sont destinés surtout à la protection de la côte ouest du Canada. Ils collaborent avec la flotte américaine.

M. WINCH: Nos forces navales sur l'Atlantique sont-elles destinées à protéger le Canada ?

Le PRÉSIDENT: Elles relèvent de deux commandements différents. Il n'y a pas de commandement de l'OTAN pour la côte du Pacifique.

M. SMITH *(Calgary-Sud)*: Je me demande, monsieur le ministre, si la contribution du Canada à l'OTAN est demeurée sensiblement la même, au point de vue du matériel plutôt qu'au point de vue de l'effectif. La contribution faite par le Canada, à l'OTAN au cours des dernières années, au point de vue matériel, y compris les navires et les aéronefs, est-elle demeurée sensiblement la même ?

M. PEARKES: On l'a amélioré considérablement. L'avion Argus, par exemple, fait partie du commandement maritime de la côte de l'Est. Il est extrêmement précieux d'avoir envoyé ces deux escadrilles à cet endroit.

M. SMITH *(Calgary-Sud)*: Est-il convenable de vous demander si le retrait des forces d'un pays qui contribue à l'OTAN, tel que la France, par exemple, a un effet sur la contribution du Canada à l'OTAN ?

M. PEARKES: Non. Nous avons respecté nos engagements, en ce qui a trait au nombre de navires et d'avions nécessaires.

M. SMITH *(Calgary-Sud)*: Ce que je veux dire, c'est que nous présumons que l'OTAN est une alliance ou une association, à laquelle chaque pays est appelé à faire une contribution, fondée sur l'ensemble des besoins. Je pense que c'est dans ce but qu'elle a été créée. Si un pays se retire ou si un autre pays augmente sa contribution, par exemple, la contribution du Canada s'en ressent à coup sûr. Je citerais, comme exemple, la déclaration que vous avez faite hier selon laquelle la brigade serait susceptible d'être diminuée à la suite de la constitution des forces de l'Allemagne de l'Ouest. Pourrait-on établir une comparaison entre la contribution du Canada aux forces de l'OTAN et la contribution totale qui est requise ?

M. PEARKES: On a établi en 1957 un plan intitulé "NC-70". Ce plan a été approuvé cette année là par le conseil de l'OTAN. Il définissait la contribution ou les objectifs de chaque pays. Tous les pays ont été instamment priés de veiller à la réalisation de cet objectif fixé à cinq années de cette date.

M. SMITH *(Calgary-Sud)*: Avons-nous atteint notre objectif ?

M. PEARKES: A tous égards.

M. SMITH *(Calgary-Sud)*: J'aimerais vous demander une dernière question. "A tous égards" signifie "oui".

M. PEARKES: Oui.

M. SMITH *(Calgary-Sud)*: Vous avez dit, lors de notre dernière réunion, qu'il était possible qu'on retire des forces de la brigade dans le cas où un autre

pays serait en mesure de maintenir ou d'accroître ses contributions en vue d'atteindre l'objectif qu'il s'est fixé, et je crois que c'est à l'Allemagne de l'Ouest que vous faisiez allusion. Est-il possible, — je pense à ce qu'il en coûte au Canada, — d'envisager une réduction de notre contribution à l'OTAN si un autre pays atteint son objectif ?

M. PEARKES: On n'envisage à l'heure actuelle aucune réduction de nos forces de l'OTAN.

M. WINCH: Je voudrais poser une question en raison d'une réponse qu'on nous a fournie plus tôt ce matin au sujet de la défense.

Je conclus, d'après ce qu'a dit le ministre au sujet de la marine royale du Canada, qu'elle relève en grande mesure du commandement de l'OTAN, dans la région de l'Atlantique. Nous avons le NORAD et nous avons le Bomarc. Je demande donc, par votre intermédiaire, monsieur le président, étant donné ce qu'a déclaré le ministre au sujet du contrôle sur la côte de l'Atlantique seulement en vertu de l'OTAN, et vu que le Bomarc n'est placé que dans l'Ontario et le Québec, quelles ententes ont été conclues au sujet de la défense du Canada, de Winnipeg à la côte de l'Ouest.

M. HELLYER: J'invoque le Règlement, monsieur le président. Nous étudions la question de l'OTAN.

M. WINCH: Cette question a trait à l'OTAN. L'OTAN protège les côtes de l'Atlantique et non celles du Pacifique. Le Bomarc est placé sur la côte de l'Atlantique.

Le PRÉSIDENT: Monsieur Winch, on répondra automatiquement à votre question quand on fera l'étude de NORAD.

M. WINCH: Je demanderai cette question seulement à l'égard de l'OTAN alors.

Le PRÉSIDENT: Il n'y a pas de forces de l'OTAN sur la côte du Pacifique.

M. WINCH: Le ministre vient de la même province que moi et je voudrais lui demander pourquoi . . .

M. CHAMBERS: La Colombie- Britannique n'est pas située sur l'Atlantique.

Le PRÉSIDENT: L'OTAN n'a rien à voir dans la région du Pacifique. C'est l'Organisation du Traité de l'Atlantique nord.

M. WINCH: J'attends une réponse à ma question. Pourquoi la défense du Canada est-elle concentrée dans l'Est du Canada, non pas dans l'Ouest ?

M. PEARKES: C'est faux.

M. WINCH: Pouvez-vous me dire alors ce qu'on a prévu pour défendre l'Ouest, de Winnipeg jusqu'à la côte ?

Le PRÉSIDENT: Cette région ne relève pas de l'OTAN, monsieur Winch. L'OTAN, comme vous le savez, est l'Organisation du Traité de l'Atlantique nord. On répondra à vos questions quand on examinera la question du NORAD.

M. WINCH: Je crois que l'Organisation du Traité de l'Atlantique nord . . .

Le PRÉSIDENT: Elle n'a rien à voir à la région du Pacifique.

M. WINCH: Elle n'est pas géographiquement située à l'Ouest.

M. BALDWIN: Cette question fait l'objet des termes de l'accord. Si vous étudiez l'accord, vous verrez que cette question y est nettement établie.

M. HELLYER: Je présume que nous allons ajourner la séance maintenant ?

M. PEARKES: Je répondrai à votre question en temps voulu.

M. HELLYER: Il y a deux choses que je n'ai pas comprises à l'occasion de certaines remarques faites antérieurement par M. Chambers.

Quelqu'un lui a fait remarquer qu'il avait entrepris de parler au nom du parti libéral et du parti social-démocrate. Je n'ai pas l'intention de parler au nom du PSD, mais je dis au nom du parti libéral que, si M. Chambers a discuté de l'utilisation des armes atomiques en notre nom, j'aimerais lui dire que nous traiterons nous-mêmes ce sujet.

Nous croyons avoir le droit de demander au gouvernement, élu pour adopter des lignes de conduite et gouverner le pays, de définir clairement son attitude.

Je voulais également soulever la question du NORAD, que nous aborderons peut-être à notre prochaine séance. Si nous l'abordons, j'aimerais demander au ministre de la Défense nationale de faire en sorte qu'un fonctionnaire de son ministère nous apporte une carte du continent nord-américain pour que nous l'ayons sous les yeux.

Je voudrais aussi savoir s'il serait possible de demander à un fonctionnaire de dessiner un graphique montrant l'effet produit par une explosion de cinq mégatonnes à la base du Bomarc, à North-Bay, et montrant aussi l'étendue de la destruction et le tracé prévu des retombées, afin que nous ayons une idée des conséquences d'une telle explosion.

Le PRÉSIDENT: Est-ce possible, monsieur le ministre ?

M. CHAMBERS: Je voudrais faire remarquer que je n'établissais pas la politique des libéraux. Je remerciais M. Hellyer de nous avoir si bien exposé l'attitude des libéraux cet après-midi.

Le PRÉSIDENT: Un moment, s'il vous plaît.

Serait-il possible d'obtenir ces cartes, monsieur le ministre ?

M. PEARKES: Nous essaierons. Vous supposez, monsieur Hellyer, qu'une bombe soit lancée à North Bay ?

M. HELLYER: Oui, qu'une bombe de cinq mégatonnes soit lancée sur la base de Bomarcs, à cet endroit.

M. PEARKES: Voulez-vous que nous vous montrions la région générale des retombées ?

M. HELLYER: Oui.

M. WINCH: Je voudrais demander si le ministre pourra nous fournir autre chose à notre prochaine séance.

Étant donné que si le projet réussit, nous aurons deux bases de Bomarc au Canada, j'aimerais que le ministre nous montre un plan de défense du même genre pour l'Ouest du Canada, en particulier pour la Colombie-Britannique et l'Alberta.

Le PRÉSIDENT: Cette question sera traitée lorsque nous étudierons le NORAD.

A-t-on d'autres questions à poser au sujet de l'OTAN ?

M. CARTER: Oui, j'ai d'autres questions à poser. Je pensais que nous allions ajourner la séance.

Le PRÉSIDENT: Il n'a pas été question d'ajournement.

M. CARTER: Nous ajournons en général à cette heure, et je pensais que nous allions le faire.

Le PRÉSIDENT: Le Comité veut-il qu'il en soit ainsi ?

M. WINCH: Je voudrais savoir avant tout si on compte établir deux bases défensives de Bomarc dans l'Ouest du Canada. Le ministre pourrait-il nous le dire, si c'est possible ? J'aimerais savoir ce qu'il advient de l'Alberta et de la Colombie-Britannique.

M. PEARKES: On étudie à l'heure actuelle une proposition de ce genre au Congrès. Il est question d'établir deux bases de Bomarc sur la côte de l'Ouest. Si on établit ces deux bases, les villes de l'Ouest seront protégées.

La région intermédiaire est protégée par des avions d'interception de l'aviation des États-Unis, ainsi que par l'escadrille de CF-100 que nous avons à Comox.

Je ne crois pas convenable d'indiquer les endroits où sont situés les centres le long de la frontière des États-Unis. Je pense qu'il serait malavisé d'agir ainsi.

M. WINCH: Zut alors, monsieur le président...

M. PEARKES: Peu m'importe ce que vous pensez.

M. WINCH: Toute cette question m'exaspère un peu. On connaît depuis longtemps les endroits où le Canada doit placer ces deux bases de Bomarc. Ces renseignements sont non seulement à notre disposition, mais à la disposition des autres. Si un ennemi veut savoir où ces bases sont situées, il lui est bien facile d'obtenir ces renseignements. Mon Dieu, ces renseignements ont été publiés partout et on a fait plusieurs déclarations à leur sujet. Vous me dites que vous ne pouvez pas m'indiquer où sont situés nos établissements de défense de la Colombie-Britannique, d'où vous venez aussi ?

Le PRÉSIDENT: On n'a pas encore conclu d'ententes avec les États-Unis, monsieur Winch.

M. PEARKES: En ce qui concerne les renseignements sur l'emplacement des bases de Bomarc qui ont paru dans les journaux, je peux vous assurer que ces emplacements proposés ne sont pas encore déterminés.

M. WINCH: Ces emplacements ont certainement été déterminés dans le cas du Canada ?

M. PEARKES: Non, cette question n'est pas réglée.

M. WINCH: Vous effectuez des travaux à North-Bay et, dans le Québec, vous construisez de ces établissements de défense Je vous demande si vous pouvez nous indiquer où doivent être situés nos établissements de défense en Colombie-Britannique ?

M. PEARKES: Vous êtes parfaitement au courant des discussions qui ont eu lieu aux États-Unis. On a tout d'abord fait à la Chambre des représentants une recommandation qui a été suivie d'une contre-proposition au Sénat. Ces propositions ont été conciliées, et nous saurons demain matin quelle est exactement la situation. Étant donné la forme de gouvernement des États-Unis, il nous est difficile de dresser des plans.

M. WINCH: Dois-je comprendre alors, que, quoi qu'il advienne aujourd'hui, on n'a prévu aucune défense pour l'Ouest du Canada ?

M. PEARKES: La défense du continent nord-américain est entre les mains de deux pays. Les escadrilles d'interception de l'aviation des États-Unis sont chargées de détecter les bombardiers qui attaqueraient la côte du Pacifique.

Le PRÉSIDENT: Monsieur Winch, nous entamons ici une discussion sur le NORAD. Nous examinerons la question du NORAD dès que nous aurons terminé celle de l'OTAN.

M. WINCH: J'aimerais quand même savoir pourquoi nous n'avons pas de forces de l'OTAN en Colombie-Britannique.

M. CHAMBERS: La Colombie-Britannique n'est pas visée par l'OTAN.

Le PRÉSIDENT: Nous en saurons plus long sur le NORAD lors de notre prochaine séance.

Le Comité désire-t-il ajourner maintenant ?

Des VOIX: D'accord.

Le PRÉSIDENT: Nous nous ajournons à vendredi, à 9 heures et demie du matin.

CHAMBRE DES COMMUNES

Troisième session de la vingt-quatrième législature

1960

COMITÉ SPÉCIAL

DES

DÉPENSES AUX FINS DE LA DÉFENSE

Président: M. G. E. HALPENNY

PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

Fascicule 15

SÉANCE DU VENDREDI 24 JUIN 1960

Prévisions de dépenses du ministère de la Défense nationale pour l'année financière 1960-1961

TÉMOIN:

L'honorable George R. Pearkes, V.C., ministre de la Défense nationale.

ROGER DUHAMEL, M.S.R.C.
IMPRIMEUR DE LA REINE ET CONTRÔLEUR DE LA PAPETERIE
OTTAWA, 1960

COMITÉ SPÉCIAL

DES

DÉPENSES AUX FINS DE LA DÉFENSE

Président: M. G. E. Halpenny

Vice-Président: M. Roger Parizeau

et MM.

Baldwin	Forgie	Smith (*Calgary-Sud*)
Cardin	Hellyer	*Spencer
Carter	Lambert	Webster
Chambers	Macdonald (*Kings*)	Winch
Fairfield		

Secrétaire du Comité,
Antoine Chassé

*A remplacé M. Thompson le 23 juin 1960.

ORDRE DE RENVOI

JEUDI 23 juin 1960.

Il est ordonné—Que le nom de M. Spencer soit substitué à celui de M. Thompson sur la liste des membres du Comité spécial des dépenses aux fins de la défense.

Certifié conforme.

Le greffier de la Chambre,
L.-J. RAYMOND.

PROCÈS-VERBAL

CHAMBRE DES COMMUNES,
Salle 238-S
VENDREDI, 24 juin 1960.
(16)

Le Comité spécial des dépenses aux fins de la défense se réunit à 9. h. 30 du matin, sous la présidence de M. G. E. Halpenny.

Présents: MM. Baldwin, Carter, Chambers, Fairfield, Forgie, Halpenny, Hellyer, Macdonald (*Kings*), Smith (*Calgary-Sud*), Spencer, Winch—11.

Aussi présents: l'honorable George R. Pearkes, V.C., ministre de la Défense Nationale; M. E. Armstrong, sous-ministre adjoint (*finances*); M. D. B. Dwyer, surintendant des documents parlementaires.

Le président rend compte au comité des décisions prises et recommandées par le sous-comité du programme et de la procédure (*sous-comité directeur*).

On distribue à tous les membres des exemplaires d'une brochure concernant la politique du Canada en matière de défense, ainsi que l'a définie le ministre de la Défense Nationale devant le Comité, et une brochure illustrée intitulée: *Manning the Dew Line.*

Le Comité reprend l'étude, suspendue le mercredi le 22 juin, des prévisions budgétaires du ministère de la Défense Nationale pour l'année financière 1960-1961.

M. Pearkes est de nouveau longuement interrogé.

L'étude des prévisions budgétaires du ministère de la Défenes nationale pour l'année financière 1960-1961 n'étant pas terminée, elle est renvoyée à la prochaine séance.

A 10 h. 50 du matin, le Comité s'ajourne pour se réunir de nouveau à 3 h. 30 de l'après-midi, le mercredi 29 juin.

Le secrétaire du Comité,
Antoine Chassé.

TÉMOIGNAGES

VENDREDI, 24 juin 1960,
9 h. 30 du matin.

Le PRÉSIDENT: Messieurs, nous avons le quorum. Je vous remercie de votre ponctualité: nous ne commençons qu'une minute en retard.

A une séance du comité directeur il a été décidé que nous ne siégerions pas le 1er juillet, fête du Dominion, mais que nous siégerions plutôt, à l'heure habituelle, le jeudi matin 30 juin.

Il a été également décidé, avec une dissidence, de convoquer M. Green devant le comité directeur et de décider, à ce moment-là, s'il serait convoqué devant le comité plénier.

La troisième question qui a été discutée à cette séance du comité directeur est celle de l'indulgence du président devant les déclarations que l'on faisait avant de poser des questions. On devra s'efforcer à l'avenir de réduire ces déclarations. Tous ceux qui étaient présents à cette séance ont promis de le faire.

M. WINCH: Je ne me souviens pas qu'on aie pris le vote là-dessus, mais c'est très bien.

M. SMITH (*Calgary-Sud*) Sauf erreur, les plus grands défenseurs de cette décision ont été M. Hellyer et M. Winch.

Le PRÉSIDENT: Donc, avec la collaboration de chacun, je sais que nous pourrons terminer ces séances tout en réduisant le temps qu'il nous faudra prendre pour le faire.

On a distribué ce matin des exemplaires des déclarations du ministre. C'est la politique du Canada en matière de défense. Il ne s'agit là que d'une brochure contenant les déclarations qui ont été faites devant le Comité et qui paraissent déjà au compte rendu. On vous a également distribué une brochure intitulée: *Manning the Dew Line*. Je crois que vous trouverez ces deux brochures intéressantes.

A notre dernière séance nous devions discuter de l'OTAN, mais il me semble que nous avons transformé cette discussion en une discussion sur le NORAD. Si nous pouvions reprendre cette discussion maintenant mais nous en tenir strictement à l'OTAN, nous pourrions peut-être en finir.

Y a-t-il d'autres questions ou ce poste est-il approuvé?

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Puis-je simplement signaler au président que plusieurs d'entre nous, j'en suis sûr, auront d'autres questions au sujet de l'OTAN, lorsque nous aurons devant nous les prévisions budgétaires.

Le PRÉSIDENT: Je le sais. Je parle maintenant du poste général. Nous savons tous que nous devrons reparler des Nations Unies, de l'OTAN et du NORAD, lorsque nous étudierons les prévisions budgétaires poste par poste.

Devrions-nous maintenant poser des questions qui concernent l'OTAN?

M. CARTER: J'ai plusieurs questions, monsieur le président.

Le PRÉSIDENT: Avant que vous commenciez, monsieur Carter, je désire souhaiter la bienvenue à M. Spencer, qui remplace M. Thompson au Comité.

Très bien, vous pouvez y aller, monsieur Carter.

M. CARTER: A l'une de nos séances précédentes, il n'y a pas très longtemps, le ministre a parlé du Bobcat et il a dit que l'on songeait au Bobcat comme transport de troupes. Est-il vrai que l'on ait trouvé le Bobcat vulnérable aux armes anti-chars?

L'honorable G. R. PEARKES (*ministre de la Défense nationale*): Vulnérable à quoi?

M. CARTER: Vulnérable aux armes anti-chars?

M. PEARKES: Oui, il l'est. Un coup direct d'une arme anti-chars détruirait un Bobcat.

M. CARTER: Il n'est pas plus vulnérable que son prédécesseur?

M. PEARKES: Oh, il est beaucoup moins vulnérable que le transport universel.

M. CARTER: Oui. Quelle sorte de mitrailleuses donne-t-on à nos troupes? Sont-elles refroidies à l'air ou à l'eau?

M. PEARKES: Nos troupes n'utilisent plus de mitrailleuses refroidies à l'eau. Elles sont toutes refroidies à l'air.

M. CARTER: Songe-t-on à remplacer les mitrailleuses refroidies à l'air par des mitrailleuses refroidies à l'eau? Il semblerait que les armes refroidies à l'eau soient de beaucoup supérieures à celles qui sont refroidies à l'air.

M. PEARKES: Je ne sache pas que l'on doive remplacer les mitrailleuses qui sont en usage actuellement. Nos troupes ont maintenant des mitrailleuses de calibre 50, ce qui augmente la puissance de feu de nos bataillons d'infanterie. Il y a 30 de ces armes par brigade, c'est-à-dire 10 par bataillon d'infanterie.

Le PRÉSIDENT: Avez-vous une question supplémentaire, monsieur Smith?

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Non, elle n'est pas supplémentaire.

Le PRÉSIDENT: Veuillez continuer, monsieur Carter.

M. CARTER: Je passe à un sujet différent, monsieur le président.

M. HELLYER: J'ai une question supplémentaire concernant la mitrailleuse Browning. Je crois que c'est la mitrailleuse Browning que l'on utilise actuellement?

Le PRÉSIDENT: Quelle est votre question, monsieur Hellyer?

M. HELLYER: Je veux seulement m'assurer que c'est bien la mitrailleuse Browning que l'on utilise actuellement.

Le PRÉSIDENT: Vous demandez si c'est la mitrailleuse Browning que l'on utilise encore?

M. PEARKES: Je crois que la Browning a été remplacée.

M. HELLYER: Remplacée par quoi? Monsieur le président, je crois que nous pourrions obtenir ce renseignement à une séance ultérieure.

Le PRÉSIDENT: Nous le pourrions, sans aucun doute.

M. PEARKES: Je ne puis pas vous le dire.

Le PRÉSIDENT: Ce renseignement nous sera donné à une autre séance. Monsieur Smith.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Monsieur le ministre, je me demande si vous pourriez dire au Comité quelles sont les manœuvres que, dans les divers éléments du NORAD, l'on demande à nos troupes d'effectuer pour en vérifier l'efficacité? Je me demande, lorsque vous répondrez à cette question, si vous series assez bon de parler des manœuvres aériennes au cours desquelles notre division, en compétition avec celles des autres nations participantes, a eu tant de succès. Je sais que c'est là une question d'ordre secondaire; mais, au cours de la dernière guerre, par exemple, on a fait des manœuvres à différentes reprises pour vérifier l'efficacité

du corps expéditionnaire canadien en Europe. Quel est le système que l'OTAN emploi pour vérifier l'efficacité de nos troupes qui y sont détachées et pour savoir qu'elles sont prêtes à l'action?

M. PEARKES: Les divers commandements de l'OTAN exécutent de ces manœuvres par toute l'Europe. Elles se font de différentes façons: parfois un seul avion y prend part, parfois plusieurs.

M. SMITH (*Calgary-Sud*) : Font-ils des attaques simulées?

M. PEARKES: L'OTAN fait des attaques simulées de bombardiers. Quant aux concours que vous mentionniez, c'était des concours de tir.

M. SMITH (*Calgary-Sud*) : Oui.

M. PEARKES: Le Canada a eu de très beaux succès dans ce domaine. Je sais qu'à plusieurs reprises nos gars ont gagné des concours contre toutes les forces aérienne alliées en Europe.

M. SMITH (*Calgary-Sud*) : Je crois qu'ils ont gagné ce concours à trois reprises.

M. PEARKES: Je le crois aussi. Ils l'ont gagné les trois dernières années, c'est exact.

M. SMITH (*Calgary-Sud*) : Si vous considérez ce renseignement comme devant rester secret, je suppose que vous me le direz; mais vous avez mentionné que l'on faisait certaines attaques simulées afin de vérifier la préparation des divers éléments. Je me demande s'il y a des manœuvres d'envergure auxquelles participeraient tous les éléments des forces de l'OTAN dans une région?

M. PEARKES: Les forces de l'OTAN participent à des manœuvres terrestres en Allemagne. On fait également des manœuvres navales pratiquement chaque automne dans diverses parties de l'océan et aussi diverses manœuvres aériennes.

M. SMITH (*Calgary-Sud*) : A ma question donc, à savoir s'il s'exécute des manœuvres auxquelles participent tous les éléments, votre réponse serait probablement «oui»?

M. PEARKES: Je ne peux pas aller jusqu'à dire que tous les éléments y participent, parce qu'on pourrait penser que le commandement aérien régional du Canada et des États-Unis y est inclus. Lorsque nous en serons rendus à étudier le NORAD, vous pourrez me reposer cette question.

M. SMITH (*Calgary-Sud*) : C'est bien mon intention, monsieur.

M. PEARKES: Je pourrai sans doute vous donner plus de renseignements à ce sujet.

Le PRÉSIDENT: Merci, monsieur le ministre.

M. CARTER: Je voudrais revenir à un énoncé que le ministre a fait à la page 18, fascicule 8, du compte rendu du Comité.

Le PRÉSIDENT: Quelle page?

M. CARTER: A la page 18, fascicule 8.

Dans cet énoncé, le ministre a ébauché les objectifs soviétiques comme il suit: la consolidation du régime communiste à l'intérieur, c'est-à-dire en Russie; le raffermissement de l'idéologie communiste dans son bloc de l'Est de l'Europe; le démembrement de l'OTAN et, d'une façon générale, la sape des mesures défensives de l'Ouest et l'expansion de l'influence soviétique dans les pays afro-asiatiques. Puis il a ajouté:

> Pour que le Canada puisse lutter avec succès contre cette menace globale, il nous faut une stratégie d'ensemble où tous les éléments, militaires, politiques, économiques et psychologiques, sont étroitement coordonnés et parfaitement équilibrés.

Ma question est la suivante: Qu'est-ce que le Canada fait afin de se préparer à une guerre psychologique ou afin de se défendre dans une guerre psychologique?

M. PEARKES: Il n'y a pas de fonds prévus spécifiquement ici pour une guerre psychologique.

La question d'une guerre psychologique a été discutée aux conférences de l'OTAN aussi bien qu'à l'intérieur de notre propre organisation.

Le PRÉSIDENT: Les prévisions ne contiennent rien à cet égard?

M. PEARKES: Il n'y a pas de fonds dans les prévisions de cette année qui se rattachent directement à ceci. D'autre part, nous avons prévu certains montants pour les services d'aumônerie et nous avons dit aux officiers que tenir leurs hommes au courant des événements constituait une part importante de leurs fonctions. C'est une façon indirecte que nous employons de combattre toute possibilité de guerre psychologique.

Le PRÉSIDENT: Avez-vous quelque question au sujet de l'OTAN?

M. CARTER: Je voudrais rester sur ce sujet quelque peu.

Le PRÉSIDENT: Nous n'avons pas d'argent à cette fin dans les prévisions de cette année, monsieur Carter.

M. CARTER: Je crois cependant qu'il y a ici une question de politique générale, à savoir si nous devrions ou si nous ne devrions pas prévoir des fonds à cette fin.

Je voudrais savoir si, de ce que le ministre vient de dire, je dois conclure que c'est bien ce que le ministre a à l'esprit en ce qui concerne la guerre psychologique. je veux dire services d'aumônerie, actualités, etc.?

M. PEARKES: J'ai dit que c'était là quelques-unes des mesures que prenait notre ministère afin de combattre toute influence qui pouvait tenter de s'exercer dans le dessein de saper le moral de nos troupes.

M. BALDWIN: J'invoque le Règlement, monsieur le président. Je me demande si M. Carter a bien compris l'énoncé. Le ministre n'a rien dit du tout au sujet de la guerre psychologique. Il n'a fait qu'indiquer le sens général des mesures prises pour assurer notre sécurité nationale. Il a dit qu'il ne s'agissait pas seulement d'une question militaire, mais aussi d'une question politique, économique et psychologique. Je n'ai rien lu dans sa déclaration qui m'ait porté à croire qu'il ait voulu parler d'une guerre psychologique.

Le PRÉSIDENT: Je crois que vous avez raison.

M. CARTER: A propos du rappel au Règlement, monsieur le président, le ministre lui-même a dit:

> Pour que le Canada puisse lutter avec succès contre cette menace globale, il nous faut une stratégie d'ensemble où tous les éléments, militaires, politiques, économiques et psychologiques . . .

Il semble que nous n'ayons pas de stratégie d'ensemble, puisque nous avons oublié la guerre psychologique, sauf les services d'aumônerie et les ordres aux officiers de tenir leurs hommes au courant de l'actualité.

M. PEARKES: J'ai dit qu'aux prévisions budgétaires de cette année il n'y avait pas de fonds prévus directement en vue d'une guerre psychologique. J'ai dit qu'en vue de combattre toute influence possible ou toute tentative de saper le moral de nos

troupes, on avait donné ordre aux officiers de tenir les troupes informées de l'actualité et que nous prévoyons un service d'aumônerie, etc. Il y a une distinction importante à faire entre la guerre psychologique et la guerre idéologique.

M. BALDWIN: Monsieur le président, toujours à propos du rappel au Règlement, si nous discutons de guerre psychologique, il nous faudra discuter de guerre économique. Il nous faudra donc convoquer le ministre des Finances et le ministre du Commerce.

Le PRÉSIDENT: Monsieur Carter, si vous croyez que nous devrions prévoir des fonds en vue d'une guerre psychologique, vous pouvez prendre la parole à la Chambre au moment des prévisions budgétaires et faire cette proposition au ministre. Tout ce que nous faisons ici, c'est examiner les prévisions de 1960-1961 dans lesquelles rien n'est prévu pour une guerre psychologique et, par conséquent, toute question à ce sujet est irrégulière. Avez-vous un autre sujet à traiter, monsieur Carter?

M. CARTER: J'ai fait à la Chambre plusieurs discours sur ce sujet.

Le PRÉSIDENT: Vous pouvez sûrement en faire un autre.

M. CARTER: Je voudrais savoir si le ministre connaît cette petite brochure intitulée: *General Military Review?*

M. PEARKES: Non, je ne l'ai pas vue. Qui la publie?

M. CARTER: Elle est publiée par un ancien commandant en chef de l'OTAN. C'est un Canadien qui la commandite.

Le PRÉSIDENT: Quel en est le titre, qui en est l'auteur et qui en est l'éditeur?

M. CARTER: Elle s'appelle *General Military Review*. D'après ce que j'en sais, c'est une publication officieuse destinée aux officiers supérieurs de l'OTAN.

M. PEARKES: Est-ce une publication de l'OTAN?

M. CARTER: Non' c'est une publication officieuse, éditée et commanditée par des personnes en vue de l'OTAN.

Le PRÉSIDENT: Voudriez-vous que le ministre la lise, monsieur Carter?

M. CARTER: Oui, il y a là un article que, je crois, non seulement le ministre mais tous nos chefs d'état-major devraient lire.

M. PEARKES: Si vous voulez bien m'en envoyer un exemplaire, monsieur Carter, je verrai avec plaisir s'il y a lieu de dépenser l'argent nécessaire à la faire imprimer pour nos troupes.

M. CARTER: C'est en français. Je voudrais que le ministre la fasse traduire et distribuer.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): M. Carter pourrait peut-être nous en donner une traduction.

M. CARTER: Je pourrais vous la traduire.

Le PRÉSIDENT: Avez-vous des questions à poser sur un autre sujet, monsieur Carter?

M. CARTER: J'aimerais vous en lire deux ou trois extraits.

M. MACDONNALD (*Kings*): Pourrions-nous savoir qui en est l'auteur?

Le PRÉSIDENT: Monsieur Carter, ces extraits concernent-ils la guerre psychologique?

M. CARTER: Oui.

Le PRÉSIDENT: Donc, c'est contraire au Règlement, puisque nous ne prévoyons pas de fonds à cette fin.

M. CARTER: Ils se rapportent à la guerre idéologique.

Le PRÉSIDENT: Nous ne prévoyons pas de fonds pour cela non plus, c'est donc contraire au Règlement.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): J'ai une question «psychologique» à poser au ministre, mais en ce cas nous avons prévu des fonds. Il s'agit, monsieur, du vieux problème des uniformes de nos troupes de l'OTAN. Le moral de ces troupes vous préoccupe particulièrement, je le sais. J'ai devant moi un article qui, même s'il affirme que le moral de nos troupes est élevé, prétend que l'un des sujets principaux de récrimination de nos troupes, en regard de l'équipement et des uniformes des autres troupes de l'OTAN, c'est l'uniforme. Cet article mentionne évidemment la quantité considérable d'étoffe à la verge que nous stockons au Canada pour en confectionner des uniformes. Je me demande si vous pourriez faire quelques commentaires là-dessus? La question a été soulevée déjà et je me demande si certains de vos officiers ont fait quelques suggestions ayant pour but de fournir de nouveaux uniformes à nos troupes de l'OTAN ou même à l'armée canadienne?

M. PEARKES: De temps à autre on me recommande des changements à l'uniforme. Par exemple, il y a environ un an, nous avons doté l'armée du nouveau képi. Je crois aussi que l'uniforme de l'aviation a été changé quelque peu. Mais d'une façon générale, je crois que nos troupes sont très satisfaites des uniformes qu'elles ont.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Je pourrais donc dire, monsieur, qu'il n'y a ici qu'une divergence sincère mais fondamentale d'opinions entre l'auteur de cet article et vous-même.

M. PEARKES: Nous traitons plutôt maintenant de question de politique générale. Lorsque nous en arriverons à chaque poste, les responsables des différentes divisions seront présents et nous pourrons vous fournir ces renseignements.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): J'ai d'autres questions sur le sujet, monsieur le président, mais je les remets à ce temps-là.

M. CARTER: Monsieur le président, je crois que si nous sommes ici pour discuter une ligne de conduite, il devrait être permis de demander au minitsre s'il croit que la guerre idéologique a si peu d'importance que nous n'avons pas besoin d'en tenir compte dans nos prévisions budgétaires.

Le PRÉSIDENT: La question est que nous nous occupons seulement des prévisions budgétaires de cette année et, comme rien n'apparaît aux prévisions budgétaires pour ce genre de guerre, des questions comme celle-là sont irrégulières et vous devez vous rendre compte que la chose n'importe pas, selon lui, en ce moment.

M. CARTER: Si le ministre est disposé à dire cela, j'accepterai sa réponse.

M. PEARKES: J'ai dit qu'il n'y avait pas de fonds prévus à cette fin, mais nous faisons énormément pour maintenir le moral de nos troupes. Comme je vous l'ai dit déjà, nous avons en Europe des écoles pour nos enfants; nous avons toutes sortes de concours athlétiques et nous voyons au bien-être de nos troupes comme jamais, je crois, personne ne l'a fait dans le passé. Par suite, le moral de nos troupes en Europe, aussi bien dans l'aviation que dans l'armée, d'après tous les rapports que j'en ai, est très élevé.

M. CARTER: Si vous parlez de ces choses, il doit y avoir dans les prévisions budgétaires des sommes pour des écoles et le reste.

Le PRÉSIDENT: Il ne fait pas de doute qu'il y en a.

M. CARTER: Nous parlons de la guerre idéologique, suivant ce que le ministre entend par cette expression. Ce n'est pas du tout là ma définition. Je ne crois pas

que ceci ait rien à faire avec cela. Cela concerne le moral mais n'a certainement rien à faire avec la guerre idéologique.

Le PRÉSIDENT: C'est votre opinion.

M. CARTER: Ce n'est pas seulement mon opinion, voilà pourquoi j'ai parlé de cette brochure.

M. PEARKES: Si je comprends bien, ce n'est pas une brochure officielle.

M. CARTER: Elle n'est pas officielle, mais elle est importante.

M. PEARKES: N'importe qui peut écrire un livre et exprimer les opinions qu'il veut.

Le PRÉSIDENT: Auriez-vous des questions relatives à un autre domaine, monsieur Carter?

M. CARTER: Je tentais à . . .

M. PEARKES: Quel est l'organisme qui a publié cette brochure?

M. CARTER: Elle est publiée par le général Carpentier qui a déjà été commandant des forces de l'OTAN. Les États membres de l'OTAN devraient sûrement tenir compte de ses idées et de ses vues.

Le PRÉSIDENT: N'allez-vous pas prêter ce livre au ministre?

M. CARTER: Oui.

Le PRÉSIDENT: Très bien.

M. CARTER: J'ai essayé d'obtenir une traduction de cet article, car il est en français mais les traducteurs me disent qu'ils sont trop occupés pour la faire.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Dans ce cas, vous ne savez pas vous-même ce qu'il contient?

M. CARTER: Oui, je sais ce qu'il contient.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Bon, je voudrais voir cela.

Le PRÉSIDENT: Avez-vous d'autres questions sur l'OTAN?

M. CARTER: J'y reviendrai plus tard.

Le PRÉSIDENT: Y a-t-il d'autres questions sur l'OTAN? Adopté?

Adopté.

Le PRÉSIDENT: Nous discutons maintenant du NORAD.

A la dernière réunion, M. Hellyer a demandé au ministre, à la page 27, fascicule 14 s'il pouvait voir à ce que quelqu'un du ministère apporte une carte du continent nord-américain pour que nous puissions l'avoir devant nous. Il a aussi voulu savoir:

> . . . s'il serait possible de demander à un fonctionnaire de dessiner un graphique montrant l'effet produit par une explosion de cinq mégatonnes à la base du Bomarc, à North-Bay.

Avez-vous ces cartes ici, monsieur le ministre?

M. PEARKES: Oui, cette carte-ci montre les effets d'une explosion dans le voisinage immédiat de North-Bay. C'est une bombe de cinq mégatonnes. L'explosion eut lieu à environ 854 mètres du sol. Le diagramme de retombée a été dessiné comme si la bombe avait fait explosion hier. Il tient compte des conditions de vent et de température qui existaient hier. Il montre la superficie qui serait atteinte par la retombée. Celle-ci se rend presque à Montréal. Montréal est là. Nous voyons ici les heures approximatives auxquelles la retombée atteindrait les diverses régions. Nous avons ici, par exemple, le cercle d'une heure; voici celui de deux heures,

qui atteint presque Pembroke, ici. Voici celui de trois heures, qui arrive un peu au nord d'Ottawa. Ottawa est ici. Vous avez ici le cercle de quatre heures et, là, celui de cinq heures. La ville de Montréal elle-même ne se serait pas ressentie de la retombée.

Le PRÉSIDENT: Les conditions de vent étaient-elles constantes hier? Est-ce que tout cela se serait produit hier?

M. PEARKES: Cela se serait produit hier, sans doute toute la journée d'hier. Quelle période cela embrasse-t-il?

Le major F.-S. CORBEAU: Jusqu'à trois heures ce matin, monsieur.

Le PRÉSIDENT: Y a-t-il quelque question là-dessus, monsieur Hellyer?

M. HELLYER: Pendant que le ministre a la parole, voudrait-il nous montrer sur cette carte les effets de l'explosion?

M. PEARKES: Vous demandez les effets de l'explosion. Voici North-Bay, ici, et nous supposons que la bombe a explosé à environ sept milles au nord de North-Bay. Nous avons ici les cercles qui montrent ces effets. Le cercle rouge a un rayon de deux milles, la destruction serait totale et où, croyons-nous tous seraient tués. Le cercle bleu a un rayon de cinq milles à l'intérieur duquel les édifices seraient démolis ou sérieusement endommagés, les murs et les toits s'écrouleraient, les structures d'acier seraient toutes tordues. Le rayon de huit milles est défini par le cercle C. qui atteint North-Bay. Le dommage aux maisons serait irréparable, les structures seraient tordues, les murs craqueraient, les portes et les entrées seraient bloquées. Vous avez ensuite le rayon de 10 milles qui comprendrait toute la ville de North-Bay. Les maisons et les édifices seraient inhabitables dans des conditions normales.

M. HELLYER: Je ne croyais pas que nous aborderions cette question; mais dans les circonstances, monsieur le ministre, pourriez-vous nous dire pourquoi on a choisi un emplacement si près de la ville que le dommage pourrait être de cette envergure?

M. PEARKES: Cet emplacement a été choisi pour plusieurs raisons dont quelques-unes d'ordre technique. Il a fallu tenir compte de la portée du radar qui permettrait au Bomarc de tirer pleinement parti de la portée du radar existante, suivant la distance de la ligne Pinetree et de la ligne Mid-Canada. On considère comme extrêmement improbable que l'on dirige des missiles balistiques intercontinentaux contre une station Bomarc en particulier.

M. HELLYER: Pourquoi dites-vous qu'on considère cela comme extrêmement improbable?

M. PEARKES: Parce que s'ils ont suffisamment de missiles balistiques intercontinentaux pour viser une station de Bomarc en particulier, ils ne s'en préoccuperaient probablement pas. Ils auraient alors suffisamment de missiles pour inonder tout le continent et je ne crois pas probable qu'une attaque de cette envergure serait suivie d'attaques de bombardiers.

M. HELLYER: Mais dans le cas où ils voudraient se rendre compte, à l'aide de bombardiers, de l'étendue des dommages qu'ils auraient pu faire, ils voudraient sans doute utiliser le corridor résultant de ce genre d'attaque?

M. PEARKES: Je crois qu'il est très improbable que les Russes puissent avoir, dans un avenir prévisible, suffisamment de missiles pour en envoyer un sur une station de Bomarc isolée, cible qu'il n'est pas particulièrement facile de définir ni d'atteindre.

M. SMITH (*Calgary-Sud*) : Monsieur le président, j'ai une question qui se rapporte à une déclaration, ou une opinion, donnée à la Chambre hier par l'un de nos collègues, M. Regier. Il importe, je crois, que nous ayons vos vues, monsieur, comme ministre de la défense et comme président de l'Organisation des mesures d'urgence pour les commenter.

Je cite la *Gazette de Montréal,* de ce matin. M. Regier dit qu'il est inquiet de voir que l'on tente de faire croire aux Canadiens qu'ils pourraient survivre à une guerre nucléaire. Il dit :

> Aucune défense n'est possible, et nous ne survivrons pas à une guerre nucléaire.

Il s'est dit aussi complètement atterré à la suite de la récente publication par le gouvernement d'une brochure,—et je ne traite pas de la brochure,—sur la façon de construire des abris contre la retombée radio-active. Il a ajouté :

> J'espère que ceci n'est pas partie d'une tentative de conditionnement de l'opinion publique.

Il en conclut donc qu'il ne sert à rien, ou à peu près, de faire quoi que soit ; qu'en cas d'attaque, nous sommes tous finis.

Monsieur le ministre, cette déclaration doit sûrement être considérablement modifiée si l'on tient compte de votre diagramme, si l'on tient compte de l'intensité de l'attaque ; si nous acceptions cette déclaration, il vaudrait autant jeter l'éponge. A votre double titre, voudriez-vous la commenter ? Je crois qu'il serait important que vous le fassiez.

M. PEARKES : Je crois que c'est une déclaration défaitiste et complètement incorrecte, car si nous prenons les précautions voulues, nous pouvons sauver des centaines de milliers de vies et la nation peut survivre au genre de bombardement nucléaire que nous pouvons prévoir pour l'avenir immédiat.

M. SMITH (*Calgary-Sud*) : N'est-il pas possible également, monsieur,—et ceci est une pure supposition évidemment,—que le Canada comme tel ou les cibles canadiennes comme telles soient tellement dispersées et probablement d'importance tellement secondaire par rapport aux cibles principales qui seront évidemment les bases de commandement stratégiques et les autres principales villes américaines, que nous serions, dans certains cas,—et ceci est pure supposion,—sur la bordure d'une telle attaque ? Nos grandes villes subiraient sans doute toute la force de l'attaque.

M. PEARKES : Nous croyons toujours que les premières cibles d'une attaque russe seraient les bases de représailles qui sont situées aux États-Unis.

Si elles sont anéanties, si elles sont défaites et qu'il n'existe plus de chance de représailles ni par les États-Unis ni par les forces de l'Ouest, alors nous aurons perdu la guerre.

Mais ce sont presque certainement les cibles principales, les premières cibles que les Russes choisiraient.

Le PRÉSIDENT : Est-ce là, à peu près, l'avis des chefs du NORAD, monsieur le ministre ?

M. PEARKES : Oui, c'est mon opinion et elle se fonde sur celle de mes officiers supérieurs.

M. SMITH (*Calgary-Sud*) : Puisque nous parlons du NORAD, comme je suppose que nous le faisons, monsieur le président . . .

Le PRÉSIDENT : Oui, cette déclaration est à la page 15, fascicule 10, du compte rendu.

M. SMITH (*Calgary-Sud*) : Je me demande si le ministre voudrait bien nous dire,—puisque cela s'y rapporte directement,—comment nous vérifions, ou si nous vérifions, notre système de défense aérienne dans le NORAD.

Quelles sont les manœuvres que nous faisons et jusqu'à quel point vérifions-nous ces moyens de défense?

M. PEARKES : L'entraînement est constant et, je crois, pratique. C'est essentiel. On exécute des excices d'interception sous le contrôle du radar terrestre. Elles ont lieu presque chaque jour.

L'entrainement doit être progressif et ne se limite pas seulement à une escadrille de chasseurs ou à un poste de radar. On procède périodiquement à des manœuvres d'envergure qui comprennent plusieurs groupes d'escadrilles et de radar.

A moins d'exercices propres à vérifier complètement et minutieusement notre système continental de radar nous n'en connaîtrons pas le rendement ni l'efficacité qui resteront en doute plus qu'il ne serait désirable. Je serais même porté à croire que nous devrions, le plus tôt possible, faire des manœuvres qui mettraient en jeu tout le système continental, parce que de telles manœuvres NORAD permettraient de vérifier notre système d'alerte et de contrôle, nos moyens de communications et nos appareils anti-brouillage.

Il faut nous rendre compte que, si l'on entreprenait pareilles manœuvres, le nombre d'avions en vol rendrait nécessaires des restrictions sur l'envoi des avions civils et des autres avions militaires pendant la durée de ces manœuvres.

M. SMITH (*Calgary-Sud*) : Vous croyez ou pensez qu'il devrait y avoir des manœuvres générales pour vérifier tous les éléments. Prépare-t-on des plans à cette fin actuellement?

M. PEARKES : Le sujet est actuellement discuté avec les autorités du NORAD.

Le PRÉSIDENT : Avez-vous une question supplémentaire, monsieur Baldwin?

M. BALDWIN : Monsieur le président, j'ai une question qui se rattache à ce que le ministre a dit juste avant cela, si je l'ai compris, au sujet des attaques qui se concentreraient probablement sur les centres industriels et stratégiques.

Je me demande si le ministre voudrait faire des commentaires sur la possibilité que cela pourrait faire ressortir la nécessité d'une certaine décentralisation, non pas tant de l'économie sur le plan national, mais de l'industrie et de la population en vue de créer des noyaux de restauration. En effet, je crois que les Russes ont cette idée en tête de fortement décentraliser leur industrie et leur population pour être sûrs qu'il se formera toujours divers noyaux de restauration nationale.

Le PRÉSIDENT : Monsieur Baldwin, vous conseillez d'établir des usines depuis Toronto jusqu'en Alberta?

M. BALDWIN : Monsieur le président, vous avez dit en trois mots ce que j'ai dit en 25; c'est exactement cela.

M. PEARKES : Du point de vue de la défense, il ne fait aucun doute que la décentralisation de l'industrie est extrêmement désirable. Mais cela soulèverait d'immenses problèmes.

M. BALDWIN : Je le comprends.

M. PEARKES : Il faudrait peut-être prendre certaines mesures pour encourager les industries à s'établir ailleurs que dans le triangle Montréal, Toronto, Niagara.

M. HELLYER : On a fait ces derniers temps plusieurs déclarations et propositions tendant à ce que le Canada, pour affirmer son indépendance, devrait se retirer de NORAD. Le ministre pourrait-il nous exposer son point de vue là-dessus?

M. PEARKES: A plusieurs reprises j'ai dit croire que la défense du continent nord-américain est vraiment indivisible et qu'il serait utopique pour le Canada de vouloir tenter de créer son propre système de défense pour la stricte défense de son territoire.

C'est la crainte de représailles qui, en ce moment-ci, constitue notre véritable défense.

M. HELLYER: Étant donné notreposition géographique, il ne serait pas possible, ou pratique, de songer à nous retirer?

M. PEARKES: C'est mon opinion. Les États-Unis sont nos associés. Le Canada ne contribue pas beaucoup aux forces de représailles—très, très peu. Par ailleurs, nous contribuons beaucoup à protéger ces forces.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Monsieur le président, puis-je poser une question supplémentaire?

Le PRÉSIDENT: Oui.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Croyez-vous que peut-être, puisque nous avons décidé de ne pas nous retirer, nous ne devrions pas élargir l'entente de NORAD avec les États-Unis et reconnaître que le principe sur lequel elle est basée est que chaque pays devrait faire ce qu'il peut faire le mieux et que, étant donné notre géographie, nos ressources économiques—

M. PEARKES: Je crois que c'est ce que nous tentons toujours de faire. Nous nous rencontrons régulièrement à différents échelons. Le 12 et le 13 trois ministres des États-Unis viennent à Ottawa conférer avec les ministres correspondants d'ici. Je crois fermement que nous devrions renforcer cette association et que chacun de nous devrait jouer son rôle, le rôle qui lui convient le mieux, sans drainer indûment les ressources économiques et humaines du pays.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): On pourrait donc conclure que vous prônez plutôt plus de coopération que moins de coopération?

M. PEARKES: Je crois que nous coopérons de façon satisfaisante actuellement. Je ne crois pas qu'il soit possible de trop coopérer. Nous coopérons avec eux. Tous les moyens d'échange d'opinions sont là; et je dirais qu'entre les services et entre le ministère de la défense nationale et le département de la défense des États-Unis il existe une coopération très intime et continue.

Le PRÉSIDENT: Vous aviez une question supplémentaire sur ce point, M. Winch, n'est-ce pas?

M. WINCH: Oui, monsieur le président, sur le même sujet. Étant donné la déclaration du ministre lorsqu'il a dit, je crois, que le principal ou le premier préventif contre l'aggression est la possibilité de représailles—puisqu'il en est ainsi, et dans les conditions actuelles, la seule contribution du Canada à NORAD n'est-elle pas un réseau d'alerte pour les États-Unis.

M. PEARKES: C'est un réseau d'alerte qui sera d'un grand secours aux forces de représailles des États-Unis. Il permettra à un plus grand nombre de bombardiers de prendre leur vol et donc d'être moins vulnérables en cas d'attaque.

Il existe également un réseau d'alerte pour la population civile de façon qu'elle puisse prendre les mesures convenues ou considérées comme désirables, pour sa propre protection.

M. WINCH: Dans ce cas, puis-je vous demander ceci: d'abord il n'existe pas de défense connue actuellement contre les missiles balistiques inter-continentaux?

M. PEARKES: Il n'existe pas aujourd'hui de défense connue contre les missiles balistiques inter-continentaux autre que la menace de représailles.

M. WINCH : Oui.

M. PEARKES : Et l'avantage de la position de l'Ouest est que ces forces de représailles ne sont aucunement centralisées ; elles sont échelonnées non seulement à travers tous les États-Unis mais à travers le monde.

M. WINCH : A propos du réseau d'alerte—

M. HELLYER : Monsieur le président, je voudrais suggérer que le Comité suive la pratique consacrée par le Comité des banques et du commerce de laisser celui qui pose des questions finir sa série de questions et que toute interruption, par voie de questions supplémentaires, soit strictement pertinente.

Le PRÉSIDENT : J'ai demandé à M. Winch s'il s'agissait d'une question supplémentaire et il m'a répondu que oui.

Monsieur Fairfield vous aviez une question supplémentaire.

M. FAIRFIELD : Un individu, autrefois commentateur canadien, a écrit un article aux États-Unis proposant que le Canada se retire de l'OTAN, de NORAD, etc. Le ministre croit-il qu'une politique de neutralité soit possible ou même réalisable pour le Canada.

M. PEARKES : La politique du Gouvernement du Canada n'en est pas une de neutralité.

M. HELLYER : Diriez-vous qu'aussi longtemps que les Russes auront un nombre considérable de bombardiers, il sera nécessaire de maintenir un réseau de détection et d'identification aussi éloigné que possible des cibles probables.

M. PEARKES : Ce serait désirable.

M. HELLYER : Le chef du parti libéral a proposé d'intégrer NORAD dans l'OTAN. Qu'est-ce que le ministre pense de cette idée?

M. PEARKES : NORAD fait partie de l'OTAN en ce sens qu'il s'occupe de la défense de la région Canada-États-Unis de l'OTAN. Actuellement, ceci est tellement différent des intérêts européens de l'OTAN que je ne crois pas que les membres européens de l'OTAN trouveraient le temps de s'intéresser activement à la région Canada-États-Unis. Ce qui se produit dans l'élaboration des défenses de la région Canada-États-Unis est expliqué au différentes réunions de l'OTAN. Nos partenaires européens ne nous ont jamais laissé voir qu'ils pourraient s'intéresser de quelque façon que ce soit à cette région Canada-États-Unis. Ce qui les intéresse principalement c'est le réseau d'alerte. NORAD a également intérêt à obtenir la première alerte des réseaux d'alerte de l'Europe. Il s'ensuit donc que le point de contact est cette première alerte que la région Canada-États-Unis pourrait donner à l'Europe ou que le réseau européen pourrait donner au continent nord-américain.

M. HELLYER : N'est-il pas vrai que, à mesure que la menace semble devoir venir des missiles de divers types plutôt que des bombardiers et que le temps de réagir s'écourte, la liaison entre les deux régions devient beaucoup plus intime en ceci que les représailles ou l'action défensive dans les deux régions—l'Europe continentale et le continent nord-américain—devraient s'exercer presque en même temps.

M. PEARKES : C'est exact. Vous en voyez un exemple dans l'installation d'un poste de BMEWS dans le nord de l'Angleterre.

Le PRÉSIDENT : Monsieur Winch, avez-vous une question supplémentaire?

M. WINCH : Oui. Je ne vois pas comment vous pouvez séparer tout cela.

Le PRÉSIDENT : Essayez toujours.

M. WINCH : Le ministre a dit que notre but principal était d'être capable de donner l'alerte, que NORAD soit à part ou partie de l'OTAN. Ceci nous amène logiquement à cette question. Il y a trois lignes de radar au Canada. Ces lignes de radar peuvent-elles déceler des missiles balistiques inter-continentaux et par conséquent donner l'alerte ?

M. PEARKES : Non.

M. WINCH : C'est absolument impossible ?

M. PEARKES : Elles ne possèdent pas actuellement les appareils de radar et je ne crois pas qu'aucune ligne d'alerte des États-Unis possède actuellement les appareils qui le feraient. En cas d'attaque par missiles balistiques inter-continentaux l'alerte viendrait des trois stations qui existent—l'une en Angleterre qui est en voie de construction, l'autre au Groenland et l'autre en Alaska—et qui sont connues sous le nom de postes BMEWS. Ils peuvent donner l'alerte en cas d'attaque par missiles.

Le PRÉSIDENT : A eux trois ces postes s'étendent-ils à toute la Russie ?

M. WINCH : En ce qui concerne nos lignes de radar elles ne serviraient à rien du point de vue de l'alerte ?

M. PEARKES : Elles peuvent donner l'alerte en cas d'attaque par bombardiers.

M. WINCH : Et en cas d'attaque supersonique ?

M. PEARKES : Oui.

M. WINCH : C'est-à-dire une alerte pour les États-Unis ?

M. PEARKES : Et pour nos gens.

M. WINCH : Sommes-nous en posture au Canada de contrer une attaque de bombardiers supersoniques ?

M. PEARKES : Nous n'avons pas d'intercepteur canadien qui soit capable de contrer une attaque supersonique. C'est pourquoi nous espérons pouvoir faire les arrangements nécessaires à l'installation de deux postes Bomarc. Si nous les avons, nous aurons également les postes américains Bomarc et les intercepteurs américains.

M. WINCH : S'ils réussissent, ils pourraient atteindre un bombardier supersonique ?

M. PEARKES : Oui.

M. WINCH : Donc, notre seule défense en cas d'attaque supersonique serait le Bomarc.

M. PEARKES : Dans le plan canadien de défense ; mais n'oublions pas que nous sommes en association et qu'il existe un très grand nombre d'intercepteurs de l'aviation américaine dispersés à travers le pays et qui font partie du plan conjoint de défense.

M. SMITH (*Calgary-Sud*) : Monsieur le ministre, vous avez sûrement dit précédemment, lorsqu'il ne s'agissait que de bombardiers,—le Buffalo, le Bison et autres,—que vous considériez que les escadrilles canadiennes faisaient partie de NORAD et jusqu'à un certain point,—un point qu'il est peut-être impossible de définir actuellement,—feraient partie du réseau de défense qui ferait opposition à une attaque de cette nature. Autrement on peut se demander à quoi servent ces escadrilles ?

M. PEARKES : Évidemment, ces escadrilles existent comme moyen de défense contre le type de bombardier que les Russes ont déjà. A ma connaissance les Russes n'ont pas de bombardiers supersoniques actuellement.

M. SMITH (*Calgary-Sud*) : La clef de voûte de toute l'affaire est supersonique.

M. PEARKES : Oui. M. Winch a posé une question précise au sujet des bombardiers supersoniques. Les Russes pourront peut-être en construire dans l'avenir mais à notre connaissance ils n'ont pas de bombardiers supersoniques.

M. WINCH : A votre connaissance ont-ils des ICBM.

M. PEARKES : Nous croyons qu'ils ont un nombre restreint d'ICBM et M. Khrushchev a dit à plusieurs reprises qu'ils procèdent à la mise au point de leurs ICBM mais qu'ils ne s'intéressent pas à la production de nouveaux bombardiers. Je ne sais pas si cela est vrai ou non, mais rien n'indique que l'aviation russe possède des bombardiers supersoniques actuellement.

M. SMITH (*Calgary-Sud*) : Question de missiles, il y a des réussites américaines ; la première est le Nike Zeus qui, je crois, s'avère notre espoir de missile anti-missile. C'est notre meilleure chance de défense contre un ICBM.

M. PEARKES : On fait aux États-Unis des recherches sur plusieurs engins propres à assurer notre défense contre l'ICBM. Le Nike Zeus est celui qui est le plus avancé.

M. SMITH (*Calgary-Sud*) : En ce qui concerne l'alerte, pourriez-vous dire un mot du réseau le plus récent qui, je crois, est le MIDAS?

M. PEARKES : Bien, le réseau de détection MIDAS a pour but de déclencher l'alerte au moyen de la chaleur produite par le tir d'un missile balistique intercontinental au moment du tir, ce qui, je crois, avancerait l'alerte d'environ 15 minutes.

M. SMITH (*Calgary-Sud*) : Le Gouvernement du Canada est-il tenu au courant, au jour le jour, des progrès de Zeus et de MIDAS?

M. PEARKES : On nous tient au courant des progrès à mesure qu'ils se produisent.

Le PRÉSIDENT : M. Hellyer.

M. HELLYER : Je me demande si le ministre pourrait brièvement définir de nouveau le rôle de NORAD et ensuite, s'il le veut bien, indiquer, pour le bénéfice des membres du Comité, sur une carte de l'Amérique du Nord, à quels endroits, à peu près, ce rôle sera rempli en ce qui concerne les bombardiers seulement, du moins pour commencer—et il peut le faire en gros ; il n'a pas à indiquer l'endroit exact sur la carte,—les endroits, à peu près, où la détection aurait lieu ; les endroits, à peu près où l'identification aurait lieu et les endroits où l'on espère que l'interception et la destruction prendraient place. De cette façon, nous pourrions avoir, en séquence logique, les étapes de ce plan.

M. PEARKES : La ligne Dew nous avertirait d'abord que des bombardiers s'en viennent. Comme vous le savez, la ligne Dew s'étend au Nord. Ensuite, vous avez la ligne Mid-Canada qui s'étend à peu près le long de cette région que j'indique sur la carte. Comme chacun le sait, je crois, la ligne Mid-Canada court à travers la Baie d'Hudson,—du Labrador, en passant par la Baie d'Hudson et jusqu'ici, à peu près, au ruisseau Dawson, au nord de la Colombie-Britannique. La ligne Pinetree est plus au sud. Maintenant, très approximativement, la ligne Dew dans l'Artique,—quelle en est la latitude?

Le PRÉSIDENT : 55.

M. PEARKES : 55. Voici 55. C'est à mi-Canada. La première alerte nous vient de la ligne Dew. On en reçoit confirmation à la ligne Mid-Canada. Ensuite, notre couverture de radar s'occupe du Nord jusqu'à la ligne Mid-Canada. Notre cou-

verture de radar s'étend approximativement des îles de la Reine Charlotte sur le Pacifique jusqu'à la Baie James et le Labrador.

M. HELLYER: C'est là la détection?

M. PEARKES: C'est la ligne de contrôle—la ligne Pinetree.

M. HELLYER: Donc, la ligne Dew, je suppose signale l'avance d'un bombardier non identifié. Voici donc ma question suivante: à quel endroit et comment l'identifiez-vous sans crainte d'erreur comme ami ou ennemi?

M. PEARKES: L'identification viendrait de la ligne Mid-Canada qui confirmerait le chemin suivi et l'alerte donnée par la ligne Dew et reprise par la ligne Mid-Canada et alors l'identification peut se faire, identification par les avions alertés dès qu'on a signalé la présence d'un inconnu dans notre réseau. Nous pourrions donc dire que l'engagement général aurait lieu un peu au sud du 55ième parallèle.

M. HELLYER: Voilà ma question.

Je me demande si le ministre pourrait nous indiquer avec plus de précision exactement à quel endroit et quels intercepteurs seraint disponibles à cette latitude, où tout près, aux fins d'identifier sans crainte d'erreur des avions qui seraient inconnus?

M. PEARKES: Il y a des intercepteurs canadiens à North Bay, Saint-Hubert, Bagotville, Ottawa et Comox. Ce sont des escadrilles de CF-100. Elles seraient avisées comme le seraient également les intercepteurs des aéroports américains. Il y en a un grand nombre tout le long de la frontière canado-américaine dans les États du nord.

M. HELLYER: Pourrais-je citer quelques paroles du général Kuter, devant la conférence des parlementaires de l'OTAN le mercredi 18 novembre 1959. Je cite:

> Nous devons d'abord savoir qui se trouve dans notre atmosphère. Nous devons ensuite identifier l'objet comme ami au moyen de l'une de plusieurs méthodes disponibles. A défaut de ceci, nous classifions l'objet comme inconnu ce qui nécessite l'intervention immédiate d'un intercepteur pour examiner *de visu* l'inconnu. Si l'inconnu est hostile il doit être détruit; même s'il est question d'avions sous-sonique, le temps dont l'on dispose pour faire tout ceci est très court.

Ma question se rapporte à l'avion que nous avons pour remplir ce rôle et d'après ce que vous vous-même avez dit avant aujourd'hui et d'après ce qui, je crois, est pratiquement de notoriété publique, le CF-100 n'est pas capable d'intervenir et dans la plupart des cas de voler assez loin pour identifier certains types de bombardiers russes. Il nous en faudrait qui puissent le faire. Quoi qu'il en soit, les nôtres n'ont ni la puissance ni la vitesse qui leur permettraient de se rendre au point d'interception, de faire une identification et de donner l'alerte. C'est là le problème qui me préoccupe. Vous avez dit que les intercepteurs américains aideraient, mais les intercepteurs américains, à l'exception de ceux qui sont sur la périphérie, sont situés au sud de la frontière canado-américaine,—au sud du 49e parallèle. Alors, le temps additionnel qu'il leur faudrait pour décoller de ces aéroports et voler vers le nord en direction de la ligne Mid-Canada dans le but de faire une identification certaine serait trop long,—et cela me préoccupe. Je ne sais pas comment vous pouvez continuer de remplir ce rôle sans remplacer les appareils de nos escadrilles de défense, ou du moins certains d'entre eux, par des appareils supersoniques qui, eux, posséderaient la puissance et la vitesse.

J'aimerais avoir quelques détails là-dessus.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Alors lisez les pages 12 et 13.

M. PEARKES: Les intercepteurs des postes américains seraient capables,—et c'est une opinion,—seraient capables à mon avis, de procéder à l'interception en dedans des limites de la couverture de radar, c'est-à-dire que, avant de recevoir le signal d'ici, ils seraient déjà en état d'alerte et ils auraient le temps de procéder à une interception avant que le bombardier d'aujourd'hui n'atteigne la limite de la couverture de radar qui, comme je l'ai indiqué à peu près, s'étend des îles de la Reine-Charlotte jusqu'à la baie James.

M. HELLYER: Ne vous semble-t-il pas inefficace que les avions supersoniques américains d'outre frontière aient à voler au nord de la frontière, au nord de North Bay, au nord de la portée du Bomarc pour pouvoir identifier à coup sûr un ami ou un ennemi et protéger les ouvrages qui sont au sud?

M. PEARKES: Nous n'avons pas d'intercepteur plus rapide que le CF-100 actuellement.

Le PRÉSIDENT: C'est une aubaine pour le Canada.

M. HELLYER: Je n'en suis pas si sûr; les résultats pourraient être désastreux. A votre avis, monsieur le ministre, ne serait-il pas recommandable de remplacer au moins quelques-unes de nos escadrilles de défense aérienne par des avions supersoniques de façon à pouvoir remplir ce rôle d'identification?

M. PEARKES: Comme je l'ai dit, aucune décision n'a été prise au sujet du remplacement du CF-100.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Puis-je vous demander alors, à ce sujet, si l'on peut supposer qu'étant donné qu'aucune décision n'a été prise jusqu'à maintenant il est raisonnable de supposer que vous examinez présentement la possibilité d'avoir un intercepteur capable de faire ce travail. C'est évident, n'est-ce pas?

M. PEARKES: En effet. Nous avons procédé à l'étude de différents types d'intercepteurs dans le but de déterminer s'il y a lieu ou s'il est possible de remplacer le CF-100.

Le PRÉSIDENT: Avez-vous une question supplémentaire sur ce sujet?

M. CHAMBERS: Non.

Le PRÉSIDENT: Avez-vous une question supplémentaire, monsieur Baldwin?

M. BALDWIN: Monsieur le président, j'ai une question supplémentaire sur la déclaration du général Kuter qu'a lue M. Hellyer.

Je me demande si le ministre voudrait confirmer l'exactitude de son interprétation de ce que le général Kuter a dit de NORAD, quand il a mentionné que NORAD était inclus dans le concept militaire le plus large de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord?

M. PEARKES: En effet. NORAD est inclus dans le concept militaire le plus large de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord parce que l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord a constitué des quartiers généraux pour l'Europe septentrionale, l'Europe méridionale, et la région Canada-États-Unis.

M. HELLYER: C'est à se demander si, en disant que l'OTAN l'embrasse, le général Kuter n'a pas voulu dire qu'elle fonctionnerait encore mieux à l'intérieur de la structure même de l'OTAN.

M. CHAMBERS: M. Hellyer a parlé d'une définition de la neutralité. Et M. James M. Minifie à la page 2 de son livre, *Peacemaker or Power-Monkey: Canada's Role in a Revolutionary World* a ceci à dire:

> Car le Canada et les États-Unis doivent décider—et en l'occurence, la décision relève du Canada—si une alliance tellement étroite avec les

États-Unis qu'un général américain commande les troupes canadiennes en temps de paix, par l'intermédiaire d'un quartier général militaire légal, et agissant sans autre consultation, et à l'aide de contrôles collatéraux sans cesse accrus, facilite la défense du Canada et du continent nord-américain.

Je fais allusion particulièrement à ces mots «sans autre consultation». Le ministre croit-il que c'est une définition juste de NORAD?

M. PEARKES: Aucun général américain ne peut donner d'ordre aux troupes canadiennes en temps de paix.

Il est vrai qu'il peut faire faire des manœuvres et, ce matin, j'ai fait allusion à celles qui sont à l'étude. Cependant, si elles deviennent réalité elles seront conjointes et le plan d'action aura été établi par les deux pays, approuvé par le Canada aussi bien que par le Gouvernement américain. L'on se consulte continuellement et tout projet préparé par NORAD reçoit, à l'échelon approprié, l'approbation des autorités canadiennes.

M. CHAMBERS: Je voudrais que le ministre commente une autre déclaration qui se trouve à la page 20 du livre de M. Minifie et qui se lit comme il suit:

> La menace polaire a été exagérée. Le Canada pourrait y faire face seul, en infligeant des pertes inacceptables de bombardiers, sans la servitude de NORAD.

Le ministre voudrait-il faire des commentaires là-dessus?

M. PEARKES: Je crois que c'est complètement inexact. Nous n'avons sûrement ni les intercepteurs ni d'autres moyens capables d'infliger les pertes que vous suggérez.

M. HELLYER: La déclaration que le ministre vient de faire, qu'aucune troupe canadienne n'est sous les ordres d'un général américain en temps de paix vient en contradiction flagrante avec la déclaration du général Kuter à laquelle nous faisons alusion, soit celle qui se trouve au bas de la page 31 du rapport et qui se lit comme il suit:

J'ai la haute main directement sur les opérations . . .

M. PEARKES: C'est bien autre chose. J'ai dit sous les ordres.

M. HELLYER: Quelle est la différence?

M. PEARKES: Il y a une énorme différence. Par exemple, un commandant a le droit de promouvoir le personnel de son quartier général et il est responsable de l'administration de son quartier général. Le général Kuter, lui, n'a pas à voir du tout à l'administration ni à ce que, dans les milieux militaires, on appelle un quartier général des troupes canadiennes.

Ces troupes relèvent de NORAD et sont sous la direction d'un quartier général conjoint.

M. HELLYER: Je ne lirai pas le reste de ceci mais je voudrais poser une autre question.

Le PRÉSIDENT: Un instant. Il ne nous reste qu'une minute. Nous pouvons revenir sur ce sujet à la prochaine séance. Je décide que vous ne continuiez pas maintenant parce qu'il ne nous reste qu'une minute et que M. MacDonald n'a pas encore pû placer un mot.

M. MACDONALD (*Kings*): Je veux poser une question en rapport avec la subordination de NORAD à l'OTAN. N'est-il pas vrai que dans les guerres modernes le temps est un facteur essentiel et que si vous aviez une fusion des deux quartiers généraux qui coordonnerait et dirigerait l'effort global ne serait-il pas

d'importance vitale que nous ayons un quartier général en Amérique du Nord qui pourrait faire face rapidement à nos problèmes ici aussi bien qu'un quartier général en Europe qui pourrait faire face rapidement aux problèmes qui pourraient se présenter dans cette région?.

M. PEARKES: Nous devons avoir deux quartiers généraux séparés, et il doit exister une liaison entre ces deux quartiers généraux.

M. HELLYER: Pourquoi devons-nous lever la séance maintenant?

Le PRÉSIDENT: Bien, nous pourrions continuer si vous le désirez. Je croyais que l'ajournement avait habituellement lieu à onze heures moins le quart.

M. BALDWIN: J'ai aussi quelques questions supplémentaires à poser.

Le PRÉSIDENT: Je croyais que nous pourrions continuer ceci à notre prochaine séance.

M. HELLYER: Ne pourrions-nous pas continuer pendant cinq minutes de plus?

Le PRÉSIDENT: Très bien.

M. HELLYER: Le reste de cette citation se lit comme il suit:

> Je dirige directement les opérations de tous les éléments de la défense aérienne de l'armée des États-Unis, de la marine des États-Unis, de l'aviation des États-Unis et du quartier général de l'aviation royale canadienne. Cette autorité existe actuellement et ne dépend ni de consultations ni d'une déclaration de guerre.

M. BALDWIN: Continuez donc et lisez les deux phrases suivantes.

M. HELLYER: Très bien.

> Mon adjoint est un canadien, le maréchal de l'air C. Roy Slemon, et, en mon absence, il a exactement les mêmes pouvoirs.

M. BALDWIN: Lisez aussi la phrase suivante.

M. HELLYER:

> NORAD se compose légalement des deux nations et fait rapport aux deux autorités militaires—les chefs d'état-major conjoints américains et le comité des chefs d'état major canadiens.

Maintenant, si je puis revenir à ma question: d'abord, le général Kuter dit que ce pouvoir existe maintenant et qu'il ne dépend pas d'une déclaration de guerre. Le ministre voudrait-il nous dire si c'est exact? Et deuxièmement: quel est le but ou pourquoi le quartier général de NORAD existe-t-il, si ce n'est pour donner au commandant de NORAD la haute main immédiate sur les opérations de NORAD et les division qui relèvent de lui?

M. PEARKES: Il a la haute main directement sur les opérations des deux groupes, canadien et américain; ils sont à sa disposition.

M. HELLYER: Et il peut les lancer à l'action?

M. PEARKES: Si une attaque se produit, il peut dépêcher certaines troupes pour faire face aux bombardiers qui, disons, viendraient par voie de l'Atlantique et à ceux qui viendraient par voie du Pacifique.

M. HELLYER: Alors, ne sont-elles pas sous ses ordres?

M. PEARKES: C'est lui qui dirigerait leurs opérations. Il y a une distinction nette entre les deux.

M. HELLYER: La distinction me semble plutôt subtile.

M. SMITH (*Calgary-Sud*) : M. Hellyer devrait peut-être aller au collège d'état-major pour saisir la différence.

M. BALDWIN : Monsieur le président, puis-je poser une autre question?

LE PRÉSIDENT : Vous le pouvez si vous prenez moins d'une minute.

M. BALDWIN : Oui. Voici ce que le général Kuter dit à la page 29 :

> Les chefs d'état-major du Canada et des États-Unis dont je relève, moi, comme commandant en chef de NORAD, comprennent également le groupe régional de planification Canada-États-Unis. Ce groupe fait rapport au comité militaire de l'OTAN par l'entremise du groupe permanent de l'OTAN. Nous assurons ainsi l'harmonie des plans de défense de l'Amérique du Nord et de ceux des quartiers généraux de l'OTAN.

Êtes-vous d'accord, monsieur le ministre?

M. PEARKES : Je le suis.

LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. Nous avons eu une séance très intéressante. A la semaine prochaine messieurs.

Le comité s'ajourne.

CHAMBRE DES COMMUNES

Troisième session de la vingt-quatrième législature

1960

COMITÉ SPÉCIAL

DES

DÉPENSES AUX FINS DE LA DÉFENSE

Président: M. G. E. HALPENNY

PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

Fascicule 16

SÉANCE DU MARDI 28 JUIN 1960

Prévisions de dépenses du ministère de la Défense nationale pour l'année financière 1960-1961

TÉMOIN:

L'honorable George R. Pearkes, V.C., ministre de la Défense nationale.

ROGER DUHAMEL, M.S.R.C.
IMPRIMEUR DE LA REINE ET CONTRÔLEUR DE LA PAPETERIE
OTTAWA, 1960
23419-5—1

COMITÉ SPÉCIAL

DES

DÉPENSES AUX FINS DE LA DÉFENSE

Président: M. G. E. Halpenny

Vice-président: M. Roger Pariseau

et MM.

Baldwin	Lambert	Thompson
Cardin	Macdonald	Webster
Carter	(*Kings*)	Winch
Chambers	Smith	
Forgie	(*Calgary-Sud*)	
Hellyer	*Spencer	

Secrétaire du Comité:
Antoine Chassé.

*A remplacé M. Fairfield le 23 juin 1960.

ORDRE DE RENVOI

JEUDI 23 juin 1960.

Il est ordonné—Que le nom de M. Spencer soit substitué à celui de M. Thompson sur la liste des membres du Comité spécial des dépenses aux fins de la défense.

Certifié conforme.

Le greffier de la Chambre,
L.-J. RAYMOND.

23419-5—1½

PROCÈS-VERBAL

Le Sénat, pièce 356-S
MARDI 28 juin 1960
(17)

Le Comité spécial des dépenses aux fins de la défense se réunit à 9 heures et demie du matin sous la présidence de M. G. E. Halpenny.

Présents: MM. Carter, Chambers, Halpenny, Hellyer, Lambert, Parizeau, Smith (*Calgary-Sud*), Spencer, Webster et Winch—(10).

Aussi présents: L'honorable George R. Pearkes, V.C., ministre de la Défense nationale; M. E. Armstrong, sous-ministre adjoint (finances); M. D. B. Dwyer, surintendant, Service des documents parlementaires.

M. Hellyer proteste contre la convocation de la séance pour ce jour même au lieu de mercredi, comme il en avait été décidé auparavant. Le président explique que le sous-comité de direction en avait décidé ainsi en l'absence de M. Hellyer, vu que le ministre, retenu par d'autres devoirs importants, n'aurait pu se présenter mercredi devant le Comité.

Le Comité reprend l'examen, suspendu le vendredi 24 juin, des prévisions de dépenses, pour l'année financière 1960-1961, du ministère de la Défense nationale.

Le ministre s'engage à fournir, à une date ultérieure, la réponse à certaines questions qui lui sont posées par le Comité.

L'étude des prévisions de dépenses du ministère de la Défense nationale, pour l'année 1960-1961, se poursuivant, le Comité s'ajourne à 10 h. 42 du matin, jusqu'à nouvelle convocation du président.

Le secrétaire du Comité,
Antoine Chassé.

TÉMOIGNAGES

MARDI 28 juin 1960
9 heures et demie du matin

Le PRÉSIDENT: Messieurs, nous avons le quorum. Vous vous rappellerez que, lors de la dernière séance, nous avons étudié, dans ses grandes lignes, l'organisation du NORAD. J'espère que nous pourrons terminer ce matin l'interrogatoire général.

M. HELLYER: Monsieur le président, avant de commencer, je me demande si vous pourriez expliquer au Comité pourquoi nous avons été convoqués ce matin, au lieu de mercredi.

Le PRÉSIDENT: Ah! oui. Il nous a fallu convoquer pour ce matin une séance d'urgence du comité de direction et nous avons essayé de vous atteindre par téléphone. Nous avons appris que vous étiez en dehors de la ville. C'est alors que nous avons décidé, M. Winch, M. Fairfield et moi-même, de fixer la réunion à ce matin, vu que le ministre doit assister à plusieurs autres réunions, demain. Rien ne nous empêchait de siéger ce matin.

M. HELLYER: Je tiens à ce que ma protestation apparaisse au compte rendu.

Le PRÉSIDENT: C'est très bien.

M. HELLYER: Il avait été entendu, la semaine dernière, lors de la séance du comité de direction, que nous nous réunirions mercredi après-midi et jeudi matin afin de permettre au ministre d'être libre vendredi. Il serait bon de nous en tenir à ce que nous avons convenu, surtout que la session achève. Il est pratiquement impossible d'organiser son travail et ses projets de façon satisfaisante si, à la dernière minute, on chambarde la date des réunions.

Ce matin, par exemple, la Chambre de commerce de Toronto se présente devant le Comité de la banque et du commerce; je m'étais proposé d'assister à la séance et j'avais pris des dispositions à cette fin. Je voudrais proposer que, à l'avenir, nous nous en tenions à nos projets ou que nous nous consultions assez à l'avance avant de changer la date d'une séance.

M. LAMBERT: À ce sujet, monsieur le président, il me semble que M. Hellyer fait preuve d'un peu de présomption. Il nous a parlé de la place qu'il occupe au Comité et de ses affaires personnelles. Nous avons tous été plus ou moins dérangés par les changements apportés aux dates des séances, mais nous nous inclinons, puisque c'est dans nos attributions. Je crois qu'il serait préférable que ce genre de discussions ne soit pas reproduit au compte rendu.

Le PRÉSIDENT: De toute façon, la séance a été convoquée, elle a eu lieu et vous n'y étiez pas, monsieur Hellyer. C'est bien dommage, mais vous étiez retenu ailleurs. Pouvons-nous maintenant poursuivre notre étude sur l'organisation du NORAD?

Avez-vous d'autres questions d'ordre général là-dessus, messieurs, ou si nous pouvons procéder poste par poste?

M. HELLYER: Monsieur le président, si personne d'autre n'a de questions à poser, j'en ai. Je ne suis pas du tout satisfait des explications qu'on nous a données, jusqu'ici, sur la défense aérienne et surtout sur la défense aérienne contre les bombardiers montés.

On nous a expliqué, en théorie, le fonctionnement des différents rouages du mécanisme de la défense; en pratique, cependant, ce mécanisme semble fonctionner d'après un principe tout à fait différent.

Le PRÉSIDENT: Et quelle serait votre question, monsieur Hellyer?

M. HELLYER: Je voudrais que le ministre nous explique encore, avec plus de détails, pourquoi, si le Bomarc doit succéder pour la défense régionale aux appareils d'interception à long rayon d'action et pilotés, on n'a pas annoncé l'intention du gouvernement canadien d'adopter ce plan?

M. CHAMBERS: Quel plan?

M. LAMBERT: Quel plan?

M. HELLYER: Le plan de défense en profondeur, alors que les appareils intercepteurs entreront d'abord en jeu, suivis du Bomarc et ensuite du Niki...

Le PRÉSIDENT: Quelle est exactement votre question? Que désirez-vous du ministre?

M. HELLYER: Je voudrais que le ministre nous donne tous les détails concernant cette nouvelle politique qui fait du Bomarc notre appareil de défense de premier plan.

Le PRÉSIDENT: Vous désirez savoir pourquoi le Bomarc figure au premier plan de notre défense?

M. HELLYER: C'est cela.

L'honorable G. R. PEARKES (*ministre de la Défense nationale*): Je ne sais si on peut définir le Bomarc et les appareils intercepteurs comme engins de défense de première ou de seconde ligne. Il existe deux éléments dans la défense du continent nord-américain contre une attaque de bombardiers: les intercepteurs et le missile sol-air; ces deux éléments sont intégrés de cette façon par tout le continent. Certains sont fournis par le Canada et les autres par les États-Unis.

A l'heure actuelle, nous avons les intercepteurs CF-100 stationnés à North-Bay, à Bagotville, à Saint-Hubert, à Ottawa et à Comox.

Ils peuvent atteindre une certaine distance au nord et engager la lutte dans la région qui sépare le réseau Mid-Canada et le réseau Pinetree. Nous avons fait le projet d'installer des Bomarcs à North-Bay et à La Macaza. Ils pourront s'attaquer aux bombardiers ennemis qui parviendraient à atteindre cette même région.

Je ne saurais vous en dire plus. Dans d'autres parties du Canada, la défense se fera à l'aide d'appareils intercepteurs et de Bomarcs dont les bases sont situées aux États-Unis.

M. HELLEYER: A quoi peut servir le Bomarc contre un missile balistique lancé d'un avion?

M. PEARKES: Il peut s'attaquer à un missile atmosphérique.

M. HELLYER: Mais il ne peut s'attaquer à un missile balistique lancé d'un bombardier ennemi?

M. PEARKES: Il ne peut certainement pas s'attaquer à un engin téléguidé intercontinental.

M. HELLYER: Mais il peut intercepter un missile balistique lancé d'un bombardier à long rayon d'action?

M. PEARKES: Autant que je sache, il ne le pourrait pas.

Le PRÉSIDENT: Pourrait-il détruire le bombardier qui lancerait le missile?

M. PEARKES: Certainement, si le bombardier entre dans son champ d'action.

M. HELLYER: Le président vient justement de soulever le point important, à savoir que le bombardier lancerait le missile avant d'entrer dans le champ d'action du Bomarc. En novembre...

M. PEARKES: Nous avons organisé notre défense en vue de l'existence,—et il n'est pas prouvé, loin de là, que les Russes en possèdent,—des missiles téléguidés qui pourraient, d'une portée hors d'atteinte des Bomarcs, frapper une cible quelconque sur le continent nord-américain.

M. HELLYER: Monsieur le président, c'est peut-être le cas à l'heure actuelle, mais nous parlons des installations de Bomarc qui seront complétées vers le milieu des années 60. Sûrement le ministre ne va pas nier que vers cette époque les Russes auront probablement, s'ils le désirent, un missile téléguidé qu'ils pourront lancé de leurs appareils à long rayon d'action?

M. PEARKES: Il est possible que les Russes arrivent à perfectionner un appareil de ce genre; mais à l'heure actuelle ils n'ont pas, que je sache, une telle arme à leur disposition.

M. HELLYER: Le ministre ne veut tout de même pas nous laisser entendre que, parce qu'ils n'en ont pas une à l'heure actuelle, il leur serait impossible d'en perfectionner d'ici quelques années?

M. PEARKES: Je serais fort surpris s'ils réussissaient à mettre une telle arme au point d'ici 1965.

Le PRÉSIDENT: Avez-vous une question supplémentaire, monsieur Lambert?

M. LAMBERT: Oui, justement sur ce dernier point. Existe-t-il à l'heure actuelle, sur le continent nord-américain, une arme de défense contre un missile téléguidé?

M. PEARKES: Nous n'avons, comme moyen de défense contre un engin téléguidé intercontinental, que la peur que peuvent inspirer des représailles. Il importe peu que le missile téléguidé soit lancé d'une rampe en Sibérie ou d'un bombardier survolant le continent nord-américain; il nous reste toujours, comme défense, la peur que peuvent inspirer les représailles.

M. HELLYER: Monsieur le président, j'aimerais parler de la conférence qui réunissait à Washington, en novembre dernier, les parlementaires des États membres de l'OTAN. A cette occasion, le sénateur Wiler, des États-Unis, a demandé au général Kuter si le Bomarc était l'arme tout indiquée contre le bombardier et le général lui a répondu ce qui suit:

> "Non monsieur, il n'y a pas une seule arme à opposer au bombardier ou le missile air-sol exige actuellement et exigera aussi longtemps que je puisse le prévoir un avion à long rayon d'action pour contraindre le bombardier à se servir de tactiques défensives ou à se servir de de ses appareils de déception afin de le forcer à révéler ses méthodes d'approche et ses tactiques. Par sa haute valeur de destructivité le Bomarc s'apparente d'assez près à ce chasseur à long rayon d'action et exige pour l'appuyer une défense plus intensive de la région. A mon avis, nous aurons toujours besoin de la famille d'armes qui nous procure tous ces avantages techniques et tactiques."

Je reviens à la question: Si c'est là le concept qui préside, tant au Canada qu'aux États-Unis, à la défense aérienne du continent nord-américain contre les bombardiers, surtout pour intercepter les bombardiers avant qu'ils atteignent la portée qui leur permettra de lancer leurs missiles air-sol, pourquoi, alors, le gouvernement canadien n'a-t-il pas élaboré des plans qui permettraient à notre secteur du NORAD d'intercepter plus loin les bombardiers ennemis?

M. PEARKES: Nos plans nous permettent d'intercepter les bombardiers dans le rayon de détection de notre réseau de radar et le même principe s'applique partout sur le continent nord-américain.

Vous vous souvenez sans doute que les États-Unis ont abandonné le perfectionnement du F-108 qui devait servir d'intercepteur à long rayon d'action. Autant que je sache, le matériel des forces aériennes du Canada et des États-Unis ne comprend aucun appareil intercepteur à long rayon d'action.

M. HELLYER: Le ministre déclare que nous nous en tenons au concept des installations semi-automatiques au sol. Ne croit-il pas qu'il est dangereux de placer toute sa confiance en un système qui pourrait être rendu inefficace, une fois détruit par les missiles ennemis?

M. CHAMBERS: Pouvez-vous proposer un autre moyen?

M. HELLYER: Mais, oui.

M. PEARKES: J'allais justement dire qu'à l'heure actuelle c'est le meilleur système possible.

M. HELLYER: Le ministre ne croit-il pas qu'il serait plus sûr de donner de la flexibilité à ce système? En d'autres termes, ne serait-il pas sage de mettre au point des intercepteurs à long rayon d'action capables d'évoluer indépendamment des installations au sol?

M. PEARKES: Il s'agit de peser le pour et le contre. Soit d'affecter des sommes considérables au perfectionnement d'un intercepteur à long rayon d'action qui ne fait pas encore partie de l'arsenal du Canada ou des États-Unis, soit de consacrer ces sommes à l'accroissement de la puissance de nos forces de représailles.

La puissance de représailles semble être un préventif beaucoup plus efficace contre la guerre que ne l'est une attitude purement défensive qui consisterait à affecter plus d'argent à des armes comme un intercepteur à long rayon d'action.

M. HELLYER: S'il en est ainsi, monsieur le président, pourquoi le ministre n'a-t-il pas proposé que les fonds destinés aux bases du Bomarc, tant au Canada qu'aux États-Unis, soient plutôt consacrés à affermir l'offensive, à rendre plus mobile la force offensive?

M. PEARKES: Parce qu'il y a un équilibre à maintenir entre les deux. Nous avons cherché à atteindre un point d'équilibre raisonnable et, comme vous le savez, les États-Unis consacrent une proportion accrue de leurs fonds disponibles au perfectionnement de leurs forces de représailles.

M. HELLYER: Le NORAD a-t-il l'intention de mettre au point des armes efficaces contre les missiles lancés des sous-marins?

M. PEARKES: J'ai répété plusieurs fois qu'il n'existe, à l'heure actuelle, aucune arme pouvant détruire un missile lancé d'une rampe au sol, d'un sous-marin ou d'un aéronef. La seule force de défense contre un tel missile réside surtout dans la menace de représailles et les représailles suivraient instantanément le lancement du missile, qu'il parte d'une rampe au sol, d'un aéronef ou d'un sous-marin.

Le PRÉSIDENT: Monsieur Lambert?

M. LAMBERT: Monsieur le président, lorsque le ministre parle de "missile", parle-t-il du missile téléguidé par opposition au missile ordinaire?

M. PEARKES: Absolument.

Le PRÉSIDENT: Monsieur Carter?

M. CARTER: Je songe à la description que le ministre nous a faite, à la dernière séance, des conséquences d'une explosion. J'essaie d'évoquer une image de ce qui se passerait, dans l'éventualité d'un conflit. Supposons que la guerre éclate entre la Russie et les États-Unis et que, des deux côtés, on se serve d'engins téléguidés intercontinentaux. Le vainqueur devra-t-il recourir à l'infanterie, pour consolider sa victoire? Sera-t-il nécessaire, d'un côté ou de l'autre, de recourir aux troupes de terre?

M. PEARKES: Pas nécessairement. Il se peut que le vainqueur réalise une victoire tellement écrasante que le gouvernement du pays vaincu se voit dans la nécessité de réclamer la paix. Je prévois une telle destruction en Russie, au cas où elle poserait le premier geste hostile, que le gouvernement s'effondrerait du coup et qu'il n'y aurait, ensuite, aucune nécessité de débarquer des armées de terre pour l'occupation de la Russie. Il s'agirait plutôt de reconstituer les parties du monde qui auraient été détruites. Cette phase serait la seconde de la guerre. Il est assez difficile de prédire la nature exacte que prendrait un tel conflit, mais je ne crois pas inévitable une invasion terrestre, du genre de celles que nous avons connues, et ses longues opérations militaires.

M. CARTER: Ii semble, d'après votre description, que le vainqueur annihilera complètement le vaincu. Il est impossible de concevoir une telle éventualité dans le cas d'un conflit entre deux ennemis de force égale.

M. PEARKES: Ce n'est là que votre opinion personnelle.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Monsieur le ministre, dans votre exposé, vous nous avez dit qu'aucune décision n'avait été prise encore, en vue d'équiper de nouveau les escadrilles que nous cédons au NORAD à titre de contribution à sa force aérienne. Pourriez-vous nous dire quels sont, en plus du facteur économique, les éléments qui motiveront cette décision?

M. PEARKES: J'ai fait une déclaration là-dessus; vous la trouverez à la page 25 de la version anglaise de mon exposé.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Voici sur quoi j'appuie ma question. Vous nous avez déclaré, lors de la dernière séance, que les essais étaient indispensables pour assurer notre défense aérienne. De fait, vous avez même insisté fortement sur la nécessité de vérifications assez fréquentes sur le réseau entier. N'est-il pas juste de croire que, comme résultat de manœuvres générales en vue de la défense du continent nord-américain, une analyse de ces manœuvres d'attaque aiderait à déterminer la valeur de combat des escadrilles canadiennes?

M. PEARKES: Nous pourrions en apprendre beaucoup d'un exercice de ce genre, puisqu'il permettrait l'essai de notre système entier de défense.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Monsieur le président, je voudrais demander au ministre si les escadrilles de combat que les États-Unis fourniront au NORAD seront stationnées au Canada? Y a-t-il possibilité ou probabilité que des bases canadiennes soient aménagées pour les escadrilles du SAC, en plus de celles qui ont été aménagées en vue du ravitaillement en essence?

M. PEARKES: Il n'est pas question, à l'heure actuelle, de fournir des bases canadiennes au SAC. Les États-Unis n'ont rien proposé du genre et il n'existe aucun projet à cet effet. Nous avons étudié, cependant, la possibilité de mettre certaines bases canadiennes à la disposition des escadrilles d'intercepteurs des États-Unis.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Encore une fois, rien n'a été conclu; est-ce un projet encore à l'étude?

M. PEARKES: Il est encore à l'étude et il serait très facile de fournir certaines installations pour le carburant spécial, par exemple, pour les pièces de rechange et autres choses du genre. Je crois que ces installations sont appelées, généralement "stations de ravitaillement". Les intercepteurs quitteraient leurs bases des États-Unis, ils s'engageraient contre l'ennemi et feraient escale aux stations de ravitaillement canadiennes.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Au cours des 20 dernières années, le Canada a aménagé un grand nombre d'aérodromes lors de la mise en œuvre du programme de formation d'aviateurs du Commonwealth. La plupart de ces champs d'aviation sont évidemment trop exigus pour les avions de combat modernes; d'autres ont été abandonnés et n'ont pas été entretenus en vue de servir activement. Je me demande, toutefois, si le ministre nous donnerait son

avis quant à la nécessité de maintenir, en plus des bases qui fonctionnent à l'heure actuelle, certains de ces aérodromes pour les intégrer dans le réseau de la défense aérienne du Canada, si les États-Unis obtiennent le droit de se servir des installations canadiennes. Je parle tout spécialement, monsieur le ministre, des champs d'aviation qui ont servi au programme de formation d'aviateurs de l'OTAN et qui sont, pour la plupart, en très bon état à l'heure actuelle.

M. PEARKES: Je crois savoir que certains de ces champs d'aviation sont entretenus en vue de servir de bases auxiliaires.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Serait-il possible, lors d'une séance future, de demander à votre ministère de nous fournir une liste des champs d'aviation qui sont actuellement entretenus à cette fin?

M. PEARKES: Oui, nous pourrons vous fournir ce renseignement.

Le PRÉSIDENT: Monsieur Hellyer?

M. HELLYER: Monsieur le président, il me paraît incroyablement inefficace que les chasseurs de première ligne du commandement nord-américain de la défense aérienne soient stationnés au sud de ce qu'on peut appeler le premier front de combat. Il me semble...

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Il me semble à moi que vous pourriez poser une question.

M. HELLYER: Soyez patient, j'y arrive.

C'est comme si vous installiez des stations de sauvetage dans les terres et des stations de ravitaillement sur la plage, où les chasseurs pourront s'écraser, après une longue envolée vers la mer, au risque peut-être d'y arriver trop tard.

Le PRÉSIDENT: Vous avez fait votre déclaration; maintenant, votre question, monsieur Hellyer?

M. HELLYER: Pourquoi les intercepteurs,—qu'ils soient du Canada ou des États-Unis,—ne pourraient-ils être stationnés le plus près possible du point prévu d'arrivée d'un ennemi possible, puisque ces intercepteurs constituent la première ligne de défense aérienne du continent nord-américain contre les bombardiers montés?

Le PRÉSIDENT: Il me semble qu'on a répondu à une question semblable la semaine dernière; enfin, allez-y, monsieur le ministre.

M. PEARKES: Ces intercepteurs évoluent dans le rayon de détection du radar. L'alerte parvient de la ligne DEW et, bien avant que les bombardiers puissent atteindre cette région, les intercepteurs auront eu le temps de décoller et de se rendre à un point donné, près des limites du champ de détection du radar. De cette façon, dès que les bombardiers seront dans le champ de détection, les intercepteurs seront lancés sur eux jusqu'aux limites du rayonnement du radar.

M. HELLYER: Avait-on l'intention de faire du F-108 un apareil indépendant des installations au sol, muni de son propre radar?

M. PEARKES: C'était en effet le concept qui avait présidé à la mise au point du 108.

M. HELLYER: Il aurait pu rencontrer l'ennemi avant qu'il s'aventure au-dessus des installations au sol?

M. PEARKES: Oui.

M. HELLYER: Monsieur le président, on a déclaré que le but principal de la défense aérienne du continent nord-américain est la protection de notre puissance de répression. Le ministre pourrait-il nous expliquer ce qu'on entend par là, en quoi consiste le fonctionnement de ce mécanisme et ce qu'il est possible d'anticiper, dans le cas d'une attaque?

M. PEARKES: Aussi bien me demander de prophétiser en consultant ma boule de cristal... comme si je pouvais vous dire d'avance ce qui va se produire!

Dans le cas d'une attaque par bombardiers ou à l'aide des quelques missiles que les Russes peuvent posséder actuellement, j'imagine que l'attaque principale serait dirigée contre les bases du SAC, bases de bombardiers ou bases de missiles. Dès le signal d'alerte, j'imagine que beaucoup de bombardiers du SAC décolleraient pour se diriger probablement vers la cible qui leur aurait été assignée. Comme vous le savez, ces bombardiers peuvent être ramenés à leur base après le départ. Tout le réseau de défense entrerait en jeu contre les bombardiers, dans l'espoir d'en détruire le plus grand nombre possible. Entre temps, si les bombardiers continuaient leur attaque et commençaient à se servir d'armes nucléaires, j'imagine que toutes nos forces de représailles, où qu'elles soient, seraient lancées contre des cibles de la Russie.

M. HELLYER: Supposons qu'il s'agisse d'une attaque réelle et que, comme tant de scientifiques militaires l'ont prédit, les Russes se servent, les premiers, d'engins téléguidés intercontinentaux, dans le but de détruire au sol la plus grande partie possible des forces de représailles des États-Unis. De cette façon, tous les bombardiers du SAC qui seraient dans les airs ou qui seraient en mesure de décoller au moment de l'alerte se porteraient à l'assaut et l'offensive de représailles serait immédiatement lancée. Que resterait-il, alors, pour la protection du commandement de la défense aérienne du continent nord-américain?

M. PEARKES: Il resterait les unités aériennes du NORAD.

M. HELLYER: Le NORAD n'a que des unités de défense aérienne?

Le PRÉSIDENT: Ce sont des groupes différents?

M. PEARKES: Le SAC et le NORAD ont des commandements distincts.

M. HELLYER: Quels sont les éléments de notre puissance de répression? Il se trouvera probablement des bombardiers au sol dont les pilotes ne seront pas immédiatement au poste. Si ces bombardiers étaient protégés pendant quelques heures, jusqu'à ce que leurs pilotes puissent rejoindre leur appareil, il y aurait là un élément de puissance de représailles qui leur assurerait l'immunité jusqu'à ce qu'ils puissent décoller. N'y a-t-il aucun autre moyen, aucune autre protection que pourrait offrir le commandement de la défense aérienne nord-américaine?

M. CHAMBERS: Il y a toute l'Amérique du nord!

M. PEARKES: Je ne comprends vraiment pas à quoi vous voulez en venir.

M. HELLYER: J'admets que c'est très difficile, monsieur le président; ce concept de protection de notre puissance de répression avait été imaginé bien avant l'avènement des engins téléguidés intercontinentaux. A l'époque, c'était très simple puisque l'alerte pouvait être donnée trois, quatre ou cinq heures avant que les bombardiers russes eussent eu le temps d'atteindre leurs cibles aux États-Unis, de sorte que les États-Unis auraient eu le temps de lancer le plus gros de leurs forces de représailles et de détruire autant d'avions ennemis que possible. De ce point de vue, la puissance de répression constituait un élément efficace de la défense aérienne du continent nord-américain.

Mais, comme maintenant l'accent porte sur les missiles et que la période de réaction diminue, la situation se complique. Si les Russes avaient plusieurs missiles ballistiques intercontinentaux à lancer contre les principales bases de représailles des États-Unis, comme celles du SAC et celles de missiles, la seule partie de la puissance de représailles des États-Unis qui serait efficace comprendrait les avions qui pourraient décoller ou les engins qui pourraient être lancés immédiatement. Cela nous porte à nous demander quelles seraient les fonctions efficaces de la défense aérienne dans une telle éventualité.

M. PEARKES: La défense aérienne fait partie de notre puissance de répression; il s'agira de faire comprendre aux Russes qu'une attaque de leurs bombardiers pourrait leur coûter très cher.

M. HELLYER: C'est là un concept différent de celui de la protection d'une partie des forces de représailles des États-Unis, protection qui a servi à justifier les dépenses en vue de la défense aérienne?

Le PRÉSIDENT: Est-ce une question? Vous dites que c'est la...

M. HELLYER: Ma phrase se termine par un point d'interrogation.

Le PRÉSIDENT: Pouvez-vous répondre, monsieur le ministre, comme s'il s'agissait d'une question?

M. PEARKES: La question serait donc la suivante: «Est-ce un concept différent?» Et je réponds: je ne le crois pas. On a toujours pensé que, s'il peut être démontré qu'une attaque de la part des Russes, avant qu'elle ait lieu, serait très coûteuse et ne donnerait pas les résultats voulus, il y a là un élément préventif. C'est leur démontrer que l'attaque n'en vaut vraiment pas la peine, qu'ils ne pourront pas détruire toutes les bases de missiles, toutes les bases de bombardiers du SAC, qu'ils doivent se rendre compte que, même aux États-Unis, il y a quantité d'autres bases d'où les bombardiers du SAC pourraient manœuvrer.

M. HELLYER: Je comprends tout ça, monsieur le président, mais la véritable question est la suivante: il y a quelques années, les forces de représailles pouvaient compter sur un délai de plusieurs heures pour décoller; il en est ainsi même actuellement. Toutefois, à mesure que l'arsenal des missiles russes augmentera vers le milieu des années 60, une très grande proportion des forces de représailles n'auraient vraisemblablement pas plus de 10 à 15 minutes pour entrer en action. C'est ce qui me fait poser une autre question: quelle protection la défense aérienne pourrait-elle fournir, alors?

M. CHAMBERS: Supposez-vous qu'il n'y aurait pas d'attaque de bombardiers?

M. HELLYER: Non, je suppose plutôt qu'il ne resterait plus de forces de représailles.

M. PEARKES: Les forces de représailles des États-Unis s'améliorent continuellement. Vous parlez de ce qui se passerait dans cinq ou six ans; mais, à l'heure actuelle, les Russes n'ont pas ce nombre de missiles.

Dans 5 ou 6 ans, les États-Unis auront eux-mêmes réalisé des progrès; ils posséderont des types plus perfectionnés de missiles, comme le "Minuteman", par exemple, des missiles beaucoup plus faciles à manier, qu'on pourra déplacer d'un point à l'autre et même lancer d'un wagon de chemin de fer. Une fois ces réalisations réussies, les Russes verront diminuer d'autant leurs chances de détruire toutes les bases territoriales des États-Unis.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Je me rappelle justement, en parlant des forces de représailles, que le général Power, commandant en chef du SAC, a signalé la nécessité de maintenir des avions en état d'alerte pendant un certain temps. Pourriez-vous nous dire s'il a réussi à convaincre le Sénat que cette mesure faisait nécessairement partie du système de prévention? Ma question est pertinente à ce que nous discutons puisque, autrement, il ne serait pas nécessaire de tenir ces avions en état d'alerte.

Le PRÉSIDENT: La chose a-t-elle été décidée?

M. PEARKES: Je crois que nous nous écartons du sujet; nous voilà bien loin maintenant des prévisions de dépenses. Nous discutons des mesures que le Canada devra prendre.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Vous avez parfaitement raison, mais je prétends que ma question se relie à la question précédente. Mais, si vous préférez ne pas répondre, c'est parfait.

Le PRÉSIDENT: Avant que vous répondiez, monsieur le ministre, je tiens à signaler que nous répétons un grand nombre de questions qui ont déjà été posées et que nous obtenons des réponses qui ont déjà été données. Je propose que nous en finissions le plus vite possible et que nous revenions aux prévisions de dépenses.

M. HELLYER: C'est très bien, mais les réponses précédentes n'ont pas été satisfaisantes.

M. PEARKES: Cela représenterait des manœuvres très dispendieuses et je ne crois pas que les États-Unis en soient venus à la décision ferme de maintenir un certain nombre de leurs bombardiers dans les airs.

M. LAMBERT: N'est-il pas admis que l'un des buts principaux du NORAD était justement la protection ou la prévention? Il y a aussi d'autres facteurs en cause, d'autres raisons qui motivent son existence. Voici ce que je voudrais savoir: le ministre est-il convaincu que ces raisons seront les mêmes dans quatre ou cinq ans, comme, par exemple, la protection des industries principales?

M. PEARKES: Oui et je ne puis que répéter ce que j'ai dit tant de fois: à mesure que la mise au point des missiles se poursuit, la menace des bombardiers diminue.

Tant que les Russes auront des bombardiers, nous pensons qu'ils peuvent s'en servir. C'est pourquoi nous devons avoir les moyens de défense nécessaire. Je veux parler des bases du SAC ou des centres industriels.

M. LAMBERT: Devons-nous supposer ou croire, d'après la déclaration de M. Hellyer, que la seule fonction du NORAD était de servir de préventif?

M. PEARKES: Non; le préventif est, en réalité, notre moyen principal de défense, soit la crainte de représailles. Mais il faut également assurer la défense des cibles industrielles que les bombardiers ennemis pourraient attaquer, si le préventif faisait défaut.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Monsieur le ministre, si vous croyez que ma question n'était pas pertinente,—je crois le contraire,—permettez-moi d'en poser une autre. Comment les organisateurs de la défense détermineraient-ils le nombre d'escadrilles et le nombre d'avions par escadrille que les forces canadiennes auraient à fournir pour la défense aérienne du Canada? Ce nombre est-il déterminé essentiellement par les installations au sol? Contrôle-t-on le nombre des chasseurs? Autrement, ce sont les installations au sol qui servent de base pour établir le nombre total d'appareils qui permettent aux installations au sol de remplir leur rôle.

M. PEARKES: En effet, c'est là un des facteurs à considérer, mais il y a aussi le facteur économique; il s'agit de savoir jusqu'où on peut aller, quel montant on peut affecter aux intercepteurs.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): N'est-il pas concevable que, si l'on projette de changer la contribution canadienne, le type d'appareils à utiliser, il faudra aussi changer l'emplacement des bases d'escadrilles et le nombre des appareils qui seront utilisés?

M. PEARKES: Si on décidait de remplacer le CF-100 par un autre type d'appareil, c'est bien possible qu'il serait désirable de changer aussi le nombre d'appareils par escadrille, le nombre d'escadrilles et même leur emplacement.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Pourriez-vous me dire si les conditions de participation au NORAD ont changé depuis la dernière déclaration que vous avez faite à ce sujet, devant le Comité des prévisions de dépenses il y a deux ans?

M. PEARKES: Je ne crois pas qu'il se soit produit des changements importants. Non, il n'y en a pas eu.

Le PRÉSIDENT: Ne pourrait-on pas approuver cette rubrique générale concernant le NORAD pour continuer ensuite l'étude des prévisions de dépenses?

M. CARTER: J'ai deux questions à poser. Si la Russie décidait de consolider une attaque nucléaire contre les États-Unis par le renfort de troupes aéroportées, le Canada ne serait-il pas logiquement l'étape de route? Voici ma seconde question: De quelle façon le NORAD envisage-t-il cette éventualité?

M. PEARKES: Nous ne croyons pas probable qu'un grand nombre de troupes aéroportées soient lancées contre notre continent. Nous envisageons la possibilité de raids de commandos.

Le PRÉSIDENT: Pouvons-nous approuver la rubrique générale concernant le NORAD, messieurs?

M. HELLYER: Auparavant, permettez-moi une autre question. N'a-t-on pas récemment estimé aux États-Unis,—et la même chose pourrait s'appliquer au Canada,—qu'une dépense considérable, mais non impossible, pourrait conserver la vie à un plus grand nombre de gens, dans le cas d'une attaque générale? En d'autres termes, en dépensant suffisamment pour fournir les abris nécessaires contre la retombée et les explosions, on a estimé qu'il y aurait moyen d'épargner jusqu'à 80 millions de vie aux États-Unis.

Si c'est exact,—et depuis quelques mois on insiste fortement sur la protection contre la retombée,—le ministre ne croit-il pas qu'un dollar dépensé en abris contre les explosions et la retombée, épargnerait plus de vies au Canada, nous permettrait plus de survivre à une attaque et de nous remettre de ses effets qu'un dollar dépensé en vue de la défense aérienne?

M. PEARKES: Je crois qu'il est impossible d'établir une comparaison de cette nature; encore une fois, il s'agit de maintenir un certain équilibre. La défense aérienne est indispensable; d'un autre côté, je suis certain que les abris permettraient de préserver la vie à un grand nombre de personnes, dans le cas d'une attaque. L'existence d'abris qu'ils soient grands ou petits ou simplement du type familial, montre aux Russes que leur attaque ne réussira pas entièrement et que nous pourrons survivre.

M. CHAMBERS: D'après la ligne de conduite que le ministre a exposée ici, la répression est un des moyens de prévenir la guerre. Mais si cette stratégie restait impuissante et que la guerre se produisît quand même, n'est-il pas vrai que le nombre d'abris que nous aurions nous serait très profitable? Par conséquent, notre première pensée en vue de notre défense doit porter sur les moyens de prévenir la guerre, ainsi que la destruction de nos villes et de notre population.

M. PEARKES: C'est absolument vrai. Je crois toujours qu'il est prudent de prendre des dispositions au cas où les moyens de prévention feraient défaut. Toutes les armes que nous avons pour nous défendre feront défaut dès qu'elles auront servi. Elles sont utilisées en raison de leurs éléments de répression. S'il nous arrivait de recourir au Bomarc ou à d'autres intercepteurs, ils auraient été impuissants puisqu'ils n'auraient pas réussi à détourner l'ennemi.

M. HELLYER: Le général Kuter a très bien défini la situation et je crois que ses remarques valent la peine d'être citées. Voici ce qu'il disait:

> Alors qu'une solide force offensive constitue un moyen rationnel de prévenir la guerre, un certain nombre de facteurs irrationnels pour-

raient aussi précipiter un conflit. Une fois la guerre engagée, si la puissance offensive est égale, c'est du côté de la meilleure défense que la victoire penchera.

Dans le cas d'une guerre totale, seule la défense aérienne peut empêcher la destruction nationale d'attendre un point irrémédiable. Au cours de ce procédé de destruction, un pays peut perdre toutes ses chances de survie. Il appartient à la défense aérienne de s'assurer que ce point n'est jamais atteint.

Évidemment, le général Kuter s'est servi de cet argument pour étayer sa cause et réclamer, pour une période de plusieurs années, une augmentation des dépenses du commandement des forces armées dont il est le chef.

J'ai deux questions à poser: premièrement, admettez-vous qu'une partie de la défense aérienne a pour but de préserver une aussi grande superficie que possible de notre continent? Deuxièmement, si c'est le cas, admettez-vous que les abris, qui constituent un autre moyen de survivance et de rétablissement à la suite d'un conflit est du ressort de votre administration et qu'elle fait partie du programme de la défense aérienne du continent nord-américain?

M. PEARKES: En effet. D'après notre première entente, l'établissement d'abris fait partie des mesures d'urgence.

M. HELLYER: Ne croyez-vous pas que le rétablissement et les opérations de survivance se rattachent directement à la responsabilité qui vous incombe de chercher à maintenir l'équilibre entre la défense aérienne, les opérations de survivance et la construction d'autres abris?

M. PEARKES: Bien d'autres échelons de gouvernement sont en cause. D'autres ministères fédéraux ainsi que les gouvernements municipaux et provinciaux ont aussi leurs responsabilités.

A mon avis, le chef de famille ou de maison a aussi une certain responsabilité.

Nous avons établi l'Organisation des mesures d'urgence qui coordonne toutes ces formes d'activité. Pour sa part, le ministère de la Défense nationale apporte toute l'assistance possible au public et il contribue à l'élaboration de ces différents projets. Je ne crois pas, cependant, qu'il incombe au ministère de la Défense nationale de s'occuper à lui seul de fournir des abris.

M. HELLYER: Le chef de maison compte fortement sur les directives du gouvernement, surtout du fait qu'une grande partie de son revenu est grevée à des fins gouvernementales. Ne croyez-vous pas qu'il serait juste d'accorder un certain rabais de l'impôt sur le revenu pour la construction d'abris contre la retombée vu que, de votre avis, il s'agit là d'une dépense justifiée?

M. PEARKES: On a considéré longuement la possibilité d'accorder des exemptions d'impôt pour la construction d'abris individuels; il se peut que les municipalités en décident ainsi, mais c'est là une question du ressort provincial ou municipal.

En ce qui concerne le gouvernement fédéral, on pourrait penser que la construction d'un abri pourrait procurer un dégrèvement de l'impôt sur le revenu, mais ce serait quand même une façon très injuste d'accorder un tel dégrèvement.

Nous avons prévu, cependant, que la construction d'un abri peut être considérée comme une amélioration aux termes de la Loi nationale sur l'habitation.

Le PRÉSIDENT: Si vous voulez bien vous reporter à la page 9 du fascicule 11, messieurs, vous constaterez que nous recommençons exactement les mêmes questions pour obtenir les mêmes réponses.

M. HELLYER: Je n'ai plus que deux questions.

Le PRÉSIDENT: Très bien.

M. HELLYER: Je suis convaincu que les municipalités aux abois refuseraient de croire qu'elles pourraient abandonner une partie de leurs revenus pour aider à la construction d'abris. Sûrement, monsieur le ministre, la survivance nationale, le rétablissement et la reconstruction, dans le cas d'une guerre totale, sont la responsabilité du gouvernement fédéral et, comme tels, ils sont vraisemblablement de votre ressort?

M. PEARKES: C'est une déclaration, n'est-ce pas?

Le PRÉSIDENT: Oui c'est une déclaration. Ce n'est pas une question.

M. HELLYER: Je demande au ministre s'il est d'accord.

M. PEARKES: Ce n'est pas...non, je ne suis pas de cet avis.

Le PRÉSIDENT: Voilà votre réponse.

M. HELLYER: Vous n'admettez pas que la question de survivance et de reconstruction soit du ressort du gouvernement fédéral?

M. PEARKES: En vertu de notre forme actuelle de gouvernement, elle n'est pas, exclusivement, du ressort du ministère de la Défense nationale.

M. HELLYER: Mais vous admettez que c'est une responsabilité du gouvernement fédéral?

M. PEARKES: Non, je n'admets pas cela.

Le PRÉSIDENT: Tout ça a été expliqué l'autre jour. Nous avons déjà parlé de la survivance. Avez-vous des questions originales à poser, messieurs? Sinon, y aurait-il moyen d'approuver ce poste et de continuer l'étude des prévisions?

M. SMITH (*Calgary-Sud*): J'ai plusieurs questions à poser au sujet des prévisions, à condition que nous puissions revenir au principe qui gouverne le NORAD. Il n'y a pas lieu de précipiter la discussion.

Le PRÉSIDENT: Mais, comment donc!

M. CARTER: Ma première question n'est probablement pas nouvelle.

Le PRÉSIDENT: Alors, pourquoi la répéter?

M. CARTER: Elle est supplémentaire. Si le ministre peut le faire sans divulguer certains renseignements, voudrait-il répéter ce qui a dit au sujet des raids de commandos?

M. PEARKES: A quel sujet?

M. CARTER: Au sujet des raids des commandos. Vous avez dit, si j'ai bien compris, qu'on pouvait s'attendre à des raids de commandos. N'est-ce pas ce que vous avez dit?

M. PEARKES: A des raids de commandos, oui.

M. CARTER: Pourriez-vous nous donner des détails là-dessus? Prévoit-on qu'ils se feraient par air ou par mer ou par les deux à la fois?

M. PEARKES: Les commandos pourraient être transportés par sous-marins ou parachutés des airs, je n'en sais rien. Je n'ai pas dit que nous nous y attendons, mais qu'ils seraient possibles. Je ne sais pas du tout si un navire russe réussirait à s'approcher du continent.

M. CARTER: Permettez-moi une nouvelle question, monsieur le président.

Le PRÉSIDENT: Bravo!

M. CARTER: Les trois groupes de brigade au Canada sont-ils entièrement équipés en vue d'entreprendre une offensive dans l'Arctique canadien, au cas où l'Union soviétique y ferait une reconnaissance armée?

M. PEARKES: Oui. Dans chaque groupe de brigade, nous avons un personnel de parachutistes entraînés qui ont acquis leur expérience lors de manœuvres exécutées dans une région arctique particulière, soit l'Arctique oriental, l'Arctique central ou l'Arctique occidental. Les groupes de brigade comptent chacun des éléments parfaitement entraînés.

M. CARTER: Le ministre pourrait-il nous dire de quelle façon ces groupes de brigade seraient transportés jusqu'au théâtre des hostilités et comment ils seraient ravitaillés et entretenus?

M. PEARKES: Je n'ai pas dit que tout le groupe de brigade se déplacerait, bien que la chose puisse devenir nécessaire. Dans ce cas, les soldats s'alimenteraient avec les provisions qu'ils auraient apportées pour une courte période ou seraient ravitaillés par avion ou par d'autres moyens.

M. CARTER: Avons-nous les moyens de transporter le groupe de brigade sur un théâtre d'hostilités, dans l'Arctique. Avons-nous les moyens de l'approvisionner, le transporter et le maintenir en état de combat? C'est à ce point que j'en viens.

M. PEARKES: Nous n'avons certainement pas le pont aérien qu'il nous faudrait pour transporter tout le groupe de brigade à la fois, mais nous avons certainement les moyens de transporter ces éléments spécialement entraînés à la guerre dans l'Arctique en vue de repousser des attaques du genre des raids de commandos.

Nous n'envisageons guère la nécessité d'employer tout un groupe de brigade dans l'Arctique.

Le PRÉSIDENT: Le poste général est-il approuvé?

M. HELLYER: J'ai deux questions d'ordre général à poser auparavant, monsieur le président. Le ministre est-il d'avis que le Canada acquitte sa juste part du coût total du commandement de la défense aérienne de l'Amérique du Nord?

M. PEARKES: Oui, je le suis.

M. HELLYER: Le ministre admet-il aussi que la souveraineté d'une nation dépend, plus ou moins directement, de sa volonté et de sa capacité d'acquitter sa juste part?

M. PEARKES: Non, je crois que la souveraineté est la souveraineté; notre souveraineté se maintiendra tant que notre pays sera un état souverain. Personne n'a encore mis en doute notre souveraineté.

M. HELLYER: Monsieur le président, je crois que cet argument ouvre des horizons un peu trop vastes...

Le PRÉSIDENT: Je le crois aussi. Le poste est-il approuvé?

M. HELLYER: J'ai plusieurs autres questions à poser.

Le PRÉSIDENT: Peut-être quand nous en serons rendus à cette rubrique...

M. CHAMBERS: Il n'y a pas de rubrique sur la souveraineté, monsieur le président.

Le PRÉSIDENT: Non; j'allais proposer que, une fois la session finie, nous organisions un pique-nique afin de poser des questions.

M. PEARKES: Je crois que vous trouverez, quelque part dans les prévisions, un poste concernant les drapeaux.

Le PRÉSIDENT: Devons-nous procéder poste par poste? Il est onze heures moins 25 minutes. Désirez-vous remettre l'interrogatoire à la prochaine séance ou si vous préférez commencer dès maintenant?

M. WEBSTER: Je crois que nous devrions remettre cela à la semaine prochaine et examiner alors toute cette question.

M. LAMBERT: Monsieur le président, l'article n° 1 reste-t-il ouvert à la discussion?

Le PRÉSIDENT: L'article n° 1 demeure ouvert à la discussion.

M. LAMBERT: Commençons tout de suite, alors.

M. WINCH: Monsieur le président, au sujet de l'article n° 1, puis-je poser des questions concernant la ligne de conduite qui préside au recrutement?

M. PEARKES: Je propose que les questions sur le recrutement soient posées séparément pour chacun des trois services, la marine, l'armée, et l'aviation.

M. WINCH: Non, je désire des renseignements sur le principe général qui gouverne le recrutement et non sur chaque service.

M. PEARKES: Je crois qu'il est tout à fait régulier de poser vos questions à propos de l'article n° 1.

M. WINCH: Quel est, dans les prévisions des dépenses actuelles, le coût total du recrutement pour les trois armes?

Le PRÉSIDENT: Le coût total?

M. WINCH: Oui, dans les prévisions de dépenses que nous étudions actuellement.

M. PEARKES: Il nous faudra faire une compilation de ces coûts, car ils sont dispersés dans différents postes.

Je puis dire, toutefois, que nos dépenses de recrutement sont trop élevées. Il y a quelque temps, j'ai demandé qu'on en fasse l'examen afin de découvrir un moyen de les réduire.

M. WINCH: C'est pourquoi je me demande s'il serait possible de discuter brièvement cette question, puisque nous aurons à approuver ou à désapprouver les prévisions de dépenses. Je remarque que, d'après une réponse que le ministre a fournie récemment dans un ordre de dépôt de documents, le total des dépenses du recrutement a été, en 1959-1960 et pour les trois services, de $5,505,865. Une telle somme pour l'enrôlement de 12,782 recrues; cela me paraît renversant.

Le PRÉSIDENT: Le ministre pourrait-il remettre sa réponse à la prochaine séance?

M. WINCH: Oui, avec un rapport. Je voudrais aussi quelques renseignements sur le recrutement; il me paraît dans une situation tout à fait extraordinaire. Je constate qu'on a accepté 12,782 recrues et qu'on en a rejeté 42,559.

M. LAMBERT: Cela discrédite la condition physique de notre population.

M. WINCH: C'est justement ce qui m'intéresse.

M. PEARKES: La raison principale de cet état de choses, c'est que nous avons établi des normes très élevées pour le choix du personnel de nos services. Nous désirons un personnel qui pourra, dans l'ensemble, acquérir une formation technique ou une haute compétence dans les métiers militaires.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Êtes-vous satisfait de votre effectif actuel, monsieur le ministre?

M. PEARKES: Nous le sommes, nous avons rempli tous nos cadres.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Dans les trois services?

M. PEARKES: Chaque année, naturellement, le roulement du personnel est très considérable. Nous cherchons à recruter des hommes de haute classe. Je dois dire que le type du jeune Canadien qui sert maintenant sous nos drapeaux est de tout premier ordre. Je suis très content du type d'hommes que nous avons dans nos services.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Mais vous n'êtes pas satisfait du roulement; vous dites qu'il est considérable?

M. PEARKES: Il est considérable, mais il est désirable aussi, car une armée qui garde ses hommes trop longtemps devient une vieille armée. Les jeunes gens nous quittent après trois années de service et je suis convaincu

que ce sont, de meilleurs Canadiens en raison de leur service. Ces jeunes gens ont reçu une formation précieuse au cours de leur service militaire; plusieurs d'entre eux peuvent exercer un métier qu'ils ont appris dans les services armés. Mais le recrutement est trop coûteux. Nous devons donc bien choisir les recrues.

Ces chiffres indiqueraient le nombre de ceux qui n'avaient pas le degré d'instruction nécessaire, ceux qui n'auraient probablement pas été de bons soldats dans le métier particulier qu'ils voulaient choisir. Il y aurait aussi ceux qui étaient inaptes du point de vue médical.

M. WINCH: Monsieur le président, avant d'approuver ce poste ou de recommander une réduction des dépenses, je voudrais savoir si le ministre peut nous expliquer pourquoi chaque enrôlement coûte $431 au pays. Ce montant me paraît énorme.

Le PRÉSIDENT: Je propose que nous examinions la question sous la rubrique des services d'inspection, marine, armée, Conseil de recherches pour la défense, etc., etc. Il est possible que vous vouliez connaître d'autres frais généraux.

M. Winch désire des renseignements sur le recrutement; avez-vous d'autres questions à poser là-dessus, messieurs? La réponse pourra vous être fournie lors de séances subséquentes.

M. PEARKES: Nous vous fournirons un état complet sur le recrutement.

Le PRÉSIDENT: Y a-t-il d'autres questions?

M. LAMBERT: Monsieur le président, je m'intéresse tout particulièrement à certain personnel technique de l'effectif du ministère de la Défense nationale, aux architectes et aux ingénieurs civils en particulier, comme aussi aux dessinateurs et autres qui travaillent sous les ordres des architectes.

Le PRÉSIDENT: Nous obtiendrons ces renseignements à une séance ultérieure.

M. LAMBERT: Qu'appelez-vous vos architectes en construction. Je ne m'intéresse pas aux architectes navals, mais aux architectes en construction, aux ingénieurs et à leur personnel.

Le PRÉSIDENT: Ces renseignements seront fournis à la prochaine séance.

M. WINCH: A une prochaine séance, monsieur le président, j'aimerais avoir une répartition...

M. LAMBERT: Monsieur le président, je tiens à ces renseignements, mais je n'exige pas l'impossible.

M. PEARKES: Je veux m'assurer des renseignements que vous désirez obtenir. Vous voulez savoir le nombre des personnes employées ou les travaux qu'elles accomplissent?

M. LAMBERT: Le nombre en est mentionné ici, du moins en ce qui concerne les architectes; ce que je désire en réalité, c'est ce qu'il en coûte pour employer ces gens.

Le PRÉSIDENT: Y compris tout leur personnel?

M. LAMBERT: Oui.

M. PEARKES: Nous vous procurerons ces chiffres.

M. LAMBERT: Si c'est possible; ainsi, il n'est pas nécessaire de mettre 10 hommes à la tâche, pendant dix jours, pour me procurer ces renseignements.

M. WINCH: Au cours de prochaines séances, monsieur le président, j'aimerais obtenir, si possible, une répartition des fonds consacrés aux travaux entrepris par le Conseil de recherches pour la défense. Il s'agit d'une somme de près de 24 millions de dollars, d'après les prévisions de dépenses.

Le PRÉSIDENT: Lorsque nous en serons aux dépenses du Conseil de recherches pour la défense, nous obtiendrons ces renseignements.

M. WINCH: Je m'y prends d'avance pour les obtenir.

M. PEARKES: Le contrôleur du Conseil de recherches pour la défense vous donera lui-même ces renseignements.

Le PRÉSIDENT: Avez-vous d'autres questions, messieurs?

M. HELLYER: On devrait nous fournir un état succinct indiquant la diminution du personnel de l'état-major et ce qu'il a coûté depuis l'an dernier.

M. PEARKES: Oui, je crois que vous avez ces renseignements ici.

Le PRÉSIDENT: Désirez-vous d'autres renseignements messieurs? Je propose que nous nous ajournions pour nous réunir de nouveau jeudi matin à 9 heures et demie. Nous vous dirons plus tard dans quelle salle la séance aura lieu.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Monsieur le président, j'aurai une autre question à poser au sujet du recrutement, lors de la prochaine séance.

Le PRÉSIDENT: Très bien, nous examinerons tout cela.

Le Comité s'ajourne.

CHAMBRE DES COMMUNES

Troisième session de la vingt-quatrième législature

1960

COMITÉ SPÉCIAL

DES

DÉPENSES AUX FINS DE LA DÉFENSE

Président: M. G. E. HALPENNY

PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

Fascicule 17

SÉANCE DU JEUDI 30 JUIN 1960

Prévisions de dépenses du ministère de la Défense nationale pour l'année financière 1960-1961

TÉMOINS:

L'honorable George R. Pearkes, V.C., ministre de la Défense nationale; M. E. Armstrong, sous-ministre adjoint (finances); M. P. S. Conroy, contrôleur général, Services d'inspection.

ROGER DUHAMEL, M.S.R.C.
IMPRIMEUR DE LA REINE ET CONTRÔLEUR DE LA PAPETERIE
OTTAWA, 1960

23423-7—1

COMITÉ SPÉCIAL

DES

DÉPENSES AUX FINS DE LA DÉFENSE

Président: M. G. E. Halpenny

Vice-président: M. Roger Parizeau

et MM.

Baldwin	Forgie	Spencer
Cardin	Hellyer	Webster
Carter	Lambert	Winch
Chambers	Macdonald (*Kings*)	
Fairfield	Smith (*Calgary-Sud*)	

Secrétaire du Comité,
Antoine Chassé.

PROCÈS-VERBAL

Le Sénat, Salle 356-S.
JEUDI 30 juin 1960.
(18)

Le comité spécial des dépenses aux fins de la défense se réunit à 9 heures et demie du matin, sous la présidence de M. G. E. Halpenny.

Présents: MM. Carter, Chambers, Halpenny, Hellyer, Lambert, Macdonald (*Kings*), Morton, Smith (*Calgary-Sud*), Spencer, Webster, Winch—11.

Aussi présents: L'honorable George R. Pearkes, V.C., ministre de la Défense nationale; M. E. Armstrong, sous-ministre adjoint (finances); M. D. B. Dwyer, surintendant, Service des documents parlementaires; M. P. S. Conroy, contrôleur général des services d'inspection.

Le président donne lecture du rapport suivant du sous-comité du programme et de la procédure:

Mardi 28 juin 1960.

Le sous-comité du programme et de la procédure (comité de direction) se réunit à 2 heures et demie de l'après-midi en présence de l'honorable Howard Green, secrétaire d'État aux Affaires extérieures.

Présents: M. Halpenny, président; l'honorable Paul Hellyer et MM. Smith (*Calgary-Sud*), Lambert, Winch et M. Spencer, à titre d'observateur.

Étant donné la déclaration du ministre suivant laquelle son ministère n'a pas entrepris de négociations quant à l'usage ou l'emmagasinage d'armes nucléaires, sauf celles qui comprennent les discussions en cours relativement à Harmon et Goose-Bay, le comité de direction recommande donc que le ministre ne soit pas appelé à témoigner devant le comité général.

Le président,
G. E. Halpenny.

M. Smith (*Calgary-Sud*) propose, appuyé par M. Winch, que ledit rapport soit adopté.

Après discussion, la proposition de M. Smith (*Calgary-Sud*), mise aux voix, est adoptée après un vote à main levée par 8 voix contre 2.

Le Comité reprend l'examen, suspendu le mardi 28 juin, des prévisions budgétaires du ministère de la Défense nationale pour l'année financière 1960-1961.

Il est décidé de réserver le crédit 217 des prévisions budgétaires, en vue de l'examen de nouveau plus tard.

MM. Pearkes, Armstrong et Conroy sont interrogés.

Les crédits 218 et 219 sont approuvés.

23423-7—1½

L'étude des prévisions budgétaires du ministère de la Défense nationale pour l'année financière 1960-1961 se poursuivant, le Comité s'ajourne jusqu'à la prochaine séance.

A 10 h. 45 du matin, le Comité ajourne pour se réunir de nouveau à 3 h. 30 de l'après-midi, le mercredi 6 juillet.

Le secrétaire du Comité,
Antoine Chassé.

TÉMOIGNAGES

JEUDI 30 juin 1960,
9 heures et demie du matin.

Le PRÉSIDENT: Messieurs, nous sommes en nombre.

Messieurs, le mardi 28 juin 1960, le sous-comité du programme et de la procédure s'est réuni à 2 heures et demie de l'après-midi en présence de l'honorable Howard Green, secrétaire d'État aux Affaires extérieures.

Présents: M. Halpenny, *président;* l'honorable Paul Hellyer et MM. Smith (*Calgary-Sud*), Lambert, Winch et M. Spencer, à titre d'observateur.

Étant donné la déclaration du ministre suivant laquelle son ministère n'a pas entrepris de négociations quant à l'usage ou l'emmagasinage d'armes nucléaires, sauf celles qui comprennent les discussions en cours relativement à Harmon et Goose-Bay, le comité de direction recommande donc que le ministre ne soit pas appelé à témoigner devant le comité général.

Le président accueillera une motion à ce sujet.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Monsieur le président, étant donné que j'ai proposé la recommandation du comité de direction, je serais heureux d'en proposer l'adoption par le Comité.

M. HELLYER: Monsieur le président, dans la déclaration du ministre...

Le PRÉSIDENT: Cette discussion porte-t-elle sur la motion?

M. HELLYER: Oui, sur celle que vous venez de lire au Comité. On dit qu'aucune négociation n'a été amorcée et, vraisemblablement, entreprise avec les États-Unis au sujet de l'usage ou de l'emmagasinage au Canada d'ogives nucléaires, sauf dans le cas des bases de Terre-Neuve louées aux États-Unis. Monsieur le président, cette déclaration ne correspond pas à celles qui sont déjà au dossier et j'aimerais vous donner brièvement les raisons qui motivent cette opinion.

Le 20 février 1959, le premier ministre a fait à la Chambre des communes une déclaration, dont voici un extrait que je trouve à la page 1281 des débats de ce jour-là:

> Ces armes défensives ne prennent toute leur puissance que quand elles sont munies d'ogives nucléaires. Le gouvernement est donc en train d'étudier, de concert avec le gouvernement américain, les questions relatives à l'acquisition d'ogives nucléaires pour le Bomarc et pour d'autres armes défensives qui seront utilisées par les forces canadiennes au Canada. Les problèmes que pose l'affectation d'armes nucléaires à courte portée à la brigade canadienne en Europe, en vue de tâches défensives de l'OTAN, sont également à l'étude.
>
> Nous avons confiance d'être en mesure de conclure un accord formel avec les États-Unis sur des moyens appropriés pour atteindre l'objectif commun.

Monsieur le président, j'aimerais attirer votre attention sur la dernière phrase.

> Nous avons confiance d'être en mesure de conclure un accord formel avec les États-Unis sur des moyens appropriés pour atteindre l'objectif commun.

Il va sans dire, monsieur le président, que nous ne pouvons conclure un accord fondé sur des négociations qui ne sont pas encore amorcées.

Un an plus tard, le premier ministre a déclaré à la Chambre des communes que le gouvernement n'avait pas l'intention de conclure dans un avenir rapproché, un accord formel avec les États-Unis au sujet de l'acquisition d'ogives nucléaires. Voici une fois de plus, monsieur le président, un signe évident que les négociations entre les deux gouvernements, au palier gouvernemental...

Le PRÉSIDENT: Ou les discussions.

M. HELLYER: Les "négociations", c'est le mot employé dans tout le dossier, étaient entreprises.

Le ministre de la Défense nationale a été encore plus précis. S'adressant à la Chambre des communes le 2 juillet 1959, il a dit, comme le rapporte la page 5655 des *Débats*, ce qui suit:

> Le 20 février dernier, au cours d'un débat qui se déroulait alors, le premier ministre a annoncé qu'en ce qui concernait nos troupes en Europe et notre aviation et nos troupes au Canada, des négociations étaient amorcées avec les États-Unis afin de régler les modalités en vue d'emmagasiner des armes nucléaires et d'en équiper nos forces armées et aussi afin de savoir quand ces armes seraient disponibles et quand nous aurions les installations voulues pour les lancer. Lorsque nous aurons obtenu le Bomarc, que nous aurons muni notre brigade des armes Lacrosse et que nous aurons acquis de nouveaux avions pour notre division aérienne, je suis convaincu que ces programmes auront été menés à bien. Les choses vont bien à cet égard et, dès que les négociations auront été complétées, une déclaration sera faite ici même à la Chambre si la session n'est pas encore terminée à ce moment-là.

Une fois de plus, monsieur le président, permettez-moi d'attirer votre attention sur la dernière phrase.

> Les choses vont bien à cet égard et, dès que les négociations,
>
> Remarquez le mot "négociations",
>
> auront été complétées, une déclaration sera faite ici même à la Chambre si la session n'est pas encore terminée à ce moment-là.

Plus tard, le même jour, le ministre de la Défense nationale a déclaré ce qui suit:

> Si l'honorable député désire que je réponde maintenant, je dirai que, vu que les négociations ne sont pas encore terminées, je n'en puis révéler les détails au comité.

Monsieur le président, c'est un autre signe évident que des négociations avaient été amorcées.

Le premier ministre a dit que ces armes, le Bomarc, l'engin sol-sol et le CF-104, ne prennent toute leur puissance que lorsqu'elles sont munies d'ogives nucléaires.

Il a aussi ajouté que les négociations avec les États-Unis étaient en cours.

Le ministre de la Défense nationale nous a dit au sujet de la puissance nucléaire que la politique du gouvernement est de fournir aux troupes canadiennes des armes aussi efficaces que celles des troupes étrangères avec lesquelles elles collaborent. Il est à croire que cette politique s'appliquera également aux forces canadiennes qui font partie du NORAD et de l'OTAN.

Puis il a ajouté, comme je l'ai déjà lu:

> Les choses vont bien à cet égard et, dès que les négociations auront été complétées, une déclaration sera faite...

Aujourd'hui nous avons une déclaration du secrétaire d'État aux Affaires extérieures suivant laquelle aucune négociation n'a été amorcée et aucune négociation n'a eu lieu au sujet de l'usage et de l'emmagasinage au Canada d'ogives nucléaires, sauf par les forces américaines sur les bases louées de Terre-Neuve.

Monsieur le président, voici une contradiction inquiétante et peut-être de mauvaise augure entre les déclarations des ministres de la Couronne. Quelqu'un ne dit pas la vérité au Comité et le peuple canadien a droit de connaître les faits. Il est possible qu'on ait entrepris des négociations et qu'elles soient maintenant interrompues par suite d'un changement d'avis du gouvernement canadien. Mais, c'est du moins mon opinion, il est des plus urgent que nous connaissions le fond de l'affaire. Le rôle du Comité est d'étudier les prévisions de dépenses qui résulteront en fin de compte en des engagements de centaines de millions de dollars pour des armes qui, d'après le premier ministre et le ministre de la Défense nationale, ne prennent toute leur puissance que quand elles sont munies d'ogives nucléaires.

Le gouvernement espérait peut-être que le succès de la conférence au sommet et des pourparlers sur le désarmement lui épargnerait la tâche indispensable de prendre une décision. Mais il a peut-être été naïf de penser cela. Quoi qu'il en soit, son indécision ne peut être tolérée plus longtemps et nous manquerions à notre devoir si nous ne convoquions pas le secrétaire d'État aux Affaires extérieures pour essayer de résoudre le problème.

Le PRÉSIDENT: C'est un très bon exposé.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Tout d'abord, je ne partage pas votre opinion, monsieur le président, lorsque vous dites que c'est un très bon exposé. Il est rempli des accusations non fondées coutumières et il repose sur une présentation erronée des faits.

Comme vous vous le rappelez, à l'instant où la chose a été acceptée, le Comité a été prié de s'adresser au secrétaire d'État aux Affaires extérieures pour savoir si, à ce titre, il avait amorcé des négociations avec les États-Unis au sujet de l'utilisation ou de l'emmagasinage d'armes nucléaires. Il nous a clairement déclaré que, à part les deux mentions contenues dans la résolution du comité de direction, il n'a amorcé aucune négociation avec les États-Unis à titre de secrétaire d'État aux Affaires extérieures.

M. Hellyer semble mettre en doute l'authenticité de cette déclaration ou, du moins, c'est l'impression qu'il laisse.

Dans toutes les discussions que nous avons à ce Comité, du moins, en lisant les témoignages relatifs à ce problème, soit dans les *Débats* de la Chambre ou dans les témoignages du Comité, on n'a pas nié la possibilité qu'il ait pu y avoir et qu'il y a probablement eu des discussions sur l'usage des ogives nucléaires qui doivent servir aux armes canadiennes. Cela se comprend. Je n'essaie pas de couper les cheveux en quatre, lorsque je dis qu'il y a une différence entre les discussions des militaires, au niveau des militaires, et les négociations diplomatiques qui comprennent l'échange de notes. Mais, cette différence existe. Par exemple, nous avons même aujourd'hui, au niveau des militaires, des discussions sur le rééquipement possible des escadrilles canadiennes; mais cela ne signifie pas que les discussions ont atteint le stade où une attention sérieuse a été accordée par le cabinet à cette question. C'est peut-être ce que la déclaration veut dire, mais je vous fais remarquer qu'il y a deux méthodes au moyen desquelles *a*) on peut mener une discussion et *b*) en venir à un accord final.

Le Comité a été prié d'avoir une entrevue avec le secrétaire d'État aux Affaires extérieures en tant que ministre. C'est ce que nous avons fait et nous avons au dossier une déclaration claire suivant laquelle le ministre n'a entrepris aucune négociation avec les États-Unis. Quoi qu'il en soit, cela ne nous

empêche pas d'interroger de nouveau le secrétaire d'État aux Affaires extérieures sur ce qui s'est passé au niveau des militaires, mais nous avons répondu aux vœux exprimés dans la résolution du comité de direction et je crois que les observations de M. Hellyer sont tout à fait déplacées.

Le PRÉSIDENT: Monsieur Winch?

M. WINCH: Monsieur le président, j'aimerais bien faire comprendre mon point de vue.

Comme vous le savez, j'ai assisté à la réunion du comité de direction et j'ai posé une série de questions au ministre. En questionnant le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, je voulais obtenir le plus de renseignements possible sur les négociations que son ministère aurait pu amorcer avec les États-Unis sur l'usage ou l'emmagasinage au Canada d'ogives nucléaires.

Comme vous vous en souvenez, monsieur, j'ai persisté dans ce genre de questions parce que je voulais connaître clairement quelle était l'attitude du ministre en tant que secrétaire d'État aux Affaires extérieures.

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a clairement fait savoir et a répété plusieurs fois que, pour sa part et pour autant que son ministère est en cause, il n'y a eu à sa connaissance aucune négociation avec les États-Unis, sauf les deux qui ont été mentionnées.

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures était présent lorsque ce rapport du Comité a été rédigé et il en connaissait le texte exact. Il savait que les renseignements que le Comité recevrait, en ce qui avait trait à sa déclaration, seraient les mêmes que le comité de direction avait reçus. Étant donné que le Comité connaît maintenant la déclaration exacte du ministre, comme s'il était présent, je suis d'avis que ce comité n'est pas un comité de parti et je n'ai aucun intérêt à opposer la déclaration d'un ministre à celle d'un autre. Pour ce qui est de M. Green, je ne vois pas quels autres renseignements il pourrait nous donner à titre de ministre et pour autant que son ministère est en cause, mais cela ne nous empêche nullement d'insister pour obtenir une explication sur la signification des déclarations qui ont été faites et qui ont été très adroitement extraites des Débats de la Chambre par le ministre de la Défense nationale et par le premier ministre. A mon avis, nous devrions obtenir une explication très claire au sujet des déclarations faites au Comité lors des deux ou trois dernières séances, particulièrement au sujet des négociations ou des discussions et, pour employer les propres mots du ministre "à un niveau officiel". Si le secrétaire d'État aux Affaires extérieures n'est pas renseigné sur cette question, je ne vois pas comment nous pourrions obtenir des renseignements de lui. Nous pouvons définitivement recevoir des réponses du ministre ici aujourd'hui au sujet de la signification des renseignements qu'il a donnés au Comité. Je ne vois pas comment nous pourrions obtenir plus de renseignements du secrétariat d'État aux Affaires extérieures que le comité de direction n'en possède actuellement et qu'il a communiqués au Comité. A mon avis, cette question entraînera des discussions sérieuses et je crois que seuls le ministre de la Défense nationale et le premier ministre peuvent faire des commentaires à ce sujet. Voilà comment j'analyse la situation.

Le PRÉSIDENT: Désirez-vous appuyer la motion de M. Smith?

M. WINCH: Oui, à ce point de vue-là, j'appuierai sa motion.

Le PRÉSIDENT: Messieurs, êtes-vous prêts à prendre le vote?

M. SPENCER: Monsieur le président, je crois que ce que je vais dire se rapporte peut-être plus à un appel au Règlement qu'à la motion. Si je comprends bien, d'après la déclaration de M. Hellyer, quelqu'un a témoigné devant le Comité et n'a pas dit la vérité. J'ai écouté très attentivement la mention que M. Hellyer a faite au Comité et je ne puis voir, dans les témoignages, quoi que ce soit qui vienne directement en contradiction avec le rapport du

comité de direction. Ces déclarations sont parfaitement conciliables. Je ne crois pas qu'aucun membre du Comité devrait, en se fondant sur son interprétation des témoignages, faire une telle déclaration, en d'autres termes, accuser une personne qui comparaît devant le Comité de ne pas dire la vérité. A mon avis, c'est une déclaration tout à fait déplacée et j'espère que M. Hellyer retirera cette remarque ou l'atténuera.

M. WINCH: Au lieu d'être ombrageux, nous pourrions peut-être nous mettre au travail.

Le PRÉSIDENT: Oui, je dirais, monsieur Spencer, que votre attitude est bien motivée.

M. WINCH: Si nous continuons de cette façon, nous ne nous acquitterons pas de notre tâche.

M. SPENCER: A mon avis, on ne devrait laisser personne faire des déclarations de ce genre.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Je crois que M. Winch a raison et que M. Spencer espère tout comme moi que M. Hellyer ne fera plus de déclarations irréfléchies.

Le PRÉSIDENT: Je sais que, dans le feu de son argument, M. Hellyer a prétendu plusieurs choses qu'il ne voulait pas dire. Il n'est certainement pas conforme aux règles de la courtoisie de faire de telles déclarations tant au comité plénier qu'à ce Comité. Je ne demande pas à M. Hellyer de retirer ses paroles, mais nous devrions nous remettre au travail.

M. HELLYER: Monsieur le président, si j'ai employé des paroles inconvenantes, je désire tout d'abord les retirer; mais les déclarations étaient directement contradictoires en ce sens que les déclarations faites par le ministre de la Défense nationale et par le premier ministre sont fausses ou que celles du secrétaire d'État aux Affaires extérieures le sont.

Le PRÉSIDENT: C'est ce que vous croyez.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Ce n'est pas parce que vous ne comprenez pas les déclarations qu'elles sont fausses.

M. HELLYER: J'aimerais proposer une modification à la motion: la suppression des mots "ne... pas" qui apparaissent à la fin de la motion.

Le PRÉSIDENT: Cela serait absolument contraire au Règlement. Aucune modification de ce genre ne peut se faire, monsieur Hellyer, et vous le savez.

M. HELLYER: Si c'est là votre décision, monsieur le président, tout ce que nous pouvons faire est de voter contre le rapport du comité de direction.

Le PRÉSIDENT: Messieurs, êtes-vous prêts à voter?

M. HELLYER: Non, j'aimerais faire une brève observation en réponse à la déclaration de M. Smith. M. Smith n'étant pas aujourd'hui dans son état ordinaire, pour des raisons évidentes...

M. SMITH (*Calgary-Sud*): C'est une question d'opinion.

M. HELLYER: ...il a fait une distinction intéressante entre les mots discussions et négociations. J'accepte cette distinction, monsieur le président. J'ai pris soin d'employer le mot "négociation" dans toute la déclaration que j'ai faite au Comité, parce que le mot "négociation" était employé dans tous les extraits des Débats de la Chambre que j'ai lus. C'est le même mot qui figure dans la déclaration du secrétaire d'État aux Affaires extérieures; par conséquent, il n'y a aucune question de sémantique ici. Ces ministres savent tous ce que le mot "négociation" signifie et chacun d'entre eux s'est servi du même mot. Ce sont des négociations, non pas des discussions, des pourparlers ou des bavardages officieux.

M. WINCH: Il tente d'en venir à une entente.

M. HELLYER: La déclaration que nous avons reçue ce matin du secrétaire d'État aux Affaires extérieures ne se limite pas particulièrement au NORAD ou à l'usage d'ogives atomiques au Canada.

M. Smith a fait ressortir la différence qu'il y a entre des discussions de militaires au palier des militaires et des discussions diplomatiques et l'échange de notes. Je voudrais que vous compreniez bien que c'est de la dernière catégorie que je veux parler. Je parle des discussions au niveau diplomatique et de l'échange possible de notes.

J'aimerais qu'une autre citation soit versée au compte rendu, simplement pour démontrer précisément ce dont nous parlons.

A la Chambre des communes, le 3 juillet 1959, le ministre de la Défense nationale a fait la déclaration suivante qui se trouve à la page 5677 des Débats:

> Au sujet de l'acquisition d'armes atomiques, le premier ministre a déclaré à la Chambre le 20 février que les problèmes que pose l'affectation d'armes nucléaires à courte portée à la brigade canadienne en Europe, en vue des tâches défensives de l'OTAN, sont également à l'étude. Ces études se poursuivent et le jour approche où il pourra y avoir échange de notes sur la question.

Le PRÉSIDENT: La chose se pourrait, en effet.

M. HELLYER: Dans sa déclaration, le ministre de la Défense nationale voulait certainement parler de négociations au niveau diplomatique et il entrevoyait un échange de notes, ce qui serait le départ d'un accord officiel. A mon avis, M. Smith est tout à fait dans l'erreur lorsqu'il essaie de créer l'impression que les seules négociations dont ont parlé le ministre de la Défense nationale et le premier ministre sont des pourparlers officieux.

Le PRÉSIDENT: Je vous remercie, monsieur Hellyer.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): M. Hellyer n'a rien dit de nouveau.

Le PRÉSIDENT: Messieurs, êtes-vous prêts à voter?

Des DÉPUTÉS: Aux voix.

Le PRÉSIDENT: Que tous ceux qui sont en faveur du rapport du sous-comité spécial lèvent la main droite, s'il vous plaît. Que tous ceux qui s'y opposent lèvent la main droite.

Je vous remercie.

(Assentiment.)

M. WINCH: Monsieur le président, maintenant que nous en avons terminé avec cela, je crois que nous n'avons qu'une ligne de conduite à suivre, qui a la priorité, c'est que le ministre de la Défense nationale nous donne une explication, s'il en a une, sur ce qu'il a voulu dire tant au Comité qu'à la Chambre au sujet des négociations avec les États-Unis d'Amérique quant à l'emmagasinage et à l'usage des ogives nucléaires au Canada, particulièrement étant donné que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures nous a déclaré qu'il n'y a pas eu de négociations.

Le PRÉSIDENT: Oui.

M. WINCH: Cela me semble une marche à suivre logique.

M. PEARKES: Lorsque je me suis adressé au Comité en des occasions précédentes, j'ai cité des déclarations que le premier ministre a faites en 1959 et le 18 janvier 1960 et dans lesquelles il a employé le mot "négociations". Il a déclaré que les négociations se poursuivaient au sujet de l'usage et de l'emmagasinage de ces armes nucléaires. Vous remarquerez, à la page 14 du fascicule 14, du compte rendu du Comité, que j'ai fait savoir clairement que ces négociations,—et j'ai employé le mot "négociations",—n'ont pas atteint le stade d'un échange officiel de notes au sujet de ces armes. La déclaration figure en haut de la page.

M. WINCH: J'aimerais faire une autre remarque au sujet d'une déclaration qui figure à la page précédente. Vous voulez parler de la page 14, n'est-ce pas?

M. PEARKES: Je vous demande pardon?

M. WINCH: Vous voulez parler de la page 14; n'est-ce pas?

M. PEARKES: Oui.

Le PRÉSIDENT: Le ministre s'est reporté au haut de la page 14.

M. WINCH: Je vais en même temps commenter votre déclaration qui figure à la page précédente: "Les dernières négociations et l'échange de notes relèvent des affaires extérieures".

Le PRÉSIDENT: Le ministre se rapportera à cette déclaration plus tard.

M. PEARKES: Vous vous rendrez compte que les "négociations" n'ont pas atteint le stade d'un échange officiel de notes. J'employais le mot "négociation" exactement de la même façon que j'ai interprété ce mot, lorsque le premier ministre s'en est servi. En d'autres termes, il y a eu des pourparlers, des demandes de renseignements et des échanges de lettres, par opposition à des notes officielles, entre les représentants de mon ministère, entre moi-même et les représentants des États-Unis, au sujet de l'usage et de l'entreposage possible de ces armes au Canada et pour nos forces de l'OTAN.

J'ai parlé de "négociation" dans le même sens que le premier ministre a prêté à ce mot.

Je crois que M. Green a parlé de "négociation" dans le sens d'un échange de note officielle.

J'ai déclaré très catégoriquement que nous n'avons pas atteint le stade d'échange de note officielle. Cela ne s'est pas fait. Je crois, comme M. Green l'a signalé, qu'il y a eu des ébauches de notes échangées au sujet de Harmon-Field et de Goose-Bay.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Monsieur le président, pourrions-nous demander au ministre de la Défense nationale quelle serait la suite d'événements qui nous conduirait à un échange de notes et à un accord final, de sorte que nous puisisons comprendre exactement ce dont nous parlons? Si nous prenons un cas hypothétique...

M. WINCH: Prenons un cas réel.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Puis-je poser la question...

M. HELLYER: Vous pourriez peut-être prendre un cas réel.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Monsieur Hellyer, vous aurez l'occasion de prendre le temps du Comité plus tard.

M. HELLYER: Sortons des nuages.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Mettons que nous nous servions d'armes nucléaires au Canada. Tout d'abord, si je comprends bien, au moyen de négociations ou de discussions, quel que soit le mot dont vous voulez vous servir, vous en étudieriez la possibilité avec votre personnel. Serait-ce la première mesure que vous prendriez.

M. PEARKES: Oui. Les fonctionnaires canadiens qui seraient, mettons, à Washington, exploreraient la possibilité à un niveau peut-être pas très élevé.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Oui.

M. PEARKES: Ils constateraient que, dans certaines circonstances, des armes nucléaires pourraient être disponibles. Des discussions auraient alors lieu à divers paliers. Ces fonctionnaires pourraient ensuite décider que ce qui a été proposé ne conviendrait absolument pas au gouvernement canadien. Je parle d'un cas hypothétique.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Très bien, monsieur, mais entre temps...

M. WINCH: Un instant, je vous prie.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): J'aimerais finir ma question, monsieur Winch.

Entre temps, le cabinet devrait prendre une décision quant à la ligne de conduite qu'il doit suivre. Est-ce exact?

M. PEARKES: Oui, à un certain stade. Il va sans dire que le cabinet devrait en arriver à une décision, mais il pourrait y avoir des discussions préliminaires au sein du cabinet.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Je sais cela.

M. PEARKES: Et l'échange final d'une note officielle ne se fait pas avant que tout le travail préliminaire soit accompli à la satisfaction ou presque à l'entière satisfaction des deux parties en cause. Une fois la note officielle échangée, on n'y apporte que très peu de modifications.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Vous auriez alors des discussions au niveau des militaires, qui seraient suivies de discussions du cabinet où l'ensemble du cabinet en viendrait à l'établissement d'une ligne de conduite, puis le ministère des Affaires extérieures échangerait des notes au niveau diplomatique. Est-ce la suite complète?

M. PEARKES: Oui. Nous parlons d'une façon générale, bien entendu.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): C'est exact.

M. PEARKES: Nous parlons d'une ligne de conduite générale où l'on échange des notes.

M. WINCH: Pourrions-nous sortir des nuages et traiter d'un cas précis au lieu d'étudier des propositions hypothétiques.

A la page 3 du fascicule 14 des témoignages du Comité, j'ai dit ce qui suit:

> C'est précisément la question. Le ministre peut-il nous dire, considérant les extraits qu'il vient de nous lire, si les négociations, jusqu'à présent, ont porté sur le Bomarc ou sur les ogives ordinaires?
>
> Les discussions avec les États-Unis portent-elles sur l'emmagasinage d'ogives nucléaires au Canada en vue de les utiliser sur le Bomarc? Est-ce là ce que je dois comprendre?

M. Pearkes a répondu:

> Il y a des discussions préliminaires à ce sujet, à l'échelon officiel.

Quelle ligne de conduite avez-vous suivie à l'égard du Bomarc? Qu'entendez-vous par l'expression "à l'échelon officiel"?

M. PEARKES: Les discussions à l'échelon officiel sont celles qui ont lieu entre les chefs d'état-major des divers pays ou peut-être même entre des officiers d'un rang inférieur.

M. WINCH: Quelle a été votre ligne de conduite et comment avez-vous procédé jusqu'ici pour les Bomarcs équipés d'ogives nucléaires?

M. PEARKES: Des discussions ont eu lieu en divers endroits au sujet de l'opportunité d'avoir des ogives nucléaires, de l'envoi des renseignements nécessaires et de l'emmagasinage de ces ogives sur les lieux ou ailleurs. Tous les renseignements ont été recueillis. Pour ce qui est de Harmon-Field et de Goose-Bay, nous avons presque atteint le stade final des négociations et l'échange de notes officielles. Nous sommes presque prêts à procéder à cet échange.

M. WINCH: D'où vient cette décision d'utiliser le Bomarc à une fin particulière après avoir accordé un contrat pour le construire? Vous avez déjà décidé d'utiliser le Bomarc au Canada. Vous avez dû prendre cette décision avant de décider de l'emploi du Bomarc, car vous discutez encore s'il doit être équipé d'ogives nucléaires.

Le PRÉSIDENT: Vous voulez dire s'il aura des ogives ordinaires ou nucléaires?

M. PEARKES: Le Bomarc peut utiliser des ogives ordinaires ou des ogives nucléaires. Comme le premier ministre l'a déclaré, pour avoir toute sa valeur, il devra être muni d'ogives nucléaires.

M. HELLYER: Y a-t-il eu des discussions avec les Américains au sujet de la possibilité pour le Canada d'utiliser des ogives nucléaires sur le Bomarc?

M. PEARKES: Nous avons eu des discussions à ce sujet avec les Américains.

M. HELLYER: Croyez-vous que les États-Unis investiraient de nouveau des fonds pour mettre le Bomarc à la disposition des escadrilles caandiennes, s'ils croyaient que nous pourrions ne pas avoir l'intention de les munir d'ogives nucléaires?

M. PEARKES: Je ne pourrais pas répondre à cette question.

Le PRÉSIDENT: Je ne vois pas comment le ministre pourrait répondre à cette question.

M. HELLYER: A mon avis, il est sage de ne pas le faire.

Le PRÉSIDENT: Je ne vois pas comment le ministre pourrait savoir ce que les sénateurs et les membres du Congrès des États-Unis ont en tête.

M. MACDONALD (*Kings*): Monsieur le président, j'aurais une question à poser au sujet des bases de Harmon-Field et de Goose-Bay. Je crois que ces bases étaient louées avant que Terre-Neuve n'entre dans la Confédération. Monsieur le ministre, est-ce que ces bases seraient placées dans la même catégorie que les autres bases canadiennes en ce qui a trait à l'emmagasinage des ogives nucléaires? Par cette question je veux dire, exerçons-nous le même contrôle sur ces bases que sur les autres bases du Canada?

M. PEARKES: A l'heure actuelle, il n'y a aucune ogive nucléaire emmagasinée à Goose-Bay ou à Harmon-Field, ni à aucune autre base au Canada. Nous sommes à compléter des négociations qui aboutiront à un échange de notes officielles où seront définies exactement les conditions dans lesquelles les armes nucléaires pour fins de défense seront emmagasinées. Elles ne seront pas transportées par les bombardiers du SAC, mais elles serviront à équiper les escadrilles de la défense aérienne des forces de l'aviation américaine stationnées à Goose-Bay et à Harmon-Field. Comme je vous le dis, nous sommes à compléter la discussion conduisant à une note officielle qui, s'il y a entente, exposera les conditions dans lesquelles ces armes nucléaires peuvent être entreposées à Goose-Bay et à Harmon-Field.

M. WINCH: Je suppose que les discussions ont atteint le stade des notes officielles, autrement nous n'aurions pas eu cette réponse du secrétaire d'État aux Affaires extérieures.

M. PEARKES: Je crois que j'ai tout à fait raison de dire que les discussions atteignent le stade presque final par rapport à l'échange de notes. Comme l'a mentionné le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, des ébauches de notes ont été adressées aux États-Unis au sujet de ces deux bases.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): La raison pour laquelle j'ai attiré l'attention de mes deux matamores ici sur un cas hypothétique, c'est que nous n'avons pas de cas réel; l'échange de notes n'a pas encore été complété, même à l'égard de ces deux bases.

M. PEARKES: L'échange de notes n'a pas été complété pour ces deux bases. Il approche cependant du stade final.

M. HELLYER: Mais les négociations à l'égard d'un échange de lettres sont en cours depuis quelque temps.

M. PEARKES: Oui.

M. HELLYER: Y a-t-il une différence d'opinion entre les deux gouvernements quant à la nécessité pour les États-Unis d'obtenir l'approbation du gouvernement au sujet de l'usage d'ogives nucléaires à ces deux bases?

M. PEARKES: Y a-t-il une différence d'opinion entre les États-Unis et nous?

M. HELLYER: Oui, quant à la nécessité d'obtenir notre consentement.

M. PEARKES: Non. Ils conviennent de tout cœur qu'il est nécessaire d'obtenir l'approbation du gouvernement canadien avant d'emmagasiner ou d'utiliser ces armes à Harmon ou à Goose-Bay.

M. HELLYER: Monsieur le président, j'aimerais demander au ministre si le cabinet a pris une décision quant à l'usage d'ogives nucléaires ou d'armes canadiennes?

Le PRÉSIDENT: Vous voudriez que le ministre vous informe d'une décision du cabinet avant de l'annoncer à la Chambre.

M. PEARKES: Aucune décision du Canada n'a été annoncée à ce sujet.

M. HELLYER: Je crois que c'est une question raisonnable. Nous devons en venir aux prises avec cette affaire. On nous demande de voter de l'argent pour des armes qui, pour employer une phrase du ministre et du premier ministre, n'acquièrent toute leur valeur que lorsqu'elles sont munies d'ogives atomiques. Il est évident qu'une décision doit être prise et, à mon avis, on ne devrait pas nous demander de voter des fonds, car nous engagerions alors le peuple du pays à faire des dépenses de millions de dollars avant que la décision soit prise.

Le PRÉSIDENT: Parlez-vous d'armes comme le Bomarc et le Honest John.

M. HELLYER: Oui.

M. LAMBERT: M. Hellyer demande au ministre d'annoncer si le cabinet a pris une décision. S'il pose la question en temps opportun à la Chambre, alors le gouvernement annoncera une décision du cabinet s'il désire le faire.

M. WINCH: Si tous les renseignements sont donnés à la Chambre, le Comité n'a pas sa raison d'être.

M. HELLYER: Monsieur le président, je vous prie d'excuser l'honorable député qui n'est pas avec nous depuis bien longtemps. Je suis certain que si des renseignements pouvaient être utiles au Comité, il n'y a pas de raison pour que le ministre ne nous les communique pas afin de nous permettre d'étudier les prévisions de dépenses de façon méthodique.

Le PRÉSIDENT: Le ministre a déclaré qu'aucune décision n'a été prise et que le stade final des négociations n'est pas encore atteint. Je ne vois pas comment il pourrait ajouter autre chose.

M. HELLYER: A-t-il dit qu'aucune décision n'a été prise par le cabinet quant à l'utilisation d'armes atomiques par les troupes canadiennes?

M. PEARKES: J'ai dit qu'aucune décision du cabinet n'a été annoncée.

M. HELLYER: Mais il y a peut-être une décision qui n'a pas été annoncée et qui touche l'usage ou un autre aspect des armes pour lesquelles nous devons voter de l'argent.

Le PRÉSIDENT: Je crois que vous devrez retourner au cabinet avant de pouvoir obtenir une réponse à cette question.

M. WINCH: Pas de politique.

Le PRÉSIDENT: Messieurs, il se peut que la session se termine d'ici trois semaines. J'aimerais qu'elle soit en possession de ces prévisions. Pourrions-nous poursuivre l'étude de la page 44 du livre du budget des dépenses.

M. HELLYER: Vraiment je ne crois pas qu'il soit satisfaisant que nous procédions à une discussion des prévisions détaillées des dépenses du ministère de la Défense nationale, alors que la ligne de conduite fondamentale ne nous est pas communiquée. Ce n'est certainement pas une demande déraisonnable. A titre de représentants des contribuables canadiens, nous avons droit de savoir ce qu'on nous demande de faire et quelles sont les intentions du ministère de la Défense nationale.

Le PRÉSIDENT: Lorsque nous en viendrons à l'étude du crédit, je ne vois pas pourquoi vous ne pourriez pas poser de questions au sujet du Bomarc ou de l'Honest John à ce moment-là.

M. PEARKES: L'attitude du gouvernement est parfaitement claire dans la déclaration que le premier ministre a faite. Il a dit clairement que les négociations étaient en cours, de sorte que ces armes seront disponibles au moment où elles seront nécessaires et si elles le sont. Il a parlé en ces termes:

> Dans ces conditions, des négociations sont entreprises avec les États-Unis en vue d'obtenir que les armes nécessaires soient mises à la disposition des unités de la défense canadienne quand elles seront nécessaires.

M. HELLYER: Est-ce sa déclaration du 20 février 1959?

M. PEARKES: C'est celle du 18 janvier 1960. Je l'ai répétée au Comité au moins une fois précédemment. A la page 2 du fascicule 14 des témoignages du Comité, j'ai cité le passage suivant:

> Dans ces conditions, des négociations sont entreprises avec les États-Unis en vue d'obtenir que les armes nécessaires soient mises à la disposition des unités de la défense canadienne quand elles seront nécessaires.
>
> Je ne puis donner de détails sur ces négociations, mais je tiens à dire que les arrangements pris pour la sauvegarde et la sûreté de toutes ces armes au Canada seront soumis au consentement et à l'approbation du Canada.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Le point à l'étude c'est que le député veut que le ministre annonce au Comité des décisions importantes du cabinet. Si M. Hellyer avait fait partie du cabinet libéral assez longtemps, même avec ses principes larges, il aurait appris que même ce parti n'aurait pas communiqué ses décisions au Comité.

M. WINCH: Je crois que M. Smith fait un peu fausse route. Je crois même qu'il est dans l'erreur. J'espère que le ministre pourra nous donner d'autres renseignements. C'est l'étude de ce premier crédit qui nous permet de poser des questions sur les principes et sur la ligne de conduite. Ce travail doit se faire avant que nous examinions les crédits un à un. Je ne crois pas que le Comité doive se contenter d'une déclaration comme celle qu'on vient de lire en ce qui a trait au moment où la chose pourra être nécessaire et à la possibilité qu'elle le soit, car de fortes sommes sont en cause et sont, dans une mesure considérable, destinées au réarmement des forces armées canadiennes. Le gouvernement doit en être venu à une décision sur la ligne de conduite qu'il suivra quant à la fin visée par ce réarmement. Vu qu'il demande une certaine somme d'argent, il doit savoir si ces armes seront strictement de type classique ou si elles pourront être munies d'ogives nucléaires.

Je comprends que les discussions et les négociations doivent suivre leur cours, mais je crois que le gouvernement ne doit pas perdre de vue ses fins et la ligne de conduite qu'il va suivre. Je demande si le ministre peut nous dire quelles sont ces fins et la ligne de conduite du gouvernement lorsqu'il demande que les troupes canadiennes soient réarmées et maintenues.

M. PEARKES: Nous prenons toutes les dispositions voulues pour que ces armes soient disponibles, si elles deviennent nécessaires et quand elles le seront.

Le PRÉSIDENT: Monsieur le ministre, puis-je vous poser une question afin de voir si nous pouvons en finir avec cette affaire. Les prévisions de dépenses pour l'année 1960-1961 prévoient-elles une certaine somme pour les ogives nucléaires?

M. PEARKES: Non.

M. HELLYER: Nous avons déjà vu cela. Ce n'est pas la question.

Le PRÉSIDENT: C'est une question passablement intéressante.

M. HELLYER: Il s'agit plutôt de savoir si vous achetez des véhicules qui n'acquièrent toute leur valeur que quand ils sont munis d'ogives nucléaires. Il est certain que, s'ils ne sont pas munis d'ogives nucléaires, ils sont absolument inutiles. Le Bomarc est inutile même avec l'ogive nucléaire.

Le PRÉSIDENT: Je crains que cette discussion ne dégénère en une querelle politique stérile.

M. HELLYER: Non. C'est de la part du Comité un effort sincère en vue de se faire une idée de la ligne de conduite du gouvernement.

Le PRÉSIDENT: Vous venez de déclarer que le Bomarc était inutile pourvu d'une ogive atomique et encore moins utile sans ogive.

M. HELLYER: Cela fait partie de la discussion.

Le PRÉSIDENT: C'est une opinion. Si nous devons continuer dans cette veine, nous n'étudierons jamais les prévisions de dépenses. Aucune raison ne pourra vous empêcher de poser des questions sur le Bomarc quand nous serons rendus à ce point. Pourrions-nous laisser le premier crédit maintenant et passer à l'étude du crédit 218, service d'inspection?

M. WINCH: J'en suis encore à la recherche générale de renseignements.

Le PRÉSIDENT: Pourriez-vous attendre que nous examinions le crédit en cause.

M. HELLYER: Certainement, par exemple, dans la question de la défense aérienne, si le Canada doit employer des armes munies d'ogives nucléaires, il pourra fournir le même apport que les forces comparables des États-Unis et s'il ne s'en sert pas, nous devons décider si nous devrions apporter notre collaboration. Ce sont des décisions fondamentales et, avant de les étudier, nous devons connaître l'intention du gouvernement.

Le PRÉSIDENT: Vous savez et je sais que le Comité ne connaîtra pas les décisions du cabinet. Pour autant que nous le sachions, dans toute l'histoire du Parlement, les décisions n'ont jamais été communiquées de cette façon. Je ne crois pas que la chose se fasse cette année.

M. HELLYER: Avec tout le respect que je vous dois, je crois que c'est une déclaration que vous voudrez peut-être rectifier.

Le PRÉSIDENT: Vous devrez prouver que je suis dans l'erreur.

Nous sommes à la page 44.

M. WINCH: Avant de procéder à l'étude des crédits particuliers, il y a une question que j'ai posée; mais même avant cela, j'aimerais qu'on m'éclaircisse un point, si le ministre le veut bien. Le travail et la responsabilité sont répartis entre vous, à titre de ministre de la Défense nationale, et le ministre associé de la Défense nationale. Si je comprends bien, il y a eu une répartition des responsabilités. J'aimerais éclaircir cette question, car ces deux sections sont comprises dans le même crédit.

M. PEARKES: J'en ai parlé plus tôt à la Chambre cette année. Je n'ai pas les mots exacts de la déclaration que j'ai faite, mais on m'a déjà posé cette question cette année. Règle générale, le ministre associé participe à toutes les discussions sur la ligne de conduite à suivre et nous donne son avis; mais la ligne de conduite même est la responsabilité du ministre de la Défense nationale tandis que la responsabilité de certains domaines administratifs incombe au ministre associé de la Défense nationale.

M. WINCH: Je me demande si vous avez la réponse à la question posée au sujet du recrutement.

M. PEARKES: Je ne possède pas les renseignements sur le recrutement. Nous sommes à les recueillir pour vous. Quant aux autres questions, j'ai ici un tableau qui indique l'effectif du quartier général de la Défense nationale. L'effectif total du personnel militaire s'élève actuellement à 3,039 et l'effectif civil total est de 4,847. Les derniers chiffres publiés dans le Livre blanc, en date du 31 décembre 1958, indiquent que le personnel militaire était de 3,055 et le personnel civil de 5,285. Vous constaterez qu'il y a eu une réduction appréciable du nombre d'employés civils et une petite réduction du personnel militaire. Nous n'avons pas effectué une réduction aussi considérable du personnel militaire que nous l'avions prévu à cause de la concentration des plans de l'armée par rapport à ses opérations de survivance.

M. Smith a posé des questions au sujet des bases.

Des installations sont maintenant disponibles dans toutes les bases du commandement canadien de défense aérienne afin de permettre le ravitaillement des intercepteurs américains qui s'acquittent de missions de défense aérienne dans l'espace aérien du Canada. Ces opérations de ravitaillement consisteraient à faire le plein d'essence et à relancer ces appareils, en plus d'y effectuer toutes les petites réparations nécessaires. Le ravitaillement s'effectuerait aussi à certaines autres bases de l'ARC, où des installations spéciales sont disponibles. Ces dernières comprennent les bases de Winnipeg, de Saskatoon et de Portage. Les bases du commandement de défense aérienne sont celles de Comox, North-Bay, Ottawa, Bagotville, Chatham, Saint-Hubert et Cold-Lake. Une des fonctions de ces bases est de ravitailler les avions de l'aviation des États-Unis et de leur fournir de l'essence. Il n'existe aucune installation pour réarmer les avions de l'aviation militaire des États-Unis aux bases de l'ARC.

M. HELLYER: J'aurais une question à poser à ce sujet. S'il n'y a pas d'installations pour réarmer l'aviation, à quoi ces bases servent-elles?

M. PEARKES: Au ravitaillement. S'il y a quelques petites défectuosités dans l'avion, elles peuvent être réparées. Les appareils peuvent aussi faire le plein.

M. WINCH: Pour retourner à leur base.

M. PEARKES: Cela ne veut pas nécessairement dire que les avions seront démunis d'armes. Il se peut qu'ils ne se soient pas servi de leurs armes. Mais ils peuvent avoir dépensé la plus grande partie de leur essence et être dans l'obligation de refaire le plein pour reprendre la route.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): M. Winch a donné la réponse lorsqu'il a dit "pour retourner à leur base".

M. HELLYER: C'est très bien, pour retourner à leur base, mais plus tôt, m'a-t-il semblé, on a créé l'impression que si les bases canadiennes étaient pourvues de ces installations, cela aiderait les intercepteurs américains à livrer bataille en cas d'hostilités.

M. PEARKES: Il n'y a pas de doute, cela étendrait leur rayon d'action.

M. HELLYER: Cela étend leur rayon d'action en ce sens qu'ils peuvent atterrir sans avoir à retourner à leurs propres bases. Mais s'ils désiraient retourner au combat, ils sont complètement immobilisés?

M. WEBSTER: Ils refont le plein et continuent leur route sans armes.

M. PEARKES: Ils pourraient refaire le plein, retourner à leurs bases et se réarmer.

M. HELLYER: Ne semble-t-il pas inefficace au ministre que les avions doivent refaire le plein, retourner à leurs bases afin de se munir d'armes?

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Monsieur le ministre, n'est-ce pas exact que le mode suivant serait suivi, c'est-à-dire que des escadrilles additionnelles entreraient en jeu, tout comme à la dernière guerre?

Monsieur le président, j'aurais une question à poser au sujet du recrutement.

Le PRÉSIDENT: Nous n'avons pas encore entendu les témoignages.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): J'aurais une question à poser au sujet de la déclaration du ministre dans laquelle il parle du roulement considérable. Puis-je procéder?

Le PRÉSIDENT: Oui ou vous pouvez attendre, si vous le désirez, jusqu'à ce que nous ayons tous les témoignages.

Le ministre tente d'obtenir des renseignements pour M. Hellyer et je crois qu'il serait préférable de réserver votre question pour ce moment-là.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): J'accepte votre conseil réfléchi, monsieur le président.

Le PRÉSIDENT: Pourrions-nous passer aux pages 44 et 292.

Notre premier crédit qui porte sur l'administration ministérielle, a été laissé en suspens. Nous en avons déjà discuté assez longuement.

Je proposerais que nous passions au crédit 218, services d'inspection, qui se trouve à la page 292.

Crédit 218. Direction et entretien...$6,523.00.

M. LAMBERT: A ce sujet, est-ce que les augmentations récentes de traitement des fonctionnaires font monter le montant du crédit, ou y aura-t-il un crédit supplémentaire à l'égard de ce poste, c'est-à-dire les salaires prévus pourront être changés.

M. ARMSTRONG: Monsieur le président, puis-je répondre à cette question.

Le PRÉSIDENT: Allez-y.

M. ARMSTRONG: Vous parlez des traitements des fonctionnaires civils.

M. LAMBERT: Oui.

M. ARMSTRONG: Les prévisions en vue de toute augmentation pouvant résulter du relèvement récent des traitements des fonctionnaires civils sont comprises dans le budget supplémentaire des dépenses préparé par le ministère des Finances.

Le PRÉSIDENT: Avez-vous d'autres questions à poser au sujet du crédit 218?

M. WINCH: Qu'entendez-vous par services professionnels et spéciaux? En quoi consistent-ils, sous la rubrique des services d'inspection?

M. PEARKES: Ce sont les services ordinaires rendus par des organismes de l'extérieur, là où le personnel n'est pas disponible.

Les services d'inspection et de vérification rendus par les organismes de l'extérieur comprennent les divers services d'inspection du ministère des approvisionnements de la Grande-Bretagne, lorsque nous nous procurons du matériel de ce pays; de la division de la chimie, la vérification chimique et physique du matériel, y compris les produits du pétrole, le génie électronique et la vérification de câbles télégraphiques, ainsi que la vérification de l'altitude, de la chaleur, du froid, de l'humidité et tous ces genres d'épreuves.

M. LAMBERT: Au cours des années précédentes, et surtout en 1958-1959, on a déclaré au Comité des prévisions budgétaires que cette division particulière du service était réduite en raison des besoins décroissants en fait de réarmement que nous connaissions à ce moment-là. Le ministre prévoit-il que les services d'inspection continueront de diminuer ou semblent-ils devoir prendre de l'importance?

M. PEARKES: Le nombre de postes comblés a diminué. L'an dernier on en comptait 1,569; cette année on s'attend qu'ils seront de 1,415, ce qui est un indice de la réduction des services d'inspection requis.

M. LAMBERT: Je fonde ma question sur les chiffres des dépenses réelles de 1955 et des années suivantes je les projette sur cette année.

M. PEARKES: Tous les besoins ont tendance à diminuer; mais nous ne pouvons pas nous attendre au même taux de réduction à l'avenir car, à mon avis, nous en viendrons bientôt à rien.

Le PRÉSIDENT: Monsieur Carter?

M. CARTER: Presque toute cette réduction de 100 dont le ministre a parlé a frappé les diverses classes des inspecteurs de matériel; comment avez-vous pu réduire autant ce groupe particulier d'employés? Ont-ils été reclassés?

M. PEARKES: Non. Nous avons pu introduire des méthodes plus récentes dans les services d'inspection, c'est ce qui nous a permis de réduire le nombre d'employés nécessaire.

M. CARTER: Pourriez-vous nous faire connaître le genre de méthodes? Avez-vous mécanisé vos méthodes d'inspection?

M. P. S. CONROY (*contrôleur général, Services d'inspection*): Oui. De nouvelles méthodes sont introduites.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Monsieur le président, pour la gouverne du sténographe, on devrait présenter ce monsieur.

Le PRÉSIDENT: C'est M. Conroy, contrôleur général des Services d'inspection.

M. CONROY: La réglementation de la qualité est une façon de procéder. Au lieu d'avoir 40 inspecteurs dans une usine, vous pouvez réduire le nombre d'inspecteurs et exiger qu'ils soient d'une classe plus élevée, comme la classe 4. Cela s'est fait constamment au cours des dernières années. La baisse du travail ne s'est pas produite dans la même proportion que celle du personnel, mais elle est attribuable dans une large mesure aux méthodes améliorées.

Le PRÉSIDENT: Avez-vous d'autres questions à poser à M. Conroy?

M. SMITH (*Calgary-Sud*): J'aimerais poser une question fondamentale au ministre.

Le PRÉSIDENT: Vous pouvez procéder.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Services d'inspection est une expression plutôt vague et je me demande si vous ne pourriez pas nous décrire très brièvement ce que ces services comprennent?

M. PEARKES: Les services d'inspection ont un vaste champ d'activité. Ils inspectent tout le matériel, tout l'équipement acheté pour le compte du ministère, les armes, les vêtements, l'outillage électronique, les articles de quincaillerie pour les magasins des casernes et autres choses. Puis il y a naturellement les services d'inspection affectés aux terrains d'essai des munitions, car toutes les munitions doivent être vérifiées avant d'être utilisées. Il y a ensuite les services d'inspection qui ont trait à la marine. C'est l'un de nos services les plus importants.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Je m'en suis rendu compte et cela confirme ce que j'en pensais.

Monsieur le ministre, pourrais-je savoir si, dans tous les cas, vos achats sont effectués par l'entremise du ministère de la Production de défense et si ce sont vos équipes d'inspecteurs qui effectuent l'inspection finale plutôt que les fonctionnaires du ministère de la Production de défense?

M. PEARKES: Ce sont nos propres inspecteurs qui surveillent le travail, tandis que le matériel est acheté par l'entremise du ministère de la Production de défense.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Est-ce exact que lorsqu'un avion fabriqué par une entreprise privée est approuvé, les personnes qui en font l'inspection sont aussi classées dans ce groupe?

M. PEARKES: Je sais que l'ARC fait ses propres inspections, mais j'aimerais vérifier et voir si le personnel des services d'inspection s'occupe des avions?

M. CONROY: Nous avons du personnel affecté aux pièces d'avion, mais l'inspection même de la construction et de la capacité de vol de l'avion est effectuée par l'ARC.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Est-ce que ces nominations sont faites par l'entremise de la Commission du service civil?

M. PEARKES: Les inspecteurs sont tous des fonctionnaires civils. Ils ont tous obtenu leur poste par l'entremise de la Commission du service civil.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Vous pouvez confirmer ou nier ces rapports, mais nous avons lu les opinions exprimées par un certain nombre de ministères, y compris le vôtre, et, à leurs avis, il faudrait que le ministère de la Défense nationale exerce plus de surveillance au sujet de ces employés tant du point de vue de l'examen, que de l'embauchage et du classement. Cette question a fait l'objet d'une étude du Comité des prévisions budgétaires au cours du mois de juin il y a deux ans.

Avez-vous fait part de votre opinion à la Commission à cet égard?

M. PEARKES: Comme je l'ai déjà dit, tous nos employés, sauf les employés intermittents, nous viennent par l'entremise de la Commission du service civil.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Je me demande si ce n'est pas une situation malheureuse?

M. PEARKES: Je crois qu'il serait tout à fait juste de dire que nous sommes satisfaits du genre d'employés qui nous viennent par l'entremise de la Commission du service civil. C'est la façon normale de procéder du gouvernement.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Vous n'avez aucune objection ni plainte à formuler?

M. PEARKES: Nous recevons de bons employés.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Je vous remercie.

Le PRÉSIDENT: Avez-vous d'autres questions à poser sur les services d'inspection, pendant que M. Conroy est ici?

M. MACDONALD (*Kings*): Je remarque une réduction louable de 154 personnes dans ce service. Je suppose qu'il ne s'est produit aucune augmentation comparable à la Défense nationale même. Ce résultat est-il attribuable à la coordination de vos services d'inspection, comme par exemple les nouveaux terrains d'essai de Nicolet que j'ai visités il y a quelques semaines?

M. PEARKES: Comme M. Conroy l'a expliqué, c'est le résultat d'une plus grande efficacité et de méthodes améliorées dans les services d'inspection.

Le PRÉSIDENT: Avez-vous d'autres questions à poser au sujet du crédit 218?

M. HELLYER: Le ministre pourrait-il nous dire combien d'inspecteurs le ministère compte à l'arsenal canadien de Long-Branch et à l'arsenal de Scarborough, par exemple?

M. PEARKES: Nous ne possédons pas ce renseignement.

Le PRÉSIDENT: Nous nous le procurerons pour vous.

M. HELLYER: Le ministre pourrait-il nous donner une liste des principales entreprises? En sommes-nous encore au crédit 218?

Le PRÉSIDENT: Nous en sommes encore au crédit 218 et puis nous allons passer au crédit 219.

M. HELLYER: Je vais attendre le crédit 219 pour poser ma question.

Le crédit est approuvé.

Crédit 219. Construction ou acquisition de bâtiments, ouvrages, terrains et matériel... 431,100

Monsieur Hellyer, avez-vous une question à poser?

M. HELLYER: Monsieur le président, je me demandais si vous pourriez obtenir une liste des principales entreprises de construction, et nous dire où elles se trouveront et quand elles débuteront.

M. WINCH: En même temps, pourrions-nous obtenir une réponse au sujet de la construction de la salle d'exercice à Vancouver?

Le PRÉSIDENT: Cela relève de l'armée.

M. PEARKES: Seuls les services d'inspection sont en cause.

M. WINCH: Je dois obtenir une réponse à cette question ou on aura ma peau.

Le PRÉSIDENT: Monsieur Hellyer, pourriez-vous répéter votre question?

M. HELLYER: J'aimerais connaître les principales entreprises où ces inspecteurs seront stationnés.

M. PEARKES: Les entreprises de construction?

M. HELLYER: Oui.

M. PEARKES: Le centre principal de tir et les champs combinés de tir à Nicolet au coût de $60,000; il y a aussi un bâtiment de $25,000 où l'on procède à des essais (photographier le comportement des projectiles incendiaires); un champ de tir pour armes de calibre 20 millimètres dans l'immeuble de tir d'épreuve avec une façade, des murs et un plancher de béton, au coût de $26,000; un champ de tir à température variable de $5,000 et diverses constructions, $7,000. Puis à Valcartier, il y a un établissement destiné à l'épreuve des armes portatives où on effectue des entreprises de construction de peu d'importance.

Le PRÉSIDENT: Avez-vous d'autres questions à poser sur la construction?

M. HELLYER: Cette dépense pour les bâtiments porte sur les immeubles mêmes?

Le PRÉSIDENT: Sur la construction ou l'acquisition de bâtiments.

M. PEARKES: La construction d'immeubles. C'est le remplacement de certains immeubles condamnés dans ces divers endroits.

M. HELLYER: Le remplacement de certains immeubles condamnés?

M. PEARKES: Oui.

M. HELLYER: Cela comprend-il la reconstruction attribuable aux pertes causées par l'incendie?

M. PEARKES: Non.

M. HELLYER: Le ministre pourrait-il nous dire pourquoi ce crédit est énoncé séparément au lieu de tomber dans l'une des quatre catégories principales?

M. PEARKES: Cela se rapporte seulement aux services d'inspection et n'a pas trait à la construction en général des immeubles de l'armée, de la marine et de l'aviation.

M. HELLYER: C'est ce que je ne comprenais pas. Seuls les services d'inspection rendus à l'égard de ces immeubles sont en cause, non pas une partie des frais de construction.

M. PEARKES: Non, non, non; ces frais représentent la construction d'immeubles nécessaires aux services d'inspection.

M. HELLYER: Pour que les fonctionnaires de ces services d'inspection puissent faire leur travail?

M. PEARKES: Oui, comme ces examens.

M. HELLYER: Les fournitures photographiques et ce genre d'appareils?

M. PEARKES: Oui.

M. HELLYER: Et ces choses font partie de l'établissement des services d'inspection?

M. PEARKES: Oui.

Le PRÉSIDENT: Monsieur Smith, avez-vous une question à poser?

M. SMITH (*Calgary-Sud*): La raison d'être de ma question n'existe plus.

Le PRÉSIDENT: Avez-vous d'autres questions à poser au sujet du crédit 219?

Le crédit est approuvé.

MARINE ROYALE DU CANADA

Crédit 220. Direction et entretien...$197,041,557

M. HELLYER: Monsieur le président, vous conviendrait-il de clore la séance?

Le PRÉSIDENT: Oui.

Messieurs, nous nous réunirons de nouveau mercredi à 3 heures et demie et, si possible, jeudi et vendredi de cette semaine. Cela dépendra de la rapidité avec laquelle nous procéderons.

M. HELLYER: Vous avez dit mercredi?

Le PRÉSIDENT: Oui, à 3 heures et demie et peut-être jeudi et vendredi.

Le Comité s'ajourne.

CHAMBRE DES COMMUNES

Troisième session de la vingt-quatrième législature

1960

COMITÉ SPÉCIAL

DES

DÉPENSES AUX FINS DE LA DÉFENSE

Président : M. G. E. HALPENNY

PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

Fascicule 18

SÉANCE DU MERCREDI 6 JUILLET 1960

Prévisions de dépenses du ministère de la Défense nationale pour l'année financière 1960-1961

TÉMOINS :

L'honorable George R. Pearkes, V.C., ministre de la Défense nationale; M. E. Armstrong, sous-ministre adjoint (finances); le contre-amiral R. A. Wright, contrôleur de la marine.

L'IMPRIMEUR DE LA REINE, CONTRÔLEUR DE LA PAPETERIE
OTTAWA, 1960

COMITÉ SPÉCIAL
DES
DÉPENSES AUX FINS DE LA DÉFENSE

Président : M. G. E. Halpenny

Vice-président : M. Roger Parizeau

et MM.

Baldwin	Lambert	Spencer
Carter	Macdonald *(Kings)*	Webster
Chambers	[1] Morton	Winch
Forgie	[2] Roberge	
Hellyer	Smith *(Calgary-Sud)*	

Secrétaire du Comité :
Antoine Chassé.

---

[1] A remplacé M. Fairfield le 27 juin 1960.

[2] A remplacé M. Cardin le 30 juin 1960.

ORDRES DE RENVOI

LUNDI 27 juin 1960.

Il est ordonné — Que le nom de M. Morton soit substitué à celui de M. Fairfield sur la liste des membres du Comité spécial des dépenses aux fins de la défense.

JEUDI 30 juin 1960.

Il est ordonné — Que le nom de M. Roberge soit substitué à celui de M. Cardin sur la liste des membres du Comité spécial des dépenses aux fins de la défense.

Certifié conforme.

Le greffier de la Chambre,
L.-J. RAYMOND.

PROCÈS-VERBAL

CHAMBRE DES COMMUNES, pièce 238-S
MERCREDI, 6 juillet 1960.
(19)

Le Comité spécial des dépenses aux fins de la défense se réunit à 3 heures et demie de l'après-midi, sous la présidence de M. G. E. Halpenny.

Présents: MM. Carter, Chambers, Halpenny, Hellyer, Macdonald *(Kings)*, Morton, Parizeau, Roberge, Smith *(Calgary-Sud)*, Spencer, Webster, Winch — 12.

Aussi présents: L'honorable George R. Pearkes, V.C., ministre de la Défense nationale; M. E. Armstrong, sous-ministre adjoint (finances); M. D. B. Dwyer, surintendant, Service des documents parlementaires, et le contre-amiral R. A. Wright, contrôleur de la marine.

Le Comité reprend l'examen, suspendu le jeudi 30 juin, des prévisions de dépenses du ministère de la Défense nationale pour l'année financière 1960-1961.

M. Pearkes, avant d'être interrogé, dépose deux documents en réponse à des questions qui lui avaient été posées à des séances antérieures et il est décidé de les ajouter en tant qu'appendices « A » et « B » aux délibérations d'aujourd'hui.

M. Armstrong et le contre-amiral Wright sont aussi interrogés.

Les crédits 220 et 221 sont approuvés.

L'étude des prévisions de dépenses du ministère de la Défense nationale pour l'année financière 1960-1961 n'étant pas terminée, elle est remise à la prochaine séance.

A 5 heures et 5 minutes de l'après-midi, le Comité s'ajourne pour se réunir de nouveau à 3 heures et demie de l'après-midi, le jeudi 7 juillet.

Le secrétaire du Comité,
Antoine Chassé.

TÉMOIGNAGES

MERCREDI, 6 juillet 1960,
3 heures et demie de l'après-midi.

Le PRÉSIDENT: Merci, messieurs; nous sommes en nombre suffisant.

Monsieur Hellyer, vous avez demandé des renseignements au sujet du nombre d'inspecteurs qui sont employés par les services d'inspection. Il y en a 20 à Long-Branch et 6 à Scarborough.

Beaucoup de renseignements ont été demandés au sujet du recrutement des forces armées. Il y a six ou sept pages. Vous plaît-il que nous fassions publier ces renseignements dans les témoignages, messieurs, pour en discuter à une date ultérieure ?

Assentiment.

Le PRÉSIDENT: Messieurs, si vous prenez la page 44 de votre livre des prévisions de dépenses, vous vous rappellerez que nous avons terminé les « services d'inspection » et que nous en étions au premier crédit de la marine royale du Canada, qui se trouve à la page 220 et, dans votre livre des prévisions de dépenses, aux pages 296 à 304. Je propose que nous prenions une page à la fois.

Avez-vous des questions à poser sur la page 296, au sujet de la marine royale du Canada ?

M. WEBSTER: Monsieur le président, avant d'aborder la page 296, pourrais-je demander au ministre s'il peut me dire quel sera le nombre de navires de la catégorie du *Saint-Laurent* et du *Restigouche* qu'il s'attend d'avoir lorsque le programme de construction actuel sera terminé ?

L'hon. G. R. PEARKES *(ministre de la Défense nationale)*: Qu'est-ce que vous dites ?

M. WEBSTER: Pourriez-vous me dire le nombre de destroyers de la catégorie du *Saint-Laurent* et du *Restigouche* que vous faites construire présentement ?

Le PRÉSIDENT: Pourriez-vous réserver votre question jusqu'au moment où nous serons rendus à ce crédit en particulier, monsieur Webster. J'aimerais voir jusqu'où nous pouvons nous rendre dans notre étude des prévisions de dépenses aujourd'hui ?

Avez-vous des questions à poser, messieurs, relativement à la page 296 ou bien allons-nous passer à la page 297 ?

M. HELLYER: J'aimerais commencer par quelques questions d'ordre général au sujet de la marine royale du Canada, monsieur le président.

Le PRÉSIDENT: A la page 296, monsieur Hellyer ?

M. HELLYER: Non, j'ai des questions à poser qui sont d'ordre général.

Le PRÉSIDENT: Pourriez-vous vous limiter à la page 296 pour le moment, monsieur Hellyer ?

M. HELLYER: Ne pourrions-nous pas poser quelques questions d'ordre général avant d'entrer dans des discussions trop détaillées ?

Le PRÉSIDENT: Au fur et à mesure que nous aborderons les crédits un par un, rien ne vous empêchera de poser les questions que vous désirez poser au sujet de ces crédits en particulier. Je crois que c'est la seule façon d'accomplir notre besogne, et je parle en connaissance de cause, car nous en avons souvent fait l'expérience auparavant.

M. HELLYER: Si vous avez l'intention de procéder de cette façon, vous feriez aussi bien de consentir à un ajournement, de faire rapport de l'état de la question et de présenter un rapport à la Chambre.

Le PRÉSIDENT: Vous pouvez poser toutes les questions désirées relativement à un crédit en particulier des prévisions de dépenses.

M. HELLYER: Je désire poser tout d'abord quelques questions d'ordre général qui chevauchent peut-être sur plusieurs crédits.

Le PRÉSIDENT: Quel est votre bon plaisir, messieurs? Je recommande, quant à moi, que . . .

M. WEBSTER: Poursuivons l'étude des prévisions de dépenses.

Le PRÉSIDENT: Je recommande que nous poursuivions l'étude des crédits, car c'est la besogne qui nous est confiée, et il va falloir que nous les retournions à la Chambre pour qu'ils soient étudiés. Que désirez-vous, messieurs? Je vais me soumettre au bon plaisir du Comité.

M. SMITH *(Calgary-Sud)*: M. Hellyer, grâce aux vastes connaissances qu'il possède de la marine, est certainement en mesure de poser des questions relativement au crédit particulier que nous sommes à étudier ?

M. HELLYER: Je remercie l'honorable membre de son compliment, mais j'aimerais poser quelques questions d'ordre général; cela économiserait beaucoup de temps.

M. MACDONALD *(Kings)*: Je suis d'avis, monsieur le président, que si nous ne suivons pas la façon de procéder habituelle et un plan systématique, nous n'aboutirons à rien et personne ne sera satisfait.

Le PRÉSIDENT: Êtes-vous d'accord ?

M. HELLYER: Le Comité ne suit pas de plan systématique depuis la première réunion.

Le PRÉSIDENT: C'est la première fois que nous avons l'occasion de nous organiser. Nous en sommes rendus aux prévisions de dépenses et nous avons tenu jusqu'ici, je crois, 16 séances qui ont eu trait à des questions d'ordre général posées par vous-même, le ministre et par d'autres membres du Comité. Nous avons maintenant la chance d'étudier les prévisions de dépenses.

M. WINCH: Je suppose que ce à quoi vous songez en ce moment, c'est à la rubrique « direction et entretien », dans le cas du personnel civil, à la page 296 ?

Le PRÉSIDENT: Je crois que cela se trouve aux pages 296 à 304.

M. WINCH: A la page 302.

Le PRÉSIDENT: C'est exact, monsieur Winch. Ce crédit n° 220 est inscrit à la page 44 et le détail des affectations commence à la page 296.

Marine royale du Canada

Crédit 220. Direction et entretien ..... $ 197,041,557

Ensuite, le crédit n° 221 commence à la page 304. Si vous passez maintenant à la page 296, monsieur Winch, vous allez voir assez bien quelle est la composition du personnel civil, à cette page-là.

M. WEBSTER: Monsieur le président, j'ai une question à poser qui se rapporte à la page 297.

Le PRÉSIDENT: Pourriez-vous, s'il vous plaît, la réserver jusqu'à ce que nous soyons rendus à la page 297 ?

La page 296 a trait à peu près entièrement au personnel civil, à savoir: avocats, infirmières diplômées, agents d'administration, architectes, ingénieurs, instituteurs, statisticiens, agents techniques, techniciens, techniciens adjoints, acheteurs, etc.

M. WINCH: Quelle est la raison de l'augmentation des prévisions de dépenses, cette année, par rapport à l'année dernière ?

Le PRÉSIDENT: L'augmentation du crédit au complet ?

M. WINCH: Oui, quelle en est la raison ?

Le PRÉSIDENT: Il s'agit d'un montant de $4,491,557, et vous en trouverez assez bien la raison au fur et à mesure que nous étudierons les différents postes. Il ne semble pas y avoir d'augmentation considérable à la page 296, si vous voulez bien vérifier. Je ne crois pas que vous y découvriez d'augmentation.

M. PEARKES: Est-ce que cette différence d'environ 4 millions se rapporte à la page 296 ?

Le PRÉSIDENT: C'est l'augmentation qui se rapporte au crédit entier.

Avez-vous des questions à poser ou bien pouvons-nous passer à une autre page ?

(Assentiment.)

Le PRÉSIDENT: A la page 297, messieurs: personnel civil, de même que le bureau du personnel, comptables de ministère, rédacteurs, surveillants de chantiers maritimes, dessinateurs, mécaniciens de machines fixes, commis, etc. Aimeriez-vous vérifier s'il y a des augmentations ?

M. CARTER: Je constate que nous augmentons le nombre de dessinateurs. Il y a un nombre plus considérable de dessinateurs 3 et de dessinateurs 2. S'agit-il d'une nouvelle classification ?

M. PEARKES: En ce qui a trait aux dessinateurs, il y a un dessinateur-surveillant de plus. Il y a un dessinateur de plus et six dessinateurs stagiaires de moins. Le passage à une classe supérieure se fait conformément au travail qui a été produit.

Le PRÉSIDENT: Avez-vous d'autres questions à poser au sujet de la page 297 ?

M. WEBSTER: Il est question d'un travailleur social 4, à la troisième ligne. Pourriez-vous me dire où il est stationné dans la marine ?

M. PEARKES: Les travailleurs sociaux jouent le rôle de conseillers du personnel de la marine et ils s'acquittent de diverses sortes de travaux de bien-être auprès des membres du personnel militaire et des personnes à leur charge. Il y a beaucoup d'argent dans la Caisse de bienfaisance de la marine, et ils peuvent donner des conseils aux gens à ce sujet-là.

M. WEBSTER: Un travailleur social serait-il stationné à Ottawa ou à l'une des stations de la côte? Il n'y a qu'un seul travailleur social.

M. PEARKES: Il y a toujours eu un travailleur social. Il est disponible à Ottawa, mais il se rend où les besoins l'exigent.

Le PRÉSIDENT: Avez-vous d'autres questions à poser au sujet de la page 297 ? Cette page 297 est-elle approuvée ?

M. CARTER: Une observation avant que la page 297 soit approuvée: il y a une forte diminution du nombre des contrôleurs de temps et de matériaux. L'an dernier, leur rémunération était de $113,400 et, cette année, elle est de $21,000. Le nombre d'employés est passé de 27 à 5. Comment en est-on arrivé là ?

Le PRÉSIDENT: Le montant est passé de $113,400 à $21,000, monsieur le ministre ?

M. PEARKES: La cause en est que des dispositions ont été prises pour le transfert d'emplois de surveillants principaux de la marine, à divers endroits, au ministère de la production de défense.

Le PRÉSIDENT: Nous allons nous en occuper un peu plus loin, vraisemblablement, lorsqu'il sera question de la production de défense.

La page 297 est-elle approuvée ?

(Assentiment.)

Le PRÉSIDENT: A la page 298: personnel civil, encore une fois. Avez-vous des questions à poser ou bien la page est-elle approuvée ?

M. SMITH *(Calgary-Sud)*: Monsieur le ministre, je crois que vous avez dans toutes vos forces — et je comprends que nous sommes à traiter de la marine à l'heure actuelle — une équipe qui évalue sans cesse l'utilité du personnel, comme nous l'avons étudié dans cette page, dans le but de savoir au juste si des employés pourraient être remplacés ou s'ils ne pourraient pas être utilisés dans d'autres emplois. S'agit-il d'une équipe distincte, qui fait ce travail-là, ou bien les trois armes ont-elles à leurs services des équipes de ce genre? Pourriez-vous nous dire comment ces équipes fonctionnent ?

M. PEARKES: Il y a un comité de l'effectif qui comprend du personnel des services, des représentants des ministères et de la Commission du service civil. Ce comité fonctionne continuellement. Il s'occupe de nos divers établissements et, en moyenne, il visite un établissement à tous les trois ans.

Ce comité examine les classifications pour voir si le personnel est en nombre suffisant. Il siège de façon permanente à Ottawa. C'est un organisme permanent.

M. SMITH *(Calgary-Sud)*: Puis-je vous demander, monsieur, si ce comité détient effectivement quelque autorité, ou s'il se contente de faire des recommandations qui peuvent donner lieu à des mesures à prendre ?

M. PEARKES: Oui, le comité fait des recommandations soit aux chefs des services, soit au sous-ministre quand il s'agit du personnel civil.

M. SMITH *(Calgary-Sud)*: Est-ce une façon de procéder qui a été inaugurée récemment ou remonte-t-elle à plusieurs années ?

M. PEARKES: Je crois qu'on procède ainsi depuis un certain nombre d'années.

M. SMITH *(Calgary-Sud)*: Puis-je vous demander si vous avez étudié la fréquence avec laquelle le comité s'acquitte de ses fonctions? Vous avez dit qu'il se réunit tous les trois ans, naturellement; mais, à votre avis, est-ce assez souvent, étant donné la transformation qui se fait de nos jours?

M. PEARKES: Oui, parce que les recommandations sont envoyées, entre-temps, et les renseignements peuvent être examinés par le bureau à la suite des enquêtes qui ont été faites au préalable.

M. SMITH *(Calgary-Sud)*: Ce comité de l'effectif est composé des trois services, je suppose? S'agit-il d'une équipe composée de représentants des trois services?

M. PEARKES: Non. Chaque service délègue son propre personnel pour faire partie de ce comité. La marine a son propre bureau, l'armée aussi, de même que l'aviation.

M. SMITH *(Calgary-Sud)*: Et, monsieur le ministre, leur fonction consiste, je suppose, à vérifier le personnel et ne comporte pas les méthodes ou l'administration ou autre chose du même genre?

M. PEARKES: Oui, ils peuvent faire rapport des méthodes et de l'administration.

M. MACDONALD *(Kings)*: Monsieur le président, vers les deux tiers de la page, je remarque une rubrique plutôt intéressante. Il s'agit d'un conducteur d'auto, en U.R.S.S. Je me demande si le ministre pourrait nous renseigner là-dessus?

M. PEARKES: Ce conducteur d'auto en U.R.S.S. est au service de l'attaché militaire à Moscou.

Le PRÉSIDENT: Et, naturellement, le conducteur, au Royaume-Uni, est un conducteur du même genre.

M. MORTON: Je remarque ici un changement dans la façon de combattre les incendies. Les salaires des chauffeurs-manœuvres de chaudières ont augmenté d'environ 100 p. 100; il y a environ 40 pompiers de plus, mais les capitaines-pompiers et les lieutenants-pompiers sont à peu près les mêmes. Pouvez-vous nous expliquer cette réorganisation?

Je m'excuse, je fais erreur.

M. PEARKES: Un chauffeur est celui qui alimente les fournaises et un combattant des incendies serait appelé dans la vie civile comme un pompier.

Le PRÉSIDENT: L'un allume le feu et l'autre l'éteint.

M. PARIZEAU: Monsieur le président, je remarque qu'il y a environ 19 jardiniers. Pourriez-vous nous fournir des explications à ce sujet?

M. PEARKES: Ce sont des employés à Royal Roads, par exemple, où la marine dirige ce collège et il y a beaucoup de terrain à cet endroit-là. D'autres jardiniers sont employés à d'autres établissements de la marine où il y a des parterres et, parfois, des plates-bandes qui doivent être entretenus. Ils s'occupent plutôt d'entretien des terrains que de jardinage.

Le PRÉSIDENT: Cette page est-elle approuvée?

(Assentiment.)

Le PRÉSIDENT: Veuillez prendre la page 299, messieurs, où il est encore question du personnel civil.

M. WINCH: Au milieu de la page, on mentionne 248 communicateurs des catégories une à cinq. Pouvez-vous nous dire de quoi il s'agit?

M. PEARKES: Les 248 communicateurs représentent une nouvelle classification des commis aux transmissions du ministère de la Défense nationale. Ils étaient classés auparavant comme télétypistes, commis et dactylographes. On les appelle maintenant communicateurs. Ils avaient auparavant des catégories différentes, mais nous avons maintenant adopté le terme plus général de communicateurs. Le nombre total du personnel n'a pas augmenté. Cela représente uniquement un changement de nom de métier.

M. CARTER: Près du bas de la page, il y a quatre ouvriers en munitions de moins, et le montant est de $14,000 plus élevé. Ces travailleurs ont-ils une échelle spéciale de salaire ou reçoivent-ils une allocation spéciale?

M. PEARKES: Ce sont des employés rémunérés aux taux courants. Ils reçoivent les salaires en vigueur dans la région où ils travaillent.

M. CARTER: Oui; ce montant varie donc d'une année à l'autre?

M. PEARKES: Oui, il varie d'une année à l'autre. Si un syndicat obtient un taux de salaire plus élevé, l'effectif civil qui est employé par le service reçoit naturellement une augmentation de salaire conforme à l'augmentation dont a bénéficié le syndicat.

M. CARTER: Reçoivent-ils un salaire spécial à cause du danger inhérent à leur travail?

M. PEARKES: Salaire spécial à cause du danger?

M. CARTER: Oui.

M. PEARKES: Je ne pense pas.

M. CARTER: La dernière rubrique, monsieur le président, indique que la marine a réussi à obtenir six forgerons de plus. Je crois qu'ils étaient en voie de disparition. La marine conserve-t-elle la vie à ce métier ou est-ce simplement un nom? Je suppose qu'ils ne font plus de travail de forgerons.

M. PEARKES: Il s'agit simplement d'un nom qui est donné à un particulier qui fait du travail de forgeron. Je peux vous assurer qu'il n'y a pas de chevaux sur la liste de paie.

Le PRÉSIDENT: La page 299 est-elle approuvée, messieurs?

(Assentiment.)

Le PRÉSIDENT: Avez-vous des questions à poser au sujet de la page 300?

M. WEBSTER: Pourquoi la marine n'emploie-t-elle qu'un seul boucher? C'est à la cinquième ligne de la page.

M. HELLYER: Tous les chevaux ont été consommés.

M. PEARKES: Je crois qu'il s'agit d'un maître-boucher. La plus grande partie du travail de boucherie ou du découpage de la viande est faite par le personnel militaire, par les marins eux-mêmes. Il s'agit d'un civil employé à cette fin.

M. WEBSTER: Est-il instructeur?

M. PEARKES: J'ai l'impression qu'il s'agit plutôt d'un instructeur qui montre aux hommes comment découper la viande.

M. MACDONALD *(Kings)*: Je me demande si le ministre pourrait nous dire ce qu'est un teneur de tas?

M. PEARKES: On me pose toujours cette question.

M. WINCH: Vous confondez avec quelqu'un qui s'accroche.

M. PEARKES: C'est un aide-riveur; il s'occupe de rivetage.

Le PRÉSIDENT: Il a les mains chaudes.

M. PEARKES: De fait, il s'agit d'un apprenti riveur.

M. PARIZEAU: Le ministre pourrait-il nous dire ce qu'est un forgeron-frappeur? Je me demandais si quatre forgerons-frappeurs suffisaient pour neuf forgerons.

M. PEARKES: Il s'agit d'une appellation employée dans la marine pour désigner un apprenti forgeron. Il y a entre lui et le forgeron exactement le même rapport qu'entre le teneur de tas et le riveur.

M. WEBSTER: On trouve le mot marteleur vers le milieu de la page, également.

Le PRÉSIDENT: Poursuivons notre travail.

M. PEARKES: Un marteleur répare les outils qui servent aux réparations.

M. SMITH *(Calgary-Sud)*: Je me demande si je puis poser une question au ministre, et avec sérieux, monsieur.

Le PRÉSIDENT: Votre question se rapporte-t-elle à la page 300?

M. SMITH *(Calgary-Sud)*: Oui, monsieur Halpenny.

Des emplois sont énumérés ici, tels que poseurs de carreaux, serveuses, etc. Ne serait-il pas plus économique ou le ministère ne ferait-il pas preuve d'un meilleur sens des affaires, s'il essayait de donner par contrat une quantité beaucoup plus considérable de ce genre de travail plutôt que de tâcher de retenir les services de travailleurs semi-spécialisés et, dans plusieurs cas, de travailleurs spécialisés dans les cadres du ministère? Je reconnais qu'il est nécessaire d'avoir une certaine souplesse dans les services et qu'il faut souvent avoir de ces travailleurs sur les lieux; mais ne vaut-il pas beaucoup mieux d'accepter le principe des travaux exécutés en vertu de contrats, comme vous en accordez beaucoup également?

M. PEARKES: Nous essayons de garder l'équilibre. Il faut avoir quelques-uns de ces gens de métier disponibles en tout temps. C'est quand nous accordons des contrats qu'il se produit des fluctuations. Nous cherchons, en réalité, à trouver ou à établir un juste équilibre. C'est une des tâches auxquelles s'emploie constamment le bureau que nous avons établi.

M. SMITH *(Calgary-Sud)*: Je suppose que c'est nécessaire, mais je reviens à la question des poseurs de carreaux, des tailleurs et des tailleuses. N'est-ce pas un principe accepté qu'en ce qui a trait au ministère de la Défense, on peut en général faire exécuter ce travail à un prix moins élevé pour le ministère et pour le gouvernement en le faisant faire par contrat? Ou bien est-ce un mauvais principe?

M. PEARKES: Ce principe s'est appliqué aux chantiers maritimes. Nous essayons de faire exécuter les réparations courantes par le personnel permanent afin qu'il soit toujours disponible pour ce genre de travaux. Mais, lorsque le travail change et augmente, il faut en faire faire par contrat. Une certaine quantité de travail est accomplie dans les chantiers maritimes. Nous avons passablement de matériel et de machines dans ces chantiers maritimes, et nous tâchons de les utiliser pleinement. L'effectif, toutefois, n'est pas suffisant pour s'acquitter de tout le travail requis, de sorte que d'autres travaux comme la construction des navires sont confiés aux chantiers de construction, qui sont naturellement des entreprises commerciales.

Le PRÉSIDENT: Avez-vous d'autres questions à poser au sujet de la page 300? A la page 301, il s'agit encore du même groupe, c'est-à-dire du personnel civil.

M. WEBSTER: Pourquoi y a-t-il augmentation du nombre de peintres qui font des travaux au pinceau?

Le PRÉSIDENT: C'est à peu près à la cinquième ligne.

M. PEARKES: Il s'agit ici, encore une fois, de nouveaux emplois qu'occasionne le nouveau régime qui consiste à faire entrer tous les emplois comme catégorie générale dans la marine pour ensuite les répartir entre les différents métiers. On a tenté de rattacher ces métiers aux métiers de la vie civile ordinaire.

M. CHAMBERS: Je remarque ici un certain nombre de serveuses et je remarque également que nous avons eu aussi un grand nombre de préposés au service d'alimentation. Y a-t-il une différence?

Le contre-amiral R. A. WRIGHT *(contrôleur de la marine)*: Oui; une serveuse sert simplement aux tables, tandis qu'un préposé au service d'alimentation fait plutôt partie du personnel du garde-manger.

Le PRÉSIDENT: Avez-vous d'autres questions à poser sur la page 301?

M. WEBSTER: Ces serveuses se trouvent à Royal Roads et dans les différentes casernes, à Esquimalt et à Halifax?

M. PEARKES: Oui, elles se trouvent dans les postes des côtes. Elles ne naviguent pas.

M. CHAMBERS: Je remarque un grand nombre de monteurs. Remplacent-ils aussi les présidents de comités?

Le PRÉSIDENT: Le mercredi seulement. Avez-vous d'autres questions à poser sur la page 301? Page 302?

M. CARTER: Le ministre a dit qu'il n'y a pas de chevaux sur la liste de paie, mais je vois qu'il y a des hommes de petites chaudières. Où sont-ils employés?

M. PEARKES: Ils sont employés près des petites chaudières.

M. WEBSTER: Ils ont tous été recrutés à Terre-Neuve, n'est-ce pas, monsieur?

M. CARTER: Sont-ils utilisés dans les cours pour aider au chargement des navires?

M. PEARKES: Oui.

M. CARTER: Pourquoi n'y en a-t-il que deux?

Le PRÉSIDENT: Parce qu'il n'y a que deux petites chaudières.

M. PEARKES: Nous nous tirons très bien d'affaire avec deux seulement et point n'est besoin d'en augmenter le nombre. Le comité de l'effectif n'a pas recommandé d'augmenter le nombre de préposés aux petites chaudières.

Le PRÉSIDENT: Avez-vous d'autres questions à poser au sujet de la page 302?

M. WINCH: Dans la partie inférieure de la page, nous trouvons plusieurs rubriques différentes.

Le PRÉSIDENT: Préférez-vous que nous les examinions une par une?

M. HELLYER: Non, prenons-les en bloc.

Le PRÉSIDENT: Très bien.

M. WINCH: J'aimerais demander si on a étudié de façon sérieuse les moyens à prendre pour réduire les frais de voyage et de déménagement? Je vois que le montant atteint $5,660,000 cette année, ce qui représente une augmentation par rapport à l'an dernier.

Le PRÉSIDENT: L'augmentation est de $166,000 pour les frais de voyage et de déménagement.

M. WINCH: C'est beaucoup d'argent pour les voyages et les déménagements.

M. PEARKES: Ce crédit comprend les frais de voyage des militaires et des civils, y inclus les frais de déménagement des meubles et des effets des militaires et des personnes à leur charge lorsque les déplacements sont autorisés.

L'augmentation est le résultat de l'accroissement prévu d'un pour cent dans le personnel militaire.

Naturellement, les tarifs de tous les genres de voyages ont subi des augmentations générales.

Nous avons réduit ou restreint le montant payé à l'égard des déménagements locaux, c'est-à-dire lorsque les militaires demeurent au même poste. Quant à l'ensemble des déménagements eux-mêmes, il y a une augmentation de $166,000.

Je peux vous en donner la répartition, si vous le désirez. Le déménagement des militaires, y compris les personnes à leur charge et leurs effets, a coûté $3,365,000.

Il y a aussi les déplacements temporaires, c'est-à-dire lorsque des militaires s'éloignent provisoirement de leur foyer; cela représente $997,000.

Il y a, en outre, les déplacements qu'occasionne l'assistance à divers cours, tant au Canada qu'à l'étranger; cela représente $441,000.

Il y a ensuite le transport des militaires en congé, des nouvelles recrues et les voyages et allocations des civils. Cela comprend le transport des enfants qui se rendent à l'école ou qui en reviennent.

Il faut fournir le transport, habituellement par autobus; les frais s'élèvent à quelque $3,000 pour les enfants à charge.

Il y a ensuite le transport des cadets des trois armes à Royal Roads, qui est dirigé par la marine.

M. WINCH: Nous parlons exclusivement de la marine, c'est tout; et pourtant nous avons plus de $5,500,000 pour les frais de voyage et de déménagement. Je ne sais pas. Il me semble qu'il y a un endroit au moins où une étude spéciale devrait être faite. Lorsque l'on prend les trois armes en bloc, le montant dépensé pour le transport est énorme.

M. SMITH *(Calgary-Sud)*: En ce qui a trait aux publications . . .

Le PRÉSIDENT: Je vous prie de m'excuser. Votre question se rapporte-t-elle aux frais de voyage?

M. SMITH *(Calgary-Sud)*: Non, elle ne s'y rapporte pas.

Le PRÉSIDENT: Avez-vous fini, monsieur Winch?

M. WINCH: J'aimerais poser une dernière question: a-t-on fait une étude spéciale afin de découvrir si ces voyages et ces déménagements sont nécessaires ou s'ils ne le sont pas?

M. PEARKES: Oui, il y a eu une réduction considérable au cours des deux dernières années.

L'an dernier, en réalité, une somme de $5,530,228 a été dépensée. Nous surveillons la situation de notre mieux.

M. SMITH *(Calgary-Sud)*: Je me demande si l'on pourrait nous fournir des explications au sujet des économies prévues par suite de départs et du retard à recruter du personnel?

M. ARMSTRONG: Le montant brut qui se trouve sur la ligne au-dessus, est le total de l'effectif. Ces effectifs ne sont jamais remplis complètement à cause des départs parmi les membres du personnel et ainsi de suite. C'est pourquoi, aux fins des prévisions de dépenses, il y a une déduction, que vous voyez à la même ligne, par rapport au total brut.

La déduction est un peu moins considérable, cette année, parce que les effectifs ont été plus près d'être remplis complètement qu'ils ne l'avaient été l'année précédente. Nous nous attendons donc à avoir des frais un peu plus élevés, étant donné que les effectifs seront plus près d'être complétés entièrement qu'ils ne l'étaient l'année dernière.

M. SMITH *(Calgary-Sud)*: Prévoyez-vous ou avez-vous eu une diminution des frais de recrutement, — si ma question ne va pas à l'encontre du règlement, — à la suite des efforts que vous avez déployés pour fusionner le recrutement des militaires?

Le PRÉSIDENT: Nous faisons paraître ces renseignements relatifs au recrutement, et je proposerais que nous réservions votre question jusqu'à ce moment-là. Nous pourrions peut-être en parler de nouveau au sujet du premier crédit, si vous le désirez.

Je crois que vous aviez des questions à poser, monsieur Hellyer?

M. HELLYER: Oui.

Le ministre pourrait-il nous donner une idée de la durée utile des destroyers-escorteurs?

M. PEARKES: Vingt ans. Elle peut se prolonger de cinq autres années, si des réparations importantes sont faites. Toutefois, la durée estimative des destroyers-escorteurs est de vingt ans.

M. HELLYER: Ce n'est pas beaucoup plus que l'estimation de la marine des États-Unis pour ses destroyers; elle varie d'environ 14 à 18 ans.

M. PEARKES: Eh bien, il y a une différence dans la méthode de calcul.

M. HELLYER: Le ministre est-il d'avis que ces destroyers-escorteurs . . .

Le PRÉSIDENT: Un instant, s'il vous plaît, monsieur Hellyer; je suis perdu. Où est-il question des destroyers-escorteurs à la page 302? Je crois que vous vous trompez complètement de page. C'est probablement plus loin.

M. HELLYER: C'est à la page 304, pardon.

M. WINCH: Au sujet de la page 302, monsieur le président, pourrions-nous avoir une brève explication au sujet du papier et des fournitures de bureau? Il y a augmentation, à ce que je vois.

N'est-il pas possible d'éliminer une partie de cette paperasse et de ces formalités, qui, d'après ce que me disent des membres du service, est très souvent absolument inutile; malgré cela, je remarque qu'il y a augmentation au lieu d'une diminution.

A-t-on jamais entrepris une enquête sur l'efficacité dans le but de découvrir si l'on pourrait faire des économies dans ce domaine?

M. PEARKES: Oui, il y a une légère augmentation, cette année, due à l'acquisition de certaines machines à calculer, et nous espérons que ces machines vont contribuer à faire diminuer les prévisions de dépenses, à l'avenir, en ce qui a trait à cette affectation.

Toutefois, en ce qui concerne une bonne partie de ce travail, il nous faut un grand nombre de rapports pour que la comptabilité marche bien, et nous devons les fournir à plusieurs autres ministères du gouvernement.

Le PRÉSIDENT: Quelle proportion du total est dépensée pour le matériel? Avez-vous ces renseignements sous la main?

M. PEARKES: Le montant qui, de fait, est dépensé pour la papeterie et les formules s'élève à $750,000; les machines à calculer, $210,000; les achats de fournitures de bureau, $96,300; le matériel destiné au curateur naval, $100,000; les livres, dessins et devis, $68,500. Voilà les principaux postes.

Le PRÉSIDENT: Avez-vous d'autres questions à poser?

M. HELLYER: Ces affectations comprennent-elles des subventions aux bibliothèques militaires?

M. PEARKES: Oui; il en sera question à la page 303, sous le titre « toutes autres dépenses ».

Le PRÉSIDENT: Nous y serons dans une minute.

M. SMITH *(Calgary-Sud)*: Pourriez-vous nous donner une répartition de la somme qui atteint presque 5 millions et qui est consacrée au matériel et aux approvisionnements divers? J'aimerais tout simplement avoir des détails sur les principaux articles.

M. PEARKES: Oui. Matériel servant aux réparations de navires et à l'entretien des bâtiments, $2,500,000; articles généraux de consommation, $1,874,000; matériel de lutte contre les incendies, $140,000; fournitures d'emballage et de conservation, $150,000. Voilà les principaux articles.

Il y a un montant de $75,000 pour les frais de livraison, la douane et l'accise.

Il y a une diminution de $166,000 cette année.

Le PRÉSIDENT: Avez-vous d'autres questions à poser?

M. MORTON: Je remarque que l'effectif constant de la marine demeure à peu près le même; mais, si on le compare à celui des autres armes, vous remarquerez que l'armée est réduite d'environ 1,000 et l'aviation d'environ 400.

A-t-on étudié la possibilité de diminuer le personnel de la marine?

M. PEARKES: Non, je ne crois pas qu'il y ait quelque espoir de diminuer le moindrement les effectifs de la marine aussi longtemps que nous aurons les obligations

actuelles. Nous avons à peine le personnel suffisant pour assurer la marche des navires en cas d'urgence.

M. CHAMBERS: Il s'agit du personnel civil.

M. PEARKES: Du personnel civil. Parlez-vous du personnel civil?

M. MORTON: Oui, pardon; j'aurais dû préciser.

M. PEARKES: Naturellement, nous avons plus de navires en service, cette année, que nous en avions l'an dernier.

Le PRÉSIDENT: Avez-vous beaucoup de civils à bord des navires?

M. PEARKES: Non, nous n'avons pas de civils à bord des navires; ils sont requis pour l'entretien.

M. CHAMBERS: S'agit-il d'un état de choses temporaire ou bien vous attendez-vous, d'ici un an ou deux, à pouvoir diminuer le personnel civil?

M. PEARKES: Monsieur Armstrong désire peut-être répondre à votre question.

M. ARMSTRONG: Je puis dire, à ce propos, que le même genre d'enquête que celle qui a été mentionnée par le ministre est entrepris à l'égard de la marine, de l'armée et de l'aviation. Bien que l'effectif demeure le même, il y a eu des transferts aux effectifs constants d'une rubrique qui auparavant se rapportait aux emplois occasionnels. Il en est résulté une diminution du montant qui, autrement, aurait été nécessaire pour les réparations de navires. Ainsi, bien que les chiffres semblent les mêmes, il y a eu, de fait, à cause de cela, une réduction de quelque 200 à 250 personnes, 200 à 250 emplois dans l'effectif qui ne figurent pas pour la raison que je viens d'expliquer. Cela se reflète dans une diminution ailleurs.

Le PRÉSIDENT: Avez-vous d'autres questions à poser au sujet de la page 302?

M. WEBSTER: Je remarque par le cinquième article à partir du bas de la page 302 que le montant affecté au carburant est inférieur de $1,500,000 dans les prévisions de cette année.

Est-ce à cause d'une réduction du prix du carburant ou y a-t-il une autre raison?

M. PEARKES: Si je ne me trompe, il y a eu une réduction de 35c. pour le carburant, et il y a eu moins de voyages. En outre, l'an dernier, il y avait une affectation considérable en vue de constituer une réserve de carburant.

M. CARTER: Dans le matériel d'exposition, les annonces et les films, s'agit-il de films destinés à la formation ou tout simplement de films d'annonces?

M. PEARKES: Ce sont des films sur la marine de guerre. Un film a été produit au sujet du plan régulier de formation des officiers; c'est la contribution de la marine à cette fin.

M. SMITH *(Calgary-Sud)*: Puis-je poser une question qui complète cette dernière question, monsieur le président?

Le PRÉSIDENT: Certainement.

M. SMITH *(Calgary-Sud)*: Monsieur le ministre, ne croyez-vous pas que le montant consacré au matériel d'exposition, annonces, films, radio et étalage, devrait être inclus dans les dépenses relatives au recrutement?

M. PEARKES: Il est compris dans les frais de recrutement.

M. SMITH *(Calgary-Sud)*: Puis-je demander quelle proportion de ce montant a été dépensée?

M. PEARKES: Le montant total, l'an dernier, était de $200,000 et, là-dessus, $197,455 ont été dépensés.

Le PRÉSIDENT: Avez-vous d'autres questions à poser, monsieur Carter, sur ce sujet-là?

M. CARTER: Pas sur le même sujet, monsieur le président, mais à la même page.

Le PRÉSIDENT: Allez-y.

M. CARTER: J'aimerais m'enquérir des commissionnaires; en employez-vous le même nombre qu'auparavant?

M. PEARKES: Il y a eu quelque réduction dans le nombre de commissionnaires; mais la rubrique des commissionnaires inclut des gens comme les instituteurs et le nombre de ces derniers a augmenté considérablement.

L'augmentation comprend une somme de $240,000, soit la part du ministère destinée aux traitements des instituteurs des écoles que fréquentent les enfants des marins.

Cette augmentation a été nécessitée par le relèvement qui a été accordé aux instituteurs de la Nouvelle-Écosse à la suite d'ententes conclues avec les autorités provinciales. Nous devons verser les mêmes traitements aux instituteurs qui enseignent dans nos propres écoles, que ceux que verse la province où les écoles sont établies. Le traitement versé n'est pas de notre compétence.

M. CARTER: Y a-t-il des commissionnaires qui, de fait, sont employés comme instituteurs?

M. PEARKES: Aucun commissionnaire n'est employé comme instituteur, mais des instituteurs sont inclus sous cette rubrique. Comme vous le voyez, la rubrique a pour titre « Corps des commissionnaires et autres services ».

M. CARTER: Je comprends.

Le PRÉSIDENT: Tandis que nous en sommes aux services professionnels et spéciaux, avez-vous d'autres questions à poser au sujet des commissionnaires, des architectes, médecins et dentistes consultants, car je crois que nous aurions mieux fait d'examiner cela article par article? La façon actuelle de procéder prête plutôt à confusion. Avez-vous d'autres questions à poser là-dessus?

M. HELLYER: La marine publie-t-elle quelque chose relativement aux jeux et aux loisirs dans le genre de ce que publie l'aviation?

M. PEARKES: La marine publie le *Crow's-Nest* qui est un magazine. Je crois qu'elle publie probablement aussi des brochures qui ont trait à la culture physique et à d'autres genres d'activité.

Le PRÉSIDENT: La page est-elle approuvée, messieurs?

(Assentiment.)

Le PRÉSIDENT: Nous en sommes à la page 303, toujours au même crédit. Réparation et entretien des bâtiments et ouvrages, y compris les terrains. Est-ce approuvé, messieurs?

(Assentiment.)

Le PRÉSIDENT: Location de terrains, bâtiments et ouvrages; le montant passe de $80,000 à $100,000. Ce montant est-il approuvé?

(Assentiment.)

Le PRÉSIDENT: Réparation et entretien du matériel; le montant passe de $26,627,986 à $30,275,000. Monsieur Hellyer, est-ce à ce sujet que vous désiriez poser des questions?

M. HELLYER: Non, ce n'est pas à la page 303.

Le PRÉSIDENT: Ce montant est-il approuvé, messieurs?

(Assentiment.)

Le PRÉSIDENT: Services de ville: de 2 millions de dollars à $2,800,000. Avez-vous des questions à poser, messieurs? Le montant est-il approuvé?

(Assentiment.)

Le PRÉSIDENT: Pensions, pensions de retraite et autres prestations pour services personnels: les chiffres sont à peu près les mêmes. Le montant est-il approuvé, messieurs?

(Assentiment.)

Le PRÉSIDENT: Toutes autres dépenses. Sont-elles approuvées?

(Assentiment.)

Le PRÉSIDENT: Le reste de la page 303 a trait à la réserve de la marine royale du Canada, en bloc. Avez-vous des questions à poser, messieurs?

M. SMITH *(Calgary-Sud)*: Monsieur le président, je me demande si nous pourrions poser au ministre une question d'ordre général. J'ai l'intention de poser la même question lorsque nous serons rendus aux cadets. Voici ma question: faites-vous passer beaucoup de réservistes ou de cadets à la marine permanente?

M. PEARKES: Je n'ai pas les chiffres exacts sous la main, mais je puis vous assurer qu'une partie très considérable du personnel qui s'enrôle dans la marine régulière a au préalable eu une formation de cadets ou de réservistes.

M. SMITH *(Calgary-Sud)*: Puis-je vous demander, monsieur, si, au cours d'une séance subséquente, vous pourriez nous fournir des chiffres, car je crois que cela serait utile aux trois armes? Je ne fais que vous signaler la chose, en ce moment. Je crois que ces chiffres sont disponibles.

M. PEARKES: S'ils sont disponibles, nous allons les obtenir; mais je ne suis pas du tout certain qu'ils le soient.

Le PRÉSIDENT: Avez-vous d'autres questions à poser au sujet de la page 303?

M. PEARKES: J'ai ici les chiffres relatifs aux cadets de la marine. Environ 10 p. 100 des nouvelles recrues de la marine royale du Canada ont reçu une formation de cadets de la marine, d'après ce que nous en savons. Je ne crois pas que nous puissions obtenir les chiffres qui ont trait aux autres armes.

Le PRÉSIDENT: Avez-vous d'autres questions à poser au sujet de la réserve de la marine royale du Canada, à la page 303? La page est-elle approuvée?

(Assentiment.)

Le PRÉSIDENT: Le reste du crédit va jusqu'à la rubrique où vous voyez le titre « Construction ou acquisition de bâtiments, ouvrages, terrains et matériel important ». Au-dessus de ce crédit, nous avons les frais de voyage et de déménagement; les salaires civils, les cadets de la marine. Avez-vous des questions à poser?

M. CHAMBERS: Je me demande si le ministre pourrait nous donner les chiffres relatifs à l'effectif des cadets de la marine pour cette année et l'an dernier?

Le PRÉSIDENT: Il s'agit des cadets de la marine royale du Canada.

M. PEARKES: Au 31 décembre 1959, les inscrits étaient de 10,201 cadets et de 1,115 officiers. Je n'ai pas sous la main les chiffres de l'an dernier.

Le PRÉSIDENT: Avez-vous d'autres questions à poser au sujet des cadets de la marine ou le crédit est-il approuvé?

(Assentiment.)

Le PRÉSIDENT: Nous en sommes maintenant à la construction; il s'agit d'un nouveau crédit, messieurs. C'est le crédit n° 221, construction ou acquisition de bâtiments, ouvrages, terrains et matériel important. La première rubrique est la suivante: l'acquisition et construction de bâtiments et ouvrages, y compris achat de terrains: achat de propriétés immobilières (terrains et bâtiments); le montant passe de $50,000 à $125,000. Avez-vous des questions à poser, messieurs?

Crédit 221. Construction ou acquisition de bâtiments, ouvrages, terrains et matériel important ..... $ 74,259,000

M. HELLYER: Si la vente des terrains entre dans ce crédit, je me demande si le ministre pourrait nous donner les derniers détails sur le centre d'achats du parc Shannon?

M. ARMSTRONG: Je peux probablement répondre à cette question. Les ententes relatives au centre d'achat sont toujours en cours, même si la construction n'est pas encore commencée. Jusqu'ici on a effectué des travaux de nivellement et peut-être d'excavation. La *Maritime Developments Limited,* qui a entrepris la construction du

centre d'achat, a éprouvé de la difficulté à faire passer un bail pour la grande épicerie-boucherie. Cela a retardé la marche des affaires dans une certaine mesure. J'ai eu un entretien avec le directeur de la compagnie il y a environ deux semaines. Il m'a dit qu'il espère mettre l'affaire en branle d'ici un mois environ.

M. HELLYER: Cette compagnie est-elle le premier acheteur?

M. ARMSTRONG: La première transaction n'a pas été faite avec cette compagnie. L'entente a résulté d'une cession de la part de la première compagnie.

M. HELLYER: La première entente ne comportait, en cas de défaut ou de faillite, aucune clause protectrice qui aurait annulé cette entente?

M. ARMSTRONG: Il y avait deux clauses protectrices dans l'entente; la première stipulait que le terrain n'était disponible qu'à la condition d'y construire un centre d'achat et la seconde que la construction devait être commencée dans une période déterminée.

M. HELLYER: De fait, le centre d'achat n'a pas été commencé dans la période déterminée.

M. ARMSTRONG: C'est un sujet qu'on peut mettre en doute. On a conclu un contrat à l'égard de travaux d'amélioration sur le terrain afin de construire le centre d'achat dans le délai prescrit.

M. HELLYER: Mais il y a une grande différence entre l'octroi d'un contrat et le commencement de la construction.

M. ARMSTRONG: On a fait des travaux sur le terrain, mais aucun immeuble n'a été commencé.

M. HELLYER: Lorsqu'on a manqué aux engagements, le ministère ne pouvait-il pas annuler le contrat et demander des soumissions.

M. ARMSTRONG: Oui. Cela aurait été possible. Il va sans dire que le ministère était intéressé à la construction d'un centre d'achat. Il y a quelques années, on a annoncé une proposition visant à construire un centre d'achat dans cette région. Si je m'en souviens bien, c'était il y a deux ou trois ans et aucune soumission n'a été présentée et personne ne semblait intéressé à construire un centre d'achat à cet endroit.

M. HELLYER: Mais la première proposition ne comportait que la location du terrain?

M. ARMSTRONG: Oui.

M. HELLYER: En aucune occasion le ministère n'a demandé de soumissions?

M. AMSTRONG: Le ministère n'a demandé aucune soumission à l'égard de cette entreprise particulière. Une entente a été conclue avec la première compagnie qui a entrepris de construire le centre d'achat et le terrain a été cédé à cette compagnie à condition de servir à un centre d'achat.

M. HELLYER: Lorsque la première compagnie n'a pas rempli ses engagements, le ministère a-t-il cru qu'il n'y avait à ce moment-là aucune raison de demander des soumissions?

M. ARMSTRONG: Même si la première compagnie a en définitive fait faillite, elle a cédé ou transféré le contrat avant sa faillite.

M. HELLYER: Et le contrat pouvait être cédé sans aucune considération?

M. ARMSTRONG: Non. Nous estimions qu'il pouvait être cédé avec la simple autorisation du ministère de la Défense nationale.

M. HELLYER: Mais, à ce moment-là, vous n'estimiez pas qu'il y allait de l'intérêt public de demander des soumissions ou de nouvelles estimations?

M. ARMSTRONG: Nous n'avons pas décidé de le faire; non.

Le PRÉSIDENT: Construction de bâtiments et ouvrages. Le crédit a passé de $11,935,000 qu'il était l'an dernier à $5,104,000. Avez-vous des questions à poser?

M. CARTER: Cette réduction est-elle attribuable à la remise à plus tard de certains programmes? Certains programmes sont-ils différés ou certains contrats ne sont-ils pas accordés? S'agit-il d'un report des années précédentes?

M. PEARKES: Il y a un report dans une certaine mesure, oui. Certaines entreprises de construction étaient en cours en divers endroits. A Saint-Jean (Terre-Neuve), des travaux de construction de $100,000 étaient en marche.

Le PRÉSIDENT: Avez-vous d'autres questions à poser au sujet des bâtiments et ouvrages? Le crédit est-il approuvé?

(Assentiment.)

Le PRÉSIDENT: Acquisition de matériel important: navires.

M. HELLYER: Monsieur le ministre, je me demande si vous pourriez nous donner un petit renseignement au sujet de l'efficacité des destroyers-escorteurs, s'ils devaient affronter les sous-marins les plus perfectionnés de tout ennemi possible.

M. PEARKES: Je puis vous assurer que nos destroyers-escorteurs de la marine royale du Canada sont classés parmi les meilleurs navires de surface pour la chasse aux sous-marins de n'importe quelle marine au monde. Ils sont pourvus de l'équipement le plus perfectionné qu'on puisse trouver pour la détection et la destruction des sous-marins. J'étais présent lorsque des officiers supérieurs d'autres marines, en autres celles de l'Angleterre et des États-Unis, ont visité nos navires et je n'ai rien entendu d'autre que des éloges à l'égard du genre de navires et de l'équipement qui se trouve sur ces navires.

M. HELLYER: Est-ce possible pour les sous-marins les plus nouveaux de manœuvrer au delà du rayon de destruction de n'importe quel navire de surface? En d'autres termes, les derniers sous-marins peuvent-ils distancer n'importe quel navire de surface?

Le PRÉSIDENT: Les sous-marins les plus nouveaux de quelle marine?

M. HELLYER: N'importe quelle marine, sauf la nôtre.

M. PEARKES: Nous n'avons aucun sous-marin dans notre marine canadienne ou attaché à la marine canadienne qui pourrait distancer nos navires de surface.

M. HELLYER: Je crois que je peux m'en rendre compte.

M. PEARKES: Vous pouvez vous fier aux vitesses qui sont données dans des manuels comme *Jane's Fighting Ships*. Je crois que vous constaterez que nos destroyers-escorteurs peuvent atteindre une plus grande vitesse que n'importe quel sous-marin en service à l'heure actuelle.

M. HELLYER: A l'heure actuelle; cela ne s'applique pas nécessairement aux derniers sous-marins construits, y compris les sous-marins à propulsion nucléaire.

M. PEARKES: Pas nécessairement; mais, à mon avis, il n'y a à l'heure actuelle aucun sous-marin qui possède une vitesse aussi grande ou plus grande que celle de nos navires de surface.

M. HELLYER: Y a-t-il aussi un problème de profondeurs avec ce dernier genre de sous-marin? Si on construit des sous-marins à propulsion nucléaire qui s'attaqueront à nous, sera-t-il difficile de les atteindre en eaux profondes.

M. PEARKES: Oui. Il existe un nombre considérable de problèmes lorsqu'il s'agit de localiser les sous-marins en diverses profondeurs et de les détruire.

M. HELLYER: Les Russes . . . mais le ministre préfère peut-être ne pas répondre. Toutefois, d'après certains renseignements publiés, il semblerait que la marine russe aurait construit ou construit actuellement des sous-marins atomiques. Quelles dispositions avons-nous prises pour faire face à ces sous-marins? Ainsi, par exemple, projetons-nous d'acquérir des sous-marins anti-sous-marins?

Le PRÉSIDENT: Voulez-vous dire en 1960-1961?

M. PEARKES: Aucune somme n'a été prévue dans ces prévisions de dépenses pour l'acquisition de sous-marins; mais on a entrepris une étude de divers genres de sous-marins et des sommes ont été prévues pour la poursuite de cette étude.

M. HELLYER: Avez-vous discuté avec le très honorable Watkinson la possibilité d'échanger des sous-marins atomiques avec l'Angleterre?

M. PEARKES: Non. Je suis certain que l'Angleterre ne possède aucun sous-marin atomique qu'elle serait prête à échanger contre les nôtres.

Le PRÉSIDENT: Pourrions-nous nous en tenir à l'acquisition de matériel.

M. HELLYER: Le ministre est-il d'avis que nous devrions acquérir du matériel atomique pour la marine royale du Canada, si nous voulons qu'elle joue son rôle efficacement pendant la prochaine décennie?

M. PEARKES: A l'heure actuelle, la marine royale du Canada ne possède aucun moyen de lancer des armes atomiques.

M. HELLYER: Le ministre croit-il qu'il sera nécessaire de nous procurer ces armes afin de faire face à la menace des sous-marins atomiques?

Le PRÉSIDENT: Monsieur Hellyer, puis-je vous faire remarquer que nous étudions les prévisions de dépenses de 1960-1961.

M. HELLYER: Monsieur le président, avec tout le respect que je vous dois . . .

Le PRÉSIDENT: Un instant, je vous prie. Je suis président du Comité et, si vous n'aimez pas la façon dont je m'acquitte de mes fonctions, il y a une seule chose que vous puissiez faire, c'est de proposer que je sois démis; mais aussi longtemps que je serai président, je présiderai. A l'heure actuelle, nous discutons de l'acquisition de matériel pour l'année 1960-1961.

M. HELLYER: A mon avis, vous ne pouvez pas dire que la discussion des prévisions de dépenses aux fins de la défense doit se limiter aux choses pour lesquelles des sommes sont prévues dans le budget. Cela est inconcevable. Nous pouvons demander pourquoi . . .

Le PRÉSIDENT: Vous pouvez demander la raison, mais nous ne construisons pas de sous-marins à propulsion nucléaire, à l'heure actuelle.

M. HELLYER: C'est très bien, mais le ministre a laissé entendre qu'une étude était en cours et nous aimerions savoir s'il se peut que nous fassions l'acquisition de sous-marins de ce genre.

Le PRÉSIDENT: Où se trouve l'affectation relative à l'étude?

M. CHAMBERS: Ce genre de question ne peut être conforme au Règlement que lors de l'étude du premier crédit qui traite de la ligne de conduite générale.

M. HELLYER: Il y a une autre « exigence » à la procédure que vous avez vous-même exposée au début de cette séance.

Le PRÉSIDENT: Je suis « gréeur » et il est « gréeur ». Qu'est-ce que vous êtes?

M. CHAMBERS: Il est « teneur de tas ».

M. WEBSTER: Il est « marteleur »!

M. HELLYER: Je pose des questions et j'essaie d'obtenir des renseignements.

Le PRÉSIDENT: Le premier crédit est laissé en suspens et vous pourrez obtenir tous les renseignements que vous désirez lorsque nous y reviendrons.

M. HELLYER: Monsieur le ministre, j'aimerais savoir quelles sont les recherches ou les travaux techniques faits par la marine royale du Canada pour mettre au point des torpilles ou des grenades sous-marines radio-guidées qui pourraient être efficacement utilisés en eaux profondes contre les sous-marins les plus perfectionnés?

Le PRÉSIDENT: Un instant, monsieur Hellyer. La rubrique que nous étudions actuellement porte sur l'acquisition de matériel important et non sur les grenades sous-marines.

M. HELLYER: Si vous regardez le début du paragraphe, vous constaterez que le titre « acquisition de matériel important » est placé en retrait dans la marge de gauche et que tous les sous-titres sont de la même famille.

Le PRÉSIDENT: Oui, mais nous nous occupons des navires dans le moment.

M. HELLYER: Ces engins sont parfois lancés des navires.

Le PRÉSIDENT: Ils sont ordinairement lancés des navires. Avez-vous des questions à poser au sujet des dépenses à l'égard des navires? Elles passent de 29 millions de dollars à 40 millions. Si vous n'avez pas de questions, pouvons-nous approuver le crédit?

M. CARTER: J'aimerais poser une question à ce sujet. A-t-on songé à collaborer avec les États-Unis au sujet de la mise au point et de l'usage de sous-marins de guerre atomiques ou du type classique? Je veux parler des sous-marins anti-sous-marins?

M. PEARKES: Nos stations de recherches font beaucoup de travaux de recherche sur les embarcations sous-marines. Tous les renseignements que nous possédons sont mis à la disposition des États-Unis et du Royaume-Uni et nous procédons à un échange de renseignements; ainsi, nous avons pu réaliser beaucoup de progrès dans ce domaine.

M. CARTER: Serait-il possible de faire l'intégration de sous-marins ordinaires aux sous-marins atomiques? Je veux dire, serait-il possible de prendre un sous-marin anti-sous-marin du type classique et de l'intégrer aux sous-marins atomiques?

M. PEARKES: Je ne vois pas comment vous pourriez intégrer un sous-marin ordinaire à un sous-marin atomique.

M. WEBSTER: Il veut les accoupler!

M. PEARKES: Ils sont complémentaires, l'un par rapport à l'autre. Il y a les sous-marins ordinaires qui sont un genre de navire très utile pour la guerre sous-marine.

M. CARTER: Ce que je veux savoir, c'est si les deux genres sont réellement nécessaires comme moyen de défense contre les sous-marins.

M. PEARKES: Les deux genres sont utilisés par certaines marines. Les États-Unis se servent des deux genres.

M. WINCH: Dans les exercices qui ont eu lieu, dans quelle mesure les destroyers en question ont-ils pu localiser et détruire un sous-marin, l'empêcher de se mettre en position pour tirer un projectile atomique, ce dont certains sous-marins sont capables maintenant? Au cours de l'exercice, les destroyers ont-ils pu efficacement repérer, situer et détruire ces sous-marins?

M. PEARKES: L'OTAN a fait un certain nombre d'exercices de concert non seulement avec la marine des États-Unis mais aussi avec celle de l'Angleterre et certaines autres marines qui font partie de l'OTAN. Les rapports que j'ai reçus font à maintes reprises mention de l'efficacité de nos navires de surface. Ces navires de surface travaillent en collaboration avec les avions, les hélicoptères et les sous-marins pour découvrir les sous-marins censément ennemis.

M. SMITH *(Calgary-Sud)*: Pourrais-je poser une autre question à ce sujet?

Le PRÉSIDENT: Oui, monsieur Smith?

M. SMITH *(Calgary-Sud)*: D'après d'autres sources, l'écart entre le sous-marin ennemi possible et le navire de surface employé actuellement dans le monde occidental est important, ce qui est un terme assez significatif. Vous semblez ne pas être de cet avis, et vous croyez que l'écart est relativement petit entre les navires de surface comme le *Restigouche* ou le *Saint-Laurent,* aidés de l'aviation, et les navires sous-marins de la Russie.

M. PEARKES: A mon avis, pour offrir une défense aussi efficace que possible contre les sous-marins ennemis, il faut recourir à une variété d'équipement de défense. Les navires de surface sont certainement un de ces éléments. S'ils travaillent de concert avec d'autres sous-marins et avec l'aviation, ils sont plus efficaces que s'ils travaillent seuls. C'est l'une des raisons pour lesquelles nous avons tant insisté sur notre commandement aérien de la marine, où notre appareil Argus collabore le plus étroitement possible avec nos navires de surface.

M. SMITH *(Calgary-Sud)*: Je suppose que vous êtes alors convaincu que la conjugaison d'aéronefs et de navires de surface que nous avons aujourd'hui est en mesure de faire face à une attaque possible de la part d'une flotte de sous-marins ennemis?

M. PEARKES: Je suis certain que la conjugaison de nos navires de surface et de nos aéronefs peut jouer un rôle très important dans la détection et la destruction des sous-marins. Je suis presque certain que si des sous-marins menaçaient notre littoral de l'Atlantique, le commandant suprême des forces alliées de l'Atlantique (SACLANT) pourrait nous fournir des sous-marins de la marine des États-Unis afin de suppléer à nos navires de surface.

M. WEBSTER: Monsieur le président, je me demande si c'est maintenant le moment de poser la question que j'ai posée au début de la séance? Le ministre pourrait-il me dire combien de destroyers-escorteurs il espère avoir à la fin du programme de construction actuel.

M. PEARKES: Nous avons en construction six navires de la classe du *Restigouche;* sept navires de ce genre ont été armés l'an dernier et on a prévu sept navires de la classe du *Saint-Laurent.*

M. WEBSTER: Cela fait un total de vingt environ. J'aimerais poser une autre question. Pourriez-vous me dire le nombre de navires que nous nous sommes engagés à fournir à l'OTAN?

M. PEARKES: Nous nous sommes engagés à en fournir trente.

M. WEBSTER: Avez-vous l'intention de mettre les vieux navires de la classe des tribus à la disposition de cet organisme pour porter le nombre de la force à 30, vu qu'on ne projette de construire que 20 nouveaux navires?

M. PEARKES: Les trente navires comprennent le *Bonaventure* et d'autres navires de la côte de l'Atlantique, de manière à former le nombre requis.

M. HELLYER: D'après ce que vous avez dit il y a un instant, monsieur le ministre, à l'égard de l'assistance de la flotte sous-marine des États-Unis, je suppose que vous pensez qu'il serait utile d'avoir des sous-marins, mais il semble que la raison pour laquelle nous n'en avons pas c'est le coût élevé, n'est-ce pas?

M. PEARKES: Le coût des sous-marins est très élevé, surtout ceux du genre atomique.

M. HELLYER: Les destroyers-escorteurs anti-sous-marins peuvent-ils servir de bases de lancement pour les projectiles Polaris?

M. PEARKES: Je ne le crois pas, non.

M. HELLYER: Nous n'avons donc aucun navire de surface, à l'exception possible du *Bonaventure,* qui pourrait servir de base de lancement pour le projectile Polaris?

M. PEARKES: Ce n'est pas dans le programme actuel de la marine canadienne de fournir des bases de lancement aux projectiles Polaris.

M. HELLYER: Quelle protection anti-avions ces destroyers-escorteurs possèdent-ils? et se propose-t-on d'apporter des changements?

M. ARMSTRONG: Les destroyers-escorteurs sont armés de canons anti-avions de trois pouces-cinquante et de trois pouces soixante-dix. La marine fait des études sur de futures armes anti-avions.

M. HELLYER: Ces armes ne sont-elles pas désuètes ou presque, à l'heure actuelle, comme moyens de défense contre les avions récents?

M. PEARKES: Je ne crois pas que vous puissiez dire qu'elles sont désuètes.

M. HELLYER: Le ministre ne croit-il pas que des projectiles anti-avions seraient nécessaires pour donner aux navires une protection aérienne suffisante?

M. PEARKES: Je ne crois pas que nous ayons à l'étude un projectile qui pourrait être lancé des destroyers. Nous avons le Banshee qui est un avion de combat et il servira à cette fin encore plusieurs années. Nous devrons probablement étudier ce changement du type de défense anti-avions pour nos navires un peu plus tard.

M. CHAMBERS: Monsieur le président, j'aimerais poser une autre question. Ne croit-on pas que le genre d'attaques le plus probable qui sera lancé contre l'Amérique du Nord sera une attaque venant d'un avion de combat ou d'un bombardier.

M. PEARKES: A mon avis, il faudrait des circonstances très exceptionnelles pour que nos navires soient engagés dans un combat contre un avion de chasse. Si nos navires étaient employés à la protection des rives de l'Atlantique septentrional, la distance serait trop grande pour qu'une attaque des avions de combat se produise dans cette région. Nous leur assurons un autre genre de protection en plus des canons anti-avions, d'après ce que j'en ai vu.

M. HELLYER: Ces mêmes navires peuvent-ils être touchés par un projectile air-sol lancé par un bombardier?

M. PEARKES: Si un projectile air-sol était lancé sur un bateau, il n'y a pas de doute que le navire serait détruit. Il faudrait que le navire tente d'y échapper. Il n'y a rien que je sache qui puisse protéger un navire ou toute autre chose contre un projectile, une fois que ce dernier est lancé.

M. HELLYER: Cela peut être exact, sauf si le bombardier est abattu avant de lancer le projectile et c'est la raison pour laquelle j'ai soulevé la question des projectiles anti-avions.

M. PEARKES: Nous avons des avions de chasse sur le porte-avions.

M. CHAMBERS: Monsieur le ministre, n'est-il pas vrai aussi que, dans un combat général sur le littoral de l'Atlantique, la marine du Canada travaillerait avec les autres marines qui possèdent des porte-avions, afin de fournir une défense aérienne à la flotte en général?

M. PEARKES: Oui. Le principal rôle de la marine canadienne est de fournir un élément anti-sous-marins au moyen de ses navires de surface et des avions de la marine. C'est le rôle principal de la marine canadienne.

M. WINCH: Je suppose qu'un agresseur ne donnerait aucun avertissement d'attaque sous-marine qui, si nous comprenons bien, consisterait à lancer des projectiles sous l'eau; et, étant donné que nous serions pris à l'improviste, les destroyers font-ils constamment la patrouille?

M. PEARKES: Il y a des navires canadiens qui font constamment la patrouille. Dans tous les ports de la marine, il y a des navires qui seraient disponibles à quatre heures d'avis.

Le PRÉSIDENT: Messieurs, avez-vous des questions à poser au sujet de l'acquisition de navires?

M. CARTER: J'aimerais poser une question pour fins d'éclaircissement. D'après ce que le ministre a dit, je comprends que la marine canadienne ne songe pas à l'heure actuelle à acquérir des sous-marins anti-sous-marins de type classique?

M. PEARKES: Ce n'est pas ce que j'ai dit. J'ai dit que nous avions des équipes qui étudiaient tous les aspects de ce problème. Aucune somme n'a été prévue dans le budget de cette année pour l'acquisition de ces sous-marins anti-sous-marins, mais je n'ai pas dit qu'aucune attention n'était accordée à cette question. J'ai déclaré à la Chambre des communes avant cela que nous étudions ce problème depuis assez longtemps.

Le PRÉSIDENT: Aucune somme n'est comprise à cette fin dans les quarante millions de dollars?

M. PEARKES: Non.

M. WEBSTER: Puis-je demander si ces six nouveaux navires sont en construction?

M. PEARKES: Oui, j'ai ce renseignement en main.

Le *MacKenzie* est construit à l'usine de la *Canadian Vickers* à Montréal. La construction a commencé en octobre 1958.

Le *Saskatchewan* est construit à l'atelier mécanique Victoria de la *Yarrow Limited*, à Vancouver, et la construction a commencé en août 1959.

Le *Yukon* est construit dans la cale sèche de Burrard, à Vancouver-Nord, et il a été commencé en octobre 1959.

Le *Qu'Appelle* est construit au chantier maritime Davie à Lauzon (P.Q.). Il a été commencé en janvier de cette année.

L'*Annapolis* est construit au chantier maritime d'Halifax. Il a été commencé en avril de cette année.

Le *Nipigon* est mis en chantier à Sorel (P.Q.). La construction de ce navire doit commencer cet été, si elle n'est pas déjà commencée.

Le PRÉSIDENT: Messieurs, pouvons-nous approuver ce poste?

(Approuvé.)

M. HELLYER: Voulez-vous parler de cette seule rubrique, monsieur le président?

Le PRÉSIDENT: Nous parlons de cette seule rubrique.

Nous pouvons maintenant passer à l'étude des avions. Il y a eu une baisse ici. Le montant passe de $23,497,000 à $1,768,000.

Le PRÉSIDENT: Messieurs, avez-vous d'autres questions à poser?

M. WINCH: Je voudrais savoir si ces avions sont pourvus d'appareils pour détecter les sous-marins en plongée.

M. PEARKES: Oui. Il s'agirait du Tracker et il est équipé pour détecter les sous-marins en plongée.

M. SMITH *(Calgary-Sud)*: Monsieur le ministre, quels avions sont compris dans cette affectation?

M. PEARKES: Les avions compris sont le Tracker et le Banshee.

M. SMITH *(Calgary-Sud)*: Est-ce que ce sont les deux seuls genres compris dans cette affectation?

M. PEARKES: De fait, le Banshee est déjà compris dans les prévisions de dépenses, et cette affectation ne comprend que les CS2F et les Trackers.

M. SMITH *(Calgary-Sud)*: Avez-vous quelque modification ou nouvel appareil à proposer pour les porte-avions?

M. PEARKES: Non, pas dans les prévisions de dépenses de cette année, car le Banshee et le Tracker sont tous deux considérés comme avions de combat.

Le PRÉSIDENT: Avez-vous d'autres questions à poser?

M. PEARKES: Nous venons à peine de compléter la livraison du Tracker.

M. HELLYER: Le Banshee est-il équipé du projectile Sidewinder?

M. ARMSTRONG: Oui, il l'est.

M. PEARKES: Oui.

M. HELLYER: Combien d'hélicoptères, s'il y en a, sont compris dans cette affectation?

M. PEARKES: Je ne crois pas qu'il y en ait.

Le PRÉSIDENT: Il pourrait y en avoir plusieurs d'après le montant.

Le crédit est-il approuvé?

(Approuvé.)

Vient ensuite le matériel mécanique, y compris le transport. Les frais passent de $1,250,000 à $936,000. Avez-vous des questions à poser?

(Approuvé.)

Vient ensuite l'armement qui passe de sept millions de dollars à $5,400,000. Avez-vous des questions à poser?

M. HELLYER: Pendant l'étude de cette affectation ou de la suivante, j'aimerais que le ministre nous dise si, à son avis, il sera nécessaire de munir la marine du

Canada d'armes nucléaires d'ici les trois ou quatre prochaines années pour qu'elle demeure efficace?

Le PRÉSIDENT: Je ne crois pas que cette question se rapporte à l'armement et au matériel. Pouvons-nous en finir avec cette affectation? Avez-vous des questions à poser au sujet de l'armement et du matériel?

(Approuvé.)

Matériel électronique et de transmission?

M. CARTER: A-t-on prévu dans cette affectation une somme pour l'achat de nouveaux appareils qui pourraient détecter les sous-marins à de très grandes profondeurs? Si je comprends bien, il y a de nouveaux appareils.

M. PEARKES: Il y a un nouvel appareil connu sous le nom de sonar à profondeur variable. A cause des différentes couches de l'océan, le matériel sonar peut être descendu à travers des diverses couches et obtenir une réaction bien meilleure.

M. CARTER: Allons-nous nous procurer ces nouveaux instruments?

Le PRÉSIDENT: Avec les douze millions de dollars?

M. PEARKES: Oui. Une somme est prévue dans cette affectation pour l'acquisition de ces appareils.

Le PRÉSIDENT: Avez-vous d'autres questions à poser sur le matériel électronique et de transmission?

M. HELLYER: Je me demande s'il y a du nouveau matériel de transmission pour les sous-marins qui relèvent du SACLANT, comme les sous-marins des États-Unis qui font partie de cet organisme?

M. PEARKES: Oui. Une forte somme d'argent est comprise pour le matériel de transmission comme le matériel de radio-communication, les transmetteurs et les récepteurs de navires et autres appareils. On a prévu $3,900,000 à cette fin et 762 millions de dollars pour le matériel de radar, les recherches sur la navigation et le matériel d'identification.

Le PRÉSIDENT: Avez-vous d'autres questions à poser?

M. CHAMBERS: Voudriez-vous répéter les chiffres?

M. PEARKES: Sept cent soixante-deux millions de dollars; et pour les avions et le matériel électronique on a prévu $1,295,000.

M. CHAMBERS: Vous ne vouliez pas dire $762,000?

M. PEARKES: Oh! oui, $762,000.

M. CHAMBERS: J'ai cru comprendre millions.

M. PEARKES: Je m'excuse si j'ai dit millions.

Le PRÉSIDENT: Avez-vous d'autres questions à poser au sujet du matériel électronique et de transmission, ou pouvons-nous approuver le crédit?

(Approuvé.)

Le matériel d'instruction spécial passe d'un quart de million à un million de dollars. Avez-vous des questions à poser?

M. CARTER: Qu'est-ce que cela comprend? De nouvelles divisions sont-elles ajoutées au service?

M. PEARKES: L'augmentation de cette affectation reflète l'inclusion de diverses sortes d'appareils d'entraînement comme les appareils de formation à la navigation. On en installe un à Halifax cette année.

Le PRÉSIDENT: Avez-vous d'autres questions à poser?

(Approuvé.)

Matériel divers?

M. SMITH *(Calgary-Sud)*: Vous demandez un million de moins cette année pour cette affectation. Comment cela se fait-il?

Le PRÉSIDENT: Elle passe de deux millions et demi à un million et demi.

M. HELLYER: Dans quel crédit est-ce compris?

M. PEARKES: Il y a eu une très forte réduction, alors que, par exemple, la somme demandée pour les instruments de fanfare passe de $406,000 à $100,000.

M. SMITH *(Calgary-Sud)*: Avez-vous dit des instruments de fanfare?

Le PRÉSIDENT: Oui, des instruments à vent.

M. PEARKES: C'est une réduction importante.

M. SMITH *(Calgary-Sud)*: Quelle somme était-ce?

M. PEARKES: De $406,400 à $100,000, instruments de fanfare et autres.

Le PRÉSIDENT: Le crédit est-il approuvé?

(Approuvé.)

Munitions et bombes?

M. HELLYER: Pendant l'étude de cette affectation le ministre pourrait-il répondre à la question que j'ai posée précédemment au sujet de la nécessité de munir d'armes atomiques la marine du Canada?

M. PEARKES: Aucune somme n'a été prévue pour des armes atomiques qui serviraient à la marine.

M. HELLYER: Je m'en rends bien compte; mais nous votons de l'argent pour les années à venir. Je veux parler du programme de construction de navires, qui se poursuivra, et des engagements que nous avons pris par rapport aux navires; et pour plusieurs de ces choses, nous prenons des engagements qui tracent en sortent la ligne de conduite de la marine pour plusieurs années à venir.

Le ministre peut-il prévoir si, d'ici trois ou quatre ans, la marine du Canada devra être pourvue d'armes atomiques, et si cela sera vraiment efficace dans la région de l'Atlantique?

M. PEARKES: D'ici trois ou quatre ans, la marine royale du Canada sera peut-être pourvue d'armes atomiques.

A l'heure actuelle, la marine du Canada ne possède aucune arme qui peut lancer des armes à ogives nucléaires. Il faudrait modifier les divers genres d'armes que nous possédons avant de pouvoir les lancer avec des ogives nucléaires.

M. HELLYER: Si cela était le cas, ces armes seraient-elles sous le contrôle de l'OTAN ou utilisées en vertu d'une entente avec l'OTAN, ou seraient-elles utilisées séparément en vertu d'une entente canado-américaine?

M. PEARKES: Je crois que le premier ministre vous a donné une réponse très claire l'autre jour.

M. HELLYER: C'est une sorte de problème double quand la marine tombe un moment sous le contrôle du gouvernement canadien et l'instant d'après sous le SACLANT.

Le PRÉSIDENT: Retournons au problème des munitions et des bombes. Le crédit est-il approuvé?

(Approuvé.)

M. CARTER: Avant que le crédit général 221 soit approuvé, je remarque qu'il y a une réduction de vingt millions de dollars par rapport à l'an dernier. J'aimerais demander au ministre si la baisse des prévisions en ce qui a trait à l'acquisition de matériel a été rendue possible grâce aux dernières acquisitions?

Le PRÉSIDENT: C'est le total du crédit?

M. CARTER: Oui.

M. PEARKES: Avez-vous dit les dernières acquisitions?

M. CARTER: Oui.

M. PEARKES: Il y a des achats qui sont maintenant complétés et aucune somme additionnelle n'est nécessaire pour ces achats. On peut penser aux avions et aux navires

qui ont été construits et on peut penser au coût des navires de la catégorie du *Saint-Laurent* qui sont maintenant terminés.

Nous avons terminé notre programme d'achat en ce qui a trait à l'appareil Tracker, tandis que celui du Banshee est presque terminé. Il y a aussi eu la construction de bâtiments.

M. CARTER: Je pense surtout au matériel, non pas aux terrains. Ce que je me demandais, c'est si on accorde assez d'attention à la question de la désuétude et nous avons peut-être un tas de matériel désuet pour lequel nous devons payer encore plus cher. Le gros de cette réduction a trait aux achats d'avions. Nous venons de compléter notre programme d'achat d'appareils Tracker et, comme les achats sont terminés et payés, nous n'avons pas l'intention ni le besoin de remplacer ces appareils. En conséquence, il a été possible de faire des économies considérables à cet égard.

(Le crédit 221 est approuvé.)

Le PRÉSIDENT: Messieurs, quel est votre bon plaisir? Il est maintenant 5 heures et 5 minutes. Nous pourrions étudier quelques pages qui portent sur l'armée et nous pourrions ensuite ajourner jusqu'à demain après-midi à 3 heures et demie, alors que nous tiendrions une autre séance.

M. HELLYER: Monsieur le président, je crois que ce serait le moment propice pour lever la séance.

Le PRÉSIDENT: Qu'en pensez-vous messieurs? Êtes-vous tous d'accord?

Nous nous réunirons demain après-midi à 3 heures et demie.

Le Comité s'ajourne.

APPENDICE « A »

Le 6 juillet 1960

RECRUTEMENT DES FORCES ARMÉES, 1960-1961

1. Cet exposé donne un aperçu de l'activité des bureaux de recrutement de la Marine royale du Canada, de l'Armée canadienne (régulière) et de l'Aviation royale du Canada, ainsi que des besoins en fait d'effectif et des frais de recrutement.

Normes d'enrôlement

2. A l'exception des programmes interarmes comme le programme d'instruction pour la formation d'officiers des forces régulières (ROTP) et du programme d'aide financière de 45 mois à l'intention des étudiants en médecine, chaque arme établit ses propres normes d'enrôlement qui varient avec les besoins particuliers des armes. A elle seule, l'Armée compte 219 métiers et spécialités pour les hommes de troupe.

3. A cause de la nature technique et moderne des forces armées, on met de plus en plus l'accent sur la qualité lorsqu'on choisit les recrues. Le recrutement devient donc encore plus important lorsqu'il s'agit de recruter des élèves-officiers et des apprentis pour les métiers techniques. Ces aspirants viennent d'un groupe restreint de travailleurs où la concurrence des civils devient aussi de plus en plus sérieuse.

Besoins en fait d'effectif

4. Pour l'année 1960-1961, l'objectif du programme de recrutement des forces armées à l'égard des officiers et des hommes de troupe était de 14,234 et se répartissait comme il suit: Marine royale du Canada, 2,975; Armée canadienne (régulière), 6,501 et Aviation royale du Canada, 4,758. Vu que chaque arme est près d'atteindre son maximum, l'objectif reflète le besoin de combler les pertes.

5. L'expérience démontre que, sur cinq candidats environ, un seul est choisi; en conséquence, pour atteindre leur objectif, les forces armées doivent accorder des entrevues à 70,000 candidats environ.

Organisation

6. Chaque arme fait fonctionner et règlements différemment son service de recrutement. La Marine royale du Canada exerce, à son quartier général, un contrôle des fonctions et de l'administration de ce service; mais, le personnel du recrutement figure sur la liste de paye de la Division navale la plus rapprochée et relève de cette Division en ce qui a trait à la discipline. L'Armée, qui possède des commandements repartis géographiquement, délègue la responsabilité du recrutement à l'officier général des commandements qui, à son tour, délègue ses fonctions aux commandants régionaux. L'Aviation royale du Canada est organisée de façon rationnelle: le commandement de l'entraînement aérien, le commandement de l'entretien, etc. Cela nécessite un contrôle de la part du quartier général sur l'administration et les fonctions du service de recrutement.

7. Les bureaux de recrutement de la Marine royale du Canada et de l'Aviation royale du Canada font subir des examens complets aux candidats et ils les assermentent, tandis que l'Armée ne leur fait passer qu'un examen sommaire. Le travail de documentation et d'assermentation est effectué dans douze dépôts du personnel qui sont situés dans des endroits centraux et qui relèvent du commandement. En plus de l'enrôlement des recrues, ces dépôts doivent remplir plusieurs autres fonctions comme le licenciement, la réaffectation, les questions relatives aux contingents désignés pour outre-mer, etc.

8. On est à mettre sur pied des centres de recrutement interarmes (centres de recrutement des forces armées du Canada) dans les grandes villes du Canada. Huit centres sont maintenant ouverts à Victoria, Edmonton, Winnipeg, Fort-William, Hamilton, Kingston, Ottawa, Saint-Jean (N.-B.) et, au cours de 1960-1961, d'autres seront

organisés dans les villes suivantes: Vancouver, Calgary, North-Bay, Windsor, Toronto, Halifax et Saint-Jean (T.-N.). Les installations des centres sont à la disposition des trois armes et, dans la plupart des cas, elles sont logées dans des locaux de la Couronne. On tente, dans la mesure du possible, de réduire le nombre de locaux loués que les trois armes occupent.

Effectifs

9. La Marine royale du Canada et l'Aviation royale du Canada comprennent, dans leurs effectifs de recrutement, le personnel des centres de recrutement et la partie du personnel qui, se trouvant au quartier général de la Marine et à celui de l'Aviation, qui s'occupe spécifiquement de recrutement; l'Armée comprend aussi le commandant et le personnel des divisions régionales qui est chargé du recrutement et la partie du personnel des dépôts du personnel qui s'occupe spécifiquement du recrutement.

10. Voici la répartition des effectifs de recrutement des forces armées:

MRC		AC (R)		ARC	
Capitaine	— 1	Colonel	— 1	Capitaine de groupe	— 1
Commander	— 1	Lieutenant-colonel	— 4	Commandant d'escadre	— 1
Lieutenant-commander	— 10	Major	— 13	Chef d'escadrille	— 6
Lieutenant	— 21	Capitaine	— 18	Lieutenant de section	— 65
Premier maître 1	— 11	Lieutenant	— 46	Sous-lieutenant d'aviation	— 4
Premier maître 2	— 11	Sergent d'état-major	— 2	Sergent	— 23
Maître 1	— 16	Sergent	— 107	Caporal	— 25
Maître 2	— 5	Caporal	— 15	Aviateur-chef	— 40
Matelot 1	— 8	Soldat	— 11		
Matelot 2	— 4				
	88		217		165

Frais de recrutement

11. Les divers postes sont résumés comme il suit et répartis par arme:

	MRC	AC (R)	ARC
Publicité	200,000	600,000	500,000
Solde et allocations	502,500	1,002,984	805,344
Locaux	43,413	205,000	97,980
Voyages, frais médicaux et autres frais	290,600	415,000	355,676
	$ 1,036,513	$ 2,222,984	$ 1,759,000

12. Chaque bureau de recrutement a un territoire dont il est responsable. Le personnel doit visiter ce territoire et chercher des recrues éventuelles. Cela se fait en établissant de bonnes relations, en développant des centres d'intérêt, en donnant des causeries dans les écoles secondaires, les clubs sociaux, les soirées de l'API (associations de parents et d'instituteurs), en visitant les foyers et en démontrant les avantages d'une carrière militaire aux candidats possibles et à ceux qui peuvent influencer des candidats éventuels et désirables. A cette fin, chaque arme a à sa disposition un certain nombre de véhicules dont elle se sert pour le recrutement.

13. Un total de $1,300,000 a été prévu dans le budget des forces armées (voir colonne (10) articles courants de dépense et catégories spéciales) pour les frais de publicité du recrutement. Ces frais se répartissent comme il suit: MRC, $200,000; AC (R), $600,000; et ARC, $500,000. Ces frais ont été déduits du total de $2,427,000 alloué pour les dépenses de recrutement en 1955-1956. Le programme de publicité aux fins du recrutement des forces armées pour l'année 1960-1961 est joint à l'appendice A sous le titre d'annexe A.

14. La publicité faite en faveur du recrutement est équilibrée. L'expérience a démontré que, en général, aucun moyen d'annonce ou de publicité n'est reconnu comme étant plus efficace que les autres. Chaque moyen a ses avantages, qu'il complète les autres moyens ou qu'il soit complété par eux.

15. Les annonces publiées pour le compte des forces armées comprennent les quotidiens, les hebdomadaires et les éditions de fin de semaine des journaux, les publications agricoles, et scolaires, les revues annuelles des écoles secondaires, les magazines d'envergure nationale, les publications de métiers choisis, les réclames commerciales à la radio et à la télévision, les annonces dans les véhicules de transport en commun et la location d'espace et de services. Les moyens choisis sont censés atteindre au plus bas prix possible un public déterminé et servir chacune des armes en ne dépassant pas les frais de publicité de leur budget. Un exemple des frais occasionnés par l'emploi de divers moyens est joint au présent appendice sous le nom d'annexe B.

16. En plus des moyens de publicité, les fonds prévus pour la publicité en vue du recrutement servent à l'impression de documentation publicitaire, brochures, livrets, affiches, à la réalisation de films et à la préparation d'étalages pour les foires et les expositions.

Résumé

17. Chaque arme revoie constamment ses effectifs, ses méthodes de recrutement et ses frais d'administration en vue d'effectuer des réductions là où la chose semble possible et pratique. Les prévisions de dépenses de 1960-1961 données ci-dessous révèlent une réduction générale de $487,368 par rapport aux dépenses de 1959-1960. On poursuit aussi des études en vue de trouver les régions où une plus grande uniformité serait réalisable et pourrait réduire ainsi les frais.

ANNEXE « A »

PROGRAMMES INTERARMES ET PARTICULIERS DE PUBLICITÉ EN VUE DU RECRUTEMENT DES FORCES ARMÉES

	Programme projeté pour 1960-1961
(1) Agences nationales	
a) Journaux — quotidiens	$ 126,002.51
— hebdomadaires	16,369.00
b) Publications de fin de semaine	158,890.97
c) Revues	139,037.00
d) Radio	19,066.80
e) Télévision	41,325.00
f) Publications diverses	31,807.06
g) Publications agricoles mensuelles	7,788.10
h) Publications scolaires	41,525.01
i) Impression	81,094.14
j) Production	75,389.51
k) Annonces (autobus, trains, etc.) courrier personnel, etc.	24,200.00
l) Réserve pour changements de tarifs	12,504.90
m) Unités de recrutement et commandement (journaux, radio, télévision)	223,000.00
	$ 998,000.00
(2) Organismes de l'État	
a) Commandement et centres locaux	
— Force régulière	$ 69,000.00
— Force de réserve - milice	41,000.00
Total de (a)	$ 110,000.00
b) Généralités	
Impression par l'Imprimeur de la Reine	$ 17,000.00
— Film	59,500.00
— Expositions	90,000.00
— Étalages	17,500.00
— Divers	8,000.00
Total de (b)	$ 192,000.00
TOTAL de (2)	$ 302,000.00
TOTAL GLOBAL (1) et (2)	$ 1,300,000.00

ANNEXE « B »

EXEMPLE DU COÛT DE CERTAINS MOYENS DE PUBLICITÉ

1. Quant aux frais d'espace, les frais de publicité sont fondés surtout sur le nombre de personnes atteintes et sur le temps et l'espace loués à un moyen de publicité. Des frais additionnels et fondamentaux de production sont imputables à la composition de la publicité imprimée ou aux textes préparés pour la radio, la télévision et divers autres moyens de communication. Il va sans dire que ces frais varient considérablement selon le moyen employé. L'exposé suivant des frais représente la moyenne du tarif normal des taux de publicité en langues française et anglaise.

2. Journaux

a) Espace réservé aux petites annonces
Une insertion de 90 lignes dans 21 quotidiens choisis ..... $ 27,130.95
Menus frais de production pour la mise en page des épreuves à envoyer aux journaux ..... $ 50.00

b) Espace pour étalage publicitaire
Une insertion de 315 lignes (y compris les illustrations) dans 5 quotidiens choisis 11,599.88
Frais de production pour le travail artistique, la composition, la gravure et les matrices pouvant s'élever jusqu'à ..... $ 900.00

3. Journaux agricoles
Une insertion de 315 lignes (y compris les illustrations) dans 4 journaux agricoles distribués dans tout le pays 2,189.25
Frais de production pour la disposition typographique, la gravure et les matrices pouvant s'élever jusqu'à ..... $ 500.00

4. Suppléments de fin de semaine aux quotidiens
Une insertion de 3/5 de page dans 2 publications (**Weekend Magazine** et **Star Weekly**) 6,410.00

5. Revues
Macleans — une insertion d'une annonce de 2/3 de page en couleurs 2,620.00
Liberty — une insertion d'une annonce de 2/3 de page en couleurs 3,020.00
Readers Digest — une insertion d'une annonce d'une page en couleurs 3,132.00
Frais de production pour la conversion du matériel de base, la gravure et la mise en page, pouvant aller jusqu'à ..... $ 500.00

6. Radio
Annonce-éclair d'une minute à tous les principaux postes de radio 2,900.00
Frais de production : préparation de disques, interprètes, location du studio, droits musicaux et reproductions, pouvant aller jusqu'à ..... $ 1,200.00

7. Télévision
Annonce-éclair d'une minute à tous les principaux postes de télévision 2,700.00
Frais de production: préparation de films d'une minute, location du studio, interprètes, droits musicaux et copies de films pouvant aller de $3,500 à $15,000 selon les techniques employées, comme l'animation, les films d'actualité, ou selon que des bandes de films sont disponibles ou qu'elles doivent être tournées sur les lieux.

APPENDICE « B »

A la demande de M. M. Lambert

Ministère de la Défense nationale

PERSONNEL DES ARCHITECTES, INGÉNIEURS ET DESSINATEURS ET DES CONSEILLERS EN CONSTRUCTION

	Nombre d'employés militaires	Nombre d'employés civils	Solde estimative payée aux militaires Dépenses de premier ordre (3)	Salaires estimatifs payés aux civils Dépenses de premier ordre (1)	Réserve pour les experts de l'extérieur Dépenses de premier ordre (41)	Total des frais
				(en dollars)		
Marine	néant	23	néant	149,190.00	250,000.00	399,190.00
Armée	10	55	68,000.00	351,000.00	900,000.00 (A)	1,319,000.00
Aviation	35	84	193,000.00	600,000.00	2,300,000.00 (B)	3,093,000.00
	45	162	261,000.10	1,100,190.00	3,450,000.00	4,811,190.00

Note (A) Y compris 7 employés de bureaux d'experts-conseils engagés pour des entreprises spéciales.

Note (B) Y compris 14 employés de bureaux d'experts-conseils engagés pour des entreprises spéciales.

Le 6 juillet 1960.

CHAMBRE DES COMMUNES

Troisième session de la vingt-quatrième législature

1960

COMITÉ SPÉCIAL

DES

DÉPENSES AUX FINS DE LA DÉFENSE

Président: M. G. E. HALPENNY

PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

Fascicule 19

SÉANCE DU JEUDI 7 JUILLET 1960

Prévisions de dépenses du ministère de la Défense nationale pour l'année financière 1960-1961

TÉMOINS:

L'honorable George R. Pearkes, V.C., ministre de la Défense nationale;
M. E. Armstrong, sous-ministre adjoint (finances).

ROGER DUHAMEL, M.S.R.C.
IMPRIMEUR DE LA REINE ET CONTRÔLEUR DE LA PAPETERIE
OTTAWA, 1960
23473-4—1

COMITÉ SPÉCIAL

DES

DÉPENSES AUX FINS DE LA DÉFENSE

Président: M. G. E. Halpenny

Vice-président: M. Roger Parizeau

et MM.

Baldwin
Carter
Chambers
Forgie
Hellyer
Lambert
Macdonald
(*Kings*)
Morton
Roberge
Smith
(*Calgary-Sud*)
Spencer
Webster
Winch

Secrétaire du Comité:
Antoine Chassé.

PROCÈS-VERBAL

Chambres des communes, pièce 238-S

JEUDI 7 juillet 1960
(20)

Le Comité spécial des dépenses aux fins de la défense se réunit à 3 heures et demie de l'après-midi, sous la présidence de M. G. E. Halpenny.

Présents: MM. Carter, Chambers, Halpenny, Hellyer, Lambert, Macdonald (*Kings*), Morton, Parizeau, Roberge, Smith (*Calgary-Sud*), Spencer, Winch—(12).

Aussi présents: L'hon. George R. Pearkes, V.C., ministre de la Défense nationale; M. E. Armstrong, sous-ministre adjoint (finances); le colonel F. E. Anderson, directeur du budget de l'Armée; M. D. B. Dwyer, surintendant, Service des documents parlementaires.

Le Comité reprend l'étude, interrompue le mercredi 6 juillet, des prévisions de dépenses du ministère de la Défense nationale pour l'année financière 1960-1961.

M. Pearkes et M. Armstrong sont de nouveau interrogés.

Les crédits 222 et 223 sont approuvés.

Et l'étude des prévisions de dépenses du ministère de la Défense nationale n'étant pas terminée, celle-ci est interrompue jusqu'à la prochaine séance.

A 5 heures et demie, le Comité s'ajourne pour se réunir de nouveau à 9 heures et demie du matin, demain, le vendredi 8 juillet.

Le secrétaire du Comité,
Antoine Chassé.

TÉMOIGNAGES

JEUDI 7 juillet 1960,
3 heures et demie de l'après-midi.

Le PRÉSIDENT: Messieurs, nous avons le quorum. Je vous remercie d'être arrivés à temps. Aujourd'hui, nous commençons avec l'armée canadienne, à la page 305. Il s'agit du crédit 222 et nous poursuivrons l'étude de ce crédit jusqu'au bas de la page 213.

ARMÉE CANADIENNE

Crédit 222. Direction et entretien...$536,737,000

M. WINCH: Je suis un homme curieux. Puis-je demander au ministre en quoi consiste le travail et les responsabilités des 21 professeurs, des 7 professeurs associés et des 22 professeurs adjoints, dans l'armée canadienne?

L'hon. G. R. PEARKES (*ministre de la Défense nationale*): Ce sont des professeurs du Collège militaire royal. Ils font partie du personnel enseignant de cette institution.

M. WINCH: Et ce sont des civils.

M. PEARKES: Oui.

Le PRÉSIDENT: Y a-t-il d'autres questions à propos de la page 305?

M. WINCH: Sur le même sujet, je veux aussi demander de quelle étude spéciale il s'agit. Si ce sont des professeurs dans un collège de l'armée, qu'est-ce qu'ils enseignent? Il y a 21 professeurs, 7 professeurs associés et 22 professeurs adjoints.

M. PEARKES: Le Collège militaire royal est maintenant une institution où l'on confère des degrés. Lorsqu'un jeune homme termine ses études au Collège militaire royal, il peut recevoir un diplôme ès arts, tout comme à l'université de Toronto ou à celle de la Colombie-Britannique.

Il en est de même au point de vue scientifique. Non seulement enseigne-t-on le français, l'anglais et tout ce qui a trait au domaine des arts, mais encore la physique, la chimie ainsi que le génie.

Jusqu'au moment où le Collège militaire royal est devenu une institution où l'on accorde des diplômes, toutes les universités du Canada considéraient les quatre années d'études au Collège militaire royal comme l'équivalent de trois années de formation universitaire ordinaire.

C'est donc beaucoup plus qu'une école militaire proprement dite où l'on enseigne la tactique militaire et où se font les exercices. Les jeunes gens y étudient les arts, le génie, la chimie et la physique, enfin toutes les matières qui sont considérées comme nécessaires à une formation de base en génie, physique, etc. avant d'entrer dans les forces armées.

M. WINCH: Je comprends que l'on enseigne le génie, la physique et peut-être la chimie, mais voulez-vous m'expliquer pourquoi il faut, dans l'armée, devenir bachelier ès arts?

M. CHAMBERS: Il faut des hommes instruits dans l'armée.

M. WINCH: Alors pourquoi ne pas aller à l'Université?

M. PEARKES: Nous acceptons des étudiants venant des universités. Il y a deux programmes d'études. Il y a le programme du collège militaire et il y

a le programme d'instruction pour la formation d'officiers des forces régulières aux universités, où l'étudiant fait part de son intention d'entrer dans l'armée et l'université lui accorde son aide et il obtient ensuite son brevet d'officier.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): N'y a-t-il pas aussi le fait que vous admettez que quelques-uns de ces jeunes gens, une fois la formation militaire acquise, sont mieux préparés pour entrer dans le monde des affaires. Et ne considérez-vous pas que cette façon d'agir est de nature à attirer une meilleure classe d'étudiants au collège, tout en les préparant évidemment pour le service militaire, s'il le faut?

M. PEARKES: Oui. Le but est évidemment de former des officiers pour les services. Et une fois terminée la formation scolaire au Collège militaire royal, les élèves doivent rester pendant un certain nombre d'années dans les forces régulières.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Avez-vous l'intention d'étendre la formation?

M. PEARKES: On encourage les étudiants à embrasser la carrière militaire.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Je vois. Mais je ne crois pas que vous dirigiez vraiment les étudiants diplômés vers les forces armées.

M. PEARKES: Tous les hommes entrent dans les forces armées pour une période d'au moins trois ou quatre ans.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): D'accord. Je le sais. Mais projetez-vous d'étendre les cours au moyen desquels un cadet peut obtenir un degré? Je pense qu'il y a maintenant deux de ces cours.

M. PEARKES: Oui. On étend les cours de façon à accorder les degrés en génie d'ici deux ans.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Va-ton plus loin dans les études, je veux dire plus loin que les arts et le génie?

M. PEARKES: Il y a les arts et les sciences. Il n'est pas question de pénétrer dans d'autres domaines pour le moment.

Le PRÉSIDENT: Que dites-vous de Royal Roads et du Collège militaire?

M. PEARKES: Il s'agit ici de cours préparatoires pour le Collège militaire royal du Canada. Après deux années à Royal Roads, les étudiants en passent deux autres au Collège militaire royal du Canada. Et au Collège militaire de Saint-Jean, on accepte un garçon une année avant qu'il obtienne l'immatriculation senior et on lui procure un avantage. Un grand nombre de ces étudiants sont de langue française; ils ont ainsi l'occasion d'apprendre l'anglais, pendant deux ans. Après deux années de formation au collège, ils vont au Collège militaire royal du Canada pour les troisième et quatrième années.

Le PRÉSIDENT: Par exemple, à la cinquième année du cours de génie, après les quatre années qui sont équivalentes au cours d'arts libéraux, si l'étudiant désire finir le cours de génie, est-ce que l'armée le lui paiera?

M. PEARKES: Il est maintenant entendu que les étudiants peuvent obtenir leur diplôme de génie au Collège militaire royal du Canada. Autrefois, il fallait passer par l'université et les études étaient défrayées par l'armée.

M. WINCH: L'armée paie les cinq années d'études universitaires d'un jeune homme, à condition qu'il s'engage par contrat à rester pendant trois ans dans les forces armées, une fois son cours terminé?

M. PEARKES: Quatre ans au lieu de trois.

M. WINCH: L'armée paie pendant cinq ans?

M. PEARKES: L'armée paie pendant quatre années et ce n'est que dans des cas bien particuliers que l'étudiant peut passer une autre année à l'université. C'est ainsi que l'on procède dans le moment.

Auparavant, alors que nous ne pouvions pas conférer les degrés, il fallait qu'un jeune homme allât à l'université, à la fin des quatre années, afin de faire les cinq années dont vous parlez. Dorénavant, le cours sera de quatre années.

M. WINCH: Comment faites-vous pour déterminer qui doit bénéficier de la formation universitaire pour obtenir un degré, tout en n'ayant servi que quatre années dans les forces armées?

M. PEARKES: Il n'arrive que bien rarement qu'un cadet spécialement doué soit recommandé pour obtenir sa maîtrise.

Le PRÉSIDENT: Tout dépend des aptitudes scolaires?

M. PEARKES: Il faut absolument des aptitudes particulières.

M. ROBERGE: Je veux savoir si les professeurs dont il est question à la page 205 sont tous à Kingston ou s'il y en a quelques-uns à Royal Roads.

M. PEARKES: Royal Roads est sous la direction de l'armée, alors que le Collège militaire de Saint-Jean est sous la direction de l'aviation. Ces professeurs sont au Collège militaire royal du Canada, qui est sous la direction de l'armée. Il s'agit donc uniquement du personnel enseignant au Collège militaire royal du Canada.

M. WINCH: Pourrais-je vous demander combien d'étudiants suivront les cours du Collège militaire royal du Canada, cette année?

M. PEARKES: L'an dernier, 1959-1960, il y en avait 427, plus trois autres, soit un total de 430.

M. ROBERGE: Puisque le ministre a parlé du Collège militaire de Saint-Jean, le gouvernement a-t-il l'intention d'étendre les cours à Saint-Jean ou de les laisser comme ils sont à l'heure actuelle?

M. PEARKES: Pour étendre les cours au Collège militaire de Saint-Jean, il faudrait une mise de fonds considérable et pendant que l'on se demande s'il y aurait possibilité de trouver dans le budget les fonds nécessaires à cette expansion, le cours de trois ans se poursuit. Mais on est à étudier très soigneusement la question.

Plusieurs recommandations nous sont venues de diverses sources et l'on demande avec instance que les quatre années de cours soient données au Collège militaire de Saint-Jean.

Un désavantage peut surgir: les cadets ne seraient pas entremêlés. Il y a bien des projets pour entremêler les cadets de langue française à ceux de langue anglaise, et c'est là quelque chose que nous voulons réussir.

La chose ne serait pas possible cette année, car les programmes sont tous arrêtés. Mais j'espère... Nous sommes à étudier sérieusement la question pour établir s'il serait pratique d'étendre ces cours.

M. CARTER: Je m'intéresse au diplôme de génie que confère actuellement le Collège militaire royal du Canada. S'agit-il d'un diplôme général de génie, de génie civil ou d'une spécialité? Peut-on obtenir un diplôme en génie chimique ou en génie électrique?

M. PEARKES: Non, je pense que c'est un diplôme de génie en général.

Le PRÉSIDENT: Avez-vous d'autres questions concernant la page 305?

M. LAMBERT: Je n'ai pu venir hier et je n'ai pas eu le renseignement que le ministre a déposé en réponse à une question que j'avais posée concernant les architectes et les ingénieurs.

Je veux savoir pourquoi l'armée a besoin de 14 architectes, si l'on songe que des architectes sont préposés à la construction relative à la défense?

M. PEARKES: Je pense que le nombre des architectes a été augmenté. Mais, dans le moment, l'armée en a besoin pour le travail qu'elle fait concernant les opérations de survie.

M. LAMBERT: En a-t-on besoin constamment de ces architectes? Ne pourrait-on pas les employer à titre d'architectes-conseils?

M. E. B. ARMSTRONG (*sous-ministre adjoint, Division des finances, ministère de la Défense nationale*): Dans la réponse qui a été déposée au sujet de votre question,—je ne crois pas l'avoir ici,—la somme d'argent qui a été dépensée au ministère pour des architectes, des ingénieurs civils et des ingénieurs projeteurs, ...les montants dépensés pour des consultants sont indiqués. Si je me souviens bien, la somme dépensée pour des consultants est d'environ deux fois plus élevée, peut-être deux fois et demie plus élevée.

Mais les architectes du ministère sont nécessaires pour fournir les dessins originaux et formuler les besoins du ministère. Ils sont tous des employés à plein temps. Évidemment, dans les cas où le programme de construction le permet, ils doivent faire des plans complets. En ce moment, cependant, cela n'est pas possible et nous employons un nombre important d'architectes et d'ingénieurs professionnels pour les plans.

M. LAMBERT: Le ministère a-t-il l'habitude de se servir autant que possible de ses propres architectes pour les plans et la surveillance des ouvrages, sans recourir à des architectes consultants?

M. ARMSTRONG: Non, le ministère n'a pas l'habitude d'agir de cette façon. Il est nécessaire que le ministère ait un personnel composé de dessinateurs, tout d'abord à cause de la nature particulière de plusieurs de ses besoins, et de la nécessité d'exprimer ce dont ont besoin l'armée, l'aviation et la marine. Mais on engage des architectes et des ingénieurs. Toutefois, nous n'avons jamais essayé d'avoir tout un personnel de dessinateurs qui soient capables de faire tous les plans au ministère. De fait, la plupart sont préparés à l'extérieur.

Le PRÉSIDENT: Avez-vous une question à poser, monsieur Macdonald?

M. MACDONALD (*Kings*): Oui, monsieur le président, j'ai deux brèves questions se rapportant à la page 305.

Le PRÉSIDENT: Est-ce au sujet des architectes?

M. MACDONALD (*Kings*): Non.

Le PRÉSIDENT: Aviez-vous une question à propos des architestes?

M. WINCH: Oui.

J'ai compris que le ministre a dit, tout à l'heure, que les architectes étaient utilisés, en grande partie, pour les opérations de survie. Est-ce vrai, monsieur le ministre?

M. PEARKES: Bien des travaux se font dans ce sens et il faut des dessins faits par des architectes.

M. WINCH: Puis-je demander quels sont les travaux se rapportant à la survie pour lesquels il faut des dessins faits par des architectes?

M. PEARKES: Surtout l'établissement de centres de communications, ainsi que de centres régionaux, sur le plan fédéral-provincial, où il faut assurer une certaine protection pour le personnel préposé aux transmissions et autres employés se servant de ces centres.

Le PRÉSIDENT: M. Macdonald, à présent.

M. MACDONALD (*Kings*): Je remarque, monsieur le président, que le poste de directeur des études au Collège militaire royal du Canada est nouveau. Y en avait-il un déjà?

M. PEARKES: Oui, il y avait un officier qui avait le titre de directeur des études, mais il n'était pas désigné de cette façon-là dans le classement civil. Ce n'est pas une nouvelle position ajoutée, mais plutôt un poste reclassé et qui était auparavant désigné comme "expert-conseil scientifique".

M. MACDONALD (*Kings*): Une autre question, monsieur le président. Le poste d'expert-conseil scientifique qui apparaît au haut de la page a-t-il été aboli?

M. PEARKES: Oui.

Quand j'ai parlé d'"expert-conseil scientifique", j'aurais dû dire "consultant scientifique". Celui-ci a maintenant le titre de directeur officiel des études. Dans le langage courant, on l'appelait directeur des études.

M. PARIZEAU: J'ai à l'esprit une question à propos des agents techniques. Voulez-vous dire précisément quelles sont leurs fonctions?

M. PEARKES: Les agents techniques?

M. PARIZEAU: Oui.

M. PEARKES: Voulez-vous répondre à cette question.

M. ARMSTRONG: Ils font partie du personnel civil professionnel. Un grand nombre d'entre eux sont attachés à certaines divisions de l'armée pour les dessins d'outillage, etc. Ils sont tous dans l'armée ou au service de l'armée. Il y en a aussi qui sont préposés aux services des travaux de l'armée, aux ateliers principaux du Corps royal canadien du génie électrique et mécanique.

Le PRÉSIDENT: Y a-t-il d'autres questions à propos de la page 305?

M. LAMBERT: Monsieur le président, ce qui s'applique aux architectes s'applique-t-il également aux ingénieurs dont il est question ici? Il y en a peut-être un peu plus de 100. Ces gens sont-ils des conseillers et travaillent-ils avec les ingénieurs-conseils ou bien font-ils eux-mêmes des dessins?

M. ARMSTRONG: Les mêmes considérations s'appliquent à la proportion des ingénieurs faisant partie du personnel des dessinateurs. Évidemment, ils ne s'occupent pas tous des bâtiments et des ouvrages. Il y en a qui sont dans les établissements dont j'ai parlé, spécialement aux services des travaux de l'armée.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Je veux poser une question, monsieur le président.

Pour revenir aux collèges militaires, un cadet, avant d'être accepté, doit subir un examen écrit, n'est-ce pas, monsieur?

M. PEARKES: Je ne crois pas qu'il y ait d'examen écrit. Il faut que le candidat ait l'immatriculation senior pour être accepté. Pardon, on me dit qu'il y a certaines épreuves d'aptitude intellectuelle et sûrement un examen oral ou une entrevue.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): La raison de cette question, c'est que le ministre se souviendra peut-être que j'ai fait part de mon inquiétude au sujet des cadets venant d'une province en particulier où le niveau d'instruction, le système d'enseignement n'est pas le même que dans les autres provinces et qui ont éprouvé des difficultés à se faire accepter aux collèges. Nous ne saurions exiger des collèges qu'ils accordent aux cadets la formation préliminaire nécessaire à leur admission. Cependant, c'est un problème que l'on a posé devant vous en une autre circonstance.

M. PEARKES: Il y a quelques années, un nombre défini a été attribué aux diverses provinces et quelques-unes de ces provinces n'ont pu remplir leur contingent. Quoiqu'il en soit, je pense que maintenant tout a été uniformisé et qu'il y a aujourd'hui une meilleure répartition parmi les provinces qu'avant la seconde guerre mondiale.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Vous êtes donc convaincu que chaque province fournit aux collèges militaires un nombre de cadets proportionnés à sa population.

M. PEARKES: Oui, je n'ai pas la liste par province, mais je pourrais l'obtenir s'il le fallait.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Ce n'est pas nécessaire, monsieur le ministre.

M. PEARKES: Je veux faire une correction. On me dit qu'il y aura quatre différents diplômes de génie, soit le génie mécanique, le génie chimique, le génie civil et un autre.

M. WINCH: Puis-je continuer sur le même sujet?

M. HELLYER: J'ai une question supplémentaire à poser.

M. WINCH: Ma question est supplémentaire. Il s'agit d'un principe fort important.

Dois-je entendre, d'après ce qu'a dit le ministre, que l'entrée au collège s'est faite ou se fait maintenant d'après un certain nombre d'étudiants alloué aux provinces et non pas d'après les aptitudes du candidat, sans considération de la province d'où il vient?

M. PEARKES: J'ai dit que la chose avait été faite.

M. WINCH: Mais plus maintenant.

M. PEARKES: C'est changé.

M. WINCH: Maintenant l'on tient compte des aptitudes.

M. PEARKES: Oui.

Le PRÉSIDENT: Monsieur Hellyer, vous avez une question à poser?

M. HELLYER: Oui, monsieur le président.

La douzième année d'études est-elle suffisante pour faire accepter quelqu'un au Collège militaire de Saint-Jean ou à Royal Roads?

M. PEARKES: Pour le Collège militaire de Saint-Jean, il faut l'immatriculation junior ou l'équivalent. Voilà pourquoi l'on accorde aux jeunes gens qui vont au Collège militaire de Saint-Jean une année de plus. C'est à vrai dire une année préparatoire.

Le PRÉSIDENT: Y a-t-il d'autres questions à propos de la page 305? La page est-elle approuvée?

M. CARTER: Le Collège militaire du Canada accepte-t-il d'autres étudiants que ceux qui viennent des écoles préparatoires comme celle de Royal Roads?

M. PEARKES: Je n'ai pas saisi toute votre question.

M. CARTER: Accepte-t-on d'autres étudiants? Ceux-ci doivent-ils passer par Royal Roads pour être admis au Collège militaire du Canada?

M. PEARKES: Non. Il y a un certain problème de logement. Ils peuvent aller soit à Royal Roads, au Collège militaire de Saint-Jean ou au Collège militaire du Canada pour les deux premières années.

Le Collège militaire du Canada n'accepte pas d'autres étudiants pour les troisième et quatrième années, à moins qu'ils ne soient allés au Collège militaire du Canada, à Royal Roads ou au Collège militaire de Saint-Jean.

M. CARTER: Voilà le point que je voulais éclaircir. Pour les troisième et quatrième années, on n'accepte pas les étudiants venant d'autres universités.

Le PRÉSIDENT: La page 305 est-elle approuvée?

Des VOIX: Approuvée.

Le PRÉSIDENT: Page 306. Avez-vous des questions à ce propos?

Examinez-la un instant.

M. CHAMBERS: Monsieur le président, il y a un certain nombre de bibliothécaires et je me suis demandé s'ils étaient attachés à l'université ou à la bibliothèque du ministère.

M. PEARKES: Il y a une bibliothèque au ministère et il y a un bibliothécaire et il y a aussi des bibliothécaires au Collège militaire du Canada.

Le PRÉSIDENT: S'il n'y a pas d'autres questions à propos de la page 306, celle-ci est-elle approuvée?

Des VOIX: Approuvée.

Le PRÉSIDENT: Page 307. Avez-vous des questions?

Prenez votre temps, messieurs. S'il n'y a pas de questions, la page est-elle approuvée?

Des MEMBRES: Approuvée.

Le PRÉSIDENT: Page 308.

Avez-vous une question à poser, monsieur Roberge?

M. ROBERGE: Je remarque qu'il y a un chauffeur (URSS). J'ai remarqué hier qu'il y en avait un pour la marine et un autre pour l'aviation.

M. PEARKES: En URSS, il y a un attaché militaire, un attaché de l'air et un attaché naval.

Le PRÉSIDENT: Avez-vous d'autres questions, monsieur Chambers?

M. CHAMBERS: Est-ce un Canadien ou un homme de l'endroit?

Le PRÉSIDENT: Voulez-vous dire un Russe ou un Canadien?

M. PEARKES: Il parle le russe. C'est un Russe.

M. HELLYER: Avons-nous tenté d'avoir un membre de notre armée comme chauffeur pour l'un des attachés militaires à Ottawa?

M. CHAMBERS: Je vois qu'il est fort bien payé. Il reçoit beaucoup d'argent.

M. PEARKES: Je ne crois pas que l'on ait fait des tentatives dans ce sens.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Je peux proposer un candidat pour cet emploi.

Le PRÉSIDENT: Y a-t-il encore des questions à propos de la page 308?

Des VOIX: Approuvée.

Le PRÉSIDENT: Page 309. Nous en sommes encore au personnel civil. Avez-vous des questions, messieurs?

Des MEMBRES: Approuvée.

Le PRÉSIDENT: Page 310. Encore le personnel civil, mécaniciens, conducteurs, peintres.

Des VOIX: Approuvée.

Le PRÉSIDENT: Page 311. Encore le personnel civil, plâtriers, conducteurs (chemin de fer), réparateurs et monteurs.

Monsieur Hellyer, il y a des monteurs ici.

M. HELLYER: Quelle est la page, monsieur le président?

Le PRÉSIDENT: Page 311.

M. WINCH: La liste du personnel civil prend fin au bas de la page 311.

M. PARIZEAU: Monsieur le président, je vois qu'il y a un conducteur (chemin de fer) et un mécanicien (chemin de fer). L'armée a-t-elle un chemin de fer à présent?

M. PEARKES: Oui; au dépôt de munitions, il y a un petit chemin de fer.

M. HELLYER: Si je puis revenir à la page précédente, je remarque qu'il y a des ménagères et des filles de service. Je vois qu'on n'a plus besoin de ménagères, mais qu'il y a plus de filles de service.

M. PEARKES: La fille de service est préposée à l'entretien des locaux des gardes-malades, à l'hôpital interarmes de Kingston.

M. HELLYER: C'est là que toutes les filles de service sont employées?

M. PEARKES: Je pense qu'il n'y en a que deux là-bas.

M. HELLYER: Il y en a onze.

Le PRÉSIDENT: Onze, cette année.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): En quoi consiste la responsabilité de la surveillante?

Le PRÉSIDENT: Il faut vérifier. Un instant.

M. PEARKES: Elles sont toutes employées aux locaux des gardes-malades.

Monsieur le président, puis-je ajouter quelques mots au sujet du total. Je pense que ce serait intéressant. Il y a une diminution nette de $1,828,000, cette

année, qui est attribuable à une réduction de 381 hommes-années. Vous constaterez que l'armée a fait un effort marqué, au cours de l'année précédente, pour réduire le personnel civil. En certains cas, l'année a assumé des tâches qui étaient auparavant accomplies par des civils.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): C'est une chose qui aura sa répercussion à votre bureau de l'effectif?

M. PEARKES: C'est là un effet de la besogne accomplie par le bureau de l'effectif. Il vous sera plutôt difficile d'établir un lien entre la réduction en dollars et celle des hommes-années. Il y a eu un relèvement de traitement en faveur du personnel civil, au Royaume-Uni et en Allemagne.

M. HELLYER: Le ministre n'a-t-il pas prétendu qu'il était moins coûteux de faire exécuter le travail par des civils plutôt que par le personnel militaire?

M. PEARKES: Il n'y a pas eu d'augmentation du personnel militaire.

M. HELLYER: Vous dites que quelques-unes des fonctions autrefois remplies par des civils le sont maintenant par les membres du personnel militaire, en plus de leur besogne régulière.

M. PEARKES: Oui.

M. HELLYER: Parmi le personnel civil, combien y en aura-t-il qui recevront des augmentations de salaires, cette année?

M. PEARKES: Je pense qu'ils en auront tous; mais, comme je l'ai dit précédemment, cet état de choses n'apparaît pas dans les présentes prévisions des dépenses, mais plutôt dans un budget supplémentaire du ministère des Finances.

M. HELLYER: Le ministre peut-il dire quand seront annoncées les augmentations qui sont à l'étude?

M. PEARKES: Non.

Le PRÉSIDENT: Y a-t-il des questions au sujet des derniers articles de la page 211?

M. WINCH: J'aimerais que le ministre fasse quelques remarques au sujet du dernier crédit (solde et indemnités) qui s'applique au personnel de l'armée au Canada. J'aimerais savoir le nombre des membres de l'armée au Canada et entendre les remarques du ministre concernant leurs fonctions. D'après ce qu'a dit le ministre jusqu'ici, je comprends que l'unique opération militaire au Canada consiste à combattre les petits raids de commando (je crois employer l'expression exacte) quelque part au Canada. A part cela, j'ai compris que l'armée du Canada a une autre fonction se rapportant aux opérations de survivance. En vue de la coordination, je veux demander s'il est nécessaire de mêler les civils à ces opérations et, s'il en est ainsi, pourquoi, du point de vue militaire, quand je songe que tout ce qu'il faut pour les petits débarquements de commandos, c'est une force expérimentée et bien dressée. Pourquoi faut-il, comme je le crois, que la grande majorité du personnel de l'armée du Canada soit utilisé, en grande partie, pour les opérations de survivance?

M. PEARKES: Je pense que vous avez omis de mentionner la tâche de fournir les troupes de roulement qui vont former la brigade en Europe.

M. WINCH: Il y a une brigade en Europe et combien y en a-t-il au Canada?

M. PEARKES: Trois.

M. WINCH: Avons-nous besoin de trois brigades au Canada pour repousser les raids de commandos et pour assurer le roulement d'une brigade en Europe?

M. PEARKES: Trois.

M. WINCH: Avons-nous besoin de trois brigades au Canada pour repousser les raids de commandos et pour assurer le roulement d'une brigade en Europe?

M. PEARKES: En plus d'une brigade en Europe, il y a aussi les forces de la FUNU où mille autres hommes sont employés. Je pense que pour les opérations de survivance, nous n'avons pas trop des forces régulières au Canada. Nous avons une brigade stationnée dans le Québec et les provinces de l'Atlantique, une autre au centre du Canada et une autre à Winnipeg et sur la côte du Pacifique. S'il arrivait que notre pays subisse un bombardement nucléaire, je suis certain qu'il y aurait suffisamment de soldats réguliers pour commencer à faire face aux problèmes qui se poseraient. Comme je l'ai dit précédemment quand il a été question de la survivance, nous entretenons un système continuel d'alerte ainsi qu'un système d'alerte pour les retombées radio-actives, par tout le pays. Il y a en outre, évidemment, la formation du personnel qui entre dans l'armée. Il y a beaucoup de changements, chaque année. Il y a toujours de nouvelles recrues à former. Puis il y a les fonctions administratives. Je suis d'avis qu'avec tous les problèmes auxquels le Canada doit faire face, nous avons une armée qui répond à toutes les exigences.

M. WINCH: D'après les règles actuelles, en quoi consiste l'effectif établie d'une brigade?

M. PEARKES: 5,500 en Europe et, au Canada, à peu près la même chose.

M. WINCH: 5,700?

M. PEARKES: 5,500.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): J'ai une question supplémentaire. N'est-il pas un fait établi que, advenant le cas où des forces additionnelles seraient requises, en cas d'urgence, soit pour les premiers devoirs de la défense civile, soit encore pour servir à l'étranger, il y a un certain minimum pour les forces normales. Je songe à ces deux dernières années où ce principe a été mis en pratique. En certains cas, vous avez fait des changements et avez augmenté considérablement la force. N'est-ce pas un fait dont vous avez à tenir compte?

M. PEARKES: D'après la conception actuelle de la prochaine guerre, on ne prévoit pas envoyer des forces considérables en dehors du pays. On garde les deux brigades à titre de réserve stratégique pour l'OTAN. On garde ces forces au pays comme notre réserve stratégique pour l'OTAN, ce qui constitue notre engagement envers l'OTAN, une brigade en Europe et deux ici, au Canada.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Par ailleurs, vous estimez, monsieur, que les forces sont en ce moment au maximum, même pour un cas d'urgence, sauf peut-être s'il fallait combler des vides pour la survivance nationale.

M. PEARKES: Oui. Je crois que, s'il y avait une guerre, nous pourrions combattre avec les forces que nous avons en ce moment. Je ne vois pas la possibilité, bien peu du moins, de constituer des forces au moyen de la mobilisation et en faisant appel à un grand nombre de réservistes.

M. CHAMBERS: Vous avez employé le mot "brigade". N'est-il pas plus vrai de dire, dans le cas des formations, spécialement en Europe, et des autres réservistes au Canada, qu'il s'agit plutôt de groupes de brigade ayant bien plus de puissance de tir, de diversité et de souplesse que ce que l'on entendait généralement par brigade d'infanterie pendant la dernière guerre. Groupe de brigade est une meilleure expression.

M. PEARKES: Il y a évidemment bien plus de puissance de tir dans la brigade d'aujourd'hui et beaucoup plus de souplesse, ce qui lui permet,—si je puis me servir d'une expression des guerres précédentes,—de défendre un front bien plus étendu qu'on a jamais pu le concevoir pendant la seconde guerre mondiale.

M. CHAMBERS: Par exemple, la brigade en Europe a des chars et de l'artillerie.

M. PEARKES: Les chars et l'artillerie font partie intégrale du groupe de brigade.

M. WINCH: Le groupe de brigade est-il en Europe surtout à cause de la puissance de feu ou y a-t-il aussi l'effet psychologique de faire partie du groupe de l'OTAN en Europe?

M. PEARKES: Il ne fait aucun doute qu'il y a l'effet psychologique que produit sur nos partenaires européens la présence d'une brigade canadienne en Europe. C'est un état de choses réconfortant et encourageant, mais il n'y a pas que cela. La brigade est une partie efficace des forces de protection de l'OTAN et elle aurait un rôle défini, en cas d'une attaque terrestre en Europe.

M. WINCH: Uniquement et absolument une force de protection.

M. PEARKES: Comme partie des forces de protection de l'OTAN, soit pour arrêter l'avance de tout mouvement hostile de la part d'un ennemi en puissance.

M. WINCH: Puisqu'il est question de solde et indemnités, puis-je dire ceci: Advenant le cas où la force en Europe soit utilisée pour la protection, pouvez-vous concevoir un agresseur attaquant avec des armes de type strictement classique et si l'agresseur se servait d'autres armes que les armes de type classique, de quel équipement pourraient disposer les 5,500 hommes servant de protection contre un agresseur utilisant autre chose que des armes de type classique?

M. PEARKES: Pour répondre à la première partie de la question, il est possible qu'un agresseur,—les Russes,—décide de ne pas employer les armes nucléaires. Je ne crois pas que l'on puisse écarter cette possibilité. Quant à la deuxième partie de la question, notre brigade est secondée par des troupes d'autres nationalités ayant la capacité d'utiliser les armes nucléaires. Comme vous le savez, nous sommes en train d'obtenir le lance-fusée Honest John et aussi la fusée qui accompagne ce lance-fusée. Cette fusée peut ou pourra, quand nous l'obtiendrons, être pourvue d'une ogive nucléaire.

M. WINCH: Cela m'amène à poser la question suivante: Si vous obtenez ces engins, c'est parce que vous savez qu'ils peuvent être utilisés par les forces canadiennes avec une ogive nucléaire.

M. PEARKES: Comme l'a dit souvent le premier ministre, les négociations sont en cours afin que les ogives nucléaires deviennent disponibles, si le besoin s'en fait sentir, et elles seront utilisées avec la permission du gouvernement canadien, à ce moment-là.

M. WINCH: Monsieur le président, tout ce que je puis dire en ce moment, c'est que je peux comprendre ce que vous et moi avons entendu dire, soit que notre Comité a vraiment fait l'expérience de la frustration.

Le PRÉSIDENT: Monsieur le ministre, pourrais-je faire une remarque sur le montant de $173,700,000 et pourrions-nous obtenir ce renseignement pour la prochaine séance. Pourrions-nous prendre, au quartier général de la défense nationale, à Ottawa, l'effectif d'une unité qui s'occupe d'environ 100,000 hommes, soit une unité interarmes, et le comparer à celui d'une unité qui s'occupait d'un million d'hommes pendant la guerre. Serait-ce possible?

M. PEARKES: Je ne le crois pas.

Le PRÉSIDENT: Je pense que oui. Le dépôt central du matériel médical était interarmes pendant la guerre et l'est encore. Si nous pouvions établir une comparaison entre l'effectif actuel et l'effectif du temps de guerre, nous aimerions cela.

M. PEARKES: Je pense que nous pourrions vous obtenir ce renseignement.

Le PRÉSIDENT: Y a-t-il encore des questions à propos de la page 311?

M. PEARKES: Mais nous ne serions pas capables de vous obtenir ce renseignement, parce que les dépôts de matériel médical ont été désorganisés et dispersés à la fin de la guerre.

Le PRÉSIDENT: Je sais. Ils avaient un nom différent, mais ils jouent encore le même rôle.

M. PEARKES: Nous vous obtiendrons le renseignement.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): En sommes-nous encore à la solde et aux indemnités?

Le PRÉSIDENT: Oui.

M. HELLYER: J'aimerais poursuivre la discussion et demander au ministre de nous dire si notre propre brigade est formée et organisée de façon à pouvoir combattre dans une guerre nucléaire.

M. PEARKES: Oui.

M. HELLYER: Et cela présuppose de nouvelles méthodes d'organisation et de dispersion, différentes de celles qui étaient en usage auparavant.

M. PEARKES: Absolument. Toutes les troupes canadiennes sont prêtes à combattre dans une guerre nucléaire. Elles sont aussi prêtes à accomplir toutes les autres tâches qui peuvent se présenter, soit empêcher une guerre locale de s'étendre, où il n'est pas à prévoir que des armes nucléaires seraient utilisées. Elles sont formées de façon à pouvoir livrer non seulement une guerre ordinaire, mais aussi une guerre nucléaire.

M. HELLYER: Advenant le cas où les Russes attaqueraient notre continent uniquement au moyen de forces ordinaires, le ministre pourrait-il donner une idée de ce que serait la proportion de nos effectifs, trois pour un ou quatre pour un.

M. PEARKES: Je n'aurais pas la compétence voulue pour vous donner ce renseignement.

M. HELLYER: En ce moment, les troupes sont-elles ...

M. PEARKES: Il ne fait aucun doute que les effectifs des Russes sont beaucoup plus considérables que ceux des armées occidentales assemblées en Europe.

Le PRÉSIDENT: Veuillez vous en tenir à la solde et aux indemnités.

M. HELLYER: Tout cela est compris dans ce crédit, car nous payons les troupes qui sont là-bas.

Le PRÉSIDENT: Mais nous ne payons pas les Russes.

M. HELLYER: Dans ce cas, c'est sans doute la raison pour laquelle les forces de protection de l'OTAN ont cru nécessaire de pouvoir utiliser des armes atomiques, car si les Russes lançaient la totalité de leurs armées de terre contre les forces de l'OTAN, nous serions dans l'obligation de faire usage des armes nucléaires pour les arrêter, même pendant une courte période.

M. PEARKES: Parfaitement. Et la possibilité d'avoir à utiliser des armes nucléaires a été un des éléments du programme accepté par l'OTAN.

M. HELLYER: C'est pour cette raison que vous avez déclaré antérieurement qu'au point de vue des armes atomiques pour les troupes de l'OTAN, le Canada ne voulait pas que ses troupes fussent moins bien équipées que celles auxquelles elles devaient se joindre.

M. PEARKES: C'est une déclaration qu'il était raisonnable de faire.

M. HELLYER: Désirez-vous continuer de parler de l'équipement?

Le PRÉSIDENT: Nous nous sommes certainement rendus jusqu'au bout dans cette voie. Avez-vous d'autres questions concernant la solde et les indemnités?

M. CHAMBERS: A ce propos, je veux demander si l'on songe à augmenter la solde des militaires.

M. PEARKES: Dans le passé, on a eu l'habitude d'établir un rapport entre la solde des militaires et des membres de la Gendarmerie royale du Canada et les traitements des membres du service public du Canada. Si les traitements des fonctionnaires sont augmentés, il est fort probable que la solde des militaires le sera aussi. Conséquemment, on songe à augmenter la solde et les indemnités, mais nulle décision n'a encore été prise.

M. WINCH: Je ne suis pas encore satisfait des réponses qu'on m'a données quant à la raison pour laquelle il n'est pas possible de réduire de quatre à trois, je pense, les brigades de l'armée canadienne. J'ai compris, d'après la réponse du ministre, que l'armée canadienne sert uniquement tout d'abord, à maintenir une brigade en Europe, en deuxième lieu, à constituer au Canada des effectifs en vue du roulement qui se fait une fois tous les trois ans et à assurer une troisième force capable de repousser de petites incursions ou des raids de commandos.

Il m'apparaît toujours que le rôle le plus important de l'armée concerne les opérations de survivance. N'est-il pas possible d'avoir une force très bien formée et mobile pour les opérations de survivance, tout en effectuant le roulement tous les trois ans, avec deux brigades au Canada? N'est-il pas pour votre ministère une question d'intérêt que 17 millions de Canadiens se soucient assez peu du problème pour faire le sacrifice nécessaire afin d'acquérir la formation requise en vue d'être en mesure d'assumer une grande part de la tâche concernant les opérations de survivance?

J'admets que je suis à la recherche de renseignements; mais, si les citoyens du Canada sont sérieux et si mon interprétation de l'usage fait des quatre brigades est correcte, je n'arrive pas à comprendre pourquoi on ne peut réduire à trois les quatre brigades.

Le PRÉSIDENT: Voulez-vous que le ministre réponde?

M. WINCH: Oui. Je regrette d'avoir dû faire une déclaration.

Le PRÉSIDENT: Fort bien.

M. PEARKES: J'ai la ferme conviction qu'en réduisant l'armée canadienne, comme vous le proposez, nous n'aurions pas le degré de sécurité que notre pays serait en droit d'attendre, en cas d'attaque nucléaire.

Je ne crois pas que le personnel civil, par tout le pays, soit formé ou équipé au point qu'on puisse le laisser s'acquitter de tâches comme l'alerte, le système d'avertissement, tant pour l'alerte initiale que pour celle de l'attaque et les retombées radio-actives. Le personnel civil n'est pas non plus formé ni équipé pour accomplir la tâche dangereuse de la rentrée dans les régions dévastées.

Si jamais notre pays est soumis à une attaque nucléaire, nous aurons besoin de beaucoup d'aide de la part de la population civile pour accomplir les tâches actuellement confiées à l'armée régulière. Je pense qu'il serait loin d'être prudent de tenter d'enlever à l'armée une partie du rôle qu'elle doit jouer pour assurer la survivance de la population.

M. WINCH: Puis-je poser une autre question? Il vient d'y avoir un changement dans la ligne de conduite au sujet de l'Europe. C'est maintenant deux années de service et non trois. Ne s'ensuit-il pas automatiquement qu'il serait possible de réduire le personnel?

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Ce qui aurait pour avantage de réduire aussi les frais initiaux.

M. PEARKES: Au début, les troupes étaient changées tous les deux ans. Il y a deux ans, j'ai porté la période à trois années, en appliquant un roulement d'un tiers de la brigade chaque année. Il ne s'agissait pas d'une simple mesure d'économie, puisqu'il y avait économie des frais de transport, mais on augmentait ainsi considérablement l'efficacité des troupes en Europe, car il y avait toujours un tiers des hommes qui étaient des nouveaux venus,

alors qu'au moins les deux tiers d'entre eux étaient au courant des conditions là-bas. Je suis certain que l'efficacité de notre brigade en Europe en a été améliorée.

M. HELLYER: Des parties des forces armées au Canada sont-elles encore censées être utilisées à titre de force mobile de choc?

M. PEARKES: Dans chaque groupe de brigade, nous avons des parachutistes formés qui pourraient repousser des raids de commandos. Tel était surtout le rôle de la soi-disant brigade mobile.

A vrai dire, cette brigade mobile n'a jamais été réunie en une véritable brigade. Les éléments étaient répartis entre les trois brigades. Cette ligne de conduite a été maintenue.

M. HELLYER: Combien de ces troupes ont reçu leur formation à Fort-Churchill, en vue de pouvoir combattre dans l'Arctique?

M. PEARKES: Environ le tiers des troupes. Je ne saurais dire de façon précise, car je n'ai pas les chiffres. On n'a pas insisté autant qu'autrefois sur la formation des parachutistes, par suite de la grande difficulté qu'il y avait d'exécuter ces opérations dans l'Arctique et aussi parce que l'Arctique s'ouvre graduellement à l'aviation et qu'il y a plus de champs d'aviation qu'il n'y en avait.

M. ROBERGE: Je remarque qu'il n'y a qu'une ligne consacrée à la dépense de 173 millions de dollars, alors que pour celle de 56 millions de dollars il y a plusieurs pages. Sous le titre "personnel", il y a le nombre des membres du personnel et, dans cette dernière ligne, nous avons le personnel militaire. Serait-il possible d'avoir plus de détails sur la rubrique concernant la solde et les indemnités? Sinon, pour quelle raison ne peut-on en avoir?

M. PEARKES: Je peux cetrainement vous donner plus de détails concernant ces 173 millions de dollars. Cette année, il y a une diminution de $925,000 par rapport à l'année précédente. Quant à la solde de base, je vous la donnerai en chiffres ronds.

La solde de base s'élève à 111.7 millions de dollars; la solde de spécialité, à 15.6 millions de dollars; les indemnités de subsistance et de nourriture à 25.6 millions; les allocations des hommes mariés, à 10.5 millions; les allocations aux familles séparées, à 2.2 millions; les indemnités pour habillement, à 1.5 million; les allocations pour service à l'étranger, 2.8 millions; la formation du personnel navigant pour l'armée, à la petite somme de $829,000 dollars. Puis il y a environ 2 millions de dollars pour la formation des officiers de l'armée régulière et pour le programme des cadets officiers.

M. ROBERGE: Voilà pour l'argent. Est-il possible d'avoir le nombre de personne?

M. PEARKES: Le nombre de ceux qui reçoivent cet argent en solde est de 47,799. Voilà le total du personnel de l'armée. Voilà le maximum qui a été imposé à l'armée.

M. WINCH: Pour l'armée même?

M. PEARKES: Oui.

M. WINCH: Pour les quatre brigades, soit 22,000?

M. PEARKES: Pardon?

M. WINCH: 22,000 pour les quatre brigades, n'est-ce pas?

M. PEARKES: Je ne saurais dire de prime abord. Une brigade comprend environ 5,500 hommes.

M. WINCH: 22,000 en tout.

M. PEARKES: En multipliant par quatre, l'on obtient 22,000.

M. WINCH: Combien de personnes, avez-vous dit, vise le crédit solde et indemnités?

M. PEARKES: 47,799.

M. WINCH: Où est la différence entre 22,000 et 47,000?

M. PEARKES: Elle comprend le personnel recevant la formation et non assigné aux brigades, aux diverses écoles de formation, pour les diverses fonctions administratives. Comme les communications, et la force qui est outre-mer sans être avec la brigade, soit les effectifs de la FUNU.

M. WINCH: En ajoutant les effectifs de la FUNU, l'on obtient 23,000. Les dépôts de matériel sont-ils séparés d'une brigade?

M. PEARKES: Les dépôts de matériel s'occupent de l'équipement pour toute l'armée.

M. WINCH: Autrement dit, afin de maintenir 22 hommes en activité dans quatre brigades, il en faut 27,000 en dehors? C'est, en somme, ce que cela veut dire, n'est-ce pas?

M. HELLYER: Vous avez dit 22 hommes en activité.

M. WINCH: 22,000.

M. PEARKES: Environ 22,000 dans les unités de campagne, les autres sont dans les écoles, dans les unités administratives, tous ceux qui sont compris dans l'expression "services de logistique", et il y a plusieurs autres unités de manœuvre.

M. WINCH: Et cela ne comprend pas tous les civils. Le chiffre est effarant.

M. CHAMBERS: N'a-t-on pas cru, pendant la dernière guerre, qu'il y avait 10 hommes pour chaque fusil sur la ligne de front pour voir aux services administratifs, de logistique, etc.?

M. PEARKES: C'était à peu près cela.

M. CHAMBERS: Je pense donc que l'armée mérite des félicitations pour sa forte amélioration.

M. LAMBERT: En outre, combien y a-t-il d'hommes sur le réseau routier de l'Alaska?

M. PEARKES: Je pense qu'il y en a environ 1,000.

M. LAMBERT: En outre, c'est l'intendance de l'armée qui dirige les services de logistique pour l'aviation?

M. PEARKES: Oui, elle s'occupe des fournitures pour l'aviation, tout comme le service dentaire est le même pour les trois armes.

M. LAMBERT: Et tout y est compris.

M. PEARKES: Tout y est compris.

M. LAMBERT: Dans l'armée?

M. PEARKES: C'est compris dans le vocable général "services de logistique".

M. ROBERGE: Pour revenir à ma question, je demandais pourquoi le renseignement qui a été donné tout à l'heure n'était pas mentionné dans le livre des prévisions budgétaires.

Est-ce à cause de la sécurité ou pour quelque autre raison?

M. PEARKES: Non, il n'a jamais été inclus dans les prévisions budgétaires. Il s'agit de titres généraux qui sont acceptés depuis des années et ils comprennent les sous-titres dont je viens de parler.

M. ROBERGE: Il n'y a pas de raison particulière pour laquelle ce n'est pas là?

M. PEARKES: Non.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Monsieur le ministre, vous avez donné, dans mon cas du moins, l'impression que dans le moment l'effectif de l'armée canadienne suffit tout juste à assurer la survivance nationale en cas d'urgence. Je veux vous demander si, considérant la possibilité des contributions futures aux Nations Unies, vous envisagerez d'augmenter la force ou s'il est possible que cette idée

puisse aller à l'encontre de l'idée de la diminution possible du nombre d'hommes requis pour la brigade en Europe, avec la formation des forces de l'Allemagne de l'Ouest?

M. PEARKES: Si la brigade en Allemagne était retirée, cela fournirait l'occasion de diminuer les forces maintenues. Est-ce ce que vous voulez dire?

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Je vais répéter, monsieur le ministre. Vous avez donné l'impression que pour les besoins de la sécurité nationale l'effectif de la force est à un strict minimum. Est-ce exact?

M. PEARKES: J'en suis fermement convaincu, car le personnel qui est aux écoles de formation ainsi que dans les dépôts par tout le pays,—les recrues qui reçoivent la formation,—est organisé de façon à constituer des colonnes mobiles pour les opérations de survivance, et chaque homme de l'armée canadienne, advenant le cas d'opérations de survivance, aurait une tâche particulière à remplir. Chacun est formé ou est en train de l'être en prévision des opérations de survivance.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): S'il est vrai que l'effectif actuel est au strict minimum (et nous supposons que le renseignement est fondé sur l'avis de hauts fonctionnaires, tels les chefs d'état-major), ne semblerait-il pas plus raisonnable d'avoir une marge de sûreté en plus de l'effectif actuel?

M. PEARKES: Comme je l'ai dit, je pense que c'est l'exigence minimum pour les formes régulières et que nous devons augmenter celles-ci au moyen d'organisations comme la milice du Canada et des travailleurs formés pour la défense civile.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Ce qui me préoccupe, c'est l'expression "strict minimum".

Le PRÉSIDENT: Monsieur Morton.

M. MORTON: A-t-on fait part au Comité de la ligne de conduite de l'armée canadienne en ce qui concerne les renforts?

Le PRÉSIDENT: Le premier crédit est resté en suspens. Nous reprendrons votre question plus tard.

M. MORTON: Monsieur le président, je voulais simplement savoir combien de temps il fallait pour former des renforts et quel était le mode de formation d'un nombre suffisant de renforts, une fois que l'armée canadienne serait entrée en action?

M. PEARKES: L'idée que nous nous faisons de la guerre, c'est que nous croyons qu'il nous faudra combattre avec les troupes que nous aurons au moment où la guerre éclatera et que nous aurons peu de chance de renforcer les troupes au moyen de ce que vous appelez des renforts que nous demanderons et formerons à ce moment-là.

Nous imaginons une guerre brève et nous n'aurons pas beaucoup l'occasion de former des renforts.

M. HELLYER: Bien que ce soit là une attitude fondamentale, n'est-il pas vrai que bien des gens y trouvent à redire? C'est ainsi que le livre du général Maxwell Taylor, tout en comportant bien des contradictions, n'en soulève pas moins un point fondamental, soit la possibilité d'un terrain d'action assez considérable quelque part dans le monde où les alliés se rencontreraient pour combattre avec des armes ordinaires et, dans ce cas, toutes les réserves disponibles devraient être envoyés au combat.

Le PRÉSIDENT: Et votre question est: Quelles réserves seraient envoyées au combat?

M. HELLYER: Dans ce cas, le temps nécessaire non seulement pour l'envoi de renforts au front de combat, mais pour la formation de réserves, pourrait être relatif.

M. PEARKES: Comme je l'ai dit précédemment, nous gardons un bataillon prêt à aller n'importe où dans le monde afin d'empêcher une guerre locale de se répandre, si les Nations Unies décident de prendre ce moyen et s'adressent au Canada pour obtenir l'aide voulue. En outre, il y a les forces spéciales qui sont au Canada,—et j'ai mentionné deux brigades qui sont destinées à faire partie de la réserve stratégique de l'OTAN,—et il reste encore une brigade que le gouvernement du Canada pourrait envoyer, s'il en décidait ainsi.

M. HELLYER: Monsieur le ministre, quelle est la plus courte période de temps qu'il faudrait pour former une unité au Canada avant de pouvoir l'envoyer rejoindre la brigade de l'OTAN?

M. PEARKES: Les unités régulières au Canada pourraient aller rejoindre la brigade de l'OTAN n'importe quand.

M. HELLYER: Ce n'est pas là ma question. Voici: Lorsqu'il s'agit de nouvelles recrues, quelle est la plus courte période de temps requise pour les former?

M. PEARKES: De nouvelles recrues?

M. HELLYER: Oui.

M. PEARKES: Plusieurs mois.

Le PRÉSIDENT: Monsieur Parizeau?

M. PARIZEAU: Monsieur le président, ma question sera brève.

Quelle est la solde de base d'un soldat de première classe, qu'il soit marié ou célibataire?

Le PRÉSIDENT: Un simple soldat?

M. PEARKES: La solde de base d'un simple soldat est de $104.

M. PARIZEAU: Pour un célibataire?

M. CHAMBERS: Pour un simple soldat âgé de plus de 17 ans. Telle est la solde au début, la solde de base, qui augmente au fur et à mesure qu'il gravit l'échelle et qu'il apprend d'autres métiers.

M. PARIZEAU: Et à titre de soldat de première classe?

M. PEARKES: Tout est indiqué dans le Livre blanc de l'an dernier. Il n'y a aucun changement.

Le PRÉSIDENT: Messieurs, le crédit solde et indemnités est-il approuvé?

M. CARTER: Une seule question, monsieur le président.

Ces indemnités civiles comprennent-elles l'assurance-chômage, etc.?

M. PEARKES: De quoi parlez-vous?

Le PRÉSIDENT: Du crédit indemnités civiles, avant solde et indemnités. M. Carter veut savoir si ce crédit comprend les allocations d'assurance-chômage et autres prestations accessoires.

M. ARMSTRONG: Ce sont des indemnités de vie chère accordées à ceux qui occupent des postes isolés.

M. CARTER: Dans quel crédit sont comprises les cotisations d'assurance-chômage, etc., pour le personnel civil?

M. ARMSTRONG: Le montant requis pour l'assurance-chômage est l'avant-dernier de ce chapitre, pensions, pensions de retraite et autres prestations.

M. CARTER: C'est un article séparé?

M. ARMSTRONG: Oui.

M. CARTER: J'ai une autre question. Y a-t-il un détail séparé pour la solde de spécialité, le montant que verse l'armée pour la solde de spécialité?

M. PEARKES: Oui, j'en ai donné lecture; c'est $15,632,730.

Le PRÉSIDENT: Messieurs, le crédit solde et indemnités est-il approuvé?

Des VOIX: Approuvé.

Le PRÉSIDENT: Page 312, encore direction et entretien, jusqu'à milice, y compris le Corps-école d'officiers canadien.

Avez-vous des questions, messieurs, concernant la première moitié de la page?

Des MEMBRES: Approuvé.

Le PRÉSIDENT: La seconde partie de la page, personnel civil. Est-elle approuvée?

M. HELLYER: Quelques mots avant l'approbation. J'ai su qu'on avait réduit le personnel civil de certaines unités de la milice mais que, dans quelques cas, cela en avait grandement amoindri l'efficacité. Voulez-vous en fournir la raison et nous dire quelle est votre opinion la plus récente sur le rôle et l'efficacité de la milice en matière d'opérations de survivance?

M. SMITH (*Calgary-Sud*): En même temps, avec la permission de M. Hellyer, le ministre nous dirait-il quelle ligne de conduite a été adoptée concernant les appels sous les armes. Le nombre de ces appels a diminué et des officiers supérieurs regrettent qu'on ait aussi de cette façon réduit l'efficacité de la milice.

M. PEARKES: Au moment de la guerre de Corée, il a fallu appeler tout le personnel des forces régulières, qui était alors attaché aux unités de la milice, pour les assigner aux unités régulières afin que celles-ci puissent être envoyées en Corée, à leur tour, afin de les remplacer. Un certain nombre d'hommes de la milice ont été assignés à diverses tâches au quartier-général des unités de la milice. Il s'agissait d'instructeurs et de personnel de bureau. Quelques-uns d'entre eux ont aussi rempli les fonctions de régisseur dans les mess, etc. On s'est rendu compte que sans porter atteinte à l'efficacité de la milice, il était possible de réduire le nombre des appels sous les armes. Il y a eu une réduction de 50 p. 100 au début de l'année, un peu par économie. Bien qu'il y ait eu des plaintes et que certaines gens aient exprimé leur déception, je pense que dans l'ensemble la milice a pu résoudre son problème et remplit ses fonctions avec efficacité.

Quant à la question générale, il y a eu, évidemment, quelque incertitude quant au rôle de la milice au début, alors qu'on la priée de se charger sérieusement des opérations de survivance. Toutefois, d'après mon expérience et d'après les rapports que j'ai eus, je crois que la milice s'acquitte de ses fonctions avec détermination et enthousiasme même, en certains cas. C'est une nouvelle vie pour elle. Elle se rend parfaitement compte du but à atteindre. Elle reçoit un nouvel équipement. Pour le moment, il s'agit d'un équipement pour la formation et il faudra quelque temps avant que nous puissions fournir tout l'équipement nécessaire. Dès que tout l'équipement sera obtenu, je suis tout à fait certain que l'on se rendra mieux compte qu'on ne le fait aujourd'hui de l'importance des opérations de survie.

Le PRÉSIDENT: Le montant affecté à la milice est-il approuvé?

M. SMITH (*Calgary-Sud*): J'ai une question supplémentaire, monsieur le ministre, au sujet des appels sous les armes dont vous avez parlé. Je sais que les unités n'ont peut-être pas besoin de barman ni de certains artisans auxiliaires, mais je pense qu'il y a un certain nombre de personnes qui font partie du personnel des instructeurs. A-t-on laissé partir un grand nombre de ces gens?

M. PEARKES: Comme je l'ai dit, le nombre total des appels sous les armes a été réduit d'environ 50 p. 100. C'est le commandant général qui décide de ceux qui doivent partir.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Mais vous n'êtes pas d'avis que cette façon d'agir ait en quelque sorte diminué l'efficacité de la milice?

M. PEARKES: Non, parce que normalement ou en certains cas ceux qui sont partis ont été remplacés par des gens ayant pour tâche d'assister les unités de la milice.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): S'il y a moyen d'obtenir le renseignement, puis-je demander combien de soldats il y a dans une unité de la milice? Y a-t-il une règle à ce propos?

M. PEARKES: Je ne crois pas qu'il y ait de règle bien définie. Tout est laissé à la discrétion des commandants généraux qui aident autant qu'ils le peuvent. Le personnel régulier d'instruction apporte beaucoup d'assistance. Il y a un cadre des instructeurs pour chaque région militaire et l'on envoie des sous-officiers des unités voisines pour aider aux cours du soir.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Puis-je parler d'autre chose? Il y a eu un remaniement dans les camps d'été de la milice. L'an dernier, je pense qu'il y a eu un changement à ce propos. La difficulté, à mon sens, c'est que plusieurs hommes sont incapables d'aller aux camps, d'après la nouvelle ligne de conduite. A votre avis, est-ce une critique sérieuse?

M. PEARKES: Pour autant que je me souvienne, il a toujours été difficile d'organiser les camps d'été pour convenir à tous les hommes d'une unité de la milice, mais je ne crois pas que le changement ait fait une grande différence. Les membres de la milice attachés à une unité régulière déterminée sont déchargés de la responsabilité d'une foule de fonctions administratives, et, à en juger par les rapports que j'ai reçus, la formation est plus efficace qu'autrefois.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): D'autre part, le séjour au camp et le service dans des unités permanentes, à votre avis, augmentent l'efficacité.

M. PEARKES: Oui.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Est-il exact de dire que la milice atteint son effectif maximum depuis quelque temps? Avez-vous des chiffres?

M. PEARKES: Je n'ai pas de chiffres récents, mais l'effectif de la milice est à peu près le même depuis vingt ans, c'est-à-dire environ 40,000 hommes. D'après les derniers chiffres obtenus, le nombre était de 40,010.

Le PRÉSIDENT: C'est indiqué dans le Livre blanc, messieurs.

M. PEARKES: C'est-à-dire en mai 1960.

M. LAMBERT: A propos des camps d'été, j'ai l'impression que, l'an dernier, le séjour a eu lieu en juin. Y a-t-il eu une diminution appréciable ou un changement dans le nombre de ceux qui sont allés aux camps d'été et a-t-on gardé la même ligne de conduite? En donnant aux hommes plus de temps pour s'adapter, est-il à prévoir que le nombre de ceux qui participeront aux camps d'été sera plus élevé cette année que l'an dernier?

M. PEARKES: Nous pensons que ce sera à peu près la même chose. Le même montant d'argent est alloué pour la formation. Une certaine latitude est accordée aux commandants généraux dans ce sens. Il nous faut proportionner la formation de la milice au programme de formation de l'armée régulière.

M. LAMBERT: Ai-je raison de croire qu'en certaines régions il y a parmi les membres de la milice plusieurs instituteurs qui, en tant que groupes, sont remplis d'enthousiasme. Évidemment, pour ces derniers, juin n'est pas le mois à choisir. Je me demande s'il y a eu, l'an dernier, une diminution appréciable du nombre des soldats qui sont allés aux camps d'été, surtout chez les officiers, car les instituteurs doivent avoir les aptitudes voulues pour devenir officiers.

M. PEARKES: Je ne pense pas que la formation de la milice soit limitée exclusivement au mois de juin. Je suis allé à Swift-Current en fin de semaine.

J'y ai vu l'unité de la milice. C'était le 1er juillet, et le groupe partait pour deux semaines le lendemain pour se rendre au camp de Wainwright.

M. MACDONALD (*Kings*): Ma question a trait à l'effectif de la milice. Je vois qu'il y a une réduction du crédit solde et indemnités et, quant à la milice, la diminution n'est pas considérable. Le ministre a déjà dit que, s'il y a une guerre, ce sera probablement une guerre nucléaire, mais je me suis souvent demandé ce qui arriverait advenant le cas où les armes nucléaires seraient interdites partout dans le monde, tout comme l'on a fait des gaz pendant la dernière guerre. Je pense que, dans ce cas, c'est la milice qui devrait fournir le personnel requis, si une guerre éclatait, tout comme pour la dernière guerre où ce sont les soldats citoyens qui ont joué le rôle le plus important. Je me demande s'il y a eu une véritable diminution dans la milice ou si l'on prévoit une diminution.

M. PEARKES: Il y a eu une légère augmentation du montant alloué pour la solde de la milice, cette année, une augmentation de $288,758. Il y a eu également une augmentation des gratifications accordées pour la formation dans les camps d'été. La gratification est accordée pour l'efficacité. L'augmentation en question s'élève à $4,125.

M. MORTON: Cette augmentation de la somme attribuée au crédit solde et indemnités a-t-elle un effet sur chaque unité militaire?

M. PEARKES: Chaque commandant général a une allocation en argent applicable à la formation des hommes, d'après le nombre d'unités et il répartit cet argent comme il le juge à propos, suivant des règlements assez sévères.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Puis-je demander si le ministère accorde un encouragement aux soldats qui n'appartiennent ni à la milice ni au corps des cadets. Je veux parler des jeunes soldats en âge de fréquenter l'école secondaire, qui réussissent tout à fait bien et qui disposent de peu d'aide financière, même si la milice s'en occupe. Il s'agit de jeunes cadets n'ayant pas les qualités requises pour être considérés comme de véritables cadets.

M. PEARKES: Il y a un programme de formation d'apprentis dans l'armée régulière. Je ne sais pas si c'est bien ce que vous voulez dire ou si vous voulez parler du jeune de la milice qui est au-dessous de dix-sept ans.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Oui.

M. PEARKES: Des camps spéciaux sont organisés pour un personnel choisi selon les fonds mis à la disposition des diverses régions militaires. C'est ainsi que dans la région militaire de l'Ouest un camp est établi à Vernon où ces jeunes gens de la milice vont acquérir la formation pendant quelques semaines. A en juger par les résultats que j'ai constatés moi-même, ils atteignent à un haut degré de formation. Je pense que les choses se passent de la même façon pour les autres régions militaires.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): J'espère que le ministère va continuer à encourager ce genre de formation.

Le PRÉSIDENT: Avez-vous d'autres questions à propos de la milice?

M. CARTER: Notre effectif est plus considérable et nous dépensons moins. Y a-t-il une diminution des indemnités ou y a-t-il eu une réduction de la solde?

M. PEARKES: Pour la milice?

M. CARTER: Oui.

M. PEARKES: Nous avons à peu près le même effectif. Il y a toujours des fluctuations.

M. CARTER: Nous dépensons seulement 11 millions de dollars, alors que l'an dernier nous avons dépensé 13 millions.

M. PEARKES: Cela dépend du personnel appelé. Celui-ci a reçu une solde de plein temps.

Le PRÉSIDENT: On a réduit de la moitié le personnel appelé.

M. PEARKES: Oui.

Le PRÉSIDENT: Corps royal des cadets de l'armée canadienne.
Y a-t-il des questions?

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Continuez-vous d'accorder des gratifications aux cadets qui suivent les cours?

M. PEARKES: Il y a une indemnité de $3 qui est versée et des gratifications sont accordées pour les signaleurs et les hommes de métiers.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): C'est vraiment une indemnité pour encourager le sujet à devenir cadet, n'est-ce pas?

M. PEARKES: C'est un encouragement à améliorer sa formation, ce qui est à son avantage.

Le PRÉSIDENT: Nous passons maintenant, messieurs, au crédit 223: "Construction ou acquisition de bâtiments, ouvrages, terrains et matériel important". Pouvons-nous l'examiner en entier?

Crédit 223—Construction ou acquisition de bâtiments, ouvrages, terrains et matériel important $70,410,000

Avez-vous des questions à ce propos? L'achat de propriétés immobilières diminue de $645,000 à $325,000.

M. WINCH: Je ne devrais pas poser la question, mais je me demande si la salle d'exercice de Vancouver est comprise dans ce crédit.

M. PEARKES: Oui, il y a eu un incendie à la salle d'exercice du régiment irlandais, à Vancouver.

W. WINCH: Vraiment! J'ai appartenu à ce régiment pendant sept années.

M. PEARKES: Je sais. Et je crains que la destruction ait été fort considérable. Mais des installations sont mises à la disposition de ces gens à Jéricho, où se donne en ce moment la formation. Le transport à Jéricho est fourni aux hommes qui y suivent les cours du soir.

Nous sommes à la recherche d'un nouvel emplacement pour la salle d'exercice. Il y a eu des difficultés à ce propos. Nous avions conclu une entente avec la ville pour un certain terrain, mais les gens des alentours se sont opposés. Nous sommes donc à la recherche d'un autre emplacement.

Il n'y a donc aucun montant, dans les prévisions de cette année, pour la construction de cette salle d'exercice.

Le PRÉSIDENT: Avez-vous d'autres questions?

M. WINCH: Quelqu'un près de moi m'a demandé pourquoi j'ai fait partie d'un régiment irlandais. La réponse est évidemment parce que je suis toujours "contre" le gouvernement.

M. PEARKES: Je pense que je saurais donner une réponse meilleure.

Le PRÉSIDENT: La partie suivante du crédit est construction de bâtiments et ouvrages. Le montant est passé de $49,950,000 à $34,540,000. Avez-vous des questions à poser?

M. HELLYER: Je pense qu'il faudrait un détail.

Le PRÉSIDENT: Certainement.

M. PEARKES: Vous voulez dire un détail concernant la construction par région importante?

Le PRÉSIDENT: Il s'agit de construction ou acquisition de bâtiments, ouvrages, terrains et matériel, $34,540,000.

M. PEARKES: Vous voulez le détail par province?

Le PRÉSIDENT: Je ne crois pas que cela soit nécessaire. Donnez seulement les montants importants.

M. HELLYER: Donnez-nous les montants importants et la région.

M. PEARKES: Les constructions d'un million de dollars ou plus comprennent ce qui suit: salle d'exercice à Toronto où, comme vous le savez, la salle d'exercice de l'université a été utilisée et où une entente a été conclue avec la ville pour rendre l'emplacement vacant, et cela a amené la construction de trois salles d'exercice. Les emplacements pour deux salles ont été choisis, tandis qu'il y en a une en construction.

M. HELLYER: Avant d'aller plus loin, on a contesté la légalité de la vente du terrain faite par le ministère de la Défense nationale à la corporation métropolitaine, vu la nature de l'acte original du ministère.

M. PEARKES: On m'a signalé cette affaire, et j'ai demandé aux conseillers juridiques du ministère de s'en occuper.

M. HELLYER: Dès que vous serez renseigné sur la question, aurez-vous l'obligeance d'en faire part au Comité?

M. PEARKES: Oui.

Le PRÉSIDENT: Il s'agit ensuite d'acquisition de matériel important, chars et véhicules de combat blindés, $65,000.

M. WINCH: Puis-je demander au ministre, à propos de ce crédit qui s'élève à quelque 60 millions de dollars...

Le PRÉSIDENT: C'est là votre total?

M. WINCH: A peu près.

Le PRÉSIDENT: Bon.

M. WINCH: S'agit-il d'argent dépensé pour l'achat de matériel d'un genre nouveau ou pour le remplacement de matériel désuet?

M. PEARKES: Il s'agit surtout d'améliorations du vieux matériel. Par exemple (et j'ai mentionné cela à une séance antérieure), nous améliorons les chars Centurion. Il y a quelque 380,000 dollars pour le blindage du réservoir à essence des chars Centurion et il y a du matériel pour les mortiers et les appareils de repérage par l'éclair, ainsi que d'autre matériel, comme je l'ai dit. Je puis vous en donner le détail si vous voulez. Nous achetons également d'autres fusils et mitrailleuses, y compris le nouveau fusil FNC-1. Toutes les forces sont maintenant munies de ce nouveau fusil. La somme de $2,300,000 est consacrée à cet achat.

M. WINCH: Voici ce que je veux préciser: au cours de la prochaine année financière, il n'y aura aucun changement fondamental dans le matériel de l'armée canadienne, n'est-ce pas?

M. PEARKES: Il y aura une amélioration dans le système de conduite du tir de l'artillerie et l'on fera l'acquisition d'autres armes portatives. Il y aura une amélioration marquée du char Centurion et nous aurons de nouveaux mortiers.

Sous le titre général "matériel", nous remplaçons les vieux appareils de T.S.F. 18 par les nouveaux appareils C-42.

M. HELLYER: Monsieur le président, on a beaucoup parlé de la mobilité de nos forces armées. Je me suis demandé si nous pourrions avoir de plus amples renseignements sur la mobilité actuelle. Le ministre nous a dit, par exemple, que la mise au point du Bobcat n'est pas encore terminée et que l'acquisition n'en a pas encore été décidée. Qu'emploie-t-on présentement? Utilisons-nous encore la vieille chenillette type universel?

M. PEARKES: Oui, je pense que nous nous servons de la chenillette type universel.

Le PRÉSIDENT: Y a-t-il dans ce crédit de l'argent consacré à cette mise au point, monsieur le ministre?

M. PEARKES: Il y a dans cette prévision budgétaire de l'argent destiné à la mise au point finale du Bobcat.

M. HELLYER: Le ministre peut-il dire si le Bobcat peut se transporter à bord de l'avion CL-44?

M. PEARKES: Je ne le crois pas.

M. HELLYER: Ni à bord de l'avion Caribou?

M. PEARKES: Ni à bord du Caribou, pas plus que du C-130, je pense.

On me dit qu'on peut placer le Bobcat à bord du CL-44, mais j'ai l'impression qu'il faut réduire tellement la charge d'essence que la chose devient à peine pratique.

M. HELLYER: Le rayon d'action serait réduit et le transport ne saurait être efficace.

M. PEARKES: Précisément.

M. HELLYER: Le Bobcat doit-il être amphibie?

M. PEARKES: Oui.

M. HELLYER: Avons-nous actuellement du matériel amphibie?

M. PEARKES: Je ne crois pas que nous ayons autre chose que du matériel de pont et des ponts de bateaux.

M. HELLYER: On prétend que les Russes possèdent un matériel amphibie très considérable et c'est sans doute l'une des raisons pour lesquelles nous songeons ou que nous devrions songer à remplacer notre vieux matériel de guerre par quelque chose de plus nouveau.

Maintenant, quant à...

M. PEARKES: Et c'est la raison pour laquelle nous pressons la mise au point du Bobcat.

Le PRÉSIDENT: Un moment, monsieur Hellyer. Ne pourrions-nous terminer l'examen de ce crédit, article par article? Comme vous le savez, le premier crédit est encore en suspens et je voudrais finir celui qui est à l'étude. Nous avons parlé des chars et véhicules de combat blindés.

M. HELLYER: Il me reste seulement trois ou quatre questions à propos du matériel.

Le PRÉSIDENT: Y a-t-il ici de l'argent consacré à cela?

M. HELLYER: Je ne sais pas et c'est ce que j'essaie d'établir.

Le PRÉSIDENT: Bon, posez cette question.

M. HELLYER: C'est un peu trop commode. Je vais poser les questions que j'ai à l'idée.

Concernant le soutien aérien et la mobilité dans l'air pour nos troupes en Europe, avons-nous des avions légers en ce moment?

Le PRÉSIDENT: Vous parlez d'aviation.

M. HELLYER: Il s'agit de l'armée.

M. PEARKES: Oui, nous avons un nombre limité d'avions légers en Europe. On les a envoyés l'an dernier.

M. HELLYER: Servent-ils uniquement à des envolées d'observation ou peuvent-ils transporter des troupes?

M. PEARKES: Ils ne pourraient pas transporter de troupes, si ce n'est quelques membres du personnel, comme les commandants et l'état-major.

Le PRÉSIDENT: Y a-t-il dans ce crédit une somme consacrée à cette fin?

M. PEARKES: Non, il n'y en a pas.

M. HELLYER: Le crédit comprend-il de l'argent destiné à l'achat d'avions Caribou?

M. PEARKES: Non.

M. HELLYER: Le ministre saurait-il nous dire pour quelle raison? Il semble bien que l'armée américaine en achète de ces avions, et j'aimerais savoir pourquoi l'armée canadienne n'en fait pas autant.

M. PEARKES: Les besoins de l'armée américaine sont différents des nôtres. Nous n'avons, dans ces prévisions, nul montant destiné au Caribou.

M. HELLYER: A-t-on conclu avec la *Havilland Aircraft Company,* en faveur de l'armée canadienne, des contrats relatifs à des perfectionnements?

M. PEARKES: Il y a quelques années.

M. HELLYER: Mais pas récemment?

M. PEARKES: Non.

M. HELLYER: Et le ministre dit que l'armée canadienne n'a pas besoin de l'avion Caribou?

M. PEARKES: Actuellement, nous avons... je ne suis pas allé jusqu'à dire cela.

Le PRÉSIDENT: Quoi qu'il en soit, le crédit ne comprend pas d'argent pour cela?

M. PEARKES: Non. Et j'ai dit que les besoins des États-Unis étaient différents des nôtres.

M. HELLYER: Mais vous n'avez pas dit que vous n'en voudriez pas, si vous pouviez vous le permettre.

La question suivante concerne les hélicoptères. Combien en avons-nous en Europe?

Le PRÉSIDENT: Dans l'armée.

M. PEARKES: Nous n'en avons pas.

M. HELLYER: Pas d'hélicoptères?

M. PEARKES: Je ne pense pas qu'il y en ait.

Le PRÉSIDENT: Dans l'armée.

M. PEARKES: L'aviation en a, mais non l'armée.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Quelle était la réponse?

Le PRÉSIDENT: La réponse était que l'armée n'a pas d'hélicoptère, mais que l'aviation en a.

M. PEARKES: Oui, je crois que j'ai raison de dire cela. L'armée pourrait s'en servir.

M. HELLYER: Comme vous le savez, il y a conflit constant entre l'aviation et l'armée à propos des petits avions et des hélicoptères.

Le PRÉSIDENT: Nous en sommes à l'examen du crédit.

M. HELLYER: Il s'agit du matériel de l'armée, ce qui est d'extrême importance pour nos troupes d'outre-mer comme pour ceux qui sont au pays et qui s'intéressent à cela.

Maintenant, monsieur le président, d'après les renseignements publiés, l'armée a décidé d'acquérir l'Honest John. C'est une pièce d'artillerie très lourde, alors que le Little John est plus petit et plus léger et qu'on peut le transporter dans les airs. Si nous essayons de mettre sur pied des forces tactiques mobiles, pourquoi ne songerions-nous pas à acheter le Little John, soit au lieu ou en plus de l'Honest John?

Le PRÉSIDENT: Y a-t-il ici un crédit s'appliquant au Honest John, monsieur le ministre?

M. PEARKES: Non, mais nous avons acheté Honest John et il est utilisé par les forces de l'OTAN. C'est une arme qui a été proposée comme étant la plus appropriée pour la brigade et qui avait l'approbation des autorités du SHAPE.

M. HELLYER: Au sujet de la ligne de conduite générale des forces canadiennes, y compris le bataillon dont vous avez dit qu'il pouvait être transporté par avions n'importe où dans le monde, n'est-il pas nécessaire d'avoir le genre de matériel qui peut se transporter par air, afin de donner à la force une plus grande souplesse? J'ai examiné les témoignages rendus devant le Sénat américain au sujet de ces missiles.

Le PRÉSIDENT: Vous aimeriez que ce soit inséré dans le compte rendu?

M. HELLYER: Oui. En parlant de ces missiles, le général Wood a dit:

> Il est destiné précisément aux unités aéroportées, parce que l'Honest John qui remplit essentiellement le même rôle est trop gros et trop lourd pour les avions actuel de transport.

Ensuite, il parle du Little John et dit que celui-ci a essentiellement la même capacité, tout en étant plus léger et que, pour cette raison, il a l'avantage de pouvoir être transporté par avion. Voici donc ma question: Pourquoi l'armée canadienne n'en achèterait-elle pas, en plus ou au lieu de l'Honest John?

M. PEARKES: L'Honest John est une arme de brigade dont vous pouvez dire qu'elle remplace l'artillerie moyenne des années précédentes. C'est une arme à laquelle on a accordé la priorité absolue dans les besoins de la brigade. Il n'entre pas dans les projets qu'elle soit transportée par avions en Europe. Quant au bataillon qui est transportable par avions pour les opérations de la FUNU, tout le matériel de ce bataillon est transportable par avions.

M. HELLYER: Aura-t-il quelque chose qui soit comparable à ceci?

M. PEARKES: Non.

M. HELLYER: Autrement dit, il ne sera pas muni des armes les plus nouvelles?

M. PEARKES: Pas cette année, en ce qui concerne le Little John.

Le PRÉSIDENT: Revenons à notre sujet. Nous nous en sommes éloignés.

M. HELLYER: Cette question est sûrement pertinente. Nous payons des appareils qui puissent transporter le bataillon et nous n'achetons pas le genre de matériel que les autres achètent pour que nos troupes soient à la page. Cette question est certainement pertinente. Il s'agit d'une dépense de fonds publics.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Cette opinion est celle d'un autre.

M. HELLYER: Je cite l'opinion.

Le PRÉSIDENT: Nous avons parlé des chars et véhicules de combat blindés et du matériel mécanique, y compris le transport.

M. HELLYER: Avant de terminer cette affaire, j'aimerais savoir si l'on songera, d'ici une année ou deux, à acheter des avions légers et des hélicoptères ainsi que le genre de matériel que pourraient transporter ces appareils, afin de donner de la mobilité et de la souplesse à nos troupes.

M. PEARKES: Je puis régler cette affaire dans un instant. L'acquisition d'hélicoptères pour l'armée fait l'objet de la plus soigneuse considération.

M. HELLYER: En outre, le ministre considère-t-il ou a-t-il considéré l'utilité de quelque autre arme nucléaire technique, comme le Davy Crockett?

M. PEARKES: La seule arme ayant une capacité nucléaire immédiate à laquelle nous songions pour l'armée canadienne est l'Honest John.

M. HELLYER: Lors d'une séance antérieure, il a été question de la mitrailleuse Browning. Le ministre devait chercher à savoir si cette arme était encore en usage ou si elle devait être bientôt remplacée.

Le PRÉSIDENT: Je suis content que nous soyons revenus au sujet.

M. HELLYER: Le simple fait qu'un matériel ne soit pas compris dans les prévisions des dépenses ne veut pas dire qu'il ne devrait pas l'être.

M. PEARKES: Vous avez demandé quelles armes, s'il en est, remplacent les mitrailleuses Browning utilisées par l'armée canadienne. On projette de remplacer ces armes en temps utile par une mitrailleuse de calibre de 7.62 mm. standardisé par l'OTAN. Des études préliminaires se font actuellement concernant certaines mitrailleuses qui pourraient peut-être satisfaire aux exigences. On songe à remplacer la Browning de calibre .5, au moment opportun, par une nouvelle mitrailleuse lourde. Jusqu'ici, nulle décision n'a encore été prise concernant le genre à adopter, mais il est question de plusieurs sortes.

M. HELLYER: Voilà la véritable objection. Il semble que tout soit à l'étude. Il est à présumer que ces mitrailleuses Browning ne peuvent qu'effectuer un tir rapide pendant une courte période et, s'il y a lieu de procéder à un changement, quelques-uns parmi nous ont du mal à comprendre, vu l'ampleur de la dépense, pourquoi l'on ne se décide pas à remplacer ce matériel fondamental, pour que nos troupes soient bien outillées. C'est important. Le montant consacré au matériel diminue rapidement. Comme un magazine l'exposait clairement par un graphique, récemment, si la tendance continue, d'ici trois ou quatre ans on ne fera plus aucune dépense pour le matériel.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Quel magazine?

M. HELLYER: C'était un graphique dans le magazine *Saturday Night.*

M. SMITH (*Calgary-Sud*): C'est pour nous une autorité?

Une VOIX: Bien petite autorité!

M. HELLYER: Ce qui est choquant, c'est qu'il est des besoins auxquels, de l'avis de bien des gens, on aurait dû satisfaire déjà; mais tout ce que l'on nous dit, c'est que la chose est à l'étude et que la décision sera prise en temps utile.

M. PEARKES: Cette année...

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Je me demande si M. Hellyer a pris de ces décisions, en sa qualité de ministre associé.

M. PEARKES: Cette année, le fusil automatique FN (C2) remplace toutes les mitrailleuses Bren que nous avons. Cela augmente considérablement la puissance de tir. Il est fort discutable qu'il soit nécessaire d'examiner le besoin d'une mitrailleuse lourde. Ce sont là des questions qui ne se règlent pas sur la foi d'un article de magazine.

M. HELLYER: Je l'espère bien, monsieur le président.

M. PEARKES: Il faut beaucoup de réflexion. Les ressources financières de notre pays ne sont pas illimitées et l'on ne saurait dépenser de l'argent à tort et à travers.

C'est ce que j'essaie de faire et je préfère aller plus lentement plutôt que de me servir de l'argent de tous les contribuables du pays pour des choses qui ne sont pas absolument nécessaires.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Bravo! Bravo!

M. PEARKES: Je suis convaincu que nos troupes sont bien armées et compétentes.

M. HELLYER: Je suis sûr que le ministre admettra que si nous plaçons des troupes en première ligne, sans les munir d'un matériel de puissance nucléaire, là où elles sont exposées à faire face à une armée dont le nombre est énormément supérieur, il faut mettre à leur disposition la plus grande puissance de tir possible. J'espère qu'il se rappellera cela quand viendra le moment de préparer les prévisions de dépenses de l'an prochain.

M. LAMBERT: Avez-vous l'autre moitié des 500 millions de dollars?

M. HELLYER: Parlons de chiffres raisonnables.

Le PRÉSIDENT: Construction ou acquisition de bâtiments, ouvrages, terrains et matériel importants. Le crédit est-il approuvé Monsieur Carter, vous avez une question à poser. De quel article s'agit-il?

M. CARTER: Matériel divers, page 314. Ayant servi dans cette satanée infanterie, je m'intéresse aux casques d'acier. J'en ai apporté un.

Le PRÉSIDENT: Parfait.

M. CARTER: Il n'est pas très bien ajusté.

M. CHAMBERS: La tête vous a grossi depuis que vous l'avez eu.

M. CARTER: Le ministre pourrait-il dire quand le dernier modèle de casque a été distribué?

M. PEARKES: Quand le dernier modèle a été acheté?

M. CARTER: Oui.

M. PEARKES: Nous avons une provision suffisante de casques d'acier en ce moment. Et il n'y a aucune prévision concernant l'achat d'un autre casque d'acier. Les armées des divers pays du monde ont plusieurs sortes de casques.

M. CARTER: Songe-t-on à changer le genre des casques d'acier?

M. PEARKES: Quand ceux que nous avons seront épuisés ou inappropriés, je suis certain que l'armée envisagera la possibilité d'obtenir un nouveau genre de casque.

M. CARTER: N'est-il pas vrai que presque tous les autres pays ont mis de côté ce genre de casque pour diverses raisons. Il ne donne pas de protection suffisante et il se déplace constamment quand celui qui le porte se met à courir. Il ne donne aucune satisfaction.

M. PEARKES: Pendant la dernière guerre on l'a considéré comme très satisfaisant. Il a sauvé bien des vies.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Je pense que M. Carter devrait expliquer pourquoi il n'a pas rendu le casque lorsqu'il a quitté.

M. SPENCER: Je me demande où il l'a pris, ce casque; il est en bon acier.

M. HELLYER: Épelez-vous le mot "steel" avec un "a"?

M. CARTER: Est-ce que l'on songe à changer ce casque?

M. PEARKES: Il n'y a aucun projet dans ce sens, cette année. Comme elles le font pour toutes les pièces d'équipement, les autorités de l'armée songent à apporter des améliorations lorsqu'elles disposent de l'argent voulu. Cette année, il n'y a pas de fonds pour des casques nouveaux.

M. CARTER: Notre armée est la dernière à être munie de ce genre de casque, n'est-ce pas?

Le PRÉSIDENT: Avez-vous d'autres questions?

M. CARTER: Oui, je demande au ministre si nous sommes à peu près les derniers à mettre de côté ce genre de casque.

M. PEARKES: Je n'en ai pas la moindre idée.

M. CARTER: D'après les renseignements que j'ai, nous sommes les derniers.

M. PEARKES: J'ai vu dans plusieurs armées du monde différents casques d'acier et voici celui qu'utilise l'armée canadienne.

Le PRÉSIDENT: Avez-vous d'autres questions à propos du matériel divers? Monsieur Carter, avez-vous des questions concernant d'autres pièces de l'équipement?

Approuvé?

(Approuvé.)

Le PRÉSIDENT: Munitions et bombes? Approuvé?
(Approuvé.)

Le PRÉSIDENT: Le crédit est-il approuvé, messieurs?
(Approuvé.)

Le PRÉSIDENT: Demain matin, à 9 heures et demie, nous commencerons à étudier les crédits de l'Aviation royale du Canada, ici même. Merci.

Le Comité s'ajourne.

CHAMBRE DES COMMUNES

Troisième session de la vingt-quatrième législature

1960

COMITÉ SPÉCIAL

DES

DÉPENSES AUX FINS DE LA DÉFENSE

Président: M. G. E. HALPENNY

PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

Fascicule 20

SÉANCE DU VENDREDI 8 JUILLET 1960

Prévisions de dépenses du ministère de la Défense nationale pour l'année financière 1960-1961

TÉMOINS:

L'honorable George R. Pearkes, V.C., ministre de la Défense nationale; M. E. Armstrong, sous-ministre adjoint (Finances); le commodore de l'Air R. W. Desbarats; le capitaine de groupe G. H. Elms.

ROGER DUHAMEL,M.S.R.C.
IMPRIMEUR DE LA REINE ET CONTRÔLEUR DE LA PAPETERIE
OTTAWA, 1960

COMITÉ SPÉCIAL

DES

DÉPENSES AUX FINS DE LA DÉFENSE

Président: M. G. E. Halpenny

Vice-Président: M. Roger Parizeau

et MM.

Baldwin	Lambert	Spencer
Carter	Macdonald (*Kings*)	Webster
Chambers	Morton	Winch.
Forgie	Roberge	
Hellyer	Smith (*Calgary-Sud*)	

Secrétaire du Comité:
Antoine Chassé

PROCÈS-VERBAL

Chambre des communes, Salle 238-S
VENDREDI, 8 juillet 1960
(21)

Le Comité spécial des dépenses aux fins de la défense se réunit à 9 heures et demie du matin sous la présidence de M. G. E. Halpenny.

Présents: MM. Carter, Chambers, Halpenny, Hellyer, Lambert, Macdonald (*Kings*), Parizeau, Smith (*Calgary-Sud*), Spencer, Winch. (10).

Aussi présents: L'honorable George R. Pearkes, V.C., ministre de la Défense nationale; M. E. Armstrong, sous-ministre adjoint (Finances); le commodore de l'Air R. W. Desbarats, chef de la direction des finances, Aviation royale du Canada; le capitaine de groupe G. H. Elms, directeur des projets aériens, Aviation royale du Canada; M. D. B. Dwyer, surintendant des documents parlementaires.

Le Comité reprend l'étude, interrompue le jeudi 7 juillet, des prévisions budgétaires du ministère de la Défense nationale pour l'année financière 1960-1961.

MM. Pearkes et Armstrong et le commodore de l'Air Desbarats sont interrogés au sujet des prévisions budgétaires.

Le crédit 224 et une partie du crédit 225 sont approuvés.

L'étude desdites prévisions budgétaires interrompue et ajournée à la prochaine séance.

A 10 h. 50 du matin le Comité s'ajourne au lundi 11 juillet 1960 à 3 heures et demie de l'après-midi.

Le secrétaire du Comité,

Antoine Chassé.

VENDREDI 8 juillet 1960
9 heures et demie du matin

Le PRÉSIDENT: Nous sommes en nombre, messieurs. Nous sommes à la page 314 des prévisions de dépenses de l'Aviation royale du Canada, le crédit 224. Ce crédit va jusqu'à la page 321, où commence le crédit 225 «Construction ou acquisition de bâtiments».

Donc, nous en sommes à la page 314, «personnel civil», crédit 224. Avez-vous des questions, messieurs?

AVIATION ROYALE DU CANADA

No. du crédit 224. Direction et entretien $536,737,000

L'hon. G. R. PEARKES (*ministre de la Défense nationale*): Puis-je mentionner les raisons de la diminution de ce crédit? On a réalisé une diminution globale de $1,374,370 en supprimant 410 postes de l'effectif autorisé, en diminuant de 132,021 heures de travail les heures ouvrables du service général de main-d'œuvre, et en réduisant de $100,000 le montant versé à titre de surtemps.

Je mentionne cela pour démontrer que l'Aviation royale du Canada s'est vraiment efforcée de réduire son personnel.

Le PRÉSIDENT: Merci, monsieur le ministre. Avez-vous des questions au sujet de la page 314?

M. LAMBERT: En est-il de même pour les architectes de l'aviation que pour ceux de l'armée?

M. PEARKES: Oui.

M. LAMBERT: A-t-on indiqué de quelque façon le nombre d'entreprises auxquelles ils sont employés ou quel besoin particulier l'aviation peut avoir de 16 architectes?

M. PEARKES: Oui, on a dû engager d'autres conseillers et architectes de l'extérieur en vue de réaliser le programme de défense aérienne annoncé il y a un an, et qui comprend deux bases de Bomarc, sept postes de radar à grand rayon d'action et la mise au point du système SAGE.

Le PRÉSIDENT: Avez-vous d'autres questions au sujet de la page 314, ou est-elle approuvée?

M. HELLYER: Peut-on parler du Bomarc sous ce poste?

M. WINCH: J'allais demander où figure le Bomarc dans le budget des dépenses?

Le PRÉSIDENT: Je pense que le mot y a glissé de justesse.

M. PEARKES: Non, le Bomarc figure dans les prévisions budgétaires sous le poste «construction».

Le PRÉSIDENT: Ce poste sera à l'étude plus tard. La page 314 est-elle approuvée?

(Assentiment.)

Le PRÉSIDENT: La page 315, personnel civil, suite: instructeurs, chimistes, agents techniques, comptables, dessinateurs, bibliothécaires, ingénieurs de l'entretien. Avez-vous des questions?

M. LAMBERT: Pour ce qui est de l'entretien des avions, a-t-on ôté aux entrepreneurs civils une plus grande proportion du travail pour la confier au personnel de l'A.R.C.?

En d'autres termes, a-t-on redonné à l'aviation certains genres d'entretien qui avaient été effectués auparavant par des entrepreneurs civils?

M. E. ARMSTRONG (*sous-ministre adjoint (Finances), ministère de la Défense nationale*): Il n'y a pas eu de véritable changement à cet égard par rapport à la situation des années récentes.

Le PRÉSIDENT: Avez-vous d'autres questions au sujet de la page 315? Est-elle approuvée?

(Assentiment.)

Le PRÉSIDENT: A la page 316, personnel civil suite: commis des travaux, surveillants d'entretien, opérateurs radio, inspecteurs de matériel, entretien d'aéroport, mécaniciens d'aéroport, et le reste, — et encore des jardiniers. Y a-t-il des questions, messieurs? La page est-elle approuvée?

(Assentiment.)

Le PRÉSIDENT: La page 317, encore le personnel civil: mécanographes (perforatrices), concierges, contremaîtres, commis aux transmissions, surveillants du bien-être.

M. SPENCER: Monsieur le président, pourrions-nous avoir quelques précisions au sujet de ces chauffeurs? Je constate que le salaire versé au chauffeur de Moscou est plus de trois fois plus élevé que celui d'un chauffeur au Royaume-Uni, et sensiblement plus élevé que le salaire qu'on verse aux conducteurs d'auto au Canada.

Peut-être pourrait-on nous expliquer pourquoi la rémunération d'un chauffeur à Moscou s'élève à quelque $5,722.

M. ARMSTRONG: La raison en est que le salaire du chauffeur, versé en roubles russes, est changé au taux de change officiel, de sorte que le coût en dollars est très élevé. Le taux officiel, je pense, est de 12 à 1; je ne suis pas certain. En tout cas, il représente une valeur exagérée pour le rouble russe qui, converti en dollars, comme dans ce crédit, paraît attribuer un salaire très élevé au chauffeur russe embauché sur place.

Le PRÉSIDENT: Il gagnerait plus que M. Khrouchtchev, n'est-ce pas?

M. HELLYER: Avez-vous cherché au marché libre?

M. SPENCER: Dois-je conclure de cela que les ouvriers de Moscou reçoivent, par rapport aux dollars canadiens, un salaire proportionnel au montant indiqué dans ce poste en particulier?

M. ARMSTRONG: Je ne sache qu'on puisse réellement en venir à cette conclusion. A mon avis, ce chiffre vous donne réellement une fausse impression, en raison d'un taux de change qui n'a aucun rapport réel avec la valeur d'achat des deux monnaies. Il s'agit ici du taux officiel.

M. WINCH: En réalité, il gagne moins de $2,000 par année, si vous voulez l'exprimer ainsi.

M. SPENCER: Se sert-on du même taux de change en évaluant les automobiles aux fins de leur importation au Canada et des choses semblables?

Le PRÉSIDENT: Cette question n'est pas à l'étude. Avez-vous d'autres questions, messieurs, au sujet de la page 317?

M. CARTER: A ce propos, j'aimerais poser une question supplémentaire. Quel est le taux courant pour les chauffeurs? Le gouvernement russe paye-t-il le même taux pour ses conducteurs d'autos que nous autres?

M. ARMSTRONG: Je ne le sais pas, bien que ce taux soit fixé en fonction de la situation locale. Je présume qu'il est en quelque sorte proportionnel aux salaires payés par des employeurs locaux aux conducteurs d'autos dans notre pays.

Si on convertissait ce montant au cours du change approprié, il serait sensiblement moins élevé. Probablement moins de $2,000, je pense.

M. SPENCER: Pourquoi n'embauchons-nous pas de chauffeurs canadiens?

M. ARMSTRONG: A Moscou, nous sommes obligés d'embaucher les chauffeurs sur place.

M. SPENCER: Pourquoi?

M. ARMSTRONG: Le gouvernement russe l'exige.

M. SPENCER: Est-ce que nous exigeons des Russes qui sont dans notre pays qu'ils embauchent des Canadiens?

M. ARMSTRONG: Non.

Le PRÉSIDENT: M. Hellyer a posé cette question hier, par rapport à l'autre poste.

M. CHAMBERS: Savez-vous si ce chauffeur reçoit un revenu quelconque d'une autre source?

Le PRÉSIDENT: Avez-vous d'autres questions sur la page 317? La page est-elle approuvée?

(Assentiment.)

Le PRÉSIDENT: Page 318, encore le personnel civil.

M. LAMBERT: L'aviation s'est-elle conformée aux méthodes employées par l'armée ou par la direction des archives du ministère de la Défense nationale? Je crois comprendre que toutes vos archives de la solde sont préparées au moyen des calculateurs IBM.

M. ARMSTRONG: Non.

M. LAMBERT: Vous vous servez de certaines machines calculatrices automatiques, n'est-ce pas?

M. ARMSTRONG: L'armée dispose d'un calculateur automatique de marque IBM; c'est le modèle n° 650. Mais les autres services armés ne disposent pas de ce matériel. La marine se sert à Ottawa de machines à cartes poinçonnées pour la vérification des comptes de solde; mais je ne crois pas que l'Aviation se serve de ces appareils. Sa comptabilité en matière de solde est décentralisée, en grande partie, à ses stations, et on ne se sert pas de ce genre de matériel.

M. LAMBERT: A-t-on songé sérieusement à faire les mêmes économies par rapport à l'aviation?

M. PEARKES: Oui; je peux faire un commentaire à ce sujet. Ce n'est qu'au cours du mois dernier qu'on a attiré mon attention sur cette question. J'ai demandé qu'on songe à l'opportunité d'installer un autre système, un système plus uniforme.

M. LAMBERT: Car, en somme, l'aviation se connaît en appareils IBM; son commandement du matériel aéronautique y attache une importance considérable. Si l'Armée s'en servait, et que l'Aviation les trouvât utiles, les archives de la solde des trois services armés ne pourraient-elles pas être centralisées?

M. PEARKES: C'est précisément pourquoi j'ai demandé qu'on en fît une étude. On m'a soumis une recommandation que j'ai renvoyée aux auteurs en leur demandant de songer à l'établissement d'un service inter-armes de la solde.

Le PRÉSIDENT: Avez-vous d'autres questions à poser sur la page 318? La page est-elle approuvée?

M. SMITH (*Calgary-Sud*): J'ai une ou deux questions ici, si je puis les poser.

Le PRÉSIDENT: Est-ce qu'elles portent sur la page 318 ou sur la page 319?

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Si elles sont régulières, mes questions ont trait à la page 318 et s'autorisent de la latitude assez considérable que vous nous avez donnée à propos de la rubrique solde et indemnités.

Le PRÉSIDENT: Voulez-vous bien attendre que nous en finissions avec le personnel civil?

M. SMITH (*Calgary-Sud*): J'attendrai volontiers.

Le PRÉSIDENT: Page 319; y a-t-il d'autres questions relatives au personnel civil, manœuvres, peintres-vitriers, appareilleurs-plombiers jusqu'aux soudeurs?

M. LAMBERT: Le régime en vigueur dans l'ARC pour l'exécution de son entretien des ouvrages est-il le même que celui de l'armée? Je crois comprendre que l'armée avait supprimé beaucoup d'emplois civils dans le domaine de l'entretien des ouvrages, confiant le travail soit à son personnel militaire soit à des entrepreneurs civils, suivant le cas. Mais à ce qu'on me dit, l'armée s'occupe elle-même de la plus grande partie du travail administratif.

M. ARMSTRONG: Je pense qu'on peut dire que chaque service armé fonctionne en vertu du même principe de base pour ce qui est du travail à forfait et du travail effectué par son propre personnel. Selon le principe général qui s'applique à toutes les armes, le travail est accompli à forfait quand cela est praticable.

Pour ce qui est des réparations, il y a beaucoup de domaines où il est difficile de faire faire le travail à forfait, de mettre au point des plans détaillés et le reste; et ce genre de travail est effectué en grande partie par le personnel militaire. L'armée est organisée d'une façon un peu différente, car elle a des compagnies des travaux, comme vous savez, partout au pays, qui accomplissent les travaux tant d'entretien que de construction pour le compte de leur propre arme. Ces compagnies surveillent aussi les travaux accomplis à forfait.

L'A.R.C. dispose de son propre organisme des travaux aux stations mêmes. Au cours des deux dernières années elle a fait étudier cet organisme par le service de l'organisation et des techniques de la Commission du service civil et on est en train d'y apporter des modifications à l'heure actuelle. En effet, les changements sont décidés. On n'a pas fait tous les changements de personnel qui s'imposaient, car le recrutement de certaines classes d'employés n'a pas été complètement accompli. Les nouveaux employés entrent dans le service en vertu d'un nouveau programme destiné à appuyer de plus en plus sur l'entretien préventif. Ce programme vise, de façon générale, la réparation et l'entretien des ouvrages, et ainsi de suite.

Les travaux de construction sont en grande partie exécutés à forfait. L'A.R.C. dispose d'une unité d'entretien et de construction qui est stationnée à Calgary. Sa tâche principale consiste à exécuter des travaux spéciaux de construction dans des régions isolées et ainsi de suite, dans des circonstances où il serait difficile et peu économique de le faire par contrat. Ces unités servent aussi d'unités de formation des artisans qui occupent des postes au personnel d'entretien et ainsi de suite à leurs stations respectives.

M. LAMBERT: Je ne me soucie tellement de la proportion du travail qui est confié aux entrepreneurs et de la proportion qui est effectuée par le personnel militaire, mais on constate qu'il y a presque une divergence entre les services armés sur cette question. On trouve qu'un certain genre de travail relève de l'armée dans un cas et ensuite que dans l'aviation c'est le contraire, car à mon avis l'armée fait moins de ce travail. On trouve que l'armée fera faire le travail à forfait tandis que l'aviation fera exécuter par son propre personnel à peu près la même entreprise.

M. ARMSTRONG: Il se peut que cet état de choses existe dans une certaine mesure. Comme je le dis, chaque service armé est régi par les mêmes directives générales à cet égard. Naturellement, dans une entreprise de ce genre, il faut laisser la décision dans une certaine mesure au commandant qui est sur place. Il se peut qu'on trouve une certaine différence à cet égard, car un commandant peut décider que dans un cas il est logique de faire faire le travail par son propre personnel au lieu de le faire faire par contrat.

Le PRÉSIDENT: Avez-vous d'autres questions sur le reste de la page allant jusqu'aux soudeurs? Le poste est-il approuvé? Maintenant nous en sommes à «effectif constant». Comme le ministre l'a dit, ce poste a baissé de $44,131,370 à $43,750,000.

Voulez-vous poser une question à ce sujet, monsieur Smith?

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Oui, monsieur le président. J'aimerais demander au ministre d'abord s'il peut fournir au Comité des renseignements relatifs à un certain nombre de postes supérieurs dans l'A.R.C. qu'on devra remplir dans un avenir rapproché.

Je pourrais les citer. A titre d'exemple, le maréchal de l'air Slemon a atteint, ou presque, l'âge de la retraite. Est-ce qu'on songe à prolonger son mandat?

Je crois que le chef d'état-major de l'Air va prendre sa retraite en moins d'un an. Peut-être n'aimeriez-vous pas faire de commentaire à ce sujet; mais ce qui m'intéresse, monsieur, c'est de savoir s'il y a des postes supérieurs qui sont disponibles à l'heure actuelle et si vous êtes en mesure d'annoncer les noms de ceux qui remplaceront probablement ces officiers.

M. PEARKES: Non; on n'a fait aucune déclaration ni pris aucune décision quant au remplacement des officiers supérieurs que vous avez mentionnés.

A ce que j'en sais, le maréchal de l'Air Campbell et le maréchal de l'Air Slemon ont encore deux ans avant l'expiration de leurs nominations.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Je suis très content d'entendre cela. La question suivante porte peut-être sur ce renseignement. J'ai eu des rapports assez intimes avec ce service armé et j'ai le sentiment depuis quelque temps qu'en vertu de notre politique sur la retraite nous avons une tendance à libérer beaucoup de nos officiers réguliers au moment où ils atteignent leur valeur militaire maximum. Ceci s'applique, bien entendu, à toutes les trois armes.

C'est une vieille histoire dans les forces armées que la question de savoir quand il faut libérer ces officiers. Je reconnais, bien entendu, qu'il faut faire place aux jeunes officiers qui montent en grade; mais quant à cette question de départs, a-t-on pensé à permettre aux officiers supérieurs de prolonger volontairement leurs service ou, pour l'exprimer mieux, facultativement?

M. PEARKES: Une limite d'âge est fixée selon le grade pour la retraite obligatoire. Tout prolongement audelà de cette limite d'âge doit être approuvé par le ministre. Le ministre jouit d'une certaine discrétion à cet égard.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Le ministre a une certaine discrétion?

M. PEARKES: Oui.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Qu'il me soit permis alors de poser une question relativement au personnel navigant. On sait, bien entendu, que nous dépensons de fortes sommes pour faire piloter nos avions par des pilotes entraînés à fond. Pour ce qui est des jeunes officiers qui ont été brevetés par l'une des deux voies possibles, est-il question de modifier ce principe?

M. PEARKES: Non; je n'ai entendu parler d'aucun changement dans ce domaine-là.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Cette question remonte à celle de départs à laquelle vous vous êtes référé à la page 384 (texte anglais) des témoignages du Comité. Avez-vous des soucis au sujet du départ des équipages ou la situation est-elle assez stable?

Le PRÉSIDENT: C'est à la page 384?

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Oui. Êtes-vous satisfait du nombre des départs, étant donné les frais occasionnés au pays pour l'entraînement de ces équipages?

M. PEARKES: Oui. Il importe que les pilotes de ces avions très rapides, en particulier les avions de chasse, soit forcément jeunes.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Je suis d'accord, évidemment.

M. PEARKES: En outre, le rythme des départs est assez fort, de sorte qu'il coûte assez cher de le maintenir. Mais je crois que l'équilibre est à peu près juste, à tout prendre.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Franchement, je m'intéresse à la perte des jeunes hommes. Je m'inquiète un peu du fait que nous dépensons de fortes sommes pour l'entraînement des jeunes pilotes et je me demande si nous en perdons un trop grand nombre au moment où ils pourraient encore nous rendre des services très utiles. Ces pilotes ne prennent pas leur retraite, mais ils quittent le service de leur propre gré.

M. PEARKES: Nous ne pouvons rien faire pour retenir un homme quand il a fait son temps de service, du moins en temps de paix. Mais la tendance générale est plutôt dans le sens inverse. C'est ce qu'on constate d'après le nombre de pilotes qui se rengagent après avoir accompli leur première période de service. Il y a eu une tendance dans ce sens qui s'est traduite par certaines augmentations aux présentes prévisions budgétaires, car il y a plus de stabilité dans les forces armées qu'il n'y en avait il y a quelques années. A mon avis c'est une transformation générale des conditions de guerre à celles du temps de paix. On peut remarquer que dans les trois armes une proportion plus élevée des hommes se rengagent.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Vous dites qu'en ce qui concerne le personnel navigant vous n'êtes pas mécontent du rythme des départs et qu'à votre avis c'est normal?

M. PEARKES: Je considère le taux comme normal.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Pour ce qui est des recherches et du sauvetage aériens, est-ce que votre ministère envisage une augmentation du nombre d'escadrilles affectées à ce travail, ou songez-vous à un autre système qui assurerait une meilleure protection à cet égard? Dans le passé vous avez stationné vos escadrilles de l'Ouest du Canada à Edmonton. Maintenant elles se sont déplacées à Winnipeg. A mon avis, cela laisse une lacune excessivement large dans l'Ouest du Canada au cas où des avions s'écrasent, nécessitant ainsi des recherches et du sauvetage aériens.

M. PEARKES: Dans ce qu'on appelle la région occidentale il y a trois stations. Elles sont à Winnipeg, à Edmonton et en Colombie-Britannique, à Vancouver.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Votre ministère n'a-t-il pas muté les escadrilles d'Edmonton à Winnipeg?

M. PEARKES: Il y a encore une escadrille partielle à Edmonton, ce n'est pas une escadrille entière. Je devrais faire remarquer que notre ministère va acquérir un certain nombre d'avions meilleurs; il s'agit de l'Albatross, un avion amphibie. Ces avions seront disponibles cette année. Nous achetons dix avions Albatross qui seront distribués au Canada de l'Est à l'Ouest. Je crois que trois de ces avions seront expédiés dans l'Ouest du Canada.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Je suis heureux d'apprendre cela. A mon avis, il existe une lacune très considérable dans la région aérienne de l'Ouest et d'après l'expérience pratique on a éprouvé de la difficulté à obtenir des avions aux fins de recherches aériennes.

M. HELLYER: S'agit-il du même avion Albatross auquel le vicomte Montgomery a fait allusion?

Le PRÉSIDENT: Total net des traitements et salaires civils. Avez-vous des questions sur ce poste?

M. CHAMBERS: Il y a une somme qui est recouvrable de la *United States Air Force.*

Le commodore de l'Air R. W. DESBARATS (*chef de la direction des Finances*): Il s'agit ici des civils que nous engageons pour le compte des États-Unis. Ces employés civils travaillent à la ligne d'alerte *Pinetree,* pour laquelle les États-Unis fournissent l'argent et le Canada le personnel.

Le PRÉSIDENT: Avez-vous d'autres questions à poser relativement à ce poste?

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Hier, lorsque le même poste était à l'étude et que nous discutions la solde et les indemnités de l'armée, le ministre a dit, en répondant à une question, que lorsque le Service civil accorde une hausse de salaire à ses employés la même chose s'applique également aux forces armées. Je me demande si, de l'avis du ministre, cette situation est souhaitable en règle générale. Les deux catégories sont-elles nécessairement comparables? Le ministère n'est-il pas d'avis qu'on devrait étudier chaque catégorie à la lumière de ses propres besoins.

M. PEARKES: J'ai dit que, suivant l'usage, quand on accordait une augmentation de traitement au personnel civil on étudiait en même temps l'opportunité d'augmenter la rémunération des forces armées. On a eu depuis toujours l'habitude d'accorder aux fonctionnaires du Canada des salaires comparables à ceux qui sont payés dans l'ensemble du pays. Le gouvernement tient à être un bon employeur. Il en est de même pour les forces armées. Je ne dis pas que la fonction publique et les forces armées soient étroitement liées, mais nous avons dans les forces armées de jeunes hommes de premier ordre qui sont tenus, dans bien des cas, d'accomplir des tâches très techniques. A mon avis, ils ont droit à une rémunération suffisante, en regard à leur sécurité en matière de plans de retraite, habillement, soins médicaux et le reste, une rémunération comparable à celle d'un homme du même genre dans la vie civile.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Je n'en mets aucunement en doute la nécessité. Je vous demande, cependant, s'il est vraiment logique de fonder les augmentations de solde pour les forces armées sur les traitements versés aux fonctionnaires. Vous avez dit qu'il s'agit simplement d'un usage, donc je présume qu'il ne serait pas impossible de considérer séparément l'un ou l'autre des deux groupes.

M. PEARKES: Ce ne serait pas impossible, mais les deux groupes sont comparables dans les conditions qui existent dans l'ensemble du pays. Quand il existe une situation dans l'ensemble du pays qui justifie un relèvement des traitements versés aux fonctionnaires, une situation semblable existe, d'habitude, par rapport aux forces armées.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Est-il alors possible, vu les modifications apportées aux salaires de certaines catégories de fonctionnaires, qu'il y ait lieu d'augmenter la solde de catégories analogues des forces armées?

M. PEARKES: Cette question est à l'étude à l'heure actuelle.

M. CARTER: Ma question a trait à la solde et aux indemnités. A cet égard, j'aimerais attirer l'attention des membres de ce Comité sur l'appendice «A» à la page 22 du fascicule 4 des témoignages. Ce tableau montre la perte réelle de revenu par suite du non-paiement des allocations familiales aux aviateurs qui sont en service à l'étranger. Il démontre qu'un aviateur-chef subit une perte nette de revenu de $638.40 à $1,536, selon le nombre d'enfants qu'il a, tandis qu'un commandant d'escadre subit une perte nette de $190.20 à $506.40. Voici ma question: puisque la perte de revenus impose un fardeau plus onéreux à ceux qui sont le moins en mesure de le porter, soit les aviateurs-chefs, le ministre prendra-t-il des mesures pour remédier à la situation?

M. PEARKES: Cette question a été discutée avec le ministère dont relèvent les allocations familiales. Il s'agit d'un règlement concernant les allocations familiales sur lequel nous n'avons aucune autorité. Nous avons étudié la situation avec le ministère et les discussions se poursuivent encore.

M. CARTER: Ce n'est pas là, à mon avis, une réponse satisfaisante, car cela revient à renvoyer la balle de l'armée à la division des allocations familiales, ou du ministère de la Défense nationale au ministère de la Santé nationale et du Bien-être social. Le ministère de la Défense nationale peut payer l'allocation qu'il désire et s'il désire verser une indemnité au lieu de l'allocation familiale, rien ne l'empêche de le faire.

M. PEARKES: On a porté mon attention sur cette question. Nous faisons faire des études à l'heure actuelle avec le concours du ministère des Finances afin de savoir si on peut remédier à quelques-unes de ces anomalies.

Le PRÉSIDENT: Merci, monsieur le ministre. Avez-vous d'autres questions à poser relativement à cette page?

M. WINCH: Au sujet de la solde et des indemnités, puis-je poser cette question au ministre: si un officier de l'A.R.C. qui remplit des fonctions administratives passe un certain nombre d'heures à voler, reçoit-il une indemnité spéciale?

M. PEARKES: On récompense les heures de vol afin que les officiers qui sont affectés temporairement à un poste sédentaire soient encouragés à se tenir à la page. De cette façon, s'ils sont mutés à un autre poste, ils pourront accomplir les tâches qui seraient requises au nouveau poste. Même dans certains postes dits administratifs, surtout dans le domaine du matériel, il faut que les officiers qui ne font pas partie d'une unité qui vole continuellement puissent voler afin d'éprouver le matériel.

M. WINCH: Comment ce principe s'applique-t-il aux officiers qui ne remplissent pas, comme vous dites, des fonctions administratives temporaires, mais qui, à cause de leur grade ou des fonctions qu'ils remplissent, sont affectés d'une façon permanente à des postes administratifs? A votre connaissance, est-ce que ces officiers passent aussi les heures nécessaires au vol afin de recevoir la solde supplémentaire?

M. PEARKES: Tous ceux qui sont aptes à voler le font. Quand je dis «aptes à voler» je veux dire ceux à qui on n'a pas interdit de voler pour des raisons de santé ou pour d'autres raisons.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Évidemment aucun officier qui reçoit une indemnité d'envol n'est affecté d'une façon permanente à un poste administratif, car ils occupent ces postes à tour de rôle.

M. PEARKES: Ils sont tous mutés à tour de rôle. Bien qu'on puisse les affecter à un poste administratif pendant une période de commandement, mettons de trois ans, s'il se produit un changement de circonstances, ils pourraient être tenus à n'importe quel moment de voler.

M. CARTER: Le ministre pourrait-il donner des précisions sur la solde d'envol, soit le montant mensuel et ainsi de suite.

M. PEARKES: Elle s'élève à $100 par mois.

M. CARTER: Solde supplémentaire d'envol.

Le PRÉSIDENT: Sans tenir compte du grade.

M. PEARKES: Oui. C'est le montant maximum qu'ils peuvent toucher. Ils doivent voler pendant un nombre déterminé d'heures.

M. WINCH: Combien d'heures?

M. PEARKES: Ils peuvent voler pendant un maximum de 150 heures.

M. WINCH: Combien d'heures, au minimum, doivent-ils voler dans un mois afin d'obtenir cette indemnité?

M. PEARKES: Vingt-cinq heures par trimestre.

M. WINCH: Il se peut que j'aborde la question d'une façon indirecte, mais des membres du corps d'aviation m'ont demandé s'il y a une ligne de conduite bien arrêtée ou s'il s'agit simplement de la personne elle-même qui occupe un poste administratif et qui accomplit les 25 heures afin de recevoir ces $100 par mois.

M. PEARKES: Il y a une ligne de conduite bien arrêtée en vertu de laquelle les officiers doivent se tenir à la page en ce qui concerne l'envol. Prenons le cas, par exemple, du vice-maréchal de l'Air chargé de l'instruction. Il doit savoir voler, il lui faut le faire continuellement lui-même afin de maintenir le moral et d'inspirer les jeunes pilotes. S'il y avait un commandant qui ne pilotait jamais d'avion, je crois que le moral baisserait au sein du corps d'aviation.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): C'est l'usage dans tous les corps d'aviation, n'est-ce pas?

M. PEARKES: Oui.

M. WINCH: Je ne pense pas à ce genre d'officiers. J'abonde dans votre sens; mais prenons le cas d'un officier supérieur qui est affecté au quartier-général de commandement du NORAD. Nous venons d'y perdre un officier supérieur. Pourquoi serait-il sur un envol d'instruction s'il est vrai qu'il était sur un tel envol?

M. PEARKES: Il faisait ses heures de vol. S'il ne s'entretient pas dans la pratique et s'il ne vole pas pendant deux ou trois ans, il ne pourra reprendre sa maîtrise à l'instant.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Ce n'est pas la chute qui fait mal, c'est l'arrêt instantané. Voilà l'expression, je pense.

M. WINCH: Je ne veux pas être injuste, mais je puis dire au ministre que, alors qu'il prétend que cette pratique est nécessaire pour une certaine raison, soit afin de maintenir le moral des jeunes pilotes quand ils voient les officiers supérieurs faire leurs heures de vol, bon nombre de jeunes pilotes sont de l'avis tout à fait contraire. Ils estiment que les officiers supérieurs le font afin de pouvoir toucher les $100 de solde supplémentaire chaque mois.

M. PEARKES: Je ne partage pas cet avis. Cette pratique est conforme à la ligne de conduite établie. Vous avez fait allusion à l'accident tragique qui a eu lieu. Je connaissais cet officier depuis mon enfance.

M. WINCH: Je m'excuse. Je n'ai pas soulevé la question dans ce sens. Je l'ai soulevée par rapport à une personne qui se trouve dans cette situation au commandement de NORAD.

M. PEARKES: Le même jour un jeune pilote stagiaire a été tué, je crois, au Nouveau-Brunswick. Comment faire une distinction? Dites-vous qu'un

homme ne devrait pas courir de risques parce qu'il a atteint un certain âge? C'est une question sur laquelle il est très difficile de se prononcer, car à mon avis on doit considérer la chose d'une façon objective. Par conséquent, il faut dire que, dans l'intérêt du service, les chefs de corps devraient être en mesure de voler et devraient s'exercer continuellement au vol non seulement afin de relever le moral, et de se perfectionner au vol, mais aussi afin de pouvoir éprouver divers genres de tactiques et de matériel, de sorte qu'ils puissent donner des conseils fondés sur des renseignements de première main.

M. WINCH: Cela se peut, mais tout de même j'aimerais poursuivre la question un peu. J'ai écouté le ministre très attentivement.

M. PEARKES: Je proteste contre l'insinuation voulant que ces officiers volent dans le seul but d'obtenir une solde supplémentaire.

M. WINCH: Prenons le cas d'un homme qui approche de la cinquantaine et qui, en raison de sa compétence, a atteint un certain grade et remplit une certaine fonction à la terre. Je ne peux concevoir aucune situation dans laquelle il serait tenu, à son âge, de piloter un avion, surtout à cette époque moderne où nous sommes. N'est-il pas inutile de risquer de perdre cet homme à son âge, avec sa compétence et ses connaissances? Je crois que c'est là un argument solide, car malheureusement nous perdons des officiers supérieurs.

M. PEARKES: C'est avec le plus vif regret que je constate la perte récente de deux officiers. Sauf erreur, le vice-maréchal Hodson faisait un essai essentiel avec un autre pilote. C'était un pilote de la *United States Air Force* qui était avec lui. Le pilote américain était réellement le chef de bord à ce moment-là. Il s'agissait d'une panne mécanique par suite de laquelle le chef de bord s'est trouvé obligé d'ordonner à l'équipage de sauter en parachute.

M. WINCH: Pourquoi met-on en danger la vie des officiers supérieurs dont la compétence est si essentielle (je ne me refère pas à cet accident mortel, mais à celui qui s'est produit il y a 3 mois environ) dans un genre d'avion qui a déjà eu des accidents.

M. PEARKES: Non. Le modèle d'avion dans lequel le commodore de l'air Stephenson s'est écrasé est bon pour le service. Il est arrivé par hasard qu'une panne s'est produite, comme c'est le cas dans beaucoup d'accidents. Le taux des accidents a été fort réduit.

M. WINCH: Monsieur Smith, vous connaissez les avions mieux que moi. Peut-être pourriez-vous expliquer l'affaire mieux que moi.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): J'éprouve une certaine sympathie pour M. Winch. Y aurait-il utilité à ne permettre aux officiers supérieurs de ne voler que dans certains genres d'avion? Il se peut que cette façon de procéder annule l'argument selon lequel ces officiers doivent être capables de piloter n'importe quel appareil; mais il est de toute évidence qu'un homme qui se trouve dans un avion qu'on qualifie communément d'avion fougueux, c'est-à-dire un avion dont la vitesse minimum de sustentation est élevée, et qu'il ne connaît pas, s'expose automatiquement à certains risques qu'il n'aurait pas courus dans un avion plus maniable. L'avion *Mitchell* n'était pas facile à piloter dans n'importe quelles circonstances.

M. PEARKES: Je ne voudrais pas donner l'impression qu'il y a eu un nombre excessif d'accidents mortels dans des avions *Mitchell*. Selon les chiffres que j'ai, il n'y a eu aucun accident mortel dans un *Mitchell* en 1958 et 1959. De fait, les *Mitchell* ont fait 14,088 heures de vol en 1959. Il ne s'est produit qu'un seul accident grave. Cet avion a donc un taux d'accidents de .35, ce qui est le taux le plus bas ou peu s'en faut.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Il y a peu d'avions *Mitchell* en service et ils sont pilotés pour la plupart par des pilotes de vingt ans; néanmoins nous avons perdu deux vice-maréchaux de l'air dans des *Mitchell* au cours de deux années.

M. PEARKES: Cela n'est pas confirmé par les chiffres dont je dispose. En 1958 et en 1959, il n'y a eu aucun accident mortel dans un *Mitchell*. Cela a dû être avant 1958.

M. ARMSTRONG: C'était en 1957.

M. CARTER: J'aimerais revenir sur la question de la solde d'envol.

M. CHAMBERS: A ce propos, il y a bon nombre d'officiers supérieurs dont les fonctions, d'ordre administratif, consistent en les responsabilités du commandement, mais ils continuent de voler afin de garder la pratique des avions sous leur commandement. Je me demande si on songe à imposer des restrictions quant au genre d'avions qu'ils peuvent piloter.

Le PRÉSIDENT: Je crois que c'est là le renseignement que M. Smith cherche.

M. CHAMBERS: Ces officiers ne sont pas dans la pratique du vol autant que les jeunes officiers qui pilotent des appareils continuellement.

M. PEARKES: Il se peut que ce soit là un moyen de réglementer le vol, mais il est très difficile de dire qu'un officier peut courir un risque en pilotant un certain genre d'avion, tandis qu'il serait défendu à un officier d'un grade supérieur de le faire.

M. HELLYER: Cette façon de procéder détruirait assurément toute l'hypothèse sur laquelle cette pratique est fondée. Si on imposait des restrictions aux officiers quant aux genres d'avion qu'ils peuvent piloter, cela ne les préparerait pas aux postes de commandement aux escadrilles de combat et ainsi de suite.

M. WINCH: N'y a-t-il pas une différence entre un homme qui vole constamment et celui qui ne vole que périodiquement? Je trouve une grande différence entre les deux.

M. PEARKES: Oui.

M. CHAMBERS: Je présume qu'on n'enverrait pas dans un avion expérimental un officier qui travaille d'habitude dans un bureau. On choisirait un pilote qui vole continuellement.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Il s'agit de la différence entre les réflexes physiques d'un homme de vingt ans et ceux d'un homme de 45 ans.

M. HELLYER: Le ministre a-t-il songé à la possibilité de retirer les avions *Mitchell* du service? Je sais qu'on s'en sert beaucoup encore, mais ce sont des avions de la Deuxième Guerre mondiale qui sont vétustes: leur entretien coûte cher et ils sont difficiles à manier.

M. WINCH: Ce n'est pas là une question juste, parce que notre politique de défense est désuète maintenant.

M. CARTER: J'aimerais revenir sur la question de la solde d'envol. Est-ce que cette solde peut être répartie sur l'année entière de sorte que l'officier-pilote puisse gagner un revenu supplémentaire de $1200, ou y a-t-il un maximum? La solde est-elle versée au mois?

M. ARMSTRONG: Oui. Le montant maximum est de $100 par mois.

M. CARTER: Peut-on gagner $1200 par année?

M. ARMSTRONG: Certes.

Le PRÉSIDENT: Et la plupart des officiers reçoivent le montant maximum?

M. ARMSTRONG: Je pense que la plupart des officiers reçoivent le montant maximum quand ils s'entretiennent dans la pratique du vol.

Le PRÉSIDENT: Y a-t-il d'autres questions sur la solde et les indemnités? (Chef de dépense approuvé.)

Le PRÉSIDENT: A la page 320, services professionnels et spéciaux; corps des commissionnaires et autres services. Avez-vous des questions à poser, messieurs? Il y a une augmentation par rapport à l'an dernier.

M. CARTER: Vous m'avez devancé. J'allais demander au ministre s'il nous donnerait la répartition de la solde et indemnités comme il l'a fait pour l'armée.

Le PRÉSIDENT: Oui. On peut faire cela.

M. PEARKES: Voulez-vous l'avoir?

Le PRÉSIDENT: Nous pourrions la verser au compte rendu.

M. PEARKES: Je la verserai au compte rendu.

Le PRÉSIDENT: Merci.

Solde et indemnité — A.R.C. — 1960-1961

Détail	1960-1961	1959-1960	Augmentation ou diminution
	$	$	$
Solde de base, solde progressive et solde de groupe	145,848,072	144,953,528	+ 894,544
Indemnité de subsistance	26,598,156	25,343,376	+1,254,780
Indemnité de vivres	4,965,390	5,045,280	— 79,890
Allocation de mariage	12,301,740	11,743,410	+ 558,330
Indemnité de séparation de la famille	1,425,552	1,235,208	+ 190,344
Indemnité pour risques encourus par les équipages	9,145,560	8,787,660	+ 357,900
Indemnité d'isolement	1,100,205	1,088,007	+ 12,198
Autres indemnités	7,891,325	7,297,531	+ 593,794
TOTAL	209,276,000	205,494,000	+3,782,000

Le PRÉSIDENT: Nous sommes à la page 320, au poste qui a trait au corps des commissionnaires et autres services.

Des VOIX: Approuvé.

Le PRÉSIDENT: Avez-vous des questions sur le poste pour les honoraires des architectes, ingénieurs, et experts conseils? Avez-vous des questions à poser, monsieur Lambert?

M. LAMBERT: Non.

Le PRÉSIDENT: Y a-t-il des questions au sujet du poste «médecins, dentistes, consultants et autres services»?

M. PEARKES: Puis-je faire une observation par rapport au poste «médecins et dentistes»?

Le PRÉSIDENT: Je vous en prie, monsieur.

M. PEARKES: On me demande quelquefois si le service inter-armes de la santé que nous avons institué il y a un an tend à effectuer des économies. Vous constaterez que, même au cours de la première année les dépenses ont baissé. J'ai mentionné cela car le Comité des prévisions de dépenses nous a exhortés à mettre ce régime sur pied et le budget des dépenses des services de la santé, malgré l'augmentation des soins médicaux donnés, surtout aux hôpitaux des anciens combattants, a pu assurer une diminution.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Je suis heureux de le constater, monsieur le ministre.

Le PRÉSIDENT: Cela démontre que le Comité des prévisions de dépenses a été d'une certaine utilité l'an dernier.

M. PEARKES: Je pensais que ce renseignement intéresserait les membres du Comité.

Le PRÉSIDENT: Avez-vous des questions au sujet du poste visant les honoraires pour cours spéciaux?

Le poste suivant a trait à la direction des établissements de l'A.R.C. et aux services fournis à forfait.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): De quoi s'agit-il, monsieur le ministre?

M. PEARKES: Il s'agit surtout de la direction de la ligne d'alerte *Mid-Canada*. Par suite des procédés améliorés et de l'expérience acquise au cours des années on a pu réduire sensiblement cette dépense.

Le PRÉSIDENT: Avez-vous d'autres questions à ce sujet?

Le poste suivant concerne les frais de voyage et de déménagement. Avez-vous des questions à poser, messieurs?

Le poste suivant est «transport: chemin de fer et camion». Avez-vous des questions?

Le poste suivant est «l'affranchissement».

Nous en venons ensuite au poste «téléphone, télégrammes et autres moyens de communication».

Le poste suivant est «publications de rapports et autres imprimés».

Le poste suivant est «matériel d'exposition, annonces, films, radiodiffusion et étalages».

Le poste suivant est «papier, fournitures, accessoires et mobilier de bureau».

Nous en venons maintenant aux fournitures et approvisionnements, y compris les combustibles et le reste. Y a-t-il des questions? Les articles énumérés sous cette rubrique comprennent le combustible, l'habillement, l'essence, les denrées alimentaires, et le retse. Avez-vous des questions à poser au sujet de ces articles de dépense?

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Pour ce qui est des fournitures et approvisionnements divers il vaudrait peut-être la peine de faire énumérer les divers articles. Ce poste s'élève à $6,540,000.

M. PEARKES: Le poste comprend la peinture, l'emballage, la conservation et l'emmagasinage de fournitures, métaux et articles de quincaillerie générale, des fournitures destinées aux écoles pour les enfants des militaires, qui constituent un montant considérable, et des fournitures diverses de casernes, de nettoyage des hôpitaux, fournitures de photographie et le reste.

Le PRÉSIDENT: Merci, monsieur le ministre.

Le poste suivant «réparation et entretien de bâtiments et ouvrages, y compris le terrain», s'élève à 125 millions de dollars.

Le poste suivant a trait à la réparation et à l'entretien du matériel.

Le poste suivant est «services de ville». Y a-t-il des questions?

Le poste suivant concerne les pensions ,pensions de retraite et autres prestations pour les services de personnel.

Le dernier poste est pour d'autres dépenses, et je remarque qu'il a baissé par rapport à l'an dernier.

Maintenant nous allons traiter de l'Aviation royale du Canada (Réserve).

M. SMITH (*Calgary-Sud*): J'ai une question à poser à cet égard, monsieur le ministre. Le ministre aurait-il des observations à faire quant à la ligne

de conduite établie pour la réserve? Si vous n'avez aucun commentaire je me ferai un plaisir de poser ma question.

M. PEARKES: Je crois qu'il vaudrait mieux poser votre question et ensuite je pourrai peut-être y répondre.

Le PRÉSIDENT: Je pense que cela nous aiderait.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Je pensais que vous pourriez prévenir ma question, monsieur le ministre.

La réserve est chargée à l'heure actuelle d'une responsabilité et elle remplit un rôle nouveau depuis deux ans. J'aimerais demander, monsieur, si vous considérez la réserve comme un moyen éventuel de recrutement à une grande échelle?

M. PEARKES: Oui, nous tenons à maintenir les escadrilles, surtout celles qui ont rapport aux opérations de survivance. Je crois qu'elles auront un rôle important à jouer, tant dans le domaine du sauvetage que dans le domaine de la reconnaissance en ce qui concerne les opérations de survivance.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Au Royaume-Uni, comme vous savez, monsieur, on a supprimé les escadrilles auxiliaires. Nous entretenons les nôtres par suite de circonstances assez différentes. Leur mission principale consistera à participer aux opérations de survivance, n'est-ce pas?

M. PEARKES: Oui. Je pense que l'une des différences est la vaste étendue de notre pays qui est beaucoup plus grand que la superficie restreinte du Royaume-Uni.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Espérez-vous, dans un avenir prévisible, pouvoir doter nos escadrilles d'avions? Je sais que vous avez déjà touché cette question, mais pouvez-vous nous préciser la date à laquelle les escadrilles seront dotées de l'avion *Expeditor* afin de mieux remplir leur rôle.

M. PEARKES: Nous avons passé une commande pour 27 avions *Otter*.

Le PRÉSIDENT: Nous aurons de plus amples renseignements à ce sujet plus tard, monsieur Smith.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Alors, j'attendrai que nous en venions à cette question.

Le PRÉSIDENT: Y a-t-il d'autres questions au sujet de l'Aviation royale du Canada (Réserve)?

Le poste suivant à étudier est le «Corps royal canadien des cadets de l'air».

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Le ministre saurait-il le nombre de cadets qui se sont enrôlés dans les forces armées l'an dernier?

Le PRÉSIDENT: Faites-vous allusion au groupe que vous avez conduit outremer l'an dernier, monsieur Smith?

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Pas tout à fait.

M. CHAMBERS: Il est comme la gouvernante.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Merci de la réclame.

Le PRÉSIDENT: Il n'y a pas de quoi.

M. PEARKES: Je ne sais pas dans quelle mesure c'était dû à l'influence de M. Smith, mais au cours de la dernière année civile 555 anciens cadets de l'air se sont enrôlés à l'A.R.C., force régulière, dont 135 à titre d'officiers et 420 à titre d'aviateurs.

M. HELLYER: C'est une diminution de combien par rapport aux années passées?

M. PEARKES: Une diminution de combien? Je n'ai pas les chiffres sous la main, mais il y a eu une augmentation constante. Elle était marquée l'an dernier.

M. HELLYER: Malgré M. Smith.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Je n'aime pas témoigner comme M. Hellyer continue à faire, mais je peux lui dire qu'il a raison, bien entendu, seulement parce que les exigences de l'aviation sont sensiblement moins élevées cette année.

Le PRÉSIDENT: Y a-t-il d'autres questions portant sur ce poste? Il est maintenant 11 heures moins 20. Pourrions-nous travailler un peu plus vite et nous en tenir un peu plus rigoureusement aux chefs de dépenses, peut-être jusqu'à 11 heures moins le quart?

M. HELLYER: Ou 11 heures moins 5.

Le PRÉSIDENT: Cela me convient.

Le poste suivant est «construction ou acquisition de bâtiments, ouvrages, terrains et matériel important».

M. HELLYER: Cela comprend l'acquisition de terrains et l'aménagement des emplacements pour le projectile Bomarc. Le programme entier du projectile Bomarc est, à l'avis de beaucoup de gens, d'une valeur douteuse. Il me semble que le ministre devrait nous rassurer à cet égard. En premier lieu, comme il le sait bien...

Le PRÉSIDENT: Un moment, monsieur Hellyer. Évitons de faire des déclarations et posons des questions. Qu'est-ce que vous aimeriez savoir au sujet des biens mobiliers qui ont été acquis?

M. HELLYER: Eh bien, ils sont tout à fait vulnérables, et quand l'ensemble des installations sera...

Le PRÉSIDENT: Quelle est votre question?

M. HELLYER: Eh bien, si l'on pouvait savoir...

Le PRÉSIDENT: Voulez-vous poser votre question, s'il vous plaît?

M. HELLYER: Oui. La voici: pourquoi le gouvernement canadien dépenserait-il cette somme d'argent pour cette arme alors que le tout serait rendu inutile par des projectiles de l'ennemi?

Le PRÉSIDENT: Il s'agit là d'une allégation seulement, monsieur Hellyer.

M. HELLYER: Moi je pense que c'est une question.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Je m'étonne qu'il n'ait pas lu le rapport émanant du sénat des États-Unis.

M. PEARKES: Je ne suis pas d'accord avec l'allégation de notre collègue selon laquelle le système entier pourrait être détruit par l'ennemi. Vu la distance qui sépare la Russie de notre pays et vu l'importance et l'emplacement des bases de Bomarc, il est peu probable, très improbable, que les bases du projectile Bomarc soient considérées comme des cibles pour les projectiles balistiques intercontinentaux.

M. HELLYER: Puis-je demander quelle partie de ces $667,000 est affectée aux emplacements du projectile Bomarc, monsieur le ministre?

M. PEARKES: On a déjà acheté le terrain; donc aucune partie de cette somme n'y a trait.

Le PRÉSIDENT: L'argent serait-il destiné à la construction de bâtiments et ouvrages?

M. PEARKES: Oui. Ce serait à ces fins-là.

Le PRÉSIDENT: Y a-t-il d'autres questions?

M. HELLYER: Monsieur le président, l'assurance donnée par le ministre n'est pas satisfaisante, à mon avis, parce qu'elle contredit carrément les témoignages rendus par de nombreuses personnes. Qu'il me soit permis de citer un des témoignages rendus devant le Sénat des États-Unis par le sénateur Symington...

Le PRÉSIDENT: Vos remarques sont, en réalité, contraires au règlement. Quelle est votre question? Il se peut que ce sujet soit important à votre opinion, mais pas trop important pour n'importe quelle autre personne.

M. HELLYER: Le sénateur Symington interroge le général Wright. Voici le compte rendu:

«Il (le projectile Bomarc) présente une cible facile sur ces grandes bases munies de soixante projectiles chacune... et le sénateur de poursuivre:

Que pensez-vous de cela?

Le général WHITE: Je pense que c'est vrai. Il est vulnérable, oui.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Auriez-vous la bonté de lire, comme on a déjà fait, les opinions des autres généraux quant au projectile Bomarc? Autant vaut présenter l'autre côté de l'argument.

Le PRÉSIDENT: Abordons l'étude du poste lui-même.

M. WINCH: Puis-je demander quelle proportion de ce poste est affectée au projectile Bomarc?

M. PEARKES: On a prévu 8 millions de dollars cette année.

M. WINCH: Huit millions?

M. PEARKES: Huit millions.

M. WINCH: Je propose que le crédit soit réduit de 8 millions de dollars.

Le PRÉSIDENT: Avez-vous des questions, monsieur Hellyer, au sujet des emplacements des projectiles Bomarc?

M. HELLYER: Oui. Le ministre veut-il nous dire combien d'escadrilles additionnelles d'installations Bomarc il faudrait avoir afin de donner un rendement équivalent, si l'on ne doit pas armer les projectiles d'ogives atomiques?

M. PEARKES: On n'a pas l'intention d'augmenter le nombre de lance-engins ni le nombre d'escadrilles de Bomarc.

M. HELLYER: Je crois que le ministre a mal compris ma question, monsieur le président.

Le PRÉSIDENT: Je ne le crois pas, monsieur Hellyer. Avez-vous d'autres questions à poser?

M. HELLYER: Oui. Cette question aussi est fondée sur les témoignages des experts. Afin de doter les escadrilles d'explosifs d'une puissance égale à celle des ogives nucléaires, il faudrait, d'après ces experts, d'innombrables escadrilles. Le ministère pourrait-il nous dire combien d'escadrilles il faudrait mettre sur pied afin d'obtenir le même résultat, si les escadrilles ne sont pas munies d'ogives atomiques?

M. PEARKES: Je dis simplement que le gouvernement n'a nullement l'intention d'augmenter le nombre des escadrilles de Bomarc au delà des deux escadrilles prévues à l'heure actuelle.

M. HELLYER: Le ministre se croit-il justifié de nous demander de voter des crédits pour un lance-engins qui, par implication, du moins son propre aveu, est inefficace sans ogives atomiques?

M. PEARKES: Je n'ai jamais dit que cette arme était inefficace sans ogives atomiques. Comme le premier ministre l'a réitéré à maintes reprises, des né-

gociations sont en cours dans le but d'avoir les armes atomiques à notre disposition quand nous en aurons besoin. Au cas de besoin, elles seront employés sur l'ordre du premier ministre qui sera au pouvoir.

M. HELLYER: Monsieur le président, cette façon de procéder ne semble pas être conforme à la loi des États-Unis.

M. CHAMBERS: Développez un peu cette opinion juridique, s'il vous plaît.

M. HELLYER: Il est assez difficile de comprendre pourquoi le ministre s'attend à conclure un accord prévoyant la mise en service de ces projectiles, alors que le ministre des Affaires extérieures affirme que les négociations se poursuivent encore. Nous voulons savoir quelle est la ligne de conduite adoptée par le gouvernement. Ces projectiles auront-ils des ogives atomiques? Les autorités des États-Unis vont-elles tenir les ogives atomiques sous clef? Vous faudra-t-il téléphoner au président des États-Unis si des bombardiers approchent et si nous désirons avoir ces ogives pour la défense du Canada?

Le PRÉSIDENT: On a déjà répondu à cette question.

M. HELLYER: On n'a pas répondu à cette question auparavant, monsieur le président, ou je ne la poserais pas.

M. PEARKES: On a déjà répondu à toutes ces questions. Le premier ministre y a répondu à plusieurs reprises. On prend des dispositions afin d'assurer l'accès aux ogives nucléaires si on en a besoin. Ces ogives ne seront utilisées qu'avec l'autorisation du gouvernement du Canada.

M. HELLYER: Le ministre a dit seulement: «si on en a besoin».

M. PEARKES: Quand on en aura besoin.

M. HELLYER: Si on installe ces lance-engins, aura-t-on besoin d'ogives nucléaires?

M. PEARKES: On n'en aura pas besoin à moins que l'ennemi vienne ici. Nous n'allons pas lancer ces projectiles par pur plaisir.

M. HELLYER: Mais vous n'allez pas voyager à Washington afin de les obtenir quand l'ennemi s'en vient.

Le PRÉSIDENT: La situation dont il est question est extrêmement hypothétique.

M. HELLYER: Cette sorte de situation semble être caractéristique de notre politique de défense.

Le PRÉSIDENT: Elle est caractéristique des questions que vous posez, monsieur Hellyer. Avez-vous d'autres questions à poser au sujet du poste concernant l'acquisition et la construction de bâtiments?

M. HELLYER: Oui, monsieur le président. Pour en revenir à la situation géographique de l'emplacement de North Bay, je ne suis pas encore satisfait des raisons qui ont motivé le choix d'un emplacement si proche de la ville de North Bay. Le ministre peut-il expliquer cela?

Le PRÉSIDENT: Vous demandez pourquoi la base est située si proche de North Bay?

M. HELLYER: Oui.

M. PEARKES: On a choisi l'emplacement afin de le lier aux autres bases de projectiles Bomarc. Il y a des raisons d'ordre très technique pour lesquelles cet emplacement en particulier est acceptable. En outre, le gouvernement étant le propriétaire de ce terrain il n'a pas été nécessaire de l'acheter.

Il n'est pas particulièrement proche de la ville; il se trouve à quelque sept ou huit milles de la ville de North Bay.

M. HELLYER: Le ministre prétend-il qu'un emplacement situé à cinq ou

dix milles plus loin de la ville aurait été inacceptable pour des raisons d'ordre technique?

M. PEARKES: Cela se peut. Je ne sais pas à quel emplacement vous faites allusion. Le fait d'être situé à dix milles d'une ville ne le rendrait pas inacceptable, mais des conditions inhérentes à la configuration d'un terrain pourraient le rendre inacceptable.

M. HELLYER: Est-il vrai de dire qu'on a choisi l'emplacement parce qu'il était déjà la propriété du gouvernement et parce qu'il y avait déjà des installations à cet endroit?

M. PEARKES: Non; on l'a choisi en vue des opérations militaires. Le terrain était disponible dans le voisinage immédiat et le gouvernement en était le propriétaire.

M. HELLYER: Un emplacement un peu plus loin de la ville n'aurait-il pas été également acceptable?

M. PEARKES: Un emplacement éloigné de quelques milles de la ville aurait probablement été acceptable seulement pour des raisons d'ordre technique, mais non pas pour des raisons d'ordre économique. Nous étions propriétaires de ce terrain qui est près d'une grande route et d'une base aérienne. Cela diminue le montant qu'il faut dépenser pour le logement, car le personnel peut se servir des logements à la base aérienne de North Bay.

Le PRÉSIDENT: Messieurs, je pense que nous devrons clore la séance maintenant.

M. CARTER: J'aimerais seulement poser une question.

Le PRÉSIDENT: Une question, très bien.

M. CARTER: Le ministre pourrait-il dire pourquoi à son avis il y a peu de chances que ces bases soient détruites par des projectiles de l'ennemi.

M. PEARKES: Pourquoi je pense quoi?

M. CARTER: Pourquoi vous pensez qu'il y a peu de chances que les bases seraient détruites?

M. PEARKES: Il y a très peu de chances qu'elles soient détruites, car les Russes n'ont qu'un nombre restreint de projectiles balistiques intercontinentaux et ils s'en serviront contre les premiers objectifs, y compris les bases du commandement stratégique de la défense aérienne aux États-Unis, qui seraient naturellement les objectifs principaux. Le Bomarc est une arme destinée à nous défendre contre les bombardiers.

M. HELLYER: Les Russes auront beaucoup plus de projectiles balistiques intercontinentaux avant que nous ayons un moyen de défense.

M. PEARKES: Alors nous n'en aurons pas besoin, peut-être.

Le PRÉSIDENT: Il y aurait lieu, je crois, de nous réunir lundi et mercredi à 3 heures et demie.

M. HELLYER: Monsieur le président, à ce stade de nos délibérations, puis-je demander quand le Comité compte entendre d'autres témoins, s'il a vraiment l'intention de le faire, ou est-il vrai de dire que le gouvernement n'a jamais eu la moindre intention de permettre à d'autres personnes de témoigner?

M. PEARKES: Le gouvernement n'a rien à voir à cette question.

Le PRÉSIDENT: Vous avez assisté aux réunions du comité directeur, monsieur Hellyer, et vous êtes tout à fait au courant de l'intention de ce comité-là à l'égard de cette proposition. Nous en reparlerons à une nouvelle réunion du comité directeur.

Notre prochaine réunion aura lieu lundi à 3 heures et demie, messieurs.

M. HELLYER: A la réunion du comité directeur j'avais l'impression d'être un pilier d'antichambre.

Le PRÉSIDENT: Va pour le pilier d'antichambre.

Messieurs, nous nous réunirons à 3 heures et demie lundi après-midi.

Le Comité s'ajourne.

CHAMBRE DES COMMUNES

Troisième session de la vingt-quatrième législature

1960

COMITÉ SPÉCIAL

DES

DÉPENSES AUX FINS DE LA DÉFENSE

Président: M. G. E. HALPENNY

PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

Fascicule 21

SÉANCE DU LUNDI 11 JUILLET 1960

Prévisions de dépenses du ministère de la Défense nationale pour l'année financière 1960-1961

TÉMOIN:

L'honorable George R. Pearkes, V.C., ministre de la Défense nationale.

ROGER DUHAMEL, M.S.R.C.
IMPRIMEUR DE LA REINE ET CONTRÔLEUR DE LA PAPETERIE
OTTAWA, 1960

COMITÉ SPÉCIAL

DES

DÉPENSES AUX FINS DE LA DÉFENSE

Président: M. G.E. Halpenny

Vice-Président: M. Roger Parizeau

et MM..

Baldwin	Lambert	Spencer
Carter	Macdonald (*Kings*)	Webster
Chambers	Morton	Winch
Forgie	Roberge	
Hellyer	Smith (*Calgary-Sud*)	

Secrétaire du Comité:
Antoine Chassé.

PROCÈS - VERBAL

CHAMBRE DES COMMUNES, salle 238-S.
LUNDI 11 juillet 1960.
(22)

Le Comité spécial des dépenses aux fins de la défense se réunit à trois heures et demie de l'après-midi, sous la présidence de M. G.E. Halpenny.

Présents: MM. Carter, Chambers, Halpenny, Hellyer, Lambert, Morton, Parizeau, Roberge, Spencer, Winch. (10)

Aussi présents: L'honorable George R. Pearkes, V.C., ministre de la Défense nationale; M. E. Armstrong, directeur des finances; le commodore de l'air R.W. Desbarats, chef de la Direction des finances, A.R.C.; le capitaine de groupe G.H. Elms, directeur des projets aériens, A.R.C.; M. D.B. Dwyer, surintendant des documents parlementaires.

Le président explique que, le vendredi précédent, il a mal compris la motion de M. Winch. Toutefois comme personne n'a appuyé la motion, il n'a pas été possible de la recevoir.

Le président invite, cependant, M. Winch, à répéter sa proposition s'il peut trouver quelqu'un pour l'appuyer. M. Winch, avec l'appui de l'honorable Paul Hellyer, propose que le Comité recommande que soit réduit de $7,999,999 le montant affecté au Bomarc sous la rubrique Construction, etc., et contenu dans le crédit 225 des prévisions à l'étude.

Après délibération, la proposition de M. Winch, mise aux voix, est rejetée par cinq contre quatre dans un vote à main levée. Le président déclare la proposition rejetée.

M. Pearkes est de nouveau longuement interrogé.

L'examen du crédit 225 des prévisions de dépenses se poursuit et est mené à bonne fin. Le crédit est finalement approuvé.

L'examen des prévisions de dépenses du ministère de la Défense nationale pour l'année financière 1960-1961 est interrompu jusqu'à la prochaine réunion du Comité.

A 5 heures de l'après-midi, le Comité s'ajourne au mercredi 13 juillet, à 3 heures et demie de l'après-midi.

Le secrétaire du Comité,
Antoine Chassé.

TÉMOIGNAGES

LUNDI 11 juillet 1960.

3 heures et demie.

Le PRÉSIDENT: Messieurs, nous sommes maintenant en nombre. Je désire m'excuser auprès de M. Winch de l'avoir mal compris lors de la dernière réunion.

Quand il prendra connaissance du compte rendu, M. Winch remarquera qu'il a dit: «Je propose que ce crédit soit réduit de huit millions de dollars.»

Nous parlions à ce moment-là de l'installation Bomarc et j'ai cru que M. Winch disait: «Je vote pour la réduction de ces huit millions de dollars.» Mais, en vérité, M. Winch présentait une proposition et, s'il a l'intention de la répéter aujourd'hui, je lui conseillerais de proposer une réduction de $7,999,999, c'est-à-dire de réduire le montant à $1.

Je m'excuse auprès de M. Winch de l'avoir mal compris.

M. WINCH: Je vous sais gré des remarques que vous venez de prononcer, monsieur le président, bien que je ne comprenne pas très bien la distinction subtile que vous faites, ni le montant de $1, soit dit sans ironie de ma part.

Je sais fort bien que nous ne sommes pas censés faire des déclarations mais seulement poser des questions. Cependant, quiconque désire proposer une réduction des prévisions, monsieur le président, doit nécessairement faire une brève déclaration.

J'ai préparé, il y a quelques instants, une déclaration très brève dont vous me permettrez, je l'espère de donner lecture, afin que je puisse ensuite proposer de nouveau la motion que j'ai présentée l'autre jour.

Le PRÉSIDENT: Très bien, allez-y.

M. WINCH: Voici ma déclaration:

La seule fin imaginable que puisse avoir le Bomarc est de servir à la défense dans le cas d'une attaque générale par les airs. Il est insensé de penser qu'une attaque aérienne sur notre continent pourrait être moins que générale car un agresseur serait stupide de déclencher ainsi les forces de représailles des États-Unis sans chercher à les détruire complètement.

Mais, dans le cas d'une attaque générale sur notre continent, nos moyens de défense aérienne, quel qu'ils soient, ne suffiront pas à empêcher le passage d'un nombre suffisant d'engins thermonucléaires pour détruire la nation. En conséquence, le Bomarc est inutile. En attendant le désarmement complet et universel, la dissuasion seule a de la valeur.

Pour ces raisons, je propose que ce crédit soit réduit de huit millions de dollars, soit du montant qui devait être dépensé cette année pour le Bomarc.

Le PRÉSIDENT: Quelqu'un désire-t-il appuyer la proposition ou faire quelque commentaire?

M. HELLYER: Je désire simplement savoir si la proposition est conforme au règlement. Le règlement permet-il de proposer une réduction des prévisions au sein du présent Comité, étant donné que nous sommes simplement à faire l'examen des prévisions et que nous n'avons pas la même autorité que la Chambre sous ce rapport?

Le PRÉSIDENT: La façon de procéder serait, je pense, de dire dans notre rapport que M. Winch a proposé que le montant soit réduit. Nous ferions simplement une recommandation au comité plénier et celui-ci prendrait une décision. C'est ainsi que je comprends la situation et je crois avoir raison.

M. WINCH: Le présent Comité a été formé pour étudier les prévisions de dépenses et il n'est pas autorisé à les augmenter. C'il n'est pas non plus autorisé à les réduire, je me demande bien alors pourquoi il siège?

Le PRÉSIDENT: A mon avis, nous sommes également autorisés à recommander à la Chambre une augmentation des prévisions, si nous les jugeons insuffisantes.

Avez-vous d'autres remarques à faire?

M. CHAMBERS: Quelqu'un a-t-il appuyé la proposition?

Le PRÉSIDENT: Pas encore.

M. HELLYER: Si, par la présente motion, on entend une recommandation au comité des subsides,—car le présent Comité fonctionne en vertu d'un mandat et n'est pas autorisé à voter des crédits,—si ce que M. Winch propose c'est que le Comité fasse une recommandation au comité des subsides, je serais disposé à appuyer la motion.

M. WINCH: C'est tout ce que je peux faire.

M. HELLYER: Mais, en même temps, je ne suis pas d'accord avec sa déclaration. La raison qui m'oblige à l'appuyer est tout à fait évidente car j'ai, moi aussi, présenté la même proposition, proposé la même réduction, à la Chambre des communes, au comité des subsides, plus tôt cette année. Ce fait donne lieu à une autre question, celle de savoir s'il est permis de présenter une motion qui a déjà été mise aux voix au comité des subsides.

M. WINCH: Qu'entend M. Hellyer quand il dit qu'il a présenté la motion au comité des subsides? Les crédits aux fins de la défense n'ont pas encore été mis en délibération.

M. HELLYER: C'était au moment de l'examen par le comité des subsides des crédits provisoires, c'est-à-dire des deux premiers sixièmes des crédits de l'année.

Le PRÉSIDENT: Messieurs, voici comment je comprends la situation. Je ne prétends par être une autorité en la matière et, si vous le désirez, nous pouvons réserver la question et obtenir une décision. Mais, à mon avis, nous sommes autorisés à recommander ce que nous voulons au comité plénier.

Avez-vous des opinions là-dessus?

M. WINCH: Le rapport du présent Comité constituera une recommandation?

L'hon. G.R. PEARKES (*ministre de la Défense nationale*): J'allais dire qu'un moment plus propice pour l'examen de ce point serait lors de la préparation de votre rapport.

Le PRÉSIDENT: Oui, monsieur.

M. PEARKES: Et, si vous désirez inclure cela dans votre rapport, ce serait, je pense, le bon moment de le faire.

M. WINCH: Je crois savoir qu'il est absolument impossible de procéder de cette façon et la raison en est la suivante: l'examen des prévisions se fait crédit par crédit et, quand l'examen d'un crédit est terminé, on nous demande «le crédit est-il approuvé?» Par conséquent, si quelqu'un est opposé à l'approbation du crédit, il doit présenter une motion, autrement on jugera qu'il approuve le crédit.

Le PRÉSIDENT: Il importe peu, je pense, que vous présentiez une motion maintenant ou tout juste avant la préparation de notre rapport. Nous avons, croyons-nous, le pouvoir, si le Comité accepte votre proposition en ce moment, d'inclure cette recommandation dans notre rapport.

M. WINCH: Vous êtes aussi d'accord, étant donné la façon dont les différents crédits sont mis aux voix, que nous devons nous prononcer maintenant?

Le PRÉSIDENT: Si quelqu'un a des doutes sur la légalité de notre façon de procéder, je suis disposé, si vous le voulez, à réserver la question pour que nous puissions obtenir une décision.

M. CHAMBERS: Le Comité n'a pas, à vrai dire, à se prononser sur la motion en ce moment puisqu'elle n'a pas été appuyée.

Le PRÉSIDENT: Non.

M. HELLYER: J'ai dit que j'appuierais la motion si elle constituait une recommandation au comité des subsides; mais je n'ai pas encore très bien compris ce que le président a déclaré, c'est-à-dire si notre façon de procéder est conforme au règlement ou non.

Le PRÉSIDENT: Voici comment j'interprète l'ordre de renvoi,—et j'ai lu les règlements relatifs à la procédure des comités,—si M. Winch présente sa motion maintenant et si vous l'appuyez, elle sera incluse dans notre rapport au comité plénier, dans nos recommandations.

Êtes-vous de mon avis, monsieur Hellyer?

M. LAMBERT: Pourvu qu'elle soit adoptée.

Le PRÉSIDENT: Oui, c'est ce que je dis, pourvu qu'elle soit adoptée.

M. HELLYER: Il faudrait peut-être mentionner si la motion est adoptée ou non.

Le PRÉSIDENT: Ce n'est pas nécessaire. Il appartient au Comité d'en décider le moment venu.

Avez-vous d'autres remarques à faire au sujet de la proposition?

M. CHAMBERS: Si la proposition est bien mise aux voix, j'aurais une remarque à faire.

Le PRÉSIDENT: Oui. Si j'ai bien compris, M. Hellyer a appuyé la motion.

M. CHAMBERS: Monsieur le président, à mon avis, la présente motion ainsi que bon nombre des commentaires qui ont été faits au sein du présent Comité au sujet du Bomarc résultent d'une incompréhension quasi-totale de l'objet de cette arme et, à vrai dire, de toute la stratégie de la défense aérienne de l'Amerique du Nord. On a dit que le Bomarc B n'empêchera pas un missile balistique intercontinental d'atteindre un objectif en Amérique du Nord. C'est exact. En même temps, selon les journaux de la dernière fin de semaine, le Bomarc aurait, au cours d'un nouvel essai, descendu l'engin supersonique Regulus.

M. WINCH: Un engin subsonique.

M. CHAMBERS: J'ai lu «supersonique».

Toutefois, l'objet du Bomarc B est de protéger les objectifs sur notre continent contre les bombardiers pilotés. Dans son préambule ou la déclaration qu'il a faite avant de présenter sa motion, M. Winch a fait remarquer que toute attaque contre l'Amérique du Nord serait une attaque générale. Je dois reconnaître avec lui qu'un agresseur serait stupide d'attaquer l'Amérique du Nord sans utiliser tous les moyens à sa disposition dans un avenir prévisible, ce qui comprendrait certainement le bombardier piloté. Tous les témoignages présentés au Comité par le ministre et tous ceux qui, selon les journaux, auraient été présentés à des Comités du Congrès ou du Sénot aux

États-Unis indiquent que les experts militaires de notre continent s'attendent que pour une attaque générale contre l'Amerique du Nord, on utilisera, entre autres choses, des bombardiers pilotés.

Dire que, parce que le Bomarc B n'est efficace que contre le bombardier piloté, il doit être abandonné, équivaut à dire qu'il vaudrait mieux abandonner le casque d'acier parce qu'il ne protège pas contre le coup direct d'un obus à explosif brisant. Le Bomarc B est partie de la défense de l'Amérique du Nord et est partie de sa force de dissuasion car, dans les circonstances actuelles, le bombardier piloté pourrait transporter une charge beaucoup plus lourde de destruction. Le bombardier piloté est beaucoup plus précis dans son tir et a beaucoup plus de souplesse pour choisir son objectif et, par conséquent, il est certain qu'on en utilisera.

Si à l'aide des moyens de défense qui sont établis sur le continent nord-américain, lesquels comprennent le Bomarc B et les intercepteurs, etc., nous pouvons démontrer à tout agresseur éventuel que son attaque ne parviendra pas à détruire les forces de dissuasion qui sont celles du commandement stratégique de la défense aérienne, et si l'agresseur sait qu'il lui sera impossible de détruire ces forces, il ne pourra pas décider rationnellement d'attaquer. Il s'ensuit donc que les moyens de défense, tels que le Bomarc, les réseaux de pré-alerte, etc., sont partie intégrante et vitale de la force de dissuasion. Si nous devions abandonner notre défense aérienne contre les bombardiers, cela reviendrait à dire à tout agresseur éventuel que, s'il attaque le premier, il pourra nous détruire complètement au sol. Ce serait laisser le continent nord-américain complètement à sa merci.

Ainsi, la question se résume à deux points. D'abord, devrions-nous avoir une défense aérienne contre les bombardiers pilotés? A mon avis, il est possible de prouver qu'il nous faut une défense aérienne afin de protéger les objectifs que choisira l'agresseur et qui, selon nous, seront avant tout notre force de dissuasion. En second lieu, si nous décidons qu'il nous faut une défense aérienne de ce genre, quels moyens devons-nous prendre pour organiser cette défense? Les moyens choisis à l'heure actuelle sont les engins antiavions, comme le Bomarc B et les intercepteurs. A peu près tous les experts militaires qui ont témoigné ont signalé que, même si ni l'un ni l'autre de ces moyens ne constitute une défense totale en lui-même, ils se complètent l'un l'autre et les deux sont nécessaires pour assurer la défense efficace du continent nord-américain contre une attaque arienne. Pour cette raison, j'estime que nous aurions tout à fait tort d'adopter la motion qui a été proposée et que, par là, nous ferions preuve d'incompréhension de ce problème vital.

M. WINCH: Me permettriez-vous de poser une question, monsieur le président?

Le PRÉSIDENT: Certainement, monsieur Winch.

M. WINCH: Voici ma question: compte tenu de la très intéressante déclaration que nous venons d'entendre et compte tenu du fait qu'un seul expert en matière de défense a témoigné devant le Comité, soit le ministre lui-même, le Comité conclut-il des paroles de mon préopinant que celui-ci n'est pas d'accord avec les témoignages présentés au Comité à maintes reprises, notamment par le major général Pearkes, selon lesquels la seule défense véritable du continent nord-américain réside dans la valeur de dissuasion de la force de représailles que représentent les fusées-engins des États-Unis. Il ne peut pas avoir le drap et l'argent. Est-il en désaccord avec les déclarations répétés du ministre selon lesquelles ce serait là le seul moyen de dissuasion?

M. CHAMBERS: Je croyais, monsieur le président, m'être expliqué clairement. Ainsi que l'a déclaré le ministre, la force de dissuasion se compose aujourd'hui de deux choses: les bombardiers à grand rayon d'action du commandement stratégique de la défense aérienne et les missiles.

M. WINCH: Êtes-vous d'accord avec la déclaration du ministre selon laquelle la seule défense du Canada réside dans la force de dissuasion et de riposte des États-Unis? Êtes-vous ou non d'accord avec cette déclaration?

M. CHAMBERS: Je suis complètement d'accord avec cette déclaration et c'est pourquoi . . . . .

M. WINCH: Pourquoi, alors, vous opposez-vous à la proposition?

M. CHAMBERS: . . . . . c'est pourquoi je m'oppose à la proposition, parce que, si nous n'avions pas de défense aérienne, le commandement stratégique pourrait être détruit au sol et il n'existerait aucune force de dissuasion. Par conséquent, si nous voulons protéger les régions peuplées de notre pays, nous devons défendre les espaces aériens de l'Amérique du Nord contre les forces qui chercheraient à détruire le commandement stratégique ainsi que, bien entendu, les forces de représailles.

Le PRÉSIDENT: Le moment est-il venu de mettre aux voix la proposition, messieurs?

M. HELLYER: Avant que la proposition soit mise aux voix, monsieur le président, j'aimerais dire que, à mon avis, le secrétaire parlementaire a fourni le meilleur argument qui soit en faveur de la proposition.

M. WINCH: Je partage cet avis.

M. HELLYER: Il a déclaré que ce système ne serait mis en oeuvre que dans le cas d'une attaque générale et aussi que, pour lancer une telle attaque, l'ennemi devrait avoir, au préalable, décidé rationnellement qu'il était en mesure de détruire la majeure partie de la puissance de représailles de l'Ouest, soit les États-Unis. Cela revient à dire qu'il n'existe aucune probabilité d'attaque tant que les Russes ne seront pas en mesure de détruire au sol la plus grande partie des forces de représailles des États-Unis. A ce moment-là, leur puissance nucléaire, sous forme d'engins de toutes sortes, de missiles balistiques intercontinentaux, de missiles lancés de sous-marins, de misiles lancés des airs, serait suffisante pour détruire certe toutes bases fixes de lancement de missiles qu'ils jugeraient devoir détruire comme partie de leur attaque à son stage initial. C'est justement la raison qu'a invoquée le parti libéral pour s'opposer aux installations Bomarc. Advenant qu'une telle attaque générale se produise, il serait tout indiqué pour les Russes de choisir les installations Bomarc comme premier objectif dans une attaque au moyen de missiles contre le continent nord-américain et il ne serait pas raisonnable de s'attendre que ces installations fixes puissent résister à une attaque initiale. En conséquence, ces installations n'ont aucune valeur ni de défense ni de riposte. Ainsi que le ministre l'a lui-même reconnu à la Chambre des communes l'an dernier, lorsque nous l'avons interrogé à ce sujet, le Bomarc ne peut pas faire la distinction entre une fusée-piège lancée d'un bombardier et un véritable missile. En conséquence, les missiles Bomarc pourraient eux-mêmes être gaspillés dans une chasse à des fusées-pièges et une fois épuisés, ils laisseraient libre un corridor aérien qu'une flotte de bombardiers ennemis pourraient emprunter pour attaquer.

Le PRÉSIDENT: Pourriez-vous nous parler du Nike Zeus?

M. HELLYER: Nous n'en avons pas. Pour autant qu'il s'agisse de la défense arienne du Canada ou de la contribution du Canada à la défense aérienne des États-Unis, dans le cas d'une attaque générale, dont le secrétaire parlementaire a supposé la possibilité, le missile Bomarc ne serait d'aucune utilité comme moyen de défense.

Le PRÉSIDENT: C'est pour cela que vous appuyez la proposition? Êtes-vous prêts à voter, messieurs?

M. CARTER: J'aimerais dire un mot ou dux en réponse à M. Hellyer. Il donnera, je crois, une fausse impression à quiconque pourrait lire le compte rendu de nos délibrations. Le Bomarc ne constitute pas une défense complète; c'est un moyen partiel de défense qui doit s'ajouter à l'intercepteur piloté. Le Bomarc n'est efficace que s'il est muni d'ogives nucléaires, son effet maximum n'est possible que moyennant cette condition et il ne peut être utilisé efficacement que si l'installation semi-automatique au sol fonctionne convenablement. Bien entendu, l'ennemi tenterait de détruire cette installation semi-automatique au sol, qui est très vulnérable et sans laquelle, à mon avis, le Bomarc n'a aucun moyen de guidage et serait inefficace et complètement inutile. Les remarques de M. Chambers donnent à penser que le Bomarc serait efficace par lui-même dans une attaque contre des bombardiers ennemis. A mon avis, c'est là une fausse impression à donner.

M. CHAMBERS: Monsieur le président, je n'avais nullement l'intention de donner une telle impression. J'aimerais ajouter d'abord que, à mon avis, l'honorable député exagère le caractère vulnérable de l'installation semi-automatique au sol et, en second lieu, qu'il faut se rendre compte, étant donné les vitesses en cause dans tout cela,—non seulement du Bomarc, des intercepteurs et des bombardiers,—qu'une installation semi-automatique au sol, ou quelque autre dispositif de guidage au moyen de radar, est essentielle pour assurer l'interception par quelque engin et la destruction de ces bombardirs. S'il était vrai que le système de contrôle serait détruit du premier coup,—j'ose espérer que nos stratèges sauront empêcher cela,—nous serions littéralement sans défense parce qu'aucun des engins ne peut fonctionner à moins qu'il ne soit guidé vers l'objectif.

M. WINCH: Croyez-vous vraiment que, dans le cas d'une agression,—je regrette beaucoup que certains pays aient été nommés et j'espère que cela ne contribuera pas à créer un complexe de guerre,—croyez-vous, monsieur Chambers, qu'une attaque puisse être lancée contre le continent nord-américain, dans laquelle les bombardiers subsoniques auraient plus d'importance que les missiles?

M. CHAMBERS: Je ne crois pas que personne ait donné à entendre que le Bomarc . . . . .

M. WINCH: Si les missiles venaient les premiers, que resterait-il pour assurer la défense contre les bombardiers subsoniques?

M. CHAMBERS: Il faut envisager cela ne fonction de l'époque et il est très difficle au sein d'un comité comme celui-ci d'avoir en main tous les renseignements secrets qui seraient nécessaires pour permettre de déterminer quand un ennemi éventuel pourrait attaquer l'Amérique du Nord, sans tenir compte de sa puissance en bombardiers.

M. WINCH: Le ministre de la Défense nationale nous a déjà dit que toute attaque générale se ferait au moyen de missiles..

Le PRÉSIDENT: Je ne cherche pas à vous presser, mais nous sommes bien saisis d'une motion.

M. HELLYER: Je me demande si le secrétaire parlementaire est ici en qualité de témoin et si ses déclarations sont faites au nom du gouvernement.

Le PRÉSIDENT: Voici la motion que M. Winch a proposée, avec l'appui de M. Hellyer.

> M. Winch propose, avec l'appui de M. Hellyer, que le Comité recommande que soit réduit de $7,999,999 le montant destiné au Bomarc dans le crédit 225 des prévisions de dépenses pour 1960-1961.

Ceux qui sont pour?

M. HELLYER: Pourriez-vous nous dire pourquoi la réduction demandée est passée de huit millions de dollars à $7,999,999?

Le PRÉSIDENT: C'est la coutume, monsieur Hellyer, depuis toujours, et loin de moi l'idée de la changer.

M. HELLYER: Vous ne savez pas à quelle date remonte le précédent?

Le PRÉSIDENT: Je ne sais s'il remonte à l'an 22 avant Jésus-Christ ou non; mais la coutume existe depuis longtemps déjà, monsieur Hellyer.

Êtes-vous prêts à voter, messieurs?

La proposition est rejetée.

Le PRÉSIDENT: Messieurs, nous en sommes toujours à la rubrique Construction de bâtiments et ouvrages.

Avez-vous d'autres questions à poser à ce sujet? Le crédit est-il approuvé, messieurs?

Le crédit est approuvé.

Le PRÉSIDENT: Acquisition de matériel important. Tout d'abord, aéronefs et moteurs, il y a là une réduction de $164,817,000 à $131,698,000. Avez-vous des questions au sujet des aéronefs et moteurs? Le crédit est-il approuvé, messieurs?

M. HELLYER: Monsieur le président, j'aurais quelques questions à poser.

Le ministre a donné à entendre au Comité qu'il avait recommandé que le Canada se joigne au NORAD afin d'assurer une plus grande intégration des moyens de défense aérienne . . . . .

Le PRÉSIDENT: Pourriez-vous en arriver à votre question, monsieur Hellyer?

M. HELLYER: Ceci est aussi bref que possible sans être indécent, monsieur le président.

L'entrée du Canada dans le NORAD avait pour objet d'assurer une plus grande intégration de la défense aérienne de notre pays ou, ainsi qu'on nous a dit, de protéger la force de dissuasion ou de constituer partie de cette force, ou encore de protéger quelque partie du territoire du continent. Le secrétaire parlementaire nous dit aujourd'hui, si j'ai bien compris, que le Bomarc et l'intercepteur se complètent l'un l'autre. Est-ce exact?

M. CHAMBERS: J'ai dit que c'était là mon opinion, lorsque j'ai commenté la motion.

M. HELLYER: Je me demande si le ministre partage cet avis selon lequel le Bomarc et l'intercepteur piloté se complètent l'un l'autre et ne sont pas un substitut l'un pour l'autre?

L'hon. G.R. PEARKES (*ministre de la Défense nationale*): Oui, c'est exact.

Le PRÉSIDENT: Avez-vous d'autres questions, monsieur Hellyer?

M. HELLYER: Oui, j'en ai quelques-unes, monsieur le président, si vous n'êtes pas trop pressé.

Le PRÉSIDENT: Je ne le suis pas.

M. HELLYER: Dans ce cas, le ministre pourrait-il nous dire ce que le gouvernement a l'intention de faire au sujet des escadrilles de défense aérienne, si ces escadrilles seront remplacées en tout ou en partie; et, dans le cas de l'affirmative, quand une décision à ce sujet sera annocée?

Le PRÉSIDENT: Il s'agit là du programme du gouvernement. Êtes-vous disposé à répondre à la question, monsieur le ministre?

M. PEARKES: Je puis tout au moins dire ceci: le gouvernement n'a pas encore décidé de remplacer le CF-100 dans les escadrilles de défense aérienne du Canada.

M. HELLYER: Bien des conjectures ont été faites dans la presse au sujet d'une entente en voie de négociation avec le gouvernement américain en vertu de laquelle le Canada fournirait un certain nombre d'avions de transport CL44 et obtiendrait en retour un certain nombre d'intercepteurs américains dont nous doterions une partie de nos escadrilles de défense aérienne. Pourriez-vous nous faire rapport du progrès de ces négociations?

M. PEARKES: Je ne puis pas faire un rapport lorsqu'il s'agit de conjectures.

M. HELLYER: Le ministre pourrait-il nous dire s'il a fait une telle recommandation au cabinet?

M. PEARKES: Je ne fais pas rapport aux comités de mes recommandations au cabinet.

Le PRÉSIDENT: M. Hellyer le sait très bien.

M. HELLYER: Le ministre pourrait-il nous dire si une telle recommandation lui a été faite par le comité des chefs d'état-major?

M. PEARKES: Les chefs d'état-major présentent leurs recommandations au ministre et au gouvernement. Ces recommandations ne sont pas publiées.

M. HELLYER: Monsieur le président, il m'est difficile de comprendre cette susceptibilité car le premier ministre a, bien entendu, fait allusion à la décision des chefs d'état-major au moment de l'annulation de la commande d'Avro Arrow CF-105; en outre, lors d'une réunion antérieure du Comité, le ministre a cité une décision du cabinet, ce qu'il a regretté après réflexion et ce qui, comme il le sait très bien, constituait une violation directe de son serment d'office.

Le PRÉSIDENT: Nous avions, à ce moment-là, décidé que les questions de ce genre étaient contraires au règlement parce qu'elles portaient sur le programme du gouvernement.

M. HELLYER: Puis-je revenir . . . . .

Le PRÉSIDENT: Votre question est-elle convenable, monsieur Hellyer?

M. HELLYER: J'ose espérer que toutes mes questions sont convenables car elles sont toutes importantes.

Le PRÉSIDENT: Jusqu'ici, elles ont toutes été fondamentalement contraires au règlement.

M. HELLYER: Dans ce cas, je ne vois pas l'utilité des délibérations du présent Comité?

Le PRÉSIDENT: Aimeriez-vous présenter votre démission?

M. HELLYER: Non; j'aimerais présenter un rapport quand nous aurons obtenu des réponses à nos questions.

Le PRÉSIDENT: Très bien.

M. HELLYER: Le ministre pourrait-il nous dire si, advenant que le gouvernement du Canada n'équipe pas de nouveau en tout ou en partie ses escadrilles de défense aérienne, les intercepteurs américains seront autorisés ou encouragés à fonctionner à partir de bases canadiennes?

M. PEARKES: Aucune entente n'a été conclue à ce sujet.

M. HELLYER: Le ministre est-il d'avis qu'une telle mesure serait souhaitable? On nous a dit qu'une théorie avait été établie. L'an dernier, à la Chambre des communes, au cours de l'examen des prévisions de dépenses, nous avons examiné cette théorie de la défense en profondeur; d'abord les intercepteurs, puis les Bomarc, et ensuite les Niki Zeus, non, plutôt les Hercules, et le ministre a accepté cette théorie.

S'il l'accepte toujours, a-t-il l'intention de recommander que les intercepteurs soient placés les premiers géographiquement parlant pour qu'ils

puissent fonctionner avec plus d'efficacité et afin de donner aux Bomarc une apparence de chance; ou lui faudra-t-il bouleverser les plans en mettant les Bomarc au premier rang et les intercepteurs au second?

M. PEARKES: Il n'est nullement question de bouleverser les plans.

M. HELLYER: Les plans sont déjà bouleversés car le ministre a seulement, ainsi qu'il a été dit antérieurement, la moitié d'un programme de défense, ce qui ne concorde pas avec ce qu'il déclare lui-même ni avec les témoignages donnée par le commandant du NORAD.

Le PRÉSIDENT: Quelle est votre question?

M. HELLYER: Je désire savoir si le gouvernement du Canada, dans sa décision de se joindre au NORAD, est sérieux et va s'efforcer de faire face à ses obligations sérieusement, ou s'ils ne s'agit que d'une farce.

M. PEARKES: Le gouvernement canadien a fait honneur à tous les engagements qu'il a contractés en vertu de l'entente NORAD avec les États-Unis.

M. HELLYER: Le gouvernement canadien estimait que les États-Unis manqueraient à la parole donnée s'ils ne continuaient pas à produire le Bomarc.

Les États-Unis sont-il du même avis, eu égard au remplacement des escadrilles canadiennes d'intercepteurs?

M. PEARKES: Ils n'ont jamais, que je sache, exprimé un tel avis.

M. HELLYER: Serait-ce par courtoisie?

Le PRÉSIDENT: Un instant, monsieur Hellyer; vous savez très bien que le ministre ne connaît pas la pensée des États-Unis. Il s'agit d'un gouvernement étranger.

M. HELLYER: Il est constamment en rapport avec ce gouvernment par téléphone et j'ai le sentiment qu'il connaît bien sa pensée.

Le PRÉSIDENT: Passons à la question suivante.

M. HELLYER: J'aimerais savoir s'il a l'intention de recommander qu'un intercepteur quelconque, qu'il soit canadien ou américain, constitute la première ligne de la défense en profondeur.

M. PEARKES: Je serais très heureux de vous faire part de la décision prise au sujet de n'importe laquelle de mes recommandations mais je ne vous dirai pas quelles recommandations j'ai l'intention de faire.

Le PRÉSIDENT: M. Hellyer le sait très bien. Avez-vous d'autres questions, monsieur Hellyer?

M. HELLYER: Oui. Au sujet de la défense contre les missiles, le ministre pourrait il nous dire s'il y a eu progrès et s'il estime qu'on peut raisonnablement s'attendre à des moyens pratiques de défense aérienne dans ce domaine dans un avenir prochain?

Le PRÉSIDENT: Des fonds sont-ils prévus ici à cet égard?

M. PEARKES: Aucune dépense n'est prévue ici. Nous participons, par les recherches, à la mise au point de moyens de défense contre les missiles. Nous espérons que les différents essais qui se font donneront éventuellmnt de bons résultats.

Le PRÉSIDENT: Avez-vous d'autres questions, monsieur Hellyer?

M. HELLYER: Je me demande si quelqu'un d'autre aurait des questions à poser. Sinon, j'aimerais aborder un autre point.

M. LAMBERT: J'ai une question à poser, monsieur le président.

Le PRÉSIDENT: S'agit-il des aéronefs et moteurs?

M. LAMBERT: Oui. Au sujet des avions de transport que, au dire du ministre, le gouvernement canadien aurait achetés et dont il a été question au fascicule 8, p. 35, du compte rendu, pourrait-on nous dire quand ces appareils seront livrés. Il s'agit du CC106 et du 130B.

M. PEARKES: Je vais vérifier. Des livraisons du 106 et du 130B sont prévues dans le courant de la présente année civile.

M. HELLYER: Le ministre pourrait-il nous dire le coût de ces appareils Je vous demande pardon, monsieur Lambert.

M. LAMBERT: Le plus grand nombre seront livrés au cours de la présente année civile, ou prévoit-on plutôt qu'ils le seront avant la fin de l'exercice financier?

M. PEARKES: Que dites-vous?

M. LAMBERT: Seront-ils livrés avant la fin de l'année financière?

M. PEARKES: Non, je ne crois pas qu'ils soient tous livrés avant la fin de l'année financière; mais la livraison commencera certainement au cours de la présente année financière.

Le PRÉSIDENT: Le présent crédit comprend 30 millions de dollars pour le 106 (fascicule 8, p. 35), n'est-ce pas?

M. PEARKES: Tout cela est indiqué à la page 13.

Le PRÉSIDENT: A la page 35 du fascicule 8 du compte rendu.

M. PEARKES: A la page 13 de la petite brochure à couverture blanche qui a été publiée.

Le PRÉSIDENT: Avez-vous d'autres questions à ce sujet, monsieur Lambert?

M. LAMBERT: Non, monsieur.

Le PRÉSIDENT: Et vous, monsieur Hellyer?

M. HELLYER: Oui. Le ministre pourrait-il nous dire le coût du C130B, par appareil?

M. PEARKES: Vous trouverez cela à la page 13 de la brochure.

Le PRÉSIDENT: Ou à la page 35 du fascicule 8 du compte rendu des délibérations et des témoignages.

M. HELLYER: Pourriez-vous nous le dire pour épargner du temps?

Le PRÉSIDENT: Oui, voici ce qu'on y lit:

> CC106—un long-courrier lourd, dont le coût total s'élève à 120 millions de dollars; environ 83 millions ont déjà été dépensés et un montant estimatif de 30 millions doit être affecté à cette fin en 1960-1961.

M. PEARKES: Il s'informe du 130B. Le coût total du 130B est de 14 millions de dollars, dont 7 millions seront versés en 1960-1961.

M. HELLYER: Quatorze millions de dollars pour quatre appareils?

M. PEARKES: C'est exact.

M. HELLYER: Le ministre pourrait-il nous dire si ce montant comprend les pièces de rechange?

M. PEARKES: Oui, ce montant comprend les pièces de rechange et le matériel d'aménagement de terrains.

M. HELLYER: Et le matériel d'aménagement de terrains.

M. WINCH: Monsieur le président, je me demandais depuis quelques jours à quel moment il serait possible d'examiner, à titre de crédit, la question du NORAD. Il est évident, à la lumière des délibérations que vous avez permises au cours des quelques derniers instants, que le présent crédit est celui sous lequel la question du NORAD doit être étudiée.

Le PRÉSIDENT: Pour ce qui est du NORAD, il n'y a pas, à mon avis, ...

M. WINCH: Vous avez permis qu'on en parle depuis vingt minutes environ.

Le PRÉSIDENT: . . . . . il n'y a pas de crédit unique, selon ma façon de voir les prévisions de dépenses, sous lequel doit se faire l'examen du NORAD.

M. WINCH: Je le sais, mais vous avez permis qu'on en parle, au cours de l'examen du présent crédit, pendant les vingt dernières minutes.

Le PRÉSIDENT: Très bien.

M. WINCH: En conséquence, je vais profiter du moment présent pour déclarer très brièvement ceci: en toute sincérité et en principe, lorsque la Chambre des communes a été saisie de l'accord NORAD, j'ai voté contre. Je n'ai ni vu ni entendu depuis, ni au cours de 17 ou 18 dernières réunions du Comité, des raisons de changer d'avis.

Ai-je tort de supporter que le NORAD est fondamentalement un réseau canadien d'alerte pour les États-Unis advenant une attaque contre le continent nord-américain? Si les choses sont bien comme je le suppose, persistez-vous à dire, monsieur le ministre, qu'une attaque contre le continent nord-américain serait une attaque générale et, par conséquent, se ferait au moyen de missiles?

Si mes suppositions sont fondées,— et j'espère qu'elles le sont, monsieur le président, car elles s'appuient sur ce que le ministre nous a dit,— le NORAD n'est pas pour le Canada un système de défense; il constitue un système d'alerte pour les États-Unis qui espèrent, advenant qu'il leur reste des aéronefs après une attaque au moyen de missiles, pouvoir utiliser ces appareils.

Je crois,—et j'emploie ce terme parce que je ne suis pas un expert militaire,—je crois, en me fondant largement sur ce que le ministre nous a dit, que les représailles ne seront pas exercées au moyen de bombardiers venant des États-Unis ou du Canada, bien que nous n'en ayons pas ici, mais au moyen de missiles. Je le répète, il s'agit strictement d'un système d'alerte pour les États-Unis et j'estime que, en vertu de l'entente . . . . .

M. CHAMBERS: Cela est-il conforme au règlement, monsieur le président?

M. WINCH: . . . . . nous avons abandonné notre souveraineté canadienne. Puisqu'il en est ainsi,—et je crois qu'il en est ainsi dans les circonstaces présentes,—cette entente est inutile dans ses termes actuels et, étant donné que je ne connais pas d'autre moyen de procéder, je vais proposer que le présent crédit soit réduit de la somme de $1, en guise de recommandation demandant que le présent accord NORAD soit discontinué et qu'un nouvel accord soit conclu.

Le PRÉSIDENT: Messieurs, quelqu'un est-il disposé à appuyer la proposition?

Avez-vous d'autres questions?

M. PEARKES: Voulez-vous que je réponde à ces questions?

Le PRÉSIDENT: Avez-vous présenté une proposition ou avez-vous posé des questions?

M. WINCH: J'ai proposé une motion mais j'ai aussi demandé trois ou quatre questions. Je crois que le ministre les a comprises.

M. PEARKES: Si j'ai bien compris, vous vouliez d'abord savoir si le NORAD était uniquement un système d'alerte et la réponse est négative.

M. WINCH: Dans son effet?

M. PEARKES: La réponse est négative car le NORAD englobe tous les moyens de défense du continent nord-américain. Il comprend des éléments de l'armée, de la marine et de l'aviation. Il ne comprend pas uniquement le système d'alerte mais aussi un système de contrôle ainsi que toutes les mesures de défense et de protection du continent nord-américain, y compris les bases du commandement stratégique de la défense aérienne et les centres de population.

M. WINCH: Aucune protection, cependant, contre une attaque au moyen de missiles?

M. PEARKES: Pardon?

M. WINCH: Il n'est d'aucune utilité contre une attaque au moyen de missiles et n'avez-vous pas dit qu'une attaque éventuelle se ferait au moyen de missiles?

M. PEARKES: Le matériel dont dispose le NORAD à l'heure actuelle n'est pas efficace contre une attaque au moyen de missiles,—?et je dis «à l'heure actuelle».

M. WINCH: Me permettriez-vous la question suivante? Je vous prie de me rappeler à l'ordre si je me répète trop souvent. Pouvez-vous imaginer une attaque contre le continent nord-américain qui ne serait pas une attaque au moyen de missiles à son stade initial?

M. PEARKES: Si le continent nord-américain était attaqué au cours des quelques prochaines années, l'attaque se ferait surtout au moyen de bombardiers lesquels seraient secondés par les missiles que les Russes auraient à leur disposition à ce moment-là. Mais, avec le temps, le rôle joué par les bombardiers dans une attaque russe deviendra moins grand et moins important tandis que celui des missiles acquerra une importance de plus en plus grande.

Le PRÉSIDENT: Messieurs, j'ai été passablement indulgent jusqu'ici. Vous trouverez la plupart de ces renseignements dans le compte rendu des séances antérieures.

M. WINCH: C'est justement pourquoi je ne peux pas comprendre l'attitude qui se manifeste maintenant.

Le PRÉSIDENT: Pourrions-nous revenir aux crédits?

Avez-vous d'autres questions au sujet des aéronefs et moteurs?

M. WINCH: Il n'y a personne qui désire appuyer ma proposition?

Le PRÉSIDENT: Non, monsieur.

M. WINCH: J'en suis vraiment stupéfait, étant donné certaines des déclarations faites ici par certains membres du Comité.

M. HELLYER: Vous ne le seriez pas si vous preniez le temps de réfléchir.

Le PRÉSIDENT: Messieurs, poursuivons. Avez-vous une question, monsieur Hellyer?

M. HELLYER: Oui, monsieur.

Le PRÉSIDENT: Voulez-vous s'il vous plaît poser des questions directes et ne pas faire tant de commentaires.

M. HELLYER: Vous devenez très impatient aujourd'hui . . . . .

Le PRÉSIDENT: Laissez de côté les déclarations.

M. HELLYER: Le ministre pourrait-il nous faire rapport du progrès accompli jusqu'ici eu égard à la mise au point du F104?

M. PEARKES: Je crois savoir que le travail avance conformément aux prévisions..

Le PRÉSIDENT: Le présent crédit renferme-t-il des fonds pour le 104?

M. PEARKES: Oui, monsieur.

M. HELLYER: Le prototype est-il terminé, monsieur le ministre?

M. PEARKES: Non, il n'est pas encore terminé.

M. HELLYER: Donc, de fait, il n'existe encore aucun F104, du type G, l'avion qui doit remplacer ceux dont sont présentement pourvues nos forces aériennes?

M. PEARKES: Il y a des avions de type semblable mais le CF-104 n'est pas encore terminé.

M. HELLYER: Il existe cependant des différences très marquées entre les avions de type semblable dont vous parlez et celui que vous cherchez à obtenir.

M. PEARKES: Aucune différence marquée dans la capacité de voler, certes non.

M. HELLYER: Mais un assez bon nombre de différences structurales de divers genres?

Le PRÉSIDENT: Est-ce une question, monsieur Hellyer?

M. HELLYER: Oui, monsieur.

M. PEARKES: Il y a certaines différences structurales d'ordre secondaire.

M. HELLYER: Le ministre pourrait-il nous dire quand, selon lui, le premier prototype sera prêt à être mis en essai.

M. CHAMBERS: Monsieur le président, des fonctionnaires du ministère de la Production de défense viendront témoigner et je crois que c'est à eux qu'il conviendrait de poser ces questions.

Le PRÉSIDENT: Nous avons l'intention de convoquer ces personnes, si nous pouvons en finir avec les présentes questions. Nous avons l'intention de passer ensuite au ministère de la Production de défense.

M. PEARKES: Nous en attendons la livraison l'an prochain.

M. HELLYER: De quoi?

M. PEARKES: Du CF-104.

M. HELLYER: De l'avion qui doit remplacer ceux de notre division aérienne?

M. PEARKES: Oui, monsieur.

M. HELLYER: Et cet avion qui sera livré l'an prochain proviendra de la *Canadair* et aura été construit au Canada?

M. PEARKES: Oui, monsieur.

M. HELLYER: Le ministre pourrait-il nous dire de quel moteur sera muni cet avion?

Le PRÉSIDENT: Je crois vraiment que vous obtiendriez des réponses plus rapides du ministère de la Production de défense.

M. PEARKES: Il s'agit d'un moteur *General Electric,* fabriqué par l'*Orenda*; il est désigné sous le code J-79 OEL-7.

M. HELLYER: Est-ce le même moteur dont étaient munis les modèles antérieurs?

M. PEARKES: Je n'en suis pas certain.

M. HELLYER: Pourriez-vous obtenir ce renseignement pour nous et nous le communiquer le plus tôt possible?

Le PRÉSIDENT: Dans le cas la négative, nous pouvons l'obtenir du ministère de la Production de défense.

M. HELLYER: Le coût de cet avion nous a été donné en chiffres ronds; pourriez-vous nous en donner une estimation courante?

M. PEARKES: Les prévisions de cette année comprennent 75 millions de dollars pour le 104.

M. HELLYER: Ce qui m'intéresse davantage c'est le coût total du programme.

M. PEARKES: Si vous consultez l'alinéa 47 du document qui vous a été distribué, vous constaterez que, pour la production du CF-104, 27 millions de dollars ont été dépensés jusqu'à la fin de la dernière année financière et que des dépenses de 75 millions de dollars sont prévues pour 1960-1961, des crédits ayant été réservés à cette fin dans le budget.

Le PRÉSIDENT: Vous trouverez ces renseignements à la page 35 du fascicule 8.

M. HELLYER: Quel sera le coût total du 104?

M. PEARKES: Le coût estimatif est de 420 millions de dollars, c'est-à-dire le coût estimatif total.

M. HELLYER: Ce montant comprend-il tout le matériel fourni par le gouvernement?

M. PEARKES Oui, monsieur.

M. HELLYER: Comprend-il les pièces de rechange, c'est-à-dire le nombre habituellement requis de pièces de rechange, mettons un tier du coût original?

M. PEARKES: Oui, ce montant comprend la quantité normale de pièces de rechange.

M. WINCH: Dans combien de temps, selon vous, ces appareils tomberont-ils en désuétude?

Le PRÉSIDENT: C'est là une de ces questions!

Avez-vous d'autres questions à poser?

M. PEARKES: On s'attend que le 104 dure et demeure utile pendant un certain nombre d'années.

M. WINCH: Il ne s'agissait pas d'une question ironique. Étant donné tout ce qu'on nous a dit sur la nature changeante des guerres éventuelles ou possibles; je m'inquiète beaucoup de la dépense de 400 millions de dollars pour un avion qui, d'après le témoignage du seul expert que nous ayons entendu, le major général Pearkes, ne peut servir aucune fin utile.

M. PEARKES: Ne peut servir aucune fin utile, dites-vous?

M. WINCH: Au cours des quelques prochaines années, étant donné la forme que prendrait, selon vous, toute guerre éventuelle.

M. PEARKES: Cet avion sera certainement utile.

M. WINCH: Qu'est-ce que cet avion interceptera?

M. PEARKES: Il s'agit d'un avion de reconnaissance offensive et il a un rôle très important à jouer.

M. WINCH: Étant donné la déclaration répétée du ministre, selon laquelle il n'y a qu'un moyen de parer à une guerre éventuelle et c'est par une force de dissuasion et de contre-attaque contre les missiles, je souhaiterais certes que nous ayons un programme différent.

M. HELLYER: Les 400 millions de dollars comprennent-ils le matériel d'aménagement de terrains?

M. PEARKES: Oui, monsieur.

M. HELLYER: Je souhaite que les prévisions du ministre soient conformes à la réalité mais je tiens à dire ici que je doute fort que la chose soit possible.

Le PRÉSIDENT: Très bien, monsieur Hellyer. Avez-vous une question? Vous doutez que la chose soit possible. Avez-vous d'autres questions au sujet des aéronefs?

M. HELLYER: Oui, monsieur le président. Depuis que le contrat a été adjugé, le ministre a-t-il examiné la possibilité d'acheter, une fois mis au point seulement cet avion ou quelque autre avion destiné à la même fin? Dans le cas de l'affirmative, quel en serait comparativement le coût?

M. PEARKES: Une étude très soignée a été faite des différents types d'avions qui pourraient remplacer les appareils de la division aérienne, après quoi il a été décidé, tant en fonction du rendement que de la standardisation des appareils employés par les pays de l'OTAN ainsi que de l'économie de la défense et de la production, de choisir le CF-104.

M. HELLYER: Le ministre pourrait-il nous dire quand le gouvernement canadien a décidé de jouer ce nouveau rôle, qui est un rôle tactique et que l'on pourrait considérer comme faisant partie de la puissance offensive de représailles.

M. PEARKES: La décision définitive a été prise l'an dernier.

M. HELLYER: Peu de temps seulement avant qu'on annonce l'intention d'acheter l'avion?

M. PEARKES: Oui. Le gouvernement a pour principe de faire part de son programme à la Chambre le plus tôt possible après que ce programme a été arrêté.

M. HELLYER: Le ministre n'a pas indiqué clairement au moment de cette annonce que ces appareils seraient aménagés de façon à pouvoir transporter des bombes atomiques. N'est-il pas d'avis que le gouvernement aurait dû fournir l'occasion d'un long débat sur un changement aussi radical dans son programme, avant que ce changement ne prenne effet.

M. PEARKES: On a eu toutes les occasions voulues d'examiner cette question à la Chambre. On savait très bien alors que le CF-104 serait muni d'armes qui seraient ou qui pourraient être de nature nucléaire.

M. HELLYER: Le ministre dit que la chose était connue. Peut-il mentionner des témoignages antérieures à son annonce indiquant que le CF-104 serait employé pour transporter des bombes.

M. PEARKES: Je ne crois pas pouvoir produire des témoignages dans ce sens, mais vous le saviez très bien.

M. HELLYER: Le ministre pourrait-il nous dire pourquoi il estime souhaitable de prendre des engagements impliquant une dépense de 400 ou 500 millions de dollars avant que l'attitude du gouvernement du Canada à l'égard de l'emploi des armes atomiques ait été éclaircie?

M. PEARKES: L'attitude du gouvernement du Canada à l'égard de l'emploi des armes atomiques a été clairement exposée par le premier ministre à la Chambre, même au cours des récents mois.

Le PRÉSIDENT: Avez-vous d'autres questions?

M. HELLYER: Certaines personnes d'intelligence moyenne ont lu ces explications et elles m'ont confié qu'elles n'y voyaient pas encore très clair.

Le PRÉSIDENT: Quelle est votre question?

M. PEARKES: La question est celle-ci: est-il d'intelligence moyenne? Je ne voudrais pas être tenu d'y répondre.

Le PRÉSIDENT: Poursuivons, je vous prie.

M. HELLYER: Oui. Le gouvernement du Canada aura-t-il son mot à dire lorsqu'il s'agira de décider si les armes atomiques transportées par le CF-104 pourront être utilisées, ou ce pouvoir et cette autorité seront-ils laissés à d'autres?

Le PRÉSIDENT: Il a déjà été répondu à cette question une quizaine fois. Désirez-vous y répondre encore une fois, monsieur le ministre?

M. PEARKES: Elles seraient utilisées si elles étaient requises et si elles étaient disponibles, en conformité du programme de l'OTAN.

M. HELLYER: Est-il vrai que, comme le donnait à entendre un porte-parole américain, même si les bombes sont transportées par un avion canadien, un dispositif quelconque en empêcherait l'emploi sauf sur les ordres ou sous la direction des forces américaines?

M. PEARKES: Ces détails relatifs à l'emploi ou à l'emmagasinage de ces armes en Europe dépendent d'une note qui n'a pas encore été complétée.

M. HELLYER: Une note qui n'a pas encore été complétée. Depuis quand les négociations sont-elles en cours?

M. PEARKES: Depuis quelque temps déjà, des discussions ont eu lieu à différentes reprises entre les fonctionnaires du ministère de la Défense nationale et ceux du Département de la Défense des États-Unis.

M. WINCH: Le ministre a dit que la note n'avait pas encore été complétée.

M. PEARKES: La note n'a pas été complétée et aucun projet de note n'a été préparé.

M. WINCH: La question n'a pas encore été soumise au ministère des Affaires extérieures?

M. PEARKES: Elle n'a pas encore été soumise au ministère des Affaires extérieures, c'est-à-dire qu'aucune note, aucune note écrite, n'est encore parvenue à ce ministère.

M. HELLYER: Il est probable que l'emploi et le contrôle des armes dont serait muni le CF-104 intéresseraient l'OTAN et non pas seulement le Canada.

M. PEARKES: Naturellement, l'OTAN serait intéressée.

M. HELLYER: Mais il n'y a eu aucun échange de notes quant aux rouages proprements dits?

M. PEARKES: Je vous demande pardon?

M. HELLYER: Vous venez de dire qu'il n'y avait pas eu d'échange de notes.

M. PEARKES: Non, il n'y a pas encore eu d'échange de notes.

M. HELLYER: Le gouvernement a-t-il demandé au gouvernement français l'autorisation d'utiliser des bases situées en France pour ses intercepteurs porteurs d'armes nucléaires?

M. PEARKES: Aucune entente de ce genre n'a été conclue.

M. HELLYER: Des négociations sont-elles en cours?

Le PRÉSIDENT: Nous nous écartons de la question.

M. HELLYER: Soyons raisonnables. Vous ne pouvez pas nous demander de dépenser 400 millions de dollars sans savoir si les avions pourront être utilisés.

M. WINCH: Je voulais réduire le crédit à un dollar et vous n'avez paz voulu me donner votre appui.

Le PRÉSIDENT: Quelle est la question?

M. HELLYER: Des négociations sont-elles en cours en vue d'obtenir la permission d'employer ces bases?

M. PEARKES: Si vous voulez dire un échange de notes, la réponse est négative.

M. HELLYER: Voulez-vous dire qu'il y a eu des négociations?

M. PEARKES: Par négociations, j'entends des discussions et il y a eu des discussions, des échanges de renseignements entre les autorités militaires du Canada et les autorités de SHAPE. Ces avions et cette division aérienne sont sous le commandement de SHAPE. C'est au commandant suprême des forces alliées qu'il appartiendrait de faire des recommandations quant à l'endroit où doivent se trouver ces avions s'il désirait faire des changements ou si la chose devenait nécessaire. Il faut vous rappeler que, à l'heure actuelle, deux escadres de la division aérienne se trouvent en Allemagne et deux autres en France.

M. HELLYER: Le ministre affirme-t-il qu'il n'y a pas eu de négociations directes entre le gouvernement canadien et le gouvernement français à ce sujet?

M. PEARKES: Il n'y a pas eu, que je sache, de négociations directes entre le gouvernement canadien et le gouvernement français à ce sujet.

M. HELLYER: S'il y a eu des négociations, celles-ci ont sans doute été confiées au Quartier général suprême des forces alliées en Europe pour le compte du Canada?

M. PEARKES: Je ne suis au courant d'aucune négociation à laquelle le commandant suprême aurait participé au nom du Canada.

M. WINCH: Le ministre pourrait-il nous dire ce qu'il attend ou ce qu'il espère eu égard à ces escadrilles? Souhaite-t-il qu'elles soient réparties sur quatre bases comme c'est le cas maintenant ou préférerait-il qu'elles le soient sur un plus grand nombre de bases? Serait-il heureux qu'elles soient concentrées sur deux bases?

Le PRÉSIDENT: Est-il possible de prédire l'avenir?

M. PEARKES: Aucun programme déterminé n'a encore été arrêté pour ce qui est d'une nouvelle répartition de ces escadrilles.

M. HELLYER: Le ministre n'est-il pas d'avis qu'il est nécessaire d'arrêter des plans de longue portée au sujet de l'emploi de ces armes avant de dépenser 500 millions de dollars?

M. PEARKES: Je suis convaincu que des plans satisfaisants pourraient être établis pour répondre aux besoins.

M. HELLYER: Pourriez-vous nous fournir quelque raison de votre optimisme?

M. PEARKES: Oui. J'ai confiance dans le commadant suprême des forces alliées.

M. HELLYER: Nous avons tous confiance en lui, je pense, mais il fait face à des problèmes vraiment difficiles, en dépit de quelques-uns des quinze membres.

Le PRÉSIDENT: Quelle est votre question?

M. HELLYER: Le ministre croit-il qu'il serait sage, militairement parlant, de répartir les escadrilles de F-104 sur deux bases seulement?

M. PEARKES: Je ne crois pas qu'il soit question de répartir définitivement toutes les escadrilles de CF-104 sur deux bases.

M. WINCH: Quelle est le rayon d'action approximatif du CF-104?

M. PEARKES: Il est d'environ 500 milles.

Le PRÉSIDENT: Avez-vous d'autres questions au sujet de ce crédit pour aéronefs et moteurs, ou le crédit est-il approuvé?

M. WINCH: Je ne demande pas une réponse précise mais vous avez dit que le CF-104 avait un rayon d'action de 500 milles.

M. PEARKES: Oui, monsieur.

M. WINCH: Et il s'agit d'un avion de reconnaissance et d'interception?

M. PEARKES: Ce n'est pas un intercepteur, c'est un avion de reconnaissance offensive. Son objet principal est de s'attaquer à des objectifs au sol; si les Russes commençaient à envahir l'Ouest de l'Europe, ces avions auraient un rôle important à jouer en vue de la destruction des objectifs au sol. Il pourrait y avoir des centres d'approvisionnement, des endroits stratégiques où il y aurait concentration des communications ou des objectifs spéciaux comme de longs convois de chars ou quelque chose de ce genre.

M. WINCH: Est-il subsonique?

M. PEARKES: Il est exactement Mach II ;il a deux fois la vitesse du son.

M. WINCH: Ce que je désire savoir c'est si le CF-104, pour lequel nous devons dépenser 400 millions de dollars, a une portée de 500 milles?

Le PRÉSIDENT: Non, il a un rayon d'action.

M. WINCH: S'il a un rayon d'action de 500 milles, en quoi diffère-t-il du CF-105 qu'il doit remplacer?

M. PEARKES: Il s'agit d'un appareil tout à fait différent. Le CF-105 était un intercepteur.

M. WINCH: Un intercepteur et strictement un intercepteur?

M. PEARKES: Pour intercepter les bombardiers ennemis. Le CF-104, pour sa part, est, comme je l'ai dit, un avion de reconnaissance offensive, un avion

qui doit servir à des fins de reconnaissance et doit aussi servir contre des objectifs au sol. Cet avion n'est pas une arme de défense aérienne qui serait employée pour attaquer les bombardiers ennemis et il ne serait utilisé qu'une fois que l'ennemi se serait effectivement mis en marche.

M. WINCH: Vous dites qu'il ne serait utilisé que dans le cas où des armées de terre se seraient mises en marche; autrement il ne servirait pas?

M. PEARKES: C'est exact.

M. WINCH: Contre des armées de terre seulement?

M. PEARKES: C'est juste; il pourrait aussi servir pour attaquer des dépôts d'approvisionnement ou de munitions ou des terrains d'envol des intercepteurs.

M. WINCH: Une dépense de 75 millions de dollars est donc prévue cette année, une dépense qui atteindra un total de 400 millions de dollars, pour un instrument, si vous me permettez ce terme, qui servirait dans une guerre classique.

M. PEARKES: Non, monsieur.

M. WINCH: S'il doit servir contre des armées de terre, est-ce que cela ne revient pas à dire qu'il servira dans une guerre classique?

M. PEARKES: Non pas si ces armées de terre sont en mesure d'utiliser des armes nucléaires.

M. WINCH: Pour quelle raison alors ces appareils seraient-ils plus appropriés que des missiles, compte tenu du rôle qu'ils seraient appelés à jouer?

M. PEARKES: On estime qu'ils ont plus de souplesse et, par conséquent, qu'ils pourraient attaquer un plus grand nombre d'objectifs, si l'occasion leur en était fournie.

M. CHAMBERS: Existe-t-il des missiles de reconnaissance?

M. HELLYER: Les avantages sont à peu près les mêmes que dans le cas du missile Bomarc.

M. PEARKES: J'ai dit que le missile Bomarc ne remplace pas les intercepteurs, ces deux armes se complètent l'une l'autre.

M. WINCH: Faudrait-il que ces avions soient dans un état d'alerte de dix à quinze minutes afin de se protéger contre les atteintes des missiles ennemis?

M. PEARKES: C'est au commandant qu'il appartiendrait de prendre une telle décision.

Le PRÉSIDENT: Avez-vous d'autres questions au sujet des aéronefs et des moteurs?

(Le crédit est approuvé.)

Matériel mécanique, y compris véhicules, réduction de $2,928,000 à $2,400,000, soit de $500,000. Le crédit est-il approuvé, ou avez-vous des questions?

M. HELLYER: J'aimerais savoir ce que ce crédit comporte?

Le PRÉSIDENT: Certainement. Voulez-vous connaître la raison de la réduction?

M. HELLYER: Je veux savoir ce que nous allons obtenir pour notre argent?

Le PRÉSIDENT: Très bien, qu'on veuille bien nous en donner le détail.

M. PEARKES: Véhicules pour le transport du personnel et du matériel, $940,000; entretien des routes et des pistes, $1,174,000; et divers autres articles, y compris l'entreposage et la manutention du matériel dans les grands dépôts d'approvisionnements, $213,000.

M. WINCH: Ce crédit comprendrait-il l'entretien de la route de l'Alaska ainsi que du pont dont vous avez fait l'inauguration hier?

M. PEARKES: Non. Cela est compris dans les crédits de l'Armée. Le présent crédit n'a rien à voir à l'entretien. Il s'agit ici de l'achat de matériel et quand j'ai dit «entretien des routes et des pistes», je voulais dire l'achat de matériel destiné à cette fin.

M. WINCH: Je me demandais si la route de l'Alaska était comprise.

Le PRÉSIDENT: Il s'agit d'achat de matériel. Avez-vous d'autres questions?

(Le crédit est approuvé.)

Armement, la réduction est assez grande, avez-vous des questions?

M. HELLYER: Qu'est-ce que ce crédit comprend?

Le PRÉSIDENT: Les $275,000?

M. HELLYER: Très bien. Qu'est-ce qu'il ne comprend pas?

Le PRÉSIDENT: Vous voulez savoir ce qu'il comprend cette année et la raison de la réduction?

M. PEARKES: Les années précédentes, je veux dire l'an dernier, une dépense de $25,000 était prévue pour l'achat d'armements terrestres; cette année, nous n'avons inclus aucun armement terrestre parce que nous avons tout ce que nous considérons comme essentiel.

Il y a certains appareils de lancement de fusées et de détection qui coûteront $212,000, montant qui représente quand même une réduction de $300,000.

M. HELLYER: Je m'excuse, mais je n'ai pas saisi, monsieur le ministre.

M. PEARKES: Il y a une réduction de $300,000.

M. HELLYER: Et de quelle sorte de matériel s'agit-il?

M. PEARKES: J'ai dit qu'il s'agissait de matériel de lancement de fusées, de détection et d'armement pour le commandement maritime. Il s'agit de matériel pour l'avion Argus. Il y a aussi du matériel d'expérimentation. Ce sont là les principaux articles.

Le PRÉSIDENT: Avez-vous d'autres questions, messieurs?

M. HELLYER: Oui, au sujet de certains des articles qui ne sont pas compris dans le présent crédit, advenant que le ministre, ou quelqu'un d'autre à sa place, décide de ne pas remplacer l'armement d'aucune des escadrilles de défense aérienne, le ministre songerait-il à améliorer l'armement du CF-100, ou estime-t-il plutôt que cela serait à déconseiller?

M. PEARKES: On ne considère pas qu'il soit à conseiller de modifier l'armement du CF-100.

M. HELLYER: La raison en est-elle que ces appareils sont irrémédiablement passés de mode de sorte qu'il n'y a rien à y faire?

M. PEARKES: Ils ne sont pas irrémédiablement passés de mode. Ils sont encore en usage à l'heure actuelle. Ils cesseront bientôt, dans un an ou deux, d'être utiles et ils seront alors abandonnés. Nous n'estimons pas qu'il vaille la peine de leur donner un nouvel armement.

M. HELLYER: Le ministre sait bien, je pense, que dès 1956 on songeait à la construction d'un nouveau modèle, qui aurait une plus grande puissance de feu. Il a dit lui-même, ainsi qu'en témoignent les débats de la Chambre de l'époque, que l'appareil était désuet.

Le PRÉSIDENT: Quelle est votre question, monsieur Hellyer?

M. HELLYER: Le ministre a-t-il changé d'avis depuis et juge-t-il maintenant qu'un amélioration . . . . .

M. PEARKES: C'est seulement au terme «irrémédiablement» que je trouve à redire.

M. HELLYER: Vous voulez dire que l'appareil est passé de mode mais non d'une façon irrémédiable?

Le PRÉSIDENT: Avez-vous d'autres questions, monsieur Hellyer?

M. HELLYER: Oui, le ministre reconnaîtra, je pense, que l'armement de ces escadrilles de défense aérienne est insuffisant, sinon aujourd'hui certainement à l'avenir, pour faire le travail qu'il doit accomplir.

Le PRÉSIDENT: Avez-vous d'autres questions, monsieur Hellyer?

M. HELLYER: Oui. A-t-on songé ou songe-t-on à l'acquisition de missiles anti-sous-marins qui seraient transportés par l'escadrille maritime de reconnaissance?

M. PEARKES: Oui, nous avons des torpilles aéroportées qui peuvent être lancées des avions pour se diriger sous l'eau vers leurs objectifs. Elles sont munies d'un dispositif d'autoguidage.

M. WINCH: Elles sont munies d'un dispositif d'autoguidage?

M. PEARKES: Elles sont munies d'un dispositif d'autoguidage.

M. HELLYER: Y a-t-il des améliorations en vue dans ce domaine ou des armements nouveaux sont-ils à l'étude qui, non seulement pourraient voyager sous l'eau, mais pourraient atteindre des profondeurs suffisantes pour attaquer des sous-marins modernes? C'est à dessein que j'emploie le terme «moderne» afin de satisfaire le ministre.

M. PEARKES: Il y a un certain nombre d'essais en cours et on cherche à accroître la capacité de frappe des engins anti-sous-marins.

Le PRÉSIDENT: Avez-vous d'autres questions au sujet de ce crédit de $275,000?

M. HELLYER: Les prévisions de dépenses pour l'année courante comprennent-elles des fonds qui seraient affectés à l'acquisition de ce matériel?

M. PEARKES: Non, pas dans le présent crédit. Ces dépenses seraient comprises sous la rubrique recherches et perfectionnement.

Le PRÉSIDENT: Le crédit de $275,000 est-il approuvé?

M. HELLYER: Avant d'aller plus loin, monsieur le président . . . . .

Le PRÉSIDENT: Je vous demande pardon, monsieur Hellyer.

M. HELLYER: Le ministre pourrait peut-être nous dire maintenant ce qu'il a l'intention de faire au sujet des quatre autres escadrilles d'intercepteurs qui se trouvent outre-mer et s'il est question d'augmenter l'armement qu'elles transportent?

M. PEARKES: De quoi parlez-vous?

M. HELLYER: Je parle des quatre autres escadrilles qui se trouvent outre-mer, des escadrilles de CF-100.

M. PEARKES: Il n'est pas question de les réarmer.

M. HELLYER: Songe-t-on à remplacer ces appareils?

M. PEARKES: Pas à l'heure actuelle.

M. HELLYER: Le ministre pourrait-il nous dire pendant combien de temps, selon lui, ces appareils seront en mesure de remplir leur rôle actuel, s'ils ne sont pas remplacés?

M. PEARKES: Je dirais qu'ils cesseront de jouer leur rôle actuel dans deux ans environ.

Le PRÉSIDENT: Le crédit est-il approuvé, messieurs?

(Assentiment.)

Le PRÉSIDENT: Le crédit suivant porte sur le matériel électronique et de transmissions. Il y a une augmentation de 17 à 28 millions de dollars. Avez-vous des questions à ce sujet, messieurs?

M. WINCH: Cette augmentation se rapporte-t-elle aux avions actuels ou à de nouveaux appareils?

M. PEARKES: Non, il s'agit ici de communications.

M. WINCH: Il s'agit strictement de communications? Cet article n'aurait rien à voir aux réseaux de radar, alors?

M. PEARKES: Oh oui, il se rattache à cela.

M. WINCH: Il concerne donc les réseaux de radar?

M. PEARKES: Il s'agit ici à la fois des communications terrestres et des communications aériennes. L'un des principaux articles serait, je pense, le matériel relatif au réseau d'alerte préliminaire contre les engins balistiques (BMEWS), qui constitue une amélioration de nos réseaux de pré-alerte, y compris les postes d'alerte contre les missiles en Alaska et au Groënland.

Le PRÉSIDENT: Avez-vous d'autres questions, messieurs?

M. WINCH: Vous avez dit en Alaska, avez-vous aussi mentionné le Groënland et les Bermudes?

M. PEARKES: Non, j'ai dit relativement au BMEWS. Ce n'est peut-être pas tout à fait juste parce que, éventuellement, ce matériel sera payé par les États-Unis mais le présent article de dépenses se rapporte à l'amélioration des communications terrestres et à l'amélioration générale des communications. Il se rapporte aussi au réseau *Pine Tree*.

M. HELLYER: Comprend-il l'amélioration des installations semi-automatiques au sol?

M. PEARKES: Je ne le crois pas. Il s'agit ici de l'achat du matériel requis pour améliorer le réseau *Pine Tree*.

M. WINCH: Compte tenu de la situation présente, le réseau *Pine Tree* n'est-il pas désuet?

M. PEARKES: Non, loin de là.

M. WINCH: S'agirait-il d'une amélioration?

M. PEARKES: Rien n'empêche qu'il ne soit amélioré.

M. WINCH: En quoi consisterait l'amélioration eu égard au réseau *Pine Tree* et aux dépenses dont le détail est donné ici? Ces améliorations auront-elles pour effet d'en doubler la portée, verticalement ou horizontalement?

Le PRÉSIDENT: Il s'agit ici de matériel seulement.

M. WINCH: Mais si vous avez le matériel, vous devez l'utiliser.

M. PEARKES: L'un des articles intéresse les communications entre le réseau *Pine Tree* et la station de défense à Saint-Hubert et les autres centres du NORAD.

M. WINCH: Tous les réseaux de radar sont aujourd'hui entièrement reliés les uns aux autres par l'intermédiaire du NORAD. Ils doivent l'être.

M. PEARKES: Je vous demande pardon?

M. WINCH: Tous les réseaux de radar au Canada sont maintenant reliés au NORAD?

M. PEARKES: C'est exact.

M. WINCH: Il s'agit donc ici de relier ce nouveau réseau du Groënland?

M. PEARKES: Il s'agit ici d'améliorer le matériel.

Le programme d'amélioration des réseaux de radar se chiffre à $1,006,000. Puis il y a le matériel Dopler aéroporté. Ce sont des aides à la navigation aérienne, $1,954,000. Il y a ensuite le matériel TACAN.

M. HELLYER: Je vous demande pardon?

M. PEARKES: T-A-C-A-N-Tacan. Il s'agit d'une aide à la navigation, $5,500,000. Il s'agit toujours de la navigation aérienne.

M. WINCH: Tous les aéronefs en seront munis? J'avais cru comprendre que nos appareils étaient désuets. Ce matériel sera-t-il installé dans l'Argus, l'Albatross?

M. PEARKES: Dans tous les avions de l'ARC, dans les avions de tous genres. Ce matériel sera utilisé sur tout le continent et aussi par l'OTAN.

M. WINCH: Où est-il fabriqué?

M. PEARKES: On me dit que c'est ici au Canada.

Le PRÉSIDENT: Avez-vous d'autres questions, messieurs? Le crédit est-il approuvé?

(Assentiment.)

M. HELLYER: J'ai une question à poser. Parmi les dépenses aux fins des communications, y en a-t-il qui seront partagées avec les États-Unis?

M. PEARKES: Il n'y a rien de tel dans le présent crédit.

Le PRÉSIDENT: Pas dans le total pour l'année courante.

Matériel d'instruction spécial. Le montant est à peu près le même que l'an dernier, messieurs, soit $2,740,000. Avez-vous des questions?

M. HELLYER: Ce montant comprend-il des simulateurs de vol?

M. PEARKES: Oui, des avions d'instruction, $1,194,000.

M. HELLYER: Le ministre pourrait-il nous dire pour quels appareils?

M. PEARKES: Pour le 109 et le 106 du commandement du transport aérien et pour le SA-16B, qui est un avion de recherches et de sauvetage. Pour ces trois appareils.

M. HELLYER: Il y en a un pour le 109 et le 106. Y en a-t-il pour le 130B?

M. PEARKES: Non, monsieur.

M. HELLYER: Il n'y en a pas. Il y a une question que j'aurais dû poser plus tôt. Me permettriez-vous de la poser maintenant, monsieur le président?

Le PRÉSIDENT: Certainement, posez votre question maintenant.

M. HELLYER: Il s'agit du 130B. Le ministre pourrait-il nous dire exactement ce que cet avion peut accomplir que ni l'un ni l'autre des deux autres avions de transport ne peuvent faire?

M. PEARKES: Il peut transporter du matériel beaucoup plus lourd. Il est beaucoup plus gros que le 109 et il peut décoller d'une piste moins longue.

M. HELLYER: Il est beaucoup plus gros que le 106?

M. PEARKES: Il est plus gros que le 109 et il peut transporter une plus grosse charge. Il est bas ce qui facilite le chargement de véhicules lourds.

M. HELLYER: Il a des caractéristiques spéciales eu égard au chargement?

M. PEARKES: Oui, monsieur. La rampe de chargement est basse et le chargement se fait par les extrémités.

M. HELLYER: Le décollage se fait-il au moyen d'une fusée de propulsion?

M. PEARKES: Non, pas normalement.

M. HELLYER: Je vous remercie.

Le PRÉSIDENT: Matériel d'instruction spécial. Le crédit est-il approuvé, messieurs?

(Assentiment.)

Le PRÉSIDENT: Matériel technique divers, $4,500,000. Avez-vous des questions? Le crédit est-il approuvé?

(Le crédit est approuvé.)

Le PRÉSIDENT: Munitions et bombes, $6,600,000. Ce montant représente une réduction de $15,603,000.

M. WINCH: Puis-je demander au ministre s'il peut maintenant faire savoir au monde que cette réduction de moitié signifie qu'il ne prévoit pas d'hostilités au cours de l'année qui vient?

M. PEARKES: Il ne serait pas juste de dire, je pense, que cette réduction se fonde uniquement sur le fait que nous ne prévoyons pas d'hostilités. Nous espérons certes qu'il n'y aura pas d'hostilités mais nous avons accumulé des stocks considérables dans le passé et il nous est maintenant possible de réduire nos dépenses au titre des bombes, des torpilles, etc. La réduction est due, dans l'ensemble, à la fermeture du compte des Sparrow.

M. WINCH: Je ne m'y oppose pas; je me réjouis de la réduction et je souhaiterais qu'elle soit encore plus grande.

M. PEARKES: La chose n'est pas possible pour le moment.

M. HELLYER: Serait-il juste de dire que, étant donné qu'un aussi grand nombre de nos armes sont désuètes ou sur le point de l'être, nous ne voulons pas acheter plus de munitions pour ces armes?

M. PEARKES: Personne ne peut dire que les torpilles que nous obtenons et que le Royaume-Uni achète de nous peuvent être considérées comme désuètes.

M. HELLYER: Ce serait exact de quelques-unes de nos armes de petit calibre pour nos aéronefs et de certaines des fusées non guidées, n'est-ce pas?

M. PEARKES: Non, monsieur.

Le PRÉSIDENT: Avez-vous d'autres questions?

(Le crédit est approuvé.)

M. CARTER: Je ne veux pas parler de cet article particulier mais du total.

Le PRÉSIDENT: Pardon?

M. CARTER: Le total de ces divers articles est de 231 millions de dollars au regard de 264 millions l'an dernier. Il y a donc une réduction de 33 millions de dollars pour l'ARC; il y avait une réduction de 20 millions de dollars pour l'Armée et de 20 millions de dollars pour la Marine. Ainsi, il y a, au compte du matériel, une réduction globale de 73 millions de dollars au regard de l'an dernier.

Voici ma question: ces réductions ont-elles été recommandées par les experts militaires?

M. PEARKES: Comme je l'ai déjà dit, c'est à moi qu'il appartient de décider s'il y aura des réductions ou des augmentations. Les autorités militaires me fournissent des conseils et, tenant compte de ces conseils ainsi que des fonds disponibles, je décide comment ces fonds seront dépensés. Je reçois des conseils et la coutume veut qu'on ne révèle pas quelles recommandations ont été faites. Il n'est pas juste pour les chefs d'état-major d'exiger qu'ils dévoilent leurs recommandations.

Le PRÉSIDENT: Cela a déjà été expliqué.

M. HELLYER: Le Conseil du Trésor vous a-t-il recommandé certaines réductions?

Le PRÉSIDENT: Ce serait . . . . .

M. CHAMBERS: Cette information est secrète.

M. HELLYER: Si la question n'est pas juste, je la retire.

Le PRÉSIDENT: Il s'agissait du crédit no 225. Le crédit entier est-il approuvé?

(Assentiment.)

Le PRÉSIDENT: Voulez-vous ajourner maintenant car nous en sommes rendus aux recherches et perfectionnement pour la défense?

M. WINCH: J'ai demandé il y a une semaine et demie le détail des dépenses au titre des recherches et du perfectionnement pour la défense. Avez-vous ces renseignements?

M. PEARKES: Nous en avons le détail ici et vous y trouverez, je pense, les renseignements que vous cherchez.

M. WINCH: Pourrions-nous avoir cela cet après-midi, ce qui nous permettrait de l'étudier.

M. PEARKES: Voulez-vous que j'en donne lecture?

Le PRÉSIDENT: Nous allons le déposer et l'inclure en appendice plus tard. Rien n'empêche de vous en fournir une copie aujourd'hui, monsieur Winch.

M. WINCH: Je serais heureux d'en avoir une copie avant la prochaine séance.

Le PRÉSIDENT: Nous allons ajourner à mercredi, à trois heures et demie, et nous examinerons alors le crédit 226, recherches et perfectionnement pour la défense.

M. PEARKES: Il serait peut-être bon de distribuer ces réponses maintenant.

Le PRÉSIDENT: Nous allons en distribuer à tous les membres.

Le Comité s'ajourne.

CHAMBRE DES COMMUNES

Troisième session de la vingt-quatrième législature

1960

COMITÉ SPÉCIAL

DES

DÉPENSES AUX FINS DE LA DÉFENSE

Président : M. G. E. HALPENNY

PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

Fascicule 22

SÉANCE DU MERCREDI 13 JUILLET 1960

Prévisions de dépenses du ministère de la Défense nationale pour l'année financière 1960-1961

TÉMOINS :

L'honorable George R. Pearkes, V.C., ministre de la Défense nationale; M. E. B. Armstrong, sous-ministre adjoint (Finances); et M. H. M. Barrett, directeur du personnel, Conseil de recherches pour la défense.

ROGER DUHAMEL, M.S.R.C.
IMPRIMEUR DE LA REINE ET CONTRÔLEUR DE LA PAPETERIE
OTTAWA, 1960

COMITÉ SPÉCIAL

DES

DÉPENSES AUX FINS DE LA DÉFENSE

Président : M. G. E. Halpenny

Vice-président : M. Roger Parizeau

et MM.

Carter	MacInnis	Spencer
Chambers	Morton	Webster
Forgie	Roberge	Winch
Hellyer	Rogers	
Lambert	Smith *(Calgary-Sud)*	

Secrétaire du Comité :
Antoine Chassé.

ORDRES DE RENVOI

CHAMBRE DES COMMUNES
MARDI 12 juillet 1960.

Il est ordonné — Que les noms de MM. MacInnis et Rogers soient substitués à ceux de MM. Macdonald *(Kings)* et Baldwin respectivement sur la liste des membres du Comité spécial des dépenses aux fins de la défense.

Certifié conforme.

Le greffier de la Chambre,
L.-J. RAYMOND.

PROCÈS-VERBAL

CHAMBRE DES COMMUNES, Salle 238-S
MERCREDI 13 juillet 1960.
(23)

Le Comité spécial des dépenses aux fins de la défense se réunit à 3 heures et demie de l'après-midi, sous la présidence de M. G. E. Halpenny.

Présents : MM. Chambers, Forgie, Halpenny, Hellyer, Lambert, MacInnis, Morton, Parizeau, Roberge, Rogers, Spencer, Webster et Winch. (13)

Aussi présents : L'honorable George R. Pearkes, ministre de la Défense nationale; M. E. B. Armstrong, sous-ministre adjoint (Finances); du *Conseil de recherches pour la défense :* M. H. M. Barrett, directeur du personnel; M. G. W. Dunn, chef des services administratifs et M. R. G. Hunt, chef du service des Finances; et M. D. B. Dwyer, surintendant des documents parlementaires, ministère de la Défense nationale.

Le Comité reprend l'étude des prévisions de dépenses du ministère de la Défense nationale pour l'année financière 1960-1961.

M. Spencer propose, avec l'appui de M. Parizeau, que la tâche de convoquer les témoins de l'extérieur soit de nouveau confiée au comité de direction qui devra faire rapport dans une limite de temps raisonnable.

A ce sujet, M. Hellyer propose de modifier ladite motion en supprimant les derniers mots « dans une limite de temps raisonnable » et en les remplaçant par « à la prochaine réunion du Comité ». Après discussion, la modification proposée par M. Hellyer est rejetée sur division : 3 votes affirmatifs, 7 votes négatifs. La motion principale mise aux voix est adoptée.

MM. Pearkes, Armstrong et Barrett sont interrogés longuement sur les crédits 226, 227 et 228, qui portent sur les recherches et le perfectionnement pour la défense.

Un document qui avait été distribué aux membres présents à la dernière séance est ensuite étudié. Ce document est intitulé : prévisions de dépenses du Conseil de recherches pour la défense, 1960-1961 — $23,952,000; Résumé des opérations et des services d'entretien, au bureau central et par station et exposé de la nature des recherches. Le Comité convient que ledit document qui a trait au crédit 226 des prévisions de dépenses soit imprimé en appendice aux témoignages de la présente séance. *(Voir appendice « A ».)*

Les crédits 226, 227 et 228 sont approuvés.

Il est convenu que l'étude des prévisions de dépenses du ministère de la Défense nationale reste en suspens et que, à sa prochaine réunion, le Comité étudie les prévisions de dépenses du ministère de la Production de défense.

A 5 h. 10 de l'après-midi, le Comité s'ajourne au jeudi 14 juillet 1960, à 9 heures et demie du matin.

Le secrétaire suppléant du Comité,
Eric H. Jones.

TÉMOIGNAGES

MERCREDI 13 juillet 1960,
3 heures et demie de l'après-midi.

Le PRÉSIDENT : Messieurs, nous sommes en nombre; je vous remercie. Le ministre est à peine de retour des entretiens qu'il a eus avec les représentants des États-Unis au sujet de la défense.

Messieurs, voulez-vous vous reporter à la page 322 du Budget des dépenses, au titre Recherches et perfectionnement pour la défense et continuer jusqu'à la page 323, vers le milieu de la page, à la rubrique Acquisition de matériel, etc., dont le total est de $6,528,245.

Le titre réunit les crédits 226 et 227; par conséquent nous pouvons étudier les deux en même temps.

RECHERCHES ET PERFECTIONNEMENT POUR LA DÉFENSE

Crédit 226 Conseil de recherches pour la défense — Direction et entretien	$23,952,119
Crédit 227 Construction ou acquisition de bâtiments, ouvrages, terrains et matériel	6,528,245
	$30,480,364

M. HELLYER : Monsieur le président, avant que nous passions à l'étude de ces crédits et du détail de leur affectation, je me demande s'il ne serait pas à propos de discuter au sein du Comité la possibilité de convoquer des témoins de l'extérieur.

Nous avons maintenant presque fini l'étude courante de ces dépenses et les délibérations du Comité seront bientôt terminées. Cette question a été soulevée à la dernière réunion du Comité et vous étiez alors d'avis que le comité de direction se réunirait pour étudier cette question.

Le PRÉSIDENT : Je suis toujours de cet avis.

M. HELLYER : Je sais que vous avez été très occupé cette semaine, comme nous tous d'ailleurs, par toutes les tâches insurmontables qu'on nous a confiées; mais, à mon avis, étant donné que la fin de la session approche, il serait bon que les membres du Comité discutent de l'opportunité de convoquer ou de ne pas convoquer des témoins de l'extérieur; ainsi on pourra constater quelle est l'opinion personnelle des membres à ce sujet.

Au début, on a déclaré, et c'était aussi l'opinion générale des journaux, que nous aurions toutes les chances possibles de discuter cette question à fond et je crois que c'est ce que tout le monde désirait. Au cours de nombreuses séances, nous avons pu interroger le ministre et je dois dire qu'il a été un témoin très obligeant; il a été très patient et il nous a été agréable de l'avoir parmi nous.

Certaines questions se sont cependant posées et je crois qu'il serait tout à fait juste et à propos que le Comité étudie l'opportunité d'entendre d'autres témoins au sujet de ces questions. Ainsi, par exemple, le ministre nous a dit que nos destroyers-escorteurs pouvaient attrapper les sous-marins; mais on peut se demander quel est le modèle de ces sous-marins; et il se pose ici une question très sérieuse quant à la construction de destroyers-escorteurs : devrions-nous entreprendre maintenant la construction d'autres destroyers-escorteurs alors que quelques-uns estiment et que d'autres déclarent que ces navires ne seront pas assez rapides pour rattrapper les sous-marins de construction contemporaine.

Le PRÉSIDENT : Pourriez-vous revenir à la question des témoins, monsieur Hellyer ?

M. HELLYER : Il en est de même, monsieur le président, d'autres questions comme celle de notre désuet CF-100. Ces appareils sont-ils efficaces, peuvent-ils atteindre les bombardiers ennemis éventuels ? Certaines personnes soutiennent qu'ils ne le peuvent pas.

Il y a aussi une autre question au sujet de notre armée cantonnée outre-mer. On nous a dit qu'il lui fallait une plus grande mobilité et par la même occasion nous avons appris qu'un certain nombre de véhicules nécessaires pour lui assurer un maximum de mobilité n'est pas compris dans les prévisions de dépenses; et, dans certains cas, aucune réquisition n'a été faite à cet effet.

Dans ces circonstances, monsieur le président, il semblerait opportun, sinon absolument nécessaire de consulter d'autres témoins de sorte que nous puissions avoir la chance de connaître divers points de vue et obtenir l'avis d'experts en ces questions afin que nous puissions juger du bien-fondé de chacune.

Le PRÉSIDENT : Monsieur Hellyer, vous faisiez partie du comité de direction de cinq membres lorsque nous avons décidé à ce moment-là, c'est-à-dire au début de nos séances, que nous étudierions de nouveau la question, vers le terme de nos délibérations, après avoir constaté combien de temps il nous reste.

Je suis toujours du même avis. A mon sens, c'est une question que le comité de direction doit étudier une fois de plus afin de soumettre ses recommandations au Comité. Est-ce là votre avis, monsieur Chambers ? Non, vous ne faisiez pas partie du comité de direction; je m'excuse.

M. CHAMBERS : Non.

M. HELLYER : Je crois que c'est plus ou moins exact, monsieur le président; mais le temps a presque expiré. Je suis certain que le ministre aimerait que nous convoquions d'autres témoins afin que nous profitions de leur expérience, de leurs vues et de leurs conseils. J'aimerais savoir ce qu'il en pense et je souhaiterais que les membres du Comité nous donnent leur opinion personnelle.

Le PRÉSIDENT : Nous avons déjà pris une décision à ce sujet et je ne vois pas pourquoi un membre du comité de direction changerait la décision de ce comité. Je propose que le comité de direction se réunisse demain, si la chose est nécessaire, et que nous étudiions la questions à ce moment-là. Une recommandation pourrait alors être présentée au Comité.

M. HELLYER : Vous avez fait la même proposition à la dernière séance, monsieur le président, et le temps passe.

Le PRÉSIDENT : Je suis encore du même avis.

M. HELLYER : Avec tout le respect que je vous dois, vous avez été malheureusement trop occupé pour convoquer une réunion et c'est pourquoi j'estime que la question devrait être soumise au comité plénier cette fois-ci.

M. WEBSTER : Monsieur le président, puis-je faire une proposition ? Si les membres du comité de direction ne peuvent s'entendre entre eux, ce n'est certainement pas le moment d'en discuter. Revenons au travail qui nous est confié, c'est-à-dire l'étude des prévisions de dépenses, et laissons M. Hellyer et le reste du comité de direction débattre la question.

M. HELLYER : Monsieur le président, le membre du Comité qui vient de parler n'est évidemment pas familier avec le Règlement du Comité et celui de la Chambre; c'est-à-dire que les recommandations du comité de direction doivent être étudiées par l'ensemble du Comité. Il n'y a aucune raison pour qu'une décision ne puisse être prise ici sans l'avis du comité de direction.

Le PRÉSIDENT : Sauf que vous allez à l'encontre de la décision première du comité de direction.

H. HELLYER : Pas du tout.

Le PRÉSIDENT : Et je ne vois pas pourquoi vous faites cela, sans l'assentiment des autres membres du comité de direction.

M. HELLYER : Aucunement. Il a été simplement décidé que l'étude de la question serait différée jusqu'à ce que nous étudions le premier crédit.

Le PRÉSIDENT : C'est exact. Nous n'en sommes pas encore là.

M. CHAMBERS : Monsieur le président, je me demande si, pour nous débarrasser de cette question, puisque c'est une question de temps, le Comité ne pourrait pas demander au comité de direction de lui remettre une recommandation à la prochaine séance ?

Le PRÉSIDENT : Mais certainement. Il n'y a qu'une seule difficulté. Notre prochaine séance aura lieu demain matin et je ne crois pas qu'il soit juste de demander au comité de direction de préparer une recommandation pour cette séance.

M. HELLYER : Monsieur le président, j'ai plus confiance que vous au comité de direction, même si ma confiance est assez limitée. Mais je ne vois pas de raison pour que le comité de direction, avec le président qu'il a, ne puisse pas se réunir ce soir et rendre une décision demain.

Le PRÉSIDENT : Il le pourrait peut-être si M. Winch était présent. Je ne voudrais pas tenir de réunion sans M. Winch, car il est un membre très précieux du comité de direction et il ne serait pas juste de nous réunir en son absence.

M. MACINNIS : Monsieur le président, pourrais-je dire un mot ?

Le PRÉSIDENT : Certainement, monsieur MacInnis, et je vous souhaite la bienvenue parmi nous.

M. MACINNIS : C'est la première fois que j'assiste à une réunion du Comité. M. Hellyer parle de faire venir des conseillers experts de l'extérieur pour exposer leurs vues, afin que nous puissions les comparer avec les avis que le Comité a déjà reçus du ministère. Je me demande sur quelle expérience M. Hellyer se fonde pour affirmer qu'il existe des différences d'opinion.

Le PRÉSIDENT : Je ne veux pas engager de débat à ce sujet. Le Comité désire-t-il que nous renvoyions cette question au comité de direction, comme c'était tout d'abord l'intention ? Je me demande si c'est encore ce que vous voulez. Je puis convoquer une réunion pour ce soir, si la chose est nécessaire, et si M. Winch est en ville. Je ne sais pas s'il le sera. S'il ne l'est pas, nous pourrons nous réunir une autre fois.

M. MACINNIS : Je dis simplement cela, monsieur le président, parce que M. Hellyer veut épater le Comité avec son expérience.

M. SPENCER : Je propose donc, monsieur le président, que la question soit renvoyée au comité de direction.

Le PRÉSIDENT : Quelqu'un veut-il appuyer la motion ?

M. PARIZEAU : J'appuie la motion.

M. ROBERGE : Monsieur le président, n'est-il pas exact que lorsque le comité de direction délibère, il étudie les questions qui lui ont été renvoyées par le Comité, par l'ensemble du Comité ?

Si nous ne pouvons discuter de cette question maintenant, nous ne serons pas en mesure de proposer des noms au comité de direction pour qu'il puisse inviter comme témoins les personnes dont les noms ont été proposés.

Le PRÉSIDENT : Monsieur Roberge, si vous vous reportez aux comptes rendus, vous constaterez que j'ai demandé il y a quelque temps à chaque membre de proposer des noms au comité de direction.

M. HELLYER : Monsieur le président, pourriez-vous nous dire si vous avez reçu des noms et quand, à peu près, vous les avez reçus ?

Le PRÉSIDENT : Oui, nous avons reçu des noms. Je ne me souviens pas exactement quels étaient ces noms; mais certains membres du Comité ont répondu à la demande.

M. SPENCER : Aux voix !

Le PRÉSIDENT : Avez-vous d'autres observations à faire au sujet de la motion, messieurs ? D'après la motion, la convocation des témoins de l'extérieur devrait être

renvoyée de nouveau au comité de direction. La motion a été proposée par M. Spencer, avec l'appui de M. Parizeau.

M. HELLYER : Est-ce avec instruction de faire rapport à la prochaine séance ?

Le PRÉSIDENT : Avec instruction de faire rapport, c'est tout.

M. HELLYER : Je croyais que c'était avec instruction de faire rapport à la prochaine séance.

Le PRÉSIDENT : Quelle était votre motion, monsieur Spencer ?

M. SPENCER : De faire rapport.

Le PRÉSIDENT : Avec instruction de faire rapport. Avez-vous d'autres observations ? Êtes-vous prêts à prendre le vote ?

M. SPENCER : Monsieur le président, puis-je ajouter, « dans une limite de temps raisonnable ».

Le PRÉSIDENT : Oui, « dans une limite de temps raisonnable » si cela convient à tous et à celui qui a appuyé la motion.

M. HELLYER : Monsieur le président, j'aimerais avoir une définition de cette expression, pour qu'elle soit versée au compte rendu. Avant que la motion soit mise aux voix, pourriez-vous nous expliquer pourquoi nous nous réunissons demain matin au lieu de vendredi matin comme d'ordinaire.

Le PRÉSIDENT : Pour essayer d'en sortir; je commence à en avoir assez.

M. HELLYER : Alors nous aurons une autre réunion vendredi ?

Le PRÉSIDENT : Nous aurons une autre réunion vendredi à 9 heures et demie.

M. HELLYER : C'est une séance qui s'ajoute aux autres, n'est-ce pas ?

Le PRÉSIDENT : C'est exact. Êtes-vous prêts à prendre le vote, messieurs ? Êtes-vous tous en faveur ?

M. HELLYER : Monsieur le président, avant de mettre la motion aux voix, je crois qu'elle devrait être modifiée pour contenir les mots : « faire rapport à la prochaine séance du Comité ».

Le PRÉSIDENT : Comme je l'ai dit, je préférerais que la motion reste comme elle est pour la simple raison que je ne sais pas où M. Winch se trouve à l'heure actuelle. Je ne sais pas s'il sera disponible ce soir et je ne crois pas qu'il soit juste, même si c'est un groupe non politique, de tenir une réunion du comité de direction sans que chaque parti soit représenté par au moins un membre.

M. HELLYER : Je crois que son parti serait disposé à le faire remplacer par quelqu'un d'autre.

Le PRÉSIDENT : C'est une question de technicité. Si vous désirez modifier la motion, faites-le.

M. HELLYER : Cela serait mon amendement, monsieur le président.

Le PRÉSIDENT : Si je comprends bien, M. Hellyer désire remplacer les mots « dans une limite de temps raisonnable » par « à la prochaine séance »; est-ce exact ?

M. HELLYER : Oui.

Le PRÉSIDENT : Ceux qui sont en faveur de l'amendement de M. Hellyer ?

Le SECRÉTAIRE DU COMITÉ : Trois, monsieur le président.

M. HELLYER : J'espérais que cela plairait à certains des membres les plus lents du Comité, monsieur le président.

Le PRÉSIDENT : Ceux qui s'opposent à l'amendement de M. Hellyer ?

Le SECRÉTAIRE DU COMITÉ : Sept, monsieur.

Le PRÉSIDENT : Ceux qui sont en faveur de la première motion, je vous prie ? Unanimité. Je vous remercie, messieurs. Nous pouvons maintenant continuer. Comme je l'ai fait remarquer, nous en sommes aux pages 322 et 323, crédits 226 et 227. Monsieur le ministre, à la fin de la dernière séance, ce document-ci a été distribué aux

membres présents. Je ne crois pas qu'il ait été imprimé en appendice encore. Messieurs, désirez-vous qu'il soit imprimé en appendice ?

M. MORTON : Je le propose, monsieur le président.

Le PRÉSIDENT : Êtes-vous tous de cet avis ? Je ne crois pas qu'il soit nécessaire de présenter une motion.

(Assentiment.)

(Voir appendice « A ».)

Le PRÉSIDENT : Monsieur le ministre, désirez-vous faire des observations ou avez-vous une déclaration à faire au sujet du Conseil de recherches pour la défense ?

L'hon. GEORGE R. PEARKES *(ministre de la Défense nationale)* : Non, je ne vois pas la nécessité de faire d'autres déclarations. Les brochures qui ont été distribuées et le présent mémoire contiennent tous les renseignements nécessaires.

Le PRÉSIDENT : Avant de poursuivre, monsieur Hellyer, le ministre vient de me remettre les renseignements que vous avez demandés au sujet des moteurs destinés aux modèles précédents du F-104. Pouvons-nous inclure ce renseignements dans les témoignages aussi ?

(Assentiment.)

— Le renseignement est le suivant :

Renseignement demandé par M. Hellyer

Moteur des premiers modèles de l'appareil F-104

Le CF-104 sera pourvu d'un moteur General Electric J-79-OEL-7.

Les modèles antérieurs du F-104 étaient pourvus de moteurs General Electric J-79-3. Le J-79-OEL-7 est une version perfectionnée du modèle précédent. Il produit une plus forte poussée grâce à un meilleur système de contrôle et une plus grosse turbine.

Le PRÉSIDENT : En plus du ministre, nous avons aussi aujourd'hui, messieurs, M. Barrett, directeur du personnel du Conseil de recherches pour la défense, de l'équipe de la Défense nationale.

Avez-vous des questions à poser sur la première partie des crédits 226 et 227, à la première page, c'est-à-dire à la page 322 ? Avez-vous des questions à poser ou la page est-elle approuvée ?

(Approuvée.)

Le PRÉSIDENT : Nous en sommes maintenant à la page 323, à l'affectation « Acquisition de matériel ». L'énumération mentionne les pensions, pensions de retraite . . .

M. HELLYER : Monsieur le président, j'aurais une simple question à poser.

Le PRÉSIDENT : Oui.

M. HELLYER : J'aurais une question à poser à ce sujet, simplement du point de vue de la procédure. J'aimerais obtenir de plus amples renseignements, dans la mesure où le ministre et les membres du Conseil de recherches pour la défense estiment qu'ils peuvent être donnés, au sujet du genre de travaux qui se poursuivent en ces divers endroits. Je me demande à quel moment il conviendrait de poser cette question.

Le PRÉSIDENT : Je crois que c'est le moment.

M. PEARKES : Sous chaque rubrique, on donne la description générale du genre de travail qui se fait. S'il y a un établissement en particulier sur lequel vous désirez de plus amples renseignements, je m'efforcerai de vous les donner.

M. HELLYER : Ce sont tous des exposés sommaires, monsieur le ministre, et je me demandais si vous possédez des renseignements d'une nature plus précise.

Le PRÉSIDENT : Je crois que M. Field nous a donné des renseignements assez complets quand il a rendu témoignage. Vous n'assistiez peut-être pas aux réunions, monsieur Hellyer.

M. HELLYER : Oui, je crois que j'y étais. Vous rappelez-vous à quelle page ce témoignage figure ?

Le PRÉSIDENT : Y a-t-il un point particulier que vous aimeriez à étudier au sujet de l'Organisation centrale des services scientifiques et administratifs ou au sujet des recherches qui se font à la station expérimentale de Suffield ou dans le domaine de la recherche pour la défense à Shirley's Bay ou au sujet de n'importe quel de ces autres centres de recherches. Pouvons-nous passer à la page 323 ?

M. HELLYER : Le ministre ou ses hauts fonctionnaires possèdent-ils de plus amples renseignements au sujet du travail que le Conseil accomplit dans ces divers centres de recherches ?

M. PEARKES : La description générale est donnée dans cette brochure que je vous ai remise. Il en est aussi question dans le livre blanc de 1959; cela commence à la page 13 et se termine à la page 15. Puis il y a un autre exposé qui paraît sous forme de paragraphe, de 25 à 30 inclusivement, dans la brochure qui a été remise au début des séances du Comité. S'il y a des renseignements particuliers que vous désirez, je serai heureux de vous les fournir.

M. HELLYER : Pour commencer, le ministre pourrait-il nous dire combien d'étudiants et de professeurs d'université le Conseil a engagés cet été ? Je ne parle que de l'emploi d'été.

M. PEARKES : Cent vingt étudiants et vingt professeurs.

M. HELLYER : Ces employés étaient-ils répartis entre ces divers établissements.

M. H. M. BARRETT *(Directeur du personnel, Conseil de recherches pour la défense)* : C'est exact.

Le PRÉSIDENT : Avez-vous d'autres questions à poser sur l'un des établissements suivants : Shirley's Bay, Esquimalt, Fort Churchill ou Barriefield.

M. ROBERGE : Au sujet des traitements, je voudrais demander au ministre s'il estime que les salaires offerts à ces hommes de science sont assez élevés pour attirer tous les experts dont le ministère a besoin ?

M. PEARKES : Sauf erreur, une augmentation a été accordée le mois dernier au personnel scientifique. Cette augmentation est prévue dans le budget supplémentaire du ministère des Finances. Cela s'est fait en même temps que le relèvement général de traitement de tous les employés scientifiques du service civil.

M. ROBERGE : Quel serait le traitement moyen de l'investigateur scientifique de rang supérieur ?

M. PEARKES : On compte 623 hommes de science à l'heure actuelle. La rémunération qu'ils touchent, d'après nos prévisions, est de $5,221,102.

M. ROBERGE : Je puis voir cela dans vos prévisions de dépenses; mais quel serait le plus haut traitement ?

M. WINCH : Monsieur le président, je sais que je suis en retard, mais voudriez-vous demander au ministre de la Défense nationale, au nom du gouvernement, comment je puis être à trois endroits en même temps.

M. PEARKES : Je viens de résoudre cette devinette en venant très rapidement d'une autre conférence.

Le salaire maximum payé à un homme de science est de $16,500.

Le PRÉSIDENT : Était-ce avant l'augmentation ?

M. PEARKES : Après l'augmentation. Le plus bas salaire est d'environ $5,000, et il peut aller jusqu'à $16,500. Voilà l'échelle de salaire des hommes de science.

Le PRÉSIDENT : Cela comprend la dernière augmentation ?

M. PEARKES : Oui.

M. ROBERGE : Quelle serait l'échelle de traitements du personnel technique et des aides ?

M. PEARKES : Les agents techniques ?

M. ROBERGE : C'est la deuxième affectation.

M. PEARKES : Le maximum est de $7,200 et le minimum de $5,130.

M. ROBERGE : Je vous remercie.

Le PRÉSIDENT : Avez-vous d'autres questions à poser ?

M. HELLYER : Le ministre pourrait-il nous dire combien de personnes ont laissé leur emploi au Conseil de recherches pour la défense au cours de la dernière année financière et si le nombre est inférieur ou supérieur à celui des deux ou trois dernières années ?

M. BARRETT : Nous avons subi une perte nette d'environ 25 employés professionnels au cours de la dernière année.

Le PRÉSIDENT : Je vous remercie, monsieur Barrett.

M. HELLYER : Est-ce plus ou moins que la moyenne des deux ou trois dernières années ?

M. BARRETT : C'est plus.

M. HELLYER : Le ministre est-il d'avis que cette perte additionnelle est attribuable au fait que l'échelle de traitements n'a pas été relevée aussi vite qu'elle aurait dû l'être ?

M. PEARKES : Sans aucun doute, on a fortement sollicité ces fonctionnaires d'accepter des emplois dans des maisons commerciales et dans la vie civile en général ainsi que dans les universités. Une des raisons pour lesquelles les traitements ont été augmentés c'était afin de contrebalancer l'attrait de l'industrie privée.

M. HELLYER : Sachant que plusieurs, sinon la plupart, des employés du Conseil sont payés moins cher qu'ils ne le seraient pour des emplois semblables dans l'industrie privée, le ministre estime-t-il que la nouvelle échelle sera suffisamment attrayante pour garder ces hommes de science à l'emploi du gouvernement ?

M. PEARKES : Nous l'espérons.

M. CHAMBERS : N'est-il pas exact qu'il y a eu une augmentation assez considérable récemment à l'égard du personnel enseignant de ces domaines dans les universités ?

M. BARRETT : C'est exact. L'an dernier, nous avons perdu quinze personnes qui sont allées travailler dans les universités.

M. CHAMBERS : Elles ont eu une augmentation de salaire ?

M. BARRETT : Oui; mais je crois que la dernière augmentation nous place de nouveau sur le même pied.

Le PRÉSIDENT : Monsieur Winch, je crois que vous avez des questions à poser à ce sujet.

M. WINCH : Au sujet de l'argent dépensé, quelle entente y a-t-il entre le ministère canadien, les États-Unis, le Royaume-Uni et les autres pays afin que les mêmes travaux ne soient pas poursuivis simultanément par plusieurs pays ? De plus, quel travail particulier le ministère fait-il en double et quel travail fait-il exclusivement ? J'ai aussi lu à ce sujet les comptes rendus des journaux au sujet d'une enquête du Conseil de recherches et de perfectionnement sur les hydro-glisseurs. Où en sommes-nous à ce sujet ?

M. PEARKES : Les divers travaux effectués par les établissements de recherches sont énumérés dans la brochure qui a été remise au Comité à la fin de la séance de lundi dernier. Vous demandez comment nous pouvons nous tenir en relation avec les conseils de recherches des autres pays. Nous échangeons continuellement des renseignements avec les États-Unis et le Royaume-Uni. Tous les renseignements que nous obtenons dans le domaine de la recherche sont échangés avec les organismes semblables des États-Unis et du Royaume-Uni. Il est impossible de dire qu'aucun travail ne se fait deux fois dans le domaine des recherches, parce que c'est un domaine dans lequel les mêmes travaux sont souvent poursuivis parallèlement en vue d'atteindre le même but. Le double emploi est inévitable dans le domaine de la recherche, mais les consultations fréquentes maintiennent la répétition au minimum.

Le président du Conseil de recherches pour la défense voyage beaucoup tant en Europe qu'aux États-Unis afin de discuter de ces questions de recherches scientifiques avec ses collègues des autres pays.

Vous voulez des renseignements au sujet des hydro-glisseurs. Ces hydro-glisseurs ont été éprouvés au laboratoire naval de l'Atlantique. C'est un domaine prometteur du point de vue de la recherche. Le principe consiste à munir de ces accessoires, je pourrais les appeler ailettes, une petite embarcation, qui devient alors plus facile à manœuvrer et peut atteindre une vitesse beaucoup plus grande. Vous serez peut-être intéressés d'apprendre que plusieurs sociétés commerciales exploitent des traversiers pourvus d'hydro-glisseurs. Assez récemment, j'ai vu dans les journaux qu'on exploitera très prochainement sur la côte du Pacifique un traversier ainsi équipé qui se rendra à l'île de Vancouver.

Le PRÉSIDENT : Vous vous rappelez, monsieur Winch, que M. Field a déjà témoigné devant le Comité et que vous l'avez interrogé.

M. WINCH : Le ministre ou M. Barrett pourrait-il déclarer catégoriquement que l'argent dépensé aux fins de recherches et de perfectionnement n'est pas aussi dépensé en quelque part par nos alliés pour les mêmes travaux et que vous ne pourriez pas obtenir les mêmes renseignements sans faire le même travail au Canada ?

M. PEARKES : Je ne comprends pas ce que vous voulez dire.

M. WINCH : Pouvez-vous catégoriquement déclarer que le Canada, avec sa petite population d'environ 18 millions et avec ses fonds limités, ne dépense pas, par l'entremise de son Conseil de recherches, de l'argent pour des recherches qui se font aussi aux États-Unis et au Royaume-Uni ?

M. BARRETT : Je pourrais déclarer catégoriquement que le programme de recherches et de perfectionnement que nous poursuivons au Canada actuellement n'est pas une réplique de ce qui se fait au Royaume-Uni ou aux États-Unis. Le Canada contribue au fonds commun de connaissances et cela lui permet de bénéficier d'un programme beaucoup plus vaste qu'il n'aurait pu entreprendre s'il ne faisait pas sa part de travail.

M. WINCH : Par votre entremise, monsieur le président, j'aimerais demander au ministre ou aux témoins des renseignements au sujet des relations entre les travailleurs scientifiques du Canada, des États-Unis et du Royaume-Uni. Quel genre de réunions tient-on ? Qui établit le genre de travail que chacun doit faire ? Qui trace le programme ? Y a-t-il des réunions de quelque sorte ?

M. BARRETT : Pour chaque domaine, il existe des comités tripartites qui se réunissent pour discuter de l'ensemble du programme, dans les divers domaines, comme l'armement, la guerre chimique et biologique, les recherches qui ont trait à la navigation, le travail anti-sous-marin et ainsi de suite. Certains comités comptent des membres canadiens et nous occupons le même rang que le Royaume-Uni et les États-Unis, même si nous ne sommes qu'un pays de 18 millions d'habitants.

On nous confie certaines parties des programmes de recherches et les réunions ont lieu par intervalles, en temps opportun.

Je puis vous assurer que nous n'effectuons aucun travail en double, c'est-à-dire un travail qui se fait dans d'autres pays dans ces domaines. Dans plusieurs cas, le travail commencé ici est un apport important à l'ensemble du programme, car ce n'est pas le nombre de l'équipe qui compte mais bien la contribution que chaque membre apporte.

On compte un certain nombre de domaines, surtout la biologie et la physique, le radar, qui comprend le radar de Prince Albert, et la recherche anti-sous-marine. Il vous intéressera peut-être d'apprendre que le matériel sonar à profondeur variable qui a été mis au point dans notre établissement de recherche maritime a été adopté par le Royaume-Uni.

Le travail effectué ici représente une contribution précieuse. La chose est reconnue par les États-Unis comme par le Royaume-Uni.

M. WINCH : Une somme est-elle prévue dans le budget des dépenses pour la recherche sur la guerre chimique, et si tel est le cas, quelles études a-t-on faites au Canada dans ce domaine-là ?

M. PEARKES : On effectue des recherches sur la guerre chimique seulement du point de vue défensif. Vous constaterez qu'un certain montant a été alloué aux labo-

ratoires de recherches en chimie aux fins de la défense, à Shirley's Bay. Je crois que ces laboratoires ont reçu $997,000.

M. WINCH : Il est certain que ce n'est pas simplement $9,000 ?

M. PEARKES : Mais cet argent n'est pas entièrement consacré aux recherches en chimie.

M. WINCH : Quelle proportion de cet argent est consacrée à l'étude de la guerre chimique ?

M. BARRETT : Nous ne calculons pas le prix de revient de ces recherches; en conséquence ce montant est très approximatif mais il est quand même assez précis. Je dirais qu'environ le tiers du crédit a été affecté à la guerre chimique; il s'agit du crédit que vous êtes à étudier en ce qui a trait à la guerre chimique.

M. WINCH : Sur quoi le Canada se fonde-t-il pour faire sur la guerre chimique des études qui ne sont pas faites par les États-Unis ou par le Royaume-Uni ? Quelles études spéciales le Canada poursuit-il au sujet de la guerre chimique, tant du point de vue de l'offensive que de la défense ?

M. PEARKES : Aucune étude chimique pour fins offensives n'est effectuée au Canada. Toutes nos études portent essentiellement sur la défense. A Suffield, on fait des expériences sur les moyens de minimiser les effets d'une guerre chimique. Une telle guerre aurait des effets importants non seulement sur les humains, mais sur les animaux et les récoltes; et tout le travail qui se fait en ce sens a trait à la guerre chimique.

M. WINCH : Pourrais-je alors demander quelles sont les recherches effectuées dans le domaine de la défense contre une guerre chimique et qui ne sont pas poursuivies aux États-Unis ni au Royaume-Uni.

M. BARRETT : Je pourrais répondre à votre question en vous disant que depuis plusieurs années, il y a des réunions tripartites. Ces réunions se tiennent depuis vingt ans et elles datent de la guerre.

Je dirais que nos relations sont plus étroites dans ce domaine qu'elles ne le sont dans tout autre. Par suite de ces réunions, qui ont eu lieu au Royaume-Uni, aux États-Unis et à tous les cinq ans au Canada (une réunion ayant été tenue en fait dans les édifices du Parlement, il y a trois ou quatre ans), on en est venu à une entente entre les trois pays au sujet des divers domaines dont chacun sera responsable.

En d'autres termes, nous pouvons allouer les divers domaines à une réunion et on conclut une entente générale à ce sujet; c'est ainsi que le travail fait par le Canada est mis en commun.

J'ai mentionné une certaine somme et vous paraissez la trouver considérable. Pour ce qui est des États-Unis, j'ai relevé le dernier passage des délibérations du Congrès qui a trait à cette question et voici la recommandation que le Congrès a faite :

> Une somme de $150,993,000 est attribuée, par prélèvement sur le budget, au programme de recherches scientifiques pour des fins militaires, y compris certains champs d'activité relevant du ministère de la Défense. Tout le travail fondamental de recherches de l'armée et presque toutes ses recherches appliquées sont compris dans ce programme. On insistera davantage sur les recherches en guerre chimique et biologique, dont le programme a été porté de 19 millions de dollars à 29 millions. Une attention spéciale sera accordée aux aspects défensifs d'une guerre chimique et biologique, y compris la détection, l'alerte et la protection, ainsi qu'à un programme plus vaste pour mettre au point de nouveaux agents et de nouvelles méthodes de dissémination.

Tous ces programmes ont été approuvés et cela figure dans une publication reconnue des États-Unis. Par suite de notre collaboration, pour notre dépense d'environ un million de dollars par année dans ce domaine particulier, nous avons accès à tout ce travail de recherche qui se fera aux États-Unis. Cette somme ne sera affectée qu'au programme de recherche. Cela ne comprend pas tous les frais de mise à exécution du

programme du point de vue de la fabrication et de l'expansion. Cela ne comprend que l'élément recherche.

M. CHAMBERS : Le témoin a mentionné un tiers de ces $997,000. Cela comprend-il la surveillance à l'atelier d'assemblage des masques à gaz de Shirley's Bay ?

M. BARRETT : Cette somme comprend la surveillance, mais ne comprend aucun frais de fabrication. Ces frais sont compris dans un autre crédit.

Le PRÉSIDENT : Il y a plusieurs choses à vérifier par rapport aux appareils de respiration.

M. CHAMBERS : Cet établissement s'occuperait du dessin de ces appareils ?

M. BARRETT : Non, non, simplement de la surveillance.

M. CHAMBERS : Il ne se fait aucun travail de conception à Shirley's Bay ?

M. BARRETT : Oui, il s'en fait, mais il est surtout question d'exercer une surveillance sur les fabricants et de veiller à ce que les appareils soient bien faits.

M. HELLYER : Faites-vous des recherches sur le lance-flammes mobile à Shirley's Bay ?

M. BARRETT : Pas maintenant. Ce programme est terminé. Ce travail se faisait à Suffield; on avait auparavant travaillé à ce programme à Shirley's Bay, mais il a été interrompu.

M. HELLYER : Avons-nous un progrmme de recherches sur les accumulateurs qui fonctionnent à basse température ?

M. BARRETT : Oui, et pour les accumulateurs à usages spéciaux. A cet égard, une économie importante a été réalisée par les services de dessin. Tous ces travaux sont considérés comme du dessin maintenant et nous ne cherchons réellement pas à mettre au point autre chose, pour ce qui est des accumulateurs.

M. HELLYER : Avez-vous réussi à mettre au point un modèle de qualité supérieure que vous offririez au marché ?

M. BARRETT : Nous avons mis au point une nouvelle technique, celle de la fabrication de batteries au cadmium, mais elles n'ont pas été adoptées.

M. HELLYER : Au sujet de ce laboratoire de câbles (vous devez avoir ce renseignement en dossier quelque part) vous aviez un navire du nom de *Cedarwood* qui a servi aux recherches ? A-t-il été retiré de la circulation ?

M. PEARKES : Le *Cedarwood* a été réformé il y a deux ans.

M. HELLYER : A-t-il été remplacé ?

M. BARRETT : Oui, il a été remplacé cette année.

M. HELLYER : A-t-il été remplacé par un navire neuf ?

M. BARRETT : Non, par un navire remis à neuf.

M. HELLYER : Quel genre de navire est-ce ?

M. BARRETT : Je n'aimerais pas donner une réponse définitive, mais le nom du navire est le *Fort Frances*.

M. HELLYER : Est-ce un océanique ?

M. BARRETT : Ah oui.

M. PEARKES : Je crois que c'était un dragueur de mines; c'est l'un des dragueurs de mines qui a été converti en navire de recherche.

M. HELLYER : Le ministre pourrait-il nous donner une idée du genre d'équipement éprouvé à l'heure actuelle, ou qui a été éprouvé au cours de la dernière année à Fort Churchill ?

Le PRÉSIDENT : Je crois que M. Field en a parlé à notre septième séance, au sujet de Fort Churchill et du genre d'équipement éprouvé.

M. PEARKES : C'est surtout du matériel scientifique pour faire des tests et connaître les effets produits sur les objets qui passent dans la ceinture aurorale. C'est le principal test qui se fait à cet endroit.

M. HELLYER : Je crois que le Conseil de recherches pour la défense a ajouté une annexe à son installation principale et qu'un groupe s'occupe de la vérification du matériel tant pour les forces canadiennes que pour celles des États-Unis.

M. PEARKES : Oui; on fait deux genres de tests à cet endroit : le IGY, qui est un test scientifique et qui a eu lieu sous la gouverne d'un organisme international et nous autorisons le Nasa, organisme scientifique civil des États-Unis à se servir de l'équipement installé à Churchill par les États-Unis pour l'année géophysique internationale. De plus, nous avons autorisé l'armée américaine à essayer certaines de ses armes dans des conditions de basse température. A Churchill, nous faisons aussi subir des épreuves aux armes canadiennes.

Nous avons deux divisions, la division civile et la division scientifique, qui font l'essai de certains genres de fusées à court rayon d'action. Ces fusées se rendent dans l'atmosphère pour étudier les effets de la ceinture aurorale. Nous avons aussi à Churchill une installation pour l'essai des armes.

M. HELLYER : Le ministre aurait-il objection à nous parler de la collaboration qui existe avec les États-Unis et les hauts fonctionnaires du *National Aeronautics Space Administration ?* Ce renseignement serait très intéressant par suite de la déclaration du ministre au sujet de l'année géophysique internationale et des travaux qui se poursuivent. Nos hommes de science s'occupent-ils de la coordination du même genre de recherches, mais tout en relevant d'une autorité quelque peu différente ?

M. PEARKES : Oui, cela se fait; certains de ces hauts fonctionnaires relèvent maintenant du Conseil de recherches pour la défense.

M. BARRETT : Oui, c'est exact.

M. HELLYER : M. Barrett a-t-il des renseignements à ce sujet ?

M. BARRETT : Dans le cadre de nos expériences à Churchill, nous continuons à explorer la haute atmosphère au moyen de fusée; mais, à ce point de vue, l'intérêt apparent manifesté à l'égard de Churchill porte sur la ceinture aurorale. Cela intéresse vivement les États-Unis car cet organisme exceptionnel de Canadiens et le travail qu'il accomplit est très important par rapport à la technique des engins balistiques, étant donné que cette zone aurorale déjoue tous nos appareils de détection.

Par conséquent, tout ce que nous pouvons faire pour déterminer l'influence de cette zone sur nos radars et même sur nos appareils de communication est de la plus grande importance dans l'élaboration de moyens de défense contre les engins balistiques. C'est le but de notre programme principal, à l'heure actuelle.

M. HELLYER : Le Conseil de recherches pour la défense collabore-t-il avec le NASA dans ce domaine particulier ?

M. BARRETT : Oui, et nous avons un laboratoire à Churchill. Ainsi par exemple, nous avons élaboré un programme : nous préparons cet été des fusées pourvues d'instruments qui sont fournis par le service des télécommunications du Conseil de recherches pour la défense. Ces fusées nous permettront de faire des études sur l'ionosphère. Le but de ces expériences est de trouver des moyens de défense contre les engins balistiques.

M. ROGERS : Monsieur le président, j'aimerais à poser une question au ministre : avec l'avènement de cette nouvelle expérience à Suffield, dois-je comprendre que l'équipe canadienne travaille là en collaboration avec les équipes des États-Unis et du Royaume-Uni ?

M. PEARKES : Suffield n'est pas une nouvelle entreprise. Cette station a été ouverte avant ou pendant la Deuxième Grande guerre. Elle a été fondée en collaboration avec le Royaume-Uni.

Je ne pourrais pas vous dire si des hommes de science américains y travaillent en permanence. Ils visitent la station assez fréquemment et on en rencontre quelques-uns du Royaume-Uni.

M. BARRETT : C'est exact. La question a peut-être trait au programme relatif aux explosions.

M. ROGERS : C'est cela. Ces équipes sont-elles en fait à Suffield à certains moments ?

M. BARRETT : Elles viennent pour la durée d'un test. Ce sont des hommes de science des États-Unis et du Royaume-Uni. Ils apportent leurs propres instruments et nous travaillons en étroite collaboration. Il s'agit de connaître l'étendue de l'explosion, ce qui est très important pour nous défendre contre une explosion nucléaire possible. On ne se sert que de charges explosives puissantes.

M. WINCH : Il y a maintenant une dépense de $23,952,000 aux fins de recherches pour la défense et de perfectionnement. Le directeur pourrait-il me dire qui en fait dirige les recherches de son service : est-ce le ministère de la Défense nationale, le ministère de la Production de défense ou, comme vous l'avez dit il y a un instant, peut-être la direction de géophysique du ministère du Nord canadien et des Ressources nationales ?

M. PEARKES : Il y a un Conseil de recherches pour la défense, qui se compose d'un certain nombre de conseillers scientifiques et des chefs d'état-major.

M. WINCH : Mais qui dirige le travail ? Est-ce vous, monsieur, à titre de ministre de la Défense nationale ?

M. PEARKES : A titre de ministre de la Défense nationale, j'ai la dernière responsabilité; mais lorsqu'il s'agit de faire la répartition des travaux ou de donner des conseils au sujet des programmes et des projets qui seront mis à exécution, cette tâche incombe à M. Zimmerman, le président du Conseil de recherches pour la défense. Les autres membres du Conseil l'aident à décider des projets qui devraient être adoptés; et puis, bien entendu, il y a le conseil international, qui étudie les projets des divers pays pour s'assurer que les travaux ne seront pas faits inutilement en double. C'est l'organisme tripartite que M. Barrett a mentionné.

M. WINCH : Avez-vous autorisé les sommes dépensées pour l'essai des hydro-glisseurs sur le littoral de l'Atlantique ?

M. PEARKES : Certainement, j'assume la pleine responsabilité de toutes les prévisions comprises dans le budget des dépenses de mon ministère.

M. WINCH : Je n'ai pas ces comptes rendus en main car M. Smith ne me les a jamais rendus après me les avoir empruntés; mais avez-vous lu ces échos de journaux d'après lesquels ces expériences n'avaient absolument aucun fondement militaire et étaient plutôt faites par le conseil de recherches maritime ?

M. BARRETT : C'est une déclaration erronnée.

M. PEARKES : Les hydro-glisseurs serviront très certainement à des fins maritimes et les recherches qui ont été faites à l'établissement naval du littoral de l'Atlantique ne l'ont été qu'en vue de munir les navires de la Marine de ces hydro-glisseurs.

M. WINCH : Puis-je savoir à quelle fin ?

M. PEARKES : Ils sont surtout destinés aux petites embarcations, et la possibilité de les fabriquer plus . . .

M. WINCH : Je m'excuse; je voulais dire pour quel usage et étant donné ce que vous nous dites depuis 22 séances relativement aux méthodes futures et possibles d'une prochaine guerre, avec quelle intention mettez-vous au point ces hydro-glisseurs ou dépensez-vous de l'argent à cet effet, car si je comprends bien, ils serviront aux navires de débarquement.

M. BARRETT : Non, ils pourraient servir à la guerre anti-sous-marine.

M. WINCH : Les hydro-glisseurs ?

M. BARRETT : C'est exact.

M. WINCH : Pourriez-vous nous donner d'autres explications, s'il vous plaît.

M. PEARKES : Je crois que vous êtes . . .

M. WINCH : Comment les hydro-glisseurs peuvent-ils servir à la guerre anti-sous-marine ? Pourriez-vous nous expliquer cela ?

M. PEARKES : Je crois que lorsque vous demandez une explication détaillée sur un projet de recherches, je dois vous dire que c'est un renseignement confidentiel.

Le PRÉSIDENT : Avez-vous d'autres questions à poser, messieurs ?

M. WINCH : Monsieur le président, si je comprends bien, le directeur a dit que l'argent dépensé pour cette expérience ou cette recherche sur les hydro-glisseurs a trait aux recherches anti-sous-marines. Le directeur pourrait-il nous dire comment ces recherches sont liées. Comment les hydro-glisseurs peuvent-ils intéresser les recherches anti-sous-marines ?

Le PRÉSIDENT : C'est le point que le ministre vient de déclarer confidentiel.

M. WINCH : Ce renseignement est-il aussi confidentiel ?

M. PEARKES : Je dirais qu'il est certainement confidentiel.

Le PRÉSIDENT : C'est confidentiel, monsieur Winch. Avez-vous d'autres questions à poser ?

M. HELLYER : Sous la rubrique des laboratoires médicaux de recherches pour la défense, de Toronto, un grand nombre de projets sont énumérés.

Le PRÉSIDENT : A Toronto ?

M. HELLYER : Oui.

M. WINCH : Monsieur le président, pourrais-je revenir à cette question très importante. Nous en sommes venus à un point où il faut prendre une décision et déterminer ce qui est confidentiel et ce qui ne l'est pas.

Le PRÉSIDENT : Monsieur Winch, j'ai donné la parole à M. Hellyer. Quand M. Hellyer aura posé sa question, vous aurez la parole à votre tour.

M. HELLYER : Je me demandais si ces recherches médicales sont encore classées comme étant surtout de la médecine aéronautique ou si la médecine aéronautique serait maintenant une petite section des recherches médicales qui sont effectuées comme les recherches médicales et les recherches humaines.

M. BARRETT : C'est un assez petit élément du programme.

M. HELLYER : Pourriez-vous dire à quel domaine on accorde le plus d'attention à l'heure actuelle ?

M. BARRETT : Je crois que le Laboratoire de recherches médicales pour la défense s'occupe surtout de la section du génie humain, qui tente d'adapter la machine à l'homme.

M. HELLYER : Diriez-vous que cela a surtout trait aux manœuvres terrestres, pour autant que notre armée est en cause.

M. BARRETT : Cette recherche intéresse tous les services, du premier au dernier.

Le PRÉSIDENT : Cela est assez bien expliqué ici, si vous voulez bien le lire, monsieur Hellyer.

M. HELLYER : Assez bien. J'ai lu l'exposé assez rapidement; mais je croyais que je pourrais peut-être obtenir de plus amples renseignements, en me fiant sur votre indulgence, car je sais que vous êtes un homme bien patient.

Le PRÉSIDENT : Vous avez raison, je le suis. Monsieur Winch ?

M. WINCH : Monsieur le président, je vous demanderais de donner des directives au Comité . . .

Le PRÉSIDENT : Je serai très heureux de le faire.

M. WINCH : . . . au sujet de ce qui est confidentiel et de ce qui ne l'est pas. J'ai posé une question au sujet de certaines expériences qui se font ouvertement je le sais, sur les hydro-glisseurs dans le port d'Halifax et ces expériences n'ont trait qu'aux manœuvres de surface.

D'après la réponse qu'on nous a donnée, les expériences se rapportaient aux manœuvres anti-sous-marines. Je veux simplement savoir quels sont les renseignements confidentiels et quels sont ceux qui n'appartiennent pas à cette catégorie-là. On se moque du Comité en lui répondant que c'est un renseignement confidentiel.

Le PRÉSIDENT : Vous avez demandé une décision. Je vais tout d'abord vous en donner une.

M. WINCH : Qu'est-ce qu'un renseignement confidentiel ?

Le PRÉSIDENT : Tout ce que le ministre de la Défense nationale, qui est notre témoin aujourd'hui, déclare confidentiel sera considéré par le président comme un renseignement confidentiel, car j'estime que le ministre doit connaître ce qui est confidentiel et ce qui ne l'est pas. Par conséquent, tout ce que le ministre de la Défense nationale, qui est notre témoin, déclarera confidentiel en tout temps devant le Comité, sera reconnu comme tel par le président. Voilà ma décision, monsieur Winch.

M. CHAMBERS : Monsieur le président, j'ai assisté à un bon nombre de séances et je crois que c'est la première fois que cette question est soulevée.

Le PRÉSIDENT : Cela s'est produit très, très rarement au cours de nos séances. J'ignore si c'est la première fois, mais je ne puis certainement pas me rappeler d'une autre fois, monsieur Winch, où le ministre a dit que c'était un renseignement confidentiel. Je crois qu'il a été très indulgent à notre égard.

M. WINCH : Indulgent ! Il a été sérieusement déconcertant. Il a dit que tout ce qui a trait aux hydro-glisseurs est confidentiel.

M. WEBSTER : Monsieur le président, puis-je proposer à M. Winch qu'il se procure un numéro de *Life* du début de janvier où il pourra lire un article sur les hydro-glisseurs et voir de quoi il s'agit. Il n'est pas question de péniches de débarquement. Il pourrait peut-être se procurer ce numéro à la bibliothèque.

M. WINCH : C'est pourquoi je vous ai demandé une directive, monsieur le président, car on nous dit ici que quelque chose est confidentiel et cependant on peut trouver tous les renseignements désirés dans un journal ou une revue de fin de semaine.

Ne serait-il pas préférable qu'on nous dise ici ce qui se passe plutôt que nous laisser nous renseigner au moyen des journaux ?

M. PEARKES : Tout ce que je puis vous dire c'est que le travail de recherches qui se fait dans ce domaine est l'application des hydro-glisseurs à des fins de guerre anti-sous-marine. Je ne suis pas prêt à vous donner des détails.

M. WINCH : Monsieur le président, puis-je vous demander maintenant quel est le rôle du Conseil de recherches et de perfectionnmeent dans des entreprises de mise au point de nouveaux appareils comme le *Bobcat ?* Quel genre de travail le conseil fait-il ? Comment procède-t-il ?

M. BARRETT : Je crois que c'est une autre partie de ce document.

M. WINCH : Cela a trait aux recherches et au perfectionnement. Je voudrais aussi vous demander, et je suppose que la chose doit être possible puisque nous avons dépensé plus de 23 millions de dollars par année, si votre conseil créait une invention, quelque chose de tout à fait nouveau, est-ce que cette invention serait brevetée ou est-ce que vous la livreriez à l'entreprise privée ?

M. PEARKES : Les 23 millions de dollars ont été consacrés aux recherches. Lorsque le projet de recherches atteint un certain stade et que le travail général de recherches est complété, alors un des services armés s'occupe de le mettre au point; et la surveillance de la mise au point est exercée par le Conseil de recherches pour la défense.

M. WINCH : Pourrais-je savoir, en conséquence, combien d'argent votre ministère a dépensé ou se propose de dépenser pour le *Bobcat* à même les prévisions de dépenses pour les travaux de recherches et de perfectionnement ?

Le PRÉSIDENT : Êtes-vous certain que vous n'avez pas posé cette question à la page 20 du fascicule 7 ?

M. WINCH : Je veux dire à même le crédit présentement à l'étude.

M. PEARKES : Un peu plus de $600,000.

M. WINCH : Par le ministère ?

M. PEARKES : Par le ministère de la Défense nationale.

M. BARRETT : J'aimerais à vous faire remarquer quelque chose, monsieur Winch. Le crédit relatif au perfectionnement est distinct de celui des recherches. Nous en sommes encore aux recherches. C'est un crédit parlementaire distinct.

M. WINCH : La rubrique parle de recherches et de perfectionnement.

M. BARRETT : Mais ce sont deux choses distinctes.

Le PRÉSIDENT : Monsieur Winch, comme je l'ai expliqué, nous en sommes encore aux crédits 226 et 227. Je vais vous laisser nous devancer un tout petit peu. Les frais de perfectionnement seront de $14,216,000 comparativement au crédit de $21,565,000 de l'an dernier.

Tout en étudiant ces crédits, monsieur Winch, vous pourrez aussi revoir la question que vous avez posée le 27 mai et vous trouverez la réponse à plusieurs de vos questions sur le *Bobcat*. Mais vous pouvez y revenir si vous voulez vérifier.

M. WINCH : Non, on m'a demandé de poser mes questions lors de l'étude de ce crédit.

Le PRÉSIDENT : Avez-vous d'autres questions à poser au sujet des crédits 226 et 227 ?

M. PEARKES : Pourrais-je corriger une déclaration, monsieur le président ?

Le PRÉSIDENT : Je vous en prie.

M. PEARKES : Le *Fort Frances* se trouve sur le littoral de l'Atlantique comme navire de recherches et l'*Oshawa* sur la côte du Pacifique.

M. HELLYER : Monsieur le président, pourrais-je revenir aux recherches médicales pour un instant.

Le PRÉSIDENT : Oui.

M. HELLYER : Je suppose qu'il existe une liaison entre cette station expérimentale, les facultés de médecine et la profession de la médecine en général. Les découvertes sont-elles communiquées à la profession médicale ou sont-elles gardées secrètes à cause de la nature confidentielle de certaines d'entre elles ?

M. BARRETT : La plus grande partie du travail de cette station n'est pas confidentielle. Une forte proportion est publiée ouvertement; le travail se fait en collaboration avec les universités du Canada. Les laboratoires travaillent en étroite collaboration.

M. HELLYER : A-t-on mis au point une pilule contre la fatigue ?

M. BARRETT : Pas que je sache.

M. HELLYER : Si vous réussissez à en fabriquer une, pourriez-vous la mettre à la disposition des députés aussitôt que possible.

Le PRÉSIDENT : Ma compagnie en fabrique.

M. WINCH : Sous cette rubrique des recherches et du perfectionnement, j'aimerais savoir si les prévisions de dépenses de votre ministère pour cette année pourvoient à une certaine somme qui sera affectée aux recherches sur les effets de la radiation ?

M. PEARKES : Oui.

M. WINCH : Si tel est le cas, quelles sont les recherches entreprises par votre ministère ?

M. BARRETT : Les laboratoires de chimie du Conseil de recherches pour la défense, étudient les effets biologiques de la radiation et essaient de découvrir s'il serait possible d'enrayer ces effets. En d'autres termes, on fait des expériences sur les animaux pour voir s'il y a moyen de contrebalancer les effets de la radiation.

M. WINCH : Les recherches sur les abris contre les bombes ont-elles été faites par votre ministère ?

M. BARRETT : Nous ne nous sommes pas occupés de ce programme.

M. WINCH : J'ai cru comprendre que vous vous en étiez occupés l'an dernier et que la récente brochure publiée par le ministère était fondée sur votre rapport.

M. BARRETT : Nous avons pu donner des conseils, mais le programme n'est pas une initiative de notre ministère.

M. WINCH : Comment pouvez-vous donner des conseils si vous n'avez pas fait de recherches ?

M. BARRETT : C'est ce que nous faisons souvent. Nous n'avons pas besoin de faire les recherches nous-mêmes. Nous pouvons fournir les renseignements aux intéressés. Nous ne faisons pas le même travail deux fois. Tout ce qu'il faut ce sont des personnes qui peuvent interpréter les résultats obtenus par d'autres. De fait, nous n'avons pas fait les recherches nous-mêmes sur ce sujet.

M. WINCH : Vous n'avez fait aucune recherche vous-mêmes sur les abris contre les bombes ?

M. BARRETT : C'est ce que je dirais.

M. WINCH : C'est exact.

M. BARRETT : Oui.

M. WINCH : Vous dites que vous ferez au cours de l'année à venir des recherches sur les effets de la radiation.

M. BARRETT : Oui.

M. WINCH : Mais vous ne traiterez pas des opérations de survivance.

M. BARRETT : C'est exact, à moins que vous ne désiriez établir un lien avec le travail qui se fait à Suffield; il en résultera peut-être quelque chose. Le travail qui se fait là pourrait s'appliquer aux opérations de survivance. Le but particulier du travail n'est pas les abris contre les bombes, bien qu'il s'y rapporte.

M. WINCH : Quel est le rôle du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social par rapport aux retombées radio-actives au Canada ?

M. PEARKES : C'est l'Organisation des mesures d'urgence qui s'occupe de cela.

M. WINCH : Je m'excuse, monsieur, mais vous ne m'avez peut-être pas bien compris. Que fait-on au sujet de la radiation ? Si je comprends bien, le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social est responsable de la vérification et je crois qu'il y a cinq postes à vérifier au Canada. Est-ce que cela a trait de quelque façon aux études qui se font, m'a-t-on dit, sur la radiation et les retombées.

M. PEARKES : Les renseignements recueillis sont communiqués à l'Organisation des mesures d'urgence. Ils sont coordonnés par cet organisme.

Le PRÉSIDENT : Avez-vous d'autres questions à poser au sujet des crédits 226, 227 et 228 qui se trouvent aux pages 322 et 323.

M. HELLYER : Pourriez-vous me dire ce que devient l'organisme national de l'aéronautique et de quel autre organisme il relève à l'heure actuelle ?

M. BARRETT : Il y a un comité, le Comité consultatif national de l'aéronautique dont les membres viennent du Conseil de recherches pour la défense et du Conseil national de recherches. Il est chargé de coordonner les recherches en vue d'utiliser toutes les installations disponibles et utiles aux travaux de recherches sur l'aéronautique au Canada. Ce Comité est administré par le Conseil national de recherches.

M. HELLYER : Il est administré par le Conseil national de recherches ?

M. BARRETT : Oui.

M. HELLYER : Tandis qu'il était autrefois administré par le Conseil de recherches pour la défense.

M. BARRETT : Il l'a été pendant un certain temps.

M. HELLYER : Quand ce changement s'est-il produit ? Vous en souvenez-vous ?

M. BARRETT : A un moment donné l'an dernier.

M. HELLYER : L'an dernier ?

M. BARRETT : C'est exact.

M. HELLYER : Est-ce que les prévisions comprennent le fonctionnement du nouveau tunnel aérodynamique, lorsqu'il sera complété ?

M. BARRETT : Oui.

M. HELLYER : Avez-vous une idée des principales entreprises en cours par rapport aux recherches aéronautiques.

M. BARRETT : Je n'en ai aucune idée. Cela incombe au Conseil national de recherches. Je ne fais pas partie du Comité en question.

M. HELLYER : Dans quelle mesure le Conseil de recherches pour la défense participe-t-il aux travaux de ce comité ?

M. BARRETT : Nous n'y participons absolument pas. Nous y sommes représentés et c'est tout. Nous n'avons rien à voir avec le fonctionnement du tunnel aérodynamique. Nous payons cependant une partie des frais de construction et cela est prévu dans notre budget.

M. HELLYER : Une partie des frais de construction du tunnel aérodynamique ?

M. BARRETT : Oui.

M. HELLYER : C'est votre seule contribution en plus de fournir des membres du comité.

M. BARRETT : C'est bien cela.

M. HELLYER : Si le ministère de la Défense nationale désirait que des recherches en aéronautique soient entreprises, le travail se ferait par l'entremise de ce comité ?

M. BARRETT : C'est exact.

M. HELLYER : Mais d'après votre dernière réponse, il semble qu'aucun projet important n'a été entrepris à l'heure actuelle pour votre compte.

M. BARRETT : C'est exact.

M. HELLYER : Et pour autant que vous sachiez, il n'y en a aucun en vue immédiatement.

M. BARRETT : C'est bien cela.

Le PRÉSIDENT : Les trois crédits sont-ils adoptés ?

M. WINCH : Pas tout de suite, monsieur le président, je voudrais poser la question suivante au ministre. Vous avez un Conseil de recherches pour la défense qui coûte 24 millions de dollars et un Conseil national de recherches. Pour des fins d'efficacité, j'aimerais savoir si le ministre a étudié la possibilité de n'avoir qu'un seul conseil de recherches ?

M. PEARKES : Oui. Cette question a été étudiée à plusieurs reprises et l'opinion unanime a toujours été que les recherches pour la défense devraient être distinctes des recherches nationales en général. Le Conseil de recherches pour la défense se spécialise en entreprises de défense. Le président du Conseil national de recherches fait aussi partie du Conseil de recherches pour la défense; ainsi, il est possible d'échanger des renseignements et d'éviter de faire deux fois les mêmes travaux.

M. WINCH : Pourrais-je alors demander au ministre s'il pourrait développer un peu la question, car tout travail de recherche doit être fondé sur le même principe scientifique. Pourquoi a-t-on décidé que deux organismes sont plus efficaces qu'un organisme unifié ?

M. PEARKES : Je viens juste d'expliquer qu'il n'y a aucun double emploi. Une des mesures qui a été prise pour éviter que les travaux chevauchent a été d'inviter le président du Conseil national de recherches à faire partie du Conseil de recherches pour la défense. Du point de vue de l'échange des idées et de la consultation, les deux organismes collaborent le plus étroitement possible; mais le premier s'occupe de la science et de la recherche en général, tandis que l'autre consacre toute son attention aux entreprises purement défensives. Parfois les entreprises présentent un aspect commercial, mais le Conseil de recherches pour la défense s'occupe essentiellement des entreprises qui ont une portée sur la défense nationale.

M. WINCH : Vous estimez donc que les réunions autour d'une table de conférence sont plus efficaces que les consultations qui ont lieu dans les laboratoires.

M. PEARKES : Je crois que nous obtenons de bien meilleurs résultats en ayant un conseil de défense distinct au lieu de soumettre tous les projets de défense à l'étude du Conseil national de recherches. Nos chefs d'état-major font partie du Conseil de recherches pour la défense.

M. WINCH : Tous les hommes de science ?

M. PEARKES : Je dis que nos chefs d'état-major assistent aux réunions du Conseil de recherches pour la défense afin de s'assurer que les projets entrepris par le Conseil répondent aux besoins de la défense nationale.

M. WINCH : Cela ne pourrait-il pas se faire par l'entremise de Conseil national de recherches ?

M. PEARKES : Je ne crois pas que cela puisse se faire d'une façon aussi efficace, car le champ d'activité du Conseil national de recherches est beaucoup plus vaste que celui du Conseil de recherches pour la défense.

M. WINCH : C'est justement la raison, parce que le Conseil national de recherches a un champ d'activité beaucoup plus vaste. Pourquoi alors ne pourrait-il pas faire plus que le Conseil de recherches pour la défense.

M. PEARKES : Comme je l'ai dit, le Conseil national de recherches a un champ d'activité plus vaste à cause de toutes les entreprises commerciales qu'il doit étudier, tandis que le Conseil de recherches pour la défense se concentre sur les projets de défense; mais, étant donné l'étroite relation qui existe entre les deux organismes, des échanges de résultats ont lieu ouvertement de sorte que si le Conseil de recherches pour la défense fait une découverte qui intéresse le commerce, ce renseignement est mis à la disposition du Conseil national de recherches.

M. WINCH : En d'autres termes, monsieur, vous êtes en faveur d'un établissement de recherches qui s'occupe exclusivement de la défense nationale et qui ne soit pas coordonné à un organisme national de recherches en général et vous recommandez le maintien de cet établissement.

M. PEARKES : Pas du tout. Je recommande qu'on maintienne un conseil de recherches pour la défense qui soit étroitement lié à un organisme national et non tout à fait indépendant.

M. WINCH : Mais qui ne ferait pas partie de l'organisme national.

M. PEARKES : Qui n'en ferait pas partie mais qui y serait étroitement lié.

Crédit 228 Perfectionnement $14,216,000

Le PRÉSIDENT : Les crédits 226, 227 et 228 sont-ils approuvés ?

M. HELLYER : Pourrions-nous avoir des renseignements au sujet de l'entreprise de lancement d'un satellite en collaboration avec les États-Unis en vue d'obtenir certains renseignements de nature scientifique ?

M. PEARKES : Je puis vous dire que l'entreprise progresse comme il a été prévu. Il en a été question plusieurs fois à la Chambre. Je crois que l'appareil sera prêt vers la fin de 1961.

M. WINCH : Puis-je vous demander en quoi cela a trait à la défense nationale ? Le lancement d'un satellite qui prendrait des photographies fait-il partie d'un programme ?

M. BARRETT : Non.

M. WINCH : Pourquoi cela incombe-t-il au Conseil de recherches pour la défense nationale ?

M. BARRETT : La réponse à cette question c'est qu'il y a une couche atmosphérique. Cela fait encore partie du travail confié à notre établissement des télécommunications. En étudiant la communication de la radiation à travers l'air ionisé de la haute atmosphère, nous avons pu analyser ce phénomène, de la terre, au moyen d'instruments. La disponibilité de ce genre de satellite qui peut pénétrer dans la haute atmosphère nous permet d'observer le comportement d'un projectile balistique au moyen des instruments terrestres. En d'autres termes, nous voulons connaître dans quelle mesure cette couche peut brouiller nos moyens de détection. C'est une recherche pour la défense qui n'est absolument pas confidentielle, car elle a été lancée par un organisme purement civil des États-Unis. Elle intéresse surtout les forces armées et elle n'a rien à voir avec les caméras de télévision et la prise de films.

M. WINCH : Puis-je demander au ministre pourquoi le satellite va être lancé par un groupe purement civil des États-Unis, alors que les instruments vont être fournis par un organisme militaire du Canada, c'est-à-dire par le Conseil de recherches pour la défense.

M. PEARKES : La réponse que j'ai donnée à la Chambre le 9 mars de cette année au sujet de cette question . . .

M. WINCH : J'aimerais connaître la réponse que vous allez donner ici aujourd'hui.

Le PRÉSIDENT : Un instant, je vous prie.

M. PEARKES : Ce projet de recherche est une étude des couches ionisées de l'atmosphère à des altitudes de 200 à 700 milles au-dessus de la terre. Les renseignements et l'étude sont d'un intérêt scientifique fondamental et applicable au problème des communications à longue portée et au calcul de l'exactitude des radars à longue portée. Voilà le but du projet.

Cet organisme civil nous servira d'agent pour autant que le lancement de cette fusée est en cause.

M. HELLYER : Je ne sais pas où cela figure sur la page à l'étude.

Le PRÉSIDENT : Ce projet est compris dans les crédits 226, 227 ou 228; mais continuons.

M. HELLYER : Des subventions sont accordées aux universités canadiennes. Pourrions-nous avoir une idée de celles dont les universités bénéficient actuellement ?

M. PEARKES : Des subventions sont accordées à toutes les universités du Canada afin d'encourager leur personnel à faire certains tests et certains travaux de recherche sur des sujets précis. A cette fin, on a accordé $1,695,000 aux universités.

M. HELLYER : Le ministre pourrait-il nous donner une idée de la nature des projets les plus importants ou les plus intéressants ?

M. PEARKES : Il y a une grande variété de sujets, je puis vous l'assurer. La liste en est très longue. Les recherches et les expériences portent sur les sujets suivants : guerre atomique, accumulateurs et piles, guerre chimique, défense civile, vêtement et matériel général, ressources humaines, recherches médicales sur l'Arctique, recherches médicales navales et recherches sur le matériel et, dans le domaine réellement technique, il y a les recherches en océanographie, les recherches sur les armes, les recherches sur les manœuvres et ainsi de suite. On compte plusieurs projets en marche, et comme je l'ai dit, le montant d'argent est réparti entre de nombreuses universités.

J'en ai la liste et si vous voulez je puis vous la lire; il y a 25 universités ou plus qui sont en cause.

M. HELLYER : Par exemple, dans le cas d'un projet de recherches portant sur la guerre atomique, quel genre de renseignements désireriez-vous obtenir ? Êtes-vous intéressés aux études tactiques pour les forces terrestres ?

M. BARRETT : Cela comprend un groupe qui étudie les débris et dont l'activité se rattache au programme de survie en vertu duquel on étudie les retombées après une explosion. Ce groupe n'est pas très actif à l'heure actuelle, parce qu'il n'y a pas eu d'explosion nucléaire récemment.

M. WINCH : Je reviens au point où je voulais en venir il y a quelque temps, à titre de membre du Comité des prévisions de dépenses. Je crois qu'il y a cinq postes de vérification des retombées radioactives qui relèvent du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social. Quel est votre rôle dans tout cela ?

M. BARRETT : A l'heure actuelle nous ne nous occupons pas beaucoup de ce domaine. Le montant qui figure ici n'est qu'une prévision; il peut être dépensé et il peut ne pas l'être.

Voici comment nous procédions : lorsqu'il se produisait une explosion nucléaire quelque part dans le monde, nous envoyions un avion pour prélever des échantillons; mais il ne s'agissait pas de retombées ordinaires à l'égard desquelles nous avons essayé

de passer des épreuves de détection concernant des explosions produites par les États-Unis et par la Russie.

M. WINCH : Quel est votre rôle dans tout cela ? Au sujet de l'explosion nucléaire déclenchée par la France dans le Sahara, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social nous a dit il y a deux mois que, d'après les études de vérification faites au Canada, on a constaté une forte augmentation de la radiation.

M. BARRETT : C'est exact.

M. WINCH : Envoyez-vous aussi des avions pour vérifier cela ? Comment s'acquittent-ils de cette tâche ?

M. BARRETT : Cela incombe au ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, maintenant. Nous n'avons pas prélevé d'échantillons depuis assez longtemps.

M. WINCH : Vous en avez prélevé après l'explosion dans le Sahara, n'est-ce pas ?

M. BARRETT : Je ne le sais pas; je vais me renseigner.

Le PRÉSIDENT : Ce qui importe c'est que le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social fait aujourd'hui le travail que vous aviez l'habitude de faire.

M. BARRETT : Je ne le sais pas.

M. HELLYER : A quelle page sommes-nous rendus ?

Le PRÉSIDENT : Nous en sommes aux crédits 226, 227 et 228, au bas de la page 323.

M. HELLYER : Il y a une question qui nous intéresse tous et qui intéresse l'ensemble de la nation canadienne et c'est la baisse des dépenses prévues à l'égard du perfectionnement. Elles passent de $21,565,000 qu'elles étaient l'an dernier à $14,216,000 cette année, soit une réduction de plus de $7,250,000.

La question qui se pose est la suivante : n'y a-t-il pas d'importants travaux à faire ? Ainsi, par exemple, lorsque le programme relatif à l'Arrow de la compagnie Avro a été annulé, le ministre n'était-il pas d'avis que plusieurs autres domaines attendaient d'être exploités, pas nécessairement celui des armes importantes, mais celui de l'équipement et des autres choses qui seraient utiles aux forces armées du Canada ?

Que pense-t-il du perfectionnement de l'équipement mobile et d'autres choses de ce genre. Le ministre n'a-t-il pas été d'avis que d'autres entreprises auraient dû être lancées avec l'argent épargné ?

M. PEARKES : Nous poursuivons encore un vaste programme de perfectionnement, comme l'indique la dépense de quatorze millions de dollars comprise dans les prévisions de cette année.

M. HELLYER : Va-t-on consacrer une certaine somme au perfectionnement des hélicoptères ?

M. PEARKES : Non, je ne crois pas que l'on affecte des fonds au perfectionnement des hélicoptères.

M. HELLYER : Et les appareils légers ?

M. PEARKES : Oui, nous avons un programme sur l'envol vertical, mais aucun travail de perfectionnement relatif aux hélicoptères ne se fait dans aucun des services armés. Les hélicoptères sont en usage dans tous les services, et, comme je l'ai déjà mentionné, on songe à acquérir un plus grand nombre d'hélicoptères d'un modèle éprouvé plutôt que de mettre au point un nouveau modèle de notre invention.

M. HELLYER : Fait-on des recherches dans le domaine des véhicules munis de coussins à air ?

M. PEARKES : Oui, on me dit qu'on a prévu un certain montant pour les recherches dans le domaine des envols verticaux.

M. WINCH : Il n'y a qu'une seule façon de poser une question. Le Canada fait partie de l'OTAN et, en plus de cette participation, dans le cadre des défenses du continent nord-américain, nous avons conclu certains traités et contracté d'autres obligations avec les États-Unis. Voici où je veux en venir : vu notre engagement à l'égard

de l'OTAN, du Royaume-Uni et des États-Unis, et vu la population, le gouvernement et les ressources de ces deux pays, quelles recherches le Canada peut-il bien faire qui leur apporte des renseignements qu'ils ne possèdent pas et qu'est-ce cette dépense de 24 millions de dollars apporte de plus aux États-Unis, au Royaume-Uni et à l'OTAN ? Je ne puis pas poser ma question plus clairement.

M. CHAMBERS : M. Winch semble préconiser l'envoi de nos hommes de science au Royaume-Uni, aux États-Unis et dans d'autres pays.

M. WINCH : Non, je veux savoir quels sont les travaux que nous effectuons et qui ne sont pas faits en double aux États-Unis et au Royaume-Uni, car nous pourrions dépenser cet argent de bien d'autres façons.

M. CHAMBERS : On nous a déjà donné cette réponse quatre ou cinq fois.

Le PRÉSIDENT : Si vous voulez vous reporter aux témoignages du 27 mai, vous constaterez que M. Field a répondu d'une façon très complète à la question que vous posez. Aujourd'hui, plusieurs questions ont été posées et nous avons obtenu plusieurs réponses. Mais si ces réponses ne vous donnent pas satisfaction, avez-vous un point particulier que vous aimeriez discuter ?

Il me semble que le ministre a expliqué les dépenses et M. Barrett a donné des explications nombreuses sur plusieurs de nos travaux. Y a-t-il un point particulier ou un poste particulier dont vous aimeriez discuter ? Je ne vois pas comment on pourrait donner plus de détails qu'on vous en a déjà donnés sur une question d'ordre général.

M. WINCH : Nous avons obtenu une réponse générale.

M. HELLYER : Je ne suis pas certain que l'attitude prise par mon ami du parti CCF soit convenable à ce sujet. Je crois que le Conseil canadien de recherches pour la défense produit plus de résultats pour chaque dollar dépensé que n'importe quel autre organisme semblable que je connaisse; ce qui me préoccupe c'est qu'on lui coupe les vivres alors que c'est un domaine où le Canada peut contribuer dans une large mesure. Il se doit de le faire et il peut le faire. Je voudrais savoir pourquoi, alors que c'est un domaine où nous pouvons contribuer largement et qui ne nécessite qu'une dépense limitée, le ministre a-t-il réduit les dépenses de recherches et de développement dans la mesure où il l'a fait ?

Il y a un grand nombre de choses que nous pouvons faire en collaboration avec nos alliés pour marcher au pas avec nos ennemis et pour nous rattraper dans les domaines où ils nous ont devancés. A mon avis, nous ne faisons pas assez de recherches appliquées et fondamentales dans ces domaines.

M. WINCH : Il y a un domaine où le Canada ne fait pas ce qu'il devrait faire.

Le PRÉSIDENT : Voulez-vous que le ministre commente ces observations ?

M. HELLYER : Je voudrais que le ministre nous dise pourquoi nous ne faisons pas plus dans ce domaine où nous sommes si efficaces, alors que nous avons le personnel et les hommes de science voulus.

M. PEARKES : Vous remarquerez que cette année la somme affectée aux recherches a passé de $21,900,000 qu'elle était l'an dernier à $23,900,000, ce qui représente une augmentation de deux millions.

Une des raisons pour lesquelles nous ne pouvons pas faire plus de travail de recherches c'est, de fait, le manque d'investigateurs scientifiques à notre disposition.

M. HELLYER : Cela prouve que vous devez relever les traitements.

M. PEARKES : Comme nous l'avons déjà fait remarquer aujourd'hui, nous avons perdu un certain nombre d'hommes de science et la demande générale de pareils spécialistes dans l'industrie et le commerce nous a rendu particulièrement difficile la tâche d'engager les compétences qu'il nous fallait. Afin d'attirer les hommes préparés à ce travail, les traitements ont été relevés tout dernièrement.

Je conviens avec vous que c'est un domaine très important et que le Conseil de recherches pour la défense accomplit un travail remarquable. Mais je ne crois pas qu'il soit pratique de dépenser plus d'argent dans ce domaine, étant donné le personnel

dont nous disposons à l'heure actuelle, et je trouve qu'il est extrêmement difficile de trouver les hommes voulus pour augmenter notre personnel.

M. BARRETT : C'est tout à fait juste.

M. WINCH : Le ministre pourrait-il nous dire si, à son avis, il y a des domaines dans lesquels le Canada devrait faire des recherches et qu'il n'a pas encore abordés ? Si tel est le cas, quels sont ces domaines ?

M. PEARKES : Il me semble que nous faisons notre large part dans un certain nombre de ces domaines, avec les installations dont nous disposons, comme on l'a mentionné au cours des séances du Comité. Je ne pense pas que nous soyons en mesure de donner plus d'envergure à notre travail de recherche à l'heure actuelle.

M. WINCH : Si vous disposiez de plus d'argent, trouveriez-vous à l'employer ?

M. PEARKES : En principe, c'est exact.

M. WINCH : En d'autres termes, d'après l'exposé de M. Hellyer, il n'a pas qu'à trouver l'argent, il faut aussi trouver les hommes ?

M. HELLYER : Monsieur le président, pourrais-je simplement...

Le PRÉSIDENT : Posez donc vos questions, monsieur Hellyer, il se fait tard.

M. HELLYER : Je voulais simplement éclaircir ce point. Lorsque le ministre a dit que c'était en principe exact, il voulait dire que pour recruter plus d'hommes de science, l'offre doit être plus alléchante, n'est-ce pas ?

M. PEARKES : Je vous ai fait remarquer plusieurs fois au cours des dernières semaines que l'échelle de traitement des hommes de science avait été relevée. Cette augmentation ne donnera des résultats que dans quelque temps. J'espère que cela contribuera non seulement à encourager les hommes de science de la division des recherches pour la défense à rester à leur poste mais que cela incitera les hommes de science plus jeunes à se joindre aux premiers. Mais il ne sert à rien d'entreprendre des projets si nous n'avons pas le personnel nécessaire.

M. HELLYER : C'est simplement l'aspect du personnel, monsieur le président. Il n'y a aucun doute que le personnel actuel pourrait entreprendre des travaux de perfectionnement, si les fonds étaient disponibles ?

Le PRÉSIDENT : Quelle est votre question ?

M. HELLYER : Je voudrais savoir si le personnel pourrait entreprendre d'autres travaux ?

M. PEARKES : D'après ce que j'en sais, j'ai l'impression que le personnel a plus de travail qu'il ne peut en abattre avec tous les projets actuellement en cours et je crois qu'on y perdrait en efficacité si on confiait d'autres projets au personnel restreint que nous avons.

M. HELLYER : Combien de projets sont confiés à l'industrie privée sur une base conjointe ?

M. BARRETT : Nous pourrions vous donner ce renseignement en dollars; je ne puis vous dire le nombre de projets.

M. HELLYER : Vous ne connaissez pas le nombre de projets ?

M. BARRETT : Je préfère ne pas vous donner de chiffre.

M. HELLYER : Vous ne voulez pas risquer un nombre approximatif ?

M. BARRETT : Je préfère m'en abstenir.

Le PRÉSIDENT : Vous avez le montant exprimé en dollars ?

M. BARRETT : Oui, nous avons le montant en dollars.

M. WINCH : Monsieur le président, le ministre pourrait-il, par la même occasion, et peut-être par l'entremise du directeur, répondre à cette question : de tous les projets actuellement en cours, combien sont jugés confidentiels et combien ne le sont pas ?

M. BARRETT : J'ai la réponse à votre question, monsieur Hellyer. On en compte environ 60 et on dépensera $1,800,000 pour ces 60 projets.

M. HELLYER : L'appareil Avro est-il compris dans cette liste.

M. BARRETT : Je crois qu'il l'est.

M. HELLYER : Lors de l'abandon du programme, s'est-on efforcé par tous les moyens d'utiliser les installations de recherches de cette compagnie, afin que le pays n'en soit pas privé ?

M. BARRETT : Oui.

M. PEARKES : Oui.

M. HELLYER : Monsieur le ministre, comment espériez-vous mettre en œuvre tous ces projets avec un soixantième de $1,800,000 ?

M. E. B. ARMSTRONG *(Sous-ministre adjoint (Finances), ministère de la Défense nationale) :* Le montant que nous venons de donner, soit $1,800,000, fait partie des prévisions destinée aux recherches aux fins de défense, les $23,900,000 et vise les contrats de recherche avec l'industrie. Cela est distinct de l'autre portion du crédit, $14,216,000, qui est consacrée au perfectionnement. Je ne puis vous dire exactement quelle proportion des $14,216,000 sera affectée aux contrats de perfectionnement avec l'industrie; mais sans aucun doute la plus grande partie de ces 14 millions sera consacrée aux contrats avec l'industrie.

M. HELLYER : Monsieur le président, je me demande si nous pourrions obtenir ce renseignement, sinon aujourd'hui, du moins à la prochaine séance et quels sont les rubriques ou les postes les plus importants ?

Le PRÉSIDENT : Je crois que nous le pourrons.

M. WINCH : Monsieur le président, puis-je aussi poser la question suivante au ministre. Sur les 24 millions de dollars requis au chapitre en question par le ministère de la Défense nationale pour l'année financière en cours, combien ira aux travaux de recherches d'une nature confidentielle et qui ne peuvent pas être communiqués aux députés et quelle somme sera affectée aux travaux non confidentiels ?

M. PEARKES : Je dirais que le gros, c'est-à-dire la plus forte proportion des travaux de recherches, est d'une nature confidentielle. Le fait que ces travaux ne sont pas définitivement arrêtés, qu'il se fait des recherches dans un domaine particulier, est un signe que les travaux sont d'une nature confidentielle.

M. WINCH : En d'autres termes, comme membres du Comité et députés à la Chambre des communes, nous n'avons pas autre chose à faire que d'accepter ce que vous avez à dire au sujet de ces dépenses ?

M. PEARKES : J'ai donné une liste détaillée des diverses dépenses. Vous avez eu l'occasion d'interroger le chef des recherches scientifiques qui vous a donné un compte rendu très complet du travail du Conseil. S'il y a un point particulier sur lequel vous désirez de plus amples renseignements je serai très heureux de vous les fournir dans la mesure du possible. Mais les détails relatifs à ces projets de recherche sont d'une nature secrète.

Le PRÉSIDENT : Pouvons-nous approuver les crédits, messieurs ?

M. HELLYER : Monsieur le président, avant d'étudier la partie du perfectionnement, j'aimerais à dire que, à mon avis, on a prouvé une fois de plus que la diminution du crédit à l'étude est exclusivement due à des raisons d'ordre budgétaire.

Le PRÉSIDENT : Monsieur Hellyer, avez-vous l'intention de poser une question ou de faire un discours ?

M. HELLYER : C'est une question à laquelle nous ne pouvons obtenir de réponse en raison de ce que le ministre a dit.

Le PRÉSIDENT : Les crédits sont-ils approuvés, messieurs ? Il s'agit des crédits 226, 227 et 228 détaillés sous la rubrique Recherches pour la défense et perfectionnement ?

(Approuvé.)

Le PRÉSIDENT : Messieurs, demain le ministre de la Défense nationale ne pourra être avec nous à 9 heures et demie du matin. Je vous propose donc, si cela vous convient, que nous commencions par les prévisions de dépenses du ministère de la Production de

défense, à la première séance, et que nous revenions aux prévisions de la Défense nationale.

M. HELLYER : Monsieur le président, il y a un point que j'aimerais éclaircir. A la page 324, il y a une affectation de $1 en vue d'engagements. A-t-on discuté de cette affectation-là ?

Le PRÉSIDENT : Non, pas encore.

M. WINCH : Dois-je comprendre, monsieur le président, que le ministre de la Production de défense sera ici demain matin à 9 heures et demie.

Le PRÉSIDENT : Oui.

M. WINCH : Nous étudierons le premier crédit de la Production de défense ?

Le PRÉSIDENT : C'est exact.

M. WINCH : Serons-nous saisis de toutes les prévisions de dépenses de la Production de défense.

Le PRÉSIDENT : Cela vous convient-il d'étudier les prévisions de dépenses de la Production de défense demain ?

(Assentiment.)

M. HELLYER : Et puis vendredi ?

Le PRÉSIDENT : Cela dépend. Le Comité a été convoqué pour 9 heures et demie. Si la séance s'ouvre à 9 heures et demie, nous devrons continuer l'étude des prévisions de dépenses de la Production de défense. Si vous aimez mieux remettre la séance à l'après-midi, nous pourrons étudier les dépenses de la Défense nationale. C'est à vous de décider.

M. HELLYER : Monsieur le président, pour une fois nous avons le choix.

Le PRÉSIDENT : Vous avez toujours le choix, vous le savez. Je vous verrai donc, messieurs, à 9 heures et demie demain matin.

APPENDICE « A »

MINISTÈRE DE LA DÉFENSE NATIONALE
PRÉVISIONS DE DÉPENSES DU CONSEIL DE RECHERCHES POUR LA DÉFENSE
1960-1961 — $23,952,000

Résumé des opérations et des services d'entretien, au bureau central et par station, et exposé de la nature des recherches

Organisation centrale des services scientifiques et administratifs $6,404,000
Bureau principal, Ottawa (Ont.)

Ce crédit comprend les dépenses faites à l'égard du personnel du bureau central du Conseil de recherches pour la défense, du personnel du bureau de liaison ainsi que de celui du Bureau interarmes de renseignements. Les dépenses comprennent surtout les traitements, frais de voyage, impressions, papeterie, indemnités du personnel du bureau de liaison, honoraires des conseillers et autres frais. La subvention que le Conseil accorde pour fins de recherches hors-cadres et les frais du programme de contrats sont puisés dans ce crédit ainsi que les dépenses (frais de voyage et de déplacement seulement) des comités et des groupes d'experts consultatifs du Conseil. Tous les frais de dessin, de surveillance technique et autres qui se rapportent aux travaux de construction du Conseil sont aussi prélevés sur ce crédit.

Centre de recherches et de perfectionnement en matière d'armement $6,213,000
Valcartier (P.Q.)

La plupart des travaux de recherches et de perfectionnement relatifs aux armes des forces armées du Canada se font à cet établissement. Il est organisé et équipé pour la recherche fondamentale et le perfectionnement dans le domaine des armes, des explosifs et des propulseurs du type classique. A l'heure actuelle, l'établissement continue de s'occuper surtout de son programme de recherches sur les problèmes de défense contre les fusées balistiques.

Station d'expérimentation de Suffield $2,873,000
Ralston (Alb.)

Cette station est organisée pour accomplir du travail fondamental de recherches en laboratoire, des expériences sur le terrain et de la recherche appliquée dans les différents aspects de la guerre chimique et biologique. De plus, il y a un vaste programme qui porte sur le phénomène associé au choc et au souffle provenant des fortes charges explosives et chimiques. Cet aspect relativement nouveau du programme de la station a une très grande importance pour les trois partis et est bien appuyé par les équipes de recherches sur le choc et le souffle du Royaume-Uni et des États-Unis qui partagent les précieuses découvertes fondamentales faites dans ce domaine-là.

Laboratoires de recherches chimiques pour la défense $997,000
Shirley Bay (Ont.)

Cette station poursuit de la recherche fondamentale et de la recherche appliquée sur des problèmes qui ont trait à la défense civile, à la chimie et à la physique du point de vue de la défense militaire advenant une guerre atomique ou chimique; à la mise au point d'équipement protecteur; aux problèmes relatifs aux accumulateurs des forces armées; et à l'exploitation d'une usine d'essai qui produirait des matériaux de défense. La station fournit aussi la surveillance technique à l'atelier d'assemblage des masques à gaz qui produit des masques pour les trois services armés.

Laboratoire de recherches pour la défense de Kingston $357,000
Barriefield (Ont.)

Cette station fait de la recherche fondamentale et de la recherche appliquée sur les problèmes qui ont trait à la défense militaire et civile contre la guerre biologique, et aux aspects médicaux d'une guerre atomique ou chimique.

Station d'expérimentation de Grosse-Île $20,000
Grosse-Île (P.Q.)

Conformément à l'entente conclue entre le ministère de l'Agriculture et le ministère de la Défense nationale, le Conseil de recherches pour la défense peut se servir de la station quand il en a besoin et il contribue aux frais d'entretien annuels jusqu'à concurrence de $20,000 par année.

Établissement de recherches pour la Marine $1,623,000
Darmouth (N.-É.)

Cette station s'occupe surtout de faire de la recherche dans le domaine de la guerre navale, en insistant sur les problèmes de la défense anti-sous-marine. Une grande partie de l'activité de la station porte sur les techniques d'acoustique sous-marine pour la détection des sous-marins. Une plus faible proportion du travail est consacrée à des études sur la corrosion, les peintures et le revêtement électrolytique ainsi qu'à des recherches sur les hydro-glisseurs. La station fournit aussi à la Marine royale du Canada un service technique sur une variété de problèmes journaliers de sa spécialité.

Laboratoire naval du Pacifique $585,000
Esquimalt (C.-B.)

Le principal rôle de ce laboratoire est la recherche anti-sous-marine et cela absorbera 70 p. 100 de son activité en 1961-1962. Les 30 p. 100 qui restent seront consacrés à des recherches dans sa spécialité et à des consultations sur une grande variété de problèmes techniques et matériels soumis par le Commandant de la Région navale du Pacifique.

Laboratoire de recherches pour la défense du Nord $203,000
Fort Churchill (Man.)

Ce laboratoire continue à jouer le rôle d'établissement secondaire de recherches et d'utilité et à participer au programme de recherches sur la haute atmosphère, le radar et les communications, de l'Établissement de recherches sur les télécommunications de la défense, et au programme relatif aux fusées pour le compte de cet organisme et du Centre de recherches et de perfectionnement en matière d'armement (CARDE).

Laboratoires de recherches médicales pour la défense $1,025,000
Toronto (Ont.)

Le but des laboratoires est de faire des recherches sur les problèmes auxquels doivent faire face les militaires dans l'exercice de leurs fonctions en campagne ou dans un combat possible. Par conséquent, le programme de recherche des laboratoires comprend des études sur les facteurs relatifs à la tolérance, la vigilance et l'efficacité humaine dans les conditions suivantes : chaleur, froid, mouvement, bruit, fatigue, monotonie et absence des effets de la gravitation; la conception d'équipement qui convienne aux caractéristiques et à la capacité humaines; la fourniture d'aliments solides et facilement transportables qui pourraient constituer un régime alimentaire suffisant, acceptable et équilibré; et la protection contre les éléments naturels et climatiques du milieu.

Établissement de recherches sur les télécommunications de la défense $3,652,000
Shirley Bay, Ottawa (Ont.)

Le but à longue échéance des recherches de cet établissement est de venir en aide aux réseaux de communications, de radar et aux systèmes de défense contre les fusées balistiques intercontinentales. La vaste étendue du Canada et sa situation géographique par rapport à sa latitude très rapprochée du pôle magnétique et à la zone aurorale ont amené naturellement cet établissement à concentrer ses études sur les problèmes de propagation de la radio que posent l'ionosphère et la haute atmosphère. Au cours de l'année dernière, une grande partie de l'activité de l'établissement a été consacrée aux techniques d'exploration de l'ionosphère relatives aux recherches spatiales, car ces techniques permettent de calculer l'espace en deçà et au-delà des plus hautes couches de l'ionosphère.

CHAMBRE DES COMMUNES

Troisième session de la vingt-quatrième législature

1960

COMITÉ SPÉCIAL

DES

DÉPENSES AUX FINS DE LA DÉFENSE

Président: M. G. E. HALPENNY

PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

Fascicule 23

SEANCE DU JEUDI 14 JUILLET 1960

Prévisions de dépenses du ministère de la Production de défense pour l'année financière 1960-1961

TÉMOINS:

L'honorable Raymond O'Hurley, ministre de la Production de défense; et *du ministère de la Production de défense*: MM. D.A. Golden, sous-ministre; W.H. Huck, sous-ministre adjoint; D.B. Mundy, directeur, Direction de l'électronique; et A.D. Belyea, directeur adjoint, Direction des aéronefs.

ROGER DUHAMEL,M.S.R.C.
IMPRIMEUR DE LA REINE ET CONTRÔLEUR DE LA PAPETERIE
OTTAWA, 1960

COMITÉ SPÉCIAL

DES

DÉPENSES AUX FINS DE LA DÉFENSE

Président: M. G. E. Halpenny

Vice-Président: M. Roger Parizeau

et MM.

Carter	MacInnis	Spencer
Chambers	McIlraith	Webster
Forgie	Morton	Winch.
Hellyer	Rogers	
Lambert	Smith (*Calgary-Sud*)	

Secrétaire du Comité:
Antoine Chassé

ORDRE DE RENVOI

CHAMBRE DES COMMUNES
JEUDI 14 juillet 1960

Il est ordonné—Que le nom de M. McIlraith soit substitué à celui de M. Roberge sur la liste des membres du Comité spécial des dépenses aux fins de la défense.

Certifié conforme.

Le greffier de la Chambre,
L.-J. RAYMOND.

PROCÈS-VERBAL

CHAMBRE DES COMMUNES, pièce 238-S
JEUDI 14 juillet 1960.
(24)

Le Comité spécial des dépenses aux fins de la Défense se réunit à 9 heures et demie du matin, sous la présidence de M. G.E. Halpenny.

Présents: MM. Carter, Chambers, Halpenny, Hellyer, Lambert, MacInnis, McIlraith, Morton, Parizeau, Rogers, Webster et Winch - 12.

Aussi présents: L'honorable Raymond O'Hurley, ministre de la Production de défense; et du ministère de la Production de défense: MM. D.A. Golden, sous-ministre; W.H. Huck, sous-ministre adjoint; R.M. Keith, conseiller financier; D.B. Mundy, directeur, Direction de l'électronique, et A.D. Belya, directeur adjoint, Direction des aéronefs.

Le Comité étudie le budget des dépenses du ministère de la Production de défense pour l'année financière 1960-1961.

Crédit 66

Le ministre énonce les opérations de son ministère en ce qui concerne lesdites prévisions. Des exemplaires de sa déclaration sont distribuées aux membres présents. MM. O'Hurley, Golden, Huck, Mundy et Belya répondent aux questions qu'on leur pose au sujet de cette déclaration.

A 10 h. 50 du matin, l'étude desdites prévisions est interrompue et le Comité s'ajourne au vendredi 15 juillet 1960, à 9 heures et demie du matin.

Le secrétaire suppléant du Comité,
Eric H. Jones.

JEUDI 14 juillet 1960.
9 heures et demie du matin.

Le PRÉSIDENT: Messieurs, nous avons le quorum.

Aujourd'hui, messieurs, nous étudions les prévisions de dépenses du ministère de la Production de défense.

Nous avons avec nous l'hon. Raymond O'Hurley, le ministre, M. Golden, son sous-ministre, M. Huck, son sous-ministre adjoint, et M. Keith, le conseiller financier du ministère.

Monsieur le ministre, désirez-vous faire une déclaration maintenant?

L'hon. RAYMOND O'HURLEY (*ministre de la Production de défense*): Oui.

Le PRÉSIDENT: Alors, je vous prierais de procéder.

Crédit no 66 - Administration centrale, $8,323,356.

M. O'HURLEY: Des exemplaires de ma déclaration ont été distribuées. Cependant, avant que nous commencions, je désirerais corriger une erreur typographique que contient la page 7. Le montant indiqué à la 7e avant-dernière ligne devrait se lire $450,000 au lieu de $250,000.

Le PRÉSIDENT: C'est à la page 7.

M. O'HURLEY: Voici les montants que nous demandons cette année en comparaison de ceux de l'an dernier:

MINISTÈRE DE LA PRODUCTION DE DÉFENSE

PRÉVISIONS DE DÉPENSES DE L'ANNÉE FINANCIÈRE 1960-1961

Comparaison avec les prévisions et les dépenses pour l'année 1959-1960

Affectation	1960-1961 Crédit	1960-1961 Montant	1959-1960 Prévisions	1959-1960 Dépenses
A - MINISTÈRE				
Administration	66	$ 8,323,356	$ 7,549,109	$ 7,318,939
Soin et garde des biens	67	400,000		
	508	390,055	882,011	343,158
Aide à la production	68	2,731,500	2,907,000	1,729,494
Subventions en remplacement d'impôts	69	129,175	105,021	105,020
Mise au point de pièces composantes	70	950,000	950,000	281,948
Aide à l'expansion	71	5,000,000	5,000,000	1,851,108
Sous-total		17,924,086	17,393,141	11,629,667
B - SOCIÉTÉS DE LA COURONNE				
Défence Construction (1951) Ltd.	72	3,876,117	3,349,237	3,051,307
Canadian Arsenals Ltd. - Admin.	73	1,349,120		
	509	1,500,000	2,000,000	2,000,000
Canadian Arsenals Ltd. - Capital	74	282,085	1,128,288	901,811
Sous-total		7,007,322	6,477,525	5,953,118
Total à voter		24,931,408	23,870,666	17,582,785
Ministre		17,000	17,000	17,000
TOTAL		$24,948,408	$23,887,666	$17,599,785

Dans ma déclaration aujourd'hui, je suivrai l'ordre des crédits, nos 66 à 74, qui apparaissent au titre du ministère de la Production de défense, avec des renvois occasionnels aux crédits nos 508 et 509 du budget supplémentaire. Je m'efforcerai de vous expliquer le travail qu'ont accompli, au cours de

l'année courante, notre ministère et les sociétés qui en relèvent, et, en particulier, la différence entre les montants que nous demandons au Parlement de nous voter, et ceux qui nous ont été accordés l'an dernier, et j'indiquerai les dépenses réellement effectuées.

Pour fins de consultation, on vous a distribué des copies de cette déclaration, au début de laquelle apparaît un tableau où sont indiquées les prévisions de dépenses pour l'année courante, en regard des prévisions et des dépenses réelles effectuées au cours de l'année financière 1959-1960.

Dans la documentation qui vous a été distribuée, j'ai également inclus un mémoire indiquant les mesures que nous avons prises pour donner suite à chacune des recommandations, touchant à notre ministère, qu'a formulées le Comité permanent des prévisions de dépenses en 1958.

Vu que l'activité principale du ministère de la Production de défense, - l'achat d'approvisionnements et de services pour les forces armées du Canada, - est financée au moyen de fonds fournis par le ministère de la Défense nationale, les prévisions de dépenses de mon ministère n'indiquent pas exactement l'étendue ou la nature de sa plus grande partie de nos opérations. Cependant, le montant affecté à l'administration de notre ministère indique de façon générale l'ampleur de nos opérations; par conséquent, sous ce poste, j'expliquerai notre programme courant, sauf les phases à l'égard desquelles il existe des dispositions spéciales dans d'autres crédits.

Dès le début, je désire rappeler qu'en ma qualité de ministre de la Production de défense, mon programme relatif aux approvisionnements est dicté par le Parlement qui m'impose le devoir d'exploiter et de fournir les ressources dont a besoin le Canada pour appuyer sa politique de défense. Ceci veut dire que, lorsque c'est possible, nous demandons aux industries canadiennes de fournir les armes et l'équipement nécessaires à notre défense nationale. Nous examinons les approvisionnements que requièrent les divers services, afin de nous assurer comment ces industries peuvent aider à former de nouveaux techniciens parmi notre population, ainsi qu'à améliorer nos ressources actuelles. Ce principe est à la base de nos opérations. Nous nous efforçons d'acheter de sources canadiennes la plus grande partie des approvisionnements destinés à nos forces armées.

Dans le domaine de la fabrication d'avions, notre programme le plus important concerne les avions CF-104, qui sont en voie de réalisation. Nous pourrons bientôt accorder des contrats relatifs à leur construction, bien qu'il faudra subséquemment accorder maints sous-contrats. Comme tous le savent, la *Canadair Limited* est l'entrepreneur principal qui construit le fuselage et effectue l'assemblage final, tandis que les moteurs J-79 sont fabriqués par *Orenda Engines Limited.* Nous adhérons toujours à notre intention initiale d'employer des sources d'approvisionnement canadiennes, lorsque c'est possible, et de distribuer le travail dans la mesure la plus vaste que permettent les ressources industrielles de notre pays. Cette ligne de conduite a permis à l'entrepreneur principal qui construit le fuselage d'accorder en sous-contrats d'autres travaux qu'autrement il aurait dû effectuer dans sa propre usine. Pour des raisons d'ordre économique, une partie des avions CF-104 doit être fabriquée aux États-Unis, mais l'industrie aéronautique canadienne, en vertu du programme de partage de la production, reçoit également des commandes des États-Unis, pour des avions complétés, tels le Caribou, et pour une grande variété de pièces qui entrent dans la fabrication non seulement du CF-104, mais de l'avion anti-sousmarin S-2-F de la Marine américaine et des hélicoptères. Ces commandes ont été distribuées à toute l'industrie canadienne, et des sociétés des provinces Maritimes, de la vallée de la rivière Ottawa, du Manitoba, ainsi que des régions de Montréal et de Toronto, en ont bénéficié.

On achève de mettre au point l'avion anti-sousmarin Argus, mais lorsque ces avions seront utilisés en nombre considérable, l'industrie des provinces Maritimes, où la plupart de ces avions seront en oprération, devra s'adapter à une activité considérable en matière de réparation et de revisions.

Le programme relatif à l'électronique comprend un très grand nombre de projets distincts. Si nous nous reportons à certaines entreprises importantes, nous pouvons constater les différents genres de travaux que nous accomplissons et ceux qui intéressent l'industrie canadienne de l'électronique. La conception de l'avion CF-104 a nécessité la fabrication de maints appareils électroniques. La Canadian Westinghouse entreprend des travaux relatifs au système de contrôle de feu NASARR, et d'autres manufacturiers canadiens s'occupent de produire des calculatrices de lancement de bombes et de misselles, des viseurs et de l'équipement servant à la navigation. Les simulateurs d'entraînement pour ces avions seront également fabriqués au Canada.

Le programme de défense aérienne a donné naissance à d'autres entreprises importantes, y compris un réseau de communication considérable que des société canadiennes construisent et installent, ainsi qu'à la fabrication au Canada d'appareils de radar qui amélioreront le réseau Pinetree. En outre, les États-Unis nous ont confié des contrats pour la fabrication d'équipement qui sera intégré au réseau de contrôle SAGE du Canada et des États-Unis, ainsi que pour la fabrication de pièces à l'usage du réseau américain d'alerte aux missiles balistiques.

Le principal équipement aéroporté fabriqué en ce pays comprend des appareils de communication ARC 552, des appareils d'identification et un appareil de navigation "doppler", conçu au Canada et qui a suscité l'intérêt de toutes les nations.

Et finalement, nous accomplissons un travail important dans le domaine du matériel de détection de sous-marins, y compris la fabrication au Canada d'un appareil sonar avancé et de bouées sonores pour la marine du Canada et des États-Unis.

Le programme de construction navale s'est poursuivi au cours de l'année dernière, alors que l'on a insisté surtout sur la construction de navires d'escortes de la classe «*Repeat Restigouche*».

On construit actuellement cinq des six destroyers d'escorte autorisés. Au lieu des contrats antérieurement accordés d'après le système de régie intéressée, nous avons institué le genre de contrats qui incitent à l'initiative et à l'économie de la part du constructeur naval en l'induisant à réduire le coût de production. Tous les contrats concernant la construction de navires sont adjugés à des entreprises canadiennes de construction navale qui possèdent de l'expérience dans ce domaine. Des ouvriers qualifiés et autres Canadiens seront employés à l'exécution de ces contrats.

Les pièces qui seront utilisées dans la construction des destroyers d'escorte proviennent presque entièrement de manufacturiers canadiens; les machines principales viennent de Toronto; les turbines auxiliaires, les générateurs et une grande partie de l'équipement électrique, d'Hamilton; le grément, de Montréal; les pièces de forge de rotors, de Trenton, Nouvelle-Ecosse, les chaudières, de Galt, et la plus grande partie de l'acier, d'usines canadiennes.

Comme pour la construction des navires les éléments constituants sont même obtenus au moyen de contrats plutôt qu'au moyen du système de régie intéressée. Ceux-ci comprennent des contrats à prix fixe, des contrats à frais fixes, des contrats comportant boni et autres de nature à encourager les manufacturiers canadiens à effectuer toutes les économies possibles.

Il fallait également des pétroliers d'approvisionnement pour la Marine. On a demandé des soumissions aux chantiers de construction maritime, et le contrat a été adjugé à la *Davie Shipbuilding Ltd.*, de Lauzon (Québec). Cette méthode permet à ces chantiers d'acheter des pièces de fabrication canadienne.

L'entretien de la flotte a donné lieu à l'adjudication aux chantiers maritimes canadiens, de nombreux contrats de réarmement et de réparations, lesquels ont procuré de l'emploi aux ouvriers de cette industrie, qui en avaient grandement besoin.

Les projets de défense moderne exigent moins d'armes et de munitions classiques. Cependant, nous pouvons suffire à nos besoins à même nos propres moyens de production. Actuellement, les armes portatives et les munitions qui les approvisionnent constituent l'élément le plus important de ce programme. Elles sont toutes fabriquées au Canada. D'autre part, nous avons presque cessé de produire des canons lourds. Actuellement, nous n'avons besoin que de canons de marine, et comme le nombre en est très limité, nous les achetons du Royaume-Uni. Cependant, nous continuons à fabriquer ici maintes munitions pour canons, ainsi que des pièces pyrotechniques, des armes de défense contre sous-marins et des torpilles pour la Marine Royale du Canada et la Marine royale.

Enfin, je puis mentionner le programme d'achat général concernant les approvisionnements et services qui n'exigent pas ordinairement des moyens de production particuliers, y compris les nombreux articles dont les forces armées ont besoin pour se nourrir, se vêtir, protéger leur santé, leur bien-être, assurer leur mobilité, aussi bien que les services dont elles ont besoin pour leur subsistance quotidienne. Ces approvisionnements ordinaires, dont la valeur ne varie guère d'une année à l'autre, proviennent presque entièrement d'entreprises canadiennes.

Je puis peut-être résumer brièvement ce programme de la production de défense en citant aux membres du Comité quelques statistiques qui, à mon avis, illustreront ce que j'ai dit. Dans l'année 1959-1960, pour le compte du ministère de la Défense nationale, nous avons dépensé la somme de 654 millions de dollars en approvisionnements et services. Cette somme était inférieure d'environ 12 p. 100 au niveau des dépenses de l'année 1958-1959, et, dans le domaine des dépenses de la production de défense, faisait constater le décroissement qui se manifeste depuis plusieurs années.

Des entrepreneurs canadiens ont touché la somme de 593 millions de dollars de ce montant total dépensé l'an dernier. En d'autres termes, les entrepreneurs de pays étrangers n'ont touché que 9.3 p. 100 de la totalité des versements que mon ministère a effectués au cours de l'année 1959-1960. Il y a eu augmentation de 12 millions de dollars en comparaison avec l'année 1958-1959, qui accusait un rythme d'augmentation de 6.6 pour 100. Naturellement, cette augmentation provient de développements que connaissent tous les membres de ce Comité: l'intégration sans cesse croissante des mesures de défense du continent nord-américain, la complexité de maints réseaux de défense importants et la réduction du volume de l'équipement de défense nouveau que requièrent les forces canadiennes. Nous en ressentons maintenant le contre-coup. Cependant, si nous devons acheter davantage à l'étranger, nous ne devons pas oublier que les ressources de notre pays peuvent suffire à la plus grande partie de nos besoins. Au fur et à mesure que nous achèterons davantage des États-Unis, le programme du partage de la production augmentera les achats que ce pays fera chez nos industries canadiennes. En d'autres termes, nous nous soucions toujours de l'expansion et du maintien de nos ressources de production de défense et nous devons esti-

mer que ce programme du partage de la production n'est qu'un aspect vivant de cette politique fondamentale.

Les prévisions de dépenses de l'année 1960-1961 indiquent qu'un nouveau service important a été établi au sein du ministère de la Production de défense: la Direction des approvisionnements d'urgence, chargée de la planification et de l'organisation d'une Agence d'approvisionnements de guerre qui pourrait être instituée immédiatement advenant une attaque nucléaire contre notre pays.

M. MACINNIS: Monsieur le président, nous entendons difficilement autour de la table. On semble parler un peu trop.

Le PRÉSIDENT: Je vous remercie, monsieur MacInnis.

M. O'HURLEY: Comme l'a expliqué le premier ministre lorsqu'il a informé la Chambre, au cours de la dernière session, que le gouvernement avait l'intention de confier cette tâche au ministère de la Production de défense, l'Agence des approvisionnements de guerre aurait au moins au début d'une guerre nucléaire, l'entière responsabilité et l'entier contrôle de la production, de la distribution et de la fixation des prix des approvisionnements, civils et militaires, sans toutefois que tombe sous cette mesure la culture de produits agricoles ou les opérations de pêche. Une pareille agence réunirait les attributions qui ont été confiées au cours de la dernière guerre au ministère des Munitions et Approvisionnements et à la Commission des prix et du commerce en temps de guerre.

Je désire insister sur le fait que cette nouvelle direction est une agence de planification et qu'il ne faut pas la confondre avec l'Agence des approvisionnements de guerre. En général, les attributions de la Direction des approvisionnements d'urgence concernant la détermination d'approvisionnements à fournir, sont semblables à celles de l'Organisation des mesures d'urgence dans le domaine général de la planification civile en cas d'urgence. Elle doit élaborer un plan fondamental en vue d'établir une Agence d'approvisionnements de guerre, et ainsi il lui incombera de coordonner les projets d'approvisionnements d'urgence qui sont réellement du ressort d'autres directions du ministère de la Production de défense ou d'autres ministères et agences du gouvernement fédéral, particulièrement en ce qui concerne la planification qu'effectuent les ministères du Commerce, de l'Agriculture et des Pêcheries.

Le personnel initial de cette Direction est assez restreint; il comprend huit fonctionnaires et cinq employés aux écritures. Sept de ces fonctionnaires ont été nommés, et l'on espère nommer le huitième bientôt. Plus tard, on projette d'établir par tout le pays un certain nombre de bureaux régionaux de la Direction des approvisionnements d'urgence, semblables à ceux qu'a déjà établis l'Organisation des mesures d'urgence du Conseil privé.

Toutes les opérations susmentionnées se reflètent dans le crédit 66 qui accuse une augmentation de $774,000 relativement aux prévisions de l'année précédente et $801,000 de plus que la somme dépensée au cours de l'année 1959-1960. Cette augmentation est surtout attribuable aux traitements versés. Pour la première fois depuis huit années, nous avons dû demander que le personnel soit augmenté, et nous avons retenu les services de 74 employés nouveaux. Quarante-deux de ces nouveaux postes ont été établis par suite de l'accroissement, par tout le ministère, des opérations que nécessite le programme du partage de la production; au fur et à mesure que nous participons davantage aux mesures d'expansion, il nous faut un plus grand nombre d'agents techniques, et en même temps, le travail de coordination devient plus élaboré. Seize nouveaux postes sont affectés à la Direction des approvisionnements d'urgence. Douze contrôleurs de temps et de matériaux, affec-

tés au programme de la construction navale, ont été mutés du ministère de la Défense nationale au ministère de la Production de défense. Afin d'améliorer nos relations avec l'industrie, nous continuons d'accroître notre personnel de fonctionnaires chargés de négocier les contrats. Nous avons également constaté que la complexité sans cesse croissante des nouveaux programmes de production, comme celui de l'avion CF-104, exige une somme de travail très considérable de la part de notre personnel technique et de notre personnel affecté à la négociation des contrats. Lorsque c'est possible, nous éliminons des postes qui ne sont plus jugés nécessaires, afin d'équilibrer l'accroissement du personnel requis pour s'adonner à des tâches plus importantes.

Le crédit 67 et le crédit supplémentaire 508, concernant le soin, l'entretien et la garde d'usines, bâtiments, machines-outils et outillage de production, de réserve, prévoient une somme inférieure de quelque $90,000 au total des prévisions de l'an dernier, mais dépassant d'environ $450,000 le montant qui a été dépensé au cours de l'année 1959-1960. Dans une certaine mesure, les sommes à voter en vertu de ce crédit dépendent des décisions qui seront prises au cours de l'année que couvrent ces prévisions, et par conséquent il est impossible de prédire avec exactitude quelles seront ces exigences.

Le crédit 68 prévoit des fonds en faveur de l'industrie et en vue de souscrire certains frais de production d'outillage, inclus dans des soumissions présentées par l'industrie canadienne en obtention de commandes américaines aux termes du programme de partage de la production. Encore une fois, ce crédit comporte une certaine mesure d'incertitude, car il est impossible de prévoir les occasions de soumissionner qui seront offertes à l'industrie canadienne, non plus que le succès qu'elle obtiendra. Comme vous pouvez le constater, les prévisions totales pour la présente année sont légèrement inférieures à celles de l'année 1959-1960, parce qu'il y a réduction des besoins prévus au titre d'aide en capitaux.

A mon avis, le crédit 69 s'explique par lui-même. La couronne a acquis les usines que vise cette disposition en vertu de programmes d'aide en capitaux exécutés au cours d'années antérieures, et ces usines sont exploitées par des entrepreneurs privés au même titre que des usines industrielles. Les subventions aux municipalités en remplacement d'impôts sont établies d'après l'évaluation normale de la municipalité, compte tenu des services rendus, et l'on estime qu'elles équivalent aux impôts qui auraient autrement été versés.

Le crédit 70 prévoit l'aménagement d'installations appropriées pour la production de pièces et de matériaux constituants, et il est semblable à celui qui avait été soumis pour l'année 1959-1960. Comme je l'ai dit l'an dernier, c'est un programme de sélection qui exige que nous jugions chaque cas d'après la quantité de pièces composantes qui peuvent être requises et d'après les moyens actuels de fabrication que nous pouvons établir. Nous désirons surtout établir des sources où nous pourrons obtenir les pièces composantes nécessaires à nos besoins militaires futurs; cependant, nous tenons également compte des approvisionnements de défense que peuvent requérir les États-Unis.

Le crédit 71 prolonge la disposition, établie pour la première fois l'an dernier, en vue d'appuyer certains programmes de perfectionnement de la défence qui font partie du plan de partage de production canado-américain. Par suite des changements rapides qui se produisent dans l'équipement militaire, il devient de plus en plus évident que si elle désire se tenir au niveau du programme de partage de la production, l'industrie canadienne doit s'assurer que la qualité de ses services de génie soit maintenue et portée au plus haut point possible.

Comme vous le voyez, les autres crédits concernent les sociétés de la couronne qui font rapport au Parlement par mon entremise. Le crédit 72, qui pourvoit aux dépenses subies par la *Défence Construction* (1951) *Limited* en assurant la réalisation de projets de défense pour le ministère de la Défense nationale, comporte une augmentation d'environ $527,000 en comparaison de l'année précédente. Ce chiffre indique l'expansion du programme de construction pour l'année 1960-1961, attribuable surtout aux projets spéciaux que comporte le programme de défense conjoint canado-américain.

Le crédit 73 et le crédit supplémentaire 509 prévoient une augmentation des frais d'administration de la *Canadian Arsenals Limited.* Comme je l'ai expliqué l'an dernier, les ventes de cette compagnie déclinent, et nous devons recourir à la pratique de lui accorder des fonds destinés à couvrir une partie de ses frais d'administration. Lorsque nous avons préparé le budget des dépenses principal pour la présente année, nous avons cru qu'il serait possible de réduire ce déficit en accélérant la production des munitions que requerra la Marine au cours des années à venir. Subséquemment, nous avons constaté que cela n'était pas pratique, et par conséquent nous devons demander des fonds additionnels au moyen de budgets supplémentaires.

Finalement, vous remarquerez que les prévisions de dépenses relatives à la construction, aux améliorations et à l'outillage nouveau de la *Canadian Arsenals Limited* ont été sensiblement réduites cette année. Ce crédit couvre des frais de nature générale et ne comprend pas des sommes imputables à des programmes particuliers, lesquelles apparaîtraient au crédit 68. Cette réduction en regard des années précédentes est attribuable à la diminution du volume des opérations de l'usine de la *Canadian Arsenals Limited.*

Monsieur le président, voilà qui termine ma déclaration initiale.

Permettez-moi maintenant de présenter les fonctionnaires supérieurs de mon ministère. Les directeurs de toutes les directions de ce ministère sont ici présents, et au cours de l'examen de nos prévisions de dépenses, ils pourront vous fournir tous les renseignements que vous désirez obtenir.

Le PRÉSIDENT: Je vous remercie. Et maintenant, si vous voulez bien vous reporter à la page 153 du Budget des dépenses, vous pouvez marquer les crédits, et ensuite nous pourrons poser des questions d'ordre général au sujet de la déclaration du ministre. A la page 153, nous avons l'Administration centrale, qui constitue le crédit 66, et les détails continuent jusqu'au bas de la page 155, toujours sous ce crédit 66, que le ministre a expliqué dans les sept premières pages de sa déclaration. Nous pourrions peut-être examiner ce poste en premier.

A la page 156, nous avons "Soin, entretien et garde d'usines, bâtiments, machines-outils et outillage de production, de réserve, pour la défense", soit le détail du crédit 67, qui va jusqu'à «total estimatif, 1959-1960, $474,248».

Le crédit 68 concerne des «fonds pour établir des installations de production, capitaux pour aider à la construction, l'acquisition, l'extension ou l'amélioration d'outillage ou d'ouvrages de premier établissement, etc.», et son détail va jusqu'à la récapitulation montrant un total prévu de $1,982,000 pour l'année 1959-1960.

Le crédit 69 concerne les «subventions aux municipalités en remplacement d'impôts sur des usines servant à la défense, appartenant à la Couronne et exploitées par des entrepreneurs privés»; ce poste apparaît au bas de la page 156.

Le crédit 70 s'intitule: «Aménagement d'installations appropriées pour la production de pièces composantes et de matériaux».

Le crédit 71 vise au «Maintien de la puissance technique de l'industrie canadienne».

Le crédit 72 concerne les sociétés de la Couronne.

Le crédit 73 est intitulé: *Canadian Arsenals Limited* «Administration et exploitation,» et il apparaît au bas de la page 157.

Et, pour terminer, nous avons le crédit no 74, à la page 158, intitulé: *Canadian Arsenals Limited* - «Construction, améliorations et outillage». Voilà les crédits que nous avons devant nous.

Les sept premières pages de la déclaration du ministre concernaient le crédit 66. Je crois qu'il serait préférable de poser des questions relatives à la déclaration du ministre. Désire-t-on poser quelques questions générales concernant les sujets exposés à la page 1, ou ces articles seront-ils adoptés?

M. McILRAITH: Monsieur le président.

Le PRÉSIDENT: Êtes-vous membre du Comité, monsieur McIlraith?

M. HELLYER: Monsieur le président, il en est membre. Puis-je vous le présenter?

Le PRÉSIDENT: Nous sommes heureux de vous voir ici, monsieur McIlraith, mais je n'ai pas entendu à la Chambre l'annonce de votre nomination.

M. HELLYER: Elle a été annoncée à la Chambre hier soir.

M. McILRAITH: Monsieur le président, je crois que c'est la Chambre des communes qui nomme les membres des comités, et non les comités eux-mêmes.

Le PRÉSIDENT: Veuillez continuer, monsieur McIlraith.

M. McILRAITH: J'espère que vous me pardonnerez ma voix, ce matin; elle n'est guère forte, mais le corps est présent.

Le PRÉSIDENT: Entendu.

M. McILRAITH: Je désire poser quelques questions d'ordre général concernant les sociétés de la Couronne. Certaines seulement font l'objet d'un crédit mais les questions que je désire poser concernent la politique du ministre et non ces sociétés mêmes. Puis-je poser ces questions maintenant?

Le PRÉSIDENT: Elles devraient être posées après que nous aurons fini d'examiner le crédit 74, qui traite des sociétés de la Couronne.

M. McILRAITH: La question que je désire poser concerne la ligne de conduite que le ministre adopte à l'égard des sociétés de la Couronne, dont certaines ne font pas l'objet d'un crédit.

Le PRÉSIDENT: Je m'en rends compte, et nous pourrons recevoir cette question après que nous aurons terminé l'étude du crédit 74 concernant les sociétés de la Couronne. Désire-t-on poser quelques questions au sujet des énonciations qui apparaissent à la première page de la déclaration du ministre?

M. HELLYER: Le ministre pourrait-il nous dire le coût approximatif de ce document supplémentaire qu'il a préparé pour nous?

M. O'HURLEY: Il n'a pas coûté bien cher.

M. HELLYER: Le premier poste, intitulé «Administration», indique une augmentation de 14 p. 100 comparativement aux dépenses réelles de l'an dernier; cependant, l'activité et le rendement de ce ministère sont moindres qu'au cours des années précédentes. Comment le ministre peut-il justifier une augmentation de 14 p. 100 des frais, tandis que le rendement est moindre?

Le PRÉSIDENT: Voici mon opinion sur ce sujet: au lieu d'étudier les crédits tels qu'ils sont présentés, nous devrions peut-être prendre en considé-

ration la première page de la déclaration du ministre et poser les questions que nous désirons sur les sujets qui y sont mentionnés.

M. HELLYER: A mon avis, c'est là un sujet connexe, qui tombe certainement sous le poste 1 - Administration.

Le PRÉSIDENT: A la page 1 de sa déclaration, le ministre mentionne en premier lieu: «Le projet actuel le plus important est l'avion CF-104, qui est en voie de réalisation». Désire-t-on poser des questions d'ordre général sur ce sujet?

M. HELLYER: Non. Voici le premier sujet qui apparaît à la page 1: «Vu que l'activité principale du ministère de la Production de défense - l'achat d'approvisionnements et de services pour les forces armées du Canada - est financée au moyen de fonds fournis par le ministère de la Défense nationale, les prévisions de dépenses de mon ministère n'indiquent pas exactement l'étendue ou la nature de la plus grande partie de nos opérations», et ainsi de suite.

Le PRÉSIDENT: C'est exact.

M. HELLYER: Puis le ministre dit: «Cependant, le montant attribué à notre ministère indique de façon générale l'ampleur de nos opérations . . . » Ma question est motivée parce qu'il semble exister une allusion dans l'emploi de l'expression «façon générale».

Le PRÉSIDENT: Continuez.

M. O'HURLEY: Que désirez-vous savoir, monsieur Hellyer?

M. HELLYER: Alors que le rendement baisse, pourquoi les dépenses augmentent-elles?

M. O'HURLEY: Tout d'abord, il y a augmentation des traitements et du nombre d'employés, et diminution du volume du travail. Ces contrats à concurrence n'étant pas accordés comme auparavant, exigent une période plus prolongée; et même lorsqu'il sont accordés, il faut un personnel aussi nombreux pour s'occuper d'un contrat modeste que d'un contrat important.

Notre nouveau système, qu'a recommandé le Comité en 1958, demander des soumissions à l'égard du plus grand nombre de contrats possibles, exige de la part du ministère une dépense plus considérable de temps et d'argent. Cependant, je crois que les résultats sont très satisfaisants. Toutefois, une augmentation du nombre des employés et une hausse des traitements constituent la raison principale de cet accroissement des frais d'administration.

Le PRÉSIDENT: Désire-t-on poser d'autres questions?

M. HELLYER: Il y a eu accroissement considérable du travail que vous venez de décrire, c'est à dire le partage de la production avec les États-Unis. Est-ce là la principale raison?

M. O'HURLEY: Nous avons 42 nouveaux employés.

M. HELLYER: Voilà un grand nombre de nouveaux employés pour un ministère qui s'occupe de moins de contrats qu'antérieurement. Pouvez-vous nous dire pourquoi, à votre avis, votre nouveau système exige une somme de travail aussi élevée tandis que le rendement est beaucoup moindre?

M. O'HURLEY: Je répondrai à votre question en vous indiquant les augmentations apportées dans chaque direction; vous connaîtrez alors la situation exacte .

Direction des aéronefs: Outre les dix nouveaux postes qu'a exigés le partage de la production, il a fallu en créer sept autres afin de résoudre les problèmes que présentait la division des réparations et de la remise en état. Il nous faut un spécialiste technique dans le domaine des instruments et un au-

tre pour le système de propulsion dans la division no 3. Il faut également établir trois nouveaux postes dans la division no 1 relativement au programme de la construction des avions CF-104 et afin de pourvoir aux opérations que nécessite les programmes concernant les avions CS-2F et Caribou.

Direction des munitions: Cinq postes pour le perfectionnement et le partage de la production.

Direction de l'économique et de la statistique: On nous demande davantage des analyses statistiques, et par conséquent, il nous faut ajouter un nouveau statisticien à cette direction.

Direction de l'électronique: Il nous faut vingt employés pour le programme de perfectionnement et de partage de la production, outre douze autres pour aider à l'administration d'autres services d'approvisionnement.

Direction du conseiller financier: Un préposé senior aux contrats d'approvisionnements aidera le conseiller financier à interpréter la politique et les méthodes du ministère. Un nouvel agent de revision des contrats est requis afin de remplir un poste qui a été reclassé et muté au sein même du ministère, ainsi qu'il apparaît aux prévisions de dépenses supplémentaires. Il nous faut également une autre sténographe.

Direction des armes à feu: Un poste nouveau a dû être créé par suite de la mutation, de la direction de la construction navale à la Direction des armes à feu, d'un officier préposé aux Torpilles.

Direction de la sécurité industrielle: Les services d'un fonctionnaire et de deux employés de bureau ont été requis par suite de l'accroissement du travail de sécurité qui nous a valu le partage de la production.

Bureaux du ministre et du sous-ministre: Sept nouveaux employés sont requis pour le perfectionnement et le partage de la production.

Direction de la construction navale: Douze contrôleurs de temps et de matériaux seront mutés du ministère de la Défense nationale et conserveront leurs attributions. Le surcroît de travail imposé au directeur exige que soit rétabli le poste de directeur adjoint. La coordination des opérations sur le terrain, d'Halifax à Victoria, nécessite la nomination d'un administrateur adjoint de la production. Par suite du changement du régime de contrats sous régie intéressée aux contrats à prix fixes et à autres contrats comportant boni, nous avons dû employer deux négociateurs de contrats. Il nous faut un commis classe 3 dans la Direction de la planification et de la coordination. Nous avons grandement besoin d'aide sténographique, et il nous faut une sténographe supplémentaire.

M. HELLYER: Le ministre a dit qu'il lui faut sept employés supplémentaires pour la réparation et l'entretien des avions. Ces réparations et cet entretien sont-ils plus considérables qu'au cours des années passées?

M. O'HURLEY: Il importe d'accorder le moins de contrats possible en régie intéressée, et d'accorder des contrats à concurrence. Voilà qui exige un personnel plus considérable.

M. HELLYER: Certainement, monsieur le ministre, il faut un personnel plus considérable pour administrer et vérifier des contrats en régie intéressée que des contrats à prix fixes.

M. O'HURLEY: Nous ne les vérifions pas.

Le PRÉSIDENT: Monsieur le ministre, pourquoi abandonnez-vous les contrats en régie intéresée?

M. O'HURLEY: En 1958, le Comité a recommandé que tous les ministères évitent, dans la mesure du possible, l'octroi de contrats sous régie intéressée. Nous nous efforçons d'appliquer cette directive qui, à mon avis, est très sage.

M. CHAMBERS: Monsieur le ministre, croyez-vous que ce nouveau genre de contrats épargne de l'argent aux contribuables?

M. O'HURLEY: Certainement.

M. CHAMBERS: Pouvez-vous estimer le pourcentage que représente cette épargne?

M. O'HURLEY: Non.

M. CHAMBERS: Mais la somme ainsi épargnée compenserait-elle pour l'augmentation de votre personnel?

M. O'HURLEY: Nous en sommes convaincus.

M. MCILRAITH: Une autre question, monsieur le président. En ce qui concerne l'expression «contrats nouveaux», le ministre croit-il que ces contrats à concurrence constituent un nouveau genre de contrats?

M. O'HURLEY: Non, mais nous en accordons de plus en plus.

M. MCILRAITH: Cependant, ce n'est pas un genre nouveau de contrats. Il est employé depuis bien des années, depuis quinze ou vingt ans.

M. O'HURLEY: Oui, mais nous en avons davantage, maintenant.

M. HELLYER: On nous dit qu'il faut créer trois postes supplémentaires en ce qui concerne l'avion CF-104. Pourquoi cet avion est-il plus compliqué que disons le CF-105 ou le CF-100, qui n'ont pas nécessité ces emplois supplémentaires?

M. O'HURLEY: C'était un contrat «adjugé», tandis que celui concernant l'avion F-104 était un contrat comportant boni, et nous nous efforçons d'obtenir les meilleurs prix possibles à l'égard de ces contrats et d'utiliser le plus grand nombre possible de pièces d'origine canadienne. Bien que les soumissions pour les pièces composantes des avions CF-105 et CF-100 aient été ouvertes à tous les fournisseurs canadiens, ces contrats étaient des contrats adjugés qui sont de nature différente.

M. HELLYER: Le ministre a dit qu'il fallait créer cinq emplois nouveaux à propos du perfectionnement et du partage de la production des munitions. Pourrait-il nous indiquer quel genre de munitions nous fabriquons et dans quelle mesure nous partageons la production de munitions.

Le PRÉSIDENT: Monsieur le ministre, afin d'épargner du temps, il nous conviendrait parfaitement que M. Golden réponde à toute question que vous voudriez bien lui confier.

M. O'HURLEY: En ce moment, nous n'avons aucun résultat positif concernant ce programme relatif aux munitions. Nous avons des négociations en cours avec le Royaume-Uni pour la vente de munitions, et avec les États-Unis, pour la vente de certains explosifs. Cependant, ces contrats ne sont pas encore passés. C'est un projet à long terme; nous espérons obtenir des résultats tangibles des dépenses que nous effectuons, et nous avons un agent qui s'efforce de s'assurer ces contrats sur place. Tout indique que les résultats seront heureux. En ce qui concerne ce programme, monsieur Hellyer messieurs les membres du Comité, il ne s'agit pas de considérer uniquement ce que nous désirons obtenir pour le moment même. La nouvelle technique d'armement exige que nous tenions compte de ce que nous pouvons obtenir demain ou dans un an. Voilà ce qu'il nous faut considérer si nous désirons obtenir des contrats dans nos établissements de défense. Nous songeons continuellement à ce qui surviendra l'année prochaine.

M. HELLYER: Des «négociations continuelles», voilà ce qui semble la politique du gouvernement actuel.

Vous avez dit qu'il vous faut vingt employés supplémentaires dans votre Direction de l'électronique. Pouvez-vous dire ce qu'ils font exactement et

pourquoi vous en avez besoin bien que vous n'élaboriez aucun système de contrôle de tir et continuez le travail antérieur?

M. O'HURLEY: J'ignore combien parmi vous sont versés dans le domaine de l'électronique, mais je demanderai à M. Mundy de vous expliquer cette question.

M. D.B. MUNDY (*directeur de l'électronique, ministère de la Production de défense*): Je crois que cette situation est surtout attribuable au programme du partage de la production, que nous avons entrepris dans notre Direction de l'électronique. Nous avons, aux États-Unis, cinq représentants qui s'efforcent activement d'obtenir de ce pays des commandes militaires que nous remplirons au Canada, et ils obtiennent un succès considérable.

On nous a récemment confié la responsabilité de coordonner le travail relatif aux missiles, qui intéresse notre ministère, et dans ce domaine, il s'agit surtout d'obtenir des commandes des États-Unis.

Les agences des États-Unis nous ont adressé trois fois plus d'invitations à soumissionner à l'égard de contrats de production réguliers. Et le succès que nous avons connu dans l'obtention de ces contrats justifie nos efforts.

Monsieur le président, je crois que je devrais signaler que l'obtention de ces contrats des États-Unis comporte un travail compliqué et minutieux. Tout d'abord, nous ne recevons qu'une copie de la soumission et des devis. Nous devons en faire des reproductions, les étudier, et communiquer par téléphone avec les compagnies. Nous devons accomplir une somme considérable de vérification à l'égard des soumissions que nous recevons. Subséquemment, nous devons les reviser et nous assurer qu'elles soient exactes. Nous devons les soumettre dans un délai strict aux agences américaines qui s'occupent des contrats.

Lorsque nous obtenons ces contrats, nous devons en surveiller l'exécution pour le compte du gouvernement des États-Unis. Je pourrais vous fournir un plus grand nombre de détails, mais je me contenterai de dire que le travail concernant ces contrats a augmenté de façon très considérable.

En outre, nous participons au programme du partage de la production, en vertu duquel, à même les fonds de notre ministère, nous accordons des contrats de perfectionnement visant à obtenir des commandes des États-Unis. Chaque contrat doit être examiné par des agents techniques qui s'assurent que des entreprises canadiennes sont en mesure de satisfaire aux exigences des États-Unis. Ils surveillent les contrats et aident à leur obtention. On estime qu'une seule personne ne peut s'occuper que de trois contrats. Quelle qu'en soit l'ampleur, les contrats de perfectionnement sont très compliqués, et nous estimons qu'ils constituent un élément essentiel et vital des efforts que nous tentons en vue d'obtenir des commandes des États-Unis.

En outre, notre Direction de l'électronique a adopté une forme de contrat comportant boni, qui, à notre avis, accroît l'efficacité de l'industrie électronique. Lorsque c'est possible nous organisons un concours. Cependant, il n'est pas toujours facile d'accorder un contrat à prix fixe, à cause de la complexité de l'équipement électronique. Nous avons élaboré un système de bonis d'encouragement ,avec plafond, qui exige des négociations compliquées et une surveillance minutieuse de l'exécution du contrat. Nous croyons que nous avons réduit les frais de production.

M. HELLYER: Vous avez dit que les demandes de soumissions des États-Unis avaient triplé. Pouvez-vous nous donner le chiffre exact?

M. MCILRAITH: «Les invitations à soumissionner».

M. HELLYER: Oui, les invitations à soumissionner.

Le PRÉSIDENT: Parlez-vous du résultat final?

M. HELLYER: Le total en nombre, plutôt que le pourcentage.

M. MUNDY: Je ne crois pas que j'aie ces chiffres en ce moment, mais je peux les obtenir.

M. HELLYER: Le ministre pourrait peut-être répondre à la question suivante: Peut-il nous dire combien de contrats ont été adjugés à l'industrie canadienne, disons au cours des deux années précédentes: 1958-1959 et 1959-1960?

Le PRÉSIDENT: Quand ces cinq personnes sont-elles allées aux États-Unis?

M. MUNDY: Nos effectifs prévoient cinq postes d'agents préposésé au partage de la production avec les États-Unis. De fait, nous n'avons pu en trouver et employer que quatre. Nous en avons un en Californie, qui s'intéresse surtout aux fabricants importants de missiles. Nous en avons un à Rome (État de New York), au centre d'approvisionnement électronique terrestre de l'aviation américaine. Nous en avons un à New York, qui s'occupe, par voie diplomatique, des approvisionnements destinés aux lignes DEW et BMEWS, alors que nous pouvons appuyer les soumissions qui sont présentées. Maintenant, nous en avons un dans la région de Boston, qui est un nouveau centré électronique, en approvisionnement aussi bien qu'en travaux de recherche.

Le PRÉSIDENT: Je crois que M. Hellyer désirerait connaître le pourcentage ou le chiffre d'affaires que nous transigions avant que ces personnes aillent aux États-Unis, en comparaison avec le chiffre actuel.

M. O'HURLEY: Je pense, monsieur Mundy, que l'on trouverait intéressant de vous entendre décrire ce que votre service a accompli en Europe à propos des simulateurs.

M. MUNDY: Très bien, monsieur. Nous avons élaboré un système en vertu duquel nous obtenons des simulateurs d'après un prix fixe, ce qui constitue probablement une méthode unique au monde. Nous en sommes arrivés à cette méthode après plusieurs années de travail d'équipe intime entre notre ministère et les ministères de la Défense nationale . . . .

Le PRÉSIDENT: Voulez-vous expliquer à M. Hellyer ce qu'est un simulateur?

M. HELLYER: Je pourrais l'expliquer au président, car j'aie eu l'avantage de m'asseoir dans l'un de ces appareils.

M. MUNDY: C'est un appareil d'entraînement qui peut simuler presque tout ce qui se rattache à un avion, y compris le bruit que font les pneus lorsqu'ils touchent des inégalités sur une piste en béton, si vous désirez entrer dans ces détails.

Le PRÉSIDENT: Il comprendra cela.

M. MUNDY: Cet appareil comporte la simulation du vol et la simulation de la tactique. Depuis longtemps, nous nous occupons d'approvisionnements au Canada, et actuellement on nous demande des simulateurs d'avions CF-104. Le contrat a été adjugé à la *Canadian Aviation Electronics,* le plus bas soumissionnaire, équipé des meilleurs moyens techniques et capable d'effectuer les livraisons selon les exigences du C.A.R.C. Ce contrat s'élève à environ 8 millions de dollars, pour six de ces simulateurs.

Les gouvernements de l'Allemagne, de la Belgique et des Pays-Bas ont adopté le F-104. Ils se sont adressés à nous et nous ont demandé d'inclure dans nos soumissions la fabrication d'appareils, assez nombreux, pour leur propre usage. J'hésiterais à prédire combien ils en désirent, mais je crois que c'est deux ou trois fois ce que le C.A.R.C. nous a commandé.

Après avoir ainsi modifié nos invitations à soumissionner, durant plusieurs mois nous avons négocié avec les gouvernements de l'Allemagne, de

la Belgique et des Pays-Bas; nous avons envoyé en Europe plusieurs représentants seniors de notre Direction de l'électronique, afin d'aider ces gouvernements, qui ne sont pas familiers avec ce genre d'équipement et d'appareils, à établir leurs besoins, prendre les soumissions en considération et placer leurs commandes.

Ils ont signifié leur intention de placer au Canada des commandes de pareils simulateurs. Nous n'avons encore reçu aucune commande, mais nous comptons en recevoir une au cours des prochaines semaines.

Si nous la recevons, comme il semble très probable, l'industrie électronique du Canada en bénéficiera grandement.

Comme vous le savez, nous fournissons au Canada de l'équipement électronique d'une valeur d'environ 100 millions de dollars, dont seulement 60 p. 100 comportent des pièces, le reste constituant surtout services, entretien, réparations, révision et pièces connexes.

Si nous obtenons cette commande, aux termes que nous espérons, le montant en sera d'environ 20 millions de dollars, et, d'après la clause que nous avons insérée dans le contrat, la plus grande partie de ces simulateurs, soit environ 80 p. 100, sera fabriquée au Canada, et les entrepreneurs canadiens initiaux, ainsi que leurs sous-traitants, en bénéficieront grandement.

M. GOLDEN: Puis-je dire quelques mots sur ce sujet?

Le PRÉSIDENT: Très bien.

M. GOLDEN: Il ne s'agit pas de savoir si oui ou non nous obtiendrons la commande, car il est possible que nous ne l'obtenions pas; cependant, ces agents de la Direction de l'électronique doivent y consacrer leur temps, au complet. Ils consacrent tout leur temps à voyager entre l'Allemagne, la Belgique et la Hollande, d'une part, et d'autre part le C.A.R.C., notre ministère, les entrepreneurs possibles et les entrepreneurs d'agences d'approvisionnements européens qui peuvent rechercher des contrats relatifs à ce nouvel équipement, et il est possible que nous ne puissions obtenir de commande. Cependant, durant cette période, plusieurs agents techniques hautement spécialisés consacrent tout leur temps aux fins d'obtenir un contrat qui n'apparaît même pas dans nos livres, parce que ce contrat n'est pas exigé par le ministère de la Défense nationale et n'exige aucune dépense de fonds publics. Cependant, si nous l'obtenons, on nous en félicite. Si nous échouons, nous devons expliquer pourquoi ces personnes s'occupaient activement de cette tâche.

Je ne crois pas que M. Mundy désire affirmer que nous sommes assurés d'obtenir ce contrat, parce que, dans ce domaine de négociations, personne n'est certain d'obtenir un contrat tant qu'il ne le lui a pas été accordé.

Il importe de signaler que maints agents ont consacré presque tout leur temps à obtenir ces contrats pour le Canada.

M. HELLYER: D'après un article qui a paru dans le *Financial Post* de cette semaine j'ai supposé que le contrat avait été pratiquement adjugé.

Nous n'espérons pas obtenir tous les contrats, mais il nous intéresse de savoir, si particulièrement en ce qui concerne les accords de partage de la production avec les États-Unis, nous pouvons obtenir un volume suffisant de commandes qui justifierait les dépenses. Voilà le point que nous désirons établir et que l'on ne nous a pas encore prouvé.

M. MUNDY: Puis-je citer un exemple d'un contrat qui, à mon avis, concerne les employés supplémentaires qu'il nous a fallu engager.

Nous avons employé deux personnes supplémentaires dans la section du perfectionnement: un expert en guerre anti-sous-marine, qui a travaillé pour nous jour et nuit durant environ quatre mois et qui a voyagé entre Washing-

ton et nos constructeurs de bouées sonores. Il y a eu négociations prolongées, et au fur et à mesure que se présentait une difficulté, chaque fois il en survenait trois ou quatre autres. Et cependant, avec le temps, nous avons résolu tous ces problèmes, et il y a environ trois ou quatre mois, nous avons obtenu un contrat au montant de un million et demi de dollars pour la construction de bouées sonores destinées à la marine des États-Unis. Du point de vue de l'industrie électronique, voilà qui est très important pour les petites entreprises engagées dans ces contrats. Cela signifie qu'elles peuvent soumissionner.

M. HELLYER: Je sais que l'industrie de l'électronique a connu récemment des difficultés considérables au pays.

Pouvez-vous nous expliquer le système de contrôle du tir qui est installé dans les avions F-104; ces appareils sont-ils fabriqués au Canada ou obtenus des États-Unis?

M. GOLDEN: Ils sont fabriqués au Canada sous licence.

M. HELLYER: Ces systèmes de contrôle du tir peuvent-ils s'appliquer aux armes atomiques aussi bien qu'aux armes classiques?

M. GOLDEN: Nous fabriquons ce que l'on nous demande.

Si l'on désire continuer à poser des questions de ce genre, je désire préciser qu'il nous serait impossible d'obtenir dans notre ministère un groupe de techniciens qui pourrait analyser les résultats que peut produire cet équipement.

Il nous incombe d'obtenir ce que spécifient les devis. Nous pourrions peut-être répondre à une question, mais nous ne pourrions pousser les explications bien loin, car nous n'y sommes pas préparés.

Le PRÉSIDENT: Monsieur Hellyer, vous pourrez poser ces questions lorsque les crédits du ministère de la Défense nationale nous seront présentés.

M. HELLYER: Je désirerais poser une question concernant la mutation de ce fonctionnaire du service des torpilles à celui des armes à feu. Vous avez dit que vous ne fabriquez plus de canons. Est-ce vrai?

M. O'HURLEY: Des canons lourds.

M. HELLYER: Quelles sont les fonctions de cet employé qui est passé du service des torpilles à celui des armes à feu?

M. GOLDEN: C'est parce que nous avons reporté la surveillance des contrats relatifs aux torpilles à la Direction des armes à feu. Je ne crois pas que le ministre ait dit qu'il n'y avait aucun travail à accomplir dans ce service, mais il a dit qu'il ne s'y fabriquait aucun canon lourd. Nous fournissons toujours un certain nombre d'articles au ministère de la Défense nationale, qui est responsable de l'entretien de l'équipement qu'il détient, et il a été décidé qu'il serait préférable que ce ministère s'occupe de l'adjudication des contrats concernant les torpilles.

M. O'HURLEY: Monsieur Hellyer, désirez-vous poser d'autres questions concernant l'électronique?

M. HELLYER: Non.

M. MCILRAITH: Monsieur le président, je désire poser une question relative à une déclaration que le ministre a faite à la page 1 de son exposé.

Le PRÉSIDENT: Je tiens à vous rappeler que M. Mundy est le directeur de l'électronique du ministère.

Vous pouvez continuer, Monsieur, McIlraith.

M. MCILRAITH: Je désire poser une question au sujet du paragraphe 3, dont la première phrase se lit comme il suit:

Dès le début, je désire vous rappeler qu'en ma qualité de ministre de la Production de défense, mon programme relatif aux approvisionnements est dicté par le Parlement qui m'impose le devoir d'exploiter et de fournir les ressources dont a besoin le Canada pour appuyer sa politique de défense.

La destruction des six modèles qui ont précédé la production de l'avion Avro a-t-elle accru vos frais, compte tenu de l'obligation qui vous incombe de maintenir des ressources de production pour l'avenir?

M. O'HURLEY: Parce qu'il faut construire le fuselage?

M. MCILRAITH: Non; le gouvernement a fait détruire six modèles antérieurs à la production.

Le PRÉSIDENT: L'avion 105.

M. MCILRAITH: Quelle en a été la répercussion sur les ressources dont nous avons besoin au Canada?

Avez-vous été obligés d'accomplir des travaux élaborés afin de produire des choses que vous aviez déjà produites et que vous avez ensuite détruites?

M. O'HURLEY: Je ne vois pas quel en a été le résultat.

M. MCILRAITH: A votre avis, il n'en est rien résulté?

Le PRÉSIDENT: Les prévisions de la présente année pourvoient-elles aux frais de destruction de ces appareils?

M. MCILRAITH: Il ne s'agit pas de destruction. Ce n'est pas là la question.

M. O'HURLEY: C'est l'habileté technologique qui était exigée.

M. MCILRAITH: Nous avons probablement perdu une source de perfectionnements en détruisant ces appareils, et dans les prévisions de dépenses de l'année courante, essayez-vous de vous faire rembourser ces pertes?

M. O'HURLEY: Non.

Le PRÉSIDENT: Désire-t-on poser d'autres questions concernant les points exposés dans la première page de la déclaration du ministre?

M. MCILRAITH: S'il en est ainsi, pourquoi est-il nécessaire de produire des modèles avant-coureurs à l'égard de la fabrication de tout équipement compliqué?

M. O'HURLEY: Nous avions un modèle de l'avion 105, lequel a été annulé, mais nous pouvons encore disposer les services des techniciens affectés à la construction de cet avion. On a cité plusieurs fois au Comité les raisons pour lesquelles la construction de cet avion a été abandonnée.

Le PRÉSIDENT: Exactement, deux cent douze fois!

M. O'HURLEY: Cependant, même si le Canada a détruit les modèles de cet avion, les techniciens qui y ont travaillé peuvent encore fournir leurs services.

M. MCILRAITH: Les techniciens se sont dispersés, mais il importe surtout de signaler que la conception et autres éléments de l'équipement ont également été perdus. Je suis de votre avis que nous devons exploiter les ressources dont nous avons besoin pour maintenir notre défense, et je crois que durant les deux ou trois dernières années, on n'a pas insisté suffisamment sur l'importance de cette question. Je désirerais savoir si, oui ou non, vous avez contribué à affaiblir notre situation à cet égard, en détruisant les six modèles avant-coureurs. Vous dites que vous ne l'avez pas fait.

M. O'HURLEY: J'ai dit «non».

Le PRÉSIDENT: Et maintenant, M. Morton et ensuite M. Hellyer.

M. MORTON: Monsieur le président, je crois que la question que je désire poser concerne le même sujet qu'a soulevé M. McIlraith. Il semble que dans le passé l'État a aidé financièrement certaines compagnies à obtenir et acheter diverses pièces outillage en vue de leur permettre d'établir leurs usines.

Cette année, a-t-on accordé pareille aide à l'égard de la fabrication d'articles nécessaires?

M. O'HURLEY: Vous voulez parler de l'expansion?

M. MORTON: Oui.

M. O'HURLEY: M. Huck pourrait peut-être répondre à votre question.

M. W.H. HUCK (*sous-ministre adjoint de la Production de défense*): Monsieur le président, je ne crois pas que cette question concerne le partage des frais d'expansion; c''est une aide en capitaux.

M. MORTON: Oui.

M. HUCK: Un autre crédit y pourvoit.

M. MORTON: Si cette question tombe sous un autre crédit, je la poserai au moment opportun.

M. HUCK: Elle se rapporte au crédit no 68.

Le PRÉSIDENT: Voulez-vous attendre que nous ayons atteint ce crédit.

M. MORTON: Oui.

Le PRÉSIDENT: Monsieur Hellyer.

M. HELLYER: Le ministre a dit que les techniciens qui avaient été congédiés lorsque la production de l'avion Avro Arrow a été annulée pourraient être rappelés. Comment le sait-il, alors que nous savons tous qu'un grand nombre de ces gens qui ont travaillé à la fabrication de cet avion ont gagné le Royaume-Uni, les États-Unis et d'autres pays?

M. O'HURLEY: Je puis vous répondre en vous renvoyant à la déclaration qu'a faite sir Roy Dobson qui, vendredi dernier, m'a dit qu'il avait retenu dans son usine un noyau d'ingénieurs compétents.

M. HELLYER: Je ne crois pas que cela soit exact. S'il parlait de cette usine, il a renvoyé certains de ses techniciens au Royaume-Uni, mais je suis certain que le ministre ne prétendrait pas qu'il a retenu un nombre suffisant de spécialistes.

M. O'HURLEY: Vous admettez qu'il existe quand même une équipe d'ingénieurs compétents.

M. HELLYER: Je crois que cette équipe n'est guère considérable, et le ministre sera certainement de mon avis.

M. CHAMBERS: Monsieur le président, nous ressassons de vieilles querelles qui ont déjà été réglées.

Le PRÉSIDENT: Êtes-vous d'accord avec ce qu'il vient de dire?

M. GOLDEN: Monsieur le président, puis-je répondre maintenant à la question qu'a posée M. Hellyer concernant le nombre exact d'invitations à soumissionner que notre ministère a reçues au cours de l'année courante, en comparaison avec celles de l'année dernière?

Le PRÉSIDENT: C'étaient des soumissions concernant des appareils électroniques.

M. GOLDEN: M. Mundy a dit que les offres de soumissions avaient triplé. J'ignore si cela est exact, mais il appert que durant l'année 1959, le ministère recevait une moyenne de 50 demandes de soumissions par mois. Et au cours du mois de mai 1960, 120 de ces offres ont été reçues, et l'on estime que, pour l'année 1960, la moyenne s'établira au double de celle de l'année 1959.

M. HELLYER: Il y en aurait en moyenne 100 par mois.

Le PRÉSIDENT: Désire-t-on poser d'autres questions?

M. HELLYER: Non, mais j'en poserai plus tard.

Le PRÉSIDENT: Monsieur Carter.

M. CARTER: Avons-nous conclu des accords relatifs au partage de la production avec des pays autres que les États-Unis?

M. O'HURLEY: Comme M. Mundy vient de vous l'expliquer, nous collaborons certainement avec le Royaume-Uni, mais non pas dans la même mesure qu'avec les États-Unis.

M. CARTER: Au fond, c'est la même chose.

M. O'HURLEY: Nous avons des représentants en Angleterre, nous avons un bureau en France et un en Allemagne, outre les techniciens que nous envoyons à ces divers pays lorsque nous croyons qu'il est possible d'y obtenir une commande. Nous collaborons étroitement avec le Royaume-Uni et je désire signaler au Comité que mes hauts fonctionnaires m'indiquent que pour la première fois depuis nombre d'années le Royaume-Uni s'intéresse au partage de la production avec le Canada.

M. CARTER: Quelle filière suit-on? Je ne suis pas au courant du fonctionnement détaillé de votre ministère. Qui vous transmet les demandes que vous recevez du ministère de la Défense nationale? Parviennent-elles du ministre, ou des services armés?

M. GOLDEN: Le ministère de la Défense nationale transmet une réquisition; et naturellement certaines mesures inter-ministérielles exigent l'assentiment du ministre, lorsque la somme dépasse une certaine limite, ou, si le ministre ne paraphe pas ces dépenses, d'autres fonctionnaires sont autorisés à approuver le versement de certains montants.

La réquisition doit être acceptée par le sous-ministre de la Défense nationale et ensuite par notre bureau. Ensuite, on s'enquiert pour savoir si les crédits requis ont été votés. Subséquemment, cette requisition est transmise à l'une des directions du ministère de la Production de défense, qui s'occupe de ce sujet. Ainsi, une réquisition d'équipement électronique sera renvoyée à M. Mundy; s'il s'agit d'avions, cela ira à M. Thompson.

M. CARTER: Vous ne recevez aucune demande directement des services, mais elles sont transmises par le bureau du ministre ou du sous-ministre.

M. GOLDEN: C'est exact.

M. CARTER: Et lorsque vous recevez une demande, vous la transmettez à la direction intéressée. Mais comment pouvez-vous déterminer si vous avez une entente de partage de production à cet égard, ou si vous pouvez remplir la totalité de la commande au Canada? Sur quoi fondez-vous votre décision.

M. O'HURLEY: Nous nous efforçons toujours de faire remplir cette commande au Canada.

M. CARTER: Vous cherchez tous les moyens possibles de remplir cette commande au Canada?

M. O'HURLEY: Absolument.

M. CARTER: Et si cela est impossible, que décidez-vous?

M. O'HURLEY: Si nous décidons que le coût est trop élevé.

M. CARTER: Il y a le facteur prix?

M. O'HURLEY: Oui.

M. CARTER: Quelle marge accordez-vous à une entreprise canadienne de préférence à une entreprise américaine, avant que vous décidiez de placer votre

commande auprès d'une de ces dernières.

M. O'HURLEY: Il y a une marge, mais nous ne la révélons jamais.

M. CARTER: Oh!

M. HELLYER: Cette marge existe, mais nous en ignorons l'ampleur.

M. O'HURLEY: M. Hellyer la connaît.

M. HELLYER: Page 2?

Le PRÉSIDENT: Avez-vous fini avec la première page, monsieur Carter? Je vous remercie. Et maintenant, Monsieur Lambert.

M. LAMBERT: Au cours des enquêtes que vous avez conduites dans l'industrie, avez-vous constaté que le pays en général s'intéresse au genre de contrats ou de travaux que vous pouvez encourager, ou avez-vous constaté que ces travaux sont concentrés dans l'Est du Canada? Croyez-vous qu'il soit possible de répartir ces contrats par tout le pays?

M. O'HURLEY: Les régions de Montréal, de Toronto et de Hamilton sont plus propices, mais il s'effectue du travail dans les provinces Maritimes.

M. MACINNIS: Vous dites que maintenant les provinces Maritimes sont comprises dans l'Est du Canada!

M. O'HURLEY: Oui; mais à cause des frais de transport . . . Récemment, je suis allé à Winnipeg avec mon sous-ministre, nous avons rencontré des hommes d'affaires à Toronto; nous sommes également allés à Vancouver et à Victoria et nous nous sommes efforcés d'obtenir des soumissions d'entrepreneurs importants qui s'intéresseraient à des contrats qui comportent moins de travaux concernant la défense.

Je m'intéresse grandement à obtenir la production d'un plus grand nombre de travaux de défense dans ces diverses régions.

Je désire vous signaler que, à Edmonton, nous avons la *Northwestern Industries,* qui est très active. A part la contsruction maritime que nous effectuerons sur la côte ouest, à Vancouver et à Victoria, nous avons difficilement pu nous introduire dans d'autres domaines. A Winnipeg, certaines sociétés sont très actives, tout comme la *Northwestern Industries,* mais nous nous efforçons d'établir un programme national, par tout le Canada, et non concentré dans deux régions.

M. MCILRAITH: Cela ne change nullement notre politique.

M. MACINNIS: Certainement, il y a changement.

Le PRÉSIDENT: Messieurs, désirez-vous poser d'autres questions relativement aux sujets qu'a exposés le ministre à la page 2?

M. HELLYER: Oui. A la page 2 de sa déclaration, le ministre dit ce qui suit:

> Pour des raisons d'ordre économique, une partie des avions CF-104 doit être fabriquée aux États-Unis . . .

Le ministre pourrait-il nous dire le prix proportionnel des pièces de l'avion CF-104 qui doivent être achetées aux États-Unis pour des raisons d'économie?

M. O'HURLEY: Le contrat pour la fabrication du moteur J-79 a été accordé à la compagnie Orenda, à Toronto, et audelà de 80 p. 100 du coût seront dépensés au Canada. Ces chiffres sont sujets à variation, mais nous sommes certains que plus de 80 p. 100 du coût de ce moteur sera affecté à des industries canadiennes. En ce qui concerne le système de contrôle du tir, la proportion est d'environ 70 p. 100, et je demanderais à M. Belyea de nous dire ce qu'il en est au sujet du fuselage.

M. A.D. BELYEA (*directeur adjoint, Direction des aéronefs*): Ce sera plus que 70 p. 100.

M. O'HURLEY: Oui, ce sera plus que 70 p. 100.

M. HELLYER: Les pièces composant le fuselage dépassent 70 p. 100. Quelles dispositions y avait-il dans le contrat avec *Canadair* concernant le pourcentage des pièces de fuselage que cette société pouvait acheter aux États-Unis? Quels accords ont été conclus concernant la différence des prix?

M. O'HURLEY: M. Belyea a remplacé M. Thompson qui ne pouvait être présent aujourd'hui.

M. BELYEA: Nous avons élaboré cette question de façon très minutieuse avec *Canadair*. Avant que la commande ne soit accordée, chaque sous-contrat est soumis à l'approbation du ministère de la Production de défense.

M. HELLYER: Est-ce que cela était inclus dans le contrat passé avec *Canadair?*

M. BELYEA: Oui, c'est exact.

M. HELLYER: Êtes-vous certain qu'aucune clause de ces accords n'ait été rédigée après la signature du contrat?

M. BELYEA: Non. Les principes généraux ont été définis lors de l'adjudication du contrat initial.

M. HELLYER: Pouvez-vous me dire si le contrat stipule qu'il doit exister un pourcentage ou une valeur maximum en ce qui concerne les pièces composantes qui peuvent être achetées aux États-Unis?

M. BELYEA: Non, rien n'a été précisé.

M. HELLYER: N'existe-t-il pas des dispositions flexibles qui pourraient influer sur le coût de la fabrication du fuselage de l'avion CF-104?

M. BELYEA: Voici comment je puis répondre à cette question: Nous avons estimé qu'au moins 60 p. 100 des pièces devraient être de fabrication canadienne, mais nous nous sommes efforcés d'obtenir un pourcentage plus élevé auprès de l'entrepreneur initial.

M. HELLYER: Ce pourcentage et cette entente étaient-ils stipulés lorsque vous avez demandé des soumissions concernant ce genre de contrat?

M. BELYEA: Non.

M. HELLYER: Il n'y avait aucune stipulation à cet effet. Alors, les soumissionnaires savaient-ils quelle quantité d'accessoires ils pouvaient acheter à l'étranger?

M. BELYEA: Lorsque nous avons demandé des soumissions, nous avons exigé que soit fournie la plus grande quantité possible de matériaux canadiens, et les soumissionnaires l'on fait.

M. HELLYER: Mais ils n'en savaient rien.

Le PRÉSIDENT: Dans la soumission initiale?

M. O'HURLEY: Dans les demandes de soumissions.

M. HELLYER: Ceci serait indiqué dans les soumissions?

M. BELYEA: C'est exact.

M. O'HURLEY: Et dans un grand nombre d'autres soumissions.

M. HELLYER: N'est-ce pas une entente souple au moyen de laquelle le fabricant pourrait modifier le prix de construction du fuselage, et ainsi épargner des millions de dollars?

M. BELYEA: Celui qui a fabriqué le fuselage a soumis son plan, et il a indiqué de quelle façon il accorderait les sous-contrats.

M. HELLYER: Mais aucune demande spécifique n'a été adressée?

M. BELYEA: C'est exact. Nous avons demandé aux soumissionnaires de nous fournir tous les détails possibles à cet égard.

M. HELLYER: Comment les divers soumissionnaires savaient-ils s'il s'agissait du même contrat?

M. BELYEA: On a demandé à tous les soumissionnaires de déclarer le pourcentage maximum de pièces de fabrication canadienne qu'il serait économiquement possible d'employer. Voilà la méthode que nous avons employée à l'égard de ces trois compagnies au cours de maintes années, et elles sont au courant de ce procédé. Nous les revisons à l'occasion.

M. HELLYER: Si l'on tient compte des pièces et de la conception, ce chiffre n'indiquerait pas la différence qui pourrait exister entre les diverses soumissions, disons au montant de un million de dollars. Il n'y serait pas indiqué non plus si, en achetant un équipement d'une valeur de un million de dollars aux États-Unis, un manufacturier pourrait épargner cette même somme ou davantage, en l'achetant au Canada.

M.BELYEA: Noius avons étudié les soumissions qui nous ont été présentées, ainsi que les sous-contrats que ces compagnies se proposaient d'accorder. Si une compagnie prétendait qu'elle effectuerait le même genre d'opérations, il nous fallait tenir compte de la date de livraison, parce que c'était là un problème qui pouvait influer sur l'octroi de ce contrat au Canada. Et alors, si l'entrepreneur canadien pouvait livrer les pièces aussi rapidement que l'entrepreneur américain, nous tenions compte des matériaux de fabrication canadienne concernant ce contrat.

M. HELLYER: Lorsque le volume d'équipement qui doit être acheté au Canada n'est pas spécifié dans le contrat, comment serait-il possible d'établir une différence entre deux soumissions variant d'un million de dollars, alors qu'il suffirait d'acheter un léger pourcentage de pièces composantes aux États-Unis, afin d'effacer cette somme de un million de dollars?

M. MORTON: Si une compagnie, dans une soumission, s'engage à fournir des matériaux de fabrication canadienne dans la mesure de 65 p. 100, elle ne pourrait subséquemment modifier cette estimation sans que le gouvernement l'y ait autorisée, si elle désire fournir moins de matériaux canadiens.

M. O'HURLEY: Au ministère de la Production de défense, nous demandons aux soumissionnaires d'indiquer le volume le plus élevé de matériaux de fabrication canadienne qu'ils puissent fournir; subséquemment, nous examinons les soumissions. En d'autres termes, le volume des matériaux de fabrication canadienne est axaminé, et le soumissionnaire qui obtient le contrat doit remplir ses engagements. Nous veillons à ce que cette pratique soit appliquée. Cette pratique vaut pour tous les contrats qu'accorde notre ministère.

M. CHAMBERS: Monsieur le président?

M. HELLYER: Peut-on répondre à la question que je viens de poser?

Le PRÉSIDENT: Un instant, s'il vous plait, Monsieur Chambers.

M. CHAMBERS: A ce stade, ne serait-il pas possible d'exiger dans les soumissions un certain pourcentage de produits de fabrication canadienne sans que le ministère assume des frais plus élevés? Est-ce possible?

Le PRÉSIDENT: Un pourcentage minimum?

M. O'HURLEY: Dans certains contrats, oui, et c'est ce que nous faisons.

M. CHAMBERS: Je parle d'avions.

M. O'HURLEY: Nous ne pourrions le faire à l'égard des avions.

M. HELLYER: Le ministre n'a pas répondu à la question que je lui ai posée. Lorsque le volume des matériaux de fabrication canadienne n'est pas spécifié dans la demande de soumission, comment peut-il établir une différence entre deux soumissions à peu près égales, parce que il serait facile de recourir à

une alternative qui renverserait la différence dans les soumissions. En d'autres termes, cette pratique se prête à des manoeuvres.

M. GOLDEN: De fait, les soumissions comportaient une estimation des matériaux de fabrication canadienne, que le comité a appréciée. Après cette estimation, si deux compagnies présentent des soumissions identiques, lorsqu'il en a tenu compte, le comité jugera que le volume des matériaux de fabrication canadienne est à peu près le même dans toutes ces soumissions.

M. HELLYER: Qu'entendez-vous par «à peu près le même»?

Le PRÉSIDENT: C'est simple.

M. HELLYER: Si une soumission comporte 65 p. 100 et une autre 70 p. 100, croyez-vous que c'est à peu près la même chose?

M. GOLDEN: En ce qui concerne une soumission à l'égard d'un contrat de ce genre, je crois qu'un pareil chiffre serait assez exact, et je ne discuterais pas une différence de 1 ou 2 p. 100.

M. HELLYER: Même s'il était tenu compte d'une différence de 1 ou 2 p. 100, et même de 3 à 5 p. 100 le prix d'achat des produits Lockheed en Californie serait plus élevé que la soumission présentée au Canada.

M. GOLDEN: Au contraire, en plusieurs endroits, nous obtenons des prix plus avantageux que la compagnie Lockheed. Il n'est pas vrai d'affirmer qu'il est toujours préférable d'acheter aux États-Unis. C'est parfois nécessaire afin de satisfaire aux délais de livraison qu'exige le ministère de la Défense nationale; cependant, on ne pourrait affirmer que nous pouvons réaliser des économies considérables en achetant nos matériaux aux États-Unis. De fait, nous obtenons de meilleurs prix, assez souvent, que la compagnie Lockheed. Nous sommes des sous-traitants de la compagnie Lockheed, en ce qui concerne la fabrication de l'avion CF-104.

M. HELLYER: Cela fait partie des accords que nous avons conclus avec cette compagnie, si je comprends bien. Cependant, s'il est impossible d'obtenir des prix plus avantageux à l'égard des pièces composantes, n'est-il pas vrai d'affirmer que le coût définitif, avec la machinerie actuelle, sera moins élevé que les frais d'établissement d'un nouvel outillage et d'un nouveau système de production?

M. GOLDEN: C'est vrai, mais dans ce cas particulier, nous obtenons des prix plus avantageux au Canada qu'aux États-Unis.

M. CHAMBERS: Je propose que le Comité s'ajourne.

Le PRÉSIDENT: Que désire le Comité?

Des VOIX: Que nous nous ajournions.

Le PRÉSIDENT: Demain matin à 9 heures et demie, nous continuerons d'examiner les crédits du même ministère (Ministère de la Production de défense).

CHAMBRE DES COMMUNES

Troisième session de la vingt-quatrième législature

1960

COMITÉ SPÉCIAL

DES

DÉPENSES AUX FINS DE LA DÉFENSE

Président: M. G. E. HALPENNY

PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

Fascicule 24

SÉANCE DU VENDREDI 15 JUILLET 1960

Prévisions de dépenses du ministère de la Défense nationale pour l'année financière 1960-1961

TÉMOINS:

M. D. A. Golden, sous-ministre de la Production de défense; et M. J. P. Stirling, ingénieur en chef à la *Defence Construction (1951) Limited.*

ROGER DUHAMEL, M.S.R.C.
IMPRIMEUR DE LA REINE ET CONTRÔLEUR DE LA PAPETERIE
OTTAWA, 1960

1—23531-7

COMITÉ SPÉCIAL
DES
DÉPENSES AUX FINS DE LA DÉFENSE

Président: M. G. E. Halpenny

Vice-président: M. Roger Parizeau

et Messieurs:

Baldwin	Forgie	Thompson
Cardin	Hellyer	Webster
Carter	Lambert	Winch
Chambers	Macdonald (*Kings*)	
Fairfield	Smith (*Calgary Sud*)	

Secrétaire du comité:
ANTOINE CHASSÉ.

ORDRE DE RENVOI

Chambre des communes,

JEUDI 14 juillet 1960.

Il est ordonné — Que le nom de M. Kennedy soit substitué à celui de M. Spencer sur la liste des membres du Comité spécial des dépenses aux fins de la défense.

Certifié conforme.

Le greffier de la Chambre,
L.-J. RAYMOND.

PROCÈS-VERBAL

CHAMBRE DES COMMUNES, Salle 238-S

VENDREDI 15 juillet 1960
(25)

Le Comité spécial des dépenses aux fins de la défense se réunit à 9 heures et demie du matin sous la présidence de M. G. E. Halpenny.

Présents: MM. Carter, Forgie, Halpenny, Hellyer, Kennedy, Lambert, McIlraith, Morton, Parizeau, Rogers, Webster et Winch. (12)

Aussi présents: MM. D. A. Golden, sous-ministre, et W. H. Huck, sous-ministre adjoint de la Production de défense; *du ministère de la Production de défense:* MM. R. M. Keith, conseiller financier; D. B. Mundy, directeur de l'électronique; A. D. Belyea, sous-directeur, Direction des aéronefs. M. J. P. Stirling, ingénieur en chef à la *Defence Construction (1951) Limited*; M. F. A. Milligan, adjoint à l'administration près le sous-ministre.

Le Comité reprend l'étude des prévisions de dépenses du ministère de la Production de défense pour l'année 1960-1961.

M. Golden répond à des questions qui lui ont été posées à la séance précédente. Il est aussi interrogé sur des points découlant de l'exposé présenté par le ministre au Comité le 14 juillet et portant sur les opérations du ministère de la Production de défense.

Lors de l'étude en détail des prévisions de dépenses, les crédits 66 à 74 sont approuvés, l'un après l'autre, ce qui met fin aux délibérations du Comité relativement auxdits crédits.

A 10 h. 52 du matin, le Comité s'ajourne au mardi 19 juillet 1960, à 9 heures et demie du matin.

Le secrétaire suppléant du Comité,
Eric H. Jones.

TÉMOIGNAGES

VENDREDI 15 juillet 1960
9 heures et demie

Le PRÉSIDENT: Messieurs, nous sommes en nombre.

Le ministre assiste à une autre réunion en ce moment. Il viendra aussitôt qu'il le pourra. Cependant, j'ai demandé au sous-ministre, M. Golden, de venir, en attendant.

Reprise des délibérations

Crédit 66 — Administration centrale..... $ 8,323,356

Avez-vous encore des questions à poser au sujet de la page 1 du mémoire du ministre, présenté lors de la dernière séance ?

M. HELLYER: Avez-vous les renseignements voulus pour répondre à la question que j'ai posée hier.

M. GOLDEN: Oui.

Le PRÉSIDENT: Est-ce une longue réponse. Si c'est long, seriez-vous satisfait de la faire déposer ?

M. HELLYER: J'aimerais savoir ce en quoi elle consiste, monsieur le président.

Le PRÉSIDENT: Fort bien, allez-y, monsieur Golden.

M. GOLDEN: Au sujet du nombre de soumissions, des sous-contrats tout d'abord le nombre de soumissions requis . . . il sera difficile de suivre sans consulter le document, mais le nombre de soumissions demandées, en 1959, le premier trimestre, 433; le deuxième trimestre, 433, le troisième trimestre, 434 et le quatrième trimestre, 591, soit un total de 1,891. Pour le premier trimestre de 1960, 804; le deuxième, 677, soit un total de 1,481, pour la première moitié de 1960.

Le nombre de soumissions déposées en 1959: pour le premier trimestre, 327; pour le deuxième, 327; pour le troisième, 327, et le quatrième, 430, soit un total de 1,411. Pour le premier trimestre de 1960, 466, le deuxième, 521, soit un total de 987.

Quant au nombre de commandes reçues en 1959, pour le premier trimestre, 85; pour le deuxième, 85; pour le troisième, 86 et le quatrième, 109, soit un total de 365. Pour le premier trimestre de 1960, 153; pour le deuxième, 189, soit un total de 342 pour la première moitié de 1960.

Contrats principaux en voie d'exécution: nombre de soumissions demandées pour le premier trimestre de 1959, 231; pour le deuxième trimestre, 232; pour le troisième, 347; et pour le quatrième, 347. Pour le premier trimestre de 1960, 369, pour le deuxième trimestre, 669, soit 1,038, au total.

Le nombre de soumissions présentées, pour le premier trimestre de 1959 est 121, pour le deuxième trimestre, de 122; pour le troisième trimestre, de 158 et pour le quatrième trimestre, de 159, soit un total de 560. Pour le premier trimestre de 1960, le nombre est de 183, et pour le deuxième, de 279, soit 462 en tout.

Pour 1959, le nombre de commandes remplies est de 73 pour le premier trimestre; 73 pour le deuxième; 68 pour le troisième et 69 pour le quatrième, soit 283 au total. Pour le premier trimestre de 1960, le nombre est de 87 et de 122 pour le deuxième, soit 209, au total.

Il y a une note explicative, monsieur Hellyer, j'ignore si vous le savez ou si vous voulez que je la lise.

M. HELLYER: Quant à moi, cela n'a aucune importance.

Le PRÉSIDENT: Il est peut-être préférable de la lire afin qu'elle fasse partie du compte rendu.

M. MCILRAITH: Le document sera-t-il déposé pour faire partie du compte rendu ?

Le PRÉSIDENT: Oui.

M. GOLDEN: Le programme canado-américain de partage de la production de défense, les demandes de soumissions, les demandes de propositions et les demandes de contingentements reçues des États-Unis. Voici la note explicative:

> On ne peut obtenir de renseignements comparatifs fondés sur l'année financière, parce que les données relatives aux sous-contrats ne sont pas disponibles avant le 1er janvier 1959, date où commencent les registres du partage de la production. Nous avons donc donné les renseignements par trimestres à partir du début du programme en même temps que des chiffres se rapportant aux demandes, etc., reçues par la Corporation commerciale canadienne, au cours de l'année financière 1958-1959.

Le PRÉSIDENT: Vous avez des questions à poser au sujet de cette note, monsieur Hellyer ?

M. HELLYER: Voici ma question: Le sous-ministre a-t-il le montant en dollars de toutes les commandes reçues en 1959 et pendant les premiers six mois de 1960 ?

M. GOLDEN: Non, monsieur. Cependant j'ai la valeur en dollars des commandes placées au Canada pendant les années financières 1958 et 1959, soit 40 millions de dollars, sans compter les sous-contrats, car nous n'avions aucun registre à ce moment-là. Dès lors, le chiffre pour 1959-1960 n'est pas comparable, car il s'agit de 75.7 millions de dollars, y compris les sous-contrats.

M. HELLYER: Avez-vous des chiffres pour les années antérieures, mettons 1957-1958 ou 1956-1957.

M. GOLDEN: Notre rapport annuel contient des statistiques, mais je ne dispose d'autres chiffres que ceux qui ont été déposés, le 9 février 1960, en appendice aux débats de la Chambre des communes. Il apparaît ici un sommaire assez complet au programme de partage de la production, depuis le début, en 1953. Ceci apparaît au hansard de mardi 9 février 1960, en réponse à une question posée par M. Cardin.

Le PRÉSIDENT: Avez-vous encore des questions, monsieur Hellyer ?

M. HELLYER: Oui. Monsieur Golden, voici un article de Maurice Jeffries, du *Windsor Daily Star*, qui donne des chiffres venant d'une publication officielle des États-Unis, concernant les achats de ce dernier pays au Canada, pendant une certaine période de temps, et si l'uranium est déduit des chiffres cités par les États-Unis, comme la déduction a été faite, l'article mentionne que les achats américains au Canada, en 1956, se sont élevés à 213 millions de dollars; à 155 millions en 1957, à 135 millions en 1958 et à 121 millions pour les six premiers mois de 1959. Ces chiffres vous paraissent-ils raisonnables ?

M. GOLDEN: Tout dépend de ce à quoi ils s'appliquent, monsieur Hellyer. Ils ne me semblent pas raisonnables, à moi, s'ils doivent s'appliquer au genre de contrat que nous avons inclus dans notre statistique du partage de la production. Ils ne me semblent pas exacts du tout.

Le PRÉSIDENT: S'agit-il de la totalité des achats faits au Canada pour toutes sortes de choses ?

M. HELLYER: Non, il s'agit d'achats concernant la défense.

Le PRÉSIDENT: Savez-vous dans quelle publication officielle ces chiffres ont paru ?

M. HELLYER: Il n'en est pas question.

M. GOLDEN: Nous n'avons inclus ni la construction, ni la solde et les indemnités, ni le pétrole, les lubrifiants et le transport.

M. MCILRAITH: Alors, l'aménagement de la ligne avancée de pré-alerte et tous ces travaux de défense exécutés pendant les années antérieures ne sont pas inclus ?

M. GOLDEN: Non.

M. MCILRAITH: Il faut donc en déduire que tous vos chiffres s'appliquent uniquement à une partie limitée des achats ?

M. GOLDEN: Oui. Les chiffres sont destinés à indiquer cette portion.

M. MCILRAITH: Ils se limitent à une partie des achats.

M. GOLDEN: Fondamentalement, les contrats pour la défense ont trait à la quincaillerie sans se rapporter à la solde et aux indemnités, à l'uranium, etc.

M. MCILRAITH: Ils ne s'appliquent pas à la construction se rapportant au matériel électronique, aux télécommunications ou à quoi que ce soit qui concerne la défense dans le domaine électronique d'aujourd'hui.

Le PRÉSIDENT: Les chiffres qu'a cités M. Golden sont ceux dont la vérification a été faite à son ministère.

M. MCILRAITH: Non, non, monsieur le président, c'est le point que nous avons discuté avec le ministre à la Chambre des communes. Toutes les questions où son ministère était concerné, par rapport aux télécommunications électroniques ayant trait aux lignes avancées de pré-alerte, sont exclues.

M. GOLDEN: Ces chiffres sont exclus, des deux côtés de la frontière. Ils excluent les combustibles, les lubrifiants, les vêtements et l'équipement du personnel, les aliments et autres articles de subsistance, la construction, les services et de nombreuses denrées achetées au détail.

M. MCILRAITH: A prendre uniquement le mot «construction» qui effectivement exclut beaucoup de travaux exécutés pour la ligne avancée de pré-alerte.

Le PRÉSIDENT: Posez-vous une question maintenant, monsieur McIlraith ?

M. MCILRAITH: Oui. Il a déjà été question de cela aux Communes.

M. GOLDEN: C'est vrai.

M. MCILRAITH: On a voulu comparer deux séries de chiffres; autrement dit c'est quand les États-Unis ont fait beaucoup de travaux de défense au Canada. Les chiffres produits maintenant et mis dans le rapport ne révèlent pas cela. Ils ne s'appliquent qu'à des articles particuliers appartenant plus ou moins au domaine de la quincaillerie.

Le PRÉSIDENT: Et les autres, monsieur Golden, appartenaient-ils d'une façon importante à la construction ?

M. GOLDEN: Monsieur, quand on a voulu produire des chiffres pouvant être acceptés par les deux pays et remplis de signification, on a convenu qu'il ne serait pas bon d'y introduire des éléments n'ayant pas trait à la production de défense, à proprement parler, car, en introduisant des articles de ce genre, il est fort difficile de savoir où s'arrêter ou à quel moment un article doit être considéré comme matière première.

M. MCILRAITH: Vous avez raison.

M. GOLDEN: Voilà pourquoi, quand il s'est agi de se rendre compte de ce qu'étaient les chiffres des deux côtés de la frontière, l'on a convenu d'exclure la construction, l'achat de combustible, etc.

M. MCILRAITH: Puis-je poursuivre le sujet de ma question ayant trait au mot «construction» ? C'est là où commence la difficulté, parce qu'il y a une partie qui, à mon sens, est de la construction de bâtiments, au sens ordinaire du mot, cependant qu'une autre partie se trouve à faire partie du domaine où il est ques-

tion d'installations de défense techniques, par exemple, en ce qui a trait à la ligne avancée de pré-alerte.

Le PRÉSIDENT: Quelle est votre question, monsieur McIlraith. Vous faites une déclaration. Posez votre question.

M. MCILRAITH: Monsieur le président, je ne peux terminer ma question. Malheureusement ma voix n'égale pas la vôtre, ce matin. Je veux formuler ma question.

Le PRÉSIDENT: Oui, mais voulez-vous le faire sans faire une déclaration ?

M. MCILRAITH: Volontiers, si je ne suis pas interrompu avant d'avoir terminé ma phrase.

Le PRÉSIDENT: D'accord, mais faites vite.

M. MCILRAITH: Non, monsieur le président, je n'ai pas besoin de faire vite.

Le PRÉSIDENT: Un instant, monsieur McIlraith, s'il vous plaît, je veux vous dire quelque chose. A notre Comité, nous posons des questions. Nous ne faisons aucune déclaration. Maintenant, voulez-vous poser votre question ?

M. MCILRAITH: Oui, monsieur le président.

Le PRÉSIDENT: Fort bien, allez-y.

M. MCILRAITH: Ceci étant dit, monsieur le président, je veux formuler ma question sans être interrompu avant d'avoir terminé ma phrase.

Le PRÉSIDENT: Posez donc votre question.

M. MCILRAITH: Monsieur Golden, ce que je voulais éclaircir, c'est la difficulté que fait naître l'emploi du mot «construction». Parmi les choses qui sont comprises dans le mot «construction», il y a les bâtiments ordinaires au sens que prendrait le mot dans la bouche d'un profane, le genre de construction ayant un sens purement militaire, autre que des marchandises, soit le genre de construction, telle la partie militaire de la ligne avancée de pré-alerte. Maintenant voici ce que je veux demander: les chiffres se rapportant aux constructions antérieures qui ont été exclues comprendraient ce genre de construction, tout autant que les casernes ou les habitations. Est-ce là une bonne façon d'analyser l'affaire ?

M. GOLDEN: La meilleure réponse que je puisse donner à cela c'est que tout ce qui peut être mis à part, en fait de matériel, est placé sur la liste des articles du programme de partage de la production. Si la chose ne peut être mise à part, il est possible, dans ce cas, que ces choses aient été incluses dans ce dont vous venez de parler.

M. MCILRAITH: Permettez-moi de m'exprimer d'une autre façon. Si c'est affaire de sécurité, vous pourrez certainement m'interrompre. Parmi quelques-unes de ces installations, il est certain matériel qui est sûrement décrit comme étant de la construction, mais qui fait vraiment partie du matériel, en ce sens qu'il sert à capter les alertes. Je ne veux pas m'attirer des ennuis en parlant de matériel de sécurité.

M. GOLDEN: Ce n'est pas l'habitude de laisser ces articles dans la construction en général, mais c'est possible.

M. MCILRAITH: Fort bien.

M. GOLDEN: C'est possible.

M. HELLYER: Je veux poser une question, monsieur le président. De fait, il n'existe pour les années antérieures aucune statistique qui soit comparable à celle qui a été donnée aujourd'hui au sujet de 1958-1959 et de la première moitié de 1960 ?

M. GOLDEN: Vous avez raison.

M. HELLYER: Il n'y a donc aucun moyen de savoir exactement, au moyen d'une comparaison, si les contrats pour la défense, en fait de matériel, en 1958-

1959 et la première moitié de 1960, ont été plus ou moins importants que pour les années antérieures ?

M. GOLDEN: Je ne saurais, sans préparation, vous donner une meilleure réponse que celle que constitue le sommaire tout à fait complet qui a paru dans le hansard, le 9 février 1960.

M. HELLYER: La raison pour laquelle j'ai posé la question, comme vous le constaterez, c'est que plusieurs déclarations ont été faites d'après lesquelles le montant des achats américains a été sensiblement plus élevé, quoique cela semble assez difficile à établir au moyen de données statistiques.

Le PRÉSIDENT: Y a-t-il plus de manufacturiers canadiens qui s'occupent des affaires de partage de la production de défense, qu'il n'y en avait, il y a deux ans ?

M. GOLDEN: Oui, monsieur.

Le PRÉSIDENT: Alors, à part la construction ou les dépenses d'immobilisation des États-Unis au Canada, vous êtes d'avis que ce pays achète plus de métaux, etc., au Canada ?

M. GOLDEN: Un plus grand nombre d'entrepreneurs canadiens font maintenant plus de travaux pour les services militaires des États-Unis, c'est vrai.

M. MCILRAITH: Voici une question supplémentaire: Évidemment vous n'avez pas voulu employer les termes «immobilisation» et «construction» comme synonymes ?

M. GOLDEN: Je ne crois pas.

M. MCILRAITH: La question antérieure s'y rapportait. Il se peut qu'il y ait des articles d'immobilisation qui fassent partie du matériel.

M. GOLDEN: Mais oui.

Le PRÉSIDENT: Y a-t-il d'autres questions au sujet de la page 1 ?

M. WINCH: Je veux poser une question, mais je veux aussi qu'il soit entendu que je le fais parce que je crois que nos considérations devraient prendre un sens strictement régional; vu que je viens de l'Ouest, j'aimerais demander au sous-ministre d'où semble émaner la difficulté, soit pour obtenir la coopération soit pour confier à l'Ouest plus de travaux de défense. Il est tout à fait manifeste qu'il s'en fait moins là-bas.

M. GOLDEN: Si je puis répondre à cette question sans pénétrer dans les considérations se rapportant à la ligne de conduite (il ne serait pas convenable qu'il en fût ainsi), la plupart des contrats du ministère de la Production de défense sont accordés soit par soumissions de concurrence, lorsque le produit est susceptible de définition et qu'il y a plusieurs fournisseurs, ou par adjudication ou négociation, lorsqu'il n'y a qu'un seul fournisseur.

Ces deux règles n'ont qu'une ou deux exceptions importantes, dont l'une touche directement la côte de l'Ouest. Comme je l'entends, le gouvernement a eu l'habitude d'adjuger les contrats de construction des destroyers d'escorte d'après le nombre qu'il fallait pour maintenir en existence un certain nombre de chantiers de construction navale. Dans ces cas, les contrats de certains destroyers ont été adjugés sur la côte de l'Ouest, celle de l'Est et aux chantiers situés près des fleuves.

Mais pour la grande majorité des articles, à la différence de la valeur en dollars, les contrats sont adjugés au moyen de soumissions de concurrence soit par l'entremise des bureaux régionaux, quant aux besoins des unités locales et, dans ce cas, l'on s'adresse aux fournisseurs locaux, soit par l'entremise du bureau principal d'Ottawa, alors que quiconque au Canada qui exerce ce genre d'activité requis peut soumissionner s'il en manifeste le désir. Aucune autre considération ne s'applique.

Il est vrai que dans plusieurs domaines il y a une forte concentration de l'industrie canadienne dans l'Ontario et le Québec. Dans ces cas, les commandes

de la production de défense se ressentent de la condition économique qui existe. Nous donnons la plus grande partie des commandes se rapportant à l'aviation dans l'Ontario et le Québec. Et il y a bien d'autres exemples.

Le PRÉSIDENT: Les sociétés qui sont en dehors de l'Ontario et du Québec ne sont pas invitées à soumissionner comme dans le cas des sociétés qui se trouvent dans ces deux dernières provinces?

M. GOLDEN: Non.

Le PRÉSIDENT: Parce que les sociétés ne se trouvent guère ailleurs que dans ces deux dernières provinces.

M. GOLDEN: Oui. La situation économique au Canada se ressent des affaires qui se font dans le monde des affaires de la production de défense, en ce qui concerne l'endroit où se trouvent les usines.

Évidemment, nous ignorons d'où viennent les matières premières. Mais en ce qui a trait aux contrats que nous accordons, il est bien vrai de dire que la grande majorité va dans l'Ontario et le Québec, bien qu'il ne soit pas toujours possible de dire, en examinant une acceptation de soumission ou de contrat, où le contrat doit être exécuté. C'est que plusieurs sociétés, afin de rendre plus facile la communication, donnent une adresse à Ottawa, alors que le contrat doit être exécuté dans une autre partie du pays.

M. LAMBERT: Tout cela se trouve confirmé par votre publication semi-mensuelle. Je remarque, par exemple, en ce qui touche les pétroles, qu'il est indiqué que les bureaux principaux sont à Ottawa et à Toronto.

M. GOLDEN: Oui. Toutes les compagnies d'huile sont indiquées comme étant à Ottawa et à Toronto.

M. LAMBERT: Et il n'y en a aucune à Ottawa?

M. GOLDEN: Et la production ne se fait à Ottawa en aucun cas.

M. WINCH: Dites-vous que l'Ouest du Canada n'est pas dans une position de concurrence? J'essaie d'établir pouquoi cet état de choses existe.

M. GOLDEN: Je pense qu'il faut examiner l'affaire avec plus d'attention. Quant à l'approvisionnement des unités locales, nous approvisionnons celles de la Colombie-Britannique. Il ne surgit nulle situation de rivalité, car nous ne laissons personne autre que les fournisseurs locaux faire une soumission pour les unités locales. Le bureau de Vancouver s'occupe exclusivement de la région de Vancouver lorsqu'il s'agit d'approvisionnement local et où il n'y a aucune concurrence. Il en va de même des bureaux de Victoria, Regina, Winnipeg, Toronto, Ottawa, Montréal, et ainsi de suite.

Donc de ce côté-là aucune question de rivalité ne surgit. Dans bien d'autres domaines, les fournisseurs sont inexistants en Colombie-Britannique. Je ne suis réellement pas en mesure de vous parler sérieusement de la situation de la concurrence en Colombie-Britannique parce qu'elle varie selon l'industrie, l'invitation à soumissionner, et que sais-je encore. A vrai dire, il y a eu bien des pourparlers à propos de la situation de concurrence dans l'industrie de construction navale de la Colombie-Britannique.

A ce que je vois, la production est très bonne, bien que le prix de la main-d'œuvre soit élevé.

M. WINCH: J'allais en venir à cela, car je pense qu'au lancement de dernier destroyer un certain contre-amiral qui était présent a dit que, au point de vue heures-homme, c'était la production la plus élevée pour cette catégorie de vaisseau, au Canada. Voilà pourquoi, je me demandais si, en Colombie-Britannique, il y avait concurrence parmi les chantiers de construction maritime, par rapport à ceux de l'Est.

M. GOLDEN: Nous avons étudié l'affaire et nous sommes d'avis que la productivité des ouvriers des chantiers de construction navale de la Colombie-

Britannique est excellente partout. Les travaux qu'ils ont faits tant pour la réparation que pour la construction des navires sont de tout premier ordre. Mais la difficulté à surmonter, ce sont les salaires et les frais de transport élevés. En ce qui nous concerne, les autres points dont j'ai parlé sont exacts: c'est-à-dire que ces ouvriers ont une grande réputation dans le domaine de la construction navale, leur travail est de premier ordre et leur productivité est excellente.

M. WINCH: J'imagine que vous allez continuer dans la même voie, à votre ministère, et que, lorsqu'il s'agira des chantiers de construction navale, vous accorderez une part suffisante à l'Est et à l'Ouest.

M. GOLDEN: Je ne saurais répondre à cela. Tout ce que je puis dire, c'est que, en ce moment, la ligne de conduite est de faire construire des destroyers d'escorte sur la côte de l'Ouest et que le travail est commencé.

M. WINCH: Ne changez pas d'avis, sinon 22 députés de la Colombie-Britannique vont vous tomber dessus.

M. MCILRAITH: Monsieur le président, je n'ai qu'une autre question à poser à M. Golden. Je présume que le développement et le maintien des ressources de production nécessaires au Canada pour appuyer sa politique de défense sont directement liés à la politique énoncée par le ministre à la page 1 . . . développer et maintenir les ressources de production dont nous avons besoin au Canada pour appuyer notre ligne de conduite quant à la défense.

M. GOLDEN: Oui, monsieur.

M. MCILRAITH: Et en ce qui regarde la construction navale, cela s'applique à toutes les régions du pays ?

M. GOLDEN: Oui.

M. CARTER: Monsieur le président, pour poursuivre l'interrogatoire dans le même sens que M. Winch, quand on demande des prix pour des articles de moindre importance comme des chaussures, par exemple, exige-t-on que la livraison sur les lieux soit comprise ?

M. GOLDEN: Oui, monsieur, nous voulons le prix franco.

M. CARTER: C'est donc dire que les provinces qui doivent ajouter les frais de transport se trouvent dans une position plus difficile. Autrement dit, les provinces n'ont pas toutes le même avantage, car bien des provinces où se trouvent plusieurs petites usines peuvent faire concurrence quant au prix, mais une fois les frais de transport ajoutés, elles ne peuvent plus rivaliser.

Je pense que c'est une façon bien injuste d'atteindre le but dont vient de parler M. McIlraith, soit de développer et maintenir les ressources de production au Canada.

M. GOLDEN: On a étudié cette question, monsieur. Il est vrai de dire que les services armés ont fort décentralisé leurs dépôts. Il ne serait donc pas bon de proposer que toutes les expéditions soient faites, par exemple, à Toronto ou à Québec, etc. Nombre d'expéditions sont réquisitionnées de Moncton, par exemple, des dépôts à Moncton (N.-B.), des dépôts dans l'Ontario ou le Québec. Et il y a des dépôts dans l'Ouest.

Je ne puis que dire, en outre, que cette question a été soulevée déjà, et le ministère de la Production de défense a dit que toute cette question de décentralisation des dépôts a toujours été prise en considération, au ministère de la Défense nationale. Et je ne crois pas que la situation ait changé.

Le PRÉSIDENT: L'organisation des dépôts contribuerait à équilibrer plus ou moins la question de la livraison, n'est-ce pas ?

M. GOLDEN: Je ne suis pas prêt à dire que l'affaire serait entièrement réglée. Mais je pense que l'on peut dire que l'organisation des dépôts est faite de façon à donner à des sociétés un avantage qui, en d'autres circonstances, tournerait à leur désavantage.

M. FORGIE: Monsieur le président, à propos des remarques de M. Golden, il existe, dans mon coin de pays, à Renfrew-Nord, une pratique fort injuste qui consiste à demander des soumissions à des grossistes et à des détaillants de Pembroke pour fournir des denrées. Par exemple, les petits magasins de Pembroke ne peuvent soutenir la concurrence des magasins *Loblaw* ou *A & P*. Ne pourrait-on pas examiner la situation afin de trouver une façon de procéder plus satisfaisante.

M. GOLDEN: Je ne suis pas bien au courant, mais je m'occuperai volontiers de cette affaire.

M. LAMBERT: Monsieur le président, pour reprendre le point soulevé par M. Carter, est-ce vrai que le ministère de la Défense nationale a concentré ses dépôts importants? C'est ainsi que l'aviation aurait deux dépôts de fournitures, l'un près de Toronto et l'autre à Edmonton, et l'on demande que la livraison soit faite aux dépôts en question. Mais en ce qui concerne particulièrement l'armée, celle-ci a concentré ses dépôts dans l'Ontario et elle n'a que des magasins militaires régionaux et les exigences pour que la livraison soit faite aux magasins militaires régionaux sont plutôt limitées.

C'est un état de choses que j'ai constaté chez certains manufacturiers de l'Ouest qui disent: «Nous ne pouvons pas placer de marchandises dans l'Ontario, en concurrence avec les manufacturiers ontariens et québecois.» On ne peut établir où sont les dépôts d'approvisionnements. Pensez-vous que ce soit là un juste aperçu de la situation?

M. GOLDEN: Il est des cas où cette situation peut créer des difficultés, et c'est pour cette raison, je pense, qu'il y a de continuelles discussions entre les deux ministères pour décider s'il serait bon de proposer quelques changements dans l'organisation des dépôts. Je ne sais pas non plus si l'étude indiquera qu'il serait approprié de faire des changements.

M. CARTER: Est-ce une chose justifiée? Comment justifiez-vous cet arrangement?

M. GOLDEN: Je ne le justifie pas, monsieur Carter, c'est une affaire qui relève du ministère de la Défense nationale. Quoi qu'il en soit, l'affaire se justifie évidemment en considérant qu'il n'est pas économique d'avoir un grand nombre de dépôts, sans qu'il y ait plusieurs unités, beaucoup de monde et de services devant dépendre de ces dépôts.

M. CARTER: Ce n'est pas ce à quoi je songeais. Je veux parler des marchandises que l'on veut faire livrer. Pourquoi ne pas donner à chacun l'avantage de dire sa façon de présenter ses produits et laisser le ministère se charger des frais de transport, ce qui mettrait tout le monde sur un pied d'égalité.

M. GOLDEN: D'après les analyses que nous avons faites, voilà la façon la moins coûteuse de se procurer les approvisionnements pour la défense. Je sais que ce n'est pas là la bonne solution, s'il en résulte une foule d'injustices. Quoi qu'il en soit, je ne suis pas sûr que ce soit la bonne réponse.

Le PRÉSIDENT: L'affaire est-elle constamment à l'étude?

M. GOLDEN: Oui.

M. HELLYER: Ou encore, continuellement à l'étude?

Le PRÉSIDENT: Oui, voilà qui est mieux.

M. CARTER: Avant de mettre de côté les chiffres que M. Golden a donnés ce matin, je veux demander s'il est possible d'expliquer l'uniformité qui apparaît dans ces chiffres? Par exemple, pour les trois premiers trimestres de 1959, les soumissions demandées pour des sous-contrats . . .

M. GOLDEN: Peut-être n'avez-vous pas vu le document même. Il y a une note disant que pour les trois premiers trimestres, il faut établir une moyenne. Voilà pourquoi, j'ai proposé de procéder de cette façon. Pour les trois premiers mois de 1959, nous avons établi une moyenne.

M. CARTER: Je trouvais que c'était une étrange coïncidence, qu'il y eût les même chiffres pour les trois trimestres.

M. GOLDEN: Il y a ces trois notes explicatives dans le document.

M. MCILRAITH: J'imagine qu'elles apparaîtront dans le compte rendu ?

Le PRÉSIDENT: Oui.

M. GOLDEN: Tout est reproduit, avec les notes explicatives, j'espère.

Le PRÉSIDENT: Avez-vous d'autres questions à propos de l'exposé du ministre ?

M. HELLYER: Si nous en sommes encore à la page 6 du document, il est question d'une division appelée la "Division des projets" et qu'il ne faut pas confondre avec l'Agence des approvisionnements de guerre.

J'aimerais avoir une explication longue et détaillée concernant cette organisation et ce qu'elle a accompli jusqu'ici.

M. GOLDEN: La nouvelle division, la Division des approvisionnements pour les projets d'urgence, vient justement d'être mise sur pied.

Le recrutement des hauts fonctionnaires, à l'exception d'un seul, s'est fait au cours des deux derniers mois.

Il s'agit d'un bureau des projets et il n'est pas question d'avance s'il aura quelques responsabilités en temps de guerre ou en cas d'urgence. Le but est de projeter l'organisation qui serait chargée d'exercer ces fonctions et il resterait plus tard à déterminer quelles seraient les méthodes à appliquer.

C'est uniquement un bureau des projets destiné à dresser une structure propre à désigner quelles seraient les mesures à prendre en cas d'urgence ou de guerre.

Je ne suis pas en mesure pour le moment de donner des explications détaillées au sujet de ce bureau, puisque son activité ne fait que commencer.

M. HELLYER: A qui doit-il faire rapport ?

M. GOLDEN: A moi et au ministre.

M. HELLYER: Il ne fait pas rapport directement à l'Organisation des mesures d'urgence ?

M. GOLDEN: Non, il y a un Comité du Cabinet qui aurait la main haute, mais il fait rapport à M. O'Hurley, puisqu'il s'agit du ministère de la Production de défense.

M. HELLYER: Pouvez-vous nous dire ce qu'il se propose de projeter ? Voici ce que je veux dire: Le bureau veut-il établir une liste des choses à acheter, en cas d'une guerre théorique, et qui seraient requises, si vous saviez qu'il y aura une guerre ?

M. GOLDEN: Les fonctions relatives aux projets sont divisées, en ce moment, entre l'énergie, le matériel, les vivres, l'approvisionnement et l'emploi. Le bureau devra préparer les projets d'une organisation qui pourrait être mise en branle dès la déclaration d'une guerre, sans être toutefois l'organisation chargée de l'exécution de ces projets en temps de guerre.

M. HELLYER: Mais il n'a pas l'autorité d'appliquer les projets qu'il pourrait avoir l'intention de proposer ?

M. GOLDEN: Non, ce n'est pas son rôle, dans le moment.

Le PRÉSIDENT: Mais il fera rapport de ses projets au ministre qui, à son tour, fera le sien à la réunion du Cabinet ?

M. GOLDEN: Oui.

C'est un bureau des projets dont le rôle n'est pas d'aller acheter des vivres, de les emmagasiner, etc.

M. MCILRAITH: Ou mettre au point l'équipement de défense ou faire de l'approvisionnement.

M. GOLDEN: Vous avez raison.

M. HELLYER: Et au point de vue de l'énergie, quelle relation y a-t-il avec l'Office national de l'énergie ?

M. GOLDEN: Je ne suis pas certain qu'il y ait eu des ententes interministérielles. En bien des cas, il y a chevauchement, en ce sens qu'il y a plus d'un ministère concerné. C'est alors que des comités interministériels sont formés. Je ne saurais dire vraiment si le ministère du Commerce, l'Office national de l'énergie et la Division de l'énergie du bureau en question en sont venus à une entente.

Le PRÉSIDENT: Il est difficile, à ce moment-ci, d'obtenir des renseignements.

M. GOLDEN: Le bureau en est à ses débuts.

M. HELLYER: Au sujet du chevauchement, il n'y a pas que les ministères qui soient concernés. C'est l'un des problèmes et il se rapproche étroitement des questions de ligne de conduite. Il semble absurde qu'un bureau des projets ayant un caractère d'urgence et faisant des projets pour une guerre éventuelle ne dépende pas de l'Organisation des mesures d'urgence et ne lui fasse pas rapport, tout en étant établi dans ce but.

M. GOLDEN: Le premier ministre a annoncé, l'an dernier, que cela se faisait.

M. HELLYER: Pourriez-vous nous donner une idée de ce que fait l'Agence des approvisionnements de guerre.

Le PRÉSIDENT: Cela dépend-il de votre ministère ?

M. GOLDEN: C'est ce que fait le groupe des projets, il organise et prépare le Bureau des approvisionnements de guerre.

M. HELLYER: L'Agence des approvisionnements de guerre existe-t-elle ?

M. GOLDEN: Il est probable que l'Agence des approvisionnements de guerre serait l'organisme qui serait formé, advenant le cas d'une guerre.

M. HELLYER: Mais il n'est pas encore en existence ?

M. GOLDEN: C'est un bureau que le groupe en question est en train de commencer à préparer.

M. HELLYER: Et a-t-on établi à qui l'Agence des approvisionnements de guerre devra faire rapport ?

M. GOLDEN: Non.

M. HELLYER: Pourriez-vous dire, par exemple, s'il y a des projets pour emmagasiner des aliments, en cas d'urgence ?

M. GOLDEN: Je n'ai encore rien vu, monsieur. Je ne suis même pas certain que les hauts fonctionnaires aient le téléphone ni qu'ils aient une table de travail. Le recrutement de ces messieurs s'est fait par l'entremise de la Commission du service civil. Ils sont engagés et ils commencent à se préparer pour les tâches qui leur sont assignées. Je n'ai encore reçu d'eux aucun rapport et je ne saurais vraiment dire s'ils ont déjà fait quelque chose qu'il soit possible d'examiner.

Le PRÉSIDENT: Il me paraît que c'est encore à l'état embryonnaire. Il est dommage que nous n'ayons pas un an de plus. Nous pourrions avoir des renseignements.

M. HELLYER: Oui, mais il y a une autre inquiétude, celle de savoir si jamais nous aurons une année de plus.

Est-ce que l'on songe à des installations d'urgence pour cette organisation ? Si elle veut préparer ce qui devrait se faire en cas d'urgence, quels sont ses projets pour que tout soit protégé en cas d'urgence ?

Le PRÉSIDENT: Les choses en sont encore à l'état embryonnaire, et je ne vois pas comment on peut poursuivre le sujet.

M. Golden nous a donné tous les renseignements possibles.

M. HELLYER: Le ministère de la Défense nationale a-t-il une organisation duplicative quant aux projets pour les cas d'urgence nationale ?

M. GOLDEN: Non, monsieur, je ne sais pas. Le ministère de la Production de défense est le seul à avoir la responsabilité d'établir les projets que cette division a la mission de réaliser. C'est sa responsabilité. Nous nous proposons de l'assumer. Voici la difficulté à laquelle j'ai à faire face. Je viens d'engager les gens. Je ne suis pas encore certain de les avoir connus tous. Le chef est justement à préparer, pour que je les approuve et que le ministre les approuve, les méthodes à adopter pour s'acquitter de ses responsabilités. Je ne suis pas encore tout à fait au courant de ce qu'a fait ce monsieur.

M. HELLYER: Votre mandat émane-t-il du Cabinet ?

S'agit-il d'une directive de l'organisation des mesures d'urgence, du Cabinet, comment les choses se sont-elles passées ?

M. GOLDEN: Il y a une directive du Cabinet. J'ignore si je dois répondre à cette question. Oui, c'est une tâche qui a été assignée au ministère de la Production de défense et à nul autre.

Le PRÉSIDENT: Avez-vous une question sur un autre point, monsieur McIlraith ?

M. MCILRAITH: Pour un éclaircissement uniquement, monsieur le président.

En donnant la description du bureau en question, vous avez parlé des projets concernant les approvisionnements. Comme je l'entends, c'est la responsabilité directe du ministère.

Le PRÉSIDENT: Quel ministère ?

M. MCILRAITH: Votre ministère, monsieur Golden, celui de la Production de défense.

Pouvez-vous m'éclairer. Se propose-t-on que cette nouvelle Division dont il est question considère toute l'affaire pour établir si le ministère lui-même devrait être remplacé par un bureau des approvisionnements ?

Pouvez-vous m'éclairer là-dessus ?

M. GOLDEN: Je pense que ce que j'aurais dû expliquer clairement c'est que l'on prévoit qu'une Agence des approvisionnements de guerre ayant des pouvoirs, des devoirs et respousabilités, au début d'une guerre nucléaire, laquelle pourrait être fort étendue, pourrait s'occuper de l'approvisionnement des denrées, pas nécessairement au point de vue militaire, mais des denrées de toutes espèces. C'est l'une des choses qu'a à prévoir l'agence, indiquer de quelle façon cela devrait se faire. Mais il ne serait pas chargé de l'exécution même du projet.

M. MCILRAITH: Je vois.

M. GOLDEN: Il pourrait laisser entendre que ce devrait être fait par le ministère de la Production de défense.

M. MCILRAITH: C'est la responsabilité du ministère même. Et c'est le but pour lequel il a été créé. Il me semble que ce nouveau bureau des projets ait une responsabilité, bien que ce ne soit qu'une partie du ministère qui fasse rapport au sous-ministre et au ministre, celle de recommander une organisation plus considérable ou une autre organisation, autrement dit, le remplacement du ministère actuel par un autre, ce qui me paraît illogique.

M. GOLDEN: Bien, monsieur, le rôle du ministère de la Production de défense est de procurer les approvisionnements de défense, le matériel et les services, alors que l'agence des approvisionnements de guerre, à la façon dont on l'envisage, aurait la responsabilité d'organiser le ravitaillement en toutes choses sur une plus vaste échelle.

Le PRÉSIDENT: En plus grande quantité ?

M. GOLDEN: En bien plus grande quantité.

M. MCILRAITH: Je vois, mais cette responsabilité est assumée par l'entremise d'une division du ministère qui fait rapport au ministre de la Production de défense, dont l'autorité est plus limitée.

M. GOLDEN: C'est vrai. Je ne doute pas que ce soit l'une des raisons pour lesquelles la responsabilité de cette division des projets a été imposée au ministère de la Production de défense parce que celui-ci a déjà des tâches se rapportant aux projets et qui lui incombent de par la loi.

M. MCILRAITH: Mais le ministère a un droit plus restreint qui lui est conféré par la loi?

M. GOLDEN: Vous avez raison.

M. MCILRAITH: Et d'après cette nouvelle subdivision des projets, il a un droit encore plus restreint.

Cela semblerait illogique et le problème se poserait quant à établir qui aurait la responsabilité ou de quelle autorité gouvernementale relèverait ce nouveau bureau. J'imagine que vous y verriez une affaire de ligne de conduite en dehors de votre responsabilité à titre de sous-ministre.

M. GOLDEN: Tout ce que je puis dire, c'est que le bureau est responsable envers le ministre et que tel est le fait, et le Comité du Cabinet a une responsabilité de coordination.

M. MCILRAITH: Vous voyez, monsieur Golden, une question se pose à savoir si la loi a un sens assez étendu pour vous permettre d'obtenir l'argent nécessaire pour la création d'un bureau de ce genre. Je veux m'assurer que vous avez l'autorité.

Le PRÉSIDENT: Le fait est que l'agence même n'est pas encore instituée. Je ne vois pas comment ni pourquoi nous continuerions à discuter d'une chose qui n'est même pas encore en existence.

M. MCILRAITH: Je poursuis la question au sujet du crédit demandé.

Le PRÉSIDENT: Y a-t-il un montant se rapportant à ce bureau dans les prévisions budgétaires?

M. GOLDEN: Oui, pour la première fois.

M. MCILRAITH: Oh! oui. Voilà pourquoi je continue sur ce sujet.

M. GOLDEN: Il y a un montant, mais pas pour l'agence des approvisionnements de guerre.

M. MCILRAITH: Je m'en rends compte.

Le PRÉSIDENT: Cet argent est uniquement pour le Bureau des projets.

M. GOLDEN: L'argent est uniquement pour le Bureau des projets.

M. MCILRAITH: L'argent qu'on nous demande de voter est pour le Bureau des projets.

M. GOLDEN: C'est la Direction des approvisionnements d'urgence du ministère de la Production de défense.

M. MCILRAITH: Oui, c'est la Division pour laquelle nous demandons de voter de l'argent et que nous sommes en train d'examiner. Il s'agit d'établir si cette Division a une autorité plus étendue que la loi n'en accorde au ministère et j'ai hâte que ce point soit étudié, afin que nous soyons bien certains que la Division possède le pouvoir voulu pour faire son travail. Je pense que c'est important.

Le PRÉSIDENT: Y a-t-il suffisamment d'argent dans les prévisions budgétaires, cette année, pour que la Direction des approvisionnements d'urgence puisse remplir la tâche qui lui a été assignée?

M. GOLDEN: Oui.

M. MCILRAITH: Mon idée, monsieur le président, n'est pas d'établir s'il y a suffisamment d'argent, mais plutôt de savoir si le ministère en question a assez d'autorité pour remplir les fonctions auxquelles nous voulons consacrer cet argent.

Le PRÉSIDENT: Il a sans doute l'autorité, autrement il ne l'aurait pas obtenu, cet argent.

M. MCILRAITH: Non, non. Il y a bien des erreurs dans les lois. C'est humain.

M. HELLYER: Monsieur le président, sur ce point même, le ministre lui-même devait avoir des appréhensions à ce propos, car en consultant la page 6, voici ce qu'on y voit, lorsqu'il est question des approvisionnements d'urgence:

> Il aura donc aussi la responsabilité de coordonner ces éléments des projets d'approvisionnements d'urgence qui sont à proprement dire la responsabilité d'autres divisions du ministère de la Production de défense ou d'autres ministères ou agences.

M. MCILRAITH: «ou d'autres ministères ou agences».

M. HELLYER: J'aimerais une explication à ce propos, car les voilà qui disent qu'ils sont en train d'instituer un bureau pour faire le travail qui est à proprement parler la responsabilité d'autres divisions du ministère ou d'autres agences.

Le PRÉSIDENT: Pouvez-vous ajouter quelque chose à cela, monsieur Golden?

M. GOLDEN: Oui. Le ministre a dit «coordonner ces éléments». Le ministère ne fera pas de choses qui se font déjà en d'autres ministères, mais nous avons donné la responsabilité de coordonner ces choses et de faire des projets dans des endroits où nul projet n'a encore été fait. Nous ne voulons pas demander les données statistiques que le Bureau fédéral de la statistique a déjà et nous ne voulons pas demander au ministère du Commerce des renseignements qu'il a déjà au sujet de l'industrie. Voilà ce qu'a voulu dire le ministre, je pense.

M. MCILRAITH: Oui, mais dans des cas de ce genre, ce n'est pas l'habitude qu'il y ait une division pour faire ces choses et faire rapport au ministre, par l'entremise du sous-ministre. Voilà où je veux en venir.

Le PRÉSIDENT: Avez-vous d'autres questions, messieurs?

M. WINCH: Monsieur le président, je veux poser une question concernant la page 4 du document dactylographié du ministre. Voici la déclaration qu'on y voit: «D'autre part, la production des pièces d'artillerie lourde a cessé dans notre pays».

Le PRÉSIDENT: Où se trouve cette déclaration?

M. WINCH: Au milieu de la page, à peu près.

En ce qui regarde les dépenses pour la défense, je ne sache pas qu'il y ait eu réduction frappante nulle part dans le monde. Pourquoi en est-il ainsi? M. Golden pourrait-il nous éclairer là-dessus, si l'on considère le fait que la production des pièces d'artillerie lourde a véritablement diminué, au Canada. M. Golden peut-il nous dire si les usines où se faisaient autrefois les pièces d'artillerie lourde ont été adaptées de quelque façon à la production des armes nouvelles qui seront nécessaires, vu que nous dépensons le même argent, de toute façon? Je m'intéresse à la situation au point de vue du chômage et du maintien de ces usines.

M. GOLDEN: Il n'est qu'un endroit au Canada où, durant les dernières années du moins, il y a eu production de pièces d'artillerie lourde, et, sauf dans le cas de quelques pièces de rechange que l'on produit encore, je pense, je ne sache pas que des commandes aient été données à cette usine, pour la défense. A cette usine, l'on ne fait pas exclusivement des travaux de défense. On en fait d'autres sortes. Exception faite des pièces de rechange. J'ignore si l'on fait d'autres travaux. On me dit qu'il y a quelques sous-contrats, mais il ne s'agit pas de contrats directs avec le ministère.

M. WEBSTER: S'agit-il de l'usine de Sorel?

M. GOLDEN: Oui.

M. WINCH: Je ne m'intéresse pas uniquement aux usines adaptées à la production des pièces d'artillerie lourde. Je sais, par exemple, que pendant la

dernière guerre (tout se faisait secrètement à ce moment-là), l'artillerie britannique a établi, à la *Dominion Bridge*, à Vancouver, une usine tout organisée pour la production de mitrailleuses anti-avions. Savez-vous si des projets ont été faits se rapportant à cette usine, quant à son utilisation pour la production de nouvelles armes ?

M. GOLDEN: Je ne crois pas.

M. WINCH: Je me désole de voir que l'on dépense des millions et des milliards de dollars pour des usines de ce genre, quant il le faut absolument, pour la production de défense et qu'on laisse tout ce matériel inutilisé.

M. GOLDEN: Nous ne manquons certainement pas d'installations de défense au pays, en ce moment, monsieur Winch.

M. WINCH: Ce n'est pas ce que je veux dire précisément. Voici quelle est mon idée: puisque nous avons tout ce qu'il faut et que vous avez maintenant un programme de partage de la production de défense, entrevoyez-vous la possibilité d'utiliser ces installations en application de l'entente au sujet du partage de la production de défense entre les États-Unis, le Royaume-Uni ainsi que d'autres pays ?

M. GOLDEN: Oui, monsieur. Voilà l'un des principaux buts de ce programme. Je doute qu'il soit possible de l'exécuter dans tous les cas. Il arrive que les besoins militaires changent tellement qu'il sera bien difficile de modifier certaines de ces usines. Comme vous le dites, il est bien vrai que l'un de nos buts soit d'essayer de varier et de garder en activité ces usines autant que possible.

Le PRÉSIDENT: Avez-vous encore des questions concernant l'exposé du ministre, messieurs ?

M. HELLYER: Il est plutôt paradoxal d'avoir toutes ces installations et de ne pas s'en servir pour la production de défense.

M. WINCH: Il est une question logique qui devrait être posée. Qu'on puisse ou non y répondre, c'est une autre affaire. A la page 4 de l'exposé, on lit: «. . . la diminution de l'importance relative des armes traditionnelles . . . » Cela veut-il dire que nous soyons peut-être à considérer les armes nucléaires ?

M. CARTER: Je veux poser une question, monsieur le président.

Le PRÉSIDENT: Mais certainement, monsieur Carter.

M. CARTER: Considérez-vous que, advenant un état d'urgence, la Direction des approvisionnements d'urgence serait absorbée par l'agence des approvisionnements de guerre ?

M. GOLDEN: Je ne sais vraiment pas. Soit qu'elle disparaisse ou qu'elle soit absorbée. Elle n'aurait plus aucun rôle à remplir. Il serait trop tard pour commencer à faire des projets et cette organisation disparaîtrait, à moins qu'on ne puisse l'utiliser autrement.

M. HELLYER: Il serait trop tard pour commencer à faire quoi que ce soit. Je me demande si nous devrions avoir un Comité d'urgence pour coordonner tous les comités d'urgence.

Le PRÉSIDENT: Pouvons-nous maintenant passer à la page 153, au crédit 66 ? Cette page est-elle approuvée ?

(Assentiment.)

Le PRÉSIDENT: Passons à la page 154, toujours concernant l'administration centrale. Avez-vous des questions, messieurs ?

M. MCILRAITH: Je veux poser quelques questions à propos des sociétés de la Couronne qui ne sont pas comprises ici.

Le PRÉSIDENT: Nous y arriverons à la fin de notre examen. Je l'ai dit hier, monsieur McIlraith.

La page 154 est-elle approuvée, messieurs ?

(Assentiment.)

Le PRÉSIDENT: Nous passons à la page 155. Encore l'administration centrale. Avez-vous des questions, messieurs. La page est-elle approuvée ?

(Assentiment.)

Le PRÉSIDENT: Ici se termine notre examen du crédit 66.

M. CARTER: Puis-je poser une question à propos de quelque chose à la page 155 du budget des dépenses ? Je vois que vous avez réduit les traitements des employés de l'entrepôt des tissus. Qu'est-il arrivé à ce crédit ? L'entrepôt des tissus a-t-il disparu ? On voit: «Total brut des traitements et salaires moins les traitements des employés de l'entrepôt des tissus».

M. GOLDEN: Les tissus ont été retournés au ministère de la Défense nationale, monsieur Carter.

M. CARTER: Je vois.

(Le crédit 66 est approuvé.)

Le PRÉSIDENT: Passons maintenant au crédit 67.

Crédit 67 — Soin, entretien et garde d'usines, bâtiments, machines-outils et outillage de production, de réserve..... $ 400,000

Le PRÉSIDENT: Cette année, ce crédit a été réduit à $400,000, de $882,000 qu'il était auparavant. Avez-vous des questions là-dessus, messieurs ?

M. GOLDEN: Il y a un crédit supplémentaire, monsieur le président.

Le PRÉSIDENT: Fort bien. Je l'ai ici quelque part. Les crédits supplémentaires n'ont pas été référés au Comité.

M. GOLDEN: Je pense qu'il fallait le mentionner, car, à vrai dire, il ne s'agit pas d'une réduction.

M. HELLYER: Quel cas fait-on de l'outillage pour le moteur Iroquois ? Combien coûte-t-il et à quel usage le destine-t-on ?

M. GOLDEN: L'un des aspects les plus importants de ce crédit est l'arrangement pour l'épreuve des moteurs et cela s'élève à plus de $200,000.

Le PRÉSIDENT: Y a-t-il d'autres choses importantes dans ce crédit, monsieur Golden ?

M. GOLDEN: Oui. Il y a un article important se rapportant à la société John Inglis. Tous les autres montants sont moins élevés.

M. HELLYER: Est-ce que les gabarits et l'outillage du moteur Iroquois sont restés intacts ?

M. GOLDEN: Oui.

M. HELLYER: Que voulez-vous en faire ?

Le PRÉSIDENT: Six cents la livre, j'imagine.

M. WEBSTER: Ce sont peut-être des biens de guerre.

M. GOLDEN: Je ne crois pas que je puisse répondre à cette question au sujet de ce qu'on a l'intention de faire. Pour le moment c'est intact.

M. HELLYER: Pourquoi n'en disposons-nous de la même façon que l'*Avro Arrow* ?

M. GOLDEN: Il y a eu certaines possibilités qui ont été jugées suffisamment intéressantes pour justifier les modestes dépenses qu'il a fallu faire pour garder ces choses intactes.

M. HELLYER: C'est là un euphémisme.

Le PRÉSIDENT: Avez-vous encore des questions à propos du crédit 67, messieurs ?

M. HELLYER: Je pense que vous pourriez dire au ministre qu'il peut préparer un exposé pour les prévisions budgétaires de cette année ou de l'année prochaine, parce que nous voudrons savoir quels sont ses projets.

Le PRÉSIDENT: Monsieur McIlraith et messieurs, le crédit 68 est pour établir des installations de production et des montants importants pour aider à la construction.

Crédit 68 — Sous réserve de l'approbation du Conseil du Trésor, fonds pour établir des installations de production et capitaux pour aider à la construction, l'achat, l'extension ou l'amélioration d'outillages et d'ouvrages de premier établissement par des entrepreneurs privés exécutant des contrats pour la défense, ou par des usines de la Couronne exploitées en régie intéressée, ou par des compagnies de la Couronne relevant du ministre de la Production de défense . $ 2,731,500

M. WINCH: Monsieur le président, pourrions-nous avoir une explication de la ligne de conduite d'après laquelle ces fonds sont attribués. S'agit-il d'allocations pures et simples ou sont-elles recouvrables ou s'agit-il d'installations accordées en pur don. S'il s'agit d'avances recouvrables, sont-elles amortissables à un taux élevé de dépréciation. Quel est le fonctionnement de tout cela ?

M. GOLDEN: Les installations demeurent la propriété de la Couronne. Ce n'est pas un cadeau. Une foule de choses peuvent arriver. Bien souvent nous avons vendu ces installations, soit à la société à qui l'assistance a été accordée en premier lieu, soit à quelqu'un d'autre. En d'autres circonstances, nous les avons retirées des mains de la société à qui l'assistance avait été accordée et nous les avons gardées en réserve jusqu'au moment où nous pourrions en avoir besoin.

M. WINCH: Exigez-vous un loyer pour ces choses, puisqu'elles sont en usage et qu'elles vous appartiennent ?

M. GOLDEN: Si elles sont utilisées à des fins autres que la défense, nous exigeons un loyer, mais, normalement, non pas si elles servent à des fins de défense, car elles appartiennent à la Couronne, et nous nous trouverions à exiger de nous-mêmes un loyer.

M. WINCH: N'est-ce pas ce qui arrive dans le cas de compagnies ayant un contrat avec la Couronne ?

M. GOLDEN: Si de l'aide en capitaux est accordée à un entrepreneur pour un contrat de défense, alors nul loyer n'est exigé et le matériel demeure la propriété de la Couronne.

M. WINCH: La compagnie ne peut donc pas inclure le prix de la machine dans le prix du contrat ?

M. GOLDEN: Vous avez raison.

M. WINCH: Il ne peut pas . . .

M. GOLDEN: Il ne peut exiger quoi que ce soit par rapport à la machine, vous avez raison.

M. WINCH: Et si vous décidiez de vendre, comme vous le faites parfois, dites-vous, est-ce vous qui faites la vente ou est-ce la Corporation de disposition des biens de la Couronne.

M. GOLDEN: Si la vente se fait à titre de surplus, alors c'est la Corporation des biens de la Couronne qui s'en charge. Dans bien des cas, la vente ne s'est pas faite à ce titre. On a encore besoin de ces biens pour la défense, mais l'entrepreneur a accepté de les acheter. Alors, la vente se fait directement. Le cas s'est présenté bien souvent depuis des années.

M. WINCH: Comment se fait la vente ? Autrement dit, quelle est l'opération comptable ?

M. GOLDEN: La plupart du temps, les ventes se sont faites au prix coûtant par la Couronne, moins la dépréciation.

M. WINCH: Y a-t-il un taux défini de dépréciation, suivant la machine ?

M. GOLDEN: De façon générale, le taux est uniforme.

M. WINCH: Je veux établir s'il y a quelque chose de fondé dans ce qu'on entend dire assez souvent, soit que ces articles se vendent à un prix dérisoire. Je veux m'assurer qu'il n'en est pas ainsi, que la Couronne reçoit un juste prix pour ce qu'elle vend, puisqu'elle a avancé l'argent.

M. GOLDEN: Nous estimons qu'il n'est pas question de prix dérisoires. Les principales ventes de matériel qui se sont faites depuis des années se sont élevées à $63,586,000. Ce matériel avait coûté $97,471,000.

Le PRÉSIDENT: C'était le prix coûtant, moins la dépréciation ?

M. GOLDEN: Oui, monsieur.

Le PRÉSIDENT: Y a-t-il d'autres questions à propos du crédit 68 ?

M. HELLYER: Je me demande si le sous-ministre pourrait nous dire quelle est la nature de l'assistance accordée à la *A.V. Roe Ltd.* concernant l'*Avrocar*. S'agit-il d'une aide à la construction, d'allocations pour la mise au point, etc. ?

M. GOLDEN: Il n'est pas question d'aide en immobilisations.

M. HELLYER: Il y a tout de même une espèce d'aide, n'est-ce pas ? J'ai ici l'article d'un journal, dont le titre en grosses manchettes est: «Avancement de la soucoupe volante».

Qu'entend-on par «avancement» ? Voici ce que l'article dit:

> Le ministère de la Production de défense met dans la cagnotte de l'Avro une somme de $2,500,000 pour la mise au point de la «soucoupe volante».

M. GOLDEN: Dans un autre crédit il y a une aide un peu plus modeste à . . .

Le PRÉSIDENT: Pourrions-nous attendre, pour répondre à cette question, le moment où nous en serons au crédit en question, monsieur Hellyer ?

M. HELLYER: Quel est ce crédit ?

M. GOLDEN: Le crédit 71.

Le PRÉSIDENT: Messieurs, le crédit 68 est-il approuvé ?

(Assentiment.)

Le PRÉSIDENT: Voyons le crédit 69, qui est passé de $100,000 à $129,175. Il s'agit de subventions aux municipalités tenant lieu d'impôts. Avez-vous des questions à poser ?

Crédit 69 — Subventions aux municipalités en remplacement d'impôts sur des usines servant à la défense, appartenant à la Couronne et exploitées par des entrepreneurs privés..... $ 129,175

M. WEBSTER: Il s'agit d'une augmentation de l'évaluation, je suppose ?

Le PRÉSIDENT: Avez-vous d'autres questions ?

(Assentiment.)

Le PRÉSIDENT: Le crédit 70 est exactement le même que l'an dernier. Y a-t-il des questions ?

Crédit 70 — Sous réserve de l'approbation du Conseil du Trésor, aménagement d'installations appropriées pour la production de pièces et de matériaux constituants, et autorisation de prendre des engagements dans les années à venir au montant de $1,500,000..... $ 950,000

M. WINCH: Qu'entend-on par «mise au point de pièces composantes d'importance stratégique» ?

Le PRÉSIDENT: Vous voulez l'explication tout de suite, monsieur Winch ?

M. WINCH: S'il vous plaît.

M. GOLDEN: Le but de ce crédit est d'assurer le maximum de la participation des compagnies canadiennes dans l'approvisionnement de défense, de préparer les sources appropriées de fourniture des pièces composantes et des matériaux, bien avant les demandes de contrat de la défense nationale, afin que les

fabricants de produits finis n'aient pas à dépendre des États-Unis et d'autres sources d'approvisionnement.

Il a été admis qu'il y a un écart entre la recherche et les travaux de mise au point du Conseil de recherches pour la défense et la capacité du fabricant de produire en quantités suffisantes des articles ayant la qualité voulue.

Le but de ce crédit est de fournir des pièces composantes de haute qualité que peuvent acheter les fabricants d'articles finis destinés à la défense nationale.

M. McILRAITH: Quelle est la méthode d'application de ce crédit? S'agit-il de subventions faites aux compagnies, etc.?

M. GOLDEN: Il n'y a pas de subvention. C'est d'ordinaire un contrat pour la fabrication des prototypes, la mise au point des prototypes, etc.

Dans la plupart des cas, la compagnie se charge des frais d'immobilisation et nous, des frais des premiers tests, et ainsi de suite.

M. McILRAITH: L'an dernier, les dépenses se sont élevées à $572,000, n'est-ce pas?

M. GOLDEN: Non, moins que cela, je pense. A la vérité, elles n'ont été que de $281,000.

M. McILRAITH: Je lis les chiffres à la page 157 du budget des dépenses.

Le PRÉSIDENT: On dit «Total prévu».

M. GOLDEN: Ces livres sont imprimés . . .

M. McILRAITH: C'est une chose que je voulais éclaircir. Le chiffre au mois de décembre est indiqué à $128,000 et la prévision pour le reste de l'année est de $444,000, soit un total de $572,000. Ces prévisions étaient beaucoup trop élevées.

M. GOLDEN: Mais si. Il faut beaucoup de temps pour mettre ces contrats en marche. Il faut satisfaire bien des gens, avant d'obtenir l'autorisation de dépenser l'argent.

M. McILRAITH: Parlons de cette année, 1960-61. En songeant que le livre des dépenses a été publié il y a quelques mois, prévoyez-vous que vous aurez besoin de tout cet argent?

M. GOLDEN: Oui. Nous prévoyons que le plein montant sera requis.

M. McILRAITH: Pouvez-vous indiquer au Comité la nature des pièces composantes qui seront fournies au moyen du présent crédit?

Le PRÉSIDENT: Voulez-vous dire le genre de mise au point?

M. McILRAITH: Oui, quelque chose de plus précis.

M. GOLDEN: Les installations de klystrons à haute puissance et de cellules TR (à condition qu'on ne me demande pas d'expliquer quelques-uns de ces termes), les pièces composantes électroniques de précision en céramique, les tubes micro-ondes, mécanismes de commande, alternateurs, et régulateurs, accéléromètres, pompes à combustible, boîtes à engrenages, commandes hydrauliques.

Le PRÉSIDENT: Cela nous donne une idée générale.

M. McILRAITH: Combien de sociétés ont bénéficié de ce crédit, l'an dernier?

M. GOLDEN: L'an dernier?

M. McILRAITH: Oui. Pouvez-vous donner l'estimation pour cette année. L'un ou l'autre des nombres ferait mon affaire.

M. GOLDEN: Environ une douzaine pour l'année en cours, ou plus.

Le PRÉSIDENT: Tous d'importants articles, alors. Y a-t-il d'autres questions? Le crédit 70 est-il approuvé?

(Assentiment.)

Le PRÉSIDENT: Le crédit 71, 5 millions de dollars: pour soutenir la puissance technologique de l'industrie canadienne.

Crédit 71 — Fonds pour soutenir la puissance technologique de l'industrie canadienne à l'appui de certains programmes de perfectionnement de la défense, selon les modalités et conditions approuvées par le Conseil du Trésor, et autorisation de prendre des engagements dans les années à venir au montant de $7,000,000 $ 5,000,000

M. WINCH: De quelle façon la recherche et le perfectionnement se rattachent-ils au Conseil de recherches pour la défense, car il semble qu'il s'agisse de la même chose, recherche et développement ?

De quelle façon faites-vous la différence entre la production de défense et le Conseil de recherches pour la défense ?

M. GOLDEN: Ce crédit ne doit pas comprendre un article quelconque intéressant directement le ministère de la Défense nationale. Pour tout article intéressant le ministère de la Défense nationale, les fonds viennent ou du Conseil de recherches pour la défense ou du service concerné, en particulier.

Le but de ce crédit est d'aider à maintenir, dans l'industrie canadienne, la capacité de recherche et de perfectionnement requise pour entreprendre, avec les États-Unis, le partage du perfectionnement de la défense et des tâches se rapportant à la production. Le but de ce crédit est aussi d'aider dans les cas où il n'y a pas de besoin militaire, au Canada, dans le moment, mais où il semble y avoir, pour l'avenir, quelque possibilité d'obtenir des contrats des services militaires des États-Unis.

M. WINCH: Il s'agit donc, à la vérité, d'un placement fait par vos services et qui est de nature à rendre l'industrie canadienne mieux en mesure de faire concurrence pour les contrats de l'extérieur ?

M. GOLDEN: Oui, monsieur, parfaitement.

M. FORGIE: Monsieur le président, M. Hellyer a posé une question concernant les soucoupes volantes. Voici le rapport de la presse:

> Le ministère de la Production de défense met dans la cagnotte de l'Avro une somme de $2,500,000 pour la mise au point de la «soucoupe volante».
>
> Un agent exécutif révèle que le placement a été fait en coopération avec la *A.V. Roe Canada Ltd.* et le Département de la Défense des États-Unis.

M. GOLDEN: Il y a un projet de contrat avec la société pour une somme bien inférieure à celle que vous avez mentionnée, monsieur.

M. FORGIE: C'est un écho de journal.

M. GOLDEN: Je pense que nous sommes maintenant autorisés à négocier un contrat avec la société, mais pour un montant bien inférieur.

M. FORGIE: Avez-vous une idée du montant dont il est question ?

M. GOLDEN: Trois cent mille dollars.

M. WINCH: Avez-vous de l'argent destiné au Bobcat, dans ce crédit ?

M. GOLDEN: Le Bobcat appartient à l'armée et, par conséquent, il . . . du moins, le perfectionnement de cet appareil concerne l'armée et les dépenses qu'il entraîne n'ont rien à voir avec ce crédit.

M. FORGIE: Un nom plus digne à lui donner serait *Avrocar*, n'est-ce pas ?

M. GOLDEN: C'est ainsi qu'on le nomme, monsieur.

Le PRÉSIDENT: Avez-vous d'autres questions sur le crédit 71 ?

M. CARTER: Votre ministère s'intéresse-t-il à ce véhicule à progression rasante (Hovercraft), dont on entend tellement parler ?

M. WEBSTER: C'est la même chose.

M. CARTER: Non, c'est la soucoupe volante. Ce n'est pas la même chose.

M. FORGIE: Dans le journal, l'on dit que l'Avrocar et la soucoupe volante sont la même chose. J'ignore si c'est exact.

M. GOLDEN: C'est ainsi qu'on les appelle. Je ne sais pas ce que vous voulez dire par *Hovercraft.*

M. WEBSTER: Vous voulez parler de l'appareil qui plane en gardant un coussin d'air au-dessous ?

M. CARTER: Oui, précisément.

M. GOLDEN: Le programme d'exploitation *Curtis Wright* . . . Nous n'avons aucun contrat.

Le PRÉSIDENT: Le crédit est-il approuvé ?

(Assentiment.)

Le PRÉSIDENT: Le crédit 72 — Les compagnies de la Couronne.

B — COMPAGNIES DE LA COURONNE

Crédit 72 — Dépenses subies par la *Defence Construction (1951) Limited* en assurant la réalisation de projets de défense pour le ministère de la Défense nationale et d'autres projets autorisés par le Conseil du Trésor..... $ 3,876,117

M. FORGIE: J'ai une question à poser à ce propos, une question concernant les contrats qui sont adjugés par votre ministère pour la construction. J'imagine qu'il vaudrait mieux parler de la Société centrale d'hypothèques et de logement. Ma question a trait aux contrats pour la construction d'habitations et de bâtiments dans les camps militaires.

M. GOLDEN: L'ingénieur en chef pour la *Defense Construction Ltd.* est ici. Quant aux habitations, c'est la Société centrale d'hypothèques et de logement qui s'en charge.

Le PRÉSIDENT: Il n'est nullement question de cela ici.

M. FORGIE: J'aimerais avoir une réponse à la question, si vous permettez. Lorsqu'il s'agit de la construction d'habitations dans des camps militaires, est-ce la *Defence Construction Ltd.* ou la Société centrale d'hypothèques et de logement qui s'en charge ?

M. GOLDEN: De façon générale, la *Defence Construction Ltd.* ne construit pas les habitations; c'est plutôt du ressort de la Société centrale d'hypothèques et de logement.

M. J. P. STIRLING: (ingénieur en chef pour la *Defence Construction (1951) Limited):* Sauf dans le cas d'ententes particulières entre la Société centrale et nous-mêmes. Quand nous avons du personnel sur place et quand il convient à la Société centrale d'hypothèques que nous fassions une soumission pour la surveillance des habitations en construction, là où nous avons des hommes à l'œuvre, nous construisons les maisons.

M. FORGIE: La *Defence Construction Limited* a du personnel à Petawawa, n'est-ce pas ?

M. STIRLING: Quoi qu'il en soit, nous ne construisons pas de maisons à Petawawa.

M. FORGIE: Mais vous avez surveillé la construction de bâtiments au camp de Petawawa pour le compte du ministère de la Défense nationale ?

M. STIRLING: Oui.

M. FORGIE: Je sais combien la chose peut être difficile, mais existe-t-il un moyen d'insérer une clause dans ces contrats quand ils sont adjugés à plusieurs entrepreneurs pour exiger de ceux-ci qu'ils recrutent la main-d'œuvre nécessaire dans la région où le contrat devra s'exécuter ?

Cela constitue un problème. Je pense que, sur ce point, il pourrait y avoir collaboration entre le ministère du Travail, la Société centrale d'hypothèques et de logement et le ministère de la Production de défense.

Le PRÉSIDENT: Merci, monsieur Forgie.

Messieurs, il ne reste plus que deux autres crédits.

Le prochain est le numéro 73.

Avez-vous une question à propos du crédit 72, monsieur McIlraith ?

M. McILRAITH: J'ai une question à poser concernant les compagnies de la Couronne. Cette question concerne la Polymer Corporation. Je comprends qu'il n'y a ici aucune prévision budgétaire pour la Polymer.

Quelle est la position concernant le fait que la Polymer continue d'appartenir à la Couronne, par l'entremise du ministère ?

Le PRÉSIDENT: Quelle est votre question ?

M. McILRAITH: Quelle est la position concernant le fait que la Polymer continue d'appartenir à la Couronne, par l'entremise du ministère ?

Est-ce une question à laquelle le sous-ministre peut répondre ?

M. GOLDEN: Je ne crois pas que je puisse répondre à cette question.

M. McILRAITH: Si le ministre revient, je voudrais continuer l'interrogatoire dans ce sens.

J'ai ensuite une question à propos de la *Canadian Arsenals Limited.*

Le PRÉSIDENT: Il en est question au crédit 74.

M. ROGERS: Quant à la situation au sujet de la Polymer, y a-t-il eu des aménagements récents dans la région de Red Deer ?

M. GOLDEN: Non.

M. ROGERS: Nulle décision n'a été prise ?

M. GOLDEN: Rien ne se fait dans la région de Red Deer, en ce moment.

(Le crédit est approuvé.)

CANADIAN ARSENALS LIMITED

Crédit 73 — Administration et exploitation	**$**	**1,349,120**
Crédit 74 — Construction, améliorations et outillage	**$**	**282,085**

M. CARTER: Il y a une assez forte réduction, cette année, M. Golden pourrait-il en donner l'explication ?

M. GOLDEN: Il y a un crédit supplémentaire. A la vérité, il y a augmentation. C'est le crédit supplémentaire 509, $1,500,000.

M. McILRAITH: Comment expliquez-vous l'augmentation ? Que fournissez-vous ?

M. GOLDEN: L'explication, c'est que les travaux diminuent à la *Canadian Arsenals Limited.*

Au moment de la préparation des prévisions budgétaires, l'on envisageait la possibilité d'accélérer la marche de certains travaux pour l'un des services, ce qui aurait établi un niveau d'activité à la *Canadian Arsenals*, de façon que sur la subvention, seulement $1,349,000 seraient requis. Quoi qu'il en soit, il est arrivé que cette accélération des commandes n'a pu se faire, c'est pourquoi il a fallu un crédit supplémentaire.

M. McILRAITH: Quelles sont les usines de la *Canadian Arsenals* que l'on garde en état de fonctionner ?

M. GOLDEN: Je crois que l'on n'en a fermé aucune.

Les usines que voici fonctionnent:

Arsenal fédéral, Québec (P.Q.)
Munitions, Lindsay (Ont.)
Armes portatives, Long Branch (Ont.)
Remplissage de douilles, Saint-Paul-l'Ermite (P.Q.)
Explosifs, Valleyfield (P.Q.)
Instruments et électronique, Scarborough (Ont.)

M. McILRAITH: Votre problème est avantageux, en ce sens que nous n'avons pas besoin de faire exécuter des travaux. Nous n'avons pas besoin de munitions, et c'est pour cette raison que les usines sont inactives.

M. GOLDEN: Précisément.

Cet article est destiné à tenir compte du fait que les frais généraux sont trop élevés pour ce qu'il y a là.

M. McILRAITH: A la vérité, il y a réduction des dépenses plutôt qu'une augmentation comme il semble y en avoir une, parce que, normalement, ces établissements devraient produire des munitions pour le Gouvernement du Canada, en grande partie, et cela serait une prévision budgétaire du ministère de la Défense.

M. GOLDEN: Cela constitue un retour à l'ancienne pratique.

(Les crédits 73 et 74 sont approuvés.)

Le PRÉSIDENT: Messieurs, ici se termine notre étude des prévisions des dépenses du ministère de la Production de défense. Merci bien.

Sur la recommandation du Comité de direction, si chacun est d'accord, nous nous réunirons de nouveau mardi, à neuf heures et demie du matin.

Des VOIX: Entendu.

CHAMBRE DES COMMUNES

Troisième session de la vingt-quatrième législature

1960

COMITÉ SPÉCIAL

DES

DÉPENSES AUX FINS DE LA DÉFENSE

Président: M. G. E. HALPENNY

PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

Fascicule 25

SÉANCE DU MARDI 19 JUILLET 1960

Prévisions de dépenses du ministère de la Défense nationale pour l'année financière 1960-1961

TÉMOINS:

M. E. B. Armstrong, sous-ministre adjoint de la Défense nationale (Finances); et M. R. B. Curry, directeur de l'Organisation des mesures d'urgence.

ROGER DUHAMEL, M.S.R.C.
IMPRIMEUR DE LA REINE ET CONTRÔLEUR DE LA PAPETERIE
OTTAWA, 1960

COMITÉ SPÉCIAL

DES

DÉPENSES AUX FINS DE LA DÉFENSE

Président: M. G. E. Halpenny

Vice-Président: M. Roger Parizeau

et MM.

Carter	Lambert	Smith (*Calgary-Sud*)
Chambers	MacInnis	Webster
Forgie	McIlraith	Winch
Hellyer	Morton	
Kennedy	Rogers	

Secrétaire du Comité,
Antoine Chassé

PROCÈS-VERBAL

CHAMBRE DES COMMUNES,
Salle 238-S
MARDI 19 juillet 1960.
(26)

Le Comité spécial des dépenses aux fins de la défense se réunit à 9 heures et demie du matin sous la présidence de M. G. E. Halpenny.

Présents: MM. Carter, Chambers, Halpenny, Hellyer, Kennedy, Lambert, Rogers, Smith (*Calgary-Sud*), Webster et Winch. (10)

Aussi présents: M. E. B. Armstrong, sous-ministre adjoint de la Défense nationale (*Finances*); M. R. B. Curry, directeur de l'Organisation des mesures d'urgence; et M. D. B. Dwyer, surintendant des documents parlementaires, ministère de la Défense nationale.

Le Comité reprend l'étude, interrompue le mercredi 13 juillet, des prévisions de dépenses du ministère de la Défense nationale pour l'année 1960-1961.

Le président présente le cinquième rapport du sous-comité du programme et de la procédure en ces termes:

Le sous-comité du programme et de la procédure a l'honneur de présenter son

CINQUIÈME RAPPORT

Le sous-comité s'est réuni le jeudi 14 juillet 1960 à 3 heures et demie de l'après-midi sous la présidence de M. G. E. Halpenny.

Présents: M. Halpenny, l'honorable Paul Hellyer et MM. Lambert pour Smith (*Calgary-Sud*), Webster et Winch.

Le sous-comité a examiné l'opportunité d'assigner des témoins de l'extérieur relativement à l'étude par le Comité des prévisions de dépenses du ministère de la Défense nationale.

Après discussion, le sous-comité a décidé, à la majorité des voix, de recommander qu'aucun témoin de l'extérieur ne soit assigné relativement à l'examen des prévisions de dépenses du ministère de la Défense nationale.

Le président,
G. E. HALPENNY.

M. Lambert propose, avec l'appui de M. Webster, que le Comité adopte le rapport du sous-comité.

Après discussion, la motion est adoptée par six voix contre trois.

Examen des crédits un par un

M. Armstrong est interrogé au sujet des crédits 229 à 232 inclusivement; lesdits crédits sont approuvés un par un.

M. Curry est interrogé au sujet du crédit 233; ledit crédit est approuvé.

M. Armstrong est interrogé à propos des crédits 234 à 237 inclusivement; lesdits crédits sont approuvés un par un.

A 10 h. 45 du matin le Comité s'ajourne au mercredi 20 juillet 1960, à 3 heures et demie de l'après-midi.

Le secrétaire suppléant du Comité,
Eric H. Jones.

TÉMOIGNAGES

MARDI 19 juillet 1960
9 heures et demie du matin

Le PRÉSIDENT: Messieurs, nous sommes en nombre.

Bien que M. Hellyer ne soit pas ici, il a demandé, lors de notre dernière réunion, quelle partie des $14,216,000 prévus dans le crédit 228 à la page 323 pourvoyait à des travaux de perfectionnement par l'industrie.

Voici la réponse fournie par le ministère:

Il est probable qu'environ $9,500,000 des $14,216,000 prévus aux fins de perfectionnement seront dépensés pour des travaux effectués par l'industrie. Quelques-uns des travaux importants sont énumérés ci-dessous:

Entreprises interarmes

Projets de perfectionnement d'éléments électroniques	$ 225,000

Marine

Étude sur les gréments principaux	$ 65,000
Études sur l'efficacité de divers équipements	$ 40,000

Armée

La chenillette Bobcat	$ 644,000
Études sur les avions STOL (Short Take-Off and Landing) et VTOL (Vertical Take-Off and Landing)	$ 100,000
Aide-navigation pour véhicules	$ 170,000
Portée améliorée de postes de T.S.F. portatifs	$ 50,000

A.R.C.

Simulateur du vol opérationnel de l'avion CF 104	$1,800,000
Simulateur du vol opérationnel et de la tactique pour l'avion Argus	$2,000,000
Simulateur du vol opérationnel pour l'avion CC 106	$ 950,000

Le PRÉSIDENT: Messieurs, nous avons tenu une réunion du sous-comité.

«Le sous-comité a examiné l'opportunité d'assigner des témoins de l'extérieur relativement à l'étude par le Comité des prévisions de dépenses du ministère de la Défense nationale.

Après discussion, votre sous-comité a décidé à la majorité des voix, de recommander au comité plénier qu'aucun témoin de l'extérieur ne soit assigné relativement à l'examen des prévisions de dépenses du ministère de la Défense nationale.»

Ont assisté à cette réunion, M. Hellyer; M. Lambert, qui a représenté M. Smith; M. Webster et le président.

Avez-vous des observations à faire, messieurs?

M. WINCH: Monsieur le président, je tiens à dire que je suis un des membres qui se sont opposés à la recommandation.

Il ne reste qu'à dire qu'elle n'est pas juste pour le Comité. Il n'y a pas de véritable enquête quand on ne peut entendre qu'un seul point de vue et, somme toute, ce qu'on peut considérer comme un seul témoin expert.

Le point de vue adopté par le sous-comité m'a vivement déçu. Comme j'ai exprimé mon objection à la réunion du comité directeur, je proteste encore une fois ici.

Le PRÉSIDENT: Merci, monsieur Winch.

M. CARTER: Monsieur le président, j'aimerais appuyer les paroles de M. Winch en signalant la déception que j'ai éprouvée par suite de cette démarche.

Nous nous sommes abstenus, dans une certaine mesure, de poser des questions—ou du moins nous avons limité notre interrogatoire—dans l'espoir qu'il serait possible d'assigner des témoins à la fin de nos séances, quand nous pourrions poser d'autres questions.

Comme disait M. Winch, si nous désirons avoir une vue d'ensemble de ce que devrait être notre politique de défense, il nous faut certainement recueillir des idées de toutes les personnes possibles.

Je ne crois pas que nous soyons en mesure, en tant que profanes, d'arriver à une décision mûre ou une décision réfléchie à l'égard de ces questions importantes, sans chercher l'opinion de ceux qui ont un point de vue différent.

Le PRÉSIDENT: La parole est à M. Smith.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Eh bien, monsieur le président, je ne crois pas que je puisse ajouter grand'chose.

J'ai été, à un moment donné, d'avis qu'il y aurait peut-être avantage, lorsque le Comité commençait ses séances, d'appeler toute personne qui pourrait se présenter comme un témoin expert. Je pense que notre ami, le critique de l'opposition officielle, a révélé l'intention réelle de son parti quand il a proposé que les partis politiques désignent les personnes à convoquer. Dans tout son interrogatoire il a, à mon avis, tenté de mener une campagne politique plutôt que de faire un examen constructif au sein du Comité.

A un moment donné il a considéré que l'importance du Comité justifiait une visite à l'OTAN de notre part. Plus tard il a changé d'avis à ce sujet.

Je soutiens qu'il n'y a aucun avantage à assigner des témoins en présumant que nous n'allons pas examiner les dépenses aux fins de la défense, mais plutôt que nous allons tenter comme lui de tirer des délibérations un avantage politique.

Le PRÉSIDENT: Avez-vous une observation à faire, monsieur Lambert?

M. LAMBERT: Monsieur le président, l'idée d'appeler des témoins m'a assez intrigué au début. Cependant, il fallait compter avec le problème de savoir qui assigner et aussi avec celui d'accorder le privilège de réfutation de part et d'autre. Cela aboutirait à d'interminables discussions et à mon avis il est presque impossible de rendre justice à tout le monde.

En fin de compte, les membres ont à leur disposition les écrits de plusieurs personnes qu'on aurait pu proposer et ils peuvent lire leurs témoignages.

Je suis d'avis que cette question ne devrait pas se présenter à l'heure actuelle. Le temps nous manque pour appeler des témoins et je ne trouve pas juste, en effet, d'assigner d'anciens membres des forces armées dont la politique a eu des résultats qui persistent encore, sans fournir aux officiers supérieurs d'état-major, encore en fonction, l'occasion de commenter la situation. Je ne vois pas, en effet, comment on peut être impartial quant à l'assignation de ces témoins. Comme M. Smith l'a

proposé, je ne veux pas approuver la formule selon laquelle les partis désignent leurs propres témoins, bien qu'ils le fassent avec toute la bonne foi possible. Si on procédait de cette façon, on aurait le sentiment que ces personnes exprimaient des opinions en faveur d'un parti politique en particulier. Quelques-uns des témoins qu'on a proposés sont des citoyens américains et nous n'avons aucune garantie qu'un témoin assigné par nous serait disposé à comparaître.

Qu'il me soit permis de dire qu'il n'y a eu aucune restriction quant à la ligne de conduite. Les membres du Comité ont joui d'une liberté entière à cet égard. Je crois qu'un des premiers objectifs du Comité consistait à nous permettre d'étudier à fond la politique gouvernementale; et c'est ce que nous avons fait.

M. WINCH: Monsieur le président, qu'il me soit permis de dire qu'à la dernière séance du comité directeur on n'a pas discuté la question d'assigner des témoins en faveur d'un parti politique.

Qu'il me soit permis de dire que j'ai exprimé avec énergie l'avis que la question de témoins ne pourrait être décidée selon le principe de représentation par partis, mais selon la responsabilité de notre Comité d'obtenir des conseils et d'entendre des opinions.

Je proteste contre l'insinuation qu'on a faite relativement à notre parti. On n'a pas discuté de cette question à la dernière séance.

M. LAMBERT: Je tiens à dire que M. Winch, n'a appuyé aucune proposition visant la désignation de témoins par les divers partis politiques.

Le PRÉSIDENT: Monsieur Hellyer?

M. HELLYER: Monsieur le président, il est maintenant très évident que les membres ministériels du Comité n'ont jamais eu la moindre intention d'appeler des témoins. A mon sens, le fait que les déclarations initiales des membres n'étaient que de vaines protestations fait tomber le Comité en discrédit.

Nous avons eu pendant des semaines de longs exposés interminables de la part du ministre de la Défense nationale, suivis de l'examen de ses exposés.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Et des exposés également longs de la part du membre qui parle maintenant.

M. HELLYER: Une grande partie de la discussion n'a été rien moins qu'une étude stérile de données qui étaient déjà connues. J'ai l'impression que le Comité a perdu une belle occasion. Quand il a été constitué on a donné l'impression que nous allions essayer d'accomplir notre tâche d'une façon aussi complète que possible et que nous aurions l'occasion d'obtenir tous les renseignements possibles . . .

Le PRÉSIDENT: Par exemple, en voyageant outre-mer.

M. HELLYER: . . . sur tous les aspectss de la question.

Il y aura certes le temps de voyager outre-mer dans un avenir rapproché.

M. WEBSTER: En septembre.

M. HELLYER: Certains membres ont dit qu'au début l'idée d'assigner des témoins de l'extérieur était attrayante pour eux. J'aimerais savoir qu'est-ce qui leur a fait changer d'idée. Pourquoi sont-ils d'avis que les témoignages et opinions d'autres personnes seraient moins précieux maintenant qu'ils auraient été au début de nos délibérations? Je les invite à indiquer pourquoi ils ont changé d'idée et quelles sont les raisons réelles qui ont motivé ce revirement.

Personnellement, pour ce qui est de l'assignation des témoins, je ne crois pas qu'on soit désavantagé, et il y aurait de grands avantages. J'ai fait la proposition auparavant au sujet du programme à suivre dans le seul but de dissiper les craintes des membres ministériels du Comité. Certes, les témoins que j'ai voulu appeler sont

tous impartiaux. S'ils appuient un parti je crois qu'ils sont probablement des partisans du gouvernement,—à l'exception peut-être d'un seul.

M. WEBSTER: Des ingénieurs de l'avionnerie Avro?

M. HELLYER: Et à mon avis, l'imputation de motifs de la part d'un ou deux membres du Comité, bien qu'elle soit attendue et contraire aux usages parlementaires, est à regretter. Car notre Comité n'est rien de plus qu'un instrument pour justifier une confusion engendrée par le gouvernement. En outre, je ne pense pas que nous ayons à redouter quoi que ce soit; je ne pense pas que le gouvernement n'eût rien à craindre. S'il avait quelque chose à craindre, c'est une raison de plus pour appeler plus de gens, afin de constater les faits et d'apprendre, dans la mesure du possible, les opinions des experts par rapport à la technologie moderne de défense et celle des prochaines années à venir.

Donc je dois exprimer mon opposition à cette décision du comité directeur. Elle constitue à mon point de vue un abus de confiance, en ce que l'impression a été donnée clairement auparavant qu'on appellerait des témoins au bout de très peu de temps et qu'on voulait traiter d'abord de quelques-unes des aures questions pour des raisons d'organisation. Nous voulions commencer par examiner les vieux comptes; on pensait que ce serait une façon pratique de procéder. Ma foi, plutôt que d'être pratique, notre façon de procéder a été précisément le contraire: on a desservi le Comité, car le temps qui nous reste est presque écoulé et nous n'avons pas encore eu l'occasion d'aborder notre travail de discussion comme nous l'avions espéré. Lors de la constitution du comité nous avions l'impression que nous aurions cette occasion.

Le PRÉSIDENT: Avez-vous des observations à faire, monsieur Chambers?

M. CHAMBERS: Monsieurs le président, qu'il me soit permis de dire que pendant les premières séances du Comité j'étais assez incertain si nous devions appeler des témoins. Cependant, je n'ai plus d'incertitude, particulièrement après avoir entendu M. Hellyer.

Il a employé un mot intéressant, soit le mot «faits».

D'après ce que j'en sais, les comités de la Chambre des communes ont fonctionné dans le passé en assignant des témoins afin de constater les faits. Ensuite les membres du Comité, qui sont envoyés ici précisément pour cela, se font une opinion d'après les faits qui leur sont exposés.

On a présenté au Comité un exposé complet des faits concernant la défense. A ma connaissance, aucune question posée n'est restée sans réponse. Je pense qu'il y a eu une seule exception, d'une importance minime, où une question n'a pas reçu de réponse pour raisons de sécurité. Mais nous avons eu un exposé complet des faits.

On n'a avancé aucun argument (je n'ai pas assisté à la séance du comité directeur, mais je ne crois pas qu'on y ait présenté aucun argument) qui donnerait à croire que ces témoins qu'on a proposés puissent nous fournir de plus amples renseignements. Ils pourraient exprimer des opinions. Il y a probablement autant d'opinions que de citoyens et il est difficile de dire où nous pourrions fixer les limites.

Il ressort des délibérations du Comité que dans les longues déclarations qui ont été faites, surtout par M. Hellyer, il n'y a aucune indication d'alternative proposée à la ligne de conduite actuelle. Peut-être a-t-on espéré que certains témoins pourraient proposer des solutions de rechange que les membres du Comité n'étaient pas en mesure de fournir. Assurément, monsieur le président, ce n'est pas là notre rôle. Notre rôle consiste à examiner les mesures qu'on prend actuellement dans le domaine de la défense et, dans notre rapport, de faire les recommandations qui nous semblent bonnes.

Il me serait très intéressant de voir, quand nous en viendrons à rédiger le rapport, si M. Hellyer aura des propositions positives à faire. Mais rien n'indique que ces témoins pourraient nous aider à faire cela.

Le PRÉSIDENT: Monsieur Smith?

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Je ne crois pas avoir des commentaires à faire. J'allais faire une ou deux allusions à l'apologie de M. Hellyer, mais cela ne semble guère nécessaire.

M. LAMBERT: Monsieur le président, afin de faire aboutir l'affaire, je propose que le Comité approuve la recommandation du comité directeur.

M. CARTER: Monsieur le président, j'aimerais faire une observation supplémentaire concernant les déclarations de M. Lambert et de M. Chambers.

Le PRÉSIDENT: Oui, monsieur Carter.

M. CARTER: En premier lieu, pour ce qui est de l'avancé de M. Chambers voulant que les témoins ne pouvaient pas exposer des données, mais simplement formuler des opinions, nous avons entendu de nombreuses opinions exprimées par le ministre lui-même et même si on appelait des témoins qui donneraient leurs opinions, il leur faudrait motiver leurs opinions. Nous serions alors en mesure d'évaluer leurs opinions, leurs raisons et les bases de leurs jugements, à la lumière des opinions et jugements exprimés par le ministre.

M. Lambert a dit également que nous avons eu amplement occasion de débattre la politique de défense. Je ne crois pas que cette déclaration soit exacte. Nos discussions ont été limitées par vous, monsieur le président, aux postes énumérés aux prévisions de dépenses, aux objets physiques mêmes. Cela a été pour moi un nouveau principe par rapport à la discussion des prévisions budgétaires, car je ne l'ai jamais vu à la Chambre, dans le Comité plénier. C'est la première fois, à ma connaissance, qu'on ait adopté ce principe au sein du Comité.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Ce n'est guère exact. Quand le premier crédit était à l'étude on a permis de procéder à un débat général, monsieur Carter.

M. CARTER: Non, ce n'est pas vrai. Nous pouvions poser des questions sur n'importe quoi, mais le président posait la question: y a-t-il dans ce poste une somme d'argent affectée à ce matériel ou à cet article en particulier? S'il n'y en avait pas, on supprimait la discussion. On ne nous a pas permis de demander pourquoi on n'a pas substitué une autre chose à l'article dans la liste. Voilà un aspect très important de la politique gouvernementale qu'on ne nous permet nullement d'approfondir.

Comme notre pays dépense 1,600 millions de dollars aux fins de la défense, et comme la question de la défense nationale est certes la plus grande question et peut-être la question la plus difficile à laquelle le Parlement et la nation canadienne aient à faire face aujourd'hui, je ne crois pas que nous n'ayons rien fait pour arriver à une opinion réfléchie quant à l'efficacité de la politique actuelle ni à une politique alternative.

Le PRÉSIDENT: Appuyez-vous la motion de M. Lambert, monsieur Carter, ou avons-nous quelqu'un qui appuie la proposition de M. Lambert?

M. WEBSTER: J'appuie la proposition.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Monsieur le président, je crois devoir signaler qu'à l'égard de vos décisions il est vrai que vous nous avez, à juste titre, limités aux articles déterminés et tangibles. Mais nous avons entendu plusieurs déclarations par le ministre qui ont ouvert, en effet, un assez large champ à l'examen. Et si M. Carter, et je présume, M. Hellyer sont d'avis que cette façon de procéder n'a pas réussi, je soutiens que cela est dû au fait que le Comité n'a pu obtenir lui-même

tous les renseignements dont il avait besoin. Certes, l'insuccès quant à l'obtention de renseignements n'a pas été dû aux conditions dans lesquelles on nous a permis de travailler.

Le PRÉSIDENT: Merci, monsieur Smith. Je ne m'excuse pas de ma conduite.

M. HELLYER: M. Smith a soulevé une question intéressante. On nous a dit tout à l'heure que tous les faits ont été divulgués, ce qui est de la foutaise.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Qu'en pensez-vous?

M. HELLYER: Maintenant, M. Smith nous dit que si nous n'avons pas réussi, c'est parce que nous n'avons pu obtenir les données qu'il nous fallait avoir. Sa déclaration nous présente une contradiction intéressante et, à mon avis, elle résume assez bien la situation qui nous a confrontés.

Nous n'avons pu obtenir un exposé complet des faits. Après avoir posé des questions pendant des semaines nous ne connaissons pas encore l'attitude du gouvernement actuel concernant l'utilisation des ogives atomiques.

M. SMITH: (*Calgary-Sud*): Vous étiez tellement occupé à poser votre candidature comme un témoin que vous ne pouviez pas écouter.

M. HELLYER: Je pensais que vous alliez me citer. Vous auriez pu apprendre quelque chose.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): De vous?

M. HELLYER: Nous ignorons encore ce qu'est la politique du gouvernement. Nous savons qu'il n'a que la moitié d'une politique de défense, mais nous ne savons pas encore si oui ou non le gouvernement va ré-équiper ses escadrilles de défense aérienne.

En parcourant les témoignages vous constaterez qu'il y a au moins vingt endroits où une question était à l'étude et où la ligne de conduite n'a pas été précisée du tout et on n'a pas révélé les faits. Quant à la déclaration de M. Smith voulant que nous n'ayons pas proposé d'autre solution . . .

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Je n'ai rien dit de semblable.

M. HELLYER: M. Carter a très bien tiré l'affaire au clair en disant que, chaque fois que nous avons tenté de faire même une brève déclaration, seulement dans le but de donner la documentation de base en vue de poser une question, le président s'est montré sévère et il a imposé des limites assez rigides quant à la discussion permise aux membres du Comité.

Dans ces circonstances on n'a pu échanger complètement les idées. Cela ne faisait peut-être pas partie des attributions du Comité, mais il est certain qu'il devait obtenir des renseignements et des opinions d'experts aussi divers que possible . . . ce que nous n'avons pas fait. Nous pensions qu'on allait nous permettre de le faire et puisqu'on ne nous l'a pas permis, nous sommes d'avis que le Comité a manqué d'accepter pleinement sa responsabilité envers la population du Canada; il aurait dû obtenir non seulement les opinions du ministre et de ses collègues, des fonctionnaires de son ministère, mais aussi celles d'autres personnes qui peuvent avoir les mêmes opinions. Nous aimerions savoir si elles ont les mêmes opinions. Peut-être ont-elles des opinions contraires. Nous sommes certainement d'avis qu'on aurait dû appeler des gens de l'extérieur.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Monsieur le président, ces questions indécidées étaient indécidées lorsque M. Hellyer était un des ministres responsables de l'ancien gouvernement. Il y aurait lieu, à mon avis, de le citer comme témoin afin de savoir pourquoi ces questions n'ont pas été tranchées plus tôt.

M. WINCH: Peste soit de vos deux partis!

Le PRÉSIDENT: M. Lambert propose, avec l'appuie de M. Webster, que le Comité approuve le rapport du comité directeur. Êtes-vous prêts à mettre la motion aux voix, messieurs?

M. CHAMBERS: Sur quoi faut-il voter, monsieur le président?

Le PRÉSIDENT: Voici: Tous ceux qui sont pour la motion de M. Lambert, veuillez lever la main afin que nous puissions compter les suffrages.

Le SECRÉTAIRE DU COMITÉ: Six, monsieur.

Le PRÉSIDENT: Ceux qui sont contre?

Le SECRÉTAIRE DU COMITÉ: Trois, monsieur.

Le PRÉSIDENT: Merci. La motion est adoptée. Maintenant, reportez-vous s'il vous plaît à la page 324, le crédit n° 229, aide mutuelle. Avez-vous des questions à poser au sujet de l'aide mutuelle?

AIDE MUTUELLE

Crédit 229—Contributions aux dépenses d'infrastructure et aux frais militaires de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord, transfert de matériel et fourniture de services et d'installations aux fins de défense aux termes de l'article 3 de la Loi de 1950 sur les crédits de défense, le tout ne dépassant pas $54,800,000, y compris la valeur actuelle du matériel ou des fournitures de défense ou le coût des services fournis par les Forces canadiennes, évalués à $40,000,000 et prévus par les crédits relatifs auxdites Forces pour l'année en cours et les années précédentes à l'égard desquels, nonobstant le paragraphe (3) de l'article 3 de ladite loi, aucun montant ne sera imputé sur le présent crédit ou versé à un compte spécial $14,800,000

M. LAMBERT: Oui, monsieur le président. Peut-être M. Armstrong pourrait-il nous donner une évaluation de la quantité relative d'aide mutuelle fournie à l'heure actuelle par rapport à celle fournie dans le passé immédiat et celle qu'on peut envisager à l'avenir.

M. E. B. ARMSTRONG (*sous-ministre adjoint* (Finances), *ministère de la Défense nationale*): Monsieur le président, je ne crois pas pouvoir évaluer la quantité d'aide mutuelle future, mais pour ce qui est du passé...

M. LAMBERT: Politique ministérielle.

M. ARMSTRONG: Comme vous constaterez d'après ce crédit, l'aide mutuelle en 1960-1961 est réduite de 90 millions de dollars à un chiffre estimatif de $54,800,000. Les 90 millions représentent une baisse de 45 millions par rapport à l'année précédente dont le montant était moins élevé que celui des années précédentes, quant les montants s'élevaient à quelque 200 millions par année.

Dans ces premières années, il y avait deux, peut-être trois, raisons principales pour lesquelles l'aide mutuelle à l'échelle massive était nécessaire. D'abord il y avait le plan d'entraînement d'équipages pour le compte de tous les pays de l'OTAN.

Au cours des six ou sept premières années après la constitution de l'OTAN on a entraîné (j'ai oublié le chiffre) de nombreux équipages des différents pays de l'OTAN. Subséquemment, au fur et à mesure que le nombre de pilotes et de navigateurs disponibles a augmenté au point où il n'était pas nécessaire de poursuivre l'instruction, les pays de l'OTAN ont créé leurs propres établissements d'instruction. Le montant inscrit actuellement à ce crédit est limité à l'instruction fournie

pour le compte du Danemark et de la Norvège et à l'instruction de navigateurs pour le compte, je crois, d'un autre pays de l'OTAN.

M. SMITH (*Calgary-Sud*) : Monsieur le président, si M. Lambert a terminé ses observations, puis-je poser une question supplémentaire à ce sujet?

M. ARMSTRONG: Peut-être me permettra-t-on d'achever la réponse. La deuxième raison, bien entendu, était la suivante: au début du programme on a transféré aux pays de l'OTAN de très grandes quantités de matériel dans le but de contribuer à l'expansion des forces au moyen de matériel dont les forces canadiennes disposaient à cette époque. Ce matériel a été remplacé par la suite.

En troisième lieu, il y avait, au cours des premières années, un certain nombre de contrats qui prévoyaient spécifiquement de l'aide mutuelle destinée à aider les associés de l'OTAN. Ces programmes ont contribué en même temps à l'expansion des industries de défense au Canada. Cette époque est maintenant révolue. Les pays de l'OTAN eux-mêmes en sont venus au point où le besoin de matériel est moins pressant qu'auparavant. Et les forces armées du Canada, évidemment, ne disposent pas à l'heure actuelle de grosses quantités de matériel qu'elles peuvent transférer aux pays de l'OTAN. Par conséquent, ce crédit a diminué progressivement.

Le PRÉSIDENT: Monsieur Smith, vous aviez une question supplémentaire à poser.

M. SMITH (*Calgary-Sud*) : Qu'il me soit permis de poser à M. Armstrong une question qu'il préférera peut-être laisser au ministre. La voici: Le Royaume-Uni a-t-il des établissements d'entraînement d'équipages au Canada sous l'égide de l'OTAN?

M. ARMSTRONG: Vous voulez savoir s'ils ont ces établissements à l'heure actuelle?

M. SMITH (*Calgary-Sud*) : Oui.

M. ARMSTRONG: A ma connaissance, les Britanniques n'ont pas demandé d'entraînement nécessitant l'utilisation de nos établissements. Des pourparlers d'ordre général ont eu lieu relativement à l'entraînemen au Canada.

M. SMITH (*Calgary-Sud*) : Puis-je demander si M. Armstrong est au courant de notre réaction à ces démarches?

Monsieur le président, je crois que le Comité a établi que l'ancien accord dans le cadre de l'OTAN n'était pas très satisfaisant au point de vue financier pour le Canada, bien que nous ayons fait une contribution très importante. La question qui m'intéresse est la suivante: si nous envisageons un principe de base quelconque en vertu duquel n'importe quel pays, le Royaume-Uni ou n'importe quel membre de l'alliance, fera entraîner son personnel au Canada, est-on en droit de supposer que cet entraînement serait financé d'une façon tout à fait différente de celle prévue par l'accord antérieur?

M. ARMSTRONG: Oui, je pense que c'est exact, abstraction faite de l'entraînement des équipages pour l'OTAN qui se poursuit maintenant. Toute instruction supplémentaire nécessiterait la négociation d'un accord d'une sorte différente.

M. SMITH (*Calgary-Sud*) : Votre réponse est satisfaisante, monsieur Armstrong.

M. WINCH: Au sujet du poste de 35 millions de dollars prévoyant le transfert à certains pays de l'OTAN de matériel provenant des magasins militaires, puis-je demander quel est le matériel qu'on a l'intention de transférer en vertu de ce crédit et vers quels pays le matériel sera-t-il dirigé?

M. ARMSTRONG: Je ne suis pas en mesure de vous nommer les pays. En règle générale nous demandons au groupe permanent de l'OTAN de faire une recommandation quant au pays de l'OTAN qui devrait recevoir le matériel. On fait cela après avoir établi les prévisions de dépenses au début de l'année.D'habitude nous ne recevons la recommandation du groupe qu'en automne. Je peux vous dire, cependant, quel genre de matériel est compris dans ce programme. Le seul poste important du programme est l'avion CS2F; on a prévu dix-sept avions de ce genre d'une valeur d'environ $23,500,000. Les autres articles sont assez petits: des accessoires pour les canons de 40mm anti-aériens, des mitrailleuses Browning de .30 pouce, des lance-fusées de 3.5 pouces, des mortiers de 60mm, des mortiers de 81mm, des mines antipersonnel, des obus de 90mm, du matériel électronique, certains postes émetteurs et des convertisseurs pour les émetteurs, des bombes de 16 livres et demie et des bombes d'exercice de 8 livres et demie. Ensuite il y a des pièces de rechange pour les avions, pour certains avions transférés en vertu de programmes antérieurs comme, par exemple, les avions F-86 Sabre cédés à la Grèce et à la Turquie. Il y a aussi les pièces de rechange pour l'avion T-33 qui a été transféré en vertu d'un programme antérieur.

M. WINCH: Selon quel critère décide-t-on que le matériel qui est désuet au Canada ne l'est pas pour les associés de l'OTAN?

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Est-ce que ce poste comprend des avions d'entraînement?

M. ARMSTRONG: Aucun avion d'entraînement n'est prévu. Il s'agit de pièces de rechange pour les avions d'entraînement. Je pourrais exprimer la chose ainsi: en nous reportant à un ou deux postes que j'ai mentionnés, comme les pièces de rechange pour les avions cédés à la Grèce et à la Turquie, nous constatons que ces avions Sabre ont été transférés il y a plusieurs années et qu'ils étaient d'un modèle plus ancien que celui actuellement en service dans l'A.R.C. en Europe A mesure que de nouveaux modèles de l'avion apparaissaient, il est devenu possible et souhaitable, au point de vue du renforcement de nos alliés au sein de l'OTAN, de transférer les avions de modèle plus ancien qui n'étaient pas désuets pour nos associés de l'OTAN. C'est le cas, par exemple, de l'avion CS2F Tracker, un avion moderne qui est encore en service dans la marine canadienne. Par conséquent, on s'en sert au Canada tout en transférant ces dix-sept avions à nos associés de l'OTAN.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): En ce qui concerne les avions d'entraînement utilisés par l'OTAN, puis-je demander si vous êtes au courant d'une décision quelconque qui puisse entraîner le remplacement d'avions munis de moteurs à explosion par des avions d'entraînement munis de réacteurs?

M. ARMSTRONG: Cette question est continuellement à l'étude, mais aucune décision n'a été prise à l'égard de leur remplacement.

Le PRÉSIDENT: Avez-vous d'autres questions concernant l'aide mutuelle?

M. CARTER: Selon quel principe ces contributions sont-elles déterminées? Sont-elles déterminées en fonction de demandes de la part des pays de l'OTAN ou se fondent-elles sur la quantité de matériel excédentaire dont nous pouvons nous dispenser? Comment le montant de la contribution est-il fixé?

M. ARMSTRONG: Il s'agit d'aide mutuelle. Le Canada s'efforce de mettre à la disposition de ses alliés les articles, qui sont fabriqués ici en vertu de son propre programme, s'il possède du matériel dont ses propres forces n'ont pas besoin. La fabrication de ce matériel aide l'industrie du Canada tout en aidant les associés de l'OTAN en Europe. Le secrétariat et les autorités militaires de l'OTAN se rendent compte de la nature générale du matériel dont on a besoin, mais en fin

de compte la liste de matériel est établie par le Canada et offerte à l'OTAN. Ensuite les autorités de l'OTAN soumettent leur recommandation quant à l'attribution du matériel au gouvernement, qui doit prendre la décision. Je pense que le gouvernement accepte invariablement la recommandation quant à la distribution du matériel.

M. CARTER: Le Canada fait connaître les stocks dont il dispose à cette fin?

M. ARMSTRONG: Oui.

M. CARTER: Parce qu'un des divers pays pourrait en avoir besoin?

M. ARMSTRONG: Ensuite le groupe permanent, ou l'autorité compétente de l'OTAN, prend la décision.

Le PRÉSIDENT: Cet organisme fait fonction de bureau central.

M. ARMSTRONG: Oui.

M. CARTER: Est-ce que vous déterminez la valeur du matériel en fonction du prix de revient initial? Est-ce que vous tenez compte de la dépréciation? Comment en venez-vous à ce chiffre particulier? Comment évaluez-vous l'équipement?

M. ARMSTRONG: Comme vous savez, peut-être, la loi qui régit l'aide mutuelle prévoit l'évaluation du matériel à sa valeur estimative actuelle. Pour ce qui est du matériel qui n'est plus fabriqué, on lui attribue une valeur estimative qui se chiffre, règle générale, à environ 25 p. 100 du coût initial. Ces 25 p. 100 comprennent, évidemment, le coût de réparation, d'emballage et le reste en vue du transport à un pays européen de l'OTAN.

M. CARTER: La valeur est fixée d'habitude à environ 25 p. 100 du coût initial?

M. ARMSTRONG: Oui, c'est la moyenne.

M. CARTER: Et ce chiffre ne représente pas la valeur de remplacement?

M. ARMSTRONG: Non.

M. ROGERS: Monsieur Armstrong, il est à noter que le montant prévu aux fins d'entrainement d'équipages a diminué d'environ 3 millions de dollars. On m'a laissé entendre que l'entrainement d'équipages va s'intensifier à Penhold. Cela semble être l'impression qu'on a dans cette région. Est-ce que ce programme est en train de se réaliser?

M. ARMSTRONG: Je ne pourrais pas donner de précisions sur le rôle de Penhold dans le programme d'aide mutuelle. L'importance du programme a diminué légèrement, car le nombre de personnes qui reçoivent l'instruction a baissé sensiblement par rapport aux années précédentes. Nous n'entrainons les équipages maintenant que pour la Norvège et le Danemark.

M. ROGERS: Le ministère dispose d'un aéroport d'urgence à cet endroit qu'il avait loué à bail, mais le bail a été annulé cette année.

M. ARMSTRONG: Oui. Je peux obtenir la réponse que vous cherchez. Je ne sais pas avec certitude si oui ou non les autorités ont l'intention d'augmenter l'entrainement à Penhold ou d'utiliser cette installation à d'autres fins. Je ne sais pas au juste.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): M. Rogers a soulevé une question intéressante. Vous avez mentionné les discussions qui ont eu lieu avec le Royaume-Uni et, on peut le concevoir, avec d'autres pays en vue d'établir un nouveau programme d'entrainement sous l'égide de l'OTAN. Je ne fais qu'en mentionner la possibilité. Cependant, nous sommes en train de fermer un certain nombre d'aérodromes qui pourraient servir à ces fins. Certains aérodromes sont simplement sous le régime de ce qu'on appelle «garde et entretien». A ce que j'en sais, le régime de «garde et d'entretien» ne prévoit pas l'entretien des pistes, et certainement pas l'entretien des bâtiments. Une certaine proportion de ces aérodromes est utilisée seulement

aux fins d'entreposage. Je me demande si nous gardons un nombre suffisant de ces aérodromes à notre disposition au cas où le programme de l'OTAN serait élargi.

M. ARMSTRONG: Il se peut que j'aie induit le Comité en erreur au sujet du Royaume-Uni. Cette demande de renseignements n'a pas été faite sous l'égide de l'OTAN. Les autorités du Royaume-Uni ont demandé des renseignements au Canada et on a eu des discussions à ce sujet.

Le PRÉSIDENT: Je pense que les résultats de ces discussions sont versés au compte rendu. Avez-vous d'autres questions à poser au sujet de l'aide mutuelle?

(Le crédit est approuvé.)

DÉFENSE NATIONALE EN GÉNÉRAL

Crédit 230—Autorisation de contracter, par dérogation à l'article 30 de la Loi sur l'administration financière, et sous réserve d'affectation par le Conseil du Trésor, des engagements d'un montant total de $2,950,656,748 aux fins des crédits qui précèdent et qui visent la défense nationale, quelle que soit l'année au cours de laquelle tombera l'échéance desdits engagements (et dont il est estimé qu'une tranche de $1,420,466,950 deviendra payable dans les années à venir)..... $1

M. LAMBERT: Pouvons-nous avoir une explication par rapport à ce poste?

M. ARMSTRONG: Je présume que vous aimeriez savoir pourquoi ce crédit figure dans le budget des dépenses.

M. LAMBERT: Oui.

M. ARMSTRONG: Le programme de défense est sujet à une limitation imposée par ce crédit quant au montant global des engagements, ou des obligations si vous voulez, que le ministère peut assumer. On a toujours incorporé cette limitation au crédit de la défense avant de le répartir en plusieurs crédits. Une fois le crédit divisé en plusieurs crédits, plutôt que de répéter le texte dans chaque crédit, on a décidé, dans l'intérêt de la simplicité, de prévoir un seul crédit comportant cette autorisation d'engagement à l'égard de tous les crédits. En vertu de ce plan l'attribution de l'autorisation d'engagement est sujette à l'approbation du Conseil du Trésor, comme il appert au crédit.

Le PRÉSIDENT: Le crédit est-il approuvé?

M. HELLYER: Pas encore, monsieur le président. Peut-on nous donner l'analyse des engagements préalables qu'on a proposés?

M. ARMSTRONG: Je pourrais peut-être préciser que cette autorisation d'engagement englobe tous les éléments du programme. Aux divers postes déjà mentionnés et pour auxquels pourvoit le budget des dépenses, il y a aussi une autorisation d'engagement. Par conséquent, on trouve une certaine duplication, en fait une duplication entière, si on vérifie la liste des postes de défense en cherchant l'autorisation d'engagement. Cependant, je pourrais énumérer certains des principaux postes. Est-ce que cela serait utile?

Le PRÉSIDENT: Ce serait satisfaisant, je pense.

M. HELLYER: Je le crois, monsieur le président.

M. ARMSTRONG: Il y a d'abord la marine, pour qui l'autorisation globale d'engagement prévue pour les destroyers d'escorte que nous avons déjà mentionnés, exprimée en dollars, s'élève à 115 millions. Le pétrolier-ravitailleur compte pour $15,875,000, l'avion Tracker CS2F, dont le programme est presque terminé, pour $2,565,000. Il y a en outre certaines modifications à apporter à cet avion et l'au-

torisation d'engagement à cette fin s'élève à $1,300,000. L'autorisation d'engagement pour les diverses catégories de véhicules en vertu du programme de la marine s'élève à $1,086,000. Au programme d'armements l'autorisation d'engagement dépasse légèrement 28 millions de dollars. L'article le plus considérable sous cette rubrique vise l'achat de torpilles anti-sous-marines. Un montant de 16 millions est affecté à cette fin.

M. HELLYER: Seize millions pour des torpilles anti-sous-marines?

M. ARMSTRONG: Oui.

Le programme visant l'acquisition de matériel électronique prévoit une autre autorisation d'engagement de 35 millions. Les articles les plus importants sont le matériel sonar, y compris le sonar à profondeur variable, qui s'élève à environ 13 millions de dollars.

Il y a des autorisations d'engagement pour diverses catégories de munitions qui s'élèvent à environ 16 millions.

M. HELLYER: S'agit-il toujours de la marine?

M. ARMSTRONG: Oui.

M. HELLYER: Seize millions pour le transport?

M. ARMSTRONG: Non; pour les munitions.

Dans l'armée, pour les divers genres de véhicules, il y a une autorisation d'engagement pour environ 7 millions de dollars.

M. HELLYER: Quels seraient les véhicules visées par les 7 millions?

M. ARMSTRONG: Une somme de $1,700,000 est affectée à l'acquisition de trousses pour véhicules, c'est-à-dire les trousses spéciales installées dans des véhicules; $920,000 pour divers types de remorques, par exemple les remorques à citerne d'eau; $500,000 pour des fourgons de 1 tonne et demie; divers tracteurs $500,000 et un certain nombre d'autres articles divers.

Pour ce qui est du matériel d'armement, il y a à peu près 9 millions de dollars dans l'autorisation d'engagement de l'armée. Là encore, il s'agit d'articles dont la plupart ont été mentionnés à mesure que vous avez étudié les prévisions de dépenses.

On a prévu environ 23 millions pour du matériel électronique. Le plus important article individuel est le poste de TSF C-42 pour lequel le montant total est d'environ 11 millions de dollars.

On a prévu environ 36 millions pour les munitions. Les articles les plus importants sont le canon à 22 livres, au montant de 8 millions, et les munitions pour le fusil de 7.62 et la mitrailleuse légère, au montant d'environ 7 millions et demi.

M. HELLYER: N'y a-t-il pas d'engagement relativement au projectile *Honest John*?

M. ARMSTONG: Je n'en ai dans la liste aucune mention spécifique.

J'aimerais expliquer au Comité que dans cette autorisation d'engagement il y a une disposition en vertu de laquelle un transfert de l'autorisation d'engagement du crédit principal à l'armée peut comprendre un engin comme le lance-roquette Honest John, afin de pourvoir aux commandes cette année. Cependant, je n'ai pas cet article dans la liste qui est ici.

A l'égard de l'aviation, l'avion 104, environ 420 millions.

M. HELLYER: Quel est ce chiffre?

M. ARMSTRONG: 420 millions de dollars.

M. HELLYER: 420 millions. Exclusivement pour le CF-104, n'est-ce pas?

M. ARMSTRONG: Cette somme est destinée au 104. Il y a environ 7 millions et demi pour l'Argus; à peu près 38 millions pour le 106, l'avion-cargo à longue

portée; l'Otter, 2 millions et demi; l'Albatross, qui est l'avion de recherche et de sauvetage SA-16B, environ 7 millions, et divers autres postes se chiffrent à environ 7 millions de dollars.

Le PRÉSIDENT: Est-ce que cette réponse vous satisfait, monsieur Hellyer?

M. HELLYER: Oui. Quel est l'engagement total pour l'avenir à l'égard du système SAGE-Bomarc? Avez-vous la répartition distincte des deux articles?

M. ARMSTRONG: Cela est donné sous la rubrique «construction». La valeur estimative de l'ensemble du programme est d'environ 120 millions de dollars. Nous avons 21 millions, je crois, dans les prévisions des dépenses pour cette année. Par conséquent, l'autorisation d'engagement pour les années prochaines serait de l'ordre de 80 à 100 millions.

Le PRÉSIDENT: Les chiffres à l'égard de cet engagement figurent au livre blanc, n'est-ce pas?

M. ARMSTRONG: Oui, je le crois. J'essaie de le trouver.

M. HELLYER: Monsieur le président, je crois que cette liste très impressionnante d'engagements pour l'avenir renforce notre argument voulant que le gouvernement expose encore une fois sa politique à l'égard des questions de défense. Beaucoup de matériel est affecté seulement à un emploi particulier.

Le PRÉSIDENT: Allez-vous finir par poser une question?

M. HELLYER: Cela se peut.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Enfin, ce sera une innovation.

M. HELLYER: Merci, monsieur Smith. Vous êtes très flatteur ce matin.

Le PRÉSIDENT: Allons, ne vous écartez pas de la question à l'étude.

M. HELLYER: A titre d'exemple, on a prévu près de trois quarts de milliard pour du matériel qui doit être muni d'armes atomiques quelconques afin d'atteindre le maximum d'efficacité. Ce chiffre comprend du matériel pour la marine et pour l'aviation, soit le 104, le système SAGE-Bomarc et le reste.

Or, je trouve exagéré que le gouvernement non seulement demande au Parlement de voter le montant qu'il demande cette année, mais aussi qu'il engage la population du Canada de faire cette très grande dépense constante, à moins que nous n'ayons un exposé plus franc de la politique gouvernementale.

Je ne m'attends pas que le sous-ministre fasse des commentaires à ce sujet. Toutefois, je regrette que le ministre lui-même ne soit pas présent ce matin. A mon avis, il devrait comparaître devant le comité plénier de la Chambre prêt à énoncer catégoriquement la ligne de conduite adoptée par le gouvernement à l'égard de la marine et à nous dire si la marine sera dotée finalement d'armes atomiques. Il devrait dire aussi pourquoi le gouvernement se sent justifié à maintenir de ces destroyers-escorteurs et le programme de construction de bateaux-citernes à une époque où il est évident pour tout le monde que ces navires ne pourront pas fonctionner avec le matériel moderne.

Le PRÉSIDENT: Monsieur Hellyer, nous avons débattu cette question environ cinq fois. Avez-vous d'autres questions?

M. HELLYER: Oui, j'ai une question à poser, mais malheureusement il n'appartient pas au sous-ministre d'y répondre.

Le PRÉSIDENT: En effet, le ministre n'a pu assister à notre séance ce matin. Il devait se rendre à une réunion importante du cabinet.

M. HELLYER: Pourquoi notre Comité doit-il approuver des dépenses et des engagements se chiffrant à des centaines de millions de dollars, alors que la politique du gouvernement quant à leur efficacité n'a pas été arrêtée?

Le PRÉSIDENT: Vous ne vous attendez pas que le sous-ministre réponde à cette question.

M. HELLYER: Non, et je l'ai déjà dit.

Le PRÉSIDENT: Avez-vous des questions à poser au sous-ministre au sujet de ce crédit ou le crédit est-il approuvé?

M. WINCH: Oui; mais il doit être bien entendu qu'on peut le discuter sous le premier crédit quand le ministre sera présent.

Le PRÉSIDENT: Oui.

(Le crédit est approuvé.)

SERVICES GÉNÉRAUX

Crédit 231—Subventions aux associations militaires, instituts et autres organismes, selon le détail des affectations..... $223,795

M. CARTER: Pourquoi ce crédit est-il réduit de 10 p. 100?

Le PRÉSIDENT: Attendez que je l'explique.

Le Crédit N° 231 commence au bas de la page 324, comprend toute la page 325 et continue jusqu'au premier alinéa de la page 326 où un total de $223,795 est donné.

Ensuite, le crédit n° 232 est la subvention de $1,600,000,—si vous voulez le noter dans votre livre. Et les subventions aux provinces et aux municipalités pour la défense civile et d'autres fins connexes, au montant de 4 millions de dollars, constituent le crédit n° 233. Vient ensuite le crédit n° 234: subvention d'aide à la construction de l'hôpital *Soldiers' Memorial* à Middleton (N.-É.). Le crédit N° 235 consiste en pensions et autres prestations. Le crédit n°236 a trait aux Versements aux personnes à charge. Nous allons reprendre le crédit 231.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Monsieur le président, M. Carter a demandé pourquoi une diminution de 10 p. 100 avait été effectuée. J'ai une question supplémentaire à poser.

Monsieur Armstrong, est-ce que l'une ou plusieurs de ces organisations vous prouvent leur besoin ou le prouvent à votre ministère? Je sais que certaines organisations le font. J'en connais quelques-unes. Si je puis faire la comparaison avec un autre comité qui, lui aussi, est chargé d'accorder des subventions, on a donné à entendre aux membres du Comité qu'une grande partie du régime de subventions est de caractère historique en ce sens qu'il existe depuis longtemps.

Est-ce que ces groupes individuels font toutes les démarches nécessaires auprès de votre ministère afin de démontrer leurs besoins, ou est-ce qu'on inclut dans les prévisions budgétaires l'ensemble des montants demandés pour les réduire tous, cette année peut-être, de 10 p. 100?

M. ARMSTRONG: Eh bien, comme vous l'avez dit vous-même, il est vrai que ces postes sont stables depuis bien des années. Les montants sont justifiés. La plupart de ces montants concernent l'armée et la direction de l'administration de l'armée. Cependant, on reçoit des diverses associations un état de leurs dépenses.

La diminution des subventions accordées aux associations de tir, aux instituts des services unis et autres, représente 10 p. 100. Les subventions versées aux associations militaires sont réduites d'un tiers.

On a effectué ces baisses par économie, afin d'obliger ces associations d'administrer leurs diverses activités d'une façon moins dispendieuses que dans le passé.

M. SMITH (*Calgary-Sud*) : Eh bien, exprimons la chose autrement. Il va sans dire que je ne désapprouve pas les économies, mais ne vaudrait-il mieux apprécier les valeurs?

M. HELLYER : Alors, posez la question.

M. SMITH (*Calgary-Sud*) : Je suis en train de la poser.

Je demande s'il ne vaudrait pas mieux évaluer ces économies en fonction de l'utilité de chaque association.

Un certain nombre d'instituts de cadets fournissent de jeunes recrues aux forces armées et certains instituts contribuent à la défense. Cependant, si l'on continue d'effectuer une baisse générale de tant pour cent, n'y aurait-il pas une distinction injuste à l'égard d'un bon nombre de ces organismes qui contribuent matériellement aux forces armées? N'y aurait-il pas lieu d'étudier ces organismes de nouveau afin de déterminer quel avantage le ministère en tire?

M. ARMSTRONG : J'espère que cette baisse n'occasionnera aucune distinction injuste. Naturellement, si un de ces organismes se trouve dans une situation très difficile, il revient au ministère de présenter son argument en faveur d'une augmentation du montant.

M. CARTER : J'ai demandé en premier lieu pourquoi on a réduit toutes les subventions de 10 p. 100.

M. ARMSTRONG : Je crois l'avoir dit très simplement. On les a réduites par économie.

M. CARTER : Je comprends. Le gouvernement a décidé de le faire, et il n'y avait aucune raison, sauf le désir de la part du gouvernement de réduire le montant de 10 p. 100.

M. ARMSTRONG : Ce n'est peut-être pas la façon exacte de le dire.

On considère ces organismes et leur activité comme un atout très précieux, mais en tenant compte des priorités générales dans le domaine de la défense, on a décidé qu'il y avait lieu de diminuer les subventions de 10 p. 100. On a discuté la question avec les divers organismes et on leur a demandé d'adapter leur activité aux subventions revisées.

M. SMITH (*Calgary-Sud*) : J'aimerais demander à M. Armstrong si, en examinant ces subventions à l'avenir, il étudierait l'opportunité de le faire en fonction du besoin de l'organisme. En outre, j'aimerais savoir quels autres deniers de l'État sont obtenus par ces organismes, car dans beaucoup de cas les associations intéressées obtiennent des revenus de leur propre initiative dans le but de s'aider, tandis que d'autres dépendent entièrement d'une subvention du gouvernement fédéral.

M. ARMSTRONG : Oui, je me rends compte de cela. Je crois pouvoir vous assurer qu'on tiendra compte de ces facteurs en étudiant les subventions de nouveau.

M. CARTER : Certaines subventions accordées aux associations militaires ont été réduite de 30 p. 100.

M. ARMSTRONG : Comme je l'ai dit, la diminution par rapport aux associations militaires est d'un tiers. Cette diminution a été effectuée en l'année 1959-1960, alors que la prévision globale s'élevait à $68,400, soit le montant des subventions depuis plusieurs années. De fait, on a effectué cette diminution en 1959-1960 et on l'a continuée jusqu'en 1960-1961.

Le PRÉSIDENT : De sorte que la dépense réelle en 1959-1960 . . .

M. ARMSTRONG : La dépense réelle en 1959-1960 était conforme à la prévision de . . .

Le PRÉSIDENT : $68,400?

M. ARMSTRONG: C'est exact.

M. CARTER: Combien d'argent le gouvernement a-t-il épargné par suite de cette économie?

M. ARMSTRONG: Seulement la différence entre ces deux chiffres.

Le PRÉSIDENT: Sous la rubrique «associations militaires», le montant est passé de $68,400 à $45,600.

M. ARMSTRONG: $23,000.

M. CARTER: $23,000; et $10,000 pour l'autre poste. Cela fait $33,000.

Le PRÉSIDENT: Et à la page suivante, le total de $259,000 est passé à $223-795. Le crédit est-il approuvé, messieurs?

(Le crédit est approuvé.)

Le PRÉSIDENT: Maintenant nous en venons au crédit n° 232, soit une subvention de $1,600,000 par rapport au camp de Gagetown. Le Chiffre est un peu moins élevé que l'année dernière. Avez-vous des questions à poser, messieurs? Le crédit est-il approuvé?

Crédit 232—Sous réserve de l'approbation du Conseil du Trésor, subventions à la municipalité d'Oromocto pour services municipaux comprenant l'entretien et le fonctionnement des écoles, et pour favoriser l'expansion de la ville $1,600,000

(Le crédit est approuvé.)

Le PRÉSIDENT: Le crédit 233, subventions aux provinces et aux municipalités pour des fins de la défense civile et autres projets connexes. Nous avons ici M. Curry, directeur de l'Organisation des mesures d'urgence, à qui vous pouvez poser des questions si vous en avez.

Crédit 233—Subventions aux provinces et aux municipalités pour les fins de la Défense civile et autres projets connexes (fournies auparavant en vertu d'un crédit du ministère de la Santé et du Bien-être social—montant comparable en 1959-1960 $2,000,000) $4,000,000

M. LAMBERT: Il s'agit d'un crédit nouveau, n'est-ce pas?

M. ARMSTRONG: Oui. C'est un crédit nouveau.

Le PRÉSIDENT: Avez-vous des questions, messieurs? Nous avons étudié ce poste au Comité des prévisions de dépenses.

M. HELLYER: Monsieur Curry, d'après le journal de ce matin, le professeur Parkinson aurait proposé que l'organisme de la défense civile de l'Ontario supprime ces dépenses aux fins de la défense civile. La raison, paraît-il, est que, d'après lui, la coordination par les autorités fédérales est tellement inefficace que les dépenses effectuées par les autorités provinciales sont inutiles et constituent du gaspillage. Avez-vous des commentaires à ce sujet?

M. CHAMBERS: J'invoque le règlement! Ce n'est pas là la sorte de question qu'on devrait poser à M. Curry et M. Hellyer le sait.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Voilà une question de pure opinion.

M. CHAMBER: Il ne fait que prendre l'occasion encore une fois de faire une déclaration fondée seulement sur un article de journal.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): C'est exact.

Le PRÉSIDENT: Y a-t-il d'autres questions?

M. ROGERS: Monsieur le président, j'aimerais savoir comment le chiffre est réparti par province. Y a-t-il une répartition?

M. R. B. CURRY (*directeur, Organisation des mesures d'urgence du Bureau du Conseil privé*): Monsieur le président, le crédit de 4 millions de dollars représente une augmentation de 2 millions par rapport à l'an dernier; et le crédit est réparti au moyen d'une première attribution aux provinces fixée, d'après le recensement de 1956, à 25c par tête. Il s'agit là d'une première attribution.

Si des provinces ont dépensé ou qu'elles se proposent de dépenser des sommes considérables en plus de cette allocation, elles peuvent recevoir une deuxième part des sommes non affectées, après le 1er juillet de toute année financière, et il paraît qu'une ou plusieurs provinces recevront probablement d'autres sommes d'argent en plus du montant affecté en premier lieu.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Monsieur Curry, vous avez mentionné, devant un autre comité, les différences qui existent quant à l'intensité de la formation dans chaque province. Êtes-vous en mesure de nous donner de plus amples renseignements, de nous dire si oui ou non le niveau de formation est plus uniforme dans les diverses provinces du Canada?

M. CURRY: Je pense, monsieur le président, que la question posée par M. Smith a trait, peut-être, non seulement à la formation, mais au programme entier de défense civile à l'intérieur des provinces.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Si le président permet cette question, j'aimerais y avoir une réponse, monsieur Curry.

M. CURRY: Monsieur le président, j'ai certainement constaté au cours des derniers mois, au cours de la dernière année, mettons, un regain très marqué d'enthousiasme et d'activité dans plusieurs autres provinces que celles qui avaient déjà fait des progrès considérables dans ce domaine au cours des années précédentes.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Alors, la réponse est «oui»?

M. CURRY: La réponse est «oui».

Le PRÉSIDENT: Avez-vous d'autres questions à poser à M. Curry?

M. HELLYER: Ce crédit comprend-il une partie quelconque du montant qu'il faut pour assurer la sécurité de Toronto en matière de sirènes?

M. CURRY: Le ministère de la Défense nationale s'occupe maintenant du programme d'alerte au moyen de sirènes par l'intermédiaire de l'armée canadienne.

Le PRÉSIDENT: Y a-t-il d'autres questions? Le crédit est-il approuvé?

(Approuvé.)

Le PRÉSIDENT: Merci, monsieur Curry. Le crédit n° 234, subventions pour aider à la construction de l'hôpital Soldiers' Memorial à Middleton, au montant de $65,000. Avez-vous des questions à poser?

Crédit 234—Sous réserve des modalités et conditions approuvées par le Conseil du Trésor, subventions pour aider à la construction de l'hôpital *Soldiers' Memorial* à Middleton (N.-É.), au montant total de $135,588; somme requise pour 1960-1961 ..... $65,000

M. LAMBERT: S'agit-il d'une subvention aux fins du fonctionnement de cet hôpital?

M. ARMSTRONG: Non; c'est une subvention pour aider à la construction. Elle n'a rien à voir au fonctionnement de l'hôpital.

M. WEBSTER: Il ne s'agit pas d'une allocation renouvelable?

M. ARMSTRONG: Non.

Le PRÉSIDENT: Avez-vous d'autres questions? Le crédit est-il approuvé?

(Approuvé.)

Le PRÉSIDENT: Le crédit 235, pensions civiles et autres prestations. Avez-vous des questions, messieurs, ou le crédit est-il approuvé?

PENSIONS ET AUTRES PRESTATIONS

Crédit 235—Pensions civiles, selon le détail des affectations ..... $ 2,457

(Le crédit est approuvé.)

Le PRÉSIDENT: Le crédit 236, versements à l'égard de membres de l'Aviation royale du Canada tués en congés au cours de leur service comme instructeurs. Avez-vous des questions, messieurs?

Crédit 236—Autorisation, à l'égard des membres de l'Aviation royale du Canada, tués en congé sans solde au cours de leur service comme instructeurs dans les organismes civils de formation fonctionnant sous le régime du Plan d'entraînement aérien du Commonwealth britannique, de payer aux personnes à leur charge des sommes égales à celles que ces personnes auraient touchées en vertu de la Loi sur les pensions, modifiée, si ledit service militaire accompli dans les forces armées du Canada, moins le montant de toute indemnité touchée par ces personnes en vertu de polices d'assurances prises sur la vie desdits aviateurs par les organismes civils ou aux frais de ces derniers ..... $ 3,840

M. HELLYER: Est-ce qu'on continue de verser ces indemnités à l'égard des instructeurs tués au cours de la Deuxième Guerre mondiale?

M. ARMSTRONG: Toutes ces indemnités ont trait à des instructeurs de la Deuxième Guerre mondiale.

M. HELLYER: C'est la seule fois qu'on ait permis à des officiers de l'A.R.C.

M. ARMSTRONG: C'est exact. C'étaient des hommes employés comme des instructeurs civils. Ce crédit fait concorder leur pension avec les dispositions de la Loi sur les pensions qui ont été introduites par la suite.

Le PRÉSIDENT: Le poste suivant, paiements en vertu des parties 1 à 4, est statutaire. Le crédit n° 237 est la contribution de l'État au Compte de pension des services permanents. Cette contribution est portée de $51,791,054 à $53,279,356. Y a-t-il des questions?

Crédit 237—Contribution de l'État au Compte de pension des services permanents $53,279,356

M. LAMBERT: Est-ce qu'il y a une tendance à la hausse?

M. ARMSTRONG: La contribution de l'État au Compte de pension est de 10 p. 100; elle se chiffre à 1 fois et $\frac{2}{3}$ la contribution faite par le contributeur. Par conséquent, comme elle varie en fonction du montant des soldes et indemnités, il y a eu une tendance à la hausse.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): A quoi ce montant est-il réellement affecté?

M. ARMSTRONG: Il s'agit de ce qu'on appelle la Partie V de la Loi sur les pensions des services de défense. Tous les membres des forces armées qui se sont

enrôlés après 1947 sont sous le régime de cette partie de la loi et d'autres peuvent choisir d'y être assujettis.

M. SMITH (*Calgary-Sud*) : N'y a-t-il pas une différence entre les services armés à cet égard, monsieur Armstrong, parce qu'il y avait une époque où un membre de l'A.R.C. n'avait pas le droit d'être considéré comme membre permanent des forces armées comme les membres des deux autres armes? Car pendant de nombreuses années il n'existait pas de tel statut. En d'autres termes, un membre de l'A.R.C. devait attendre pendant un certain temps avant de pouvoir demander une commission permanente ou la titularisation comme un aviateur ou un gradé?

N'est-ce pas le cas seulement de l'A.R.C. et n'avez-vous pas reçu en conséquence de nombreuses plaintes de la part de gens qui prétendent y voir de la distinction injuste à l'égard du personnel de l'A.R.C. qui ne pouvaient pas recevoir le taux de pension maximum, vu l'impossibilité de faire confirmer la permanence de leur grade?

M. ARMSTRONG: Pas à ma connaissance. Je ne sache pas qu'il y ait de la distinction injuste à l'égard de l'A.R.C.

M. SMITH (*Calgary-Sud*) : Je vais discuter la question avec vous personnellement.

M. ARMSTRONG: Je ne crois pas qu'il y ait de la distinction.

M. CARTER: Pour ma gouverne, si nous nous approchons de la fin de cette discussion, j'aimerais poser une seule question au sujet du crédit 235. Depuis combien de temps ces pensions civiles sont-elles à ce chiffre?

Le PRÉSIDENT: $2,457, le crédit n° 235, sous la rubrique «Pensions et autres prestations»?

M. CARTER: Oui. Depuis quand ces très petites pensions sont-elles à ce niveau?

M. ARMSTRONG: Il s'agit des pensions individuelles.

M. CARTER: Depuis combien de temps sont-elles à ce chiffre?

M. ARMSTRONG: Depuis de nombreuses années, à quelques exceptions près. On les a toutes revisées lorsqu'on a prévu l'augmentation de certaines pensions. On a augmenté la pension de Mme Nixon, car les conditions auxquelles cette pension a été accordée étaient de nature à rendre Mme Nixon admissible à une augmentation de pension en vertu de la législation générale.

Toutes les autres pensions sont accordées pour cause d'incapacité. On les a revisées aussi, mais on n'a pas trouvé de raison pour les augmenter parce que l'exécution de la législation en vertu de laquelle on a calculé ces pensions ne prévoyait pas d'augmentation.

En d'autres termes, nous avons essayé de maintenir les pensions à un niveau qui est conforme à celui qu'elles auraient atteint, quelle que soit la législation en vertu de laquelle on les a calculées. S'il s'agissait d'une pension accordée sous le régime de la Loi des accidents du travail et que le titulaire de la pension eût reçu une augmentation depuis lors, on aurait prévu une augmentation dans ce crédit. Par conséquent, on a revisé toutes ces pensions de ce point de vue et je crois que seule la pension de Mme Nixon a été augmentée.

M. CARTER: Est-ce que la pension de Mme Nixon serait la seule pension admissible à une augmentation selon les termes de la législation? Êtes-vous satisfait que les autres n'ont pas besoin de cette pension, qu'ils ont d'autres sources de revenus sous la forme d'allocations? Reçoivent-ils de l'assistance publique?

M. ARMSTRONG: Franchement, je ne peux pas vous le dire. Je ne le sais pas moi-même. Ces pensions sont en vigueur depuis longtemps.

M. CARTER: Et ces personnes recevraient cette pension en plus des autres allocations?

M. ARMSTRONG: Oui.

Le PRÉSIDENT: Avez-vous d'autres questions au sujet du crédit 237?

M. HELLYER: Monsieur le président, le sous-ministre pourrait-il nous dire si la caisse des pensions des services de défense est conforme aux exigences des actuaires. Dans le cas contraire, a-t-on estimé le montant qu'il faudrait afin de la rendre conforme à ces exigences?

M. ARMSTRONG: Les actuaires ont évalué la caisse des pensions il y a deux ans. Elle est en déficit, mais je ne me souviens pas du montant. Le montant est donné aux comptes publics. Il est crédité au compte. On n'a pas complé le déficit, mais on paie les intérêts sur le montant entier de l'exigibilité.

M. CARTER: L'État paie les intérêts sur le montant entier de l'exigibilité?

M. ARMSTRONG: C'est exact.

Le PRÉSIDENT: Avez-vous d'autres questions?

(Le crédit est approuvé.)

Le PRÉSIDENT: Le ministre sera ici demain après-midi et nous essayerons de terminer la discussion sur le premier crédit, si possible. Nous passerons ensuite à notre rapport. Chaque membre qui a une question qu'il aimerait faire étudier aux fins de notre rapport veut-il bien l'écrire et la faire parvenir à mon bureau?

Il me semble que le moment est propice à la clôture de la séance. Êtes-vous d'accord?

M. HELLYER: Quand nous réunirons-nous? Demain après-midi?

Le PRÉSIDENT: Demain après-midi à 3 heures et demie. Merci beaucoup, messieurs.

CHAMBRE DES COMMUNES

Troisième session de la vingt-quatrième législature

1960

COMITÉ SPÉCIAL

DES

DÉPENSES AUX FINS DE LA DÉFENSE

Président: M. G. E. HALPENNY

PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

Fascicule 26

SÉANCE DU MERCREDI 20 JUILLET 1960

Prévisions de dépenses du ministère de la Défense nationale pour l'année financière 1960-1961

TÉMOIN:

L'honorable George R. Pearkes, V.C., ministre de la Défense nationale.

ROGER DUHAMEL, M.S.R.C.
IMPRIMEUR DE LA REINE ET CONTRÔLEUR DE LA PAPETERIE
OTTAWA, 1960

COMITÉ SPÉCIAL

DES

DÉPENSES AUX FINS DE LA DÉFENSE

Président: M. G. E. Halpenny

Vice-Président: M. Roger Parizeau

et MM.

Carter	Kennedy	Smith (*Calgary-Sud*)
Chambers	Lambert	Webster
Fairfield	MacInnis	Winch
Forgie	Roberge	
Hellyer	Rogers	

Secrétaire du Comité,
Antoine Chassé

ORDRES DE RENVOI

CHAMBRE DES COMMUNES,
MARDI 19 juillet 1960.

Il est ordonné—Que le nom de M. Fairfield soit substitué à celui de M. Morton sur la liste des membres du Comité spécial des dépenses aux fins de la défense.

MERCREDI 20 juillet 1960.

Il est ordonné—Que le nom de M. Roberge soit substitué à celui de M. McIlraith sur la liste des membres du Comité spécial des dépenses aux fins de la défense.

Certifié conforme

Le greffier de la Chambre,
L.-J. RAYMOND.

PROCÈS-VERBAL

CHAMBRE DES COMMUNES, Salle 238-S
MERCREDI 20 juillet 1960
(27)

Le Comité spécial des dépenses aux fins de la défense se réunit à 3 heures et demie de l'après-midi sous la présidence de M. G. E. Halpenny.

Présents: MM. Chambers, Fairfield, Forgie, Halpenny, Hellyer, Kennedy, Lamber, Parizeau, Roberge, Rogers, Smith (*Calgary-Sud*), Webster et Winch. (13)

Aussi présents: L'honorable George R. Pearkes, V.C., ministre de la Défense nationale; M. E. B. Armstrong, sous-ministre adjoint de la Défense nationale (Finances); et M. D. B. Dwyer, surintendant des documents parlementaires, ministère de la Défense nationale.

Le Comité reprend l'examen, interrompu le mardi 19 juillet, des prévisions de dépenses du ministère de la Défense nationale pour l'année 1960-1961.

Le Comité revient au crédit 217, Administration ministérielle, qui a d'abord été étudié le 1er juin et qui a été réservé par la suite.

Le ministre est interrogé sur des questions découlant de l'examen des prévisions de dépenses de son ministère.

M. Winch fait un exposé de ses vues sur le résultat des délibérations du Comité.

M. Hellyer exprime aussi ses vues sur le résultat des délibérations du Comité et M. Chambers commente les remarques de MM. Winch et Hellyer.

Le crédit 217 est approuvé, sur division, ce qui termine l'examen desdites prévisions de dépenses par le Comité.

M. Hellyer transmet à l'honorable George R. Pearkes les remerciements du Comité et lui fait part de la considération que les membres du Comité ont pour lui.

A 4 h. 35 d l'après-midi, le Comité s'ajourne au vendredi 22 juillet 1960, à 9 heures et demie du matin, alors qu'il se réunira à huis-clos.

Le secrétaire par intérim du Comité,
Eric H. Jones.

TÉMOIGNAGES

MERCREDI 20 juillet 1960.
3 heures et demie de l'après-midi.

Le PRÉSIDENT: Messieurs, nous sommes en nombre. Nous tenons aujourd'hui notre dernière réunion. J'ai demandé à chacun d'entre vous de bien vouloir me transmettre les avis qu'il désirerait présenter quant aux points à mentionner dans le rapport. Auriez-vous l'obligeance de me les transmettre maintenant, messieurs?

Nous avons terminé, je pense, l'examen des prévisions de dépenses du ministère de la Défense nationale, sauf le premier crédit, numéro 217, relatif à l'Administration ministérielle. Il y a réduction de $168,073 au regard de l'année 1959-1960. Avez-vous d'autres questions à poser au sujet du crédit 217?

M. WINCH: Permettez-moi de dire qu'il est absolument impossible de travailler seize heures par jour dans cette Chambre des communes.

Le PRÉSIDENT: Nous sommes tous de votre avis. C'est pourquoi j'aimerais en finir avec ceci aujourd'hui.

M. WINCH: Je m'excuse de ne pas avoir été ici à l'ouverture de la séance.

Le PRÉSIDENT: J'ai dit que nous avions terminé l'examen des prévisions de dépenses du ministère de la Défense nationale, sauf pour le crédit relatif à l'administration ministérielle, qui est le numéro 217. Ce crédit atteint $3,214,477 cette année, ce qui représente une réduction de $168,073. Vous vous souviendrez que nous avions décidé de réserver ce crédit pour y revenir plus tard. Avez-vous des questions à poser, ou bien adoptons-nous le crédit?

Crédit 217, Administration ministérielle $3,212,477

M. PARIZEAU: J'espère que ma question est conforme au règlement. Elle a trait à l'entreposage des meubles des militaires. Nous avons, par exemple, deux entrepôts à Chicoutimi. Pourrais-je savoir quelle est la valeur des meubles qui y sont entreposés, combien l'entreposage de ces meubles, et depuis combien de temps certains de ces meubles s'y trouvent?

Le PRÉSIDENT: Accepteriez-vous que le ministre, ou son adjoint, vous donne ces renseignements plus tard? Je ne crois pas qu'on dispose maintenant des données voulues.

M. PARIZEAU: Oui, monsieur le président.

M. HELLYER: Le ministre pourrait-il nous dire quels rangs de priorité occupent, selon lui, nos différentes dépenses aux fins de la défense? En d'autres termes, estime-t-il que notre participation à l'OTAN importe plus que le reste, ou bien que la défense du continent nord-américain a plus d'importance. Quels rangs de priorité accorderait-il aux diverses dépenses que nous engageons aux fins de la défense?

L'hon G. R. PEARKES (*ministre de la Défense nationale*): Je ne saurais vous indiquer aucun rang de priorité. A mon sens, toutes ces dépenses sont essentielles, si nous voulons nous mettre en mesure d'exécuter le programme du Gouvernement.

M. HELLYER: N'est-il pas vrai que, si vous ne disposiez que de ressources restreintes, il vous faudrait effectivement faire un choix? Afin de pouvoir faire une recommandation au Gouvernement, il vous faudrait vous dire qu'un aspect particulier de votre activité a plus d'importance qu'un autre. C'est dans ce contexte que j'aimerais connaître votre avis.

M. PEARKES: A mon avis toutes ces dépenses, y compris les présentes prévisions, sont essentielles et pleinement motivées.

M. FAIRFIELD: Le ministre estime-t-il que l'importance à donner aux prévisions de dépenses, dans la mesure où il s'agit de l'OTAN ou du NORAD, dépend des événements et des gestes courants de nos ennemis possibles. Estime-t-il que cette importance peut varier tout comme les gestes de nos ennemis possibles varient?

M. PEARKES: Certainement. La situation change constamment. Mais, à l'heure actuelle, j'estime que toutes les dépenses prévues ici sont essentielles pour l'exécution du programme du Gouvernement en matière de défense.

M. WINCH: J'ai une question à poser au ministre. Je constate, après toutes les réunions que nous avons tenues, que j'y vois maintenant moins clair que jamais auparavant et que je n'ai aucune idée de ce en quoi consiste le programme du Gouvernement. Puis-je demander au ministre s'il peut maintenant,—non pas par des réponses d'ordre générale comme celles qu'il nous a données au cours de nos quelque 25 réunions,—nous dire, compte tenu des dépenses qu'on nous demande maintent d'approuver ici, quelles sont les prévisions qui se fondent sur la compréhension de nos engagements futurs relatifs à une guerre de type classique ou à une guerre thermonucléaire? Je dois reconnaître humblement que je ne le sais pas. Nous avons tenu 25 réunions et le ministre nous a présenté un exposé sans toutefois nous donner aucun renseignement sur le programme de défense du Canada...

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Allons, allons!

M. LAMBERT: Il n'y a pas de pire sourd que celui qui ne veut pas entendre.

M. PEARKES: Je suis déçu car j'ai vraiment fait de mon mieux au cours de la vingtaine de réunions du Comité pour expliquer le programme du Gouvernement en matière de défense. Il n'est pas toujours possible de résumer à un moment donné. Tout n'est pas blanc ou noir, il y a bon nombre de teintes de gris. Il ne peut pas en être autrement quand on cherche à établir un mode de défense pour parer au programme d'un ennemi et non d'un ami qui dirait exactement ce qu'il a l'intention de faire. Nous avons un programme de défense très précis et nous faisons tout notre possible pour empêcher qu'une guerre n'éclate. Nous ne croyons pas pouvoir y arriver par nous-mêmes. Nos ressources n'y suffiraient pas. En conséquence, nous avons conclu certaines ententes avec d'autres pays: les pays membres de l'organisation des Nations Unies, les pays membres de l'OTAN, les États-Unis en tant que membre du secteur Canada-États-Unis de l'OTAN.

Je cherche à trouver les paroles qui pourraient vous convaincre. Nous ne croyons pas pouvoir, seuls, empêcher un ennemi de nous attaquer. En conséquence, nous participons à des ententes collectives. Si nous les voulons efficaces, nous devons payer notre juste part et faire tout ce que nous pouvons dans les limites de nos ressources humaines et financières. J'estime que nous faisons notre part et que nous contribuons vraiment à la dissuasion qui réussira, je l'espère, à prévenir une guerre. D'autre part, au cas où la dissuasion échouerait, il nous faut prendre des mesures qui nous permettront de survivre dans les conditions qui régneront au cours d'une guerre nucléaire. Nous nous efforçons de prendre les mesures qui s'imposent pour assurer la survivance de la nation en cas d'attaque. Pour atteindre

ces objectifs, il nous faut, je pense, des forces qui soient effectivement sur pied car nous ne savons pas à quel moment l'attaque pourrait venir. En conséquence, nous devons être prêts dans la pleine mesure possible et en tout temps.

M. WINCH: C'est maintenant, je crois, notre dernière chance de poser des questions sur le programme du Gouvernement. Dois-je comprendre, alors, d'après ce que le ministre vient de dire, qu'il demeure convaincu, comme il l'a dit à maintes reprises, que la dissuasion réside peut-être dans la capacité de riposte au moyen d'engins téléguidés. S'il en est ainsi, le Canada n'est nullement en mesure d'exercer la moindre dissuasion dans le cas d'une guerre.

M. PEARKES: La protection de la force de dissuasion ou de riposte est une partie essentielle de la dissuasion.

M. WINCH: Les téléguidés, n'est-ce pas?

M. PEARKES: Non, pas nécessairement. Tout ce que nous faisons contribue, je pense, à la dissuasion. Nos troupes en Europe font partie de notre force de dissuasion; nos forces anti-sous-marines en mer en font partie; notre réseau de pré-alerte et les installations Bomarc que nous aménageons, tout cela fait partie de notre force de dissuasion. En raison de tout cela, l'ennemi y regardera à deux fois avant de décider des moyens à prendre pour paralyser ces forces.

M. WINCH: Puis-je poser une dernière question, car je voudrais être très certain? Je voudrais demander au ministre maintenant, à la suite de nos 25 réunions, s'il croit qu'il puisse jamais se produire une guerre qui ne se ferait pas au moyen de projectiles téléguidés, et aussi, dans le cas d'une telle guerre, quels seraient les moyens de défense du Canada?

M. PEARKES: Je n'ai pas très bien compris. Il me semble que vous avez posé deux questions.

M. WINCH: Est-il possible qu'une guerre lancée contre le continent nord-américain ne soit pas une guerre totale au moyen de projectiles téléguidés?

M. PEARKES: Je puis vous assurer que, si une guerre éclatait au cours des quelques prochaines années, les principales forces d'agression ne seraient pas de ces engins. Je crois sincèrement que les Russes n'en ont pas assez, à l'heure actuelle, pour ne compter que sur ces engins en vue d'une attaque contre notre continent; mais le temps viendra où la situation pourrait changer.

Le PRÉSIDENT: Vous trouverez tout cela dans le compte rendu des délibérations et témoignages.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): J'aurais une question à poser au ministre. Je suis un peu fatigué d'entendre les membres de l'opposition dire qu'après 25 réunions ils n'en savent pas davantage. La raison en est simple, c'est qu'ils ne veulent pas en savoir davantage. Nous reconnaissons qu'une certaine incertitude entoure certains des problèmes et des déclarations qui nous ont été présentés. Elle provient essentiellement de ce que des discussions et des négociations se poursuivent entre notre pays et les États-Unis par l'entremise de NORAD ou des contacts bien établis qui nous unissent à eux généralement. Des rencontres avec le comité du cabinet de la défense des États-Unis viennent tout juste de prendre fin. Évidemment, vous ne nous ferez pas part des résultats de ces rencontres; c'est à la Chambre que cela doit se faire. Permettez-moi, cependant, la question suivante: pouvez-vous, de quelque façon, donner au Comité des précisions quant à l'ordre dans lequel quelques-uns de ces points incertains seront éventuellement résolus? Je songe, par exemple, au réarmement et au remplacement du CF-100 ainsi qu'à la question de

l'entreposage de l'équipement et des armes nucléaires. Devons-nous supposer que les rencontres qui viennent tout juste de se terminer seront suivies d'autres rencontres semblables et qu'on fera bientôt un déclaration au suje de ces divers points qui ont été soulevés ici même?

M. PEARKES: Les rencontres dont vous avez parlés font partie d'une série de pourparlers. Ainsi que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures l'a expliqué à la Chambre, elles ont porté sur une très grande variété de sujets, depuis la situation internationale jusqu'à des questions plus précises relatives à l'approvisionnement en armes et ainsi de suite. Dès qu'une question aura reçu une solution et qu'une déclaration deviendra possible à ce sujet, je suis certain qu'on en informera la population.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Puis-je demander ceci, alors: êtes-vous plus près d'une solution, à l'égard de certains de ces problèmes, que vous ne l'étiez avant ces rencontres? Avez-vous fait des progrès au cours de ces entretiens?

M. PEARKES: Je crois que des progrès très marqués ont été accomplis au cours de ces conversations.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Pouvons-nous compter alors qu'une décision interviendra dans un avenir prochain? Étant donné ce que vous venez de dire, je suppose que, dans un avenir prochain, l'avenir immédiat, on prendra quelque décision au sujet de ces problèmes.

M. PEARKES: Je n'irai pas jusqu'à dire «dans l'avenir immédiat».

M. SMITH (*Calgary-Sud*): J'ai dit «avenir prochain», monsieur le ministre.

M. PEARKES: Dès que les questions auront été résolues, elles feront sûrement l'objet de déclarations.

M. FAIRFIELD: En égard à la première question de M. Winch, au sujet de la protection de la force de dissuation comme mesure de dissuasion, c'est sûrement là une expression fort large et il n'y a pas que la dissuasion et la protection de la force de dissuasion mais aussi la capacité de la nation de survivre ainsi, les mesures que prendra notre peuple pour survivre à une attaque représentent en elles-mêmes une force de dissuasion.

M. PEARKES: Certainement.

M. FAIRFIELD: A une attaque?

M. PEARKES: Certainement. Si nous sommes en mesure de survivre à une attaque, il faudra un plus grand effort de la part de l'agresseur qu'il n'en faudrait autrement.

M. FAIRFIELD: Estimez-vous qu'une nation qui est en mesure de survivre à une guerre nucléaire constituerait par elle-même une force de dissuasion pour un agresseur.

M. PEARKES: Certainement. Pour réussir à vaincre un peuple et un pays prêts à une attaque, il faudrait à l'ennemi un effort beaucoup plus grand que dans le cas contraire. C'est pourquoi j'estime que les mesures que prend maintenant le Gouvernement en vue de la survivance de la nation font toutes partie de la force de dissuasion et je désire ardemment qu'il soit donné suite à ces mesures. Je suis très heureux du progrès accompli par l'armée sous ce rapport.

M. HELLYER: A ce sujet exactement et pour revenir à la question de la priorité, le ministre a déclaré que, selon lui, une défense passive améliorée constituerait une partie intégrante de la force de dissuasion. Est-ce exact?

M. PEARKES: J'estime que les efforts entrepris pour permettre aux nations de survivre à une attaque nucléaire forment une partie de leurs forces de dissuasion.

M. HELLYER: Nous sommes donc d'accord que la défense passive fait partie des mesures qui permettraient à notre nation de survivre et, partant, fait partie de la force de dissuasion. Si tel est le cas, quelle priorité le ministre accorde-t-il à cet aspect, en particulier des dépenses de deniers publics?

M. PEARKES: J'estime que toutes ces questions ont la plus haute importance.

M. HELLYER: Permettez-moi de poser la question précise que voici. Dans cinq ans, le ministre croit-il...

M. WINCH: Vous ne serez pas ici alors!

M. HELLYER: ...qu'un dollar dépensé dans l'intervalle pour des abris contre les explosifs et les retombées contribuera davantage à la capacité de survivre que ne le ferait un dollar dépensé pour la défense aérienne? En d'autres termes, un dollar dépensé de cette façon pour la protection d'une partie de notre population assurerait-il la survivance d'un plus grand nombre de personnes que ne le ferait le même montant d'argent dépensé pour l'acquisition d'intercepteurs ou d'engins Bomarc?

M. PEARKES: La défense passive et l'armement se complètent l'un l'autre. Il est impossible de dire si un dollar dépensé pour la défense passive a plus de valeur qu'un dollar dépensé pour l'acquisition d'intercepteurs. A mon sens, les deux sont essentiels. Il nous faut une défense aérienne active et il nous faut la défense passive, c'est-à-dire des mesures de protection pour notre population.

M. HELLYER: Vers le milieu des années 60, les Russes auront, s'ils le désirent, une puissance offensive suffisante pour lancer plus d'un bombardier et d'un engin téléguidé vers chaque objectif important. Quelle sera l'efficacité de notre défense aérienne contre une offensive de ce genre dans le cas d'une guerre totale?

Le PRÉSIDENT: Il nous faudrait, je pense, attendre cinq ans pour savoir en quoi consisterait notre défense aérienne à ce moment-là.

M. HELLYER: Il sera peut-être trop tard, alors.

Le PRÉSIDENT: Vous savez très bien qu'on a déjà répondu à cette question.

M. PEARKES: Tout ce que je peux dire, c'est que j'espère que notre force de dissuasion semblera si efficace et notre pouvoir de riposte si grand que les Russes comprendront qu'en lançant une bombe contre nos principales villes ils s'exposeraient à l'annihilation complète de leur nation.

M. HELLYER: Le ministre estime-t-il que nous devrions faire plus, eu égard aux mesures de survivance, que nous n'en faisons maintenant?

M. PEARKES: Je crois que nous faisons déjà beaucoup. Je ne saurais dire, si, advenant que nous disposions de fonds plus considérables, il serait possible d'en faire un emploi judicieux.

M. LAMBERT: Permettez-moi d'exprimer la question ainsi qu'il suit? Le gouvernement du Canada ne cherche-t-il pas à s'assurer que les Russes n'auront pas besoin d'un bombardier ni d'un missile pour chaque objectif dans cinq ans et qu'ils jugeront n'avoir besoin ni de l'un ni de l'autre?

M. PEARKES: J'espère de tout cœur qu'ils se rendront compte qu'une bombe lancée contre un objectif principal sera inutile et, comme les Russes forment une nation réaliste, ils s'abstiendront, je pense, de toute attaque préméditée; mais nous ne devons jamais oublier la possibilité qu'une guerre non préméditée éclate par suite de quelque accident.

M. FAIRFIELD: M. Hellyer a cherché à obtenir du ministre qu'il fasse la comparaison du prix de la survivance des vies humaines, dollar contre dollar, au regard de la défense totale, et il a demandé quel rang de priorité le ministre accorderait

à la survivance de la population. Il est tout aussi important, sûrement, de protéger nos industries, nos communications et nos dépôts d'approvisionnements que de protéger la nation.

M. PEARKES: A mon sens, toutes ces choses ont une importance vitale.

M. FAIRFIELD: De sorte que vous ne pouvez en abandonner aucune?

M. PEARKES: Il est impossible de compter uniquement sur une seule méthode. Je ne crois pas qu'il nous soit possible de consacrer toutes nos ressources à une forme particulière de défense, qu'il s'agisse de survivance, de défense navale, ou quelque autre.

M. ROGERS: Pour résumer, la survivance n'aurait aucun sens sans une puissance de riposte?

M. PEARKES: Je ne saisis pas très bien.

M. ROGERS: A quoi servirait de dépenser tout l'argent pour assurer la survivance s'il n'y avait rien pour y faire suite ni exercer des représailles?

M. PEARKES: Si nous consacrons tout notre argent aux mesures de survivance cela ne constituera pas, je pense, une dissuasion efficace pour l'ennemi qui désirerait nous attaquer. C'est de savoir que l'Occident est en mesure d'exercer des représailles et de savoir aussi qu'il ne pourra pas annihiler complètement la nation, parce que nous avons pris des mesures pour assurer notre survivance, qui empêchera l'ennemi de nous attaquer.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): J'ai cru comprendre qu'une force de dissuasion aura pour effet de décourager une attaque et que, bien entendu, les mesures de survivance assureront la protection de la population du Canada. J'en suis fort heureux. On n'a cependant pas mentionné aujourd'hui, bien qu'on l'ait fait à maintes reprises au cours de nos réunions, la nécessité de la défense efficace de notre territoire. J'aimerais vous demander si, dans le cas où l'on accorderait des rangs de priorité, il n'y aurait pas lieu de donner le premier à la défense de notre pays, dans la mesure où il s'agit du réarmement de notre division aérienne du Canada.

Le PRÉSIDENT: Il me semble que le ministre a attaché de l'importance à chacune des prévisions que nous avons étudiées.

M. PEARKES: Je ne saisis pas très bien ce que M. Smith demande. Il a mentionné la division aérienne.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Dans la mesure où il s'agit de la défense d'un continent,—et je parle précisément de la contribution des escadrilles aériennes à l'OTAN,—j'aimerais savoir si vous songez à remplacer les appareils CF-100 dont sont présentement munies nos escadrilles.

M. PEARKES: Au Canada ou à l'OTAN?

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Au Canada.

M. PEARKES: La question est à l'étude. On n'a pas encore décidé de remplacer les CF-100.

Le PRÉSIDENT: Avez-vous d'autres questions à poser, messieurs, ou bien approuvez-vous le crédit?

M. WINCH: Le premier crédit?

Le PRÉSIDENT: Oui, monsieur.

M. WINCH: Vous en demandez l'approbation maintenant?

Le PRÉSIDENT: Avez-vous d'autres questions à poser auparavant? Avez-vous d'autres questions, monsieur Winch?

M. WINCH: Ce n'est pas précisément une question mais, si vous avez l'intention de demander maintenant l'approbation du premier crédit, j'aimerais faire une brève déclaration et ensuite poser une question ou deux.

M. HELLYER: J'aurais quelques questions à poser avant cette déclaration.

Le PRÉSIDENT: Très bien, monsieur Hellyer.

M. HELLYER: Il y a quelques jours, les journaux canadiens ont signalé qu'on avait demandé au ministère de la Défense nationale de songer à la réduction des forces de défense et du personnel civil du ministère. La rumeur circule depuis quelque temps; pour ma part, je l'ai entendue il y a plus d'un mois. Le ministre nous a dit, au cours de son témoignage antérieur, que, selon lui, nos forces armées sont maintenant au niveau minimum qu'elles peuvent atteindre tout en demeurant capables d'accomplir leur tâche efficacement. Le ministre pourrait-il nous dire advenant qu'il soit nécessaire de réduire les forces armées et le personnel civil, où ces réductions se produiront?

M. PEARKES: On étudie au sein du ministère, les moyens de réaliser des économies. Bien entendu, ces études intéressent aussi le personnel, militaire ou civil. Nous avons examiné la possibilité de réduire certaines de nos forces armées afin d'affecter une plus grande partie de l'argent au matériel, à l'acquisition de nouveau matériel.

M. HELLYER: Le ministre pourrait-il nous dire s'il est possible, selon lui, de réduire les forces de défense elles-mêmes sans réduire le nombre des fonctions qui leur sont présentement confiées?

M. PEARKES: J'ai dit, ici même sauf erreur, et je l'ai répété à maintes reprises, que je ne crois pas à la possibilité de réductions sensibles à moins que ne se produise aussi une réduction des tâches confiées au personnel.

M. HELLYER: Alors, monsieur le président, pour revenir à la question de la priorité, que nous examinions il y a quelques instants, si le ministre devait supprimer certains engagements . . .

Le PRÉSIDENT: Nous sommes encore dans les «si».

M. HELLYER: Nous avons eu beaucoup de réponses en «si».

Le PRÉSIDENT: Nous avons aussi eu beaucoup de questions en «si».

M. HELLYER: Si le ministre devait réduire les engagements, quel serait selon lui celui dont il serait le plus facile de se passer?

M. FAIRFIELD: Le Comité!

Le PRÉSIDENT: Il ne réduit pas les prévisions que nous sommes présentement à examiner. Ces prévisions se rapportent à l'an prochain. S'il les réduit, nous pourrons, quand il viendra témoigner, lui en demander la raison.

M. HELLYER: Il se peut que le ministre ait été prié de ne pas dépenser tout l'argent que nous lui avons voté. C'est là une considération dont il nous faut tenir compte.

M. PEARKES: Ainsi que je l'ai déjà dit, plus tôt cet après-midi, j'estime que tout l'argent compris dans ces prévisions est essentiel et pleinement motivé; je ne pourrais accepter une proposition en vue de la réduction des prévisions, sous quelque rapport que ce soit, cette année.

M. HELLYER: Le ministre estime-t-il que, s'il y avait réduction des effectifs, que ce soit des militaires ou du personnel civil, l'économie réalisée pourrait servir en partie à l'augmentation des traitements de ceux qui restent?

M. PEARKES: Ainsi que je l'ai dit plus tôt, quant aux augmentations qui ont

été autorisée pour les fonctionnaires de mon ministère, l'argent requis provient des crédits supplémentaires du ministère des Finances.

Le PRÉSIDENT: Avez-vous d'autres questions à poser, messieurs?

M. WINCH: Il ne s'agit pas d'une question, monsieur le président. Je ne suis pas d'accord, à tout évènement, que le président du Comité ou le ministre ait exercé une pression quelconque.

Le PRÉSIDENT: Monsieur Winch, permettez-moi de vérifier afin de m'assurer si l'on a d'autres questions à poser au sujet du présent crédit?

M. WINCH: C'est justement à ce point que je veux en venir, monsieur le président. Vous avez décidé que nous ne pouvions pas faire de déclarations; mais, étant donné qu'il s'agit maintenant du dernier crédit et du crédit le plus important, le crédit relatif à l'adminisration, je vous demanderais l'autorisation d'exprimer un avis que je ferai suivre d'une motion.

Le PRÉSIDENT: Votre déclaration est-elle très longue, monsieur Winch?

M. WINCH: Le Comité des dépenses aux fins de la défense a tenu quelque 25 ou 26 réunions. J'espérais, monsieur le président, que, à la suite de nos réunions, une certaine compréhension de notre programme de défense...

Le PRÉSIDENT: Avant de poursuivre, monsieur Winch, auriez-vous l'obligeance de nous dire si votre déclaration sera longue? Je pourrais ensuite m'informer si le Comité désire l'entendre. Si vous avez l'intention de faire une longue déclaration...

M. WINCH: Je n'ai pas l'intention de faire une longue déclaration, mais je tiens à parler avant de voter sur ce crédit principal.

Le PRÉSIDENT: Je me demande si vous pourriez obtenir la permission du Comité. Je suis disposé à vous écouter aussi longtemps que vous voudrez; mais j'aimerais savoir ce que les autres membres en pensent. Consentez-vous à ce que M. Winch donne lecture de sa déclaration, messieurs?

M. WINCH: Je ne donne pas lecture d'une déclaration; je n'ai rien du tout devant moi.

Le PRÉSIDENT: Très bien. Consentez-vous à ce que M. Winch nous fasse une déclaration?

M. LAMBERT: Les autres membres du Comité seront-ils aussi autorisés à faire une déclaration?

Le PRÉSIDENT: C'est justement mon argument: si M. Winch fait une déclaration, chacun d'entre vous aura aussi le droit d'en faire une. Est-ce là votre désir, messieurs?

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Je proposerais, à tout évènement, que nous commencions par nous assurer que les fins du Comité, soit l'interrogation des témoins, ont été accomplies. Il me semble qu'il faudrait d'abord en finir avec les questions.

Le PRÉSIDENT: Nous en sommes à notre 27e réunion et il me semble que nous devrions être tout près de terminer; avez-vous d'autres questions à poser au sujet du crédit 217? Puis-je mettre le crédit aux voix?

M. WINCH: Non. Ce serait un vote sur les prévisions. Or je ne suis pas disposé à voter avant d'avoir fait une brève déclaration et d'avoir présenté une motion.

M. HELLYER: J'ai quelques questions à poser.

Le PRÉSIDENT: Oui, monsieur Hellyer?

M. HELLYER: Lors de notre dernière réunion hier, nous avons appris qu'un crédit, dont j'ai oublié le numéro, portant sur des engagements futurs du ministère de la Défense nationale, s'élevait à des centaines de millions de dollars et, à l'égard d'un bon nombre de ces engagements, la question des cônes de charge atomique entrait en cause. En d'autres termes une forte proportion des engagements futurs concernaient le CF-104 ainsi que le Bomarc, les installations semi-automatiques au sol, et ainsi de suite. Dans le cas où l'on ne parviendrait pas à conclure une entente satisfaisante avec les États-Unis au sujet de la haute main sur les cônes de charge, quelle serait alors l'attitude du gouvernement du Canada?

M. PEARKES: Cette question est certainement hypothétique. Le Gouvernement désire disposer de ces engins quand nous en auront besoin. Il prend les mesures nécessaires à cette fin et conclut les ententes voulues. C'est ce que le premier ministre a dit. Les négociations à cette fin se poursuivent. Je n'ai aucune raison de penser que, au moment où l'on aura besoin de ces cônes de charge, ils ne seront pas disponibles.

M. HELLYER: Si le gouvernement des États-Unis n'est pas . . .

M. PEARKES: Ou, s'ils ne sont pas disponibles . . .

Le PRÉSIDENT: Voulez-vous s'il vous plaît faire silence, messieurs.

M. HELLYER: Si le gouvernement des États-Unis n'est pas en mesure de donner au gouvernement du Canada la haute main qu'il lui faut sur ces cônes de charges attomiques, est-il possible que le gouvernement canadien, quelles que soient les circonstances, fabrique ses propres dispositifs atomiques dans notre pays?

M. PEARKES: Il n'est pas question que le gouvernement canadien fabrique des cônes de charges atomiques dans notre pays. On l'a répété à maintes reprises à la Chambre, le Canada s'oppose fondamentalement à l'augmentation du nombre des pays qui fabriquent de ces engins.

M. HELLYER: On peut supposer alors que, advenant l'impossibilité de conclure des ententes satisfaisantes au sujet de l'entreposage et de la haute main à l'égard des cônes de charge atomiques, il nous serait tout simplement impossible d'utiliser les armes qui devaient en être munies ou les avions qui devaient les transporter. Est-ce exact?

M. PEARKES: Comme je l'ai dit, je crois que des ententes satisfaisantes interviendrons et que nous disposerons des engins voulus quand nous en aurons besoin.

M. HELLYER: Le ministre est-il d'avis que, fondamentalement, il est sage pour un pays de s'équiper, pour sa propre défense on peut le supposer, d'armes qui ne peuvent pas servir sans l'autorisation d'un pays étranger?

M. SMITH (*Calgary-Sud*): On a déjà répondu à cette question.

Le PRÉSIDENT: Ce renseignement a déjà été fourni au moins trois fois au cours des témoignages.

M. HELLYER: Pas exactement sous cette forme, et il se peut que le ministre ait quelque commentaire à faire.

Le PRÉSIDENT: La chose est possible.

M. PEARKES: Le premier ministre a déclaré, très clairement, que le Canada aura la haute main sur l'emploi des cônes de charge qu'il faudra pour les appareils de lancement du Canada.

M. HELLYER: Aux termes de la loi d'interprétation, il s'ensuit que le Canada aurait la direction partielle et pourrait les utiliser seulement une fois que ces engins lui auraient été fournis par un autre pays.

Le PRÉSIDENT: Ce point a également été examiné et tranché. Nous ne faisons que nous répéter, monsieur Hellyer. Si vous avez quelque chose à ajouter, vous avez la parole, monsieur le ministre.

M. PEARKES: Je ne sais trop ce qu'on pourrait ajouter à ce que le premier ministre a dit à la Chambre le 14 juillet. Il a parlé très clairement et il est inutile que je répète sans cesse ce qui s'est dit en cet endroit.

M. HELLYER: Le ministre est donc d'avis que le gouvernement du Canada accepterait une direction conjointe exercée par deux pays à l'égard des armes qui se trouvent sur le sol canadien?

M. WINCH: Je n'ai pas d'autres questions à poser. Je considère que vous avez maintenant mis aux voix le crédit 217 qui, bien entendu, est le principal crédit, lorsqu'il s'agit d'accepter le principe des prévisions de dépenses aux fins de la défense. Je vous saurais gré de bien vouloir me permettre de dire ceci...

M. PEARKES: Voulez-vous me permettre de terminer ma réponse à M. Hellyer? Nous devrions, je pense, régler ce point une fois pour toutes. Je me reporte aux débats de la Chambre des communes, en date du 14 juillet, et je cite les paroles du premier ministre à ce sujet:

> Ces deux éléments constituent ensemble la direction conjointe, et la direction conjointe est conforme à l'opinion que j'ai exprimé à la Chambre le 20 février 1959, soit qu'il importe de limiter la mise à la disposition des gouvernements nationaux des armes nucléaires dont ils feraient indépendamment usage.

M. HELLYER: Je le comprends.

M. PEARKES: Il est impossible, je pense, d'être plus précis.

M. HELLYER: Il y a une autre question que j'ai déjà posée plus tôt. Le ministre est-il d'avis, à la lumière de l'histoire et des problèmes auxquels donne lieu la direction conjointe, qu'il est fondamentalement sage d'armer nos troupes d'armes qui ne pourront être utilisées pour notre défense qu'après qu'elles nous aurons été livrées par un pays étranger?

M. CHAMBERS: En d'autres termes, le ministre se range-t-il à l'avis du premier ministre?

M. PEARKES: Dans ces circonstances, j'estime que notre ligne de conduite est essentiellement sage et les conditions, telles qu'elles ont été exposées, seront entièrement satisfaisantes pour le Canada.

Le PRÉSIDENT: Monsieur Winch, s'il vous plaît?

M. PEARKES: Je m'excuse d'avoir interrompu, monsieur le président.

Le PRÉSIDENT: Je vous en prie, monsieur le ministre.

M. WINCH: J'ai été fort heureux de la formation de votre Comité et je comptais que, à la suite de nos réunions, il nous serait possible de comprendre clairement le programme de défense du Gouvernement, l'objet de nos dépenses et leur utilité pour l'avenir.

Je tiens à dire, monsieur le président, que je suis très déçu. On nous dit que nous en sommes à notre 27e réunion. J'ai l'impression bien définie que, en 27 réunions, nous n'avons accompli aucun progrès. On nous a fourni une foule de renseignements, ce que nous apprécions beaucoup, mais, lorsqu'il s'est agi de chercher à comprendre la pensée du ministre et du Gouvernement, on nous a répondu que les renseignements demandés étaient «secrets» ou «confidentiels».

Le point principal, toutefois, est celui-ci: au cours de nos 27 réunions, nous n'avons pas réussi à obtenir du ministre...

M. LAMBERT: Vous parlez en votre nom seulement.

M. WINCH: C'est par esprit de solidarité que je dis «nous». Si vous préférez je dirai «je», j'aimerais mieux cependant dire «nous».

Nous n'avons pas réussi à découvrir quels sont les projets définis pour l'avenir en ce qui a trait à une guerre de type classique et aux armes de type classique ou à une guerre nucléaire et aux armes nucléaires ou thermonucléaires. On n'a pas non plus motivé, de façon satisfaisante pour moi,—je dis «pour moi», pour faire plaisir à mon ami qui se trouve à ma droite,—les dépenses qui atteignent des millions de dollars et dont nous sommes présentement à faire l'examen.

Monsieur le président, je suis fort déçu, non seulement pour les raisons que j'ai déjà mentionnées mais aussi par suite du fait qu'on n'a convoqué aucun spécialiste à part le major-général Pearkes. Il n'y a que lui qui ait comparu en qualité de témoin. J'en ai été fort déçu car je n'ai jamais fait partie d'un comité devant lequel on ne convoquait pas des experts. La décision appartient au comité.

Le PRÉSIDENT: En toute justice pour le ministre, je dois faire remarquer qu'il n'a jamais comparu devant nous en qualité de major-général, de simple soldat, de caporal ou de sergent, grades qu'il a occupés successivement. Il a comparu en qualité de témoin, à titre de ministre de la Défense nationale. Poursuivez, monsieur Winch.

M. WINCH: Pour moi, il est le major-général Pearkes, expert militaire. Je l'ai connu lorsqu'il commandait les troupes de la région du Pacifique, fonction qu'il remplissait avec beaucoup de compétence.

Des VOIX: Bravo!

M. WINCH: J'avais raison, je pense, de dire qu'il a comparu en qualité d'expert militaire et non pas seulement à titre de ministre de la Défense nationale. Nous n'avons rien obtenu qui aurait pu nous aider à comprendre le programme de défense et les projets d'avenir.

M. CHAMBERS: Est-il possible de faire boire un âne?

M. WINCH: Voici la situation: on nous a fourni certains renseignements, renseignements fort utiles, mais nous n'avons entendu qu'un seul expert militaire et on nous a refusé le droit d'entendre quelqu'un d'autre. En réponse aux questions vraiment pertinentes, on nous a dit «confidentiel», «secret», «si» et «quand». Je maintiens, monsieur le président, que le Comité avait droit à d'aures réponses que des «si» et des «quand».

J'en arriverai bientôt à la fin de ma déclaration. Le Comité est autorisé à faire des recommandations; il n'a pas le pouvoir de prendre des décisions. C'est à la Chambre des communes qu'on prendra des décisions sur le rapport du Comité et sur les prévisions de dépenses. Je suis personnellement très mécontent des réponses, qui ne veulent rien dire, qu'on nous a données sur le programme de base. Il n'y a qu'un moyen d'exprimer mon mécontentement ici.

Ce n'est une question ni d'opportunisme ni de politique. Le seul moyen à ma disposition pour exprimer mon mécontentement de ne pas avoir obtenu, en 27 réunions, du ministre, du gouvernement, un exposé du programme de défense du Canada, c'est de proposer que ces crédits soient réduits à un dollar.

Le PRÉSIDENT: Quelqu'un désire-t-il appuyer la proposition, messieurs?

Monsieur Hellyer, désirez-vous faire une déclaration maintenant, je veux dire une déclaration d'ordre politique? Ce ne serait que juste, je pense. J'ai essayé d'être juste.

M. WINCH: Tout ce que je demande au président, c'est d'inviter ceux qui partagent mon avis à appuyer ma proposition.

Le PRÉSIDENT: J'ai déjà demandé si quelqu'un désirait appuyer votre proposition, monsieur Winch.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Il n'y a personne, je crois, qui désirerait appuyer la proposition.

M. HELLYER: Monsieur le président, vous savez très bien que je ne ferai pas de déclaration d'ordre politique, même si l'occasion m'en est fournie.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Même si vous en étiez capable!

M. HELLYER: Étant donné les compliments qu'on m'a faits hier, je m'étonne un peu de cette dernière remarque.

M. WINCH: Personne n'appuie ma proposition?

Le PRÉSIDENT: Non, personne n'appuie votre proposition, monsieur Winch.

M. HELLYER: M. Smith devrait être très courtois en ce moment car il a manifesté plus tôt son manque de connaissance des mathématiques quand il a demandé si le ministre estimait que nous étions aujourd'hui plus près des décisions qui doivent être annoncées que nous ne l'étions au moment où le Comité a commencé à siéger. S'il connaissait tant soit peu les mathématiques, il saurait très bien que le contraire est impossible, à supposer que le professeur Einstein savait de quoi il parlait.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): Vous avez sorti votre règle à calculer encore une fois, Paul?

M. HELLYER: Je crois que le programme se résume,—et je ne cherche pas à faire de l'ironie maintenant,—mais il a été assez bien résumé par le ministre, je pense, la première fois que nous nous sommes réunis, quand, eu égard au programme du ministère de la Défense nationale, le ministre a dit: «Nous n'avons rien à cacher.» Malheureusement, certains d'entre nous estiment que cela est trop près de la vérité pour être encourageant, quand nous considérons l'état du matériel que nos troupes ont à leur disposition présentement ainsi que l'absence de remplacements immédiats pour certaines pièces de ce matériel et quand on nous dit que les négociations se poursuivent en vue d'importantes décisions, nous ne pouvons nous empêcher d'éprouver une véritable inquiétude.

Il est parfaitement naturel, je pense, que M. Winch ait perdu ses illusions. Je ne crois pas avoir été aussi déçu que lui. La raison en est, peut-être, que j'attendais moins du Comité qu'il n'en attendait apparemment. Je n'ai jamais pensé que nous obtiendrions des déclarations précises sur le programme du Gouvernement ni des solutions définitives aux problèmes auxquels nous avons à faire face, car je me rends compte que le Gouvernement n'a pas encore arrêté bon nombre de ces décisions et que, si l'on en juge par son succès dans le passé pour ce qui est de tirer des conclusions et de prendre des décisions, ce serait exagéré d'espérer d'apprendre quoique ce soit au cours des séances de notre Comité. J'espère que le Gouvernement aura de plus amples renseignements pour nous, même dès que le Comité fera rapport à la Chambre des communes lors de l'étude des crédits au comité plénier.

Il ne servirait de rien, je pense, que ceux d'entre nous qui appartiennent à l'opposition officielle appuient la proposition tendant à réduire le crédit 217 à un dollar. Il est vrai que, dans la mesure où il s'agit d'un vote de méfiance, nous serions d'accord. Nous nous expliquerons nettement à ce sujet quand la Chambre sera suivie du rapport de votre Comité et que le Comité plénier examinera le budget

du ministère en cause. Nous avons, nous aussi, regretté que le Comité n'ait pas été établi plus tôt; qu'il n'ait pas, dès ses première séances, commencé l'examen des prévisions de dépenses. On ne nous permis d'entendre des spécialistes de l'extérieur qui auraient pu confirmer le bien-fondé des programmes actuels ou proposer des solutions de rechange que, non seulement le Comité mais aussi le Gouvernement auraient pu étudier. Nous croyons que le Comité a été tout autant, sinon plus, remarquable par ce qu'il a négligé de faire que par ce qu'il a accompli.

Pour cette raison, nous estimons que ce qui importe maintenant, c'est que le Comité prépare un rapport pour renvoyer le budget à la Chambre des communes où le comité plénier l'étudiera.

M. WINCH: Vous devriez avoir le courage d'appuyer la proposition. Agissez ou taisez-vous. Agissez maintenant. Si vous n'agissez pas maintenant, vous n'agirez pas non plus à la Chambre.

M. HELLYER: Je ne crois pas que cela soit nécessairement vrai, Harold.

Le PRÉSIDENT: Dois-je comprendre que vous avez terminé vos remarques, monsieur Hellyer? Le Comité était impartial à ses débuts; l'esprit de parti s'y manifeste cependant maintenant. Je devrais, je pense, agir un peu comme le fait Radio-Canada; je devrais accorder le même temps à tous les partis.

Monsieur Chambers, avez-vous quelque chose à dire au nom de l'autre parti?

M. CHAMBERS: Je serais le dernier, en vérité, à placer nos délibérations sur le plan politique mais je crois cependant qu'une réponse s'impose aux déclarations faites par MM. Winch et Hellyer.

D'abord, pour répondre à M. Winch, je constate avec plaisir qu'il a sa verve habituelle. Il dit qu'il n'a pas réussi à obtenir ici un exposé du programme du Gouvernement en matière de défense. Ma réponse serait qu'on ne saurait faire boire un âne qui n'a pas soif. Le ministre nous a donné un exposé complet du programme de défense du Gouvernement. Même M. Winch et M. Hellyer reconnaîtront, je pense, qu'en 1960 il n'est pas facile d'obtenir un programme de défense qu'on pourrait dire à toute épreuve.

Il y a place pour des opinions divergentes. Cependant, le programme du Gouvernement, tel que l'a exposé le ministre, est tout à fait logique et a été expliqué en entier. Il dit qu'on a parlé de «sécurité», et ainsi de suite mais, pour autant que je me rapelle, il n'est arrivé qu'une fois, au cours de nos délibérations, qu'on ait refusé de répondre à une question en invoquant le caractère secret des renseignements demandés. Il s'agissait dans ce cas de recherches et de perfectionnement de nouvelles armes et de nouveaux moyens de défense pour l'avenir.

M. WINCH: Vous feriez mieux de relire le compte rendu.

M. CHAMBERS: Je suis prêt à reconnaître mon erreur, s'il y a lieu, mais c'est bien le seul cas dont je me souvienne.

A mon avis, les membres du Comité et les gens du dehors, qui en ont suivi le reportage dans les journaux, comprennent beaucoup mieux les problèmes et le programme de défense qu'au moment où le Comité a commencé ses délibérations. Dans cette mesure, j'estime que nous avons rempli une fonction très utile, et je voudrais personnellement remercier les journalistes qui ont mis le public au courant des délibérations du Comité et l'ont peut-être aidé à mieux comprendre le problème de la défense.

Je ne puis accepter la déclaration selon laquelle le président aurait exercé une main-mise sévère sur le Comité ou selon laquelle nous n'aurions pas été libres de nous enquérir de tous les aspects de la question au cours des 27 réunions que nous avons tenues.

Le PRÉSIDENT: Je vous remercie, monsieur Chambers. Le crédit est-il approuvé?

Assentiment.

M. WINCH: Je vote contre.

Le crédit 217 est approuvé.

M. HELLYER: Monsieur le président, puis-je terminer les délibérations sur une note impartiale?

M. WINCH: A propos de quel crédit, Paul?

M. HELLYER: En vertu du mandat. J'espère qu'on ne jugera pas mes paroles contraires au règlement.

Le PRÉSIDENT: Il nous faudra peut-être accorder un temps égal à tous les autres.

M. HELLYER: J'en serais très heureux.

Des rumeurs circulent, selon lesquelles ce serait la dernière fois que le ministre comparaîtra devant un comité de la défense. Bien entendu, je ne saurais dire si les rumeurs sont fondées ou non mais, dans le cas où elles le seraient et que le ministre serait appelé à occuper un nouveau poste en qualité de représentant de Sa Majesté dans sa province, j'aimerais profiter de l'occasion pour lui faire part de notre considération. Il ne nous a pas fourni beaucoup des renseignements que nous aurions aimé obtenir. Nous ne partagions pas son avis sur un bon nombre de sujets. Toutefois, cela ne diminue en rien les sentiments personnels de respect que nous avons pour lui en tant que particulier. Il a assumé une lourde charge pendant une période difficile. Il a défendu avec courage des opinions qui n'étaient pas populaires et dans bien des cas, pour autant que je sache, les décisions n'étaient pas les siennes mais celles de son Gouvernement. Il les a appuyées avec autant de courage et d'enthousiasme que si elles avaient été les siennes, ce qui est tout à fait conforme aux meilleures traditions d'un gouvernement parlementaire et d'un cabinet solidaire. Il s'est montré courtois et patient tout en faisant preuve, en même temps, d'un agréable sens de l'humour. Nous ne savons pas ce que l'avenir lui réserve mais nous lui souhaitons santé et bonheur.

M. SMITH (*Calgary-Sud*): On dirait une oraison funèbre.

M. WINCH: Monsieur le président, permettez-moi de dire que la rumeur n'est pas parvenue jusqu'à moi. Je n'y ajoute pas foi. Cependant, j'ai le même respect pour lui en tant que particulier mais non en tant que ministre. Je crois connaître le ministre mieux que tout autre ici parce que, quand je faisais partie de l'opposition, il était commandant des troupes, ainsi que je l'ai déjà dit.

Le PRÉSIDENT: Je vous remercie beaucoup. Vous faites tous preuve d'un bel esprit de collaboration.

Nous avons réservé cette pièce pour vendredi, à 9 heures et demie du matin. Nous tiendrons alors une séance à huis-clos.

M. WINCH: Comment entendez-vous procéder pour la préparation du rapport?

Le PRÉSIDENT: Je propose que, lors de notre séance à huis-clos vendredi, nous commencions la rédaction du rapport.

M. WINCH: En une seule journée?

Le PRÉSIDENT: Si vous voulez bien me transmettre vos recommandations avant ce soir au sujet des points que vous désirez y inclure?

M. WINCH : Vous ne pouvez pas agir ainsi ; c'est impossible. C'est absolument impossible. M. Lambert, qui est membre de votre parti, vous le dira.

Le PRÉSIDENT : Il ne s'agit pas d'une décision irrévocable.

M. WINCH : La chose n'est pas possible.

M. HELLYER : Commençons et tâchons de montrer avec quelle rapidité nous sommes capables de travailler.

CHAMBRE DES COMMUNES

Troisième session de la vingt-quatrième législature

1960

COMITÉ SPÉCIAL

DES

DÉPENSES AUX FINS DE LA DÉFENSE

Président: M. G. E. HALPENNY

PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

Fascicule 27

SÉANCES DES VENDREDI 22, LUNDI 25
ET MERCREDI 27 JUILLET 1960

Y COMPRIS LE DEUXIÈME RAPPORT À LA CHAMBRE

relativement aux prévisions de dépenses du

MINISTÈRE DE LA PRODUCTION DE DÉFENSE
ET LE
TROISIÈME RAPPORT À LA CHAMBRE

relativement aux prévisions de dépenses du

MINISTÈRE DE LA DÉFENSE NATIONALE
AINSI QUE L'INDEX DES CRÉDITS

CANADA
JAN 16 1961
DU PARLEMENT

ROGER DUHAMEL, M.S.R.C.
IMPRIMEUR DE LA REINE ET CONTRÔLEUR DE LA PAPETERIE
OTTAWA, 1961

23565-5—1

COMITÉ SPÉCIAL
DES
DÉPENSES AUX FINS DE LA DÉFENSE

Président: M. G. E. Halpenny

Vice-président: M. Roger Parizeau

et Messieurs:

Carter	Kennedy	Morton
Chambers	Lambert	Roberge
Fairfield	Macdonald	Webster
Forgie	(*Kings*)	Winch
Hellyer	McIntosh	

Secrétaire du Comité:
Antoine Chassé.

ORDRE DE RENVOI

Chambre des communes,
SAMEDI 23 juillet 1960.

Il est ordonné—Que les noms de MM. McIntosh, Macdonald (*Kings*) et Morton soient substitués à ceux de MM. MacInnis, Rogers et Smith (*Calgary-Sud*) respectivement sur la liste des membres du Comité spécial des dépenses aux fins de la défense.

Certifié conforme.

Le greffier de la Chambre,
LÉON-J. RAYMOND.

23565-5—2

RAPPORTS À LA CHAMBRE

VENDREDI 22 juillet 1960

Le Comité spécial des dépenses aux fins de la défense a l'honneur de présenter son

DEUXIÈME RAPPORT

1. Entre autres instructions, le Comité a reçu, le 2 mai 1960, celles qui suivent:

> *Il est ordonné*: Que les postes n°s 66 à 74 inclusivement, inscrits au Budget des dépenses de 1960-1961, relatifs au ministère de la Production de défense, soient retirés du comité des subsides et déférés au comité spécial des dépenses aux fins de la défense, sous réserve des pouvoirs qu'a le comité des subsides de voter les deniers publics.

2. Le Comité a consacré à l'étude du budget des dépenses du ministère de la Production de défense pour 1960-1961 deux séances, au cours desquelles il a entendu une déclaration du ministre et interrogé de hauts fonctionnaires de son ministère.

3. Le Comité approuve le budget des dépenses pour 1960-1961 qu'il recommande à l'approbation de la Chambre.

4. Un exemplaire des Procès-verbaux et témoignages du Comité à l'égard dudit budget des dépenses est annexé aux présentes.

Le président,
G. E. HALPENNY.

VENDREDI 29 juillet 1960

Le Comité spécial des dépenses aux fins de la défense a l'honneur de présenter son

TROISIÈME RAPPORT

1. Entre autres instructions le Comité a reçu de la Chambre, le 2 mai 1960, l'ordre de renvoi suivant:

> *Il est ordonné*: Que les postes numérotés de 217 à 237 inclusivement, inscrits au Budget des dépenses de 1960-1961, relatifs au ministère de la Défense nationale soient retirés du comité des subsides et déférés au comité spécial des dépenses aux fins de la défense, sous réserve des pouvoirs qu'a le comité des subsides de voter les deniers publics.

2. Le Comité a décidé qu'avant d'étudier le budget des dépenses du ministère de la Défense nationale, il examinerait les dépenses effectuées par ce ministère en 1958-1959, telles qu'elles figurent aux Comptes publics. Le Comité a consacré 26 séances à l'étude des dépenses encourues en 1958-1959 et du budget des dépenses du ministère pour 1960-1961.

3. Au cours de ses délibérations, le Comité a entendu les déclarations du ministre et interrogé les hauts fonctionnaires de son ministère.

4. Le Comité approuve le budget des dépenses pour 1960-1961 et le recommande à l'approbation de la Chambre avec les observations et recommandations exposées ci-après.

OTAN-NORAD

5. Le Comité a longuement discuté les engagements internationaux en matière de défense du Canada, qui s'inspirent du principe de la sécurité collective. Il a, en particulier, recueilli des témoignages concernant l'opportunité de fournir des troupes navales, aériennes et de terre à l'OTAN et des troupes aériennes au NORAD, et celle de mettre des troupes d'appui à la disposition de l'ONU pour le maintien de la paix. Le Comité appuie ces engagements qui nous assurent une sécurité maximum à l'égard de notre apport en fait d'effectif militaire et de ressources financières. Le Comité estime qu'il y a lieu de continuer à mettre l'accent sur la normalisation de l'équipement et sur la coordination des recherches et de la mise au point au sein de l'OTAN.

Défense aérienne

6. Le Comité a constaté que le continent nord-américain est grandement menacé par les bombardements et, selon les prévisions, le restera durant les quelques prochaines années, quoique de façon de moins en moins imminente. Les crédits prévoient le renforcement des moyens de défense, afin de parer à cette menace, grâce à un programme canado-américain qui prévoit notamment l'installation de l'engin sol-air Bomarc, le renforcement et le développement du réseau de radar d'alerte Pine-Tree et la fourniture du matériel électronique de calcul et de commande SAGE. Le ministre ayant exprimé l'avis selon lequel le CF-100 aurait désormais une courte période d'efficacité, le Comité espère qu'il sera possible de décider à brève échéance de l'opportunité de le remplacer par un autre avion.

Rôle de la défense passive

7. Le Comité a examiné en détail le progrès que l'armée canadienne a réalisé dans l'exécution du rôle qui lui est assigné en matière de survivance. Il est d'avis qu'il faudrait approfondir le problème de la coordination des efforts de l'armée et des préposés civils à la défense passive. Il faudrait aussi examiner la possibilité de donner à la défense passive une structure administrative à hiérarchie simple.

Armes de défense nucléaire

8. La question des ogives nucléaires a fait l'objet d'une longue étude du Comité. Celui-ci a constaté que le Canada fait l'acquisition de certaines armes de défense pouvant porter des charges nucléaires. Aux termes du programme actuel, certaines de ces armes nous seront livrées à compter de la fin de 1961. Dans le témoignage qu'il a rendu au Comité, le ministre s'est dit d'avis que les accords en voie de négociation rendraient possible l'approvisionnement en ogives nucléaires, si celles-ci devenaient nécessaires et au moment où elles le seraient.

Effectifs

9. Le Comité a noté les conclusions du ministre, savoir que les effectifs actuels des forces armées du Canada doivent être maintenus au niveau actuel si l'armée doit remplir ses engagements, et il est d'accord avec le ministre. Il est également d'avis de poursuivre les efforts tendant à réduire le personnel civil et administratif au niveau de l'économie et de l'efficacité optima et il a remarqué que le chiffre de 1956-1957, soit 54,371, en est maintenant réduit à 49,637.

Intégration et recrutement des services

10. Le Comité est au courant du fait que les trois armes ont pris certaines mesures pour fusionner un nombre limité de services semblables, tels que les

services dentaires et médicaux. A son avis, on pourrait s'efforcer davantage de fusionner d'autres services. Le Comité accueille avec plaisir l'assurance que le ministre nous donne, savoir qu'on est en train d'étudier les moyens de réduire davantage les frais de recrutement. Il insiste auprès du Ministre pour que celui-ci intensifie ses efforts en vue d'établir un régime de recrutement pleinement intégré pour les trois armes.

Nouveau matériel

11. Le Comité constate que la proportion des allocations budgétaires affectées à l'acquisition de matériel est à la baisse par rapport à l'allocation globale pour la défense. Le Comité recommande qu'on entreprenne une étude sérieuse des répercussions de cette tendance.

Défense anti sous-marine

12. Le Comité a entendu des témoignages sur la menace sérieuse de la part des sous-marins et sur la possibilité que certains sous-marins puissent lancer des projectiles contre notre continent. Le Comité constate que le budget prévoit des sommes importantes pour l'amélioration de la puissance antisous-marine de la flotte et des armes aériennes antisous-marines tant de la Marine royale du Canada que de l'Aviation royale du Canada. Le Comité recommande qu'on étudie à fond les avantages qu'il y a d'acquérir des sous-marins pour des opérations antisous-marines et qui répondraient aussi, en temps de paix, aux exigences de formation de la Marine royale du Canada.

Recherche et développement

13. Le Comité constate qu'on a réduit l'allocation budgétaire pour les recherches. Le Comité croit qu'il importe au plus haut point, pour la croissance de la puissance scientifique et industrielle au Canada, de poursuivre activement les travaux de recherches.

Brigade canadienne en Europe

14. Le Comité constate que la brigade canadienne en Europe a été pourvue d'une puissance de tir accrue et qu'on lui a fourni un nombre de véhicules suffisant pour transporter tout le personnel de la brigade. On est en train d'acquérir la fusée de 762 mm. et son lance-projectile, et l'on prévoit des fonds, dans le budget de 1960-1961, pour terminer la mise au point du Bobcat. En outre, on songe à mettre des hélicoptères à la disposition de la brigade. Le Comité appuie les efforts que l'on déploie en vue de maintenir et d'améliorer la mobilité de la brigade et il recommande que l'on décide aussitôt que possible, si, oui ou non, il y a lieu de fournir des Bobcat et des hélicoptères à la brigade, si la mise au point de ces véhicules donne lieu à des résultats heureux.

Allocations au personnel en poste outre-mer

15. Bien qu'il reconnaisse que le versement des allocations familiales ne relève pas directement du ministère, le Comité est d'avis que les ministères intéressés devraient étudier cette question plus à fond afin d'éliminer toute distinction injuste d'ordre financier qui pourrait porter préjudice au personnel militaire en poste outre-mer.

Personnel de la Division des plans et du développement

16. Le Comité a étudié la question du nombre d'architectes et d'ingénieurs qui font partie du ministère de la Défense nationale et qui ont pour fonctions de préparer des plans et d'effectuer des études. Le Comité recommande que l'on étudie cette question soigneusement afin d'établir s'il est utile et plus éco-

nomique de confier à ces fonctionnaires des fonctions autres que celles de conseillers et de surveillants, ou bien s'il est préférable de retenir de plus en plus les services de conseillers indépendants.

Envolées effectuées par des officiers supérieurs

17. Le Comité constate avec regret que le pays perd les services d'officiers supérieurs de l'aviation à cause d'accidents qui se produisent au cours d'envolées. En vue d'assurer la continuité du commandement au sein de l'ARC, le Comité recommande que le ministère entreprenne une enquête sur l'ensemble de cette question des envolées qu'effectuent des officiers supérieurs de l'aviation.

18. Un exemplaire du compte rendu des Procès-verbaux et témoignages du Comité concernant les crédits précités, est annexé aux présentes.

Le président,
G. E. HALPENNY.

PROCÈS-VERBAUX

CHAMBRE DES COMMUNES, salle 238-S
VENDREDI 22 juillet 1960
(28)

Le Comité spécial des dépenses aux fins de la défense se réunit à huis clos à 9 heures et demie du matin sous la présidence de M. G. E. Halpenny.

Présents: MM. Carter, Chambers, Fairfield, Halpenny, Lambert, Parizeau, Roberge, Rogers, Smith (*Calgary-Sud*), Webster et Winch. (11)

Le Comité entreprend de rédiger un rapport exposant à la Chambre le résultat de son examen des prévisions de dépenses du ministère de la Production de défense pour l'année 1960-1961.

Après débat, le Comité s'entend sur un texte et donne instructions de le faire présenter à la Chambre.

Le Comité décide de plus de se réunir lundi prochain pour rédiger un rapport exposant à la Chambre le résultat de son examen des prévisions de dépenses du ministère de la Défense nationale pour l'année 1960-1961.

A 10 h. 10 du matin, le Comité s'ajourne au lundi 25 juillet 1960, à 3 heures et demie de l'après-midi.

LUNDI 25 juillet 1960
(29)

Le Comité spécial des dépenses aux fins de la défense se réunit à huis clos à 3 heures et demie de l'après-midi sous la présidence de M. G. E. Halpenny.

Présents: MM. Carter, Chambers, Fairfield, Forgie, Halpenny, Hellyer, Kennedy, Lambert, Macdonald (*Kings*), McIntosh, Parizeau, Webster et Winch. (13)

Le Comité entreprend de préparer un rapport à la Chambre relativement aux prévisions de dépenses du ministère de la Défense nationale pour l'année 1960-1961. Divers membres du Comité proposent des passages à insérer dans ledit rapport. A la suite de brefs débats sur chaque proposition, le président annonce que les propositions déjà faites, et d'autres que certains membres du Comité lui ont promises, seront consignées dans un projet de rapport que le Comité prendra en considération à la prochaine séance.

A 4 heures de l'après-midi, le Comité s'ajourne au mercredi 27 juillet 1960, à 2 heures et demie de l'après-midi.

MERCREDI 27 juillet 1960
(30)

Le Comité spécial des dépenses aux fins de la défense se réunit à huis clos à 2 heures et demie de l'après-midi sous la présidence de M. G. E. Halpenny.

Présents: MM. Carter, Chambers, Fairfield, Halpenny, Hellyer, Kennedy, Lambert, Macdonald (*Kings*), McIntosh, Morton, Parizeau, Roberge et Webster. (13)

Le Comité prend en considération un projet de rapport à la Chambre que le président a établi à l'aide des propositions à lui faites par les membres du Comité.

Les divers passages du projet de rapport sont étudiés et, en certains cas, remaniés.

Le projet de rapport soumis par le président est adopté dans sa forme modifiée.

Il est ordonné—Que le président présente à la Chambre le rapport concernant les prévisions de dépenses du ministère de la Défense nationale pour l'année 1960-1961, tel qu'il a été modifié aujourd'hui.

Acquiesçant à la proposition du président, le Comité consent à ce qu'un vote de remerciements soit consigné au compte rendu à l'adresse de MM. Antoine Chassé et Eric Jones, qui ont rempli la charge de secrétaire au cours de la présente session, ainsi qu'à l'adresse des sténographes et du personnel des écritures du Comité qui ont grandement aidé le Comité dans l'examen des questions qui lui étaient déférées. Le Comité tient aussi à féliciter l'Imprimerie nationale de la célérité avec laquelle ont été reproduits les comptes rendus de ses séances.

A 4 h. 40 de l'après-midi, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

Le secrétaire du Comité,
Eric H. Jones.

INDEX

PRÉVISIONS DE DÉPENSES DU MINISTÈRE DE LA DÉFENSE NATIONALE

Fascicules 1–22 et 25–26

N° du crédit		*Fascicule*	*Pages*
	Examen des dépenses de 1958–1959	1–7	—
217	Administration ministérielle	8–17	—
		26	7
	Déclarations du ministre—		
	Exposé général	8	17–22
	Exposé relatif à l'OTAN	9	9–22
	Exposé relatif à NORAD	10	15–21
	Exposé sur l'Organisation des mesures d'urgence	11	9–17
	SERVICES D'INSPECTION		
218	Direction et entretien	17	18–20
219	Construction ou acquisition de bâtiments, ouvrages, terrains et matériel	17	21–22
	MARINE ROYALE DU CANADA		
220	Direction et entretien	18	8–18
221	Construction ou acquisition de bâtiments, ouvrages, terrains et matériel important	18	18–28
	ARMÉE CANADIENNE		
222	Direction et entretien	19	5–24
223	Construction ou acquisition de bâtiments, ouvrages, terrains et matériel important	19	24–31
	AVIATION ROYALE DU CANADA		
224	Direction et entretien	20	5–19
225	Construction ou acquisition de bâtiments, ouvrages, terrains et matériel important	20	19–23
	RECHERCHES ET PERFECTIONNEMENT POUR LA DÉFENSE		
	Conseil de recherches pour la défense—		
226	Direction et entretien	22	7–24
227	Construction ou acquisition de bâtiments, ouvrages, terrains et matériel		
228	Perfectionnement	22	24–30
		25	5–11
	AIDE MUTUELLE		
229	Contributions aux dépenses d'infrastructure et aux frais militaires de l'OTAN, etc	25	11–15
230	DÉFENSE NATIONALE EN GÉNÉRAL	25	15–18
	SERVICES GÉNÉRAUX		
231	Subventions aux associations militaires, instituts, etc	25	18–19
232	Subventions à la municipalité d'Oromocto	25	20
233	Subventions aux provinces et aux municipalités pour les fins de la Défense civile et autres projets connexes	25	20
234	Subventions pour aider à la construction de l'hôpital *Soldiers' Memorial* à Middleton (N.-É.)	25	21
	PENSIONS ET AUTRES PRESTATIONS		
235	Pensions civiles	25	22
236	Autorisation à l'égard des membres de l'Aviation royale du Canada, tués en congé sans solde au cours de leur service comme instructeurs, etc	25	22
237	Contribution de l'État au Compte de pension des services permanents	25	22

PRÉVISIONS DE DÉPENSES DU MINISTÈRE DE LA PRODUCTION DE DÉFENSE

Fascicules 23 et 24

N° du crédit		*Fascicule*	*Pages*
	MINISTÈRE		
66	Administration centrale	23	7–28
		24	7–28
	—Exposé du Ministre	23	7–13
67	Soin, entretien et garde d'usines, bâtiments, machines-outils et outillage de production, de réserve	24	21
68	Fonds pour établir des installations de production et capitaux pour aider à la construction, l'achat, l'extension ou l'amélioration d'outillages et d'ouvrages de premier établissement par des entrepreneurs privés exécutant des contrats pour la défense, ou par des usines de la Couronne etc	24	22
69	Subventions aux municipalités en remplacement d'impôts sur des usines servant à la défense, appartenant à la Couronne et exploitées par des entrepreneurs privés	24	23
70	Aménagement d'installations appropriées pour la production de pièces et de matériaux constituants, etc	24	23
71	Fonds pour soutenir la puissance technologique de l'industrie canadienne à l'appui de certains programmes de perfectionnement de la défense, etc	24	25
	COMPAGNIES DE LA COURONNE		
72	Dépenses subies par la *Defence Construction (1951) Limited* en assurant la réalisation de projets de défense pour le ministère de la Défense nationale, etc	24	26
73–74	Canadian Arsenals Limited	24	27